756

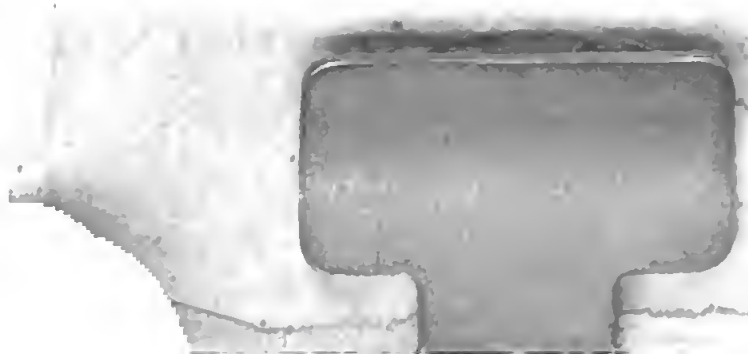

V 514.

RE'PONSE

Au LIVRE *de*

Mr ARNAVD,

INTITVLE'

LA PERPETVITE' DE LA FOY

de l'EGLISE CATHOLIQVE,

touchant l'Eucharistie, défenduë.

Avec la RE'PONSE *à la* DISSERTATION *touchant le* Livre *de* BERTRAM, *&c.*

PREMIERE PARTIE.

Veritas fatigari potest ; vinci non potest. *Ether & Beat. Lib.* 1.

Daniel A GENEVE, *Roguin*

Pour Iean Antoine & Samuël De Tournes

M. DC. LXXI.

BIBLIOTHEQUE CANTONALE
V 514.

A MESSIEVRS
Mrs LES MINISTRES
ET
ANCIENS DV CONSISTOIRE
qui s'assemble à CHARENTON.

MESSIEVRS & tres-honorez FRERES,

Comme le Livre que je vous presente n'a esté fait principalement que pour dissiper les fausses apparences de Perpetuité, *dont on a voulu relever les dogmes qui alterent la pureté de la Foy Chrétienne touchant le S. Sacrement de l'Eucharistie, j'ay lieu d'esperer qu'il ne vous sera pas desagréable. Car bien que la Religion que nous professons n'ayt pas besoin d'estre soûtenuë par la main des hommes, non plus qu'autrefois l'Arche des Israëlites, nous avons pourtant sujet de nous réjoüir en Dieu, quand nous voyons que le reproche qu'on nous fait de nous estre éloignez de la foy ancienne, retombe*

ſur ceux qui nous le font. Vous trouverez icy ſur cette matiere de l'Euchariſtie une fidele & naïve repreſentation des choſes, telles qu'elles ſont en effet, oppoſée à tout ce que l'adreſſe de l'eſprit, & la fecondité de l'imagination ont eſté capables de produire de plus ſpecieux pour éblouïr les yeux, & corrompre le jugement. Dés que j'eus lû le premier écrit de ces Meſſieurs à qui je répons, la premiere penſée que j'eus, fut de leur appliquer ce que le ſage Salomon dit des hommes en general, Que Dieu les a fait droits: mais qu'ils ont cherché beaucoup de diſcours. *En effet qu'y a-t il de plus ſimple que la Sainte Cene du Seigneur ſelon qu'il l'a luy meſme inſtituée, & que les Apôtres en ont parlé ? Et qu'y a-t-il de plus détourné que d'aller chercher ce qu'on doit croire de ce Sacrement dans les diverſes opinions des derniers tems, & dans les inclinations inegales des peuples, meſme de ceux qui ſont les plus éloignez de nous ? Ces chemins eſcartez ont d'eux meſmes un caractere ſuſpect, il ne ſe peut que la ſeule propoſition n'en donne du dégouſt, & qu'on n'en tire une conſequence peu avantageuſe pour les doctrines que ces Meſſieurs veulent autoriſer. Ie n'ay pas laiſſé néanmoins d'y entrer avec eux pour m'accommoder à leurs propres principes autant que la verité le peut permettre, & s'ils veulent lire cette Réponſe*

avec

avec un esprit libre & desintereſſé, je m'assûre qu'ils reconnoiſtront eux meſmes le contraire de ce qu'ils ont voulu perſuader aux autres. Ie vous offre donc, MESSIEVRS & TRES-HONOREZ FRERES, *ce dernier fruit de mon travail, premiérement pour voſtre propre conſolation, & apres pour vous donner un témoignage public de mon reſpect, & de ma reconnoiſſance. Tout ce que je fais vous eſt dû avec juſtice, non ſeulement par le droit que vous avez ſur moy, & ſur mes occupations, mais auſſi parce que c'eſt en partie, de vos bons exemples que j'ay tiré, & que je tire encor tous les jours les motifs qui me fortifient dans la crainte de Dieu, & dans l'amour de la verité. C'eſt dans voſtre ſainte ſocieté que j'apprens l'art de ſervir le Maiſtre commun des Anges & des hommes, ſelon la pureté du culte qu'il nous a preſcrit, & l'art encore de travailler à meſme tems à mon ſalut, & à celuy des autres. Et que ne peut-on pas apprendre dans une Compagnie où tous les cœurs, & tous les eſprits concourent enſemble dans la pratique de la pieté, & de la charité, & dans laquelle tous ceux qui la compoſent n'ont autre but que de tenir une conduite qui attire la benediction du Ciel ſur eux, & ſur le troupeau que Dieu a commis à leurs ſoins, & qui les rende toûjours dignes de la protection de noſtre grand & invincible Monarque. Cét*

Ouvrage euſt pluſtôt vû le jour ſans les trois grandes pertes que nous avons faites de Meſſieurs Drelincourt, Daillé, & Morus, trois noms dignes d'une éternelle memoire. Ces pertes ſe ſont ſuivies de ſi prés que nous n'avons pas eu le loiſir, ſi je l'oſe ainſi dire, de pleurer pour chacune autant que nous euſſions voulu. La premiere nous donna une douleur tres-amere, la ſeconde nous fût un accablement, & nous n'avons pas laiſſé de ſentir vivement la derniere, bien que noſtre ſentiment ſe trouvât déja comme épuiſé par les deux autres. Dieu ayant retiré à ſoy ces trois illuſtres Miniſtres de ſa Parole, il n'eſtoit pas poſſible que cét Ouvrage n'en fuſt retardé. Mais puiſqu'il eſt maintenant en état d'eſtre publié, je vous ſupplie, MESSIEVRS, *de trouver bon que je vous le dédie, & qu'il paroiſſe dans le monde honoré de voſtre Nom. Le Pere de lumiere de qui deſcend* tout don parfait, *veüille vous enrichir de plus en plus de ſes graces, & conſerver voſtre ſainte Compagnie, & le Troupeau qu'il a commis à voſtre conduite. Ce ſont les vœux ardens que fait pour vous tous,*

MESSIEVRS & TRES-HONOREZ FRERES,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant
ſerviteur & frere en Jeſus-Chriſt,
CLAUDE.

PREFACE.

LA diſpute que le premier Traité de la Perpetuité de la Foy a émeuë ſur le ſujet de l'Euchariſtie, a fait tant de bruit dans le monde depuis le dernier livre de M. Arnaud, que je n'ay pas beſoin de rendre conte ny de l'occaſion, ny des motifs qui m'engagent à cette Troiſiéme Réponſe. Outre l'intéreſt de la cauſe que je défens, & que je ne ſaurois abandonner ſans trahir ma vocation & ma conſcience, chacun voit que je m'y trouve encore obligé par la néceſſité d'éclaircir des faits, & de ſoûtenir ou de refuter des principes qui ſont en conteſtation entre M. Arnaud, & moy.

Cependant quelque juſtice & quelque neceſſité qu'il y ait dans la publication de cet ouvrage, je ne laiſſe pas de craindre que quelqu'un ne ſoit rebuté de voir tant d'écrits ſur une meſme matiére. Car c'eſt icy le ſixiéme depuis le premier Traité de la Perpetuité, ſans y comprendre les deux du P. Nouët & de moy. D'ailleurs ces écrits qui n'eſtoient d'abord que de petits traitez

ſont devenus inſenſiblement de gros volumes. Et avec tout cela l'on n'a pas encore vû ce que M. Arnaud, ou ſes amis doivent donner ſur les ſix premiers ſiécles, ſur leſquels il y aura ſans doute beaucoup de choſes à dire de part & d'autre.

Si l'on ſe plaint de cette longueur, j'avouë que ce ne ſera pas ſans quelque fondement. Car bien que la controverſe de l'Euchariſtie ſoit une des plus importantes de celles qui ſeparent l'Egliſe Romaine & les Proteſtans, ce qui fait qu'on ne la doit pas examiner negligemmẽt, on la pourroit néanmoins traiter avec plus de brieveté: & cela meſme qu'elle eſt importante eſt une raiſon pour éviter les circuits qui ne font que laſſer l'eſprit, & le détourner de la verité. Mais la plainte ſeroit injuſte ſi elle tomboit ſur moy à qui ces longueurs ne doivent pas eſtre imputées. On ne peut ſe plaindre legitimemẽt que de ceux qui ont fait ce labyrinte, & qui s'y ſont jettez les premiers à deſſein d'y attirer les autres. Car pour moy j'ay toûjours proteſté que je n'y entrois que par condeſcendance, ſeulemẽt pour les ſuivre, & pour tâcher de les en retirer, & de les ramener au bon chemin.

Il eſt certain que pour bien terminer ce different, il ne faudroit avoir recours qu'à l'Ecriture

l'Ecriture Sainte, par laquelle on peut examiner la nature du Sacrement que Iesus-Christ a institué, la fin qu'il s'y est proposée, la force des expressiõs dont il s'est servy, la manière dõt il l'a luy mesme celebré, les circonstãces qui ont accompagné cette célébration, l'impression que ses paroles, & ses actions doivẽt avoir faite sur l'esprit de ses Apôtres, la veuë dans laquelle les Apôtres en ont parlé eux-mesmes, le rapport que ce Sacrement doit avoir avec les autres parties de la Religion Chrétienne, & en un mot tout ce qu'on a accoutumé de considerer lors qu'on veut faire une exacte recherche de la verité. Cette voye seroit sans doute la plus courte & la plus assurée, ou pour mieux dire elle est la seule assurée, & la seule capable de mettre la conscience en repos, parce que les Sacremens de la Religion Chrétienne estant comme ils sont d'institution divine immédiatement, nôtre foy, nostre esperance, & nostre culte à leur égard doit estre immediatement établi sur la parole de Dieu, n'y ayant personne qui les puisse étendre au delà des bornes de la revelation celeste.

Il eust esté à desirer que l'Auteur de la Perpetuité, & M. Arnaud, se fussent tournez de ce côté-là. Mais puisqu'ils vouloiẽt

suivre

ſuivre une autre route,&rechercher ce qui en a eſté crû dans l'Egliſe avant la naiſſance des conteſtations,ils devoient au moins épargner aux lecteurs les digreſſions inutiles. C'eſt ainſi que j'appelle tout ce qu'ils ont fait juſqu'à preſent,&particuliérement ce dernier volume de M. Arnaud. Il s'eſt engagé à nous en dõner uñ autre,où il promet de diſcuter la créance des ſix premiers ſiécles,ce qui marque aſſez qu'il a reconnu luy-meſme la neceſſité de cette diſcuſſion. Pourquoy ne s'y eſt-il pas appliqué d'abord, puis qu'enfin il y faut venir? Pourquoy s'amuſer encore à des ſuppoſitions imaginaires de la créance diſtincte de la preſence, ou de l'abſence réelle, & de la conformité des Grecs,& des autres Chrétiens Orientaux avec l'Egliſe Romaine dans le dogme de la Tranſſubſtanciation?

On a vû paroître depuis quelque tems trois differẽtes Méthodes ſur cette matiére,celle du Pere Maimbourg,celle du Pere Noüet,& celle de M. Arnaud. La premiére tâche d'arréter la diſpute par cette raiſon qu'on ne doit plus remettre en queſtion ce qui a eſté une fois jugé, & ſur ce principe elle ſoûtiẽt que puiſque la preſence réelle, & la Tranſſubſtanciation ont eſté décidées par des Conciles, il ne faut plus y revenir.

venir. La ſeconde conſent qu'on y revienne, & que pour cet effet on recherche la veritable doctrine de l'Egliſe dans l'Ecriture, & dans les Peres de ſiécle en ſiécle. La derniére veut bien qu'on remette encore en queſtion ce qui a eſté décidé, mais elle veut auſſi que pour trouver la veritable doctrine de l'Egliſe on écoute des raiſonnemens ſur de certaines choſes qu'elle ſupoſe.

De ces trois Methodes la moins injuſte & la moins oblique eſt aſſurément celle du P. Nouët, & s'il ſe fuſt contenté de l'Ecriture, ſans ſe jetter dans les livres des Peres que luy-meſme avoit comparez à une foreſt dans laquelle ſe ſauvent ceux qui ſont ſuivis des Prevoſts, on n'auroit à cet égard que des loüanges à luy donner. Celle du P. Maimbourg eſt injuſte en ce qu'il veut que les déciſions des Conciles ſoient des preſcriptions contre nous, ne ſe ſouvenant pas que rien ne peut preſcrire contre la Verité, ſur tout lors qu'il s'agit du ſalut, & que les déterminations des Conciles n'eſtant ſelon nous d'aucune conſideration qu'entant qu'elles ſont conformes à l'Ecriture Sainte, & aux principes de la Religion Chrétienne, il n'y peut avoir de voye raiſonnable, ny utile pour termi-

terminer les differens particuliers qui nous diviſent, que celle d'examiner la choſe au fond, pour reconnoître ſi la conformité que nous ſuppoſons neceſſaire, eſt, ou n'eſt pas. Il faut néanmoins avouër que cette Methode du P. Maimbourg eſt beaucoup plus adroite, & mieux concertée que celle de M. Arnaud. Car outre qu'elle eſt plus ſelon l'eſprit & les intereſts de l'Egliſe Romaine, prenant l'autorité des deciſions Eccleſiaſtiques pour ſon principe, ce que l'autre ne fait pas; outre cela, dis-je, elle ne s'engage pas comme fait l'autre, ny à de nouvelles diſputes, ny à de nouveaux dangers. Elles veulent toutes deux éviter la diſcuſſion du fond de la controverſe. Or celle qui oppoſe le jugement des Conciles ne peut tout au plus que s'engager dans la diſpute touchant l'Autorité de l'Egliſe repreſentative, & de ſes aſſemblées qui n'eſt pas une diſpute nouvelle. Au lieu que l'autre fait des ſuppoſitions que nous ſoûtenons eſtre fauſſes, & dont nous prétendons qu'elle ne ſauroit faire un bon uſage quád meſme on n'en montreroit pas la fauſſeté, & par ce moyen elle ſe jette dans des controverſes nouvelles & longues, où non ſeulement elle ne peut rien gagner, mais où elle court riſque de tout perdre pour la cau-

cauſe qu'elle défend, de ſorte qu'il ſemble que ce nouveau chemin n'ait eſté ouvert que pour nous y procurer de nouveaux avantages contre l'Egliſe Romaine & ſes doctrines.

Cela paroitra evidemment ſi on prend la peine de lire cet ouvrage. Car premiérement on y verra en general l'inutilité des ſuppoſitions, & des raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité, & de M. Arnaud; & en particulier l'inutilité de leur ſuppoſitiõ touchant les Grecs, & les autres Egliſes qu'on appelle Schiſmatiques. C'eſt le ſujet du premier & du ſecond Livre. Dans le premier je montre que la methode de ces Meſſieurs ne peut eſtre d'aucun effet à noſtre égard, & que raiſonnablement nous ne ſommes obligez, ny de les écouter, ny de leur répondre, pendant qu'ils mettront à part l'Ecriture Sainte qui eſt l'unique regle de noſtre foy, & qu'ils laiſſeront ſubſiſter en leur entier les preuves de fait priſes du témoignage des Peres, par leſquelles nous ſommes perſuadez qu'il s'eſt fait un changement dans l'Egliſe Romaine. Dans le ſecond je fais voir que quand on auroit ſuppoſé que les Grecs, & les autres Chrétiens Orientaux ſont d'accord avec l'Egliſe Romaine dans les dogmes de la

préſence

preſence réelle, & de la tranſſubſtanciation, la conſéquence que ces Meſſieurs en veulent tirer ſeroit nulle, & qu'il ne s'enſuivroit pas que ces dogmes fuſſent perpetuels dans l'Egliſe Chrétienne, ce qui rend la principale partie du livre de M. Arnaud inutile.

En ſecond lieu on verra dans mon ouvrage, la fauſſeté de cette ſuppoſition que la veritable Egliſe Gréque, & les autres Societez Orientales croyent la tranſſubſtanciation, & qu'elles adorent le Sacrement comme fait l'Egliſe Romaine. On y verra le contraire ſi clairement établi, & les preuves de M. Arnaud ſi ſolidement détruites qu'on s'étonnera je m'aſſure, qu'il ait traité cette matiére avec tant d'éblouïſſement, & neanmoins avec tant de confiance & tant de hauteur. On y verra en meſme tems la refutation de ce qu'il a pretendu prouver touchant les Grecs depuis le ſeptiéme ſiécle juſqu'à l'onziéme, & touchant les Latins dans le ſeptiéme & dans le huitiéme, avec celle des conſequences qu'il a tirées à perte de veuë du prétendu conſentement de toutes les Egliſes dans les dogmes de la preſéce réelle & de la tranſſubſtanciation. C'eſt le ſujet du troiſiéme, du quatriéme, & du cinquiéme Livre.

Livre. Le troiſiéme juſtifie d'un côté par des preuves fortes,& en grand nombre,que les Grecs ne croyét pas la tranſſubſtanciation,ny n'adorent pas le Sacrement d'adoration de latrie comme fait l'Egliſe Romaine; & de l'autre il explique quelle eſt leur veritable créance;en quoy ils conviennent avec les Latins &,avec nous, & en quoy ils en différent. Dans le quatriéme je répons à toutes les preuves de M. Arnaud,j'en découvre les defauts,& je fais voir que meſme la plus-part des choſes qu'il met en avant concluent neceſſairement contre luy. I'y répõs auſſi en meſme tems à ſon ſeptiéme Livre à cauſe de la connexité des matiéres, parce qu'il y traite des Auteurs Grecs du ſeptiéme, huitiéme, neuviéme, & dixiéme ſiécles. Dans mon 5 Livre je paſſe aux autres Chrétiens qu'on appelle Schiſmatiques, Moſcovites, Arméniens, Neſtoriens,Iacobites, Cophtes,Ethiopiés, & je mõntre qu'ils ne croyent point la tranſſubſtanciation, ny la preſence réelle des Latins. De là je viens aux Latins meſmes dans le ſeptiéme&huitiéme ſiécles,& j'examine le huitiéme Livre de M. Arnaud, aprés quoy j'examine auſſi ſon dixiéme Livre qui eſt des conſéquences du conſentement des Egliſes qu'il pretédoit avoir établi,

bli, & je fais voir que ce ne ſont que des paralogiſmes & des illuſions.

En troiſiéme lieu on verra dans mon Ouvrage la fauſſeté de la ſeconde ſuppoſition de M. Arnaud touchãt la créance diſtincte de la preſence ou de l'abſence réelle tres-clairement découverte, & ſon ſixiéme Livre refuté. On y verra enſuite par la réfutation du neuviéme, ſes conjectures ſur l'impoſſibilité d'un changement abatuës, & la poſſibilité où pour mieux dire la facilité de ce changement bien établie. On y verra enfin l'innovation de Paſchaſe auſſi évidemment démontrée qu'une choſe de cette nature le peut eſtre. C'eſt le ſujet de mon ſixiéme Livre.

Voilà la matiére que je traite, d'où il ſera facile de reconnoître la verité de ce que j'ay dit, que ce nouveau chemin n'a eſté ouvert que pour nous y faire obtenir de nouveaux avantages contre l'Egliſe Romaine. Ie ne parle pas de l'intention de ces Meſſieurs, ils ſe ſont aſſez declarez cõtre nous, pour ne laiſſer plus de lieu deſormais de les ſoupçõner de colluſiõ, & le dernier livre de M. Arnaud y a pourvû, peut-eſtre un peu plus que de raiſon. Mais je parle du ſuccez que leur Méthode a eu, tout contraire à la fin qu'ils ſe propoſoient. Par exemple c'eſt

elle

elle qui m'a donné occaſion de juſtifier que les Grecs ne croyoient point la tranſſubſtanciation, ny la preſence réelle que l'Egliſe Romaine enſeigne, au temps de la condamnation de Bérenger, ny dans les ſiécles precedens, ny dans les ſiécles ſuivans; que quelques efforts que les Latins ayent fait depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à preſent, pour faire entrer ces dogmes dans la Grece, on ne peut pourtant pas encore dire que la veritable Egliſe Grecque les ait receus; qu'on ne peut pas dire auſſi que les Arméniens, & les autres Schiſmatiques les cruſſent non plus que les Grecs. Or qui ne voit que la premiere & la plus naturelle conſequence qu'on puiſſe tirer de là, eſt que ces dogmes ſont nouveaux; car s'ils eſtoient du premier établiſſement de la Religion Chrétienne ils paroitroient dans ces Egliſes, elles les auroient retenus en ſe ſeparant d'avec les Latins, & ce qu'ils n'y paroiſſent pas eſt un ſigne manifeſte de leur nouveauté. Cette conſequence n'eſt pas comme celle que M. Arnaud prétendoit tirer, la ſienne & la mienne ſont non ſeulemét contraires dans la matiére, mais elles ſont auſſi fort differentes quant à la forme, la mienne eſt juſte & droite, la ſienne n'a

ny juſteſſe ny verité. Car quand les Grecs & les autres Orientaux croiront aujourd'huy la tranſſubſtanciation, quand meſme ils la croiroient depuis quelques ſiécles, quel avantage en peut tirer M. Arnaud, puis qu'on luy fait voir pluſieurs voyes par leſquelles elle auroit pû s'introduire dans ces Egliſes ? Mais s'il eſt vray qu'elles ne la tinſſent pas ny dans l'onziéme ſiécle, ny dans les ſuivans, comme je croy l'avoir invinciblement prouvé, on ne ſauroit s'imaginer comme elle y feroit diſparuë, ny comment les Latins qui ont couvert depuis pluſieurs ſiécles tous ces pays là de leurs Miſſions auroient laiſſé perdre parmy ces peuples un dogme qu'il leur eſtoit ſi important d'y cõſerver. D'ailleurs cette meſme Methode m'a fourny l'occaſion de renverſer les prétenduës impoſſibilitez d'un changement, & d'en faire voir au contraire la facilité. Or quand nous n'aurions ſeu que répondre aux raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité, & de M. Arnaud, leur cauſe n'en fuſt devenuë guére meilleure, parce qu'õ leur euſt toûjours oppoſé nos preuves de fait, & que la queſtion de la Perpetuité des doctrines dont il s'agit ne ſe peut décider que par l'examen

xâmen de ces preuves. Au lieu qu'ayant fait voir que ces impoſſibilitez ſont chimériques,& que le changemẽt a pû facilement arriver; c'eſt une grande préparation pour croire qu'il eſt arrivé en effet,& pour en trouver l'hiſtoire que nous en faiſons fort véritable. Il eſt donc certain que ces Meſſieurs ne pouvoient plus mal choiſir pour les interéts de l'Egliſe Romaine qu'en prenãt une voye ou il n'y avoit riẽ à eſperer,& où il y avoit beaucoup à craindre pour elle, & que la cauſe qu'ils ont attaquée leur a plus d'obligation que celle qu'ils ont defenduë. Sans eux on ne ſe fuſt peut-eſtre pas fort mis en peine, ny d'éclaircir la veritable créance de l'Egliſe Grecque, ou celle de l'Egliſe Arménienne ny de développer le myſtére des Séminaires & des Miſſions, ny de faire voir comment le changement a pû ſe faire, & comment il s'eſt fait. Ils ont fait naître la penſée d'en dire ce qu'on en ſavoit, & ils en ont au moins donné l'occaſion.

Mais aprés avoir rendu conte des partis de mon ouvrage, & de l'état preſent de cette diſpute à l'égard du fond, il eſt juſte de dire auſſi quelque choſe de la maniere dont j'ay traité les ſujets que j'avois

en main. Vn de mes premiers ſoins a eſté de garder religieuſement la ſincerité & la bonne foy. Comme je n'ignore pas que la préoccupation, l'engagement, l'amour de la vaine gloire, & quelquefois meſme un ſecret deſir de ſe vanger d'un adverſaire, ſont des paſſions qui ſe mélent d'ordinaire dans les diſputes, & qui ne manquent pas de corrompre le cœur & l'eſprit, j'ay tâché de tout mon pouvoir non ſeulement de m'en éloigner, mais auſſi de me precautionner contre leurs ſurpriſes. Pour cét effet je puis dire que j'ay travaillé comme ſous les yeux de Dieu, ne me propoſant pour but que ſa gloire & ſa verité, & me repreſentant ſans ceſſe que je n'écrivois pas une periode dont je ne luy dûſſe un jour rendre conte. Ie ne me ſuis point écarté de la ſincerité & de la droiture qu'un homme de bien doit garder dans ces occaſions. On ne trouvera point que j'aye pris à contre-ſens les paroles de M. Arnaud, que je luy aye imputé de dire ce qu'en effet il ne dit pas, ou que j'aye étendu ſes expreſſions au delà de leur ſignification naturelle. On ne pourra pas me reprocher d'avoir fait des traductions peu fideles, ny que j'aye tronqué des paſſages en ſuprimant

mant des clauſes importantes, ny que j'en aye allegué abuſivement, & contre l'intention des Autres. I'eſpere qu'on ne trouvera point d'illuſions, ny dans mes raiſonnemens, ny dans mes réponſes, ny dans mes ſuppoſitions, ny dans mes autres diſcours. I'ay ſuivy autant que je l'ay pû connoître la raiſon & la nature, & je ne me ſuis ſervy de la Philoſophie que pour fortifier les lumiéres ordinaires du ſens commun & non pour les étouffer ou pour empécher leur action.

I'eſpere auſſi qu'on ne ſe plaindra pas que je n'aye gardé ſoit en general envers l'Egliſe Romaine, ſoit en particulier envers M. Arnaud toute la moderation qu'ő pouvoit raiſonnablemét attendre de moy. I'ay marqué les erreurs & les illuſions de M. Arnaud que j'ay trouvées en grand nombre ſur toutes les matieres qu'il a traitées, & particuliérement ſur le ſuiet des Grecs. Ie me ſuis plaint du peu de ſincerité qui paroiſſoit dans l'allegation de pluſieurs paſſages, en ayant trouvé quelques-uns qui n'eſtoient pas traduits fidellement, d'autres ou il avoit ſupprimé des cauſes entiéres qui vuidoient la difficulté & d'autres encor qui eſtoient employez viſible-

ment contre le ſens de leurs Auteurs. Ie n'ay pû me taire lors que j'ay vû qu'il détachoit de la ſuite du diſcours quelques unes de mes paroles pour les faire regarder dans d'autres veuës que dans celles que je leur avois données, ou qu'il m'imputoit mal à propos des ſens chimeriques pour s'en faire la matiere d'un triõphe, ou qu'il attaquoit injuſtement l'honneur de quelques perſonnes celebres, ou qu'il tâchoit de décrier par des termes violens & odieux noſtre Morale qui ne peut eſtre que ſainte & pure, puiſque nous n'avons que celle de la Loy & de l'Evangile, ou en general qu'il employoit ſon ſtile déclamatoire pour éblouïr le monde & faire méconnoitre la verité. I'ay relevé pluſieurs contradictions où il eſt tombé, pluſieurs ſentimens intereſſez qu'il a fait paroitre, pluſieurs ſuppoſitions trompeuſes qu'il a voulu introduire dans cette diſpute, pluſieurs accuſations vaines & mal fondées dont il m'a chargé, quelques fautes meſme d'Hiſtoire & de Grammaire, ſur leſquelles pourtant j'ay paſſé legerement. Enfin je luy ay repreſenté ce que j'ay cru luy devoir dire dans ces occaſions, & dans quelques autres ſemblables, & je proteſte encore icy que je

l'aurois

l'aurois tout à fait épargné sur la pluspart de ces choses si l'intereſt de la cause que je défens me l'euſt permis. Mais ce que jo luy en ay dit a esté sans aigreur,& sans emportement,& sans me plaindre meſme que le moins que j'ay pû de ses préfaces étudiées,& de cette âpréte imperieuſe qu'il a répanduë par tout son livre, où l'on ne voit que les termes *d'entouſiaſme*, *d'extravagance*, *de propoſitions inſensées*, & autres semblables.I'avouë que les injures ne sont pas agréables, & que d'abord j'ay trouvé étrange que M. Arnaud euſt voulu prendre contre moy un stile si peu conforme à sa profeſſion : Mais enfin je m'y suis accoûtumé, j'ay passé par deſſus, & je m'en suis consolé par les motifs de la patience Chrétienne. Il y a des perſonnes de merite meſme dans sa communion qu'il n'a pas plus ménagez que moy, & apres tout il me suffit de savoir que je n'ay point donné de juſte sujet à une si grande animoſité, comme je croy que pluſieurs l'auront déja reconnu, & que M. Arnaud le reconnoitra luy-meſme quand il lira mon dernier chapitre, où je répons à son onziéme Livre qui est touchant nos pretendus Diferens perſonnels.

Pour ce qui regarde l'exactitude je croy y en avoir autant apporté qu'on en peut desirer dans une Réponse comme celle-cy. A la verité je n'ay pas suivy aveuglément M. Arnaud lors qu'il s'est écarté de son sujet, comme il a fait dans les derniers Chapitres de son premier Livre, où il traite de l'Episcopat, de la priere pour les morts, de l'invocation des Saints, du culte des Reliques, & de la défense de certaines viandes. Comme il ne s'agit dans ce different que de l'Eucharistie, c'eust esté pecher contre le bon sens, & abuser grossiérement de la patience des Lecteurs, que de s'engager dans ces controverses, sur chacune desquelles on pourroit faire un volume, sans dire que j'ay voulu éviter la longueur que M. Arnaud semble avoir au contraire affectée. Mais en gardant une exactitude de choix & de discernement, je n'ay rien laissé de considerable sur nostre matiére dans le livre de M. Arnaud, à quoy je n'aye satisfait, excepté les deux dissertations de critique sur Iean Scot, & sur Bertram, auxquelles on prepare une Réponse à part. On ne peut pas dire que M. Arnaud & ses amis en ayent fait de mesme à mon égard, car pour en parler franchement qu'y a-il

de

de moins exact, ou de plus negligé que leur gros ouvrage à le conſiderer comme une réfutation de ma Réponſe à la Perpetuité dont à peine ont-ils touché la dixiéme partie ? Ils ont pris deçà & delà quelques-uns de mes paſſages détachez de la ſuite du raiſonnement, & la pluſpart tournez en un autre ſens, ſur cela ils ont battu du pays en Orient & en Occident, & c'eſt ce qu'ils ont appellé, *La Perpetuité de la foy defenduë contre le livre du ſieur Claude Miniſtre de Charenton.* Puiſque je n'avois fait que ſuivre le ſecond traité de la Perpetuité, m'eſtant meſme accommodé à ſon ordre, ne faloit il pas pour le défendre contre mon livre me ſuivre auſſi un peu plus ponctuellement ? Et ſi l'on vouloit renvoyer à un ſecond volume ce qui regardoit les ſix premiers ſiécles, encore faloit-il s'attacher au reſte avec quelque ſoin. C'eſt en vain que M. Arnaud s'excuſe ſur la longueur où il ſe ſeroit engagé. Pour eſtre court il ne faut que s'arréter aux choſes eſſentielles, éviter les digreſſions inutiles, & retrancher les diſcours ſuperflus & les injures. C'eſt encore en vain qu'il prend prétexte de ce qu'en ſuivant *mes fantaiſies*, comme il parle, la liaiſon de ſes prin-

Dans ſa Préface.

principes avec ſes conſequences demeuroit cachée & obſcurcie. Car que veut dire cela ſinon qu'il a voulu par ce moyen ſauver des couleurs & des apparences qui ne pouvoient ſubſiſter autrement? Pourquoy appeller un ordre dans lequel l'Auteur de la Perpetuité eſtoit entré luy-meſme, & que je n'avois fait que ſuivre, pourquoy, dis-je, l'appeller *mes fantaiſies?* Pourquoy du moins ſupprimer beaucoup de choſes que j'avois miſes en avant, qui montrent la fauſſeté de ces pretẽdus principes & de ces conſequences, & pourquoy donner à cette négligence le tiltre de *La Perpetuité défenduë* ? Pour moy qui n'ay pas crû qu'il faluſt ſuivre cét exemple, j'ay examiné tout ce que j'ay trouvé d'important dans M. Arnaud, ou qui pouvoit faire quelque peine. Si j'ay changé ſon ordre en quelques endroits ç'a eſté pour en établir un meilleur, plus naturel & plus court, comme lors que j'ay joint ſon ſeptiéme Livre qui traite des Auteurs Grecs depuis le ſeptiéme ſiécle juſqu'à l'onziéme à la diſpute generale de l'Egliſe Grecque pour n'en faire pas à deux fois, ou lors que j'ay rapporté ſon ſixiéme Livre touchant la créance diſtincte de la préſence

ou

ou de l'abſence réelle, à la queſtion de l'impoſſibilité du changement, parce qu'en effet cette créance diſtincte n'avoit eſté inventée que pour cét uſage, ou lors que j'ay renvoyé ce qu'il dit de Paſchaſe & des Auteurs du neuviéme ſiécle dans la ſeconde partie de ſon huitiéme Livre, à l'hiſtoire de l'innovation, parce que c'eſtoit là ſon veritable lieu. Mais en cela meſme je n'ay en rien affoibly les preuves de M. Arnaud, n'y n'en ay examiné moins exactement ſon livre.

Au reſte les Auteurs dont je me ſuis ſervy ne peuvent eſtre ſuſpects à M. Arnaud, puiſque ce ſont pour la pluſpart, ou des Grecs, ou des gens de la Communion Romaine, ou des Auteurs des ſiécles paſſez, qui ny les uns, ny les autres n'ont écrit en veuë de noſtre diſpute. Je n'en ay allegué que tres-peu de Proteſtans, & ceux-là meſmes que j'ay alleguez ſont tels que leur ſincerité ne peut eſtre revoquée en doute. M. Arnaud, & ſes amis n'en ont pas uſé de la ſorte, eux qui ont produit dans cette diſpute des actes & des atteſtations mandiées par les Miſſionnaires, comme les actes d'un Synode de Chypre, la profeſſion de Foy de ſix Preſtres du Patriarchat d'Antioche,

tioche, & quelques autres pieces ſemblables du douziéme Livre, des écrits de Grecs, d'Arméniens, ou de Neſtoriens Latiniſez, comme de Manuël Calecas, de Iean Pluſiadéne, d'Adam Neſtorien, & de Hacciadour Patriarche Arménien reſident encore aujourd'huy à Rome, des témoignages d'Echoliers du Séminaire de Rome comme de Payſius Ligaridius, d'Abraham Ecchellenſis, & de Leo Allatius, &c. Ils ſe ſont auſſi ſervis d'ordinaire d'un nouveau Continuateur de Baronius nommé Odoricus Raynaldus Preſtre de l'Oratoire de Rome, mais ſi on veut ſavoir de quel poids eſt cét Auteur, on en peut eſtre éclaircy par cette deſcription. C'eſt *un homme qui a peu d'eſprit, qui n'a nul jugement, nulle ſincerité, nulle bonne foy, qui debite avec une audace inſupportable, & comme ſi c'eſtoient des articles de foy, les plus inſoutenables prétentions de la Cour de Rome, qui allegue les Auteurs les plus partiaux & les plus emportez, comme Poggius, Blondus, Turrecremata, & autres ſemblables, comme des témoins irreprochables, & apres leſquels on ſoit obligé de condamner les plus gens de bien, & ceux meſmes dont Dieu a fait connoitre la ſainteté par des miracles, qui faute de preuves ſe répand*

répand en injures & en déclamations outrageuſes & indignes d'un Hiſtorien, qui ne doit jamais témoigner de paſſion. Et enfin un homme tel qu'il n'y eut jamais de perſonne moins propre pour un ſi important ouvrage qu'eſt l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Voilà le caractere de cét Auteur. Qui s'imagineroit que des gens qui en croiroient ce que je viens de dire, & qui voudroient bien que tout le monde en fiſt le meſme jugement, vouluſſent l'employer dans une diſpute auſſi importante que celle-cy, & en tirer la pluſpart de leurs hiſtoires. Et néanmoins ce ſont ces Meſſieurs qui nous l'alleguent aujourduy avec tant de confiance, qui l'ont eux-meſmes dépeint de la maniére que je viens de repreſenter. C'eſt M. Arnaud ou ſes amis qui ſous le nom de *quelques Theologiens* ont pris la peine de faire ſavoir au public par des remarques imprimées qu'apres avoir lû cette hiſtoire avec application ils en faiſoient ce jugement. Apres cela ne peut-on pas juſtement leur appliquer ce que S. Auguſtin diſoit à Fauſte, *Qui eſt ce qui aprés avoir décrié un témoin comme faux & corrompu, s'aviſe de le produire en témoignage? Si nous le croyons, & ne le croyons pas ſelon voſtre fantaiſie*

Remarques ſur le 18. Tome des Annales Eccleſiaſtiques d'Odoricus Raynaldus Cõtinuateur de Baronius imprimées à Munſter chez Bernard Raesfeld l'an 66.

Aug. Cont. Fauſt. lib 32. c. 16.

fantaiſie ce n'eſt plus luy que nous croyons, c'eſt vous. Et s'il vous en faloit croire, nous n'aurions que faire que vous nous allegaſſiez des témoins.

On verra ce que ces Meſſieurs feront dans la ſuite, mais s'ils en uſoient encore de meſme qu'ils ont fait dans cette occaſion, s'ils pretendoient ne nous alleguer que des Auteurs décriez, des faux Grecs, des Echoliers des Seminaires, des gens gagnez pour les interets de Rome, ou Proſelytes de ſa doctrine, & réünis à ſon Siege, cela voudroit dire que leur autorité auroit bien plus de part à cette diſpute que la raiſon, & enfin on ſe reſoudroit peut-eſtre à les laiſſer parler ſeuls, n'eſtant pas juſte de ſe voir ſans ceſſe occupez à combattre des phantômes & à diſſiper des ombres. Pour ſoûtenir ſolidement & de bonne foy l'hypotheſe de l'Auteur de la Perpetuité, il faut s'attacher à montrer que la preſence réelle, & la tranſſubſtanciation eſtoient établies & tenuës communement dans toutes les Egliſes Chrétiennes, au tems des diſputes, de Bérenger, à quoy mille atteſtations de perſonnes vivantes aujourduy ne ſervent de rien. Ces atteſtations peuvent ſervir à faire

faire voir que les ſoins qu'on a pris depuis ſi long-tems & que l'on continuë encore de prendre pour introduire inſenſiblement les dogmes de l'Egliſe Romaine dans les autres Egliſes, par les voyes que j'ay marquées dans mon ſecond Livre, & en particulier par les Miſſions & les Séminaires n'ont pas eſté tout à fait infructueux. Mais c'eſt la plus grande de toutes les illuſions que de s'en vouloir ſervir pour conclurre que les doctrines dont nous diſputons fuſſent établies par tout au tems de Bérenger, ou qu'elles fuſſent perpetuelles. Il y a ſujet d'eſperer que le monde ne s'y laiſſera plus tromper, & que ce qu'on a fait juſqu'icy, ſuffira pour faire connoître la verité. Nous ne ſommes plus dans ces tems d'ignorance & de tenebres, où l'on abuſoit trop facilement de la crédulité des hommes. Noſtre ſiécle eſt éclairé, ſes lumieres meſme ſont vives & penetrantes, & nous y verrions tomber beaucoup de vieilles erreurs ſi elles n'étoient ſoûtenuës par l'alliance qu'elles ont avec les interets temporels. Dieu rompra cette alliance quand il luy plaira, mais c'eſt à nous à nous tenir fermes

mes dans la ſienne, à preferer l'honneur que nous avons d'y eſtre, à tous les avantages de la terre, & à le prier qu'il y amene par ſa grace ceux qui en ſont éloignez, afin que nous n'ayons tous enſemble qu'un meſme cœur pour le craindre, & une meſme bouche pour le glorifier.

RE'PONSE
AV LIVRE DE
M. ARNAVD,
INTITVLE'
La Perpetuité de la Foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie defenduë.
LIVRE PREMIER.
Où il eſt traité de la Méthode que l'Auteur de la Perpetuité a ſuivie.

CHAPITRE PREMIER.

Que je ſuis en droit de ſuppoſer pour bonnes, comme j'ay fait, les preuves de M. Auberin, contre le Livre de la Perpétuité, juſqu'à ce que M. Arnaud les ait détruites.

BIEN que la colére qui regne par tout dans le Livre de M. Arnaud me perſuade en quelque ſorte que ſes cenſures ne ſont pas toûjours raiſonnables, il ne faut pas laiſſer de les examiner avec un eſprit tranquile. Si elles ſe trouvent juſtes, j'en dois faire mon profit,

Cha. I. ſans prendre garde à l'aigreur qui les accompagne, & ſi elles ne le ſont pas, l'intereſt de ma cauſe veut que je tâche d'en faire connoitre l'injuſtice par une défenſe modeſte, & Chrétienne. C'eſt ainſi que je me propoſe d'en uſer, non ſeulement dans les commencemens, mais auſſi dans toute la ſuite de cét Ouvrage que je conſacre à l'éclairciſſement de la verité, & l'avancement de la gloire de Dieu, qui eſt l'Auteur & le Pere de la lumiere, & de la verité.

Il eſt certain, dit M. Arnaud dés l'entrée, *que pourvû qu'on veuille accorder à M. Claude le privilege dont il ſe met d'abord en poſſeſſion d'inventer & de ſuppoſer tout ce qui luy plaît, il prend une voye fort ſeure pour conclurre tout ce qu'il voudra. Ie m'étonne ſeulement que croyant avoir ce droit merveilleux, il s'amuſe encore à faire des livres : Car il pourroit terminer abſolument tous nos differens avec beaucoup moins de peine. Il n'avoit qu'à ſuppoſer tout d'un coup qu'il a raiſon & que les Catholiques ont tort, & par là toutes les queſtions ſeroient finies. Il pouvoit meſme ſe contenter de cette demy page pour toute réponſe, car elle decide tout. Suppoſé que le livre d'Aubertin ait remporté une belle victoire ſur l'Ecole de Rome, qu'il ayt fait voir à toute la terre le changement que l'Egliſe Romaine a fait, que les preuves en ſoient claires, fortes & en grand nombre, qu'elles rendent le changement ſenſible, & qu'on ne luy oppoſe que des raiſonnemens & des conjectures imaginaires, qu'y a-t-il encore à repliquer, & dequoy M. Claude ſe met-il en peine ? Voilà le Calviniſme victorieux & l'Egliſe Catholique renverſée.*

Le droit d'oppoſer aux raiſonnemens de l'Au-

teur

teur de la Perpetuité les preuves de fait contenuës Ch. I.
dans le livre de M. Aubertin, & d'en parler ſelon l'impreſſion que nous en avons, n'eſt ny *ſi merveilleux*, ny ſi extraordinaire que M. Arnaud nous en doive conteſter l'uſage. Cet Auteur ayant entrepris de nous faire avoüer, ſi nous ne ſommes entierement opiniâtres, *Que la créance de l'Egliſe Romaine touchant l'Euchariſtie eſt la meſme que celle de toute l'Antiquité*, & n'ayant employé pour cét effet que des raiſonnemens pris de l'impoſſibilité morale de ce changement que nous croyons eſtre arrivé, il ne faut point d'autre droit que le ſens commun pour luy ſoûtenir qu'il eſtoit obligé d'examiner les preuves de fait ſur leſquelles l'opinion qu'il nous veut arracher de l'eſprit eſt établie, & que pendant qu'il les laiſſera ſubſiſter, c'eſt en vain qu'il nous propoſera ſes raiſonnemens. Il ne faut pas non plus d'autre droit que la ſincerité & la juſtice comme pour nous donner lieu de parler de ces preuves ſelon noſtre véritable ſentiment. Car puiſque nous ne les oppoſons à l'Auteur de la Perpetuité que comme un préjugé qui nous empeſche d'écouter ſes raiſonnemens, il eſt juſte que nous en puiſſions parler conformément à noſtre penſée, afin que ſi cét Auteur perſiſte dans le deſſein de nous faire faire l'aveu qu'il pretend, il s'attache avant toutes choſes à lever, s'il luy eſt poſſible, l'obſtacle qui rend tous ſes autres efforts inutiles.

Ie ne doute pas que ſi l'on pouvoit agir dans le monde ſans préoccupation, on ne dût convenir que le livre de M. Aubertin décide ſeul toute la controverſe de l'Euchariſtie. C'eſt un livre eſtimé, ou cette matiére eſt traitée à fond. Il répond

Ch. I. à ceux qui avoient écrit avant luy, on l'a laiſſé juſqu'à préſent ſans replique, ce qui fait que la preſomption de la victoire eſt pour luy, & ſes preuves, quoy qu'en puiſſe dire M. Arnaud, ſont en effet claires, fortes, & en grand nombre, mais parce que pour terminer abſolument un différent & arréter la contradiction, il faut ſuppoſer des principes avoüez de part & d'autre, & qu'il eſt vray au fond que l'Egliſe Romaine ne convient ny des preuves, ny du changement dont il eſt icy queſtion, je veux bien avoüer que la diſpute eſt encore ouverte à cét égard, qu'en général nous ne pouvons fermer la bouche à perſonne par la ſimple ſuppoſition de la force & de la ſolidité de ce livre, car on eſt en liberté & en droit, ſi l'on veut de l'examiner & d'y répondre.

Mais ſi M. Arnaud n'euſt pas ſupprimé une partie de ce que j'avois écrit ſur ce ſujet, ſoit dans ma premiére, ſoit dans ma ſeconde Réponſe, on euſt vû d'abord que bien loin d'avoir eu la prétention qu'il m'impute, j'ay par tout établi formellement le contraire. *Puis que M. Aubertin a fait voir par les paſſages formels qu'il a recueillis des Peres* (ce ſont les termes de ma premiere Réponſe) *que la tranſſubſtanciation eſtoit inconnuë à l'Ancienne Egliſe, il faut bien conclurre qu'il eſt arrivé du changement, puiſque cette meſme tranſſubſtanciation a eſté établie dans l'onziéme ſiécle, & philoſopher apres cela ſur l'impoſſibilité d'un changement, c'eſt, ce me ſemble, ſe donner bien de la peine en vain. S'il y avoit quelque choſe à faire, ce ſeroit de montrer que les paſſages alléguez par M. Aubertin ſont ou faux, ou tirez mal-à-propos contre la tranſſubſtanciation; mais de*

de laisser ces preuves de fait, qui sont nettes, formelles & concluantes, pour s'attacher à je ne say quelles impossibilitez prétenduës, c'est se jouër de la matiére qu'on traite. Voicy encore comme j'ay parlé dans ma seconde Reponse; *L'on avoit sujet d'esperer que l'Auteur traitant mon Abregé dans les égards, & dans les relations que la suite du raisonnement luy donne, s'appliqueroit à l'une de ces choses, ou à faire voir que les preuves de M. Aubertin sur lesquelles on s'est fondé, sont fausses, & de nulle consideration, ou à montrer que la conséquence qu'on a prétendu en tirer n'est pas légitime, c'est-à-dire, qu'il ne s'ensuit pas qu'une chose ait esté possible, encore qu'on fasse voir qu'elle est en effet.* Quand un homme fait des suppositions de cette sorte, on ne peut croire sans se figurer des phantômes, qu'il se mette en possession d'aucun *privilege*, ny qu'il usurpe *le droit merveilleux*, de terminer les differens, ou de faire cesser les controverses par des suppositions non prouvées. Non seulement je laisse à l'Auteur de la Perpetuité la liberté de combattre les preuves de M. Aubertin, & d'en faire voir la fausseté s'il le peut, mais je le conjure de l'entreprendre & je l'en conjure mesme par l'intéreſt de son honneur & de son engagement, & par la necessité qu'il y-a de suivre cette voye pour terminer la contestation. Si cela s'appelle au stile de M. Arnaud vouloir *décider* le different, je suis assuré qu'au stile d'un homme plus équitable, cela s'appelleroit vouloir dégager la dispute d'un détour inutile qui ne veut avoir aucun effet, pour la ramener à une discussion nécessaire de laquelle dépend à cét égard le dénoüement de la controverse. Ch. I.

Ch. I. C'eſt donc injuſtement que M. Arnaud m'impute d'avoir voulu decider les queſtions & terminer les differens pur une ſimple ſuppoſition, & c'eſt un manquement de ſincérité d'avoir ſupprimé ces endroits de mes réponſes qui faiſoient connoître ouvertement ma véritable intention. Mais outre ces deux défauts qu'on peut d'abord remarquer dans ſon procedé, il faut encore avoüer qu'à peine peut-on comprendre ce qu'il euſt deſiré de moy. Il voudroit que j'euſſe prouvé que les preuves de M. Aubertin ſont claires, fortes & en grand nombre, avant que de les ſuppoſer telles. Que veut dire, je vous prie prouver des preuves? Comment peut on les prouver qu'en les produiſant, & en s'engageant à les ſoûtenir quand elles ſeront attaquées? Or c'eſt ce qu'on a fait, on les a produites, en marquant un livre qu'il n'eſt pas difficile de trouver, on en a fait un Abregé, on les a pouſſées meſmes avec quelque étenduë, on a prié l'Auteur de la Perpétuité d'en montrer l'inſuffiſance, ou la fauſſeté. Que deſiré d'avantage M. Arnaud.? Voudroit-il qu'on euſt fait r'imprimer le livre de M. Aubertin à la reſte du mien, avec un Commentaire ſur la ſolidité des ſes preuvees? Mais il ne nous auroit peut-eſtre pas encore accordé la liberté d'en parler avantageuſement, il euſt falu prouver la ſolidité du prémier Commentaire par un ſecond, & celle du ſecond par un troiſiéme, & entaſſer ainſi Commentaire ſur Commentaire à l'Infiny. Car celuy qui veut qu'on luy preuve les preuves de M. Aubertin, pourroit bien auſſi par le meſme droit, nous demander des preuves de la ſolidité de nos Commentaires, & n'ayant

pas

pas fixé le nombre de ſes demandes, il y a appa- Cha. I.
rence qu'il les pouſſeroit bien loin. Ce ſont les premiers fruicts de la Philoſophie enjoüee de M. Arnaud, quand il ne ſera pas en ſa bonne humeur elle nous en produira d'autres, qui ne ſeront pas ſi divertiſſans. Quoy qu'il en ſoit, il-y-a du déreglement dans cette penſée, car la ſolidité d'une preuve ſe ſuppoſe par celuy qui l'avance, juſqu'à ce qu'on y ait fait une bonne réponſe à laquelle il faille acquieſcer, & de meſme, la ſolidité d'une réponſe ſe ſuppoſe par celuy qui l'a fait, juſqu'à ce qu'on l'ayt combattuë par une bonne replique, & l'on auroit ſujet de ſe mocquer d'un homme qui pretendoit arrêter la diſpute, & s'exempter de repliquer en diſant; Prouvez-moy la ſolidité de voſtre reponſe. Si une preuve n'eſt pas bonne, c'eſt à celuy qui répond à en faire voir les défauts, & ſi une réponſe eſt impertinente, c'eſt à l'averſaire à en découvrir l'abſurdité. Iuſques-là chacun eſt en droit de parer ſelon ſon ſentiment.

Bien que ce ne ſoit pas icy le lieu de traiter du different uſage qu'on peut faire des ſuppoſitions dans la diſpute, je ne laiſſeray pas d'en dire un mot pour découvrir de plus en plus l'erreur de M. Arnaud.

Les ſuppoſitions dont on ſe ſert d'ordinaire ſont de deux ſortes, les unes tendent à décider abſolument le different, & les autres ne ſervent qu'à le régler.

Lors qu'on ſuppoſe pour décider abſolument le different, on ne doit ſuppoſer que des choſes reconnuës & avoüées pour veritables par les averſaires meſmes, car ces ſuppoſitions ſont com-

Chap. I. me des prejugez communs & inviolables qui doivent ſervir de loy pour le jugement du fond.

Mais lors qu'on ne ſuppoſe que pour régler la forme de la diſpute, & pour empécher qu'on ne ſe jette dans des vaines conteſtations, il ſuffit que les choſes qu'on ſuppoſe ſoient tenuës pour veritables par ceux qui les ſuppoſent, les autres demeurant toûjours dans la liberté d'en juger, & de les combattre, s'ils le trouvent à propos. De cette ſorte chaque party ſuppoſe ſon ſentiment comme veritable, & il l'appelle ſon hypothéſe, c'eſt à dire ſa ſuppoſition. Et ſi on ne le ſuppoſoit pas veritable, on ne le ſoûtiendroit pas.

On ſuppoſe auſſi en méme tems le ſentiment du party contraire, faux; & ſi on ne le ſuppoſoit pas faux, on ne le rejetteroit pas. Et c'eſt le premier droit de la diſpute qu'il ſoit permis à chacun de ſuppoſer qu'il a la verité de ſon côté, & d'agir ou de ſe defendre ſur cette ſuppoſition, en laiſſant néanmoins aux autres la liberte de ſuppoſer le contraire. C'eſt, non ce qui décide le different, mais ce qui le forme, & qui le régle; car par ce moyen on donne à la diſpute ſes juſtes bornes, & on évite de s'égarer, en courant apres des choſes inutiles, on conſerve aux deux partis une legitime égalité, & juſques-là l'on ne doit demander à perſonne les preuves de ce qu'il ſuppoſe, pourveu que ce ſoit franchement, & ſans rien déguiſer, qu'il declare ſon opinion.

Dans la ſuite de la diſpute, il faut mettre de la difference entre celuy qui agit ou qui attaque, & celuy qui répond ou qui ſe défend. Le premier a deſſein de faire en ſorte que ſon averſaire ſoit obligé à changer de ſentiment. Pour cét effet il

ne

ne doit rien avancer qu'il ne l'établiſſe par des preuves ; mais il eſt auſſi en droit, comme je viens de le dire, de ſuppoſer ſes preuves bonnes, juſqu'à ce que ſa partie y ayt fait quelque réponſe, & il y auroit de l'abſurdité à dire qu'il pretend mal à propos décider le different par la ſuppoſition, ou qu'il eſt obligé de prouver que ſes preuves ſont bonnes, puis qu'il laiſſe la liberté d'y répondre, & qu'en effet ſi on n'y répond rien, le different paroiſt vuidé. Chap. I.

Quant à celuy qui répond, n'ayant à cét égard pour but que de rendre vaine l'attaque de ſon averſaire, il eſt toûjours en droit de ſuppoſer ſon ſentiment comme veritable ſans le prouver, n'eſtant obligé que de répondre aux preuves qu'on luy oppoſe, & d'en faire voir ou l'inſuffiſance ou la fauſſeté. On ne ſauroit peut-eſtre tomber dans une plus grande irregularité, que de vouloir contraindre un homme qui répond, & qui n'a qu'à repouſſer les argumens qu'on luy fait, à faire luy-meſme des argumens, & de pretendre qu'il n'a pas droit de mettre en avant ſes réponſes tirées de l'opinion méme qu'il défend, ſi auparavant il n'a prouvé ſon opinion. Il faut ou que celuy qui l'attaque faſſe voir la fauſſeté de l'opinion ſuppoſée, ou qu'il laiſſe celuy qui la ſuppoſe en repos.

Ie ſay que dans une diſpute publique, qui ſe fait par des livres, il arrive preſque toûjours, qu'une meſme perſonne attaque, & ſe défend, agit & répond, ſelon les occaſions & les matiéres qu'on traite, mais cela n'empeche pas qu'il ne faille bien diſtinguer ces deux qualitez, d'Aggreſſeur & de Repondant, & conſerver à chacune

Chap. I.

cune ſes droits ; car il y auroit du deſordre à vouloir qu'un homme fiſt lors qu'il répond, ce qu'il n'eſt obligé de faire que quand il attaque, ou qu'il fiſt en attaquant, ce qu'il n'eſt obligé de faire qu'en répondant.

Il arrive quelquefois qu'un averſaire donne le change, & qu'au lieu qu'il eſt obligé de répondre directement aux preuves de ſa partie, ou de luy en oppoſer d'autres de pareille nature, & de pareille force, il élude, & ſe jette dans des diſcours qui ne peuvent avoir aucun effet, pendant que les preuves contraires auſquelles il doit répondre ſubſiſteront. Alors on eſt en droit, pour le ramener de cét égarement affecté, de ſuppoſer pour bonnes & ſolides les preuves qu'il a laiſſées ſans réponſe, & d'en parler comme de preuves qui vuident le different, & ce ſeroit à luy un échapatoire frivole & déraiſonnable que de dire qu'il ne faut pas ſuppoſer ſans le prouver, que ces preuves ſoient bonnes & fortes. Car en ce cas, on ne les ſuppoſe bonnes que pour l'obliger à y répondre, & à faire voir leur foibleſſe ou leur fauſſeté, & en effet, s'il n'y répond, on doit tenir à ſon égard la queſtion pour vuidée, parce que quand on n'a rien à dire ſur la forme de proceder, & que les preuves dont on parle ont eſté miſes en avant dans les juſtes régles de la diſpute, il faut ou acquieſcer, ou repondre, & ne vouloir faire ny l'un ny l'autre c'eſt chicaner.

Pour appliquer maintenant ces maximes au ſujet dont il s'agit & juger de la cenſure de M. Arnaud, on n'a qu'à conſiderer. 1. Que quand j'ay ſuppoſé les preuves de M. Aubertin comme fortes & ſolides, je ne me ſuis point propoſé de termi-

terminer abſolument la queſtion du changement arrivé dans l'Egliſe Romaine par cette ſimple ſuppoſition ; mais ſeulement de régler la diſpute & la réduire aux termes où il faut raiſonnablement qu'elle ſoit. 2. Qu'en les ſuppoſant bonnes, je n'ay fait qu'expliquer un ſentiment que j'ay ; & que je prétends defendre contre l'Auteur de la Perpétuité, ſans luy ôter la liberté de ſoûtenir le contraire. 3. Que je les ay ſuppoſées ſans les prouver, parce qu'on ſuppoſe toûjours la ſolidité d'une preuve, juſqu'à ce qu'on y ait répondu du moins quelque choſe, & juſqu'à préſent le livre de M. Aubertin eſt demeuré ſans Réponſe. 4. Que je n'en ſuis ſervy que pour repouſſer l'attaque de l'Auteur de la Perpétuité, & que quand on ne fait que ſe défendre dans la diſpute, on n'eſt pas obligé de prouver. 5 Enfin que je ne les ay miſes en avant que comme un préjugé qu'il faut néceſſairement nous ôter de l'eſprit, avant que de nous propoſer les raiſonnemens de la Perpétuité, parce que ce préjugé rend ſes raiſonnemens inutiles & impropres au deſſein qu'il a de nous faire reconnoître qu'il n'eſt pas arrivé de changement dans l'Egliſe Romaine. D'où il s'enſuit, non ſeulement que je pouvois ſuppoſer ces preuves comme claires, fortes, & en grand nombre, puiſque c'eſt ſous ces carractéres qu'elles ont formé nôtre préjugé; mais que de plus il les falloit ſuppoſer ſans les prouver, parce que je ne les ſuppoſe que pour obliger l'Auteur du Traité à nous faire voir s'il le peut, qu'elles ne ſont pas ce que nous les croyons. En effet s'il veut venir à bout du deſſein qu'il a entrepris, il faut, ou qu'il nous montre Ch. I.

Ch. I. tre que noſtre préjugé ne doit pas nous empécher d'écouter ce qu'il a à nous repréſenter, c'eſt à dire que quand nos preuves de fait ſeroient tres fortes & tres évidentes, elles ne pourroient pourtant pas nous détourner d'entendre des conjectures morales ; où qu'il nous montre que nôtre préjugé eſt faux, & que nos preuves ne ſont ny claires ny fortes. Le premier eſt abſurde, le ſecond eſt-ce que nous le prions de faire. Mais au lieu de cela, M. Arnaud s'eſt aviſé de nous demander que nous luy prouvions la ſolidité de nos preuves.

Si nos preuves, étant ſuppoſées bonnes, ſont en effet *la victoire du Calviniſme, & le renverſement de l'Egliſe Catholique*, comme en ce cas M. Arnaud en convient, il y a ſujet de s'étonner qu'il ayt crû les détruire dans nôtre eſprit, par cinq ou ſix périodes de raillerie. A-t-il eſté plus touché de ce qu'on a appellé les raiſonnemens de la Perpétuité *des conjectures imaginaires*, que de cette *belle victoire* ſur l'Ecole Romaine qu'on a attribuée au livre de M. Aubertin ; & de ce changement que l'Egliſe Romaine a fait, *qui eſt viſible à toute la terre ?* L'honneur d'un petit traité luy eſt-il plus cher que le rétabliſſement de l'Egliſe Catholique, & faut-il que pour l'intereſt d'un ouvrage particulier, il ait remué l'Orient & l'Occident pendant que l'Egliſe Catholique périt à ſes yeux, abbatuë ſous les injuſtes victoires du Calviniſme. Ie veux que ma ſuppoſition ne ſoit que dans mon imagination, & dans celle de ceux de ma Communion, cela ſuffiroit pour exciter le zéle d'un homme, *que le Fils de Dieu a donné à ſon Egliſe comme un Docteur un de ſa véri-*

té,

té, éclairé de ſes véritables lumieres, & remply de ſon eſprit, pour faire demeurer victorieuſe de la fauſſe ſubtilité de l'erreur la doctrine ſolide de la verité, comme parle un de ſes Approbateurs Cela ſuffiroit, ce me ſemble, pour luy faire préférer la gloire de toute ſon Egliſe à celle d'un ſimple Auteur, dont meſme la pluſpart du monde ignore encore le nom. D'autant plus, que comme on l'a déja dit, cette preoccupation où nous ſommes, ſoit qu'elle ſoit fauſſe, ſoit qu'elle ſoit bien fondée, met de la diſtinction entre les intérets de ce traité, & ceux de l'Egliſe Romaine; car elle arrête toutes les pretentions de l'Auteur, & fait échoüer toutes les conqueſtes qu'il ſe promettoit. Rétablir l'honneur de la Perpetuité, c'eſt ne rien faire, parce que le Calviniſme ne laiſſera pas de chanter toûjours les victoires d'Aubertin, & de ſe tenir ferme ſur ſes preuves. Renverſer le livre d'Aubertin, c'eſtoit fraper un grand coup, fermer la bouche au Calviniſme, & relever la gloire de l'Egliſe Catholique. Il n'y avoit donc pas à balancer entre ces deux partis, & néantmoins M. Arnaud ce Docteur donne à l'Egliſe avec tant de lumiéres, court au Traité, & renvoye l'Egliſe à un autre tems. Ch. I.

M. de Vence dans ſon Approbation.

Enfin pour achever de juſtifier ma ſuppoſition non prouvée, je n'ay qu'à propoſer l'exemple d'un homme qui pour me repreſenter les victoires que le traité de la Perpetuité doit remporter ſur nous, ſi nous ſommes tant ſoit peu raiſonnables, ſuppoſeroit ſans le prouver, que les preuves de ce traité ſont claires & ſolides. Ne me ſeroit-il pas permis de luy appliquer les maximes de M. Arnaud, & de luy dire que pourveu que l'on

Ch. I. l'on luy veüille accorder le privilége dont il ſe met d'abord en poſſeſſion *d'inventer & de ſuppoſer ce qui luy plaiſt, il prend une voye fort ſeure pour conclurre tout ce qu'il voudra, que ces ſortes de diſcours fondez ſur des ſuppoſitions non prouvées, ne ſont pas tout à fait judicieux, & qu'ils font voir qu'il ne ſait pas aſſez diſtinguer entre les choſes qu'il n'eſt point permis de dire qu'apres les avoir prouvées, & celles qu'on peut ſuppoſer legitimement ſans les prouver?* Si cét homme répondoit qu'il n'a fait cette ſuppoſition que pour obliger M. Claude à reconnoiſtre qu'il n'a point d'autre voye raiſonnable de s'en defendre, que de montrer, s'il le peut, que les raiſonnemens de ce traité ne ſont pas juſtes, ne luy dirois-je pas de meſme, que je ne ſuppoſe que les preuves de M. Aubertin ſont claires & fortes, que pour obliger l'Auteur de la Perpétuité à reconnoître qu'il n'a point d'autre voye raiſonnable de s'en défendre; que de montrer, s'il le peut, que ces preuves ne ſont pas bonnes? M. Arnaud ſeroit peut-eſtre aſſez équitable, pour ne trouver pas mauvais que je me ſerviſſe de ſes principes, d'autant plus qu'il y auroit une difference eſſencielle en ma faveur, qui eſt, comme je l'ay déja dit, que je ſuis répondant dans cette diſpute, au lieu que cét homme dont je viens de parler, ſeroit l'aggreſſeur. Mais qui eſt, direz-vous, cét homme ſi mal inſtruit des maximes de M. Arnaud? C'eſt M. Arnaud luy-meſme, qui apres nous avoir fait une longue ſuite d'argumens dans les chapitres cinquiéme & ſixiéme de ſon premier Livre; pour nous montrer que les ſavans, les ſimples & les opiniâtres doivent ſe rendre aux preuves

preuves de la Perpetuité, conclut en ces termes. Chap. I.
Il eſt vray que ces raiſonnemens appliquez au livre de la Perpetuité, ſuppoſent que les preuves en ſont claires & ſolides; & c'eſt pourquoy je ne m'en ſers icy que pour détruire ces vaines exceptions de M. Claude, qui voudroit qu'on les rejettaſt ſans autre examen, ſur cette raiſon generale que ce ſont des preuves de raiſonnement. M. Claude n'a point d'autre voye raiſonnable de s'en défendre que de montrer, s'il le pouvoit, que les raiſonnemens de ce traité ne ſont pas juſtes. On verra dans la ſuite s'il a eu raiſon de faire cette ſuppoſition, il me ſuffit maintenant de conclurre à ſon exemple, que chacun peut faire des ſuppoſitions, lors qu'on ne pretend pas terminer par là le different, mais ſeulement obliger un averſaire à venir à la diſcuſſion d'un point qu'il ne veut pas examiner. C'eſt ainſi que M. Arnaud fait luy-meſme ce qu'il cenſure en autruy.

CHAPITRE II.

Que la Methode de l'Auteur de la Perpetuité peut eſtre juſtement ſuſpecte d'artifice & d'illuſion, & que ſa maniére d'attaquer le livre de M. Aubertin eſt oblique & indirecte.

LA méthode dont ſe ſert l'Auteur de la Perpetuité pour nous faire avouër comme il dit: que *la créance de l'Egliſe Romaine touchant le myſtére de l'Euchariſtie, eſt la meſme que celle de toute l'Antiquité*, m'avoit paru ſi extraordinaire & ſi irréguliére, que j'y avois fait les conſiderations ſuivantes.

I. Qu'elle

Cha. I. I. Qu'elle pouvoit être juſtement ſuſpecte d'artifice & d'illuſion.

II. Que cette maniére d'attaquer le livre de M. Aubertin eſtoit oblique & indirecte.

III. Que l'Auteur avoit eû tort de pretendre renverſer les preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin par des raiſonnemens qui ne peuvent eſtre tout au plus que des conjectures.

IV. Que pour diſſiper tout d'un coup ces raiſonnemens, il ne faloit que leur oppoſer ces meſmes preuves de fait, & les ramaſſer en abregé, pour en donner une idée generale.

Livre I. chap. I. pag. 1. M. Arnaud avouë qu'on n'a pas ſujet de ſe plaindre de moy d'avoir voulu commencer par là ma Réponſe, & d'avoir tiré des defauts que je pretens remarquer dans cette Méthode mes premiéres accuſations contre le livre de la Perpetuité, *pourveu*, dit-il, *que j'en établiſſe bien la verité, & la juſtice.* On peut donc, à mon avis, ſuppoſer que je n'ay rien fait en cela qui ne ſoit dans l'ordre, & il ne s'agit maintenant que de juſtifier ces quatre reflexions.

Juſtification de la premiére Remarque. Je n'inſiſteray pas long-tems ſur la premiére, parce que M. Arnaud n'en a rien dit, & que d'elle-meſme elle paroiſt inconteſtable. Elle eſt fondée ſur ce que quand il s'agit de la queſtion de droit, ſavoir, de ce que nous devons croire touchant l'Euchariſtie, l'Auteur de la Perpetuité veut que nous la decidions, non par la Parole de Dieu, mais par le conſentement de l'Egliſe dans tous les ſiécles, & par la d poſition des Peres, & quand il s'agit enſuite de chercher ce conſentement, il veut que cette ſeconde queſtion ſe vuide

vuide non par les paſſages des Peres, mais par des raiſonnemens. Or ce ne peut-eſtre qu'un détour, & un renverſement de l'ordre naturel; car c'eſt un principe du ſens-commun, que naturellement les queſtions de droit ſe doivent décider par la Régle du droit, lors que la Régle du droit eſt diſtincte & ſeparée des faits, & que naturellement auſſi les queſtions de fait ſe doivent vuider ou par une exacte conſidération des faits meſmes, ou par les témoins qui en peuvent légitimement dépoſer. Ch. II.

Puis donc que nous avons dans la Religion Chrétienne nôtre Régle de droit diſtincte & ſeparée des faits, c'eſt-à-dire, l'Ecriture Sainte, où Dieu a mis le fond de ſa Revélation, c'eſt à elle qu'appartient naturellement la déciſion des queſtions de la foy, & non au conſentement de l'Egliſe dans tous les ſiécles. Car comme les Peres ont dû tirer de l'Ecriture la certitude de leurs connoiſſances, nous auſſi qui croyons comme ils croyoient devons faire dépendre nôtre foy du meſme principe. L'Ecriture eſt faite pour déterminer nos ſentimens touchant les myſteres; mais la foy de ceux qui nous ont precedez ne peut eſtre tout-au plus, qu'un exemple qui nous eſt propoſé pour l'imiter, & un exemple ſoûmis meſme à la Régle, qui ne mérite nôtre approbation, qu'entant qu'il a de la conformité avec elle; de ſorte que c'eſt changer l'uſage & la deſtination naturelle des choſes, que de vouloir décider les queſtions de droit par l'exemple.

Il ne ſervitoit de rien de dire, que l'Egliſe Romaine ne reconnoiſt pas l'Ecriture pour la ſeule Régle de la foy, & qu'elle luy aſſocie la Tradi-

Ch. II. tion. Cette réponſe ne garentiroit pas l'Auteur de la Perpétuité du reproche que je luy fais ; car quand un homme établit une Méthode de Controverſe, & qu'il la propoſe comme ſuffiſante pour convaincre ceux qui ne ſont pas de ſon ſentiment, il faut qu'il la fonde ſur des principes non-conteſtez ; ou ſi ſes principes ſont conteſtez, il eſt obligé de les prouver ſolidement, avant que de les ſuppoſer. S'il ne le fait, on l'arrétera dés le premier pas, & l'on rendra toute ſa machine inutile. Or c'eſt-ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas fait ; il n'a pas prouvé que le conſentement de tous les ſiécles deuſt eſtre la Régle des dogmes de la Religion. Il nous a bien dit que ce ſeroit un grand inconvénient que de damner tous les Anciens Peres, & qu'on les damneroit ſi l'on ſuppoſoit qu'ils euſſent eſté tous engagez dans un culte d'idolatrie. Mais cela ne fait rien à noſtre queſtion ? Il ne s'enſuit pas que leurs Ecrits ſoient la Regle de nôtre foy, ni ſur le point de l'Euchariſtie, ni ſur les autres. Car les Peres peuvent eſtre exemts d'erreur damnable ſur quelque point que ce ſoit, par la conformité de leur doctrine à ce que la Régle ordonne de croire, ſans pourtant devenir la Régle meſme, & ſans s'acquerir cette autorité ſouveraine qui oblige les conſciences, & qui doit décider les queſtions de droit.

Mais dira-t-on pourveû que nous trouvions la verité de ce que nous devons croire ſur un ſi grand ſujet que celuy de l'Euchariſtie, que nous importe-t il de l'avoir trouvée ou par la voye de l'Ecriture, ou par celle du conſentement de l'Egliſe Ancienne ? Si nous ne ſuivons pas les Peres comme la Régle de noſtre foy, ſuivons les comme un

me un exemple proposé à nostre imitation. Ie Ch. II.
répons, que la cause que je défends ne perdroit rien au fond, quand nous prendrions la créance de l'Eglise Ancienne sur ce sujet pour le modéle de la nostre, c'est dequoy nous ne sommes pas en peine. Mais quoy qu'il en soit; il ne faut pas abandonner les intérets de la Parole de Dieu, ni faire dépendre absolument nostre foy d'aucun autre principe que de celuy des Ecritures. Nostre foy ne seroit pas ce qu'elle doit estre, c'est-à-dire une foy divine, si elle n'estoit que l'imitation de la créance des Peres. Cette maxime de régler la Religion par l'imitation de ceux qui nous ont précédez, sans avoir aucun principe fixe est de dangereuse conséquence. Car il arriveroit enfin qu'aprés plusieurs siécles, les derniers n'auroient presque plus de ressemblance avec le premiers, parce que les imperfections humaines qui se mélent dans cette imitation, ne manquent jamais de la troubler, & de la corrompre, comme on voit que les copies d'un tableau, qui sont tirées l'une sur l'autre, deviennent toûjours moins parfaites, plus elles s'éloignent de leur original.

On ne sauroit donc excuser l'Auteur de la Perpétuité de ce renversement d'ordre que je luy reproche, & qui consiste à vouloir decider la question de droit par les faits; mais il n'est pas moins inexcusable quand il veut faire dépendre la question de fait de la force de son raisonnement. Il s'agit de savoir quelle a esté la créance des Peres sur le sujet de l'Eucharistie, & il prétend vuider cét article non par le témoignage des Peres mesmes, mais par quelques impossibilitez

Ch. II. qu'il s'imagine dans le changement que nous ſuppoſons. Ie n'ignore pas qu'il-y-a quelquefois des queſtions de fait ſur des choſes dont on ne ſauroit trouver de témoins, & j'avouë qu'en ce cas, il ne ſeroit pas juſte de ſe plaindre qu'on euſt recours au raiſonnement, parce que n'y ayant point d'autres lumieres de ce qu'on cherche que celle du raiſonnement, la néceſſité autoriſe cette maniére de procéder bien qu'elle ſoit indirecte. Mais nous ne ſommes pas en ces termes-là, puis que nous avons les livres des Anciens en aſſez bon nombre & que leurs paſſages ſur le ſujet de l'Euchariſtie ne ſont pas ſi peu conſidérables que ſi l'on s'y veut appliquer on ne puiſſe bien découvrir quelle a eſté leur doctrine & leur foy. Quelle néceſſité donc; que nous abandonnions la diſcuſſion des Peres pour écouter les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpétuité ? N'avons nous pas droit de nous plaindre de luy, & de luy dire, que la voye de diſcuſſion eſt celle que la nature nous preſcrit, & qu'à comparer ces deux voyes l'une avec l'autre, la naturelle nous paroiſt plus nette & plus aſſurée que la ſienne ? D'où il s'enſuit, que ſans aller plus, avant ſa maniére de procéder nous doit eſtre ſuſpecte d'artifice & d'illuſion; car il eſt aſſez ordinaire de concevoir des ſoupçons contre un homme qui quitte les grands chemins, pour ne marcher que par des ſentiers détournez.

Juſtification de la ſeconde Remarque. Livre premier chap. I. pag. 4.

La ſeconde remarque que j'avois faite ſur la méthode de l'Auteur de la Perpétuité, regarde la maniere d'attaquer le livre de M. Aubertin; & parce que M. Arnaud a traité également de *fauſſetez notoires*, & ce que j'ay dit; *Que le livre de M. Au-*

M. Aubertin eſt le premier ſujet de cette conteſtation, & ce que j'ay ajoûté : *Que l'Auteur de la Perpetuité l'a attaqué d'une maniére indirecte* ; je ſuis obligé de diviſer ma juſtification en deux chefs. Ie feray donc voir premiérement, que le livre de M. Aubertin a eſté attaqué, & qu'il eſt le premier ſujet de cette conteſtation. Secondement qu'il a eſté mal-attaqué. Ch. II.

Le premier de ces points ſera vuidé en deux mots ; car je n'ay d'un côté, qu'à prier les Lecteurs de ſe ſervir du témoignage de leurs yeux, en liſant toute la ſeconde ſection du premier traité de la Perpetuité, où ils verront que dans cinquante une pages qu'elle contient, ſon unique objet eſt de réfuter l'Hiſtoire que M. Aubertin a faite du changement qui eſt arrivé par l'introduction de la tranſſubſtanciation ; & de l'autre je n'ay qu'à declarer à tout le monde, que dés le premier moment que noſtre conteſtation a commencé, qui fut préciſément lors que j'entrepris de répondre à ce traité, je me propoſay non ſeulement de ſoûtenir en particulier la verité de cette Hiſtoire, mais auſſi de défendre en général tout ce livre, contre les atteintes indirectes du traité. Si cela ne s'appelle eſtre le premier ſujet de cette conteſtation, je ne ſay plus de quel nom il faut appeler les choſes. Car que faut-il pour faire qu'un livre ſoit le premier ſujet d'une conteſtation qui ne ſoit icy ? Faut-il que le livre ſoit attaqué ? Celuy-cy l'eſt ; Faut-il qu'il ſoit défendu ? Celuy-cy l'eſt ; Faut-il que celuy qui le défend le défende avec deſſein d'en relever les intérets ? I'ay eu ce deſſein, parce que ſes intérets m'ont parû les meſmes que ceux de la verité.

Ch. II. Où eſt cette fauſſeté notoire que M. Arnaud m'impute.

Livre premier chap. I. pag. 4.

L'Auteur, dit il, *de la Perpétuité n'a pas prétendu que ſon traité fuſt une Réfutation du livre de ce Miniſtre, & dans une choſe comme celle-là, qui dépend de l'intention d'un homme vivant, c'eſt convaincre M. Claude de temerité que de luy declarer de ſa part qu'il ſe trompe, & que cét Auteur n'a jamais eû la penſée qu'il luy attribuë.* Il ajoûte, *que ce premier traité n'eſtoit dans ſon origine que la Préface de l'Office du S. Sacrement, qu'on n'entreprend guéres de réfuter un livre in folio dans une Préface; qu'il y traite la queſtion de l'impoſſibilité d'un changement; qu'il y réfute en paſſant Blondel & Aubertin qui en avoient fait des Hiſtoires fabuleuſes; qu'il combat tres-directement le plan de ce changement dreſſé par Aubertin; mais qu'il ne combat & n'attaque point du tout le reſte de ſon ouvrage.*

M. Arnaud me pardonnera ſi je dis, qu'il n'y-a-rien de raiſonnable en tout cela. A proprement parler, le ſujet de cette conteſtation ne peut eſtre pris que de ce qui m'a obligé d'entrer dans la diſpute, puis que noſtre conteſtation n'a commencé que du moment que j'y ſuis intervenu. Si je ne fuſſe pas intervenu l'Auteur parloit ſeul, & quand un homme parle ſeul, on n'a pas accoutumé de dire qu'il-y-ait de la conteſtation. Pour en trouver donc le veritable ſujet, il le faut chercher dans les cauſes de mon intervention, & non dans le deſſein de l'Auteur de la Perpétuité. M. Arnaud n'a pas veû qu'il-y-a de la difference entre ces deux queſtions, l'une, quel eſt le ſujet de la conteſtation, & l'autre ſi le ſujet de la conteſtation

eſt

eſt réel, ou imaginaire. Pour décider la ſeconde, Ch. II.
il faut jetter les yeux ſur l'Auteur de la Perpétuité, & conſiderer ce qu'il a fait, & ce qu'il a voulu faire, mais pour s'eclaircir de la premiere, on ne peut que s'en rapporter à moy; Et quand je me ſerois trompé en m'imaginant ſans raiſon qu'on attaquoit le livre de M. Aubertin, on pourroit bien dire que j'aurois formé une querelle mal-à-propos, & que le ſujet n'en ſeroit que dans mon imagination, & non dans la verité; mais on ne pourroit accuſer *de fauſſeté notoire* ce que j'ay dit depuis, que le premier ſujet de cette conteſtation eſtoit ce livre, puis qu'en effet je ſuis entré dans la diſpute pour le défendre.

De plus, il-y-a dans le diſcours de M. Arnaud une fauſſe ſuppoſition dans le terme de *réfuter*; car il ſuppoſe que j'impute à l'Auteur de la Perpétuité qu'il a eu deſſein de réfuter formellement & directement tout le livre de M. Aubertin, & c'eſt ſur cela qu'il nous dit qu'on n'entreprend guéres de refuter un livre *in folio* dans une Preface. Mais il ne prend pas garde que je ne me ſuis pas ſervy ſur ce ſujet du terme de *réfuter*, mais de celuy *d'attaquer*, & que bien loin d'imputer ce deſſein de refutation à l'Auteur de la Perpétuité, ma plainte, au contraire, eſt qu'il n'a pas réfuté ce livre, & le fondement de ma plainte eſt, qu'il le devoit faire, comme je le montreray dans la ſuite. Pour juſtifier ce que j'ay dit que le premier ſujet de cette conteſtation eſt le livre de M. Aubertin, & pour montrer en meſme tems, que ce n'eſt pas un ſujet mal fondé, je n'ay pas beſoin de dire que l'Auteur du Traité a eu deſſein de *réfuter* tout ce Livre, il me ſuffit qu'il

Ch. II. en ait *attaqué* la derniere partie, & qu'il ait entrepris de le combattre, dans toute sa seconde section. Il me suffit que sa premiere section tende à rendre incroyable l'Histoire du changement dressée par M. Aubertin. Il me suffit que son ouvrage tout entier aboutisse à nous rendre inutiles les preuves de fait que M. Aubertin a recueillies dans le sien. Il y en a là plus qu'il n'en faut pour repousser cette fiere accusation de *fausseté notoire* dont il a plû à M. Arnaud de relever le commencement de son livre. Or tout ce que je viens de dire est constant, & il ne faut que des yeux, & un peu de sens-commun pour en juger.

M. Arnaud nous peut déclarer ce qu'il luy plaira de la part de l'Auteur de la Perpétuité touchant sa veritable pensée. Ie luy répondray que quand on juge d'un Ouvrage on en juge par ce qui paroist dans l'ouvrage mesme, & non par les intentions secrettes de son Auteur. Les desseins des personnes sont cachez ; mais le but des ouvrages est manifeste. Ie ne pretens pas penétrer les cœurs ; mais il ne m'est pas défendu de juger du traité de la Perpétuité par ce que j'en voy.

Que ce Traité fust dans son origine, une simple Préface, ou qu'il ne le fust pas il m'importe peu de le savoir, & je ne suis pas d'ailleurs assez amoureux des belles choses pour pousser ma curiosité jusques aux desseins avortez de l'Auteur de la Perpétuité. Si cét ouvrage fut autrefois une Préface, & qu'on l'ait érigé en Traité, on a eu raison de l'annoblir, son mérite l'en rendoit digne ; mais on a tort aujourduy de luy reprocher la bassesse de sa premiére condition, dans une occasion,

occaſion, où il s'agit de maintenir ſa gloire. Quoy Chap.
qu'il en ſoit, Préface, ou Traité, ce m'eſt tout un, II.
il n'en attaque pas moins le livre de M. Aubertin.

Mais dit M. Arnaud, *il le réfute en paſſant* En paſſant ! de quatre vingts huit pages qu'il contient il-y-en-a cinquante une employée à la refutation formelle de l'Hiſtoire de M. Aubertin, & le reſte, comme j'ay dit, aboutit à montrer que cette Hiſtoire eſt incroyable parce qu'elle eſt impoſſible, & à renverſer indirectement tout le livre.

Voilà, ce me ſemble noſtre premiere *fauſſeté notoire* diſſipée. Voyons la ſeconde. I'ay dit, *que l'Auteur de la Perpétuité a attaqué le livre de M. Aubertin d'une maniére indirecte.* Mais pour bien comprendre la verité de cette remarque, il faut convenir que tout le livre de M. Aubertin eſt un corps de diſpute ſur le ſujet de l'Euchariſtie, qui eſt diviſé en trois parties. Dans la premiere, il traite la matiere par l'Ecriture Sainte, & par le raiſonnement humain. Il produit ſes paſſages & ſes argumens, il réfute les réponſes qu'on-y fait, il rapporte les paſſages & les argumens de ceux de la Communion de Rome, il y ſatisfait, & il répond, à peu-prés, à tout ce que les Controverſiſtes ont dit juſqu'icy de plus conſidérable ſur ce ſujet. Dans la ſeconde il examine la créance de l'Egliſe, durant ſix cens ans, par une diſcuſſion exacte de tous les paſſages de part & d'autre, & il fait voir que la tranſſubſtantiation & la préſence réelle ſont des dogmes inconnus pendant tout ce tems-là. Dans la troiſiéme, il fait l'Hiſtoire de l'introduction de ces doctrines. La premiére

partie

Ch. II. partie traite la queſtion de droit par les véritables régles du droit, & elle ſert de fondement à la ſeconde. La ſeconde traite la queſtion de fait par la dépoſition fidele des témoins, c'eſt-à dire, des Peres, ſiécle apres ſiécle, & elle ſert de fondement à la troiſiéme. La troiſiéme marque, les degrez du changement, les tems où ils ont commencé, leurs Auteurs, & les oppoſitions qu'on y a faites.

Cela eſtant ainſi ſuppoſé, je dis, que c'eſt procéder obliquement que de détacher cette derniere partie de la ſeconde, & d'entreprendre de la réfuter ſeule, & à part comme a fait l'Auteur de la Perpétuité. La raiſon en eſt manifeſte, c'eſt parce que le fondement unique ſur lequel la derniere partie eſt appuyée, & qui luy communique toute la force qu'elle a pour perſuader, ou ſe faire croire conſiſte dans la ſeconde. Carpourquoy croyons-nous par exemple ce qu'elle nous dit qu'Anaſtaſe Sinaïte a innové, à-l'égard des expreſſions, c'eſt-à-dire, qu'il a eſté le premier qui a rejetté les termes de figure ou de type ſur le ſujet de l'Euchariſtie? ce n'eſt que parce que nous avons veû, dans la ſeconde, les Peres qui ont precedé Anaſtaſe ſe ſervir communément de ces termes là, & que nous n'en avons trouvé aucun qui les ait rejettez. Pourquoy croyons-nous que Paſchaſe a eſté le premier qui a ſongé à la préſence reelle? ce n'eſt que parce que nous avons vû ceux qui eſtoyent avant-luy qui tenoient un autre langage. De ſorte que la ſeconde partie prépare neceſſairement l'eſprit à la troiſiéme. Dans la ſeconde, on vous fait voir l'eſtat de l'Egliſe des ſix premiers ſiécles different de ce qui ſe voit aujour-

aujourduy dans l'Egliſe Romaine. Vous conce- Ch. II.
vez-donc déja qu'il s'eſt fait un changement, & vous ſuppoſez non-ſeulement qu'il a eſté poſſible, mais auſſi qu'il eſt actuellement arrivé, de ſorte qu'il ne vous reſte plus qu'à demander quand, par qui, & par quels degrez il a eſté fait, & c'eſt ce que la troiſiéme partie vous montre. On ne la ſauroit donc détacher de la ſeconde pour la combattre ainſi toute ſéparée, ſans ſe rendre coupable d'une obliquité vicieuſe; car c'eſt la dépoüiller de toute ſa force, & faire, à ſon égard, ce que firent les Philiſtins à l'égard de Samſon à qui ils firent couper les cheveux avant que de l'attaquer. M. Aubertin n'a propoſé ſon Hiſtoire qu'apres avoir mis dans l'eſprit de ſes Lecteurs des préparations juſtes & neceſſaires pour la recevoir; & l'Auteur de la Perpétuité veut qu'on la conſidére & qu'on l'examine avec un eſprit non préparé, ou pour mieux dire avec un eſprit remply de diſpoſitions contraires. Ce n'eſt pas agir franchement. Pour procéder avec ordre il faloit commencer par ces premieres préparations, faire voir ſi l'on pouvoit, qu'elles eſtoient trompeuſes, en découvrir l'injuſtice, la fauſſeté, ou l'inſuffiſance, & en ſuite attaquer l'Hiſtoire. Il n'y auroit eu rien à dire en cela touchant la méthode; mais ſupprimer ces préparations, les retrancher de la diſpute, & s'attacher d'abord à l'Hiſtoire, c'eſt ce qu'on appellera toûjours n'aller pas droit.

Mais ſi l'on conſidére encore la maniére dont l'Auteur de la Perpétuité tâche de réfuter cette Hiſtoire, on trouvera qu'il n'y procéde pas non plus directement. Par exemple, M. Aubertin marque

Ch. II. marque Anaſtaſe Sinaïte comme le premier qui s'eſt éloigné des expreſſions communes des Anciens, en diſant que l'Euchariſtie n'eſt pas l'antitype mais le corps de Ieſus-Chriſt. Pour réfuter directement ce point d'hiſtoire, demeurant d'accord comme on fait du paſſage d'Anaſtaſe, il faloit produire des paſſages ſemblables, de ceux qui l'ont précédé, & faire voir qu'il n'a pas eſté le premier qui a parlé de la ſorte. Mais au-lieu de cela, l'Auteur de la Perpétuité prend un autre tour, il demande, comment il s'eſt pû faire *qu'Anaſtaſe qui ne pouvoit ignorer la foy de l'Egliſe de ſon tems, ait avancé une opinion qui y auroit eſté formellement oppoſée, ſans témoigner qu'il avançoit quelque choſe de contraire.* Il s'efforce de montrer que cette innovation n'auroit pû ſe communiquer ni à l'Orient ni à l Occident, & que le véritable ſentiment d'Anaſtaſe, & de ceux qui ont parlé comme luy ne pouvoit eſtre l'impannation du Verbe que M. Aubertin ſemble leur attribuër. Il en fait de meſme, à l'égard de Paſchaſe, que la meſme Hiſtoire marque comme le premier Auteur de la préſence réelle; car au-lieu de faire voir qu'on avoit déja tenu le meſme langage que luy, & qu'il n'y avoit rien de nouveau dans ſa doctrine, il s'étend à montrer, que ſi Paſchaſe euſt eſté un innovateur, on en euſt parlé dans quelqu'un des Conciles qui furent tenus dans ſon ſiécle, qu'il y euſt eû contre luy des ſoûlevemens, & qu'il n'euſt pas propoſé ſa doctrine comme la doctrine commune de l'Egliſe ainſi qu'il a fait. Ie n'examine pas maintenant ſi les raiſons qu'il allégue ſont bonnes, & concluantes, ou ſi elles ne le ſont pas. Ie ne veux

Perpétuité de la Foy page 50. 51. &c.

pas

pas dire meſme qu'il les faille rejetter abſolu- Ch. II.
ment, ſans en faire aucune conſideration, par cette ſeule raiſon qu'elles ſont indirectes, il s'agit ſeulement de ſavoir ſi cette maniére de réfuter l'Hiſtoire de M. Aubertin eſt directe, ou non, & il faut avoüer qu'elle ne l'eſt pas; Car les points capitaux de cette Hiſtoire conſiſtant uniquement à établir, qu'Anaſtaſe a innové, que Paſchaſe a innové, & qu'il n'ont pas ſuivy le chemin des Peres, pour faire voir directement qu'ils ne ſont pas des innovateurs, il faloit produire des paſſages de ceux qui les ont precedez, qui fuſſent à peu-prés ou dans les meſmes termes, ou dans le meſme ſens que les leurs, & c'eſt ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas fait.

M. Arnaud réjugera donc, s'il luy plaiſt, la queſtion, ſi j'ay avancé deux *fauſſetez notoires*, l'une *que le livre de M. Aubertin, eſt le premier ſujet de cette conteſtation*, & l'autre *que l'Auteur de la Perpetuité l'a attaqué d'une maniere indirecte*. Et pour obtenir de luy un ſecond Arreſt plus favorable que le premier, il ſera bon de répondre à ſes objections, & de luy dire, 1. Que je ne prétens pas empécher les Théologiens de choiſir les points, ou les matiéres pour leſquelles ils auront plus d'inclination: Car pourvû qu'il les traitent dans les régles, le public leur en ſera obligé. 2. Que je ne prétens pas meſme qu'on ne puiſſe réfuter une partie d'un liure, & laiſſer l'autre, pourvû que cette partie ſe puiſſe bien réfuter ſéparément, & qu'il n'y ait pas ſujet de ſe plaindre qu'on en ait eclipſé toute la force en les détachant l'une de l'autre. 3. Que je prétens encore

Ch. II. encore moins faire rendre conte à l'Auteur de la Perpétuité de ſes occupations ; ni luy demander *deux volumes in folio.* Ie veux bien croire que comme ſes emplois ſont grands & difficiles, ils ne luy ont pas laiſſé aſſez de tems pour faire une juſte & directe réfutation de l'Hiſtoire de M. Aubertin.

Livre premier chap. 1. pag. 7. Et quant à ce qu'il nous dit, *qu'on ne peut rien exiger légitimement d'une perſonne qui traite quelque matiere que ce ſoit, ſinon, qu'il ne ſuppoſe rien de faux, ou d'obſcur, & qu'il n'en tire point de mauvaiſes conſéquences, puiſque la verité & la clarté des principes & la juſteſſe des conſéquences ſuffiſent de ſoy-meſme pour nous aſſurer de la verité, & forment un corps parfait & entier.* Ie réponds, que cela eſt vray, lors que l'on demeure d'accord qu'il faut traiter cette matiére dont il s'agit, & prendre cette voye pour décider la queſtion principale ; car en ce cas, on ne doit examiner que les principes, & les conſéquences. Mais ſi l'on n'en demeure pas d'accord, & que l'on faſſe au contraire des remarques générales ſur la méthode, alors on ne regarde pas en particulier, ni ſi les principes ſont conteſtables ou non ; ni ſi les conſéquences ſont juſtes, ou fauſſes, on n'en eſt pas encore à cette queſtion qui ne vient que dans la ſuite. On conſidére le Traité dans une préciſion, ſans rien ſuppoſer à l'égard des principes, & des concluſions. On n'en regarde que l'ordre en général, pour juger s'il eſt direct, ou indirect, naturel, ou contraire à la nature, ſuffiſant pour perſuader, & pour terminer le différent, ou s'il ne l'eſt pas, & dans cette veuë, on peut légitimement exiger d'une perſonne qu'elle

ſuive

ſuive l'ordre direct, plûtôt que l'indirect, le na- Ch. II.
turel plûtôt que celuy qui eſt contre la nature, on peut fort bien luy dire, qu'il pert inutilement ſon tems, s'il ne ſuit pas la voye qu'il faut ſuivre, pour venir à bout de ce qu'il pretend. Or c'eſt preciſément ce que nous diſons à l'Auteur de la Perpétuité, comme il paroitra dans le Chapitre ſuivant. Il y a ſujet de s'étonner que M. Arnaud nous conteſte maintenant le droit de ces reflexions generales, luy qui a confeſſé, dans la ſeconde periode de ſon premier Chapitre, *qu'on ne peut pas ſe plaindre de moy d'avoir tiré des défauts que je prétens remarquer dans la méthode de la Perpétuité les prémieres accuſations que j'ay formées contre elle, pourvû que j'en établiſſe bien la verité & la juſtice.* Cela ne s'accorde pas trop bien avec ce qu'il nous dit icy, *qu'on ne peut rien exiger légitimement d'une perſonne qui traite quelque matiére que ce ſoit, ſinon qu'il ſuppoſe de bons principes, & qu'il tire bien ſes conſéquences*, car la fauſſeté des principes, ou celle des conſéquences eſt plûtôt un défaut de la matiere, ou de la forme des raiſonnemens en particulier que de la méthode en general.

CHAPI-

Chap. III.

CHAPITRE III.

Iuſtification de la troiſiéme Remarque, Que l'Auteur de la Perpétuité a eu tort de prétendre renverſer les preuves de fait contenuës dans le livre de Monſieur Aubertin, par des raiſonnemens qui ne peuvent eſtre tout au plus que des conjectures.

M. Arnaud ſemble ne vouloir pas demeurer d'accord que l'Auteur de la Perpétuité ait prétendu renverſer nos preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin par ſes preuves de raiſonnement, & c'eſt pour cela qu'il s'eſt contenté d'établir la queſtion en ces termes : *S'il eſt permis d'oppoſer des preuves de raiſonnement à des preuves de fait* : & il ſoûtient que cela eſt permis en de certains cas. Il faut donc luy faire voir qu'il s'éloigne de la queſtion, & que la prétention de l'Auteur de la Perpétuité n'eſt pas demeurée dans les termes d'une ſimple *oppoſition*, mais qu'elle eſt allée juſques-là que de vouloir *renverſer* nos preuves de fait par ſes raiſonnemens, & par conſéquent qu'il s'agit de ſavoir ſi cette prétention eſt juſte, ou injuſte, ſi elle eſt dans l'ordre, ou ſi elle ne l'eſt pas.

Livre premier chap. 2.

Pour cet effet, je n'ay qu'a prier M. Arnaud de conſiderer, que le deſſein de la Méthode, ou le fruit qu'on s'eſt propoſé d'en tirer, comme il nous eſt formellement déclaré dans la page quatorziéme du premier Traité, eſt *de conduire un eſprit*

eſprit qui ne ſeroit pas entiérement opiniâtre, juſ- Chap.
ques à luy faire avoüer par l'évidence de la verité III.
que la créance de l'Egliſe Romaine touchant le myſtére de l'Euchariſtie eſt la meſme que celle de toute l'Antiquité, & que cette nouvelle méthode eſt propoſée pour remedier à un inconvenient qui ſe rencontre dans la méthode commune qu'on appelle de diſcuſſion, qui eſt, *qu'il arrive aſſez ſouvent que l'on ne comprend pas aſſez la force des preuves, à-cauſe qu'on ne les regarde pas dans l'ordre naturel qui fait qu'elles s'entr'aydent, & ſe fortifient mutuellement.* Ie n'ay qu'à le prier auſſi de ſe ſouvenir que le premier titre du Traité, lors qu'il eſtoit encore manuſcrit, & qu'il me fut mis entre les mains pour y répondre, eſtoit celuy-cy, *Traité contenant une maniére facile de convaincre les Heretiques, en montrant qu'il ne s'eſt fait aucune innovation dans la créance de l'Egliſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie*, comme je l'ay remarqué dans la Préface de ma Réponſe. Ie n'ay qu'à le prier, enfin, de vouloir ſonger au nouveau titre ſous lequel on a produit en public & le premier Traité, & ceux qui l'ont ſuivy, qui eſt; *La Perpetuité de la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie.* Car que peut-on dire d'un homme qui ſe propoſe de nous faire avoüer *que la créance de l'Egliſe Romaine eſt la meſme que celle de l'Antiquité*, qui eſpere nous en convaincre, & qui nous veut faire reconnoître la *Perpetuité de ſa foy* ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ſinon, qu'il pretend renverſer, par le moyen de ſa Méthode, toutes ces preuves de fait par leſquelles nous croyons avoir établi la verité d'un changement? Que M. Arnaud me faſſe la grace de ſuppoſer au

Chap. III. moins pour un tems que je ne ſuis pas un eſprit entiérement opiniâtre : & je luy ſuppoſeray à mon tour, que je me ſuis trompé en liſant le livre de M. Aubertin, & que la perſuaſion que j'ay que ſes preuves de fait établiſſent un changement, eſt fauſſe. Si l'Auteur de la Perpétuité prétend que ſa méthode eſt capable de me deſabuſer & de me faire changer d'avis, en me convaincant que l'Egliſe Romaine eſt la meſme que celle de l'Egliſe Ancienne, ne faut il pas qu'il prétende en meſme temps, que ſa méthode eſt capable de diſſiper toutes les fauſſes impreſſions que les preuves de fait ont faites ſur mon eſprit? S'il le prétend, c'eſt-ce que j'ay dit, qu'il a crû pouvoir, par ſes raiſonnemens, renverſer nos preuves de fait; s'il ne le prétend pas, il a eû tort de dire qu'il *convaincra les héretiques, & qu'il leur fera avouër, par la force de la verité, s'ils ne ſont entierement opiniâtres* la Perpétuité de la tranſſubſtanciation, & de la préſence réelle. Nous verrons dans la ſuite ſi M. Arnaud a bien ſoûtenu l'honneur d'un ſi grand deſſein, ou s'il en a rabattu quelque choſe. Il me ſuffit de montrer icy quelle a eſté la prétention de l'Auteur de la Méthode.

On ne ſauroit dire, qu'il n'a pas eu en veuë ces preuves de fait, mais qu'il a ſimplement propoſé les ſiennes qu'il a crû eſtre concluantes; car outre que quand on propoſe une Méthode comme ſuffiſante pour produire un effet, il faut avoir eu en veuë tout ce qui pourroit empécher la production de cét effet, ou en produire un contraire, il faut ſe ſouvenir de plus qu'il attaque dans ce meſme traité le livre de M. Aubertin où ſont contenuës

tenuës ces preuves de fait, & qu'il ne ſauroit les avoir ignorées, puis qu'elles ſont la plus grand partie du livre. Mais il faut encore ſe ſouvenir qu'il refute, comme j'ay dit dans le Chapitre précédent, une hiſtoire dont toute la force dépend de ces preuves de fait; une hiſtoire qui les ſuppoſe comme ſon fondement, & qui emprunte d'elles tout ce qui nous la perſuade, & il la refute non en leur oppoſant d'autres preuves du meſme ordre, mais par des raiſonnemens. D'où il s'enſuit qu'il a crû que les raiſonnemens ſuffiſoient pour renverſer les preuves, n'eſtant pas poſſible que ſi ces preuves ſubſiſtent, l'hiſtoire du changement ne ſubſiſte auſſi. Chap. III.

On remarquera, ſans doute, aſſez, ſans que je m'en meſle davantage, l'illuſion de M. Arnaud, qui a changé la queſtion pour tranſporter les Lecteurs à une autre choſe dont il ne s'agit pas. Car il y a bien de la difference entre *oppoſer* ſimplement des raiſonnemens à nos preuves, & prétendre *renverſer* nos preuves par des raiſonnemens. On peut faire le premier ſans ſonger au ſecond; on peut demander l'examen de ces raiſonnemens & leur comparaiſon avec nos preuves, ſans prétendre autre choſe ſi ce n'eſt qu'ils doivent tenir l'eſprit en balance, & l'empécher de ſe déterminer d'aucun côté. Si l'Auteur de la Perpétuité fuſt demeuré dans ces termes, on luy euſt repondu d'un autre maniére; mais il a porté ſa penſée juſqu'à nous faire faire un dernier aveû. Il ne s'agit donc pas ſimplement de ſon oppoſition; & bien qu'on luy faſſe voir dans la ſuite qu'elle eſt inutile, & qu'il n'en peut eſperer aucun fruit. Si eſt-ce que pour le preſent il ne s'agit que de la juſtice ou de l'injuſtice

Chap. III.

ſtice de ſa prétention, quand il a crû que cette oppoſition eſtoit aſſez forte pour nous convaincre, au préjudice des preuves de M. Aubertin, & des autres Miniſtres.

Mais pour mettre l'état de cette queſtion dans une entiére clarté, il faut encore ſuppoſer que nous ne faiſons pas icy comparaiſon des preuves de raiſonnement lors qu'elles ſont employées a établir des choſes du raiſonnement, avec des preuves de fait employées a établir des choſes de fait. Car je ne nie pas qu'il n'y ait quelquesfois des preuves de raiſonnement qui concluënt dans leur ordre avec autant d'évidence & de certitude, que les preuves de fait dans le leur. Il s'agit de comparer ces deux ſortes de preuves à l'égard d'un fait; car la queſtion principale qui eſt entre nous eſtant de ſavoir ſi la créance de l'Egliſe ancienne eſt la meſme que celle de l'Egliſe Romaine d'aujourd'huy, c'eſt un fait qui d'un côté ſe trouve éclaircy par des preuves de fait, & que l'Auteur prétend d'autre côté éclaircir par des preuves de raiſonnement; & ces deux ſortes de preuves forment des concluſions contraires ſur un meſme ſujet.

Il faut conſidérer, de plus, que la queſtion n'eſt pas, ſi en ſuppoſant que nos preuves fuſſent frivoles, ou incertaines, on pourroit leur oppoſer des preuves de raiſonnement, juſqu'à prétendre que le fait doit demeurer mieux éclaircy par ce moyen que par l'autre. Si l'Auteur de la Perpétuité euſt fait cette ſuppoſition, & qu'il l'euſt bien établie, nous n'aurions pas raiſon de nous en vouloir encore tenir à des preuves de fait, dont il nous auroit déja fait voir l'inſuffiſance & la foibleſſe; & il faudroit écouter ſes raiſonnemens. Mais nous ne ſommes

mes pas en ce cas-là, il a laiſſé nos preuves de fait dans toute leur fermeté, & nous ſommes perſuadez qu'elles ſont bonnes. C'eſt en cét état qu'il nous trouve; il s'agit donc de ſavoir, ſi ſes preuves de raiſonnement peuvent eſtre aſſez fortes pour nous faire changer de ſentiment. L'Auteur de la Perpétuité le prétend, & moy je le nie; de ſorte que pour décider nettement ce point, il faut comparer ces deux ordres de preuves l'un avec l'autre. Chap. III.

Ie dis donc, premiérement, que nos preuves de fait ſuivent la voye de la nature, comme je l'ay fait voir dans le Chapitre ſecond, au lieu que les ſiennes en ſuivent une qui eſt oblique & indirecte. Or à comparer ces deux voyes l'une avec l'autre, celle de la nature eſt la moins ſuſpecte; car il n'y a rien à dire contre-elle, le ſens-commun nous y méne d'abord, mais l'autre eſt toûjours ſujette à quelque reproche à cauſe de ſa contrainte, & de ſon obliquité. Cette derniere conduit l'eſprit par des détours, & l'autre le fait aller droit.

D'ailleurs, nos preuves de fait font voir la choſe immédiatement en elle meſme; mais les preuves de raiſonnement ne la peuvent faire voir qu'au travers d'autres choſes par le moyen des liaiſons & des conſéquences. Or on ne ſauroit nier que de ces deux maniéres de connoiſtre les choſes l'une immédiate, & l'autre médiate, l'une de prés, & l'autre de loin, la premiére ne ſoit la plus diſtincte, & la plus certaine; car outre que les idées s'affoibliſſent lors qu'elle paſſent par un milieu, & que l'eſprit eſt plus occupé, & par conſequent plus diſtrait, & moins fort, lors qu'il eſt obligé de s'appliquer tout d'un tems ſur trois objets differens,

Chap. III. sur la conclusion, sur le principe, & sur la dependance que la conclusion a du principe, que quand il n'en a qu'un à considerer; outre cela, dis je, les liaisons naturelles des choses nous estant moins connuës que les choses mesmes, il est plus aisé de prendre pour une suite ce qui ne l'est pas, que de prendre une chose pour un autre. Il est plus aisé de nous tromper quand on nous dira, Si un changement fust arrivé il eust esté suivy de tels & de tels accidens, qu'il ne l'est quand on nous dira simplement, Voila le changement tout fait, d'où il s'ensuit, que l'illusion est bien moins à craindre dans cette derniere voye que dans l'autre.

Quand on propose deux moyens qu'on dit être propres pour s'éclaircir d'un point qui est en dispute, il me semble que le bon sens veut que l'on choisisse le moyen qui fait considérer la chose dont il s'agit dans tous ses differens égars, & qui la tourne de tous côtez, pour n'en dérober rien à la veuë, plûtôt que celuy qui la montre dans un seul égard. Il faut laisser à l'esprit la liberté de faire plusieurs réflexions, parce que plusieurs réflexions se fortifient l'une l'autre, & s'unissant ensemble, elles forment une connoissance plus étenduë, & plus parfaite, à-peu-prés comme plusieurs rayons unis ensemble font une plus grande lumiere. On ne sauroit nier que nos preuves de fait n'ayent cet avantage par dessus celles de la Perpétuité. Car ces derniéres ne considérent que la simple impossibilité d'un changement, & elles concluent de là que la créance de l'Eglise Ancienne a esté la mesme que celle de l'Eglise Romaine d'aujourd'huy. Mais les nostres examinent la créance de l'Eglise Ancienne de toutes

les

les manieres qu'on la peut examiner, par elle- Chap.
meſme, par ſes ſuites neceſſaires, par ſes ſuites de III.
convenance, par voye de négation, par voye d'affirmation ; en ſon tout, en chacune de ſes parties, par les circonſtances des tems, des lieux, des perſonnes, des occaſions, & en un mot, de toutes les maniéres imaginables, pour donner lieu à l'eſprit de former un jugement plus ſolide, & plus aſſuré. Quelle apparence donc, qu'eſtant déja perſuadez par un nombre tres-conſiderable de preuves que cette méthode tire de toutes parts, nous puiſſions recevoir une impreſſion contraire par les preuves de la Perpétuité?

On ne ſauroit trouver une plus grande certitude humaine que celle des yeux, & du ſens-commun, & il s'en faut bien que celle du raiſonnement ſoit d'ordinaire dans ce degré, ſur tout, quand on l'applique ſur des faits. Mais quand le raiſonnement ſeroit pouſſé juſqu'à ce meſme degré de force qu'ont les yeux & le ſens commun il ne ſauroit jamais monter plus-haut, ni aller juſqu'à les vaincre, & à nous faire renoncer à leur témoignage. Il n'arrive pas ſouvent que ces deux lumieres ſe choquent ; mais quand cela arrive, l'eſprit ne manque jamais de prendre party, il peut demeurer quelque temps interdit & étonné ; mais à moins que quelque vaine Philoſophie, comme eſtoit celle des Academiciens, & des Pyrroniens, ne l'ayt corrompu, & ne le faſſe extravaguer, il ſe range bientôt du côté des yeux & du ſens-commun. I'en produiray un exemple tiré de la Phyſique. Nos yeux & nôtre ſens-commun nous enſeignent qu'un grain de ſable eſt non ſeulement finy, mais

Chap. III. beaucoup plus petit qu'une montagne, ou que toute la masse de la Terre, neanmoins il-y-a des gens qui tâchent de faire voir par la force du raisonnement que ce petit grain de sable comprend un nombre infiny de parties actuellement existentes, parce qu'il se peut diviser à-l'infiny, & qu'il n'est pas, disent-ils, bien concevable qu'une chose se puisse diviser à l'infiny, si elle n'a actuellement une infinité de parties, puisque chaque division suppose l'existence actuelle de ses parties, d'où il semble s'ensuivre que ce grain de sable a autant de grosseur qu'une montagne, & que tout le Monde mesme, n'estant pas possible, disent-ils encore, qu'il y ait une masse plus grande, ou plus grosse que celle qui contient actuellement une infinité de parties. Ie ne doute pas que si l'on jette un esprit raisonnable dans ce labyrinthe, il n'y soit embarrassé; mais il fera tous ses efforts pour s'en tirer, non du côté de ses Sens, mais du côté de sa Raison, il la tournera de tous côtés, il inventera mesme des distinctions, qui ne signifieront presque rien, comme sont la plupart de celles qu'on a jusqu'icy données sur ce sujet; mais quoy qu'il en soit, il s'arretera toûjours à ses yeux, & à son Sens-commun.

On dira, qu'a moins que d'estre entiérement opiniâtres, nous ne pouvons pas prétendre que nos preuves de fait soient de cet ordre, c'est-à-dire, qu'elles ayent la certitude des yeux, & celle du Sens commun? Car elles sont tirées du témoignage des Peres dont on pourroit contester la fidelité en établissant cette hypotése *fantastique* dont nous parle M. Arnaud, qui est, *que tous nos passages sont faux, & qu'ils ont esté ajoûtez par les disciples de Iean Scot*, ou bien en disant

Livre I. chap. 2. pag. 14.

fant, que les Peres ſe ſont trompez, ou quelque Chap.
autre choſe ſemblable qui nous fit révoquer en III.
doute la verité, & la validité de ces preuves; &
qu'outre cela, nos paſſages ne ſont pas tellement
clairs qu'ils ne puiſſent eſtre conteſtez, puis
qu'on en a fait de gros volumes de part & d'autre.
Ie repons, qu'en ſuppoſant deux choſes qui me
ſemblent toutes deux inconteſtables, à l'égard de
M. Arnaud, nous pouvons pretendre contre luy
que nos preuves de fait ont cette certitude qu'on
appelle des yeux & du Sens-commun. La pre-
miere ſuppoſition que je fais à ſon égard eſt, que
les livres des Peres ſont les fidéles témoins de la
créance de l'Egliſe ancienne. Il ne ſauroit me
conteſter ce point; car nous ne les avons que de
la main de ceux de la Communion Romaine, ils
nous les produiſent eux-meſmes, & nous ne nous
en ſervons que par condeſcendance pour eux,
n'ayant beſoin, quant-à-nous, que de la ſeule Pa-
role de Dieu, pour régler noſtre foy ſur le My-
ſtére de l'Euchariſtie. Et quand ce point ſeroit
conteſtable, il faudroit que l'Auteur de la Perpé-
tuité l'euſt debatu avant que de nous propoſer ſes
preuves de raiſonnement, & ne l'ayant pas fait,
nous ſommes en droit d'agir contre luy ſur ce
principe. L'autre ſuppoſition qu'il faut faire eſt,
que nous ſachions bien quelle eſt la créance de
l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, & que nous
nous en formions bien l'idée, pour ne prendre pas
l'un pour l'autre, & c'eſt auſſi ce qu'on ne nous
a pas juſqu'à preſent diſputé. En effet, nous ne
diſons, ny ne concevons rien, ſur ce ſujet, que
ce que nous trouvons dans les livres, & que
nous entendons dire tous les jours, qui eſt, que
toute

Chap. III. toute la ſubſtance du pain eſt convertie réellement en toute la ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt, & toute la ſubſtance du vin en toute la ſubſtance de ſon Sang, ſans qu'il demeure rien du pain & du vin que leurs accidens qui ne ſont ſoûtenus d'aucun ſujet ; que la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, eſt réellement preſente tout-à la fois, & au Ciel & ſur la Terre, ſur tous les Autels où ce Myſtere eſt celebré : que ceux qui communient mangent cette ſubſtance & la boivent de la bouche du corps, & qu'il la faut adorer d'adoration de latrie. Il n'y-a rien en cela de conteſtable.

Ie dis donc, que ſur ce fondemens, nous avons droit de prétendre que nos preuves de fait ſoient de l'évidence des yeux, & de celle du Sens commun. Car nous voyons les paſſages des Peres qui parlent de l'Euchariſtie, nos yeux les liſent, c'eſt leur objet, & noſtre Sens commun en juge, c'eſt auſſi le ſien. Mais ils n'y trouvent preciſément aucun de ces articles qui forment la créance de l'Egliſe Romaine, ny en termes exprés, ny en termes équivalens. Nous ſommes d'accord de ce que ces articles portent, & de ce qu'ils veulent dire, nous ſommes auſſi d'accord du lieu où il les faudroit trouver, en cas que l'Egliſe Ancienne les euſt enſeignez. Nous ſavons, d'ailleurs, que c'eſt à nos yeux & à noſtre Sens commun à les chercher, & à juger s'ils y ſont, ou s'ils n'y ſont pas ; car quand une Egliſe les croit & les enſeigne, elle les explique aſſez diſtinctement pour les faire entendre, & il ne faut pas s'imaginer qu'ils y ſoient enſevelis dans des principes éloignez, ou couchez en termes

mes équivoques qui laiſſent l'eſprit en ſuſpens, Chap.
ou qu'ils ſoient enveloppez dans des enigmes d'où III.
l'on ne les puiſſe tiret que par une forte méditation. S'ils y ſont, ils y doivent eſtre clairement, ſelon la meſure & la capacité de l'intelligence ordinaire & populaire, parce que ce ſont des myſteres populaires. Cependant, quand nous les y cherchons, nous ne les y voyons pas paroiſtre: S'ils y eſtoient en termes formels, nos yeux les y découvriroient; s'ils y eſtoient en termes équivalens, ou qu'ils s'en tiraſſent par des conſéquences évidentes & neceſſaires, noſtre Sens-commun les y connoiſtroit. Mais aprés avoir fait une recherche exacte par toutes ſortes de voyes, les yeux & le Sens-commun nous déclarent qu'ils n'y ſont en aucune de ces maniéres. C'eſt une preuve de fait négative; mais elle eſt de la derniére évidence, & de la derniére certitude. Ainſi, quand pour s'éclaircir ſi un homme eſt dans une maiſon, on eſt d'accord de la maiſon & de l'hõme, pour ne prendre pas l'un pour l'autre, & qu'en ſuite on a fait une recherche exacte, ſi les yeux & le Sens-commun vous rapportent qu'il n'y eſt pas, la preuve de fait négative a toute la force, & toute l'évidence poſſible. Nous ſommes pourtant encore en plus forts termes; car un homme ſe peut facilement cacher dans un recoin de la maiſon, & ſe dérober aux yeux de ceux qui le cherchent; & c'eſt pourquoy la preuve de fait négative ne ſeroit bonne à cét égard, qu'en iuſtifiant qu'on auroit fait une perquiſition fort entiére. Mais ſi les Articles de la créance Romaine eſtoient établis dans le conſentement univerſel de tous les ſiécles, comme on le veut, il ne ſuffiroit pas qu'ils fuſſent

cachez

Chap. III. cachez dans un des Peres, il faudroit qu'ils paruſſent à peu-prés dans tous, d'où il s'enſuit, que nôtre preuve négative eſt encore plus certaine. Elle le devient, ſi vous voulez, encore d'avantage par la confirmation qu'elle reçoit de la preuve affirmative, qui conſiſte en ce que nos yeux & nôtre Sens-commun découvrent beaucoup de choſes directement oppoſées à ces Articles, & ces deux preuves jointes enſemble en forment une qui nous paroiſt ſi pleine & ſi entiere, qu'il ne s'y peut rien ajoûter. C'eſt pourtant ce que l'Auteur de la Perpétuité pretend nous enlever par ſes raiſonnemens. Mais qu'il pouſſe ſes prétenſions ſi loin qu'il voudra, j'eſtime qu'il y aura peu de perſonnes qui les approuvent, & qui ne jugent, que quand meſmes nos yeux nous tromperoient, ce qui n'eſt pas poſſible aprés tant de recherches & de ſoins, le ſeul moyen de nous deſabuſer ſeroit de nous faire revenir à eux, & pour nous convaincre que noſtre recherche n'a pas eſté juſte, il faudroit au moins nous montrer ce que nous n'avons pû trouver en nous diſant, le voylà. Tant qu'il n'y aura que des raiſonnemens, ils ſeront inutiles à nôtre-égard, nous en pourrions eſtre embarraſſez ſi nous ne ſavions qu'y répondre; mais ils ne nous feroient jamais renoncer à l'évidence, & la certitude que nous croyons eſtre dans nos preuves de fait.

Nous ſommes affermis dans cette penſée, lors que nous conſidérons de quel ordre ſont ces raiſonnemens de l'Auteur de la Perpétuité. Car ce ne ſont pas des démonſtrations qui convainquent l'eſprit, ou qui ayent une force égale à celle que nous trouvons dans nos preuves; ce ne ſont tout

au

au plus que des vray-ſemblances ? Ce ſont des im- Chap.
poſſibilitez morales, qu'il trouve dans le chan- III.
gement que nous ſuppoſons ; comme qu'il ne ſe-
roit pas poſſible que les Eveſques, les Religieux,
& les peuples, ne ſe fuſſent ſoûlevez contre les
innovateurs, ni qu'avec une ſi grande contrarieté
de ſentimens, on fuſt demeuré en paix dans une
meſme communion, & quelques autres choſes de
meſme, qui ne ſont ni etablies ſur des principes
certains, ni tirées par des conſequences incon-
teſtables. En general, il eſt aſſez mal-aiſé de dé-
terminer quels ſont les événemens impoſſibles,
ſi vous en exceptez ceux où il-y-a une contradi-
ction formelle ; car les cauſes ou les principes des
choſes ſont reculez de nous, nous ne les connoiſ-
ſons guéres que par leurs effets, & les effets ne
nous en montrent pas toûjours tout le fond, pour
pouvoir dire au juſte, cela ſe peut, cela ne ſe peut.
Les impoſſibilitez morales ſont le plus ſouvent
douteuſes, mais ſur tout, celles qu'on établit ſur
les inclinations des peuples, dont la conduite eſt
quelquefois fort bizarre, & où il-y-a ſi peu d'uni-
formité, & tant de dépendance des circonſtances
particuliéres, qu'on n'en ſauroit faire que des ré-
gles tres-incertaines. Si l'Auteur de la Perpétui-
té nous eut fait voir que le changement dont il
s'agit implique contradiction, qu'il reſiſte à la na-
ture des choſes, qu'il s'en enſuit évidemment des
abſurdites inſupportables à la droite raiſon, nous
euſſions examiné ſes argumens ſans inſiſter ſur ſa
Méthode. Mais de nous alleguer ce qu'euſſent
fait les Eveſques, les Religieux, & les peuples,
ce ne peut-eſtre tout-au plus que des coniectures,
& des conjectures meſme fort douteuſes ; car il
n'eſt

Chap. III. n'eſt pas l'arbitre de toutes les actions humaines, ni ne connoiſt tous leurs principes, & toutes leurs differences, ni ne voit toutes les cauſes qui concourent aux grands accidens, ou toutes celles qui les empéchent d'arriver. Il y-a donc de l'injuſtice à vouloir que nos preuves de fait cédent à ces ſortes de raiſonnemens, & j'eſpere que M. Arnaud ne trouvera pas mauvais qu'en me ſervant de ſes propres termes, & les accommodant à mon ſujet, je luy diſe; *que c'eſt en vain qu'il ſe debat & qu'il s'échauffe ſur les ſuites du changement. Les raiſons ſont inutiles dans les choſes que l'on peut faire voir en quelque ſorte par les Sens, & nous le pouvons en cette rencontre.*

Livre 10. ch. 7. pag. 55.

Il ne me reſte, pour achever ce Chapitre, qu'à ſatisfaire à quelques menuës obſervations de M. Arnaud. La premiere eſt, *qu'il eſt également certain, & qu'il n'eſt pas permis d'oppoſer de vains raiſonnemens à des preuves de fait qui ſont fortes & ſolides, & qu'il eſt permis d'oppoſer des raiſonnemens ſolides & convaincans à des preuves vaines & frivoles.* Mais il n'y-a-perſonne qui doute de cette verité, & ce n'eſt pas ce qui eſt en queſtion. Quand il aura fait voir que nos preuves ſont vaines & frivoles, on luy permettra de leur oppoſer ſes raiſonnemens, & meſme de les appeller ſolides & convaincans juſqu'à ce qu'on les ait réfutez. Mais il faut toûjours commencer par nos preuves, & en montrer la foibleſſe & la vanité, car ſans cela nous ſerons toûjours en droit de les tenir pour fortes, bonnes, & concluantes.

Livre premier ch. 2. pag. 10.

Il ajoûte, *que non ſeulement on détruit ſouvent de prétenduës preuves de fait par des preuves de raiſonnement; mais auſſi que les preuves de fait ſe reduiſent*

reduiſent toutes en quelque ſorte à des preuves de raiſonnement, & meſmes qu'elles ſont toutes fondées ſur des raiſonnemens ſemblables à celuy de l'Auteur de la Perpétuité, c'eſt à dire, ſur l'impoßibilité de certains évenemens, & que c'eſt de ce raiſonnement qu'elles empruntent tout ce qu'elles ont de ſolidité. C'eſt ce qu'il prouve par par l'exemple des preuves litterales qu'on tire de l'Hiſtoire pour établir de certains faits, & par ceux des miracles de Moïſe, & de la Réſurrection de Ieſus-Chriſt, dont la certitude humaine dépend d'une impoſſibilité morale qu'on ne découvre que par la force du raiſonnement. Delà il conclut, *qu'une preuve n'eſt point mépriſable parce qu'on l'appelle une preuve de raiſonnement; qu'elle n'eſt point auſſi eſtimable parce qu'on l'appelle une preuve de fait; mais que les unes & les autres ſont ou mépriſables, ou eſtimables, ſelon qu'elles ſont obſcures, ou évidentes, fauſſes ou vrayes, vaines ou ſolides, & que c'eſt par la qualité de la preuve, & non par le genre de la preuve qu'il en faut juger.* Chap. III.

Ie répons, qu'il faut diſtinguer deux ſortes de preuves de fait les unes ſont immédiates, les autres médiates; les immédiates dépendent de nos Sens, les médiates conſiſtent en la dépoſition des témoins. La certitude des premiéres ne dépend point du raiſonnement, elle leur eſt propre, naturelle, & originaire; car ce que nous en croyons nos Sens; ne vient pas ſimplement de ce que la Raiſon nous dicte qu'il les faut croire, bien qu'en effet elle nous le dicte; mais c'eſt parce que leur témoignage ſe perſuade luy-meſme, & qu'il ne nous eſt pas poſſible de douter des choſes que nous voyons, à-moins que l'extravagance ait corompu la Nature.

Chap. III. Quant aux ſecondes, il les faut conſidérer ou abſolument, ou dans une circonſtance; ſi on les conſidére abſolument, il eſt vray que leur certitude dépend du raiſonnement; car nous n'en croyons les témoins, que parce que la Raiſon nous dicte qu'il les faut croire. Neanmoins elles ne laiſſent pas d'eſtre d'ordinaire plus fortes, à l'égard du fait qu'elles prouvent, que le raiſonnement appliqué ſur le meſme fait; & ce qui les diſtingue eſt non leur genre ſimplement, mais la matiére, ou le ſujet auquel elles ſont appliquées; puiſque le raiſonnement eſt plus juſte, & plus certain, quand il établit la fidelité des témoins, que quand il veut décider le fait meſme dont les témoins depoſent, d'où il s'enſuit que le témoignage autoriſé par un raiſonnement plus fort doit eſtre préféré à un autre raiſonnement plus foible. Et c'eſt ainſi qu'on prouve la verité de la réſurrection de Ieſus-Chriſt, parce que le témoignage des Apôtres, appuyé ſur de tres-puiſſans raiſonnemens, eſt plus certain que tout ce que la Raiſon humaine peut inventer d'ailleurs contre cette meſme Réſurrection. Mais ſi la preuve par témoins eſt accompagnée de cette circonſtance-cy, ſavoir que l'on demeure d'accord de la fidelité des témoins, & que ce ſoit un principe reconnû ſans conteſtation, alors, je dis que ce n'eſt plus une preuve médiate, mais immédiate, & qu'elle ne dépend plus du raiſonnement. Car la validité du témoignage eſtant un point décidé, qui n'entre dans la preuve que comme un principe hors de doute, il s'agit ſeulement de ſavoir ce que les témoins dépoſent, & c'eſt un fait dont on peut s'éclaircir par les Sens, d'où il s'enſuit, qu'il faut diſcuter leur

témoignage,

témoignage, & que cette voye eſt préferable à celle Ch. III.
du raiſonnement ſur le meſme fait.

Il n'eſt pas difficile d'appliquer ces conſidérations générales au ſujet dont nous ſommes en queſtion. Car ſi l'on demande qu'elle a eſté la créance des Peres meſmes ſur le point de l'Euchariſtie, c'eſt un fait ſur lequel nous produiſons leurs livres & leurs paſſages, & nous croyons qu'à cét égard, nos preuves ſont immédiates & qu'elles ont la certitude des yeux & du Sens-commun; d'où nous concluons, que les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité ne ſauroient les ébranler, & nous les rejettons ſans en faire d'autre examen, par cette raiſon, qu'il n'eſt pas poſſible que des preuves tirées d'une impoſſibilité morale & appliquées ſur un fait, ſoient plus fortes que le témoignage de nos yeux & de noſtre Sens-commun ſur ce meſme fait.

Si l'on conſidere les Peres non à l'égard de leur propre créance, mais entant qu'ils ſont des témoins de la créance commune de l'Egliſe, j'avouë que leur authorité dépend du raiſonnement, & qu'elle pourroit eſtre conteſtée; mais outre qu'il ne s'enſuivroit pas que les preuves de raiſonnement ſur ce fait, ſavoir ſur la créance de l'Egliſe, fuſſent plus certaines que leur temoignage, puiſque leur témoignage peut eſtre etably ſur un raiſonnement plus fort que ces preuves, d'où il s'enſuit qu'il leur ſera préferable, outre cela, dis-je, ce point de la fidélité des Peres eſt un principe que nous ſommes en droit de ſuppoſer contre M. Arnaud, puiſque juſqu'à preſent l'Egliſe Romaine ne l'a point révoquée en doute, & que nous ne tenons les Peres que de ſa main, ni

Ch. III. ne deſcendons à l'examen de leurs témoignages, que par complaiſance, comme je l'ay déja dit; de ſorte qu'à proprement parler, il n'y-a qu'à ſavoir quelle a eſté leur doctrine. Or, c'eſt un autre fait duquel nous croyons eſtre éclaircis par les yeux, & par les lumiéres du Sens-commun, & nous ne pourrions nous imaginer ſans une grande erreur, qu'il y euſt à cét égard, plus de clarté, & plus de certitude, dans des preuves de raiſonnement; d'où je conclus encore, que nous ſommes en droit de réjetter ces preuves ſans en faire un examen plus particulier.

Il paroiſt donc aſſez clairement, ce me ſemble, que tout le ſecond Chapitre de M. Arnaud n'eſt qu'un vain amuſement. Auſſi eſt-ce avec regret que je me trouve engagé à dire beaucoup de choſes qui ne peuvent eſtre qu'ennuyeuſes à lire à ceux qui fuyent la contention. Mais je n'ay pû me diſpenſer de les dire pour ſuivre M. Arnaud, afin qu'il ne tiraſt pas avantage de ce que je l'aurois laiſſé ſans réponſe. Ce qu'il nous dit qu'on détruit ſouvent de prétenduës preuves de fait par des preuves de raiſonnement, ne touche pas noſtre queſtion. Car on ne nie pas que la raiſon ne corrige quelquefois l'erreur de Sens; & que quelquefois auſſi elle ne puiſſe aneantir la dépoſition des témoins, ſoit en faiſant voir que ce ſont des faux témoins qui nous impoſent, ſoit en montrant qu'ils ſe ſont eux-meſmes trompez, ſoit enfin en nous faiſant connoiſtre que leur témoignage contient tout autre choſe qu'on ne prétend. Mais bien que la raiſon doive juger des preuves de fait, pour ſavoir ſi elles ſont bonnes, ou non il ne s'enſuit pas que quand il s'agit d'un fait la voye

des

des preuves de fait ne ſoit preferable à celle du raiſonnement, ſur ce meſme fait ; il s'enſuit encore moins que quand des perſonnes ſont prévenuës par des preuves de fait ; on puiſſe les faire changer d'avis, par des ſimples preuves de raiſonnement, ſans leur montrer que leurs prétenduës preuves de fait ne ſont pas bonnes. Ce qu'il ajoûte, que les preuves de fait ſe réduiſent toutes, en quelque ſorte, à des preuves de raiſonnement, n'eſt pas vray ; à l'égard des preuves immediates ; & en ce qu'il a de vray, il eſt inutile, parce qu'il ne s'agit pas de comparer en general le raiſonnement avec la preuve de fait ; mais de le comparer appliqué ſur le fait meſme que la preuve établit & dont on eſt en queſtion. Tous ces diſcours qui ſuivent touchant la fidelité des Hiſtoriens, & les Batailles de Cannes, de Pharſale, de Philippes, & d'Actium, de Ceſar, de Pompée, & de la Ville de Conſtantinople ; ſont des diſgreſſions dont noſtre diſpute n'avoit que faire. Les preuves de la vérité des miracles de Moyſe, & celles de la Réſurrection de Ieſus-Chriſt, ſont bonnes ; mais elles ne ſont rien à noſtre ſujet. S'il agiſſoit de prouver la fidelité du témoignage des Peres, nous conſentirions qu'on y employaſt le raiſonnement comme on l'employe pour prouver la fidelité du témoignage de Moyſe, les Apoſtres. Mais il ne s'agit pas de cela ; toute noſtre queſtion eſt ſeulement de ſavoir ce que les Peres ont crû ; & c'eſt à quoy le raiſonnement eſt beaucoup moins propre que les paſſages tirez fidelement de leurs livres. L'hypothete que M. Arnaud poſe, que tous nos paſſages des Peres ont eſté ajoûtez par l'impoſture des diſciples de Iean Scot, eſt, comme il Ch. III.

Ch. III. l'appelle luy-meſme, une hypotéſe *fantaſtique* dont il ne peut tirer aucun avantage, & qui, tout au plus ne pourroit avoir lieu que dans la diſcuſſion des paſſages meſmes. Et enfin, ſa concluſion, que les preuves de fait & les preuves de raiſonnement ſont mépriſables ou eſtimables ſelon qu'elles ſont obſcures ou évidentes, fauſſes ou vrayes, vaines ou ſolides, & que c'eſt par la qualité de la preuve, & non par le genre de la preuve qu'il en faut juger, cette concluſion, dis-je, eſt illuſoire; car il eſt vray que les preuves ſont mépriſables ou eſtimables par leur qualité, & non par leur genre; mais leur genre & la matiere à laquelle elles ſont appliquées ſervent à faire préjuger leur qualité, & leur qualité préjugée les rend ou mépriſables, ou eſtimables. Vne preuve de raiſonnement employée pour détruire un fait qui ſe trouve établi par les yeux & par le Sens-commun, porte, dans cette ſimple comparaiſon, aſſez de caractéres de fauſſeté, pour nous faire conclurre qu'elle eſt du nombre de ces preuves ſubtiles & déliées dont parle M. Arnaud, *qui s'evaporent d'elles-meſmes & qui échappent à l'eſprit comme l'air échappe à nos mains*, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'entrer dans un examen plus particulier. Ainſi, puiſque nous ſommes en droit de ſuppoſer que nos preuves ſont fortes, & ſolides, comme je l'ay fait voir dans le premier chapitre, nous pouvons auſſi fort bien conclurre, dans celuy-cy que les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité ſont vains & imaginaires, & par conſéquent, les rejetter comme tels, ſans nous en mettre davantage en peine.

Liv. 1. ch. 6. pag. 10.

CHA-

CHAPITRE IV.

Iuſtification de ma quatriéme Remarque, Que pour rendre inutiles les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité, il ne faut que leur oppoſer nos preuves de fait.

IL n'eſt pas neceſſaire de prouver cete Remarque, puiſque M. Arnaud en avouë aſſez pour en établir la verité & la juſtice. *On ne prétend,* dit-il, *nullement luy interdire* (il parle de moy) *de ſe ſervir de ſes preuves de fait, s'il en a, pourvû qu'il en faſſe un uſage légitime, & qu'il ſuive les régles de la raiſon, en s'en ſervant. Il peut conclurre tant qu'il voudra, que le changement dont il s'agit eſt poſſible, en faiſant voir, s'il peut qu'il eſt effectivement arrivé. Il peut nier l'impoſſibilité d'une choſe, en prouvant ſon exiſtence actuelle. Tout cela eſt permis, & l'on n'eſt pas ſi déraiſonnable que de luy vouloir oſter ces ſortes de preuves. C'eſt une injuſtice qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité, que de luy attribuer cette penſée.* *Livre* I. *ch.* 2. *p.* 15. Cét aveu n'eſt pas de ſi petite importance, qu'il ne mérite d'eſtre conſideré; car il renverſe entierement la véritable prétenſion de l'Auteur de la Perpetuité, & fait évanouïr, en deux ou trois périodes, toutes ces hautes eſperances qu'il avoit conceuës de la Méthode. Nous avons déja vû, qu'il nous la propoſoit comme un moyen ſuffiſant pour nous convaincre & pour nous faire confeſſer *par l'évidence de la verité, ſi nous ne ſommes entiérement opiniâtres, que la créance de l'Egliſe Romaine touchant le myſtere de l'Euchariſtie, eſt la meſme que celle de l'Antiquité.* Ce langage ne s'ajuſte pas trop bien avec

Ch. IV celuy de M. Arnaud. Car, d'un coſté, ſi la Méthode nous conduit juſqu'à nous faire faire cette derniere confeſſion dont ſon Auteur parle, la diſpute ceſſe dés-là, & nos preuves de fait n'ont plus de lieu, c'eſt un ſecours inutile qui ne vient qu'aprés noſtre défaite. Et d'autre côté, ſi nous nous pouvons ſervir de nos preuves de fait contre la Méthode, pourvû que nous en faſſions un uſage legitime; ſi nous pouvons nier l'impoſſibilité d'un changement, en montrant qu'il eſt effectivement arrivé; nous ſommes pour le moins, en droit de ſuſpendre cét aveu auquel la Méthode nous veut obliger, juſqu'à-ce qu'on ait examiné ſi nous employons bien nos preuves de fait, & ſi nous en tirons une bonne concluſion. Comment accorderons-nous ces deux Meſſieurs? l'un veut que la diſpute finiſſe par ſes raiſonnemens; l'autre veut que nous la puiſſions encore faire durer par nos preuues de fait. L'un prétend que nous nous devons déclarer vaincus dés qu'il ceſſera de parler; & l'autre nous donne du tems, & nous permet de produire nos paſſages. Si nous voulons expliquer l'Auteur de la Perpétuité par M. Arnaud, il n'aura prétendu que nous conduire juſqu'à nous faire confeſſer ce dont il s'agit, excluſivement; car entre ſes preuves, & noſtre confeſſion, nous pourrons mettre nos preuves de fait, c'eſt-à-dire, qu'il aura crû ſa Méthode propre à tout faire, à la reſerve de ce qu'il faut faire. Et ſi nous voulons expliquer M. Arnaud par l'Auteur de la Perpetuité, ſon intention ſera, que nous ne puiſſions nous ſervir de nos preuves de fait qu'aprés avoir avoüé, qu'il ne s'eſt fait aucun changement; c'eſt-à dire, qu'il ne nous en laiſſe l'uſage, que quand nous aurons

rons reconnû qu'elles ne nous ſervent de rien. Que ſi nous voulons obeïr à l'un & à l'autre, & joindre les deux avis, nous nous combattrons nous-meſmes, & nous tomberons en contradiction; car nous avouërons que nous avons tort, & nous ſoûtiendrons pourtant que nous avons raiſon; nous avouërons que la créance de l'Egliſe Romaine eſt la meſme que celle de l'Egliſe Ancienne, & nous ne laiſſerons pas de vouloir prouver qu'il s'y eſt fait un changement eſſenciel. C'eſt où nous conduiſent les ſpéculations de ces Meſſieurs. Ch. IV.

A dire le vray, il me ſemble que M. Arnaud eſt un mauvais défenſeur de la Méthode; car non ſeulement il l'abandonne dans vne queſtion capitale d'où dépend tout ſon honneur, qui eſt de ſavoir ſi elle eſt ſuffiſante pour nous convaincre en l'état qu'elle nous rencontre, & pour nous faire avouër la vérité de ce qu'elle prouve; mais de plus, il nous en fait voir l'inutilité, & la vanité; car ſi aprés tous ſes efforts, nous pouvons encore revenir à nos preuves de fait, je ne voy pas à quoy elle eſt bonne; ſi ce n'eſt à embarraſſer les matiéres, ou à les allonger, & l'on pourroit fort bien mettre à part, & ſe contenter de celle de diſcuſſion.

Pour donner plus de iour à cette diſpute, il eſt bon d'examiner icy ce que M. Arnaud nous dit touchant ces deux ſortes de Méthodes, l'une de preſcription, & l'autre de diſcuſſion. *La Méthode, de preſcription* dit-il, *eſt celle dans laquelle, par l'examen de certains points capitaux, on décide la Controverſe; l'autre eſt celle dans laquelle on propoſe en particulier les preuves de tous les points conteſtez, on répond à toutes les objections.* De là il prend occaſion de nous parler des avanta-

Ch. IV. Pag. 21. ges que ſon Egliſe a ſur nous par les Methodes de preſcription; puis venant à ſa concluſion, *Il eſt clair*, ajoûte-t-il, *qu'afin que la Methode de préſcription conſerve ſes avantages, & qu'elle produiſe le fruit pour lequel on la recherche, il faut qu'elle demeure ſeparée de la Methode de diſcuſſion, parce qu'autrement on retomberoit par neceſſité dans la longueur, & dans l'embarras de ces examens particuliers que l'on prétend éviter. De ſorte qu'au lieu qu'il faut que les écrits deſtinez à diſputer les matiéres en particulier ſoient les exacts qu'il eſt poſſible, & que l'on y obmette aucune des difficultez qui peuvent arrêter tant ſoit peu l'eſprit, il faut, au contraire, que les Ecrits qui ſont faits ſelon la Methode de preſcription, ne contiennent préciſement que ce qui eſt neceſſaire pour mettre dans ſon jour la preuve dont on ſe ſert, & ce ſeroit un tres-grand défaut de vouloir y joindre l'examen des queſtions particulieres qui confondent l'eſprit par leur multitude.* Il conclut, enfin, *qu'il n'eſtoit pas de la prudence que l'Auteur de la Perpetuité entrepriſt de répondre dans ſon Traité aux principales difficultez d'Aubertin, que ſi ce Traité euſt eſté fait ſelon la Methode de diſcuſſion, il y eſtoit en quelque ſorte obligé; mais que ſi c'eſt une Methode de preſcription, il ne le pouvoit faire ſans en ruiner le fruit, & ſans témoigner qu'il n'entendoit pas la nature & l'avantage de la Methode qu'il ſuivoit qui conſiſte dans l'abregement, dans la clarté, & dans la proportion avec toute ſorte d'eſprits.*

Tout ce diſcours eſt hors de propos; car il ne veut rien dire ſinon que quand on eſt convenu de ſe ſervir de la Methode de preſcription, il en faut uſer ſelon les régles qu'il établit. I'en demeure d'accord.

d'accord. Mais il ne décide rien, ſi on n'en eſt pas convenû, & ſi au contraire on en diſpute. Car alors la queſtion n'eſt plus, comment on doit ſe ſervir de la Methode de preſcription, ni ſi on la doit méler avec celle de diſcuſſion, ce n'eſt plus cela, mais la queſtion eſt uniquement, ſi l'on s'en doit ſervir. M. Arnaud impoſe perpetuellement à ſes Lecteurs, il les tranſporte d'un lieu à un autre, de ce dont il s'agit à ce dont il ne s'agit pas, & là-deſſus, il les entretient à ſon aiſe. On ne diſpute pas de quelle maniére l'Auteur de la Perpetuité devoit ménager ſa Methode de preſcription, ſuppoſe que ce fuſt le lieu de l'employer, c'eſt l'illuſion de M. Arnaud; mais on diſpute s'il la pouvoit raiſonnablemet employer contre nos preuves juſqu'à s'en promettre l'effet qu'il en a prétendu tirer. Or c'eſt un different qui eſt déja vuidé parce que i'ay repréſenté dans les Chapitres précedens. En effet, puiſqu'il veut nous convaincre qu'il n'eſt arrivé aucun changement dans la créance de l'Euchariſtie, nous, dis-je, qui ſommes prévenus d'une penſée contraire par des preuves litterales, comment-nous peut-il arracher noſtre perſuaſion de l'eſprit, & nous en donner une toute oppoſée, à moins que ſa Methode de preſcription ayt une évidence, & une certitude plus grande que celle des preuves dont nous ſommes prévenus. C'eſt ce qu'il faloit montrer, & non pas s'écarter dans le lieu commun des Methodes de preſcription. Mais c'euſt eſté s'engager à montrer une choſe impoſſible; car une Methode compoſée de preuves de raiſonnement, toutes tirées du genre probable comme on parle dans l'Ecole ne ſauroit ſurmonter la force de nos preuves de fait, qui dépendent Ch. IV.

Ch, IV. pendent des yeux & du ſens-commun, & dont une grande partie propoſe la choſe immédiatement en elle-meſme.

Mais quoy ? ne ſera-t-il donc jamais permis d'établir ſon ſentiment par une Méthode de preſcription ? On ne veut pas dire cela. On veut dire ſeulement que quand on agit contre des perſonnes dont le ſentiment eſt établi ſur des preuves de fait qu'ils croyent eſtre, comme je viens de dire, d'une certitude des yeux & du Sens commun, on ne peut raiſonnablement prétendre les faire changer d'avis par une Méthode de preſcription fondée ſur des impoſſibilitez morales. C'eſt-là le nœu de la queſtion. Si un homme agit ſeulement avec des gens qui ſoient préoccupez en ſa faveur, il pourra ſe ſervir de la Méthode de preſcription pour les confirmer dans la penſée qu'ils ont déja. Il n'y aura rien à dire ſur ſa maniére de proceder, & il faudra voir ſeulement de quelle force ſeront ſes preuves. S'il agit avec des perſonnes vuides de toute préoccupation de part & d'autre, c'eſt-à-dire, qui n'ayent pas encore pris party, & qui deſirent s'inſtruire, il pourra auſſi ſe ſervir d'une Méthode de preſcription, pourveû que ſes principes ſoient plus certains & ſes concluſions plus deciſives que tout ce qu'on luy pourroit alléguer au contraire, il n'y aura encore rien à-dire, ſinon que peut eſtre il-y aura quelque choſe d'indirect dans ſa Méthode ; mais cela ne peut tout-au-plus qu'obliger d'examiner avec plus de ſoin la vérité de ſes principes, & celle de ſes conſéquences, & non les faire rejetter ; car les argumens indirects concluent quelquefois avec autant d'évidence que les directs. I'iray meſ-

mes

me plus avant, & je ne craindray pas de dire, que Ch. IV.
quand il agiroit avec des perſonnes prévenuës d'un ſentiment contraire à celuy qu'il leur veut inſpirer, il peut legitimement employer une Méthode de preſcription, il ne ſuffiroit pas de dire qu'on eſt préoccupé par une autre Methode, ny d'oppoſer que celle de preſcription procéde indirectement, ou qu'elle ne ſuit pas l'ordre de la nature, ces ſortes d'objections peuvent faire naître de ſoupçon; mais elles ne doivent pas aller juſqu'à faire rejetter abſolument des argumens qui, peut-eſtre, ſeront accompagnez d'une lumiere plus vive, & d'une certitude plus grande que ceux qui ont formé la préoccupation. Mais nous contre qui l'Auteur de la Perpetuité écrit, nous ne ſommes en aucun de ces cas; car dans mon hypothéſe, non ſeulement nous ſommes inſtruits par une voye naturelle & directe; non ſeulement nous le ſommes par des preuves qui nous propoſent la choſe dont il s'agit immediatement en elle-meſme; mais nous le ſommes par des preuves que nous croyons eſtre au deſſus de toute conteſtation, & l'on nous veut faire changer d'avis par des preuves non ſeulement indirectes & mediates; mais qui tout au plus, ne peuvent eſtre probables, eſtant appliquées au ſujet dont il s'agit. Nous avons donc raiſon de dire, que ce ſont des chimeres à noſtre égard, & que ſans les conſidérer autrement que dans leur genre, & dans la matiére qu'elles traittent, elles ne ſauroient faire une aſſez forte impreſſion ſur nous, pour vaincre celle que nous avons déja receuë; car il n'y a point d'apparence que des gens raiſonnables ſoient plus touchez de quelques vray-ſemblances, que de ces

Ch. IV. ces preuves solides qui dépendent des yeux, & du sens-commun.

Au reste, ce n'est pas icy le lieu de faire la comparaisons des Methodes des Protestans, avec celles de l'Eglise Romaine. On pourroit faire voir que nous en avons de plus seures & de plus courtes que celles qu'elle propose. Mais ce n'est pas là nostre question, & je n'ay pas resolû de suivre toutes les digressions inutiles de M. Arnaud. Les paroles ne luy coûtent rien, & le monde est disposé à les recevoir, quelles qu'elles soient comme des Oracles. Il n'en est pas de mesme de moy, & aprés tout, s'il faloit que je m'écartasse de mon sujet toutes les fois qu'il m'en donne l'exemple, il-y-auroit peu de Lecteurs qui ne fussent ennuyez de nostre dispute. Ie luy diray seulement que c'est une de ses erreurs que de s'imaginer que pour demeurer dans nostre Eglise, on soit obligé de disputer toutes les Controverses qui ont esté jusqu'à present agitées parmy les Chrétiens. Nous avons la Parole de Dieu que tout homme peut lire, ou se la faire lire, où l'écouter lors qu'on la lit publiquement. Cette Parole contient nettement & clairement, tout ce qui est nécessaire pour former la foy, & pour régler le culte & les mœurs; & Dieu nous favorisant de sa grace, il est aisé mesme aux plus simples, de juger si le Ministre sous lequel nous vivons, peut conduire au salut, & par conséquent si nostre Societé est la véritable Eglise. Car il ne faut pour cela que l'examiner sur deux caractéres, l'un, si l'on y enseigne toutes les choses clairement contenuës en la Parole de Dieu; & l'autre; si, d'ailleurs, on n'y enseigne rien qui soit contraire à ces choses, & qui en corrompent l'effica-

l'efficace, ou la force; ſi on y trouve ſuffiſamment dequoy ſatisfaire ſa conſcience, pour vivre en la crainte de Dieu, & pour s'aſſurer des promeſſes de Ieſus-Chriſt, & ſi d'ailleurs on n'y pratique rien qui renverſe les doctrines neceſſaires pour eſtre Chrétien. Car, ſi rien n'y choque la conſcience, on doit eſtre perſuadé qu'on eſt dans la véritable Egliſe, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'entrer dans la diſcuſſion de toutes les erreurs qui ont troublé, ou qui troublent encore le Chriſtianiſme. Comme il n'eſt pas beſoin pour eſtre ſauvé de connoiſtre toutes les hereſies en particulier, ny de les rejetter formellement, & poſitivement, & qu'il ſuffit de n'en eſtre pas entaché, & de croire fermement les veritez fondamentales de la Religion; il n'eſt pas néceſſaire auſſi pour s'aſſurer qu'on eſt dans la vraye Egliſe, de pénetrer dans toutes les diſputes des hommes, il ſuffit de connoiſtre que l'Egliſe où l'on eſt, enſeigne bien ce qu'il faut pour la gloire de Dieu, & pour l'édification des ames, & de n'y découvrir rien, d'ailleurs, qui ne réponde à cette bonne doctrine. Or c'eſt ce que tout homme peut facilement trouver dans noſtre Egliſe; car s'il prend ſoin d'examiner ſon Miniſtere par la Parole de Dieu, il verra que nous annonçons les choſes qui ſont clairement contenuë dans l'Écriture, ſans en ſouſtraire aucune, il verra auſſi que nous n'y melons de ces doctrines humaines qui renverſent le fondement. Cet examen eſt court, facile, & proportionné à la capacité de tout le Monde, & il forme un jugement auſſi certain que ſi l'on avoit diſputé toutes les controverſes l'une aprés l'autre. Ch IV.

Les plus ſimples peuvent donc eſtre parmy nous dans

Ch. IV. dans un parfait repos, mais il n'en eſt pas de meſme dans l'Egliſe Romaine; car ces Méthodes de preſcription, dont nous parle M. Arnaud, ne ſont fondées que ſur l'un de ces deux principes, ou que l'Egliſe, c'eſt-à-dire le corps du peuple, ne peut errer, ni ceſſer d'eſtre la vraye Egliſe, en ceſſant de croire ce qu'il croyoit, ou en commençant de croire ce qu'il ne croyoit pas, ou que l'Egliſe repréſentative, c'eſt-à-dire les Conciles, ou le Pape, ne peuvent errer. Le premier de ces deux principes eſt de la nature; le ſecond eſt d'un ordre ſurnaturel. Ie ne traitte pas maintenant la queſtion s'ils ſont faux ou véritables dans le fond, il me ſuffit de dire qu'ils ſont d'une diſcuſſion ſi longue & ſi difficile que d'y vouloir engager les plus ſimples, c'eſt évidemment ſe mocquer d'eux. Ie parleray du premier dans le Chapitre ſixieme, où je feray voir, qu'il eſt impoſſible de ſe tirer des embarras où la Méthode de l'Auteur de la Perpetuité engage le monde, n'y de s'aſſurer des fondemens ſur leſquels elle s'appuye. Il me ſuffit de dire icy, que les peuples ne ſont pas ſi réglez dans les choſes qu'ils croyent d'une foy diſtincte, qu'on ne tâche bien ſouvent de leur enſeigner ces doctrines qu'ils ne ſavoient pas auparavant, & de groſſir, par ce moyen, le nombre des myſteres populaires. L'Auteur de la Perpetuité nous a declaré, que les veritez de la grace n'ont jamais eſté populaires dans toutes les conſéquences qu'on en tire dans la Théologie; & neantmoins, nous avons veû qu'on a pris tous les ſoins imaginables de rendre ces conſéquences populaires. On a fait ſur ce ſujet je ne ſay combien d'Ecrits proportionnez à la capacité des femmes; on a dreſſé des Catechiſmes intitulez,

Catéchiſ-

Catéchiſme de la Grace. Cela fait aſſez voir, ce me ſemble, qu'on a crû qu'il n'eſtoit pas impoſſible de faire recevoir au peuple, par voye d'eclairciſſement, ou d'addition, des articles qu'il ne connoiſſoit pas auparavant, d'où il s'enſuit, qu'on ne l'a pas crû tout-à-fait incapable de changement; car à quoy bon ces Catéchiſmes, ſi le peuple ne peut de ſa nature, ni laiſſer diminuër, ni laiſſer croiſtre le nombre des myſtéres qu'il tient de foy diſtincte? Ce principe n'eſt donc pas ſi inébranlable qu'on n'en puiſſe douter, ni ſi clair, où ſi évident de ſoy-meſme, que les plus ſimples s'en puiſſent aſſûrer, ayant devant leurs yeux une choſe qui luy paroiſt ſi contraire. Ch. IV.

Quant au ſecond, il eſt certain que la queſtion de l'infaillibilité des Conciles, ou du Pape, n'eſt pas d'une diſcuſſion ſi facile, que les plus ſimples en puiſſent venir à-bout. Toutes les Societez ſeparées de l'Egliſe Romaine, la luy conteſtent. Si elle l'a, elle l'a par un privilége particulier, qu'il faut examiner, avant que le recevoir. Car on ne le peut recevoir ſur la ſimple parole de cette Egliſe, ſans tomber dans l'extravagance, dans un cercle ridicule, qui eſt, qu'on croit l'Egliſe Romaine infaillible, parce qu'elle le dit, & qu'on croit, à cét égard, ce qu'elle dit, parce qu'elle eſt infaillible. Avant que les plus ſimples puiſſent deferer en bonne conſcience à ſon authorité, il faut que cette autorité leur paroiſſe indubitable par des choſes indépendantes de l'Egliſe Romaine, & dont ils jugent par eux-meſmes. Autrement, ce ſeroit faire un argument qui commenceroit par la concluſion. Car ce ſeroit a-peu prés raiſonner de cette ſorte, L'Egliſe Romaine eſt infaillible en ce qu'elle

Ch. IV. qu'elle dit ; or elle dit qu'elle eſt infaillible, donc elle l'eſt. Vn homme en qui l'on ſuppoſe quelque étincelle de Sens-commun, ne ſauroit ſe rendre à cet argument. Il faut donc, avant toutes choſes, que l'Egliſe Romaine prouve ſon privilege d'infaillibilité, aux plus ſimples, ſi elle veut leur faire enſuite, recevoir ſes dogmes par un principe d'autorité. Or je ſoûtiens que c'eſt une diſcuſſion dont les plus ſimples ne ſont point capables, car ſi on le prouve par la voye de l'Ecriture, il n'y eſt pas ſi clairement, que les paſſages ſur leſquels on le fonde ne puiſſent recevoir un autre ſens. Ils ſont conteſtez, & il faut lire des volumes entiers pour ne faire pas un jugement témeraire ; ou paſſionné. Que ſi un homme eſt capable de faire cette lecture, & d'en bien juger, il ſera bien capable auſſi d'entrer dans l'examen des doctrines en particulier, & de voir la conformité que chacune d'elles a avec l'Ecriture, ſur ce qu'on en produit de part & d'autre. Si on le prouve par la voye du raiſonnement, on s'engage encore plus dans des longueurs & dans des difficultez qui ſurpaſſent la capacité des ſimples. En un mot, M. Arnaud decide luy-meſme cette queſtion. *Ce n'eſt point*, dit-il, *une choſe claire de ſoy-meſme que cette infaillibilité, puis qu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu, qu'il nous a declarée par l'Ecriture. L'Egliſe n'eſtant pas naturellement infaillible, c'eſt par les principes de la foy, ou par une longue ſuite de raiſonnemens, qu'on doit prouver qu'elle l'eſt ſurnaturellement.* Les plus ſimples ne ſont pas capables d'examiner cette longue ſuite de raiſonnemens, ni de diſcuter aſſez bien les principes de la foy, pour reconnoiſtre ſi on en peut tirer cette

Livre 1. ch. 7. pag. 66.

pretenduë

prétenduë infaillibilité. Et c'eſt auſſi pour cette raiſon, que l'Auteur de la Perpetuité a mieux aymé prendre l'infaillibilité populaire pour ſon principe, que celle de privilege, M. Arnaud nous le témoigne; car parlant de l'impoſſibilité où l'Egliſe eſt de changer de créance ſur les Articles qui ne ſont pas populaires, c'eſt-à dire, de cette infaillibilité de privilege dont il s'agit maintenant, *La raiſon*, dit-il, *ne nous fait pas voir ſi clairement cette impoſſibilité. De ſorte que cet Auteur* (il parle de l'Auteur de la Perpetuité) *voulant fonder ſes raiſonnemens ſur vn principe de raiſon & d'évidence humaine, & non pas ſur un principe de tradition & d'autorité, ou ſur des raiſonnemens plus éloignez & plus abſtraits, il a dû ſe borner par néceſſité dans les choſes où l'impoſſibilité du changement paroiſt d'évidence par la raiſon. Il y a des moyens particuliers pour prouver que l'Egliſe ne tombe jamais dans l'erreur ſur aucun point qu'elle propoſe comme de foy à ſes enfans. Mais on voit tout d'un coup par le ſimple Sens-commun qu'elle ne peut pas tomber toute dans une erreur oppoſée à quelque créance capitale & connuë diſtinctement de tous les fideles.* L'infaillibilité de privilege n'eſt donc pas une choſe qui ſe voye tout d'un coup par le ſimple Sens-commun, il faut pour la prouver des raiſonnemens plus eloignez, & plus abſtraits, dont il eſt clair que les plus ſimples ne ſont pas capables. Ils le ſeroient encore moins, ſi l'on vouloit la prouver par la voye de la tradition, & ce ſeroit les renvoyer bien loin que de les obliger à la lecture des Peres, & des Conciles, pour s'eclaircir de ce point; outre que les Peres & les Conciles ſont eux-meſmes l'egliſe repréſenta-

Ch. IV.

Livre I. ch. 27. p. 68

Ch. V. préſentative, de l'autorité de laquelle il s'agit, & par conſéquent, leur temoignage ne ſerviroit de rien en cette occaſion.

Il eſt donc manifeſte que les ſimples ne pouvant s'aſſûrer de l'infaillibilité de privilége, comme je viens de le prouver, ni de l'infaillibilité populaire comme je l'ay déja touché, & que je le montreray plus à fond dans la ſuite, ils ne ſauroient demeurer dans l'Egliſe Romaine, en bonne conſcience, & qu'il n'y-a rien qui les y retienne que de faux liens, comme ſont la naiſſance, l'éducation, la coûtume l'exemple des autres, & l'intereſt, qui ſont des choſes mal-propres à déterminer une bonne ame qui deſire faire ſon ſalut. Ils ſont donc obligez de ſe ranger à la Communion Réformée, où ils auront pour Régle les choſes clairement contenuës dans l'Ecriture Sainte, & où ils ſe peuvent aſſûrer qu'on n'en ſouſtrait aucune dans le miniſtére public, & que d'ailleurs, on n'y enſeige rien qui en corrompe l'efficace ſalutaire. Si l'on dit, qu'il faut, avant toutes choſes, leur prouver la divinité de cette Ecriture. Ie répons, prémiérement, que ce principe ne tombe point en conteſtation, quand il s'agit de choiſir non entre les diverſes Religions qui ſont au monde, mais ſeulement entre les divers Communions qui profeſſent le Chriſtianiſmes; car la confeſſion de la divinité des Ecritures leur eſt communion. Ie répons, en ſecond lieu, que l'Egliſe Romaine ne doit pas moins prouver cette divinité, que les autres Egliſes, puis qu'avant que de ſe faire reconnoiſtre infaillible, il faut qu'elle ſe faſſe reconnoiſtre Egliſe, ce qu'elle ne peut ſi on luy conteſte la divinité de l'Ecriture, & qu'elle ne veüille pas prendre la

peine

peine de la prouver ; outre que toutes les preuves par lesquelles elle prétend établir son infaillibilité, dépendent ou médiatement, ou immediatement, de l'Ecriture, & par conſequent, elles ſuppoſent ſa divinité. Mais, enfin, je dis que les caractéres de divinité, qui brillent de toutes parts dans cette Ecriture, ſont ſi vifs, & en ſi grand nombre, que les plus ſimples en peuvent eſtre touchez, pourvû qu'ils s'appliquent à les conſiderer avec un eſprit pur, & avec une bonne conſcience. Or c'eſt à quoy les plus petits ſont indiſpenſablement obligez, de meſme que les plus grans, & s'ils ne le font, leur damnation eſt juſte, & leur impité eſt ſans excuſe. Ch. IV

Voilà ce que jay crû devoir dire briévement ſur les prétenduës Méthodes des preſcription, n'étant pas icy le lieu d'en parler à fond. Mais pour revenir au principal ſujet de noſtre diſpute, on a de l'obligation à M. Arnaud de ce qu'il ne trouve pas mauvais que je tâche de prouver par des paſſages que le changément que l'on prétend impoſſible eſt réel & effectif. L'Auteur de la Perpetuité en doit auſſi convenir puiſque M. Arnaud l'a dit; mais s'il en convient, il ſouffrira que j'en tire cette conſéquence, que j'ay donc pû arrêter l'effet qu'il s'eſtoit propoſé de tirer de Méthode qui eſt, *de nous faire avoüer, ſi nous ne ſommes entiérement opiniâtres, que la créance de l'Egliſe Romaine, ſur le ſujet de l'Euchariſtie, eſt la meſme que celle de toute l'Antiquité.* On ne ſauroit nous arracher légitimement cét aveu, tant qu'il y-aura entre-nous quelque cauſe legitime de diſputer ſur ce point, & la production de mes paſſages, en fait naître une que M. Arnaud approuve.

Ch.IV. Il ne ſe plaint que de ce que je les ay produits, non en bonne forme, mais tronquez, & detachez de leur ſuite, & que j'ay diſſimulé tous ceux que l'on y peut oppoſer, & qui les peuvent éclaircir. Mais cette plainte eſt injuſte, & il ne devroit pas luy-meſme diſſimuler la raiſon que j'ay donnée pour juſtifier la forme de mon Abregé, qui eſt, qu'il n'eſtoit fait que par rélation, & par renvoy aux preuves étenduës qui ſont dans le livre de M. Aubertin que je défens. S'il n'a pas trouvé bon d'inſerer *deux volumes in folio*, dans une Préface, je n'ay pas trouvé bon auſſi de mettre un grand volume dans une petite Réponſe de trente pages; d'autant plus, que ſes *deux volumes*, à luy ne ſe trouvent en aucun lieu que dans la penſée, ou dans le cabinet de M. Arnaud; mais le mien ſe trouve par tout.

Ie n'ay pas prétendu qu'on formaſt abſolument ſon ſentiment ſur mon Abrgé tout ſeul. Ie ſay que cela ne ſe doit point faire; mais j'ay voulu indiquer le chemin qu'il faut tenir pour chercher la vérité, qui eſt de faire un juſte examen de la créance des Peres; j'ay voulu marquer à ceux de ma Communion ce qu'ils devoient oppoſer aux raiſonnemens de l'Auteur de la Perpétuité, & l'obliger luy-meſme à diſputer deſormais dans les régles. Il eſt permis de faire des Abregez dans cette veuë, & le mien n'a rien qui ne le diſtingue de ce qu'on appelle, *un Amas de difficultez*; la matiére des preuves dont il eſt compoſé, leur nature, leur force, luy donnent la verité qu'un Abregé doit avoir, & le rapport qu'il a au livre de M. Aubertin, luy en donne l'évidence & la certitude. On ne peut rien exiger davantage, pour conclurre que

la

la créance de l'Egliſe Romaine n'eſt pas celle des Peres, & qu'il s'y eſt fait un changement, les principes y ſont marquez, la conſéquence y paroiſt, la juſte clarté dans laquelle on doit propoſer des argumens eſt dans le livre auquel on renvoye les Lecteurs; il ne faut donc pas que M. Arnaud diſe, *que tout ce qu'on en peut conclurre eſt, qu'il y a des difficultez ſur l'Euchariſtie*; car on en peut fort bien conclurre ce que je viens de dire, que la créance de l'Egliſe Ancienne n'a pas eſté la meſme que celle de la Romaine d'aujourduy. Ce qui l'a trompé eſt, qu'il n'a pas vû que ces ſortes d'Abregez, qui ont du rapport à un autre ouvrage, & qui le ſuppoſent, ne doivent pas conclurre d'eux-meſmes, mais par la force de la ſuppoſition, c'eſt-à-dire, qu'en ſuppoſant que les principes qu'ils marquent ſont clairement établis dans l'autre ouvrage, la concluſion s'en tire fort bien. C'eſt tout ce qu'on en peut deſirer, mais c'eſt toûjours conclurre, & conclurre toute autre choſe que ce que *M.* Arnaud s'eſt imagine, ſavoir, *qu'il-y-a des difficultez ſur l'Euchariſtie*. I'avouë que pour déterminer ſon jugement, il ne faut pas ſe régler ſimplement par cette concluſion, il faut aller a la ſource, & voir ſi ce qu'on ſuppoſe eſt vray; mais il ne s'enſuit pa delà, que l'Abregé ſoit vicieux, ni qu'on le doive traiter comme un amas de difficultez, au-contraire, ſa nature eſt de ſuppoſer, & il ne ſeroit pas Abregé, ſi en effet il n'abregeoit quelque autre ouvrage où la matiére ſe trouve traitée avec étenduë. Vn amas de difficultez, à proprement parler, eſt un recuei. de pluſieurs objections qu'on forme contre une créance, ſans examiner ni les fondemens ſur leſquels cette créance

Ch. IV

Liv. I. ch. 4. pag. 50.

Ch. IV est établie, ni les preuves où les argumens qui la persuadent, ni les réponses qu'on peut faire à ces objections, & sans supposer aucun autre ouvrage où toutes choses sont traitées. I'avouë que dans la dispute, cette maniére d'agir est confuse, & captieuse, & qu'elle ne doit faire aucune impression sur un esprit raisonnable. Mais c'est à M. Arnaud à nous dire si le traité de la Perpetuité ne seroit pas de cette espéce; car, pour moy, je trouve qu'il en a tous les caractéres. C'est un recueil d'objections contre nôtre créance touchant le changement qui est arrivé sur le sujet de l'Eucharistie, des impossibilitez morales entassées l'une sur l'autre, sans examiner ni les fondemens, ni les preuves de nostre créance, ni les réponses qu'on pourroit faire à ces impossibilitez, & sans supposer aucun autre ouvrage. Car de nous dire, comme fait M. Arnaud, *qu'il nous renvoye à tous les livres des Catoliques*, cela est; ce me semble un peu vague, & illusoire, & ne suffit pas pour mettre le traité de la Perpetuité à couvert du titre d'Amas de difficultez que je luy donne. Que si ce traité suppose tous les livres des Catoliques, quand pourray-je en juger? Ce sera quand j'auray parcouru peut estre plus de deux cens volumes. Et si je dis, de mesme, que mon Abregé, suppose tous les livres des Protestans, & que j'y renvoye tout le monde; voilà nos Lecteurs fort éclaircis, & fort consolez.

Liv. 1. ch. 4. pag. 8.

Liv. 1. ch. 4. pag. 32. Mais dit M. Arnaud, *on ne donne ce nom d'Amas de difficultez qu'aux choses qui sont traitées imparfaitement, & que l'on ne void pas assez pour en bien juger, & l'Auteur de la Perpetuité a traité tout ce qui regarde son dessein dans une juste étenduë.*

étenduë, Ie répons, premiérement, que cet Auteur traite fort imparfaitement ce qui regarde son dessein général, qui est de nous faire quitter la créance que nous avons que l'Eglise Romaine a changé l'ancienne doctrine : Et secondement, qu'il traite encore tres-imparfaitement ce regarde son dessein particulier, qui est de montrer l'impossibilité d'un changement ; car il ne considére aucune des réponses qu'on peut donner à ses argumens, de sorte qu'à dire le vray, ce n'est qu'un pur Amas de difficultez. Il ne peut porter que ce tître jusqu'à ce qu'on n'ait mis au jour les deux volumes *in folio* dont M. Arnaud nous patle. Nous les recevrons quand il luy plaira de nous les donner ; mais nous attendrons à faire la confession à laquelle l'Auteur de la Perpetuité croyoit nous obliger, jusqu'à ce que nous les ayons vûs ; & cependant, parce que M. Arnaud le veut nous aurons encore une fois le plaisir, ou pour mieux dire, la peine d'examiner sans nécessité les preuves du traité de la Perpetuité. Ie dis parce que M. Arnaud le veut, & non parce que la raison l'ordonne ; car ce qu'il allegue *que mes passages ne contenant qu'une réponse indirecte à l'argument de la Perpetuité, il est juste d'examiner d'abord ce que j'y ay répondu directement*, cela, dis-je, n'en est pas une cause suffisante ; Il faudroit voir plûtôt lequel de nous deux se trouve le premier en possession de cette raison, c'est à-dire, lequel c'est de nous deux à qui l'on a fait le premier une réponse indirecte, & il se trouveroit sans doute que c'est moy, puisque l'Auteur de la Perpetuité a attaqué le livre de M. Aubertin, & qu'il l'a indirectement attaqué. D'où il s'ensuit, qu'il faudroit du moins commencer par l'examen de nos preuves. Ch. IV

Liv. I. c. 3. pag. 24.

CHAPITRE V.

Examen des prétendus avantages que M. Arnaud attribuë au Traité de la Perpetuité.

BIen que la concluſion que j'ay tirée de l'aveu de M. Arnaud, dans le Chapitre précedent, ſoit aſſez clairement établie, je ne crois pourtant pas qu'il en demeuraſt d'accord, ſi je n'examinois ce qu'il dit dans les Chapitres cinquieme & ſixiéme de ſon prémier Livre. Il nous diroit, ſans doute, qu'il ne s'enſuit pas qu'on doive differer à ſe rendre à la force des raiſonnemens du traité de la Perpetuité, quoy que j'aye droit de leur oppoſer nos preuves de fait, & que c'eſt ce qu'il a montré clairement dans ces deux Chapitres que je viens de marquer. Voyons les donc, à la bonne-heure, & jugeons en ſans préoccupation.

M. Arnaud ſe forme d'abord une difficulté, *qu'il s'étonne*, dit-il, *que M. Claude n'aye pas veuë, puis qu'il en a relevé d'autres qui ſont plus foibles; c'eſt que quand un point de doctrine, comme eſt celuy dont il s'agit, eſt étably d'une part par des preuves conſidérables, & qu'il eſt étably de l'autre par des preuves qu'on croit eſtre fortes, il faut pour en juger équitablement, faire la comparaiſon de ces raiſons contraires en préferant les plus fortes*, d'où l'on peut conclurre, qu'il ſera toûjours neceſſaire d'en venir à ce que l'Auteur de la Perpetuité n'a pas voulu faire, qui eſt d'examiner nos preuves de fait; Pour reſoudre cette difficulté, il ſuppoſe, premiérement, qui ceux qui liſent le

Liv. 1. ch. 5. pag. 32.

traité

traité de la Perpetuité ont leurs sentimens déja Ch. V.
tout formez sur les preuves de fait rapportées par M. Aubertin & par les autres Ministres ; mais que ces sentimens ne sont pas uniformes, parce que les uns en jugent par eux-mesmes ; les autres par le rapport d'autruy, & par des circonstances exterieures qui leur font connoistre ce qu'on en doit croire. Que les uns les estiment, les autres les mépriſent, & les autres sont dans une disposition qui tient le milieu entre l'estime & le mépris. Il nous répresente ensuite un Calviniste, ou Religionnaire, (c'est ainsi qu'il luy plaist de nous appeller) lequel estant mal-content de l'Ecriture & des Peres, à cause de l'incertitude où les jettent les voix differentes qu'il y entend, qui l'appellent de divers côtez ; mal-content encore des Theologiens d'un & d'autre party, qui ne les satisfont point dans les solutions qu'ils donnent aux passages de leurs aversaires, se tourne vers le traité de la Perpétuité, qui luy fait voir la doctrine de la transsubstanciation & de la présence réelle receuë dans l'Eglise Latine, & dans la Gréque, & dans toutes les autres Societez également ennemies de la Latine, & de la Gréque, avec les impossibilitez qui sont dans ce changement insensible que les Ministres inventent ; & sur cela, ce Calviniste se résout, en quittant tous ces doutes, à croire ce qui est crû par toute la terre, & que toute la terre n'auroit jamais crû si elle n'avoit receu cette foy par le canal de la tradition de les Peres. Et comme la partie ne seroit pas bien-faite si je n'en estois, il me fait intervenir pour m'opposer à cette résolution avec mes preuves de fait, & mon Aubertin en main. Mais on me ferme incontinent la bouche,

en

Ch. V. en me disant, qu'on sait toutes ces preuves, & qu'on n'en est pas satisfait, & l'on me renvoye avec ma Rhétorique & mes enthousiasmes.

Ce n'est encore qu'une supposition, & il la faut établir. Pour cet effet, M. Arnaud appelle quelque Savans de Suisse, d'Allemagne, de France, & de Hollande, du tesmoignage desquels il conclut, que les Peres nous sont plûtôt contraires que favorables, sur l'article de l'Eucharistie, ou qu'au-moins les preuves tirées de leurs Passages sont fort incertaines. Et ainsi, voila déja les savans sincéres, & ceux d'entre-nous qui ne pouvant pas former leurs sentimens par eux-mesmes s'en doivent rapporter aux personnes plus éclairées, les voilà les uns & les autres obligez à se rendre à l'évidence du traité de la Perpetuité, parce que nos preuves de fait ne peuvent passer dans leur esprit que pour incertaines & inévidentes; que d'ailleurs ce traité est proportionné à toutes sortes de personnes, & qu'estant fondé sur les lumieres du Sens-commun, il peut estre entendu de tout le monde. C'est le sommaire du Chapitre cinquiéme.

Dans le sixiéme il pousse sa prétention bien plus loin, car aprés avoir gagné les savans sincéres, & les simples judicieux & modestes, il ne veut pas mesmes que les plus opiniâtres d'entre-nous, c'est-à dire ceux qui sont les plus persuadez, ou qui temoignent de l'estre de l'évidence de nos preuves de fait, puissent échapper à sa conqueste, *sans qu'il soit*, dit-il, *pour cela necessaire d'entrer dans la discussions de tous ces passages sans laquelle M. Claude voudroit faire croire que le livre de la Perpetuité ne peut rien prouver.* Mais comme cette prétention pourroit d'abord étonner le monde, voicy à peu

Liv. I. ch. 6. pag. 53.

peu prés de quelle maniére il déclare qu'il l'entend. Il dit donc, que nos preuves de fait nous paroiſſant d'un coſté évidentes, & les preuves du traité de la Perpetuité nous le devant paroiſtre auſſi, ces deux évidences contraires forment une ſuſpenſion d'eſprit, & nous empeſchent de nous déterminer, ou de former noſtre dernier jugement, nous jettant, au contraire, dans la doute ou dans l'incertitude. Or c'eſt juſqu'où va le traité de la Perpetuité; mais dés qu'il nous a conduits-là, M. Arnaud ſoûtient que nous ne pouvons plus raiſonnablement refuſer de quitter noſtre *Secte*, & de paſſer à la Religion Catholique, Prémiérement, parce que l'Egliſe Romaine eſt la Societé matrice, originale, ſucceſſive, & Catholique, de laquelle il ne faut jamais faire Schiſme. Secondement, parce qu'il faudroit eſtre plainement convaincu des erreurs de cette Egliſe, pour s'en ſeparer, & avoir en meſme tems une entiére certitude de la pureté de la foy de la Societé où nous ſommes, pour nous y tenir. Troiſiémement, parce que l'Egliſe Romaine eſt en poſſeſſion du Miniſtere, de la vocation ordinaire, & de l'autorité, & que les Miniſtres, qui ne ſont que depuis un peu plus de cent ans, n'en ont point. Quatriémement, parce que les plus ſimples d'entre-nous étant obligez de ceder aux preuves de la Perpetuité, & par conſéquent à ſe ranger à l'Egliſe Romaine, ils doivent ſervir d'exemple, & de régle aux plus ſavans, n'eſtant pas poſſible qu'il ne faille ſe ranger tous à cette Societé, dans laquelle la plus grande partie des hommes doit eſtre par raiſon. Enfin, il reconnoiſt, que tous ces raiſonnemens ſuppoſent que les preuves Ch. V.

du

Ch. V. du Traité dont il s'agit ſont claires & ſolides, & il ſoûtient qu'il eſt en droit de faire cette ſuppoſition, pour me faire voir que je n'ay point d'autre voye raiſonnable pour m'en défendre, que de montrer que ces preuves du Traité ne ſont pas juſtes, & par conſequent que je ne dois pas déclamer en l'air, comme j'ay fait contre la Methode.

Voilà l'Abregé de ces deux grands Chapitres ou M. Arnaud a pris ſoin d'éclaircir les glorieux deſſeins de l'Auteur de la Perpetuité, & comme c'eſt peut-eſtre un des points les plus importans de ſon Ouvrage, pour plus d'vne raiſon, c'eſt auſſi celuy où il me ſemble qu'il a employé plus d'art, plus d'eſprit, & plus d'éloquence. Cependant, je ne ſay comment il ſe fait, que nous concevions luy & moy les choſes d'une maniere ſi differente, qu'apres avoir vû l'explication de tout ce beau projet, je n'y aye preſque rien trouvé de raiſonnable, ni dans la liaiſon de ſes parties, ni dans ſes ſuppoſitions, ni dans ſes conſequences, & c'eſt-ce que je vay faire voir le plus brievement & le plus clairement qu'il ſe pourra.

Premierement il me ſemble que M. Arnaud trompe le monde en ſe propoſant, comme de nôtre part, une difficulté que nous ne luy faiſons point, dans le ſens qu'il la propoſe, parce qu'en effet elle affoiblit noſtre droit. Car je ne prétens pas qu'un homme de noſtre Communion, à qui l'on mettra en main le traité de la Perpetuité, & qui ſera en eſtat de le lire, ſoit ſimplement obligé, avant que de former ſon jugement, de faire une comparaiſon particuliére de nos preuves, avec celles de Traité; je ſoûtiens qu'il peut

rejetter

rejetter ces dernières, par la seule consideration générale qu'il en fera, sans entrer dans la discussion de chacune par le menu, parce que dans cette veuë génerale il-y-a une raison suffisante pour les rejetter, savoir, que ce ne sont que des probabilitez, qui sauroient jamais ni surmonter, ni égalet en clarté & en certitude, nos preuves de fait établies sur l'évidence des yeux & du Sens-commun. D'où il s'ensuit que dans la rigueur dés régles des preuves de ce Traité ne doivent point estre receuës, & que si on prend la peine de les examiner, c'est par condescendance, & sans aucune necessité. Ch. V.

En second lieu, M. Arnaud n'a pas fait une exacte énumeration des divers ordres de personnes à qui l'on peut présenter à lire le traité de la Perpetuité. Car la plus grande partie de ceux de nostre Communion jugeant cette lecture non nécessaire, ne s'y voudront pas appliquer. Ils n'auront ni assez de loisir, ni assez de curiosité pour cela, le seul titre les rebutera, sans aller plus loin. Mais, dira-t il, ce seront donc des injustes & des opiniâtres. *On croiroit estre temeraire de juger d'un morceau de terre sans écouter ceux qui y ont interest, ne seroit-ce donc pas une temerité beaucoup plus inexcusable de prétendre juger d'un différent où il-y-va de son salut, sur les raisons d'vne des parties, & en se laissant emporter à la prémiere impression? Le moins que peuvent faire ceux qui veulent se rendre juges des differens de Religion, est d'écouter aussi les divers partis, & de peser les raisons des uns & des autres.* Liv. I. ch. 6. pag. 62. Ie répons, que ces personnes dont je parle seront fort justes, & fort raisonnables, lors qu'ils en use-

ront

Ch. V. ront de la sorte que j'ay dit. Car y ayant deux questions, l'une touchant ce que nous devons croire sur le sujet de l'Eucharistie ; & l'autre, touchant ce qui a esté crû par l'Eglise Ancienne. La premiere estant une fois vuidée, il ne faut plus se mettre en peine pour la seconde. Or à l'égard de tous ceux de nostre Communion la premiere question est vuidée par la Parole de Dieu. C'est la source & la régle de nostre foy. C'est elle qui nous juge tous, & si l'Auteur de la Prepetuité disputoit par ce principe, il n'y a pas-un de nous qui ne fust bien aise de l'écouter ; mais au-lieu de nous produire l'Ecriture, il ne nous parle, dés la premiére période, que du consentement de tous les siécles, & il se persuade mesme que desormais on n'écoutera plus les Ministres, quand il diront en géneral, qu'il ne faut s'attacher qu'à la Parole de Dieu. Cette question du consentement de tous les siécles se peut décider par trois moyens; Premiérement, par les régles de la charité Chrétienne ; Secondement, par la confiance que nous devons avoir aux promesses de Iesus-Christ, & aux soins de la Providence ; Troisiémement, par la connoissance exacte de l'histoire de tous les siécles, & par la lecture des livres. Ce dernier moyen n'estant pas de la capacité de toute sorte de personnes, n'est aussi d'aucune necessité, ni pour le salut, ni pour la consolation. Il suffit à un homme de bien, qui voit dans l'Ecriture ce qu'il faut croire touchant l'Eucharistie, de presumer charitablement que les Peres ne se sont pas éloignez de cette foy par des erreurs capitales. Il luy suffit d'estre persuadé que les promesses que Iesus-Christ a faites à son Eglise de ne l'abandonner jamais,

jamais, ont eu leur accompliſſement, & que quel- Ch. V.
que obſcurciſſement qui ſoit arrivé dans le Miniſtere exterieur, par le mélange des penſées des hommes avec les véritez éternelles de Dieu, Ieſus-Chriſt a toûjours eu ſoin de conſerver ſes fidéles, & d'exécuter le decret de ſon Election. Ainſi, il n'a que faire de s'aller jetter dans la diſcuſſion de l'hiſtoire, ni de feüilleter trois ou quatre cens volumes qui ne luy donneront pas plus de repos d'eſprit qu'il n'en a; moins encore de s'embarraſſer dans la méthode de l'Auteur de la Perpetuité, qui eſt une quatriéme voye dont le monde s'eſt bien paſſé juſqu'à préſent, Quand un homme de cét ordre aura entendu parler du livre de M. *A*ubertin, & de l'hiſtoire du changement qui y eſt contenuë; je ne doute pas qu'il n'ayt eſté bien-aiſe d'apprendre que meſme par cette voye, qui eſt propre aux ſavans, on a éclaircy la vérité qu'il croit; je ne doute pas auſſi qu'il n'ayt crû de foy humaine ce qu'on luy en a rapporté; mais il ne faut pas s'imaginer que ſa foy ſur l'Euchariſtie ait changé de fondement, ni qu'elle ait ceſſé d'eſtre appuyée ſur la Parole de Dieu, elle demeure toûjours la meſme; de ſorte que quand on luy conteſtera la ſolidité des preuves de M. *A*ubertin, ou des autres Miniſtres, ſur ce ſujet, il n'en ſera point troublé, ni ne ſe mélera point plus avant dans cette diſpute, ſachant bien qu'il n'en eſt pas capable. Il ſe contentera de ne prejuger rien contre les Peres, de ne douter point de la fidélité des promeſſes de Ieſus-Chriſt, de croire au fond ce que l'Ecriture luy enſeigne; & il laiſſera la conteſtation aux ſavans.

Quant à ceux qui meſpriſent le livre de M. Aubertin

Ch. V. bertin, je n'en connois point dans noſtre Communion qui ſoient de ce nombre, & peut-eſtre que dans la Romaine, il n'y en a pas beaucoup, non plus, ſi vous en exceptez M. Arnaud & ſes amis qui en ont donné leur jugement d'une maniére fort deſauantageuſe, & fort déciſive. Mais ce n'eſt pas icy le lieu d'en parler, & il faut continuer mes remarques. Ie diray donc, que je n'ay point encore vû ce pauvre Calviniſte inquieté, dont il nous fait la deſcription en des termes ſi pitoyables. Ie n'ay point vû d'homme qui m'ait dit, *que l'Ecriture rempliſſoit ſon eſprit de doutes,*

Liv. I. ch. 5. pag. 34. *& qu'elle ne les réſolvoit pas, qu'il ne trouvoit dans les Ouvrages des Peres que des ténebres épaiſſes, que les livres des Théologiens des divers partis ne le ſatisfaiſoient point*, & qu'il n'y avoit que les raiſons du traité de la Perpetuité qui fuſſent capables de triompher de ſon cœur. Ne ſeroit-ce pas là un modéle de Calviniſtes comme M. Arnaud les ſouhaite, tiré ſur l'idée qu'il en a luy-meſme conceuë, & preſenté à ceux qui deſormais voudront eſtre du nombre de ſes proſelytes ? Mais qu'elle apparence que pour eſtre proſélyte de M. Arnaud, ou de l'Auteur de la Perpetuité, il faille leur faire un ſacrifice de l'Ecriture & des Peres, & des Theologiens de deux partis ; quelle apparence, dis-je, que leur prétention aille ſi loin? Quoy qu'il en ſoit, c'eſt une imagination fort irréguliére que de ſe figurer qu'un homme qui ſera véritablement de noſtre Communion puiſſe tomber dans cet état, ni prendre ſur cela la reſolution de changer de créance, & la preuve que M. Arnaud en donne eſt tout-à-fait defectueuſe, car elle ne pourroit, tout-au-plus, que conclurre une incertitude

incertitude, à l'égard des Peres; mais nullement à l'égard de la parole de Dieu, de laquelle un homme de bien ne se departira jamais, quand mesme il tomberoit dans des doutes touchant le sentiment des Peres. Ch. V.

Mais voyons encore qui sont ces gens qu'on nous represente flotans dans le doute. Ce sont deux sortes de personnes, *les plus savans Ministres*, d'un costé; *& tous les simples Calvinistes*, de l'autre. *Il est tres faux*, dit M. Arnaud, *que les plus savans Ministres soient persuadez que les Peres soient manifestement pour eux, & que les solutions qu'ils apportent à leurs passages soient bonnes & solides.* *Livre premier chap. 5. pag. 35.* *Tous les simples Calvinistes*, ajoûte-t-il, *qui sont incapables de faire cét examen, sont téméraires de le croire, & ne se le peuvent persuader que par un caprice déraisonnable.* *Pag 36.* Le premier de ces points est appuyé sur des preuves tres-legéres. Voicy la premiere, Louis Lavatere dit, qu'Oecolampade commença à douter de la verité de la transsubstanciation & de la presence réelle, en lisant les œuvres de S. Augustin; qu'il fut fortifié dans ses doutes par la lecture des Evangelistes; que d'abord il repoussa ses premieres pensées, par la consideration que ces dogmes n'estoient rejettez de personne; que neanmoins, voulant vaincre cette foiblesse d'esprit il s'attacha à la lecture des Peres; mais qu'au commencement il ne s'y trouvoit pas aidé; parce qu'il y rencontroit souvent les noms de Corps & de Sang du Seigneur donnez au Sacrement, & qu'enfin, aprés auoir mis à part l'autorité des hommes pour s'attacher à la Parole de Dieu, la verité luy parut plus clairement. Ce témoigna-

Ch. V. ge ne conclut rien, ſinon, qu'il n'eſt pas facile à un homme qui eſt imbu dés ſa naiſſance des opinions de l'Egliſe Romaine, de découvrir d'abord la verité, puis qu'Oecolampade, qui en avoit vû reluire les premiers rayons dans S. Auguſtin, & qui en avoit enſuite receu de plus vives impreſſions par la lecture de l'Ecriture Sainte, ne laiſſoit pas de ſe former encore des difficultez dans les Peres, & de s'en former meſme d'aſſez legéres, juſqu'à-ce qu'ayant reſolu de s'appliquer uniquement à l'étude de la Parole de Dieu, il y trouva ſon éclairciſſement entier, aprés quoy il reconnut avec plus de facilité la veritable doctrine des Peres, & les employa en ſuite fortement pour la défenſe de ſa foy. Cela fait voir la force de la préoccupation, & la neceſſité qu'il-y-a pour bien entendre les Peres, d'eſtre premiérement diſciple de l'Ecriture.

Quant aux Centuriateurs de Magdebourg, on ſait qu'ils eſtoient de la Confeſſion d'Auſbourg, & on n'ignore pas auſſi que ceux de cette Confeſſion croyent la préſence réelle, & par conſéquent, qu'ils ne ſont pas des temoins qu'on doive alléguer dans cette Controverſe. Car ils ont tant d'intereſt à ſe conſeruer les Peres, que quelques-uns d'entr'eux aiment mieux donner un ſens de tranſſubſtanciation aux expreſſions generales qui portent que le pain eſt fait le Corps de Ieſus Chriſt, ou qu'il eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, que de les entendre en un ſens myſtique qui détruiſe leur propre créance. Quoy qu'il en ſoit, ils ne ſont pas du nombre de nos Miniſtres, & M. Arnaud ne devoit pas ſortir hors des bornes de la diſpute.

Le

Le paſſage qu'il nous produit comme de Scaliger, eſt tiré d'un des plus impertinens livres qui fut jamais, & M. Arnaud eſt plus de loiſir qu'il ne dit puis qu'il s'amuſe à rechercher de ces ſortes de témoignages. C'eſt un recueil de ce qu'on prétend que diſoit Scaliger dans la converſation familiere, & l'on y mis toutes ſortes de ſottiſes, & des choſes indignes d'un homme d'honneur. Ces jeunes Ecoliers, ſur les mémoires de qui l'on a imprimé ce beau ramas, y ont couché ce qu'ils ont voulu, & de la maniére qu'ils l'ont voulu; mais cette maniére ne fait que trop voir qu'ils n'avoient pas beaucoup de diſcernement. Joint que M. Arnaud nous apprend luy-meſme qu'un de ceux qui ont fait cette rapſodie ſe fit Catholique Romain, ce qui le pourroit bien avoir porté par un zéle de nouveau converty à preſter à ſon Maiſtre des paroles favorables à la tranſſubſtanciation, & de plus M. Arnaud parle des Miniſtres, & l'on ſait que Scaliger ne l'eſtoit pas. Ch. V.

Vvitembogard eſtoit un des chefs du party des Arméniens, intereſſé contre les Miniſtres de France, & ce ne ſeroit pas un témoin tout-a fait à croire en ce qu'il nous dit de Caſaubon; néanmoins, ſi ce que Spondanus a ecrit de Caſaubon meſme eſt veritable, il faut avoüer que ce perſonnage, qui d'ailleurs avoit beaucoup d'érudition, n'excelloit pas en jugement. *C'eſtoit un homme*, dit-il, *d'un eſprit léger qui eſtoit toûjours chancelant ſur le fait de la Religion, qui vouloit complaire aux uns & aux autres, & par ce moyen il ne contentoit aucun des partis.* Il-y-a de l'apparence que la trop grande frequentation du Cardinal du Perron l'avoit mis dans cette humeur ambi- *Annal. Eccl. ad An. 1600. art. 12.*

Ch. V. guë dont il ne faut pas ſe prévaloir ; moins encore nous en faire un exemple pour régler noſtre conduite. Et apres tout, c'eſtoit encore un Critique, & non un Miniſtre.

Ie ne m'arreſteray point à Socin, ny à ceux de ſa Secte ; mais je diray ſeulement qu'il y-a trop de paſſion & d'injuſtice à nous les produire icy, où il ne s'agit que de ſavoir ce que tiennent nos plus ſavans Miniſtres ; I'avouë que les Sociniens rejettent la tranſſubſtanciation & la préſence réelle ; mais ils ont d'ailleurs tant d'intéreſt à décrier la doctrine des Peres qu'ils n'ont garde d'en parler équitablement. Ils ont enchéry ſur les anciennes héréſies, de Photinus, de Macedonius, de Pélage, & comme ils ſe voyent combatus dans les Conciles, & dans les Peres, cela les porte non-ſeulement à n'avoir aucune conſidération pour eux ; mais à leur imputer auſſi des choſes qu'ils n'ont pas cruës, afin de les rendre odieux, & de leur oſter toute ſorte de créance. Ainſi, M. Arnaud nous trompe quand il nous dit, que *les Sociniens n'ont aucun intereſt d'avouër que les Peres ſoient favorables à ſes Catholiques, & qu'ils auroient plus d'avantage à le nier.* Le contraire paroiſt évidemment.

Livre premier chap. 5. pag. 41.

Quand il nous pourroit produire quelqu'un des noſtres qui euſt ou douté ſi les Peres nous ſont favorables dans le point de l'Euchariſtie, ou qui euſt meſme crû qu'ils ne nous le ſont pas, devroit-on le trouver ſi étrange ? Ce n'eſt pas une choſe aiſée que de ſe déméler de tous les faux ouvrages qu'on a ſuppoſez aux Anciens, ny de tous les faux paſſages qu'on a produits ſous leur nom, ny de tous les endroits corrompus dans leurs veritables

veritables livres, ny en un mot, de tous les artifices dont on s'eſt ſervy pour nous déguiſer leur doctrine. I'en ay fait un Chapitre exprés dans ma Réponſe au Pere Noüet, où j'en rapporte quelques exemples, que les Lecteurs peuvent voir, s'ils en ont la curioſité. Caſaubon dont je viens de parler, eſt un de ceux qui ont donné dans le piége; car il a pris pour de vrays & légitimes ouvrages de S. Ambroiſe deux *Prieres préparatoires pour la Meſſe*, bien qu'en effet elles ſoient d'Anſelme de Cantorbery. Si quelqu'un, trompé comme Caſaubon, a douté que les Peres fuſſent pour nous, faut-il ſe prévaloir de ſes fautes? Faut-il prétendre que ſes erreurs ſoient la régle de nos ſentimens? Cela ne ſeroit pas raiſonnable. Ch. V. *Exerc. in Baron. Exerc. 16. art. 58.*

Mais pour un Miniſtre ou deux que M. Arnaud pourroit produire, nous luy en pourrions oppoſer un tres-grand nombre qui n'ont pas héſité là-deſſus. Calvin meſme, qui vivoit en un tems où des ſortes de fourberies n'eſtoient encore guére découvertes, n'a pas laiſſé de reconnoiſtre que les Peres *ont retenu le ſens pieux & orthodoxe de ce Myſtére*, & de dire, *que ne trouvant pas qu'ils ayent voulu déroger le moins du monde au Sacrifice unique de Ieſus-Chriſt, il ne peut conſentir qu'on leur impute aucune impieté, bien qu'il ne croyent pas qu'ils ſoient tout-à-fait excuſables en la forme de l'action.* A Calvin, on pourroit ajoûter Cockus Précepteur du Roy d'Angleterre Edoüard VI. qu'on croit eſtre l'Auteur d'un Livre intitulé Diallacticon; Thomas Crammer Archeveſque de Cantorbery; Iuellus; Pierre Martyr; l'Auteur du Traité Orthodoxe; André *Inſtit. lib. 4. ca. 18. §. 21.*

Ch. V. dré Volan ; les Théologiens de l'Vniverſité de Heydelberg ; du Moulin ; Chamier ; Rivet ; Meſſieurs le Faucheur, Meſtréſat, & Blondel ; ſans parler ny de Meſſieurs du Pleſſis, & de Saumaiſe, ny de beaucoup d'autres qui ont écrit ſur cette matiére, par les témoignages des Peres ; ce qui fait voir avec combien de précipitation M. Arnaud a avancé cette parole ſi magiſtrale & ſi deciſive : *Qu'il eſt tres faux que les plus ſavans Miniſtres ſoient perſuadez que les Peres ſoient manifeſtement pour eux, & que les ſolutions qu'ils apportent à leurs paſſages ſont bonnes & ſolides.*

Ce qu'il allégue de M. Daillé eſt pris à-contre-ſens ; car ſa penſée n'a jamais eſté ny de nier les avantages que nous avons dans les Peres ſur l'article de l'Euchariſtie, ny de les faire revoquer en doute. Son Livre contre Meſſieurs Adam & Cottiby en eſt une preuve autentique, & comme il eſt encore, par la grace de Dieu, en état de dire luy-meſme ce qu'il en croit, on n'a qu'à l'interroger ſur cela & l'on verra ce qu'il répondra. Il n'y-a point de contrarieté entre luy & moy, pourvû qu'on prenne ſes paroles & les miennes dans le juſte ſens qu'il leur faut donner.

Du vray employ des Peres chap. 2.

M. Daillé dit, *qu'il eſt difficile d'apprendre par les Peres qu'elle a eſté leur créance ſur les Articles dont la Chrétienté eſt aujourd'huy en différent, parce que les matiéres dont ils traitent en ſont, pour la plus part tres-éloignées.* Son ſens eſt, que cela eſt difficile à trouver par voye de déclaration formelle, & expreſſe, qui porte ; j'affirme, ou je nie ; j'approuve, ou je condamne ; je reçois, ou je rejette, & la raiſon qu'il en allégue le marque aſſez : car il dit, *que les matiéres dont ils traitent*

traitent ſont éloignées de nos controverſes, & qu'ils ne penſoient pas à nous quand ils ont écrit. Mon ſentiment n'eſt pas different du ſien, & dans cette veuë, je ne craindray pas de dire avec luy, *que ceux qui penſent appercevoir dans les Peres leur créance clairement exprimée, ſe trompent le plus ſouvent, comme celuy qui dans le ſon des cloches rencontroit, ce luy ſembloit, les deſirs & les affections de ſon eſprit.* En effet, ſi l'on s'imaginoit trouver dans les Peres une rejection poſitive & préciſe de la créance Romaine, comme celle que nous en faiſons aujourduy, on auroit bien de la peine à ſe contenter, & la raiſon n'en eſt pas difficile à comprendre, c'eſt que la créance Romaine n'eſtant pas encore formée du tems des Peres, ils ne l'ont pas auſſi condamnée expreſſément; car on n'a guére accoûtumé de condamner des opinions avant qu'elles paroiſſent. Mais cela n'empéche pas que les Peres ne ſoient contraires à la tranſſubſtanciation, par voye de négation, c'eſt-à-dire, par leur ſilence, parce qu'ils ne la mettent jamais entre les points de leur foy, qu'ils ne la propoſent point à leurs peuples, qu'ils n'en éclairciſſent point les myſtéres, qu'ils n'en développent point les difficultez, qu'ils n'en établiſſent point les ſuites, comme fait l'Egliſe Romaine, & comme ils l'euſſent fait, ſans doute, s'ils l'euſſent crûë. Voilà ce que je dis; & M. Daillé ne le nie point; au contraire, peu de lignes aprés ce que M. Arnaud en a rapporté, il établit cette propoſition generale: *Que ſi le ſilence des Peres ſur des Articles que l'on eſtime tant, n'eſt point entiérement muet, & vaut, peut-eſtre, bien une claire expreſſion; mais, certes, non en faveur de* Ch. V. *Ibid.* *Ibid.*

Ch. V. *ceux qui les tiennent affirmativement.* Iuſques-là, M. Daillé & moy parlons préciſément le meſme langage. Mais je prétens auſſi, outre le ſilence des Peres, qu'il y-ait dans leurs écrits quantité de choſes qui ne ſauroient compâtir avec la créance de la tranſſubſtanciation, & de la préſence réelle, & je tiens que cette preuve conclut évidemment qu'ils ne croyoient point ces dogmes-là ; M. Daillé, parlant en général de cét ordre de preuves dit : *Qu'il confeſſe tres volontiers que la créance de tout homme ſage fait un ſeul corps, dont les parties s'entretiennent, & ſe rapportent toutes les unes aux autres. De ſorte que par les choſes qu'il exprime l'on peut reconnoiſtre ce qu'il penſe de celles-là meſmes qu'il n'exprime pas, s'il les croit ou non, n'eſtant pas vray-ſemblable qu'il admette ce qui choque évidemment les créances, ou qu'il rejette ce qui les ſuit néceſſairement.* Il ajoûte en ſuite, *qu'il auouë que cette façon de manier les écrits des Peres ſeroit tres-utile, & plus propre à pénétrer leur fond, qu'aucune autre, pourvû que l'on ſuppoſaſt deux choſes, l'une, que la créance des Anciens Docteurs s'entretient toute, & ne ſe dément nulle-part, & l'autre, que celuy qui en veut juger par cette voye, ait un eſprit aigu, & délié, une mémoire excellente, & un jugement ſolide, & non préoccupé.* A l'égard de la premiére ſuppoſition, il dit, qu'elle n'eſt pas entiérement hors de doute ; & pour l'autre que toutes ces qualitez ſe trouvent rarement en un ſeul homme. Ce qu'il dit eſt vray, dans cette conſidération générale. Mais cela ne m'empéche pas d'ajoûter, que dans le cas particu-

Ibid.

culier de la transubſtanciation, & de la pré- Ch. V.
ſence réelle ; la premiere ſuppoſition eſt hors de doute, & que la ſeconde n'eſt pas abſolument néceſſaire. Pour le reconnoiſtre, il ne faut que conſidérer, d'un côté, le rang que ces dogmes tiennent dans une Egliſe qui les croit ; & de l'autre, de quelle nature, & en quel nombre, ſont les choſes qui les choquent dans les livres des Anciens Peres. L'exemple de l'Egliſe Romaine nous apprend, que ceux qui les croyent les regardent comme des myſtéres inviolables, qu'il faut bien ſe garder d'ebranler en aucune maniere, & qui ſont d'une importance fondamentale dans la Religion, comme des myſtéres qu'il faut toûjours ſonger à deffendre, contre la contradiction des ſens, & de la raiſon, & pour leſquels il faut avoir beaucoup de précaution ; comme des myſtéres, enfin, qui reviennent tous les jours devant les yeux, dans leur célebration & dans la communion, qui doivent eſtre diſtinctement connus de tous les fidéles, & enſeignez clairement & nettement aux peuples, afin que chacun ſache que ce qu'il prend eſt la propre ſubſtance de ſon Sauveur, & qu'il luy rende ce que toute créature luy doit. Il s'enſuit delà, que ſi l'Egliſe Ancienne les a crûs, elle les a crûs dans ce degré, & qu'il n'eſt pas poſſible que les Péres en général ne ſe ſoient donnez de garde d'établir des choſes qui les renverſent, ou d'en rejetter d'autres qui les ſuivent néceſſairement. Il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoient tous enſemble tombez dans cette inconſidération d'avancer beaucoup de choſes qui pouvoient ſcandaliſer leurs peuples, en un point ſi connû, & ſi chatouïlleux que celuy de la ſubſtance de Jeſus-Chriſt, qu'ils

rece-

Ch. V. recevoient tous les jours. D'autre-côté, ſi l'on conſidére la nature & le nombre des choſes qui ſe trouvent dans les Peres, contraires à la tranſſubſtanciation & à la préſence réelle, on verra qu'elles leur ſont contraires d'une contrarieté premiére, immédiate, & évidente, pour laquelle il n'eſt pas beſoin d'un eſprit aigu, ni d'une mémoire fort heureuſe, mais d'un bon ſens, & d'un jugement deſintereſſé, & ſans préoccupation; on verra que ces choſes ſont en grand nombre, & quelles frappent l'eſprit par leur multitude, de meſme que par leur qualité. C'eſt-ce que M. Daillé n'a pas nié; De ſorte que comme je ne combats point ſa Régle, il ne combat pas auſſi mon exception, & il n'y a point de contradiction entre nous.

Mais, dira M. Arnaud, M. Daillé combat vôtre exception; car il applique ſa Régle au ſujet de l'Euchariſtie, avoüant, *que comme il y a des paſ-*
Chap. 5. *ſages dans les Peres qui ſemblent inexplicables, au ſens de l'Egliſe Romaine, il y en a auſſi qui ſemblent ne pouvoir en façon quelconque admettre le ſens des Proteſtans, comme ceux qui diſent formellement que le pain change de nature, que par la toute puiſſance de Dieu il devient la chair du Verbe: & ſemblables. Si le Cardinal du Perron*, dit-il, *& autres eſprits ſublimes ſoit en l'un, ſoit en l'autre party, proteſtent de n'y trouver aucune difficulté, il faut avoüer qu'ils ne le diſent que par brauade, faiſant bonne mine en mauvais jeu, ou que le reſte du monde à la veuë & l'eſprit merveilleuſement foible de ne voir que tenébres, où ces gens qui ne voyent que lumiére.* Et ailleurs, aprés avoir parlé de quelques paſſages qui choquent la conſubſtancialité du Fils, déterminée au Concile

de

de Nicée, & qui se trouvent dans les Anciens qui ont précedé ce Concile. *Que les Peres*, ajoûte-t-il, *dient ou nient que l'Eucharistie soit réellement le corps de Christ, ils ne contrediront pas pour cela son opinion, qui que tu sois ou Romain, ou Protestant, plus fortement que les Peres d'Antioche avoient en apparence contredit ceux de Nicée. Ajoûtez, maintenant, que comme les Ariens n'avoient aucun droit de tirer à leur opinion, ni d'alléguer, comme piéces décisives de leur question, tels propos innocemment jettez par les plus anciens Peres, en passant seulement, & sur d'autres sujets, sans aucun dessein de traiter celuy-cy: nous n'avons, non-plus, à-vray-dire, aucune raison, ni toy, ni moy, d'alléguer comme sentences prononcées sur nos causes nées depuis peu, les dires des Peres écrits par eux sur d'autres matiéres, plusieurs siécles devant nos contestations, ausquelles ils se sont exprimez fort diversement, & obscurement, & quelquefois mesme, en apparence, contradictoirement.* En suite, ayant fait voir que les Peres avoient eu dessein d'estre obscurs sur le sujet de l'Eucharistie, pour cacher ce mystére aux Catecumenes. *Puis donc*, dit il, *qu'en cette matiére, & en d'autres, ils ont eu dessein de nous couvrir leurs pensées, il ne faut pas s'étonner si leurs expressions sont souvent obscures, & ce qui suit de l'obscurité, si elles semblent par fois se choquer, & se contredire les unes les autres.* Ch. V.

Ie répons, que cela estant bien entendu, ne combat en aucune maniere mon exception, ni ce que j'ay dit dans ma Réponse à la Perpetuité. M. Daillé parle du jugement particulier qu'on peut faire de quelques passages de Peres qu'on produit

de

Chap. III.

de part & d'autre ; & moy je parle du jugement general qu'on doit faire sur tout le corps de nos preuves, & sur les difficultez qu'on forme au contraire ; & dans ce que M. Arnaud allégue de ma Réponse j'ay parlé du sens *que les peuples, aydez par la lumiére de l'Ecriture, par le perpétuel témoignage des Sens, par la vive force de la Raison, & par les claires explications de leurs Pasteurs, pouvoient donner aux expressions mystiques, qui estoient alors dans l'usage.* Ce sont des choses entiérement différentes. Ie ne nie pas qu'il n'y ait dans les Peres quelques passages difficiles, qui nous donnent de la peine, comme ceux que M. Daillé a marquez. Il n'estoit pas nécessaire de le produire pour cela, puis que je m'en estois moy-mesme assez déclaré dés l'entrée de ma dispute. *J'avouë que la voye de chercher la verité de l'Eucharistie par la doctrine des Peres, est d'elle-mesme une voye indirecte, oblique, sujette à de grandes longueurs, & où-il y-a de l'illusion, & de l'égarement à craindre* ; Ce sont mes termes ; & M. Daillé n'en a pas parlé plus fortement. Ie ne nie pas encore, Que si dans l'examen qu'on fait de ces passages à part, on proteste de n'y trouver aucune obscurité, il faut prendre ces protestations pour des *bravades*. Mais cela n'empeche pas que le jugement général qu'on doit faire de la créance des Peres touchant l'Eucharistie, & qui résulte d'une considération exacte des preuves rapportées de part & d'autre, ne soit évident & certain en nostre faveur, soit parce que ces passages particuliers, qui semblent d'abord difficiles, sont éclaircis par d'autres qui en indiquent le sens véritable ; Soit encore parce que quand leur difficulté demeureroit,

Réponse à la Perpétuité, pag. 192.

Réponse à la Perpetuité, pag. 34.

reroit, elle eſt vaincuë par le nombre & par l'évi- Ch. V.
dence des preuves contraires. Les conſidérations que M. Daillé fait ſur ces paſſages difficiles, contribuënt elles-meſmes à établir la certitude de ce jugement général dont je parle; car elles nous découvrent les cauſes de cette obſcurité, elles nous en donnent des exemples ſemblables en d'autres matiéres, & par là, elles diminuënt le ſcandale qu'on en pourroit prendre, & rendent le repos à l'eſprit.

Mais il dit *que ni le Romain ni le Proteſtant n'ont, à-vray dire, aucune raiſon d'alléguer comme Sentences prononcées ſur nos cauſes, nées depuis peu; les dires des Anciens Peres, écrits par eux ſur d'autres matiéres, pluſieurs Siécles auparavant.* Ce qu'il dit eſt vray, on auroit tort de les prendre comme des *ſentences* prononcées exprés. Mais ce n'eſt pas à dire, qu'on ne les puiſſe employer pour conclurre qu'ils n'ont pas crû la tranſſubſtanciation, & la préſence réelle, parce que s'ils les euſſent crûës, ils n'euſſent pas parlé de la ſorte. Ce n'eſt pas à dire auſſi, qu'on ne puiſſe procéder par la voye de négation, c'eſt-à-dire, conclurre de leur ſilence ſur ces dogmes, qu'ils ne les ont point tenus. Ce n'eſt pas à dire, enfin, qu'apres une légitime conſidération de toutes ces preuves affirmatives & négatives, on ne puiſſe former un jugement certain & déciſif ſur la queſtion de la creance de l'Egliſe Ancienne, & le faire en noſtre faveur. Ainſi, M. Arnaud a perdu ſon tems, quand il a entrepris de montrer cette prétenduë contrarieté qu'il dit eſtre entre M. Daillé, & moy. *Ibid.*

Mais *le deſſein*, dit-il, *de M. Daillé eſt de montrer*

Ch. V. *trer en general qu'il ne faut pas prendre les Peres*
Livre 1. *pour Iuges des Controverſes, & en particulier de*
ch. 5. *celles de l'Euchariſtie.* Ie l'avouë, parce que ces
pag. 47. difficultez dont il a parlé, & les autres choſes qu'il releve, montrent que cette voye eſt longue, & ennuyeuſe; qu'on y rencontre des embarras mal-aiſez à ſurmonter, & qu'elle n'eſt pas propres pour toutes-ſortes de perſonnes, mais ſeulement pour ceux qui ont le tems, les aydes, & les préparations néceſſaires. C'eſt-ce que je ne nie pas, au contraire je dis toûjours que l'Ecriture Sainte eſt la veritable régle, & que ce que nous allons aux Peres n'eſt que par condeſcendance. I'ajoûte ſeulement que ſi ceux à qui cette voye appartient proprement, y veulent procéder avec la ſincérité & la diligence qu'il faut, s'ils pourront, ſans beaucoup de pénétration, ni d'effort d'eſprit, par les ſimples lumiéres du bon-ſens, faire ce jugement certain & évident; Que l'Egliſe Ancienne n'a pas crû ce que la Romaine croit aujourduy; & c'eſt-ce que M. Daillé reconnoiſtra de meſme que moy.

Si je me ſuis un peu plus étendu qu'il ne faloit ſur ce ſujet, c'eſt parce que j'ay crû que je devois repouſſer l'injuſtice que M. Arnaud fait à deux hommes qu'il ne ſe contente pas de prendre à partie de gayeté de cœur, mais qu'il tâche encore de commettre l'un avec l'autre. Reprenons maintenant la ſuite de nos remarques.

CHAPITRE

Chap. VI.

CHAPITRE VI.

Suite de l'examen des prétendus avantages que M. Arnaud attribuë au traité de la Perpétuité.

LE sujet de ma quatriéme remarque, eſt pris de ce que M. Arnaud aſſûre *que tous ceux qui ſeront du ſentiment de M. Daillé, c'eſt-à-dire, qui ſeront perſuadez qu'on ne doit point décider la queſtion de l'Euchariſtie par les Peres, qu'ils ſont trop obſcurs, & trop embarraſſez pour cela, qu'il eſt difficile de les accorder enſemble, ne pourront pas refuſer de ſe rendre aux preuves de la Perpétuité, au cas qu'ils les jugent évidentes*; d'où il conclut que les Savans ſincéres, d'un côté; & de l'autre, tous ceux qui n'en peuvent pas juger par eux-meſmes, acquieſceront à ces preuves. Cette prétention eſt auſſi mal-fondée que les précedentes. Car y ayant, comme j'ay déja dit, deux queſtions, l'une, touchant ce que nous devons croire de l'Euchariſtie, & l'autre touchant ce qui en a eſté crû par l'Egliſe Ancienne, la premiére, qui eſt celle du droit, regarde tous ceux de nôtre Communion en général; mais la ſeconde, étant qu'elle ſe peut décider par l'hiſtoire, ne regarde que ceux d'entre-nous qui ont ou aſſez d'étude, ou aſſez de loiſir, & de curioſité pour s'en éclaircir. Ainſi, les longueurs, les difficultez, & les embarras qui ſont dans les Peres, rendront ces livres mal propres à la déciſion de la premiére queſtion, d'où dépend celle de nos Controverſes, parce que ces difficultez ſeront inſurmontables à la plus grande

Livre I. chap. 5. pag. 47.

Chap. VI.

grande partie d'entre nous ; mais elles ne les rendront pas mal-propres à decider la ſeconde, parce qu'elles ne ſeront pas invincibles à ceux qui s'y voudront appliquer comme il faut pour ſatisfaire leur curioſité, ni n'empécheront pas auſſi qu'on n'en puiſſe faire enfin un jugement tres-certain en noſtre faveur. Si donc l'on préſente le traité de la Perpétuité à ceux qui ne regardent que la premiére queſtion, ils diront qu'ils n'en ont que faire, & que la Parole de Dieu leur ſuffit : Et ſi l'on leur demande ce qu'ils croyent de l'Ancienne Egliſe, ils répondront, qu'ils en jugent ſelon que la charité Chrétienne & les promeſſes de Ieſus-Chriſt les obligent d'en juger. Si l'on va plus avant & qu'on leur demande, de qu'elle maniére il s'eſt fait que l'Egliſe Romaine ait changé le ſentiment ancien, ils répondront que leur ſalut ne dépend pas de cette connoiſſance, mais qu'il faut bien qu'elle ait changé, puis-qu'elle croit aujourduy ce qu'elle ne devroit pas croire, & qui ſans doute n'a pas eſté crû autrefois comme ils le jugent par le ſentiment de la charité qu'ils doivent avoir pour les Anciens. Si on les preſſe de dire de quelle façon cela eſt arrivé, ils diront encore que c'eſt une hiſtoire qui ne fait rien à leur ſalut, & qu'on s'en doit informer de ceux qui le ſavent, & en tout cela, ils auront raiſon. Si l'on préſente ce meſme traité à ceux du ſecond ordre, c'eſt-à-dire à ceux qui ont aſſez d'étude, de loiſir & de curioſité pour s'éclaircir ſur toutes ces choſes, & à qui proprement la ſeconde queſtion appartient, ils diront de meſme qu'ils n'ont que faire de cette Méthode, & qu'ils ſe ſont déja éclaircis par la voye naturelle, & directe, laquelle vaut mieux que toutes ces conjectures,

Chap. VI.

étures, ou que s'ils ne l'ont pas fait, ils le feront, n'estant pas si foibles qu'ils veuillent quitter la voye de leurs yeux, & de leur propre sens pour en prendre un autre où il y a de l'égarement à craindre, & ces derniers auront encore raison.

Mais, dit M. Arnaud, il faut supposer que les preuves du traitée sont évidentes ; car vous ne les pouvez supposer fausses, qu'après en avoir fait l'examen: il faudroit donc commencer par là, & toutes vos exceptions ne servent de rien. Je repons, que les suppositions ne sont pas plus justes que les raisonnemens. Car si ces curieux dont je viens de parler, ont déja pris la peine qu'il faut prendre pour s'assûrer des preuves de fait, ils prejugeront que les raisonnemens du traité sont faux, & capricieux, parce que des impossibilitez morales telles que sont celles-cy, & dans un sujet comme celuy-cy, ne peuvent subsister devant les preuves de fait immédiates, certaines, & évidentes, comme sont les nostres. S'ils n'ont pas encore pris cette peine, je dis que sans examiner, si les preuves du traité sont bonnes, ou mauvaises, ils n'en regarderont que la Méthode, & en la comparant avec celle de discussion, s'ils sont raisonnables, ils preferont cette derniere à l'autre, parce qu'elle est en effet plus naturelle en elle-même, & plus assurée dans ses preuves.

Que ferons-nous donc du traité de la Perpétuité qui a fait tant de bruit dans le monde? Ne sera-t-il d'aucun usage ? Il-y-a un certain ordre de gens, qui sont curieux & paresseux tout-ensemble, qui veulent savoir ce qu'on tenoit autrefois sur ces grans articles, sur lesquels aujourdhuy toute l'Europe est partagée, parce qu'il est beau d'estre

 éclair-

Chap. VI. éclairci là dessus, mais qui ne veulent point prendre de peine pour cela, parce que le travail les incommode, & qu'ils ont d'autres choses à faire. C'est pour ceux-là qu'est fait le traité. Il les va chercher ou dans l'aise & dans le repos, ou dans le tracas du monde. Il ne leur demande que deux heures de lecture pour décider un point de cette importance. Le style en est doux & engageant, les expressions en sont fortes; il surprend agréablement l'esprit, & il le mène insensiblement où il veut, par un chemin dégagé. Tout cela flatte la curiosité, & la paresse. Mais si cette sorte de personnes ayment leur salut, comme il le faut supposer, on n'a que deux ou trois choses à leur dire. La premiére, qu'ils doivent prendre garde à ces Méthodes abregées, qui favorisent tout à la fois deux inclinations qui d'ordinaire, ne s'accordent pas, je veux dire la paresse & la curiosité. On ne se peut guére bien éclaircir avec certitude de ces sortes de questions, si on ne s'y vent appliquer fortement, le travail & le savoir vont presque toûjours ensemble, & le plus souvent il arrive que ceux qui nous promettent ainsi de grandes lumiéres, sans beaucoup de peine, nous trompent des deux côtez; car ils nous jettent dans des longueurs & dans des difficultez effroyables, & à la fin aprés, nous avoir bien fait suer, nous n'en savons pas plus qu'au commencement.

C'est justement ce que fait le traité de la Perpétuité, si on le considére bien: Ce ne sont d'abord que facilitez, que clartez, & que convictions; il n'est composé que de choses incontestables. Cependant, prenez la peine d'examiner seulement son point fixe, qui est sa premiére supposition, sur laquelle

laquelle roule tout le reste du livre ; & vous trouverez qu'il n'est pas possible de s'en assurer. Ce point fixe est l'an 1053. où Berenger fut la premiere fois condamné, & où l'Auteur du traité pretend que toute l'Eglise se trouva unie dans la creance de la transubstantiation, & de la présence reelle. Pour s'éclaircir de ce seul article, il faut avoir une connoissance exacte de l'histoire l'onzieme siecle, afin de discerner si la condamnation de Berenger fut l'effet d'une veritable union de l'Eglise, ou celuy de l'autorité d'un party, qui se trouva puissant à la Cour de Rome. Il faut savoir tout le détail de cette grande affaire, pour juger si les interests humains n'y ont point eu de part ; si ceux qui s'en sont mêlez n'ont pas agy contre leur propre conscience ; & si l'ordre y a été bien observé. Il faut examiner l'état des Princes, des Ecclesiastiques, & des peuples, pour voir nettement si cette union est comme on la suppose. Il faudroit avoir en main les écrits de Berenger, & des autres qui tenoient son opinion, pour savoir leurs raisons, & leurs defenses. Or toutes ces choses sont impossibles. On n'a de cette histoire que ce qu'il a plû à quelques Ecrivains interessez de nous en donner, & dans cela même, il y a des faits qui jettent mille soupçons dans l'esprit. Les ressorts & les motifs qui faisoient agir les personnes nous sont cachez. On ne sait presque rien de l'état des hommes qui composoient alors l'Eglise, si ce n'est qu'ils etoient la plûpart ensevelis dans une profonde ignorance. Les écrits de Berenger, & ceux de ses Sectateurs sont perdus, on a pris grand soin d'en eteindre la mémoire. Enfin c'est un abysme où l'on ne voit rien de ce qu'il faudroit voir pour pouvoir dire avec

Chap. VI.

Chap. VI. certitude, que toute l'Egliſe ſe trouva unie dans la Foy de la tranſſubſtanciation, & de la préſence réelle. Car de s'en fier à quelques paſſages des adverſaires de Berenger, qui ſe vantent que leur opinion eſt celle de toute la terre, ce ſeroit eſtre un peu trop crédule, dans une affaire de cette importance, d'autant plus, que le contraire paroiſt par des preuves ſolides, qu'il faut examiner, avant que de former ſon jugement.

Nous voila déja bien embarraſſez ſur le premier point; on ne le ſera pas moins ſur les autres. Si on veut s'aſſûrer des preuves du traité, il faut connoiſtre parfaitement les inclinations des peuples, leur état, & leurs occupations principales dans les ſiécles qui ont précédé l'onziéme. Il faut ſavoir comment eſtoit compoſé le corps des Eccleſiaſtiques, quel eſtoit l'eſprit & l'humeur de ceux qui y tenoient les premiers rangs, juſqu'où alloit leur crédit & leur autorité, quelles eſtoient les inſtructions qu'ils donnoient aux peuples, & de quelle maniére les peuples les recevoient. Il faut encore examiner de quelle nature eſt le changement dont on parle, par quels degrez on ſuppoſe qu'il eſt arrivé, par combien de moyens ou de voyes on peut dire qu'il eſt poſſible. Car ſi on ne ſait diſtinctement tout cela, comment peut-on dire avec évidence & certitude que ce changement eſt impoſſible? De-plus, avant que de pouvoir affirmer comme une choſe conſtante & indubitable, que ſi l'on euſt tenté une innovation ſur la matiére de l'Euchariſtie, les peuples ſe fuſſent ſoûlevez, les Religieux auroient crié, les Eccléſiaſtiques en euſſent fait du bruit, les Conciles en euſſent parlé, qu'on euſt rompu le lien de la communion exterieure;

rieure; combien d'articles faut-il vuider? Il faut savoir de quelle sorte estoit, dans ces siécles, le zéle de la gloire de Dieu; si les effets de ce zéle ne pouvoient pas estre empéchez par je ne say combien de choses qui se rencontroient dans ces differens ordres de gens, dont je viens de parler, comme l'ignorance dans les uns, la bassesse d'esprit & la simplicité, dans les autres, la crainte de troubler la paix publique, la haine ou l'amitié des personnes, l'intéreſt visible qu'ils y avoient; & tant d'autres causes humaines qui nous font agir, ou qui nous en empéchent. Il faudroit encore avoir une particuliere & fidéle connoissance de l'état des Eglises Schismatiques, lors de la condamnation de Bérenger, ce qui n'est pas une chose bien facile comme il paroistra dans la suite de cette dispute. En un mot, pour venir à-bout du dessein de ce traité, quand mesme ses preuves seroient bonnes & concluantes, il faudroit estre un peu plus savant qu'un Ange du Ciel; car, à-moins que de savoir les pensées de tout le genre humain, durant l'espace de deux cens ans ou environ, ou de ressusciter les morts pour nous informer de ce qu'ils ont fait, & de ce qu'ils n'ont pas fait, il n'est pas possible de s'en tirer. On dira, qu'il en faut juger selon les lumiéres du Sens-commun, & sur le pied de ce que nous voyons aujourduy; mais je répondray, que le Sens-commun mesme nous dicte, qu'il n'y-a point de certitude dans ces preuves, & que l'expérience de nostre siécle leur est contraire. Et quand on s'imagineroit d'avoir surmonté tout cela je viendray troubler cette victoire, avec mon Aubertin, & mes preuves de fait, & je demanderay, qu'avant que de décider la question, on vuide Chap. VI.

Chap. VI. mon opposition. Que si M. Arnaud prétend que mon opposition soit vaine, & qu'on me fermera la bouche en me disant, qu'on sait toutes ces preuves, & que leur clarté prétendue ne paroist qu'à ceux qui se laissent transporter aux *Entousiasmes* que ma Rhétorique inspire, je luy diray, que je parle icy à des gens curieux, & paresseux, à qui l'on présente le traité de la Perpétuité comme une Méthode abregée, pour les délivrer des longueurs de la voye de discussion; Or ces sortes de personnes ne me peuvent dire qu'ils savent toutes nos preuves.

Livre 1. ch. 5. page 35.

Je luy diray, de plus, que la lecture de mon livre n'a point encore transporté les gens jusqu'à ce point, que de leur faire faire des *Entousiasmes en ma faveur*, comme la lecture du sien en a fait faire à sa louange. Ce sont des vers Latins, sous le propre titre *d'Entousiasmes*, qu'on n'a pas eu honte de faire imprimer sur le sujet du livre de M. Arnaud, où paroissent tous les grans caractéres de la fureur Poëtique. On y parle de ce livre comme d'un *Soleil*, qui porte en soy-mesme un fond de lumiere divine; On dit que ses lignes sont les *nouvelles fléches du Sacré Cupidon*, & que le livre est tout plein de Dieu. *Puro numine, mi libelle, plenus.* On le compare à Iesus-Christ mesme, lors qu'il descendit en terre; on luy fait faire de semblables miracles; & l'on introduit un de ses Lecteurs qui remply de sa divinité, s'écrie, *Numen ecce Numen, ibi Numen.* On y appelle M. Arnaud, *Vir sacro & numinis entheatus æstro*, & son esprit, *Mentis vigor entheus.* On nous le dépeint comme un Hercule armé d'armes celestes, qui renverse tout à ses pieds, qui remporte des victoires

étoiles ſur les vainqueurs meſmes, & qui triom- Chap.
phe des triomphans. Enfin, on y félicite la France VI.
de la gloire qu'elle en reçoit : *Tanto prodigio ſuperba fulge, felix prodigio futura tanto.* Apres-cela, M. Arnaud n'a-t-il pas bonne grace de parler d'Entouſiaſmes ? Iamais le trépied de Delphes, ni l'autre de la Sibyle Cumée n'en inſpirérent de ſemblables à ceux-cy.

Mais il faut revenir à noſtre diſpute. Ne ſera-t-il pas poſſible dira-t-on, de s'eclaircir du fait qui eſt en queſtion, par quelque moyen qui ſoit moins loing, & moins embarraſſé, que l'examen d'un gros volume comme celuy de M. Aubertin? Sans doute; car pour en ſavoir autant qu'il eſt neceſſaire pour le repos de l'eſprit, & pour la conſolation de la conſcience, il ne faut qu'en juger ſelon les inſtincts de la charité, & ſelon la confiance qu'on doit prendre aux promeſſes de Ieſus-Chriſt. Si l'on ſe ſert bien de ces principes, on en tirera une concluſion auſſi certaine qu'on la ſauroit deſirer. Les promeſſes de Ieſus-Chriſt nous aſſûrent qu'il ſera avec ſes vrays fidéles juſqu'à la conſommation des ſiécles, & la charité nous oblige de croire que les Peres ont eſté de ce nombre. Ie conclus de là, qu'il-y-a eu toûjours un nombre de vrays fidéles dont la créance n'a point eſté corrompuë par des erreurs damnables. C'eſt une concluſion certaine, & ſuffiſante pour établir mon repos. I'en conclus auſſi, que les Peres ont eſté de ce nombre, c'eſt un jugement de charité, qui ſuffit pour m'aquiter de mon devoir. Si on me dit, que pour aller plus-loin, il faut me donner de la peine, lire, étudier, méditer, comparer les preuves de part & d'autre, & qu'il arrive que cette propoſi-

Chap. VI. tion me choque; je n'ay à me plaindre que de moy-meſme, c'eſt-à dire, ou de ma pareſſe, ou de ma curioſité.

Il n'y a donc ni juſtice, ni neceſſité, à demander des Méthodes abregées, autres que celle que je viens de marquer. Cependant, il ne faut pas croire que nous n'en puiſſions donner; car le ſecret n'en eſt pas bien difficile. Il n'y a qu'à détacher du corps de la diſpute un de ces argumens capitaux qui ſemblent décider toute la Controverſe par la decision d'un ſeul point. C'eſt ce qu'a fait l'Auteur de la Perpetuité, il a détaché de la diſpute de Bellarmin l'argument de l'impoſſibilité d'un changement, & il l'a propoſé avec plus d'étenduë, quoy qu'avec moins de force que n'avoit fait Bellarmin; & voilà tout le grand myſtére de ſa Méthode de preſcription. Cela ne mérite pas tant de bruit à mon avis; puiſque le moindre diſputeur en pourroit bien faire autant. Prenez l'argument du ſilence des Peres ſur la tranſſubſtanciation, & ſur la préſence réelle; étendez-le; faites en un petit traité; ce ſera une Méthode abregée. Prenez l'argument de la fidelité du témoignage des Sens, montrez que les Peres l'ont ſuppoſée comme un principe inviolable de la Religion Chrétienne; faites voir les abſurditez qui ſuivroient, s'ils euſſent cru que ce que nous voyons en l'Euchariſtie n'eſt pas de veritable pain; voilà encore une Méthode de preſcription. Prenez auſſi, ſi vous voulez, l'argument du ſilence des Payens, & l'accommodez à la maniére du traité de la Perpétuité; vous en ferez un autre Méthode. Il en eſt de meſme de l'argument des accidens ſans ſujet, à l'egard de la tranſſubſtanciation; & de celuy

celuy de l'adoration de l'Euchariſtie ; & preſque de tous les autres. Chap. VI.

Pour dire mon ſentiment de ces argumens érigez en Méthodes, j'eſtime qu'on les doit conſidérer ou abſolument, ou dans quelques circonſtances. Si on les conſidére abſolument, il ne faut pas les rejetter par cette ſeule raiſon qu'on les appelle Méthodes de Preſcription ; Vn homme raiſonnable les recevra dans la diſpute, comme des argumens ; il en péſera la force ; mais quelque force qu'ils ayent ; il ne ſe déterminera pas par eux ſeuls ; parce qu'il-y pourroit peut-eſtre avoir d'autre coſté des choſes plus conſidérables. Qu'y-a-t-il, par exemple, de plus fort que l'argument tiré du ſilence des Péres touchant l'exiſtence des accidens ſans ſujet ? Cependant, il eſt vray que cet argument ſeul ne doit pas déterminer un homme ; car ſi on nous faiſoit voir que les Peres euſſent enſeigné formellement l'adoration de l'Euchariſtie ; & la converſion ſubſtancielle, avec toutes les autres ſuites de la tranſſubſtanciation, à la reſerve de cette exiſtence des Accidens ſans ſujet, noſtre argument ne ſeroit pas aſſez fort pour vaincre ces preuves contraires. Il les faut donc ranger dans l'ordre de la diſpute, afin d'en faire conſidération dans le jugement déciſif.

Il n'y-a, à-proprement parler, qu'un ſeul cas où l'on doive ſe déterminer par une preuve de preſcription, qui eſt, quand Dieu parle, ou qu'il ne parle pas ; ſur un article de Religion ; car qu'y-a-t il au monde qui puiſſe ou vaincre, ou égaler la force de ſon témoignage, ou celle de ſon ſilence ? En matiére de Religion, c'eſt la Parole de Dieu qui nous détermine à croire poſitivement tels

Chap. VI. tels & tels points, & c'eſt ſon ſilence qui nous détermine à rejetter les autres. Noſtre foy imite les Mages d'Orient, elle ſuit l'étoile qui la conduit, qui eſt la Revélation Divine, & elle s'arreſte où l'étoile s'arreſte, ſachant que ce ſeroit s'égarer que de vouloir aller plus-avant. C'eſt donc là la ſeule veritable Méthode de preſcription, pour les queſtions de droit.

Mais ſi l'argument eſtoit pris du témoignage de tous les Sens, dans les conditions qui rendent ce témoignage légitime, & infaillible, ne faudroit-il pas ſe déterminer, ſans aller plus loin ? Ie répons, qu'à parler abſolument, les Sens peuvent eſtre trompez, meſme avec toutes les conditions qui rendent leur témoignage légitime, car le démon leur peut faire illuſion ; néanmoins, parce qu'un homme ſage doit juger des choſes non par égard à ces cas extraordinaires, & rares; mais ſelon l'ordre & l'uſage commun, il eſt vray qu'un tel argument doit décider la queſtion de fait.

On pourroit demander la meſme choſe de ces argumens qu'on appelle dans la Philoſophie, des Démonſtrations. Si une Méthode eſtoit fondée ſur une preuve de cette force, ne décideroit-elle pas entiérement la queſtion ? Ie répons, qu'il-y-a peu de démonſtrations, ſi évidentes, & ſi certaines, qu'on n'y puiſſe rien oppoſer. Si pourtant il s'en préſentoit une qui convainquiſt l'eſprit par une évidence immédiate, & inconteſtable, comme ſont celles qui font voir une contradiction manifeſte, & une incompatibilité formelle dans les termes ; ou celles qui ſont établies ſur une dépendance néceſſaire, inviolable, & qui ne peut

peut eſtre empéchée ; ou celles qui ſuppoſent une cauſe unique, ſans laquelle il n'eſt pas poſſible qu'une choſe exiſte ; ou celles qui ſont fondées ſur une liaiſon indiſſoluble de deux ſujets qui ne peuvent eſtre l'un ſans l'autre ; j'avouë qu'il faudroit s'y rendre ; comme quand on dit, le Soleil eſt levé, donc il eſt jour, où il eſt jour, donc le Soleil eſt levé, il y-a un fils, donc il-y-a un pere. Ie dis qu'on ne ſauroit differer d'acquieſcer à ces ſortes d'argumens. Mais parce que dans les choſes dont on diſpute, ces ſortes de démonſtrations premiéres & immédiates ſont extremement rares, un homme de bon ſens ne ſe doit pas laiſſer ſurprendre à tout ce qui porte le nom de démonſtration, ou qui en a la couleur, & l'apparence, & ſur tout lors qu'il s'agit d'une choſe qui appartient à une autre lumiere qu'à celle de la raiſon, comme ſont les objets des Sens, & ceux de la foy : il doit donc ſuſpendre ſon jugement, & mettre encore ſes prétenduës démonſtrations dans l'ordre de la diſpute, pour eſtre comparées avec les preuves contraires, afin de former un jugement equitable. Chap. VI.

Voilà ce qu'on peut dire en général de ces Méthodes abregées. Dans les circonſtances, elles doivent eſtre conſidérées par rapport ou aux perſonnes à qui on les préſente, ou à la queſtion qu'elles décident, ou à l'ordre qu'elles tiennent, & à la qualité de leurs preuves. Si on les préſente à des perſonnes qui n'ayent point d'intereſt en la queſtion ; il dépend d'eux de les rejetter abſolument, en diſant, que cela ne les regarde pas, & l'on n'aura pas raiſon de ſe plaindre quand ils en vſeront ainſi. Si on les produit à des gens qui

Chap. VI. qui ayent intéreſt en la queſtion, ou qui en veuillent prendre, ils en doivent uſer pour l'ordinaire ſelon les régles que j'ay déja poſées, & ſur tout, ſi la queſtion qu'elles décident eſt de telle importance que l'on n'y doive pas procéder legérement. Mais ſi l'on ſuppoſe d'un coſté, que l'ordre de ces Méthodes ſoit indirect, & contre la nature, & que leurs argumens ne ſoient pris que du genre des probables, & de l'autre, qu'on puiſſe s'en éclaircir par un ordre plus naturel, & par une voye plus certaine, & plus infaillible; je dis qu'un homme ſage doit préférer ce dernier moyen aux autres encore qu'il-y-ait & plus de longueur, & plus de difficulté, & que quand il ne pourroit répondre à ces argumens, il ne doit pourtant pas ſe déterminer par eux; car il ſera aſſez tems de les conſidérer, quand apres un légitime examen de tout ce qu'on produit de part & d'autre, il fera ſon jugement déciſif. Enfin, je dis, que ſi on ſuppoſe un homme déja éclaircy de la queſtion, par une voye naturelle, par des preuves en grand nombre, & bien concluantes, chacune dans ſon ordre, & par une lumiére humainement certaine, & infaillible comme eſt celle des yeux, & du Sens-commun ſur leurs objets propres, c'eſt une prétention injuſte que de ſe vouloir faire changer d'avis par une Méthode indirecte, qui dés-là eſt ſuſpecte d'artifice, & d'illuſion, lors que les preuves qu'elle propoſe ne peuvent-eſtre, tout-au-plus, que des probabilitez. S'il eſt ſage, il s'en tiendra à ſa premiére concluſion, & rejettera cette Méthode ſans en faire aucun eſtat, ny ſans prendre la peine de l'examiner en particulier; ſi ce n'eſt que pour ſe

donner

donner une plus grande ſatisfaction, il en veüille découvrir la fauſſeté. Chap. VI.

On voit déja ce que doit devenir le traité de la Perpétuité, avec tout ce long tiſſu de ſuppoſitions, & de raiſonnemens, que M. Arnaud a faits pour en rehauſſer les avantages. Car, premiérement, il n'y a pas aſſez de ſincérité dans l'objection qu'il s'eſt propoſée au commencement, où il n'explique pas noſtre véritable prétention. 2. Il paſſe ſous ſilence, dans le dénombrement qu'il fait des perſonnes de noſtre Communion, un grand nombre de gens qui ne s'embarraſſent point de la diſpute touchant la queſtion de fait, c'eſt-à-dire touchant la créance de l'Egliſe Ancienne, & à l'égard de ceux-là, qui ſont le plus grand nombre, l'on peut déja dire que le traité de la Perpétuité ne ſert de rien. 3. Il a tres-mal prouvé que les plus ſavans Miniſtres doutaſſent que les Peres fuſſent pour nous, d'où il s'enſuit, que ne pouvant trouver ſes proſélytes, ny dans l'ordre des plus ſimples, ny dans celuy des plus ſavans, il eſt à craindre qu'il ne les trouvera raiſonnablement en aucun lieu. 4. On luy a fait voir que quand meſme il-y-auroit des Miniſtres qui douteroient ſi les Peres nous ſont favorables, ils ne quitteroient pas la Parole de Dieu, de laquelle ſeule leur foy dépend, pour ſe rendre aux diſcours de la Perpétuité. 5. On luy a montré, que quand un ou deux auroient eſté dans ce doute, ils ne devroient pas l'emporter ſur tous les autres qui ont eſté où qui ſont dans un ſentiment contraire: d'où il s'enſuit, que quand les moins éclairez d'entre nous voudroient régler leurs ſentimens ſur ce point par celuy des plus ſavans,

ils

Chap. VI. ils se rangeroient plus raisonnablement du costé du grand nombre, que de celuy d'un ou de deux; de sorte que les voilà presque tous qui échappent aux victoires du Traité. 6. On luy a montré, de-plus, que les longueurs & les difficultez qui sont dans la voye ordinaire qui est celle de la discussion, ne donnent aucun avantage au Traité, pour le faire recevoir sous le titre de Méthode abregée. 7. On luy a découvert encore les embarras insurmontables où cette Méthode engage le monde: de sorte que les plus amoureux des voyes courtes, & des manières nouvelles ne peuvent que se rebuter, & avoir de l'aversion pour celle-cy. 8. On luy a fait voir, que quand on supposeroit des personnes qui n'eussent aucune instruction touchant la véritable créance des Peres, & qui s'en voulussent éclaircir, ils devroient raisonnablement préférer la voye de discussion, quelque longue, & quelque difficile qu'elle fust, à celle de la Perpétuité. 9. On luy a fait voir que les preuves de sa Méthode ne peuvent avoir la juste & légitime étenduë qu'il faut que des preuves ayent pour former le jugement d'un homme sage: & que les nostres l'ont. 10. Enfin, on luy a montré que les plus éclairez, qui savent ce que c'est que nos preuves de fait, & qui les ont examinées, peuvent, avec justice, rejetter absolument ce Traité, & n'en faire aucune considération.

Ce qu'il nous dit donc de ces deux évidences contraires qui tiendront l'esprit suspendu entre nos preuves de fait, d'un costé, & les raisonnemens de la Perpétuité de l'autre est une pure chimere. Cette irrésolution est impossible dans l'esprit

ptit d'un homme de bon-ſens. Et M. Arnaud ne la fonde que ſur une ſuppoſition qu'il n'a pas droit de faire, qui eſt, *que les preuves du Traité portent l'impoßibilité du changement à un degré d'évidence qui frappe pour le moins autant l'eſprit que toute évidence contraire.* C'eſt ce que je luy nie, & que j'ay raiſon de luy nier, par la ſimple comparaiſon generale de nos preuves avec les ſiennes. Les ſiennes ſont appuyées ſur une ſuppoſition incertaine, & qu'il eſt preſque impoſſible d'éclaircir. Elles ſont du genre des impoſſibilitez morales, qui n'ont jamais une certitude au deſſus de toute exception ; mais, de plus, le ſujet, ou la matiére qu'elles traitent, les fait eſtre encore mille-fois plus incertaines, & plus douteuſes, car qu'y-a-t-il de plus douteux que ce qui dépend des inclinations des peuples qui vivoient il-y-a ſept ou huit cens ans, & de la conjoncture de mille choſes dont à peine en connoiſſons nous une. Il ne faut que regarder ces preuves dans cette veuë pour les déclarer incertaines ; mais il ne faut pour les déclarer fauſſes, & illuſoires, que les comparer avec les noſtres, contre leſquelles il n'y-a-point d'objets generaux à propoſer, qui ſont en nombre ſuffiſant, qui conſiderent la queſtion dans toutes les veuës qu'on luy peut donner, & qui priſes chacune à part, ont toute l'évidence & toute la force poſſible.

Chap. VI.

Livre premier chap. 6. pag. 54.

Si l'on veut ſavoir nettement & préciſement le nœud de toute cette diſpute, pour en juger avec moins de peine, & avec plus de ſolidité, on n'a qu'à conſiderer que M. Arnaud & moy faiſons à-peu-prés les meſmes ſuppoſitions, & que nous en tirons à peu-prés les meſmes conſequences, mais

chacun

Chap. VI. chacun en ſa faveur. Il ſuppoſe que mes preuves de fait ſont incertaines, je ſuppoſe que celles de ſon Traité le ſont, & de-plus, qu'elles ſont fauſſes. Il ſuppoſe que celles du Traité ſont évidentes; je ſuppoſe que les miennes le ſont. Il conclut qu'on doit renoncer aux miennes, & ſe rendre à celles du Traité; Ie conclus, qu'on doit rejetter celles de ſon Traité, & ſe tenir aux miennes. Juſques-là, pour en bien juger, il ne faut que voir qui de nous deux eſt plus en droit de faire ſes ſuppoſitions, & qui de nous deux les établit mieux; car celuy qui les établit mieux a la conſéquence pour ſoy. M. Arnaud fonde les ſiennes ſur les *entouſiaſmes*, *de ma Rétorique*, ſur quelques témoignages prétendus des Savans, & ſur le propre jugement qu'il fait, ſoit du livre de M. Aubertin, ſoit de celuy de la Perpétuité. Ie fonde les miennes ſur le droit qu'un répondant a de ſuppoſer ſon opinion dans la diſpute; d'où je conclus, que je puis ſuppoſer que mes preuves de fait ſont bonnes & certaines, je les fonde ſur une comparaiſon generale de ſes preuves avec les noſtres, & je fay voir que les noſtres ſont d'une Methode naturelle, & directe, & les ſiennes d'une indirecte, & contrainte; que les noſtres ſont ſuffiſantes pour former un bon & ſolide jugement, & que les ſiennes ne les ſont pas; que les noſtres ont la certitude des yeux, & du Sens-commun, & que les ſiennes ne ſont que des conjectures. C'eſt ſur cela qu'on doit juger. Mais il faut encore aller plus-avant; car M. Arnaud va juſqu'à ſuppoſer que ſes preuves & les miennes paroiſſent à un homme également évidentes, & c'eſt ſur cela qu'il établit tout le raiſonnement de ſon ſixiéme

Chapitre.

Chapitre. Il veut que ces deux évidences con- Chap.
traires formant une ſuſpenſion d'eſprit, un hom- VI.
me raiſonnable ſoit obligé de ſe determiner par les avantages qui paroiſſent d'ailleurs dans l'Egliſe Romaine, & c'eſt-là où nous commençons à prendre des chemins differens; car je ne luy veux pas accorder l'évidence de ſon Traité, comme il m'accorde celle de mes preuves. En effet, on ne doit pas faire des ſuppoſitions en l'air, qui n'étant pas poſſibles ne ſauroient eſtre raiſonnables. Or il n'eſt pas poſſible qu'un homme perſuadé de l'évidence de nos preuves, trouve de l'evidence dans les ſiennes de la nature qu'elles ſont, parce qu'elles ont un défaut dans leur genre qui les fait évanouïr devant les noſtres. C'eſt encore ſur cela qu'il faut juger.

Suppoſons, néanmoins, ſi vous voulez, par forme de divertiſſement, ces deux évidences contraires qui nous tiennent ſuſpendus, que s'en enſuit-il; Que vous-vous devez determiner par l'autorité de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce que M. Arnaud dit: & moy je ſoûtiens, Que vous-vous devez tenir attaché à l'Ecriture Sainte, & laiſſer tout cét embarras touchant la créance des Peres, pour faire dépendre uniquement voſtre foy de la Parole de Dieu, & je pretens que par ce moyen vous demeurerez attaché à l'Egliſe Reformée. Que faut-il faire ſur ce nouveau different? Il faut que nous diſputions M. Arnaud & moy, de l'Ecriture, & de l'Egliſe Romaine: pour ſavoir lequel de nous deux a plus de raiſon. Voilà ce que produit cette admirable Méthode, la gloire de nos jours, le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, c'eſt qu'aprés bien des circuits, bien des com-

Chap. VI.

bats, bien de la chaleur, aprés avoir appelé toute la France; tous ceux de l'une & de l'autre Communion, au ſpectacle d'une grande diſpute : nous ſommes reduits à traitter la matiére de l'Ecriture, & de l'Egliſe. C'eſt le fruit du traité de la Perpétuité. En verité, ſi nous continuons à diſputer de la ſorte, je ne croy pas que le monde doive plus s'amuſer à nous. Car c'eſt une pure illuſion. Nous luttons de toutes nos forces, nous ſuons, nous prenons bien de la peine, nous faiſons achéter nos livres bien cher : & aprés tout cela nous ſommes à recommencer. Car s'il faut maintenant diſputer de l'Ecriture, & de l'Egliſe, pourquoy ne l'avons-nous pas fait au commencement? Pourquoy le traité de la Perpétuité nous devoit-il ſervir de prélude? Eſt-ce que la porte de cette Controverſe n'eſt pas aſſez ouverte d'elle meſme, ſans que le Traité nous y introduiſe? ou eſt-ce qu'elle n'eſt pas aſſez digne de nous, ſi le Traité ne luy ſert de Médiateur? Eſt-ce que l'Egliſe Romaine, ou l'Ecriture, ont beſoin, pour ſe recommander à nous, l'une du traité de la Perpétuité, & l'autre de ma Réponſe, & qu'on ne puiſſe ſe ranger à l'une ou à l'autre que ſous nos auſpices? Pour moy, je n'ay pas une prétention ſi vaine, & ainſi j'eſtime qu'il eſt hors de propos que nous allions entamer une nouvelle Controverſe.

CHA-

Chap. VII.

CHAPITRE VII.

Examen des ſix derniers Chapitres du premier Livre de M. Arnaud.

Comme les ſix derniers Chapitres du premier Livre de M. Arnaud ne ſont que des pieces détachées, qui ne regardent pas la méthode du livre de la Perpétuité, dans la comparaiſon avec nos preuves de fait, & que d'ailleurs, ils ne conſiſtent, pour la pluſpart, qu'en des digreſſions inutiles, qui n'ont qu'une liaiſon tres-eloignée avec la matiére de l'Euchariſtie : il ſemble qu'il ne les ait employez que pour groſſir ſon volume, & pour accabler ſes Lecteurs. C'eſt ce qui m'obligera à n'y faire qu'une réponſe ſuccinte, n'eſtant pas juſte de tranſporter la diſpute à d'autres ſujets qu'à celuy dont il s'agit, ny de me charger de choſes non néceſſaires : mais quelque ſuccinte que ſoit ma réponſe, elle ne laiſſera pas de faire voir la foibleſſe & la vanité de tous ces longs & importuns diſcours de M. Arnaud.

Son ſeptiéme Chapitre regarde une objection que j'avois faite à l'Auteur de la Perpétuité ſur l'infaillibilité qu'il attribuë aux peuples, & qu'il fait conſiſter en ce que naturellement les peuples ne ſouffrent pas qu'on leur raviſſe leurs opinions, ny qu'on introduiſe des nouveautez dans la Religion, car j'avois pretendu que c'eſtoit choquer l'infaillibilité qu'on attribuë dans l'Egliſe Romaine ou aux Conciles, ou aux Pontifes. Le reſte du premier livre eſt employé à traiter quel-

Chap. VII. ques autres changemens insensibles que nous supposons, comme celuy qui s'est fait dans l'établissement de l'Episcopat, celuy de l'introduction de la Priére pour les morts, celuy de l'invocation des Saints, & celuy de la défense de certaines viandes. C'est ce que j'entreprens de traiter dans ce Chapitre, & pour y procéder avec ordre, j'examineray premiérement, cette prétenduë infaillibilité populaire, par comparaison à l'infaillibilité des Conciles, ou des Pontifes : car il faut voir si j'ay eu raison de faire à l'Auteur de la Perpétuité l'objection contenuë dans ma Préface.

Cette question sera bien tost vuidée, si l'on considére que j'avois allégué quelques exemples de changemens insensibles actuellement arrivez dans l'Eglise sur divers points de pratique, & de créance, & que l'Auteur ne s'en estoit défendu qu'en protestant. *Qu'il n'avoit point avancé generalement cette maxime, qu'il ne peut arriver dans l'Eglise aucun changement imperceptible, non-pas mesme dans les pratiques ceremoniales, ou dans des opinions spéculatives, & nullement populaires. Qu'il s'est bien donné de garde de la proposer dans cette generalité, qu'il l'a restrainte aux Mystéres capitaux, & connus par tous les fidéles, d'une foy distincte.* Répondre de la sorte, c'est confesser qu'il est arrivé des changemens en des points non-populaires. Or faire cette confession, c'est renverser absolument l'infaillibilité que l'Eglise Romaine prétend avoir.

Perpétuité de la Foy part. 2. ch. 7.

Il ne sert de rien à M. Arnaud de distinguer entre une *infaillibilité de grace ou de privilege*, & une *infaillibilité humaine & populaire*, & de dire, que

Livre 1. ch. 7.

que *l'Auteur de la Perpetuité ne prétend nullement desavouër l'infaillibilité de l'Egliſe, & des Conciles, à l'égard de toutes ſortes de myſtéres populaires, & non populaires.* Car les exemples que j'avois produits, choquent également toute ſorte d'infaillibilité, & les reconnoiſtre, à quelque égard que ce ſoit, c'eſt abandonner cette prétenduë infaillibilité de privilége. Ie veux que les changemens que j'allégue ſoient en des points non-populaires, ils n'en ſont pas moins changemens, & quand ils ne ſeroient pas contraires à l'infaillibilité naturelle, ils le ſont à celle qu'on appelle de grace, puis que ce ſont des changemens actuels en des points de Religion. D'où il s'enſuit, qu'un homme qui les reconnoiſt pour véritables, ne peut plus nier qu'il ne choque le principe de l'Egliſe Romaine, qui eſt que les Conciles, ou les Pontifes, ſont abſolument infaillibles, & la diſtinction de M. Arnaud, eſt une pure illuſion, ſi l'Egliſe Romaine a changé en des points non-populaires, elle n'eſt donc pas infaillible à l'égard de ces points-là. I'avouë que l'Auteur de la Perpétuité avoit voulu chicaner ſur quelques-uns des exemples que j'avois produits & qu'il avoit prétendu que la créance n'a pas eſté changée, bien que la pratique l'ait eſté; mais il n'avoit point chicané ſur celuy que j'avois allegué touchant la doctrine de la Grace, qui n'eſt pas un point de pratique mais de créance, & il s'eſtoit contenté de dire, *Que les veritez de la Grace n'ont jamais eſté populaires dans toutes les conſéquences qu'on en tire dans la Théologie, & qu'il eſt faux qu'elles ne le ſoient pas encore dans les points principaux, & eſſenciels.* Mais n'eſt-

Chap. VII.

Perpet. de la Foy part. 2. chap. 7.

Chap. VII. ce pas toûjours reconnoiſtre qu'à-l'égard des points non-populaires, & qui ne ſont ny principaux, ny eſſenciels dans la matiére de la Grace, il eſt arrivé du changement ? Or ces points quels qu'ils ſoient, principaux, ou non principaux, grans, ou petits, ſont des points de doctrine dans leſquels on ne peut changer ; ſans paſſer ou de la vérité à l'erreur, ou de l'erreur à la vérité. Si donc il eſt vray, comme je l'avois dit, & comme l'Auteur de la Perpétuité ne l'a pas nié, que l'Egliſe ait eſté, en divers tems, dans des ſentimens contraires, à cét égard, il n'eſt pas poſſible qu'elle n'ait eſté dans l'erreur, & par conſequent elle n'eſt pas infaillible de cette infaillibilité de grace, & de privilége qu'elles s'attribuë. La réponſe de l'Auteur de la Perpétuité ſuppoſe évidemment la vérité actuelle de ce changement, elle m'a donc donné un juſte ſujet de luy faire l'objection que je luy ay faite, & la diſtinction de M. Arnaud vient trop tard.

C'eſt en vain qu'il nous aſſeure, que l'Auteur de la Perpetuité *n'a jamais eu la moindre penſée de nier cette infaillibilité de privilége, & de grace* ; car il ne s'agit pas de ſavoir abſolument ce que l'Auteur en croit, ou ce qu'il n'en croit pas, ce qu'il a eu dans la penſée, où ce qu'il n'y a pas eu ; quand il ſera queſtion de cela, l'on aura toûjours aſſez d'équité pour recevoir la déclaration que M. Arnaud en fera ; mais il s'agit de ſavoir quelle conſéquence on peut tirer de ſes termes, & s'il a donné un juſte ſujet de luy faire l'objection contenuë dans ma Préface. Il ne ſuffit pas de faire ſur cela des déclarations, il faut montrer

montrer que la conſequence qu'on en tire n'eſt pas legitime. Chap. VII.

M. Arnaud s'imagine, qu'il a bien juſtifié ſon amy, en diſant, qu'il ne s'eſt pas ſervy de l'infaillibilité de privilége, parce que c'eſt un privilége à prouver, & non à ſuppoſer, & que les Calviniſtes la niant, il eſt clair que pour s'en ſervir utilement, il faudroit l'avoir établie auparavant, c'eſt-à-dire, qu'il faudroit avoir fait un traité entier de l'infaillibilité de l'Egliſe, avant que de l'employer dans cette diſpute. *Mais*, dit-il, *de conclurre de là qu'il l'a niée, & qu'il ne la reconnoiſt point, c'eſt peut-eſtre une des plus témeraires conſequences qui ait jamais eſté tiré, quoy que M. Claude l'ait fait dés la Préface meſme de ſon livre.*

Voilà le caractére de M. Arnaud, il n'eſt jamais plus fier, que quand il veut donner le change, ou quand il dit des choſes tout-à-fait hors-de-propos. On n'a pas fondé l'obiection dont il s'agit ſur ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas employé l'infaillibilité de privilége pour ſon principe, c'eſt une illuſion. On l'a fondée ſur ce que les termes de ſa Réponſe aux exemples de changement que j'avois propoſez choquent cette infaillibilité que l'Egliſe Romaine prétend, & ne reconnoiſſent que celle du peuple. C'eſt à cela qu'il falloit s'attacher, & ne nous faire pas toûjours des diſcours en l'air.

De plus, que luy ſert-il de nous dire que l'infaillibilité de privilége eſt un principe à prouver, & non à ſuppoſer, & que la raiſon qui a empêché l'Auteur de la Perpetuité de l'employer, eſt parce que nous la nions? Nous ne nions pas moins la prétenduë infaillibilité populaire, & elle

Chap. VII. n'eſt pas moins un principe à prouver plûtoſt qu'à ſuppoſer. Luy-meſme nous dit, dans le commencement du Chapitre huitiéme, que le principe des changemens inſenſibles, qui eſt directement oppoſé à celuy de l'infaillibilité populaire, *eſt un fondement qui eſt néceſſaire aux Calviniſtes, pour l'établiſſement de la pluſpart de leurs dogmes, & que toute cette grande machine de la prétenduë-réformation compoſée de tant d'opinions differentes, a preſque beſoin dans toutes, de cette ſuppoſition que l'opinion contraire qu'elle entreprend de détruire ſe ſoit introduite dans l'Egliſe inſenſiblement.* Voilà de quelle maniére il parle, quand il veut qu'on luy nie ſon principe; mais quand il veut qu'on le luy accorde il tient un autre langage, *L'Auteur de la Perpétuité*, dit-il, *ne prétend point attribuër au peuple d'autre infaillibilité que celle que tout le monde luy attribuë, & que M. Claude luy donne luy-meſme.* Iamais homme ne diſpoſa plus librement du ſentiment des gens, que M. Arnaud. On nie, on avouë, comme bon luy ſemble, il nous faut monter ſur ſon theatre quand il veut; quand il veut nous diſons noir; quand il veut nous diſons blanc; n'eſt-ce pas diſputer heureuſement? Mais qu'on luy nie, ou qu'on luy avouë ſon infaillibilité populaire; il ne m'importe, il ne s'agit pas maintenant de cela, il s'agit ſeulement de ſavoir ſi l'Auteur de la Perpétuité a choqué l'infaillibilité qu'on attribuë au Pape, ou aux Conciles; c'eſt là le neud de l'affaire, & M. Arnaud ne s'en ſauroit défendre.

Livre 1. ch. 8.

Livre 1. ch. 7.

Livre 1. ch. 7. A quoy bon, je vous prie, nous dire, *qu'il y a une infinité de choſes où non ſeulement l'Egliſe toute entiére, non ſeulement tous les peuples de la Terre,*

Terre, mais un peuple particulier, une Province, Chap.
une Ville, une Bourgade, une douzaine de per- VII.
ſonnes, un ſeul particulier, eſt infaillible en la maniére qu'on l'entend, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut arriver qu'il ſe trompe, ni qu'il veüille tromper? A quoy bon nous alleguer l'exemple du Gazetier, qui eſt infaillible lors qu'il nous rapporte de certaines nouvelles conſidérables, comme le voyage du Roy dans les Païs-bas, la priſe des Villes de Flandres, la canonization de S. François de Sales, la mort du Pape Alexandre VII. & l'élection de Clement IX? S'il ne parle de ces nouvelles que pour nous avertir qu'il n'a commencé ſon livre qu'aprés les victoires du Roy dans les Païs-bas, il eſt permis à chacun d'en croire ce qu'il voudra; car on ſait qu'il n'eſt pas difficile d'ajoûter une période ou deux au commencement d'un ouvrage, bien qu'il ſoit déja fort avancé; & quoy qu'il en ſoit, j'oſe dire, que les victoires de M. Arnaud ne ſeront pas ſi réelles que celles de noſtre Monarque. Si en effet il ne nous en a parlé que pour établir par des exemples ſon infaillibilité populaire, je dois luy dire, qu'ils ſont entiérement hors-de-propos; car il faut diſtinguer entre une infaillibilité qui rend le témoignage d'un peuple, ou celuy d'un ſimple particulier certain, & celle qui rend tout un peuple incapable de changer d'état. I'appelleray, ſi l'on veut, la premiére une infaillibilité de *témoignage*, & la ſeconde une infaillibilité de *perſeverance en un meſme état*. Il-y-a de la difference entre l'une & l'autre. On peut attribuër la premiére à un peuple, à une Egliſe, à une Province, à une Ville, à un particulier meſme, ſans luy attribuër la ſeconde. Ie veux qu'il

ſoit

Chap. VII. ſoit impoſſible, dans de certaines occaſions, que tout un corps de peuple ſe trõpe dans les nouvelles qu'il débite, quoy qu'à dire le vray cela meſme arrive aſſez ſouvent, n'y ayant rien d'ordinaire de plus faux que les nouvelles populaires. Mais je veux que cela ſoit impoſſible dans de certaines occaſions, il-y-a bien-loin de là à dire qu'un peuple qui eſt gouverné par de certaines perſonnes, ne puiſſe, inſenſiblement & ſans bruit, changer d'état, & paſſer dans un ſentiment qu'il n'avoit pas auparavant. Pour faire un changement de cette nature, il ne faut que le concours de deux ou trois Puiſſances à qui l'on défére tout en ces occaſions. Nous avons veu arriver, il n'y a pas long tems, des choſes dans l'Egliſe Romaine, qui en ont changé la face, & qui ont ſurpris beaucoup de gens. M. Arnaud luy-meſme y a de l'intereſt, & j'eſtime qu'il ſeroit bien marry que l'infaillibilité de perſeverance dans un meſme état, euſt eſté auſſi ferme & auſſi inébranlable que le fut le témoignage du Gazetier lors qu'il nous donna la nouvelle de *la mort du Pape Alexandre*. Aprés tout, cela ne fait pas que l'Auteur de la Perpetuité n'ait choqué l'infaillibilité que l'Egliſe Romaine s'attribue d'ordinaire.

Voilà ce que j'euſſe dit à M. Arnaud s'il m'euſt fait cet honneur dont il parle, qui eſt d'avoir conferé avec moy ſur le ſujet de mon objection, & peut-eſtre que mes réponſes luy euſſent ouvert les yeux à luy-meſme, & luy euſſent fait voir ce qu'il n'a pas veu. I'y euſſe ajoûté deux obſervations qui luy euſſent fait encore mieux comprendre que ſa prétenduë infaillibilité populaire ne s'accommode pas trop bien avec celle qu'il appelle de gra-

ce

se, ou de privilége. La premiére de ces obſerva- Chap.
tions eſt, que les myſteres populaires eſtant ſeuls VII.
néceſſaires à ſalut, s'ils ſont ſuffiſamment conſer-
vez par la voye de la nature, c'eſt-à-dire, par les
inclinations inviolables des peuples, on n'a pas
grand beſoin de l'infaillibilité de grace, qui ne ſe-
ra, tout-au-plus, néceſſaire que pour les dogmes
non-populaires, c'eſt-à-dire, pour des queſtions
d'Ecole, dont l'Egliſe ſe peut bien paſſer, & qui
ne ſont, comme parle l'Auteur de la Perpétuité,
que des conſéquences Théologiques, ce qui en
diminuë deja beaucoup le prix, & la néceſſité. La
ſeconde eſt, que la raiſon pour laquelle il dit que
l'Auteur de la Perpétuité a plûtôt choiſi l'infailli-
bilité populaire pour ſon principe, que celle de
grace, ſuppoſe que cette derniére eſt abſolument
moins évidente, & plus difficile à prouver que la
premiére. *Cette infaillibilité de l'Egliſe*, dit-il, *Livre 2.*
eſtant niée par les heretiques, ne peut pas ſervir *ch. 7.*
de principe contre eux, à moins qu'on ne l'éta-
bliſſe par des preuves ſéparées. Car les Calvini-
ſtes ne ſe trouveroient pas, ſans doute, ſuffiſam-
ment refutez ſur la matiére de l'Euchariſtie, ſi
l'on ſe contentoit de faire contr'eux ce raiſonne-
ment. Toute doctrine condamnée par une Egliſe
infaillible, eſt fauſſe. Or la créance des Calvini-
ſtes ſur l'Euchariſtie eſt condamnée par l'Egliſe
Catholique, qui eſt infaillible; *Donc elle eſt fauſſe.*
Ce n'eſt pas que ce raiſonnement ne ſoit bon; *mais*
la mineure, qui dit que l'Egliſe Catholique eſt in-
faillible, eſtant conteſtée, & faiſant un des prin-
cipaux points des Controverſes, il eſt clair que
pour s'en ſervir utilement, il faudroit l'avoir
établie auparavant, c'eſt-à-dire, qu'il faudroit

avoir

Chap. VII. *avoir fait un traité entier de l'infaillibilité de l'Eglise, avant que de l'employer. Ce n'eſt point une choſe claire de ſoy-meſme que cette infaillibilité, puis qu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu, qu'il nous a declarée par l'Ecriture. L'Egliſe n'eſtant pas naturellement infaillible, c'eſt par les principes de la foy, ou par une longue ſuite de raiſonnemens, qu'on doit prouver qu'elle l'eſt ſurnaturellement.* Pour faire que cette raiſon ſoit bonne, il faut ſuppoſer que cette infaillibilité de grace ne ſe peut prouver qu'avec beaucoup de longueur, & de difficulté, de quelque maniére qu'on s'y prenne, ſoit par l'Ecriture, ſoit par le raiſonnement; car ſi elle ſe pouvoit prouver clairement, briévement, par l'Ecriture, l'excuſe de M. Arnaud ſeroit vaine; on luy diroit, pourquoy l'Auteur de la Perpétuité ne l'a-t-il pas établie par les paſſages formels de l'Ecriture, puiſqu'on ne demande point de raiſonnement où l'Ecriture s'explique formellement? Il faut donc que ſa raiſon, pour eſtre concluante, ſuppoſe qu'il eſtoit impoſſible à l'Auteur de la Perpétuité de prouver l'infaillibilité de grace, ſans s'engager dans des longueurs, & dans des difficultez embarraſſantes. Or il eſt aiſé de voir, qu'il s'enſuit de là que ce n'eſt pas un principe propre pour les plus ſimples qui ne ſont point capables d'une diſcuſſion longue & difficile. Elle n'eſt pour eux d'aucun uſage, ſelon M. Arnaud, d'autant plus, que luy-meſme nous a aſſûrez qu'il faut des voyes courtes, & faciles, pour diſcerner la veritable Religion, & la véritable Egliſe, *des voyes qui exemptent les hommes de ces examens laborieux dont l'ignorance, la foibleſſe de l'eſprit, & les néceſſitez*

Livre 1. ch. 3. pag. 17.

de

de la vie ; rendent tant de personnes incapables. Chap. VII.
De sorte que ce principe de l'infaillibilité de l'Eglise, ne pouvant estre prouué qu'avec beaucoup de longueur & de difficulté, ne sera bon que pour les doctes, qui d'ailleurs n'en ont pas grand besoin, puis-qu'ils peuvent assez, par eux-mesmes, s'éclaircir des doctrines particulieres, sans le secours de l'autorité. Voilà à quoy se réduit selon M. Arnaud, cette infaillibilite de grace & de privilége, dont on fait tant de bruit dans la communion Romaine.

Le reste du premier livre de M. Arnaud est employé, comme j'ay dit, à traiter quelques autres changemens insensibles, que nous pretendons estre arrivez dans l'Eglise. Mais puis que ce sont des points séparez de celuy de l'Eucharistie, & qu'on ne les sauroit bien discuter sans faire sur chacun d'eux un juste volume, M. Arnaud peut se donner la liberté d'en dire ce qu'il luy plaira, sans que je me croye obligé de luy repondre. Quand il attaquera les livres de Messieurs de Saumaise & Blondel, ou ceux de M. Daillé de la maniére qu'il faut, il ne demeurera, peut-estre, pas sans replique. Il est aisé, sur quelque Controverse que ce soit, de joindre ensemble trois ou quatre passages, & de faire sur cela des déclamations. C'est le métier de tout le monde. On commence par où l'on veut, & l'on finit quand on veut; mais s'il faloit examiner à-fond quelqu'un de ces ouvrages dont je viens de parler, & y répondre pied-à-pied, je suis assûré qu on n'y trouveroit pas la mesme facilité.

La supposition des changemens insensibles, est un principe que l'Ecriture Sainte etablit, que la droite

Chap. VII. droite raiſon avouë, & que l'experience confirme. Saint Paul nous parle d'un Myſtére d'iniquité, qui commençoit dés ſon tems à ſe former, & qui devoit, enfin, produire ce grand effet qu'il appelle la révolte, ou l'apoſtaſie, ce qui a tous les caractéres d'un changement inſenſible, puiſque les fondemens en eſtoient jettez du tems meſme de l'Apôtre, & qu'aprés de longues ſuites, telles que les projets myſtérieux les ont, il faut qu'il vienne à ſa fin, ou à ſon comble. La droite raiſon reconnoiſt auſſi, que les changemens importans qui arrivent dans les Sociétez, ne ſe font preſque jamais tout d'un coup, qu'ils viennent par degrez, & peu-à-peu, & qu'il eſt bien plus aiſé de joindre enſemble, ſucceſſivement, pluſieurs innovations particuliéres, dont chacune à part ne ſemble pas conſidérable, & d'en faire par ce moyen une grande, que ſi on entreprenoit de la faire toute à une fois. C'eſt le principe de tous les Politiques, & de tous ceux qui ſont capables de conduire des deſſeins, mais cela meſme arrive auſſi aſſez ſouvent ſans deſſein. L'experience confirme cela meſme par beaucoup d'exemples, car c'eſt ainſi que les Arts & les Sciences ſe perfectionnent: c'eſt ainſi que les Langues & les Coûtumes des peuples ſe changent? c'eſt ainſi que la puiſſance des Royaumes, & celles des autres Etats croiſt, ou diminuë; & ſans en chercher des exemples ailleurs que dans l'Egliſe meſme, & dans la Religion Chrétienne; c'eſt ainſi que l'autorité du Pontife Romain eſt parvenuë juſqu'à ce degré où nous la voyons depuis quelques ſiécles: c'eſt ainſi que les anciennes cérémonies obſervées en la celébration du Bapteſme, ont eſté abrogées, & que d'autres nouvel-

les

les ont pris leur place. C'eſt ainſi que l'opinion de l'abſoluë neceſſité de l'Euchariſtie, meſme aux petits enfans pour eſtre ſauvez, a eſté abolie, & qu'on eſt paſſé dans une créance contraire. Chap. VII.

Nullus, dit S. Auguſtin, *qui ſe meminit Catholicæ fidei Chriſtianum negat aut dubitat parvulos non accepta gratia regenerationis in Chriſto, ſine cibo carnis ejus & ſanguinis potu non habere in ſe vitam; ac per hoc pœna ſempiterna obnoxios.* Epiſt. 106. *Il n'y-a aucun Chrétien qui tienne la foy Catholique, qui nie, ou qui doute que les petits enfans, qui n'ont pas receu la grace de la regeneration en Ieſus-Chriſt, ni participé à l'aliment de ſa Chair, & au brûvage de ſon Sang, ne ſoient privez de la vie éternelle, & par conſéquent plongez dans la damnation.* Que M. Arnaud nous diſe de quelle maniére cette créance publique a eſté changée. Saint Auguſtin dit, qu'elle eſt un article de la foy Catholique, il aſsûre qu'il n'y-a-point de Chrétien qui en doute, c'eſt-à-dire, que c'eſtoit un point de créance populaire; & cependant aujourduy l'on tient le contraire dans l'Egliſe Romaine: comment s'eſt fait ce changement? On en pourroit marquer beaucoup d'autres exemples ſemblables, s'il eſtoit néceſſaire: mais dans cette diſpute, un ſeul exemple ſuffit pour renverſer le faux principe de M. Arnaud, & pour établir celuy qui luy paroiſt ſi déraiſonnable.

Neanmoins, pour dire icy ſeulement un mot, en paſſant, de chacun de ces points qu'il a traitez, eſpere-t-il que ſur le ſujet de l'Epiſcopat ſes diſcours l'emportent ſur l'autorité de S. Hiérome qui nous aſsûre, *qu'avant qu'il-y euſt des partialitez dans la Religion, & que l'on diſt parmy les peuples* Hier. Comm. in Epiſt. ad Tit. c. 1.

Chap. VII. *peuples, je ſuis de Paul, & moy je ſuis de Cephas, les Egliſes eſtoient gouvernées par le commun conſeil des Preſtres, mais que depuis, chacun ayant eſtimé que ceux qu'il avoit baptizez eſtoient à luy, & non à Chriſt, il fut ordonné par toute la terre, qu'un ſeul choiſi d'entre les Preſtres ſeroit élevé ſur tous les autres, & qu'il ſeroit chargé du ſoin de toute l'Egliſe pour oſter l'occaſion du Schiſme.*

Eſpere-t-il que ſur le ſujet de la priere pour les morts, nous abandonnions la doctrine de S. Paul qui nous enſeigne, *que nous avons confiance, & que nous aymons mieux eſtre étrangers de ce corps, & eſtre avec le Seigneur; & que ſi noſtre habitation terreſtre de cette loge eſt détruite, nous avons un édifice de par Dieu, ſavoir, une maiſon éternelle aux Cieux, qui n'eſt point faite de main.* 2. Cor. 5. Ces paroles ne nous permettent pas de douter que ceux qui meurent en la foy de Ieſus-Chriſt ne jouïſſent de ſa preſence glorieuſe dans le Ciel, d'où il s'enſuit qu'ils n'ont pas beſoin de nos priéres. Que ſi les Anciens ont fait memoire des morts dans leurs oraiſons, il eſt certain qu'ils n'ont point eu en veuë de les délivrer des peines qu'ils endurent en Purgatoire pour la ſatisfaction de leurs pechez, qui eſt la fin que l'Egliſe Romaine ſe propoſe aujourduy dans ſes prieres. *Nous celebrons*, dit l'ancien Auteur des Commentaires ſur Iob attribuez à Origene, *Nous celebrons non le jour de la naiſſance mais le jour de la mort; car celuy de la naiſſance eſt l'entrée des douleurs, & des tentations; mais celuy de la mort, eſt au contraire, la fin de toutes les douleurs, & l'éloignement de toutes les tentations. Nous celebrons donc le* Cõment. in Iob, l. 3.

jour

jour de la mort, parce que ceux qui semblent mourir, ne meurent point. C'est pourquoy nous faisons memoire des Saints, & nous celebrons avec devotion la memoire de nos Peres, ou celle de nos amis qui sont morts en la foy, tant pour nous rejoüir du rafraischissement où ils sont, que pour demander à Dieu pour nous une consommation religieuse en la foy. Chap. VIII.

M. Arnaud espere-t-il que sur le sujet de l'invocation des Saints, nous l'en croyons plûtost qu'Origene, qui parle au nom de tous les Chrétiens de son siecle, dans sa dispute contre Celsus? Ce Payen vouloit qu'on adorast le Soleil, la Lune, & les Etoiles, parce que ce sont des Anges celestes: *Nous estimons*, dit-il, *qu'il ne faut pas prier des creatures qui prient elles-mesmes, puis qu'au contraire, elles ayment mieux que nous adressions nos vœux à celuy qu'elles prient, & qu'elles servent, qu'à elles-mesmes, ne voulant pas que nous partagions en aucune maniere la force de nostre priere entre Dieu & elles.* Origen. cont. Cels. l. 5.

Et quant à la défense de certaines viandes, Tertullien qui estoit Montaniste, nous apprendra mieux que M. Arnaud quel jugement les Catoliques de son tems en faisoient. *Arguunt nos*, dit-il, *quod jejunia propria custodiamus, quod stationes plerumque in vesperam producamus, quod etiam Xerophagias observemus, siccantes cibum ab omni carne, & omni jurulentia, & uvidioribus quibusque pomis ne quid vinositatis vel edamus vel potemus. Ils nous censurent de ce que nous observons des jeusnes particuliers, que nous étendons les jeusnes ordinaires jusques au soir, que nous observons des Xerophagies, usant de viandes seches, sans* Tertul. de Jejun. cap. 1.

Chap. VII. *chair, & ſans ſuc, & nous abſtenant meſme des fruits qui ont trop de liqueur, pour ne manger, ni ne boire rien qui ait la force du vin.* Et un peu aprés.

Cap. 2. *Quant aux Xerophagies, ils diſent, que c'eſt un nom nouveau d'une devotion affectée, & qui approche de la ſuperſtition Payenne, comme ſont les mortifications d'Apis, d'Iſis, & de la Mere des Dieux, qui purifient par l'abſtinence de certaines viandes.* Voilà ce que j'avois à dire, en peu de mots, ſur ces quatre points.

Si l'on vouloit ſuivre les régles exactes de la diſpute, il faudroit s'arreſter ici, ſans ſe donner la peine d'entrer dans l'examen du reſte de ce gros volume de M. Arnaud, dont on peut dire, ſans bleſſer ni la charité, ni la juſtice, qu'il péche également en quantité, & en qualité. Car aprés avoir fait voir demonſtrativemet comme j'ay fait que le traité de la Perpetuité de la foy doit eſtre rejetté par la ſeule conſideration de ſa methode, on voit bien que je n'avois que faire de ſuivre M. Arnaud dans ces voyages qu'il fait en Gréce, en Moſcovie, en Perſe & en Syrie; dans l'Egypte, dans l'Ethiopie, & dans les Indes. Si nous ne pouvons jamais nous départir de nos preuves de fait, à quoy luy ſert-il de battre dant de païs? Ni les Grecs, ni les autres Nations Chrétiennes, conſiderées depuis l'onziéme ſiécle, ou depuis le ſeptiéme, ne décideront pas la queſtion touchant ce qu'on croyoit dans l'Egliſe Ancienne, au préjudice des Peres, & de leur témoignage. Ie ne laiſſeray pourtant pas de luy répondre exactement, non par aucune néceſſité, mais ſeulement par condeſcendance, & à condition qu'il ſe ſouviendra que j'ay étably dans ce premier livre les articles ſuivans.

I. Que

I. Que ſa cenſure touchant ce que j'avois dit du livre de M. Aubertin, n'eſt fondée que ſur une imagination chimerique ; qu'elle ne ſauroit avoir un ſens raiſonnable ; qu'elle n'eſt pas faite de bonne foy; qu'elle ſuppoſe une erreur aſſez groſſiere; qu'on en peut conclurre une prévarication contre la cauſe de l'Egliſe Romaine; & enfin, qu'on la peut refuter par le propre exemple de M. Arnaud. C'eſt le ſommaire du premier Chapitre. Chap. *VII.*

II. Que la Méthode de l'Auteur de la Perpetuité ſuit un ordre indirect, & contraire à la nature, en voulant décider les queſtions de droit par des faits, & les queſtions de fait par des preuves de raiſonnement, ce qui eſt un déreglement qui rend cette Méthode ſuſpecte d'illuſion & d'artifice.

III. Que l'Auteur de la Perpetuité a formellement attaqué le livre de M. Aubertin, mais qu'il l'a attaqué d'une maniere indirecte & artificieuſe, qui ſert de prejugé contre luy-meſme. C'eſt le ſommaire du ſecond Chapitre.

IV. Que le traité de la Perpetuité n'ayant pour but que de détruire l'impreſſion que les preuves de fait, ou les paſſages des Peres ont faite dans noſtre eſprit, ne fait rien moins que cela; d'où il s'enſuit qu'il eſt inutile, & de nul uſage. C'eſt ce qui eſt contenu dans le Chapitre troiſieme.

V. Que M. Arnaud combat l'Auteur de la Perpetuité, en le voulant deffendre, & qu'il ruyne tout le deſſein de ſon traité.

VI. Que ces Methodes de Preſcription dont M. Arnaud ſe vante, ſont illuſoires, & que la voye dont nous nous ſervons pour prouver aux plus ſimples la verité de noſtre Egliſe eſt courte, facile, & certaine; au lieu que celles que M. Arnaud propoſe;

Chap. *VII.* poſe, ſont longues, difficiles, incertaines, & inſurmontables aux ſimples; d'où il s'enſuit qu'ils ne ſauroient demeurer en bonne conſcience dans le ſein de l'Egliſe Romaine.

VII. Que l'abregé de nos preuves de fait, que j'avois propoſé dans ma premiére Réponſe, a eſté fait dans les régles, & que le traité de la Perpetuité n'eſt qu'un pur amas de difficultez. Ces trois derniers articles ſont contenus dans le Chapitre quatriéme.

VIII. Que tous ces pretendus avantages que M. Arnaud eſpere tirer du traité de la Perpétuité, à l'égard des ſavans, des ſimples, & de ceux qu'il appelle opiniâtres, ne ſont que des imaginations ſans fondement, qui n'aboutiſſent, enfin, qu'à faire voir l'inutilité de ce traité. C'eſt le ſujet des Chapitres cinquiéme & ſixiéme.

IX. Enfin, qu'il ne peut excuſer l'Auteur de la Perpétuité, ni excuſer luymeſme, d'avoir choqué l'infaillibilité des Conciles, ou du Pape, receuë dans l'Egliſe Romaine; & c'eſt ce qui a eſté traité dans ce Chapitre ſeptiéme.

LIVRE

LIVRE SECOND,

Où l'on fait voir que quand il ſeroit vray que les Egliſes qu'on appelle Schiſmatiques croiroient la tranſſubſtanciation, il ne s'enſuivroit pas que ce dogme fuſt perpetuel dans la Religion Chrétienne.

CHAPITRE PREMIER.

Contenant la diviſion de toute cette diſpute touchant les Egliſes Orientales, & leur état, à l'égard de la Religion depuis l'onziéme ſiécle, juſqu'à preſent. Premiére illuſion de M. Arnaud.

IL faut maintenant entrer dans la diſpute touchant la creance des Grecs, & des autres Egliſes Orientales, ſur les points de la tranſſubſtanciation, & de l'adoration de l'Euchariſtie, & tâcher de nous mettre à couvert des injuſtices, & des inſultes de M. Arnaud, & de ſes Partiſans. Il n'eſt pas neceſſaire de dire, que c'eſt le ſujet de leurs triomphes, toute la terre le ſait. Déja l'Auteur de la Perpetuité nous avoit menacez de *vingt millions de témoins* tous preſts à dépoſer en ſa faveur; & M. Arnaud qui n'eſt pas homme à rien rabbattre d'une ſi belle

Seconde Partie, chap. 5. pag. 256.

Chap. I. si belle pretention, ne nous parle, de son côté, *que d'absurditez, de temeritez, de hardiesses inconcevables, de convictions, de demonstrations, & de Ministres accablez par le nombre de ses preuves.*

Pag. 11. Dans sa Preface, il avertit le monde, *qu'il nous a osté tout moyen de remettre en doute une chose si constante que le consentement de toutes ces societez dans la doctrine de la transsubstantiation.*

Liv. 2. ch. 2. pag. 113. Ailleurs, il nous dit, *que ce n'est point une matiére où il y ait lieu de s'éblouir parce qu'il n'y a pas la moindre ombre de difficulté, qu'il faut que ce soit la volonté qui produise toute seule les tenebres, & qui empéche l'esprit de voir la verité, quelque évidente qu'elle soit, ou qui fasse parler la langue contre le témoignage de la conscience.* Avant mesme que la Réponse de M. Arnaud parust dans le Monde, on luy avoit, à cét égard, donné le titre de *foudroyante*, comme à cette ancienne Legion qui, sous l'Empereur Marc-Autele, faisoit tomber le feu du Ciel sur les ennemis. Enfin, on peut dire, sans exaggeration, que pour grossir le bruit de cette pretenduë victoire sur le sujet des Grecs, & pour en remplir toute l'Europe, on a dit, & on a fait, tout ce que l'amour de la fausse gloire peut inspirer à des personnes qu'elle possede. Que si vous demandez à M. Arnaud quel avantage il pretend tirer de toute cette dispute; il vous dira,

Liv. 2. ch. 2. pag. 115. *Que c'est l'interest de l'Eglise Catholique, & qu'il est tres-important de ne pas souffrir que l'on luy ravisse l'une des preuves les plus éclatantes qu'elle ait pour établir la foy d'un Mystére qui fait le principal objet de sa devotion sur la terre. Que Dieu conserve toutes ces Societez Chrétiennes, quoy que divisées de son Eglise, & qu'il ne permet pas que la*

tyrannie

tyrannie des infideles les diſſipe entierement, ni que la connoiſſance des principaux myſtéres ſe ſoit éteinte parmy elles, afin qu'elles rendent perpetuellement témoignage à l'Egliſe Catholique de la verité, & de l'antiquité des dogmes que les nouveaux heretiques luy conteſtent. Demandez-luy, néanmoins, ſi juſqu'à preſent, les Docteurs de l'Egliſe Romaine avoient fort pouſſé cet argument; il vous dira, que *perſonne n'avoit encore traité exactement cette matiere.* Cela veut dire, que ce grand intereſt de l'Egliſe Catholique, & cette preuve, l'une des plus eclatantes qu'elle ait pour établir ſa foy, & ſa dévotion, à l'égard de ce Myſtére, eſtoit reſervée pour M. Arnaud, & que la Providence divine n'a retenu, depuis tant de ſiécles, la violence des infideles, ni arreſté les progrez de la ſecte de Mahomet, ni conſervé dans l'Orient le débris de ſon Chriſtianiſme, que pour donner lieu à M. Arnaud de compoſer ce beau Livre qui doit eſtre l'admiration de l'Vnivers. Il ne faut donc pas trouver étrange ſi luy-meſme aprés cela, l'a jugé digne d'eſtre preſenté aux Roys & aux Princes, & d'eſtre dedié au Chef meſme de l'Egliſe Romaine, & s'il y a bien voulu que quarante-ſix Prélats ou Docteurs, luy fiſſent autant de Panegyriques. Que reſtoit-il que de le comparer au Sauveur du Monde Auſſi eſt-ce un honneur dont on n'a pas voulu le priver. Chap. I. *Dans la Préface pag. 10.*

L'Auteur des Entouſiaſmes dit, que comme le Fils de Dieu avant ſa Naiſſance, purifia Iean Baptiſte ſon Precurſeur, & enſuite, aprés avoir fait ce miracle il ſortit du ſein de la Vierge, pour aller voir le jour dans le ſein da la paix; de meſme, le livre de M. Arnaud eſtant encore dans le ſein de ſon Auteur, a remply de ſa divinité un grand homme,

Cha. I. & qu'enſuite, aprés avoir commencé ſes miracles par cette converſion, il a veu le jour dans le ſein de cette nouvelle paix qui a eſté faite dans l'Egliſe Romaine. C'eſt juſqu'où l'on a porté les caracteres de la droite raiſon, & ceux de la modeſtie Chrétienne.

Namque ſi liceat puſilla magnis plenum & numine numini libellum, æquare, ut gravibus licet Poëtis. Iu omnibus diem ſubibis, ô quantum omnibus libelle fauſtu, quibus ſidereus ſubit puellus qui dum delituit tenebricoſus ſacris viſceribus ſacra puella, quos miracula ſunt ſecuta natum hoc monſtro, fuit auſpicatus uno quod cum numinis ad ſui perenne Lumen & prodromo ſuoque vati futuro ingenitæ fugaſſet umbras, purgaſſet veterique labe fœdum, nil beatius æſtimaret ille quam pacificos ſubire plauſus diem & virginu è ſinu parentis involare ſinum recentioris pacis. Quid melius beatiuſve in omnibus diem videbis. O quantum eminibus libelle fauſtu, ex quo, dum latitet tenebricoſus abſque ſole, tui in ſinu parentis Dius..... immigravit ardor affulſitque viro undequaque numen quod imas animi in ſui medullas quando amabilius vir ille ſenſit Charis gliſcere de tuis libelle magis gliſcere quo magis magiſque luſtraret latebras ſinuſque rerum tua luce, liber, nitoribuſque raptus numine quo tumebat intus raptus numine, numen, ecce numen, ibi numen, aut, ſenerior q; in ſe ſe exerit hæc fides libelli. Enthuſiaſmo I.

A tout cela, je n'ay rien à répondre ſi ce n'eſt que je ne me ſens pas encore touché de cette pretenduë divinité, & que la foudre de M. Arnaud ne m'a fait encore ni mal, ni peur; que ces vingt-millions d'hommes ne ſeront, à mon avis, que vingt millions de phantômes; & enfin, que de ſang-froid, & ſans m'émouvoir plus que d'ordinaire, j'eſpére d'établir invinciblement ces trois veritez. La premiére, que quand M. Arnaud auroit prouvé tout ce qu'il pretend touchant les Grecs, & les autres Egliſes orientales, depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à maintenant, il ne s'enſuivroit ni que le changement dont nous ſommes en queſtion fuſt impoſſible, ni qu'il ne fuſt actuellement arrivé, & par conſéquent, que toute cette longue & ennuyeuſe diſpute ſur ce ſujet eſt vaine & inutile à l'égard du fond de la cauſe que je défens. La ſeconde, que la véritable Egliſe Grecque & les autres

tres que les Latins appellent Schiſmatiques, n'ont jamais conté, ny ne content encore aujourduy la tranſſubſtanciation, ny l'adoration entre les articles de leur créance. La troiſiéme que tous les efforts que M. Arnaud a faits pour prouver l'affirmative, ſont inutiles, & que meſme la plus grande partie de ſes preuves concluent tout le contraire de ce qu'il pretend. Mais comme il eſt important auſſi de ſavoir ſur quels fondemens eſt baſty ce pretendu triomphe dont il a fait tant de bruit, on ne trouvera pas mauvais qu'en établiſſant ces trois veritez que je viens de dire, je marque les illuſions que M. Arnaud nous a faites, ſelon qu'elles ſe preſenteront d'elles-meſmes dans la ſuite de mon diſcours, afin qu'on voye nettement de quelle maniére il a procedé dans cette diſpute. Chap. I.

Pour éclaircir la premiére de mes propoſitions, il faut commencer par l'état des Egliſes Orientales, à l'égard de la Religion, depuis l'onziéme ſiécle, c'eſt à dire depuis le ſiécle de la condamnation de Bérenger, juſqu'à maintenant, car par ce moyen on ſaura comment eſt fait ce champ bien-heureux qui fournit tant de Lauriers à M. Arnaud, & en meſme tems on verra la premiere de ſes illuſions qui conſiſte à nous avoir caché cet état pour laiſſer croire au monde que l'argument qu'il tire du conſentement de ces Egliſes, a tout le poids, & toute la force que les argumens de cette nature peuvent avoir. I'ay dit depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à preſent, parce que M. Arnaud ayant diviſé ſa diſpute touchant les Grecs en deux parties, l'une depuis le ſeptiéme ſiecle juſqu'à l'onziéme, & l'autre depuis l'onziéme juſ-

Chap. I. juſqu'à maintenant, & ayant commencé par cette derniére, je ſuis obligé de ſuivre ſon ordre pour m'accommoder autant qu'il m'eſt poſſible à ſes maniéres. Il faut donc ſe ſouvenir qu'il ne s'agit maintenant de ces Egliſes, & particuliérement de la Gréque que depuis l'onziéme ſiecle juſqu'à noſtre tems, & qu'on examinera en ſon lieu cette autre partie de la diſpute de M. Arnaud, qui comprend depuis le ſeptiéme juſqu'à l'onziéme.

On ne doit pas s'imaginer que ces Societez Chrétiennes ſoient dans le meſme eſtat floriſſant où elles ſe ſont veuës autrefois. Car meſme dés avant l'onziéme ſiécle elles avoient beaucoup perdu de leur ancienne ſplendeur, eſtant tombées dans une ignorance tres-profonde, dans une étrange corruption de mœurs, & ce qui eſt inſeparable de l'ignorance, & de la corruption, dans une foule de ſuperſtitions, & dans une négligence extreme des myſtéres de la Religion, & cét eſtat eſt allé toûjours depuis en empirant.

Bel. Sacr. lib. 1. c. 8. Guillaume Archeveſque de Tyr, décrivant les cauſes de l'inondation des Barbares dans la Terre-Sainte, & dans la Syrie, & de cette longue ſervitude des Chrétiens d'Orient; *La foy*, dit-il, *& la crainte de Dieu avoient défailly preſque dans toute la terre, & principalement parmy ceux qui ſe diſoient fideles. Il n'y avoit plus ny juſtice, ny équité, la violence regnoit entre les peuples, la fraude & la tromperie s'eſtoient répanduës par tout, & la malice avoit pris la place de la vertu; de ſorte que le monde ſembloit eſtre parvenu à ſa fin, & prés du tems de l'avenement du Fils de l'Homme. Car la charité de pluſieurs eſtoit refroidie, & l'on ne trouvoit plus de foy ſur la terre. Tout eſtoit bouleverſé, & l'on*

& l'on eust dit que l'Univers estoit sur le point de retomber dans son ancien Chaos. Les Princes, au lieu de maintenir leurs sujets en paix, rompoient les alliances, & excitoient des guerres pour des causes frivoles, desolant les Provinces par des incendies, & par des pillages, & exposant le bien des pauvres à la fureur du soldat, sans qu'il y eust au reste rien qui pust estre à couvert de leurs embusches. La seule reputation d'avoir quelque bien, suffisoit pour faire trainer les gens dans les prisons, & dans les fers, & pour leur faire souffrir les plus indignes tourmens. On n'épargnoit ny les biens des Eglises, ny ceux des Monasteres, sans avoir égard ny aux privileges, ny aux immunitez accordées par les Princes. On enfonçoit les Sanctuaires avec violence, on pilloit les choses sacrées de mesme que les prophanes, sans épargner ny les vaisseaux dédiez au services de Dieu, ny les ornemens des Autels, ny les vestemens Sacerdotaux. Les Eglises ne servoient plus d'azyle aux miserables, les chemins publics estoient couverts de voleurs armez, qui n'épargnoient ny les Religieux, ny les Pelerins. Les villes, ou les bourgades, n'estoient pas plus seures, estant pleines d'assassins qui en vouloient à la vie des plus innocens. La fornication, de quelque espece qu'elle fust, estoit commune, elle s'exerçoit impunément, & sans honte, comme une chose licite. On joignoit l'inceste à l'adultere, & la continence, cette vertu si agreable à Dieu, n'estoit plus à l'usage des hommes, non plus que la moderation, & la sobrieté, qui avoient fait place aux jeux, au luxe, & à l'yvrongnerie. Et quant aux Ecclesiastiques, ils ne menoient pas une vie plus reglée que les autres, il en estoit de mesme du Sacrificateur que du peuple, comme

Chap. I.

Chap. I. *me il eſt dit dans un Prophete. Car les Eveſques, devenus négligens, eſtoient des chiens muëts, incapables de crier, ils avoient égard aux perſonnes, ils ſe graiſſoient la teſte de l'huyle des pecheurs; comme des mercenaires ils abandonnoient leurs troupeaux à la mercy des loups; & Simoniaques comme Giézi ils avoient oublié la parole de Ieſus-Chriſt, vous l'avez receu pour néant, donnez-le pour néant. Dieu donc irrité par tant de crimes, ne ſouffrit pas ſeulement que les fidéles de la Terre-Sainte demeuraſſent dans la ſervitude; mais pour châtier ceux-là meſmes qui eſtoient en liberté, il ſuſcita Belpher Satrape de Perſe, & d'Aſſyrie, contre Romain, ſurnommé Diogene Empereur des Gres.*

Iacob de Vitriaco lib 1. cap.14. Iaques de Vitry, qui marque à peu prés les meſmes cauſes de la colere de Dieu contre ſon Egliſe, ajoûte une choſe aſſez vray-ſemblable, qui eſt, que la négligence & l'ignorance des Prelats, & les diverſes hereſies qui infectoient alors l'Orient, donnerent lieu à la Religion Mahometane de s'avancer, & de faire ces prodigieux progrés qu'elle fit en ſi peu de tems.

Allat. de Eccleſ. Occid. & Orien. Perpet. conſenſ. lib.2.cap. 13. Leo Allatius, parlant de l'eſtat des Grecs dans le douziéme ſiecle, *Apres la mort*, dit-il, *de l'Empereur Manuël, l'Empire des Grecs commença à déchoir de jour en jour, ſoit à cauſe des incurſions des Occidentaux, & des Barbares d'Orient, ſoit par la molleſſe, ou par la tyrannie des Empereurs, ou par l'avarice de leurs Miniſtres; ſoit auſſi à cauſe des ſoûlevemens ordinaires des Grands, & des ambitieux, juſqu'à ce qu'enfin, cét Empire fuſt opprimé miſerablement par les armes des Latins. La Religion meſme, parmy de ſi grandes revolutions, fut enveloppée dans les ruïnes de l'Empire; car les*

choſes

choſes ne ſe conduiſoient plus ny par la raiſon, ny par l'honneſteté, mais par la haine, & par la rage, qui tranſportoit les eſprits, & qui les pouſſoit juſqu'à la fureur. Alors, les choſes les plus hautes eſtoient confonduës avec les plus baſſes, les divines avec les prophanes, les juſtes avec les injuſtes, & les Chrétiens qui n'avoient plus du Chriſtianiſme que le nom, au lieu d'avoir ſoin des dogmes de l'Egliſe, ne ſongeoient qu'à ſe vanger de leurs ennemis. Cha. I.

Guillaume de Rubruquis Miſſionnaire envoyé vers les Tartares par le Pape Innocent quatriéme, l'an 1253. rapporte que les Alains *qui ſont*, dit-il, *Chrétiens à la Gréque, & ont la langue Gréque, & des Preſtres Grecs*, eſtoient ſi peu inſtruits, *qu'ils ignoroient tout ce qui eſt des ceremonies de la Religion Chrétienne, & ne ſavoit rien que le nom de Chriſt.* *Voyage de Rubruquis ch. 13.*

Celuy qui a fait l'Hiſtoire du Concile de Florence rapporte une choſe qui marque aſſez la négligence & le peu de capacité des Grecs ; car il dit, que quand l'Empereur Iean Paléologue eut reſolu d'aller avec les ſiens au Concile, Marc d'Epheſe, & George Scholarius, bien qu'ils fuſſent, ſans contredit, les plus habiles d'entr'eux, furent obligez, pour s'inſtruire des points controverſez entre les deux Egliſes, d'eſtudier un Traité de Cabaſilas, & d'envoyer au Mont Athos pour avoir des livres à ces uſages. *Syropul. ſec. 3. c. 7.*

C'eſt, en effet, dans les Monaſteres de ce Mont qu'eſt renfermée, depuis long-tems, toute la ſcience de cette Egliſe, & M. Arnaud en convient ; car il dit, *que c'eſt comme le Noviciat, & le Seminaire des Religieux de tout l'Orient, parce que ceux* *Liv. 4. ch. 8. pag. 400.*

Chap. I. *ceux qui y ont eſté élevez ſe répondent en ſuite dans les provinces du Patriarchat de Conſtantinople, & y ſont d'ordinaire établis Superieurs. Ainſi* ajoûte-t-il, *la foy du Mont Athos eſt celle de tous les Religieux d'Orient, & la foy des Religieux d'Orient eſt celle de tous les Eveſques, qui ſont tous tirez de cet ordre.* On peut dire ce me ſemble, ſur le témoignage meſme de M. Arnaud, que la ſcience du Mont Athos eſt celle de toute la Gréce, & enſuite pour bien comprendre en quoy conſiſte cette ſcience, il ne faut que lire ce que nous en rapportent ceux qui ont fait des voyages dans ces pays-là. *Les Grecs des Monaſteres du Mont Athos*, dit Belon, *eſtoient, le temps paſſé, beaucoup plus doctes qu'ils ne ſont pour l'heure preſente. Maintenant il n'y en a plus nuls qui ſachent rien, & ſeroit impoſſible qu'en tout le Mont Athos on trouvaſt, en chaque Monaſtere, plus d'un ſeul Cajolere Savant. Qui en voudroit avoir des livres en Theologie, écrits à la main, on y en pourra bien trouver; mais ils n'en ont ny en Poëſie, ny en Philoſophie. Il faut que nous attribuyons cette ruine des livres Grecs à la nonchalance & ignorance qui a eſté entre les peuples des païs de Grece, qui ſe ſont totalement abaſtardis. Et non ſeulement de noſtre memoire, mais auſſi depuis long temps il n'y a eu perſonne de ſavoir en toute la Gréce. Soit; qu'il y en ait quelques-uns ſavans de la diction Gréque & Latine, mais nous entendons de ſavoir acquis par eſtude, comme maintenant eſt, par tout le païs des Latins. Entre tous les ſix mille Calojers qui ſont par la montagne, en ſi grande multitude, à peine pourroit-on trouver deux ou trois de chaque Monaſtere, qui ſachent lire, ny écrire.*

Les Obſerv. de Belon li. 1. ch. 39. & 40.

Iean Cottovic parlant des Moines de ce Mont, & des autres, qui ſont au mont de Sinaï, & au Mont Olympe dit: *Qu'ils s'occupent particuliérement à l'Agriculture, qu'ils vivent de leur travail, & qu'il y en a peu d'entr'eux qui s'adonnent à l'étude; car la pluſpart ſont groſſiers, & ignorans des bonnes lettres.* Chap. I. *Itinerar. Hieroſol. & Syr. lib. 2. cap. 6.*

Celuy qui a décrit le voyage de M. de la Haye Ambaſſadeur du feu Roy à Conſtantinople, parle à peu prés du ſavoir de ces bons Religieux en la meſme maniére: *Nous viſmes*, dit-il, *le Mont Athos, que ceux du pays appellent Mont Saint, à cauſe de cinq mille Calojers qui vivent en grande auſterité dans vingt-trois Monaſteres qui ſont à l'entour de cette Montagne; Ces Religieux ſont de l'ordre de S. Baſile, & reconnoiſſent le Patriarche de Conſtantinople. Ils s'adonnent plus à la vie active qu'à la contemplative: car il y en a fort peu d'entr'eux qui ſachent lire; de ſorte que la pluſpart s'employent à cultiver le terroir des environs, qui eſt aſſez fertile.* *Le Voyage de M. de la Haye Edit. 2. Paris 1629. pag. 338.*

Antoine Caucus Archeveſque de Corfou, faiſant ſa Relation au Pape Gregoire XIII. touchant l'état de l'Egliſe Gréque de ſon tems, le décrit de cette ſorte. *Il n'y a perſonne*, dit-il, *qui ne ſache, qu'autrefois les Arts & les Sciences ſont ſorties de la Grece, comme des Heros ſortirent du cheval de Troye. Mais il en eſt bien autrement aujourduy; car j'ay trouvé une ſi groſſiere ignorance de toutes choſes entre ces nouveaux Grecs; & ſur tout, parmy les Preſtres qui ont la charge d'enſeigner le peuple, qu'à peine ſavent-ils lire, à peine ſavent-ils leurs ceremonies Eccleſiaſtiques. Et il ne s'en faut pas étonner; car ceux qui ſont appelez au* *De Græcor. reconciliatione hæreſ. ad Greg. XIII lib Miſc ex Biblio. Reg. p. 75*

Sacer-

Ch. I. *Sacerdoce ſont des Artiſans, leſquels quittant leurs boutiques, & leurs meſtiers, ſe font en un moment Papas. Il arrive d'ordinaire en Grece qu'aujourd'huy, vous verrez un homme qui ſera Tailleur, & demain vous le verrez Preſtre. Aujourd'huy c'eſt un parfumeur, ou un barbier, demain ce ſera un Papas: aujourd'huy c'eſt un Orfévre, & demain ce ſera un grand Eccleſiaſtique. Que ſi vous les interrogez touchant leur foy, ou leurs ceremonies, ou que vous leur demandiez la raiſon de leurs coûtumes, ils ne répondront rien, ſinon qu'ils ſuivent ce que leurs Ayeux leur ont enſeigné. Allez plus avant demandez-leur qui ſont ces Ayeux, ils demeurent muëts.*

Itiner. lib. 1. cap. 13. Ce meſme Iean Cottovic dont j'ay déja produit le témoignage ſur le ſujet des Moines du Mont Athos, du Mont Olympe & de celuy de Sinaï, étend l'ignorance de ces Religieux generalement ſur toute la Gréce, *Ce que je trouve*, dit-il, *de plus mépriſable dans cette nation eſt, qu'il n'y a parmy eux ny ville, ny bourgade, où ils ayent d'Academie ou de College pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Et ce qui eſt étonnant, ils n'ont aucun ſoin de former l'eſprit de leurs enfans ny aux Sciences, ny aux Arts. Ils ont une negligence extreme pour les bonnes lettres, & il ſemble qu'ils les ayent en horreur: de ſorte que l'on peut dire avec raiſon, que le ſavoir & l'erudition eſt maintenant bannie tout à fait de la Grece, qui en fut autrefois la mere. Car vous n'y en trouvez à preſent aucune trace, tant la ruine en a eſté generale, les Grecs s'eſtant fait entierement barbares avec les barbares.*

Obſervat. lib. 1. ch. 3. Belon avoit fait, avant luy, la meſme obſervation: *Tous les Grecs*, dit-il, *tant de l'un que de l'autre*

l'autre party, c'est-à-dire, tant ceux qui sont sous les Venitiens, que ceux qui sont sous l'Empire des Turcs, sont pour le jourd'huy en si merveilleux regne d'ignorance, qu'il y en a aucune ville en tout leur pais, où il y ayt Vniuersité, & aussi ne prennent aucun plaisir à faire apprendre les lettres & science à leurs enfans.

Eugene Roger Recollet, Missionnaire de Barbarie dans sa Description de la Terre-Sainte dit, *Que la plus grande partie des Religieux & des Prestres seculiers* (il parle des Grecs qui sont dans la Palestine) *sont ignorans au dernier point, & s'occupent en des exercices vils, & abjets, comme tisserans, & autres arts mechaniques.* *La Terre Sainte liv. 2. chap. 2.*

M. Thevenot confirme la mesme chose, dans ses voyages, où parlant des Grecs de l'Isle de Chio. *Les Lettres*, dit-il, *n'ont point de cours en ce pais-là, & il regne parmy eux une fort grande ignorance.* Et un peu aprés, parlant de l'Isle de Nixia, & d'une Eglise qui y est, *Elle est servie*, dit-il, *par dix Moines, tous paisans, qui n'ont aucune connoissance des lettres, & ce n'est pas seulement là, mais par toutes les Isles de l'Archipel, ils sont si ignorans, qu'on peut dire Ignoto Deo.* *Voyages de Thevenot part. 1. pa. 108.* *Pag. 193.*

François Richard Iesuite, dans sa Relation de l'Isle de Sant-Erini, fait encore la mesme remarque: *L'ignorance*, dit-il, *de nos Mysteres est si grande en Turquie, particulierement où les Missionnaires ne hantent pas, que je ne say, vû la difficulté qu'il y a à professer nostre foy, & les appas qui s'offrent pour la quitter, comme tous ne prennent le Turban, ainsi qu'on fait ces années passées plus de soixante mille personnes en Candie.* *Relation de l'Isle de Sant-Erini chap. 9.*

Du Loir, parlant des Arnautes, ou Albanois, *Les voyages.*

Ch. I. qui ſont une eſpece de gens dont on ne ſait pas trop bien l'origine *Ils ſont*, dit-il, *répandus par les campagnes de la Grece & ſe diſent Chreſtiens; mais ils ne ſavent pourtant rien de noſtre Religion que le nom, & n'en pratiquent aucun exercice que le ſigne de la Croix.*

du Sieur du Loir. p. 303.

Mais on dira, qu'il ne faut peut-eſtre pas faire le meſme jugement des Grecs qui ſont à Conſtantinople; car comme c'eſt l'Egliſe Patriarchale, il y-a de l'apparence qu'elle n'eſt pas ſi profondement enſevelie dans l'ignorance que les autres, où l'on n'a pas eu le meſme ſoin pour la conſervation de la Religion. Ie veux croire, en effet, que s'il-y-a encore quelques reſtes de lumiere dans la Gréce, l'Egliſe de Conſtantinople les a, & neantmoins, ſi l'on veut ſavoir en quel état eſt aujourduy cette Egliſe, on n'a qu'à lire une Lettre de Iean Barbereau Ieſuite, écrite de Conſtantinople meſme, le 10. Iuillet 1667. *Les Grecs Schiſmatiques*, dit-il, *qui ſont en cette Ville juſqu'au nombre de trois cens mille, ſont autant d'ames à gagner à noſtre Seigneur, parce qu'effectivement, apres qu'ils nous ont dit qu'ils ſont Chrétiens, & que pour marquer leur Religion ils ont fait quelque jour de main ſur leur viſage, qu'ils prétendent eſtre le ſigne de la Croix, il ne faut pas leur en demander beaucoup davantage: car de prieres, de croyance, d'actes de vertus, c'eſt dequoy ils n'ont preſque pas ouï parler. Il m'eſt arrivé pluſieurs fois de demander à des perſonnes que je croyois les plus intelligentes, s'il-y-avoit pluſieurs Dieux, & ſi Ieſus-Chriſt qui les faiſoit Chreſtiens eſtoit Dieu, & Homme, & autres choſes que les enfans apprennent en France par les premieres leçons du Catechiſme*

Lettres des Pays etrangers envoyées au Procureur des Miſſions imprimées à Paris chez Denis Bechet 1668 Let. 1. pag. 3.

chiſme. Ils m'ont preſque tous reſpondu, qu'ils Ch. I.
n'eſtoient pas aſſez ſubtils pour ſatisfaire a ces grandes queſtions de Theologie. Et quand je leur diſois, qu'ils ſont obligez de ſavoir ces choſes, ſous peine de damnation, je ne voyois pas qu'ils s'en miſſent fort en peine, parce que comme ils ne croyent rien, auſſi ne craignent ils rien de l'autre vie. Or non ſeulement le peuple, & d'autres perſonnes ſeculieres conſiderables ſont dans cette profonde ignorance, mais un tres grand nompre de leurs Religieux, Preſtres, Curez, & autres Prelats y ſont auſſi. I'ay tres ſouvent interrogé des Preſtres-Religieux, qui avoyent paſſé toute leur vie dans des Monaſteres, de ce qu'ils croyoient de noſtre Religion, s'il y avoit plus d'un Dieu, ſi Ieſus-Chriſt eſtoit vray Dieu, & les autres principaux myſteres, il ne me ſouvient pas d'en avoir trouvé qui l'ayent ſû. Et comme ils ſont honteux de cette groſſiere & ſtupide ignorance, pluſieurs m'ont donné pour excuſe, que leur Abbé ſavoit toutes ces choſes; & que pour eux, ils n'avoient pas eſtudié en Theologie. Et comme je leur demandois, s'il eſt poſſible qu'ils euſſent paſſé les vingt & trente ans dans les Monaſteres, ſans avoir entendu parler de ces choſes neceſſaires au ſalut; ils me reſpondoient qu'oüy, & la raiſon qu'ils m'en donnoient eſtoit, que parmy eux dans les Monaſteres, & par tout ailleurs, on ne ſait ce que c'eſt que ſalut, qu'autre vie, que Paradis & qu'Enfer; & que toute l'induſtrie d'un chacun eſt à trouver le moyen d'amaſſer de l'argent pour vivre; Il dit enſuite, qu'une des principales cauſes de cet effroyable deſordre eſt, que le Patriarche achéte ſon Patriarchat, qu'il vend les autres dignitez

Ch. I. *gnitez Eccleſiaſtiques, & que les Archeveſques & les Eveſques vendent auſſi de leur côté les Cures, & les autres dignitez ſubalternes.*

Les voyages de Pietro Della Vallé Tom. 1. pag. 76.

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que les autres ſocietez Orientales ſoient dans un meilleur état que les Grecs. Pietro Della Vallé, célebre voyageur, nous aſſure, *Que les Chrétiens ramaſſez a Bagdad des diverſes communions, ne ſavent rien de leurs creances, que de ſe dire tels, & de faire tellement, quellement le ſigne de la croix; qu'ils n'ont point d'Egliſes, ni de Sacremens, ni de perſonnes qui les leur puiſſent adminiſtrer, ou bien s'ils en ont, leurs Preſtres ſont ſi peu de gens de bien, & tellement ignorans, qu'il eſt impoſſible qu'il inſtruiſent les autres des choſes qu'il ne ſavent pas eux-meſmes.*

Tom. 4. pag. 434.

Le meſme, parlant des Chrétiens qu'on appelle de S. Iean. *Il-y-a*, dit, *en je ne ſay combien de maiſons de Baſſora, des Chrétiens Chaldéens, qu'ils appellent de S. Iean. ou Sabei; mais qui n'ont quaſi, comme je croy, que les nom de Chrétiens, parce qu'ils n'ont point d'autre Egliſe que le logis d'un ſeul Preſtre fort ignorant, qu'ils avoyent de mon tems, & chez lequel je ne croy pas que perſonne ſe rende pour y aſſiſter à l'office divin. Ils n'ont aucun jeune, abſtinence de viande; mais ils en mangent indifféremment tous les jours. Ils n'ont point de Sacrement, ſi ce n'eſt quelque ombre, ou quelque apparence.*

Tom. 3. pag. 188.

Il remarque cette meſme ignorance, à l'égard des Georgiens, *Ils ſont*, dit-il, *moins infectez de leurs erreurs que les autres, où s'ils y ſont engagez, je puis dire que ce n'eſt qu'en partie, & non pas entierement, où s'ils le ſont, eſtant moins adonnez à*

l'étude

l'étude des lettres que les Grecs, ils ont moins de ma- Ch. I.
lice, & plus d'ignorance.

Thomas Herbert, Anglois celébré, dont le voyage a eſté traduit en François par M. de Vicq-fort, parlant de ces meſmes Georgiens, *dans la ville d'Aſſepoſe*, dit il, *& aux environs, demeurent prés de quarante mille Georgiens, & Circaſſes, qui ſont tous profeſſion du Chriſtianiſme: mais ils ſont eſclaves & miſerables, n'ayant, avec cela, aucune connoiſſance de Religion preſque, ſinon qu'ils ont beaucoup de vénération pour S. George, Eveſque de Cappadoce, leur Apoſtre.* *Les voyages de Thomas Herbert liv. 2. pag. 244. Voyages de*

Quant aux Cophtes, ceux qui nous en parlent, ne manquent pas auſſi de remarquer cette meſme ignorance qui regne au milieu d'eux comme elle regne au-milieu des autres. Ces Cophtes, dit M. Thevenot, *ſont gens fort ignorans, & groſſiers à tel point, qu'ils ont de peine à trouver parmy eux un homme qui ſoit capable d'eſtre Patriarche.* *Thevenot part. 2. ch. 75.*

Montconys, de-meſme, Les Cophtes *ſuivent l'hereſie de Dioſcore Patriarche d'Alexandrie & ſont tres-ignorans dans la Religion.* *Voyage de Montconis pag. 291.*

Eugéne Roger Recollet, Miſſionnaire de Barbarie, parlant de ce meſmes Cophtes, *Cette nation eſt la plus groſſiere & ignorante de tous les Chrétiens de l'Orient. On ne les entend jamais conférer des Myſteres divins, ni des choſes de la Religion. Auſſi la pluſpar des Preſtres ne ſavent que lire, non écrire, & témoignent faire leurs actions ſans aucune réflexion, ni ſentiment de Dieu, à ce que j'ay pû remarquer pendant que j'ay ſejourné en Egypte.* Il ajoûte, *que la pluſpart des Religieux qui ſont dans les Monaſteres des deſerts de la Thebaï-* *La Terre Sainte liv. 2. chap. 4.*

Ch. I. *de, ſont auſſi ignorans que des beſtes, & travaillent comme des Eſclaves.*

Spond. An. tom. 3. ad ann. 1561. M. de Sponde Eveſques de Pamiez, dans ſes Annales, rapportant l'Hiſtoire d'une réünion qu'on prétendoit faire des Cophtes avec l'Egliſe Romaine, l'an 1561. ſous le Pontificat de Pie IV. dit entre autre choſes, que leur Patriarche nommé Gabriël eſtoit un homme ignorant, & qu'une de leurs erreurs eſtoit, qu'ils contoient bien ſept Sacremens, mais qu'au lieu du Mariage, de la Confirmation, & de l'Extreme-Onction, ils mettoient la Foy, le Jeûne, & la Priére.

Relations d'Antoine de Gouvea liv. 3. ch. 3. pa. 368. Il n'y a pas plus de lumiere parmy les Arméniens, Antoine de Gouvea Religieux de l'ordre des Hermites de S. Auguſtin. nous les répreſente, dans ſa Relation, comme des gens ſans connoiſſance, & ſans étude, il dit de David leur Patriarche, *que c'eſtoit un homme laſche, & ignorant, qui ſavoit ſeulement lire, & eſcrire en ſa langue, ſans avoir connoiſſance aucune autre ſcience, qui eſt*, ajoûte-t-il, *une choſe fort ordinaire entr'eux.*

Le Jeſuite Jean Barbereau, dont j'ay déja parlé, dit, *qu'ils ſont dans Conſtantinople au nombre de plus de ſoixante mille; mais qu'ils ſont dans un abandon encore plus grand que les Grecs. car outre les tenebres qu'ils ont communes avec les Grecs en tout ce qui regarde leurs Schiſmes, & leurs erreurs. ils ont une Héreſie particuliere, qui les ſepare d'avec les autres. Leur ignorance*, ajoûte-t-il, *eſt ſi grande, que je leur ay ouy-dire à eux-meſmes, que le tems auquel ils conſacrent, c'eſt celuy auquel ils mettent le pied dans l'Egliſe, le jour qu'ils doivent dire la Meſſe, ne ſachant ni la matiere, ni la forme du Sacrement de l'Euchariſtie. Mais qui leur*

Lettres des Pays Etrangers lett. 1.

leur apprendroit ces choſes ? leurs Patriarches & leurs Prelats n'eſtant occupez qu'à amaſſer de l'argent, ainſi que les Grecs, pour payer, vendre acheter, & encherir les uns ſur les autres, afin de ſe maintenir. Ch. I.

Vincent le Blanc, parlant des Chrétiens des Indes, qu'on appelle Chrétiens de S. Thomas, & qui ſuivent l'héreſie de Neſtorius, *Les Chreſtiens, de ces lieux*, dit-il, *ont retenu encore quelque choſe de l'inſtruction que leur a laiſſé autrefois S. Thomas, mais ils ſont en une grande ignorance des principaux points de la foy, & ne ſavent ce que c'eſt que de pſalmodier, & on a bien de la peine tous les jours à les remettre au bon chemin.* *Voyages de Vincēt le Blanc part. 1. pag. 115.*

Les habitans de l'Iſle de Socotora, dit du Iarric Ieſuite, *ſe diſent Chreſtiens*, (ce ſont auſſi des Chrétiens de S. Thomas, Neſtoriens,) *& portent un grand honneur & reſpect à la croix. Ils ſont tous fort ignorans, tellement qu'ils ne ſavent ni lire ni écrire, & le meſme eſt-il de leurs Caciques* (c'eſt à dire de leurs Preſtres,) *leſquels ayant appris par cœur certaines prieres, & oraiſons, les chantent à l'Egliſe, & repetent ſouvent un mot qui approche fort de noſtre Alleluïa.* *Hiſtoire des Indes Oriēt. liv. 1. chap. 6. pag. 84*

Ce meſme du Iarric qui a fait l'Hiſtoire de la réduction des Neſtoriens du Malabar à l'obeïſſance du Pape, procurée par Alexis de Meneſes Archeveſque de Goa l'an 1599. nous fait aſſez connoiſtre la groſſiéreté de ce peuple. Il nous dit, *qu'il-y-avoit parmy eux une ſi grande confuſion, à l'eſgard du Bapteſme, quant à ſa forme eſſencielle, que chaque Caçanar* (C'eſt le nom de leurs Preſtres) *preſque baptiſoit à ſa fantaiſie, & comme, la pluſpart d'eux*, ajoûte-t-il, *eſtoient ignorans, bien*

Ch. I. *bien ſouvent ils ne donnoient point le Sacrement, n'uſant pas des paroles eſſencielles. De façon que l'Archeveſque trouva un des plus grans bourgs de cet Eveſché* (d'Angomalé) *où il fit derechef baptiſer ſottement tout le peuple, entendant qu'il n'avoit pas eſté baptiſé ſelon la forme qu'il faloit.* Il dit qu'il y en avoit meſme pluſieurs d'entr'eux qui n'eſtoient point du tout baptiſez, & qui ne laiſſoient pas de recevoir l'Euchariſtie, ce qui ſe trouvoit non ſeulement en quelques particuliers; mais en des Bourgs entiers; que d'ordinaire il ne baptiſoient leurs enfans que quelques mois, ou un an aprés leur naiſſance; qu'il-y-en avoit de dix & onze ans qui n'eſtoient pas baptiſez. Qu'ils avoient accoûtumé chaque Dimanche d'allumer du feu au milieu de l'Egliſe, & y ayant jetté de l'encens, chacun s'approchoit pour prendre de la fumée avec la main, & en la portant contre la poitrine ils eſtimoient qu'avec cela les pechez eſtoient chaſſez de l'ame. Il ajoûte, *Que l'Eveſque Latin qui leur fut donné, apres leur reduction, viſita pluſieurs lieux de ſon Dioceſe, où aucun Prelat n'avoit eſté il-y-avoit plus de trente ans. Qu'il y trouva les gens ſi abâtardis, en ce qui eſtoit de la foy, & des mœurs, que pluſieurs n'avoient rien de Chrezien que le nom.*

Bien que les Maronites ſoient depuis aſſez long-tems, reconciliez à l'Egliſe Romaine ils ne ſont pourtant ny plus heureux, ny mieux inſtruits que les autres. Joſeph Beſſon dans ſa Syrie ſainte dit, *qu'ils ſont frappez de quatre playes plus dangereuſes que toutes les playes d'Egypte, ſavoir d'ignorance, d'indevotion, d'uſure & d'injuſtice. Ils ont*, dit-il, *de la peine à ſe bien perſuader que la*

Syrie Sainte Traité 5 ch. 2. & 3

ſeconde

ſeconde Perſonne de la Trinité ſoit Fils de Dieu; que Ieſus-Chriſt, qui eſt Dieu, ſoit mort, que Dieu ait un Fils. Il n'eſt point croyable, diſent-ils avec les Turcs. Comment peut-il avoir un fils, il n'eſt point marié? & s'il eſt Dieu, comment peut-il mourir? Ch. I.

Il me ſeroit aiſé de rapporter pluſieurs témoignages touchant l'état des Moſcovites, des Abyſſins, & des Iacobites; car leur condition n'eſt pas plus avantageuſe que celle des autres, Dieu ayant permis que généralement toutes ces Egliſes autrefois ſi favoriſées de rayons de ſa grace & des lumieres de ſa verité, ſe ſoient laiſſées inſenſiblement envelopper de tant de tenebres, & meſme de tant d'erreurs que dans le peu de connoiſſance qui leur reſte, à peine peut-on remarquer en elles quelques traits de leur ancien Chriſtianiſme. *Il n'y a dans la Moſcovie*, dit le Ieſuite Poſſevin, *aucuns livres Grecs, il n'y-a auſſi aucunes Academies. Ayant cherché exactement quelqu'un qui entendiſt le Grec, je n'y en ay point trouvé. Ils ont ajoûté erreurs ſur erreurs, & quoy qu'ils ſe vantent de leur Chriſtianiſme par deſſus tous les autres peuples, ſi eſt-ce qu'ils ſe rapportent de toutes choſes à la ſapience de leur Prince comme à un Oracle, & comme ils ſont imbus de cette opinion dés leur enfance, & qu'ils ne permettent pas d'abord des eſtrangers dans leur pays, ſi ce n'eſt des Lituaniens, ou des Polonois, & quelquefois des Allemans; cela fait qu'ils mépriſent les autres peuples.* Biblior. Selec. lib. 6. c. 5.

Ailleurs il dit, que les Moſcovites ont une telle créance en leur Prince, que quand on les interroge, ils répondent ſouvent, *Dieu ſeul, & noſtre Prince ſavent cela. Noſtre grand CZar fait toutes* De rebus Moſcov. p. 2.

Ch. I. *ſes choſes, il peut d'un ſeul mot reſoudre toutes ſortes de difficultez. Il n'y-a-point de Religion dont il ne connoiſſe toutes les ceremonies, & tous les dogmes. Tout ce que nous avons ſoit que nous allions bien à cheval, ou que nous ſoyons en ſanté. nous le tenons de la bonté de noſtre grand Prince.*

page 3. Il ajoûte, *qu'il n'y-a-parmy eux, ni College, ni Academie, mais ſeulement quelques eſcoles, où l'on apprend les enfans à lire & à eſcrire, en leur mettant en main les Evangiles, les Actes des Apoſtres, quelque Chronique qu'ils ont, quelques Homelies de S. Iean Chryſoſtome, & quelques Vies de leurs Saints. Que ſi quelqu'un faiſoit ſemblant de vouloir s'avancer davantage en la connoiſſance des Lettres, ou de vouloir apprendre les autres ſciences, ils entreroient en ſoupçon de luy & le puniroient.* A l'égard de leurs Preſtres, &

page 1. de leurs Moynes, il aſſure, *qu'il-y-a parmy eux, une merveilleuſe ignorance des Lettres, juſques là que leur ayant demandé qui eſtoit l'Auteur de leur ordre, pas un ne le luy avoit ſeu dire;* &

page 5. quant au peuple, il dit, *qu'ils travaillent tous les jours, les Dimanches meſmes, & les jours de Feſte, ſans en excepter le jour de Paſque, & qu'ils ſont perſuadez que c'eſt aux Gentils hommes & non à eux à frequenter ſi ſouvent les Temples. Qu'ils ſont contens de leur ſimplicité, & de faire beaucoup de ſignes de croix, & de ſervir fort devotieuſement les images.* Pour les Ruſſes qui ſont

page 7. ſous la domination du Roy de Pologne, il dit, *que quelquefois leurs Eveſques font le ſervice divin en Grec, bien qu'à peine y-ait il aucun d'eux qui entende cette langue, & qu'ils ſont tres-ignorans en Theologie.*

Quant

Quant aux Abyſſins, la Relation du Ieſuite Paëz, que du Iarric a inſerée dans ſon Hiſtoire des Indes Orientales, nous fait aſſez comprendre qu'ils ſont enſevelis, de meſme que les autres, dans une profonde ignorance. Ce Ieſuite aſſure, *que le ſpirituel de tout l'Empire, deſpend de leur Empereur; que les Eccleſiaſtiques ne font rien que ce qu'il veut, & que s'il commande que tous ſoyent Catholiques, il n'y aura nulle contradiction, ni aux Eccleſiaſtiques, ni aux Seculiers.* Il rapporte, qu'il diſputa avec quelqu'un d'entr'eux, ſur le ſujet des cérémonies legales qu'ils obſervent, & que cet homme ne ſeut que luy dire, ſinon, qu'on trouveroit bien qui luy répondroit. *Mais*, ajoûte-t-il, *comme ces gens ſavent peu, le bruit courut incontinent de moy que j'eſtois un grand Docteur; & pour ce aucun n'eſt venû depuis pour diſputer avec moy juſqu'à preſent.* Du Iarric remarque que le Ieſuite Paëz ayant fait apprendre quelque Catechiſme aux enfans, ce Catechiſme fût le ſujet de l'admiration de tout le monde, & que le Roy meſme l'ayant entendu reciter aux enfans, il en fut ſi ravy, qu'il dit aux principaux de ſa Cour qui eſtoient preſens. *Qu'eſt il de beſoin que le Pere diſpute contre nos Moynes, qui ne ſauroient répondre à ces petits enfans? la verité eſt telle que nous n'avons ni doctrine ni inſtruction, ni autre choſe que le nom de chrétien.* Ch. I.

Le Ieſuite Maffée, rapporte qu'un Préſtre nommé Conſalve Rhoderic, ayant eſté envoyé de Goa vers Claude Roy des Abyſſins, l'an 1556. *deſcouvrit en luy, & en ſes plus grans Courtiſans, une merveilleuſe ignorance des conciles, de l'Hiſtoire* *Hiſt. des Indes liv. 16. pag. 938.*

ce ſont ces termes.

M. de Sponde dans ſes Annales Eccleſiaſtiques aprés avoir rapporté les principaux articles de leur créances ſelon la Confeſſion de Zaga-Zabo, conclut en ces termes. *Ils ont tant de choſes ridicules, qu'en la plus-part ils ne reviennent rien de Chrétien que le nom.*

Annal. Eccl. ad an. 1524.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement à l'égard des myſteres de la Religion, que l'ignorance régne dans tous ces pays-là, c'eſt, en genéral, à-l'égard de toutes les ſciences qui y ſont étrangeres & inconnuës depuis long-tems: ce qui a fait dire au Ieſuite Beſſon, ſur le ſujet de la Syrie, *Que les Sciences ſont plus rares en Orient que le Phœnix, & que les meſtiers y ſont plus priſez que les ſciences; c'eſt pourquoy*; ajoûte-il, *la multitude des livres qui va toûjours croiſſant en Europe, diminuë tous les jours en Syrie. Les meilleurs ont déja paſſé la Mer, & pluſieurs ſe trouvent dans les Bibliotéques de France, ce qui eſt reſté eſt fort commun.*

Syrie Sainte 2. part. remar. 4. chap. 2.

A cette ignorance groſſiére, il faut ajoûter les ſuperſtitions, qui ſont les ſuites néceſſaires de l'ignorance; car il eſt certain que ces peuples en ont de ſi étranges, qu'elles ſeroient preſque incroyables ſi des témoins dignes de foy ne nous les rapportoient. Les Arméniens, comme le témoigne Nicephore, *célébrent encore la Paſque à la maniére des Iuifs, ils immolent des bœufs, & des brebis, ils arroſent le ſeüil de leurs portes du ſang d'un Agneau, & au-lieu de participer au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, ils ſacrifient l'Agneau, ils le font roſtir, & en participent.*

Hiſtor. Eccl. ibid. 18. cap. 53.

pent. Cette coûtume, qui eſt aſſez ancienne, dure encore au milieu d'eux. Le Ieſuite Beſſon, dit: Ch. II.

Qu'ils appellent ce ſacrifice Korban, & que celuy qui veut faire le Sacrifice méne un mouton au parvis de l'Egliſe, où le Preſtre bénit du ſel, & le met dans la gorge de la victime, & enſuite fait quelque priére ſur le coûteau qui la doit immoler, & ſur la teſte à qui il impoſe les mains; on l'égorge. L'Eveſque & Preſtre en prennent leur part, une partie eſt diſtribuée aux pauvres, une autre ſert au feſtin qui ſe fait avec une réjouïſſance publique. Ce meſme Ieſuite Miſſionnaire aſſûre, *que le grands deſordres du Levant ſont les ſuperſtitions, & le recours aux Magiciens, dont le nombre eſt aſſez grand parmy les Chrétiens meſmes, à qui la pauvreté & les maladies conſeillent ce mal.* *Syrie Sainte, 1. part. des Armeniẽs pag. 48.* *Ibid. pag. 46.*

Les Cophres & les Abyſſins gardent, avec le Baptéme, l'uſage de la Circonciſion, qu'ils reçoivent le huitiéme jour, à la maniére des Iuifs. Les Abyſſins ſe baptiſent tous les ans au iour de l'Epiphanie, dans les lacs, ou dans des étangs, en memoire du Baptéme de Ieſus-Chriſt. Poſſevin rapporte la meſme choſe des Moſcovites. Il dit *que tous les ans deux fois, ſavoir, le jour de l'Epiphanie & le jour avant l'aſſomption de la Vierge, le Métropolitain bénit le fleuve de Moſcou, & les Preſtres béniſſent, de meſme, ailleurs les autres fleuves; que pluſieurs hommes & femmes s'y lavent avec la céremonie de la triple immerſion: qu'on y baptiſe meſme en quelque ſorte les chevaux, & les images, & que cela eſt appellé en leur langue le Bapteſme.* *Boucher Bouquet ſacré, liv. 4. chap. 7. Brerevod recherches curieuſes, ch. 22. 23. Villamont & alij paſſim. De reb. Moſc. pag. 6.*

Ie ne ſay quel jugement on doit faire de la coûtume

Ch. I. tume qui eſt entre les Grecs, d'aller déterrer leurs morts un an aprés leur ſepulture. S'ils trouvent que les corps ne ſoient pas encore bien conſumez, ils en examinent les reſtes, & s'ils ſentent bon, ou qu'ils ayent une belle couleur, ils tiennent la perſonne ſainte: Si, au contraire, le corps eſt noir, ou enflé comme un tambour, c'eſt un méchant, & un excommunié. A cauſe dequoy, dans les excommunications qu'ils lancent, une de leurs imprécations eſt, *Qu'apres la mort ils ne puiſſent eſtre conſumez, ni deſſous, ni en ce preſent ſiécle, en celui qui eſt-à-venir & qu'ils ſoyent enflez comme des tambours.* Ils ſont perſuadez que cela s'accomplit au pied de la lettre; & Leo Allatius meſme rapporte je ne ſay combien de choſes de ce phantômes qu'ils appellent Burcolaques, *qui ſont*, dit-il, *les morts excommuniez qui viennent tourmenter les vivans*, & dont les Grecs ſont autant épouvantez, que le ſont parmy nous les enfans lors qu'on leur parle du Moine bourru. La préoccupation va juſques-là, parmy eux, que de s'imaginer que l'excommunication prononcée par vn homme qui enſuite quite le Chriſtianiſme pour embraſſer la Religion Turque, produit le meſme effet, c'eſt-à-dire, qu'elle empéche la conſomption des corps, & qu'elle les fait durcir, & enfler, à la maniére dés tambours, juſqu'à-ce qu'elle ſoit levée par celuy-là meſme qui l'a faite, quelque deſerteur qu'il ſoit de la Religion Chrétienne. C'eſt ce qui paroiſt par une Hiſtoire que Leo Allatius rapporte du Patriarche Raphaël, qui pour faire réſoudre le corps d'un excommunié, eut recours à l'abſolution d'un Renégat.

Chriſtoph. Angel. ſtat. & rit. Ecc. Græc. c. 25 vide Annot. Georſelau. Eucholog. Goar. pa. 689. Allat. Epiſt. de quorund. Græcor. opin.

Ibid.

Chriſtoph. Angel. cap. 42. Fhelau. in

Il faut mettre au nombre des ſuperſtitions des Grecs, la perſuaſion où ils ſont depuis bien long-tems, qu'il ſe fait tous les ans un miracle en leur faveur, dans le S. Sepulchre, à Ieruſalem, le Samedy avant Paſques, qui eſt que toutes les lampes eſtant éteintes, le Patriarche entre ſeul dans le Sepulcre, & que là Dieu luy envoye du Ciel un rayon de lumiere, qui rallume la bougie qu'il tient à la main, d'où en ſuite, il rallume toutes les autres. Ce qui ſe fait avec une grande céremonie, & avec des acclamations de joye publique, non-ſeulement à-l'égard des Grecs, mais à l'égard auſſi de tous les autres Chrétiens Orientaux qui ſont à Ieruſalem; car ils tiennent tous ces miracle pour veritable. Ch. I. *Annot. Allat. de quorund. Græcor. opinat. & alii paſſim.*

Ils ne doutent pas auſſi d'un autre miracle, qu'ils diſent qui ſe fait tous les ans au Cayre, prés du fleuve de Nil, depuis le Ieudy Saint, juſques à l'Aſcenſion. C'eſt que, dans quelques cimetiéres, les corps morts ne menquent pas de ſortir de leurs tombeaux: mais ce miracle n'arrive que quand ils célebrent la Paſque ſelon l'ancienne coûtume; au lieu que s'ils la vouloient célebrer ſelon la réformation du Calendrier, le miracle ceſſeroit infailliblement, comme il arriva il y a environ quatre vingts ou cent ans, que les Grecs ayant voulu changer le tems de la celebration, les morts ne ſortirent plus, & la lumiere ſacrée ne fut plus auſſi donnée au Saint Sepulcre, ce qui les obligea de reprendre leur ancien jour, & les miracles revinrent. C'eſt ce que rapportent Chriſtophorus Angelus, & quelques autres. *Chriſtoph. Angel. c.* 42.

On pourroit pouſſer plus avant les preuves de l'ignorance & de la ſuperſtition de ces pauvres gens

Ch. I. gens, ſi celles que je viens de rapporter ne ſuffiſoient pour commencer à faire connoiſtre au monde la vanité des trophées de M. Arnaud. Car quand il ſeroit vray que toutes ces Sectes contaſſent encore aujourduy la tranſſubſtanciation, & l'adoration de l'Euchariſtie, entre les points de leur créance, quel avantage luy en reviendroit-il? Seroit-impoſſible que ces doctrines fuſſent entrées parmy eux par les meſmes portes par leſquelles ils ont laiſſé écouler les véritables myſteres du Chriſtianiſme, & par leſquelles ils ont receu tant d'autres choſes qui ſont contraires à la pureté de la Religion? L'ignorance & la ſuperſtition ſont de mauvaiſes gardes des véritez de l'Evangile. Il eſt aiſé d'impoſer à des peuples groſſiers qui ne ſavent preſque plus ce que c'eſt que des dogmes de la Religion, & qui en ont comme perdu la trace depuis long-tems. On leur peut faire accroire tout ce qu'on veut, comme on peut écrire tout ce qu'on veut ſur un papier blanc. Il ne faut qu'un ſeul homme qui tombe dans l'erreur pour y faire tomber les autres. Et c'eſt-ce que M. Poulet a fort bien remarqué dans ſes Relations; car apres avoir dit, que les Neſtoriens ſoûtiennent encore opiniâtrement leurs erreurs, & que pour cette raiſon ils ſont haïs de tout le reſte des Chrétiens qui ſont dans le Levant, il ajoûte, *Ceux-cy*, c'eſt-à-dire ces autres Chrétiens, *ne ſavent ce qu'ils croyent, & ils croiront tout ce qu'on voudra, pourveû qu'on n'exige point d'eux une ſoûmiſſion au S. Siége.* Cela veut dire, qu'ils ne ſont fermes & précautionnez, que ſur le point de l'obeïſſance au Pape, parce qu'ils ont eſté fort ſouvent tentez, & quelquefois meſme ſurpris, ſur cet article, mais quant aux

Relation du Levant ou voyage du Sieur Poulet 2. part. c. 28.

aux autres points, ils ſont plus faciles, parce qu'ils ne ſavent ce que c'eſt. Ce ſont-là les gens que M. Arnaud demande, & qui luy ont ſemblé propres à en faire le principal ſujet de la diſpute. Il a eſperé trouver de l'avantage dans cette confuſion, mais il devoit, au moins, de bonne-foy, avertir le monde de l'état des choſes, & ne porter pas ſi haut qu'il a fait l'honneur de la victoire, car elle ſouffre déja bien de la diminution, par ce que je viens de repréſenter. Ch. II.

CHAPITRE II.

Que l'état temporel des peuples d'Orient depuis l'onziéme ſiécle, & les efforts que les Latins ont faits pour leur communiquer leur Religion, rendent inutiles la preuve qu'on prétend tirer de leur créance. Seconde illuſion de M. Arnaud.

VOylà donc la prémiére illuſion de M. Arnaud découverte, elle conſiſte à nous avoir caché le véritable état où ſe trouve, depuis long-tems, la Religion parmy ces peuples, de peur qu'on ne reconnuſt la foibleſſe de ſon argument.

La ſeconde eſt, de nous avoir propoſé de certains faits hiſtoriques, dans une veuë inutil, & vaine, pour détourner l'eſprit de ſes Lecteurs de la juſte & legitime conſideration qu'ils en doivent faire, parce qu'elle ne luy ſeroit pas favorable. C'eſt ſans doute, une adreſſe vicieuſe dans la diſpute que de changer les uſages naturels des choſes, & dérober aux yeux les veritables & importantes conſéquences qu'on en peut tirer, en

Ch. II. leur en ſubſtituant d'autres qui ne ſont que des amuſemens. C'eſt pourtant ce qu'a fait M. Arnaud ; car ne pouvant nier que l'état temporel des peuples d'Orient, depuis l'onziéme ſiécle, n'ayt donné beaucoup de facilité aux Latins d'établir leur doctrines & leurs créances, dans ces pays-là; Il ſuppoſe que je ſoûtiens que les Grecs n'ont jamais ſû que les Latins crûſſent la tranſſubſtanciation; & ſur cela, ſous pretexte de combattre ce phantôme qu'il s'eſt luy-meſme formé, il nous débite l'hiſtoire de l'Orient, pour faire voir que les Grecs ne pouvoient ignorer la créance des Latins ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Ie n'examine pas maintenant s'il a pû de bonne-foy m'imputer ce ſentiment, je feray voir dans la ſuite que c'eſt une chimére de ſa façon, & non de la mienne; je ne pretens icy, que de faire regarder ces meſmes faits hiſtoriques, que M. Arnaud a luy-meſme propoſez, dans la veuë naturelle dans laquelle il les faut regarder, pour former un juſte jugement ſur cette diſpute, & non dans cette veuë illuſoire qu'il leur a donnée. Ie prétens, en un mot, faire voir, par les meſmes choſes qu'il a miſes en avant, & dont il a abuſé, que quand les Grecs & les autres Chrétiens Orientaux croiroient la tranſſubſtanciation, ne plus ne moins que l'Egliſe Romaine la croit, il ne s'enſuivroit pas que ce dogme fuſt perpetuel dans l'Egliſe, puis qu'ils l'auroient pû recevoir par la communication des Latins.

Premiérement donc M. Arnaud ſe met fort en peine de nous prouver que le commerce a eſté toûjours tres frequent entre les Grecs & les Latins, il nous dit, *que ce n'eſtoient pas deux mondes ſeparez, que Piſe, Veniſe, Rome, & pluſieurs*

Livre 2 chap. 8 pag. 372

autre

autres villes d'Italie, estoient pleines de Grecs; Ch. II.
que Constantinople estoit pleine de Latins, & d'Eglises Latines, que les armées estoient souvent meslées de soldats Grecs, Italiens, & François, qu'ils se trouvoient toûjours ensemble en grand nombre dans Ierusalem, où ils communioient dans les mesmes Eglises, de la main du Patriarche, & des Prestres de cette ville-là; que la multitude des Pelerins y estoit si grande, que l'on y donnoit la communion tous les jours, que les personnes de la plus grande condition les Roys, les Comtes, les Prélats, les Dames de qualité, entreprenoient ces pelerinages, & que Ierusalem estoit alors, c'est-à-dire dans l'onzieme siécle, *un lieu où toutes les nations du monde se trouvoient ensemble.*

Ie laisse à-part ce qu'il nous dit qu'on communioit ensemble dans Ierusalem, de la main du Patriarche, & des Prestres de cette ville-là. C'est un fait dont il n'apporte point de preuves, & il n'y a pas beaucoup d'apparence que des personnes de deux differentes Eglises qui estoient en division, ou en Schisme, prissent ensemble la communion d'une meme main. Quoy qu'il en soit, je suis si éloigné de contester ce commerce frequent des Grecs avec les Latins, que je m'en fais, au contraire, un principe, pour faire voir à M. Arnaud la foiblesse de son argument. Car quand il auroit solidement prouvé que les Grecs croyent la conversion des substances, & qu'ils adorent l'Eucharistie, il en pourroit bien conclurre contre moy que c'est temerairement que je l'ay nié; mais il n'en pourroit tirer aucun avantage pour le fond de sa cause, puis qu'il faudroit encore examiner, si

Ch. II. ces peuples n'auroient pas reçû des doctrines de la main des Latins, par le commerce qu'ils ont eu enſemble depuis la derniere condamnation de Bérenger. Ce que j'ay fait voir dans le chapitre précedent touchant l'ignorance qui régne depuis ſi long tems dans ce pays-là, & touchant les ſuperſtitions folles qui s'y ſont introduites, ſans meſme qu'on en ſache bien l'origine, rendroit toûjours cette ſuppoſition vray-ſemblable, n'eſtant pas difficile qu'un dogme, & un culte, s'introduiſent à la faveur des tenébres, parmy des gens ignorans & ſuperſticieux qui ſont dans un perpetuël commerce avec d'autres, qui font une ouverte profeſſion de ce dogme & de ce culte.

Liv. 1. ch. 10. M. Arnaud va plus avant, il nous rapporte l'hiſtoire des Croiſades qui ſe firent ſur la fin de l'onziéme ſiécle, & dans le douziéme, pour la conqueſte de la Terre Sainte; & cette hiſtoire mérite bien qu'on y faſſe quelque reflexion; car il en réſultera ces deux veritez; l'une, que le mauvais état des affaires des Grecs, & des autres Chrétiens Orientaux, les obligeoit, quelque fierté naturelle qu'ils euſſent, à avoir pour les Latins des complaiſances baſſes & ſerviles, & à s'accommoder à leurs humeurs, & à leurs inclinations; & l'autre, que les Latins n'ont pas négligé cette favorable occaſion que la conjoncture des affaires leur préſentoit, pour établir leur religion dans l'Orient.

Chacun ſait en quel eſtat eſtoient la Paleſtine, la Syrie, & l'Egypte, quand les Occidentaux y allerent. Les Sarraſins avoient inondé ces pays-là, des le tems d'Heraclius, c'eſt-à-dire, dés le

ſeptiéme

ſeptiéme ſiécle, & la puiſſance de ces infideles s'eſtoit renduë formidable à toute la terre, pendant que celle des Grecs alloit tous les jours en diminuant, ſoit par nonchalance de leurs Empereurs, ſoit par les crimes horribles dont ces meſmes Empereurs deshonoroient leur trône. Les Turcs, aprés avoir ſubjugué la Perſe, ſe répandirent dans tout l'Orient, & occuperent la Paleſtine, la Syrie, la Cilicie, l'Iſaurie, la Pamphilie, la Lycie, la Piſidie, la Lycaonie, la Cappadoce, la Galatie, le Pont la Bythinie, avec une partie de l'Aſie mineure, jettant un ſi grand épouvantement parmy les Grecs, comme le rapporte Guillaume de Tyr, qu'à peine ſe tenoyent ils aſſurez dans les murailles de Conſtantinople, bien que la mer qui eſtoit entre deux leur ſerviſt comme de rempart. Déja les Chrétiens d'Orient avoient receu quelque protection de la faveur de Charles-Magne, qui avoit intercedé pour eux envers Aron, ſous la domination duquel ils vivoyent alors. Mais ce ſoulagément ne fut ni de longue durée, ni fort conſiderable, & les miſeres où ils tomberent dans la ſuite des tems, leur devinrent ſi inſupportables, que ſur la fin de l'onziéme ſiecle, Simeon Patriarche de Ieruſalem, comme le diſent Guillaume de Tyr & Iacques de Vitry, ſe reſolut d'implorer l'ayde des Latins, & d'écrire au Pape Vrbain II. & aux Princes d'Occident, tant en ſon nom, qu'au nom de toute ſon Egliſe, par les mains d'un Pelerin François nommé Pierre l'Hermite, natif du Dioceſe d'Amiens. Guillaume de Tyr remarque que dans l'entretien que le Patriarche eut avec ce Pierre l'Hermite, il luy dit, entre autres

Ch. II.

Guillel. Tyr. Bell. Iacri, lib. 1. cap. 1.

Idem lib. 1. cap. 9.

Idem lib. 1. cap. 3

Guil. Tyr lib. cap. 11. Iacob de Vitr. hiſt. Orien cap. 16.

Ch. II. choſes, *qu'ils n'avoient rien à eſpérer du coſté des Grecs, bien qu'il fuſſent d'un meſme ſang avec eux, & leurs voiſins, & qu'ils abondaſſent en richeſſes, parce qu'à-peine ſe pouvoient-ils conſerver eux-meſmes, eſtant tellement deſchûs que depuis peu ils avoient perdu plus de la moitié de leur Empire.* En effet, M. Arnaud a luy-
Pag. 9. meſme fort bien remarqué, *que les Empereurs de Conſtantinople ſe ſentant trop foibles pour reſiſter à la puiſſance des Turcs, & des Sarraſins, implorerent le ſecours des Princes Chrétiens de l'Europe, & principalement celuy du Pape, qui donnoit en ce temps-là, le branle à tous les autres; meſme dans les affaires temporelles, & qu'Alexis Comnene envoya pour ſujet des Ambaſſadeurs au Concile de Plaiſance.*

Voilà donc le mauvais état des affaires des Grecs, & des autres Chrétiens d'Orient, qui les obligeoit à avoir bien de la déférence pour les Latins, de la main de qui ils eſperoient leur rétabliſſement. Ces Lettres du Patriarche de Ieruſalem, & les priéres d'Alexis, avec les ſolicitations de Pierre l'Hermite, produiſirent l'expedition des Latins dans la Syrie, & dans la Paleſtine. On en ſait le ſuccés, ſans que je me meſle de le décrire; je diray ſeulement que les Chrétiens de ces pays-là ne firent que changer de maiſtres; car les Latins s'y établirent non en qualité de ſimples amis, ou de liberateurs, mais en qualité de conquerans qui faiſoient tout dépendre de leur volonté. Dés qu'ils ſe furent emparez de la Syrie, & de la Paleſtine, ils y établirent des Eveſques Latins, chaſſant des Egliſes les Eveſques Grecs, qui ne vouloient pas

rendre

tendre obeïſſance à l'Egliſe Romaine, ni s'acommoder à la forme de ſa Religion. M. Arnaud n'en demeure pas tout à fait d'accord. *Il faut s'imaginer*; dit-il, *que c'eſt un million de Tranſſubſtanciateurs qui paſſent d'Europe en Aſie, & qui ſe rendent maiſtres d'une grande partie de ces Provinces Orientales. Si toſt qu'ils avoyent pris une Ville, on ordonnoit un Eveſque de Communion Latine, avec un Clergé ſuffiſant pour le ſervice de cette Egliſes. Quelquefois les Chrétiens d'Orient ſe rangeoient ſous ſon obeyſſance. & quelquefois on leur permettoit d'avoir leur Eveſque en particulier.* Il ajoûte, *qu'apres la priſe d'Antioche, on n'établit point d'autre Patriarche que celuy qui y eſtoit, & qu'il y ſubſiſta encore deux ans; qu'aprés la priſe de Ieruſalem, & des autres villes de Syrie, & de Paleſtine, on créa un Patriarche, & des Eveſques Latins, ſans chaſſer pour cela les Grecs, & les Chrétiens Syriens; & ſans les obliger de communiquer avec les Latins, s'ils ne le vouloient.* Livre 2. ch. 10. pag. 193. Pag. 194.

Cette prétenduë modération des Latins eſt réfutée prémierement, par le meſme témoin que M. Arnaud a produit, qui eſt Iaques de Vitry. *Iaques de Vitry*, dit-il, *teſmoigne que les Chrétiens Syriens, qui eſtoient Grecs de Religion, avoient leurs Eveſques particuliers.* On ne ſauroit citer un Auteur avec moins de ſincerité; car voicy les paroles de Iaques de Vitry. *Les Syriens ſuivent entierement les coûtumes, & les ordonnances des Grecs, dans la celebration du ſervice divin, & dans les autres choſes ſpirituelles, & ils leur obeïſſent comme à leurs ſuperieurs. Mais quant aux Prelats Latins, dans les Dioceſes deſquels ils habitent* Ibid. Hiſt. Orient. cap. 75.

Ch. II. *bient, ils diſent qu'ils ne leur obeiſſent que de la bouche & non du cœur, ſuperficiellement, & par la crainte qu'ils ont des Seigneurs temporels. Car ils ont leurs propres Eveſques Grecs, & ils ne craindroient ni les excommunications ni les autres ſentences des Latins, s'ils n'apprehendoient que nos Laïques ne communiqueroient plus avec eux dans les contracts, & dans les autres neceſſitez de la vie. Car ils diſent entre-eux, que les Latins ſont excommuniez.* Où eſt, je vous prie, la bonne-foy d'alléguer le témoignage de Iaques de Vitry pour prouver la moderation des Latins, qui n'obligeoint pas les Syriens de communiquer avec eux, s'il ne le vouloient. Ce témoignage porte bien que les Syriens reconnoiſſoient encore leurs Eveſques Grecs; mais il porte auſſi, en-meſme tems, qu'ils eſtoyent contraints par la crainte des Seigneurs temporels de reconnoiſtre les Prélats Latins, & de leur rendre une obeïſſance exterieure; ce qui eſt formellement contraire à ce que M. Arnaud en veut conclurre. Cependant, il ne s'eſt pas contenté d'alleguer ainſi, à contre-ſens, Iaques de Vitry, il s'en eſt fait encore un principe, dont il tire une conſéquence pour les autres Chrétiens; *L'on doit* dit-il, *conclurre le meſme des autres ſectes d'Armeniens, de Iacobites, & de Neſtoriens, dont la Syrie eſtoit remplie de ſon tems.* C'eſt, ce me ſemble, diſpoſer un peu trop librement des principe, & des concluſions.

Ib p.194.

En ſecond lieu, cette pretenduë moderation eſt refutée par les lettres meſmes que le Pape Paſchal II. écrivit aux Latins en Orient aprés la priſe de Ieruſalem, par leſquelles il leur mande, *qu'il a donné*

a donné charge à son Legat de travailler à régler Ch. II.
l'Eglise que Dieu avoit delivrée par leurs mains, Baron. ad
& celles aussi qu'il delivreroit dans la suite, d'y cor- ann. 1100
riger ce qu'il y trouveroit contraire aux Canons, de planter & d'édifier ce qu'il jugeroit à propos, avec leur assistance, ce qui fait bien voir que les Latins, apres avoir delivré ces Chrétiens Orientaux de la tyrannie des infideles, ne leur permettoient pas de vivre selon la forme de leur Religion, & qu'ils se les assujettissoient à cét egard.

Allatius Grec Latinizé, & Bibliotécaire du Pape, plus ingenu que M. Arnaud, avouë de bonne foy que les Latins établissoient des Prélats Latins en Orient, qu'ils chassoient les Prelats Grecs, lors qu'ils le pouvoyent faire avec sureté, & qu'ils châtioyent rudement les Schismatiques obstinez. Et quant à ce que M. Arnaud allégue de Balsamon, *qu'excepté à Antioche, les Latins permettoient aux Evesques Grecs de faire les fonctions Pontificales dans les Villes où ils avoyent établi d'autres Evesques*; je n'ay rien trouvé de semblable dans son Nomocanon de l'Edition de Paris 1620. Ceux qui l'ont donnée au public rapportent ce passage dans un supplément qui est à la fin du livre: mais ils nous avertissent aussi que ce sont des additions qui ne se trouvent en aucun exemplaire Grec, & qui sont seulement dans la Version Latine de Gentian Hervet; de sorte que la verité de ce témoignage est douteuse, & M Arnaud, qui semble avoir fait son allégation & sa citation, sur Baronius, s'en devoit un peu mieux assûrer. Quoy qu'il en soit, Balsamon vivoit sur la fin du douziéme siécle, cent ans environ aprés l'entrée des Latins dans l'Orient, en un tems où

De Eccl. Occid. & Orient. perp. consens. lib. 2. cap. 13.

Ibid. pag. 194.

leurs

Ch. II. leurs affaires eſtoient en deſordre, car les Infideles avoient repris Ieruſalem avec une grande partie des places occupées par Les Latins; de ſorte qu'il ne faudroit pas s'étonner que les Latins euſſent relâché quelque choſe de leur rigueur envers les Grecs, d'autant-plus, qu'il paroiſt, par ce meſme paſſage de Balſamon, que les Infidéles donnoient la meſme liberté aux Eveſques Grecs, de faire les fonctions Epiſcopales dans les lieux de leur domination.

Guillel. Tyr. lib. 6. cap. 23. & lib. 7. cap. 8. & lib. 9. c. 15 & lib. 10. cap. 16 & lib. 11. ca. 12. & lib. 1. cap. 25. & lib. 15. cap. 11.

Il eſt certain que cette moderation que M. Arnaud remarque, eſt une chimére. Immédiatement apres la priſe d'Antioche, on remplit toutes les Villes de ſon voiſinage d'Eveſques Latins; on conſerva quelque tems le Patriarche, mais il fut obligé, bien-toſt apres de ſe retirer à Conſtantinople, & on en mit un Latin en ſa place. On établit enſuite, Dabert Eveſque de Piſe pour Patriarche à Ieruſalem; Baudoüin pour Archeveſque à Ceſarée, Guillaume pour Archeveſque à Tyr, Adam, pour Eveſque à Panéade, & tous les Dioceſes furent pourvûs de meſme comme il paroiſt par l'Hiſtoire de Guillaume de Tyr.

On peut donc, ce me ſemble, ſans pouſſer cette hiſtoire plus avant, conclurre cette ſeconde vérité dont j'ay parlé, & qui d'ailleurs ſe fait croire d'elle-meſme aſſez naturellement, ſavoir les Latins ne négligerent pas une conjoncture ſi favorable, pour tâcher d'établir leur Religion, & leurs créances dans l'Orient. Mais il faut encore conſidérer une autre hiſtoire, dont M. Arnaud fait uſage à ſa maniére, c'eſt-à dire, pour nous empécher de voir la juſte conſequence qui s'en doit tirer: Cette hiſtoire eſt celle de la ſujettion de l'Empire Grec aux Latins.

L'an 1204. les Latins prirent d'assaut la ville Ch. II.
de Constantinople, & ils se saisirent, presque en
mesme tems, de l'Empire Grec, qu'ils donnerent à
Baudoüin Comte de Flandres. Ils le garderent
cinquante-huit ans, jusqu'à ce que Michel Pa-
léologue reprit Constantinople; & qu'en suite, il
chassa les Latins de la Grece. On ne garda pas
plus de moderation envers les Grecs aprés cette
conqueste, qu'on avoit fait dans l'Orient aprés la
conqueste de la Terre Sainte. *Les Latins*, dit
Leo Allatius, *establirent dans les lieux qu'ils*
avoient occupez, des Prestres, & des Prélats La-
tins, pour gouverner les Eglises à leur maniére, ils
en chasserent les Grecs, lors qu'ils le purent faire
avec seureté; & quant aux Grecs rebelles, & opinia-
stres, qui ne vouloient pas se repentir, & embrasser la
verité, ils les punissoyent severement, comme ils
avoient fait auparavant dans l'Orient, & princi-
palement à Antioche. Il produit en suite, le té-
moignage d'un Auteur Grec Anonyme, qu'il faut
que je mette icy, pour éclaircir d'autant plus la
conséquence qu'il faut tirer de cette histoire, *Dé-*
puis l'Empire de Manuel Porphyrogennete, jus-
ques à l'Empire de Iean Bataiza, les Latins ne
faisoyent autre chose que piller les villes, & les Isles:
Ils chassoient des lieux qu'ils avoient occupez les
Prelats Orthodoxes, & en leur place ils y establis-
soyent des Cardinaux qui avoient la mesme creance
qu'eux. C'est-ce qu'ils firent à Constantinople, en
Chypre, à Antioche, & dans les autres villes, &
ne se contentant pas de cela, ils contraignoient tout
le peuple, & les Prestres & les Moines, d'entrer
dans leurs sentimens, & dans leur communion, &
de faire commemoration du Pape. Ils estoient amis

De Eccl. Occ. & Orient. perp. consens. lib. 2. cap. 13.

Ibid.

de

de ceux qui leur obeïſſoient : mais pour ceux qui les reprenoient, ils les traitteient d'héretiques, & avoient en horreur leur communion, ils les puniſſoient ouvertement, juſques à leur faire ſouffrir le martyre de meſme que les Rois & les Tyrans faiſaient autrefois aux Chrétiens Orthodoxes. Témoins les Saints Moines de l'Iſle de Chypre, qu'ils gardérent trois ans en priſon, pour n'avoir pas voulu communier avec eux, leur faiſant ſouffrir toute ſorte de tourmens, & enfin, n'ayant pû leur faire confeſſer de bouche ſeulement que leur créance eſtoit bonne, pouſſez de rage ils en attachérent les uns à la queuë de leurs chevaux, les trainans par des précipices, & firent brûler les autres tout-vifs. Iean leur Abbé eſtant demeuré quelque tems au milieu des flammes, invoquant Dieu, un de ces Latins furieux luy donna un coup de maſſuë, & le fit tomber dans le feu. Ce fut de cette ſorte que ce Saint homme de Dieu rendit l'eſprit. Il adjoûte, *que le Pape ayant envoyé quelques Moines pour eſpions, ſous pretexte d'un Pelerinage à Ieruſalem, ils virent le Patriarche Germain, qui eſtoit à Nicée, lequel s'eſtant plaint de ces cruautez, recent pour toute réponſe, que le Pape en eſtoit bien marry, & que ſi les Grecs vouloient envoyer quelques-uns pour faire la paix, ils ſeroient les bien venus. C'eſtoit,* dit-il, *pour ſe moquer de nous, & pour nous tromper, qu'ils vouloient que nous envoyaſſions les premiers vers eux, comme pour nous accuſer nous meſmes, & pour reconnoiſtre noſtre erreur, ce qui parût enſuite par leurs Lettres.*

Mais afin qu'on ne penſe pas que Leo Allatius, qui nous rapporte cette plainte des Grecs, ſoit ſuſpect aux Latins, ſous pretexte qu'il eſt luy-meſme

meſme Grec de naiſſance, il eſt bon de voir la ré- Ch. II.
ponſe qu'il y fait, *Si cét Auteur*, dit il, *parle des Grecs qui demeurant attachez à leurs cérémonies, embraſſoient au reſte la vérité, il s'eſt trompé; car bien loin que les Latins les ayent chaſſez, qu'au contraire, ils ſe ſont ſervis d'eux lors qu'il en ont eu beſoin. S'il entend les Schiſmatiques, & ceux qui ſoûtenoient les erreurs des Grecs, il eſt ridicule; car comment veut-il que des Catholiques tres attachez à l'Egliſe Romaine, puſſent ſouffrir dans un pays qu'ils avoient conquis par le ſang, & par le fer, les Grecs leurs ennemis, & averſaires de leur foy, s'emportant de cette maniére impunément? Il faloit ramener ces égarez, qui eſtoient rebelles à leur propre foy, & qui combattoient la verité, non par de ſimples banniſſemens, mais par le fer, & par le feu.* Ibid.
Voila la modération d'Allatius, qui n'eſt pas bien d'accord avec celle que M. Arnaud attribuë aux Latins.

Mais il n'eſt pas beſoin de luy oppoſer Allatius, il ne faut que l'entendre luy-meſme, pour ſavoir ſi les Latins n'uſerent pas de toute ſorte de violences, afin d'établir leur Religion parmy les Grecs. *Apres la priſe de Conſtantinople*, dit-il, *les Latins ſe ſaiſirent de toutes les Egliſes, il y établirent un Patriarche Latin, ils remplirent Conſtantinople de Preſtres Latins, ils creérent un Empereur Latin, qui fut Baudoüin Comte de Flandres, & étendant en ſuite, leur conqueſte dans la Grece, ils reduiſirent ſous leur obeïſſance preſque tout ce qui avoit appartenu dans l'Europe aux Empereurs de Conſtantinople. L'Empereur Grec, qui s'eſtoit réfugé en Aſie, n'y ayant conſervé que trois ou quatre villes, qui furent aſſez long tems les ſeules qui demeurerent* Livre. 3. chap. 1.

ſous

Ch. II. *ſous l'obeïſſance des Grecs. Voila donc toute la Gréce reduite, non ſeulement ſous l'autorité temporelle des Latins, mais auſſi ſous l'autorité ſpirituelle des Papes.* Il ajoûte, un peu apres, *que les Legats du Pape,* SELON LE STILE DE CE TEMS-LA, *uſerent de voyes ſi dures, & ſi rigoureuſes, pour contraindre les Grecs à communiquer avec le Pape, qu'enfin, l'Empereur Henry ſucceſſeur de Baudoüin fut obligé de les faire ceſſer, malgré le Legat Pelage.* Il nous dit meſme, en un autre endroit, *que la Gre-*
Liv. 3. ch. 7. *ce fut alors remplie de Dominicains, & de freres Mineurs, c'eſt à dire,* dit il, *d'Inquiſiteurs, qui avoient ſouvent fait cet office en France, & en Allemagne, qui s'eſtoient ſignalez par les ſupplices d'un grand nombre d'Héretiques, qui mettoient une partie de leur adreſſe à les découvrir, & une partie de leur pieté à les punir avec une rigueur extraordinaire, que ces Inquiſiteurs eſtoient les maiſtres des Grecs en beaucoup de lieux, & qu'ils eſtoient chargez par le Pape de conferer avec eux, & d'examiner leur doctrine.*

Si on n'eſtoit perſuadé dans l'Egliſe Romaine de bonnes intentions de M. Arnaud, ne diroit-on pas qu'il a voulu nous fournir luy-meſme indirectement par ces hiſtoires dequoy rendre toute ſa diſpute inutile? Car cét état pitoyable des affaires de la Gréce, & de tout l'Orient, & cette violence avec laquelle les Latins s'efforcerent d'y planter leur Religion, pendant une longue ſuite d'années, c'eſt-à-dire, pendant prés de deux cens ans en Orient, & pendant cinquante-huit ans en Gréce, pourroit bien avoir fait paſſer parmy ces peuples, la créance de la converſion ſubſtancielle & il-y aura ce me ſemble, bien plus de ſujet de

s'éton-

s'étonner s'il ſe trouve que cela ne ſoit pas arri- Ch. II.
vé, qu'il n'y en auroit s'il eſtoit arrivé effectivement.

Nous ne ſommes pourtant pas encore au bout *Liv. 3. ch. 7.*
des hiſtoires de M. Arnaud. Il nous dit trois choſes qui ſont dignes d'eſtre remarquées, La premiere, *eſt* que *quoy que Conſtantinople euſt eſté repriſe ſur les Latins par Michel Paleologue, il demeura, neantmoins, aux Latins pluſieurs places dans la Gréce, & meſme des provinces entieres; comme l'Achaye.* La ſeconde, que *les Latins eſtoient encore maiſtres des plus grandes Iſles, comme de Chypre, de Créte, d'Eubée, de Rhodes, & de pluſieurs autres* La troiſiéme, que *la neceſſité que des Empereurs de Conſtantinople eurent du ſecours des Princes d'Occident, les portoit à entretenir un commerce continuel avec pluſieurs d'entr'eux, & à garder beaucoup de meſures avec les Latins qui reſtoient à Conſtantinople, de ſorte qu'il-y en eût toûjours un grand nombre qui y demeurerent, en faiſant profeſſion de la Religion Romaine.* Voilà donc encore les Latins non ſeulement mélez avec les Grecs dans le commerce ordinaire; mais auſſi en pluſieurs lieux, leurs Maiſtres, & leurs Seigneurs, & en eſtat de leur faire recevoir leur Religion.

Leo Allatius non dit auſſi que *quand le Roy d'Angleterre ſe fut ſaiſi de la Chypre, & qu'il l'euſt donnée au Roy de Jeruſalem, pour s'y retirer, tout le pays fut incontinent remply des Preſtres & d'Eveſques Latins, pour amener les peuples à la pieté, & à l'Orthodoxie.* *De perp. conſ. lib. 2. cap. 13.*

M. Arnaud en demeure d'accord. Il dit, *meſme que les traittemens y furent plus rigoureux, ſur le ſujet de la Religion, qu'ils ne le furent en Grece;* *Liv. 3. ch. 1. pag. 256*

que

Ch. II. *que cette grande rigueur donna ſujet à divers Auteurs Grecs d'en faire de grandes plaintes ; Et que Germain Patriarche de Conſtantinople, réſidant en Aſie, s'en plaignit au Pape Gregoire IX. en des termes capables de donner beaucoup d'horreur de cette conduite.*

Hiſtoire generale de l'Iſle & Royaume de Chypre fol. 71.

Frere Eſtienne de Luſignan, dans ſon hiſtoire du Royaume de Chypre, rapporte, que Guy de Luſignan, qui de Roy de Ieruſalem qu'il eſtoit fut contraint de ſe contenter d'eſtre Roy de Chypre, amena avec luy un grand nombre de Grecs, d'Arméniens, de Cophtes, de Maronites, de Iacobites, d'Indiens, de Neſtoriens, d'Ibéres & Georgiens qui ne reconnoiſſoient pas le Pontife Romain, ny ne le vouloient avouër pour ſupérieur, mais chacun avoit ſon Patriarche. *Ibid.* *Vray-eſt*, ajoûte-t-il, *que les Roys de Luſignan ne voulurent permettre que leurs Eveſques euſſent aucune juriſdiction ſur eux, mais ordonnérent qu'ils leur adminiſtreroient ſeulement les Sacremens, laiſſant le ſurplus ſous la juriſdiction de l'Archeveſque Latin auquel ces nations pour ce regard eſtoient ſujettes.* Il rapporte auſſi, qu'en ce meſme temps, on publia une Révelation de Ieſus-Chriſt à Sainte Brigide dans laquelle Ieſus-Chriſt luy-meſme exhortoit les Grecs à ſe ſoûmettre à l'Egliſe Romaine; *Ibid.* *Sachent auſſi les Grecs*, ce ſont ces termes, *que leur Empire, Royaumes, & Seigneuries, ne ſeront jamais en ſureté, ny meſme en paix tranquille, mais ſoûjours ſujets à leurs ennemis, deſquels ils recevront continuellement de grans dommages, & perpetuelles miſéres, juſqu'à ce qu'avec une vraye humilité, & charité, ils ſe ſoûmettent à l'Egliſe Romaine, obeïſſant à ſes ſacrées conſtitutions & céremonies, ſe conformant*

ainſi qu'on faiſoit intervenir le Ciel avec la Terre, pour faire que ces peuples changeaſſent de Religion.

On voit donc, ce me ſemble, aſſez clairement qu'il n'a pas tenu aux Latins qu'il n'ayent fait paſſer leurs cultes, & leurs créances, parmy les Grecs, d'où il s'enſuit que quand on trouveroit que depuis cela ils auroient crû la tranſſubſtanciation ne paroiſſant pas d'ailleurs, qu'ils l'euſſent tenuë auparauant, il faudroit conclurre, ſelon toutes les régle de la droite raiſon, qu'ils l'auroient receuë des Latins. C'eſt une conſequence qui ſe tire naturellement, & ſans grande méditation; car l'eſprit va tout droit à cela. L'on ne ſauroit plus produire le témoignage, des Grecs, comme de purs Grecs, apres tant d'efforts qu'on a faits pour leur faire recevoir les doctrines de l'Egliſe Romaine, & plus M. Arnaud tâche de prouver ce mélange des deux nations, plus il nous donne d'ouverture, & de droit, à luy conteſter l'avantage qu'il en prétend tirer pour le fond de ſa cauſe. Auſſi eſt-ce pour cela qu'il s'eſt ſervy d'un expedient admirable, afin d'empécher qu'on ne ſongeaſt à cette conſequence. Car ayant vû, d'un côté, que ces hiſtoires eſtoient trop connuës, pour les paſſer abſolument ſous ſilence; & de l'autre, que s'il produiſoit purement & ſimplement comme elles ſont, elles ne manqueroient pas de faire en noſtre faveur, l'impreſſion que j'ay marquée; il a crû qu'il faloit leur donner une autre veuë, pour détourner inſenſiblement l'eſprit de ſes Lecteurs, & pour les amuſer par une agréable diverſion. Pour cét effet, il a trouvé bon de

Ch. II. ſuppoſer, que je niois que les Grecs fuſſent quelle eſtoit la créance des Latins, & d'employer, en ſuite, toutes ces hiſtoires à combattre *cette ſuppoſition phantaſtique*, c'eſt-à-dire, à faire voir que les Grecs ne pouvoient ignorer ce que les Latins tenoient ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Ie feray voir en ſon lieu, que ce n'eſt qu'une ſuppoſition chimérique, & une pure chicane ſur les termes. Il s'eſt fondé ſur une de mes expreſſions qu'il a affecté de prendre, en un ſens tout different de ce qui paroiſt de mon intention dans tout le cours de cette diſpute. C'eſt pourquoy dés-à-preſent je déclare qu'il ne m'eſt jamais tombé dans la penſée de nier ce qu'il me fait nier. C'eſt une invention dont il s'eſt aviſé exprés, pour couvrir l'illuſion qu'il a voulu faire au monde; l'illuſion eſt donc réelle, & le prétexte eſt imaginaire.

CHAPITRE III.

Que les Empereurs Grecs pouſſez par des intereſts politiques, ont eux meſmes favoriſé le deſſein qu'ont eu les Latins, d'introduire leur Religion, & leurs créances dans la Gréce. Troiſiéme illuſion de M. Arnaud.

CE ne ſont pas des Latins ſeuls qui ont travaillé de toute leur force à faire recevoir aux Grecs leurs dogmes, & leurs cultes. Les Empereurs des Grecs ont aidé eux-meſmes à ce deſſein, par dives intereſts humains qui leur ont fait rechercher l'amitié des Princes d'Occident, & principalement celles des Papes, *qui donnoient, en ce tems-là*, comme parle M. Arnaud, *le branle à*

Liv. 2. ch. 10. pa. 192

On n'ignore pas combien les inclinations des Princes ont de force, non ſeulement ſur les peuples, & ſur les Grands, mais auſſi ſur les Eccleſiaſtiques, & ſur les Prélats. Il eſt aſſez naturel a des ſujets de ſe tourner du coſté qui eſt le plus agreable à leurs Souverains, & il-y-a peu de perſonnes qui ne s'en faſſent comme une eſpece d'affaire, & un intereſt, particuliérement lors que les Princes ont déclaré publiquement leurs inclinations, & qu'ils employent toute leur autorité pour y ſoumettre leurs peuples, flattant ceux qui les approuvent & puniſſant ceux qui y reſiſtent. Or c'eſt préciſement ce que les Empereurs Grecs ont fait aſſez ſouvent, en faveur de l'Egliſe Romaine, à laquelle ils deſiroient de reünir la Gréque.

Poſſevin Ieſuite fait monter toutes ces réünions intéreſſées juſqu'au nombre de quatorze; *Les Grecs*, dit-il, *ſe ſont réünis à nous, par des confeſſions publiques, quatorze fois & ils s'en ſont autant de fois ſeparez.* Et il eſt vray que comme ils ont toûjours reconnu dans les Pontifes Romains un deſir ardent de les ſoûmettre à leur ſiége ils n'ont auſſi jamais manqué de flatter ce deſir par de belles eſperances, lors qu'ils ont eu beſoin de l'Egliſe Romaine, pour venir à bout de quelque deſſein important, ou pour détourner quelque fâcheux orage qui les menaçoit. Mais des que ces intereſt ont ceſſé ils ſont retournez à leur prémier état, & ſe ſont toûjours moquez de réünions. Ie ne ſay comment il s'eſt fait que les Papes, ſi ſouvent trompez, ne ſe ſoient, enfin, rendus plus difficiles peut-eſtre que l'intereſt n'eſtoit pas tout d'un côté; mais, quoy qu'il en ſoit les Papes ne ſe ſont jamais rebutez.

De reb. Moſcovit. pag. 7.

Ch. III. Mon deſſein, n'eſt pas de marquer icy toutes ces réünions l'une apres l'autre, ny d'en rapporter les circonſtances. On les peut voir dans les Hiſtoriens, & particuliérement dans le livre que Leo Allatius a fait touchant la concorde des deux Egliſes. I'en toucheray ſeulement quelques-unes que M. Arnaud a miſes-en avant, & qui ſuffiront pour faire voir de quelle maniére les Empereurs Grecs ont agi en faveur des Latins, lors qu'ils ont voulu ménager les Papes.

Michel Cerularius Patriarche de Conſtantinople, & Leon Eveſque d'Acride, ayant écrit quelques Lettres contre l'Egliſe Romaine, à Pierre Patriarche d'Antioche, & à un Eveſque de la Poüille, & ayant enſuite, fait fermer les Egliſes des Latins, qui eſtoient à Conſtantinople; le Pape Leon IX. s'en émût extrémement. Il écrivit à Cerularius, & à Leon d'Acride, une longue Lettre, où il répondit à leurs accuſations, en accuſant à ſon tour, l'Egliſe Gréque, de legéreté, de témerité, & de préſomption. Cela arriva ſur le milieu de l'onziéme ſiécle. L'Empereur Conſtantin Monomaque qui regnoit alors, voyant ce différent, ne héſita pas à embraſſer le party de l'Egliſe Romaine; il commanda à Cerularius de récrire au Pape des Lettres de réconciliation, & de paix, & le Pape ayant envoyé, ſur ces Lettres, ſes Legats à Conſtantinople pour la réünion des Egliſes, ſavoir Humbert & Frederic, Cardinaux, & Pierre Archeveſque de Melphe avec des Lettres à l'Empereur, & au Patriarche, l'Empereur favoriſa ſes Legats en tout ce qui luy fut poſſible, juſqu'à contraindre Nicetas Pectoratus Moine Grec, qui avoit écrit contre l'Egliſe Romaine, de

Baron. ad ann. 1053

brûler

brûler luy-meſme publiquement ſon livre, & d'anathematiſer tous ceux qui ne reconnoiſſoient pas la ſouveraine authorité du Pape, ou qui oſoient cenſurer en quelque choſe la foy des Latins. Cette protection enfla tellement le courage des Légats, qu'eſtant allez dans l'Egliſe Patriarchale en préſence de tout le peuple & du Clergé Grec, ils excommuniérent le Patriarche, & l'Eveſque d'Acride, & tous ceux qui ſuivoient leur party, ce qui cauſa une telle émotion dans Conſtantinople, que l'Empereur eût aſſez de peine à faire ſauver les Légats, qui aprés, avoir fait leur coup ſe retirerent en Italie; en ſuite dequoy, le Patriarche excommunia auſſi, de ſon coſté, les Légats, & raya le nom du Pape des Diptyches, c'eſt-à-dire, des Tables, où eſtoient les noms de ceux dont on faiſoit commemoration, & pour qui l'on prioit Dieu dans le ſervice divin. Quelques Auteurs diſent, qu'il anathématiſa auſſi le Pape, & tous les Latins, comme héretiques; mais Leo Allarius rapporte le témoignage d'un Auteur Anonyme, par lequel il paroiſt, que l'Empereur empécha par ſon authorité cette excommunication. *Du tems*, dit cét Auteur, *que Michel Cerularius tenoit le ſiege de Conſtantinople, les quatre Patriarches oſterent entierement le nom du Pape des Diptyches, & neanmoins, ils ne prononcerent pas tout-à fait anathéme contre les Latins, parce que l'Empereur l'empecha, à cauſe que c'eſt une nation grande & puiſſante, & qu'il craignit leurs incurſions ordinaires.* Ch. III.

Anonym. apud Allat. de perp. conſ. l. 2. cap. 8.

L'an 1071. Michel Parapinacius fut élevé à l'Empire; Ce fut un Prince fay-neant, qui laiſſa faire de grans proprés aux Turcs. Il ſuivit la politique ordinaire des Empereurs Grecs, qui eſtoit

Liv. 2. cap. 8. pag. 173

Ch. II. de favoriſer les Latins, & M. Arnaud remarque, *Allat. de perp. conſ. l. 2. cap. 9* aprés Baronius, & Leo Allatius, que le Pape Alexandre II. luy envoya Pierre Eveſque d'Anagnie pour Nonce. Allatius, ajoûte, que Pierre *Allat. il.* demeura un an à Conſtantinople. Il dit que cela marque que cét Empereur eſtoit dans la communion de l'Egliſe Romaine, & en effet, Grégoire ſeptiéme excommunia, à cauſe de luy Nicéphore Botoniate, qui avoit uſurpé l'Empire, & avoit enfermé dans un Monaſtere.

L'an 1081. Nicephore Botoniate fut traité, par Alexis Comnéne, de la meſme maniére que Michel avoit eſté traité par Nicéphore, c'eſt à-dire, qu'il fut dépoüillé de l'Empire, renfermé dans un Monaſtere; Mais Alexis s'eſtant mis en ſa place, il ne s'éloigna pas de la conduite de ſes prédéceſſeurs; la neceſſité de ſes affaires l'obligea meſme à ſe tourner du coſté des Latins, plus ouvertement que les autres n'avoient fait, & à garder beaucoup de meſures avec eux, encore qu'il ne les aimaſt pas. Il traverſoit leurs deſſeins pour la Terre-Sainte, autant qu'il luy eſtoit poſſible, s'oppoſant à leur paſſage, & les obligeant, *Rationar. temp. par. 2. lib. 8. ca. 13. Baron. ad ann. 1095.* quelquefois, à tourner leurs armes contre luy-meſme, & à le châtier bien rudement; ce qui a fait dire au Jeſuite Petau, *Qu'on ne peut rien concevoir de plus fourbe, ny de plus injuſte que la conduite de cét Empereur à l'égard des Latins dans toute cette expédition.* Cependant, il avoit envoyé *Allat. de perp. conſ. l. 2. c. 10.* ſes Ambaſſadeurs au Concile de Plaiſance pour ſoliciter le Pape & les Princes d'Occident d'entreprendre la guerre contre les Infidéles. Il flattoit l'Egliſe Romaine en toutes occaſions, envoyant ſouvent viſiter le Monaſtere de Mont-

Caſſin,

Caſſin, avec des preſens, uſant auſſi de la meſme liberalité envers les autres Egliſes Latines, & particulierement envers celle de S. Marc à Veniſe, à laquelle il attribua des revenus conſiderables, comme le remarque Allatius, qui allégue pour cela le témoignage de la Princeſſe Anne Comnéne, fille de cét Empereur. Il donna les mains à une tentative de réünion, qui fut faite au Sinode de Bary l'an 1097. Il envoya des Ambaſſadeurs à Rome en faveur du Pape Paſchal II. qui fut élevé au Pontificat deux ans aprés le Synode de Bary, & ce Pape deux ans aprés, luy envoya l'Archeveſque de Milan, *eo ſolo nomine quod ipſe exiſtimo*, dit Allatius, *ut ſi quid erat in Græcia noxium ex Cerularii ſchola radicitus extirparet, Græcoſque alios contineret in fide, afin d'extirper juſqu'à la racine, tout ce qui pouvoit reſter de l'école de Cérularius, & de contenir les autres Grecs en la foy.*

Ch III.

Baron. ad an. 1097.

Baron. ad an. 1112. & ad an. 1118.

Allat. ubi ſupra.

Iean Comnéne, qui ſucceda à Alexis, fut encore plus favorable aux Latins, que n'avoit eſté Alexis, car c'eſt ce qu'entend le Ieſuite Petau quand il dit, qu'il fut *Patre aliquanto commodior, un peu moins incommode que ſon pere.* Ie n'ay point remarqué qu'on diſe de luy autre choſe ſur ce ſujet, ſinon qu'il reçut une lettre de Pierre Abbé de Clugny, par laquelle il le prioit de luy rendre un Monaſtere de ceux de ſon Ordre qu'ils avoient à Conſtantinople, & qu'on leur avoit oſté, luy promettant qu'il ſeroit participant de tous les mérites de l'Ordre, s'il les rétabliſſoit. Baronius dit auſſi qu'Anaclet, Antipape oppoſé à Innocent II. écrivit à cét Empereur, pour luy donner avis de ſa promotion au Papat, & qu'il l'appelle ſon tres-cher fils.

Ration. temp. par. l. 8. cap. 21. Allat. de perp. conſ. lib 2. c. 11. & Baron. ad ann. 1119.

Baron. ad an. 1130.

Ch. III. Apres Iean, vint Manuel Comnene, Prince double, & artificieux, qui d'un coſté faiſoit aux Latins tout le mal qu'il luy eſtoit poſſible ſous-main, par l'intelligence qu'il avoit avec les Sarraſins, & qui, de l'autre, faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour complaire aux deſirs de l'Egliſe Romaine touchant la reünion des Grecs. Allatius nous apprend qu'il envoya au Pape Alexandre III. des Ambaſſadeurs, pour traiter avec luy de cette reünion, & que le Pape envoya Iean Sous-diacre de l'Egliſe Romaine, à Conſtantinople, pour ramener les Grecs par ſes predications. Il dit auſſi, que ce fut cet Empereur qui obligea Hugo Eterianus d'ecrire contre les Grecs ſur la proceſſion du S. Eſprit; que l'Imperatrice ſa femme, comme M. Arnaud l'a marqué aprés luy, eſtoit Allemande & de Religion Latine; qu'il fit de grans biens aux Egliſes des Latins; & que les Eveſques Latins mirent pour marque de leur reconnoiſſance, ſon image dans leurs Egliſes. Il ſeroit difficile de comprendre comment un Prince qui avoit dans le cœur une haine contre les Latins, ſi terrible qu'elle a obligé le Ieſuite Petau de l'appeller *hominem ſubdolum & Chriſtianis rebus quæ ad Latinos ſpectabant infeſtum & iniquum adeo, ut cum Saracenis in eorum conſpiraret exitium*, c'eſt-à-dire, *un homme fourbe, ennemy des affaires des Chrétiens, en ce qui regardoit les Latins, & ſi cruel, qu'il conſpira leur ruine avec les Sarraſins.* Il ſeroit di-je difficile de comprendre comment il ne laiſſoit pas avec tout cela, de favoriſer les Latins dans ſon Empire, & de procurer la reünion de ſon Egliſe avec la Romaine. Mais Allatius dénoüe la difficulté, en nous faiſant voir

Allat. de conſenſ. l. 2. 11.

Allat. ib.

Petau de Incarn. tom. par. 1. chap. 8. ſect. 21.

Allat. ubi ſupra.

voir, par les actes d'Alexandre III. que le but de cet Empereur estoit de faire en sorte que le Pape, qui estoit en querelle avec l'Empereur Frederic, ôtast à celuy-cy l'Empire Latin, pour le rendre aux Grecs à qui Manuel disoit qu'il appartenoit de droit que pour cet effet il envoya des Ambassadeurs au Pape, & que le Pape envoya ses Ambassadeurs, & avec eux l'Evesque d'Hostia, pour negocier cette affaire à Constantinople. Quoy qu'il en soit, on voit toûjours que tous les differens interests donnoient aux Latins d'assez belles ouvertures pour semer leurs dogmes & leurs créances, parmy les Grecs. Ch. III.

L'intrigue de Manuel alla si avant, qu'il fit assembler un Concile à Constantinople, où la réunion des Eglises fut proposée. Quelques uns disent, que les Latins ne vouloient obliger les Grecs qu'à reconnoistre l'autorité du Pape, qu'à luy accorder les appellations, & qu'à faire commemoration de luy dans le service; les autres disent, que les Latins voulurent soûmettre les Grecs à leurs volontez & leurs coûtumes. Ce qui est certain est, qu'ils ne pûrent s'accommoder, & que l'Empereur luy-mesme donna les mains à une entiere separation, sans pourtant oser anatématiser les Latins, *parce*, dit un Auteur Grec, allegué par Allatius, *que c'estoit une nation grande, & renommée*.

Allat. de perf. conf. l. 2. ca. 2.

Idem ibi.

Ancyran apud Allat. ib.

Aprés que les Latins eurent établi leur Empire à Constantinople, les Grecs se retirerent en Asie, où ils créerent un Empereur, & un Patriarche, & les affaires des Latins venant en suite à souffrir de la diminution, on voulut encore tenter les Grecs sur le sujet de la réunion. M. Arnaud

Ch. III. naud remarque, que le Pape en écrivit à Germain Patriarche de Conſtantinople, & il y a de l'apparence qu'il n'oublia pas d'en ſoliciter l'Empereur qui eſtoit alors Iean Ducas. Il leur envoya des Dominicains, & deux Franciſcains, qui firent faire nne aſſemblée pour cet effet, ſans pourtant que la choſe pûſt réüſſir. Chacun avoit ſon but & ſon intereſt dans cette affaire. Le Pape ſe propoſoit de ſoumettre l'Egliſe Gréque à ſon obeïſſance, l'Empereur ſongeoit à empeſcher le Pape de favoriſer les Latins qui tenoient Conſtantinople, & à reprendre cette ville, comme les Grecs firent quelque tems aprés; Matticu Paris rapporte les lettres du Patriarche au Pape, & du Pape au Patriarche ſur le ſujet de cette négociation.

Livre 3. chap. 2.

Matt. Par. in Henrico 3.

Raynald ad ann. 1256. nu. 47.

Théodore Laſcaris ayant ſuccedé à Iean Ducas, l'an 1255. le Pape Axexandre quatriéme, ne manqua pas de le ſoliciter à ſe réünir, il luy envoya un Légat exprés pour cela; mais cette Empereur ayant peu veſcu, cette affaire ne fut pas pouſſee.

Allat. de conſ. perp. l. 2. ca. 14.

Allatius remarque, qu'il y eut alors un Patriarche Grec, appellé Blemmida, homme qui avoit du ſavoir, qui s'échauffa extrémement pour l'union, en faveur des Latins.

Michel Paléogue, ayant envahy l'Empire, & s'eſtant, quelque-tems aprés, rendu maiſtre de Conſtantinople, fut celuy de tous qui s'attacha le plus à la réünion des Grecs. M. Arnaud avoüe, *qu'aprés s'eſtre luy-meſme réüny à l'Egliſe Romaine, il contraignit, par toute ſorte de rigueurs, les Evéſques & les Religieux Grecs de reconnoiſtre le Pape.* Ce Prince avoit fait amitié particuliére avec Grégoire X. avant qu'il parvint

Livre 3. ch. 1. pag. 259.

au

au Papat, comme le dit Allatius; ce qui luy donna plus de facilité à négocier avec la Cour Rome. Il y envoya plusieurs fois ses Ambassadeurs, & les Papes envoyerent plusieurs fois leurs Légats à Constantinople pour la réconciliation. Il fit tenir sur ce sujet plusieurs Conciles. *Il employa les derniers supplices contre ceux qui avoient le courage de luy resister, & éleva aux honneurs & aux dignitez ceux qui embrassoient l'union*; ce sont les termes d'Allatius. Il suscita une accusation contre Iean Veccus Trésorier de l'Eglise de Constantinople, sur ce pretexte, il le fit mettre en prison; mais c'estoit en effet parce que Veccus avoit dit en sa présence, *qu'encore qu'on ne traitast pas les Latins d'Hérétiques, ils l'estoient pourtant*; ce qui irrita tellement contre luy l'esprit de l'Empereur, qu'il ne songea plus qu'à s'en venger: & parce que Veccus s'estoit refugié dans le Temple de Sainte Sophie, & que l'Empereur n'osoit violer cet asyle, il luy écrivit des lettres fort douces & fort honnestes, le priant de le venir trouver, ce que Veccus se mit en devoir de faire; mais dés qu'il fut sorty du Temple, on se saisit de sa personne, & on le mit dans une Tour, où, ensuite, l'on travailla à le gagner en faveur des Latins.

Ch. III.

Alla. de perp. conf. l. 2. ca. 15.

Ibidem

Pachymer. hist. l. 5. ca. 12.

Idem cap. 13.

Raynald. ad an. 1261 num 32. Vide Pach l. 2. c. 15. & 16. & lib. 3. cap. 1. & lib. 4. c. 6. & cap. 13. & c. 21. & c. 23. & l. 5. c. 17. 22. & 24.

Ce Prince faisoit & défaisoit les Patriarches à sa fantaisie, *Il avoit usurpé*, dit l'Historien Raynaldus, *l'autorité Ecclesiastique, chassant & introduisant les Patriarches comme bon luy sembloit* Il contraignit prémiérement Arsénius de céder sa place à Nicéphore; en suite, aprés la prise de Constantinople, il rappella le mesme Arsénius, mais Arsénius l'ayant excommunié, cause du crime

Ch. III. crime qu'il avoit commis contre Iean Laſcaris fils de Théodore, à qui l'Empire appartenoit de droit & à qui il avoit fait crever les yeux ; & voyant qu'il ne pouvoit radoucir le Patriarche, il luy ſuſcita des accuſateurs ; le fit dépoſer dans un Synode, & fit élire Germain en ſa place. Germain n'etant pas encore à ſon gré, il fit en ſorte de tirer de luy une abdication volontaire, & il luy fit ſubſtituer Ioſeph ; mais Ioſeph n'ayant pas voulu conſentir à la réünion avec les Latins, n'y à l'envoy des deputez à qui l'Empereur avoit donné charge d'aller conclurre cette affaire avec le Pape, il l'obligea de ſe retirer dans un Convent, à condition que ſi l'affaire ſe rompoit, il reprendoit ſon Patriarchat, & que ſi elle ſe faiſoit, il le céderoit à un autre ; de ſorte que les deputez eſtant revenus avec la nouvelle de la réünion déja faite, l'Empereur fit élire ce meſme Iean Vecchus dont j'ay parlé, & qui s'étoit enfin laiſſé vaincre, ſoit par la lecture de quelques traittez qu'on luy avoit mis en main, ſoit par les miſeres d'une longue priſon, & par l'eſperance d'un traitement tout contraire ; neantmoins, Vecchus ne luy fut pas long-tems agréable.

Il ſeroit difficile de rapporter icy toutes les violences & les cruautez de Michel contre ceux qui reſiſtérent à l'accommodement des deux Egliſes. Il ſuffira d'en marquer une ou deux ſur leſquelles on pourra facilement juger des autres. Il fit empriſonner Holobulus Rhéteur de l'Egliſe de Conſtantinople, c'eſt-à dire, ſelon Codinus, celuy qui avoit la charge d'interpréter les Ecritures, il le fit foüetter cruellement ; & luy ayant, en ſuite, fait attacher une corde au col, il le produiſit, de

Pachymer lib. 5. c. 20. Codin. de Officiis Conſt. c. 1.

cette

cette maniére, par toute la ville, avec ſa femme, ſa niéce, & dix autres, attachez à la meſme corde, faiſant ce tems en tems battre les jouës des deux premiers, avec les entrailles d'une brebis, ce qui eſt entre les Grecs, une eſpece de ſupplice infame, & dont on ne ſe ſert qu'envers les plus horribles ſcélerats, qui ajoûtent l'obſtination aux crimes qu'ils ont commis. Il avoit auſſi fait mettre en priſon quatre des principaux Officiers de ſa maiſon, entre leſquels il y-en avoit deux qui étoient de ſes parens, & il les tenoit là couverts de chaines depuis aſſez long-tems. Cette dureté ſemble aſſez grande; mais il la voulut encore pouſſer plus-loin; car le Pape ayant envoyé des Légats à Conſtantinople, pour affermir les Grecs dans l'obeïſſance de ſon ſiége, il crut qu'il les devoit rendre eux-meſmes témoins des ſoins qu'il prenoit de châtier ceux qui réſiſtoient à l'union; & pour cet effet, il commanda à un Eveſque d'Epheſe, de les conduire dans la priſon, ou eſtant allez, ils trouverent ces quatre hommes qui eſtoient de la prémiére dignité entre les Grecs, dans une chambre quarrée, attachez chacun à un coin de la chambre, & chargez de fers, ce qui rendit leur peine bien plus dure lors qu'ils ſe virent ainſi produits comme en ſpectacle aux yeux de leurs ennemis. Ch. III. *Idem lib. 6 cap. 16.*

Si l'on veut ſavoir par quels motifs ce Prince pouſſoit cette affaire avec tant de rigueur, Pachymere le declare aſſez nettement. *Il envoioit ſouvent*, dit-il, *des Ambaſſadeurs au Pape, & l'adouciſſoit par des preſens. Car il voyoit bien que le danger eſtoit toûjours de ce coſté là, & les Italiens ne pouvoient guéres demeurer en repos. C'eſt pourquoy* *Idem lib. 5 cap. 18.*

Ch. III. *pourquoy il leur faiſoit des propoſitions d'union, afin de s'aſſurer d'eux, & de pouvoir, cependant, avec plus de confiance au reſte de ſes affaires. Ces Ambaſſades eſtoient donc frequentes, & ſes preſens magnifiques, non-ſeulement au Pape, mais auſſi à pluſieurs des Cardinaux, & à ceux qu'il jugeoit eſtre les plus puiſſans.* En effet, dés que le Pape Vrbain IV. eut eu les nouvelles de la priſe de Conſtantinople, & des progrés des Grecs, il fit tous ſes efforts pour exciter les Princes & les peuples à aller au ſecours des Latins; il écrivit pour cet effet, aux Freres mineurs de France, & leur commanda de prêcher une croiſade ſur ce ſujet, avec les meſmes Indulgences qui avoient eſté accordées à ceux qui ſe croiſoient pour la Terre Sainte; il écrivit au Roy S. Loüis pour la meſme choſe; il menaça les Genois qui favoriſoient Michel, à cauſe qu'ils eſtoient broüillez avec les Vénitiens, que s'ils ne ſe départoient de ſon alliance, il les excommunieroit, il écrivit aux Prélats d'Angleterre, & de France, les exhortant de contribuer à cette guerre; enfin, il n'oublia rien de ce qu'il crût neceſſaire dans cette occaſion. Michel donc voyant que l'vnique moyen pour détourner l'orage, eſtoit de recouvrir à la Politique ordinaire des Grecs, c'eſt-à dire, à negocier la réünion des deux Egliſes, écrivit au Pape des lettres pleines de reſpect & d'amour pour l'Egliſe Romaine, & en ayant receu la reponſe telle qu'il deſiroit, il s'attacha fortement à cette affaire. M. Arnaud eſt luy-meſme d'accord les motifs qui faiſoient agir cét Empereur. *Prevoyant*, dit-il, *que les Papes ne manqueroient pas d'armer contre luy les Princes d'Occident, & qu'il avoit*

Raynald ad ann. 1262. nu. 3. &c. ad ann. 1262

Raynald ad ann. 1263. nu. 22.

Livre 3. ch. 2. pag. 266.

un

un puiſſant ennemy en la perſonne de Charles d'Anjou Ch. II.
Roy de Naples & de Sicile, avec qui l'Empereur Baudoüin, chaſſé de Conſtantinople, s'eſtoit allié, il ſe reſolut de réünir les Grec avec l'Egliſe Romaine, afin de ſe delivrer par là de la crainte de ces terribles croiſades qui faiſoient trembler alors les Empereurs Grecs dans Conſtantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Grand-Caire, & les Tartares meſmes juſques dans la Perſe. Il eſt certain, ajoute-t-il, *qu'il y avoit de la Politique meſlée dans ce deſſein de réünion.*

Voilà, en effet, les veritables raiſons de la conduite de Michel; & comme cet intereſt luy eſtoit de tres-grande importance, il employa toute ſon autorité pour venir à bout des reſiſtances qu'il trouva parmy ſes ſujets. C'eſt encore ce que M. Arnaud avouë. *On voit*, dit-il, *par Pachymere, qu'il ne travailloit qu'avec trop de violence, pour réduire les Eveſques à ſa volonté.* Mais quand il ne l'avoüeroit pas, il ne faudroit que voir ce que Michel luy-meſme en dit dans ſa harangue au Clergé de Gréce, qu'il avoit aſſemblé ſur ce ſujet. *I'avouë*, dit-il, *que j'ay étouffé les plus tendres ſentimens de la Nature pour venir à bout de mon deſſein. Vous ſavez que j'ay aymé un homme avec autant de tendreſſe & de reconnoiſſance, que s'il euſt eſté mon propre Pere; que je croyois meſme luy devoir plus qu'à mon Pere, puis qu'il m'avoit rendu la communion, m'ayant remis dans le ſein de l'Egliſe, ce que j'eſtime plus que de m'avoir donné la vie, & je l'ay pourtant ſacrifié à cet intereſt. C'eſt le Patriarche Ioſeph. I'ay fait violence à pluſieurs, autres juſqu'à offenſer mes intimes amis, & j'en ay meſme opprimé pluſieurs d'entre*

Livre 3. ch. 3. pag. 274.

Pachym. lib. 6. cap. 15.

Ch. III. *d'entre-vous. I'ay encore de mes plus proches parens en priſon, ſans qu'il-y-ait eu aucune autre raiſon qui les ait pouſſez à me choquer, ni moy à leur faire ſentir ma colére, que cette réünion avec les Latins.* Il n'en faut ce me ſemble pas davantage, pour conclurre que cet Empereur abuſoit bien de ſon pouvoir en ſa faveur de la Cour de Rome.

I'avouë que ceux qui vinrent, en ſuite, & qui furent dans le meſme ſentiment touchant la réünion, ne ſe porterent pas aux meſmes extremitez; neanmoins, que Iean Paléogue ne laiſſa pas de faire quelques efforts pour cela, & d'aller meſme à Rome avec beaucoup de pompe, pour y faire ſa déclaration.

Raynald ad ann. 1370.

Manuël II. qui luy ſucceda, marcha ſur les meſmes traces, il eut recours au Pape Boniface IX. qui publia une Croiſade pour le ſecourir contre les Turcs; & en ſuite, il traita avec Martin V. de la réconciliation des deux Egliſes. Enfin, Iean VII. Paléologue, fut celuy qui vint au Concile de Florence, & qui y conduiſit ſon Clergé pour le meſme deſſein.

Syrop. Hiſt. Concil. Flor. Sect. 2. cap. 5.

Il eſt maintenant aiſé de conclurre de toutes ces hiſtoires que les Latins ont eu en main tous les moyens qu'ils pouvoient ſouhaiter pour introduire leur Religion, leurs doctrines, & leurs cultes, au milieu des Grecs. Car premiérement, il ne faut pas douter que cette grande paſſion que les Empereurs témoignoient pour la réünion, n'inclinaſt l'eſprit & le cœur de beaucoup, de gens, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Laïques, en faveur de l'Egliſe Romaine, & qu'elle ne les portaſt à embraſſer ſes intereſts avec chaleur, & à s'accommoder meſme de ſes dogmes. Nous ſavons tous comme

comme la plusparт des hommes sont faits ; ils ap- Ch III.
prouvent, ils estiment tout ce qui est en faveur, ou en crédit ; & il y-en a peu en qui le faux éclat d'un avantage temporel, ne fasse quelque impression, à l'égard mesme des choses de la Religion. On tâche d'adoucir, & de tourner en un bon sens, ce qui auparavant estoit un sujet de scandale : on grossit, & on diminuë les objets, pour les mettre au point qu'on desire ; on n'ecoute que ce qui plaist ; & on ne manque pas de regarder tout ce qui choque, d'une maniére qui le fait paroistre mauvais, ou dans des veuës qui le rendent odieux.

En second lieu, il ne faut pas douter que cette mesme passion des Empereurs n'en obligeast quantité d'autres à se ménager sur les Controverses, & à relâcher beaucoup d'articles comme s'ils eussent esté de petite consequence, *Tous les Grecs Schismatiques*, dit Allatius *ne sont pas également animez contre les Latins, les uns agissent plus doucement & font consister la division dans un point ou deux ; les autres sont plus rigoureux ; car tout ce que les Latins font, qui ne s'accorde pas avec les rites & les ceremonies des Grecs, ils le blâment, le condamnent, & le rejettent comme une abomination.* Il confirme en suite ce qu'il dit, par un passage de Démetrius Comatenus qui porte, *que plusieurs Grecs adoucis sont entrez dans les sentimens des Latins, à l'esgard de beaucoup de choses ; reconnoissant le naturel farouche & superbe de leur nation ; qui s'est renduë comme barbare par la frequentation des barbares, & que ceux-cy se sont arrestez au seul article de la procession du S. Esprit. M.* Arnaud mesme dit *que l'on remarquoit dans les Grecs dans ce temps-là*

De perp. conf. lib 3. cap. 12.

Livre 2. c. 10. pag. 200.

Ch. III. (il parle du douziéme ſiécle) *deux ſortes de diſpoſitions, que les uns ſoûtenoient qu'on devoit traiter les Latins d'héretiques ; mais que les autres blâmoient cet emportement.* Mais à-l'égard meſme des plus rigides, il ne faut pas douter qu'ils ne ſe ſoyent contentez de s'attacher particulierement aux points qui eſtoient déja formellement en conteſtation entre les deux Egliſes, & qui avoient déja ſervy de fondemens à la ſeparation, entre leſquels les principaux eſtoient celuy de la proceſſion du S. Eſprit, & luy des Azymes. La fermeté qu'ils témoignoient, à l'égard de ces articles, les expoſoit aſſez la haine, & aux mauvais traitemens des Empereurs, pour leur oſter l'envie de deſcendre juſqu'à l'examen de toutes les autres differences qui n'avoient pas encore éclaté en diſputes de part & d'autre.

Il ne faut pas meſme douter que pluſieurs ne condeſcendiſſent aux volontez des Empereurs, par cette conſidération, que quoy qu'ils ſe réüniſſent avec l'Egliſe Romaine, ils ne changeroient pourtant rien ni en l'eſſence de la Religion, ni dans leurs céremonies, ni dans la forme du gouvernement Eccleſiaſtique, & qu'il n'y avoit point de mal à tromper les Latins par ce fantôme d'union qui ne ſeroit rien au fond, mais dont ils tireroient, cependant, beaucoup d'avantage dans leurs affaires. C'eſt la raiſon principale que Michel Paleologue repréſentoit fortement à ſon Clergé, comme Pachimere le rapporte; *Il leur déclaroit*, dit-il, *que la ſeule cauſe qui l'avoit porté à rechercher cette paix avec l'Egliſe Latine, eſtoit de détourner les funeſtes & cruelles guerres qui les menaçoient, & d'égargner le ſang de ſes ſujets*

Hiſt. l. 5. c. 18.

sujets. Qu'au-reste ils fussent assurez, que mesme Ch. III.
aprés la reünion, leur Eglise demeureroit dans le mesme estat qu'auparavant, sans aucune innovation; que luy mesme y prendroit bien garde. Que toute cette reconciliation avec l'Eglise Romaine, se reduisoit à ces trois articles, la Primauté, l'Appellation, & la Commemoration; & que tous ces trois articles s'en alloient en fumée, à les bien considerer. Car quand est-ce, disoit il, que le Pape viendra à Constantinople, pour prendre possession de sa Présidence? Qui est-ce qui interjettera des appels pour les aller faire vuider dans un pays si esloigné, qui voudra courre pour cela les mers? Et quant à la commemoration du Pape dans nostre Temple Patriarchal, dans l'autre grand Temple que vous avez, lors que le Patriarche y officiera, estant sages comme vous estes, cela vous peut-il paroistre si estrange? Ignorez-vous que les Peres ont souvent usé de dispensation, & qu'ils se sont souvent accommodez pour un avantage public? Pachymere ajoûte, qu'il-y-en eut en effet quelques-uns qui relâchérent les deux premiers articles de la Primauté & des appellations, par cette raison que le Pape n'en auroit que l'ombre, & le nom, sans jamais joüir de la chose mesme.

Mais, enfin, il ne faut pas douter que toute cette conduite des Empereurs, ne donnast aux Latins beaucoup de courage, & de hardiesse, pour travailler, d'vne commune main, à insinuer leurs créances, & leurs cultes, dans l'esprit non seulement des peuples, mais aussi des Ecclesiastiques, sous pretexte de les instruire, & de les rendre capable de cette union. On n'ignore pas ce que le zéle de la Religion peut faire, & sur tout

Ch. III. lors qu'il est approuvé par les Puissances, & secondé par l'espérance de faire des progrés. Car alors, le zele est comme un esprit géneral qui se répand par tout, chacun en veut estre animé, & l'on ne songe grands & petits, qu'aux moyens de faire quelque conqueste. Si l'Eglise Gréque ne fust demeurée dans cét état que quelques années, on pourroit dire que ce n'auroit esté que des efforts passagers, qui n'auroient pas eu le tems de faire de grands effets: Mais il est certain que depuis la fin de l'onziéme siecle, c'est-à-dire, depuis la derniére condamnation de Bérenger, jusqu'à maintenant, elle a esté presque toûjours comme sous le joug des Latins, & qu'ils ont eu toutes les ouvertures du monde les plus favorables pour y faire entrer le dogme de la transsubstanciacion; & c'est une espece de miracle s'ils n'en sont venus à-bout. Car quand on a affaire à un peuple ignorant, & grossier en matiére de Religion, comme sont les Grecs depuis bien long-tems, qu'on a avec eux un commerce ordinaire & familier, qu'on a en main tous les moyens les plus propres, comme la force, l'autorité, la douceur, la voye de l'instruction, la crainte, & l'esperance, & que d'ailleurs on se trouve soustenu par leurs propres Empereurs, par leurs Patriarches mesmes, par leurs Evesques, bien loin qu'il soit difficile de de faire ce qu'on veut, il est au contraire bien difficile qu'on ne le fasse pas. D'ou il s'ensuit, que quand M. Arnaud nous feroit voir la transsustanciation, & l'adoration de l'Eucharistie, établies parmy les Grecs depuis l'onziéme siécle, sa preuve seroit vaine, inutile & de nulle conséquence, pour le fond de nostre dispute; car

on

on pourroit toûjours répondre, qu'elle leur au- Ch. III.
roit eſté communiquée par les Latins, & les voyes de cette communication ne ſeroient pas difficiles à comprendre. M. Arnaud a bien vû la verité de ce que je dis; & c'eſt pourquoy il a voulu luy-meſme rapporter la plus grande partie de ces hiſtoires que je viens de toucher: Mais il les a rapportées ſous d'autres veües, pour en tirer des concluſions inutiles, & frivoles, afin de nous dérober, par ce moyen, le juſte & naturel uſage que nous en devons faire. C'eſt-là ſon illuſion, ſemblable à celle que nous avons venuë dans le Chapitre précédent. On détruira dans la ſuite les prétenduës conſequences qu'il en veut tirer, il ſuffit maintenant de faire remarquer le tour qu'il a pris, pour empeſcher qu'on ne voye ce à quoy l'eſprit ſe porteroit de luy-meſme s'il agiſſoit naturellement, & ſans aucune méditation. Car je ne croy pas qu'il y ait homme de bon ſens qui ne juge que ſi ces doctrines ne paroiſſent pas dans l'Egliſe Gréque, avant tous ces deſordres, quand elles y paroiſtroient enſuite, il faudroit dire neceſſairement, qu'elles s'y ſeroient introduites par là. C'eſt une concluſion qui n'oblige pas à faire de grands efforts pour l'appuyer.

CHAPITRE IV.

Que les Moynes & les autres Miſſionnaires, dont on a remply l'Orient, depuis fort long-tems rendent inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la créance de ces peuples, Quatriéme illuſion de M. Arnaud.

LA quatriéme illuſion de M. Arnaud conſiſte à nous avoir caché les ſoins qu'on a pris, depuis pluſieurs ſiecles, de remplir la Gréce, l'Aſie, l'Egypte, l'Ethiopie, les Indes, & en un mot, tous les pays où il-y-a des peuples qui font profeſſion du Chriſtianiſme, de Religieux, ou d'autres perſonnes Eccléſiaſtiques, envoyez expres pour y planter la Religion Romaine, & d'y établir meſme de Miſſions fixes avec ordre de travailler de toute leur force à l'inſtruction, & à la réduction de ces Schiſmatiques. Cette illuſion n'eſt pas de petite importance; car elle nous dérobe une connoiſſance ſans laquelle il n'eſt pas poſſible de faire un jugement ſolide & équitable de toute cette diſpute. Et en vérité, il y-a ſujet d'admirer de plus-en plus les adreſſes de M. Arnaud. Car quand il-y-a des faits hiſtoriques qui nous ſont favorables, s'ils ſont d'une connoiſſance ſi publique qu'il ſeroit inutile de les vouloir cacher, il les produit, mais en les produiſant, il les détourne à un autre uſage, pour faire perdre la conſequence que nous en pourrions tirer; & ſi ce ſont des faits moins connus, & qu'il les puiſſe taire, ſans choquer les lumieres de tout le monde, ſon adreſſe conſiſte

conſiſte ou à n'en point parler du tout, ou à n'en Ch. IV.
dire qu'un mot en paſſant, afin qu'on n'y faſſe aucune réflexion. *Il* a ſuivy cette derniére voye à l'égard des Miſſions. *Il* a vû qu'on ne pouvoit pénétrer dans ce myſtére, ſans reconnoiſtre auſſi toſt la foibleſſe & l'inutilité de ſa preuve tiré des Egliſes Schiſmatiques; & c'eſt pour cela qu'il a trouvé bon de n'en rien dire, ou d'en parler, au-moins, ſi légérement, qu'on n'y priſt pas garde de peur qu'on ne l'accuſaſt d'avoir découvert le ſecret, & d'avoir luy-meſme renverſé tout ce qu'il prétendoit établir. Mais comme il ne doit pas s'attribuër ce droit, que ſa parole & ſon ſilence ſoient les bornes de la curioſité des hommes, & qu'il ne faille ſavoir que ce qu'il dit, ſans ſonger à rien au de-là, il ne doit pas auſſi trouver mauvais que je rapporte à mon tour des choſes qu'il a voulu tenir cachées.

Je dis donc, que depuis que les Latins conquirent la Terre Sainte, & qu'en la ſuite, ils ſe rendirent maiſtres de l'Empire des Grécs, toute la Gréce, & toutes les autres Nations de l'Orient, ont eſté remplies des Moynes, ou de Miſſionnaires qui n'ont eu autre but, ni autre occupation, que d'inſinuër les doctrines, & les cultes de l'Egliſe Romaine, dans ces pays-là. M. Arnaud, qui tourne ſouvent les choſes en un mauvais ſens, ne manquera pas de dire, que j'ay tort de vouloir blâmer cette conduite, qui n'eſt qu'un effet du zele que les Latins ont eu pour leur Religion, & qu'il eſt aſſez naturel à des perſonnes perſuadées de la vérité de leurs créances, de faire tout ce qu'ils peuvent pour ramener des Schiſmatiques, ou des Heretiques, au giron de leur Egliſe. I'en de-

Ch.IV. meure d'accord, & ne blâme pas auſſi les efforts que l'Egliſe Romaine a faits à cet égard, pour s'acquerir ces peuples. Elle croit qu'ils ſont dans l'erreur, & elle les en veut tirer, il n'y a rien juſques-là qui ne ſoit de la charité, & de la juſtice commune; & ſi vous en exceptez quelques moyens artificieux, dont les Miſſionnaires ſe ſervent, & qui ſentent un peu trop la ſupercherie mondaine, je ne croy pas qu'on les doive blâmer de ce qu'ils travaillent à la propagation de leur foy, hors de laquelle ils eſtiment qu'il n'y a point de ſalut.

*M*on deſſein n'eſt donc pas de choquer les Miſſions, je ne ſuis pas aſſez injuſte pour cela. Mais je ne puis ſouffrir que M. Arnaud, qui n'ignore pas ce que les Moynes & les Miſſionnaires ont fait, & ce qu'ils font encore dans l'Orient, veüille nous prouver la perpetuité des créances de l'Egliſe Romaine par cette raiſon, qu'elles ſe trouvent établies parmy ces peuples. Car puis qu'on travaille depuis un tems immemorial à la reduction de ces pauvres gens, & qu'on y employe tous les moyens imaginables, comment peut-on ſoûtenir aujourd'hy que s'ils croyent la tranſſubſtanciation, il s'enſuit qu'elle eſt du premier établiſſement de la Religion Chrétienne? Qui ne voit que cette conſequence eſt frivole, & que jamais preuve ne fut ni plus vaine, ni plus captieuſe que celle-là? Qu'on appelle donc l'employ des Miſſionnaires une reduction, une inſtruction, une converſion; je n'en diſputeray pas maintenant, on luy peut donner le nom qu'on voudra; mais que M. Arnaud nous veüille perſuader que ſi les Grecs & les autres Chrétiens Orientaux à l'égard de

qui

qui les Miſſionnaires ont tant travaillé, croyent la tranſſubſtanciation, il faut que la tranſſubſtanciation ſoit de toute ancienneté dans l'Egliſe; c'eſt une maniére d'argumenter que j'appelle trompeuſe illuſoire. Car il ne faut pas eſtre fort habile en matiére de raiſonnement, pour reconnoiſtre que ſi ces gens-là croyoient la tranſſubſtanciation ce ſeroit parce que les miſſionnaires la leur auroyent enſeignée, à moins qu'on nous fit voir d'ailleurs qu'ils la croyoient avant que les miſſionnaires fuſſent parmy eux. Voilà dequoy il s'agit dans ce chapitre. La conſéquence que je prétens tirer de ce faits, eſt évidente d'elle-meſme, & il ne faut que bien établir le fait meſme que je mets en avant touchant l'employ des Moines & des Miſſionnaires dans le Levant. Ch. IV.

Premiérement donc, il ne faut pas douter qu'apres la conqueſte de la Terre Sainte, la Paleſtine & la Syrie n'ayent eſté remplies d'un tres-grand nombre de Moines de toute ſorte d'ordres. M. Arnaud luy-meſme le reconnoiſt, & il allegue, ſur ce ſujet, le témoignage de Iaques de Vitry qui dit, *que de toutes les parties du monde, de toute tribu, de toute langue qui eſt ſous le Ciel, des perſonnes touchées de Dieu venoient en foule à la Terre Sainte, y eſtant comme attirez par l'odeur de ces ſaints & vénerables lieux; qu'on y repartoit les anciennes Egliſes, qu'on en baſtiſſoit de nouvelles, & qu'on fondoit des Monaſteres de Reguliers en divers lieux, par la liberalité des Princes.* En effet, Guillaume de Tyr nomme des Abbez & des Prieurs qui aſſiſterent à quelques Conciles tenus à Napoli ville de Samarie & à Antioche. Il en marque meſme quelques-uns qui ſignérent les

Liv. 2. ch. 10. page 194.

Guill. Tyr lib. 12. c. 13. & l. 15. c. 16. & lib. 12. c. 25

conven-

Ch. IV. conventions paſſées entre les Venitiens, & le Pa-
Liv.2.ch. 10. pag. 195. triarche de Ieruſalem. M. Arnaud luy-meſme dit *qu'on y baſtit des Monaſteres de l'ordre de Ciſteaux de S. Norbert, & de S. Benoiſt, en pluſieurs lieux propres pour cela.*

Il ne faut pas auſſi douter qu'apres que les Latins ſe furent rendus maiſtres de la Gréce, les Moines ne s'y répandiſſent de tous coſtez, & M. Arnaud en convient. *La Gréce*, dit-il, *eſtoit alors remplie de Dominicains, & de Freres mineurs, c'eſt-à dire d'Inquiſiteurs, qui avoient ſouvent fait cét office en France, & en Allemagne.* Il ajoûte, que le Pape les avoit chargez de conférer avec les Grecs, & d'examiner leur doctrine; ce qui n'eſt pas difficile à croire.

Liv.3. ch. 7.pa.294

Baron.ad ann.1177 L'an 1177. ſelon Baronius, le Pape Alexandre III. envoya un certain Médecin, nommé Philippe, dans l'Etiopie, pour la converſion des Chrétiens de ce pays-là, & pour leur enſeigner la Religion Romaine.

Raynald ad ann. 1199.nu. 55. Peu de tems aprés, Innocent III. parvint au Papat, & d'abord, un de ſes plus grans ſoins, comme le rapporte Raynaldus, fut de travailler à ramener les Hérétiques, & les Schiſmatiques, à l'obeïſſance de ſon ſiége. Il envoya, pour cét effet, Iean & Simon en Dioclie, & en Dalmatie, quelques autres dans la Bulgarie, Albert & Albertin à Conſtantinople, & l'Archeveſque de Mayence dans l'Arménie.

Ibid. nu. 58.59.65.

Raynald ad ann. 1233.nu. 23. 24. Gregoire IX. ſon Succeſſeur continua le meſme deſſein. Raynaldus dit, que de ſon tems toute l'Aſie eſtoit pleine de Religieux, qui alloient prechant de lieu-en lieu. Il rapporte la lettre qu'un Dominicain, nommé Philippe, écrivit au

Idem ad an. 1237. nu. 87.

Pape

Pape, par laquelle il luy rendoit conte des progrés qu'il avoit faits en la converſion du Patriarche des Iacobites Orientaux, de deux Archeveſques, l'un Iacobite, & l'autre Neſtorien, du Patriarche meſme des Neſtoriens, & d'un autre Patriarche des Iacobites, qui eſtoit en Egypte. Il ajoûtoit que toutes ces Nations, ſavoir les Chrétiens de la Chaldée, de la Médie, de la Perſe, de l'Armenie, de la Syrie, de la Phenicie, de l'Inde, de l'Etiopie, de la Libye, & de l'Egypte, acquieſçoient à leurs prédications, & qu'il n'y avoit que les Grecs qui perſevéroient en leur malice, & qui contrediſoient par tout à l'Egliſe Romaine, ſoit ouvertement, ſoit en cachette, en blaſphemant contre tous ſes Sacremens. Ch. IV.

Innocent IV. qui ſuccéda à Grégoire, écrivit au Prince de Bulgarie, & le ſolicita d'embraſſer la Religion des Latins, & pour cét effet, il luy envoya quelques Moines d'entre les Freres Mineurs, le priant de les recevoir favorablement & d'ajoûter foy à leurs diſcours. L'an 1246. il envoya Frere Aſcelin, Simon de S. Quentin, Alexandre, & Albert, de l'ordre des Preſcheurs, & Iean du Plan Carpin, avec Frere Benoiſt Polonois, de l'ordre de S. François, vers les Tartares, pour les exhorter à recevoir la Foy Chrétienne; Ils paſſerent par la Ruſſie, & rendirent au Duc Daniel, à Baſile ſon Frere, & aux Eveſques du pays, des lettres du Pape, qui les conjuroit de quitter la Religion Gréque qu'ils profeſſoyent, & de ſe réünir à l'Egliſe Romaine, ils travaillérent eux-meſmes de tout leur pouvoir pour les y porter, & le ſuccés de leur négociation fut, que les Ruſſes députerent vers Opizon, qui eſtoit alors

Raynald ad ann. 1245. nu. 11.

Idem ad ann. 1246

Voyages de Iean de Plan Carpin ch. 9. & ch. 24

Legat

Ch.IV. Légat du Pape dans la Pologne, offrant de ſe ſoûmettre au ſiége de Rome, pourvû que le Pape vouluſt ériger leur pays en Royaume, & donner la Couronne Royale à leur Duc. Opizon les reçeut avec joye leur accordant tout ce qu'ils demandoient. Le Pape leur envoya l'Archeveſque de Pruſſe en qualité de Légat, & ordonna, pour les inſtruire en la Religion Romaine, une Miſſion compoſée tant de Preſtres Seculiers, que de Religieux de l'ordre des Preſcheurs, & des Freres Mineurs, entre leſquels un certain Alexius, frere Preſcheur fut particuliérement choiſi, pour demeurer aupres du Prince. L'Archeveſque de Pruſſe reconcilia le Roy Daniel, ſon Frere Baſile, ou Baſilique, Roy de Laudemirie, de meſme que leurs peuple, à l'Egliſe Romaine.

Mais pendant qu'Innocent travailloit pour la converſion des Ruſſes, il ne négligeoit pas celle des autres Chrétiens qui eſtoient en Orient. *Il s'employoit*, dit Raynaldus, *avec beaucoup de ſoin à réduire les autres peuples, quelques éloignez qu'ils fuſſent aux extremitez de l'Orient, & pour y parvenir, il leur envoyoit des Religieux ardens pour la propagation de la Foy, & qui avoyent du ſavoir leſquels il honoroit du titre de Légats Apoſtoliques.* Il ajoûte. qu'il donna à Laurens ſon penitencier, une commiſſion tres-ample, pour la meſme fin, luy ordonnant d'avoir ſoin de l'Arménie, de l'Iconie, de la Turquie, de la Gréce, de la Babylone, & de travailler à gagner les Grecs qui eſtoient dans les Patriarchats d'Antioche, & de Ieruſalem, & dans le Royaume de Chypre, auſſi bien que les Iacobites, les Maronites & les Neſtoriens.

Raynald ad ann. 1247. num. 30. & ad ann. 1253 num. 38.

L'an

L'an 1253. le meſme Innocent IV. envoya Frere Guillaume de Rûbruquis, & Barthelemy de Grémone, deux Moines de l'ordre des Freres Mineurs, en Tartarie, où ils trouverent beaucoup de Chrétiens de Religion Gréque, & Neſtorienne, à la reduction deſquels ils s'employerent de tout leur pouvoir. Ch. IV. *Voyage de Frere Guill. de Rubruq. ch. 1. &c.*

Vrbain IV. marchant ſur les traces de ſes prédedéceſſeurs, envoya l'an 1264. Nicolas Eveſque de Crotone, avec Gerard, Raynier, Moines de l'Ordre des Freres Mineurs, vers Michel Paléologue Empereur des Grecs, qui avoit repris Conſtantinople, *afin*, dit Raynaldus, *de l'inſtruire en la Foy Orthodoxe, & de ramener les Grecs à l'obeïſſance du Siege Apoſtolique.* Il paroiſt par des Lettres de Clement ſon ſucceſſeur, qu'Vrbain avoit encore envoyé d'autres Moines à Conſtantinople, pour le meſme deſſein, ſavoir Simon Pierre de Moras, Pierre de Criſta, & Boniface; & Clement meſme y envoya des Dominicains. *Raynald. ad ann. 1264. num. 64. 65.* *Raynald. ad ann. 1267. num. 73.* *Ibid. num. 81.*

L'an 1276. deux Eveſques, & deux Freres Preſcheurs, allerent en Gréce, par ordre du Pape Iean XXI. pour inſtruire de plus en plus les Grecs, & pour les confirmer dans l'obeïſſance du Siege Romain, auquel l'Empereur Michel Paléogue les avoit obligez de ſe ſoûmettre. *Idem ad ann. 1276 num. 45. & ad an. 1277. num. 20. 21.*

Peu de temps aprés, il y eut une autre Miſſion des Freres Mineurs qui allerent vers le Tartares, pour inſtruire plus-a plein des articles de la Foy Romaine, ceux d'entr eux qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme. Ce fut l'an 1278. ſous le Pape Nicolas III. *Idem ad ann 1278 num. 17. 18. &c.*

Sur la fin du ſiecle, Nicolas IV. en envoya de meſme dans l'Eſclavonie, pour la réduction de ces peuples *Idem ad ann. 1288 num. 29. 30. 31.*

Ch. IV. peuples qui profeſſoient la Religion Gréque; *Ibid. nu.* l'Hiſtorien Raynaldus aſſure que ce Pape ſe ſer- *32.* vit particuliérement des Dominicains ; & qu'il les envoya prêcher par tout l'Orient ; dans la Gréce ; dans la Bulgarie, dans la Valachie ; aux Syriens, aux Ibéres, aux Allains, aux Ruſſiens; aux Iacobites, aux Ethiopiens, aux Neſtoriens; aux Georgiens, aux Arméniens ; aux Indiens, aux Chretiens Tartares, & généralement à tou- *Ibid. nu.* tes les nations étrangéres, ſéparés de l'Egliſe *33.* Romaine. Que pour cela meſme, il ſe ſervoit auſſi des Freres Mineurs, de l'ordre déſquels il avoit eſté, qu'il envoya à quelques Eveſques d'Orient, une formule de foy, ſelon laquelle il vouloit qu'on inſtruiſiſt les peuple, & qu'il recommandoit ſoigneuſement ſes Miſſionnaires aux Prin- *Idem ad ann. 1299 num. 39.* ces, & aux Roys, afin qu'ils fiſſent plus de fruit, eſtant plus conſiderez.

40. 41. Boniface VIII. renouvela ces Miſſions générales de l'Orient, & pour les animer d'avantage à *Idem. ad ann. 1518* s'aquiter de leur employ, il augmenta leurs privi- *num. 7.* léges d'une maniére tres-conſiderable. Ce fut l'an 1299. Elles continüérent ſous les Papes ſuivans, comme il paroiſt par les Lettres que Iean XII. leur *Idem ad ann. 1374* adreſſa l'an 1318. où il rend graces à Dieu des pro- *num. 7* grés que faiſoient les Freres Precheurs, & il les exhorte de continuer. La meſme choſe paroiſt par *Hiſtoire merveilleuſe du grand Cham de Tartarie Paris 1529. Fol. 40.* d'autres lettres de Grégoire XI. ſur la fin du quatorſiéme ſiécle.

On trouve encore deux anciennes Relations des voyages de deux Domicains, l'un nommé Frere Bieul, & l'autre Frere Oderic, qui allérent par le commandement du Pape, prêcher dans l'Orient. La premiére ne marque pas le tems,

mais j'eſtime qu'il la faut rapporter au commencement de ce ſiécle-là, c'eſt-à dire, du quatorziéme; Car il eſt parlé de la mort d'Argon Roy des Tartares, qui n'arriva que ſur la fin du treiziéme. La ſeconde eſt de l'an 1330. Il paroiſt par la prémiére, qu'il y-avoit dés ce tems-là, des maiſons de Domicains établies dans l'Aſſyrie pour la converſion des Schiſmatiques. *Nous en viſmes droite voye*, dit l'Auteur, *juſques en la noble Cité de Baudas, & vindrent à l'encontre de nous juſques au dehors de la Cité les Freres de noſtre Ordre des Freres Preſcheurs qui là demeurent, & nous reçurent à tres-grande joye.* Et par la ſeconde, il paroiſt auſſi que des Freres Mineurs Miſſionnaires avoient dé-ja pénetré juſques dans les Indes; car il-y-eſt parlé de trois Freres, qui aprés avoir long-tems diſputé contre les Neſtoriens, furent mis-à-mort pour avoir parlé fortement contre Mahomet.

Ch. IV.

Fol. 43.

Fol. 55

L'an 1369. Vrbain V. envoya des Freres Mineurs parmy toutes ces Nations, avec le meſme ordre d'y précher, & d'y avancer la foy Catholique. Il envoya auſſi quatre Eveſques dans l'Albanie, & dans les Provinces voiſines, pour réduire ces peuples Schiſmatiques à ſon obeiſſance. Il prit le meſme ſoin pour l'inſtruction des Ruſſes, des Moldaves, & des Valaques, auſquels il deſtina vingt-cinq Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs. Antoine Eveſque de Miléve eut ordre d'aller inſtruire les Georgiens, & les autres Chrétiens Orientaux, avec vingt-cinq autres Moines qu'on luy donna.

Raynald ad ann. 1369. num. 14. Raynald. ad an. 170. num. 8.

Ibid.

Sous Gregoire XI. on établit pluſieurs Convens dans la Boſnie, & dans la Raſcie, pour le meſme

Idem ad ann. 1378 num. 32.

Ch. IV. meſme deſſein de la converſion des Schiſmatiques. Ce Pape amplifia les privileges des Miſſionnaires d'Orient, mais ce fut à condition qu'ils demeureroient en ce pays-là, ſans ſonger à revenir en Occident, ſur peine d'eſtre privez de tous les droits qu'on leur attribuoit.

Idem ad ann. 1418 nu. 19. 20 Dans le quinziéme Siécle, Martin V. reprit le ſoin des Miſſions, qui avoit eſté en quelque ſorte interrompu durant les troubles de ce grand Schiſme qui commença ſous Vrbain VI. l'an 1378. & qui ne finit qu'au Concile de Conſtance aſſemblé l'an 1414. où Martin fut elû. Il établit le Roy de Pologne pour ſon Vicaire, dans toute l'étenduë de ſon Royaume; afin qu'il travaillaſt à la reduction des Grecs, luy donnant pour cela toute ſorte d'autorité ſur les Eccleſiaſtiques & ſur les Moines. Il fit la meſme choſe à l'égard du Duc de Lituanie, a qui auſſi, il donna charge expreſſe de travailler à la propagation de la Religion Catolique, le reveſtant de toute l'autorité neceſſaire pour cét émploy.

Idem ad ann. 143 num. 29. Eugene IV. ſucceſſeur de Martin, dreſſa une nouvelle Miſſion compoſée d'un Eveſque, & de vingt Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, leſquels il envoya dans l'Aſie, pour l'exaltation de la Foy Romaine, & pour l'inſtruction particuliére des Chrétiens qui habitoyent dans les monts Caſpiens. Il employa Gregoire Archeveſque de Moldoblachie, qui eſtoit un Grec Latinize pour la réduction des Bulgares, des Valaques, des Moldaves, luy recommandant de s'attacher à cela, avec toute l'ardeur, & toute la diligence dont il ſeroit capable. Il envoya en Chypre André Archeveſque de Coloſſe, pour amener à ſon

Idem ad ann. 1436 num. 29.

Idem ad ann. 1445 nu. 20. 21

obeïſſance

obeïssance les Chrétiens des differentes Sectes qui s'estoient habituez dans cette Isle, les Nestoriens les Arméniens, les Cophres, les Chaldéens, les Iacobites, avec les Grecs qui en estoient les naturels habitans. Ch. IV.

Dans le seiziéme Siecle les Portugais s'estant établis dans les Indes Orientales, chacun sait qu'ils y établirent aussi des Seminaires, des Missions, en plusieurs lieux, & qu'ils y travaillérent de tout leur pouvoir à l'instruction des Ethiopiens, des Nestoriens, & des autres sectes Chrétiennes qui sont en ce pays-là.

Leon X. envoya des gens pour l'instruction des Russes & des Moscovites; il prit le mesme soin pour les Abyssins, & pour les Maronites; car ces derniers bien qu'ils fussent soûmis à l'Eglise Romaine, ne laissoient pas de conserver les anciennes erreurs. *Idem ad ann.* 1514. *nu.* 87. 101 102. *& ad an.* 1519. *nu.* 60. *Spond. ann. Eccl. ad ann.* 1531. *num.* 13. *Raynald. ad ann.* 1515. *nu.* 67. *&* 73.

Clement VII. receut un Ambassadeur de la part de Basile Duc de Moscovie, & envoya vers ce Duc un Legat pour traiter l'affaire de sa reünion à l'Eglise Romaine. Ce fut l'an 1531. selon Spondanus, Raynaldus le rapporte à l'an 1525.

Enfin, si l'on veut savoir quel est encore aujourduy à cét-égard, l'etat de tout l'Orient, il ne sera pas difficile de s'en éclaircir, les Missionnaires s'y estant tellement multipliez, qu'à peine y-a-t-il aucun lieu où ils ne se soient établis, & où ils ne déploient tout ce qu'ils ont de savoir, & d'industrie, non pour la conversion des infidéles, car c'est à quoy ils ne peuvent songer; mais pour la conqueste des Schismatiques, & pour insinuer la Religion Romaine parmy ces peuples ignorans & grossiers, qui font encore profession du Christianisme.

Ch. IV. Eugene Roger Recollet, Miſſionnaire de Barbarie, dans ſa Terre Sainte, *dit que ceux de ſon Ordre ſe ſont maintenus dans la Paleſtine, depuis l'an* 1333. *juſqu'à aujourduy, & qu'ils ont* deux Convens à Ieruſalem, un à Betlehem, un à Nazaret, un à Ramatha, un à S. Iean d'Acre, un à Sydon, ſix dans l'Egypte, deux dans l'Isle de Chypte, un a Alep, un à Damas, deux au Mont-Liban, un à Alexandrette, & un à Conſtantinople.

La Terre Sainte liv. 2. chap. 3.

Ioſeph Beſſon Ieſuite, dans ſa Syrie Sainte dit, que ceux de ſa Compagnie, ont dans la Syrie ſeule cinq Miſſions, ſavoir à Tripoly, à Sidon, à Damas, Alep, & au Queſroan, & qu'ils s'y ſont établis depuis l'an 1625. qu'il y furent envoyez par l'ordre d'Vrbain VIII.

Syrie Sainte ch. 1. & 3.

François Richard, dans ſa Rélation de l'Isle de Saint-Eriny, prend la choſe d'un peu plus haut. *Depuis qu'on a ceſſé*, dit-il, *de ſecouvrir cette pauvre Egliſe Orientale par les Armes, nos Roys ont continué de la ſecourir par des moyens qui n'ont pas eſté de ſi grans frais, & qui n'ont pas fait tant de bruit; mais qui n'ont pas eſté moins utiles au ſalut des ames, qui eſt le premier but où il faut viſer en pareilles entrepriſes.* En un peu apres, *noſtre Compagnie entretenuë en ce pays-là par la providence de Dieu, & par les charitez des fideles, n'a pas laiſſé de continuer ſes ſervices à cette Egliſe Abandonnée. Et afin que le fruit de ſes travaux ne fuſt pas renfermé dans les murailles de Conſtantinople, elle eſt eſtenduë à Theſſalonique, Patras, Athenes, Napli de Romanie, Milo, Paros où elle a ſéjourné quelque tems, & s'eſt eſtablie à Smyrne, à Scio; à Naxie, à Negrepont, a Sant-Eriny, ſans parler de la Syrie, où elle*

Dans ſa Lettre au Clergé de France.

elle à quatre autres réſidences, ſavoir, en Alep, a Ch. IV.
Damas, à Seide, à Tripoly. Elle fait maintenant des deſſeins pour le Mont Athos; & pour tous les autres lieux où regnent le ſchiſme, & l'hereſie. Elle n'aura pas peu à faire, ayant à défricher tant de pays, à combattre tant d'erreurs, à corriger tant d'abus que l'ignorance & l'héreſie ont introduites parmy ces peuples.

M. Thevenot nous apprend, qu'il-y-a dans l'Iſle d'Andra un Convent de Capucins *qui apportent*, dit-il, *un grand ſoulagement à l'Eveſque par leurs predications*, & parlant de l'Iſle de Chio, il dit, *qu'outre les Ieſuites, qui y ont une Egliſe, & un Collége, il y-a auſſi des Capucins qui enſeignent leurs lettres humaines & la doctrine Chrétienne*, & que de plus, *il y-a des Iacobins, & des Cordeliers, qui ont tous de belles Egliſes.* Il dit de meſme que dans l'Iſle de Nixia, il y-a des Ieſuites, des Recollets. & des Capucins, qui y ſont de grands progrés pour la Foy Catholique. Outre les Ieſuites & les Capucins qui ſont, ſelon le Sieur Thevenot, dans l'Iſle de Chio, le Sieur Stochove y met encore des Carmes.

Voyages de Thevenot part. 1. chap. 13. & ch. 61. & ch. 66.

Le Voyage du Sieur Stochove pag. 225.

A Smyrne, il y-a des Capucins, & des Ieſuites dit le Sieur de la Boulaye-le Goux, & Villamont remarque que dans l'Iſle de Cephalonie, & dans celle de Zante, il-y-a des Raligieux de l'ordre de S. François.

La Boulaye le Goux part. 1. ch. 9. pag. 20.

On ſait qu'il y-a des Ieſuites établis depuis l'an 1609. à Conſtantinople. *Les PP. Ieſuites*, dit le Sieur Stochove, *ont l'Egliſe de Benoiſt, où ils ſont bien accommodez, ayant un tres-beau lardin, l'Egliſe, quoy que petite, eſt fort belle, eſtant toute reveſtuë d'une belle Moſaique.* Ces PP, ajoûte-t-il

Voyages de Villamont. liv. 2. ch. 4. Voyage du Sieur Stochove pag 98.

Ch.IV. *y ſont un merveilleux fruit parmy les Héretiques, & Schiſmatiques, les inſtruiſant dans la Foy Catholique, Apoſtolique, & Romaine.* Mais outre les Ieſuites, il-y-a des Iacobins, & des Cordeliers. *Les Cordeliers*, dit le S. du Loir voyageur, *ſont encore à S. Marie, les Jacobins à S. Pierre, & les Ieſuites à S. Benoiſt, qui eſt une tres jolie Egliſe, peinte de Moſaiques plus riches que bien faites.* On ſait auſſi qu'il-y-a des Miſſionnaires dans Hiſpaham en Perſe & qu'ils s'étendent juſques dans les lieux circonvoiſins où il-y a des Arméniens. *Nous n'avons point vû de ville en noſtre route*, dit le Sieur de Bourges dans la Rélation qu'il a faite du voyage de M. de Beryte, parlant d'Hiſpaham, *qui ſoit pourveuë de meilleurs Miſſionnaires, les RR. PP. Auguſtins Portugais, les RR. PP. Capucins, les RR. PP. Carmes, & les RR. PP. Ieſuites s'y ſont ſucceſſivement établis, depuis quelques années; & par la permiſſion du Prince, ils y exercent, avec aſſez de liberté, leurs fonctions. Les RR. PP. Ieſuites s'eſtant établis à Iulfa, petite ville diſtante d'vne lieuë d'Hiſpaham, toute compoſée d'Arméniens, ont une commodité particuliere pour la converſion des Schiſmatiques.* Il dit auſſi, qu'il y-a-à Surate une Miſſion de Capucins François & une autre à Babylone, & parlant des derniers, *Ce ſont*, dit-il, *les ſeuls Miſſionnaires qui ſoient en cette ville. Nous ſommes témoins de l'eſtime que l'on a pour eux, & du fruit qu'ils y font, travaillant à ramener à la Sainte Egliſe les Armeniens, Iacobites, & Neſtoriens.*

Voyages du Sieur Loir pag. 67.

Ch. 4. pag. 86.

Ch. 6. pag. 68.

Ch 2. pag. 46.

Ie ne diray riens des Miſſions dés Indes, ny de celles de l'Ethiophie, car les Relations en ſont publiques, & connuës de tout le monde. On peut lire

lire ce qu'en ont écrit Iean-Pierre Maffée, & du Iaric Ieſuites dans leurs Hiſtoires des Indes. On peut lire auſſi les Relations d'Ethiopie tirées des lettres écrites au General des Ieſuites Vitelleſchy, & une autre hiſtoire des Indes Orientales imprimée à Arras l'an 1628. Il me ſuffit, ſans aller plus-avant, de faire remarquer, combien eſt trompeuſe & illuſoire cette maniere d'argumenter de M. Arnaud, qui prétend prouver la Perpetuité de ſa Foy par le temoignage des Egliſes Schiſmatiques. Car aprés ce que je viens de repreſenter, & que j'ay fidelement tiré d'Auteurs non ſuſpects à l'Egliſe Romaine, quelle aſſurance peut-on avoir que le dogme de tranſſubſtanciation, quand il ſe trouveroit établi parmy ces peuples, ne leur auroit point eſté communiqué par tant de Miſſionnaires, dont on ſe ſert depuis un ſi long-temps, pour leur inſpirer les creances, & les cultes des Latins? Il faudroit, ce me ſemble, pour donner quelque couleur à cette preuve, nous faire voir que les ſources dont ils ont puiſé leur Chriſtianiſme n'ont pas eſté alterées, qu'elles ont coulé purement, & ſans aucun trouble juſqu'à maintenant, ou, du moins, il faudroit mettre à part tout le tems de Miſſions, & remonter aux ſiecles qui les ont précedées, ſi l'on vouloit agir de bonne foy; car s'il ne nous paroiſt pas que ces Sciſmatiques ayent crû de l'Euchariſtie ce que l'Egliſe Romaine en croit, avant qu'on priſt tous ces ſoins pour leur inſtruction, & pour leur reduction, qu'elle apparence y-a-t-il que nous nous laiſſions ſurprendre à un argument ſi frivole; Ie veux que je me ſois trompé, lors que j'ay aſſuré qu'aucune de ces Nations qui font pro- Ch. IV.

Ch. IV. feſſion de la Religion Chrétienne, & qui ne ſont pas ſoûmiſes au Pape, ne contoit la tranſſubſtanciation entre les articles de ſa créance, n'y l'adoration de l'Euchariſtie entre ſes cultes. M. Arnaud s'imagineroit-il que mon erreur fiſt aucun prejudice à ma cauſe, ou qu'elle autoriſaſt la conſequence qu'il pretend tirer de ſon principe? Il y auroit à mon avis trop d'injuſtice dans cette prétention. Car ſi les Grecs, & les autres Societez Orientales, croyent, ou ne croyent pas, la tranſſubſtanciation, c'eſt une queſtion entre luy & moy, à laquelle la cauſe que je défens n'a point d'interêt, & cet égard, il ne pourroit tout au plus eſpérer qu'une victoire perſonelle ſur moy, & non ſur ma cauſe, pendant qu'on luy conteſtera la conſequence qu'il en veut tirer, ſavoir que la tranſſubſtanciation eſt perpetuelle dans l'Egliſe, ou, pour mieux dire pendant qu'on luy fera voir la foibleſſe & la nullité de ſa concluſion. D'où il s'enſuit, qu'il ne devoit pas paſſer auſſi legérement qu'il a fait ſur un point de cette importance, duquel dépend toute la force de ſa preuve; & que l'on pourroit bien ſe plaindre dans l'Egliſe Romaine de ce qu'il a fait voir dans ſa conduite plus d'amour pour ſa propre gloire, que pour celle de cette Egliſe. Pour ce qui me regarde, j'eſpére de rendre bon conte au public de ce que j'ay nié; mais ſi je l'avois malnié, je n'aurois pas de honte d'en faire une ſolennelle retraction, & je n'apprehenderois pourtant pas que ma retraction nuiſiſt en aucune ſorte à ma cauſe, parce qu'en effet, je ne croy pas qu'il s'enſuive qu'une doctrine ſoit perpetuelle dans la Religion, encore que les Egliſes Schiſmatiques

l'ayent

l'ayent commune avec les Latins. C'eſt cette ſuite qu'il faloit prouver, auſſi bien que le principe, ſi l'on euſt voulu aller droit, & diſputer d'une maniére qui ſatisfiſt les perſonnes ſolides, & judicieuſes. Et pour cét effet, il faloit rapporter de bonne foy toute cette hiſtoire des Miſſions que je viens de repréſenter dans ce chapitre. Car je ne puis comprendre comment M. Arnaud s'eſt pû imaginer que la ſincerité ne ſeroit pas choquée, quand il trairoit, comme il a fait, une Hiſtoire ſi importante; & ſi neceſſaire pour bien juger de toute cette diſpute, puiſque d'ailleurs elle ne luy pouvoit pas eſtre inconnuë. S'il l'a crû ainſi il faut dire qu'il s'eſt fait une eſpéce de bonne-foy fort ſinguliére, & fort éloignée de celles des autres; & s'il ne l'a pas crû, il faut avoüer que ſon ſilence eſt d'autant-plus condamnable, qu'il a peché contre ſa propre conſcience. Ch. IV.

CHAPITRE V.

Que les moyens dont les Miſſionnaires ſe ſervent pour introduire la Religion Romaine parmy les Schiſmatiques, les Seminaires eſtablis pour le meſme deſſein, & l'inſtruction particuliére qu'on a taſché de leur donner touchant le dogme de la tranſſubſtanciation font voir qu'on ne peut tirer aucun avantage de leur creance. Cinquiéme illuſion de M. Arnaud.

APrés les conſidérations que j'ay faites dans les Chapitres précedens, je ne croy pas qu'on mette deſormais à un ſi haut pris la peine que *M.* Arnaud s'eſt donnée touchant les Grecs,

Ch. V. & les autres Societez Orientales qu'on appelle Schiſmatiques. Car il eſt vray qu'il n'y eut jamais d'amuſement plus vain, ou plus infructueux que toute ſa diſpute, au bout de laquelle il ſe trouvera, ſi je ne me trompe, qu'il aura mal-employé ſon tems, & qu'il n'aura donné aucun éclairciſſement à la queſtion principale dont il s'agit, qui eſt de ſavoir ſi la créance que l'Egliſe Romaine a maintenant, touchant l'Euchariſtie, a eſté perpetuelle entre les Chrétiens. Mais outre ce que j'ay déja répreſenté, il me reſte encore quelques reflexions importantes à faire ſur des choſes que M. Arnaud a, pour la pluſpart, couvertes de ſon ſilence, & que je ramaſſeray le plus briévement que je pourray dans ce chapitre, pour ne tenir pas davantage les Lecteurs ſur un article que je croy avoir mis dans une entiere evidence.

Premiérement, je trouve dans la Relation des Miſſionnaires de Sant-Erini, qu'une des cauſes de leur envoy, eſt afin qu'ils travaillent à l'avancement de l'honneur du S. Sacrement. L'Auteur deſirant rendre conte au public des honneurs qu'ils tâchent de faire rendre au S. Sacrement par les habitans de cette Iſle commence ainſi. *Je croy*, dit-il, *que Meſſieurs les Confréres de l'auguſte Compagnie du S. Sacrement, aprés avoir témoigné tant de zele pour l'avancement de cette devotion, particulierement dans les pays Orientaux, agréront ce diſcours, par lequel ils connoiſtront que tant de veux qu'ils font, & de prieres qu'ils ont faites, pour la converſion de ces pauvres infortunez, ne ſont pas inutiles.* Ces paroles marquent aſſez, ſi je ne me trompe, qu'une des principales fins que les Miſſion-

chap. 20. pag. 304.

naires

naires ſe propoſent en la converſion des Grecs eſt de leur donner des ſentimens qu'ils n'ont pas touchant le S. Sacrement, & que c'eſt à cela qu'aboutiſſent les vœux, & le zéle des Confreres. D'où il s'enſuit déja, que ce ne ſeroit pas une grande merveille s'ils avoient reüſſi dans leur deſſein ; & que quand ces gens croiroient aujourduy la tranſſubſtanciation, & qu'ils adoreroient l'Euchariſtie, il ne s'enſuivroit pas que ce dogme & ce culte fuſſent de toute ancienneté parmy-eux. Ch. V.

Mais pour mieux faire voir à M. Arnaud combien eſt vaine ſa prétenduë conſequence, & combien peu de cas je ferois de ſa victoire quand elle ſeroit auſſi réelle qu'elle eſt nulle, & imaginaire, je n'ay qu'a luy repreſenter quels ſont les moyens dont uſent en ce pays-là les Miſſionnaires, pour y inſinuër inſenſiblement la Religion Romaine, en quoy je ne diray que ce que les Miſſionnaires meſmes, ou d'autres Auteurs non ſuſpects nous en ont appris.

La premiére choſe qu'ils employent, c'eſt l'argent, François Richard Ieſuite, dans cette meſme Relation de l'Iſle de Saint-Erini que je viens d'alléguer nous le fait aſſez connoiſtre; *Plus de cent pauvres Grecs*, dit-il, *ſe ſont faits Francs, allechez par quelque petite charité que nous leur faiſons. L'argent eſt-tout-puiſſant par deçà, & on nous aſſure que ſi nous avions dequoy contenter les Eveſques Grecs, ils nous donneroient toute permiſſion d'agir avec ceux qui ſont ſous leur charge, de les confeſſer, de les prêcher, & de leur enſeigner tout ce que nous voudrions.* Ne ſont-ce pas là des gens bien propres à déterminer l'Antiquité de nos créances ? *Chap. 16. pag. 247*

Antoine

Ch. V. Antoine de Gouvea l'un des Miſſionaires de Perſe, faiſant l'hiſtoire de la réduction des Arméniens, tranſportez en Perſe ſous la conduite du Patriarche David, remarque expreſſément qu'un des premiers moyens dont les Miſſionnaires uſerent pour attirer ces peuples à eux, fut de leur diſtribuer des Aumônes, & qu'ainſi l'on les faiſoit venir facilement aux Catéchiſmes.

Relationr d'Antoine Gouvea liv. 3.

Mais outre l'argent, ils ſe ſervent auſſi de la Medecine, & du prétexte de ſecourir les malades parce que cela leur donne entrée dans les maiſons où ils prennent, en ſuite, occaſion de parler de Religion. *Par ce moyen*, dit le Ieſuite Richard, *nous avons entrée dans les maiſons des Grecs, & gagnons quelquefois, par la converſation, ce que l'on refuſe aux predications.*

Relation de l'Iſle de Saint Erini ch. 16. pag. 148.

La ſcience des *M*athématiques leur attire auſſi beaucoup de perſonnes, & leur fournir les occaſions de les entretenir. Le Ieſuite Beſſon parlant d'un de leurs *M*iſſionnaires de Damas; *Il attiroit*, dit-il, *à noſtre maiſon pluſieurs Grecs, par les Mathematiques, dont le charme eſt grand parmy les peuples du Levant, nommément de l'Aſtronomie que je puis dire eſtre l'introduction de nos Miſſionnaires dans les maiſons des Grands, ſoit Turcs, ſoit chrétiens.*

La Syrie Sainte part. 1. traite 3. chap. 3.

Ils s'attachent particuliérement à gagner les Eveſques & les Patriarches, en quoy ils réüſſiſſent tres-ſouvent comme il paroiſtra par les témoignages que je vay produire. *Le Pere Jean Amien*, dit Beſſon parlant de la *M*iſſion de Tripoly, *avoit gagné l'Eveſque Grec de Tripoly, & luy avoit inſpiré de bons ſentimens de la Religion Romaine, & utiles à ſes Grecs.*

Ibid. toaité 4. ch. 4.

Le

Le meſme Baſſon parlant de la Miſſion d'Alep, & d'un de ſes Peres, *il s'eſt entierement aqui,* dit-il, *le Patriarche des Arméniens Philippe ; qui eſt celuy de la grande Armenie dont le Siége eſt en Perſe à Eſchmiadzim. Ce veritable Prélat eſtant venu à Alep, pour aller viſiter les Saints lieux, receu le Pere avec une grande démonſtration de bienveillance ; & témoigna qu'il eſtoit Catholique dans ſon cœur, & Franc d'inclination, il s'en expliqua en quelques rencontres, & en meſme préſence d'un autre Patriarche.* Il ajoûte, que ce meſme Miſſionnaire convertit un Eveſque Armenien, lequel ayant en ſuite eſté chaſſé par les Schiſmatiques, ſe retira dans la Cappadoce, en un Monaſtére, & qu'il voulut ſe faire Ieſuite ; *Mais*, dit-il, *quelques grandes qualitez qu'il euſt, on n'a pas jugé qu'il faluſt deſſaiſir l'Egliſe des Armeniens de ce Paſteur.* Ch. V. *Ibid traité 1. chap. 8.*

Vn peu aprés, parlant d'un autre Miſſionnaire d'Alep, *Il a aqui*, dit-il, *à l'Egliſe Romaine un Eveſque Grec, & avec cet homme doüé de grandes qualitez, il s'eſt aſſuré la conqueſte de pluſieurs autres qui ſe rendront du bon party, gagnez par ce puiſſant inſtrument de leur converſion. Certes*, ajoûte-t-il, *dans ces Miſſions du Levant, il faut viſer particulierement à remettre dans l'obeïſſance du S. Siege les Eveſques, dont l'influence eſt univerſelle ſur les peuples, & toutes leurs actions ſervent d'exemple.* *Ib. ch. 10.*

Ailleurs, parlant de la Miſſion de Seyde ; *Nous ſommes redevables*, dit-il, *à l'Eveſque des Grecs, qui, d'Ailleurs, ayant eſté gagné à l'Egliſe Romaine par un de nos Peres, s'eſtime noſtre obligé. Ce Catholique Prelat nous ouvre tres-volontiers ſon Egliſe* *Traité 6. chap. 7.*

Ch. V. *Egliſe, & ſon cœur, & témoigne hautement à ſes Auditeurs, que l'Egliſe des Francs, & des Maronites, eſt toute ſainte, & la veritable Egliſes. Ces conqueſtes ſont des coups d'Etat parmy un peuple qui eſt Schiſmatique, ſans connoiſtre preſque le Schiſme; & ne peut guére périr, que par la mauvaiſe conduite des Paſteurs, & par les pernicieuſes maximes qu'ils peuvent débiter. Gagnez en-un, vous les gagnez tous, gagnez les tous, à la reſerve d'un, vous n'avez rien fait.*

Traité 1. *chap.* 9. Traittant de la Miſſion d'Alep, il raconte, que l'Eveſque des Suriens d'Alep avoit, avant ſon ordination, conçeu une grande haine pour l'héreſie Surienne, & qu'il s'eſtoit fait Catholique; qu'en ſuite il avoit eſté à Rome, & qu'eſtant revetû, il avoit eſté ſacré Eveſque par le Patriarche des Maronites, & établi dans l'Egliſe des Suriens d'Alep, d'où avant eſté contraint de ſe retirer il fut rappellé par les priéres des Curez, & par l'aide de M. Piquet. *Il ſert*, ajoûte-t il, *genereuſement Dieu parmy les ſiens, qu'il tient unis à l'Egliſe Romaine. Ainſi, l'ouvrage de noſtre Miſſionnaire fut vrayement l'ouvrage de la Grace, de grande conſequence aux Suriens, puis-qu'il a converty comme une Nation, en gagnant, & cultivant un homme de ce mérite.*

Voyages du Sieur Stochove pag. 58. Le ſieur Stochove, Voyageur, parlant des Ieſuites qui ſont à Galata, *Ces Peres*, dit-il, *y font un merveilleux fruit, parmy les héretiques, & Schiſmatiques les inſtruiſant dans la foy Catholique, Apoſtolique, & Romaine, meſme ils ont converty pluſieurs Eveſques Grecs, & en ont diſpoſé d'autres, en cas de quelque révolution, de ſuivre la vraye Egliſe.*

Ie

le fis connoiſſance, dit Busbequius Ambaſſadeur de l'Empereur, *avec Metrophane Metropolitain & ſuperieur du Monaſtére de Chaley. Il eſt tres-honneſte homme, & n'eſt pas ignorant; il deſire paſſionnément la réünion des deux Egliſes, de la Gréque & de la Latine, contre la coûtume du reſte de ſa Nation, qui deteſte ceux de noſtre Communion, comme des gens impurs, & prophanes.* Ch. V. *Ambaſſad. & voyages de Busbeq. liv. 4. pa.* 526.

Le Moyne Gouvea racontant de quelle maniére luy & les autres Auguſtins Portugais procederent pour réünir les Armeniens de Perſe à l'Egliſe Romaine, remarque, qu'ils s'attacherent particuliérement à gagner David leur Patriarche, & qu'ils ſe ſervirent enſuite de luy, pour attirer les Eveſques, & tout le reſte du peuple.

Apres cela, dites moy, je vous ſupplie, ſi l'on peut encore de bonne-foy nous alléguer les Grecs & les autres Chrétiens d'Orient? On les gagne par de l'argent, on s'inſinuë, ſous divers prétextes dans leurs maiſons, on s'aquiert leurs Eveſques, non pour les faire changer publiquement de Religion; mais pour la laiſſer dans la Communion où l'on les trouve, afin qu'ils y travaillent à l'établiſſement de la foy Romaine. Quel vſage peut-on faire de ces gens-là? Ne faudroit il pas que nous euſſions perdu le Sens commun, pour ne voir pas que s'ils croyoient la tranſſubſtanciation, ne nous paroiſſant pas ailleurs qu'ils la crûſſent avant toutes ces intrigues, ils l'auroient infailliblement receuë par le miniſtére des Miſſionnaires, & par ces voyes indirectes qu'ils pratiquent. *Relation d'Antoine de Gouvea liv. 3.*

Mais ce n'eſt pas tout, un des plus ordinaires, & des plus puiſſans moyens que les Miſſionnaires employent pour établir peu-à-peu, inſenſiblement & ſans

Ch. V. & ſans bruit, la Religion Romaine dans la Gréce, & parmy toutes ces autres Nations c'eſt l'induction de la Ieuneſſe à laquelle ils s'occupent par tout où ils ſont ; car ſous pretexte de leur enſeigner les lettres humaines, ils leur enſeignent la Religion & les élevent dans tous les ſentimens des Catholiques Romains, de ſorte qu'une grande partie des Prélats Grecs ſe trouvent avoir eſté de ce nombre, je veux dire qu'ils ont eſté leurs Ecoliers, ayant receu d'eux, dans leur âge tendre des impreſſions favorables au deſſein qu'on a de réduire ces peuples à l'obeïſſance du Pape.

Voyage de M. de la Haye ch. 5. pag. 125

Celuy qui a écrit le voyage de M. de la Haye, Ambaſſadeur du feu Roy, dit, *que les Jeſuites qui ſont à Galata, font un fruit merveilleux ; car outre les Prédications, & leurs Confeſſions, ils enſeignent toute la jeuneſſe, & meſme les Schiſmatiques, qu'ils retirent la pluſpart de leurs erreurs, en ſorte que pluſieurs des principaux Eveſques & Archeveſques Grecs, qui ont étudié ſous eux, ont de tres bons ſentimens de la créance de l'Egliſe, & ſont capable de rendre de grands ſervices.*

Voyage de Stoch. ga. 98.

Le Sieur Stochove, ſur ce meſme ſujet, dit à peu prés la meſme choſe ; *Les Grecs*, dit-il, *ne font point difficulté d'y envoyer leurs enfans à l'Echole* (il parle des Ieſuites de Galata) *où avec la ſcience, ils leur apprennent la vraye Religion Catholique.* Et parlant de l'Iſle de Chio, il dit, *que les Peres Jeſuites y ont un grand Convent bien bâty, & une aſſez belle Egliſe, qu'ils ſont bienvingt Religieux tous naturels du pays, leſquels à leur ordinaire y inſtruiſent la jeuneſſe Gréque, & en conduiſent pluſieurs à la vraye Religion. Les Peres Carmes*, ajoûte-t-il, *y ont auſſi une aſſez belle*

Pag. 225.

belle Egliſe & Convent, ils s'adonnent auſſi à inſtrui- Ch. V.
re la jeuneſſe, & en tirent pluſieurs hors de l'héreſie ordinaire des Grecs.

Le Sieur du Loir dit, de meſme que des Ieſuites de Galata *tiennent échole pour les enfans des Arméniens, & des Grecs.* Et le ſieur Thevenot dit, que dans l'Iſle de Chio, *il y-a un Convent de Capucins, qui enſeignent les lettres humaines, & la doctrine Chrétienne, à pluſieurs enfans qui vont à l'Echole chez eux.* Ailleurs il aſſure que dans l'Iſle d'Andra *les capucins apportent un grand ſoulagement à l'Eveſque, par leurs Prédications, & confeſſions, & par leur Echole, à laquelle vont tous les enfans des Grecs & qu'on y envoye meſme d'Athenes, pour apprendre les Lettres.*

Voyage du Loir, pag. 67. Thevenot, part. 1. ch. 61. Chap. 13.

La Boulaye le Goux témoigne, *qu'à Smyrne les Ieſuites ont une belle maiſon, où ils inſtruiſent la Ieuneſſe Gréque.* Ils font la meſme choſe à Sant-Erini, comme il paroiſt par la Rélation du Ieſuite Richard, qui introduit un autre Ieſuite parlant en ces termes, *I'ouvris l'Echole à tous ceux qui voudroient venir tous les jours apprendre les bonnes Lettres, & les bonnes mœurs: c'eſt par là que j'ay voulu commencer, & me ſuis montré très affectionné pour l'inſtruction de la Ieuneſſe tant par voye d'obeyſſance à mon Superieur, qui m'avoit fort recommandé cet employ, que par la lumiere du ciel, qui me fit voir clairement que c'eſtoit le meilleur moyen de réformer peu-à-peu l'Egliſe Gréque & Latine, & peut-eſtre l'un des plus importans pour nous maintenir en ces pays étrangers.*

Voyage de la Boulaye le Goux part. 1. chap. 9. Relat de Sant Erini, cha. 5

Il paroiſt déja, par ces témoignages, qu'une des principales choſes qu'on recommande aux Miſſionnaires, lors qu'on les envoye, eſt l'edu-

cation

Ch. V. cation des enfans, comme un moyen infaillible pour établir la Religion Romaine au milieu de ces peuples, & que les Miſſionaires, de leurs coſté, s'aquittent fort bien de ce devoir. Mais l'Auteur de la Syrie Sainte s'en explique encore plus clairement. Car parlant de ce que font les Ieſuites dans la Ville d'Alep, *Le premier de leurs employs* dit-il, *eſt l'inſtruction de la jeuneſſe que l'on a toûjours regardée comme une affaire de trés-grande conſéquence pour le changement de ces Nations.* Remarquez, je vous prie, ces termes, car ils veulent dire, non ſeulement que les Miſſionnaires s'y appliquent avec ſoin; qu'ils s'y appliquent par le commandement exprés de ceux qui les envoient; mais que c'eſt un des principaux moyens qu'on met en œuvre, pour faire que bien-toſt tous ces peuples ſe trouvent Catholiques Romains, ſans y prendre garde.

Part. 1. Trait. ch. 1.

Mais il faut encore remarquer que ces Meſſieurs qui ménagent tout, joignent enſembles les deux derniers moyens dont j'ay parlé, ſavoir celuy de gagner les Prélats, & celuy d'inſtruire les enfans. Car quand ils ſe ſont aquis quelque Eveſque, ou quelque Archeveſque, ils l'obligent de les employer à l'éducation de la jeuneſſe, & ſe ſervent, pour cela, de ſon authorité, afin d'agir avec plus d'aſſurance, & plus de ſuccez. C'eſt-ce que ce meſme Auteur de la Syrie Sainte nous apprend. *Le Pere Queyrot*, dit-il, *fut aſſez capable pour offrir ſon ſervice Metropolitain Grec, homme tres-Catholique, & d'une vie auſtere* (il parle du Metropolitain d'Alep) *il l'oblige de nous confier l'inſtruction de la jeuneſſe Gréque de ce pays, & de mépriſer les diſcours des ennemis de la Religion Romaine.*

Syrie Sainte part. 1. traité 1. chap. 4.

maine. Et un peu aprés. *Il faut remarquer encore,* dit-il, *que le Patriarche de Constantinople l'ayant repris de ce qu'il employoit un Religieux Franc pour enseigner les Grecs, dans sa maison mesme Episcopale, ce grand homme toûjours égal à soy, ne laissa pas de permettre aux enfans Grecs de prendre l'instruction du Pere dans nostre maison.* Ch. V.

Ailleurs, parlant de la Mission de Damas. *Cette Mission,* dit-il, *est l'ouvrage du P. Hieroſme Queyrot qui fut mené d'Alep à Damas, sur le commencement de l'année* 1645. *par le Patriarche Grec Euthymius, de l'Isle de Chio, & du Rite Romain, pour l'instruction de la jeunesse, nommement de son neveu, & pour la composition de ses lettres circulaires, & de ses patentes Gréques, & Arabes.* Il ajoûte pourtant, que ce Pere fut obligé de quitter *par les secretes persecutions que la jalousie excitoit contre un Religieux Franc, employé aux plus importantes affaires du Patriarchat.* *Part. 1. Tr. 3. ch. 3.*

Je ne saurois m'empécher de rapporter ce que ce mesme Auteur remarque sur le sujet de cette instruction de la leunesse. *C'est, ce me semble,* dit-il, *l'endroit par lequel il faut reprendre la conversion des Grecs Schismatiques. Nous sommes trop vieux, disoit ces années passées, Ierasimus Archevesque, Vicaire du Patriarche, pour prendre une nouvelle teinture; mais instruisez nostre jeunesse, qui se rendra, par vos soins, capable de tenir les bonnes choses, & sera un Seminaire de parfaits Chrétiens; paroles,* ajoûte-t-il, *qu'il profera devant cette jeunesse mesme, pour l'animer à user de l'avantage qu'elle possedoit. L'on a bien de la satisfaction à voir de jeunes Grecs naturellement éloquens, qui instruisent de bonne grace les serviteurs, & si* *Part. 1. Tr. 3. ch. 4.*

Chap. V. *je l'oſe dire leurs parens meſmes, qui deviennent comme leurs diſciples en la Religion. Eſt-il rien de plus grand, & de plus glorieux, que de bâtir de nouvelles Egliſes avec les Apoſtres, & convertir le Monde? On en fait de nouvelles par l'établiſſement de ces Seminaires, & on renouvelle les vieilles, en meſme tems, inſtruiſant les enfans qui enſeignent leurs peres.* Ce Ieſuite dit bonnement ce qu'il penſe, il eſt ſincere, mais M. Arnaud l'eſt un peu moins, luy qui nous veut faire paſſer pour vieilles ces Egliſes nouvelles, ont renouvelées.

Le meſme Auteur raconte, en ſuite, qu'ayant découvert que Iean Damaſcene paſſoit en ces pays-là pour un Docteur infaillible, & que ſon témoignage contre les Héreſies, eſtoit de grand poids; *Vn de nos Peres perſuadé*, dit-il, *de cette verité, & de l'amour que tous les peuples ont pour la nouveauté, entreprit d'enſeigner la Logique de ce Saint & ſa Theologie touchant les points de controverſe.* Il dit, *que cette invention eut un grand ſuccés, & anima d'un grand Zéle les écholiers.* Mais il ajoûte, *Que ce Zéle éclata trop, que les envieux en parlerent au Vicaire du Patriarche, & qu'ils l'animerent ſi fort, qu'il fit appeler les jeunes Théologiens, & aprés avoir repris leur hardieſſe, il en condamna les ſentimens, & leur défendit de continuër ſemblables diſcours, ajoûtant, que s'ils n'obeïſſoient il leur procureroit des Avanies, qui ruïneroient leurs familles. Cette ſorte d'argumens*, dit-il, *ne fit pas changer d'opinion à nos Echoliers, qui furent toûjours tres-conſtans en la doctrine de leur Maiſtre, ni rompre leurs aſſemblées, mais les obligea à ſe taire, & à ne publier plus dans les cercles ce qu'ils y avoient déja répandu.*

Ibid. chap. 5.

Il eſt aiſé, maintenant de comprendre quel eſt le fruit que l'Egliſe Romaine retire du travail de ces Miſſionnaires; mais ſi l'on en veut eſtre encore plus particulierement inſtruit, on n'a qu'à lire ce que le Sieur Poulet a écrit touchant les Ieſuites, & leur maniere d'agir en Orient. *Ils ont bien reconnu*, dit-il, *l'impoſſibilité qu'il y avoit de pouvoir jamais faire ployer l'eſprit d'une perſonne qui a vieilly dans l'erreur & que les premiéres impreſſiõs, fortifiées par une habitude faiſant une nouvelle nature en nous, il faloit introduire nos inſtructions dans des cœurs qui n'euſſent point encore eſté corrompus par les maximes du Schiſme & de l'Héreſie. Ils ont, à ce ſujet, & fort à propos inventé une Congregation, où les enfans des Schiſmatiques, & quelquefois de quelques Turcs, viennent. Le déſir d'avoir quelques images, ou quelques Agnus, les y attire; ils écoutent inſenſiblement, ils s'engagent à nos maximes en les écoutant, & ſe trouvent eſtre effectivement Catholiques, ſans meſme y avoir penſé; car le reſte des Schiſmatiques n'écoute, & ne feint d'eſtre Catholique; que dans l'eſperance de quelque avantage qu'il attend de ſa diſſimulation.* Ch. V. *Voyages du Sieur Poulet. 2. part. ch. 20.*

On n'a qu'à lire auſſi ce que le Ieſuite Beſſon écrit touchant le fruit des Congregations d'Alep, *Les ordres Religieux*, dit-il, *meſme les plus réglez ont receu des Congregations d'Alep de rares ſujets, & l'Egliſe Orientale en a tiré des Prelats, qui ſont aujourdhuy les plus belles lumieres du Clergé de Syrie.* Et c'eſt ce qui luy fait dire ailleurs, *Les Grecs, & les Syriens, ouvrent leurs maiſons aux hommes Apoſtoliques. Ils ouvrent meſme les portes de leurs Egliſes, & leurs chaires; les Curez agréent noſtre aſſiſtance, les Eveſques nous prient de cultiver* Part. 1. Tr. 1. c. 11. Part. 1. Tr. 1. c. 2.

Chap. V. *leurs vignes ; & cette Egliſe de l'Orient laſſe de ſes miſeres & aveuglée de ſes larmes, attend de l'Occident les plus pures lumieres de l'Evangile.* J'avouë que ces Meſſieurs ont eſté fort heureux, & fort adroits, à s'acquitter de l'employ qu'on leur a donné, & que l'Egliſe Romaine leur a bien de l'obligation ; mais je trouve que M. Arnaud eſt encore plus heureux qu'eux ; car il ſemble que ces gens ont vû de loin, par eſprit prophétique, le livre qu'il devoit faire, & qu'ils ont voulu, par avance, luy preparer les matiéres, & luy donner lieu de pouvoir faire tout ce beau recueil qu'il nous a fait d'atteſtations, & de témoignages. Qui l'euſt dit que Meſſieurs les Ieſuites euſſent paſſé les Mers, & couru juſqu'au bout du Monde pour travailler à la gloire de M. Arnaud ? Cependant, il eſt vray qu'ils ont eſté comme ſes precurſeurs, & vous diriez qu'ils ne ſont allez en ce pays-là, que pour luy.

Il ne faut pas paſſer ſous ſilence les Séminaires qu'on a établis à Rome & ailleurs, pour l'éducation des enfans Grecs, ou l'on leur enſeigne d'un coſté, les rites, & les ceremonies de l'Egliſe Gréque ; & de l'autre, les dogmes, & les créances de l'Egliſe Romaine : Car ſortant de ces écholes, ils s'en vont dans l'Orient, où il arrive tres-ſouvent qu'ils ſont appellez aux charges Eccleſiaſtiques, & ce ſont autant de créatures de la Cour de Rome, qui travaillent de tout leur pouvoir à établir les maximes, & les doctrines des Latins. Chacun ſait que ſous le Pontificat de Gregoire *XIII.* on en erigea un à Rome ; A quelle fin, on le peut apprendre de Leo Allatius. *Le Collége des Grecs*, dit-il, *fut dreſſé ſous Gregoire XIII. afin que les*

De perp. conſ. li. 3. c. 6. p. 970

enfans

enfans Grecs y puſſent apprendre les Sciences, & les Arts, qui ne ſe trouvent plus dans la Gréce, & en meſme temps, la pieté, afin qu'enſuite, ils les communiquaſſent aux autres, & particuliérement à ceux de leur nation. Et dans le chapitre ſuivant, aprés avoir raconté de quelle maniére on a travaillé à la propagation de la Religion Romaine dans la Gréce, depuis qu'elle a paſſé ſous la domination des Turcs, il ajoûte, *C'eſt ainſi que par une longue ſuite d'années, la Religion a fait des progrés dans la Gréce. Mais enfin Gregoire XIII. deſirant d'eteindre le feu qui embraſe la Gréce, & de pourvoir à ſa miſere fit bâtir à Rome l'Egliſe des Grecs, qu'il dedia à S. Athanaſe. Il acheta, en meſme tems les maiſons voiſines, pour la demeure des écholiers Grecs qu'on feroit venir de Grece, enfans des Grecs. Il ordonna un riche fond pour leur entretien, afin qu'en leur enſeignant les lettres Gréques, & Latines, ils puſſent ſervir d'ornement, & d'ayde, à leur miſerable Patrie.* Mais ce n'eſt pas une choſe qu'il faille prouver, puiſque ce Séminaire ſubſiſte encore aujourduy à Rome, dans l'uſage auquel il a eſté deſtiné. Chap. V.

Les fruits qu'on en recueille ne ſont pas petits; car c'eſt de là que ſont ſortis, & que ſortent encore tous les jours, je ne ſay combié d'hommes tous ardens zélateurs des cultes, & des créances Romaines, qui ſe répandent, en ſuite, dans l'Orient, & qui en faiſant profeſſion de la Religion des Grecs Schiſmatiques, & vivant dans la meſme Communion avec eux, ne laiſſent pas de s'employer avec ſoin à inſinuër les dogmes Latins dans les eſprits. Leo Allatius en a fait un Catalogue que les curieux pourront voir, ſi bon leur ſemble, il en marque pluſieurs

Chap. V.

ſieurs d'entre-eux qui ont eſté faits Archeveſques, un grand nombre d'autres qui ont eſté promeus à l'Epiſcopat, quelques-uns qui pour avoir porté leur zele un peu trop loin, ont fait ſoûlever les Grecs contre-eux; & quelques autres qui ont ſi bien travaillé, qu'ils ont gagné les Patriarches de Conſtantinople meſmes. Il fait mention d'un entre-autres, qu'il nomme Ioſaphat Azales, qui aprés avoir acheve ſes études dans le Séminaire, fut envoye à Meſſene, ville du Péloponeſe, pour y inſtruire les Moynes de S. Baſile qui y ſont & en ſuite, ayant eſté fait Papas, c'eſt à dire, Preſtre Grec, il s'en alla au Mont Athos, & la, dit Allatius, il enſeigna la verité de la foy. Or il faut remarquer que ce Mont Athos eſt, comme parle M. Arnaud, le Noviciat de tout l'Orient, & que c'eſt de là que les Religieux ſe répandent par toute la Grece, qu'on en tire la plûpart des Patriarches, des Archeveſques, & des Eveſques; de ſorte qu'aller porter la Religion Romaine au Mont Athos, c'eſt aller à la ſource, & pratiquer un moyen capable de gagner bien-toſt tous les Grecs. Il parle d'un autre, qu'il nomme Ignace Mindon, qui ſortant du Séminaire, s'en retourna dans la Gréce, où il enſeigna, durant pluſieurs années en particulier; de là il alla à Trebizonde, qui eſt une ville ſur le Pont Euxin, où de meſme, il s'employa à l'inſtruction des peuples, avec un tel ſuccés qu'il y paſſoit pour Prophete; & enfin, ayant eſté appellé par Raphaël Patriarche de Conſtantinople, pour eſtre Recteur de l'Egliſe Patriarchale qui eſt à Péra, *il y travailla*, dit-il; *de tout ſon pouvoir, pour les intéreſts de l'Egliſe Romaine.*

C'eſt de ce meſme Seminaire que ſont ſortis deux

deux hommes qui ont fait aſſez de bruit, ſavoir, Ch. V.
Iean Matthieu Cariophyle Archeveſque d'Iconie, & Pierre Arcudius; le premier fut envoyé dans la Gréce; mais ne s'y eſtant pas aſſez bien ménagé, il fut contraint, pour mettre ſa vie à couvert, de s'en revenir à Rome, où il ſe mit à écrire contre les Grecs; & l'autre fut envoyé *en Pologne, en Lituanie, en Ruſſie, & en Moſcovie, où il s'employa*, dit-il, luy-meſme, *vingt ans durant, à la propagation de la Religion Romaine.* *Arcud. Epiſt. ad Sigiſm. Regē Polonie.*

Le Ieſuite Poſſevin, écrivant au Pape Gregoire *XIII.* touchant les moyens qu'il y auroit de faire paſſer les cultes, & les créances des Latins parmy les Moſcovites, fait un ſi grand cas des Seminaires, qu'il luy conſeille d'en faire dreſſer un à Rome, pour les Ruſſes, & un autre à Vilna dans la Lituanie, où il dit que les Ieſuites ont auſſi leur College, qui eſt fourny d'un bon nombre d'Ecoliers. Ailleurs il dit que ce Pape établit en effet des Séminaires pour les Ruſſes dans la Lituanie, & ailleurs. *De reb. Moſc. pag. 10.* *Bibliſe. lect. lib. 6. cap. 1.*

M. L'Eveſque de Pamiez dans ſes Annales aprés avoir dit que Gregoire dreſſa un Seminaire à Rome pour les Maronites, ajoûte qu'il en établit auſſi pour les autres Nations Orientales & Septentrionales tant à Rome que dans les Provinces. *Spondanus Annal. tom. 3. ad ann. 1584.*

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que les Turcs ſous la puiſſance deſquels les Grecs vivent, s'oppoſent aux efforts que font les Latins; *On n'a jamais ouï dire*, dit Iean Cottovic, *que les Turcs ayent mal traité les Religieux, qui aprés avoir fait leurs études à Rome, & y avoir pris les ordres, s'en ſont retournez dans leur païs, & y ont eſté elevez aux dignitez, ni que le Magiſtrat Turc leur ayt,*

Chap. V. *pour cela, fait ſouffrir juſqu'à preſent le moindre dommage.* En effet, pourvû qu'on ne choque pas leur Religion, & qu'on ne ſe méle pas de diſputer contre les impietez de leur Mahomet, ils ſont aſſez commodes pour tout le reſte. Ils favoriſent ceux qui leur donnent le plus d'argent; & de là vient qu'on voit ſouvent ſur le Siége Patriarchal de Conſtantinople, des perſonnes qui ſont en bonne intelligence avec Rome, ou qui meſme ont eſté Echoliers des Ieſuites, leſquels ſe voyant élevez à cette dignité, ne manquent pas de favoriſer, autant qu'il leur eſt poſſible, ce changement qu'on pourſuit depuis ſi long tems; & c'eſt en ce rang qu'il faut mettre Raphaël, Néophytus, Timotee, Cyrille de Beroë, & je ne ſay quels autres que le party des Latins a pouſſez en divers tems, au Patriarchat, & qui leur ont, enſuite, rendu des ſervices tres-importans.

Tout cela fait voir, ce me ſemble, évidemment qu'il n'y a pas beaucoup de ſincerité dans le procedé de M. Arnaud, qui taiſant ces intrigues, nous veut perſuader bruſquement, & de plain ſaut, l'antiquité des créances Romaines touchant l'Euchariſtie, par ce principe qu'elles ſe trouvent dans les autres Societez Chrétiennes, comme s'il n'y avoit jamais eu aucune porte ouverte pour les cõmuniquer de l'Italie à la Gréce, & au reſte de l'Orient, ou comme ſi les Latins n'avoient jamais fait aucun effort pour les y faire entrer. Si je diſois que ces peuples peuvent les avoir priſes d'ailleurs, ou les avoir eux-meſmes inventées, il y auroit, peut-eſtre, encore de la couleur dans l'argument de M. Arnaud; au moins, on ne pourroit pas dire qu'il pechaſt contre la bonne foy; mais que

M. Ar-

M. Arnaud ſache bien que les Latins ont eſté perpetuellement occupez à introduire dans ces pays-là leurs doctrines, & qu'ils y ont travaillé conſtamment, depuis je ne ſay combien de Siécles, & que, néanmoins, ſur la penſée qu'il y a qu'ils y auront infailliblement réüſſi, il nous vienne produire maintenant la foy de ces gens-là comme un caractére de perpetuité, c'eſt, pour en parler auſſi honneſtement que je puis, un procedé que les perſonnes raiſonnables ne ſauroient jamais approuver. Chap. V.

On dira, peut-eſtre, que je fay bien voir en general que les Latins ont tâché d'inſinuer leur Religion dans l'Orient; mais que je ne fais pas voir, en particulier, qu'ils ayent pris aucun ſoin d'y faire paſſer le dogme de la tranſſubſtanciation. A cela je repons premiérement que cela n'eſt pas neceſſaire; car ne me propoſant maintenant que de faire voir la nullité de la conſequence que M. Arnaud pretend tirer pour la perpetuité de la créance Romaine, touchant la tranſſubſtanciation, de ce qu'il s'imagine que les Egliſes Orientales la tiennent de meſme que les Latins, il me ſuffit de montrer que cette créance pourroit leur avoir eſté communiquée par les Latins meſmes, dans tous les efforts qu'ils ont faits pour introduire leur Religion dans l'Orient, puiſque la tranſſubſtanciation eſt un des points les plus importans. Et ſi M. Arnaud veut que ſa preuve ſubſiſte, il faut qu'il mette à part tous le tems de ces effort, dont nous parlons, & qu'il ſe renferme dans les ſiécles qui ont precedé. Car s'il ne montre que la tranſſubſtanciation a eſté cruë dans ces Egliſes-là, avant meſme qu'on travaillaſt à ſe les acquerir, il

n'y a

Chap. V. n'y a perſonne qui ne comprenne que ſon argument n'a point de force, puiſqu'on luy pourra toûjours dire, qu'ils l'ont receuë de la main des Latins, ne paroiſſant pas qu'ils l'euſſent auparavant.

Mais, en ſecond lieu, je ne veux pas qu'il tienne à cela que M. Arnaud ne ſoit ſatisfait entiérement, & que noſtre conteſtation ſur cét Article ne finiſſe. Ie dis donc, que l'an 1267. Clement IV. voulant profiter de cette grande ardeur que Michel Paléologue Empereur des Grecs témoignoit avoir pour la réünion de ſon Egliſe avec la Romaine, comme nous l'avons vû dans le Chapitre troiſiéme, luy envoya une Confeſſion de foy, qu'il entendoit que les Grecs receuſſent, parce qu'il avoit trouvé celle que les Grecs luy avoient envoyée non ſeulement défectueuſe en beaucoup de choſes, mais meſme pleine d'erreurs, bien que les Freres Mineurs qui eſtoient à Conſtantinople pour travailler à la réünion, l'euſſent acceptée. Or entre les articles de cette Confeſſion, il y en a un qui regarde l'Euchariſtie, & qui eſt exprimé en Latin ces termes, *Sacramentum Euchariſtiæ ex azymo conficit eadem Romana Eccleſia tenens & docens quod in ipſo Sacramento, panis verè tranſſubſtanciatur in corpus, & vinum in Sanguinem Domini noſtri Ieſu-Chriſti*, c'eſt à dire, *l'Egliſe Romaine celebre le Sacrement de l'Euchariſtie avec du pain ſans levain, tenant & enſeignant, qu'en ce Sacrement, le pain eſt vrayement tranſſubſtancié au corps, & le vin au Sang de noſtre Seigneur Ieſu-Chriſt.* Il envoya enſuite, des Dominicains, pour faire valoir cette Confeſſion, & pour la faire accepter aux Grecs.

Raynald. ad ann. 1267. n. 75

L'an

L'an 1272. Gregoire X. envoya des Freres Mineurs en Grece, pour travailler de nouveau à la reduction des Grecs, ſous l'autorité de ce meſme Michel Paléologue, qui vouloit achever cette affaire à quelque prix que ce fuſt, & il les chargea encore de la meſme Confeſſion de Foy. Ch. V. *Raynald. ad ann. 1272. nn. 27.*

L'an 1288. le Pape Nicolas IV. envoya des Freres Mineurs dans l'Eſclavonie, pour ramener ce peuple de la Religion Greque qu'ils profeſſoient, à la Religion Romaine; il les chargea de ſes lettres au Roy Vroſius, & à la Reine Héléne ſa mere; mais il les chargea auſſi de cette meſme formule de foy, contenant l'article de la tranſſubſtanciation, afin que ce fuſt la regle de l'inſtruction qu'on donneroit deſormais au peuple. *Idem. ad an. 1288. nn. 30.*

Le meſme Pape l'envoya auſſi en Orient à trois Eveſques qui avoient embraſſé ſa Communion, les exhortant d'enſeigner les peuples ſelon la doctrine qu'elle contenoit, & en meſme tems, il leur recommanda les Miſſionnaires qu'il avoit envoyez en ce pays-là, pour la converſion des Grecs, des Bulgares, des Valaques, des Syriens, des Ibéres, des Alains, des Ruſſiens, des Iacobites, des Neſtoriens, des Georgiens, des Arméniens, & des Indiens; d'où il eſt aiſé de conjecturer que les Miſſionnaires eſtoient chargez auſſi de cette formule. *Ibid. n. 33*

L'an 1318. le Pape Iean XXII. envoya cette Confeſſion au Roy d'Arménie. Et non ſeulement, dit Raynaldus, *les Arméniens qui habitoient dans la Cilicie, & dans l'Arménie, embraſſérent la Doctrine de l'Egliſe Romaine; mais les autres auſſi, qui chaſſez de leur pays par les Saraſins, s'eſtoient retirez dans la Cherſoneze Taurique. Ils ſe ſoûmirent à l'Egliſe* *Raynald. ad ann. 1318. nn. 13.*

Chap. V. *à l'Egliſe Romaine entre les mains de l'Eveſque de Capha, qui eſtoit Latin. Le Pape*, ajoûte-t-il, *les en felicita, & les inſtruiſit, que dans les Myſteres divins la Subſtance du Pain eſt changée au Corps & au Sang de Ieſus-Chriſt, les eſpeces demeurant en leur entier.*

Idem ad an. 1338. nu. 77. L'an 1338. Benoiſt XII. receut des Lettres des Alains, c'eſtoit une eſpece de Chrétiens qui profeſſoient la Religion Gréque, & qui vivoient ſous la domination des Tartares. Il leur écrivit, & leur donna pour leur inſtruction la Confeſſion de foy dont j'ay déja parlé. Raynaldus rapporte cette lettre à l'an 1338. Mais il y a un vieux livre dont j'ay déja parlé intitulé, *l'Hiſtoire merveilleuſe du grand Cham de Tartarie*, qui l'a rapporté à l'an 1328. l'article de la tranſſubſtanciation y eſt expreſſément marqué.

Idem ad an. 1366. nu. 6. L'an 1366. Iean Paléologue Empereur des Grecs, deſirant de ſe réünir avec l'Egliſe Romaine pour avoir du ſecours contre les Turcs, le Pape Vrbain V. luy envoya, comme ſes predeceſſeurs avoient fait à Michel, cette meſme Confeſſion.

Voilà donc les Latins empreſſez à faire recevoir non ſeulement leur Religion en general, mais en particulier la Doctrine de la tranſſubſtanciation aux Chrétiens Orientaux, & afin qu'on ne diſe pas que cette Confeſſion contient les autres points de la foy Chrétienne, auſſi bien que celuy de la converſion ſubſtancielle, il faut remarquer, qu'elle a deux parties bien diſtinguées; dans la premiére on y explique les articles du Symbole des Apôtres; & dans l'autre on y declare quelques points particuliers determinez par l'Egliſe Romai-

maine formellement *propter diverſas hereſes à quibuſdam ex ignorantia & ab aliis ex malitia introductas, à cauſe de certaines Hereſies introduites par l'ignorance de quelques-uns, & par la malice de quelques autres.* Or c'eſt entre ces derniers points qui eſt contenuë la tranſſubſtanciation; ce qui induit, qu'on la leur propoſoit comme une doctrine nouvellement définie par l'Egliſe Romaine, & dont ces peuples n'avoient pas encore de connoiſſance preciſe. Chap. V.

M. Arnaud n'a donc qu'à chercher d'autres preuves pour établir ſa pretention touchant l'antiquité de la créance dont il s'agit, & je ne craindray pas de dire qu'il ſera un fort habile homme, s'il peut ſe défaire ſolidement de tout ce que je luy ay mis en avant, & où je le défie de trouver une mauvaiſe allegation. On luy a fait voir cinq Illuſions capitales qu'il a faites au monde, ſoit en cachant ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir pour bien juger de toute cette diſpute, ſoit en détournant à un uſage vain & inutile, ce qui conclut directement contre luy. On luy a montré l'ignorance profonde où tous ces peuples ont eſté enſevelis, depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à maintenant, & les folles ſuperſtitions qui régnent au milieu d'eux, ce qui les rend déja fort impropres à décider noſtre controverſe. On luy a repreſenté l'état miſerable de ces Egliſes, à l'égard des choſes temporelles, & les violences que les Latins leur ont faites pour les obliger à changer de Religion. On luy a mis en avant les perſecutions qu'ils ont ſouffertes de leurs propres Princes, pour cela meſme. On luy a fait voir tous ces pays couverts de Moines, & de Miſſionnaires, depuis un tems immemorial, &

ſans

Chap. V. ſans interruption, juſqu'à preſent. On luy a expliqué par le menu ce que les Miſſionnaires y font, & ce que les Séminaires y contribuent, pour leur faire recevoir la foy Romaine. Et enfin, on luy a montré qu'un des principaux ſoins qu'on a eu d'eux a eſté de leur apprendre le myſtere de la converſion ſubſtancielle. Apres cela, s'ils la croyent, ou s'ils ne la croyent pas, ce nous doit eſtre une choſe fort indifferente à l'égard du fond de noſtre diſpute. Il ne s'agit maintenant, au pis aller, que de mon honneur en particulier, c'eſt-à-dire, de ſavoir ſi j'ay bien ou mal avancé qu'ils ne la croyent point, & c'eſt ce que j'éclairciray dans la ſuite moyennãt la grace de Dieu, d'une maniere qui pourra ſatisfaire les perſonnes raiſonnables.

LIVRE

Chap. I.

LIVRE TROISIE'ME,

Où l'on fait voir que l'Egliſe Grecque qu'on appelle Schiſmatique ne tient point la tranſſubſtanciation.

CHAPITRE PREMIER.

Eſtat de la queſtion. Sixiéme illuſion de M. Arnaud.

ON ſe ſouviendra que dés le commencement de cette diſpute touchant les Egliſes Schiſmatiques, je me ſuis engagé à établir trois propoſitions. La premiere que quand Monſieur Arnaud auroit prouvé tout ce qu'il pretend à l'égard de ces Egliſes, depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à maintenant il ne s'enſuivroit pas que les creances de l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie fuſſent perpetuelles dans le Chriſtianiſme, ny que le changement dont il s'agit, fuſt impoſſible, ny qu'il ne fuſt actuellement arrivé. La ſeconde que la veritable Egliſe Grecque & les autres que les Latins appellent Schiſmatiques n'ont jamais conté ny ne content encore aujourduy la tranſſubſtanciation entre les articles de leurs créances, ny l'adoration

Chap. I. tion ſouveraine de l'Euchariſtie entre leurs cultes. La troiſiéme que tout ce que M. Arnaud a mis en avant ; pour prouver l'affirmative, eſt nul & inutile, & que meſme la plus grande partie de ſes preuves concluent le contraire de ce qu'il pretend. I'ay déja eclaircy la premiére dans le Livre precedent, celuy-cy ſera deſtiné pour la ſeconde, à l'égard des Grecs dont j'examineray la créance depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à preſent, me reſervant d'en parler ailleurs depuis le ſeptiéme juſqu'à l'onziéme, pour m'accommoder à l'ordre de M. Arnaud. Et quant aux autres Egliſes Orientales j'en parleray dans le cinquieme livre. Mais avant toutes choſes il eſt neceſſaire de bien poſer l'état de la queſtion, afin qu'on ſache nettement dequoy il s'agit, & qu'en meſme tems on voye la ſuite des illuſions de M. Arnaud, qui s'éloigne preſque toûjours du point de noſtre different, ſuppoſant ce qui n'eſt pas, prouvant ce dont il ne s'agit pas, & confondant ce qui doit eſtre bien diſtingué.

Premiérement il faut ſavoir qu'il y a de deux ſortes de Grecs, les uns réünis à l'Egliſe Romaine, qui reconnoiſſent la juriſdiction du Pape, & qui recevoient le Concile de Florence, vivant en paix avec les Latins, les autres qui ſont ſeparez ne reconnoiſſant que leurs Patriarches, & faiſant une communion à part oppoſée à l'Egliſe des Latins. C'eſt à mon avis ce que M. Arnaud ny ſes amis ne nieront pas, puiſque dans les remarques ſur la requeſte de M. l'Archeveſque d'Ambrun ils ont eux-meſmes fait cette diſtinction *de l'Egliſe Gréque Catholique & de l'Egliſe Gréque Schiſmatique.* Il ſeroit inutile d'apporter icy d'autres preu-

preuves d'vn fait auſſi conſtant que celuy-là, qui Ch. I.
n'eſt aujourd'huy ignoré de perſonne, & dont l'evidence doit eſtre au deſſus de toute conteſtation. En effet les ſoins que les Latins ont pris pour ſe ſoûmettre les Grecs ne ſont pas demeurez entiérement ſans fruit, car outre que dans la Gréce meſme, & dans les autres Patriarchats, ils ſe ſont acquis un grand nombre de perſonnes & de familles entiéres; outre cela dis-je, il y-a des Nations en corps qui ont reçu le Concile de Florence, & qui vivent ſous la juriſdiction du Pontife Romain, gardant neantmoins les rites & le- coûtumes des Grecs. Il faut mettre en ce rang tous les Grecs qui ſont en Italie, à Rome, à Veniſe, dans la Toſcane, & dans les Royaumes de Sicile, & de Naples, que l'on appelle Grecs Italiens; il y faut mettre auſſi vne grande partie de ceux qui vivent ſous la domination des Venitiens. Car Allatius témoigne que tous ceux-là non ſeulement gardent les meſmes céremonies que les Orientaux, mais que le Pape meſme les oblige de les garder, & qu'ils entretiennent un Eveſque Grec a Rome, pour conferer les ordres à la matiere des Grecs, afin qu'ils ne ſoient pas obligez de les aller prendre en Orient de la main des Schiſmatiques. Il y faut mettre encore les Ruſſes qui habitent dans la Ruſſie noire & dans la Podolie, ſous la domination du Roy de Pologne, qui ſe ſoûmirent à l'Egliſe Romaine ſur la fin du ſiécle précedent. Arcudius loüe Sigiſmond III. de ce qu'il les avoit non ſeulement ſolicitez, mais preſque contraints à cette union, *ut ad Romanam*, dit-il, *hoc eſt veram Dei Eccleſiam ſe adjungerent, excitaſti ac pene dixerim impuliſti.* Arcud. Epiſt. ad Sigiſm. Noſtre que-

Ch. I. stion n'eſt pas à l'égard de ceux-là, leur ſujettion au Pontife de Rome les exclut évidemment de cette diſpute, & je les ay formellement exceptez, lors que j'ay nié que les Grecs & les autres Chrétiens crûſſent la tranſſubſtanciation, & adorraſſent le Sacrement, ayant dit en termes exprés *hormis ceux qui ſe ſoumettent au Pape.* Il ne s'agit donc que des Grecs qu'on appelle Schiſmatiques, & M. Arnaud ne devoit pas négliger de faire cette diſtinction dés l'entrée de ſa diſpute.

Allat. de perp. conſ. l. 3. cap. 11

Secondement, il faut ſe ſouvenir qu'vn des principaux avantages que l'Egliſe Romaine tire des Séminaires dont nous avons déja parlé, & des Miſſionaires qu'on entretient dans la Gréce eſt de faire des proſélytes, & d'inſtruire beaucoup de jeunes gens dans ſa créance pour s'en ſervir enſuite à la reduction des autres, comme je l'ay fait voir dans le Livre précedent. Or il ne ſeroit pas juſte que M. Arnaud vouluſt mettre ces ſortes de perſonnes en ligne de conte, & je ſuis perſuadé qu'on ne trouvera pas mauvais que je les ſépare de rang des autres, car en effet l'illuſion ſeroit trop groſſiére de prétendre déterminer cette queſtion touchant l'Egliſe Grecque, par le témoignage de gens gagnez, ou élevez dés leur jeune âge par les Jeſuites, & autres Religieux, ou Docteurs Latins qui les ont imbûs de leurs dogmes. I'ay déja montré que le nombre n'en eſt pas petit, & Allatius luy-meſme nous l'aſſure. *Les Grecs*, dit-il, *qui réverent le Pontife Romain & qui reçoivent ſes paroles comme des Oracles ſont bien en plus grand nombre qu'on ne penſe, & ſi la crainte d'un Tyran tres-cruel, & celle des calomnies, & des accuſations*

Réponſe au premier Traité ſur la fin.

de

de quelques méchans, ne les retenoient, on en verroit tous les jours plusieurs de ceux qui possedent les dignitez entre les Grecs qui viendroient se prosterner aux pieds du Pape. C'est le fruit des Missions, & des Seminaires; mais il n'est pas juste que M. Arnaud en profite. Ch. 5.

En troisieme lieu, il ne s'agit pas icy de savoir si les Grecs ont la mesme creance que nous sur le sujet du Saint Sacrement. C'est une illusion perpetuelle que M. Arnaud fait à ses Lecteurs, disputant assez souvent sur ce principe, savoir que je soûtiens que les Grecs sont d'un mesme sentiment avec nous. Il se met par exemple fort en peine de nous monstrer qu'il n'y a pas apparence que nous nous voulussions servir des paroles d'Euthymius pour instruire un homme de nostre opinion, & qu'Euthymius n'a pas pris le terme, *Est*, dans les paroles de Iesus-Christ, *Ceci est mon Corps*, au sens de, *significat*, Il se met fort en peine de nous trouver que Nicolas de Methone n'estoit pas Bérengarien, & qu'il ne croyoit pas que le pain fust la figure du Corps de Iesus-Christ, que la profession de foy qu'on faisoit faire aux Sarrazins lors qu'ils embrassoient la Religion Chrétienne, n'estoit pas propre à faire entendre que le pain & le vin n'estoient pas véritablement le Corps de Iesus-Christ, mais que c'estoit seulement la figure remplie de sa vertu, & que le Pape Innocent III. n'a pas reproche au Grecs de croire qu'ils ne mangeoient que la figure du Corps de Iesus-Christ. Tout cela n'est qu'vn artifice pour se joüer du monde, & pour surprendre les simples qui n'ont pas toûjours precisement devant les yeux le point du different, & qui se lais-

Liv. 2. ch. 12.

Liv. 2. ch. 13.

Liv. 2. ch. 15.

Liv. 3. ch. 1.

Ch. I. sent facilement transporter d'un sujet à l'autre. Ie dis donc qu'il ne s'agit pas de savoir, si les Grecs croyent de l'Eucharistie formellement ce que nous en croyons, & s'ils s'en expliquent de la mesme maniére que nous nous en expliquons. C'est ce qu'on n'a jamais dit à M. Arnaud, mais on luy a dit au contraire que plusieurs d'entre les Grecs ont depuis le septiéme siécle rejetté les termes de *figure d'image*, *de type*, dont les Anciens s'estoient servis, & dont nous nous servons à leur exemple. Il s'agit seulement de savoir si les Grecs croyent au Sacrement ce que l'Eglise Romaine en croit, c'est point unique de la dispute, auquel il faloit s'attacher, sans s'égarer à des discours & à des consequences inutiles. En effet le but du traitté de la Perpetuité estant de nous faire avoüer *que la creance de l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, a esté perpétuelle dans tous les Siécles*, & l'Auteur s'estant pour cela servy de la conformité que les Grecs ont avec elle sur ce point, & cette conformité ayant esté niée, il est clair qu'il s'agit non de nostre sentiment, mais de celuy de l'Eglise Romaine, pour savoir si les Grecs tiennent & enseignent la mesme chose.

Réponse au premier Traité.

Premier Traité de la Perpetuité pag. 14

En quatriéme lieu, la dispute que nous avons eüe jusqu'icy n'a point esté sur le sujet de la présence réelle comme M. Arnaud le suppose, mais seulement sur le sujet de la transsubstanciation, & de l'adoration; de sorte que c'est mal-à propos, & contre la bonne foy qu'il a voulu faire croire au monde qu'il s'agissoit aussi de la présence réelle; *C'est de la foy*, dit-il, *de tous ces peuples, & de toutes ces Sectes, à l'égard de la presence réelle & de la transsubstanciation dont il s'agit maintenant.*

Liv. 2. ch. 3. pag. 118

nant dans noſtre diſpute. C'eſt encore plus mal-à-propos, qu'il s'eſt plaint que contre l'intention de l'Auteur de la Perpetuité j'ay détourné la queſtion ſur la tranſſubſtanciation. *Encore*, dit-il, *que l'Auteur de la Perpetuité n'euſt parlé dans ſon prémier Traité que de la préſence réelle, & qu'il ſe ſoit contenté de ſoûtenir qu'elle eſtoit reçuë par toutes ces Societez Schiſmatiques, neantmoins M. Claude a toûjours détourné la queſtion ſur la tranſſubſtanciation, dont il ne s'agiſſoit point préciſément.* Mais enfin c'eſt l'effet d'une liberté tout-à-fait ſurprenante & condamnable d'avoir écrit, *qu'il ne ſait ſi la hardieſſe d'un homme peut aller juſques au point où la mienne devroit eſtre pour ſoûtenir juſques au bout que la préſence réelle & la tranſſubſtanciation ſont des dogmes inconnus à l'Egliſe Gréque.* Et moy j'oſe dire que la ſienne ne ſauroit eſtre guére plus grande qu'elle eſt, car il eſt certain qu'il ne s'agit icy que de la tranſſubſtanciation, & de l'adoration & non de la preſence réelle, de laquelle je n'ay point encore parlé. 1. Qu'on liſe la derniére ſection de ma prémiere Réponſe, l'on y trouvera preciſement ces termes; *Ie ſoûtiens que la tranſſubſtanciation, & l'adoration du Sacrement, ſont deux choſes inconnuës à toute la terre, à la reſerve de l'Egliſe Romaine; car ny les Grecs, ny les Arméniens, ny les Ruſſiens, ny les Iacobites, ny les Ethiopiens, ny en géneral aucuns Crétiens hormis ceux qui ſe ſoûmettent au Pape ne croyent rien de ces deux articles.* 2. Qu'on voye de meſme les endroits de ma ſeconde Réponſe où je retouche la meſme queſtion, & l'on trouvera qu'il s'y agit uniquement de la tranſſubſtanciation, & qu'il ne s'y parle

Ch. I.

Ibid.

Liv 2. ch. 10. pag. 191.

Ch. I. pas meſme de la preſence réelle. 3. Qu'on liſe le dernier Chapitre du ſecond traité de la Perpetuité, on verra qu'il porte pour titre ces paroles. *Que toutes les Sectes ſéparées de l'Egliſe Romaine ſont d'accord avec elle ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation, & principalement les Grecs*; On verra auſſi que dans le corps du Chapitre il n'y eſt pas dit un mot touchant la preſence réelle.

Il n'y a donc que M. Arnaud qui ſe ſoit aviſé de la faire entrer malgré nous dans la diſpute, ſans autre raiſon que parce qu'il veut qu'elle y ſoit, & qu'il a crû ſe ſauver par l'ambiguité des termes de preſence reelle. Car quant à ce qu'il nous a dit, que l'Auteur de la Perpetuité n'avoit parlé dans ſon premier traité que de la preſence reelle, & qu'il s'eſtoit contenté de ſoûtenir qu'elle eſtoit reçuë par toutes ces Societez Schiſmatiques, je ſuis marry d'eſtre obligé à luy dire que je ne connois point d'homme qui écrive auſſi legérement qu'il fait, ny qui expoſe ſa réputation plus facilement que luy ſur des faits dont il peut eſtre convaincu par autant de perſonnes qu'il y en a qui ſavent lire. Car ſans aller plus loin il ne faut que lire pour trouver dans la page 14. du premier Traité, que l'Auteur ſe propoſe *de conduire un eſprit qui ne ſeroit pas entiérement opiniâtre, juſques à luy faire avouër par l'évidence de la verité que la créance de l'Egliſe Romaine touchant ce myſtére eſt la meſme que celle de toute l'Antiquité.* Or chacun ſait que la créance de l'Egliſe Romaine va juſqu'à la tranſſubſtanciation. Il ne faut que lire pour reconnoiſtre qu'en ſuite de cela dans les pages 18. & 19. voulant faire voir l'univerſalité des

la

la créance de Rome, il dit, *que Lanfranc apres* Ch. I.
avoir expliqué la doctrine Catholique en ces termes; Nous croyons que les SVBSTANCES, *terrestres du pain & du vin estant divinement sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministére des Prestres, sont* CHANGE'ES *par l'operation ineffable, incompréhensible & miraculeuse de la toute-puissance de Dieu en l'Essence du Corps du Seigneur*, ajoûte, *Voila la foy que l'Eglise qui estant répanduë par tout le monde est appellée Catholique a tenuë dans tous les siecles, & qu'elle tient à présent, qu'il la répete avec confiance au chapitre 22. qu'il presse Bérenger de s'informer du sentiment de tous les Chrétiens du monde dans l'Orient & dans l'Occident. Interrogez dit-il, tous ceux qui ont quelque connoissance de la langue Latine & des Livres Latins. Interrogez les Grecs, les Arméniens, & géneralement tous les Chrétiens de quelque nation qu'ils soient, & ils vous répondront tous qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.* Il ne faut que lire pour voir que l'Auteur de la Perpetuité produit ensuite le témoignage de Guitmond dans le mesme sens, & pour la mesme fin qu'il avoit produit celuy de Lanfranc, savoir pour prouver que les Grecs & les autres Schismatiques croyent la transsubstanciation, & que dans la page 22. il fait cette remarque *Que Guitmond n'applique pas seulement ce qu'il dit à l'opinion contraire à la présence réelle, mais aussi à la doctrine de l'Impanation qui est celle des Luthériens*, ce qui veut dire fort nettement que ce témoignage de Guitmond ne regarde pas la présence réelle seulement, mais aussi la transsubstanciation. Enfin il ne faut que lire pour reconnoistre qu'aprés avoir allegué le passage de Guitmond,

Ch. I. l'Auteur de la Perpetuité ajoûte tout d'vne ſuite, dans la page 23. *Ainſi tous les livres des Grecs Schiſmatiques que nous avons depuis ce tems-là, témoignent clairement qu'ils étoient dans la méſme foy que l'Egliſe Romaine touchant l'Euchariſtie.* Apres cela M. Arnaud nous vient dire *qu'encore que l'Auteur de la Perpetuité n'euſt parlé dans ſon prémier traité que de la préſence réelle, & qu'il ſe ſoit contenté de ſoûtenir qu'elle eſtoit reçuë par toutes ces ſocietez Schiſmatiques, neantmoins M. Claude a toûjours détourné la queſtion ſur la tranſſubſtanciation dont il ne s'agiſſoit point préciſement.* Il ne s'en agiſſoit pas ? Et que veulent donc dire tous ces temoignages de Lanfranc & Guitmond, qu'il a produits formellement pour montrer que la tranſſubſtanciation eſtoit la foy de toute la terre, des Grecs des Armeniens, & généralement de tous les Chrétiens ? Sans mentir M. Arnaud ſe fait un tort irreparable d'avancer ainſi les choſes ſans conſultation, & ſans examen, ſeulement parce qu'il ſe les eſt imaginées ; & de ſe laiſſer flatter de cette eſperance qu'il en ſera crû à ſa ſimple parole. Ce qui l'a trompé ſans doute eſt qu'il a vû dans le traité de la Perpetuité que l'auteur aprés avoir produit ſon argument touchant les Egliſes Schiſmatiques de la maniere que je viens de le marquer, c'eſt-à dire formellement à l'égard de la tranſſubſtanciation, paſſant enſuite à étaler quelques raiſonnemens par leſquels il prétend montrer que le myſtere de l'Euchariſtie eſt connu diſtinctement de tous les fideles, & qu'un changement inſenſible eſt une choſe impoſſible, ſe reſtraint à la préſence reelle, mais il y a de la difference de l'un à l'autre, & M. Arnaud y devoit un peu mieux

prendre

prendre garde. Ie dis donc que dans cette diſpu- Ch. I.
te des Grecs, & des autres Chrétiens ſeparez de l'Egliſe Romaine, il s'agit de la tranſſubſtanciation, & nullement de la preſence réelle, ſoit parce que l'Auteur de la Perpetuité a expreſſement parlé de la tranſſubſtanciation dans ſon premier traitté comme je vien de le faire voir, ſoit auſſi parce que c'eſt à cette doctrine ſeule & à l'adoration, que je me ſuis formellement reſtraint dans ma prémiere Réponſe, & qu'en ſuite la diſpute a eſté preciſément continuée ſur ces deux articles. Il eſt neantmoins bon que je faſſe icy une déclaration afin qu'on ne s'y trompe point, qui eſt que bien que noſtre diſpute ne ſoit pas maintenant ſur la préſence réelle, ſi eſt-ce que je ne pretens pas qu'on tire de là cette conſequence que je la reconnoiſſe établie dans l'Egliſe Grecque au ſens que l'Egliſe Romaine l'entend. Ce n'eſt du tout point ma penſée, & je ne veux dire autre choſe ſinon que ce n'eſt pas à preſent le ſujet de cette conteſtation. On verra peut-eſtre aſſez dans la ſuite ce qu'on en doit croire, ſans qu'il ſoit beſoin de changer pour cela l'état de noſtre queſtion.

Mais outre les conſiderations que je viens de faire, il faut encore prendre garde, qu'il ne s'agit pas de ſavoir ſi les Grecs rejettent formellement la tranſſubſtanciation, ou s'ils en ont fait un article de controverſe entr'eux & les Latins, mais il s'agit ſeulement de ſavoir s'ils la croyent poſitivement, ou non, s'ils la content entre les points de leur creance ou non. Car il-y-a grande difference entre rejetter expreſſement & formellement une doctrine, c'eſt-à-dire, en faire un article de conteſtation, & ne la pas recevoir, ou ne la pas mettre

Ch. I. tre entre les points de ſa foy. Noſtre diſpute n'eſt que ſur ce dernier, le veux dire, ſi l'Egliſe Gréque ſeparée de la Romaine fait profeſſion de croire la converſion ſubſtancielle, ou ſi elle ne le fait pas. C'eſt le veritable état de la queſtion. M. Arnaud ſoûtient l'affirmative, & moy la négative, de ſorte qu'il faut voir deſormais qui de nous deux a la raiſon & la verité de ſon coſté. Cependant on luy peut dire qu'ayant deſſein de traiter cette matiére à fond, il devoit poſer de bonne-foy toutes ces diſtinctions & laiſſer enſuite aux Lecteurs la liberté de former un jugement équitable. Mais au lieu de cela il n'y a aucun de ces articles que je viens d'expliquer qu'il n'ait choqué formellement. 1. Il tire avantage de tous ces partis qui ſe ſont formez de tems en tems, ſoit par la violence & l'autorité des Empereurs Grecs, ſoit par les intrigues des Latins pour la réünion des deux Egliſes. 2. Il ſe ſert du témoignage de gens gagnez comme d'un Manuël Calecas, d'un Beſſarion, d'un Iean Pluſiadéne, d'un Gennadius Scholarius, d'un Baron Spatari, d'un Payſius Ligaridius, tous évidemment engagez dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine, comme on le fera voir dans la ſuitte de cette diſpute. 3. Il s'amuſe à prouver inutilement que les Grecs ne croyent pas comme nous que le Sacrement ſoit une figure, & qu'ils ne ſont pas Bérengariens. 4. Il ſoûtient qu'il s'agit de ſavoir s'ils croyent la préſence réelle, & que la diſpute roule principalement ſur ce point. 5. Il s'étend à montrer que les Grecs n'ont jamais fait de la tranſſubſtanciation un point de Controverſe formelle avec les Latins. Tout cela n'eſt qu'une illuſion générale qui change l'état de la queſtion, mais

mais bien que je ne la conte icy que pour une, elle se subdivise neantmoins en autant d'articles qu'il y en a de marquez dans ce Chapitre. Ch. II.

CHAPITRE II.

Premiére preuve prise de ce que les Grecs ne veulent pas se servir du terme de transsubstanciation. Seconde preuve prise de ce qu'ils n'enseignent pas expressément la conversion des substances. Septiéme illusion de M. Arnaud.

MA premiére preuve est prise de ce que les Grecs ne se servent point du terme de transsubstanciation, quand il veulent expliquer leur créance sur ce sujet de l'Eucharistie. C'est ce qu'Arcudius luy-mesme qui ne doit pas estre un temoin suspect à l'Eglise Romaine, puisque c'est un homme tout dévoüé à ses interests a este contraint de confesser dans le mesme lieu où il nous veut persuader que les Grecs croyent la conversion des substances, *dans le Sacrement de l'Eucharistie*, dit-il, *les Grecs reconnoissent, embrassent & croyent d'une ferme foy, veram μετουσίωσιν, une véritable transsubstanciation, comme il est constant par le témoignage des Anciens Peres Grecs de tous les siecles, & nouvellement par celuy de Jerémie Patriarche de Constantinople, au Chapitre dix-éme de sa censure contre les Luthériens.* Arcud. lib. 3. de Sacr. Euch. cap. 2. Iusques là le voilà d'accord avec M. Arnaud, mais ce qui suit ne s'ajuste pas bien avec ce qu'il vient de dire, *& encore qu'ils ne se servent pas de ce terme, ils en ont neantmoins inventé d'autres, par-*

lesquels

Ch. II. *leſquels ils s'expriment autant qu'il ſe peut. Dicunt enim* μεταβάλλεσθαι, & μεταβολὴν, μεταποιεῖσθαι, καὶ μεταποίησιν μεταβαίνειν, καὶ μετάβασιν, μεταῤῥυθμίζειν, μεταπυθάζειν, μετασοιχειοῦν, τελείωσιν, & τελειοῦν, μετάληξιν, *aliaque id genus.* Nous verrons dans la ſuite s'il a raiſon de dire que ces termes ſignifient & expriment une veritable tranſſubſtanciation, il me ſuffit maintenant de faire remarquer ce qu'il avouë, qu'ils ne ſe ſervent pas du terme de tranſſubſtanciation.

Cela meſme ſe juſtifie par le témoignage de
pag. 60. *Liv.* 12. Payſius Ligaridius, ce faux grec que M. Arnaud a produit avec tant d'éclat, & dont on parlera en ſon lieu; *Vox etenim*, dit-il, μετουσίωσις, *tranſſubſtanciatio tametſi nova quodammodo videatur, & à pluribus non libenter ut recens ſuſcipiatur licet nihilominus, &c. Ce terme de tranſſubſtanciation quoy qu'il ſemble en quelque ſorte nouveau, & que pluſieurs ne le reçoïvent pas volontiers à cauſe de ſa nouveauté, &c.* Ces pluſieurs dont il parle ſont tous les véritables grecs, c'eſt à dire tous ceux qui ne ſont pas comme Payſius d'intelligence avec les Latins.

Je pourrois produire icy le témoignage de M. Baſire Archidiacre de Northombelland, & Prédicateur ordinaire du Roy de la grand Bretagne, perſonnage illuſtre, d'un ſavoir exquis, & d'une probité exemplaire, bien verſé dans les langues, & qui non ſeulement a voyagé, mais a fait auſſi du ſéjour en gréce, & dans le reſte de l'Orient où il a preſché publiquement dans les Egliſes des grecs. Car dans une lettre que j'en ay receuë, & dont je produiray quélques articles dans la ſuite, il m'aſſure qu'il a pris ſoin de lire pluſieurs piéces publiques

publiques de Grecs comme leurs Symboles, leurs Confeſſions, & leurs Catéchiſmes, pour voir s'il y trouveroit le terme de tranſſubſtanciation, mais qu'il ne l'a trouvé en aucun endroit. Il adjoûte meſme qu'un de ces faux Grecs dont les Latins ſe ſervent pour la propagation de leurs dogmes en ces pays-là, ayant fait un Catechiſme, où il avoit employé le terme de tranſſubſtanciation, il en fut cenſuré par les veritables Grecs. Ch. I.

Mais tous ces témoignages ne ſont pas néceſſaires, puis que l'on peut voir une grande partie de ces pieces authentiques des Grecs, comme leurs Canons recueillis par Balſamon, par Zonare, & par quelques autres, vne partie de leurs Liturgies qu'on a inſerées dans la Bibliotéque des Peres, leurs Euchologe qui nous a eſté donné par Iaques Goar Dominicain, leur Pontifical publié par M. Habert Eveſques de Vabres, la Confeſſion de foy que font leurs Prélats lors qu'ils reçoivent l'ordination, de Typique, c'eſt à dire, le livre qui régle l'Office de chaque jour avec les Feſtes, les Iеûnes & les ſolemnitez, leur Anthologe qui contient particuliérement les Offices des jours de Feſte, leur Horologe qui eſt compoſé des prieres qu'ils diſent chaque jour, & je ne ſay combien d'autres livres Eccleſiaſtiques, dont on trouvera un dénombrement aſſez ample dans la diſſertation que Leo Allatius a faite ſur ce ſujet. M. Arnaud qui en a fait une recherche fort exacte, ou par luy-meſme, ou par ſes amis, n'a pû en produire un ſeul paſſage qui portaſt la tranſſubſtanciation en propres termes, ce qui eſt à mon avis une marque bien convaincante qu'elle n'y eſt pas. On peut voir auſſi les livres de leurs Auteurs les plus approuvez

Ch. II. prouvez comme de Iean Damaſcene, de Nicéphore Patriarche de Conſtantinople, de Photius, de Theophylacte, d'Oecuménius, de Zonare, de Germain, de Balſamon, de Nicétas Choniate, de Cabaſilas, Marc d'Epheſe, de Ieremie Patriarche, de Metrophane, & de quelques autres dont les Ouvrages ſont parvenus juſques à nous, car on n'y trouvera point de terme qui reponde à celuy de la tranſſubſtanciation. Et il ne faut pas dire que comme cette expreſſion eſt nouvelle & inventée depuis la conteſtations de Bérenger, les Grecs n'en ont point dans leur langue qui la ſignifie, ou qui la repréſente parfaitement, car ils ont le mot de μετουσίωσις, qui veut dire proprement *tranſſubſtanciation*. Nous avons déja veu qu'Arcudius, & Payſius Ligaridius l'ont remarqué, en effet les Grecs Latiniſez s'en ſervent communément, & on n'a pas manqué de l'inſérer dans le formulaire de l'abjuration, qu'on fait faire aux Grecs, l'ors qu'ils embraſſent la Religion Romaine, comme je le feray voir dans la ſuite. Cependant M. Arnaud luy meſme a eſté contraint d'avoüer *que le mot de* μετουσίωσις, *n'eſt pas celuy dont les Grecs ſe ſervent ordinairement pour expliquer la tranſſubſtanciation.* Ce qu'il dit, qu'ils ne s'en ſervent pas pour expliquer la tranſſubſtanciation eſt captieux, comme s'ils l'expliquoient par leurs autres termes. Il faloit dire qu'ils ne s'en ſervent pas pour expliquer leur créance. Il ne faloit pas ajouter auſſi *ordinairement*, car il eſt certain qu'ils ne s'en ſervent n'y ordinairement, ny extraordinairement.

Lib. 4. ch. 6. pag. 387.

Mais il ne s'enſuit pas dira-t-on qu'ils ne croyent avec les Latins la doctrine repréſentée par ce ter-

me

me, encore qu'ils ne ſe ſervent pas du terme meſme. Ch. II.
Ie répons premiérement que ſi l'on ſuppoſe que les Grecs ont toûjours crû ce dogme, comme M. Arnaud nous les veut perſuader, on ne ſauroit rendre raiſon pourquoy le mot de μετουσίωσις ne ſe trouve depuis long-tems employé par leurs Auteurs, d'autant plus qu'on y trouue celuy de ὐσίωσις, & celuy de ὐσιόω. Car les Latins qui n'avoient leur uſage ordinaire ny celuy de *ſubſtanciatio*, ny celuy de *ſubſtantiare*, n'ont pas laiſſé de trouver & d'admettre celuy de *tranſſubſtanciatio*, & celuy de *tranſſubſtanciare*; comme tres-propre pour expliquer leur penſée ſur ce ſujet, de ſorte que cela meſme qu'on ne voit point paroiſtre ces ſortes d'expreſſions dans les écrits des Grecs eſt une marque qu'ils ne croyent pas la choſe qu'elles ſignifient. De plus, aprés que les Latins eurent inventé le terme de *tranſſubſtanciation*, pourquoy les Grecs au moins à leur exemple, depuis ce tems là, ne ſe ſont-ils ſervis auſſi de celuy de μετουσίωσις, afin de marquer cette entiére conformité de créance avec l'Egliſe Romaine que M. Arnaud ſuppoſe? Pourquoy lors que ce terme grec leur a eſté connu, & que les Latins meſme le leur ont enſeigné, n'ont-ils pas voulu recevoir, & quels inconveniens en ont-ils appréhendez, ſi en effet ils croyent la converſion des ſubſtances? Il n'eſt peut-eſtre pas eſtrange qu'il y ait eu autrefois des perſonnes fort Orthodoxes qui ont fait difficulté d'admettre le terme *d'hypoſtaſe*, parce qu'en effet les ſimples prenoient occaſion de là, de s'imaginer qu'il y avoit pluſieurs Divinitez, parce qu'on admettoit pluſieurs hypoſtaſes, mais on ne peut rien dire de ſemblable à l'égard de celuy de *tranſſubſtanciation*.

Ch. I. *ſtanciation*, car il n'y a nul danger qu'on luy puiſſe donner un ſens exceſſif, au delà de ce qu'il en faut croire, ſuppoſé qu'on croye la converſion ſubſtancielle. Il-y-a au contraire quelque ſorte de neceſſité de s'en ſervir, parce qu'il exprime mieux que tout autre cette eſpéce de converſion, & que les termes μεταβολὴ, μεταποίησις, μετασοιχείωσις, eſtant généraux ſont par conſequent defectueux, & donnent lieu à nier le changement dont il s'agit, & à tomber dans l'hereſie, ce que les Grecs ont eu autant d'intereſt d'éviter que les Latins, s'il eſt vray qu'ils ayent eu les meſmes ſentimens qu'eux, comme M. Arnaud l'aſſûre. Il nous fait de grands raiſonnemens à ſa maniére, c'eſt-à-dire de grandes déclamations ſur ce que les Grecs n'ont jamais querellé les Latins touchant cette doctrine, & il le trouve fort étrange, ſuppoſé qu'ils ayent crû toute autre choſe que les Latins. Qu'il nous diſe donc luy-meſme, pourquoy ils ont ſi opiniâtrement refuſé d'employer le mot de μετουσίωσις, *tranſſubſtanciation*, & qu'ils n'ont jamais voulu s'expliquer de ce myſtére en la meſme forme que l'Egliſe Romaine, car je le trouve bien plus étrange ſuppoſé qu'ils ayent eu au fond la meſme créance qu'elle. On ne peut pas dire ny que l'ignorance les ait empéchez de trouver un terme ſi propre, il eſtoit deja trouvé, n'y qu'ils ayent eu crainte de choquer leurs Empereurs, leurs Empereurs n'eſtoient que trop engagez à favoriſer l'Egliſe Romaine, ny qu'ils ayent apprehendé de s'attirer davantage la haine des Latins, ou l'importunité des Miſſionaires, ils ne pouvoient leur faire un plus grand plaiſir.

D'où vient donc qu'ils ne s'en ſont jamais ſervis,

vis, & qu'au contraire lors que les Latins dans ces réünions forcées & interessées dont j'ay parlé dans le Livre precedent, leur ont proposé l'article de l'Eucharistie sous le terme de *transsubstanciatur*, *Le pain est transsubstancié*, ils s'en sont tenus à leurs expressions generales en disant seulement *μεταβάλλεται*, *le pain est changé*, comme je le feray voir dans la suite? N'est-ce pas un témoignage évident qu'ils n'ont pas voulu adopter un dogme qui estoit inconnu à leur Eglise, & qu'ils l'ont regardé comme une nouveauté à laquelle ils ne devoient point prendre de part. Ch. II.

Cette premiére preuve sera soûtenuë par une seconde qui n'aura pas moins de force. Elle est tirée de ce que les Grecs en expliquant leur foy touchant le mystere de l'Eucharistie, non seulement n'employent pas le terme de *transsubstanciation*, mais quelques termes qu'ils employent, ils ne disent rien qui porte formellement la conversion réelle de la substance du pain & du vin en celle du Corps & du Sang de Iesus-Christ. Quand le Pape Grégoire sur la fin de l'onziéme siécle voulut faire comprendre quelle estoit sa créance sur ce sujet, il ne se servit pas à la vérité du terme de *transsubstanciation*, parce qu'il n'estoit pas encore inventé; mais il s'énonça pourtant d'une maniére claire & intelligible. *Le pain & le vin*, dit-il, *qui sont mis sur l'Autel sont changez substantiellement par le mystére de l'Oraison sacrée, & par les paroles de nostre Redempteur, en la vraye propre & vivifiante chair, & au sang véritable, propre & vivifiant de Iesus-Christ nostre Seigneur, & aprés la consecration c'est le vray Corps de Iesus Christ né de la Vierge Marie, & le vray sang qui a coulé de* M. Arnaud Liv. 2. ch 8. p. 170.

Ch. II. *ſon coſté, non ſeulement en ſigne, & par la vertu du Sacrement, mais par la proprieté de la natur, & la verité de la ſubſtance.* Quand Innocent *III.* voulut faire connoiſtre cette meſme créance dans le Concile de Latran, il s'en expliqua nettement & ſe ſervit du terme meſme de *tranſſubſtanciation.* *Dans le Sacrement de l'Autel,* dit il, *le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt ſont veritablement contenus ſous les eſpeces du pain & du vin, le pain eſtant tranſſubſtancié au Corps, & le vin au Sang par la puiſſance Divine.* Il en a eſté de meſme du Concile de Trente qui a tres-expreſſément marqué ce qu'il croyoit, & ce qu'il vouloit qu'on cruſt. *Il ſe fait* dit-il, *par la conſécration une converſion de toute la ſubſtance du pain en la ſubſtance du Corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & de toute la ſubſtance du vin en la ſubſtance de ſon Sang, laquelle converſion eſt convenablement & proprement appellée la Tranſſubſtanciation.*

Concil. Lat ſub Innoc. III. cap. 1.

Seſſ. 13. c. 4.

C'eſt auſſi de cette ſorte que parlent les Docteurs de l'Egliſe Romaine, & c'eſt en effet ainſi qu'ils doivent parler pour former l'idée de cette doctrine. Mais il en eſt autrement des Grecs; car outre ce que j'ay dit qu'il ne ſe ſervent pas du terme de μετουσίωσις, ny ne s'en veulent ſervir, on ne trouvera point qu'ils employent, ny entiérement ny à peu prés, les expreſſions de l'Egliſe Romaine, ny qui parlent de converſion ſubſtancielle, ou de preſence de ſubſtance ſous les accidens du pain & du vin, ou de changement d'une ſubſtance en l'autre, qui eſt néanmoins ce qu'il faut dire pour faire connoiſtre qu'on croit la tranſſubſtanciation. On ne voit rien paroiſtre de tel ny dans les Canons de leurs Conciles, ny dans les Confeſſions

de

de foy que nous avons d'eux, ny dans leurs Litur- Ch. II.
gies, ny dans les explications des Liturgies, ny dans les priéres de l'Horologe, ny en un mot dans aucune de leurs pieces publiques. On ne trouve auſſi rien de ſemblable dans leurs meilleurs Auteurs ny anciens, ny nouveaux; & ce ſeroit bien la choſe du monde la plus ſurprenante que ces gens crûſſent la tranſſubſtanciation, & qu'en meſme tems ils ne ſeuſſent, je ne dis pas la prouver, & la perſuader à leurs peuples, mais l'énoncer au moins formellement, & dire ce qu'ils en penſent en des termes clairs & exprés. Car outre que ces termes ſont en petit nombre, & qu'ils ſont tres-faciles à trouver; n'y ayant rien de plus aiſé à un homme qui croit la converſion ſubſtancielle, que de dire, *Le pain eſt converti ſubſtanciellement au Corps de Ieſus-Chriſt, ou la ſubſtance du pain eſt réellement convertie en la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, en telle ſorte que la premiére ſubſtance ne demeure plus*; outre cela, dis-je, ils ont la forme de ces expreſſions toute dreſſée dans le langage ordinaire de l'Egliſe Romaine, & à cet égard ils ne ſeroient pas excuſables de ne parler pas comme elle parle s'ils avoient le meſme ſens qu'elle.

Cependant il eſt certain que le langage des Grecs n'eſt point conforme à celuy des Latins, il ne faut que les comparer les uns avec les autres pour en reconnoiſtre la difference. Comparez par exemple la confeſſion de Grégoire VII. avec ce que M. Arnaud nous rapporte de Nicetas Pectoratus, & de Théophilacte. Comparez les diſcours d'Vrbain II. dans le Concile de Plaiſance, d'Innocent III. dans le Concile de Latran, de Thomas

Ch. II. d'Aquin, & de tous les Scholaſtiques, & enfin du Concile de Trente, avec ce qu'il nous allégue d'Euthymius, de Nicolas de Methone, de Zonare, de Nicetas Choniate, de Cabaſilas, & de Ieremie, vous verrez dans les uns la converſion des ſubſtances nettement & préciſément exprimée, ſans qu'il ſoit beſoin ny de force de raiſonnement pour l'en tirer, ny de grande application d'eſprit pour l'y reconnoiſtre, mais dans les autres vous ne l'y verrez paroiſtre que quand M. Arnaud vous aura faſciné les yeux, c'eſt à-dire, quand il aura déployé toutes les machines de ſes conſéquences, & toutes les illuſions de ſa Philoſophie.

I'ay déja parlé de M. Baſire Docteur Anglois qui a eu un commerce particulier avec les Grecs, & qui eſtant parmy eux s'eſt attaché avec beaucoup de ſoin à la lecture de leurs livres, voicy ce qu'il m'en a écrit de Dureſme le 6. Decembre 1668. *Dico 3. in ſpecie Eccleſiam Græcam, tranſſubſtantiationem nullibi aſſerere, neque voce, neque re. De publicis inſtrumentis, puta Symbolis, Confeſſionibus, Catechiſmis, &c. intelligi volo; quorum plurima pervolvi ad indaginem neque in eorum vel unico, μετουσιώσεως vocis, ut & rei ipſius, priſcis Patribus Græcis prorſus ignota, vel vola vel veſtigium. Privatos eorum Doctores nil moror, quoniam non ſum neſcius quemdam ipſorum pſeudo-Græcorum hieromonachum in ſuam Cathecheſim quam mihi videre licuit Conſtantinopoli, illam vocem μετουσιώσεως intruſiſſe, qui vel ideo verorum Græcorum cenſuram haud effugit; l'Egliſe Grecque n'enſeigne en aucun endroit la tranſſubſtanciation; ny à l'égard du terme n'y à l'égard de la choſe. Ce que je dis doit eſtre entendu touchant les piéces publiques*

comme

comme les Symboles, les Confeſſions, les Catéchiſ- Ch. II.
mes, &c. I'en ay lû pluſieurs, par curioſité & avec deſſein de faire cette recherche, & je n'ay trouvé en aucun d'eux la moindre trace ny du terme de tranſſubſtanciation, ny de la choſe meſme que ce terme ſignifie, laquelle eſtoit entierement inconnuë aux Anciens Peres Grecs. Ie ne m'arreſte point aux Docteurs particuliers d'entr'eux, parce que je ſay qu'un certain Moyne, du nombre de ces faux-Grecs, avoit fait gliſſer le terme de μετουσιωσις, tranſſubſtanciation, dans ſa Catéchèſe que j'ay vûë eſtant à Conſtantinople, auſſi fut-il pour cela meſme cenſuré par les veritables Grecs. On dira que M. Baſire eſt un Proteſtant, & qu'il eſt par conſéquent ſuſpect en cette cauſe; mais outre que c'eſt un homme d'honneur dont la ſincerité ne peut eſtre revoquée en doute ſans injuſtice, un Théologien qui ne doit pas ſe méprendre dans les choſes de ſa profeſſion, un homme tres-ſavant qui a eſté ſur les lieux, qui y a fait un ſejour conſidérable, & qui a non-ſeulement la curioſité, mais auſſi les moyens de s'informer exactement de la verité de ce qu'il rapporte, outre cela, dis-je, il ne me ſemble pas que M. Arnaud puiſſe honneſtement rejetter ſon témoignage par cette ſeule raiſon qu'il eſt Proteſtant, luy qui nous a produit les lettres de M. de Pompone ſon neveu, & de M. Picquet, & l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa chez M. l'Archeveſque de Sens ſur le ſujet des Moſcovites atteſtée par des Catholiques Romains.

Quoy qu'il en ſoit le témoignage de M. Baſire ne m'eſt pas abſolument néceſſaire, & je ne veux que celuy de M. Arnaud meſme. Perſonne ne doute à mon avis qu'il n'ait fait autant de recher-

Ch. II. che qu'il eſt poſſible d'en faire ſur le ſujet des Grecs, & l'on doit ſe perſuader que s'il euſt trouvé des paſſages formels contenant la doctrine de la tranſſubſtanciation en termes expres il ne les euſt pas rejettez, mais qu'il en euſt fait pour le moins autant de cas que de ces autres paſſages, où il a eſté obligé d'employer le raiſonnement, & la conſéquence. Néanmoins il eſt vray que tout ce qu'il nous produit de piéces, qui porte la converſion des ſubſtances, dans cette longue diſpute qui s'étend juſqu'à prés de la moitié de ſon Volume, ſe réduit à une illuſion qu'il nous fait touchant l'acte de la réünion des Grecs avec les Latins ſous Michel Paléologue, & à quelques témoignages dont le plus ancien en datte n'eſt que de l'an 1641. On examinera ces piéces dans leur rang; & quelque impreſſion qu'elles ſemblent avoir faite ſur les eſprits, on eſpére d'en deſabuſer le monde. Cependant il eſt juſte de remarquer qu'au lieu de nous donner des preuves formelles & claires, qui ſont les ſeules qu'on peut légitimement produire ſur ce ſujet, il amuſe les Lecteurs par de longs diſcours, par des argumens négatifs qui au fond ne concluent rien, & par des conſequentes tirées à perte de vûë. Car s'agiſſant d'un fait qui ſe doit décider par la voye des preuves de fait, on attendoit des témoignages concluans d'eux meſmes ſans l'ayde des raiſonnemens de M. Arnaud; & l'impoſſibilité où il s'eſt trouvé de ſatisfaire à l'attente publique, eſt elle meſme une preuve évidente du contraire de ce qu'il prétend. Mais cela paroiſtra encore mieux par les éclairciſſemens qu'on va donner dans le chapitre ſuivant où l'on découvrira de plus en plus l'illuſion qu'il a faite au monde.

CHA-

Chap. III.

CHAPITRE III.

Troiſiéme preuve tirée de ce que les expreſſions dont les Grecs ſe ſervent ſont generales, & ne ſuffiſent pas pour former l'idée d'une converſion ſubſtancielle. Quatriéme preuve priſe de ce que les Grecs ne reçoivent pour les déterminations de la Foy que les ſept premiers Conciles univerſels. Suite de la ſeptiéme illuſion de M. Arnaud. Cinquiéme preuve priſe de ce que les Grecs dans les Actes qu'ils ont paſſez avec les Latins ſe ſont toûjours tenus à leurs expreſſions generales. Huitiéme illuſion de M. Arnaud.

LEs expreſſions ordinaires dont les Grecs ſe ſervent pour expliquer ce qu'ils croyent du myſtére de l'Euchariſtie ſont à peu-prés celle-cy. Ils appellent les Symboles, *les dons Saints, les choſes Saintes, les ineffables myſteres; le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, le pain ſanctifié, le pain ſaint, la particule ou les parties, la Marguerite,* c'eſt à-dire, la Perle, & quelques autres termes ſemblables. Ils diſent, *que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt fait le Corps meſme de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt le vray Corps de Ieſus-Chriſt.* Et pour exprimer ce changement ils ſe ſervent des termes de μεταβάλλειν, μεταρρυθμίζειν, μετοποιεῖν, μεταστοιχειοῦν, μεταβαίνειν, μεταπλάττειν, qui ſignifient, *changer.* Or il eſt certain que ces expreſſions, ſoit qu'on les prenne chacune à-part, ſoit qu'on les joigne toutes enſemble, ne ſauroient former l'idée de la

Chap. III. transſubſtanciation. Car outre qu'eſtant generales elles ſont capables de pluſieurs ſens particuliers, & qu'on les trouve indifféremment employées en d'autres ſujets où l'on ne s'imagine aucune transſubſtanciation, comme on le pourroit juſtifier par mille exemples s'il eſtoit néceſſaire, outre cela, dis-je, c'eſt une règle de la droite raiſon de n'attribuër jamais un ſens particulier & déterminé à des perſonnes qui ne s'expliquent qu'en des termes generaux, à-moins qu'il ne paroiſſe évidemment d'ailleurs qu'elles ont eu ce ſens particulier dans la penſée.

I'avouë qu'en ce cas, c'eſt-à-dire, s'il paroiſt qu'elles ont eu le ſens particulier dans l'eſprit, il ne faut faire aucune difficulté de tourner de ce coſté-là leurs termes, quelques généraux qu'ils ſoient, mais à moins que de cela l'on ne peut leur donner qu'un ſens general & indéterminé. Nous ſavons par exemple que dans l'Egliſe Romaine on croit communément la transſubſtanciation, quand donc on nous y dit, *que le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, ou qu'il eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt*, bien que ces paroles ſoient generales nous ne héſitons pourtant pas à les entendre en ce ſens particulier, que le pain eſt changé ſubſtantiellement au Corps de Ieſus-Chriſt. Mais ſi d'ailleurs elle ne parloit pas de changement de ſubſtance, qu'aucun Concile ne l'euſt définy, qu'il ne ſe trouvaſt formellement ny dans les Confeſſions de foy, ny dans les Catéchiſmes, ny dans les autres livres publics, & que les Docteurs ne l'enſeignaſſent pas communément, il eſt évident que nous ne ſerions pas raiſonnables, ſi nous voulions donner à

ces

ces expreſſions generales un autre ſens que le gene- Chap.
ral, & cette generalité meſme ſeroit un argument III.
invincible qu'elle ne ſeroit pas deſcenduë juſques à la détermination diſtincte de la tranſſubſtãciation, & par conſequent que ce ne ſeroit pas un article de ſa créance. Or c'eſt de cette maniére qu'il faut juger de l'Egliſe Gréque, toutes ſes expreſſions ſont generales, il ne nous paroiſt rien d'ailleurs qui determine cette generalité, ou qui nous engage de luy attribuer le ſens particulier & diſtinct de l'Egliſe Romaine, & tout ce que M. Arnaud a produit pour cela eſt de nulle conſidération. Il s'enſuit donc néceſſairement qu'on ne luy doit attribuer qu'un ſens general, & nullement celuy de la tranſſubſtanciation qui eſt comme chacun voit particulier, & determiné, & cela meſme qu'on eſt obligé d'employer le raiſonnement, & la conſéquente pour expliquer le langage ordinaire de cette Egliſe en un ſens de tranſſubſtanciation, eſt une marque infaillible qu'elle ne la croit pas.

Comme cette preuve eſt décifive, & que non-ſeulement elle établit mon ſentiment, mais qu'elle renverſe auſſi toute la diſpute de M. Arnaud, il ſera bon de la mettre encore dans un plus grand jour, & d'en bien examiner les fondemens, afin qu'on voye ſi la concluſion que j'en pretens tirer eſt nette, & droite. Premiérement donc il faut ſavoir que la tranſſubſtanciation eſt la determination préciſe & diſtincte de la maniére en laquelle le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, ſavoir par une converſion réelle de la ſubſtance de ce pain, en la ſubſtance de ce Corps, de ſorte qu'il eſt impoſſible de la croire ſans ſe former une idée diſtincte de cette maniére-là, puis qu'elle eſt elle-

meſme

Chap. III. meſme cette idée preciſe & déterminée. Il eſt donc abſurde, & contradictoire de la chercher dans une idée generale, & confuſe, qui ne détermine rien, car c'eſt chercher la détermination dans l'indétermination, & la diſtinction dans la generalité, c'eſt-à-dire la clarté dans les tenebres. Et de là il paroiſt quelles doivent eſtre les expreſſions d'une Egliſe qui croit la tranſſubſtanciation, & qui l'enſeigne, car il faut neceſſairement qu'elle l'enſeigne en des termes clairs qui répondent à l'idée diſtincte qu'elle a, & qui en puiſſent former immédiatement une ſemblable idée dans l'eſprit de ceux qui l'écoutent. Or cela ne ſe peut faire que par des termes exprés & formels, ou par des termes tellement équivalens, qu'on ne les puiſſe détourner ailleurs. Ce que je dis ſe verifie par l'exemple de l'Egliſe Romaine dont les expreſſions ſont nettes & claires, & qui d'abord font concevoir quelle eſt ſa penſée.

De plus il faut conſiderer que l'idée de la Tranſſubſtanciation n'eſt pas une de celles qu'on appelle ſpéculatives, qui n'aboutiſſent qu'à une ſimple connoiſſance, ſans engager à rien davantage, mais qu'elle eſt du nombre de celles qu'on appelle pratiques, qui engage ceux qui l'ont à beaucoup de devoirs & à beaucoup d'actes, & particuliérement à l'adoration ſouveraine de cette meſme ſubſtance qui auparavant eſtoit la ſubſtance du pain, comme eſtant maintenant la propre ſubſtance du Corps naturel de Ieſus-Chriſt, la meſme en nombre, comme on parle, d'où il s'enſuit qu'il faut qu'une Egliſe qui le croit ainſi, & qui le veut enſeigner ainſi à ſes peuples, l'enſeigne d'une maniére qui donne ſi preciſément cette connoiſſance, que l'acte d'ado-

d'adoration en naiſſe de luy meſme. Chap. III.

Il faut auſſi remarquer qu'il s'agit icy de l'Egliſe Gréque depuis l'onziéme ſiecle, c'eſt à-dire, depuis que ſur les conteſtations de Bérenger l'Egliſe Romaine détermina formellement la converſion ſubſtancielle, ce qui mettoit les Grecs dans une plus grande néceſſité de parler clairement ſur ce point, ſoit pour témoigner la conformité de créance qu'ils avoient avec les Latins, ſoit pour ne tomber pas dans les meſmes inconveniens que les Latins avoient voulu eviter par cette déclaration formelle. Et cette remarque eſt d'autant plus conſidérable contre M. Arnaud, qu'il veut que les Grecs n'ayent rien ignoré de cette affaire de Bérenger.

Pour ſavoir donc au vray ſi l'Egliſe Gréque croit la tranſſubſtantiation ou non, il ne faut que voir de quelle maniére elle s'explique ſur le ſujet de l'Euchariſtie, car ſi ſes expreſſions ne portent pas une converſion ſubſtancielle, ou expreſſément, ou par équivalence, en telle ſorte qu'elles en puiſſent former facilement & immédiatement l'idée, & qu'on ne puiſſe leur donner un autre ſens, ſi elles ne ſont que générales, & qu'elles ne déterminent rien d'elles-meſmes, c'eſt une preuve certaine qu'elle ne la croit pas, car toute Egliſe qui la croit, & qui la veut faire croire à ſes enfans ne peut qu'elle ne s'en explique bien nettement. Si l'on examine la diſpute de M. Arnaud ſur ce principe que j'eſtime eſtre de la lumiére du Sens commun, on en oſtera premiérement tous ces argumens négatifs tirez du ſilence des Grecs, & de celuy des Latins, car encore que ces ſortes d'argumens ſoient tres-bons en d'autres rencontres, on voit

Chap. III. voit pourtant bien que pour vuider une question telle que celle-cy, si l'Eglise Orientale croit, & enseigne la transsubstanciation, il faut suivre ce me séble une voye plus décisive que celle de considérer ce que les Grecs ont fait à l'égard de la trãssubstanciation des Latins, ou ce que les Latins ont fait à l'égard de la créãce des Grecs. Il vaut biẽ mieux s'attacher directement à voir de quelle maniére ils expriment eux-mesmes positivement leur créance touchant l'Eucharistie. Si l'on y trouve la transsubstanciation clairement énoncée ces argumens du silence ne sont plus nécessaires, & si on ne l'y trouve pas clairement on en tirera une conclusion à mon avantage devant laquelle tous les argumens négatifs de M. Arnaud ne sauroient subsister, car il y-a-mille fois plus de force à raisonner de cette sorte; Vne Eglise n'enseigne pas clairement la transsubstanciation, donc elle ne la tient pas, qu'à argumenter ainsi; Vne Eglise ne combat pas la transsubstanciation que les Latins tiennent, donc elle la croit. Outre que le premier argument conclut directement, & immédiatement ce que l'autre ne fait pas, il-y-a bien plus de liaison entre croire la transsubstanciation, & l'enseigner clairement, qu'il n'y a de répugnance entre ne la pas croire, & néanmoins ne la pas combattre en des personnes qui la croyent. Il n'y a point de raison qui puisse empécher que les Grecs croyant la transsubstantiation ne l'enseignent distinctement, mais il-y-en-a plusieurs qui peuvent les obliger à n'en pas faire une dispute contre les Latins encore qu'ils ne la croyent pas.

Il faut mettre encore à part l'acte de profession de foy que l'Empereur Michel Paléologue envoya

de

de la part des Grecs au Pape Iean XXI. pour achever l'ouvrage de la réunion de deux Egliſes, car outre que ce fut un acte extorqué par force, & qui n'eſt d'aucune conſidération parmy les Grecs, on ne trouve pas que les termes Latins qui portent que le pain eſt *veritablement tranſſubſtancié* répondent fidélement aux termes Grecs du meſme acte qui ſelon toutes les apparences contenoit ſeulement que le pain eſt *veritablement changé*, comme on le fera voir dans la ſuite. Chap. III.

Il faut enfin oſter de la diſpute les atteſtations & les témoignages particuliers qui ne ſont que depuis l'an 1641. car ſans dire que ces piéces ſont viſiblement le fruit des Miſſions, & des Séminaires, & que la qualité des perſonnes qui atteſtent ne leur donne pas aſſez d'autorité pour décider noſtre queſtion, qui eſt touchant le corps de l'Egliſe Gréque Schiſmatique, toutes ces piéces ſont trop nouvelles pour fonder ſeules une tradition depuis l'onziéme ſiécle, c'eſt-à dire depuis ſix cens ans.

On peut donc voir déja en general que toute la diſpute de M. Arnaud ſe réduit à des conſequences, qu'il ne ſera pas difficile de renverſer quand on en fera un examen particulier. Cela viendra dans ſon rang, mais cependant ce que je viens de dire ſuffit pour établir la ſolidité de mon argumét qui eſt tiré de ce que les expreſſions ordinaires des Grecs, je veux dire les plus fortes, & celles que l'Egliſe Romaine croit luy eſtre les plus favorables ſur le ſujet de l'Euchariſtie ne conſiſtent qu'en des termes generaux. D'où je conclus qu'ils ne tiennent pas la tranſſubſtanciation ; car il n'y-a rien qui ſoit plus oppoſé à cette doctrine que la

gene-

Chap. III. généralité, puiſque la créance de la converſion ſubſtancielle, comme je l'ay déja établi, eſt elle-meſme la détermination particuliére & diſtincte de la maniére en laquelle le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, ou eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il n'eſt pas poſſible qu'une Egliſe qui la croit, & qui la veut enſeigner à ſes peuples, ne s'en explique nettement, & diſtinctement, & à meſure que ma preuve s'etablit l'illuſion de M. Arnaud ſe découvre de plus en plus.

Mais cette preuve que je viens de produire doit eſtre ſuivie d'une conſidération, qui en fera paroiſtre encore plus la force & la ſolidité. C'eſt que les Grecs font profeſſion de ne recevoir pour les déterminations de la foy que les ſept premiers Conciles univerſels, c'eſt à-dire celuy de Nicée contre Arius ſous l'Empereur Conſtantin le Grand, celuy de Conſtantinople contre Macédonius ſous Theodoſe, celuy d'Epheſe contre Neſtorius ſous le jeune Theodoſe, celuy de Calcedoine contre Eutyches & Dioſcore ſous Marcien, celuy de Conſtantinople ſur la querelle des trois Chapitres ſous l'Empereur Iuſtinien, le troiſiéme de Conſtantinople contre les Monothélites ſous Conſtantin Pogonate, & enfin le ſecond de Nicée ſur le fait des Images ſous Conſtantin, & ſa mere Iréne. Or il eſt conſtant qu'il n'y a rien dans aucun de ces Conciles qui détermine la tranſſubſtanciation, car ce qu'on produit du premier de Nicée, *qu'il faut concevoir par la foy que l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez du monde eſt giſant ſur cette table Sacré, qu'il eſt ſacrifié ſans ſacrifice par les Preſtres, & que nous prenons veritablement ſon précieux Corps & ſon Sang*, cela dis-je, comme

me chacun voit, n'eſt pas la tranſſubſtanciation, non plus que ce qu'on nous allégue du ſecond de Nicée, comme il paroiſt par la ſimple lecture qu'on en pourra faire dans le ſeptiéme Livre de M. Arnaud au chapitre 5. où il le rapporte. Et quant à ces Conciles, où l'Egliſe Romaine a déterminé la cõverſion des ſubſtances, comme celuy de Gregoire VII. tenu à Rome l'an 1079. celuy de Plaiſance tenu l'an 1095. ſous Vrbain II. celuy de Latran l'an 1215. où Innocent *III.* déclara la doctrine de ſon Egliſe ſur ce ſujet, celuy de Conſtance aſſemblé l'an 1414. ou l'on condamna Viclef pour avoir combattu ce dogme, & enfin celuy de Trente qui encherit ſur les déciſions précedentes, l'Egliſe Gréque n'en reçoit aucun & ne les a en nulle conſidération. Chap. III.

Ils diſent tous communément, dit le Ieſuite Richard dans ſa Relation de l'Iſle de S. Eriny, *que l'on ne doit recevoir que les ſept premiers Conciles, & les Preſtres font accroire au peuple qu'à la fin du ſeptiéme Concile un Ange deſcendit du Ciel, & aſſura que tout ce qui concernoit la foy eſtoit conclû, & qu'il n'y avoit plus rien à déterminer ny à ajoûter.* Leo Allatius ne fait auſſi mention que de ces ſept Conciles qu'ils approuvent. *Ils ont* dit-il, *en veneration les decrets des ſept Conciles univerſels comme inviolables, ils reçoivent leurs Canons pour la correction des mœurs, & les plus religieux d'entr'eux les obſervent conſtamment.* Alexandre Guagnin parlant de la Religion des Ruſſes qui eſt la meſme que celle des Grecs, rapporte que leur créance eſt, *qu'il fut conclu au ſeptiéme Concile univerſel que les choſes reſoluës dans les Conciles precedens demeuroient fermes à l'avenir, & qu'il ne ſeroit plus permis ſous peine d'ana-*

Relation de l'Iſle de Sant-Erini chap. 12. pag. 150.

Allat. de Perp. conſ lib. 3. c. 9.

Guagn. in Moſc. deſcrip.

Chap. III. *d'anathéme de celebrer aucun autre Concile, à cauſe de quoy*, ajoûte-t-il, *ils diſent que tous les Conciles ou Synodes qui ont eſté tenus depuis les ſept premiers ſont maudits, pervers, & entachez vilainement d'héreſie.* Sacranus Chanoine de Cracovie dit de meſme, *qu'ils ne content pour rien tous les Conciles qui ont eſté tenus depuis le ſeptiéme, diſant qu'ils n'ont point de force parce qu'ils ont eſté tenus ſans leur conſentement.* Le Ieſuite Scarga marque pour leur ſixiéme erreur cela meſme, *Qu'il ne faut tenir que ſept Conciles, & que ſi l'on en met un huitiéme & un neuviéme il les faut avoir en execration.* Monſieur Baſire dont j'ay parlé dans le chapitre précedent me confirme la meſme choſe par ſa lettre. *In publica*, dit-il, *Græcorum profeſſione, non niſi τὰς Συνόδους recipiunt quas οἰκουμενικὰς nuncupant.* *Dans la profeſſion de foy publique ils ne reçoivent que les ſept Conciles qu'ils appellent Oecuméniques.* Et Metrophane Patriarche d'Alexandrie autoriſe tous ces témoignages par ſa déclaration expreſſe; *Nous ne recevons*, dit-il, *que les ſeuls ſept Conciles Oecuméniques, & quant aux Conciles particuliers nous en recevons ce qui a eſté reçu & confirmé par les ſept Oecuméniques.* Si je concluois de là qu'ils ne tiennent point la tranſſubſtanciation pour un article de leur foy, cette concluſion ne ſeroit peut-eſtre pas à mépriſer, car enfin ne recevoir pour détermination de foy que ce qui eſt dans les ſept premiers Conciles, & en meſme tems croire le dogme de la converſion ſubſtancielle, ne ſont pas deux choſes fort compatibles, ſont tout en des gens qui rejettent ouvertement les autres Conciles, où ce dogme a eſté décidé. Et en effet il me ſemble que ce dogme eſt d'une importance aſſez grande pour eſtre

Relig. Ruthen. art. 9.

De uno paſt. part. 3. c. 2.

Confeſſ. Eccleſ. Or. c. 15.

eſtre mis entre les articles de la foy décidez, ou confirmez par les Conciles, & non entre les ſimples coûtumes, ou les pratiques qu'on ne laiſſe pas d'obſerver, encore qu'elles ne ſoient pas formellement determinées; ou entre les points peu conſiderables qu'on n'a pas pris la peine de decider, mais qu'on ne laiſſe pourtant pas de tenir. Le lecteur en jugera. Quoy qu'il en ſoit, il n'eſt pas concevable qu'une Egliſe ne reçoive pour les déterminations de la foy que des Conciles où il ne ſe parle point de la tranſſubſtanciation, qu'elle en rejette d'autres où la tranſſubſtanciation eſt établie, & qu'avec tout cela elle la croye, & la tienne auſſi fermement que font les Latins ſans daigner au moins s'en expliquer en des termes clairs & précis, qui n'obligent pas M. Arnaud à prendre tant de peine ny à remplir trois ou quatre grands livres de longs raiſonnemens, & de conſéquences la pluſpart éloignées & tirées mal à propos. Que veulent dire ces Grecs avec leurs expreſſions generales qui ne ſont bonnes qu'à faire ſuer les gens? Si nous en voulons croire M. Arnaud, ils ont dans la teſte fort diſtinctement cette penſée que toute la ſubſtance du pain eſt réellement convertie en la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, ils veulent bien l'enſeigner comme ils le penſent, ils ont intereſt qu'on le ſache nettement afin que cette doctrine porte les peuples à adorer cette ſubſtance apres la converſion. Ils n'ignorent pas de quelle maniére l'Egliſe Romaine s'en explique. Ils ſont engagez d'ailleurs à ne recevoir pour la foy que les ſept premiers Conciles, où il n'y a pas un mot de cette converſion ſubſtancielle, & à rejetter tous ceux qui l'ont formellement decidée Chap. III.

Chap. III. ſans jamais excepter ce dogme, & cependant ils ne s'expliquent que par des généralitez qui ne ſignifient rien. Et il faut que M. Arnaud pour la gloire de qui les Grecs ſont encore au monde, & à qui ils ont l'obligation de n'eſtre pas peris ſous les conqueſtes des Ottomans, il faut, dis-je, qu'il ſe fatigue & qu'il fatigue ſes amis, qu'il ennuye ſes Lecteurs, qu'il épuiſe le treſor de ſes conſéquences, c'eſt à dire le tréſor de ſes illuſions, & qu'il tienne toûjours ſon imagination agitée pour tirer du langage ordinaire de ces gens-la, au moins une ombre & une apparence de tranſſubſtanciation. Sans mentir il y en a là pour ſe mettre en colére contre les Grecs, car il faut qu'ils ayent la teſte bien dure, & la langue bien ſeche de ne ſavoir pas exprimer nettement & ſans ambiguité une idée qu'ils ont ſi bien dans l'eſprit, & qui d'elle-meſme eſt ſi diſtincte & ſi nette. Cependant, non ſeulement les Grecs ne s'en ſont pas expliquez; mais quand par des intéreſts temporels, & par les intrigues politiques de leurs Empereurs, ils ont donné les mains à ces réünions plâtrées avec l'Egliſe Romaine, ils ont changé les termes des Latins, & au lieu que dans les actes de ces derniers il eſt porté expreſſement que le pain eſt *tranſſubſtancié* au Corps de Jeſus-Chriſt, ils ont mis ſimplement qu'il eſt *changé*, qu'il eſt *conſacré*, en un mot ils ont toûjours ſubſtitué leurs expreſſions générales aux expreſſions formelles & préciſes des Latins. Que peut dire M. Arnaud, quand du coſté il voit dans Raynaldus cette profeſſion de foy dont il a tant fait de bruit, & qui fut propoſée aux Grecs par Clement IV. par Gregoire X. par Iean XXI. & par Vrbain V. comme contenant nettement & ſans

sans équivoque la créance de l'Eglise Romaine, qu'il la voit ; dis-je, conçuë en ces termes Latins, *Sacramentum Eucharistiæ ex azymo conficit eadem Romana Ecclesia tenens & docens quòd in ipso Sacramento panis verè transsubstantiatur in Corpus, & vinum in Sanguinem Domini nostri Jesu Christi.* *L'Eglise Romaine celébre le Sacrement de l'Eucharistie avec du pain sans levain, tenant & enseignant qu'en ce Sacrement le pain est vrayement transsubstancié au Corps & le vin au Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ* ; & quand d'autre costé il trouve ce mesme article dans le Grec qu'Allatius a rapporté, conçu en cette forme τὸ μυστήριον τῆς εὐχαριστίας ἐξ ἀζύμου θυσιάζει ἡ προειρημένη ἁγιωτάτη ἐκκλησία, πιστεύουσα καὶ διδάσκουσα, ὅτι ὁ ἄνευ τοῦ μυστηρίου ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται εἰς σῶμα, καὶ ὁ οἶνος εἰς αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. *L'Eglise Romaine celébre le Sacrement de l'Eucharistie avec du pain sans levain tenant & enseignant qu'en ce Sacrement le pain est vrayement changé au Corps & le vin au Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ.* Les Latins disent, *verè transsubstantiatur*, *il est vrayment transsubstancié*, les Grecs disent ἀληθῶς μεταβάλλεται il est vrayment changé.

Chap. 111.

Raynald. ad ann. 1267. nu. 77.

Allat. Perp. consl. lib. 2. cap. 17.

Monsieur Arnaud qui n'aime pas à se plaindre, lors que les plaintes ne luy sont pas avantageuses, passe legerement sur cette diversité comme sur une bagatelle qui n'est pas digne de l'arrester, car apres avoir dit que Raynaldus remarque, que les uns lisent en Latin *transmutatur*, & les autres *transsubstanciatur*, il ajoûte, *Allatius qui en a donné l'original mesme, fait voir que ces paroles transmutatur, & transsubstanciatur, sont absolument Synonymes, puisqu'elles ont esté substituées par les*

Liv. 3. ch. 7. pag. 298.

Chap. III. *interprétes à ces paroles Gréques,* ἐν αὐτῷ μυσηρίῳ ὁ ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται, &c. Voilà qui eſt bien toſt vuidé par la régle de la Synonymie, *tranſmutatur, & tranſſubſtantiatur* ſont une meſme choſe parce que les Interpretes ſubſtituent l'un & l'autre de ces mots au terme μεταβάλλεται, & c'eſt icy la huitiéme illuſion qu'on peut appeller l'illuſion de la Synonymie. Mais qui ſont ces Interprétes qui tournent *tranſſubſtantiatur?* ne ſont-ce pas des gens qui veulent trouver la Tranſſubſtanciation par tout, & qui la veulent faire entrer dans l'Egliſe gréque malgré elle? Si *tranſmutare* & *tranſſubſtantiare* ſont Synonymes, M. Arnaud peut mettre quand il luy plaira dans la traduction de Gregoire Nazianze, *Chriſto indutus ſum, in Chriſto tranſſubſtantiatus ſum*, car il y a *tranſmutatus* & quand il trouvera dans une Homélie attribuée à Origéne, *Sanctus Théologus in Deum tranſmutatus*, il pourra lire *in Deum tranſſubſtantiatus*, & quand il lira dans ſaint Irénée, *Oleaſter tranſmutatur in bonam olivam*, il pourra mettre *tranſſubſtantiatur in bonam olivam.* Si l'on peut également ſubſtituer au mot Grec μεταβάλλεται ces deux Latins *tranſmutatur, & tranſſubſtantiatur*, M. Arnaud peut lire dans la verſion de ſaint Macaire, *omnes id naturam Divinam tranſſubſtantiantur*, car l'Interprete a mis, *tranſmutantur*, & le Grec porte μεταβάλλονται, & quand il trouvera dans le meſme Auteur, *que Jeſus-Chriſt eſt venu pour changer la Nature*, il pourra l'entendre qu'il eſt venu pour *tranſſubſtancier la Nature*, parce que le Latin porte *tranſmutare* & le Grec μεταβαλεῖν. En vérité un homme qui liroit les bons Auteurs ſur la bonne foy de M. Ar-

Gregor. Naz. Or. 40.

Hom. 2 in diverſ.

Iren. ad hæreſ. lib. 5. cap. 12.

Macair. hom. 34.

Idem hom. 44.

M. Arnaud, & ſur le pied de ſa Synonymie ſe- Chap.
roit bien des tranſſubſtanciations extravagantes, III.
& je ne croy pas que M. Arnaud les vouluſt toutes garentir. Il dira que ces paroles ſont Synonymes quand il s'agit de l'Euchariſtie, car à l'égard du pain eſtre changé, & eſtre tranſſubſtancié c'eſt une meſme choſe. Vne meſme choſe ? Ie diſtingue, à ceux qui croyent la tranſſubſtanciation, comme M. Arnaud, je l'avouë ; à ceux qui ne la croyent pas je le nie. Mais les Grecs la croyent. C'eſt ce qui eſt en queſtion, & il ne doit pas ſuppoſer ce qu'il eſt obligé de prouver. Les argumens de M. Arnaud ſont admirables, ils concluent bien, mais c'eſt à condition qu'on ſuppoſe la verité de ce qu'ils concluent. Demandez-luy pourquoy il fait tant de bruit de cette formule de foy, il vous dira que c'eſt parce que le terme de *tranſſubſtantiatur* y eſt. Dites luy qu'il y a dans le Grec μεταβάλλεται, *tranſmutatur* & non *tranſſubſtantiatur*, il vous dira que μεταβάλλεται, *tranſmutatur & tranſſubſtantiatur* ſont une meſme choſe. Qu'on examine cela, on trouvera que ce n'eſt une meſme choſe qu'à ceux qui croyent la tranſſubſtanciation, car pour les autres ils y mettent bien de la difference ; de ſorte qu'à dire le vray pour faire que le raiſonnement de M. Arnaud ſoit bon, il faut avant toutes choſes ſuppoſer que les Grecs croyent la converſion ſubſtancielle de meſme que les Latins, & ce n'eſt que ſur ce fondement que ſa preuve eſt juſte.

Il la raccommodera quand il luy plaira, & cependant je luy diray que les Grecs en uſérent encore de meſme au Concile de Florence. Les Latins ayant demandé *pourquoy apres avoir prononcé* *Conc. Florent. ſeſſ. 25.*

Chap. III. *les paroles de Iesus-Christ, prenez, mangez, car ceci est mon Corps qui est rompu pour vous en remission des pechez, &c Ils ajoûtent encore cette priére, Et fay ce pain le précieux Corps de ton Christ, & ce qui est dans le Calice le précieux Sang de ton Christ en les changeant par ton Esprit*, ils répondirent qu'ils confessoient que le pain divin estoit consacré & fait le Corps de Iesus-Christ par ces paroles. L'Acte Latin porte, *fateri nos diximus per hec verba transubstantiari Sacrum panem, & fieri Corpus Christi*, mais le Grec est conçu en ces termes, ἡμεῖς εἴπομεν ὅτι ὁμολογοῦμεν ἐξὰ τῶν ῥημάτων τούτων τελεῖῦδζ ὁ θεῖον ἄρτον & γίνεδζ σῶμα χριστοῦ, le Latin dit est *transsubstancié*, le Grec est *consacré*.

Liv. 4. ch. 2. pa. 345. M. Arnaud a recours encore icy à la Synonymie; il dit *que les Latins à qui on faisoit cette réponse l'ayant prise comme un aveu de la transsubstanciation, il est ridicule de pretendre qu'il y eust une équivoque effroyable entr'eux & les Grecs, les uns entendant un changement de substance, & les autres un changemẽt de vertu.* Il ajoûte *que si les Grecs n'avoient pas pris ces paroles au sens des Latins, Syropulus & Marc d'Ephese devoient remarquer que l'on se moqua des Latins par une équivoque, & qu'ils devoient accuser ceux qui avoient ainsi répondu de prévarication, & de fourberie.* Enfin il dit, *qu'André de Sainte Croix qui ne merite pas moins de créãce que tous les autres Historiens de ce Concile, parce qu'il y estoit present, rapporte cét aveu que* Bessarion *fit de la transsubstanciation au nom des Grecs d'une maniére plus precise, plus distincte, & plus circonstanciée, & qu'il luy attribuë ces paroles, nous avons appris que ce sont les paroles du Seigneur qui changent & qui transsubstancient le pain au corps de Iesus-*

ſus-Chriſt, & le vin en ſon Sang, & que ces divines paroles ont toute la force de la tranſſubſtanciation. Chap. III.

Ie répons que plus j'étudie le caractere de M. Arnaud, plus je voy que les choſes ne luy ſont *ridicules* & *effroyables* que parce qu'elles ne tombét pas dans ſon ſens. Il eſt conſtant que τελειῶσις & *tranſſubſtantiari* ſont deux termes differens qui ne ſignifient pas une meſme choſe, le premier s'applique generalement à tous les myſtéres, & il veut dire ſimplement *eſtre conſacré* ou *eſtre conſacré parfaitement*, le ſecond repreſente un changement d'une ſubſtance en une autre. Il eſt conſtant encore que quand les Latins ont mis *tranſſubſtantiari*, les Grecs n'ont mis que τελειῶσις, pourquoy veut-il que les Grecs n'ayent pas pris ce terme dans ſa ſignification naturelle, & dans le ſens ordinaire qu'ils luy donnoient parmy eux ? *Parce*, dit-il, *que les Latins prenoient cette réponſe pour un aveu de la tranſſubſtanciation.* Mais qui luy a dit que les Latins ne fiſſent pas mal de la prendre de cette maniére ; Qui luy a dit que ce fuſt le deſſein des Grecs que les Latins la priſſent ainſi ? Les Grecs ſe ſont tenus à leurs expreſſions generales, les Latins les ont tirées à leur avantage autant qu'ils ont pû. S'il y a eu de l'équivoque, les Latins l'ont faite volontairement, & il y a de l'apparence que s'ils euſſent pû faire dire aux Grecs μεταποιῶσις au lieu de τελειῶσις, ils en euſſent ſté bien-aiſes, mais ne le pouvant pas ils ont tâché de profiter du τελειῶσις en l'interpretant par *tranſſubſtantiari*. C'eſt là tout le ſecret, qui n'eſt *ridicule* ny *effroyable* que dans l'imagination de M. Arnaud.

Et quant à ce qu'il dit que Syropulus & Marc d'Epheſe devoient remarquer que l'on ſe moqua

Chap. III. des Latins par une equivoque, & accuſer ceux qui avoient ainſi répondu de la part des Grecs de prévarication & de fourberie, je ne voy pas par quelle raiſon ils en devoient uſer ainſi, car quand les Grecs ont dit τελειῶσθαι, ils ont parlé leur langage ordinaire & ne ſe ſont moquez de perſonne. Si les Latins l'ont entendu autrement que la force du terme, & ſon uſage commun ne portent; ce ſont eux qui ſe ſont moquez des Grecs plûtoſt que les Grecs d'eux, & il n'y avoit aucun ſujet à cét égard d'accuſer ceux qui firent cette réponſe, ny de prévarication. ny de fourberie. André de ſainte Croix rapportant les paroles de Beſſarion dans l'intention des Latins ne fait que confirmer ce que je dis, qui eſt que l'Egliſe Romaine a toûjours tâché d'expliquer à ſon avantage les expreſſions générales des Grecs, & je ne ſay pourquoy M. Arnaud nous dit qu'il ne merite pas moins de créance que tous les autres Hiſtoriens de ce Concile,. Veut-il que Beſſarion qui porta la parole pour les Grecs ne ſe ſoit pas ſervy du terme τελειῶσθαι; Il eſt ainſi couché dans le texte Grec du Concile, & l'autorité d'André de S. Croix ne peut corriger un Acte public, ny ſon Latin faire changer le Grec. Veut-il que les Latins ayent expliqué le τελειῶσθαι de Beſſarion, par *tranſſubſtantiatur*, je le veux de meſme que luy, & l'Acte du Concile le porte ſans qu'il ſoit beſoin d'appeller au ſecours André de S. Croix. Cependant il faut prendre garde que M. Arnaud n'eſt pas tout à fait bien perſuadé que l'expreſſion Gréque, & la Latine, dans ce ſujet-cy, ne ſoient qu'une meſme choſe, encore qu'il nous le diſe; car il apelle ce qu'André de S. Croix rapporte des paroles de Beſſarion, *Une maniere*

plus

plus precisé, plus distincte, & plus circonstanciée, Cela veut dire qu'aprés tout le *transsubstantiari* des Latins est bien plus précis, plus distinct, & plus circonstancié que le τελειοῦσθαι des Grecs. Chap. III.

C'est ce que la force de la verité l'a obligé de reconnoistre; mais il seroit juste aussi qu'elle l'obligeast à confesser que cette conduite des Grecs est une marque certaine qu'ils ne croyoient pas la transsubstanciation. Car s'ils l'eussent crue, quelle apparence qu'ils eussent ainsi pris soin de s'éloigner des termes des Latins qui sont propres, decisifs, distincts, & précis, qu'ils les eussent changez en d'autres generaux & équivoques; & que dans les mesmes Actes où ceux-cy marquoient nettement la conversion des substances, les autres se fussent opiniâtrez à ne le marquer pas. S'ils eussent este persuadez qu'ils n'innovoient rien dans leur Religion, n'eussent-ils pas obey à mille raisons qui sembloient les porter à témoigner une entiére conformité avec les Latins? Leurs affaires estoient dans un tres-mauvais état; ils avoient quitté leur pays pour venir rechercher le secours des Occidentaux; ils estoient entre les mains du Pape, & nourris à ses dépens; ils avoient consenti à la reünion des deux Eglises; leurs Empereurs les y avoient non seulement sollicitez mais contrains; & déja ils avoient franchy de grandes difficultez contre leur conscience; car ils avoient consenty à l'addition du *filioque* faite au Symbole sur l'article de la procession du S. Esprit, quelle raison les empeschoit de confesser la conversion substancielle s'ils l'eussent tenuë conformément à ce qu'en tenoit l'Eglise Romaine? Pourquoy affecter toûjours leurs termes generaux ἁγιάζεσθαι, πνεῦ-

Chap. III. τελειῦσθαι, μεταβάλλεσθαι ; Pourquoy dans l'acte meſme de la réünion qui ſe fit à Florence, le terme de la tranſſubſtanciation n'y eſt-il point entré, mais ſeulement celuy de *confici* dans le Latin, & celuy de τελεῖσθαι dans le Grec ? car voicy comment il fut conçû, *Concil. Florent. Seſſ. 25.* ἔτι ἐν ἀζύμῳ ἢ ἐνζύμῳ ὄρτῳ σίτινῳ τὸ τοῦ Χριστοῦ σῶμα τελεῖσθαι ἀληθῶς, τοῦτο ἱερεῖς ἐν ἑκατέρῳ αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ὀφείλειν τελεῖν, ἕκαστον δηλονότι κατὰ τὴν τοῦ ἰδίας ἐκκλησίας εἴτε δυτικῆς εἴτε ἀνατολικῆς συνήθειαν. *Item, in azymo ſive fermentato pane tritico Corpus Chriſti veraciter confici, ſacerdoteſque in altero ipſum Domini corpus conficere debere, unumquemque ſcilicet juxta ſuæ Eccleſiæ ſive Occidentalis ſive Orientalis conſuetudinem. Que le Corps de I. C. eſt veritablement fait ou conſacré en un pain de froment ſoit ſans levain, ſoit avec levain & que les Preſtres doivent faire ou conſacrer le Corps meſme du Seigneur en l'un ou en l'autre, chacun ſelon la coûtume de ſon Egliſe, ſoit Occidentale, ſoit Orientale.* Il n'y a point là de converſion de ſubſtance, les termes généraux l'emporterent ſur les déterminations des Latins. *Liv. 4. ch. 2 pag. 346.* Et il ne faut pas que M. Arnaud nous diſe, comme il fait, que les GRECS l'entendoient en un ſens de tranſſubſtanciation, par cette raiſon, qu'on ne peut pas douter que tous les Eveſques Latins ne le priſſent en ce ſens-là ; ny qu'il ait toûjours recours à *ſes équivoques effroyables.* Car ſi les Grecs euſſent entendu une véritable & réelle converſion de ſubſtance, pourquoy l'article n'auroit-il pas eſté conceu en des termes clairs & précis ? Les Latins ne les ignoroient pas, les Grecs les ſavoient bien auſſi, puiſqu'il n'y avoit rien de plus commun entr'eux que les mots de *ſubſtantia* & οὐσία.

λόια. Déja celuy de *substantia* avoit esté particu- Chap.
liérement affecté par les Latins au mystére de l'Eu- III.
charistie, & les Papes qui avoient précedé Eugene IV. n'avoient pas manqué de l'introduire dans cette célebre profession de foy, dont nous avons si souvent parlé. Enfin il ne faut pas que M. Arnaud nous fasse tant de peur de ces équivoques; car on sait assez que dans ces sortes d'accommodemens où l'interest tient le principal lieu, les deux partis conviennent d'ordinaire dans de certaines généralitez que chacun ensuite tâche d'expliquer à son avantage. Il n'y a rien de plus commun que ces sortes de traitez où quand on prévoit des difficultez insurmontables on évite mesme d'en parler, & l'on se contente de quelques termes généraux où chacun croit trouver son conte. M. Arnaud a trop de lecture & d'expérience pour contester une verité si connuë, & il ne faudroit peut-estre pas aller trop loin pour en trouver des exemples. Mais quoy qu'il en soit une chose est certaine, & il en faut demeurer d'accord, que dans tous les actes du Concile de Florence, il ne se trouve rien de la part des Grecs qui etablisse la conversion des substances, & qu'au contraire, il semble qu'ils ont obligé les Latins à diminuër leurs expressions dans l'acte solemnel de leur reünion.

Mais avant que de quitter cette preuve, il est important de remarquer que Bessarion Archevesque de Nicée, l'un des principaux entremetteurs de cét accommodement qui portoit d'ordinaire la parole au nom des Grecs, estoit un homme déja gagné pour les intérests des Latins, & qui pour la récompense de ses services fut fait bien-tôt apres Cardinal de l'Eglise Romaine. Il ne faut donc pas s'ima-

Chap. III. s'imaginer qu'il ne favoriſaſt les Latins, & qu'il ne tâchaſt d'engager les Grecs autant qu'il luy eſtoit poſſible. En effet Syropulus s'en plaint d'une maniére qui fait aſſez connoiſtre le jugement qu'on en doit faire. Cependant comparez je vous prie les termes dont Beſſarion ſe ſert quand il parle de la part des Grecs dans les conferences du Concile, avec les termes qu'il employe dans le traité de l'Euchariſtie où il parle de ſon chef depuis qu'il fut fait Cardinal, *In ſpecie*, dit-il, dans ce Traité, *panis & vini, veritas corporis & ſanguinis continetur, cum in illa, ſubſtantia panis vinique mutetur. La verité du Corps & du Sang de I. C. eſt contenuë ſous les eſpeces du pain & du vin la ſubſtance eſtant changée en ce Corps & en ce Sang.* Et aprés, *Verba dicuntur quibus dictis mox conſecratio fit, tranſſubſtantialitas perficitur. On dit les paroles & incontinent la conſecration ſe fait, & la tranſſubſtanciation s'acheve.* Ce n'eſt plus ἁγιάζειν & τελειοῦν, *ſanctification, & conſecration*, c'eſt *ſubſtantia mutatur, tranſſubſtantialitas perficitur, changement de ſubſtance, tranſſubſtanciation.* D'où vient cette difference ſinon de ce que les Grecs ne tiennent pas le meſme langage que les Latins, & qu'il n'y a entre ces deux Egliſes aucune conformité de doctrine ſur ce point de la cõverſion des ſubſtances? Beſſarion contrefaiſant le Grec ne ſe ſert que d'expreſſions generales; Beſſarion Latin découvert parle diſtinctement & préciſement.

Beſſar. de Sacr. Euch.

Mais outre Beſſarion, cette meſme difference ſe remarquera encore dans les autres Grecs Latiniſez, & engagez à la propagation des créances Romaines ſi on compare leur ſtyle avec celuy des veri-

véritables Grecs. Comparez par exemple ce que M. Arnaud vous rapporte de Manuël Calécas, & de Iean Plusiadéne, avec ce que luy-mesme allégue ce Cabasilas, de Marc d'Ephese, de Simeon de Thessalonique, & des autres, vous trouverez que ces derniers ne parlent point de changement de substance, au lieu que les premiers l'enseignent formellement. Manuël dit sur le sujet de l'Eucharistie, *qu'il est au pouvoir de Dieu de changer la substance interieure, & de conserver néanmoins les accidens qui estoient auparavant.* Plusiadéne de mesme, *que la substance du pain est changée au Corps du Seigneur.* On ne trouvera rien de tel dans les véritables Grecs; on y voit, *que le pain est veritablement le Corps de Iesu-Christ, qui est changé au Corps de Iesu-Christ,* & telles expressions semblables; mais à l'égard de la substance ils n'en parlent point, & il n'y a que la conséquence, ou la synonymie de M. Arnaud qui la leur faise dire. Chap. IV.

M. Arnaud liv. 3. ch. 9.

M. Arnaud l. 4. c. 3. p. 352.

CHAPITRE IV.

Sixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent sur d'autres sujets les mesmes expressions que sur l'Eucharistie. Neuviéme illusion de M. Arnaud.

IL me semble que pour bien juger du sens des Auteurs lors qu'il y a quelque sujet de contestation, la raison veut qu'on examine leur style sur d'autres matiéres semblables, parce qu'il n'est pas possible qu'en comparant leurs expressions, les

unes

Chap. IV. unes ne ſervent d'eclairciſſement pour l'intelligence des autres. Si M. Arnaud euſt voulu ſuivre cette méthode ; il n'euſt peut-eſtre pas fait un ſi grand état de quelques termes qu'il a trouvez dans les livres des Grecs ; car en meſme tems, il euſt vû qu'ils parlent à peu prés de la meſme maniére ſur d'autres ſujets, où il n'y a pas de tranſſubſtanciation à ſoupçonner. I'avouë qu'il eſt difficile à un homme preoccupé de regarder la queſtion qu'il traite dans des veuës qui ne luy ſont pas agréables; mais outre que la préoccupation eſt un vice qu'il faut ſoigneuſement éviter, lors qu'on écrit pour le public, ou qu'on ſe meſle d'enſeigner le monde, outre cela, dis-je, il y a de certaines choſes importantes qui tombent d'elles-meſmes ſous les yeux ſans qu'on ſe puiſſe preſque défendre de les connoiſtre ; & c'eſt particulierement à l'égard de celles-là, que la négligence eſt blâmable, parce qu'elle eſt affectée, & qu'elle ne compatit pas avec les régles de la bonne foy. Comment pourroit-on par exemple approuver le procedé de M. Arnaud qui n'a preſque pas dit un mot dans ſon livre de cette prodigieuſe ignorance qui régne dans l'Orient touchant les myſtéres de la Religion ? Comment pourroit-on approuver qu'il ne nous ait preſque point parlé ny de cette multitude innombrable de Miſſionnaires qui couvre tout ce pays-là, depuis je ne ſay combien de ſiecles, ny des moyens dont ils ſe ſervent pour la propagation des créances Romaines, ny des progrez qu'ils y font ? Ce ſont des choſes qu'il ne pouvoit pas ignorer, & qui ne ſont pas de ſi petite conſequence, que le jugement qu'on doit faire de toute cette diſpute n'en dépende en partie. Mais ſans ramener icy ce que

nous

nous avons déja vû, comment peut-on approuver qu'il ait passé sous silence plusieurs expressions des Grecs, semblables à celles dont il veut tirer avantage, & qui sont néanmoins appliquees à des sujets où personne ne s'imagine de transsubstanciation? Ces expressions se présentoient d'elles-mesmes devant luy, & il ne faloit pas beaucoup de méditation pour reconnoistre de quel usage elles sont, & quel rang elles tiennent dans la décision de cette controverse. Cependant il n'en a fait aucune mention, & le desir de vaincre en multipliant les illusions l'a emporté sur l'amour de la vérité. Chap. IV.

Quoy qu'il en soit, il est certain que les Grecs parlent à peu prés de mesme sur le sujet de l'Eglise entant qu'elle est le Corps de Iesus-Christ, que sur l'Eucharistie. Cabasilas est un des Auteurs que M. Arnaud a produits avec plus de complaisance, ayant remply tout un grand chapitre de ses passages, il en allegue entre autre ces paroles du chapitre 38. *L'Eglise est representée dans les mystéres non comme dans les signes, mais comme les membres sont marquez par le cœur, l'arbre par la racine, & les pampres par la vigne, parce que les mystéres sont le Corps & le Sang de Christ, & que ce Corps & ce Sang sont la nourriture & le breuvage de l'Eglise.* Iusques-la c'est son allégation; mais il est nécessaire d'entendre Cabasilas mesme dans toute l'étenduë de son discours, pour bien juger du stile de cét Auteur, & de l'illusion de M. Arnaud. *L'Eglise*, dit-il, *est representée dans les mystéres non comme dans les signes, mais comme les membres le sont au cœur, les branches de l'arbre dans la racine, & les pampres dans la vigne,*

Chap. IV. *gne, comme le Seigneur parle. Car il n'y a pas ſeulement icy une communion de noms, ny un rapport de reſſemblance, mais c'eſt l'identité de la choſe meſme. Car les myſtéres ſont le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt. Or ils ſont la veritable viande & le breuvage de l'Egliſe, & quand elle en eſt renduë participante elle ne les change pas au corps humain, comme les autres viandes, mais elle meſme eſt changée en eux, μᾶλλον εἰς ἐκεῖνα, parce que la partie la plus excellente l'emporte. Voyez le fer, lors qu'il eſt joint avec le feu, il devient feu, & il ne fait pas que le feu devienne fer, car le feu efface toutes les proprietez du fer; ainſi ſi quelqu'un pouvoit voir l'Egliſe de Ieſus-Chriſt par cela meſme qu'elle eſt unie à luy, & qu'elle eſt participante de ſa Chair, il ne verroit autre choſe que le Corps meſme de noſtre Seigneur; c'eſt pourquoy S. Paul dit, Vous eſtes le corps de Ieſus-Chriſt, & chacun de vous vous eſtes ſes membres. Car quand il l'appelle la teſte, & nous les membres, il n'a pas voulu nous repreſenter ny les ſoins de ſa providence, ny ſes inſtructions, & ſes exhortations, ny noſtre ſujetion à luy au meſme ſens que nous nous appellons les membres de nos parens, ou de nos amis, par une maniére de parler hyperbolique; mais il a fort bien voulu dire cela meſme qu'il diſoit, ſavoir que les fidéles par le moyen de ce Sang vivent de la vie qui eſt en Ieſus-Chriſt, & qu'ils ſont veritablement attachez à luy comme à leur teſte, & qu'ils ſont reveſtus de ce Corps.*

On ne peut plus demander maintenant pourquoy M. Arnaud a tranché court ce paſſage de Cabaſilas, on en voit manifeſtement la raiſon; car ſi on prend la peine de comparer tout ce qu'il a alle-

à allegué de cét Auteur sur le sujet de l'Eucharistie avec ce que je viens de rapporter sur le sujet de l'Eglise, il n'y a point d'homme de bon sens qui ne juge d'abord que ces dernières expressions sont bien plus fortes & plus significatives que tout ce qu'il dit du S. Sacrement. Il exclut la simple communion de nom & de ressemblance entre Iesus-Christ & l'Eglise, il y établit une parfaite identité. Il dit que l'Eglise est changée au Corps & au sang de Iesus-Christ. Il se sert de la comparaison du fer enflâmé que quelques autres appliquent à l'Eucharistie, & comme s'il avoit dessein de nous faire entendre que l'Eglise est le Corps de Iesus-Christ au pied de la lettre, il nous assure que ce n'est pas une hyperbole, & que S. Paul a bien voulu dire tout ce qu'il a dit. Ie suis fort trompé si l'on trouve rien de si pressant, & de si exaggeré touchant l'Eucharistie, ny dans cét Auteur, ny dans aucun des veritables Grecs; & cela fait voir d'un costé combien sont vains & imaginaires les triomphes de M. Arnaud, & de l'autre combien il est necessaire & juste, de faire voir la conversion substancielle clairement, & formellement exprimée dans les enseignemens d'une Eglise, si l'on veut conclurre solidement qu'elle la croit. Chap. IV.

Cabasilas n'est pas le seul qui parle de cette maniére touchant l'Eglise, les autres empruntent ses propres termes pour s'en expliquer entiérement comme luy; car on trouvera ce mesme passage tout du long, & sans qu'il y ait rien de changé dans la premiére réponse de Iérémie Patriarche de Constantinople aux Théologiens de Vittemberg.

Photius avoit parlé presque aussi fortement que

Chap. IV. cela, & Oecumenius aprés luy, comme il paroiſt par les Commentaires de ce dernier ſur le 10. chapitre de la premiere Epiſtre aux Corinthiens. *L'Apoſtre*, diſent-ils, *avoit dit que le pain eſt la Communion du Corps de I. C. mais parce qu'il ſemble que ce qui eſt communiqué eſt different de celuy à qui il eſt communiqué, il veut maintenant faire voir que nous ne communiquons pas, mais que nous ſommes tous αὐτὸ τὸ σῶμα, ce Corps meſme de Ieſus-Chriſt, comme dans le corps humain, le reſte qui vient aprés, eſt le corps. Car en la meſme maniére qu'un ſeul pain eſt fait de pluſieurs grains, ainſi nous ſommes faits un ſeul Corps de Ieſus-Chriſt, bien que nous ſoyons pluſieurs.* On ne trouvera guéres d'expreſſions parmy les Grecs, qui aillent au delà de celles-cy ſur le ſujet du S. Sacrement.

Mais outre ce que je viens de dire touchant l'Egliſe il faut encore conſiderer de quelle maniére les Grecs s'exprimẽt ſur le ſujet du Livre ou du Volume de l'Evangile, lors que le Diacre qui le porte dans ſes mains haut élevées entre dans l'Egliſe. Cette entrée eſt appellée μικρὰ εἴσοδος, la petite entrée, & ils veulent repreſenter par cette cerémonie l'entrée du Fils de Dieu dans le monde. Ils s'humiliẽt profondement devant ce Livre, & ils en parlent comme ſi c'eſtoit Ieſus-Chriſt meſme, s'écriant tous d'une voix δεῦτε προσκυνήσωμεν καὶ προσπέσωμεν Χριστῷ, σῶσον ἡμᾶς υἱὲ θεοῦ *Venez adorons Ieſus-Chriſt & nous proſternons devant luy, ſauve-nous ô Fils de Dieu.* Dés qu'on commence à lire, l'Eveſque met bas ſon manteau, & Siméon de Theſſalonique rendant la raiſon de cette action dit, que c'eſt pour donner un témoignage pu-

public de la ſervitude, *car*, dit-il, *lors que le Seigneur meſme paroiſt parlant dans ſon Evangile, & qu'il eſt comme preſent, l'Eveſque n'oſe de couvrir de ſon manteau.* Iſidore de Péluſe avoit dit la meſme choſe avant luy, *lors que le véritable Paſteur luy-meſme*, dit-il, *approche par l'ouverture des vénérables Evangiles, l'Eveſque quitte ſon veſtement pour ſignifier que le Seigneur luy-meſme, le Prince des Paſteurs noſtre Dieu & noſtre Maiſtre eſt preſent.* Ie ne penſe pas que le livre ſoit tranſſubſtancié, cependant ils parlent & agiſſent comme ſi c'eſtoit Ieſus-Chriſt meſme; ce qui fait déja bien connoiſtre que le ſtyle des Grecs eſt toujours fort myſtique, & qu'il ne faut pas leur imputer des converſions ſubſtancielles, toutes les fois qu'ils employent quelques termes exceſſifs. Chap. IV.

On peut voir encore un autre exemple de ce que je dis dans le pain meſme de l'Euchariſtie avant la conſécration. Les Grecs ont deux tables l'une qu'ils appellent la Prothéſe, & l'autre qui eſt le grand Autel. Ils mettent d'abord les Symboles ſur la premiére, & ils y expriment par diverſes actions myſtiques une partie de l'œconomie de Ieſus-Chriſt, c'eſt à dire, ſa naiſſance, ſa vie, & ſes ſouffrances. Ils les portent en ſuite avec pompe ſur le grand Autel, où ils les conſacrent, de ſorte qu'avec cela, ce n'eſt que de ſimple pain & de ſimple vin, ſur leſquels néanmoins, on repreſente comme dans un tableau les principaux événemens de l'hiſtoire de Ieſus-Chriſt, & ils diſent eux-meſmes qu'alors le pain & le vin ſont un type ou une figure. Cependant ils ne laiſſent pas d'en parler preſque de la meſme maniére que quand ils ſont conſacrez. Gérmain Patriarche de

Chap. IV.

Conſtantinople les appelle, *le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt.* Il dit *que les Saints, & tous les juſtes entrent avec luy, & que les Cherubins, les Anges, & toute l'armée des Eſprits immateriels marchent devant luy chantant des Hymnes & accompagnant le grand Roy Ieſus-Chriſt qui vient à ſon ſacrifice myſtique, & qui eſt porté par des mains matérielles.* Regarde, dit-il, *les Anges qui viennent avec les Saints dons, c'eſt à dire, le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, depuis le Calvaire juſqu'à ſon ſepulcre.* Et un peu aprés, *la tranſlation des choſes Saintes ſavoir du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt qui viennent de la Prothéſe & qui entrent vers le grand Autel, avec l'Hymne Cherubique ſignifie l'entrée de Ieſus-Chriſt de Bétanie en Jeruſalem.* Il dit, *que Ieſus-Chriſt eſt porté dans le plat, & qu'il ſe fait voir dans le pain*, χειρὶ ἐν τῷ ἄρτῳ ὁρώμενον. Ce n'eſt encore pourtant que du pain & du vin non conſacrez. Arcudius remarque que *quelques-uns appellẽt ce pain le corps mort de Ieſus-Chriſt.* Il ajoûte que Gabriel de Philadelphie le nomme *le corps imparfait de Ieſus-Chriſt*, & qu'il prouve que les Symboles ſont appellez dans cét état ἅγια, θεῖα, ἄῤῥητα, καὶ ἄχραντα μυστήρια, *les Saints, les divins, les ineffables, les impollus myſteres*, qui ſont les meſmes noms qu'ils leur donnent aprés la conſecration.

German. in Theor.

Arcud. lib. de Euch. c. 20. & 21.

Quand ils les portent de la Prothéſe ſur le grand Autel, les Chantres entonnent l'Hymne qu'ils appellent Chérubique, dans lequel ils chantent, *que le Roy des Roys & le Seigneur des Seigneurs Ieſus-Chriſt noſtre Dieu s'avance pour eſtre égorgé, & pour eſtre donné à ſes fidéles comme une viande.* Alors la devotion devient ſi grande qu'Arcudius

cudius n'a pas fait difficulté d'accuſer les Grecs d'eſtre à cet égard des idolatres. Goar les décharge de ce crime, mais quoy qu'il en ſoit Goar meſme dit, *que les uns s'enclinent, que les autres s'agenouïllent, & que les autres ſe proſternent tout de leur long en terre comme ayant à recevoir le Roy du monde inviſiblement accompagné de tous ſes Anges, que tous font des priéres, ou qu'ils ſe recommandent aux priéres des Preſtre, & que d'ordinaire ils parlent à Ieſus-Chriſt comme preſent, & qu'ils luy diſent la priére du bon Larron, Seigneur ſouvien-toy de moy quand tu viendras en ton Royaume. Les Preſtres répondent, Le Seigneur Dieu ſe ſouvienne de nous tous maintenant, & toûjours & aux ſiécles des ſiécles.* Chap. IV. *Arcud. l. 3. de Euch. cap. 19. & ſeq. Goar. in Euchol. notis in Myſſ. Chryſ.*

Ils repetent ces paroles ſans ceſſer juſqu'à ce que celuy qui porte les dons ſoit entré dans le Sanctuaire, & alors ils crient, *Benit ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur.* Cependant juſques-là il n'y a point encore de conſécration, & l'on ne peut pas meſmes ſoupçonner qu'ils s'imaginent une converſion de ſubſtance.

Pendant que les Symboles ſont encore ſur la Prothéſe, ils en ſéparent une particule aſſez grande en mémoire de Ieſus-Chriſt, mais ils appellent le reſte du pain d'où cette particule a eſté tirée, *le corps de la Vierge Marie.* En ſuite ils mettent une autre particule au coſté droit de la premiére en l'honneur de la Sainte Vierge, afin dit Goar qu'en effet ils diſent παρέστιν ἡ βασιλίσσα ἐκ δεξιῶν σου ἐν ἱματισμῷ χρυσῷ, περιβεβλημένη πεποικιλμένη, *La Reyne eſt preſente à ſon coſté droit avec un veſtement d'or parée d'ornemens de diverſes couleurs.* Ils en ſéparent une autre en l'honneur de S. Iean *Goar. ibid.*

Chap. IV. Baptiſte, une autre à l'honneur des Apoſtres, & quelques autres à l'honneur des autres Saints. Goar dit qu'ils en font neuf, outre celle de Ieſus-Chriſt & de ſa Sainte-Mere, & que cela ſe fait pour repreſenter toute la Cour Celeſte. Ils portent en ſuite tout cela ſur le grand Autel où la conſecration ſe fait; mais quand ils parlent de ces particules ils appellent l'une *le corps de la Vierge Marie*, l'autre *le corps de S. Iean*, l'autre *le corps de S. Nicolas*, & ainſi du reſte. Ie ſay que Goar nie qu'on les appelle ainſi, & qu'il dit que les Grecs diſent ſeulement Τὸ μερίδιον, *la particule de la Vierge, & non le corps de la Vierge.* Ie ſay auſſi qu'Arcudius ſemble n'en vouloir pas demeurer d'accord, & il peut eſtre que les Latins auront enfin fait deſaccoûtumer les Grecs Latiniſez de cette maniére de parler. Mais Goar luy-meſme dit, qu'il y a eu des gens aſſez groſſiers parmy les Latins pour s'imaginer que les Grecs croyent la preſence réelle du corps de la Vierge dans ſa particule; & quelle apparence y a-t-il que des gens tant ſoit peu raiſonnables fuſſent tombez dans cette opinion, ſi l'expreſſion des Grecs ne leur en euſt donné quelque fondement? Arcudius aſſûre que de ſon tems il y eut un homme dans la Pologne, *lequel d'ailleurs*, dit-il, *eſtoit ſavant & pieux, qui avoit perſuadé à une Dame de Ruſſie de ne prendre plus l'Euchariſtie de la main des Preſtres de ſa Religion, parce qu'ils ne luy diſtribuoient pas le corps de Ieſus-Chriſt, mais le corps de la Vierge Marie, le corps de S. Nicolas, &c.* L'erreur de cét homme à qui Arcudius donne un tout autre caractére que celuy de calomniateur, ne pouvoit proceder que de la maniére de parler ordinai-

Arcud. lib. 3. de Euch. c. 9.

dinaire des Grecs qui nommoient ces particules le corps d'un tel & d'un tel Saint? car quelle apparence qu'il euſt inventé de luy-meſme une fable ſi impertinente? Hottinger témoigne qu'il ſe trouve dans la Bibliotéque de Zurich un Manuſcrit qui porte le nom d'un certain Pierre Numagen dans lequel il eſt dit expreſſément que les Grecs affirment que les reſtes du pain conſacré, c'eſt-à-dire ce pain d'où la grande particule a eſté tirée en memoire de Ieſus-Chriſt, & qu'ils diſtribuent au peuple à la fin de l'action, l'appellans ἀντίδωρον, c'eſt à dire, tenant la place du don, ils affirment, dis-je, que ces reſtes ſont *les reſtes du corps de la Vierge Marie.* Guy le Carme rapporte la meſme choſe, *La treiziéme erreur des Grecs*, dit-il, *conſiſte en ce qu'ils diſent que les reſtes du pain conſacré ſont les reſtes du corps de la Bienheureuſe Vierge.*

Chap. IV.

Hiſtor. Eccl. part. 4. p. 20.

Germain Patriarche de Conſtantinople, en parle de cette maniére, *Il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'il n'y ait une benediction ſpirituelle, & une abondance de biens qui accompagne la diſtribution de ce pain, qui eſt le corps de la Sainte Vierge.* Et c'eſt enfin à cette façon de s'exprimer qu'il faut rapporter ce qu'on trouve dans la Relation de Boucher Religieux Obſervantin lequel parlant des Grecs dit, *Qu'ils ont tous une opinion aſſez ridicule & fort extravagante; Car ils croyent que ſous ces parcelles de l'Hoſtie conſacrée eſt réellement le corps de la Vierge, comme ſous les parties principales de ladite Hoſtie eſt réellement le Corps precieux de ſon Fils, ſi qu'ils reçoivent ces fragmens avec nouvelles prieres & nouveaux preparatifs pour l'honneur qu'ils portent à la Mere du Sauveur.* Ie

Theorie rer. Eccl. ſub fide.

Le Bouquet Sacré liv. 4. ch. 3.

Chap. IV. ne doute pas que Boucher ne ſe ſoit trompé auſſi bien que ceux dont parle Goar, & ce Savant de Pologne dont parle Arcudius, en leur imputant cette erreur folle ; mais il eſt certain que ce qui a donné lieu à cette imputation a eſté la maniére de parler des Grecs qui attribuënt à ces fragmens & à ces particules du pain, le nom du corps de la Vierge & des Saints, de meſme que celuy du Corps de Ieſus-Chriſt, à la grande particule.

Or cela fait bien voir manifeſtement qu'il ne faut pas abuſer comme fait M. Arnaud de leurs expreſſions myſtiques ; car puis qu'ils les employent au ſujet du pain non conſacré, qu'ils en parlent comme ſi c'eſtoit Ieſus-Chriſt luy-meſme, & qu'ils agiſſent à peu prés, comme s'ils avoient en effet le Fils de Dieu preſent en ſa nature humaine devant leurs yeux, qui trouvera étrange qu'ils parlent avec quelque exaggeration du pain conſacré, ſur lequel ſe fait la conſommation de tout le myſtére ? Puis qu'ils n'épargnent pas ce langage myſtique à des particules de pain, ſeparées a l'honneur de la Vierge & des Saints, quelle apparence qu'ils ſoient plus reſervez à l'égard de celle qu'ils conſacrent en memoire du Fils de Dieu, & ſur laquelle ils expriment avec tant de cérémonie & de pompe toute l'œconomie de noſtre ſalut ? Il eſt évident que pour leur attribuër la créance d'une converſion réelle & ſubſtancielle comme l'Egliſe Romaine la croit, il faudroit qu'ils s'en expliquaſſent en termes clairs & précis ; car ſi l'on ſuit l'eſprit de M. Arnaud qui ſe fait des preuves des moindres choſes, & qui tire ſes conſéquences de tous coſtez à tors & à travers, on

court

court risque de se tromper aussi bien que ceux qui se sont imaginez que les Grecs croyoient la presence réelle du corps de la Sainte Vierge, & de celuy de S. Nicolas. Chap. V.

CHAPITRE V.

Septiéme preuve prise de ce que les Grecs ne croyent pas que les particules de la Vierge, & des Saints soient consacrées sur le grand Autel, comme est celle de Iesus-Christ, & que néanmoins ils en communient le peuple comme du Corps de Jesus-Christ. Dixiéme illusion de M. Arnaud. Huitiéme preuve prise de ce qu'ils croyent que l'Eucharistie consacrée le Ieudy Saint est d'une plus grande vertu que celle des autres. Neuviéme preuve prise de leurs Liturgies.

NOVS avons vû dans le chapitre précedent que les Grecs estant encore à la Prothese, c'est à dire au petit Autel separent onze particules de pain, la premiére & la principale à l'honneur de Iesus-Christ, la seconde à l'honneur de sa Sainte Mere, & les autres à l'honneur des Saints, & qu'ils portent tout cela sur le grand Autel, où se fait la consécration.

Il faut maintenant remarquer qu'ils ne croyent pas qu'il se fasse consécration de toutes ces particules, & qu'ils restraignent cét effet à celle qui porte le nom de I. C. les autres demeurant non consacrées, Arcudius veut que Simeon de Thessalonique qui vivoit au commencement du 15. siécle ait esté l'Auteur de cette opinion, contre laquelle il s'em-

Arcud. de Sacr. Euch. lib. 3. ch. 10.

Chap. V. s'emporte avec beaucoup de chaleur. M. Arnaud assure qu'il ne faut pas attribuër cette erreur à tous les Grecs ; *Parce*, dit-il, *que Simeon proteſte devant que de la propoſer, qu'il ne l'avance pas dogmatiquement, c'eſt à dire, pour en faire un dogme, mais comme une ſimple penſée* ; Mais Arcudius ne dit pas tout à fait cela, il rapporte ſeulement que Simeon, *à la fin de tout ſon diſcours ajoûte qu'il ne parle pas de ces choſes dogmatiquement, parce qu'il ſuit toûjours l'Egliſe.* C'eſt une clauſe de ſoûmiſſion, mais ce n'eſt pas proteſter devant que de propoſer ſon opinion qu'il ne l'avance que comme une ſimple penſée. M. Arnaud ajoûte, *qu'il y a apparence que les Grecs au Concile de Florence ne répondirent pas aux Latins ſelon la penſée de Simeon, car les Actes portent que l'Eveſque de Mytilene les ſatisfit pleinement ſur les queſtions propoſées dont celle-cy eſtoit une.* Mais il ſe trompe, car la queſtion des Latins ne fut pas ſur la conſecration des petites particules, mais ſur ce que les Grecs les font, & en ſuite les uniſſent avec la grande δια τί διαλαμβάνομεν μερίδας ἐν τῇ προσκομιδῇ, καὶ ἑνοῦμεν τῷ θείῳ καὶ ζωοποιῷ ἄρτῳ. *Ils nous demanderent pourquoy nous diviſons les particules dans l'oblation*, c'eſt à dire ſur la Protheſe, *& pourquoy enſuite nous les joignons au pain divin*, c'eſt à dire à la grande particule conſacrée. Or cette queſtion ne regarde pas la conſecration de ces particules, mais elle ſuppoſe au contraire qu'elles ne ſe conſacrent pas, car ſi les Grecs croyoient qu'elles ſe conſacraſſent, ce ſeroit en vain que les Latins leur demanderoient pourquoy ils les joignoient avec celle qui eſt conſacrée. Il paroiſt meſme par Arcudius que Gabriel de Philadelphie

Liv. 4. ch. 1. pag. 331.

Concil. Florent. ſeſſ. 25. Poſt Decret.

delphie ſoûtient cette opinion de la non conſecration de ces particules, non comme une ſimple penſee de Simeon de Theſſalonique, mais comme celle de toute l'Egliſe Greque, car il rapporte ces paroles de Gabriel, *Qui eſt-ce qui me perſuade cecy? C'eſt premiérement la foy, & enſuite l'autorité des SS. Peres, mais enfin j'en ſuis perſuadé parce que c'eſt la doctrine que l'Egliſe Catholique répanduë par toute la terre enſeigne & confirme.* Par cette Egliſe Catholique il entend la Greque. Auſſi le Ieſuite François Richard Miſſionnaire parlant de cette créance touchant la non conſecration des particules dit, *qu'il y a eu quelques priſes avec des Papes qui ſuivoient cette fauſſe opinion, & que le peuple faute d'inſtruction ne ſait ce qu'il en doit croire.* Si M. Arnaud eut bien lû ſon Leo Allatius, c'eſt à dire ſon grand Auteur, celuy qui luy a fourny la plus grande partie de ſa diſpute touchant les Grecs, il luy euſt appris que ce ſentiment eſt celuy des Moines du Mont Athos. *Tous les Moines*, dit-il, *qui habitent au Mont Athos ſont de cette opinion, comme le témoigne Athanaſe Veniore Archevêſque d'Imbre, qui a demeuré longtems avec eux, & moy meſme j'en ay vû pluſieurs qui eſtoient Preſtres, & qui ſoûtenoient fortement la meſme choſe.*

Chap. V.

Arcud. lib 3. cap. 11.

Relation de l'Iſle de Santorini ch. 12.

Epiſt. 2. ad Nilum.

Quoy qu'il en ſoit M. Arnaud & moy voulons tirer d'un meſme principe des concluſions bien oppoſées, le principe eſt que les Grecs ne croyent pas que les particules ſe conſacrent, ſa concluſion eſt, que donc ils tiennent la tranſſubſtanciation, & la mienne au contraire, que donc ils ne la croyent pas. Voyons lequel de nous deux tirera la ſienne plus juſte.

Chap. V.

Il nous dit que quand on objecte aux Grecs, que ſi leur opinion eſtoit véritable *il s'enſuivroit que ceux qui communient de ces particules ne reçoivent pas le corps de Ieſus-Chriſt*, *ils répondent qu'on met dans le Calice une partie de l'Hoſtie vrayment conſacrée, en la confondant, & en la mélant avec ſes particules non conſacrées, d'où enſuite ils diſtribuent dans une cuillier la Communion aux Laïques, de ſorte qu'il arrive ordinairement que tous reçoivent quelque partie du corps de Ieſus-Chriſt, & que quand il n'y en auroit pas, tout ce qui s'enſuivroit eſt qu'alors ils communieroient ſous une eſpece.*

Liv. 4. ch. 1. pag. 330.

Mais cette pretenduë réponſe des Grecs n'a autre fondement que l'autorité de M. Arnaud qui n'allégue aucun Auteur pour l'établir, & Arcudius qui traite cette diſpute contre Simeon, & Gabriel, & d'où M. Arnaud a puiſé ce qu'il en fait, n'en parle point.

Il ajoûte, *que cette erreur prouve invinciblement que les Grecs tiennent la tranſſubſtanciation, & qu'il ne faut que conſiderer de quelle maniére ils l'expriment.* Et en ſuite il produit les paſſages de Simeon & Gabriel. *C'eſt avec raiſon dit Simeon que l'Egliſe offre ces particules pour montrer que cette Hoſtie vivante ſanctifie les vivans, & les morts, mais elle ne les rend pas Dieux par nature. Il veut dire que comme les Saints ſont unis à Dieu par la grace, mais ne deviennent pas Dieux dans leur nature, de meſme ces particules ſont unies au corps meſme de Ieſus-Chriſt, mais ne deviennent pas pour cela le corps de Ieſus-Chriſt. Et c'eſt ce qu'il exprime clairement en ces paroles. Les Saints eſtant unis à Ieſus-Chriſt ſont diviniſez par la grace, mais ne devien-*

viennent pas Dieux par nature, de meſme les particules que l'on offre pour eux, recouvrent la ſainteté par la participation du Corps & du Sang, & deviennent un avec ce Corps & ce Sang par le mélange, mais ſi vous les conſiderez ſeparement elles ne ſont pas le corps meſme & le ſang meſme de Ieſus-Chriſt, mais elles ſont jointes ſeulement au Corps & au Sang. L'Archeveſque de Philadelphie dit la meſme choſe en ſe ſervant de la meſme comparaiſon, comme les ames des Saints, dit-il, *ſont expoſées à la lumiére de la Divinité qui les éclaire, mais ne deviennent Dieux que par participation, & non par nature, de meſme ces particules, quoy qu'unies à la chair & au ſang de Ieſus-Chriſt, ne ſont point changées, mais reçoivent la Sainteté par participation.* Apres cela M. Arnaud conclud en ces termes, *il eſt plus clair que le jour que tout cela n'a point de ſens que dans la doctrine de la tranſſubſtanciation, & que comme ces Auteurs ſuppoſent que ces particules ne ſont point tranſſubſtanciées, ils ſuppoſent auſſi que la grande portion qui eſt offerte au nom de Ieſus-Chriſt, & de laquelle ſeule l'on prend ce que l'on reſerve pour les malades eſt effectivement tranſſubſtancié, & devient le corps meſme de Ieſus-Chriſt.* Chap. V.

Mais j'oſe luy dire que ſa Philoſophie le trompe, car ces Auteurs ne diſputent pas ſur ce point ſi ces particules ſont tranſſubſtanciées ou non. Ils diſputent ſeulement ſi elles ſont faites le corps de Ieſus-Chriſt en la meſme maniére que la grande portion. Et cela ſuppoſe à la verité que la grande portion eſt faite ce Corps, mais cela ne ſuppoſe pas qu'elle ſoit tranſſubſtanciée. La comparaiſon dont ils ſe ſervent ne favoriſe pas cette prétenduë ſuppoſition, car ils veulent dire ſeulement que com-

Chap. V. comme les Saints ſont bien unis à Dieu, & participent à ſa Sainteté, mais ne deviennent pas Dieux par nature, de meſme les particules qui repreſentent les Saints, ſont bien unies avec la grande qui repreſente Ieſus-Chriſt, & participent de ſa ſanctification, mais elles ne deviennent pas effectivement tout ce que la grande eſt faite, ſavoir le corps de Ieſus-Chriſt. Voilà leur raiſonnement ſur lequel il reſte toûjours à demander de quelle maniere la grande particule eſt faite ce corps, ſi c'eſt par une converſion ſubſtancielle, ou autrement. Ainſi la Logique de M. Arnaud eſt illuſoire, & ſa concluſion eſt nulle.

Voyons maintenant celle que je prétens en tirer. Premierement nous ſommes d'accord que dans le ſens de Simeon ces petites particules ſont du pain en ſubſtance, & qu'elles repreſentent les Saints. Or ſi on ſuppoſe que la grande ceſſe d'eſtre pain, & qu'elle ſoit faite la ſubſtance propre de Ieſus-Chriſt, il n'y euſt jamais rien de plus impertinent que cette ceremonie des Grecs, de mettre dans un meſme myſtére à l'entour de Ieſus-Chriſt qui y eſt en propre ſubſtance, non des Saints réels, mais de petits morceaux de pain qui les ſignifient. Il faut tâcher de conſerver aux penſées des hommes le plus de raiſon qu'on peut, & il me ſemble que la raiſon, & la convenance ſeroient bien mieux gardées ſi l'on diſoit que la grande particule eſt le corps de Ieſus-Chriſt myſtique, & que les petites de meſme ſelon eux ſont encore des Saints myſtiques, que de dire que la grande eſt Ieſus-Chriſt ſubſtanciellement, & que les petites ne ſont que du pain en ſubſtance, & des Saints en myſtére. De plus que veut dire

Simeon

Simeon quand il nous enſeigne, *que les petites particules deviennent un avec le corps & le ſang de Ieſu-Chriſt par le mélange*, c'eſt à dire que quand on les joint avec la grande particule dans le Calice, & qu'on les méle enſemble ce n'eſt plus qu'une meſme choſe. Car ſi nous ſuppoſons que tant la grande que les petites ſont le corps de Ieſus-Chriſt, & des Saints, en myſtére, je n'y trouve pas de difficulté, il veut dire que tout cela joint enſemble ne fait qu'un ſeul myſtére qui exprime cette unité parfaite qui eſt entre I. C. & les Saints, leſquels ne font avec luy qu'un meſme Corps. Mais ſi nous ſuppoſons au contraire que la premiére particule ſoit Ieſus-Chriſt en ſubſtance y euſt-il jamais abſurdité qui égalaſt celle de cét homme, de dire que des petits Saints de pain ſont faits une meſme choſe avec Ieſus-Chriſt luy-meſme. Il eſt un avec ſes véritables Saints, ſoit qu'ils ſoient au Ciel, ſoit qu'ils ſoient ſur la terre, mais de dire qu'il ſoit fait un avec leurs images, ou avec des miettes de pain qui les repreſentent ſur un Autel, c'eſt à mon avis une extravagance qu'il ne faut pas imputer aux Grecs. Enfin Arcudius aſſure que la coûtume eſt de communier le peuple avec ces particules. Il dit bien que Simeon & Gabriel avertiſſent les Curez de ne les pas donner au peuple, mais de le communier avec la grande particule briſée dans le Calice. *Toutesfois*, ajoûte-t-il, *Simeon t'explique ambigument car il dit que les particules ſont le corps du Seigneur lors qu'on les méle avec le Corps & le Sang, & qu'elles ne le ſont pas eſtant ſeparées, & c'eſt pourquoy les fidelles les peuvent participer en Sacrement*, c'eſt à dire qu'il les peuvent recevoir comme une véritable

Chap. V.

Apud. Arc. lib. 3. cap. 11.

Arcud. lib. 3. cap. 10.

Chap. V.

table Communion. Dites-moy, je vous prie si un homme qui croiroit que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ en propre substance pourroit parler de cette maniére. Ces particules, dit-il, deviennent le corps du Seigneur quand elles sont mêlées & estant separées elles ne le sont pas. Est-ce que l'attouchement & le mélange les transsubstancient, & que la separation les détransubstancie? S'il l'entendoit ainsi pourquoy établiroit-il si fortement qu'elles ne sont pas consacrées? Pourquoy Gabriel son disciple, diroit-il, *qu'elles ne sont point changées quoy qu'elles soient unies?* Il faut donc necessairement qu'il entende qu'elles sont le Corps du Seigneur autrement qu'en proprieté de substance, & il s'en explique assez quand il dit dans le second passage que M. Arnaud a allegué κοινωνοῦσι μὲν τῦ σώματός τε καὶ αἵματος, *elles participent du corps & du sang du Seigneur*, ce que M. Arnaud n'a pas mal entendu quand il a traduit, *elles recouvrent la Sainteté par la participation du Corps & du Sang.* C'est-à-dire qu'elles sont faites le Corps & le Sang par une communication de Sainteté qui leur vient de la grande particule par le moyen du mélange, jusqu'à les rendre capables d'estre donnés en Communion aux fidelés. Or il-y-a bien des choses qui s'ensuivent de là nécessairement. Car, 1. Il s'ensuit qu'un pain qui est le Corps de Iesus-Christ, non en substance, mais en sanctification, suffit pour la Communion des fideles. 2. Il s'ensuit que la grande particule est le Corps de Iesus-Christ d'une maniére qui se peut communiquer, & qui peut estre participée par un autre pain sans le changement de sa substance, & par consequent qu'elle n'est pas elle-mesme ce

Ibid.

Apud Arc. lib. 3. cap. 11. Pag. 331.

Corps

Corps ſubſtanciellement, car outre que cette maniére d'eſtre le Corps de Ieſus-Chriſt eſt incommunicable, il eſt évident que ſi elle ſe pouvoit communiquer à un autre ſujet, juſqu'à le faire le Corps de Ieſus-Chriſt; il faudroit que cét autre ſujet fuſt tranſſubſtancié. En un mot Simeon veut que la grande particule ſoit tellement le Corps de Ieſus-Chriſt qu'elle puiſſe communiquer cét honneur aux autres, & les faire eſtre auſſi le Corps de Ieſus-Chriſt d'une maniére qui les rende propres pour la Communion. C'eſt ce que portent les paroles d'Arcudius. *Il dit*, dit-il, *que les particules ſont le Corps du Seigneur lors qu'on les méle avec le Corps & le Sang, & c'eſt pourquoy les fidéles les peuvent recevoir en Sacrement*, & ces autres paroles, κοινωνοῦσι τοῦ σώματος τε καὶ αἵματος, *elles communiquent, ou elles participent du Corps & du Sang du Seigneur.* Il eſt donc évident qu'il n'entend pas que la grande particule ſoit le Corps du Seigneur en proprieté de ſubſtance, car cette proprieté ne ſe peut communiquer à un autre ſujet, ſi l'on ſuppoſe en meſme temps comme fait Simeon que cet autre ſujet demeure veritablement du pain. Chap. V.

Voilà mon argument. M. Arnaud qui en a vû la force a tâché de l'éluder par ſes artifices ordinaires, car d'un coſté il nous a caché ce qu'Arcudius rapporte de plus formel, ſavoir que ces particules ſont le Corps du Seigneur eſtant melées, & que les fidéles en peuvent participer comme du Sacrement, & de l'autre il nous a déguiſé le ſens de Simeon, & a fait ſemblant de le tirer à ſon avantage. Mais quelque illuſion qu'il nous faſſe il n'empechera pas qu'on ne voye que le véritable ſentiment de l'Egliſe Greque eſt, 1. Que la ſub-

Chap. V.

ſtance du pain demeure dans toutes les particules, c'eſt à dire auſſi bien dans la conſacrée que dans les autres. 2. Que la particule conſacrée eſt faite le Corps de Ieſus-Chriſt par une plenitude de ſanctification qui établit en elle comme un fond de grace & de vertu ſanctifiante. 3. Que les autres particules par le mélange & l'attouchement participent à cette Sainteté, & deviennent par ce moyen le Corps & le Sang du Seigneur, non d'une maniére pleine & parfaite comme la grande particule, mais en un degré beaucoup plus bas, qui ſuffit néanmoins pour les rendre propres à eſtre diſtribuées au peuple en communion comme eſtant le Corps & le Sang du Seigneur.

On ſera confirmé dans cette penſée ſi l'on conſidére avec un peu d'application la huitiéme preuve que je vay produire. Elle conſiſte en ce que les Grecs croyent que l'Euchariſtie qui eſt conſacrée le Ieudy ſaint a une plus grande vertu que celles qui ſont conſacrées les autres jours. C'eſt ce qu'on pourroit vérifier s'il eſtoit néceſſaire par le témoignage de pluſieurs Auteurs. Voicy ce qu'en dit Pareolus. *Ils aſſurent*, dit-il, *que cét excellent myſtére conſacré le jour que Ieſus-Chriſt célebra ſa Cene, c'eſt à dire le Ieudy de la ſemaine Sainte, eſt d'une vertu & d'une efficace plus excellente, que quand il eſt conſacré les autres jours, & c'eſt ſur ce fondement, comme dit Guy le Carme, qu'ils ne conſacrent pas l'Euchariſtie* (pour les malades) *en nul autre jour de l'année qu'en celuy où Ieſu-Chriſt fit la Cene, mais qu'ils gardent pour toute l'année celle de ce jour là, & qu'ils s'en ſervent pour les malades.* Iean de Lasko Archeveſque de Gneſne, & Ambaſſadeur du Roy de Pologne vers

Pareol. Elen. hæreſic. li. 7. pag. 201.

Leon

Leon X. l'an 1514. rapporte la meſme choſe des Moſcovites, dont la Religion comme chacun ſait eſt à peu prés la meſme que celle des Grecs. *Quant au Sacrement de l'Euchariſtie*, dit-il, *qu'ils conſacrent le jour de la Cene du Seigneur, ils diſent que celuy-là ſeul eſt bon pour les malades, & non celuy qui eſt conſacré les autres jours, de ſorte qu'ils le conſacrent ce jour-là pour toute l'année, dans un Calice preparé pour cela, & ils le mettent tout ſec & tout plein de vers dans la bouche des malades avec une cuiller.* Le Ieſuite Poſſevin dans l'écrit qu'il preſenta au grand Duc de Moſcovie l'an 1582. dans lequel il fait un denombrement des erreurs des Grecs, conte particuliérement cét article comme un des plus importans, *Ils errent*, dit-il, *lors qu'ils diſent que le tres-excellent Sacrement de l'Euchariſtie qui ſe conſacre le jour de la Cene du Seigneur c'eſt à dire le Ieudy Saint eſt d'une efficace & d'une vertu plus excellente que celuy qui ſe conſacre les autres jours.* Antoine Caucus Archeveſque de Corcyre dans ſa Relation des erreurs des Grecs au Pape Gregoire XIII. marque de meſme dãs le 14. article, *qu'ils tiennent que le Sacrement de l'Euchariſtie conſacré le jour de la Cene du Seigneur a une plus grande vertu que celuy qu'on conſacre les autres jours.* Allatius rapporte cét article de Caucus avec quelques autres qu'il cenſure comme des calomnies, mais bien qu'il s'échauffe fort à refuter cét Archeveſque, & qu'il le traite auſſi indignement qu'il ſe puiſſe ſans aucun reſpect de ſa dignité juſqu'à l'appeller, *Os durum & ſtygium non niſi mendacia gnarum*, il n'a pourtant oſé toucher à cét article cy en particulier, & ſes outrages ne font que confirmer à cét egard l'autorité de Caucus, & la verité de ſa Relation.

Chap. V.

Raynald. ad ann. 1514.

Poſſevin in Moſc. pag. 43.

Allat. de Perpet. conſ. lib. 3. cap. 17.

Chap. V.

Alphonſe de Caſtro attribuë nette meſme opinion aux Grecs. Il allégue pour cét effet le témoignage de Guy le Carme, & quoy qu'il ait accoûtumé de ne luy pas épargner ſes cenſures quand il en trouve l'occaſion, il le ſuit néanmoins en cette rencontre diſant, *qu'il ne faut pas s'étonner ſi les Grecs ſont dans cette erreur, puis que c'eſt leur génie de dire toûjours des ſottiſes, & de ne s'amuſer qu'à inventer des fables.*

Alphonſe de Caſtro adverſ. hæreſ. lib. 6. tit. de Euchar. hæreſ. 9.

Arcudius confirme la meſme choſe. *Il y a*, dit-il, *des impertinens qui croyent que la Sainte Euchariſtie qui eſt preparée ce jour-là*, (le Ieudy Saint) *à une plus grande vertu pour ſanctifier ceux qui la reçoivent, que ſi elle eſtoit preparée un autre jour. comme ſi ce n'eſtoit pas toûjours le meſme Ieſus-Chriſt, ou comme ſi le Seigneur pouvoit eſtre en divers tems, plus & moins puiſſant.*

Arcud. lib. 3. cap. 55.

Que ſi maintenant on demande quelle conſéquence nous pouvons tirer de là contre la tranſſubſtanciation, je répons qu'elle paroiſt aſſez viſiblement d'elle-meſme. Car ſi l'on ſuppoſe que les Grecs tiennent que l'Euchariſtie eſt faite le Corps de Ieſus-Chriſt en vertu, & en efficace, à cauſe de cette abondante ſanctification que le pain reçoit, on ne trouvera rien d'abſurde dans cette autre opinion qu'ils ont que l'Euchariſtie du Ieudy Saint eſt d'une efficace plus grande que celle des autres jours, car cette Sanctification du pain, & cette grace vivifiante qui l'accompagne peut avoir ſes degrez, elle reçoit plus & moins comme on parle dans l'école, mais ſi vous ſuppoſez que l'Euchariſtie ſoit faite le Corps de Ieſus-Chriſt par converſion de ſubſtance, ce plus, & ce moins, qu'ils s'imaginent, ne ſauroit avoir de lieu, car il

eſt

eſt bien vray que le Sacrement produira diverſement ſes effets ſelon la diverſe diſpoſition des perſonnes qui le recevront, & que ſelon qu'il y aura plus, ou moins de dévotion, & de pieté dans une ame, elle ſentira plus, ou moins la force de la grace, mais la cauſe en ſera dans ceux qui recevront le Sacrement, & non dans le Sacrement meſme ny dans le jour de la conſécration. Si le pain devient la propre ſubſtance du Fils de Dieu, il eſt toûjours d'une égale vertu en ſoy-meſme, & les jours de ſa conſécration ne la luy peuvent ny accroiſtre ny diminuer. Il eſt donc preſque inconcevable que des gens qui croiroient la tranſſubſtanciation puſſent tomber dans cette autre opinion, car n'eſt-ce pas la meſme ſubſtance, le meſme Ieſus-Chriſt perſonellement, n'eſt ce pas une meſme converſion qui ſe termine à un meſme ſujet? D'où viendroit ce plus, & ce moins. Voudroient-ils dire que la tranſſubſtanciation ſe fiſt plus à un jour qu'à l'autre? La penſée n'en peut tomber dans l'eſprit de ceux qui ſavent ce que c'eſt que tranſſubſtanciation. Voudroient-ils dire que le Corps de Ieſus-Chriſt a plus d'efficace en luy-meſme un jour que l'autre? La penſée n'en peut auſſi tomber dans l'eſprit de ceux qui ſavent ce qu'eſt Ieſus-Chriſt. Voudroient-ils dire ſeulement qu'il déploye plus d'efficace un jour que l'autre, bien qu'il en ait toûjours en luy-meſme également? Il eſt certain que ce plus, & ce moins de grace, que les fidéles reçoivent en la Communion, ſuppoſé que nous y prenions la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt de la bouche du corps, ne peut venir que du plus, ou du moins de dévotion qu'ils y apportent. Ainſi cette opinion des Grecs Chap. IV.

Chap. V. ne ſe trouvant nullement compatible avec celle de la tranſſubſtanciation, & d'ailleurs ne nous paroiſſant pas clairement qu'ils ayent cette derniére au lieu qu'il nous paroiſt clairement qu'ils ont l'autre, nous ſommes obligez de conclurre qu'ils ne tiennent point la converſion ſubſtancielle. Ie ſay qu'il ne faut pas s'imaginer que les hommes ajuſtent ſi bien leurs ſentimens qu'ils ne ſe contrediſent jamais, & j'avouë que les Grecs ſont aſſez ignorans pour avoir ſur un meſme ſujet des opinions qui ſe combatent, mais outre qu'il y a de certaines contradictions groſſieres dont peu d'hommes, quelques brutaux qu'ils ſoient, ſont capables, comme ſeroit celle-cy de croire que l'Euchariſtie eſt la propre ſubſtance du Fils de Dieu, & que néanmoins elle eſt d'une vertu plus excellente eſtant conſacrée le Ieudy Saint que les autres jours, outre cela, dis-je, puiſqu'il ne nous paroiſt pas d'ailleurs nettement & formellement qu'ils croyét la tranſſubſtanciation, il eſt bien plus juſte de donner à leurs termes, ſur le ſujet du changement qui arrive au pain, un ſens qui s'accorde avec cette créance dont nous venons de parler, que de leur en donner un autre qui la choque entierement, & qui les rend ridicules. S'il faut les amener à la converſion ſubſtancielle ou les en éloigner par voye d'explication de leurs expreſſions generales, il y a bien plus de raiſon de les expliquer en un ſens conforme à leurs autres créances que de les faire tomber dans des abſurditez manifeſtes.

Si M. Arnaud ſe vouloit défaire pour quelque tems de cét intereſt perſonel qu'il a pris dans nôtre diſpute, & qu'il ſe reſoluſt de regarder les choſes de ſang froid, je ſuis perſuadé qu'il reconnoî-

troit

troit bien-toſt que le ſens qu'il impute aux Grecs n'a point de rapport auſſi ny avec les termes de leurs Lyturgies ny avec leurs autres expreſſions ordinaires. Il s'agit par exemple de ſavoir comment il faut entendre cette clauſe de leurs Liturgies, *Fay ce pain le precieux corps de ton Chriſt & ce qui eſt dans le Calice le precieux Sang de ton Chriſt les changeant par ton S. Eſprit.* M. Arnaud l'entend d'un changement de ſubſtance ; je dis au contraire que ce ſont des termes generaux, à qui l'on ne peut tout au plus donner qu'un ſens general, & que s'il leur en faut donner un particulier & déterminé il les faut entendre d'un changement myſtique, & d'un changement de ſanctification, qui conſiſte en ce que le pain nous tient la place du Corps naturel de Ieſus-Chriſt, qu'il en imprime tres-fortement l'idée dans nos ames, qu'ils nous le communique ſpirituellement, & qu'il eſt accompagné d'une grace vivifiante qui le ſanctifie, & qui le fait eſtre en quelque ſens une meſme choſe avec le corps de Ieſus-Chriſt ſans que néanmoins la ſubſtance naturelle du pain ceſſe d'eſtre. Examinions les Liturgies meſmes, pour voir à quel de ces deux ſens elles ſe rapportent le plus. Chap. V.

Nous trouverons dans celle qui porte le nom de Chryſoſtome, & qui eſt la plus commune entre les Grecs, qu'immédiatement aprés que le Preſtre a dit, *Fay ce pain le precieux Corps de ton Chriſt, & ce qui eſt dans le Calice le precieux ſang de ton Chriſt, les changeant par ton ſaint Eſprit*, il ajoûte, *afin qu'ils ſoient faits à ceux qui les recevront en purification de l'ame*, c'eſt à dire propres à purifier l'ame, *en remiſſion des péchez, en communication du S. Eſprit, pour accomplir le regne du Ciel, & pour* *Euchar. Græcorũ Iacobi Goar. & Bibl. patr. Græcolat tom. 2.*

Chap. V. *leur donner confiance en toy.* Ces paroles expliquent ce me ſemble aſſez bien de quel changement il s'agit, ſavoir d'un changement de ſanctification & de vertu, car s'il eſtoit queſtion d'un changement de ſubſtance, il euſt falu dire, les changeant par ton S. Eſprit, afin qu'ils ſoient faits la propre ſubſtance de ce Corps, & de ce Sang, ou quelque choſe ſemblable.

Bibliot. Patr. Græco Lat. tom. 2.

Dans la Liturgie qui porte le nom de S. Iacques on trouve à peu pres la meſme choſe, *Envoye*, dit-elle, *ton S. Eſprit ſur nous & ſur ces Saints dons qui ſont icy propoſez, afin que venant il les ſanctifie par ſa ſainte, bonne & glorieuſe preſence, & qu'il faſſe ce pain le ſaint Corps de ton Chriſt, & ce Calice le précieux ſang de ton Chriſt, afin qu'il ſoit à tous ceux qui le recevront en remiſſion de leurs péchez, en vie éternelle, & en ſanctification de l'ame & du corps, pour porter des fruits de bonnes œuvres.* Voilà ce me ſemble encore qui détermine aſſez bien, comment le pain eſt fait le Corps de I. C. ſavoir entant qu'il eſt ſanctifié par la préſence du S. Eſprit, & qu'il opére la remiſſion des péchez, & noſtre ſanctification.

Ibid.

La Liturgie qui porte le nom de ſaint Marc a preſque les meſmes termes ; *Envoye ſur nous & ſur ces pains & ces Calices ton S. Eſprit, afin qu'il les ſanctifie, & les conſacre, comme Dieu Tout-puiſſant, & qu'il faſſe le pain le Corps, & le Calice, le Sang du nouveau Teſtament de noſtre Seigneur Dieu & ſauveur Ieſus-Chriſt, noſtre ſouverain Roy, afin qu'ils ſoient faits à tous ceux qui y participeront, en foy, en ſobrieté, en gueriſon, en temperance, en renouvellement d'ame de corps, & d'eſprit, en communion de felicité, de vie éternelle, & d'immortalité à la gloire de ton ſaint Nom.* Vn homme qui ne ſera

pas

pas tout à fait préoccupé verra clairement que cette clause, *afin qu'ils soient faits, &c.* est l'explication des paroles precedentes, *change-les au Corps & au Sang de Iesus-Christ*, & qu'elle les détermine *à un changement* non de substance, mais de sanctification, & de vertu. Cette verité est si évidente, qu'Arcudius n'a pas fait de difficulté de reconnoistre que si l'on prend cette clause, *fai le pain le Corps de ton Christ*, en un sens absolu, pour dire qu'il le face le Corps de Christ, non à nostre egard, mais simplement & en luy-mesme, elle n'aura nul rapport ny nulle liaison avec ces autres paroles qui suivent, *afin qu'ils soient faits, &c.* Et il se fait de cela mesme un principe pour conclurre que la consecration ne se fait pas par cette priére, mais qu'elle est deja faite par les paroles, *Ceci est mon Corps*, directement contre le sentiment des Grecs qui veulent qu'elle se face par la priére De sorte que si l'on applique la remarque d'Arcudius à la véritable opinion de l'Eglise Grecque, savoir que la consecration se fait par cette priére, on verra nettement que leur sens est que le pain est fait le Corps de Iesus-Christ à nostre egard, entant qu'il nous sanctifie, & qu'il opére la remission de nos pechez. Chap. V. *Arcud. lib. 3. cap. 33.*

A cela se rapporte aussi le terme de ἁγιάζειν *sanctifier*, dont les Grecs se servent communément pour exprimer l'acte de la consecration, & celuy de ἁγιάσματα, *les sanctifications*, dont ils appellent les mystéres, comme il paroist par les Liturgies, & ceux de ἅγια δῶρα, ἁγιασθέντα δῶρα, ἅγια μυστήρια, μυστήρια ζωοποιὰ, ἅγιος ἄρτος, *les dons saints, les dons sanctifiez, les mystéres saints, les mystéres vivifians, le pain saint*, qui sont ordinaires parmy eux:

Tout

Chap. V. Tout cela favoriſe le changement de ſanctificatiõ.

D'autre coſté on trouvera, que dans la Liturgie de Chryſoſtome le nom de *pain* eſt donné par trois fois au Sacrement aprés la conſécration, dans le Pontifical quatre fois, & dans la déclaration des préſanctifiez il eſt appellé ainſi juſqu'à ſept fois. Dans la Liturgie de S. Baſile le Preſtre fait cette priére incontinent aprés avoir conſacré. *Seigneur ſouvien-toy de moy qui ſuis pécheur, & quant à nous qui participons tous à un meſme Pain & à un meſme Calice, fay que nous ſoyons unis entre nous, en la Communion d'un meſme Eſprit Saint.* Auſſi ce que les Latins appellent *Ciboire*, les Grecs l'appellent ἀρτοφόριον, comme qui diroit *le garde-pain*; & c'eſt là, qu'ils mettent ce qu'ils appellent les *préſanctifiez*, & la Communion pour les malades. Ie ſay ce qu'on a accoûtumé de dire ſur ce ſujet, que l'Euchariſtie eſt appellée pain à cauſe des eſpéces, c'eſt à dire, des accidens du pain qui demeurent ſoûtenus par la Toute-puiſſance de Dieu ſans aucun ſujet; mais il faudroit que les Grecs nous donnaſſent eux meſmes cette explication; car juſques-là nous devons préſumer en faveur de la ſignification naturelle du terme, lequel ne ſe trouvant pas accompagné de cette gloſe des Latins, il faut avoüer qu'il ne favoriſe pas la converſion des ſubſtances.

Archiratic. Habert. Apud Goar. in Euch.

Elle n'eſt pas plus favoriſée par beaucoup d'autres clauſes qui ſe trouvent dans ces meſmes Liturgies. Car dans celle de S. Iacques il y a une priere que le Preſtre adreſſe à Ieſus-Chriſt dans le Ciel encore qu'il ait devant luy le pain conſacré, Αγιε, dit-il, ὁ ἐν ἁγίοις ἀναπαυόμενος, Κύριε ἁγίασον ἡμᾶς τῷ λόγῳ σου τῆς χάριτος καὶ τῇ ἐπιφοι-

Bibl. Patr. Græco-lat. tom. 2.

τήσει

τheer ἡ παναγία, ϑυ πνεύματος. *O Saint qui repo-* Chap.
ſes dans les lieux ſaints, Seigneur, ſanctifie-nous V.
par la parole de ta grace, & par l'avénement de ton *Ibid.*
S. Eſprit. On voit cette meſme oraiſon dans la Liturgie de S. Marc. Dans celles de S. Baſile, & de S. Chryſoſtome, il y en a une autre qui s'adreſſe de meſme à Ieſus-Chriſt dans le Ciel. *Regarde*, dit-elle, *Seigneur Ieſus-Chriſt noſtre Dieu du ſaint lieu de ton habitation, & du Trône de gloire, qui eſt en ton Royaume, & vien pour nous ſanctifier, toy qui es aſſis là haut avec ton Pere, & qui es icy avec nous inviſiblement.* M. Arnaud abuſe de ces derniéres paroles, *& qui es icy inviſiblement avec nous*, ne conſiderant pas qu'elles ſe rapportent à ce qu'on le prie de venir *pour nous ſanctifier*, & qu'elles ne marquent que cette preſence inviſible de ſa grace, & de ſa Divinité qu'il nous promit lors qu'il abandonna le monde, pour ſe retirer dans le Ciel. Il paroiſt clairement que l'intention de l'Egliſe Grecque eſt de porter ſa dévotion là haut où Ieſus-Chriſt habite, Pourquoy ne trouvés-nous pas au moins une priére qui marque qu'il a enveloppé ſa propre ſubſtance de ſon humanité ſous les voiles des accidens, ou quelque choſe d'approchant? & pourquoy au contraire, lors que le Preſtre crie, Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, *Les choſes ſaintes ſont pour les Saints*, le chœur répond il, *il n'y a qu'un Saint, & un Seigneur qui eſt I. C. à la gloire de Dieu le Pere.* Car il eſt clair que ces paroles, *à la gloire de Dieu le Pere*, le deſignent là haut dans le Ciel. Dans la Liturgie des préſanctifiez le Preſtre dit à Dieu, *que ſon* *Eurho.*
Fils unique repoſe ſur l'Autel par ces redoutables *Goar.*
myſteres qui y ſont propoſez, diſtinguant ainſi manife-

Chap. V.

nifeſtement les myſtéres d'avec Ieſus-Chriſt, & tout d'une ſuite il luy demande *qu'il ſanctifie nos ames, & nos corps, d'une ſanctification permanente, afin que participant à ces choſes ſaintes avec une conſcience pure, & avec un viſage aſſuré, & avec un cœur illuminé, & qu'eſtant vivifiez par elles, nous ſoyons unis à Ieſus-Chriſt meſme, noſtre vray Dieu qui a dit, celuy qui mange ma Chair & qui boit mon Sang demeure en moy & moy en luy,* où l'on voit auſſi que les myſtéres ſont formellement diſtinguez d'avec *Ieſus-Chriſt meſme*, & que ceux qui les reçoivent indignement ne ſont point unis avec *luy-meſme*. Dans la Liturgie de S. Baſile le Preſtre demande, *qu'avec le témoignage d'une pure conſcience prenant la particule des ſanctifications de Dieu, nous ſoyons unis au Corps & au Sang de ſon Chriſt, & qu'ayant reçû ces choſes dignement, nous ayons Ieſus-Chriſt habitant en nos cœurs.* Ces paroles diſtinguent encore Ieſus-Chriſt, d'avec ſon Sacrement ; & il eſt certain que ces termes, *Ieſus-Chriſt habitant en nos cœurs*, portent bien plus le caractére d'une communion ſpirituelle, que d'une communion corporelle. Enfin dans cette meſme Liturgie le Preſtre aprés avoir achevé l'action fait une oraiſon à Dieu, dans laquelle il récapitule tout ce qui s'eſt paſſé dans cette célébration myſtique; mais il ne dit pas un mot qui ſe rapporte à la tranſſubſtanciation. *Nous avons*, dit-il, *achevé & conſommé le myſtére de ton œconomie, ô Ieſus-Chriſt noſtre Dieu, autant qu'il nous a eſté poſſible. Car nous avons celebré la memoire de ta Mort, nous avons vû la figure de ta Réſurrection, nous avons eſté remplis de ta vie impériſſable, & participans de tes délices*

Vbi ſupra.

ces

ces immortelles, donne nous que nous ſoyons trouvez dignes d'en joüir, auſſi dans le ſiécle à venir. N'eſt-ce pas une choſe étonnante qu'il ne s'y faſſe mention de rien qui marque la converſion des ſubſtances, laquelle pourtant dans le ſentiment de l'Egliſe Romaine eſt la partie la plus eſſentielle, & la plus éminente de tout ce myſtére, celle où tout aboutit, & d'où tout dépend, & ſans laquelle le reſte ne ſeroit rien. Que M. Arnaud en diſe ce qu'il voudra, il n'eſt pas concevable que l'Egliſe Grecque oubliaſt cette partie du myſtére dans une récapitulation ſolemnelle qu'elle fait à Dieu, à la fin de ſon Office, ſi en effet elle la croyoit, & qu'au contraire elle ne marquaſt dans toutes les Liturgies qu'un changement de vertu & de ſanctification. Chap. VI.

CHAPITRE VI.

Dixiéme preuve priſe de ce que les Grecs employent ſouvent un terme extenuant lors qu'ils appellent l'Euchariſtie le Corps de Ieſus Chriſt. II. Priſe de ce qu'ils ne croyent pas que les méchans qui participent à l'Euchariſtie reçoivent le Corps de Ieſus-Chriſt. 12. Priſe de ce qu'ils croyent que les morts, & ceux qui ſont dans les deſerts éloignez de tout commerce, reçoivent cela meſme que nous recevons dans la Communion.

BIen que les Grecs appellent tres-ſouvent l'Euchariſtie le Corps de Ieſus-Chriſt, il ne faut pourtant pas croire d'abord qu'ils ſoient en cela d'un meſme ſentiment avec l'Egliſe Romai-

Chap. VI. maine, ny qu'ils ayent adopté la transſubſtantiation, ni la préſence ſubſtancielle. Vne marque du contraire eſt que quelquefois, lors qu'ils parlent du pain ſacré, & qu'ils le nomment de ce nom de Corps de Ieſus-Chriſt; ils ajoûtent un terme de diminution, qui témoigne qu'ils n'entendent pas que ce ſoit ce Corps en proprieté de ſubſtance. C'eſt ce qui paroiſt par un paſſage de Balſamon ſur le 70. Canon des Apoſtres. Ce Canon ordonne qu'on puniſſe tous ceux qui jeûneront avec les Iuifs, ou qui celebreront leurs feſtes; & Balſamon prend de là occaſion d'invectiver contre les Azymes en ces termes, *Si pour avoir ſimplement mangé l'Azyme avec les Iuifs on merite d'eſtre deposé, & privé de la Communion, de quelle condamnation ou de quelle peine ne ſeront pas dignes ceux qui y participeront* COMME *au Corps du Seigneur & qui feront leur Paſque de meſme qu'eux.*

Balſam. in Canon. SS. Apoſt. Can. 70.

Matthieu Blaſtarius parle à peu prés de la meſme ſorte dans Arcudius. *Ceux*, dit-il, *qui celebrent le ſacrifice myſtique avec des Azymes, tranſgreſſent la Loy d'une maniére conſiderable. Car ſi l'on doit dépoſer, & excommunier ceux qui mangent ſimplement les Azymes de la feſte des Iuifs, quelle excuſe apparente peuvent avoir ceux qui les reçoivent* COMME *le Corps du Seigneur.*

Arcud. lib. 3. cap. 6.

Simeon de Theſſalonique expliquant cét endroit de la Liturgie où le Preſtre encenſe les dons en diſant ces paroles, *Sois exalté ô Dieu par deſſus les Cieux, & que ta gloire ſoit ſur toute la Terre; le Preſtre*, dit-il; *parle de l'Aſcenſion du Seigneur, & de la gloire qu'il a receuë lorſqu'il a eſté preſché à toute creature,* COMME *s'il parloit à noſtre Sauveur, & qu'il luy diſt. Tu es deſcendu*

vers nous, tu es monté au Ciel, & tu as remply toute la Terre de ta gloire. C'eſt par elle que nous celebrons les ſaints myſteres & que nous ſommes participans de toy, & que nous te poſſedons éternellement. Pourquoy ce *comme s'il parloit à luy*, ὡσεὶ διαλεγόμενος τῷ σωτῆρι ; ce que Goar a fort bien traduit, *Quaſi cum Salvatore diſſereret.* Pourquoy, dis-je, ce *Comme*, ce *Quaſi*, ſi en effet Ieſus-Chriſt eſtoit préſent, & que le Preſtre luy parlaſt ? Ie ſay que ce terme n'eſt pas toûjours diminutif, & qu'il marque quelquefois la qualité d'une choſe, ou l'égard ſous lequel on la doit conſidérer. Par exemple quand on dit que Ieſus-Chriſt eſt par tout *comme Dieu*, & qu'il eſt dans le Ciel *comme homme*, on ne veut pas affoiblir le ſens de ces termes *Dieu & homme*, ny inſinuer qu'il ne l'eſt qu'en quelque maniére, mais on veut ſeulement marquer les égards ſous leſquels il eſt & par tout, & en un ſeul lieu. On pourroit donc dire que les paſſages que je viens de produire ont quelque ambiguité, car on peut douter ſi on marque l'Azyme, *ou comme eſtant le corps meſme du Seigneur*, ou *comme s'il eſtoit le Corps du Seigneur*, c'eſt à dire, comme tenant lieu du Corps du Seigneur. Mais premiérement cette ambiguité eſt nulle à l'égard du paſſage de Simeon qui dit que le Preſtre fait *comme s'il parloit à noſtre Sauveur*; car on ne peut pas dire que ce ſoit ny un *Comme* de qualité ny un *Comme* d'identité, pour me ſervir de ce terme, ny luy donner un autre ſens que celuy-cy, ſavoir que le Preſtre parle ne plus ne moins que s'il avoit Ieſus-Chriſt meſme perſonnellement préſent devant luy, & qu'il luy addreſſaſt ſa parole, au meſme ſens qu'il dit, *que nous*

Chap. VI.

Goar. in Euchol. pag. 153.

voyons

Chap. VI.

voyons Iesus-Christ parlant dans l'Evangile, & qu'il y est *Comme* present, ὡς παρὸν δῆθεν, & ailleurs *que le Prestre tenant l'Evangile en ses mains le donne à baiser à celuy qui entre en Religion comme si c'estoit le Sauveur*, ὡς τὸν σωτῆρα, *& luy dit, voicy, Iesus-Christ est présent invisiblement au milieu de nous.* Or cela mesme contribuë à résoudre ce qu'on pourroit trouver de douteux dans les autres passages.

Apud Allat. de perp. conf. lib. 3. c. 13.

D'ailleurs le raisonnement de Balsamon & de Blastarius vuide la difficulté : car si on supposoit qu'ils crussent la transsubstanciation, on ne sauroit donner un bon sens à leur discours. En effet, où ils reconnoissoient que l'Azyme se convertit au Corps de Iesus-Christ, de mesme que le pain levé, où ils le nioient, s'ils le reconnoissoient, leur sens est que c'est un grand crime que de manger le propre Corps de Iesus-Christ sous les accidens d'un Azyme. Or cela est absurde ; car si Iesus-Christ met réellement son Corps sous les accidens de l'Azyme, quel crime y a-t-il de le manger ainsi? Ce qu'on mange n'est plus un vray Azyme, c'est la substance du Corps mesme ? Pourquoy encore les juger plus dignes de condamnation que ceux qui se meslent avec les Iuifs quand ils celebrent leur feste, & qui mangent l'Azyme avec eux ? Car ces derniers mangent réellement un Azyme, au lieu que les autres n'en prennent que les accidens, qui servent de voile à la propre chair du Seigneur. Si l'on dit qu'ils ne reconnoissent pas que l'Azyme se convertit au Corps de Iesus-Christ de mesme que le pain levé, leur sens sera que c'est un plus grand crime de manger un Azyme, en pensant manger le Corps de Iesus-Christ, que de manger

manger le meſme Azyme ſciemment, & volon- Chap.
tairement, en la communion des Iuifs. Or cela VI.
n'eſt pas moins abſurde, car l'intention, & la créance, que les premiers ont, diminuë leur crime quand il-y-en-auroit, au lieu que la connoiſſance, & l'intention des autres l'aggrave. Ceux qui mangent l'Azyme avec les Iuifs veulent bien manger un Azyme; mais ceux qui le mangent en s'imaginant de manger le Corps du Seigneur, ne prétendent rien moins que de manger un Azyme; ainſi on ne ſauroit dire qu'à cét égard le crime de ces derniers ſoit plus grand que celuy des autres. il faut donc avoüer pour donner un ſens vray-ſemblable à Balſamon & à Blaſtarius que leur *Comme* eſt un comme de comparaiſon & non d'identité, & qu'ils veulent dire que manger le pain Azyme en la place du Corps de Ieſus-Chriſt, eſt un plus grand crime que de manger ſimplement avec les Iuifs, parce que c'eſt introduire le Iudaiſme dans la Religion Chrétienne, & faire de ce qui eſt maudit le myſtére du Corps du Seigneur. M. Arnaud dira ſans doute qu'ils diſputent contre les Latins, & que par conſequent il faut prendre ce *Comme* dans le ſens des Latins. Or les Grecs n'ignoroient pas que les Latins ne reçûſſent le pain de l'Euchariſtie, non en la place du Corps de Ieſus-Chriſt, mais comme eſtant en effet & réellement ce Corps meſme. Ie répons que Balſamon & Blaſtarius ne diſputent point en particulier contre les Latins, leſquels meſme ils ne nomment pas dans les Commentaires qu'ils font ſur le 70. Canon des Apoſtres; mais qu'ils établiſſent en général cette régle, qu'on ne doit pas manger un pain Azyme dans les myſteres. Ainſi cette échapatoire ne ſerviroit

Chap. VI.

de rien, car il faut prendre leur *Comme* dans le ſens des Grecs, & non pas dans le ſens des Latins. Mais quand il-y auroit encore de l'ambiguité dans ce terme, elle ſeroit éclaircie par l'expreſſion de Iean Citrius dans un paſſage qu'Allatius nous en rapporte; *Nous offrons*, dit-il, *en Sacrifice un pain leve en la place du Corps du Seigneur.* Voilà ce que veut dire le comme des Grecs, *comme le corps* c'eſt-à-dire, *en la place du corps.*

Apud Allat. lib. 3. de perp. conſ. cap. 12.

C'eſt dans ce ſens Germain Patriarche de Conſtantinople dit, *Que toutes les fois que nous mangeons ce Pain & que nous beuvons de ce Calice nous confeſſons la Mort & la Réſurrection de Ieſus Chriſt, & que dans cette penſée nous mangeons le Pain & beuvons le Calice* COMME *la Chair du Fils de Dieu, confeſſant ſa Mort & ſa Réſurrection.* On trouve la meſme particule employée dans Nicétas Choniate, *Ieſus-Chriſt*, dit-il, COMME *mangé aprés ſa Réſurrection.*

Athan. diſp. hab in Conc Nic. vel alius ſub nomine Athanaſij

Saint Athanaſe s'eſtoit ſervy de ce *Comme* dés long-temps auparavant, *Ieſus-Chriſt*, dit-il, *aprés ſa Paſſion & ſa Réſurrection a envoyé ſes Apoſtres pour appeller les Nations, ayant dreſſé ſa table, qui eſt l'Autel ſacré ſur lequel il nous donne le pain celeſte & incorruptible, ſavoir ſon Corps, & le vin qui réjouït le cœur,* ὡς ὃτι κρατῆρα κεραίας ᾧ ἑαυτοῦ αἷμα, *comme meſlant le Sang dans le Calice.* Ces *comme* ſont ſi peu de gouſt de Meſſieurs de la Communion de Rome, que le Pere Nouët alléguant ce paſſage de S. Athanaſe avoit jugé néceſſaire de l'en oſter; & c'eſt la meſme averſion des *comme* qui a obligé ceux qui ont fait la Traduction du Nouveau Teſtament de Mons d'en oſter un qu'ils ont trouvé ſur un autre ſujet dans le texte

de

de S. Paul, au chap. 3. de la premiére aux Corinthiens verſ. 15. Car au lieu que le Grec porte, αὐτὸς δὲ σωθήσεται, οὕτως δὲ ὡς διὰ πυρός, & la Vulgate de meſme, *Ipſe autem ſalvus erit, ſic tamen quaſi per ignem*, ils ont traduit, *Il ne laiſſera pas néanmoins d'eſtre ſauvé quoy qu'en paſſant par la feu.* Le reſpect de S. Paul n'a pû ſauver le *comme* de la colére de ces Meſſieurs. C'eſt ainſi qu'ils en uſent, & quand l'Ecriture meſme ne parle pas à leur mode, ils prennent la peine de la corriger. Chap. VI.

Ie ne ſay ſi les *comme* de Balſamon, de Blaſtarius, de Siméon de Théſſalonique, de Germain, de Nicétas, & de S. Athanaſe leur ſeront plus agréables que celuy de S. Paul; quoy qu'il en ſoit ces diminutions marquent que la penſée des Grecs ne va pas juſques à la tranſſubſtantiation, car ceux qui la croyent ſongent bien plûtôt à fortifier par des expreſſions claires & formelles le nom *de Corps de I. C.* qui eſt donné à l'Euchariſtie, qu'à l'affoiblir par des reſtrictions, & des diminutions.

Mais pour continuer nos preuves, on en peut tirer une tres-conſidérable d'une doctrine qui eſt commune entre les Grecs, ſavoir que les mechans qui participent à l'Euchariſtie ne prennent pas le Corps de Ieſus-Chriſt. Et premierement on peut juſtifier qu'ils ont cette créance par pluſieurs bons témoignages.

Prateolus la met formellement dans le dénombrement qu'il a fait de leurs erreurs. *Ils diſent auſſi*, dit-il, *que ceux qui ſont enveloppez de quelques pechez ne reçoivent point le Corps de Ieſus-Chriſt, encore qu'ils approchent de la table du Seigneur, & qu'ils reçoivent de la main des Preſtres le pain conſacré.* Prateol. Elen. hæreſic. lib. 7. cap. de Græcis.

Chap. VI.

Le Iesuite Possevin assûre la mesme chose, *Ils errent*, dit-il, *en ce qu'ils disent que ceux qui sont soüillez de quelques pechez ne reçoivent point le Corps du Seigneur lorsqu'ils viennent à son Autel.*

Possevin in Mosc. p. 43.

Nicolas Cabasilas explique nettement la créance de l'Eglise Gréque sur ce sujet, *Les choses*, dit-il, *de nostre sanctification, ou si vous voulez les dispositions que Iesus-Christ exige de nous, sont la pureté de l'ame, l'amour de Dieu, la foy, le desir de participer au Sacrement, un appetit fervent, & une soif qui nous y fasse courir. Ce sont les choses qui attirent nostre sanctification, & avec lesquelles il n'est pas possible que ceux qui approchent de la Communion, ne soient participans de Iesus-Christ,* & SANS LESQVELLES IL EST IMPOSSIBLE QV'ILS LE SOIENT. Et un peu aprés voulant prouver que les ames separées de leurs corps reçoivent tout ce que les fidéles vivans en ce monde reçoivent au S. Sacrement. *Si l'ame*, dit-il, *n'a pas besoin du corps pour recevoir la sanctification, mais qu'au contraire le Corps ayt besoin de l'ame, qu'est-ce que les ames revetuës de leurs corps reçoivent davantage du mystére que celles qui en sont dépoüillées ? Est-ce qu'elles voyent le Prestre & qu'elles reçoivent de luy les dons ? Mais les ames qui sont hors du corps ont le Prestre Eternel qui leur est toutes ces choses, & c'est luy aussi qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent* VERITABLEMENT. *Car tous ceux à qui le Prestre donne ne reçoivent pas* VERITABLEMENT. *Il n'y a que ceux à qui Iesus-Christ donne luy-mesme. Car pour le dire en un mot, le Prestre donne à tous ceux qui s'approchent de luy, mais Iesus Christ ne donne qu'à ceux qui sont dignes de participer.*

Cabasil. in explicat. Liturg. cap. 42.

D'où

D'où il paroiſt clairement que c'eſt le ſeul Sauveur qui par le moyen du Sacrement conſacre, & ſanctifie les ames tant des vivans que des morts. Chap. VI.

Leo Allatius a fait un Catalogue des Ouvrages de Siméon Abbé de S. Mamant qui vivoit ſur la fin de l'onziéme ſiécle, & que les Grecs appellent Siméon le Théologien. Or entre ſes œuvres il-y-a un Hymne fait exprés pour traiter cette propoſition dont nous parlons, ſavoir que les méchans ne participent pas au Corps de Ieſus-Chriſt lorſqu'ils prennent l'Euchariſtie. Allatius témoigne l'avoir vû Manuſcrit dans quelque Bibliothéque d'Italie, & il en rapporte le titre conçû en ces termes, *que ceux qui participent indignement aux myſtéres ne reçoivent point le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt.* C'eſt à cela meſme qu'il faut rapporter ce que Nilus dit dans ſes ſentences, *Abſtenez-vous de toute corruption, & participez tous les jours à la Céne myſtique; car* C'EST AINSI *que le Corps de Ieſus-Chriſt devient noſtre.* Et ce qu'on trouve dans les vers de Pſellus ſur le Cantique des Cantiques, *Ieſus-Chriſt donne ſon corps aux enfans de la Vierge, c'eſt à-dire de l'Egliſe, car voicy comme il leur parle, mais c'eſt* SEVLEMENT *à ceux qui ſont dignes, leſquels il appelle ſes proches parens, venez mes parens, mangez & bevez, & faites bonne chére, mes fréres, vous qui eſtes mes fréres en bonnes œuvres, mangez mon Corps & buvez mon Sang.* Et ce que dit Ioannicius Cartanus, *les Saints ſont faits participans des choſes ſaintes, non les indignes ou les pecheurs, qui n'ayant pas nettoyé leurs crimes demeurent encore pollus*, & ailleurs *quand nous nous approcherons de Dieu avec amour, avec crainte, & avec repentance,*

Apud Allat. de Simeon Nil. in Par. Bibl. Patr. Græco-lat. tom. 2. Comtrium patr. in Cant. Cant.

Apud Allat. de Perpet. conſ. lib. 3.

Chap. VI. cap. 17. & ca. 28

pentance, & que nous aurons de la charité pour tous les hommes, alors serons nous dignes de participer au Corps mesme, & au Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Que si vous voulez maintenant savoir de quelle importance est l'argument que nous tirons de cette doctrine des Grecs, il ne faut que lire ce que le Iesuite Chifflet, & les Auteurs de l'Office du S. Sacrement ont écrit eux-mesmes sur un passage de la Confession attribuée à Alcuin qui porte, *que la vertu de ce Sacrifice est si grande, qu'il est le corps & le Sang de Iesus-Christ aux seuls justes pecheurs, tanta est virtus hujus sacrificij ut solis justis peccatoribus Corpus sit & Sanguis Christi.* Si le *sacrifice, ou le Sacrement*, dit ce Iesuite, *est le corps & le sang de Iesus-Christ à quelques-uns seulement & non à tous, que reste-t'il que de se confesser, qu'Alcuin a esté le précurseur de Bérenger & de Calvin, & qu'il n'a point reconnu la présence réelle de Iesus-Christ dans l'Eucharistie?* Il dit que ce passage luy a fait de la peine, & il tâche de l'expliquer en disant qu'Alcuin parle du Corps & du Sang de Iesus-Christ à l'égard de leur effet salutaire qui n'appartient qu'aux seuls justes. Mais les Auteurs de l'Office; aprés avoir dit qu'il semble qu'il faut lire; *tanta est virtus sacrificij ut solis justis, non peccatoribus, Sanguis sit & Corpus Christi*, ajoûtent *qu'on ne se seroit point servy de cette expression depuis l'hérésie de Bérenger, & que les Scholastiques qui ont esté plus scrupuleux dans les termes aprés la naissance des Hérésies contre ce mystére, l'auroient évitée.* Cela veut dire à-mon avis que quand on croit la transsubstanciation, comme l'Eglise Romaine la croit depuis la condamnation

Chifflet. prefat. ad Lector. in confess. Alcu.

dans la tab. Hist & Chr. au titre du B. Alcuin.

damnation de Bérenger, on ne peut pas tomber dans cette opinion que l'Euchariſtie ne ſoit le Corps de Ieſus-Chriſt qu'aux ſeuls fideles, & non aux méchans. Et en effet ſi la ſubſtance du pain eſt réellement convertie en celle du corps, il ne faut pas douter que tous ceux qui communient, quels qu'ils ſoient d'ailleurs, ne reçoivent ce Corps tel qu'il-y-eſt, c'eſt-à-dire en ſa propre ſubſtance, couverte du voile des accidens. De ſorte que les Grecs enſeignant que l'Euchariſtie n'eſt pas le corps de Ieſus-Chriſt aux pécheurs, comme je viens de le faire voir, la preuve que j'en tire pour montrer qu'ils ne croyent pas la tranſſubſtanciation eſt ſolide & convaincante. Chap. VI.

On pourroit néanmoins oppoſer deux réponſes à mon argument, la premiére, que les Grecs n'entendent parler du corps de Ieſus-Chriſt qu'à l'égard de ſon effet ſalutaire, comme vient de dire le Ieſuite Chifflet, & non à l'égard de ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire que leur ſens eſt que les méchans reçoivent bien la ſubſtance propre de ce Corps & de ce Sang, mais qu'ils n'en tirent aucun avantage: La ſeconde qu'ils peuvent eſtre dans cette penſée que la ſubſtance du pain revient, lors qu'un méchant s'approche pour prendre la Communion, & que celle du corps de Ieſus-Chriſt ſe retire. Mais premiérement pour faire que des gens de bon ſens ſe contentaſſent de ces explications, il faudroit qu'ils les trouvaſſent dans les livres meſmes des Grecs, & il n'y-a pas d'apparence qu'elles n'y fuſſent ou l'une, ou l'autre s'ils tenoient la tranſſubſtanciation. On ne peut pas nier que cette doctrine qu'ils enſeignent à l'égard des méchans ne choque viſiblement celle de la converſion

Chap. VI. substancielle, & que la premiére pensée qu'elle donne ne soit celle-cy, si l'Eucharistie n'est pas le corps de Iesus-Christ pour les méchans, comment, dit-on, que la substance du pain a esté changée en celle de ce Corps? Ce scrupule naist d'abord de luy-mesme dans l'esprit de ceux qui sont imbus de la transsubstanciation, comme il paroist par l'exemple du Iesuite Chifflet, par celuy des Auteurs de l'Office, & par la précaution des Scholastiques, & des Escrivains Latins, qui évitent si soigneusement cette sorte d'expressions. Il ne faut pas donc douter que si les Grecs croyoient la conversion des substances ils ne fissent de deux choses l'une, ou qu'ils ne renonçassent à cette autre opinion, & ne parlassent d'une autre maniére, ou qu'au-moins ils ne donnassent des explications & des adoucissemens, par le moyen desquels ils pûssent mettre la transsubstanciation à-couvert. Le sens commun les conduiroit là nécessairement, de sorte qu'il faudroit au-moins nous donner ces réponses de leur part, & nous les faire voir dans leurs livres, afin qu'elles eussent de la solidité.

Mais outre cela je dis, que si l'on examine ces prétendus éclaircissemens en particulier l'un aprés l'autre, on trouvera qu'ils sont vains, & mal-appliquez aux Grecs. En effet le premier ne peut estre d'aucun usage, parce que les Latins leur imputent la créance dont il s'agit comme une erreur. Or ce ne seroit pas une erreur à l'égard des Latins, si les Grecs l'entendoient en ce sens seulement, que les méchans ne reçoivent pas l'effet salutaire du corps de Iesus-Christ dans la Communion, bien qu'ils en reçoivent la substance, car on croit

croit cela meſme dans l'Egliſe Romaine. Cependant Poſſevin ne dit pas ſeulement qu'ils errent, mais il oppoſe encore à leur erreur une propoſition contraire qu'il faut tenir & ſur laquelle il fonde ſa cenſure. *Ils errent*, dit-il, *car les pécheurs reçoivent véritablement le Corps de Ieſus-Chriſt, bien qu'ils le reçoivent indignement, & à leur condamnation.* Chap. VI. *Poſſevin vbi ſuprà.*

Quant à l'autre réponſe, il eſt certain qu'elle ne ſauroit avoir lieu, car ſans parler de l'extravagance de cette penſée que la ſubſtance du pain eſt changée en celle du corps & qu'enſuite celle du corps eſt rechangée en celle du pain, les termes de Cabaſilas ſont ſi clairs qu'ils ne ſouffrent pas cette échapatoire, car il diſtingue deux perſonnes qui donnent en la Communion, l'une eſt le Preſtre & l'autre Ieſus-Chriſt, & il attribuë à Ieſus-Chriſt ſeul la gloire de donner ſon Corps & ſon Sang, *c'eſt luy auſſi*, dit il, *qui donne a ceux d'entre les vivans qui reçoivent veritablement. Car tous ceux à qui le Preſtre donne ne reçoivent pas véritablement. Il n'y a que ceux à qui Ieſus-Chriſt donne luy meſme.* Luy-meſme; cela veut dire immédiatement, & ſans que le Preſtre puiſſe avoir part à cét honneur. Le Preſtre a l'honneur de diſtribuer le pain, mais il n'a pas celuy de donner le corps, & le ſang véritablement. Or cela renverſe entiérement la tranſſubſtanciation, & refute cette ſeconde réponſe que j'examine, car ſi le pain eſtoit tranſſubſtancié, il ne ſeroit pas néceſſaire d'avoir recours à Ieſus-Chriſt *luy meſme*, pour luy faire donner aux fidéles ſon corps & ſon ſang, le Preſtre le leur donneroit, car ce qu'il tient en ſes mains & qu'il communique aux fidéles ſeroit ce Corps & ce ſang *Cabaſilas vbi ſuprà.*

en

Chap. VI. en proprieté de ſubſtance, & Cabaſilas n'auroit pas raiſon d'oppoſer Ieſus-Chriſt, au Preſtre.

Mais avant que de quitter ce paſſage de Cabaſilas il eſt important d'y remarquer deux choſes, l'une regarde la propoſition qu'il veut établir, & l'autre les moyens qu'il employe pour cela. La propoſition qu'il veut établir eſt, que les morts reçoivent la meſme choſe qui reçoivent les vivans lors qu'ils participent à l'Euchariſtie. *La pureté de l'ame*, dit-il, *l'amour de Dieu, la foy, le deſir d'eſtre participant du myſtére, une ſecrete joye qui accompagne ce deſir, un appetit fervent & une ſoif qui nous faſſe courir, ce ſont les choſes qui attirent noſtre ſanctification, avec leſquelles il n'eſt pas poſſible que ceux qui approchent de la Communion ne ſoient participans de Ieſus-Chriſt, & ſans leſquelles il eſt impoßible qu'on le ſoit. Or toutes ces choſes dépendent de l'ame ſeule & ne ſont pas corporelles. Il n'y a donc rien qui empéche que les ames des morts ne les puiſſent avoir auſſi bien que celles des vivans. Si donc ces ames ſont dans l'état & dans la diſpoſition qu'il faut pour recevoir le myſtére, ſi celuy à qui il appartient de conférer la ſanctification & la conſécration veut toûjours ſanctifier, & deſire de ſe communiquer ſoy-meſme, toûjours, en tout lieu, qu'eſt ce qui peut empécher cette participation?* Et un peu aprés, *Il eſt clair*, dit-il, *par les choſes que je viens de dire, que tout ce qui apartient à ce Myſtére eſt commun aux vivans & aux morts.* Et enſuite, *La participation des Saints dons eſt une choſe qui accompagne néceſſairement les ames aprés la mort. Si leur joye, & leur repos venoit de quelqu'autre principe, on pourroit dire que cela meſme ſeroit le prix de cette pureté dans laquelle elles ſont, & cette*

table

table ne leur ſeroit pas néceſſaire. Mais il eſt certain Chap.
que tout ce qui fait leurs delices & leur felicité, ſoit VI.
que vous l'appelliez le Paradis, ſoit que vous le nommiez le ſein d'Abraham, ſoit que vous les mettiez dans des lieux exemts de douleur & de triſteſſe, dans les lieux clairs, agréables, & rafraichiſſans, ſoit que vous les éleviez dans le Royaume meſme, tout cela, dis-je, n'eſt que ce pain & ce Calice. Car ces choſes ſont noſtre Médiateur qui eſt entré comme noſtre Précurſeur dans les lieux Saints, qui ſeul nous conduit au Pere, qui ſeul eſt le Soleil des ames, qui paroiſt maintenant, & ſe communique ainſi à ceux qui ſont dans les liens de la chair, en la maniére qu'il a voulu, mais alors il ſe rendra viſible & ſe communiquera ſans voiles, lorſque nous le verrons comme il eſt, & qu'il aſſemblera les aigles auprés du corps mort. Il prouve enſuite que les ames ſéparées du corps ſont beaucoup plus propres à la participation des myſtéres que quand elles ſont révétuës de la chair, que tout ce qu'elles ont de repos, & de récompenſe, ſoit grande ou petite n'eſt autre choſe que ce pain & ce Calice qui ſont convenablement participez, & par le vivans & par les morts, & que c'eſt pour cela que Ieſus-Chriſt appelle la félicité de ſes Saints un ſouper pour nous montrer que ce n'eſt autre choſe que cette table.

Voilà qui donne déja de grans ſoupçons que Cabaſilas n'a pas crû que ce que nous mangeons dans l'Euchariſtie fuſt la propre ſubſtance du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, car il ne faut pas s'imaginer qu'il crût que les ames des morts la reçoivent réellement en elles-meſmes. Elles participent à Ieſus Chriſt, à ſon corps & à ſon ſang, mais c'eſt d'une maniére ſpirituelle qui s'accom-

plit

Chap. VI. plit ſans que la ſubſtance du Sauveur entre en elles. Cependant Cabaſilas dit que les morts reçoivent les Saints dons, qu'ils reçoivent le Myſtére, que ce qui fait leur félicité c'eſt ce pain & ce Calice, qu'ils y participent, & que tout ce qui appartient à ce myſtére leur eſt commun avec les vivans. Tout cela s'entend fort bien ſi l'on ſuppoſe que nous n'avons dans l'Euchariſtie autre Communion avec Ieſus-Chriſt que la ſpirituelle, car les ames ſéparées du corps l'ont de meſme que nous, & elles participent à noſtre pain & à noſtre Calice, non à l'égard de leur ſubſtance & de leur matiére, mais à l'égard du myſtére qu'ils contiennent & de la grace qu'ils communiquent, & ainſi il eſt certain que tout ce qui appartient à ce myſtére leur eſt commun avec les vivans. Mais ſi l'on ſuppoſoit la converſion ſubſtancielle comment pourroit-on dire, *qu'elles participent aux ſaints dons, qu'elles reçoivent ce que nous recevons, que nous n'avons rien davantage au myſtére qu'elles, & que tout ce qui appartient au myſtére leur eſt commun avec nous* ? Car enfin nous y recevrions réellement dans nous meſmes la propre ſubſtance du corps & du ſang du Seigneur ce qu'elles ne font pas.

Mais pour donner plus de jour à la doctrine de Cabaſilas, & pour la dégager de toute ſorte de chicane, il faut conſidérer quels ſont les moyens qu'il employe pour établir ſa propoſition. Car il paroiſtra que cette participation au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt qu'il fait commune aux vivans & aux morts, ſans qu'il y ait ny plus ny moins, regarde non-ſeulement la choſe à laquelle nous participons, mais auſſi la maniére d'y participer

ciper, & qu'en un mot il n'entend pas que nous y participions autrement que ſpirituellement. Premiérement donc il parle toûjours de la ſanctification qui ſe fait par voye de participation, & de la réception du corps de Ieſus-Chriſt, comme d'une ſeule & meſme choſe, ſans y mettre la moindre difference, ce qui ſe juſtifie par la ſimple lecture de tout ſon diſcours. Or cela meſme fait voir qu'il n'entend pas qu'on reçoive au Sacrement la propre ſubſtance du corps du Seigneur, car en ce cas les mechans la recevroient ſans recevoir la ſanctification, comme l'Egliſe Romaine elle meſme le reconnoiſt, & l'on ne ſauroit conſidérer la réception de cette ſubſtance, & la ſanctification, que comme deux choſes diſtinctes. Cependant Cabaſilas les confond, & ſur ce fondement il ſe forme d'abord cette difficulté; Comment les morts qui ne peuvent ny boire ny manger peuvent eſtre ſanctifiez de cette ſanctification qui ſe fait par la participation. *Sont-ils*, dit-il, *d'une pire condition à cét égard que les vivans? Non*, ajoûte-t-il, *car Ieſus-Chriſt ſe communique à eux d'une maniére qu'il connoiſt luy meſme.* Enſuite il recherche quelles ſont les cauſes de la Sanctification des vivans, & de leur participation à Ieſus-Chriſt, il dit *que ce n'eſt point avoir un corps, ny venir des pieds à la ſainte Table, ny prendre la Communion des mains & de la bouche, ny manger & boire, mais que c'eſt la pureté de l'ame, la foy, l'amour de Dieu & les autres mouvemens de la pieté. Ce ſont ces choſes*, dit-il, *qui nous font néceſſairement eſtre participans de Ieſus-Chriſt, & ſans leſquelles il n'eſt pas poſſible de l'eſtre.* D'où il conclut que les ames ſéparées du corps ſont capables de cette participation,

Chap. VI.

Cap. 42.

tion,

Chap. VI. tion, & qu'en effet elles l'ont puiſqu'elles ont tous ces bons mouvemens. Or il paroiſt de là manifeſtement qu'il ne reconnoiſt pour les vivans qu'une ſeule maniére de participer à Ieſus-Chriſt qui eſt la ſpirituelle, qu'ils ont commune avec les morts, & qui regarde l'ame immédiatement. Car ſi ce ſont ſeulement les bonnes diſpoſitions de l'ame qui nous font eſtre participans de Ieſus Chriſt, que ſans elles il ne nous ſoit pas poſſible de l'eſtre, & que les morts ayent le meſme avantage que nous avons, on ne ſauroit dire que nous recevions la propre ſubſtance du corps, puiſque d'un côté ſelon l'hypothéſe de Rome on ne laiſſe pas de la recevoir quoy qu'on n'ait aucune de ces diſpoſitions, & que de l'autre les morts avec toutes leurs diſpoſitions ne la ſauroient recevoir.

Cela meſme ſe voit par la ſuite de ſon raiſonnement, car ce qu'il dit des morts il le dit auſſi des vivans qui habitent dans les deſerts, & qui ne peuvent approcher corporellement de la ſainte Table. *Ieſus-Chriſt*, dit-il, *les ſanctifie inviſiblement de cette ſanctification-cy. D'où le peut-on ſavoir ? On le ſait parce qu'ils ont la vie en eux-meſmes, & ils ne l'auroient pas s'ils n'eſtoient participans de ce Myſtére. Car Ieſus-Chriſt a dit luy-meſme, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez ſon ſang vous n'aurez pas la vie en vous meſmes. Et pour nous donner un ſigne de cela, il a fait apporter à pluſieurs de ces Saints, les dons par le miniſtére des Anges.* Il eſt évident qu'il attribuë à ces habitans des deſerts, la meſme participation à Ieſus-Chriſt, la meſme manducation de ſa chair, & de ſon ſang qui ſe fait au Sacrement, ſans y mettre aucune difference ; D'où il s'enſuit

Cap. 42.

que

que noſtre Communion à Ieſus-Chriſt par le moyen du Sacrement eſt purement ſpirituelle, & que la manducation que nous y faiſons de ſa chair eſt ſpirituelle auſſi, ſans qu'il ſoit beſoin d'y ajoûter la réception de ſa ſubſtance dans nos eſtomachs. Chap. VI.

Mais cela eſt encore plus viſible, dans ce qui ſuit. *Le don*, dit-il, *eſt bien communiqué aux vivans par le moyen du corps, mais il paſſe premierement à la ſubſtance de l'ame, & enſuite il ſe communique au corps par le miniſtére de l'ame. C'eſt ce que ſaint Paul a voulu enſeigner quand il a dit, Que celuy qui eſt joint au Seigneur eſt un meſme eſprit avec luy, parce que cette union, & cette coniection ſe fait premiérement en l'ame. C'eſt là qu'eſt l'homme à proprement parler. C'eſt le ſiége de cette ſanctification que nous acquerons par l'exercice des vertus. C'eſt là auſſi qu'eſt le peché. C'eſt là qu'eſt ce lien de ſervitude dont le Sacrement nous attache à Dieu. Le corps n'a rien qui ne luy vienne de l'ame, & comme ſa ſoüilleure vient de mauvaiſes penſées du cœur, du cœur auſſi procede ſa ſanctification, tant celle des vertus, que celle des Myſtéres. Si donc l'ame n'a pas beſoin du corps pour recevoir la ſanctification, mais le corps au contraire à beſoin de l'ame. pourquoy les ames qui ſont encore revétuës de leur corps ſeront elles plus participantes du Myſtére que celles qui en ſont dépoüillées?* Il faut eſtre fort préoccupé pour ne reconnoiſtre pas que cet Auteur n'etablit que la Communion ſanctifiante, & ſpirituelle, & nullement celle de la propre ſubſtance du corps & du ſang du Sauveur, car ſi vous ſuppoſez que le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt en ſanctification & en vertu, il eſt aiſé de comprendre

Chap. VI. ce qu'il veut dire, mais si vous supposez la transsubstanciation, comment entendrez-vous ce qu'il dit, que le don est bien reçu par le corps, mais que d'abord il passe à l'ame, & qu'ensuite il se communique de l'ame au corps? La substance du corps de Iesus-Christ ne descend-elle pas immédiatement de la bouche dans l'estomach, & n'y demeure-t-elle pas jusqu'au changement des espéces? Comment entendrez-vous donc ce qu'il dit que nostre Communion avec Iesus-Christ s'établit premiérement en l'ame? car il est vray, qu'à en juger sur le pied de la transsubstanciation, elle s'établiroit au contraire premiérement au corps, qui seroit le premier sujet qui recevroit la substance de la chair, & du sang du Seigneur. Comment entendrez-vous la conclusion qu'il tire de tout ce discours, savoir que les ames des morts ne sont pas moins participantes de ce Mystere, que celles des vivans, car les viuans participent en deux maniéres spirituellement, & substanciellement, au-lieu que les morts ne participent qu'en une seule? Comment enfin entendrez-vous ce qu'il dit que le corps n'a aucune sanctification par le moyen des Mystéres que celle qui luy vient de l'ame? Est-ce qu'il n'est nullement sanctifié par l'attouchement de la propre substance du Fils de Dieu?

Cabasilas ne s'arrête pourtant pas là, car aprés avoir conclu par forme d'interrogation que les ames revétuës de leurs corps ne sont pas plus participantes du mystére que celles qui en sont dépoüillées, il continuë à demander ce quelles ont davantage. *Est ce*, dit-il, *qu'elles voyent le Prestre & qu'elles reçoivent de luy les dons? Mais celles*

Cap. 43.

qui

qui ſont hors du corps ont le grand Preſtre éternel qui leur eſt toutes ces choſes, & c'eſt luy auſſi qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent veritablement. Chap. VI.

Vit-on jamais un défaut de memoire ſemblable à celuy de cét homme s'il eût crû la tranſſubſtanciation? Ne ſe ſouvient-il pas que les vivans n'ont pas ſeulement cela de plus que les morts de voir le Preſtre & de recevoir de luy les dons, mais auſſi de recevoir la propre ſubſtance de leur Sauveur? Ne conſideroit il pas que la Communion ſpirituelle demeurant comme aux uns, & aux autres, la ſubſtancielle eſtoit particuliére aux vivans? D'ailleurs à quoy ſongeoit-il de dire que comme c'eſt Ieſus-Chriſt, qui donne aux morts, c'eſt luy auſſi qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent *veritablement?* Eſt-ce que le Preſtre qui donne la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt ne donne pas *veritablement*? Eſt-ce que cette ſubſtance qu'on appelle avec tant d'emphaſe, *la verité, & la Réalité*, & que M. Arnaud entend toûjours quand il trouve ces ſortes d'expreſſions, *le vray Corps, & le vray Sang de Ieſus-Chriſt*? Eſt-ce, dis-je, que ce n'eſt pas une verité?

Monſieur Arnaud nous éclaircira quand il luy plaira ces difficultez, & il-y-a de l'apparence qu'il trouvera ſans peine le moyen d'aller tout cela avec la créance de la tranſſubſtanciation, puiſque luy meſme a bien écrit autrefois, *que Dieu nous admet à la participation de la meſme viande dont joüiſſent ſes élûs dans l'éternité, ſans qu'il y ait autre difference ſinon qu'icy il nous en oſte la veuë & le gouſt ſenſible, nous reſervant l'un & l'autre pour le Ciel.* Il nous dira que perſonne ne doute qu'il ne ſoit du nombre des Tranſſubſtanciateurs

De la freq comm. par. 3. pag. 725

Chap. VI. depuis qu'il a ſi glorieuſement taillé en pieces le Miniſtre Claude, & que cependant ce qu'il a dit ne s'éloigne pas du diſcours de Cabaſilas. I'avouë que ſa propoſition ſeule eſt preſque auſſi forte que tout ce que je viens de rapporter de Cabaſilas, car s'il n'y a autre difference entre la participation des fidéles ſur la terre, & celle des élûs dans l'éternité, que celle de la veuë, & du goût ſenſible, que nous n'avons pas icy, & que nous n'aurons que dans le Ciel, je ne voy pas pourquoy M. Arnaud s'eſt tant empreſſé à nous montrer que ce que nous prenons de la bouche du corps, & qui entre dans nos eſtomach eſt la propre ſubſtance du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt puiſqu'il eſt certain que les élûs dans l'éternité ne reçoivent pas Ieſus Chriſt de cette ſorte. Mais comme il ne ſeroit pas juſte que ce que M. Arnaud a dit en un tems, contradictoirement à ce qu'il ſoûtient dans un autre, me ſerviſt de régle pour l'intelligence des Auteurs, tout ce que je puis faire en ſa faveur c'eſt de luy offrir d'abandonner la preuve que je tire de Cabaſilas, lors qu'il aura fait approuver ſa propoſition en Cour de Rome.

CHAPITRE VII.

Que les Grecs n'adorent point le Sacrement d'adoration de Latrie, comme les Latins & par conſequent qu'ils ne croyent pas la tranſſubſtanciation. Treiziéme preuve. Onziéme illuſion de M. Arnaud.

ON peut déja ce me ſemble commencer à douter ſi les Grecs ont en effet les meſmes ſentimens

mens que les Latins ſur le ſujet de la tranſſubſtan- Chap.
ciation, & ſi les aſſurances que M. Arnaud nous VII.
en donne ſont tout-à-fait bien fondées. Il paroiſt à la vérité fort fier & fort brave ſur cet article, & il ne parle qu'en ſtyle d'homme qui donne la Loy; mais qui ſait ſi cette hauteur ne ſeroit pas une des maximes de la fauſſe Retorique qui enſeigne de crier bien fort lors qu'on n'a pas trop bonne cauſe, afin d'emporter par le bruit, ce qu'on ne ſauroit gagner par la raiſon. Quoy qu'il en ſoit on peut dés à preſent demander ce que deviendront ces amas d'hiſtoires, de raiſonnemens, d'atteſtations, & de conſequences tirées à droite & à gauche, ces clefs, ces ſyſtémes, cette aſſurance, ou ce defy qu'on ne ſauroit rien dire qui ait la moindre apparence contre ſes preuves, & en un mot tout ce grand apparat d'éloquence, & de Philoſophie mondaine.

Aura
Omnia diſcerpunt & nubibus irrita donant.

Les preuves que j'ay produites juſqu'icy donnent aſſez ce prejugé, mais celle que je vay traiter dans ce chapitre le confirmera puiſſamment, & mettra en meſme tems en evidence une nouvelle illuſion de M. Arnaud. Ma preuve ſera priſe de ce que les Grecs n'adorent point l'Euchariſtie de cette adoration ſouveraine que les Latins luy rendent. Si ce fait eſt une fois bien juſtifié la conſéquence n'en eſt pas difficile à tirer, car quelle apparence y a-t-il qu'une Egliſe qui d'ailleurs n'eſt nullement ſcrupuleuſe en matiére de culte, qui a beaucoup de dévotion pour les peintures, pour les livres de l'Evangile, pour le pain benit qu'ils appellent ἀντίδωρον, & pour le pain meſme de l'Euchariſtie avant

Chap. VII. la conſécration, ſoit perſuadée que la ſubſtance des ſymboles eſt réellement convertie en la ſubſtance du corps & du ſang du Fils de Dieu, ſans que pourtant elle luy rende l'honneur ſouverain qui luy appartient? Il importe donc de ſavoir au vray quelle eſt la pratique des Grecs ſur le ſujet de cette adoration, d'autant plus que cette queſtion eſtant elle-meſme un des chefs de noſtre diſpute il eſt d'une néceſſité indiſpenſable de s'en éclaircir.

Mais avant que de paſſer plus avant, il faut diſtinguer dans le ſens des Grecs & des Latins deux ſortes d'adoration, l'une inférieure & ſubalterne qu'on rend à des ſujets en qui l'on ne reconnoiſt pas une Majeſté infinie, & l'autre Souveraine & derniére qu'on appelle de Latrie, & qu'on ne rend qu'à un ſujet en qui l'on reconnoiſt une Majeſté vrayment Divine.

Il faut diſtinguer auſſi dans le ſens des meſmes Grecs & Latins une adoration qu'on appelle relative, qui ne ſe termine pas à un ſujet, mais qui ne fait par maniére de dire que paſſer d'un ſujet à un autre comme par un canal, & une adoration abſoluë, qui ſe termine à ce ſujet meſme qu'on adore, ſans ſe rapporter plus loin.

Enfin, il faut diſtinguer l'adoration intérieure qui conſiſte dans les mouvemens de l'ame vers le ſujet qu'on adore, & l'adoration extérieure qui conſiſte dans les témoignages qu'on en donne au dehors.

Sur ces diſtinctions, il s'agit de ſavoir ſi les Grecs adorent l'Euchariſtie d'une adoration Souveraine & de Latrie, non relativement comme on parle, mais abſolument, & de la meſme maniére qu'on doit adorer la propre ſubſtance, & la propre perſonne

perſonne de Ieſus-Chriſt. Et parce que les mouvemens intérieurs de l'ame ne ſe peuvent connoître immédiatement, il s'agit encore de ſavoir ſi les Grecs donnent au dehors une marque ſuffiſante d'une telle adoration ſoit par leurs paroles, ſoit par leurs actions. M. Arnaud tient l'affirmative & moy la négative, & comme ce n'eſt encore icy qu'une queſtion de fait, c'eſt auſſi par des preuves de fait qu'il la faut décider. Chap. VII.

Pour cét effet je produis premiérement un Chanoine de Cracovie nommé Sacranus lequel dans le dénombrement des erreurs des Ruſſes qui comme chacun ſait ſuivent la Religion Gréque, conte formellement celle-cy. *Avant la préparation du Calice, ils allument des cierges & ils expoſent aux yeux du peuple avec une dévotion extraordinaire le pain, qui doit eſtre conſacré, avec le vin & l'eau chaude qu'ils verſent dans le Calice. Ils le proménent & le peuple humilié fait des actes de vénération ou plûtoſt d'idolatrie. Mais en ſuite lors que le pain eſt mis ſur l'Autel & qu'il eſt conſacré on ne luy rend aucune vénération, n'y on n'en fait aucune élévation.* *Religio. Ruthenor. art.* 20.

Iean de LASKO Archeveſque de Gneſne, & Ambaſſadeur de Pologne à Rome au commencement de l'autre ſiécle fait le meſme dénombrement des erreurs des Ruſſes que Sacranus avoit fait. Il y a de l'apparence à ce que M. Arnaud en a dit qu'il n'a fait que copier l'Ecrit de Sacranus, & ſe l'approprier, car on y trouve les meſmes termes. Quoy qu'il en ſoit, il n'oublie pas cét article que je viens de rapporter. *Raynald. ad ann.* 1514.

Pierre Scarga Iéſuite de Vilna dans la Lituanie à fait un livre contre les Grecs & les Ruſſes, qu'il intitule, *de uno Paſtore*, dans lequel, faiſant le *Par.* 3. *cap.* 2. *art.* 8.

Chap. VII. catalogue de leurs erreurs, il met entr'autres celle-cy. *En la Messe ils adorent à genoux le pain avant qu'il soit consacré mais aprés qu'il a esté consacré ils ne rendent aucun honneur au tres saint corps de Iesus-Christ.*

Voilà déja trois temoins qui ne sont pas à rejetter, & qui valent bien les consequences forcées de M. Arnaud, car ils estoient sur les lieux, témoins oculaires, qui ne parlent pas sur la foy d'autru, mais qui rapportent ce qu'ils en ont appris par eux-mesmes dans le commerce de ces gens-là, trois Ecclesiastiques Romains, un Chanoine, un Archevesque, un Iesuite, qui disent tous trois nettement que les Grecs ne rendent ny veneration ny honneur à l'Eucharistie apres la consecration; En voicy un quatriéme du mesme ordre, c'est Antoine Caucus Patrice Venitien & Archevesque de Corfou. Il reçut ordre du Pape Grégoire XIII. de s'informer exactement de la créance des Grecs, & de luy en faire une Relation, ce qu'il fit. Allatius parle de cette Relation comme d'un livre donné au public. I'avouë que je ne l'ay pas vû imprimé; mais j'en ay vû un Manuscrit qui est dans la Bibliothéque Royale où j'ay trouvé ces paroles dans l'article 13. des erreurs. *Ils ne rendent aucune revérence ny culte, ny honneur, ny adoration au tres-saint Sacrement de l'Eucharistie consacré avec du pain levé selon leur coûtume, ils le portent aux malades sans cierges & sans lumiére. Ils le tiennent dans leurs Eglises pendu à la muraille dans un petit sac, & dans une boëtte de bois, & cependant ils allument des chandelles devant les Images de tous les Saints.* Ailleurs il assure que les Prestres Grecs ont accoûtumé lors qu'ils portent l'Eucharistie

aux

aux malades, de l'envelopper dans un linge, ou Chap.
dans un mouchoir, & de la mettre ainſi pliée dans *VII.*
leur ſein ſans autre céremonie. Mais lors qu'il vient à impugner cette erreur il parle de cette ſorte. *Il n'y a que je ſache aucun peuple qui profeſſe le Chriſtianiſme qui rende au tres-Saint Sacrement de l'Euchariſtie moins de reverence, de culte, & d'honneur que la nation Gréque. Ils venerent, & adorent leur pain levé avant qu'il ſoit conſacré, ce qui a l'air d'une idolatrie, mais quand il eſt conſacré à peine ſe lévent-ils devant luy pour l'adorer. Leurs Preſtres portent aux malades l'Euchariſtie dans le ſein ſans aucune lumiére, & ce qui eſt tres-abſurde, ils la tiennent dans leurs Egliſes dans une petite boëtte de bois, enfermée dans un ſac, & penduë à la muraille ſans luminaire, comme ſi c'eſtoit une choſe prophane, ou commune, avec une grande irréverence au grand ſcandale des perſonnes pieuſes. Ie croy qu'ils ont pris cette coûtume de nos héretiques Sacramentaires qui nient la vertu de ce tres-Saint Sacrement. Au reſte ils ſont ſi ſuperſtitieux & ſi avares, que quand les mourans leurs ont fait quelques legs, ils allument des chandelles devant les peintures de tous les Saints, ils s'avancent vers elles avec humilité, lors qu'ils entrent dans les Egliſes, mais ils tournent le dos au S. Sacrement de l'Euchariſtie. Ie me ſuis eſtonné en les voyant agir de la ſorte, & quand j'ay voulu m'informer de la cauſe de cette irréverence les avertiſſant qu'ils erroient grandement, en ce qu'ils rendoient plus d'honneur aux Saints qui ſont les ſerviteurs, & les amis de Ieſus-Chriſt, qu'ils n'en rendoient au Seigneur, ou au Maiſtre, ces Papas ne m'ont rien répondu ſinon qu'il n'y avoit aucun commandement qui enjoigniſt ce reſpect, & cette adoration. Cette réponſe eſt héretique*

Chap. VII. *comme je feray voir dans la ſuite, car Iean Oecolampade Héréſiarque de noſtre tems, le chef & l'auteur des Sacramentaires, ayant aſſuré que Ieſus-Chriſt n'étoit pas contenu dans le Sacrement de l'Euchariſtie, a écrit auſſi, & a enſeigné publiquement qu'il ne faloit nullement adorer l'Euchariſtie de l'adoration de Latrie, nommant idolâtres tous ceux qui l'adoroient. Que les perſonnes Catholiques jugent ſi cela ne s'accorde pas bien avec l'opinion des Grecs.*

On pourroit s'imaginer peut-eſtre que cét Auteur ne parle que de quelques particuliers & non du general de l'Egliſe Gréque, mais on n'aura pas cette penſée lors qu'on verra ce qu'il ajoûte ſur la fin de ſa Relation, *Voilà*, dit-il, *tres-ſaint Pere, toutes les hereſies des Grecs modernes que j'ay refutées & déclarées autant que j'ay pû. Ie dis les hereſies des Grecs, non ſeulement des habitans de Corfou, mais de tous les Grecs Orientaux, afin que les autres ne ſe glorifient pas, car ils ont tous un meſme ſentiment, un meſme eſprit, une meſme volonté, tous une meſme créance, une meſme foy, & une meſme opiniâtreté à défendre par tout les meſmes choſes.*

Voilà encore ce me ſemble un bon témoin, un autre Archeveſque qui a de l'Eſprit & du ſavoir, qui a eſté ſur les lieux, & qui fait ſon rapport au Pape. Il dit preciſément comme les autres, que les Grecs ne rendent ny culte, ny honneur au Sacrement, il ajoûte, ny adoration. Il va plus avant il en fait un crime aux Grecs, il l'exaggére par la comparaiſon du culte qu'ils rendent aux Images; il rapporte leurs raiſons, qu'il n'y a aucun commandement qui enjoigne cette adoration. Il veut que ce ſentiment ſoit héretique, & conforme à celuy du chef des héretiques, il explique que

ce

ce n'eſt pas ſeulement l'eſprit de quelques particuliers, mais de tous les Grecs Orientaux, & enfin il remarque des irreverences directement oppoſées à toute penſée d'adoration. Que veut-on de plus exprés, & que peut dire à cela M. Arnaud? Appellera-t-il encore icy à ſon ſecours Allatius qui diſpute contre Caucus, & qui veut faire accroire que cét Archeveſque a imputé beaucoup de choſes aux Grecs. Mais outre qu'on ne peut dire par quel intereſt Caucus euſt voulu former une telle accuſation contre la ſincerité qu'il devoit au Pape, & que ſon témoignage ſe trouve conforme à celuy de tant d'autres, il eſt certain qu'Allatius eſt luy-meſme l'homme du monde le moins ſincere, & le plus paſſionné, qui affirme & qui nie d'ordinaire les choſes ſelon ſon caprice, ou plûtôt ſelon ſon intereſt, & ce qui eſt auſſi tres-conſiderable, eſt qu'Allatius qui s'attache à d'autres articles n'a oſé toucher en particulier à celuy-cy, de ſorte que ſon ſilence eſt une confirmation. Chap. VII.

Le Ieſuite qui a fait la Relation de Saint-Erini, dit à-peu-prés la meſme choſe que Caucus. *Un grand abus*, dit-il, *s'eſt gliſſé parmy les Grecs. Quand le Preſtre ſort du petit Autel à l'offertoire, pour paſſer au plus grand, tout le peuple qui eſt preſent adore le pain qui n'eſt pas encore conſacré, & témoigne beaucoup plus de dévotion en cette action, qu'au tems, ou aprés la conſécration; car au tems de la conſécration ils éteignent les cierges qu'ils avoient allumez pour l'offertoire.* Et ailleurs, *On aura pû apprendre des chapitres precedens combien les Grecs ſont repréhenſibles à cauſe du peu de reſpect qu'ils témoignent à cét adorable Sacrement, puis qu'aprés* *Relatiõ de l'Iſle Sant-Erini, ch. 12. pag. 142.*

Chap. VII. *qu'aprés avoir consacré le Jeudi Saint quantité de particules, ils les conservent toute l'année dans une petite boëtte de bois, enclose dans un petit sac de toile, & pendue à un clou au dessus de l'Autel, ou derriére une Image, sans lumiere, ou autre marque de veneration. Ioint que quand ils entrent dans l'Eglise pour y faire leurs priéres, vous voyez qu'ils font de profondes reverences devant les images de nostre Seigneur, ou de nostre Dame, ou de quelqu'autre Saint, mais jamais vous ne les verrez se prosterner devant cét Auguste Sacrement. Nous les avons fort souvent repris de cette faute, quelques-uns ont promis d'y mettre ordre, les autres reconnoissent bien l'indignité de cette irreverence; mais pour ne paroistre particuliers en leurs devotions, ils ayment mieux suivre les façons de faire d'un peuple ignorant, que de se rendre à la raison. Tant le mauvais exemple a de force sur les esprits foibles. Il y a quelque tems que la Signora Margareta Dargenta, Dame également devote & éloquente me racontoit que s'estant trouvée en une compagnie de Grecs, elle leur avoit fait une verte réprimende sur ce sujet, Vous montrez bien, disoit-elle, vous autres Grecs qu'aux choses de la foy vous estes aveugles au dernier point, & ne connoissez à qui vous devez rendre vos respects, adresser vos priéres, & offrir vos vœux. D'un costé vous avoüez que Iesus-Christ Dieu & homme, nostre Créateur, & Sauveur est réellement au S. Sacrement de l'Autel, avec tous les tresors de ses graces, & d'autre costé on ne voit pas que vous luy rendiez aucun respect digne de sa Maiesté. Ie suis entrée plusieurs fois dans vos Eglises, & aprés avoir bien cherché l'objet de mes amours, & le Dieu de mon cœur, j'ay trouvé que*

vous

vous le teniez enfermé dans une petite boëtte de bois, penduë dans un méchant petit ſac de toile à un clou, chargée de pouſſiére & entourée ſouvent de toiles d'araignées. Vn Sauveur dans une boëtte d'épices, une Majeſté infinie dans la pouſſiére, un Dieu Tout-Puiſſant dans un ſac, ſuſpendu à un petit clou! Il n'en va pas de meſme en noſtre Rit, vous voyez qu'il reçoit bien d'autres honneurs, & que nous luy témoignons beaucoup plus de reſpect. Nos Preſtres le conſervent dans un Ciboire d'argent, il repoſe dans un Tabernacle doré au dehors, & au dedans couvert de velours; & pour témoigner que nous croyons qu'il eſt la lumiére qui éclaire nos entendemens, & échauffe nos volontez, nous voulons que les lampes brûlent toûjours, & luiſent jour & nuit en ſa préſence. Quand nous entrons dans nos Egliſes nous ne nous amuſons pas à conſidérer les diverſes peintures & les autres ornemens, nos cœurs ſe portent incontinent où nous croyons eſtre noſtre tréſor. Pendant que vous vous tenez debout avec une face Phariſaïque, nous nous tenons à genoux avec l'humilité du Publicain. Chap. VII.

Ce que le Ieſuite fait dire à cette femme que les Grecs avouënt la preſence réelle, eſt une parole de Miſſionnaire, avancée ſans charge, & ſans fondement dans le ſens qu'il l'a dite, c'eſt-à-dire, la prenant pour une préſence ſubſtancielle; car il eſt certain que les Grecs ne l'entendent pas ainſi, bien que les Latins le leur veüillent faire accroire. Mais tout ce qu'il nous rapporte d'ailleurs ſont des faits hiſtoriques dont ſes yeux ont eſté témoins, & où il n'y-a pas lieu de le ſoupçonner de menſonge. Or ces faits ſont tels qu'on ne peut que les juger incompatibles avec la creance qu'il faille

adorer

Chap. VII. adorer le Sacrement de l'Eucharistie de l'adoration suprême qu'on doit rendre au Fils de Dieu.

Voyage de M. de la Haye, pag. 49. Celuy qui a fait la Relation du voyage de M. de la Haye Ambassadeur de France remarque la mesme chose que les autres touchant ce sac de toile, qu'ils pendent à un clou derriére l'Autel, & où ils mettent les particules qui sont sacrées. Il dit qu'ils le virent à Selivrée, & en plusieurs autres lieux. Néanmoins parce que cette remarque pouvoit scandaliser ses Lecteurs, il a voulu l'adoucir en rapportant cela à l'extréme pauvreté des Grecs; mais ce n'est qu'une fausse couleur, car les Grecs ne sont pas si pauvres qu'ils ne peussent garder l'Eucharistie avec plus de bien-séance, s'ils croyoient qu'elle fust la propre substance de Iesus-Christ. La véritable raison de cette coûtume est qu'ils ne la croyent pas ce que les Latins la croyent, ou comme parle Caucus, qu'ils ne croyent pas qu'il y ait aucun commandement qui oblige de rendre au Sacrement les cultes que les Latins luy rendent.

Voyage de M. Thevenot. part. 2. ch. 77. Monsieur Thevenot voyageur éxact & curieux, rapporte la maniére de célebrer & de communier dont use le Patriarche Grec d'Alexandrie; mais dans tout son récit il ne se voit aucune marque d'adoration, & il est mesme contraint de dire *que veritablement ils vont avec beaucoup moins de respect à la communion que les Latins.*

Voyage de Mõconis, pag. 228. &c. Monsieur de Montconis décrit aussi fort exactement le service divin qu'il vit célébrer à un Archevesque Grec au Mont de Sinaï, & il ne marque rien qui témoigne qu'ils adorent le Sacrement.

Monsieur Arnaud qui a bien vû l'usage qu'on pouvoit

pouvoit faire des témoignages formels par leſquels il paroiſt que les Grecs n'adorent pas le Sacrement, & de pluſieurs autres preuves qu'on y pourroit ajoûter, & qui concluent la meſme choſe, s'eſt aviſé de recourir à ſes illuſions ordinaires. Premiérement il ſe donne bien de garde de traiter la queſtion de l'adoration comme un moyen pour éclaircir celle de la tranſſubſtanciation, ou de la préſence réelle. Il ne la traite au contraire que comme en eſtant une conſéquence, & une ſuite néceſſaire, je veux dire qu'au lieu de raiſonner de cette maniére, les Grecs rendent au Sacrement l'honneur Souverain qui eſt dû à Ieſus Chriſt, ils croyent donc que le Sacrement eſt Ieſus-Chriſt en proprieté de ſubſtance, il raiſonne au contraire de cette ſorte, les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, & la préſence réelle, donc ils adorent le Sacrement. Or je dis qu'il y a de l'illuſion dans cette méthode; car bien qu'on puiſſe ſe ſervir de la tranſſubſtanciation, quand on convient qu'elle eſt crûë, comme d'un moyen pour en conclurre que ceux qui la croyent adorent, que ne voit pourtant qu'en cette diſpute où je nie l'un & l'autre à M. Arnaud, il eſtoit plus naturel, & plus juſte de prendre l'adoration comme un moyen pour en conclurre la tranſſubſtanciation. La raiſon en eſt manifeſte, car l'adoration eſt une pratique qui paſſe à des actes extérieurs, un culte public où toute une Egliſe s'accorde, & par conſéquent elle eſt beaucoup plus ſenſible, & plus facilement connuë qu'un point de créance, ou de doctrine, ſur lequel il faut conſulter les livres des Savans, juger des perſonnes, & peſer les termes. Il nous eſt ſans doute bien plus aiſé de ſavoir ſi les Grecs ren- Chap. VII.

dent

Chap. VII. dent au Sacrement le meſme honneur que l'Egliſe Romaine luy rend, ou un équivalent, que de ſavoir quelle eſt leur créance touchant la converſion ſubſtancielle. On nous peut impoſer ſur cette derniére, on peut avoir des attéſtations mandiees, on peut faire parler des Grecs affamez, à qui une penſion fait dire plus qu'ils ne ſavent; on peut nous produire des Synodes Latiniſez pour des Synodes Grecs. Vn Conſul zelé pour ſa Religion peut facilement donner, ou prendre le change. Vn faux-Grec peut eſtre produit en témoignage comme un véritable, & par deſſus tout cela on peut ebloüir le monde par une longue ſuite d'hiſtoires & de raiſonnemens. Mais il n'eſt pas facile d'uſer de tous ces déguiſemens ſur le ſujet de l'adoration. En un mot on voit bien que le deſſein de M. Arnaud a eſté de renvoyer cét article au Livre des Conſéquences, pour nous empeſcher de le traiter dans celuy des preuves.

La ſeconde choſe qu'il fait, ſemble corriger la premiére; car il prétend établir cette adoration par des preuves particuliéres qu'il appelle des preuves groſſiéres pour les diſtinguer de cette autre preuve plus déliée & plus fine qu'il tire de la préſence réelle. Il produit d'abord un paſſage de Cabaſilas en ces termes, *les fidéles voulant montrer leur foy dans l'acte de la Communion adorent, beniſſent, & celebrent Ieſus Chriſt comme Dieu, qui eſt connu dans les dons.* Ie répons qu'il faloit traduire fidelement. Cabaſilas parle des dons & dit, *que les fideles adorent, beniſſent, & celebrent Ieſus-Chriſt, qui eſt entendu en eux,* τὸν ἐν αὐτοῖς νοούμενον Ἰησοῦν. Or à moins que d'eſtre peu verſé dans le ſtyle des Auteurs Grecs on n'ignore pas

Liv. 10. *ch.* 9.

chap. 37.

que

que quand il eſt queſtion de Symboles le τὸ τοῦ- Chap.
μόνον, ou le τὸ τοῦλον, veut dire l'objet ſpirituel, *VII.*
& myſtique, repreſenté par le ſymbole extérieur. Ieſus-Chriſt donc repreſenté par les dons eſt adoré ſelon Cabaſilas, & non les dons meſmes C'eſt ce que j'avois remarqué dans ma Réponſe à la Perpetuité. M. Arnaud euſt voulu qu'avant que de me ſervir de ce paſſage j'euſſe examiné tout ce qu'il a rapporté de cét Auteur pour faire voir qu'il croit la preſence réelle. *Car*, dit-il, *Cabaſilas enſeigne dans ſon livre que Ieſus-Chriſt eſt preſent réellement dan l'Euchariſtie, & il enſeigne dans ce paſſage qu'on doit adorer Ieſus-Chriſt dans les dons. Donc il enſeigne l'adoration de l'Euchariſtie.* Liv 3. chap. 8 pag. 317

Ie répons que Cabaſilas n'enſeigne ny la tranſſubſtanciation ny la preſence réelle, comme je le feray voir en ſon lieu; & ſi l'Auteur de la Perpétuité euſt allegué les paſſages rapportez par M. Arnaud, on n'euſt pas manqué de les examiner; mais ne s'agiſſant alors que de l'adoration, il y a de l'injuſtice à vouloir que j'euſſe chargé les Lecteurs d'une longue diſpute ſur la preſence réelle, avant que de pouvoir alleguer un paſſage qui eſt formel ſur le ſujet que je traitois.

M. Arnaud dit en ſuite que Cabaſilas blâme Liv. 10
ceux qui adorent avant la conſécration les dons chap. 9
que l'on porte, & qui leur parlét comme au Corps & au Sang de Ieſus-Chriſt, & qu'il approuve que l'on rende les meſmes honneurs à l'Euchariſtie aprés la conſécration. Ie répons que les Grecs ſe proſternent devant le Livre de l'Evangile, & qu'ils luy parlent comme à Ieſus-Chriſt, ſans que pourtant on en puiſſe conclurre qu'ils adorent le Livre meſme d'une adoration abſoluë, & qui ſe ter-

mine

Chap. VII. mine à luy, comme si le Livre estoit en effet Iesus-Christ mesme. Cabasilas approuve qu'on fasse la mesme chose à l'égard des dons consacrez, & il n'approuve pas qu'on le fasse avant leur consécration, encore qu'il les reconnoisse déja pour des types ou des figures, parce qu'il veut qu'on y mette de la difference, n'estant pas encore le Corps & le Sang de Iesus-Christ en la maniére qu'ils le seront apres. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille rendre aux dons, ny avant, ny aprés la consécration, un honneur qui se termine à eux-mesmes.

Ibid. Quant à ce qu'il nous allégue de Siméon de Thessalonique nous n'avons d'autre assûrance de la verité de ces passages que la bonne foy d'Allatius, c'est-à-dire,, d'un homme passionné, prest à tout faire & à tout soûtenir pour les interests de la Cour de Rome. On pourra parler encore de luy dans la suite, & cependant on dira que les paroles de Siméon quelles qu'elles soient ne concluent pas qu'on doive honorer les dons d'un honneur absolu, qui aboutisse à cette substance mesme que le Prestre porte sur sa teste lors qu'il entre dans l'Eglise auec les préſanctifiez, ou qui est meslé avec le vin dans le Calice.

Seconde part. pag. 257. Le passage que l'Auteur de la Perpétuité avoit cité comme de Gabriel de Philadelphie auoit quelque chose de plus spécieux, mais parce que le Cardinal du Perron de qui l'on avoit emprunté, ne rapporte pas le Grec de Gabriel, & qu'Arcudius qui en rapporte quelques clauses, nous le dépeint comme un homme impertinent qui n'avoit ny Théologie, ny Philosophie, ny Grammaire, & que d'ailleurs le mesme Arcudius assûre que les Grecs ne rendent que peu, ou point d'honneur

neur au Sacrement aprés la ſanctification, j'avois dit que je ſuſpendois mon jugement juſqu'à ce que je pûſſe m'aſſûrer de la verité, par la lecture du livre meſme de Gabriel. Chap. VII.

M. Arnaud qui ne demande qu'à critiquer, & qui quitte volontiers la matiére pour s'en prendre à la perſonne, s'eſt imaginé qu'il avoit trouvé icy une occaſion favorable pour ſe faire à ſoy-meſme un ſacrifice à mes depens. Je ſuis marry d'eſtre obligé de troubler ſes plaiſirs, & je ne l'empeſcheray pas d'en jouïr paiſiblement lors qu'il ne m'en coûtera rien; mais quand il cenſurera les gens mal-à-propos, & que la juſtice & la verité s'y trouveront intereſſées, je croy qu'il ne ſera pas mal que je me deffende. Je dis donc premiérement que j'ay eu raiſon de ſuſpendre mon jugement, parce que pour bien juger du ſens d'un Auteur, il ne ſuffit pas d'en voir un paſſage traduit en François par le Cardinal du Perron. Car outre que les traductions ne ſont pas toûjours trop exactes, comme pluſieurs l'ont remarqué, non plus que celles de l'Office du S. Sacrement à ce que diſent ceux qui les ont examinées, il ſe peut faire que cette allegation de Gabriel luy a eſté fournie par d'autres perſonnes que nous ne connoiſſons pas, & dont on ne voudroit pas repondre. En effet ce qu'il ne rapporte pas le Grec a la marge, comme il a fait en la plûpart de ſes citations, en pourroit bien eſtre une marque. D'ailleurs on y voit le terme de *tranſſubſtanciation* qui ſelon M. Arnaud meſme n'eſt pas le terme ordinaire dont les Grecs ſe ſervent. Il y eſt parlé auſſi des accidens du pain qui demeurent, ce qui n'eſt pas du ſtyle des Grecs. Je n'ay donc fait tort à perſonne quand j'ay ſuſ- *Rép. au 2. Traité de la Perpet. 2. part. ch. 8.*

Chap. VII. pendu mon jugement ; mais j'ay fait ce que je devois, & tout homme de bon ſens en uſera comme j'ay fait. Il n'eſt pas néceſſaire d'en demander la permiſſion à M. Arnaud, comme il le prétend, car il n'eſt pas l'arbitre Souverain des affaires qui ſe traitent dans l'empire de la raiſon, il s'y paſſe bien des choſes où il ne prend point de part.

Liv.10. chap.9. pag.67.

Ibid. *Mais*, dit-il, *Arcudius le grand Auteur de M. Claude rapporte des paſſages de Gabriel auſſi formels que celuy dont il s'agit.* Ie répons que ce qu'Arcudius en rapporte m'oblige encore plus à ſuſpendre mon jugement, parce que dans cela meſme il y a des contradictions, & des abſurditez manifeſtes comme je l'ay fait voir dans ma Réponſe au P. Nouët que les Lecteurs pourront conſulter s'ils ont la curioſité de s'éclaircir ſur cét article.

Ibid. *I'avouë*, ajoûte M. Arnaud, *que comme je n'ay pas eu le moindre ſujet de douter du ſentiment de cét Auteur ſur les ſeuls paſſages que rapporte Arcudius je ne me ſuis pas mis en peine davantage de faire chercher ſon Livre.* Et moy j'avouë que je ne ſuis pas ſi facile à me déterminer, & que je ne m'en repoſe pas tout à fait ſur la foy d'autruy. Que voulez-vous, chacun à ſes maniéres. M. Arnaud eſt d'humeur à s'arreſter à ce qu'on luy dit, & à prendre party ſur les premiers objets ; j'en uſe un peu differemment ; juſqu'icy je ne m'en ſuis pas mal trouvé, & j'ay toûjours crû que c'eſtoit l'unique moyen d'eviter les ſurpriſes. Ce n'eſt pas que je deſire qu'il ſe mette en peine de faire chercher Gabriel, comme il m'en fait l'offre, noſtre diſpute n'en vaudra pas moins quand cét Archevеſque n'en ſera pas, car ſon livre eſt

fort

fort extravagant, s'il en faut croire Arcudius, & Chap. les civilitez d'un homme tel que M. Arnaud mé- VII. ritent d'estre mieux ménagées.

Mais comme il ne faut pas abuser de ses douceurs, il ne faut pas aussi se laisser accabler par ses injustices. Il m'accuse d'avoir supprimé de mauvaise foy des paroles d'Arcudius qui auroient fait connoître le veritable sens de ce que j'en cite. Il m'accuse aussi d'avoir mal-à-propos essayé de détruire le témoignage de Gabriel par celuy d'Arcudius. C'est donc sur ces deux points qu'il faut que je me justifie. Le premier sera bien tôt vuidé lors qu'on saura que n'ayant fait dans mes premiéres éditions que marquer à la marge, les lieux des Auteurs où se trouvoient les passages que j'employois, j'ay rapporté dans la derniere ces passages tout du long selon qu'ils sont dans les originaux. Or on y verra celuy d'Arcudius dont il s'agit maintenant dans toute son etenduë avec la clause que M. Arnaud dit que j'ay supprimée. Qu'on prenne la peine de lire à la page 296. on y trouvera ces propres termes, *Nam etiam posteà in elevatione sacratissimæ hostiæ quantumvis eam non aspiciant, quamprimum tamen sacerdos ea verba protulerit τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, sancta sanctis, statim procumbunt & cultu Latriæ adorant,* qui sont les mesmes paroles sur lesquelles M. Arnaud fait son effort. Voilà donc une accusation formée trop legerement, & il ne peut pas dire que cette derniere Edition luy ait esté incomuë, car il la cite luy-mesme au chap. 8. de son 7. Livre sur le sujet du second Concile de Nicée.

Mais pourquoy, dira-t-on, n'avez-vous point rapporté dans le corps de vostre discours ces paro-

Chap. VII. les d'Arcudius qui ſont ſi manifeſtement connoiſtre ſon ſens ? Ie répons que ſi j'euſſe argumenté ſur le ſens d'Arcudius, il y euſt eu en effet de la ſurpriſe de n'alléguer pas tout ce qui pouvoit donner à connoiſtre ce ſens. Car quand on veut tirer une conſéquence juſte, il faut établir le principe d'une maniére nette, & pleine, & ſans qu'il y ait lieu de s'y tromper. Mais M. Arnaud n'ignore pas qui eſt Arcudius, il ſait bien que c'eſt un Preſtre Grec Latinizé, qui avoit fait ſes études à Rome dans le Séminaire des Grecs, le plus échauffé de tous les hommes pour les intéreſts de l'Egliſe Romaine, qui a fait ſon Livre directement contre les Proteſtans, pour perſuader que les Grecs ſont d'accord avec les Latins ſur la matiére des Sacremens dans toutes les choſes eſſencielles. Ie ne puis donc alléguer Arcudius, que pour prendre droit contre luy-meſme de quelques véritez qui luy échappent, & de quelques faits qu'il rapporte ; en la meſme maniére que j'alléguerois les Cardinaux Bellarmin, & du Perron, & M. Arnaud luy-meſme, non comme des témoins qui croyent ce que je veux conclurre, mais comme des gens qui diſent des choſes, d'où je conclus ce qu'eux meſmes ne croyent pas. C'eſt de cette ſorte que M. Arnaud allégue Meſſieurs Meſtrezat, & Daillé, & quelques autres de nos Auteurs. Or il eſt évident que quand on allégue ſur ce pied-là le témoignage d'un averſaire, non ſeulement on n'eſt pas obligé de dire quel a eſté ſon ſentiment dans le fond, ny de rapporter toutes les paroles qui le peuvent faire connoiſtre, mais il y auroit de l'impertinence à le faire, car ce ſeroit amuſer les Lecteurs, & perdre le tems inutilement. Il ſuffit que ce qu'on

allégue

allégue d'eux ſoit véritable, & qu'on ne leur impute rien. C'eſt donc mal-à-propos que M. Arnaud m'accuſe de mauvaiſe foy, & c'eſt avec raiſon que je me plains de ſon injuſtice, qui eſt d'autant plus grande, qu'ayant donné cét éclairciſſement au public dans ma Réponſe au Pere Noüet, qu'il a vûë puis qu'il en a jugé, il n'a pas laiſſé de ſuivre ſa pointe, taiſant ma juſtification, ne plus ne moins que ſi je n'en avois rien dit. Chap. VII.

Il ne reſte donc qu'à ſavoir ſi ce que j'ay allegué d'Arcudius peut eſtre un moyen ſuffiſant pour en conclurre que les Grecs n'adorent pas l'Euchariſtie, quoy qu'en diſe d'ailleurs le meſme Arcudius. C'eſt-ce que je ſoûtiens. Il dit que *quand le Preſtre conſacre les dons, en diſant, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang, alors il ne leur rend que peu, ou point d'honneur, qu'il n'incline point la teſte, ny n'adore, ny ne ſe proſterne, ny n'allume des chandelles, ny ne fait aucune reverence.* M. Arnaud répond qu'il ne s'agit pas de l'adoration en ſoy, mais du tems de l'adoration, qu'il faut diſtinguer une adoration volontaire & une adoration de rite, ou de cérémonie, que la premiére eſt uniforme parmy les Grecs, & parmy les Latins, parce qu'elle conſiſte principalement à reconnoiſtre l'Euchariſtie comme le Corps de Ieſus-Chriſt avec une ſoûmiſſion interieure, ce qu'ils font les uns & les autres, ſi tôt que la conſécration eſt faite, que pour la ſeconde, les Latins la pratiquent incontinent aprés la conſécration, & les Grecs plus tard, ſavoir à l'élevation de l'Hiſtoire qui ſe fait un peu avant que le Preſtre ſe diſpoſe à communier. *Arcud. lib. 3. cap. 21.* *Liv. 10. ch. 9. pag. 59.*

Pour examiner cette réponſe, il faut laiſſer à part cette adoration volontaire dont il nous parle, car

Chap. VII. elle n'a d'autre fondement à l'égard des Grecs que l'autorité de sa parole, ou tout au plus les preuves qu'il suppose qu'il a données de leur créance touchant la presence réelle ; mais c'est ce qui est en question, & nous ne pouvons pas encore supposer la solidité de ses preuves. Pour donner quelque couleur à cette prétenduë distinction d'adoration volontaire, & d'adoration de rite, il faudroit nous faire voir que les Grecs rendent au moins quelque fois à l'Eucharistie immédiatement aprés la consécration cét honneur qu'il appelle volontaire, & montrer que dans leur intention, c'est un honneur souverain. Mais de nous dire comme il fait que cét honneur consiste principalement à reconnoistre l'Eucharistie comme le Corps de Iesus-Christ, avec une soûmission interieure, & de nous assûrer que les Grecs le font, c'est une illusion manifeste, car c'est nous vouloir obliger à pénétrer les cœurs, & deviner les pensées. Ceux qui pratiquent cette soûmission intérieure à l'égard de l'Eucharistie, en donnent quelque témoignage au dehors, & les Grecs n'en donnant aucun, & d'ailleurs ne s'en déclarant nullement, M. Arnaud ne peut fonder ce qu'il nous en dit que sur une révélation particuliére qu'il en a euë. Sacranus, Scarga, Caucus, qui vivoient parmy les Grecs, & qui estoient avec eux dans un commerce ordinaire, n'ont rien seu de cette prétenduë soûmission interieure, car s'ils en eussent seu quelque chose, ils n'eussent pas dit aussi absolument qu'ils ont fait que les Grecs ne rendent ny honneur, ny vénération, ny adoration à l'Eucharistie aprés la consécration, n'y ne les eussent traitez sur ce sujet de prophanes, & d'hérétiques. Les Grecs mesmes qui répondoient

doient à Caucus qu'il n'y avoit aucun commande ment qui enjoignit cette adoration, n'en ſavoient rien. Cette ſoûmiſſion intérieure ſe paſſoit dans leur ame ſans qu'ils en euſſent connoiſſance; car s'ils l'euſſent connuë, ils n'euſſent pas répondu de la ſorte. Il n'y a que M. Arnaud à qui ce ſecret a eſté manifeſté; mais s'il ne nous en donne d'autres preuves, il eſt à craindre que ſon adoration volontaire ne paſſe pour une de ſes imaginations. Chap. VII.

Il faut donc venir à cette adoration de rite, ou de cerémonie qu'il dit qui ſe fait à l'élevation de l'Hoſtie, & voir ſi c'eſt une adoration de latrie qui ſe termine au Sacrement meſme. Or je ne puis que je n'admire l'adreſſe perpetuelle de ces Meſſieurs à qui j'ay à faire. La Liturgie des Grecs porte, *que le Preſtre & le Diacre adorent trois fois, en diſant trois fois à voix baſſe, ô Dieu ſois propice à moy qui ſuis pécheur.* L'Auteur de la Perpétuité voulant rapporter ces trois adorations au Sacrement avoit dit, *Que le Preſtre adore, & le Diacre pareillement du lieu où il eſt en diſant trois fois ſecrettement, Seigneur ayez pitié de moy qui ſuis pécheur.* Ma réponſe avoit eſté, *que je trouvois dans le Rituel de Goar, non ce terme de Seigneur, mais celuy de Dieu, ce qui montroit que cette adoration ſe terminoit à Dieu, & non au Sacrement.* M. Arnaud qui ne peut pas nier cette verité éclipſe la priére du Preſtre qui découvriroit ſon illuſion, & ſe contente d'alléguer ces paroles de la Liturgie, *Alors le Preſtre adore, & le Diacre auſſi, & un peu aprés le peuple & tous les autres adorent avec reverence.* Laiſſant à conclurre qu'infailliblement ces adorations ſe terminent à l'Euchariſtie. Mais

Seconde part. ch. 5. p. 254.

Réponſe au ſecõd Traité. part. 2. c. 8.

Liv. 10. chap. 9. pag. 7.

Chap. VII. il faut aller franchement, il eſt vray qu'alors le Preſtre & le Diacre adorent, mais il eſt vray auſſi que leur adoration ſe rapporte à Dieu en ces termes exprés, ὁ Θεος ἱλασθητι μοι τῳ ἁμαρτωλῳ, *ô Dieu ſois propice à moy qui ſuis pécheur*, & l'on voit bien qu'on n'en ſauroit conclurre l'adoration de l'Euchariſtie.

Quant au témoignage d'Arcudius qui dit, *que le peuple ſe proſterne à terre ſi-toſt qu'il entend le Preſtre diſant, Sancta Sanctis, les choſes ſaintes pour les Saints, & qu'il adore le Sacrement de l'adoration de Latrie*, on ne s'en met pas beaucoup en peine, ſoit parce que c'eſt un homme preoccupé, ſoit parce qu'il témoigne d'une choſe qu'il ne ſait pas, *Arcudius*, dit Goar, *tout Grec qu'il eſtoit ſavoit tres-peu les rites des Grecs, parce qu'il fut amené en Italie eſtant encore un jeune enfant de dix ans.* En effet ce qu'il dit que le peuple ſe proſterne en terre, ſi-tôt qu'il entend le Preſtre diſant *ſancta ſanctis* n'eſt pas vray, car la Liturgie marque expreſſement cette adoration du peuple avant le *ſancta ſanctis*, au meſme tems que le Preſtre & le Diacre adorent, immédiatement aprés cette priere, *regarde ô Seigneur Ieſus Chriſt noſtre Dieu, &c.*

Goar. in not. in S. Ioan. Chryſo. Miſſ. pag. 153.

Mais quand il ſeroit vray que le peuple ſe proſterneroit au moment qu'on prononce le *ſancta ſanctis*, il ne s'enſuivroit pas que leur adoration ſe terminaſt au Sacrement meſme. Il adoreroit Dieu comme fait le Diacre dans les paroles que je viens de rapporter, *ô Dieu ſois propice* &c. ou il adoreroit Ieſus Chriſt dans le Ciel comme ils font dans la priere que je viens auſſi de marquer & qui precede le *ſancta ſanctis*, *regarde, ô Seigneur noſtre*

Dieu

Dieu du Saint lieu de ton habitation. Ils ſe proſter- Chap.
nent devant les images des Saints, devant le livre VII.
de l'Evangile, devant le pain non encore conſacré, & perſonne cependant n'en conclut qu'ils adorent ces choſes d'une adoration abſolue. Pourquoy donc veut Arcadius qu'ils adorent l'Euchariſtie d'une adoration qui ſe termine à elle.

Mais ſi le témoignage d'Arcadius n'eſt pas recevable pour ce dernir article pourquoy le ſera-t-il pour l'autre ſur lequel je fonde ma concluſion? Ie répons que c'eſt pour deux raiſons, l'une parce qu'eſtant intereſſé comme il eſt contre nous, il n'avoit garde de dire une choſe en noſtre faveur, ſi elle n'euſt eſté conſtante, & l'autre parce qu'en effet ſon témoignage à cét égard s'accorde avec la Liturgie des Grecs qui ne manque aucun acte d'adoration adreſſée à l'Euchariſtie immédiatement aprés la conſecration. Et n'y en ayant point auſſi dans la ſuite juſqu'à la fin de l'Office, la concluſion que j'en tire eſt inconteſtable. Si les Grecs avoient les meſmes ſentimens que les Latins, & qu'ils fiſſent profeſſion de rendre à la ſubſtance du Sacrement les meſmes honneurs divins qu'il faut rendre à la propre perſonne du Fils de Dieu, quel moment pourroient-ils mieux choiſir pour s'acquiter de ce devoir que celuy auquel il commence d'eſtre preſent ſur l'Autel? Quand un Prince entre dans un lieu on n'attend pas plus long-tems à luy témoigner le reſpect qui luy eſt dû, chacun ſe découvre en ſa preſence, & c'eſt un mouvement ſi naturel qu'on imputeroit à folie ou à crime de différer un moment à luy rendre cet honneur. Quelle apparence donc que ſi l'Egliſe Greque euſt crû ce que l'Egliſe Romaine croit, qu'immédiatement

aprés

Chap. VII. aprés la conſécration ce ne ſoit plus que la ſubſtance meſme du corps & du ſang du Seigneur, elle euſt voulu differer davantage à la reconnoiſtre par un culte ſolemnel ? Il ne faut pas que M. Arnaud nous diſe que le Preſtre eſt encore tout occupé de l'idée du Sacrifice, & qu'il eſt encore tout engagé dans les Cieux. Ce ſont des raiſonnemens inventez exprés pour excuſer une choſe qu'on ne peut pas changer, mais dans la verité, il eſt ſi naturel à des perſonnes qui croyent la tranſſubſtanciation de donner d'abord des marques d'adoration à cét objet qu'ils ont devant les yeux, que nonobſtant toutes ces belles raiſons, ceux qui ont dreſſé la Liturgie des Grecs n'auroient pas manqué s'ils l'euſſent crüe de ſuivre ce mouvement. De ſorte que cela meſme que les Grecs n'ont point ordonné de culte ſolemnel immédiatement aprés la conſécration des dons, eſt un préjugé pour tout le reſte de l'action, bien que ce préjugé ne ſoit pas néceſſaire, puis qu'on s'en peut éclaircir d'ailleurs par la ſimple lecture de leur Rituel.

Ibid. Monſieur Arnaud qui n'a pas ſujet d'eſtre trop content de ſes premiéres preuves a recours à ſon Baron de Spatari, & à ſon Payſius Ligaridius, c'eſt à dire à deux faux Grecs impus des doctrines, & des dévotions de l'Egliſe Romaine, & gagnez pour ſes intéreſts comme il paroiſtra dans la ſuite. Ie m'étonne qu'on n'ait quelque ſorte de honte de nous produire de ces ſortes de gens.

Quant à Oderborne Luthérien qui parlant des Ruſſes dit, *que le Preſtre ayant quité l'Autel pour venir montrer au peuple l'Euchariſtie, le peuple ſe met à genoux, & que le Preſtre dit en langue Moſcovite voilà le Corps & voilà le ſang de noſtre Seigneur*

gneur Ieſus-Chriſt que les Iuifs ont fait mourir tout innocent qu'il eſtoit, il eſt aiſé de reconnoiſtre qu'il s'eſt trompé en prenant pour un reſpect rendu à l'Euchariſtie conſacrée une dévotion qu'ils pratiquent avant la conſécration ; lors qu'on porte le pain, de la Prothéſe au grand Autel. Il n'y a pas ce me ſemble à héſiter là deſſus, puiſque nous avons tous les Auteurs qui d'un conſentement unanime remarquent que cette cérémonie ſe fait avant la conſécration. Alexandre Gagnin dit, *que l'un d'eux porte le pain qui eſt preparé pour le ſacrifice, & un autre le Calice plein de vin, qu'ils ſortent du Sanctuaire par une petite porte avec d'autres Preſtres qui portent les images de ſaint Pierre, de ſaint Paul, de ſaint Nicolas, & de Michel Archange, pendant que le peuple témoigne ſa dévotion par des acclamations, & par des actes de veneration, que quelques uns crient Seigneur aye pitié de nous, que d'autres ſe frappent le front contre la terre, & que d'autres font ſouvent le ſigne de la Croix, avec une inclination de teſte, enfin qu'ils rendent aux ſignes qu'on porte beaucoup de marques de veneration, & d'honneur. Qu'apres avoir fait le tour dans l'Egliſe ils r'entrent par la porte qui eſt au milieu du chœur dans le Sanctuaire, & que là ils font le ſacrifice.* Sigiſmond Baron de Herberſtain dit auſſi, *qu'avant que d'avoir conſacré le pain par les paroles accoûtumées à noſtre maniére, ils le proménent par l'Egliſe, le venerent, & l'adorent avec une certaine forme de paroles qu'ils prononcent.*

Chap. VII.

Moſcovit. deſcript. cap. 2.

Commentar. rer. Moſc.

Arcudius qui diſpute ſi fortement contre cette pratique comme contre une idolatrie l'attribuë non-ſeulement aux Grecs, mais auſſi aux Ruſſes, & dit *qu'ils ſe proſternent & donnent du front contre terre.*

Arcud. lib 3. cap. 19.

Chap. VII.

terre. Monſieur Habert Eveſques de Vabres dit, *que dans les Egliſes des Grecs le peuple fait une profonde inclination, mais que dans les autres Egliſes, comme dans celles de Ruſſie, ils ſe proſternent auſſi en terre comme ſi le vray corps de Ieſus Chriſt paſſoit.* Nous avons déja vû que Sacranus, & Scarga rapportent formellement cette dévotion au pain non encore conſacré de meſme que les autres, & que de plus ils ajoûtent que les Ruſſes ne rendent aucun honneur au Sacrement aprés la conſécration. Et en effet on ne trouve point qu'ils faſſent deux fois ce tour dans l'Egliſe, d'où il s'enſuit manifeſtement qu'Oderborne s'eſt méconté, & qu'il a pris ce reſpect comme s'il eſtoit rendu au pain conſacré quoy qu'en effet il ne le ſoit pas, car le tour ne ſe faiſant qu'une fois on ne ſauroit nier qu'il ne ſe faſſe avant la conſécration. Ce que je dis eſt ſi conſtant qu'Allatius meſme cenſure un Proteſtant nommé Ierôme Viſcer de ce qu'il avoit dit que les Grecs portoient deux fois le corps de Ieſus-Chriſt en le promenant par l'Egliſe; *Tant s'en faut*, dit-il, *qu'ils le promenent deux fois qu'ils ne le promenent au contraire jamais. Car quand ils le portent de la Prothéſe au grand Autel ce qu'ils appellent la grande entrée, ce n'eſt que du pain & du vin non encore conſacrez.*

Pontif. Eccl. Gr. obſervat XI. ad partem 7. litt.

Allat. de Perp. conſ. lib. 3. c. 15.

Voilà les *preuves groſſiéres* de M. Arnaud; car je ne touche pas icy à ce qu'il nous dit d'une lettre de M. de Pompone. On l'examinera dans le Livre ſuivant. Les preuves fines ſont celles qu'il tire de la préſence réelle en ſuppoſant que les Grecs la tiennent. *Car*, dit-il, *quiconque croit I. C. préſent dans l'Euchariſtie luy parle comme à Dieu, implore ſa miſéricorde, luy demande ſes graces, s'excite à l'aimer*

Liv. 10. ch. 9. pag. 76.

mer par des paroles de confiance, reconnoiſt ſon indi- Chap.
gnité, & toutes ces actions eſtant extérieures ſont des VII.
actions extérieures d'adoration. Ainſi pour produire des preuves de l'adoration extérieure de l'Euchariſtie, il n'y a qu'à alleguer toutes les oraiſons des Liturgies qui s'adreſſent à I. C. aprés la conſécration. Mais on a déja remarqué que c'eſt une des illuſions de M. Arnaud de ne vouloir pas qu'on traite la queſtion de l'adoration, comme un moyen pour eclaircir celle de la converſion ſubſtancielle, & de vouloir au contraire la traiter comme une ſuite, ou une conſéquence, de ſorte que toute la force de ces prétenduës preuves conſiſtant à ſuppoſer que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, & la préſence réelle, il ne faut pour les renverſer que le renvoyer à la réfutation qu'on fera de ces argumens par leſquels il prétend avoir établi ſon principe. & cependant cela meſme qu'il n'a pû former ſa preuve ſans faire cette ſuppoſition, ne fera que confirmer ce que nous ſoûtenons que les Grecs n'adorent pas le Sacrement, d'où il s'enſuit qu'ils ne croyent pas qu'il ſoit la propre ſubſtance du Fils de Dieu, car il n'y a pas apparence qu'une Egliſe qui auroit cette opinion, ne rendiſt au Sacrement des honneurs extérieurs qui ſe diſtingueroient par eux-meſmes facilement de toute autre ſorte d'honneur. L'Egliſe Romaine nous en fournit un exemple ſur lequel il ne faut que jetter les yeux, car il paroiſt clairement par ſes paroles; & par ſes actions que l'honneur qu'elle rend a l'Euchariſtie eſt un honneur divin & ſouverain tel qu'on le peut rendre immédiatement à un Dieu viſible. Si la Gréque avoit deſſein de luy rendre le meſme culte, ne feroit-elle pas à peu prés ce que

la

Chap. VII. la Romaine fait ? Ne tâcheroit-elle pas au moins d'imiter ſon exemple en beaucoup de choſes? Pourquoy ne rendroit-elle pas au Sacrement le meſme honneur dans les Egliſes où il eſt reſervé? Pourquoy ne le porteroit-elle pas aux malades avec quelque ſolemnité ? Pourquoy n'obligeroit-elle pas ſes fidéles à ſe proſterner en terre à ſa rencontre ? Pourquoy ne l'expoſeroit elle pas publiquement dans ſes joyes, ou dans ſes afflictions? Pourquoy ne le porteroit-elle pas pompeuſement en Proceſſion ? Pourquoy ne luy auroit-elle pas dédié de feſte particuliére ? M. Arnaud a beau nous dire *qu'il n'y a nulle liaiſon naturelle entre ces choſes, & l'adoration, que l'inſtitution de ces ceremonies eſt ſainte & loüable, mais qu'elle n'eſt nullement néceſſaire, & que l'adoration peut ſubſiſter ſans elles, & qu'elle y ſubſiſte en effet dans tout l'Orient.* Quand il n'y auroit pas une liaiſon naturelle entre l'adoration & chacune de ces pratiques en particulier, il ſeroit pourtant ce me ſemble contre nature que l'adoration ſubſiſtaſt ſéparée de toutes en général, puiſque ce ſont à peu prés les meſmes marques extérieures que les peuples ont toûjours données d'un culte divin rendu à quelque objet viſible. Quelle apparence y a-t-il que ſi les Grecs euſſent eu les meſmes ſentimens que les Latins touchant ce Sacrement ils n'euſſent pas adopté quelques-unes de ces dévotions qui ſont ſi familiéres aux Latins, ſur tout celles qui approchent le plus de leurs maniéres ordinaires, & qui d'ailleurs ſont tres-propres pour donner à connoiſtre cét honneur ſouverain dont il s'agit, comme eſt cette feſte ſolemnelle qu'on appelle la Feſte-Dieu avec toutes ſes pompes? Mais bien loin qu'ils ayent voulu imi-

Liv. 10. ch 9. pag. 78.

ter

ter l'Egliſe Romaine en cela, ils témoignent au contraire de l'averſion pour cette pratique, comme il paroiſt par la Confeſſion de Métrophanes Citropulus faite à Helmſtad l'an 1625. *Nous ne promenons point* dit il, *ce ſaint Myſtere par les places, ſi ce n'eſt ſeulement lors que nous le portons aux malades, parce qu'il ne nous a pas eſté donné pour eſtre porté par les ruës mais pour eſtre reçû religieuſement en remiſſion des péchez, ſelon les paroles du Seigneur.* Tous les Hiſtoriens tombent d'accord que les Ruſſes ne célebrent point cette feſte. Sigiſmond dans ſes Commentaires touchant la Moſcovie, & Gagnin dans la deſcription qu'il a faite de ce meſme pays le remarquent expreſſément. Mais ce qu'il y a de plus conſidérable eſt que quand ceux d'entr'eux qui ſont ſujets au Roy de Pologne furent contraints de ſe réunir à l'Egliſe Romaine, ce qui arriva l'an 1595. ſous le Pape Clement VIII. ils ſtipulérent formellement cette condition. *Qu'ils ne ſeroient pas obligez à faire de proceſſion pour la feſte du Corps de Ieſus-Chriſt, parce qu'ils avoient parmy eux d'autres maniéres, & un autre uſage à l'égard des Sacremens.*

Chap. VII.

Confeſſ. Eccleſ. Orient. cap. 9. De cœna Domini.

Homber. ſum cõtr. t. 11. Tho. à Ieſu lib. 6. p. 3. c. 1. Thom. à Ieſu ibid.

Or ſur cela un ſavant Homme de la Communion Romaine ayant eſté conſulté répondit, *qu'il ne ſe mettoit pas en peine de la proceſſion, mais qu'il y avoit bien des choſes à examiner ſur le ſujet du ſaint Sacrement.*

Cét homme ne parle qu'à demy, mais il ne laiſſe pas de ſe faire entendre. Car il veut dire, ſi je ne me trompe, que s'il ne s'agiſſoit que de la feſte du S. Sacrement ce ne ſeroit rien, mais que la difficulté que ces gens faiſoient de recevoir cette feſte faiſoit bien voir qu'ils n'avoient pas au fond

le

Chap. VII.

le meſme ſentiment que les Latins touchant l'Euchariſtie. Et en effet pourquoy refuſer de celebrer la feſte-Dieu, s'ils croyoient que le Sacrement fuſt la propre ſubſtance du Fils de Dieu, & s'ils l'adoroient d'adoration de Latrie ? Appréhendoient-ils de luy rendre trop d'honneur ? Pourquoy ne ſe conformer pas en ce point avec l'Egliſe Romaine, puis qu'ils ſe réüniſſoient avec elle, & qu'ils ſe ſeparoient de la Gréque ? N'eſt-ce pas une marque évidente que les Grecs ne ſe peuvent pas bien accommoder de l'adoration que pratiquent les Latins, ny par conſequent de la doctrine qu'ils enſeignent, & ſur laquelle cette adoration eſt fondée.

Mais quand ce que je viens de dire n'auroit point de lieu, & que l'adoration pourroit ſubſiſter ſans ces ceremonies, il faloit au moins que M. Arnaud fit voir qu'on leur en avoit ſubſtitué quelques autres équivalentes qui fuſſent aux Grecs ce que celles dont nous parlons ſont aux Latins. Car il n'eſt pas poſſible qu'une Egliſe defere l'honneur ſupréme à un ſujet qu'on tient dans ſes mains, & qu'on voit devant ſes yeux ſans en donner des marques extérieures qui diſtinguent ce culte d'avec tout autre culte inférieur. Mais c'eſt dequoy M. Arnaud s'eſt le moins mis en peine. Il luy ſuffit de me dire *que je ſuis tombé dans un renverſement incroyable de la raiſon, & du Sens commun, que je tire des concluſions extravagantes, qu'il a pitié & honte de moy tout enſemble, qu'il ſe moque de mes argumens, que ce ſont de petits argumens indignes d'eſtre propoſez par une perſonne judicieuſe, & que ma temerité eſt ſans exemple d'avoir nié que les Grecs adorent l'Euchariſtie.* Ce ſont là ſes civilitez ordinaires, qui ne me feront pourtant pas changer d'humeur.

d'humeur. Il faut eſpérer que la ſienne ſe radoucira quelque jour, & c'eſt à quoy je contribueray de tout mon pouvoir non ſeulement par ma maniere d'agir qui ſera toûjours tranquile, & moderée, comme le doit eſtre celle d'un homme de ma profeſſion, mais auſſi par mes vœux & par mes priéres, & que je n'épargneray pas en ſa faveur. Chap. VII.

Mais avant que de finir ce chapitre? je ſuis obligé de l'avertir qu'il ne pouvoit rendre un plus mauvais office à ſa cauſe que de produire comme il a fait ſur ce ſujet de l'adoration du Sacrement un paſſage d'Eſtienne Stylite qui diſoit à l'Empereur Cypronyme. *Que les Chreſtiens adoroient & baiſoient les antytipes du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt.* Il faut ou qu'il n'ait pas examiné luy-meſme ce paſſage, ou que ſa preoccupation l'ait empéché d'y voir ce qui eſt plus viſible que le jour, ſavoir qu'Eſtienne n'attribuë à l'Euchariſtie qu'une adoration inférieure & relative ſemblable à celle qu'on rend aux images, à la Croix, aux ornemens, & aux vaiſſeaux ſacrez dont on n'adore pas la matiére. C'eſt ce qui paroiſt par toute la ſuite de ſon diſcours. L'Empereur l'avoit accuſé d'eſtre un idolatre en adorant les Images. Il répond que ſon adoration ne ſe rapportoit pas à la matiere, mais que l'honneur qu'il rendoit à l'Image paſſoit juſqu'à l'original que l'Image repreſentoit. Et pour faire voir que cette eſpece d'adoration n'eſt pas vne idolatrie, bien qu'elle s'adreſſe à une choſe creée & inanimée il produit l'exemple de la Croix qu'on adore, des veſtemens ſacrez, & des vaiſſeaux qu'on adore auſſi, & enfin il allégue celuy de l'Euchariſtie. Voicy ſes termes qui juſtifient ce que je dis. *Quel crime commettons-nous lors que nous* *Vita S. Stephani junio.*

Chap. VII.

nous repreſentons dans une image la forme humaine de Ieſus-Chriſt qui a eſté veuë, & que nous l'adorons ? Quoy ? Eſt-ce à dire qu'il vous ſemble que nous adorons une créature, où que nous attribuons l'adoration à la matiére, quand nous adorons une Croix de quelque matiére qu'elle ſoit compoſée ? Nous adorons les veſtemens ſacrez, & les vaiſſeaux ſacrez, ſans encourir aucune cenſure, car nous ſommes perſuadez que par l'invocation de Ieſus-Chriſt ils ſont changez en des choſes ſaintes. Quoy ? voudriez-vous auſſi bannir de l'Egliſe les Antytipes du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, parce qu'ils ſont l'image, & la véritable figure de ce Corps & de ce Sang. Nous les adorons & nous les baiſons, & en y participant nous acquerons de la ſainteté. Il faut ou que les amis de M. Arnaud l'ayent trompé, s'il n'a cité cét Autcur que ſur leur rapport, ou qu'il ſe ſoit trompé luy-meſme, ou ce qui ſeroit encore pis qu'il ait voulu tromper le monde, lors qu'il a produit ce paſſage, car il eſt vray qu'il s'en tire une démonſtration convaincante que les Grecs n'adorent pas l'Euchariſtie de cette adoration ſupréme & abſoluë dont il s'agit, & qui ſe termine à cette ſubſtance que nous recevons. Il ne faut ny beaucoup de raiſonnemẽt pour la former, ny beaucoup de méditation pour la comprendre. Il ne faut que remarquer que cét homme veut deffendre, & mettre à couvert du crime d'idolatrie l'adoration qu'il rendoit aux images par l'exemple de l'adoration de l'Euchariſtie. Il ne faut que remarquer qu'il met dans un meſme ordre, l'adoration qu'on rend à la Croix, celle qu'on rend aux veſtemens ſacrez, celle qu'on rend aux vaiſſeaux de l'Egliſe, celle qu'on rend aux images, & celle qu'on rend à l'Eu-

vis apud Damaſ. Billij.

chariſtie

chariſtie. Il ne faut que remarquer qu'il appelle pour cét effet l'Euchariſtie *l'antytipe, l'image, & la veritable figure du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt*, d'où il s'enſuit qu'il met l'adoration de l'Euchariſtie au rang de celles qui ne ſe terminent pas à l'objet qu'on a devant ſes yeux, mais qui ſe rapportent à l'Original qu'ils repreſentent, où l'on n'adore pas la matiére ny ce qu'on void, mais par le moyen d'un ſymbole materiel, on s'éleve juſqu'à l'objet dont on voit le ſymbole. Il ne faut que remarquer enfin, que ſi l'on euſt adoré le Sacrement d'adoration de Latrie terminée au Sacrement meſme, jamais homme ne fut plus impertinent que luy, de vouloir excuſer une adoration relative par une abſoluë, jamais homme ne trahit plus ſa cauſe qu'il faiſoit la ſienne, puis qu'outre l'extravagance de ſon raiſonnement, qu'on luy pouvoit reprocher, on pouvoit luy dire auſſi qu'il tomboit dans une nouvelle héreſie, & dans une impieté déteſtable de vouloir que l'adoration de l'Euchariſtie fuſt ſemblable à celle de la Croix, & des vaiſſeaux ſacrez, ou à celle des images où l'on n'adore pas ce ſujet, ou cette matiére qu'on voit. Et il ne faut pas que M. Arnaud nous dite qu'il ne parle que de l'adoration des accidens, ce ſeroit une chicane inſoûtenable, car Eſtienne met formellement cette adoration au nombre de celles où l'on n'adore pas *la matiére de ce qu'on voit*, & par conſéquent, il veut qu'il-y-ait dans l'Euchariſtie une matiére qu'on n'adore pas. Il dit qu'on *adore ces antytipes, & qu'on les baiſe*. Or dans l'intention des communians ces actions d'adorer & de baiſer ne s'addreſſent pas ſimplement aux accidens, mais à tout ce ſujet qu'on appelle l'Euchariſtie. Il dit Chap. VII.

Chap. VII. enfin *qu'en participant à ces antytipes nous obtenons la ſainteté*, ce qui appartient à toute l'Euchariſtie & non aux ſeuls accidens.

Damaſcene qui vivoit au meſme tems qu'Eſtienne & qui ſoûtenoit aſprement la meſme cauſe que luy, ſavoir celle des images, raiſonne de la meſme maniére. *Orat. I. de Imag.* *Ie n'adore point*, dit-il, *la maniére, mais j'adore l'Auteur de la matiére qui a eſté fait luy-meſme matiere pour l'amour de moy, & qui a voulu habiter dans la matiére, afin de me donner par elle le ſalut, & quant à la matiére par laquelle le ſalut m'a eſté acquis, je luy rendray toûjours du culte, non comme à Dieu, Dieu m'en garde, car comment ſeroit Dieu ce qui a eſté tiré du neant, bien qu'il eſt vray que le Corps de Dieu, eſt Dieu à cauſe de l'union des deux natures en unité de perſonne, car le corps eſt fait ſans converſion, ce dont il a eſté Oint, & eſt demeuré ce qu'il eſtoit par nature, ſavoir une chair animée, doüée d'ame & d'intelligence, qui a eu commencement & a eſté creée.* QVANT A L'AVTRE MATIE'RE, *par laquelle le ſalut nous a eſté aquis, je l'honore & la venere, comme eſtant pleine de l'action & de la grace divine. Le tres heureux bois de la Croix n'eſt-il pas une matiére ? La ſainte & venerable montagne du Calvaire, n'eſt-elle pas une matiére ? Le rocher de vie où fut le ſepulcre de Ieſus-Chriſt, & qui eſt la ſource de noſtre Reſurrection n'eſt il pas une matiére ? Ces noirs caracteres dont les ſaints Evangiles ſont écrits ne ſont-ils pas une matiére ? Cette auguſte table qui nous diſpenſe le pain de vie n'eſt-elle pas une matiére ? Enfin le Corps & le Sang de noſtre Seigneur ne ſont-ils pas une matiére. Il faut donc ou que vous renverſiez la veneration & le culte de toutes ces choſes, ou que*

vous

vous accordiez le culte des images de Dieu, & des images des amis de Dieu? Il eſt clair que par ce corps & ce ſang du Seigneut, il entend l'Euchariſtie, & qu'il la diſtingue du corps naturel, car aprés avoir parlé du corps naturel comme d'une matiére, il ajoûte, *Quant à l'autre matiere &c.* ce qui marque qu'il paſſe à un autre genre de choſes matérielles diſtinctes du Corps uny hypoſtatiquement à la Divinité. Il eſt clair auſſi qu'il met ce Corps & ce Sang au rang du bois de la Croix, de la montagne du Calvaire, du S. Sepulcre, des lettres de l'Evangile, & de la table de la Communion, & qu'il n'attribuë à toutes ces choſes, qu'une ſeule & meſme adoration, une adoration ſemblable à celle qu'on rend aux images. Chap. VII.

Quand il s'agit de l'adoration qu'on doit rendre au corps naturel, il en parle bien autrement. *I'adore*, dit-il, *un ſeul Dieu, Pere, Fils, & ſaint Eſprit, je rens à luy ſeul le culte de latrie, j'adore un Dieu, une Divinité, mais j'adore auſſi la Trinité des Perſonnes, Dieu le Pere, Dieu le Fils, revetu de la chair humaine, & Dieu le S. Eſprit, qui toutefois ne ſont pas pluſieurs Dieu, mais un ſeul Dieu, Ie n'adore pas la créature outre le Créateur, mais j'adore le Createur qui m'a creé, & qui, ſans perdre ſa dignité, ny ſouffrir de diviſion eſt deſcendu vers moy pour honorer ma nature, & me faire participant de la nature Divine. J'adore enſemble avec mon Roy, & mon Dieu, la pourpre de ſon Corps, pour ainſi dire, non toutefois comme un veſtement, ny comme une quatriéme perſonne, à Dieu ne plaiſe, mais comme ayant eſté declarée Dieu, & faite ſans converſion, ce dont elle a eſté Ointe.* Voilà l'humanité adorée en la perſonne d'adoration de latrie, *Ibid.*

Chap. VII.

au lieu que le Corps & le Sang mystiques ne sont adorez que d'une adoration relative, comme la Croix, le S. Sepulcre & les Images. *Si vous dites*, ajoûte-t-il un peu plus bas, *qu'il ne faut estre joint à Dieu que par l'esprit & par l'intelligence, abolissez donc toutes les choses corporelles, les luminaires, l'odeur de l'encens, les prieres que nous proferons de vive voix, les mysteres mesme divins qui sont faits de matiere, savoir le pain & le vin, l'huile de l'onction, le signe de la Croix, le roseau & la lance qui perça son costé pour en faire sortir la vie. Il faut ou abolir la veneration de toutes ces choses, ce qui ne se peut faire, ou ne rejetter pas le culte des images*; Ce qu'il avoit appellé un peu plus haut le Corps & le Sang, il l'appelle là le pain & le vin, mais soit qu'il les designe sous le nom de Corps & de Sang, soit qu'il les appelle pain & vin, il ne leur attribuë qu'une adoration pareille à celle qu'il pretend qu'on doit rendre aux images & aux autres choses materielles dont il fait mention, c'est-à-dire une adoration relative.

On trouve dans Photius un passage semblable à ceux d'Estienne & de Damascene, où il justifie de mesme, l'adoration relative qu'on rend aux images, par l'exemple de celle qu'on rend aux mysteres. Il compare ces deux cultes ensemble, & les fait estre d'un mesme ordre & d'une mesme qualité. *Quand nous adorons*, dit-il, *l'Image de Iesus-Christ, la Croix, & le signe de la Croix, nous ne pretendons pas terminer à ces choses nostre culte ou nostre adoration, mais nous l'adressons à celuy qui par les richesses ineffables de son amour a voulu se faire homme, & souffrir pour nous une mort honteuse. C'est ainsi que nous adorons les Temples, les Sepulchres,*

Photius de Synod.

pulchres, & les reliques des Saints, d'où sortent les gueriſons miraculeuſes, loüant & celebrant Ieſus-Chriſt noſtre vray Dieu qui leur a donné cette gloire; & s'il y a quelque choſe de ſemblable en nos myſtiques & ſaints Sacremens, nous reconnoiſſons & glorifions l'Auteur & la cauſe premiere pour le don & la grace qu'il nous confére par leur moyen. Chap. VII.

C'eſt là ce que j'avois à dire ſur ce point; je laiſſe maintenant à juger, ſi ce que j'ay nié que les Grecs adoraſſent ce Sacrement comme font les Latins eſt l'effet d'une *temerité ſans exemple*, comme parle M. Arnaud, ou ſi ce ne ſeroit pas plûtoſt l'effet d'une connoiſſance plus juſte & d'un examen plus tranquille & plus deſintereſſé que le ſien. I'établis ma négative ſur les témoignages formels de Sacranus, de Iean de Lasko, de Pierre Scarga, d'Antoine Caucus, de François Richard tous Catholiques Romains, & Eccléſiaſtiques qui eſtoient ſur les lieux & par conſequent tous témoins irréprochables à cét égard, qui diſent formellement que les Grecs n'adorent point le Sacrement aprés la conſecration, & qui leur en font un crime capital, les égalant aux héretiques. Ie confirme cela non ſeulement par le ſilence des Voyageurs qui nous rapportent exactement les cérémonies de leur Office, ſans marquer celle-là qui eſt eſſencielle, mais auſſi par les propres Rituels des Grecs, & par le refus qu'ils font de pratiquer les principaux cultes que les Latins employent pour témoigner leur adoration, ſans leur en ſubſtituer d'autres équivalens. Ie le confirme encore par des paſſages exprés des autres Peres Grecs, qui n'attribuent à l'Euchariſtie qu'une adoration relative, ſemblable à celle qu'on rend aux Images, aux

Chap. VII. Temples, aux Croix, aux reliques des Saints? Avec tout cela M. Arnaud dit *qu'il a pitié & honte de moy tout enſemble*, & que *ma négative eſt l'effet d'une temerité ſans exemple*, & il fonde cette fierté dédaigneuſe ſur des *adorations volontaires*, & ſur des *ſoûmiſſions intérieures* que perſonne n'a veuës que luy, c'eſt-à-dire ſur des chimeres que l'engagement & la néceſſité de ſoûtenir la Theſe à tors & à travers luy ont fournies. Quelque préoccupation qu'il y ait dans le monde, je ſuis perſuadé que les honneſtes gens de ſa Communion en jugeront tout autrement.

I'eſpére au moins qu'ils ne diront pas que je ſois temeraire d'avoir nié que les Grecs adorent le Sacrement de meſme que les Latins. Car s'il y avoit en cela de la temerité, il en faudroit accuſer ces Chanoines, ces Archeveſques, & ces Ieſuites, & non pas moy qui ne l'ay nié qu'aprés eux. J'eſpere auſſi qu'on ne trouvera pas ſi pitoyable la preuve que j'en tire que ces meſmes Grecs ne croyent pas la Tranſſubſtantiation, car ma conſequence eſt fondée ſur le propre principe de M. Arnaud. *Non ſeulement* dit-il, *la doctrine de la preſence réelle eſt attachée par neceſſité à l'adoration intérieure, mais elle l'eſt auſſi neceſſairement à quelque action de reſpect extérieur. Car qu'on puiſſe les ſeparer par des ſuppoſitions métaphyſiques, ou par des erreurs extravagantes, comme celles de quelques héretiques du dernier tems, néanmoins il eſt impoſſible de les ſeparer par des ſuppoſitions réelles de gens qui ayent du Sens commun.*

Lib. 10. *ch* 9.

CHA-

Chap. VIII.

CHAPITRE VIII.

Quatorziéme preuve prise de ce que les Grecs disputant sur le sujet des Azymes agissent toûjours sur ce principe que le Sacrement est encore de véritable pain aprés la consecration. 15. *Preuve prise du peu de soin qu'ils ont de conserver la substance du Sacrement.* 16. *Preuve prise d'un passage d'Oecuménius.*

ON sait que les Grecs consacrent l'Eucharistie avec du pain levé, & qu'il y a sur ce sujet entre-eux & les Latins, une controverse si opiniâtrée, que les Grecs croyent que leurs Autels sont soüillez quand les Latins y ont fait leur service, & c'est pourquoy lorsque cela arrive ils les lavent avec grand soin avant que d'y celebrer la Liturgie. Ce n'est pas icy le lieu de parler ny de l'origine ny des progrés de cette dispute, il me suffit d'en tirer s'il se peut quelque éclaircissement pour la question que je traite. Il me semble donc qu'il est assez aisé en lisant leurs écrits sur cette matiére de reconnoistre quelle est leur veritable creance touchant la transsubstanciation, car on les voit toûjours agir & raisonner sur ce principe que l'Eucharistie est encore de vray pain aprés la consecration.

C'est ce qui paroist par la lettre de Michel Cérularius, & de Leon Evesque d'Acride, à Iean Evesque de Trani dans le Royaume de Naples; car aprés avoir rapporté l'histoire de l'institution du S. Sacrement, ils ajoûtent, *Prenez*

garde

Chap. VIII. *garde comment Iesus-Christ a appellé sous le Nouveau Testament le pain son Corps.* Cette expression quoy qu'en puisse dire M. Arnaud ne s'accorde pas avec la créance de la transsubstanciation; car selon cette créance on peut bien dire que Iesus-Christ a fait du pain son Corps, & qu'il l'a changé en son Corps; mais on ne sauroit dire à moins que de vouloir parler contre le bon sens, qu'il appella le pain son Corps, puisque cette derniére expression signifie qu'il attribua au pain le nom de son Corps, ce qui suppose que le pain demeure, & qu'il reçoit le nom de Corps de Iesus-Christ. On trouve néanmoins cette façon de parler non seulement dans Michel Cérularius, mais dans le Triode des Grecs qui est un de leurs Livres Ecclésiastiques, ὅρα ϑ, disent-ils, aprés avoir aussi rapporté les paroles de l'Institution, ὅρα ϑ ὅτι ἄρτον λέγει τὸ σῶμα αὐτοῦ ἴδιον ἄζυμον, ἀλλ' οὐκ ἄζυμα· οὐδὲ οἱ τῇ θυσίᾳ ἄζυμον προσφέροντες. *Considerez qu'il appelle le pain son Corps, & non un Azyme, que ceux donc qui offrent au sacrifice un Azyme soient confondus.* Il paroist par la dispute qui porte le nom de Gennadius que ce passage est d'ordinaire dans la bouche des Grecs. Et M. Arnaud a remarqué que Ieremie & Photius Patriarches de Constantinople parlent de cette sorte, *Iesus-Christ nomma le pain son Corps, le vin commun est appellé son Sang.* Il nous assûre bien que Ieremie croyoit la transsubstanciation, mais c'est ce que nous verrons dans la suite. Il nous dit aussi que Photius joint cette expression avec celle qui marque naturellement la transsubstanciation, savoir que le pain commun est changé au Corps de Iesus-Christ, μεταβάλλεται; mais c'est se moquer de nous

Bibliot. Patr. tom. 4. edit. 4.

All. de lib. Eccl. Græc. diss. 2.

Genna. proConc. Flor. c. 2 sect. 7. Liv. 10. cha. 4. pag. 22.

que de nous vouloir faire accroire qu'une terme si général que celuy de μεταβάλλειν marque naturellement une conversion de substance. Chap. VIII.

En second lieu les Grecs ont accoûtumé dans cette dispute de reprocher aux Latins qu'ils mangent l'azyme des Iuifs, & qu'ils le mangent en figure de la chair de Iesus-Christ, *Vous offrez à Dieu en Sacrifice*, dit Nicétas Pectoratus, *l'Azyme & le pain mort des Iuifs, & vous le mangez en figure de la Chair veritable & vivante de Iesus-Christ.* Et un peu aprés, *Celuy qui fait l'Azyme & qui le mange, bien qu'il n'ait pas pris cette coûtume des Iuifs, il les imite en cela, & son intelligence est commune celle d'un Iuif.* Ils appliquent à ce sujet l'onziéme Canon du sixiéme Concile in Trullo qui défend de manger l'Azyme des Iuifs, & c'est à-peu-prés le langage de tous les Grecs. Mais ce langage seroit extravagant s'ils ne supposoient que ce qu'on mange dans l'Eucharistie est de veritable pain; car manger le Corps de Iesus Christ sous les accidens d'un Azyme, ce n'est pas manger l'Azyme des Iuifs, & en effet ceux d'entre les Latins qui les ont refutez sur cét article n'ont pas manqué de leur dire qu'aprés la conversion ce n'est plus du pain; ny levé, ny non-levé, mais le Corps de Iesus-Christ; & qu'en supposant cette conversion la question des Azymes est superflue, comme cela se voit dans un traité Anonyme qui est dans la Bibliotéque des Peres, & dans une lettre du Pape Grégoire IX. que M. Arnaud a rapportée au chapitre deuxiéme de son troisiéme Livre. *Bibl. Patr. tom. 4. edit. 4.*

Il paroist aussi par un Traité qu'on attribue à Gennadius Patriarche de Constantinople, qu'aprés la tenuë du Concile de Florence, où il fut ordonné

Chap. VIII. donné que les Prestres consacreroient le Corps de Iesus-Christ avec du pain levé, & avec de l'Azyme chacun selon la coûtume de son Eglise, les Grecs qui rejettérent l'union disoient hautement, *que le Concile avoit partagé le mystére du Nouveau Testament en deux, & qu'ils avoient fait deux corps de Iesus-Christ, l'un Azyme, & l'autre pain-levé.* Cette maniére de parler seroit fort impropre dans la bouche des gens qui croiroient la transsubstanciation; car outre que ce ne seroient pas deux corps, mais un seul sous de différentes espéces, il eust falu dire au-moins qu'ils avoient établi deux corps, l'un fait d'un Azyme, & l'autre d'un pain-levé.

Gennad pro Concil. Flor. cap. 2. sect. 1.

On trouve que dans cette mesme dispute les Grecs pour faire voir qu'on ne doit pas employer un Azyme dans ce mystére, se servent de cette raison que le levain est au pain ce que l'ame est au corps, parce que le pain reçoit de l'élévation par le moyen du levain, de sorte qu'ils appellent le pain levé un pain vivant & plein d'esprits, & au contraire l'Azyme un pain mort, une masse morte, incapable de representer le Corps animé de Iesus-Christ; & que là dessus ils fondent cette accusation, que les Latins mangent une masse morte, un pain inanimé, & non le Corps de Iesus-Christ qui nous est consubstanciel, & qui n'est pas privé d'ame comme l'enseignoit l'hérétique Apollinaire. On peut voir ce raisonnement dans la lettre de Cérularius, dans Nicétas Pectoratus & dans les réponses du Cardinal Humbert; on le trouve aussi assez bien exprimé de la part des Grecs dans l'Auteur Anonyme dont j'ay déja parlé, *la Pasque*, dit-il, *des Chrétiens fut celebrée,*

Bibl. Patr. tom. 4. edi 4.

non

non avec des *Azymes* ; *mais avec du pain levé, pour signifier la perfection de Ieſus-Chriſt. Car Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur a uny en ſoy deux natures en une ſeule perſonne ; & comme la nature divine eſt tres-ſimple, auſſi l'humaine eſt compoſée d'ame & de corps, ou de chair. Comme donc il-y-a en Ieſus-Chriſt la Divinité, l'Ame, & le Corps, ainſi dans le myſtére de noſtre Sacrement que nous celebrons avec du pain parfait, c'eſt-à-dire du pain levé, il-y-a trois choſes, la farine, le levain, & l'eau. Mais le voſtre bien loin d'eſtre un vray Sacrement n'eſt pas meſme un Sacrement eſtant ſi fort différent de la verité.* Mais on trouve ce raiſonnement bien plus clairement expliqué dans une lettre d'un Patriarche d'Antioche à l'Eveſque d'Aquilée : *Ceux*, dit-il, *qui participent aux Azymes courent riſque de tomber dans l'hereſie d'Apollinaire qui a oſé dire que le Fils de Dieu avoit pris de la ſainte Vierge un corps deſtitué d'ame & de raiſon, ſoûtenant que la Divinité luy tenoit lieu d'ame & d'intelligence. Ainſi ceux qui offrent des Azymes, offrent une chair, non vivante, mais morte. Car le levain tient la place de l'ame, & le ſel celle de l'intelligence. L'Azyme donc qui n'a ny ſel ny levain n'eſt-il pas mort & inanimé & digne en effet d'un mort ? Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, qui eſt parfaitement Dieu, & parfaitement Homme, a deux Natures & une ſeule Hypoſtaſe, ayant pris de la ſainte Vierge un Corps animé, & doüé d'intelligence, nous a convenablement donné le myſtére du Nouveau Teſtament par le moyen d'un pain parfait.* Suppoſez que le pain de l'Euchariſtie eſt un myſtére qui repréſente Ieſus-Chriſt, ſans que ſa ſubſtance ceſſe d'eſtre, il ne vous ſera

Chap. VIII.

Auctar. Combefis. tom. 2. in not. ad Iſaac. arm. Cath. ambas inv.

pas

Chap. VIII. pas difficile de comprendre ce raiſonnement des Grecs ; ils veulent dire que la maſſe du pain repréſente le Corps du Seigneur, le levain ſon Ame, ou ſa vie, & le ſel ſon intelligence, ou ſa raiſon, à cauſe dequoy ils diſent que le levain tient la place de l'ame, & le ſel celle de l'intelligence : de ſorte que participant à un tel pain nous mangeons myſtiquement le Corps animé & vivant de Ieſus-Chriſt tel qu'il eſt, & non tel qu'Apollinaire l'a révé. Au lieu que ceux qui participent à un Azyme ne mangent myſtiquement qu'une chair inanimée, c'eſt-à dire deſtituée de vie, & d'intelligence. Mais ſuppoſez que ces gens croyent la tranſſubſtanciation, & jugez de ce qu'ils veulent dire. *Ceux qui celebrent*, diſent-ils, *avec les Azymes mangent une maſſe morte*, pourquoy cela ? Ils ne mangent pas la ſubſtance de l'Azyme, mais celle de la chair vivante de Ieſus-Chriſt. *Ils offrent*, diſent-ils *une chair morte.* Comment cela encore, s'ils l'offrent en ſa propre ſubſtance telle qu'elle eſt maintenant, c'eſt-à-dire vivante ? *Ils ne mangent pas le Corps de Ieſus Chriſt qui nous eſt conſubſtanciel, parce qu'ils mangent un Azyme inanimé.* Mais il eſt faux qu'ils mangent l'Azyme, ils n'en prennent que les couleurs & les apparences, comme les autres prennent les couleurs & les apparences d'un pain-levé. *Leur Sacrement n'eſt pas meſme un Sacrement, car il eſt ſi différent de la verité.* Leur Sacrement eſtant la verité meſme, il ne faut pas qu'il ait ny difference, ny reſſemblance, puiſqu'il eſt la choſe meſme. Qui ne voit que ces gens-là ne ſont pas intelligibles ſi l'on s'imagine qu'ils ayent raiſonné ſur le pied de la tranſſubſtanciation. Car s'ils ne veulent

dire

dire autre choſe, ſinon que la matiére du Sacrement doit eſtre du pain-levé pour eſtre propre à eſtre convertie au Corps meſme de Ieſus-Chriſt, il faut qu'ils la conſidérent dans le temps qui précede la conſécration, comme ſi je veux mõtrer que ces pierres ne ſont pas propres à bâtir un Palais, il faut que je les conſidére dans le temps qui précede le bâtiment. Le ſens naturel conduit là. Mais ces gens au contraire la conſidérent preſque toûjours dans le tems qui ſuit la conſécration. *Vous participez*, dit Nicétas, *à un Azyme inanimé, vous offrez à Dieu l'Azyme le pain mort des Iuifs, vous mangez de la Table des Hebreux, & non de la Table vivante & raiſonnable de Dieu. Vous communiez avec les Iuifs*, dit Cérularius, *Vous mangez une maſſe morte*, dit l'Auteur du Traité des Azymes contre les Arméniens, *Vous recevez un Azyme, vous offrez un Azyme, une chair morte, une chair non vivante, au lieu que Ieſus Chriſt a donné ſon myſtere, διὰ τοῦ τελείου ἄρτου, par un pain parfait.* Tout cela s'accorde mal avec la créance de la tranſſubſtanciation. Chap. VIII. *Auctar. Combef. tom. 2. in not. ad If. Armen. in.*

Il ne ſera pas moins difficile de l'accorder avec quelques autres expreſſions dont les Grecs ſe ſervent dans cette meſme diſpute, comme celle-cy de Nicétas que j'ay déja rapportée; *Vous offrez un Sacrifice à Dieu, l'Azyme, le pain mort, ou non levé des Iuifs, que vous mangez en figure de la vraye & vivante Chair du Seigneur*; & ce qu'il ajoûte bien-tôt aprés, *Vous dites que les Apoſtres ont reçû les Azymes de Ieſus-Chriſt, & qu'ils vous les ont enſuite laiſſez pour celebrer le myſtére en figure du Corps de Ieſus-Chriſt.* Et celle de Iean Citrius que j'ay auſſi déja rapportée, *Nous offrons* *Nicet. pect. in Lat. bib. Patr. t. 4.*

Chap. VIII. *offrons en Sacrifice un pain levé en la place du Corps du Seigneur*, ἀντὶ τοῦ ἀζύμου σώματος. Et celle du Patriarche d'Antioche qu'on a déja remarquée, *le levain tient la place de l'ame, & le sel celle de l'intelligence.* Et celle de Iean Métropolitain de Russie dans sa lettre au Pape, ou comme il l'appelle à l'Archevesque de Rome, *Iesus-Christ ne donna pas à ses Disciples un Azyme, mais du pain lors qu'il leur dit, Voicy du pain que je vous donne.* Que M. Arnaud en dise ce qu'il voudra, je ne puis pas me persuader que ces expressions luy soient extrémement agréables. Il aura beau nous representer qu'il-y-a deux differentes faces, dont on peut considerer l'Eucharistie; & que quand on la considére à l'égard de son voile extérieur, on l'appelle une figure & un pain, sans que le dogme de la transsubstanciation en reçoive du préjudice; cela ne satisfera pas le monde, l'on voit bien que le sens de Nicétas & de ces autres Auteurs va plus loin; car de dire qu'on offre un pain mort, un pain non-levé, & qu'on le mange en figure de la Chair de Iesus-Christ, que Iesus-Christ donna du pain à ses Disciples, qu'il leur dit c'est du pain que je vous donne, que ce pain tient la place de son corps, que le levain y tient la place de l'ame, & le sel celle de l'intelligence, ce n'est pas considerer de simples accidens. C'est au contraire supposer que le pain demeure; car on ne le peut ny offrir, ny manger, pain mort, masse morte, pain non-levé, pain figuré de la Chair de I. C. s'il ne demeure pain réellement & en sa substance. Le pain ne peut tenir la place du Corps, ny le levain celle de l'Ame, ny le sel celle de l'intelligence, si en effet ce pain, ce levain, & ce sel

Apud Allat. perpet. consl. lib. 3. cap. 12.

Sigism. rerum Mosc. Comm.

ne

ne ſubſiſtent plus, & s'ils cedent leur place au Corps, à l'Ame, & à l'intelligence de Ieſus-Chriſt meſme. M. Arnaud aura beau dire qu'Agapius ſon Moine du Mont-Athos qui enſeigne la tranſſubſtanciation ſe ſert auſſi de cette maniére de parler que *l'Euchariſtie nous tient la place de Ieſus-Chriſt*, on verra bien que c'eſt un homme qui n'a pas voulu s'éloigner entierement des expreſſions des Grecs, s'il eſt vray qu'il ait pris la doctrine des Latins. Mais il faut continuer nos preuves. Chap. VIII.

La 15. ſera priſe du peu de ſoin que les Grecs prennent de conſerver la ſubſtance du Sacrement aprés la conſécration. Car il n'eſt pas concevable que s'ils en croyoient ce que l'Egliſe Romaine en croit, ils la traitaſſent avec autant d'irrévérence & de négligence qu'ils font. I'ay déja rapporté dans ma Réponſe à la Perpetuité ce que le Cardinal Humbert écrivoit dans Conſtantinople meſme, touchant leur maniére de mettre ſous terre les reſtes de la Communion, & d'en laiſſer tomber des miettes, ſans s'en mettre autrement en peine. *Lors que vous rompez*, dit-il, *le pain ſaint, ou que vous le prenez, vous ne vous ſouciez point, encore qu'il en tombe çà & là des miettes. Ce qui arrive auſſi lors que vous frottez d'une maniere indecente les plats, avec des rameaux de palmes, ou avec des vergettes de poil de pourceau, pluſieurs meſme d'entre vous ramaſſent le Corps de Chriſt avec tant d'irréverence qu'ils en rempliſſent les boettes, & afin qu'il ne tombe ou ne ſe repande, ils le preſſent de la main. Ils mangent auſſi les reſtes de l'oblation comme du pain commun, & quelquefois juſqu'à s'en ſaouler, & s'ils ne peuvent tout manger, ils les enterrent, ou ils les jettent dans un* *Humbert. cont. Nic. lib. Patr. tom. 4. edit. &*

Chap. VIII.

puits. Ailleurs il cenſure rudement cette coûtume des Grecs; *Enterrer*, dit-il, *l'Euchariſtie comme on dit que quelques-uns font, ou la jetter dans une bouteille, ou la répandre, c'eſt une grande négligence & une marque qu'on n'a pas la crainte de Dieu. Car les ſaints & divins myſtéres ſont la foy des Chrétiens.* Et en un autre endroit répondant à Cerularius qui promettoit d'enſeigner des choſes grandes & excellentes, *Sont-ce là*, dit-il, *ces choſes grandes & excellentes dont vous nous parlez, que de mettre l'oblation ſur l'Autel en ſi grande quantité, que les Miniſtres, ny le peuple ne la puiſſent conſumer, & qu'il la faille enterrer ou la jetter dans un puits preparé pour cét effet?*

Humbert. cont. Græc. calumn.

Ibid.

Bibl. Patr. tom. 4. ed. 4.

L'Auteur Anonyme du Traité contre les Grecs remarque la meſme choſe que Humbert; *Les jours de Paſque*, dit-il, *lorſque le peuple doit communier, ils preparent du pain abondamment, & conſacrent tout ce pain au Corps du Seigneur, & parce que les reſtes entaſſez ne ſauroient ſe conſerver, ils les enterrent.*

Il y a dãs le texte aridè, *on a mis à la marge* avidè, *mais il ſemble qu'il faut lire* abundè.

Cette coûtume d'enterrer l'Euchariſtie dure encore aujourduy parmy les Grecs; car le Ieſuite Richard raconte qu'une pauvre femme de l'Iſle de Sant-Erini, *n'eut pas plûtôt reçû la ſainte Communion que par un dévoyement d'eſtomach, qui eſtoit tout ſon mal, elle fut contrainte de la vomir, & que le Preſtre Grec qui n'avoit point fait ſcrupule de la communier ſans confeſſion, n'en fit non plus de prendre ce qu'elle venoit de vomir avec les ſacrées particules, & de l'aller enterrer au pied de ſon Autel, en quoy il fut condamné par les autres Papas qui vouloient l'obliger*

Relat. de l'Iſle Sant-Erini, cha 17. p. 260.

bliger de l'aller enterrer sur le bord de la mer. Iugez de là, ajoûte-t-il, quelle est l'ignorance de ces Prestres Grecs, & quelle patience à Iesus Christ de les souffrir. O qu'il prevoyoit bien tous ces desordres, & tous les affronts qu'il auroit à supporter quand il institua ce Divin Sacrement. Chap. VIII.

Le mesme Auteur Anonyme dont j'ay déja parlé, dit aussi que leurs Prestres suivant la coûtume des Iuifs laissent croitre leurs barbes, lesquelles sont toutes moites du Sang du Seigneur lorsqu'ils le boivent. Arcudius leur fait le mesme reproche. Les Prestres Grecs, dit-il, reçoivent l'Eucharistie avec une grande indecence ; car ayant pris le pain consacré, ils le serrent étroitement dans la main, ils le mettent en suite avec la main sur leur teste, je croy que c'est en signe d'honneur & de veneration, & apres avoir recité quelques prieres, & consumé l'Eucharistie, ils portent encore la main à la teste, & s'y essuyent, & il ne faut pas douter qu'il n'y ait souvent de petites miettes qui s'y attachent, & qui y demeurent. Aussi-tôt qu'ils ont bû le Sang, ils ne craignent pas de s'essuyer la barbe avec la main, ou avec un petit linge, comme s'ils avoient bû du vin commun ; & parce qu'ils laissent fort croître leur barbe & qu'ils ne souffrent jamais qu'on coupe leurs moustaches, il arrive souvent que des goûtes du Sang tombent de leurs moustaches sur les ornemens sacrez, ou sur l'Autel, ou mesme quelquefois à terre. Il ajoûte, que la rubrique de leur Liturgie les trompe, & qu'il faut corriger ces paroles, aprés que le Prestre a essuyé ses levres & les bords du sacré Calice avec le voyle qu'il a en ses mains, il appelle le Diacre. Sactanus parlant des Russes dit de

Tract. constr. bibl. Patr. tom. 4.

Arcud. lib. 3. cap. 60.

Reli. Rurh. art. 16.

Chap. VIII. meſme, *qu'ils donnent la Communion au peuple dans des cuillers de bois tout-ſales, & qu'ils eſſuyent avec un linge les miettes qui reſtent, les jettent à terre.*

On ne voit point auſſi parmy eux ces ſoins ſcrupuleux que l'Egliſe Romaine prend pour empécher que l'Euchariſtie ne ſoit mangée des animaux, & les rats peuvent en emporter des particules ſans qu'ils s'en mettent autrement en peine. Manuel Patriarche de Conſtantinople que Binius place au 7. ſiécle, eſtant interrogé par un de ſes Eveſques quelle cenſure méritoit un Preſtre qui laiſſoit emporter à une ſouris l'Euchariſtie conſacrée répond froidement, *que ceux à qui ces accidens arrivent ne ſont point coupables, parce que ces ſortes de choſes arrivent ſouvent; Multa enim ejuſmodi ſæpè accidunt.* Si on propoſoit une ſemblable queſtion à un Eveſque Latin, je ſuis perſuadé qu'il ne manqueroit pas de parler des précautions qu'il faut apporter pour éviter ces inconveniens, au lieu de les mépriſer comme fait ce Patriarche, & au lieu d'excuſer le Preſtre ſur ce que cela arrive ſouvent, il chercheroit au contraire tous les moyens imaginables pour empécher que cela n'arrivaſt jamais.

Bibl. Patr. tom. 6.

Que M. Arnaud faſſe s'il luy plaiſt quelque réfléxion ſur toutes ces choſes. Comment ſeroit-il poſſible que ces gens traitaſſent la ſubſtance du Sacrement avec cette négligence, & cette indignité, s'ils la croyoient la propre ſubſtance de leur Sauveur, leur Sauveur meſme perſonnellement? Ils la mangent comme du pain commun juſqu'à s'en ſaouler, ils l'enterrent, ils la jettent dans un puits, & quand il en tombe à terre quelques

ques miettes, ou qu'il s'en attache à leurs cheveux, ils ne s'en soucient pas, & ne s'en font aucun scrupule. Ils laissent répandre le vin consacré sur leur barbe, sur l'Autel, sur les ornemens de l'Autel, à terre mesme sans s'en mettre en peine; & leur Liturgie porte qu'aprés avoir communié ils s'essuyent les lévres avec un mouchoir, à quoy il faut ajoûter ce que j'ay rapporté dans le chapitre précedent, qu'ils laissent le Sacrement une année entiére dans un petit sac pendu à un clou à la merci des vers, comme le disent formellement Sacranus, & l'Archevesque de Gnesne. Chap. VIII.

Quel rapport y-a-t il de tout cela avec la créance de la transsubstanciation? M. Arnaud a beau distinguer entre les suites nécessaires, & les suites de convenance, toute sa Philosophie est courte, elle ne nous persuadera jamais que ces pratiques soient compatibles avec la persuasion que ce n'est plus la substance du pain, mais la propre substance du Corps & du Sang de Iesus-Christ.

Ie finiray ce chapitre par un passage d'Oecuménius qui sera ma seiziéme preuve. Cét Auteur qui est célébre entre les Grecs, & qui vivoit dans l'onziéme siécle, expliquant ces paroles de Saint Pierre, *Que vostre conversation soit honneste entre les Gentils, afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous comme de malfaiteurs ils glorifient Dieu*; *S. Pierre*, dit-il, *parle des médisances des Payens, & si vous voulez savoir ce que c'est, lisez ce qu'Irenée Evesque de Lyon a écrit touchant les Martyrs Sanctus & Blandine, car vous l'apprendrez-là fort exactement. En voicy l'histoire en peu de mots. Les Grecs ayant pris quelques esclaves des Chrétiens Catécuménes, les violentoient pour tirer*

Chap. VIII. *d'eux les ſecrets des Chrétiens, & les eſclaves ne ſachant que dire qui pûſt plaire à ceux qui les maltraitoient, ſe ſouvinrent qu'ils avoient ouï dire à leurs maîtres, que la Communion divine eſtoit le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, s'imaginant que c'eſtoit* EN EFFET *de la chair & du ſang, ils le dirent aux Inquiſiteurs. Et les Inquiſiteurs prenant cela comme ſi les Chrétiens l'euſſent fait* REELLEMENT *le publiérent parmy les autres Grecs, & contraignoient par des tourmens les Martyrs Sanctus & Blandine de le confeſſer. Mais Blandine leur répondit librement & fort à propos, comment des gens qui par exercice de dévotion s'abſtiennent meſme de manger des chairs dont l'uſage leur eſt permis, ſeroient-ils capables de faire une telle choſe?*

Ce paſſage peut eſtre conſideré à deux égards, ou comme eſtant de S. Irenée, ou comme eſtant d'Oecuménius. Au premier égard je n'ignore pas qu'il-y-a des Savans qui croyent qu'Oécumenius s'eſt trompé en rapportant cette hiſtoire comme de S. Irenee, & en effet on ne la trouve pas ainſi dans la Lettre des Egliſes de Vienne & de Lyon rapportée par Euſebe. Mais au ſecond égard ſous lequel je le produis maintenant, on en peut fort bien conclurre quel eſtoit le ſentiment d'Oecuménius meſme. Car comment euſt-il traité d'erreur la penſée des eſclaves & des Inquiſiteurs Payens, *Que la divine Communion eſtoit en effet de la Chair & du Sang, & que les Chrétiens faiſoient cela réellement?* Comment euſt-il mis cette erreur entre les *médiſances* des Payens? Comment euſt-il introduit Blandine refutant cette imagination, s'il euſt crû luy-meſme

que

que la Communion eſt *en effet & réellement* la Chair & le Sang de Ieſus-Chriſt en propre ſubſtance, & ſi c'euſt eſté le véritable ſentiment de ſon Egliſe? Comment n'euſt-il pas moins tâché d'adoucir ces termes, de les expliquer, & de faire voir ou que Blandine meſme s'eſtoit trompée en niant que l'Euchariſtie fuſt *en effet & réellement* de la chair & du ſang, ou ce qu'elle en avoit fait n'avoit eſté que pour cacher aux Payens la doctrine de l'Egliſe ſur ce ſujet, ou qu'enfin elle ne l'avoit nié que dans un certain ſens, ſavoir que ce fuſt de la chair & du ſang viſiblement & ſenſiblement? Comment n'euſt-il pas apprehendé que les Grecs au milieu deſquels il écrivoit cette hiſtoire n'en euſſent eſté ſcandaliſez, ou que les infirmes n'en euſſent pris occaſion de révoquer en doute la verité des dogmes de la tranſſubſtanciation & de la préſence réelle? Cependant il ne ſe met en nulle peine d'y chercher ny des adouciſſemens ny des explications, & de la maniére abſoluë qu'il la propoſe on voit clairement qu'il ne croyoit en aucune ſorte que la ſainte Communion fuſt en effet & réellement de la chair & du ſang, & qu'il ne s'imaginoit pas de rien dire en cela qui choquaſt la créance de ſon Egliſe, ou qui pût eſtre pris en un mauvais ſens. Chap. VII.

Chap. IX.

CHAPITRE IX.

Dix-ſeptiéme preuve priſe de la diſpute qui fut agitée entre les Grecs dans le douziéme ſiécle ſur le ſujet de l'Euchariſtie, les uns voulant que le Corps de Ieſus-Chriſt y fuſt incorruptible & les autres qu'il y fuſt corruptible. 18. Preuve priſe d'un paſſage de Zonare & Moype Grec du douziéme ſiécle.

I'Avois rapporté dans ma Réponſe à la Perpétuité une diſpute qui s'éleva dans l'Egliſe Grecque au douziéme ſiécle, touchant le Corps de Ieſus-Chriſt que nous recevons dans l'Euchariſtie, & j'en avois tiré une preuve pour faire voir que les Grecs ne croyent pas la tranſſubſtanciation des Latins. M. Arnaud ne ſe contente pas de prétendre que ma preuve ne ſoit pas juſte, il veut encore que du meſme principe dont je me ſers il s'en tire une concluſion toute contraire. Il s'agira donc dans ce chapitre d'examiner deux paſſages, l'un de Nicétas Choniate, & l'autre de Zonare qui parlent tous deux de cette controverſe, & de ſavoir ſi ce different ſuppoſe la tranſſubſtanciation, ou s'il ne la ſuppoſe pas.

Nicet. Chron. Annal. lib. 3.

Ie commenceray par Nicetas, il propoſe l'état de la queſtion en ces termes. *La queſtion*, dit-il, *eſtoit ſi le Saint Corps de Ieſus-Chriſt que nous recevons eſt incorruptible, tel qu'il a eſté depuis ſa Paſſion, & la reſurrection, ou s'il eſt corruptible comme il eſtoit avant ſa Paſſion.* Avant que d'aller plus loin, il faut voir s'il eſt vray-ſemblable qu'une telle queſtion ſe puiſſe former dans une Egliſe

Egliſe qui croit la tranſſubſtanciation. C'eſt un point facile à vuider ſi l'on conſidere, que ceux qui tiennent ce dogme ne mettent dans l'Euchariſtie le Corps de Ieſus-Chriſt ny dans l'etat corruptible, tel qu'il eſtoit avec ſa paſſion, ny dans cét état incorruptible, où il a eſté depuis ſa reſurrection. Ils en ont inventé un troiſieme qui tient le milieu entre les deux autres, & qui convient également aux deux tems, ayant, & apres ſa reſurrection. C'eſt ce qu'ils appellent l'etat ſacramental, où ils veulent que ce corps ſoit caché ſous les accidens du pain, inviſible & impalpable en luy-meſme, ſans étenduë, ſans action, ſans mouvement, ayant toutes ſes parties dans un point, & exiſtant à la maniere des eſprits. En cét état il n'a ſelon eux ny l'incorruption qu'il a acquiſe par la réſurrection, ny la corruption qu'il avoit revétuë en venant au monde, mais il eſt corruptible à l'égard des eſpéces qui l'enveloppent, & il eſt incorruptible à cauſe de cette ſpiritualité que la tranſſubſtanciation luy donne. Comment M. Arnaud entend-il, que ſur ce principe de l'état ſacramental, on puiſſe former la queſtion, s'il eſt incorruptible tel qu'il a eſté depuis ſa reſurrection, ou corruptible comme il eſtoit avant ſa paſſion? Comment conçoit-il que des perſonnes, qui ont en veuë ce troiſiéme état, & qui en tombent d'accord entr'eux, puiſſent ſe debattre ſur les deux autres? Car il ne faut pas s'imaginer que l'ignorance des Grecs leur ait caché cette incompatibilité que nous découvrons entre leur queſtion, & la doctrine de la converſion ſubſtancielle telle que les Latins l'enſeignent. Il n'y a point d'ignorance ſi groſſiére, qui ne laiſſe voir facilement, qu'un corps humain

Chap. IX.

Chap. IX. main comme eſt celuy de noſtre Sauveur, eſtant ſous les accidens du pain de l'Euchariſtie, n'y eſt ny tel qu'il eſtoit ſur la Croix, ny tel que Thomas le toucha quand il fut reſſuſcité, & qu'il faut ſuppoſer néceſſairement qu'il n'a ny la corruptibilité ſous laquelle il eſtoit avant ſa mort, ny l'incorruptibilité qu'il reçut quand il ſe releva du ſepulcre, mais une autre incorruptibilité qui luy vient de ſon exiſtence à la maniére d'un eſprit. Il n'y-a point d'ignorance ſi épaiſſe qui ne permette de ſavoir que Ieſus-Chriſt celebra ſon Sacrement avant ſa mort, & que nous le celebrons auſſi depuis ſon Aſcenſion au Ciel, & par conſequent que dans l'hypothéſe de la tranſſubſtanciation il ne faut régler l'état de ſon Corps dans le myſtére, ny par l'un ny par l'autre de ces deux tems, c'eſt-à-dire ny par le tems qui préceda la mort, ny par celuy qui a ſuivy ſa reſurrection, mais qu'il faut prendre un milieu qui puiſſe convenir à l'un, & à l'autre, d'où il paroiſt manifeſtement que ces gens ne croyoient pas la tranſſubſtanciation, car s'ils l'euſſent cruë jamais ce different ne ſe fuſt émû entr'eux. Voilà pour ce qui regarde la queſtion en general. Voyons maintenant de quelle maniére les deux partis ſoûtenoient leurs opinions.

Les uns, dit Nicétas, *diſoient qu'il eſtoit incorruptible parce que la participations des divins myſtéres eſt une confeſſion, & une commemoration que le Seigneur eſt mort, & reſſuſcité pour nous, comme le grand Théologien Cyrille l'enſeigne, & qu'ainſi quelque partie qu'on en reçoive, on reçoit tout entier celuy que Thomas a manié, & qu'il eſt comme mangé apres ſa Reſurrection, ainſi que S. Iean Chryſoſtome le dit dans les paroles ſuivantes. O merveille!*

veille ! celuy qui eſt à la droite du Pere ſe trouve dans les mains des pécheurs , Et ailleurs , Ieſu-Chriſt eſt un fruit qui a fleury en la Loy , qui s'eſt groſſi dans les Prophetes, & qui eſt mangé apres ſa reſurrection. En ſuite , Ce n'eſt pas un autre Corps que celuy qui a eſté plus fort que la mort & qui a commencé noſtre vie. Car comme un peu de levain fait lever toute la paſte ſelon le dire de l'Apoſtre, de meſme ce corps que Dieu a rendu immortel eſtant dans noſtre corps le change & le convertit tout entier en luy-meſme , Quelques-uns alléguoient auſſi ces paroles d'Eutychius ce grand flambeau de l'Egliſe, l'homme reçoit le ſacré Corps du Seigneur tout entier & ſon précieux Sang , quoy qu'il n'en reçoive qu'une partie , car il eſt diviſé indiviſiblement en toutes à cauſe du mélange. Chap. IX.

M. Arnaud pretend que ce party ſuppoſoit la tranſſubſtanciation , *Parce* , dit-il, *qu'ils diſoient apres S. Chryſoſtome que Ieſu-Chriſt eſtoit dans le Ciel & dans la terre , & apres Eutychius qu'il eſtoit diſtribué tout entier à tous , c'eſt-à-dire qu'ils enſeignoient la préſence réelle.* Mais on eſpére qu'il corrigera ſon , *c'eſt-à dire* , quand il aura conſideré que le but de ces premiers diſputeurs n'a eſté ſimplement que de montrer ſous quel égard Ieſus-Chriſt ſe communique à nous dans l'Euchariſtie, ſavoir non comme mortel & corruptible tel qu'il eſtoit avant ſa paſſion , mais comme reſſuſcité. Ainſi quand ils diſent que nous recevons celuy que Thomas a manié, celuy qui eſt à la droite du Pere, le meſme qui a vaincu la mort, le corps que Dieu a rendu immortel , ils n'entendent nullement marquer ſa ſubſtance , mais ſeulement l'état qui a ſuivy ſa réſurrection , comme s'ils diſoient que

Liv. 2. ch. 14. pag. 242.

Chap. IX. que nous recevons non le corps entant que les ſoldats l'ont outragé, mais entant que Thomas l'a manié, non entant qu'il eſtoit en terre, mais entant qu'il eſt à la droite du Pere, non entant qu'il a ſouffert la mort, mais entant qu'il l'a vaincuë, & que Dieu l'a rendu immortel, c'eſt-à-dire en un mot que nous le recevons comme reſſuſcité, parce qu'en cette qualité il eſt le principe de noſtre vie. Il eſt clair que c'eſt là leur but d'où l'on ne ſauroit bien conclurre pour ce qui regarde la ſubſtance, car quand nous recevrons le Corps de Ieſus-Chriſt non en ſa ſubſtance, mais en ſon myſtére, nous ne laiſſerons pourtant pas de le recevoir ſous l'égard de reſſuſcité. Nous ne laiſſerons pas auſſi de le recevoir tout entier, & le paſſage d'Eutychius ne décidera pas noſtre different.

Il faut pour cela faire d'autres conſidérations. Et 1. Il faut ſe ſouvenir que ceux qui veulent ſoûtenir ſur l'hypotéſe de la tranſſubſtanciation que le Corps de Ieſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie incorruptible ne luy doivent pas attribuer l'incorruption qui luy vient de l'état de ſa gloire, car outre qu'il ne la pouvoit pas avoir, comme j'ay dit, dans la premiére Cene, puiſque Ieſus-Chriſt n'eſtoit pas encore glorifié, il eſt d'ailleurs conſtant que meſme aujourduy il n'y eſt pas dans cét état de gloire & de Majeſté qu'il a dans le Ciel. Ils luy doivent donc attribuer cette autre incorruption qui luy vient de ſon état Sacramental. C'eſt où les conduit néceſſairement & naturellement la doctrine de la preſence ſubſtancielle. Il y eſt incorruptible, parce qu'il y eſt indiviſible & impalpable à la façon des eſprits.

Cependant les Grecs ne diſent pas un mot qui aille

aille à cette incorruption Sacramentale, ils ne parlent absolument que de l'incorruption qui suit sa résurrection & sa glorification, ce qui est une marque évidente qu'ils n'agissoient pas sur le pied de la transsubstanciation. 2. Si ces Grecs vouloient mettre en avant la résurrection de Iesus-Christ, ils n'avoient que faire de dire que les mystéres en sont une commémoration de mesme que de sa mort, car ils pouvoient dire plus fortement, & plus clairement que puisque c'est la propre substance du Corps ressuscité elle ne peut plus estre ny passible, ny corruptible, comme elle estoit avant sa résurrection. D'où vient donc qu'ils ne disent rien de ce que le bon sens leur dictoit, supposé qu'ils crûssent la conversion des substances. Chap. IX.

M. Arnaud dit pourtant que leur raison estoit bonne, *& qu'elle détruisoit l'unique fondement de ces hérétiques, qui estoit que l'Eucharistie ne représentoit Iesus-Christ qu'en estat de mort, d'où ils concluoient qu'il n'y estoit qu'en estat de mort, en prenant pour principe qu'il y estoit tel, qu'il est representé.* Mais M. Arnaud n'y pense pas, car outre qu'il n'est pas vray que les aversaires de ces Grecs dont nous parlons prissent pour principe que le corps y fust, tel qu'il y est representé, en supposant qu'il y fust réellement, outre cela, dis-je, ce seroit imputer à ces Grecs-cy non un raisonnement, mais un renversement de la raison, & du Sens commun. Si on en croit M. Arnaud leurs aversaires auroient raisonné de cette sorte. Iesus-Christ est dans l'Eucharistie, tel qu'il y est representé, Or il y est representé en état de mort, donc il y est effectivement mort. Supposons qu'ils crussent la transsubstanciation n'eussent-ils pas esté bien *Liv. 3. ch. 14. pag. 241.*

Chap. IX. bien imprudens de laiſſer paſſer cette premiere propoſition qui eſt tout à fait contraire à la tranſſubſtanciation dans le ſens qu'on veut qu'ils la tinſſent, pour s'attacher à la ſeconde qui eſt d'une évidence inconteſtable. Car perſonne n'a jamais nié que Ieſus-Chriſt ne fuſt repreſenté dans l'Euchariſtie en état de mort, puiſque ce Sacrement eſt une commémoration de ſa mort. Mais ceux qui croyent la tranſſubſtanciation du pain au corps de Ieſus-Chriſt vivant & glorifié ne peuvent convenir qu'il y ſoit réellement tel qu'il y eſt repreſenté, parce qu'il faudroit qu'il y fuſt effectivement mort, y eſtant repreſenté comme mort, qui eſt préciſement ce que les averſaires de ces Grecs vouloient conclurre. Il y euſt eu donc de la folie de paſſer la premiere propoſition de l'argument des averſaires ſur laquelle ils pouvoient ſe défendre, & de s'attacher à la ſeconde contre laquelle il n'y avoit rien à dire. Car comme je viens de dire on ne peut nier que Ieſus-Chriſt ne ſoit repreſenté dans l'Euchariſtie en état de mort. Mais n'euſſent-ils pas encore eſté fort impertinens de s'attacher à cette ſeconde propoſition de la maniére qu'ils font, en ſoûtenant que Ieſus-Chriſt eſt repreſenté dans l'Euchariſtie en état de mort, & de reſurrection tout enſemble ? C'eſtoit laiſſer à conclurre qu'il y eſt donc en meſme tems, & actuellement mort, & actuellement reſſuſcité par ce principe reconnu des deux partis, *Qu'il y eſt réellement, tel qu'il y eſt repreſenté. Les Catholiques*, dit M. Arnaud, *renverſoient le fondement des heretiques par le paſſage de S. Cyrille où ce Saint dit que l'Euchariſtie eſt la confeſſion de Ieſus-Chriſt mort & reſſuſcité pour nous. D'où ils concluoient fort bien qu'il*

qu'il y eſtoit donc dans un état de reſſuſcité, & par conſequent dans un état incorruptible. Si cette concluſion eſt bonne comme M. Arnaud le dit, celle-cy ne l'eſt pas moins, donc il y eſt dans un état de mort, & par conſequent dans un état de corruption, car Cyrille dit également que c'eſt la confeſſion de Ieſus-Chriſt mort, & de Ieſus-Chriſt reſſuſcité; d'où il s'enſuit que ſelon ces gens Ieſus meurt, & reſſuſcite effectivement dans l'Euchariſtie. Voicy de quelle maniére ils raiſonnoient ſelon M. Arnaud, Ieſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie tel qu'il y eſt repreſenté or il y eſt repreſenté non ſeulement en état de mort, mais auſſi en état de réſurrection. Il y eſt donc réellement non ſeulement mort, mais auſſi reſſuſcité, & par conſequent corruptible & incorruptible tout enſemble. Ce ſeroit comme on voit la derniére de toutes les folies, & leur maniere d'argumenter ſeroit bien la plus pitoyable qu'on vit jamais, car ils raiſonneroient auſſi bien pour leurs averſaires que pour eux-meſmes. C'eſt pourtant ce raiſonnement que M. Arnaud trouve ſi bon, & c'eſt juſqu'où il conduit les perſonnes qu'il ſe veut rendre favorables, c'eſt-à dire, juſqu'à en faire des extravagans. Chap. IX.

Il ajoûte néanmoins, *qu'il eſt aſſez aiſé de conclurre que ſelon ces Catholiques, Ieſus-Chriſt y eſtoit réellement preſent, mais qu'on ne devine pas bien par quel moyen M. Claude a conclu qu'il n'y eſtoit pas.* Il ne faut pas eſtre grand devin pour le reconnoiſtre. Car ſi ces gens n'ont pas dit ce que le Sens commun leur dictoit d'abord, ſuppoſé qu'ils cruſſent la tranſſubſtanciation & qu'au contraire ils ayent dit ce que le meſme Sens commun les empechoit de dire, il s'enſuit qu'ils n'ont pas eu cette hypo- *Ibid.*

teſe

Chap. IX. téſe dans l'eſprit. Or c'eſt ce que porte ma preuve; elle fait voir que ce qu'ils ont dit ſeroit une extravagance, & elle montre ce qu'ils devoient dire, & qu'ils n'ont pas dit. Car il faloit dire que Ieſus-Chriſt depuis ſa réſurrection ne peut plus eſtre dans un état de mort ou de paſſibilité, & par conſéquent qu'eſtant réellement dans l'Euchariſtie il n'y pouvoit pas eſtre corruptible, & c'eſt ce qu'ils n'ont pas dit.

Comment eſt-ce, dit M. Arnaud, *que M. Claude peut ſavoïr ce qu'ils ont dit, ou ce qu'ils n'ont pas dit? Eſt-ce qu'il pretend que tous les raiſonnemens de ces perſonnes ſont renfermez dans le recit abregé que cét Hiſtorien a fait en paſſant, de cette conteſtation?* Mais on ne prétend pas cela, on prétend ſeulement que ſi les Grecs dont Nicétas rapporte la diſpute euſſent crû la tranſſubſtanciation, il les euſt fait raiſonner autrement qu'ils ne font, il leur euſt fait dire ce que le bon ſens dicte d'abord néceſſairement à des perſonnes qui tiennent cette doctrine, & non des impertinences, qui ne peuvent entrer dans l'eſprit d'un homme préoccupé de la tranſſubſtanciation.

Ibid. *Mais*, ajoûte-t-il, *ces Grecs dont il s'agit, ont dit expreſſément ce que M. Claude leur reproche de n'avoir pas dit. Car n'eſt-ce pas ce qu'ils ont exprimé clairement dans ces paroles, que quelque partie qu'on reçoive de l'Euchariſtie, on reçoit tout entier Ieſus-Chriſt meſme que Thomas a touché, parce qu'on le mange aprés la Réſurrection; ce qu'ils confirmoient par divers paſſages des Péres & entr'autres par celuy de S. Chryſoſtome, ô merveille! celuy qui eſt aſſis à la droite du Pere ſe trouve entre les mains des pécheurs.* Ie répond que M. Arnaud ne comprend la

force

force d'une objection que quand il luy plaiſt. On ne nie pas que ces Grecs n'ayent dit que Ieſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie entant que reſſuſcité, & que nous l'y recevons tout entier. C'eſt l'état de leur queſtion, & ils le prouvent par des paſſages des Peres. Mais on dit que s'ils euſſent raiſonné ſur l'hypothéſe de la converſion ſubſtancielle, ils euſſent dit que Ieſus-Chriſt depuis ſa réſurrection ne peut plus eſtre ny mortel, ny paſſible en luy-même; qu'il exiſte ſur l'Autel à la maniére d'un eſprit, & par conſéquent incorruptible, que la converſion ſubſtancielle ne ſe peut faire au Corps de Ieſus-Chriſt mort, & inanimé, puiſque c'eſt un état qui a ceſſé depuis tant de ſiécles, & que ce ſeroit un blaſphéme & un outrage horrible contre la Majeſté du Fils de Dieu que de le faire remourir tous les jours réellement & perſonnellement. C'eſt ce que j'ay dit en termes clairs, mais M. Arnaud n'a pas voulu m'entendre. Ie le luy redis donc encore, le Sens-commun conduiſoit là les Grecs, s'ils euſſent eu la meſme créance que les Latins. Cependant vous ne trouvez point cela dans ce que Nicétas leur fait dire. Vous y voyez bien que quelque partie qu'on y reçoive, on reçoit tout entier celuy que Thomas a manié, c'eſt-à-dire Ieſus-Chriſt, le *meſme* que M. Arnaud y a ajoûté, eſt de ſon invention. Vous y voyez qu'on le mange aprés ſa reſurrection & au lieu du *Parce* de M. Arnaud il y a dans le Grec une particule diminutive, ὡς ἐδήται, *il eſt comme mangé*, mais vous n'y voyez pas que Ieſus-Chriſt ne peut plus eſtre paſſible, ny qu'il ſoit dans l'Euchariſtie à la maniére d'un eſprit, ny qu'on outrageroit le Fils de Dieu de le faire encore mourir & ſouffrir perſonnellement. Et c'eſtoit ce-

Chap. IX.

Chap. IX. pendant ce qu'ils devoient dire dans le bon ſens ſuppoſé qu'ils cruſſent la preſence réelle, & qu'ils vouluſſent combattre leurs averſaires.

Nicétas continuant à rapporter de la part de ces Grecs le paſſage d'Eutychius, ajoûte ces paroles, *C'eſt comme un ſeau qui imprime ſes images & ſes formes aux matieres qui les reçoivent, & qui demeure pourtant un, apres cette communication, ſans eſtre ny diminué ny changé en ces choſes qui participent à l'impreſſion, encore qu'elles ſoient pluſieurs en nombre. Et de meſme une ſeule voix pouſſée par une perſonne, & répanduë dans l'air, demeure toute entiére en celuy qui la prononce, & elle eſt néanmoins portée toute entiére dans l'air, aux oreilles de tous ceux qui l'entẽdent, ſans qu'aucun des auditeurs en reçoive ny plus ny moins, mais elle demeure indiviſible & toute entiére en tous, quand ils ſeroiẽt pluſieurs milliers en nombre, encore qu'elle ſoit un corps, car la voix n'eſt autre choſe qu'un air frappé. Que perſonne ne doute donc qu'aprés le S. Sacrifice & la S. Réſurrection le corps incorruptible, & immortel du Seigneur, & ſon Sang Saint, & vivifiant appliquée aux Antitypes par la conſécration, n'imprime autant ſa propre vertu que les choſes que je viens de propoſer en exemple, & qu'il ne ſe trouve tout en toutes les parties.* Ie ne ſay quel jugement M. Arnaud a fait de ces paroles, mais il me ſemble qu'il ne les devoit pas ſupprimer comme il a fait. Il rapporte ce qui précéde, il rapporte ce qui ſuit, & retranche tout ce milieu. Peut-eſtre n'a-t-il pas trouvé bonne cette comparaiſon du cachet qui imprime ſes images ſur pluſieurs matiéres, ny celle de la voix qui ſe multiplie dans l'air ſans perdre ſon unité, car en effet il n'arrive aucun changement de ſubſtance ny dans les matiéres qui reçoi-

reçoivent l'impreſſion, ny dans l'air qui reçoit la voix, & ces diverſes matieres à qui le cachet communique ſon image, ou ces diverſes parties de l'air dans leſquelles la voix ſe répand ſont bien une meſme choſe entr'elles, & avec le cachet, ou le premier air, à l'égard des caracteres, ou de l'articulation, mais nullement à l'égard de la ſubſtance, d'où l'on peut conclurre la meſme choſe touchant les parties du Sacrement, c'eſt-à-dire que le pain recevant l'impreſſion de la vertu du corps de Ieſus-Chriſt ne laiſſe pas de garder ſa ſubſtance, comme le corps de I. C. la ſienne, la vertu demeurant la meſme dans toutes les parties du pain. Peut-eſtre n'a-t-il pas approuvé qu'en propoſant la comparaiſon du cachet, Eutychius ait remarqué *qu'il n'eſt pas changé* aux choſes à qui il communique ſes caractéres, d'où il s'enſuit qu'elles ne ſont pas auſſi changées en luy ſubſtanciellement. Peut-eſtre n'a-t-il pas goûté cette expreſſion, que le corps & le ſang de I. C. ſont *appliquez aux Antitypes*, & qu'ils n'y impriment pas moins *leurs propres vertus οἰκείας δυνάμεις*, que le cachet dans les matiéres, & la voix qu'un homme pouſſe dans l'air. En effet je ſuis fort trompé ſi cela ne donne l'idée d'un corps de I. C. en vertu, & en efficace pour lequel M. Arnaud a tant d'averſion. Ie ſuis fort trompé ſi ces expreſſions ne ſont incompatibles avec le dogme de la tranſſubſtanciation, ou de preſence réelle. Car que veulent dire ce corps & ce ſang appliquez aux Antitypes par la conſecration & qui comme un cachet leur impriment leurs propres vertus, ſi l'on ſuppoſe que ces Antitypes ſont réellement convertis en ce corps & ce ſang, & deviennent la meſme ſubſtance en nombre? Mais quoy qu'il en ſoit M.

Chap. IX.

Chap. IX. Arnaud ne devoit pas retrancher tout ce diſcours du milieu de ſon paſſage, ou s'il avoit ce deſſein il ne devoit pas au moins me faire un reproche injuſte de ce que dans ma Réponſe à la Perpetuité je n'avois pas rapporté tout du long les paſſages de Nicétas & de Zonare. Il ne me ſera pas auſſi difficile qu'à luy de me juſtifier, car on verra à la fin de ce chapitre qu'il m'euſt eſté tres-avantageux de les repreſenter dans toute leur étenduë, & que ſi je ne l'ay pas fait, c'eſt parce que je n'ay pas voulu ennuyer les Lecteurs par des paſſages qui ſont fort longs, & dont on peut rapporter le ſommaire en peu de mots, outre que je les ay fait mettre tous entiers à la marge dans ma derniere Edition. Il faut donc attribuer ce reproche que M. Arnaud me fait à ſon humeur, & non à ſa méditation, car s'il ſe fuſt donné le tems d'y penſer il nous euſt épargné la lecture d'une choſe ſi frivole. Mais quand il a luy-meſme ſupprimé une partie du paſſage d'Eutychius, il faut dire que c'eſt un effet de ſa méditation, & non de ſon humeur, car il ſemble que naturellement il n'aime pas trop d'abreger.

Pag. 234.

Enfin Nicétas, apres avoir fait parler les Grecs du premier party, produit auſſi les autres, & il ajoûte les paroles ſuivantes; *Ceux-cy alleguant ces choſes & produiſant pluſieurs autres témoignages de l'Egliſe, les autres diſoient au contraire que le myſtére n'eſt pas la confeſſion de la Réſurrection, mais que c'eſt ſeulement un Sacrifice, & que par conſéquent il eſt corruptible ſans intelligence, & ſans ame, & que celuy qui s'approche de la Communion ne prend pas Ieſus-Chriſt entier, mais une partie comme participant à une partie. Car s'il eſtoit, diſoient-ils, incorruptible il auroit un eſprit, il ſeroit animé, il ne pouvoit*

roit estre ny touché, ny vû, ny coupé, ny brisé des dents, & en le coupant il n'auroit ny déplaisir ny douleur. Chap. IX.

Pour savoir si ces gens-là ont crû la transsubstanciation, ou la presence réelle, il ne faut que demander s'ils ont eu le Sens-commun, car à moins que d'en estre privez ils ne peuvent pas avoir crû que la substance du pain se convertit au Corps mesme du Seigneur inanimé, mort, qui est vû, touché, coupé, & brisé des dents, & qui tout inanimé qu'il est a pourtant du déplaisir & de la douleur de se voir ainsi brisé. Si M. Arnaud peut persuader cela au monde il peut entreprendre de luy persuader toutes choses. Il y auroit dans ce sentiment de l'impieté, de la folie, & de la contradiction manifeste, car n'est-ce pas une impieté que de soûmettre encore Iesus-Christ aux déplaisirs, & aux douleurs, n'y a-t-il pas de la folie à s'imaginer qu'on le voit & qu'on le touche, qu'on le brise avec les dents & qu'on tranche sa chair par piéces pour en donner à chacun son morceau, & n'y-a-t-il pas de la contradiction à croire qu'il est sans esprit & sans ame, ἄ. ψ. & ἄψυχον, & que néanmoins il est molesté & qu'il sent de la douleur δυσχεραῖνον & ὀδυνώμενον.

Mais dira-t-on quel est donc leur sens, car M. Arnaud nous assure, que tout cela seroit ridicule si on l'entendoit d'un pain qui ne seroit que la figure de Iesus-Christ ou qui ne contiendroit que la vertu. Ie répons qu'il n'est pas difficile de leur donner un sens raisonnable quand on supposera qu'ils ne croyent qu'un changement de mystére, & de vertu, car ils voudront dire que nous recevons Iesus-Christ dans l'Eucharistie comme mort & sacrifié pour nous, que pour nous le representer de la sorte,

Chap. IX. les ſimboles ſont pris du nombre de ces choſes qui n'ont ny eſprit ny intelligence ; de ces choſes qu'on voit, qu'on touche, & qu'on briſe des dents, ce qui a du rapport avec ce premier état de I. C. viſible dans le commerce des hommes & ſujet aux déplaiſirs & aux douleurs, au lieu que s'il y étoit repreſenté dans ſon état incorruptible, où il n'eſt plus viſible à nos yeux, ny expoſé aux mauvais traitemens de ſes ennemis, le Seigneur auroit ſans doute employé d'autres ſymboles, où ces douleurs n'euſſent pas eſté ſi préciſement marquées. Et quant à ce qu'ils diſent que nous ne recevons pas I. C. tout entier mais par parties, cela ne ſuppoſe autre choſe ſi ce n'eſt qu'ils croyent que tout le corps du pain recevant l'impreſſion de la vertu de I. C. étoit fait ſon corps entier, & que chaque particule n'en étoit en effet qu'une partie. Ils pourroiét auſſi avoir eu égard au corps moral de I. C. qui eſt l'Egliſe laquelle eſt repreſentée par un pain ; dont chacun prend une partie, pour ſignifier que chaque fidéle n'eſt pas tout le corps, & qu'il n'en eſt qu'une partie dans la communion des autres, ſelon la 1. Cor. 10. penſée de S. Paul, *Nous tous qui participons à un meſme pain ſommes un ſeul pain & un ſeul corps.*

Voilà le paſſage de Nicétas examiné, & afin qu'on ne penſe pas que le ſens que je luy donne ne ſoit fondé que ſur mes conjectures, on verra dans la ſuite que Zonare parle à peu prés dans le meſme ſens ; ces deux Auteurs ſe donnant du jour l'un à l'autre. Au reſte ce ſont-là les raiſons qui m'ont obligé à ne ſuivre pas entiérement M. Aubertin ſur ce point, quand il a crû que cét Hiſtorien, je veux dire Nicétas, n'avoit pas rapporté fidelement la queſtion, & qu'en effet la diſpute avoit eſté ſur

la

la transſubſtanciation, & la preſence réelle. C'eſt une de ſes conjectures, & l'on ſait que les conjectures des Auteurs quelques éclairez qu'ils ſoient d'ailleurs n'impoſent aucune néceſſité de les ſuivre. Chacun eſt en liberté pour ces ſortes de choſes, & M. Arnaud qui ne fait pas de ſcrupule de s'éloigner quelquefois des opinions de ſes Docteurs ſur des ſujets plus importans n'avoit que faire de dire *que me voilà commis avec M. Aubertin, c'eſt-à-dire, le diſciple avec le Maiſtre.* Pag. 237. Ie fay profeſſiõ en éfet d'eſtre diſciple de ceux qui m'ont précédé, je n'aſpiray jamais à eſtre chef, on ne m'a point encore accuſé d'aimer les ſingularitez, ou de vouloir régner ſur les autres, mais quand, ſur un fait d'hiſtoire, les Maiſtres propoſent une conjecture ſous le titre de *videtur*, comme a fait M. Aubertin, les diſciples ont droit d'en juger, & de s'en éloigner, ſi elle ne leur paroiſt pas bien établie. C'eſt ce que j'ay fait dans cette rencontre, & il ne faut pas prétendre me réfuter en m'oppoſant M. Aubertin, moins en m'alléguant quelques prétendues nottes marginales de Volphius, qui ne paroiſſent point dans ſon Nicétas de l'édition de Baſle 1557. & dont on n'a pas beaucoup d'aſſurance, il faut examiner la choſe en elle-meſme. Chap. IX.

Ie viens maintenant à l'autre paſſage que nous avons dit eſtre de Zonare, & qu'Allatius attribuë à Glycas, *Nous n'ignorons pas*, dit-il, *mon cher frere, que quelques-uns, ſe laiſſant trop aller à leur propre raiſonnement, forment des doutes ſur la nature des myſtéres immaculez, ſoûtenant quelquefois que l'Euchariſtie eſt incorruptible puiſqu'elle communique la vie immortelle, & quelquefois affirmant qu'elle eſt corruptible, puiſqu'on la briſe avec les dents, &* Tom. 6. Cyrill. Alex. in notis vulcan. ad lib. adverſ. antrop. Allat. adverſ. Chreiſt.

Chap. IX.

qu'on la mange. Ils disent aussi plusieurs choses tirées de leur propre sens, se joüant inconsiderément comme il me semble, en des choses tres-serieuses, & se hazardant de rire sur des sujets tres-importans. Quant-à-vous, mon cher frere, ne suivez pas leur exemple, ne vous empressez pas à examiner les mystéres, de peur que quand vous aurez recherché curieusement si la S. Communion de I.C. est au dessus de la corruption, ou si elle ne dure que quelque temps, en vous confiant trop à vous-mesmes, vous n'alliez au delà des bornes. Car ces sortes de choses sont plus dignes du silence que de la curiosité. Au reste que vostre raison ne doute pas si fort, & qu'elle ne s'attache pas à l'une de ses opinions en rejettant l'autre cõme impie. Car en les examinant vous trouverez qu'on peut soûtenir l'une & l'autre dans un sens Catholique. Le pain de la Protheſe est cette mesme chair de I.C. qui fut égorgée au tems de la passion & mise dans le Sepulcre. Ce qui paroist manifestement par ce que le Seigneur dit à ses Apostres lorsqu'il institua les mysteres du Nouveau Testament; car en les leur donnant il leur dit, Prenez mangez ceey est mon Corps qui est rompu pour vous en remission des pechez. Considerez que si la chair du Seigneur n'eust pas esté corruptible elle n'eust pas esté sujette à la corruption de la mort. Car ce qui est incorruptible est au dessus de toute corruption. En la mesme maniére donc le pain de la Protheſe est sujet à corruption, comme estant la vraye chair de Iesus-Christ, il est coupé par les dents & brisé, car s'il estoit incorruptible il ne pourroit estre ny coupé, ny mangé. Au reste ne soyez pas fâché de cette parole, & qu'elle ne vous paroisse ny dure, ny insupportable, car encore qu'on vous parle de corruption en cette Communion Divine, & terrible,

ble, néanmoins elle eſt enfin ſuivie d'incorruption. Chap. IX.
Car la Chair du Seigneur aprés qu'elle eut ſuccombé à la mort, & qu'elle eut eſté miſe dans le Sepulchre ne fut point corrompuë, ſelon ce que le Prophéte dit, Tu ne permettras point que ton Saint ſente corruption, eſtant conſervée par la Divinité, elle eſt demeurée incorruptible. De meſme que le pain de la Prothéſe apres qu'il a eſté briſé par les dents, & qu'il eſt deſcendu dans l'eſtomach comme dans un ſepulchre revient à l'état d'incorruption, comme dit Iean Damaſcene, eſtant uny à la ſubſtance de l'ame. Et c'eſt pourquoy ceux qui ſortent de cette vie, s'ils ont participé aux ſaints Myſtéres de I.C. avec une conſcience pure, ſont enlevez par les Anges à cauſe de ce qu'ils ont reçû comme dit S. Chryſoſtome.

Monſieur Arnaud qui propoſe toûjours ſes argumens comme des arreſts dit, *qu'il n'y a qu'à lire ces paroles, que le pain que l'on offre ſur l'Autel eſt cette Chair meſme de Ieſus-Chriſt qui a eſté ſacrifiée & enſevelie, afin de ſe mocquer des vains raiſonnemens de M. Claude, & qu'un homme qui a ſeulement la hardieſſe de raiſonner contre une telle évidence ne merite pas d'eſtre écouté.* Et moy laiſſant à part la vanité de ſon diſcours qui découvre l'intereſt qu'il a que je ne ſois pas écouté, je demande l'audience publique pour faire voir la nullité de ſa preuve. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Auteurs Eccléſiaſtiques que de dire d'un ſujet à qui l'Ecriture donne le Nom de Ieſus-Chriſt, que c'eſt Ieſus-Chriſt meſme. Saint Chryſoſtome parlant d'un pauvre dit, *que c'eſt Ieſus-Chriſt meſme qui a eſté livré pour nous & qui a eſté mis à mort.* Ailleurs parlant de l'Egliſe, il dit que *c'eſt le Corps meſme de Ieſus-Chriſt.* Saint Augu-

Ibid. pag. 243.

Chryſoſt. hom. 15. in Rom. lib. 4. de Sacerdot.

Chap. IX.

Auguſtin s'exprime de la ſorte en beaucoup d'endroits, & s'il faloit s'étendre là-deſſus, il ne ſeroit pas difficile de montrer ce, *meſme*, ou ce, *luy-meſme*, appliqué ſoit aux pauvres, ſoit à l'Egliſe, ſoit à chaque fidele en particulier dans Sédulius, dans Céſarius, dans Fulgence, dans Ephrem, dans Valérien, dans Alcuin entre les Anciens, & dans Cabaſilas, & dans Iérémie entre les Modernes. D'ailleurs comment Monſieur Arnaud, qui me fait un crime de ce que dans un fait hiſtorique je me ſuis éloigné de la conjecture de M. Aubertin, oſe-t-il ſoûtenir que l'évidence de ces paroles de Zonare, *Le pain eſt la Chair meſme de Ieſus-Chriſt qui a eſté ſacrifiée*, ne laiſſe plus aucun lieu à mes raiſonnemens luy qui n'ignore pas que les plus célébres Docteurs de l'Egliſe Romaine enſeignent que cette propoſition, le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, ne peut eſtre admiſe que dans un ſens figuré ? *Toute propoſition*, dit Occam, *en laquelle le Corps de Ieſus-Chriſt eſt dit du pain, eſt impoßible. Cette propoſition*, dit Bellarmin, *que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, ſi elle n'eſt priſe figurément & en ce ſens, que le pain ſignifie le Corps de Ieſus-Chriſt, eſt entiérement abſurde & impoſſible, car il ne ſe peut faire que le pain ſoit le Corps de Ieſus-Chriſt.* Suarez & Vaſquez diſent la meſme choſe, & ſi ces trois derniers n'eſtoient Iéſuites je pourrois bien dire à mon tour, Voilà le diſciple commis avec les Maiſtres. En troiſiéme lieu je dis que dans le diſcours de Zonare le terme de, *meſme*, ſe rapporte non tant à celuy de *Chair*, qu'à celuy d'*égorgée*, ou de *ſacrifiée*, comme M. Arnaud l'a traduit, & d'*enſevelie*, pour deſigner non que le pain eſt cette Chair

Auguſt. in Pſal. 87. & Serm. 49. & 53. de verb. Dom.

Occham quod. 4. quæſt. 35. Bell lib. 1. d'Euch. cap. 1.

Chair en proprieté de ſubſtance, mais qu'il eſt cette Chair morte, & miſe dans le Sépulcre ; ce qui fait voir combien la preuve de M. Arnaud eſt frivole, car ce ne peut eſtre ny cette meſme mort, ny cette meſme ſepulture, c'en eſt néceſſairement une autre. Enfin il ne faut que prendre tant ſoit peu garde au diſcours de Zonare pour reconnoiſtre qu'il diſtingue le pain d'avec le Corps de Ieſus-Chriſt, car il compare l'un avec l'autre, diſant que comme la chair de Ieſus-Chriſt ſouffrit la mort, & fut enſevelie, de meſme le pain eſt ſujet à corruption, eſtant briſé par les dents, mange, & mis dans l'eſtomach comme dans un ſepulchre; & que comme la chair de Ieſus-Chriſt vainquit la corruption, de même le pain devient incorruptible, & paſſe en la ſubſtance de l'ame ; ce qui montre que ſon ſens eſt que le pain eſt la Chair meſme de Ieſus-Chriſt, non en ſubſtance mais en myſtére, & que par conſequent cette pretenduë évidence de M. Arnaud n'eſt qu'une de ſes chimeres. Chap. IX.

En effet ſuppoſez que Zonare ait crû la tranſſubſtanciation, & que ce qu'il appelle pain ſoit la propre ſubſtance du Corps de I. C. eſt il concevable que ſon extravagance ſoit allée juſqu'à ce point que de croire que cette chair eſt au commencement corruptible, & qu'enſuite elle devient incorruptible ; qu'elle eſt coupée & briſée par les dents, & qu'enfin elle eſt reduite en la ſubſtance de l'ame. M. Arnaud dit qu'il eſt probable que Zonare *abuſe du mot de corruption, & qu'il étend ce terme à tous les changemens qui arrivent au Corps de Ieſus-Chriſt, non en luy-meſme, mais à l'égard du voile qui le couvre.* Mais cette échapatoire eſt vaine, car Zonare dit que *le pain eſt ſujet à cor-* *Ibid. pa. 244.*

Chap. IX. *corruption, comme eſtant la vraye Chair de Ieſus-Chriſt.* Or ce n'eſt pas à l'égard de ſes accidens, ou du voile, qu'il eſt la vraye chair de Ieſus-Chriſt dans l'hypotheſe de la tranſſubſtanciation. Il l'eſt par le changement de ſa ſubſtance. Ie laiſſe à part que c'eſt une penſée aſſez ſinguliere, & qui donne une idée fort nouvelle que celle de briſer & de couper avec les dents des accidens, c'eſt à dire, des figures, des étenduës, & des couleurs dénuées de leur ſubſtance.

Ce paſſage de Zonare que je viens d'examiner me donne lieu d'en produire un autre de ce meſme Auteur, qui eſt un Religieux Grec tres-celebre parmy les ſiens qui vivoit au douziéme ſiecle, & ce ſera ma dixhuitiéme preuve. Le paſſage eſt tiré de ſes Commentaires ſur les Canons des Apôtres & des Conciles. Voicy ce qu'il écrit ſur le Canon 32. du Concile ſixiéme *in Trullo*; *Les divins Myſteres, je veux dire le pain & le Calice, nous repreſentent le Corps & le Sang du Seigneur; car en donnant le pain à ſes Diſciples il leur dit, Prenez mangez, Cecy eſt mon Corps, & en leur preſentant le Calice, il dit, Beuvez-en tous, Cecy eſt mon Sang. Puis donc que le Seigneur dans ſa Paſſion divine aprés avoir verſé ſon Sang fit ſortir de ſon coſté percé d'une lance non ſeulement du Sang, mais auſſi de l'eau, l'Egliſe a crû qu'il eſtoit entierement neceſſaire de méler de l'eau avec du vin dans les ſaints Myſtéres.*

Il y a deux reflexions importantes à faire ſur ce paſſage, l'une eſt qu'il dit que le pain & le Calice nous *repreſentent* le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, ce qui ne peut s'accorder avec la doctrine de l'Egliſe Romaine que ſous le bénefice de plu-

ſieurs

ſieurs interprétations inconnuës aux Grecs, comme que par le pain il faut entendre les accidens ou les apparences du pain ; & que par le mot de *repreſenter* il faut entendre une repreſentation inclusive de la choſe meſme. L'autre reflexion eſt que fondant comme il fait cette repreſentation ſur les paroles de Ieſus-Chriſt, *Cecy eſt mon Corps*, *Cecy eſt mon Sang*, il eſt clair qu'il les a priſes luy-meſme en un ſens de repreſentation, & qu'il a crû que c'eſtoit autant que ſi Ieſus-Chriſt euſt dit, *Ce pain repreſente mon Corps*, *Ce Calice repreſente mon Sang*; car à moins que cela il ne pouvoit pas fonder comme il a fait ſa propoſition, que le pain & le Calice repreſente le Corps & le Sang du Seigneur, ſur cette raiſon, que le Seigneur a dit, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang. Chap. IX.

Comme ce paſſage me ſemble deciſif en noſtre faveur, il eſt bon de voir ce qu'on pourroit mettre en avant pour en éluder la force. Zonare ſe ſert du terme παρεῖναι, & l'on peut dire qu'il faut traduire, non *repréſentent*, mais *preſentent*, *donnent*, *communiquent*; & que le ſens de cét Auteur eſt non que le pain & le vin nous repreſentent le Corps & le ſang de Ieſus-Chriſt comme des ſignes & des tableaux repreſentent leur original, mais qu'ils nous les preſentent & nous les donnent en effet, parce qu'ils en contiennent la ſubſtance, & que c'eſt pour confirmer cette propoſition qu'il allégue les paroles du Seigneur, *Cecy eſt mon Corps*, *Cecy eſt mõ Sang*. Mais cette échapatoire ne ſauroit avoir lieu pour peu que l'on conſidére le ſens de Zonare & la ſuite de ſon diſcours. Il s'agiſſoit de faire voir contre les Arméniens, qu'il faut meſler de l'eau avec le vin du Calice. Pour le prouver, il établit qu'il

faut

Chap. IX. faut repreſenter dans le Myſtére l'eau & le ſang qui coulérent du coſté percé de Ieſus-Chriſt lors qu'il eſtoit ſur la Croix; & pour établir cette propoſition, il a recours à cette maxime generale, Que les Myſteres, c'eſt-à-dire le pain & le Calice repreſentent le Corps & le Sang du Seigneur. Cette ſuite fait donc voir manifeſtement qu'il ne faut pas traduire le verbe παρεχῶσι par *preſentent* ou *donnent*; car que voudroit-il dire, Le pain & le Calice nous donnent le Corps & le Sang du Seigneur, parce que Ieſus-Chriſt a dit, Ceci eſt mon Corps. Ceci eſt mon Sang. Il faut donc mettre de l'eau dans le Calice puiſqu'il ſortit du ſang & de l'eau du coſté de Ieſus-Chriſt. Les Armeniens auroient dit au contraire qu'il n'y en faloit pas mettre, parce que le Seigneur n'avoit fait mention que de ſon Sang; que c'eſt une choſe fort incertaine ſi les Myſtéres nous donnent cette eau qui coula du coſté du Seigneur; & que quand ils nous la donneroient il ne s enſuit pas que nous devions mettre de l'eau avec le vin dans le Calice, le vin ſeul ſuffiſant pour eſtre tranſſubſtancié au Sang & à l'eau qui accompagne le Sang. Il faut donc néceſſairement ſi l'on veut conſerver le bon ſens à Zonare prendre le terme παρεχῶσι au ſens de repreſentation, & alors ſon diſcours paroiſtra fort raiſonnable; Les myſtéres repreſentent le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, comme ils eſtoient ſur la Croix. Or en cét éttat il ſortit du coſté percé de Ieſus-Chriſt du ſang & de l'eau, il faut donc exprimer dans le myſtére cette circonſtance, & pour l'exprimer il faut meſler l'eau avec le vin dans le ſacré Calice, afin que comme le vin repreſente le ſang, l'eau de meſme repreſente cette divine

eau

eau qui coula avec le Sang du coſté du Seigneur. Et cela eſtant ainſi éclaircy il eſt évident que Zonare a entendu les paroles de Ieſus-Chriſt, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang en un ſens de repréſentation myſtique. Chap. X.

CHAPITRE X.

Dix-neuviéme preuve, qu'on ne trouve point que les Grecs enſeignent les doctrines qui ſuivent néceſſairement celle de la tranſſubſtanciation. 20. Témoignage de quelques Grecs modernes qui ont fait des Traitez touchant leur Religion. 21. Tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs lors qu'ils embraſſent la Religion Latine.

I'Avois dit dans ma réponſe à la Perpetuité que nous ne voyons pas que les Grecs enſeignent aucune de ces doctrines qui ſuivent neceſſairement la créance de la converſion des ſubſtances, d'où j'avois conclu qu'il n'y auoit nulle apparence qu'ils fuſſent ſur ce point d'un meſme ſentiment avec les Latins. Cette conſéquence a choqué M. Arnaud; & comme il ne met pas de difference entre luy & la raiſon meſme, il n'a pas fait de difficulté de nous aſſurer *que la raiſon la rejette comme une extravagance & une folie.* Mais puiſque nous avons déja reconnu bien des fois qu'en matiére de raiſon, de folie, & d'extravagance, il n'eſt pas ſeur de s'en fier abſolument à M. Arnaud, je penſe que nous pouvons bien mettre à part l'autorité de ſes Oracles, & examiner la choſe en elle-meſme. *Liv. 10. ch. 8. pag. 59.*

Pre-

Chap. X.

Premiérement les Grecs n'enſeignent point l'exiſtence des accidens du pain & du vin de l'Euchariſtie ſans aucun ſujet, ou ſubſtance qui les ſoûtienne. Or c'eſt une ſuite ſi néceſſaire de la tranſſubſtanciation que ceux qui croyent cette derniére ne peuvent s'empeſcher d'enſeigner l'autre, & de la reconnoiſtre, ſuppoſé qu'ils ayent le ſens commun. En effet ce ſeroit imputer aux Grecs la derniére de toutes les folies que de dire qu'ils s'imaginent que la propre ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, celle-là meſme abſolument qui eſt ſortie du ſein de la Vierge, & qui eſt maintenant dans le Ciel, exiſte réellement ſur l'Autel toute telle que le pain de l'Euchariſtie nous paroiſt, c'eſt-à-dire, blanche, ronde, diviſible en petites miettes, *&c.* & que les meſmes choſes qui, comme on parle, qualifioient & affectoient auparavant le pain, qualifient & affectent le Corps meſme de Ieſus-Chriſt. On ne ſauroit guéres concevoir de penſée plus extravagante, & elle l'eſt trop pour l'attribuer à toute une Egliſe comme la Grecque. D'où il s'enſuit qu'il ne faut pas auſſi luy attribuer la tranſſubſtanciation; car ſi elle faiſoit profeſſion de la croire & de l'enſeigner, elle enſeigneroit auſſi l'exiſtence des accidens ſans ſujet; ces deux doctrines eſtant ſi fort liées enſemble qu'il n'eſt pas poſſible de les ſeparer à moins que de tomber dans cette imagination que les accidens du pain exiſtent au Corps meſme de Ieſus-Chriſt; ou dans cette autre que ce qui paroiſt dans l'Euchariſtie ne ſont pas réellement les accidens du pain, mais de fauſſes apparences & de purs phantômes qui trompent nos ſens; ce qui n'eſt pas moins abſurde, ni moins contraire à la doctrine des Grecs.

II. Il ne ſe trouve point auſſi qu'ils enſeignent ce que les Latins appellent la Concomitance, c'eſt à dire que ſous chaque eſpéce le Corps & le Sang ſoient egalement contenus) mais on trouve au contraire qu'ils établiſſent la néceſſité de communier ſous les deux eſpéces, & qu'ils l'etabliſſent ſur la neceſſité qu'il-y-a de prendre le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, comme il paroiſtra dans la ſuite de ce chapitre; ce qui eſt directement oppoſé à cette Concomitance. Cependant il n'eſt pas concevable que des gens qui croiroient la converſion des ſubſtances, n'établiſſent en meſme tems cet autre dogme. Car ſi on ſuppoſe comme fait l'Egliſe Romaine que nous recevons de la bouche corporelle cette meſme ſubſtance du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, qu'il avoit lors qu'il eſtoit ſur la terre, & qu'il a encore dans le Ciel, il n'eſt pas poſſible qu'on ſépare de telle ſorte ſon Sang de ſon Corps, & ſon Corps de ſon Sang, qu'on mette le Corps dans la ſeule eſpéce du pain, & le Sang dans la ſeule eſpéce du vin, puis qu'il eſt vray que cette ſéparation ne ſe peut concevoir ſans rompre l'unité de la vie qui eſt en Ieſus-Chriſt. Chap. X.

III. On ne trouve pas auſſi que les Grecs ſe ſont jamais appliquez a éclaircir comment il ſe peut faire que le corps du Seigneur exiſte dans l'Euchariſtie dépouillé de ſa propre & naturelle figure, privé de ſes dimenſions, impalpable, indiviſible, ſans mouvement, & ſans action, ce qui eſt encore une ſuite de la tranſſubſtanciation.

IV. On ne voit pas que les Grecs ayent le moindre embarras ſur le ſujet de la nourriture, que nos corps reçoivent quand ils prennent l'Euchariſtie,

Ch. X. & néanmoins il eſt vray que ſi on ſuppoſe la tranſſubſtanciation, il n'eſt pas poſſible de mettre à cét égard l'eſprit humain en repos. Car ſi l'on nie cette nourriture on ne peut eſtre convaincu par l'expérience ſi on la rapporte à la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt, on ſe jette dans des abymes d'abſurditez, & d'impietez, dont on ne ſauroit ſortir. Si on dit que les accidens nourriſſent, outre que le ſens commun ne ſouffre pas qu'on diſe que des couleurs, & des figures nourriſſent, on s'expoſe à la riſée de ceux qui ſavent que noſtre nourriture ſe fait par l'addition d'une nouvelle ſubſtance à la noſtre. De dire que Dieu fait revenir la premiére ſubſtance du pain, ou qu'il en crée immediatement une autre, c'eſt faire des miracles à plaiſir, & diſpoſer trop librement de la Toute puiſſance divine. Auſſi les Latins s'y ſont trouvez ſi empeſchez que les uns ont pris un party, les autres un autre. Les uns ont hardiment nié cette nourriture, quelque expérience qu'il y-euſt au contraire, comme Guitmond, & Alger; les autres ont mieux aymé dire que les accidens nourriſſoient, comme Thomas, & Bellarmin. Quelques autres ont inventé le retour de la premiere ſubſtance du pain, comme Vaſquez; & d'autres la création d'une nouvelle ſubſtance, comme Suarez, & quelques autres. M. Arnaud a mieux aymé dire, *qu'on eſt nourry non du Corps de Ieſus-Chriſt, mais d'une autre maniére que Dieu connoiſt*; ce qui fait voir que l'embarras eſtoit ſi grand pour luy qu'il n'a ſeu de quel coſté ſe tourner. Cependant les Grecs ſe poſſédent avec tant de tranquilité ſur ce point, qu'il ne paroiſt pas qu'ils y ayent jamais trouvé la moindre difficulté. Ils aſſûrent que l'Euchariſtie nourrit

Liv. 2. chap. 6. pag. 155.

tios corps; mais ils ne voyent aucun de ces incon- Ch. X.
véniens qui accablent les Latins ; ce qui conclut clairement qu'ils ne croyent pas la converſion des ſubſtances. Car s'ils la croyoient, ils ne manqueroient pas de voir ce que le ſens-commun découvre aux autres; & le voyant, comment ſeroit-il poſſible qu'ils n'en témoignaſſent aucun étonnement, qu'ils n'y trouvaſſent aucune difficulté, ou qu'ils ne periſſent au moins le party que M. Arnaud a pris, qui eſt de laiſſer ces difficultez à Dieu.

On ne trouve pas non plus, que les Grecs ſe mettent en peine de l'alteration, ou corruption qui arrive aſſez ſouvent dans la matiere de l'Euchariſtie, comme font les Latins, bien que ceux-là en ayent plus de ſujet que ceux-cy. Car les Latins prénent toutes les précautions imaginables pour empeſcher que leurs Hoſties ne ſe corrompent; mais les Grecs au-contraire n'en prennent aucune. Et gardant comme ils font le pain du Sacrement arroſé du vin conſacré, l'eſpace d'un an entier pour l'uſage des malades, il arrive ſouvent qu'il eſt corrompu & plein de vers, comme le remarquoient Sacranus & l'Archeveſque de Gneſne; & par conſéquent ils ſont plus expoſez à ces inconveniens que les Latins. Cependant ils n'en paroiſſent point choquez, ny ne s'informent d'où viennent ces vers, leſquels eſtant comme ils ſont des ſubſtances, on ne peut pas dire qu'ils s'engendrent de ſimples accidens. On ne ſauroit dire auſſi ſans blaſphéme qu'ils ſoient faits de la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt.

On pourroit pouſſer plus loin cette preuve; car il eſt vray qu'on ne trouve parmy les Grecs aucu-
ne de ces ſortes de choſes qui dépendent de la

Ch. X. transſubſtanciation, je veux dire qui en dépendent néceſſairement & uniquement. Ils ſont à cét égard dans un ſilence fort profond. Mais il eſt bon d'écouter icy M. Arnaud. C'*eſt une vérité de fait*, dit-il, *que les Grecs parlent peu de ces ſuites philoſophiques. Samonas parle par occaſion d'un corps en deux lieux, & des accidens ſans ſujet, l'Archeveſque de Gaza en parle, mais l'un & l'autre le font par contrainte & par l'importunité de ceux qui les y forçoient.* Que ſert-il de tergiverſer, il ne faut pas dire que les Grecs en parlent peu, car ils n'en parlent point du tout. Ce Samonas, & cet Archeveſque de Gaza ne ſont pas des Auteurs à alléguer, puis qu'on fera voir dans ſon lieu que le livre qui porte le nom du premier eſt notoirement ſuſpect de ſuppoſition, & que l'autre eſt un proſélyte Romain traveſty en Grec-Schiſmatique pour les intéreſts de la Cour de Rome. Chacun voit que pour établir une reſtriction de cette conſéquence, il faut avoir de meilleures preuves. Mais pour faire une entiére juſtice à M. Arnaud, on ne doit pas taire ce qu'il ajoûte dans la ſuite. J'avois tiré du ſilence des Péres ſur les merveilles de la transſubſtanciation & ſur ſes ſuites, un argument pour conclurre qu'ils ne la croyoient pas. Il répond qu'au lieu des Péres je dois *ſubſtituer les Grec, les Arméniens, les Cophtes de ce tems-cy*; *Car*, dit-il, *il eſt tres-vray que tous ces Chrétiens croyent la tranſſubſtanciation comme nous, & ne parlent point néanmoins de toutes ces difficultez dont M. Claude a la teſte pleine.* Cét a veu eſt ſincére, & il n'en faut pas demander davantage. Les Grecs, non plus que les Arméniens, & les Cophtes, ne parlent point des difficultez qui naiſſent de la tranſſubſtanciation,

Liv. 10. *ch.* 8. *pag* 59.

Ib. pa. 63

& M.

& M. Arnaud tient ce fait pour ſi conſtant qu'il s'en fait le fondement d'une réponſe. Ch. X.

Il ne s'agit donc maintenant que de ſavoir ſi la conſéquence que j'en tire eſt juſte & ſolide. C'eſt-ce qu'il me conteſte, & premiérement il dit, que toutes ces Sociétez Orientales font profeſſion de croire le peché Originel, & que cependant leurs Théologiens ne ſe mettent pas en peine d'expliquer les difficultez de cette doctrine. Il ajoûte qu'ils gardent *le meſme ſilence ſur toutes les queſtions & toutes les difficultez que les Sociniens propoſent contre la Trinité, contre la Perſonne du S. Eſprit, & contre la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt, quoy que ces difficultez ſoient auſſi naturelles, & auſſi ſenſibles que celles qu'on allégue contre la préſence réelle.* *Ibi. pag.* 58. 59.

Mais c'eſt la préoccupation, & non la raiſon qui luy a dicté cette réponſe. Car 1. il y a une différence infinie entre les myſtéres incompréhenſibles qui regardent la Divinité, laquelle eſtant infiniment au deſſus des lumiéres naturelles de la raiſon demande une ſoûmiſſion tres-profonde, & les dogmes de la tranſſubſtanciation. La nature des Sacremens eſt connuë, & plus encore la matiére & les ſignes qui ſont le pain & le vin. La choſe ſignifiée meſme, ſavoir le corps naturel & le ſang de Ieſus-Chriſt ſont non-ſeulement l'objet naturel de la raiſon, mais auſſi celuy des Sens, & l'une & l'autre de ces facultez en peuvent juger, & elles en jugent meſme par un mouvement libre, quand nous ne le voudrions pas. 2. Outre cette différence infinie, qui ne laiſſe aucun lieu à la comparaiſon que fait M. Arnaud, il ne s'agit pas icy des difficultez qu'on forme contre la

Ch. X. transſubſtanciation, ou la préſence réelle, il s'agit des doctrines qui les ſuivent néceſſairement, & des queſtions qui en naiſſent immediatement d'elles-meſmes. Il y a grande difference de l'une à l'autre. Les difficultez qu'on forme contre une vérité ſont d'ordinaire de fauſſes ſuites que les adverſaires en tirent; & j'avouë que ce ne ſeroit pas bien raiſonner que de conclurre abſolument qu'une Egliſe ne tient pas une doctrine, parce qu'elle ne ſe met pas en peine de réſoudre toutes les objections qu'on peut propoſer au contraire. Pour donner lieu à ces ſortes d'argumens, il y-a des diſtinctions à faire; & des circonſtances particulieres à obſerver, ſans leſquelles on ne conclud rien. Mais nous parlons icy des véritables ſuites d'une doctrine, de ces ſuites, dis je, qui paroiſſent d'abord aux moins éclairez, ſans grande méditation, & ſans étude. Or bien que les Grecs ne s'appliquent pas à répondre aux objections des Sociniens contre le peché Originel, contre le myſtére de la Trinité, contre la perſonne du S. Eſprit, & contre la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt, & que peut-eſtre meſme ils ne les connoiſſent pas, ſi eſt-ce que nous voyons fort bien parmy eux les ſuites néceſſaires de ces doctrines. Ils batiſent les petits enfans, & ils les baptiſent au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit, ils tiennent le Pere, le Fils, & le S. Eſprit pour conſubſtanciels; ils adorent la perſonne du S. Eſprit, ils mettent leur confiance en la mort de Ieſus-Chriſt, & telles choſes ſemblables. Pourquoy n'en ſeroit-il pas de meſme à l'égard des ſuites de la transſubſtanciation? Eſt-il poſſible de tenir ce dogme ſans ſonger en meſme tems au-moins à quelqu'une de ces ſuites, à l'egard

xiſtence actuelle d'un corps humain en pluſieurs lieux, à l'exiſtence de ce corps ſans ſes dimenſions ordinaires, à la concomitance du Corps & du Sang, & aux accidens du pain qui demeurent aprés la conſécration ? Ch. X.

Les difficultez que les Sociniens forment contre la Trinité, & les autres doctrines dont parle M. Arnaud, ſont pour la pluſpart de fauſſes conſéquences que ces héretiques tirent de ces doctrines. Il ne faut pas s'étonner que preſque tous les Chrétiens ignorent ces conſequences. Elles ne naiſſent pas naturellement. C'eſt la paſſion, & l'aveuglement qui les produit. Car j'appelle aveuglement ces fauſſes lumiéres qui font voir à ces hérétiques ce qui n'eſt pas. Mais ce que M. Arnaud appelle les difficultez de la tranſſubſtanciation en ſont des ſuites tres-véritables, & avoüées meſmes par ceux de l'Egliſe Romaine. Qu'il diſe tant qu'il voudra que ce ſont des ſuites philoſophiques, je ſoûtiens qu'elles ne ſont pas ſi philoſophiques qu'elles ne ſoient auſſi tres-naturelles, & qu'elles ne ſe découvrent à la ſimple lumiére du ſens commun. Il eſt tres naturel à un homme qui croit que la ſubſtance du pain ceſſe d'eſtre, de penſer aux accidens qui en reſtent. Il luy eſt tres-naturel, lors qu'il croit que le corps de Ieſus-Chriſt & ſon ſang ſont là ſubſtanciellement, de penſer que là où eſt le corps, ou la chair, là auſſi eſt le ſang qui eſt ce qu'on appelle en un mot la Concomitance. Il eſt tres naturel, lors qu'on croit que ce n'eſt pas la ſubſtance du pain qui nourrit, de ſonger à ce qui peut faire cette nourriture. Il eſt naturel, lors qu'on ſait que le Corps du Seigneur eſt un veritable corps humain, de s'informer comment ce

Ch.X. Corps peut eſtre dépoüillé des proprietez de ſa nature. Il eſt naturel, lors qu'on voit des vers qui s'engendrent de l'Euchariſtie, de s'enquerir d'où ils prennent leur matiére. Auſſi eſt-il certain que la Philoſophie ne s'eſt mélée proprement de ces ſuites, que pour les deffendre, & non pas pour les faire paroiſtre. Et quand elles ne paroiſtroient pas d'elles meſmes aux yeux des Grecs, & qu'on ſuppoſeroit tout le corps de cette Egliſe dans une ſtupidité ſi prodigieuſe, que depuis tant de ſiécles, ils n'euſſent rien penſé ou découvert par eux-meſmes de ces choſes, ce qui ſeroit à mon avis la ſuppoſition du monde la plus hardie; il faudroit pourtant avoüer qu'ils les auroient veuës dans la créance & dans la profeſſion commune des Latins qui en ont remply leur Religion depuis le ſiecle de Bérenger.

Auſſi n'eſt-il pas vray que ce ſoit la diſpute qui ait donné lieu à toutes ces queſtions ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ou qui ait découvert ces ſuites dont nous parlons. M. Arnaud nous le voudroit bien perſuader, mais on ſait le contraire, & que c'eſt le dogme meſme de la tranſſubſtanciation, qui les a produites. Car elles naiſſent de ce que les yeux voyent, & que les mains touchent, & des expériences qu'on ne peut s'empeſcher de reconnoiſtre. En effet on les trouvera bien plus dans les Scholaſtiques que dans les Controverſiſtes, plus dans les Auteurs de l'Egliſe Romaine que dans les noſtres.

Il-y-a tant d'abſurdité à dire que les Grecs ignorét ces ſuites de la doctrine de la tranſſubſtanciation, ſuppoſé qu'ils la croyent, que M. Arnaud ſemble avoir eu quelque eſpéce de honte de le ſoûtenir

Ibid. pag.62.

juſqu'au

jusqu'au bout. Il se tourne d'un autre côté, il nous dit que c'est la docilité de la foy des Grecs qui ne leur permet pas d'enviſager ces difficultez. Mais c'est encore une mauvaise réponſe. Car s'il estoit ainſi, les Grecs meſmes nous en diroient au moins quelque choſe. Ie veux dire qu'ils nous déclareroient eux-meſmes en quelque ſorte, qu'ils connoiſſent bien toutes ces conſequences, & qu'ils ne ſont pas ſi groſſiers qu'ils ne voyent telles & telles queſtions qui naiſſent de la converſion des ſubſtances, mais qu'ils les regardent comme un abyſme qu'il ne faut pas ſonder, ou pour parler avec l'éloquence de M. Arnaud, *qu'ils étouffent & qu'ils noyent toutes les veuës & toutes les penſées humaines dans la certitude abſoluë de la parole de Dieu, & l'autorité infaillible de ſon Egliſe.* Ils rendroient quelque raiſon de leur ſilence, ils tâcheroient d'empecher qu'on ne le priſt en un mauvais ſens. Ils enſeigneroient à leurs peuples la meſme modeſtie & la meſme docilité, & ils pourroient remarquer en meſme tems que leur conduite en ce point ſeroit plus judicieuſe que celle des Latins. Voilà ce que feroient les Grecs s'ils croyoient la tranſſubſtanciation de cette maniére douce, & tranquile que M. Arnaud leur attribuë. Cependant ils ne font pas ſeulement mention de ces ſuites, ou de ces difficultez, ils ne parlent ny de leur ſilence à cét égard, ny de ces *veuës étouffées* ou de ces *penſées noyées*. M. Arnaud parle pour eux ſans charge & ſans vocation. Il nous dit ſes conceptions, & celles d'Ernulphe Eveſque Anglois du douziéme ſiécle, mais il ne vous dit pas celle des Grecs. Les Grecs ſont dans un ſilence ſi abſolu ſur ce ſujet que ce ſilence ne peut venir que de la

Ch. X.

Ibid. pag 62.

nature

Ch. X. nature de leurs dogmes, leſquels n'ayant pas les ſuites de la tranſſubſtanciation, ne les engagent auſſi nullement à parler de ces meſmes ſuites.

Iuſques-là il me ſemble que mon argument peut paſſer pour bon dans l'eſprit des gens qui ſavent ce que c'eſt que de raiſonner. Cependant M. Arnaud veut que ce ſoit *une extravagance & une folie.* Pour le montrer il nous dit, que *c'eſt la raiſon meſme qui nous dit qu'il ne faut pas deſavouër des véritez certaines, indubitables, conſtantes, ſous prétexte qu'elles paroiſſent contraires entr'elles ſur de foibles conjectures, mais qu'il faut que la certitude de ces veritez nous faſſe conclurre la fauſſeté de ces raiſonnemens, & de ces prétenduës contrarietez. C'eſt*, ajoûte-t-il, *une verité auſſi certaine, qu'aucune autre verité de fait du meſme genre peut eſtre, que les Grecs & toutes les autres Societez d'Orient croyent la préſence réelle & la tranſſubſtanciation, & il n'y a rien dont on puiſſe douter, ſi on peut révoquer en doute le conſentement de toutes les Egliſes avec l'Egliſe Romaine dans cette doctrine. C'eſt une autre verité de fait, que les Grecs parlent peu des ſuites philoſophiques.* D'où il conclut, que ces deux véritez eſtant également certaines elles ne peuvent eſtre contraires, & qu'elles nous font voir la fauſſeté de la conſéquence de Monſieur Claude.

Ibid. pag. 59.

Il faut avouër que jamais homme n'eut moins de peine à répondre que M. Arnaud. On luy prouve que les Grecs ne croyent pas la tranſſubſtanciation parce qu'ils ne parlent ny de ſuites, ny de ſes difficultez. Il nie la conſéquence parce que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, & que deux véritez de fait ne peuvent pas eſtre contrai-

res

res. Il ne coûte guére de faire de telles réponſes mais il ne coûte guére plus de luy dire que ſi c'eſtoit vne verité certaine, comme il dit, que les Grecs creuſſent la converſion des ſubſtances, il n'auroit que faire de s'amuſer à répondre à mes argumens. Car la queſtion eſtant terminée il n'y auroit plus rien à démeſſer à cét égard entre nous. Ie croy d'établir la negative, que je défens, mille fois plus ſolidement, qu'il n'a prouvé ſon affirmative, mais ſi je pretendois éluder ſes argumens, en diſant, je nie la conſéquence parce que les Grecs ne croyent pas la tranſſubſtanciation je ſerois un diſputeur impertinent. Ie dois faire voir, ce me ſemble, ou que les faits que M. Arnaud avance ne ſont pas véritables, ou qu'il les prend à contre-ſens, & qu'il en tire de fauſſes concluſions, mais de dire ſimplement que j'en nie la conſéquence, parce qu'elle choque ma théſe, laquelle je tiens pour une vérité conſtante, ce ſeroit me rendre ridicule. Ie ſay qu'un homme qui répond, ſuppoſe toûjours ſa théſe comme véritable, & qu'il a droit d'en tirer s'il peut dequoy ſoûdre les argumens de ſon averſaire, mais il faut qu'il le faſſe d'une autre maniére qu'en diſant, je nie la conſéquence parce que ma théſe eſt véritable. Car autrement ſon averſaire luy diroit, & moy je prouve que voſtre théſe eſt fauſſe par l'argument meſme que je mets en avant, de ſorte que ce ſeroit toûjours à recommencer. M. Arnaud dira qu'il ne propoſe pas ſimplement ſa théſe pour réponſe, mais qu'il la propoſe comme l'ayant déja ſolidement établie par un grand nombre de preuves, & qu'il prétend que ſes preuves doivent ſurmonter les miennes. I'auouë que ſi c'eſt là ſon ſens il eſt Ch. X.

en

Ch. X. en droit d'oppoſer preuve à preuve, & d'en demander la comparaiſon, avant que le Lecteur faſſe ſon dernier jugement. Mais je demande auſſi de mon coſté qu'on faſſe entrer dans cette comparaiſon, non ſeulement une de mes preuves, mais toutes mes preuves enſemble avec toutes les réponſes que je donneray aux ſiennes pour en faire voir la foibleſſe ou l'inutilité. C'eſt ce qu'un Lecteur judicieux doit faire à la fin de la diſpute, cependant chaque preuve en particulier doit avoir ſa force, & il ne faut pas s'imaginer de les éluder, l'une aprés l'autre, en leur oppoſant ſimplement celles qui ſemblent établir le contraire. Si je prétendois par la ſeule force de mon argument pris du ſilence des Grecs ſur les ſuites de la tranſſubſtanciation me décharger de l'examen des preuves de M. Arnaud, & terminer la diſpute par ce ſeul moyen, il auroit raiſon de me ramener à cét examen. Car ce ſeroit à peu prés tomber dans la meſme faute de l'Auteur de la Perpetuité, qui a voulu décider toute la controuerſe de l'Euchariſtie, par vn argument tiré des prétenduës ſuites d'un changement, ſans avoir égard à nos preuves de fait, qui concluent tout le contraire. I'aurois beau alléguer que ma Méthode eſt de preſcription, non pas de diſcuſſion, ce ſeroit une chicane ſur laquelle je ne mériterois pas d'eſtre écouté. Mais ce n'eſt nullement ma penſée. Ie me propoſe apres avoir établi par diverſes raiſons tres-ſolides, que les Grecs ne croyent pas la tranſſubſtanciation, de répondre en ſon lieu à tout ce que M. Arnaud a mis en avant pour faire voir qu'ils la croyent. Et cependant cette preuve dont je traite icy vient avec les autres dans l'ordre de la diſpute. Elle a donc,

donc, comme j'ay dit ſa force particuliére & ſon poids, & il ne faut pas que M. Arnaud s'imagine de la renverſer en luy oppoſant ſimplement les ſiennes, car avant la fin de la diſpute j'eſpére de montrer que ce qu'il appelle ſes preuves ne ſont que des paralogiſmes, ou des illuſions. Ch. X.

Pour mieux juger de la ſolidité de ma preuve il faut remarquer que je ne l'ay propoſée dans ma Réponſe à la Perpetuité, que ſur ce fondement, qu'il n'y a permy les Grecs aucune Loy, ou déciſion genérale qui établiſe la tranſſubſtanciation, qu'aucun de leurs Conciles ne l'a déterminée, qu'aucune de leurs Confeſſions de foy ne la porte, qu'aucun de leurs Catéchiſmes publics ne l'enſeigne. Or quand on eſt en different d'un fait, il eſt certain qu'il faut premiérement, l'aller chercher dans les lieux où l'on peut préjuger raiſonnablement qu'il doit eſtre, s'il n'y paroiſt pas par luy-meſme, le bon ſens nous oblige de recourir aux ſuites, & ſi les ſuites ne paroiſſent non plus que le fait meſme, on tire de là un argument negatif, lequel venant dans ſon rang, a toute la force qu'on peut deſirer. C'eſt le meſme ordre que j'ay ſuivy dans cette Réponſe à M. Arnaud, car je ne produis cét argument tiré des ſuites, qu'apres avoir poſé que le fait meſme dont il s'agit c'eſt-à-dire, la tranſſubſtanciation, ne paroiſt en aucun lieu parmy les Grecs ny à légard des termes ny à l'égard de la choſe que les termes ſignifient, & pour le juſtifier j'ay produit la diſpute meſme de M. Arnaud. *Réponſe au 2. Traité de la Perpet. ch. 8. pag 442. edit. 7.*

En effet ſi vous oſtez les Grecs Latiniſez, comme un Beſſarion, un Manuël Calecas, un Pluſiadéne, les faux Grecs comme le Baron Spatari, & l'Ar-

Ch.X. l'Archevesque de Gaza que je prouveray estre un pensionnaire de la Cour de Rome, & les autres qui sont notoirement suspects, comme le prétendu Samonas, le Moine Agapius, les six Prestres du Patriarchat d'Antioche, & le Synode de Chypre de l'année 1668. avec quelques actes altérez par les Latins dont nous avons déja parlé, tout le reste ne consiste qu'en des raisonnemens, & en des conséquences qui n'ont mesme en cette qualité ny évidence, ny certitude, comme il paroistra dans la suite. Car quant à ce que M. Arnaud se vante d'avoir montré que la transsubstanciation a esté définie par des Conciles qu'elle est contenuë expressément dans la profession de foy que l'on faisoit signer aux Sarrasins, & dans les livres Ecclésiastiques des Grecs, c'est ce qui ne devoit pas avancer si legérement, puisque l'on peut estre convaincu du contraire par la simple lecture de ces prétendus Conciles de Cyrille de Béroë, & de Parténius, & des passages qu'il produit tant de la profession de foy des Sarrasins Proselites, que des livres Ecclésiastiques, car il est certain qu'on n'y trouve point de transsubstanciation ny définie, ny expressément enseignée.

Cette créance donc ne paroissant pas d'elle-mesme dans l'Eglise Gréque, & les expressions dont elle se sert estant sujettes à diverses interpretations, il est de la prudence d'un homme, qui veut estre bien éclaircy de jetter les yeux sur les doctrines qui en dépendent, & qui en sont comme les suites inséparables, car si ces doctrines n'y paroissent non plus que la conversion substancielle, il n'y a point de doute que c'est une nouvelle preuve qui confirme la premiere, & qui nous aide beaucoup

coup à former noſtre dernier jugement. Car, com- Ch. X.
me j'ay dit, il n'eſt pas poſſible que les Grecs ſoient en ce point la meſme opinion que les Latins, ſans croire en meſme tems avec eux, que les accidens du pain qui demeurent, ſubſiſtent ſans eſtre ſoûtenus par la ſubſtance du pain, que le corps de Ieſus-Chriſt eſt preſent ſubſtancielle-ment en pluſieurs lieux à la fois, qu'il exiſte dans l'Euchariſtie privé de ces dimenſions naturelles, & que le corps & le Sang ſe trouvent également ſous l'une, & ſous l'autre eſpéce par la force de la concomitance, &c. Ce ſont des dépendances néceſſaires de la tranſſubſtanciation, & les Grecs ſeroient d'autant plus obligez de s'en expliquer, que les termes par leſquels on prétend qu'ils expriment leur foy touchant cette derniere, ſont équivoques, & capables de pluſieurs ſens, car il faudroit au moins qu'ils marquaſſent par là qu'elle eſt leur véritable intelligence. De ſorte que ne le faiſant pas, c'eſt une preuve qu'ils ne ſont pas d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur le point principal de la converſion. Avec tout cela ſi on veut croire M. Arnaud, ma preuve n'eſt qu'une *extravagance & une folie.* Il en dira ce qu'il luy plaira, mais il me ſemble que de cecy meſme il paroiſt qu'on peut bien quelquefois ne s'accorder pas avec luy ſans renoncer entiérement à la ſageſſe. Mais il faut continuer nos preuves.

I'ajoûteray à tout ce que je viens de repréſenter juſqu'icy, les témoignages de quelques Grecs modernes, qui nous on fait des deſcriptions aſſez exactes de leur Religion. & qui pourtant ne nous diſent rien de la tranſſubſtanciation, bien que leur deſſein, & les occaſions qui les faiſoient écrire les obli-

Ch. X. obligeaſſent à ne ſe pas taire ſur un article ſi important. Ie pourrois commencer par Iéremie Patriarche de Conſtantinople, car quand on aura lû & relû ſes réponſes aux Théologiens de Vittemberg, on n'y trouvera point la converſion des ſubſtances à moins que de ſe laiſſer corrompre l'eſprit par les déclamations de M. Arnaud; mais il vaut mieux renvoyer cét examen au Livre ſuivant, où l'ordre & la ſuite de cette diſpute nous obligeront d'en parler.

Nous avons l'écrit de Chriſtophorus Angelus qui nous a eſté donné par George Felavius Luthérien Prédicateur de Dantzic; Cét Angelus eſtoit un Grec qui avoit du ſavoir & de la probité, ce qui n'eſt pas ordinaire en ceux de ſa nation. Il avoit beaucoup ſouffert au milieu des Turcs pour la Religion Chrétienne, & s'eſtoit enfin retiré dans l'Angleterre l'an 1608. afin d'y paſſer le reſte de ſa vie en repos. Il y a dans ſon écrit un chapitre entier de la maniére que les Grecs obſervent en l'uſage de la Sainte Cene, où bien loin d'enſeigner la converſion ſubſtancielle des Latins il explique au contraire ces termes de Corps & de Sang, par ceux de pain & de vin. *Le Preſtre*, dit il, *portant dans ſes mains les choſes ſaintes s'approche du peuple & s'arreſte ſur la porte du Sanctuaire, où en un ſeul acte il diſtribuë à chacun le Corps & le Sang du Seigneur, c'eſt-à dire le pain & le vin mélez; diſant, Ce ſerviteur de Dieu communie au nom du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit en rémiſſion des péchez, Amen.*

Status & ritus Eccleſ. Græcæ à Chriſtop Angelo cap 23.

Confeſſ. Cath. & apoſt. in Orientalis Eccleſia per

Nous avons une Confeſſion dreſſée par Métrophanes Critopulus à Helmſtat l'an 1625. Il eſtoit alors élevé en dignité auprés de la perſonne du

Patriarche

Patriarche de Cyrille & ce que les Grecs appellent προεδρεύοντα. Il fut fait enſuite Patriarche d'Alexandrie. Il y a dans cette Confeſſion un chapitre entier, dont le titre eſt, περὶ τῆς μυστικῆς δείπνου, *De la Cene du Seigneur.* Là apres avoir établi l'uſage du pain Azyme, l'unité de ce pain pour repreſenter noſtre unité avec Ieſus-Chriſt, & entre nous, le melange de l'eau avec le vin, la Communion des petits enfans, & celle de tout le peuple ſous les deux eſpéces, il ajoûte: *Que le pain conſacré eſt veritablement le Corps de Ieſus-Chriſt; & que ce qui eſt dans le Calice eſt indubitablement ſon Sang, mais la maniére*, dit-il, *de cette mutation nous eſt inconnuë & inexplicable. Car la déclaration de ces choſes eſt reſervée aux Elûs dans le Royaume des Cieux, afin que nous ayons plus de graces envers Dieu par une foy ſimple, & ſans curioſité. Ceux qui veulent chercher la raiſon de toutes choſes renverſent la raiſon, & oſtent la ſcience, comme dit Theophraſte, puis donc que ce Myſtére eſt véritablement le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, c'eſt fort à propos que S. Ignace l'appelle un remede d'immortalité, une médecine qui nous purifie, & un antidote pour nous empécher de mourir, & pour nous faire vivre en Dieu par Ieſus Chriſt.* Ch. X. *Metrophanem Critopulum ca. 9.*

On voit là, que le pain eſt véritablement le Corps de Ieſus-Chriſt, qu'il y a de la mutation ou du changement, mais on n'y voit pas que la ſubſtance de l'un ſoit changée réellement en la ſubſtance de l'autre, qui eſt préciſément la tranſſubſtanciation des Latins. On y voit au contraire que la maniére de ce changement nous eſt inconnuë, & inexplicable, pendant que nous ſerons ſur la terre, c'eſt-à-dire en un mot qu'il veut bien qu'on

Ch.X. croye un changement, car le pain n'eſt pas le Corps de Ieſus-Chriſt par nature, mais il ne veut pas qu'on détermine la maniére de ce changement, ce qui eſt aſſez clairement rejetter la tranſſubſtanciation, puis qu'elle eſt elle meſme la détermination de cette maniére. On dira que ceux de l'Egliſe Romaine proteſtent auſſi que la tranſſubſtanciation eſt un changement inexplicable, qu'il le faut croire ſans ſe mettre en peine de s'informer comment il ſe fait, & M. Arnaud n'a pas manqué de produire dans ce ſens le paſſage de Metrophane que je viens d'alléguer ſelon ſa maxime perpétuelle qui eſt de tourner à ſon avantage les choſes qui luy ſont le plus contraires. Mais c'eſt une illuſion, car il y a bien de la différence entre dire, qu'il y a un changement qui fait que le pain eſt le Corps de Ieſus Chriſt, mais qu'on n'en ſait pas la maniére, & dire qu'il y a un changement ſubſtanciel qui convertit la ſubſtance du pain en celle du corps de Ieſus-Chriſt, mais qu'on ne ſait pas comment cela ſe fait. Par le premier on ſe tient dans l'idée générale d'un changement ſans deſcendre à une détermination particuliére. Par le ſecond on détermine quel eſt ce changement, ſavoir un changement d'une ſubſtance en un autre, mais on ne veut pas s'embarraſſer des difficultez. Dans le premier on garde encore l'expreſſion qui ſuppoſe que le pain demeure, ſavoir que *le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt*, mais dans le ſecond on n'aime plus à ſe ſervir de cette expreſſion, parce qu'on ne la peut admettre que ſous le bénéfice des figures, & des diſtinctions. Le premier eſt le langage des Grecs, le ſecond eſt celuy des Latins.

Mais avant que de quitter cette Confeſſion de Métropha-

Métrophane, il eſt bon d'y faire deux réflexions, l'une que quand il établit la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpéces, il la fonde ſur la néceſſité de participer tant au Corps qu'au Sang de Ieſus-Chriſt, & il allégue pour cét effet le paſſage du 6. de ſaint Iean, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez ſon Sang vous n'aurez point la vie en vous-meſmes.* Or cette raiſon combat manifeſtement la prétenduë Concomitance des Latins, & la tranſſubſtanciation meſme, car il ſe fait une converſion du pain en la propre ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, tel qu'il eſt à preſent, c'eſt-à-dire vivant & animé; ceux qui reçoivent l'eſpéce du pain participent au Sang auſſi bien qu'au Corps, & l'on ne ſauroit dire qu'il y ait aucune néceſſité de recevoir le Calice, par cette raiſon qu'il faut participer au Sang, ſans tomber dans une contradiction manifeſte, qui eſt auſſi la raiſon pourquoy dans l'Egliſe Romaine on croit qu'il ſuffit de communier ſous une eſpéce. Ch. X. *Ibid. cit.* 9.

La ſeconde conſidération, qu'il faut faire ſur Métrophane, c'eſt que cét Auteur parlant, ſur la fin de ſon chapitre, du Sacrement que les Grecs réſervent pour les malades, dit, *qu'ils croyent, ſelon la doctrine du premier Concile Oecuménique, que le Myſtére eſtant reſervé demeure toûjours un Saint Myſtére; & qu'il ne perd jamais la Sanctification qu'il a une fois receuë. Car comme la laine, dit-il, eſtant une fois teinte de quelque couleur ne la perd plus, ainſi la Sanctification demeure dans ce Myſtére à jamais indelebile, & comme les reſtes qu'on leve de la Table du Roy ſont toûjours les reſtes de la table du Roy pendant qu'elles durent quand on les conſerveroit pluſieurs années, ainſi il ne ſe peut faire* *Ibid.*

Ch. X. *que les reſtes de ce Saint Myſtére eſtant gardées ne ſoient les reſtes du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt.*
Que M. Arnaud nous diſe ſincérement, ſi c'eſt là le ſtile d'un homme qui croit bien la tranſſubſtanciation, & ſi luy-meſme voudroit appeller ce qu'on reſerve au Sacrement *les reſtes du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt*, s'il voudroit comparer la ſanctification que le pain reçoit à la *couleur* dont on imbibe la laine. S'il voudroit dire que cette ſanctification demeure dans les myſtéres, & qu'elle eſt *indebile*. Car il eſt vray que cela donne l'idée d'un pain, qui demeurant pain, reçoit néanmoins une impreſſion de grace & de Sainteté, qui reſide en luy comme en ſon ſujet, & qui le fait eſtre le Corps de Ieſus-Chriſt, mais nullement celle d'un pain tranſſubſtancié. S'il faloit entendre par la ſanctification non une impreſſion du S. Eſprit dans le pain, mais une action qui convertiſt la ſubſtance du pain en la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, on pourroit bien dire que l'effet qui eſt produit par cette action, ou converſion, demeure, c'eſt-à-dire, que c'eſt toûjours la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt. Mais on ne pourroit pas dire comme fait Métrophane que l'action meſme, c'eſt-à-dire la ſanctification, demeuraſt toûjours, parce qu'on la concevroit en ce cas comme une action momentanée, qui n'eſt plus, dés que la converſion eſt faite. On ne pourroit non plus la comparer à la teinture que la laine reçoit, puis que la laine demeure toûjours laine à l'égard de la ſubſtance. Enfin ſi Métrophane n'avoit voulu rien dire ſinon que le myſtére demeure toûjours ce qu'il a eſté fait, ſavoir le Corps de Ieſus-Chriſt, en ſubſtance, on ne ſauroit dire pour-

quoy

quoy. pouvant s'en expliquer facilement, & nettement, il auroit mieux aimé choiſir des termes embarraſſez, obſcurs, qui ont un air tout contraire à ſa penſée, & qu'on ne peut ſauver que par des commentaires, & des diſtinctions, que ſervir d'expreſſions claires, & naturelles, car combien de commentaires faut-il pour faire entendre que cette ſanctification *indelebile* que le pain reçoit, & qui eſt ſemblable à une teinture que la laine reçoit, ſignifie la propre ſubſtance du Corps & du Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Ch. X.

Ie finiray ce Chapitre par une vingt-uniéme preuve, elle eſt tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs, lors qu'ils quittent leur Religion pour embraſſer la Romaine. Vn des articles qu'on leur fait confeſſer eſt celuy-cy; *Que le Corps & le Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt avec ſon ame & ſa Divinité ſont vrayement, réellement & ſubſtanciellement dans le tres-Saint Sacrement de l'Euchariſtie, & qu'il ſe fait une converſion de toute la ſubſtance du pain au Corps, & de toute la ſubſtance du vin au Sang, laquelle converſion l'Egliſe Catholique appelle la tranſſubſtanciation.* Le Grec, porte, ὃτι τῷ ἁγιωτάτῳ τῆς εὐχαριστίας μυστηρίῳ ὑπάρχειν ἀληθῶς, ὄντως, καὶ ὑπερουσίως τὸ σῶμα καὶ τὸ αἷμα μετὰ τῆς ψυχῆς καὶ θεότητος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ιησοῦ Χριστοῦ, καὶ ὅλην μὲν τὴν τοῦ ἄρτου οὐσίαν εἰς τὸ σῶμα, ὅλην δὲ τὴν τοῦ οἴνου οὐσίαν εἰς τὸ αἷμα μεταβάλλεσθαι, ἣν μεταβολὴν ἡ καθολικὴ ἐκκλησία μετουσίωσιν ὀνομάζει.

Voilà bien nettement la converſion ſubſtancielle τῆς οὐσίας μεταβολὴ, & la tranſſubſtanciation μετουσίωσις, car c'eſt ainſi que parlent les Grecs

Ch. X. lors qu'ils se font Latins, & c'est ainsi qu'on doit parler quand on croit cette doctrine. Mais pourquoy la faire professer aux Grecs, lorsqu'ils changent de Religion, s'ils tenoient le mesme langage auparavant ? A-t-on accoûtumé, lors qu'on reçoit de Proselytes de leur faire confesser des creances communes à la Religion qu'ils quittent, & à celle qu'ils embrassent? Les Grecs en usent-ils de mesme envers les Latins qui passent vers eux ; & n'est-ce pas une marque évidente que leur premiére creance touchant ce point n'estoit pas celle de l'Eglise Romaine? Car il faut remarquer que ce formulaire contient premierement le Symbole avec l'adition du *filioque*, que les Grecs ne veulent pas recevoir. Il contient en suite les déterminations faites au Concile de Florence que les Grecs rejettent. Il contient enfin les articles déterminez au Concile de Trente ; & à l'égard de cette derniére partie c'est la mesme profession de Foy qu'on fait faire à ceux de nostre Communion qui embrassent celle de Rome.

On me dira qu'entre ces articles il-y en-a deux; savoir celuy de l'invocation des Saints, & celuy du culte des Images, qu'il n'estoit pas necessaire de faire confesser aux Grecs, puis qu'ils les pratiquoient déja dans leur Religion ; & qu'ainsi il ne s'ensuit pas qu'ils ne crussent la transsubstanciation, bien qu'elle se trouve exprimée dans ce formulaire, car il en faut faire le mesme jugement que des deux autres articles. Mais si cette reponse tombe dans le sens de M. Arnaud, je l'avertis qu'elle ne sera pas solide. Car quant à l'invocation, les Grecs ne la veulent point pratiquer envers les Saints de l'Eglise Romaine qu'ils ne re-

connoiſſent point. *Lors que j'entre dans une Egliſe des Latins*, dit Grégoire le Confeſſeur dans l'Hiſtoire de Syropulus, *je n'adore l'image d'aucun Saint, parce que je n'en connois aucun de tous ceux que j'y voy. Ils blaſphémente*, dit Sacranus parlant des Ruſſes, *contre les Saints de l'Egliſe, & de la Foy Catholique, qui ont eſté dans la Communion, & dans l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine. Dans l'invocation des Saints*, dit le Iéſuite Scarga, *ils font beaucoup de choſes iniques.* Cét article n'eſtoit donc pas inutile, & il-y avoit au contraire quelque neceſſité de l'inſérer dans le formulaire. Et quant à celuy des Images, chacun ſait que les Grecs ont en horreur les Images en relief des Latins, & qu'ils appellent à cét égard leur culte une Idolatrie. *Les Grecs*, dit Guillaume Poſtel, *appellent les Occidentaux ſujets à l'Egliſe Romaine Idolatres grands, parce que nous avons des ſtatuës elevées. Ils n'ont dans leur Egliſe*, dit le Sieur Bénard, *autres Images que celle du Crucifix, de la Vierge Marie, de Saint Iean l'Evangeliſte, & de Saint George leſquelles ſont en plate peinture. Ils enſeignent*, dit le Iéſuite Richard, *que les Images en boſſe ſont des Idoles, & qu'il n'eſt point permis d'en honorer d'autres que de peintes.* Le Iéſuite Poſſevin conte de meſme entre les articles de leurs erreurs celuy-cy. *Qu'il n'eſt pas permis de faire une Image taillée de Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur.* & le Sieur de la Boulaye le Goux, *qu'il ne faut point avoir d'autres Images que celles qui ſont peintes ſur les murailles, eſtant deffendu dans Moyſe d'en avoir, ny d'en faire de taillées*; Ce que Nicolas de Nicolaï confirme en diſant, *qu'ils ne ſouffrent eſtre miſes aucunes Images des Saints, ou*

Ch. X.

Hiſtor. Conc. Flor. ſect. 4. cap. 31.

Relig. Ruthen. art. 6.

Error Moſch. ex Scarga, art. 19.

La Republ. des Turcs pag. 46.

Voyages du Sieur Bénard, liv. 1. ch. 24.

Relat. de l'Iſle S. Ermi, chap. 12. pa. 152.

Poſſev. Moſc. in errorib. Gracor. & Ruth

Voyage du S. de la Boul, le Goux, liv. 3. ch. 16.

Voyages de Nicol de Nicolaï, p. 302

Il estoit donc encore nécessaire de mettre dans la profession de foy cét article des Images. Mais on ne sauroit rien dire de semblable touchant celuy de la transsubstanciation. Il n'y a aucune raison qui ait pû obliger les Papes à en exiger une declaration formelle des Grecs Proselytes, si ce n'est parce que ce dogme n'est pas enseigné dans la Communion qu'ils quittent, & qu'il faut à cét égard changer de Foy; aussi bien que de Communion. En effet les termes des Grecs sont pour la pluspart généraux, & bien que les Latins en abusent dans la dispute pour nous faire accroire qu'ils tiennent la conversion substancielle, si est-ce qu'au fond quand il s'agit de leurs propres intérets, hors de la dispute, ils ne les trouvent pas eux-mesmes suffisans pour former une véritable idée de cette conversion, puis qu'il en faut faire un article exprés conçû aux termes du Concile de Trente. Cela est si vray que lors qu'ils renvoyent en Orient ceux qui ont esté élevez dans leurs Séminaires, ils leur font signer ce mesme formulaire, afin qu'ils ne manquent pas de travailler à la propagation de cette doctrine. Ce n'est plus μεταβολή, ny μεταπίνοις ny μετασοιχείωσις, *changement, mutation, conversion*, il n'y en a pas assez pour estre bon Catholique, c'est μεταβολὴ τῆς οὐσίας, μετουσίωσις, *changement de substance, transsubstanciation*. M. Arnaud se tourmente pour nous faire reconnoistre la créance de l'Eglise Romaine dans les expressions ordinaires des Grecs. Ie le renvoye au jugement de Gregoire XIII. car c'est par son ordre que le formulaire dont nous parlons a esté dressé.

CHAPITRE XI.

Chap. XI.

Vingt-deuxiéme preuve prise d'une Réponse manuscrite de Métrophane Critopulus à quelques demandes qui luy furent faites par M. de Oosterwieck. 23. Autre Réponse manuscrite de Mélétius Archevesque d'Ephése, & de Hiérotéus Abbé d'un Monastére de Céphalénie. 24. Témoignage de Iéremie Docteur de l'Eglise Grecque. 25. Témoignage de Zacharie Gerganus.

PENDANT que je travaille à défendre la vérité contre les vaines subtilitez de M. Arnaud, j'apprens que plusieurs personnes illustres en savoir & en piete, & qui ne peuvent souffrir qu'on impose au monde, s'interessent dans cette querelle, & qu'aprés avoir lû ce fameux Livre que j'examine, ils on trouvé fort étrange que son Auteur ait voulu faire passer pour une chose constante, certaine, évidente, & indubitable que les Grecs croyent la transsubstanciation des Latins, & ceux qui soûtiennent le contraire pour des gens hardis, & téméraires, qui ne font pas difficulté de combattre les veritez les plus claires, & les plus sensibles. Quelques-uns mesme ont eu la bonté de me communiquer des piéces manuscrites qui estoient entre leurs mains, les ayant jugées propres pour l'éclaircissement de cette question. Ie les produiray donc icy comme je les ay reçuës marquant ceux de qui je les tiens, afin que si on en doute on puisse s'adresser à eux, & qu'ils soient en droit ou de me justifier, ou de me confondre.

Monsieur

Chap. XI.

Monſieur Spanheim célébre Miniſtre & Profeſſeur en Théologie dans l'Vniverſité de Heydelberg m'a envoyé un extrait d'un Manuſcrit qu'il a par devers luy, contenant vingt-ſept Réponſes faites par le meſme Métrophane Critopulus, dont j'ay parlé dans le Chapitre precédent, à autant de queſtions qui luy avoient eſté propoſées par Monſieur de Ooſtervvieck qui eſtoit alors en Orient, & qui eut la curioſité de s'informer, non quel eſtoit le ſentiment particulier de Métrophane touchant ces articles, mais quelle eſtoit la créance de l'Egliſe Grecque dans laquelle il tenoit alors un rang tres-conſidérable eſtant Patriarche d'Alexandrie. La demande eſt conçûë en ces termes, *τὶ αἱ παρ' ἑλλήνων ἐκκλησίαι φρονοῦσι περὶ τῶν ἐν τοῖς τῆς Χριστιανικῆς πίστεως ἄρθρων φρονοῦσι. On demande ce que croyent les Egliſes Grecques ſur les articles de la foy Chrétienne.* Le 23. Article a pour titre, *Περὶ τῆς θυσίας τῆς Μύσης, πότερον ὁ Χριστὸς σωματικῶς παρέστιν ἐν τῇ ἁγίᾳ δείπνῳ. Du ſacrifice de la Meſſe, ſavoir ſi Ieſus-Chriſt eſt corporellement preſent dans la Sainte Cene.* La Réponſe eſt, *Nous appellons la Cene du Seigneur un Sacrifice, mais un Sacrifice ſpirituel & de commémoration; ſpirituel comme n'ayant rien de charnel, ſelon ce qui eſt dit, Les paroles que je vous dis ſont eſprit & vie. De commémoration comme eſtant fait en commémoration du Sacrifice une fois offert en la Croix, ſelon ce qui eſt dit, Faites cecy en mémoire de moy. C'eſt ce que Saint Chryſoſtome enſeigne avec toute l'Egliſe, diſant, Cecy ſe fait en commémoration de ce qui ſe fit alors, Faites cecy dit Ieſus-Chriſt en mémoire de moy. Nous n'offrons point un autre Sacrifice, comme faiſoit alors le Souverain Sacrificateur, ſous*

le Vieux Teſtament ; mais nous offrons toûjours le meſme, ou pour mieux dire nous faiſons la commémoration de ce Sacrifice. Au reſte nous n'avons jamais entendu que Ieſus-Chriſt ſoit préſent au Myſtére corporellement. Si l'Egliſe Grecque euſt crû la tranſſubſtanciation c'étoit là le lieu de le déclarer, & de dire ouï, nous croyons que Ieſus-Chriſt eſt préſent dans le myſtére corporellement entant que la propre ſubſtance de ſon Corps y eſt couverte des accidens du pain, ou quelque choſe d'équivalent. Il ne ſerviroit de rien de dire que Métrophane entend que Ieſus-Chriſt n'y eſt pas corporellement, c'eſt-à-dire à la maniére ordinaire des corps viſibles & palpables avec toutes ſes dimenſions ; car ce ſeroit luy faire faire une réponſe capticuſe, & indigne d'un homme ſincére, puiſqu'il voyoit bien qu'on ne luy demandoit pas cela, & que le terme de *Corporellement* dans la queſtion propoſée vouloit dire à l'égard de la propre ſubſtance de ſon Corps. Ainſi il n'y a pas moyen d'éluder la force de ce témoignage. Ce Métrophane eſtoit encor Patriarche d'Alexandrie l'an 1642. Chap. XI.

Le meſme M. Spanheim m'a fait part d'une Réponſe que fit il n'y-a pas plus de vingt ans Melétius Métropolitain d'Ephéſe aux Théologiens de Leide ſur quelques queſtions qu'ils luy avoient propoſées. Ils luy demandoient entr'autres choſes, *εἰ δεῖ προσφέρειν εὐχὰς πρὸς τιμὴν θρησκείας τῇ μακαρίᾳ παρθένῳ ἀγγέλοις, καὶ εἰ χρὴ πιστεύειν ἐν τῇ εὐχαριστίᾳ. Ἔτ' ἐρ., ἐν τῷ κυριακῷ δείπνῳ γινέσθω μίλυσσιν ἐν τῷ ἄρτῳ. S'il faut offrir à la Bien-heureuſe Vierge, ou aux Anges des priéres pour leur rendre un honneur de Religion ; & ſi l'on doit croire qu'il*

Chap. XI. *qu'il ſe faſſe en l'Euchariſtie, c'eſt à dire en la Cêne du Seigneur une tranſſubſtanciation dans le pain.* Voicy de quelle maniére il répond, Ἀποφαίνομαι λέγων ὅτι οὐδὲν τούτων κατέχειν προσήκει, οὔτε μὴν δόγματα ἔξεστί μοι δοξάζειν ἀνθρώπινα, πλὴν τῶν παρὰ κυρίου ἢ τῶν αὐτοῦ μαθητῶν. *Ie déclare, dit-il, qu'il ne faut tenir aucune de ces choſes, car il ne m'eſt pas permis de croire des doctrines humaines au delà de celles que Ieſus Chriſt, & ſes Diſciples nous ont données.* La ſouſcription eſt Μελέτιος ταπεινὸς Ἀρχιεπίσκοπος μητροπολίτης Ἐφέσου. Il y a enſuite le conſentement de Hiérothée en ces termes, Κἀγὼ Ἱερόθεος Ἀββᾶτεισος ὁ ἐκ Κεφαλληνίας Ἀρχιμανδρείτης ὁμοφρονῶν ἐν ἅπασι τοῖς ἄνωθεν τοῦ πανιερωτάτου καὶ θεοφιλεστάτου Μητροπολίτου Ἐφέσου, καὶ κυροῦ Μελετίου ὑπερτίμου καὶ ἐξάρχου πάσης Ἀσίας, τὰ αὐτὰ ὁμολογῶν. *Et moy Hiérothée Abbatée Archimandrite de Céphalénie, qui à l'égard de toutes les choſes contenuës cy deſſus, ſuis d'un meſme ſentiment avec le tres-ſaint, & tres ſage Métropolitain d'Epheſe, le R. M. Mélétius Exarque de toute l'Aſie, ſelon la declaration qu'il en a faite.*

Monſieur Benjamin Vvoodroffe perſonnage illuſtre entre les Théologiens d'Angleterre, & Chapelain de Monſieur le Duc d'York, apris la peine de m'envoyer l'extrait d'un écrit dont il a l'Original, qui luy fut mis en main par ſon Auteur eſtant à Oxfort il n'y a que deux ans. C'eſt une déclaration du ſentiment de l'Egliſe Gréque faite par un Docteur Grec nommé Ieremie. Voicy ce qu'elle contient. *Le différent uſage du Myſtére de l'Euchariſtie ayant produit des ſentimens différens, les uns le célébrent avec un pain Azyme, les autres avec un pain levé & preſtry, les*

uns

ans croyent que ce n'eſt ſeulement qu'un ſigne, les autres veulent que le pain ſoit changé & fait autre par la parole. Ceux qui croyent le changement ſont les Occidentaux, qui célébrent ſelon la doctrine de l'Egliſe Romaine, & tous les autres tiennent le ſigne à la réſerve des Orientaux; car l'Egliſe Orientale eſt éloignée du ſentiment des uns & des autres, mais elle tient une doctrine facile, pleine de pieté & qui eſt exemte de contradiction. Elle dit donc que l'Eveſque, ou le Preſtre; tient dans le ſervice divin la place de Ieſus-Chriſt, faiſant la propitiation pour les péchez du peuple, & que par la ſainte invocation, & par le récit des divines paroles de noſtre Sauveur, la grace ſpirituelle deſcend qui ſanctifie le pain & le vin propoſez & les change au Corps de Ieſus-Chriſt, non ſenſible, mais ſpirituel. Et quant à ceux qui diſent que la ſubſtance du pain & du vin eſt miſe hors de ſon état, & qu'elle eſt changée en la chair naturelle de Ieſus-Chriſt, s'ils entendent un changement ſurnaturel & d'une maniére ſpirituelle, parlant ainſi; ils ſont d'un meſme ſentiment avec l'Egliſe Orientale. Mais puiſqu'il veulent que cela ſe faſſe ſenſiblement, noſtre Egliſe n'a nulle liaiſon avec eux, encore qu'ils ayent recours à une autre maniére de parler, en nous mettant en avant les accidens, & les eſpéces, & telles autres choſes, qu'aucun des Anciens n'a imaginées non pas meſme en ſonge, ny n'en a parlé. Car les Peres de l'Egliſe Orientale ont toûjours eu une grande averſion pour les nouveautez, & pour les contentions qui tendent à la ruine des ames, non ſeulement pour toutes celles qui ont donné lieu aux héréſies fabuleuſes, mais auſſi pour toutes les autres choſes qui diviſent l'Egliſe, & qui en la troublant luy

Chap. XL.

raviſ-

Chap. XI. *raviſſent la gloire.* La ſouſcription eſt, ὁ ἐν Ἱερεμίας ὁ ἀναγνώστης ἐκκλησίας διδάσκαλος, *Ieremie Docteur en Théologie de l'Egliſe Orientale.*

Bien que le témoignage de cét Auteur ne nous apprenne rien de nouveau, il nous confirme pourtant & nous éclaircit bien des choſes. Car 1. il nous dit que le ſentiment des Grecs touchant l'Euchariſtie n'eſt nullement celuy de l'Egliſe Romaine, mais un milieu entre la doctrine des Latins, & celle des Proteſtans. 2. Qu'encore qu'ils ſe ſervent du terme μεταβολὴ, *changement*, ils n'entendent pourtant pas ce changement réel d'une ſubſtance en une autre que les Latins ont inventé, mais un changement ſpirituel qui ſe fait par la grace du S. Eſprit qui ſanctifie le pain & le vin. 3. Que quand meſme on diroit que la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en la chair naturelle de Ieſus-Chriſt, cela ſe doit entendre d'une maniére ſpirituelle pour eſtre conforme au ſentiment de l'Egliſe Orientale. 4. Que ceux de l'Egliſe Romaine l'entendant comme ils font ſenſiblement, la Grecque les rejette, & n'a rien de commun avec eux. 5. Pour oſter enfin tout prétexte de chicaner ſur le terme de *ſenſiblement*, en diſant que l'Egliſe Romaine n'entend pas que le Corps de Ieſus-Chriſt y ſoit viſible, & palpable en ſa forme naturelle, il nous déclare qu'il ſait bien qu'elle ſe ſert d'une autre maniére de parler, & qu'elle met en avant les accidens, & les eſpéces; voulant dire que c'eſt toûjours l'entendre *ſenſiblement* que de mettre dans ce myſtére la propre ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, encore qu'on l'y mette enveloppée des eſpéces, & des accidens du pain, & que c'eſt une nouveauté que les Grecs rejettent,

& à

& à laquelle les Anciens n'ont jamais ſongé. Si tout cela eſt agréable à M. Arnaud je conſens qu'il s'en accommode, cependant nous paſſerons à une autre preuve. Chap. XI.

Matthieu Caryophile Archeveſque titulaire d'Iconie, Grec Latiniſé, & à peu prés d'un meſme caractére & d'une meſme humeur qu'Arcudius, & Leo Allatius, a mis en lumiére une Réfutation de quelques propoſitions extraites d'un Catéchiſme compoſé par un Gentilhomme Grec qu'il appelle Zacharie Gerganus; Allatius dit qu'il eſtoit Eveſque. Quoy qu'il en ſoit Caryophile le traite avec un emportement effroyable; il appelle ſes propoſitions autant de blaſphémes, il dit que c'eſt un *Serpent*, un *Baſilic*, un *Loup*, un *organe du Diable*, *pire que le Diable meſme*, un *Luthérien*. Mais c'eſt l'ordinaire de ces Meſſieurs de couvrir les perſonnes d'outrages quand leur doctrine ne leur eſt pas agréable. Ils commencent, ils continuënt, ils achevent par là leurs réfutations. On ne trouvera donc pas mauvais que laiſſant les injures à part, je diſe ſeulement que c'eſt mal-à-propos que Cariophyle impute à ce Grec d'avoir eſté Luthérien, car il paroiſt par les propoſitions qu'il en rapporte, & par ce qu'il en dit dans ſa Préface que c'eſtoit un véritable Grec qui ſoûtenoit les maximes de ſa Religion, & de ſon Egliſe, & qui avoit beaucoup d'amour pour ſa patrie Il combat entr'autres choſes l'addition du *filioque*, dans le Symbole, il attaque l'Azyme des Latins. Il dit qu'il n'y a qu'une Egliſe Sainte, Catholique, Apoſtolique, & Orientale, tout cela ne s'accorde pas avec le titre qu'il luy donne de Luthérien, & l'on void bien qu'il ne luy a donné que

pour

Chap. X.

pour le rendre ſuſpect aux ſiens, & pour nous empeſcher de nous prevaloir de ſon témoignage.

Ainſi comme l'autorité ſeule de Caryophile n'eſt pas aſſez forte pour nous arreſter, je ne laiſſeray pas nonobſtant ce prétendu Lutéraniſme de produire icy quelques-unes des propoſitions qu'il a luy-meſme extraites de ce Catéchiſme. La LXI. eſt conçûë en ces termes. *La Sainte Communion eſt compoſée de deux ſubſtances, l'une viſible & l'autre inviſible, la ſubſtance viſible eſt le pain & le vin, la ſubſtance inviſible eſt la parole de Ieſus-Chriſt. Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.* Ne s'agiſſant dans cette diſpute que de ſavoir ſi les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, il me ſuffiroit de montrer par ce témoignage que la ſubſtance viſible du pain & du vin demeure, & je n'aurois que faire de m'informer en quel ſens cet Auteur appelle les paroles de Ieſus-Chriſt la *ſubſtance viſible* du Sacrement. Ie ne laiſſeray pourtant pas de dire que ſon ſens eſt aſſez clair; car à l'égard du pain & du vin qui ſont en effet des ſubſtances, on voit bien qu'il faut prendre le terme de *ſubſtance* dans ſa naturelle ſignification; mais à l'égard des paroles de Ieſus-Chriſt, qui en effet ne ſont pas des ſubſtances, on voit bien auſſi qu'il faut prendre ce terme dans une ſignification métaphorique, & qu'il veut dire que la vertu intérieure & myſtique de ce Sacrement eſt contenuë dans ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, parce que ces paroles font que nous ne prenons pas ces choſes comme de ſimple pain & de ſimple vin, mais comme le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt dont elles ſont le myſtere. C'eſt ce qu'il entend par cette *ſubſtance inviſible*, c'eſt-à dire la force & l'efficace du

Refutatio pſeudoChriſtiana Catechiſis editæ à Zacharia Gergano Græco Auctore Matth. Caryop. Romæ 1631. Blaſph. 61.

du Sacrement ; car ſi Ieſus-Chriſt n'avoit dit du pain *Ceci eſt mon Corps*, ce ne ſeroit que du pain, propre pour nourrir nos corps, au lieu que la foy que nous avons en ſes paroles nous y fait trouver une autre ſubſtance ſpirituelle qui nourrit nos ames. Chap. XI.

La LXV. propoſition ne choque pas moins la converſion ſubſtancielle ; car elle porte, *Que les Laïques qui communient à vne ſeule eſpéce prennent une Communion imparfaite*. ce qui eſt directement oppoſé à une des ſuites néceſſaires de la tranſſubſtanciation qui eſt la Concomitance. Et afin qu'on ne chicane pas ſur le ſens de cette propoſition, comme s'il vouloit dire ſeulement que cette Communion eſt imparfaite à l'égard de l'inſtitution de Ieſus-Chriſt qui a ordonné que nous participions ſous l'une & l'autre eſpéce, & non à l'égard du Corps & du Sang meſme que nous recevons pleinement ſous une ſeule ; il s'explique nettement dans la propoſition LXVIII. *C'eſt un dogme impie des Papiſtes*, dit-il ; *dont le Pape Eugéne a eſté le premier Auteur ; Que là où eſt le Corps de Ieſus-Chriſt ; là eſt auſſi ſon Sang, & que pour cette raiſon il ne faut pas que les Laïques prennent la Communion ſous les deux eſpéces.* Voilà qui renverſe formellement la prétenduë Concomitance, & par conſéquent la tranſſubſtanciation, l'une ne pouvant ſubſiſter ſans l'autre. Cét Auteur vivoit environ l'an 1630. *Ibid.* Blaſph. 65. *Ibid.* Blaſph. 68.

Chap. XII.

CHAPITRE XII.

Vingt-ſixiéme preuve priſe de la Confeſſion de foy de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, & des choſes qui l'ont ſuivie.

SI M. Arnaud ſe fuſt contenté, pour ſe débarraſſer de la Confeſſion de foy de Cyrille, de dire que ce Patriarche avoit étudié les livres de Calvin & goûté ſa Théologie; que ſa Confeſſion choque quelques articles de la foy des Grecs; qu'elle a eſté condamnée par deux Conciles tenus depuis ſa mort, & qu'il n'eſt pas raiſonnable de vouloir régler ſur cette piéce la créance de l'Egliſe Grecque touchant l'Euchariſtie, l'on n'auroit pas ſujet de ſe plaindre, & l'on ſe croiroit obligé de le ſatisfaire ſur chacun de ces reproches. Mais au lieu de ſe tenir dans ces bornes qu'une juſte diſpute luy preſcrivoit, il s'eſt échauffé contre la perſonne meſme de Cyrille, qu'il a déchiré comme un mercenaire, qui reçût cinq cens écus en Allemagne, pour ſouſcrire des articles contre les Catholiques, comme un ſacrilége, & un uſurpateur qui divertit l'argent, qu'il avoit ramaſſé en Candie ſous le nom de ſon Patriarche Mélétius, & s'en ſeruit pour vſurper le ſiége d'Alexandrie, au préjudice d'un autre, qui avoit eſté élû d'un commun conſentement, comme un ambitieux inſatiable, qui non content du Patriarchat d'Alexandrie voulut parvenir à celuy de Conſtantinople, & ce qui eſt encore plus horrible, comme un ſcélérat, & un meurtrier, qui ayant fait empoiſonner ſon prédéceſſeur

Liv. 4. c. 6. pag. 382. 383.

ceſſeur Timothée, fit enſuite étrangler par des la- Chap.
niſſaires celuy qui luy avoit preſté ſon miniſtere, XII.
pour une ſi criminelle action. Quelque deſſein qu'on ait de ne prendre pas garde à la bile de M. Arnaud, qui ne peut eſtre que deſagreable aux honneſtes gens de l'vne & de l'autre Communion, on ne peut s'empeſcher de luy dire, que puiſqu'il vouloit produire en public ces ſortes d'acuſations, contre un mort, il falloit au moins ſelon les régles de l'equité naturelle eſtre en etat de les ſoûtenir par de bons témoignages, & n'en ayant point d'autres que celuy qu'Allatius, il ne doit pas trouver mauvais qu'on les luy traitte d'impoſtures & de calomnies.

Il nous dit donc *qu'il rapporte toute cette Hiſtoire principalement ſur la foy qu'Allatius, qui a eu un ſoin particulier de s'en informer, & qui eſtant Grec de nation eſt plus croyable que des Miniſtres Hollandois ou Suiſſes; & entr'autres que Hottinger qui eſt un des plus emportez & des moins ſinceres Ecrivains qu'il ait jamais lû.* Que les Miniſtres Hollandois ou Suiſſes; & en particulier Hottinger ſoient tout ce qui luy plaira; que fait cela pour établir la vérité des acculations, & la ſincerité d'Allatius? Quand les Miniſtres diront quelque choſe de poſitif en faveur de Cyrille. & qu'il ne le prouveront pas, alors M. Armand pourra révoquer en doute leur témoignage, & dire que ce ſont des emportez, & des gens qui ne ſont pas dignes de foy. Si Allatius rapporte la meſme choſe autrement que les Miniſtres, il pourra dire qu'il eſt plus croyable qu'eux, & on verra ce qu'il luy faudra répondre? mais qu'Allatius impute des crimes énormes à Cyrille; & que pour authoriſer ſes impoſtures, on *Ibid. pa.* 383.

Chap. XII.

nous vienne dire qu'Hottinger n'eſt pas un Auteur ſincére, & qu'Allatius eſt plus croyable que luy, c'eſt la derniére de toutes les moqueries; car pour vuider la queſtion, ſi ce qu'Allatius dit eſt une fable ou une vérité, Hottinger ny les autres Miniſtres n'y ont que faire, il ne faut que ſavoir ſi Allatius allégue des téſmoins, ou s'il eſt de luy-meſme un Auteur digne de foy. *Allatius a eu*, dit M. Arnaud, *un ſoin particulier de s'en informer.* Il nous devoit donc dire ce que portent ſes informations, & n'avancer pas comme il a fait des choſes ſi importantes, ſans les appuyer d'aucun témoignage. *Il eſtoit Grec de nation.* Ouï, mais un Grec qui auoit quitté ſa Religion pour embraſſer la Romaine; un Grec que le Pape avoit fait ſon Bibliotecaire; l'homme du monde le plus attaché aux interéſts de la Cour de Rome; l'homme du monde le plus malin, & le plus outrageux contre les perſonnes; l'homme du monde le plus animé contre les Grecs qu'on appelle Schiſmatiques, & en particulier contre Cyrille, & au reſte un vray vendeur de fumée. Sa religion, & ſa charge de Bibliotécaire ne ſeront pas en conteſtation parmy ceux qui auront ouï parler de luy. Son attachement à la Cour de Rome paroiſt dés l'entrée de ſon livre, *De Perpetuâ conſenſione*; car voicy comme il parle en faveur du Pape; *Le Pontife Romain*, dit-il, *ne reléve de perſonne; il juge tout le monde, & n'eſt jugé de qui que ce ſoit, il luy faut rendre obeïſſance encore qu'il gouverne iniquement, il donne les loix ſans en recevoir, il les change comme il luy plaiſt, il crée les Magiſtrats; il détermine les choſes de la foy, il ordonne comme bon luy ſemble des grandes affaires de l'Egliſe.*

Allat. de Perpet conſ. lib. 2. cap. 2.

Quand

Quand il voudroit errer il ne le peut ; car, il n'y a ny infidélité ny illuſion qui puiſſe aller juſqu'à luy, & un Ange diroit autrement, eſtant muny comme il eſt de l'authorité de Ieſus-Chriſt, il ne peut changer. L'aigreur avec laquelle il traite ceux contre qui il diſpute comme Chytréus, Creygton, l'Archeveſque de Corfou, & quelques autres qu'il attaque de gayeté de cœur ſe découvre par la ſimple lecture de ſes écrits ; chaque période les honore de quelqu'un de ces beaux titres, *ſots*, *menteurs*, *bébétez*, *champignons pourris*, *bouches infernales*, *garnemens*, *impudens*, & autres termes ſemblables qui ne marquent pas un eſprit extremément modéré. Pour nous prouver la conformité de l'Egliſe Grecque avec la Romaine dans les choſes eſſencielles, il prend pour principe de ne reconnoître pour la véritable Egliſe Grecque que le party ſoûmis au ſiege de Rome, & à l'égard des autres Grecs qu'il appelle *Hérétiques & Schiſmatiques*, il ſoûtient fiérément qu'on fait bien quand on peut, de les réduire à l'obeïſſance par le fer & par le feu, *qu'il faut proſcrire, exterminer, punir les hérétiques, & s'ils ſont opiniâtres les mettre à mort, & les brûler*, ce ſont ſes termes ; & quant à Cyrile il ne faut que lire ce qu'il en a eſcrit, pour y voir un ſtyle d'ennemy plein de paſſion & d'emportement. M. Arnaud croit-il que ce ſoit une choſe fort honneſte, & fort Chrétienne que d'emprunter les armes d'un tel homme pour ſe defendre contre la Confeſſion dont il s'agit ?

Chap. XII.

Vide Allat. de Perpet. conſ. lib. 3. cap. 15. 16. 17. 18. & adverſ. Chreygt. paſſim.

Allat. de Per. conſ. lib. 2. cap. 13. Ibid. lib. 3. cap. 11.

Cyrille a eu des adverſaires pendant ſa vie & aprés ſa mort, mais il a eu auſſi des defenſeurs de ſon innocence, & des admirateurs & ſes vertus.

Chap. XII.

C'eſt le caractere des grands homme que d'eſtre perſecutez ; & ceux qui ſavent de quelle maniere on ſe gouverne en Orient doivent demeurer d'accord qu'il n'y a point de place plus dangereuſe, ny plus expoſée aux révolutions & orages, que le Patriarchat de Conſtantinople. Outre les traverſes que l'envie, & les intereſts particuliers ſuſciterent à Cyrille, il eut ſur les bras tout le party des Latins, & des faux Grecs qui le regarderent toûjours comme un obſtacle au deſſein qu'on a depuis longs-temps de ſoumettre cette Egliſe au ſiege de Rome. On les tenta par des promeſſes & par des menaces, comme Allatius luy-meſme l'avouë, mais on le trouva inébranlable ; & c'eſt la veritable cauſe de cette grande haine qu'ils témoignerent en ſuite contre luy.

Il eſt certain que Cyrille avoit beaucoup d'averſion pour la Religion Romaine, & que ſon inclination eſtoit bien plus portée du coſté des Proteſtans. Ie ne doute pas auſſi qu'il ne desapprouvaſt quelques ſuperſtitions qui ont la vogue parmy les Grecs, & qu'il ne travaillaſt de tout ſon pouvoir à les réformer ſelon les mouvemens de ſa conſcience & par l'autorité de ſa charge. Mais de le vouloir ſous ce pretexte faire paſſer comme fait M. Arnaud pour un Calviniſte traveſty, qui trahiſſoit ſes propres ſentimens, c'eſt tourner les choſes trop odieuſement. Il eſt vray qu'il rapporte luy-meſme que dans une conference qu'il eut avec Fuxius Docteur Tranſſilvain ſur l'invocation des Saints, *il avoit reconnu ce que c'eſt que d'avoir pour la régle de ſon ſalut la parole de Dieu, ou de ſuivre les ſonges & les fantaiſies des hommes, ce que c'eſt que d'édifier ſur le fondement de Ieſus-Chriſt des*

Hottinger. in appendice diſſert. 8.

choſes

choſes précieuſes, ou de n'y édifier que du bois, du foin, & de la paille. Mais outre que Hottinger de qui M. Arnaud a pris cette particularité, ne marque pas le tems auquel Cyrille eut cette conférence avec Fuxius, & qu'il ne faut pas ſuppoſer ſans preuve qu'elle arriva avant ſa promotion au Patriarchat d'Alexandrie; outre cela, dis-je, on ne peut pas conclurre de là, ny qu'il euſt entiérement renoncé en ſon cœur à l'invocation des Saints, ny qu'il la regardaſt comme une impieté. Hottinger appelle bien ce culte une ſuperſtition, mais c'eſt de ſon chef, & non de la part de Cyrille; & il n'y a pas de bonne-foy de confondre les ſentimens de l'un avec ceux de l'autre. Cyrille peut avoir reconnu dans cette conférence, que cette invocation, de la maniére dont quelquesuns l'enſeignent, & la pratiquent, eſt un ſonge, & une fantaiſie humaine; que c'eſt ce bois, ce foin, & cette paille, dont parle S. Paul, & ne l'avoir pourtant pas abſolument rejettée. Métrophane Critobulus dont j'ay déja parlé, diſtingue formellement entre une invocation qui s'adreſſe aux Saints comme à des Médiateurs, & une qui les regarde comme des Ambaſſadeurs que l'Egliſe a auprés de Dieu afin de prier pour leurs freres. Il rejette la premiére par cette raiſon qu'il n'y a qu'un ſeul Médiateur qui eſt Ieſus-Chriſt, mais il reçoit la ſeconde; & Cyrille meſme dans l'article 8. de la Confeſſion inſinuë cette diſtinction, diſant que Ieſus-Chriſt ſeul fait l'Office de Souverain Pontife & de Médiateur. Il ne s'agit pas maintenant d'examiner ſi la diſtinction eſt bonne, ou non, il me ſuffit de dire qu'un homme qui la tient peut condamner l'invocation des Saints à un égard, & la retenir

Chap. XII.

Confeſſ. Ec. Orth. c. 17.

Chap. XII. retenir à un autre, & demeurer dans l'Eglise Grecque qui la pratique sans choquer les mouvemens de sa conscience, & sans estre un hypocrite damnable comme M. Arnaud appelle Cyrille.

2. On doit juger de la sincerité de ce Patriarche sur le pied de la Confession, dans laquelle & dans quelques réponses qui l'accompagnent il a nettement déclaré quelle estoit sa foy. Elle contient des choses qui ne s'ajustent pas avec la Théologie de Calvin, comme ce qu'il dit, *Que le Saint Esprit procede du Pere par le Fils, & que le Baptéme est absolument necessaire pour avoir Communion avec Jesus Christ*; ce qui fait bien voir qu'il-y-a de l'excés à dire aussi absolument que fait M. Arnaud qu'c'estoit un Calviniste. On ne trouvera point qu'il y ait jamais choqué, ny la descente de Jesus-Christ aux Enfers, ny l'ordre Hierarchique, ny les Jeûnes réglez, ou les Caresmes, ny l'usage arbitraire de la Confession, ny les Religions, ou les vœux Monastiques, ny la celebration des Festes, ny l'usage de la Liturgie Grecque, ny aucune de ces choses qui se pratiquent communément dans cette Eglise là, bien que Calvin les ait pour la plûpart improuvées. Il admet l'usage des Images de Jesus-Christ & les Saints; il est vray qu'il déteste qu'on leur rende l'adoration de latrie, ny aucun culte religieux λατρείαν, καὶ θρησκείαν: & il insinûë qu'il eust voulu corriger sur ce point la superstition de ses Grecs; il enseigne aussi la doctrine de la Prédestination, & celle de la Justification, selon la Parole de Dieu, plus clairement que les Orientaux ne la savoient. Mais il ne faut pas conclurre de là que c'estoit un homme qui trahissoit sa conscience en faisant les fonctions de Patriarche, ny qu'il

Cyril. Conf fidei, art. 1. & art. 16.

Resp. ad Interr. 4.

qu'il eſtoit obligé à quitter la Communion exté- Chap.
rieure de ſon Egliſe, ny comme parle M. Arnaud XII.
que la pieté ne peut ſubſiſter avec une ſi damnable hypocriſie.

Ieſus-Chriſt, & ſon ſaint Apôtre ne nous ont pas appris à juger ſi legérement de la conſcience, des hommes. Le premier nous a dit, *Ne jugez point afin que vous ne ſoyez point jugez, car vous ſerez jugez ſelon que vous aurez jugé les autres, & l'on vous meſurera de la meſme meſure dont vous les meſurerez*; Et le ſecond nous crie, *Qui eſtes-vous qui jugez le ſerviteur d'autruy?* Ie ne voy rien de plus temeraire que d'entreprendre de condamner des perſonnes ſur les mouvemens de leur propre conſcience, lors que ne les ayant ny veuës, ny entenduës, on n'en peut avoir qu'une connoiſſance fort confuſe & fort générale, comme eſt celle que M. Arnaud a de Cyrille. Car outre qu'on peut facilement ſe tromper, en s'imaginant qu'un tel, ou un tel ſentiment obligent en bonne conſcience à une telle, ou une telle action, ſi on ne va juſqu'à une conſidération particuliere des circonſtances, outre cela, dis-je, il ſe peut faire que cette obligation qui nous paroiſtra forte & inviolable, n'aura pas paru telle à la perſonne dont il s'agira, ce qui ſuffit pour le decharger du crime d'avoir choqué ſa propre conſcience. Pour rendre le jugement de M. Arnaud équitable, il faloit prouver que Cyrille a formellement pratiqué ou approuvé qu'on pratiquait des choſes qu'il croyoit en ſon cœur non ſeulement indifferentes, ou inutiles, mais abſolument mauvaiſes, & qu'il les a pratiquées dans le tems meſme qu'il les jugeoit mauvaiſes. Or c'eſt ce que M. Arnaud n'a *Matt.7.* *Rom.14*

pas

Chap. XII. pas prouvé, & qu'il ne prouvera jamais, il fera voir que Cyrille a crû qu'il ne faut pas établir l'eſpérance de ſon ſalut ſur les traditions humaines, mais ſur la parole de Dieu, qu'il ne faut invoquer qu'un ſeul Ieſus-Chriſt en qualité de Médiateur, qu'il ne faut rendre aucun culte de Religion aux *Images*. Il prouvera que Cyrille a reconnu des erreurs dans la Religion des Latins, & des ſuperſtitions parmy les Grecs, & qu'il les a déteſtées. Il peut montrer que Cyrille a approuvé, conformément à ſa Confeſſion, divers points de la doctrine de Calvin, mais il ne ſauroit prouver que Cyrille ait choqué par ſes actions aucun de ces ſentimens-là, ny qu'il crût que ces ſentimens l'obligeaſſent à ſe ſeparer de la Communion des Grecs, & à quitter les fonctions Patriarchales. Toute ſa conduite fait voir au contraire qu'il a crû devoir travailler au rétabliſſement d'une pieté parfaite dans ſon Egliſe, en s'oppoſant de tout ſon pouvoir au progrez des erreurs, & des ſuperſtitions qu'il condamnoit, & n'abandonner pas un Troupeau que Dieu luy avoit commis, & dont il luy devoit rendre conte. C'eſt ce qu'il a fait juſqu'au dernier de ſes ſoûpirs. Il n'a point retenu la verité en injuſtice, ny trahy les mouvement de ſa conſcience. Il a publié ſa Confeſſion, il l'a miſe entre les mains de tous les Grecs, il l'a ſoûtenuë devant les Puiſſances, en preſence des Ambaſſadeurs des Roys Chrétiens, & il n'y a que la paſſion qui ait pû faire écrire à M. Arnaud, que c'eſtoit *un damnable hypocrite*, qui accommodoit ſa foy à ſes intereſts.

Liv. 4. chap. 1. p. 417. C'eſt cette meſme paſſion qui luy a fait dire, *que le jugement avantageux que nous en faiſons*

monſtre

monſtre que noſtre Secte n'a aucun véritable principe de Religion. Que l'eſprit qui nous anime eſt plûtoſt un eſprit de faction, & de cabale contre l'Egliſe Catholique, qu'vn eſprit de zéle pour l'établiſſement d'aucune véritable pieté. Dieu qui eſt le témoin de noſtre innocence en ſera s'il luy plaiſt le protecteur. Nos interets ſont entre ſes mains, comme nous le prions de les deffendre, nous le prions auſſi qu'il pardonne à M. Arnaud l'injure qu'il nous fait. Il nous voit avec des yeux mal diſpoſez, mais quand il aura plû à Dieu de luy inſpirer des ſentimens plus équitables, il en jugera tout autrement. Dans cette eſpérance nous nous conſolerons par l'éxemple des Saints Apôtres de I.C. *qu'on accuſoit* dit S. Chryſoſt. *d'eſtre des ſéditieux, & des Novateurs, qui ne ſongeoint qu'à renverſer l'ordre, & les loix générales du monde,* nous tâcherons de repouſſer ces ſortes d'accuſations par une conduite Chrétienne, ſans oublier que noſtre devoir eſt de benir ceux qui nous maudiſſent, & de prier pour ceux qui nous courent ſus. Chap. XII. *Chryſoſtom. hom. 23. in Rom.*

L'Angleterre, & la Hollande juſtifieront aſſez quand il en ſera tems, les actions de leur Ambaſſadeurs à l'égard des affaires de Cyrille, ſans qu'il ſoit neceſſaire que je m'en méle. Comme il n'etoient ny les Maiſtres, ny les Directeurs de ſa conſcience, ils n'ont eſté jamais en état de luy preſcrire ce qu'il avoit à faire, de ſorte que c'eſt tres mal-à-propos qu'on les veut rendre reſponſables de ſon attachement à l'Egliſe Grecque. Toute la part qu'ils ont euë dans la vie de Patriarche conſiſte en ce que l'ayant déja connu dans leurs pays lors qu'il y avoit fait des voyages, leur connoiſſance mutuelle ſe convertit en quelque familiarité

Chap. XII. liarité quand il furent envoyez à Constantinople, & qu'ils l'y trouvérent. Mais cette familiarité n'alla pas plus avant que les services ordinaires que les personnes de mérite ont accoûtumé de se rendre mutuellement, nonobstant la difference de Religion. Ils luy firent tenir des livres, ils luy aidérent à entretenir quelque communication par lettres avec des hommes savans. Si M. Arnaud condamne ce commerce & qu'il en veüille faire un

Pag. 422 *Mystére d'iniquité* comme il parle, on ne s'en mettra pas beaucoup en peine. Ce n'est pas à luy que les Etrangers qui sont à Constantinople doivent rendre conte de leurs amitiez, & de leurs civilitez. Ie ne doute pas que ces Ambassadeurs ne fussent bien-aises de voir que la Confession du Patriarche ne s'éloignoit pas de quelques doctrines que les Protestans croyent tres-importantes pour le salut, & de reconnoistre qu'il n'avoit nulle pente à l'union avec l'Eglise Romaine. Ie ne doute pas aussi qu'ils ne compatissent aux afflictions que sa vertu, & sa dignité luy attiroient, & qu'ils n'eussent esté fort aises de luy rendre de bons offices, s'ils en eussent eu le moyen, mais qu'y-a-t-il en tout cela qui ne soit légitime? Est-ce-à-dire pourtant que Cyrille fust une de leurs créatures, ou qu'il se conduisist selon leurs inspirations? *S'ils*

Pag. 420 *disent*, dit M. Arnaud, *qu'ils l'ont enfin obligé de faire une déclaration de sa foy qui est conforme à leur doctrine.* Pourquoy veut-il qu'ils disent une fausseté? Vit-on jamais rien de plus captieux que d'établir en forme de réponse de nostre part un faux fondement pour y bâtir ensuite une invective? *S'ils disent qu'ils l'ont enfin obligé.* Et s'ils disent qu'ils ne l'ont obligé à rien, qu'ils n'ont point

de

de part à cette Confeſſion, que Cyrille l'a faite ſe- Chap.
lon les mouvemens de ſa propre conſcience & ſe- XII.
lon ſes propres lumiéres? Or c'eſt ce qu'ils diront ſans doute, puis que c'eſt la pure vérité. Au reſte je ne ſay aucun d'entre nous qui l'ait mis au rang de nos Saints & de nos Martyrs, comme il plaiſt à M. Arnaud de nous l'imputer. Il eſt vray que j'ay dit que ſa mémoire eſtoit encore en bénédiction parmy les Grecs comme d'un Saint, & d'un Martyr de Ieſus-Chriſt, & c'eſt ce que je feray voir dans la ſuite, mais ce n'eſt pas en faire un de nos Saints, ou de nos Martyrs.

Si l'on vouloit preſſer ceux qui jugent ainſi de la conſcience d'autruy, peut-eſtre ſeroient-ils empéchez à nous rendre raiſon de la leur, ſur les meſmes maximes, ſur leſquelles ils veulent qu'on juge de celle du Patriarche Cyrille, & de celle des Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande. Car ſans paſſer à d'autres ſujets, comment peuvent-ils en bonne conſcience approuver que leurs Eſcoliers élevez dans le Séminaire de Rome, qui ſont abſolument leurs créatures, envoyez en Gréce pour les intéreſts du ſiége Romain, reçoivent les ordres de la main des Eveſques Schiſmatiques, & qu'ils ſoient en ſuite promûs aux Eveſchez par ces Patriarches Schiſmatiques, qu'ils vivént dans leur Communion & dans leur dépendance au milieu d'une Egliſe où le Pape & tous les Latins ſont excommuniez tous les ans le Ieudy Saint par le Patriarche de Iéruſalem, où l'on fait profeſſion d'avoir en horreur leur ſacrifice, où l'on dit tous les ans dans les Egliſes, *ſoient confondus tous ceux qui offrent au Sacrifice un Azyme*: où l'on rejette le Purgatoire, où l'on tient que c'eſt un crime de dire

que

que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, où l'on croit la necessité de communier sous les deux espéces, où l'on condamne les Images taillées, & beaucoup de choses semblables qui ne sont pas trop favorables aux Latins? Comment peut-on en bonne conscience pousser ces mesmes Ecoliers aux Patriarchats, les faire élire, & consacrer par des Metropolitains Schismatiques, & les mettre à la teste d'une Eglise qui fait profession d'estre séparée de la Romaine, & de vivre en communion avec celle de Iérusalem, où l'on excommunie tous les Latins? Ce que je dis est fondé sur des faits constans que M. Arnaud n'oseroit nier, & quand il les nieroit il en seroit convaincu par le témoignage de Thomas à Iesu qui dit formellement, *qu'on a toûjours trouvé bon d'accorder aux Ecoliers du Seminaire de Rome, lorsqu'ils sont en Gréce de recevoir les ordres de la main des Evesques Schismatiques, estant necessaire d'vser de cette indulgence, ou de cette dispensation afin que les Patriarches ne fassent pas difficulté de les promouvoir aux Eveschez, & afin aussi qu'eux mesmes estant Evesques puissent remplir les Eglises de leurs Dioceses de Curez Catholiques.* Que M. Arnaud nous explique, s'il luy plaist, comment on a pû en bonne conscience pousser Cyrille de Béroé au Patriarchat de Constantinople, luy qui estoit disciple de Iésuites, qu'Allatius appelle *vir probus & Catholicus*, & dont il dit mesme qu'apres sa mort *on parla a Rome de le mettre au nombre des Saints Martyrs.* On pourroit luy faire la mesme question touchant beaucoup d'autres, comme touchant un Timothée, un Anthime, un Grégoire, un Athanase Patelar, qui ayant tous le cœur & l'esprit Latin, n'ont pas laissé

Thom. à Iesu de procurã. salute omn. Gent. lib. 1. cap. 4.

Allat. de perp. conf. lib. 3. cap. 11.

laiſſé de faire les fonctions Patriarchales dans une Egliſe Schiſmatique, où comme j'ay dit l'on excommunie tous les ans le Pape & tous les Latins. Au reſte cette excommunication n'eſt pas une choſe qu'on puiſſe revoquer en doute puiſque M. Arnaud luy-meſme la reconnoiſt pour veritable. *Le Patriarche Grec de Ieruſalem*, dit-il, *excommunie tous les ans le Ieudy Saint toutes les autres Sectes en y comprenant l'Egliſe Romaine.* Chap. XII. *Lib. 2. c. 3.*

Aprés avoir ſatisfait aux accuſations injuſtes de M. Arnaud contre Cyrille, il nous reſte à voir quel droit nous pouvons prendre de la confeſſion de ce Patriarche, & ſi la réjection qu'il y fait en termes formels de la tranſſubſtanciation peut eſtre tirée à conſequence pour tout le corps de l'Egliſe Gréque. M. Arnaud nous dit trois choſes, de la diſcuſſion deſquelles dependra le denouëment de cette queſtion. La premiere eſt que les Grecs firent des efforts continuels pour ſe delivrer de la tyrannie de Cyrille, & qu'en effet il fut chaſſé quatre ou cinq fois de l'Egliſe. La ſeconde que cette confeſſion eſt toute contraire dans ſes principaux articles au ſentiment des Grecs. Et la troiſiéme qu'elle a eſté condamnée par deux Conciles tenus ſous les ſucceſſeurs de Cyrille. C'eſt ce qu'il nous faut maintenant examiner. *Lib. 3. ch. 6. & 7.*

Quant à la premiere j'avouë que ce Patriarche a reçû de cruelles traverſes durant ſa vie, qui ont enfin abouty à une cruelle mort, mais je nie que ce ſoit ſon Egliſe qui luy ait cauſé tous ces maux; C'eſt le party des Latins, & des faux Grecs, qu'il a eus perpétuellement ſur les bras. Quelque adroit que ſoit Allatius à déguiſer la verité, il n'a pourtant pû s'empécher en cét endroit de la donner à connoi- *Allat. de perpet. conſ. lib. 3. cap. 11.*

Chap. XII. connoiſtre. Il nous dit donc que les Grecs, qu'il appelle *piſ homines*, des gens pieux & zélez, ne pouvant pas par eux-meſmes deffendre leur foy ny ſoûtenir les dépenſes néceſſaires pour cela recoururent aux autres Chrétiens *& particuliérement au Pontife Romain par le moyen deſquels ils évitent de ſemblables tempeſtes & pourvoyent à leur Egliſe.* Il ajoûte qu'on députa des perſonnes auec charge expreſſe vers Cyrille, pour l'obliger *par promeſſes, & par menaces* à envoyer à Rome ſa Confeſſion de foy, par laquelle il admiſt le Concile de Florence, & condamnaſt les erreurs des Calviniſtes, & qu'en ce cas il ſe pouvoit aſſurer du ſecours, & de la faveur du ſiége Apoſtolique, pour relever l'Egliſe de Conſtantinople. Que Cyrille répondit que ce qu'on luy propoſoit eſtoit bon, & juſte, & qu'il eſtoit preſt à le faire, pourvû qu'on luy donnaſt de l'argent, & qu'on le maintint en ſon Patriarchat. Mais qu'enfin *voyant qu'il entretenoit en meſme tems les Calviniſtes & les Catholiques, ces derniers indignez en vinrent aux ménaces, diſant qu'ils ne ſouffriroient jamais que cette chaire fuſt ſoüillée des blaſphémes des Calviniſtes.* Ce qu'il dit de cette députation eſt véritable, la Congrégation *de fide propagandâ* envoya deux Iéſuites à Conſtantinople avec un nommé *Canachio Roſſi* chargez de mémoires, & d'inſtructions pour gagner Cyrille par promeſſes & par menaces, on luy demandoit ſeulement qu'il reçut le Concile de Florence. Mais ce qu'il ajoûte touchant la reponſe de Cyrille, eſt une pure calomnie, car Cyrille demeura inébranlable à toutes ſes ſollicitations nous n'en croirons pas Allatius ſur ſa bonne foy, M. Arnaud en fera le jugement qu'il luy plaira.

Ibid.

cependant

cependant il ne peut pas désavouer que les enne- Ch. X.
mis de Cyrille ne fussent les Latins, & les Grecs Latinisez; & que les orages qu'il eut à essuyer & qui enfin l'accablérent ne luy vinssent de ce costé-là, puisque c'est Allatius mesme son propre témoin & son grand Auteur qui le dit. Cyrille fut toûjours aimé & estimé de sa veritable Eglise, comme il paroist par les soins qu'elle prit, & par les dépenses qu'elle fit pour les soûtenir, car de dire comme fait M. Arnaud que les Hollandois luy prétoient de l'argent à usure, & qu'il l'extorquoit ensuite des Eglises dont il se faisoit obeïr, par le moyen des Turcs, c'est une imagination en l'air, dont il ne rapporte aucune preuve. Il n'y a mesme guére d'apparence, que des particuliers qui prétent leur argent à usure aillent choisir des personnes chassées, dépoüillées de leurs dignitez, qui ne laissent aucun bien aprés eux, & encore moins auroient-ils choisi Cyrille, si comme on le suppose il eut esté l'objet, de l'aversion, & de la haine de son peuple. Les Hollandois qui négotient à Constantinople entendent mieux leurs affaires. Hottinger rapporte sur le témoignage de feu M. Leger Ministre de Geneve qui avoit esté sur les lieux, & qui avoit une connoissance tres-particuliere de cette histoire, il rapporte, dis-je, qu'un certain Isaac Métropolitain du Calcédoine disciple des Jesuïtes ayant acheté des Turcs à prix d'argent le Trône de Cyrille, & le bruit en ayant esté répandu dans Constantinople, il y eut une affliction si generale parmy tous les Grecs, que le grand Seigneur ayant luy-mesme entendu les cris & les gemissemens du peuple, accompagnez de larmes tres-améres, rompit cette intrigue, & ne vou-

Hottin. Append. Dissert. 8.

Chap. XII.

lut plus qu'on écoutaſt cét uſurpateur. Il rapporte auſſi une lettre du Proſyncellus de Cyrille, c'eſt à dire du premier Officier de ſa chambre appellé Nathanaël Conopius dattée de Conſtantinople le 4. Iuillet 1638. immédiatement aprés la mort de Cyrille. Là il marque expreſſément que les bourreaux qui l'avoient étranglé ayant partagé entr'eux ſes veſtemens, & les ayant enſuite portez dans une des places de Conſtantinople pour les vendre, comme les habits du vieux Patriarche, il y eut une affliction univerſelle parmi le peuple qui ponſſa mille plaintes contre Cyrille de Beroë, lappellant *méchant & meurtrier qui avoit deshonoré l'Egliſe de Dieu, en ayant non ſeulement uſurpé le Trône du Sâint & légitime Patriarche, mais l'ayant auſſi mis à mort.* Il ajoûte que quelques-uns entrérent dans la maiſon de l'uſurpateur criant aprés luy, *Pilate, rens nous le corps que nous l'enſéveliſſions*, qu'enſuite ils furent chez le Caïmacan, & qu'ils luy offrirent beaucoup d'argent pour obtenir de luy le corps de leur véritable Patriarche, mais que le méchant faux Patriarche, qui l'avoit fait mettre à mort, ayant appris cela envoya d'abord au Caïmacan luy dire que s'il rendoit à ces gens-là le corps de Cyrille, il y auroit aſſurément quelque grande ſedition dans la Ville, ce qui l'empécha de leur accorder leur requeſte. Enfin il dit que cét uſurpateur envoya des eſclaves pour enlever ce corps, & pour le jetter dans la Mer, mais que quelques Chrétiens l'ayant retiré de la Mer, l'emportérent dans un Monaſtére appellé de ſaint André où ils l'enſévelirent ſecrétement.

On peut encore faire voir cette lettre en original.

M. Arnaud ne manquera pas de dire qu'Hottinger eſt un Miniſtre, & un des plus emportez, & des

& des moins ſinceres Ecrivains qu'il ait jamais lû. Chap.
Mais pourquoy veut-il que nous en croyons plûtoſt Allatius qu'Hottinger. Le premier a tous les caracteres d'un homme paſſionné qui eſt toûjours dans les déguiſemens, ce dernier au contraire quoy qu'en dite M. Arnaud a toutes les marques d'un homme de bonne foy, qui dit les choſes comme il les ſait. Le premier a plus de politeſſe & plus de tour je l'avouë mais l'autre a plus de ſimplicité. Allatius dit de ſa teſte tout ce qu'il luy plaiſt, Hottinger allegue ſes témoins, & qu'elle apparence que M. Leger & Natanaël Conopius dont j'ay eu moy-meſme la lettre en original entre mes mains, euſſent inventé ces hiſtoires auſſi circonſtanciées qu'ils nous les rapportent, ſi d'ailleurs il eſtoit vray que l'Egliſe Grecque euſt regardé Cyrille avec horreur, & averſion comme un heretique; & qu'elle euſt fait tous ſes efforts pour ſe délivrer de ſa domination. Ce furent au contraire les Latins & leurs diſciples qui firent tous ces efforts, pour ſe délivrer d'un homme qu'ils n'avoient pû gagner, ny par promeſſes, ny par menaces, & qui les embarraſſoit dans leur grand deſſein de la réünion. C'eſt à leur égard que Cyrille ajoûte ſur la fin de ſa Confeſſion, *Nous prévoyons aſſez que cette Confeſſion abregée ſera comme un ſigne de contradiction pour ceux à qui il plaiſt de nous calomnier & de nous perſécuter.* Son préſentiment ne fut pas vain. XII.

Voilà pour ce qui regarde la premiére des objections de M. Arnaud. Quant à la ſeconde, qui porte que les principaux articles de la Confeſſion dont il s'agit, ſont contraires au ſentiment des Grecs, j'avouë qu'il y en a quelques-uns où la do-

Chap. XII. ctrine de l'Evangile eſt plus clairement expliquée qu'on ne la trouve dans les autres livres des Grecs, comme le 13. & le 14. qui parlent de la Iuſtification de l'homme par la foy en Ieſus-Chriſt, du franc arbitre, & de la grace, mais il eſt certain qu'au fond ils ne choquent point la créance commune de l'Egliſe Gréque; & qu'il n'y a rien de plus facile que de les concilier avec les Réponſes meſmes Ierémie aux Théologiens de Vittemberg. Le 15. article ne reconnoiſt que deux Sacremens, *& Ierémie*, dit M. Arnaud, *fait profeſſion ouverte d'en croire ſept.* Mais je dis que les Grecs n'ont rien de reglé ſur cette matiére, Metrophane en reconnoiſt trois d'inſtitution Divine, ſavoir le Bapteſme, l'Euchariſtie & la Pénitence; & quant aux quatre autres il dit *qu'ils ſont appellez myſtéres improprement ὁμωνύμως.* Ierémie en avouë ſept, il eſt vray, mais il n'en conte proprement que deux d'inſtitution Divine, ſavoir le Bapteſme & l'Euchariſtie, & pour les cinq autres il ſemble qu'il avouë que l'Egliſe les ait ajoûtez au nombre des Sacremens. Pourquoy M. Arnaud veut-il que Cyrille qui ne parle que des veritables Sacremens que Ieſus-Chriſt a inſtituez, & non des cérémonies humaines, qui ſont appellées Myſtéres improprement, à cauſe qu'elles ont quelque choſe de myſtérieux comme parle Métrophane; Pourquoy, dis je, veut-il qu'il ait choqué la foy de ſes Grecs? Pourquoy puis qu'il vouloit oppoſer Ierémie à Cyrille ne rapportoit-il ſincérement le ſentiment de Ierémie? Arcudius en a mieux uſé que luy, car il avouë *que Ieremie n'enſeigne pas ſeulement que le Chréme eſt un Sacrement de la Tradition; mais qu'il fait auſſi le meſme jugement de tous*

Liv. 4. ch. 5. pag. 387 Confeſ. ch. 5.

Arcud. liv. 2. cap. 2.

les

les autres à la réſerve du Baptéme & de l'Euchariſtie, contre ce qu'il avoit enſeigné au chap. 7. de ſa premiére reponſe. Chap. XII.

Quant au 18. article où Cyrille établit *que les ames des morts ſont ou dans la béatitude ou dans la damnation, & qu'au ſortir du corps elles vont incontinent, ou avec Ieſus-Chriſt, ou en enfer.* M. Arnaud dit qu'il combat l'opinion commune des Grecs touchant l'état des ames apres la mort. *Hornbeck & Chytréus*, dit-il, *& tous ceux qui ont traité des opinions des Grecs leur attribuent d'admettre outre le Parads, & l'Enfer, un certain lieu triſte, tenebreux, & plein de miſére, dans lequel les ames ſont purgées apres cette vie.* Ie répons que les Grecs n'ont rien de précis, & de déterminé ſur l'état des ames aprés la mort. A l'égard des ames des fidéles, il-y en a qui tiennent qu'elles ne joüiront de la bien-heureuſe viſion de Dieu, qu'aprés le dernier jugement, & que cependant elles ſont, ou dans des lieux beaux, & plaiſans, exemtes de toute douleur, ou dans des lieux triſtes & obſcurs où elles ſe ſouviennent avec regret des péchez qu'elles ont commis, & ceux-là font trois ordres de morts, les infidéles ou les mechans, les fidéles qui meurent dans une repentance, & dans une ſainteté parfaite, & les autres qui avec la foy, & la veritable pieté n'ont pas laiſſé de commettre beaucoup de péchez dont ils n'ont pas eu toute la repentance qu'il faloit. l'Enfer eſt deſtiné pour les prémiers. Les ſeconds, diſent ils, s'en vont dans les lieux de repos, & de rafraiſchiſſement, & les derniers dans ces lieux douloureux, où ils ont le déplaiſir de ſe voir éloignez de Dieu, & privez de ſon illumination. *Ibid. lib. 3. ch. 6. pa. 388.*

Chap. XII.

Mais il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit là le ſentiment de toute l'Egliſe Gréque, car il-y-en-a beaucoup qui ne reconnoiſſent que deux ordres d'hommes aprés la mort, celuy des bons, & celuy des méchans, & deux lieux le Ciel & l'Enfer. Syropulus rapporte dans ſon hiſtoire du Concile de Florence, que les Grecs eſtant preſſez par les Latins d'expliquer nettement leur créance touchant l'etat des morts, Beſſarion dit *que les ames des Saints reçoivent les biens qui leur ſont préparez, & celles des pécheurs la peine, & qui ne leur reſte à chacune que de reprendre leurs corps, apres quoy les juſtes ſeront dans la pleine joüiſſance de la felicité avec leurs corps, & que les pécheurs auſſi ſeront avec leurs corps, & ſoûmis à la peine éternelle.* Nous ne voyons là que deux ordres de morts. On trouve dans Allatius un paſſage du Synaxaire des Grecs qui n'établit de meſme que deux lieux. *Il faut ſavoir*, dit-il, *que les ames des juſtes ſont maintenant dans de certains lieux, & celles des pécheurs auſſi ſéparément. Celles-là ſe réjoüiſſent dans l'eſpérance des biens, celles-cy ſont en dueil dans l'attente des tourmens.* On y voit encore un paſſage de Ioſeph Briennius qui porte; *Qu'il y-a deux lieux deſtinez pour la demeure des ames apres la mort, le Ciel pour les Saints, & le centre de la Terre, ou l'Enfer pour les pécheurs. Que les Saints ſont en liberté, qu'ils ont tout le monde, & particuliérement le Iardin d'Eden pour leur demeure. Que ceux qui ſont condamnez aux Enfers n'en ſortiront point juſqu'au jour du jugement, & qu'ils ne peuvent recevoir, ny aucun rayon de lumiére, ny aucun rélâche. Car*, ajoûte-t-il, *les Saints ne joüiront point des biens éternels, & les pécheurs auſſi ne ſeront pas plongez dans les tourmens*

Hiſt. Concil Flor. ſect. 5. cap. 16.

Allat. de lib Eccleſ. occid. 2.

Ibid.

mens avant le dernier jugement. Mais ces derniers seront cependant enfermez dans des prisons ténébreuses sous la garde de démons inhumains, & impitoyables. Sigismond parlant des Moscovites dit, *qu'ils ne croyent point de Purgatoire mais qu'ils tiennent que chacun va apres sa mort au lieu qu'il mérite, les gens de bien dans un lieu clair, en la compagnie agréable des Anges, les méchans dans un lieu obscur, & tenebreux, entre les Démons terribles, où ils attendent le dernier jugement, que les ames des gens de bien connoissent qu'elles sont en la grace de Dieu par la qualité du lieu où elles sont, & par les Anges qui les accompagnent, & les autres au contraire.* Goar témoigne que Ligaridius Auteur Grec de l'Isle de Chio expliquant ce que veulent dire ces fréquens *Alleluya* qu'on chante quand on fait les obséques des morts dit, *qu'on les chante en signe de joye, que ceux qui restent en vie se réjoüissent de ce que le deffunt est heureusement sorty des miséres du monde, & qu'il est maintenant en possession de la béatitude éternelle.*

Chap. XI.

Sigism. Comer. Moscov.

Iacob Goar in notis in Offic. exeq.

On voit donc par cette diversité qu'il n'y a rien de si réglé sur ce sujet parmy les Grecs, que Cyrille n'ait pû sans choquer la foy commune de son Eglise établir la doctrine contenuë dans l'Article dont il s'agit. Outre que ses termes ne sont pas si précis qu'ils ne puissent fort bien s'accommoder avec le sentiment de ceux qui veulent que les ames ne joüissent de la vision de Dieu, ou d'une félicité parfaite, qu'au dernier jour, & qui font trois ordres de morts, car il dit seulement *que les ames des décedez sont ou dans la beatitude, ou dans la damnation, & que d'abord qu'elles sortent de leurs corps elles vont ou avec Iesus-Christ, ou dans l'En-*

Chap. XII. *fer*, ce qui se peut expliquer en ce sens que leur jugement est déja fait, & que déja Dieu leur a fait savoir quelle est leur condition, savoir ou d'estre damnez éternellement, ou d'estre eternellement dans la communion de Iesus-Christ, ce qui n'empéche pas qu'on ne puisse dire que la damnation des uns n'est pas encore entiére, & qu'à l'égard des autres, ils sont encore plus ou moins éloignez d'une parfaite felicité. Et ce sens se trouve favorisé par ce que Cyrille ajoûte incontinent aprés, *que chacun est jugé selon qu'il est trouvé à l'heure de sa mort*; ce qui semble marquer qu'il n'entend parler que du jugement, & non de la pleine & parfaite exécution de ce jugement. Il-y-a deux choses constantes parmy les Grecs, l'une qu'ils prient Dieu pour les morts, & l'autre qu'ils rejettent le Purgatoire de l'Eglise Romaine. Or Cyrille ne touche point à la premiére, & quant à la seconde, il s'accorde fort bien avec les siens, car il appelle le Purgatoire *une imagination qu'on ne doit pas admettre.* Ainsi c'est mal-à propos que M. Arnaud l'accuse d'avoir esté contraire aux Grecs dans les principaux Articles de sa Confession.

Il faut examiner maintenant la troisiéme objection de M. Arnaud, qui consiste en deux prétendues condamnations de la Confession de Cyrille, l'une sous Cyrille de Béroë & l'autre sous Parthénius. I'ay déja parlé de ces deux pieces dans ma Réponse au Pere Nouet, où j'ay montré comme elles sont suspectes de fausseté. Mais si l'on ne veut pas se donner la peine d'y recourir, voicy l'abregé de mes raisons.

I. Bien que ces pieces ayent esté souvent imprimées il n'y a eu pourtant personne jusqu'icy qui

qui ait voulu s'en charger envers le public, ny en garantir la verité. On nous donne l'une sur un manuscrit venu de Rome, & l'autre sur une Edition qui en a esté faite à Iasi en Moldavie, & sur la foy d'un certain Moyne nommé Arsénius. Il me semble que s'agissant de deux Conciles tres-importans, & tres nouveaux, puisque l'un est de 1639. & l'autre de 1642. on pouvoit bien nous en donner de plus grandes asseurances, celles-là ne suffisant pas pour les autoriser. Chap. XII.

II. Ces deux pieces se détruisent mutuellement, la premiere qui porte le nom de Cyrille de Béroë, est souscrite par plusieurs de ceux qui ont souscrit la seconde; & par le mesme Parthenius à qui l'on attribuë cette derniere, & neanmoins dans la seconde il n'est fait aucune mention de la premiere. La premiere anathematise formellement Cyrille, & l'appelle *impie & méchant*; La seconde dit seulement *qu'on a produit certains articles sous le nom de Cyrille Patriarche.* La premiere condamne avec anathéme ces articles. La seconde dit *qu'on a mis le Synode en question, s'il faloit les embrasser & les tenir pour pieux & Orthodoxes, ou les rejetter comme contraires à la doctrine de l'Eglise Orientale*, ce qui marque évidemment que ceux qui ont fait la seconde n'avoient aucune connoissance de la premiere, & néanmoins elles se trouvent toutes deux souscrites par les mesmes personnes.

III. Il n'y a aucune apparence ny que Métrophane Patriarche d'Alexandrie qu'on dit avoir assisté au premier Synode sous Cyrille de Béroë, ny que Parthénius qu'on dit avoir tenu le second, ayent voulu condamner si legérement, & si frauduleusement Cyrille de Lucar, puis que l'un avoit

esté

Chap. XII. eſté le premier Officier de ſa Chambre, & l'autre ſon Protecteur & ſon intime amy.

IV. Le Moine Arſénius de la main de qui l'on dit qu'on tient le prétendu Concile de Parthénius, & qui l'envoya de Conſtantinople à un ami Anonyme de Veniſe, aprés avoir remply ſa lettre de toutes les injures imaginables contre Cyrille, & contre ſa Confeſſion, ne dit pourtant pas un mot de la premiére condamnation ſous Cyrille de Béroë. Tout cela fait voir que ce ſont des piéces ſuppoſées & dreſſées en divers tems, & par des perſõnes différentes, qui n'ayant pas concerté enſemble, ny eu toutes les inſtructions qu'il faloit n'ont pû s'empeſcher d'y laiſſer des caractéres de fauſſeté.

I'ajoûteray maintenant à cela quelques autres remarques qui ne ſeront pas moins conſidérables, la premiére eſt que quand la Confeſſion de foy de Cyrille parut dans noſtre Occident; le premier party qu'on prit fut d'en nier la verité, & de ſoûtenir que c'eſtoit un ouvrage fabuleux; mais dés qu'il n'y a plus eu moyen de ſe deffendre de ce coſté-là, & que la choſe a eſté éclaircie, on a vû paroiſtre ces prétendus Conciles, ce qui marque qu'on les a ſubſtituez comme un nouveau remede en la place de l'autre qui ne pouvoit plus ſervir. Secondement ce qu'on fait dire à Parthénius *que l'on a produit quelques articles ſous le nom de Cyrille*, eſt comme chacun voit de ce premier ſtyle des Occidentaux, & non du ſtyle de Parthénius meſme, qui ne pouvoit tenir ce langage, ny luy, ny ſon Synode, ſoit parce qu'il eſtoit notoire dans Conſtantinople, & ailleurs, que cette Confeſſion eſtoit en effet de Cyrille, puiſque Cyrille l'avoit propoſée dans un Concile, & qu'il l'avoit hautement

tement ſoûtenuë devant les Miniſtres du grand Seigneur en préſence de quelques Ambaſſadeurs; ſoit auſſi parce que Parthenius & ſes Eveſques dans le précedent Synode l'auroient déja conſidérée comme une piece qui eſtoit indubitablement de Cyrille. De plus, quelle apparence y-a-t-il que Parthenius, & ſon Concile, euſſent groſſierement, & calomnieuſement imputé à Cyrille une choſe fauſſe comme ils font. Car Cyrille ayant dit dans le premier article de ſa Confeſſion *que le S. Eſprit procéde du Pere par le Fils*, qui eſt un langage dont les Grecs ne s'éloignent pas; le premier article de la cenſure porte, *qu'il a établi contre le ſentiment de l'Egliſe Catholique la proceſſion ſubſtancielle & éternelle du S. Eſprit, du Pere & du Fils*, qui eſt préciſément l'expreſſion que les Grecs ont en horreur. Chap. XII.

Il faut ajoûter à cela que M. Arnaud nous a produit un Traité de Payſius Ligaridius Archevêque de Gaza, dans lequel Ligaridius parle de Cyrille & de ſa Confeſſion, & s'en fait une objection à laquelle il répond en diſant, *que pluſieurs ont douté de la verité de cette piéce, & que quand elle ſeroit véritable une hirondelle ne fait pas le Printems*; mais il ne dit pas un mot de ces deux prétenduës condamnations, ce qu'il n'auroit pas ſans-doute oublié, eſtant comme il eſt plein de zele pour les interêts de la Religion Romaine, ſi c'étoient des actes reconnus pour bons & authentiques dans l'Egliſe Grecque. Ie dirois la meſme choſe du Baron Spatari, s'il ne paroiſſoit d'ailleurs que c'eſt un Gentil-homme peu inſtruit des affaires des Grecs.

Heydanus Profeſſeur en Hollande rapporte que l'an *Heydanus præfat. ad*

Ch. II. l'an 1643. la nouvelle eſtant venuë à Conſtantinople qu'on faiſoit courir dans l'Occident ce Concile ſuppoſé de Parthénius? Parthénius, luy-meſme en fut tellement ſurpris, & en parut ſi offenſé, qu'ayant fait aſſembler ſon Clergé & ſon peuple dans l'Egliſe Patriarchale, il proteſta que c'étoit une fauſſeté, & qu'il n'avoit jamais ſongé à faire cette flettriſſûre à la memoire de Cyrille Lucar.

lib. cui titulus eſt, Causa Dei.

Enfin M. Rivet Miniſtre & Profeſſeur en Hollande, écrivant à M. Sarrau Conſeiller au Parlement de Paris, du 21. Mars 1644. luy mandoit ſur ce ſujet, *Qu'il avoit vû entre les mains de M. Hagha une lettre en Grec vulgaire de Pachomius Metropolitain de Calcedoine, qui deſavoüoit le pretendu Concile du Patriarche Parthénius. Qu'on avoit ſuppoſé la pluſpart de ſignatures, la ſienne notamment. Que cette piéce avoit eſté faite par un fripon, &c. Que le Patriarche eſtoit un homme double, qui nioit neantmoins que ce qu'on avoit imprimé en Moldavie fuſt l'acte qu'il avoit ſigné; & que le Prince de Moldavie avoit chaſſé l'Autheur de cette impreſſion.*

Mais quand tout ce que je viens de dire n'auroit point de lieu, & que ces deux prétendu Conciles ſeroient auſſi veritables, que je les tiens ſuppoſez, il éſt certain qu'ils ne ſeroient que fortifier la preuve que nous tirons de la Confeſſion de Cyrille contre la tranſſubſtanciation, & la convertir en démonſtration. C'eſt ce qui paroiſtra clairement ſi l'on conſidere que ceux qui les ont compoſées on fait tout ce qu'il leur a eſté poſſible, pour tourner les paroles de Cyrille en un ſens odieux aux Grecs, juſqu'à luy imputer des choſes fauſſes, qu'ils ne l'ont épargné en aucun endroit, que Cyrylle de Béroë qui préſida au premier Concile

eſtoit

eſtoit un faux Grec diſciple des Iéſuites ; engagé depuis long-tems dans le party des Latins, & que Parthénius ſembloit eſtre auſſi dans les intérets de l'Egliſe Romaine ſi nous tenons pour veritable une de ſes lettres, qu'un certain Athanaſe Grec Latiniſé a fait imprimer, dans laquelle il luy fait écrire au feu Roy, *qu'il deſireroit bien la Paix des deux Egliſes de meſme que les autres, mais que ſi le Turc ſous l'Empire duquel ils vivent, avoit connoiſſance de cette affaire, il les tuëroit tous. Que ſi pourtant le Roy pouvoit trouver un moyen pour les mettre à couvert de ce danger, il luy engage ſa parole qu'il y fera de ſa part tout ce qui luy ſera poſſible.* Voilà quels ont eſté les Auteurs de ces deux condamnations ſuppoſé meſme qu'elles ſoient veritables, & néanmoins ils n'ont point cenſuré formellement ce que Cyrille de Lucar avoit dit touchant la tranſſubſtanciation ; le premier, ſavoir Cyrille de Béroë dit, *Anathéme à Cyrille qui enſeigne & qui croit que le pain de l'Autel, ny le vin non plus, ne ſont point changez, μὴ μεταβάλλεσθαι, par la benédiction du Paſteur, & par l'avenement du S. Eſprit, au vray Corps & au Sang de Ieſus-Chriſt, puiſqu'il eſt écrit au 17. de ſes articles hérétiques, que ce que nous voyons, & que nous prenons n'eſt pas le Corps de Ieſus Chriſt.* Le ſecond ſavoir Parthénius dit, *il ruïne tellement la divine Euchariſtie, qu'il ne luy laiſſe que la figure toute nuë, comme ſi nous eſtions encore aſſervis à l'ombre de l'ancienne Loy. Car il nie que le pain qui eſt vû, & mangé, ſoit, aprés la ſanctification, le vray Corps de Ieſus-Chriſt ; mais il veut qu'il le ſoit ſpirituellement, ou plûtoſt par imagination ; ce qui eſt le comble de l'impieté. Car Ieſus-Chriſt*

Chap. XII.

Athan. Rhetor. Preſbyt. Biſanc. antipatellar. Paris 1655.

Chap. XII. *Christ n'a point dit, Cecy, est la figure de mon Corps, mais il a dit, Cecy est mon Corps, & cecy est mon Sang; Cecy, savoir ce que l'on voit, ce que l'on reçoit, ce que l'on mange, ce que l'on rompt, aprés qu'il a esté sanctifié & bény.* Ie ne m'arrêteray pas à faire voir combien captieusement ces gens tournent les paroles de Cyrille pour leur faire choquer la créance & les expressions communes des Grecs, il suffit qu'on remarque, que quelques préoccupez qu'ils fussent, ils n'ont pas osé retablir la transsubstanciation qu'il avoit expressément condamnée, ny toucher à cette partie de son article qui la rejette en termes formels. Mais afin qu'on en puisse mieux juger, il faut rapporter les paroles de Cyrille, *Nous croyons*, dit-il, *que le second Sacrement que le Seigneur a institué est celuy que nous appellons l'Eucharistie. Car la nuit en laquelle il se livra luy-mesme, prenant le pain, & le benissant, il dit aux Apôtres, Prenez, mangez, Cecy est mon Corps; & prenant le Calice, il rendit graces, & dit, Beuvez-en tous, Cecy est mon Sang qui est répandu pour vous; faites cecy en commémoration de moy. Et Saint Paul ajoute, Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. C'est la simple, la veritable, & la légitime tradition de cét admirable Mystére, dans l'administration, & dans l'intelligence duquel, nous confessons, & croyons une vraye, & certaine préſence de nostre Seigneur Iesus-Christ, savoir celle que la foy nous offre, & nous donne, & non celle que la transsubstanciation témérairement inventée enseigne. Car nous croyons que les fidéles mangent le Corps de Iesus-Christ en la Cene, non en brisant sensiblement*

par

par les dents la Communion, mais en communiant par le ſens de l'ame. Car le Corps du Seigneur n'eſt pas dans le Myſtére ce que nos yeux voyent, & que nous prenons, mais ce que la foy qui reçoit ſpirituellement, nous préſente, & nous donne. A cauſe de quoy, il eſt vray que ſi nous croyons, nous mangeons, & nous participons; mais ſi nous ne croyons pas, nous ſommes privez de tout fruit. Si vous comparez cét article avec les cenſures de Cyrille de Beroë, & de Parthénius, vous verrez qu'ils s'attachent à ce qui eſt dit, *que le Corps de Ieſus-Chriſt n'eſt pas ce que nous voyons, & que nous mangeons, mais que c'eſt ce que la foy reçoit ſpirituellement*, & qu'ils tâchent de donner à ces paroles un tour odieux aux Grecs, qui s'éloigne de leurs expreſſions ordinaires. Mais quant à ce qu'il dit de la tranſſubſtanciation, laquelle il appelle *une invention témeraire*, ἐφεύρεσις εἰκῆ μετουσίωσις, on voit qu'ils n'y touchent point. Ils diſent que le pain μεταβάλλεται *eſt changé* au vray Corps de Ieſus-Chriſt, que ce n'eſt pas une figure, que c'eſt le vray Corps, mais qu'il le ſoit par une reelle converſion de ſubſtance, c'eſt ce qu'ils ne diſent point. Ie ne diſpute pas maintenant touchant le ſens de ceux qui ont dreſſé ces condamnations; je ne doute pas qu'ils n'euſſent la créance des Latins dans le cœur, & je croy meſme que s'ils euſſent oſé ils fuſſent allez plus-avant; mais il faudroit avoir peu de lumiére, pour ne reconoiſtre pas qu'ils ont voulu s'accommoder au ſtyle des Grecs, pour donner quelque couleur à leurs pieces. Vous voyez d'un coſté Cyrille, qui combat la tranſſubſtantiation en termes exprés, qui la nomme ſans biaiſer, qui luy donne un titre capable d'éfaroucher une Egliſe

Chap. XII.

qui

Chap XII. qui la croiroit, & de l'autre on voit des gens interessez à décrier Cyrille, qui cherchent de tous costez les moyens de rendre sa mémoire abominable parmy les Grecs, qui empoisonnent tout ce qu'il dit, & qui néanmoins n'osent défendre cette transsubstanciation, ny directement, ny indirectement, ny en termes exprés, ny en termes équivalens. Que veut dire ce mystere, si l'Eglise Grecque croit en effet la conversion des substances? Pouvoient-ils trouver une plus belle occasion de faire paroistre leur zéle pour l'orthodoxie, & de cófondre en mesme temps les partisans de Cyrille?

Monsieur Arnaud dit *que le mot de μετουσίωσις n'est pas le terme dont les Grecs se servent ordinairement pour expliquer la transsubstanciation.* Mais que veut-il dire par là? μετουσίωσις signifie proprement syllabe, aprés syllabe, la *Transsubstanciation*, les Latins l'employent quand ils veulent parler Grec, les Grecs Latinisez s'en servent, & les autres savent fort bien ce qu'il signifie; quand donc il ne seroit pas dans leur usage ordinaire, peuvent-ils souffrir qu'un homme qui ne fait pas le Grammairien, mais le Théologien, qui parle non du terme, mais de la chose exprimée par le terme, la rejette aussi fortement que Cyrille a fait, sans s'en émouvoir & sans dire au moins, bien que nous n'employons pas le terme de μετουσίωσις, nous ne laissons pas de croire ce qu'il represente, savoir la conuersion des substances? Cependant ils n'en disent mot, ils abandonnent le terme, & la chose representée par le terme, ils se retranchent dans les expressions generales. N'est-ce pas une marque euidente que Cyrille n'avoit rien dit à cét égard qui choquast le sentimẽt de son Egli[illegible]

Liv. 4. chap. 6. pag. 387.

Voila

Voilà ce qu'on avoit à dire touchant ce Patriarche. Ie ſuis fort trompé ſi ceux qui compareront ce chapitre avec les trois que M. Arnaud a faits ſur ce ſujet, m'accuſent de temerité quand j'ay voulu dire qu'on trouve la veritable créance des Grecs dans la Confeſſion de Cyrille. Car il eſt certain qu'aprés avoir bien examiné ce que je viens de rapporter, il y a lieu de conclurre par cette piéce ſeule, ſans aller plus loin, que l'Egliſe Grecque ne croit point la tranſſubſtanciation. Il ne me reſte pour achever ce chapitre qu'à dire quelque choſe de l'état de cette Egliſe-là depuis l'an 1642. où l'on place la derniére de ces pretenduës condamnations. Parthénius ayant fait releguer, & enſuite étrangler Cyrille de Béroë, comme Cyrille de Béroë avoit fait ſon prédeceſſeur, il ne demeura pas luy-meſme long-tems ſur le Trône. Sa mauvaiſe conduite l'en fit deſcendre, & l'Egliſe de Conſtantinople luy ſubſtitua un autre Parthénius diſciple du grand Cyrille, qui avoit entiérement les meſmes ſentimens que Cyrille. C'eſt ce qu'Allatius reconnoiſt dans une lettre qu'il écrit à Nihuſius dattée de l'an 1645. & l'on peut bien juger de là, que cette grande averſion des Grecs contre ce Patriarche, & ces cenſures Synodales ne ſont que de pures ſuppoſitions; car quelle apparence y-a-t-il qu'une Egliſe, qui auroit tant fait d'efforts pour ſe délivrer d'un homme comme Cyrille, qui auroit anathématiſé ſa memoire & ſa doctrine, euſt voulu quatre ou cinq ans aprés, ſe mettre entre les mains d'un de ſes diſciples, pour rentrer encore dans le deſordre & dans l'héreſie. Il ne faut pas que M. Arnaud diſe que les Turcs élevent à ce Siége ceux qui leur donnent

Chap. XII.

Allat. de per. conſ. lib. 3. cap. 11.

Liv 4. ch. 7 pag. 391. 392.

Chap. XIII. nent le plus d'argent, & qu'un Socinien y pourroit parvenir auſſi-bien qu'un autre; car cela n'eſt pas ſi abſolument veritable qu'il ne reſte encore au peuple la liberté d'empeſcher les élections des perſonnes qui ne luy ſont pas agréables, comme il paroiſt par ce qu'Allatius rapporte d'un certain Melétius Eveſque de Sopie, lequel eſtant venu à Rome pour ſe reconcilier avec l'Egliſe Romaine; & eſtant de retour dans ſon pays, fut deſigné pour eſtre promû au Patriarchat de Conſtantinople, *Mais*, dit-il, *il fut rejetté par l'empeſchement que le peuple y donna.* Nous voyons donc que ce peuple a encore le pouvoir de rejetter des Grecs Latiniſez, & qu'il les rejette en effet; mais nous ne voyons pas qu'il ayt fait le moindre effort pour faire rejetter un diſciple de Cyrille, que les Latins traitent de meſme que ſon Maiſtre *d'Hérétique*, & de *Calviniſte*.

Allat. de perconſ. lib. 3. cap. 11.

Allat. ubi ſupra.

Cét état où nous venons de voir l'Egliſe Grecque l'an 1645. duroit encore l'an 1653. Voicy ce que m'en écrit M. Baſire Docteur Anglois dont j'ay déja parlé. *Lors que j'eſtois à Conſtantinople, ce qui eſtoit l'an 1653. Payſius en eſtoit Patriarche, lequel en ſigne de ſa Communion avec l'Egliſe Anglicane, m'impoſa les mains dans une aſſemblée d'Eveſques, ſelon la coûtume, comme à un Preſtre de l'Egliſe Anglicane, & par cette impoſition des mains il me donna la puiſſance de preſcher en Grec, dans toutes les Egliſes Grecques de la Juriſdiction. C'eſt ce que je fis enſuite tres-ſouvent, ſelon que l'occaſion s'en preſentoit, tant à Conſtantinople qu'ailleurs, bien que les Ieſuites en témoignaſſent beaucoup de déplaiſir. Ie preſchois eſtant à Conſtantinople alternativement un Dimanche aux Anglois, un autre Dimanche en François*

François pour les Genevois ; le 3. Dimanche en Italien ; le 4. en Latin aux Ambaſſadeurs Hongrois, & Tranſſylvains ; & le 5. en Grec dans les Egliſes des Grecs. Quelle apparence y-a-t-il que ſi la doctrine de Cyrille eſtoit auſſi odieuſe aux Grecs, & ſa mémoire auſſi exécrable comme M. Arnaud le veut perſuader, ſi cette Egliſe avoit ſur l'Euchariſtie les meſmes ſentimens que la Romaine; & ſi elle traitoit noſtre créance d'hérétique & d'impie comme le faux Ligaridius, & le Baron de Spatari nous le diſent, quelle apparence, dis-je, qu'on y euſt reçû un Preſtre, & un Docteur de l'Egliſe Anglicane, pour Prédicateur ordinaire, & qu'on n'euſt pas craint qu'en leur annonçant l'Evangile, il n'y-euſt meſlé les erreurs pretenduës de ſa Nation, ſur un ſujet auſſi important que celuy de l'Euchariſtie? Chap. XII.

CHAPITRE XIII.

La véritable Créance des Grecs ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

MAIS quelle eſt donc la créance des Grecs ſi ce n'eſt point la tranſſubſtanciation? C'eſt ce que je ne ſerois pas obligé de traiter icy dans les régles de la diſpute. Car ne s'agiſſant que de ſavoir ſi les Grecs croyent, ou ne croyent pas la converſion des ſubſtances, il nous ſuffit de montrer qu'ils ne la croyent pas, & nous n'avons d'ailleurs aucun intereſt à rechercher ce qu'ils croyent poſitivement de l'Euchariſtie, puiſque, comme je l'ay ſouvent dit, nous ne prétendons pas que leur foy doive eſtre la régle de la noſtre; néan-

Chap. moins il ne tiendra pas à moi qu'on n'ait cette ſa-
XIII. tisfaction, de ſavoir auſſi la poſitive de leur créance. I'eſpere meſme que cette recherche ne ſera pas inutile pour l'entier éclairciſſement de la queſtion principale qui eſt entre M. Arnaud & moy, parce que montrer ce que les Grecs croyent, c'eſt montrer en meſme tems ce qu'il ne croyent pas. Ie feray donc trois choſes dans ce chapitre, la premiére ſera de faire voir la véritable créance des Grecs ſur le ſujet de l'Euchariſtie; la ſeconde marquera préciſément en quoy ils conviennent, & en quoy ils différent avec l'Egliſe Romaine; & la troiſiéme marquera de meſme en quoy nous, je veux dire ceux de noſtre Communion, ſommes d'accord avec eux, & en quoy nous ne le ſommes pas.

Quant au premier point, pour avoir une plus pleine & plus claire intelligence de la véritable opinion des Grecs, il eſt néceſſaire d'en faire pluſieurs articles, & de la réduire aux propoſitions ſuivantes.

I. En général l'action de l'Euchariſtie eſt, ſelon eux, une repréſentation myſtique de toute l'œconomie de Ieſus-Chriſt. Ils y expriment ſon entrée dans le monde, ſa naiſſance d'une Vierge, ſes ſouffrances, ſa Mort, ſa Réſurrection, ſon Aſcenſion au Ciel, & la gloire qu'il a répanduë ſur la terre en ſe faiſant connoiſtre, & adorer de toute créature. S'il faloit prouver cette propoſition, on le pourroit aiſément par les Liturgies Grecques, par le témoignage de Cabaſilas, de Germain, de Simeon de Theſſalonique, de Iérémie, & de pluſieurs autres; mais n'y ayant pas de conteſtation ſur ce point, il n'eſt pas néceſſaire d'y inſiſter.

II. Ils

II. Ils considérent le pain en deux divers tems, ou lors qu'il n'est encore sur la table de la Prothéze, ou lors qu'il est sur le grand Autel. Au premier tems, ils tiennent que c'est un type, ou une figure. Ils l'appellent néanmoins quelquefois le corps de Iesus-Christ, quelquefois le corps imparfait de Iesus-Christ, quelquefois le corps mort de Iesus-Christ, bien qu'ils ne croyent pas que la consécration soit encore parfaite en ce tems-là. Cela se justifie par tout ce que j'ay rapporté dans le chap. 4. de ce troisiéme Livre, & il n'est pas non plus nécessaire d'y insister davantage, parce qu'il ne s'agit pas icy de ce tems-là. Chap. XIII.

III. Au second tems, c'est à-dire, lors que les Symboles ont esté portez sur le grand Autel, ils disent que par la priere & invocation du Prestre, & par l'avenement du S. Esprit, le pain & le vin sont parfaitement consacrez, & qu'ils sont changez au corps & au sang de Iesus-Christ. Pour exprimer ce changement ils se servent de ces termes généraux que j'ay déja remarquez, savoir μεταβολὴ, μετάποίησις, μετασυνχίωσις, &c. qui signifient au changement. Ils disent que le pain est le corps de Iesus-Christ, & qu'il est fait le corps mesme, ou le propre corps de Iesus-Christ; & à cela se rapportent tous ces passages que M. Arnaud a alléguez de Théophylacte, d'Euthymius, de Nicolas de Méthone, de Nicolas Cabasilas, de Siméon de Thessalonique & de Iérémie. On ne dispute pas que les Grecs ne se servent de ces expressions, il s'agit seulement de savoir en quel sens l'Eglise Grecque les employe, & quel est le changement qu'elle entend.

IV. Ie dis donc, que quand il faut venir à expliquer

pliquer ce changement, & à déterminer en quelle maniére le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt, ils prennent quelquefois le party d'arreſter la curioſité des hommes, & de remettre cette connoiſſance, & cette détermination à Dieu, demeurant quant à eux dans la généralité. C'eſt ce qui paroiſt par la profeſſion de foy que faiſoient les Sarrazins du douziéme ſiécle, lors qu'ils embraſſoient la Religion Grecque; *le croy*, dit le Proſélite, *& je confeſſe le pain & le vin qui ſont myſtiquement ſacrifiez par les Chrétiens, & dont ils participent dans leurs divins Sacremens. Ie croy auſſi que ce pain & ce vin, ſont ſelon la vérité le corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, eſtant changez par ſa puiſſance divine intellectuellement & indiviſiblement au deſſus de toute penſée naturelle, comme luy ſeul le connoiſt.* C'eſt à peu prés dans cette veuë que Nicétas Choniate ſe plaint de ce qu'au douziéme ſiécle on divulga le dogme des divins Myſtéres, & qu'il cenſure le Patriarche Camatetus de n'avoir pas d'abord fermé la bouche à un Moyne, qui avoit émû la queſtion, ſi on recevoit dans l'Euchariſtie le corps de Ieſus-Chriſt corruptible, ou incorruptible. *Il le faloit condamner*, dit-il, *comme un Hérétique qui introduiſoit des nouveautez, & impoſer ſilence à tous les autres par cét exemple, afin que le myſtére demeuraſt toûjours myſtére.* Iean Sylvius dans ſon Cathémerinon des Grecs rapporte une priére où il eſt dit, *que le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt ſont couchez, & changez ſur l'Autel d'une maniere ſurnaturelle laquelle il ne faut pas rechercher.* Nous avons déja vû auſſi dans le chap. 10. de ce Livre un témoignage de Metro-

Bibl. Patr. to. 2. Graco-lat.

Nicetas Choniat. an-lib. 3.

Ioan. Sylv. a-trebat. Cathē.

Métrophane Patriarche d'Alexandrie, où aprés avoir dit que le pain conſacré eſt véritablement le corps de Ieſus-Chriſt, & que ce qui eſt dans le Calice eſt indubitablement ſon Sang, il ajoute, *que la maniére de ce changement nous eſt inconnuë, & inéxplicable, & que la déclaration en eſt reſervée aux Elûs dans le Ciel, afin que nous ayons plus de grace envers Dieu, par une foy ſimple, & ſans curioſité.* C'eſt le party que ſemble prendre un Auteur Grec allegué par Allatius ſous le nom de Iean Patriarche de Ieruſalem. *Vous voyez*, dit-il, *que Saint Paul ne fait pas difficulté d'appeller ce corps du pain. Mais qu'il ſoit ainſi, ſi vous voulez, qu'il ne ſoit plus appellé pain; & n'eſtant pas pain qu'il ne ſoit ny levé, ny non-levé, vous voyez qu'il n'eſt dépoüillé de ces appellations qu'aprés la ſanctification. Mais avant que ce redoutable ſacrifice, lors que vous l'offrez pour le ſanctifier, ne ſera-ce ny pain ny azyme ? Or ce qui ſe fait dans cette oblation eſt de nous; mais ce qui arrive dans cét admirable changement, cela n'eſt pas de nous, cela eſt de Dieu.* Il paroiſt par ce paſſage rapporté par Allatius, & tiré ſi je ne me trompe d'un manuſcrit, que cét Auteur diſpute ſur le ſujet des Azymes contre un Latin qui luy avoit dit, que cette controverſe eſtoit inutile, puis qu'aprés la conſecration ce n'eſt plus du pain, mais le corps de Ieſus-Chriſt; & il ſemble que ce Patriarche luy ſoûtient que c'eſt encore du pain, & qu'il le luy prouve par l'autorité de S. Paul qui l'appelle encore du pain. Il ſemble auſſi que ce qu'il ajoûte veut dire, que ſuppoſé qu'il ne fuſt plus appellé pain, & qu'il perdiſt ce nom, il ne faudroit pourtant pas parler de ce qu'il devient par

Chap. XIII. *Confeſſ. Eccleſ. Or. ca. 9.*

Allat. de conſ. Chrysost. exercit. 22.

Chap. XIII. la conſécration, parce que Dieu le fait & non les hommes.

Cependant encore que les Grecs ſe tiennent quelquefois dans cette reſerve, ſe reſtraignant à leurs termes generaux. ils ne laiſſent pas le plus ſouvent de declarer plus particuliérement leur penſée, touchant la nature, & l'eſpéce du changement qui arrive au pain & au vin, & qui les fait eſtre le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt. Ils le font meſme d'une telle maniére, qu'il n'eſt pas difficile de reconnoiſtre quel eſt leur ſens. C'eſt donc ce qu'il faut maintenant éclaircir. Mais avant que d'entrer dans cette déduction, il eſt néceſſaire de remarquer qu'on peut concevoir en deux façons que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de Ieſus Chriſt. 1. Par une converſion réelle de toute la ſubſtance du pain, & du vin, en la ſubſtance du Corps & du Sang, je veux dire en la meſme ſubſtance en nombre, comme on parle dans l'Echole, en ſorte que la ſubſtance du pain ne ſubſiſte plus aprés le changement, qui eſt ce qu'on tient dans l'Egliſe Romaine. 2. Par l'addition d'une nouvelle qualité, ou d'une nouvelle forme, au pain, & au vin, en ſorte que leur premiére ſubſtance demeurant, ils reçoivent ce qu'ils n'avoient pas auparavant, & par cette réception ils deviennent ce qu'ils n'eſtoient pas. Dans cette premiére façon de concevoir le changement, la ſubſtance du pain, & celle du corps ſont conſiderées comme deux termes, ou deux ſujets differens, dont le premier ne ſubſiſte pas, mais paſſe en l'autre. Dans la ſeconde le pain eſt conſideré comme un ſujet qui ſubſiſte toûjours, mais qui recevant en ſoy ce qu'il n'avoit pas, eſt fait par ce moyen

moyen le Corps, & le Sang de Ieſus-Chriſt, en la maniére que le papier qui reçoit les caracteres, & le ſeing du Prince, eſt fait la lettre du Prince, ou que la cire recevant l'impreſſion du ſceau, eſt faite le ſceau, ou que la laine teinte en écarlatte, eſt faite l'écarlate, ou que le bois recevant l'impreſſion du feu, eſt fait du feu, ou enfin comme l'aliment que nous prenons, recevant la forme de noſtre chair, & luy eſtant joint, eſt fait noſtre corps. Par cette obſervation il paroiſt que pour agir ſolidement, & de bonne foy dans cette recherche de la veritable créance des Grecs, il faut premiérement reconnoiſtre que ces expreſſions, *le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, le pain eſt le Corps meſme, ou le propre Corps de Ieſus-Chriſt,* ſont des expreſſions d'elles-meſmes generales, & qu'on peut ou les prendre ſimplement dans leur generalité ſans rien déterminer, ou les appliquer à divers ſens particuliers. Que ſi on veut enſuite nous obliger à les prendre au ſens de la tranſſubſtanciation, il faut mettre en avant de bons & legitimes paſſages des Auteurs Grecs, par leſquels on faſſe voir que c'eſt en ce ſens qu'ils les ont entenduës ſans qu'on les puiſſe détourner ailleurs. C'eſt ce que M. Arnaud. euſt dû faire, mais il s'eſt bien donné de garde de l'entreprendre parce que c'eſt une choſe abſolument impoſſible. Chap. XIII.

Quant-à-moy ſi je ne me propoſois que de montrer l'inſuffiſance des preuves de M. Arnaud je pourrois me contenter d'alléguer cette generalité, car elle ſuffit ſeule pour empécher qu'il ne puiſſe rien conclurre. Mais puiſque je pretens d'expliquer dans ce chapitre quel eſt le veritable ſentiment

Chap. XIII. ment de l'Egliſe Gréque, je me ſens obligé d'apporter non des raiſonnemens, ou des diſtinctions tirées de ma teſte, mais de bons paſſages des Grecs meſmes, qui marquent nettement de quel changement ils entendent parler.

Pour cét effet je reduiray ce qu'ils en diſent à cette propoſition; Ils croyent que par la ſanctification il ſe fait un compoſé du pain, & du vin, & du S. Eſprit, que ces Symboles gardant leur propre nature, ſont joints à la Divinité, & que par l'impreſſion qu'ils reçoivent du S. Eſprit, ils ſont changez par les ſeuls fidéles, en la vertu du Corps, & du Sang de Ieſus-Chriſt, eſtant faits par ce moyen non une figure, mais le propre, & veritable Corps de Ieſus-Chriſt, & ce par voye d'augmentation du meſme Corps naturel de Ieſus-Chriſt. A quoy ils appliquent les comparaiſons que j'ay déja marquées de l'aliment qui eſt fait noſtre propre corps par aſſimilation, & augmentation, du bois qui eſt joint avec le feu, de la laine qui reçoit la teinture, de papier qui eſt fait la lettre du Prince, & de la cire, ou autre matiére qui reçoit l'impreſſion du cachet.

Comme cette propoſition a pluſieurs parties, & qu'elles ſont toutes d'une grande importance dans cette queſtion, il eſt neceſſaire de les établir l'une aprés l'autre diſtinctement, & ſolidement.

I. Ils croyent qu'il ſe fait un compoſé du pain & du S. Eſprit. Métrophane Patriarche d'Alexandrie nous enſeigne que c'eſt leur doctrine. Car voicy ce qu'il dit dans la Confeſſion de foy de l'Egliſe Orientale au chapitre des Sacremens. *Dieu*, dit-il, *a voulu communiquer ſa grace à ſes Elûs, non ſeulement d'une maniére ſpirituelle, mais auſſi*

Confeſſ. Eccleſ. Or. c. 5.

auſſi par quelques ſignes ſenſibles, comme par des arres tres certains de ſa promeſſe. Car comme nous ſommes compoſez de deux parties, il faloit auſſi que la maniére de nous communiquer ſa grace fuſt double, ſavoir, par une matiére ſenſible, & par le S. Eſprit, puiſque ceux qui reçoivent ces choſes ſont compoſez d'un corps ſenſible, & d'une ame intelligence. Or ces arres ſont ce que nous appellons les Myſteres, ſavoir le Bapteſme & la ſainte Communion, qui ſont compoſez d'une matiére viſible, & du S. Eſprit. Ces paroles ſont aſſez expreſſes pour n'avoir pas beſoin d'explication. Il veut qu'il y ait deux choſes dans les Sacremens, & nommément dans celuy de l'Euchariſtie, la matiere ſenſible, & le S. Eſprit. Or la matiére ſenſible dans l'Euchariſtie ne peut eſtre que le pain, & le vin. Chap. XIII.

Metrophane enſeigne encore la meſme choſe dans le chapitre *de la Cene du Seigneur*, où il dit *que le myſtére ne pert jamais la ſanctification qu'il a une fois reçuë, & qu'elle eſt indélébile.* C'eſt là q'il compare la ſanctification que le pain reçoit, à l'impreſſion que reçoit la laine, quand elle eſt teinte de quelque couleur, ce qui enferme comme chacun voit cette idée de compoſition du pain & du Saint Eſprit à peu prés comme la laine teinte eſt un compoſé de la laine & de la teinture. *lb. cap. 9*

Ce Patriarche Grec n'a fait en cela que ſuivre la doctrine de Iérémie Patriarche de Conſtantinople dans la Réponſe aux Theologiens de Vittemberg, *Eſtant doubles*, dit-il, *comme nous ſommes, c'eſt-à-dire, compoſez de corps, & d'ame. Ieſus-Chriſt nous a donné ces choſes doublement* (il parle des Sacremens) *comme luy auſſi a eſté fait véritablement double, eſtant véritablement Dieu, & Homme.* *Iévém. Rép. 1 ad Theologos Vitemb.*

Chap. XIII. *Homme. Il ſanctifie ſpirituellement nos ames par la grace de l'eſprit, & il ſanctifie auſſi nos corps par les choſes ſenſibles, ſavoir, l'eau, l'huyle, le pain, le Calice, & les autres choſes ſanctifiées par le S. Eſprit, & ainſi il nous donne un Salut entier.* Il ne dit pas ſeulement que les Sacremens en général ſont des choſes doubles, composées d'une choſe ſenſible, & du S. Eſprit, il le dit en particulier du pain, & du Calice de l'Euchariſtie.

A cela s'accordent les expreſſions des Liturgies Greques, & celles des plus celebres Auteurs de cette Egliſe, qui appellent le Sacrement, *le pain Saint, le pain ſanctifié, le pain Diuin, le pain diviniſé, les dons ſanctifiez par le Saint Eſprit*, car ces expreſſions marquent naturellement la compoſition, ou la duplicité dont nous parlons.

Que ſi l'on veut rechercher encore icy ce qui peut auoir donné lieu à cette partie de la créance des Grecs des derniers ſiécles, on n'a qu'à rétrograder dans les ſiécles précedens, car on y trouvera des ſentimens, & des expreſſions ſur le meſme ſujet, ſinon entiérement conformes aux expreſſions des Grecs modernes, du moins qui y ont beaucoup de rapport, & qui leur ont ſervi de fondement, comme il paroiſtra par les paſſages ſuivans.

In actis Concil Nic. 2. act. 6. On peut donc rapporter icy ce que diſent les Peres du Concile de Conſtantinople dans le huitiéme ſiécle. *Comme le Corps de Ieſu-Chriſt eſt Saint, parce qu'il eſt diviniſé, auſſi celuy qui eſt ſon corps par inſtitution, ſavoir ſa ſainte Image, eſt rendu Divin, par une ſanctification de grace. C'eſt ce que le Seigneur a voulu faire, car comme en vertu de l'union hypoſtatique, il a diviniſé la chair qu'il a priſe,*

priſe, par une ſanctification qui luy eſt propre naturellement, de meſme il a voulu que le pain de l'Eucharistie, eſtant la véritable Image de ſa chair naturelle, fuſt fait un Divin corps par l'avénement du S. Eſprit, l'oblation eſtant, par le moyen du Preſtre, transférée d'un eſtat commun, à un eſtat de ſainteté. C'eſt pourquoy la chair naturelle de Ieſus-Chriſt. doüée d'ame, & d'intelligence, a eſté ointe du Saint Eſprit, eſtant unie à la Divinité, & de meſme ſon Image, ſavoir le pain Divin, eſt rempli du Saint Eſprit. Qui ne voit dans ces paroles l'union, & la compoſition du pain, & du S. Eſprit? *Le pain* diſent-ils, *eſt rendu Divin par une ſanctification de grace, il eſt fait un divin corps par l'avenement du S. Eſprit; le pain eſt remply du S. Eſprit, comme la chair naturelle du Saigneur a eſté ſanctifiée, déifiée, & ointe du Saint Eſprit, en vertu de l'union hypoſtatique.* Tout cela favoriſe clairement la compoſition des Grecs modernes. Or ce témoignage eſt d'autant plus conſidérable, que le ſecond Concile de Nicée ayant eſté tenu pour renverſer ce qui avoit eſté réſolu dans celuy de Conſtantinople, ſur le fait des Images, on y cenſura le nom *d'Image*, que leurs averſaires avoient donné à l'Euchariſtie, mais on ne toucha point à ces autres clauſes que je viens de remarquer. Ce qui fait voir que ces ſortes d'expreſſions eſtoient reçeuës des uns, & des autres, & que cette maniere d'enſeigner eſtoit commune dans toute l'Egliſe Gréque. Chap. XIII.

En effet ſi l'on veut remonter encore plus haut, on trouvera que S. Ephrem Eveſque d'Antioche, qui vivoit dans le ſixiéme ſiécle, avoit dit en termes formels, que *le Corps de Ieſus-Chriſt que les fidéles reçoivent ne quitte pas la ſubſtance ſenſible* *Apud phot. bib. cod. 229.*

&

Chap. XIII. *& qu'il n'eſt pas auſſi ſeparé de la grace ſpirituelle.* Ce qui favoriſe encore la duplicité, ou la compoſition du pain, & du Saint Eſprit.

Diog. al. 1. Théodoret qui vivoit dans le cinquiéme ſiécle avoit tenu le meſme langage. *Ieſus-Chriſt*, dit-il, *a honoré les Symboles viſibles du nom de ſon Corps & de ſon Sang non en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la nature.* Chryſoſtome dans le quatriéme ſiécle avoit dit auſſi que *le pain eſt fait un pain celeſte à cauſe du Saint Eſprit qui ſurvient ſur luy.*

Chriſoſt. Hō. 44. in 1 Ioan.

Theophil. Alex. Ep. Paſch. 1. Bibl. patr. tom. 1. edit. 4 Théophile d'Alexandrie dans le meſme ſiécle avoit écrit que *le pain & le Calice qui ſont mis ſur la table de l'Egliſe ſont des choſes inanimées, qui ſont ſanctifiées par la priére, & par l'avenement du S. Eſprit.*

Irena adver. hæreſ. lib. 4. ap. 34. Saint Irenée qui vivoit dans le ſecond ſiécle avoit dit dans le meſme ſens, *que l'Euchariſtie eſt compoſée de deux choſes l'une terreſtre & l'autre céleſte.* Il eſt clair par la ſuite de ſon diſcours, que par ces deux choſes il entend le pain, & la grace ſanctifiante du S. Eſprit. Mais il eſt clair auſſi que tous ces paſſages ont donné lieu à la créance de la compoſition.

Thom. à Ieſu lib. de procur. ſalute omn. gent. part. 2. lib. 7. cap. 7. Thomas à Ieſu rapporte une erreur qu'il dit eſtre aujourd'huy commune à tous le Chrétiens Orientaux, que *Ieſus-Chriſt trempa le pain qu'il devoit donner à Iudas pour en oſter la conſécration.* I'avouë que c'eſt une abſurdité groſſiére que de s'imaginer que la conſécration peut-eſtre oſtée par ce moyen, mais il eſt aiſé de reconnoiſtre que ces peuples ignorans ne ſont tombez dans cette erreur, que parce qu'ils ont conceu la conſécration ſous l'idée d'une impreſſion réelle faite ſur la ſubſtance

ſtance du pain, car ils ſe ſont enſuite imaginez que cette impreſſion pouvoit eſtre effacée en lavant le pain, ou en le trempant. Chap. XIII.

Voilà pour ce qui regarde la premiére partie de ma propoſition. La ſeconde, eſt *qu'ils croyent que le pain & le vin gardant leur propre nature ſont joints à la Divinité.* C'eſt la meſme choſe que la premiére, ſi ce n'eſt qu'elle eſt conceuë en des termes differens. Elles ſe ſoûtiendront donc mutuellement l'une, l'autre. Pour cét effet je produis le témoignage de Nicolas de Méthone qui vivoit au douziéme ſiécle. Cét autheur répondant à ceux qui doutoient que l'Euchariſtie fuſt le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, parce qu'ils n'y voyoient pas de la Chair & du Sang, mais du pain & du vin, réſout la difficulté de cette ſorte, *Dieu* dit-il, *qui ſait toutes choſes & qui eſt tres-bon a fait cecy ſagement, ayant égard à noſtre infirmité, de peur qu'on n'euſt horreur des arres de la vie éternelle, ne pouvant ſouffrir de voir de la chair & du ſang, il a voulu que cela ſe fiſt par des choſes auſquelles noſtre nature eſt accoûtumée, & il leur ajoint ſa Divinité, diſant, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.*

M. Arnaud pretend tirer avantage de ces doutes que Nicolas de Méthone combat, mais on y répondra en ſon lieu. Il ſuffit maintenant de voir que cét Auteur poſe d'un coſté, *les choſes auſquelles noſtre nature eſt accoûtumée*, c'eſt-à-dire le pain & le vin, & que de l'autre il aſſure *que la Divinité leur eſt jointe.* Or c'eſt preciſément ce que je dois prouver, d'où il s'enſuit que ſelon les Grecs le pain, & le vin demeurent dans l'union avec la Divinité. M. Arnaud qui a veu la force de ce paſſage, a tâché de l'éluder par une échapatoire frivole. *Nicolaus Methon. adverſ. dubitantes &c. Bib. Patr. Grec. lat. tom. 2.*

Chap. XIII. frivole. *Dieu joint*, dit-il, *ſa Divinité au pain & au vin. Il eſt vray, mais il l'a joint comme cauſe efficace du changement du pain, & du vin au Corps, & au Sang de Ieſus-Chriſt, ſi ſouvent repeté par Nicolas de Méthone, mais non comme un moyen d'union entre le pain, & le vin, & le Corps de Ieſus Chriſt. Il l'a joint, non pour le conſerver dans l'eſtre du pain, mais pour le transformer intérieurement en ſon Corps.*

Liv. 2. ch. 13. pag. 231.

Ie dis que c'eſt une échapatoire frivole. Car à ce conte il faudroit entendre par les choſes familiéres à la nature, le pain & le vin, comme la matiére à laquelle la Divinité eſt jointe pour la changer. Mais ſi c'eſtoit là le ſens de Nicolas de Methone, que feroit cela pour éclaircir le doute qu'il s'eſt propoſé? Le doute porte *que ſi la chair & le ſang y eſtoient, ils paroiſtroient*, & Nicolas de Méthone répondroit que le pain, & le vin ſont la matiére changé par la Divinité, laquelle opére le changement. Déja ce ſeroit parler d'une maniére fort extraordinaire, que de dire, il y joint ſa Divinité, pour ſignifier qu'il les tranſſubſtancie. On ne voit guére de gens qui s'expliquent de cette ſorte. Mais ſuppoſons qu'on ſe puiſſe expliquer ainſi, quel rapport auroit cela au doute qu'il prétend de ſoudre? Si la chair y eſtoit, diſent ces doutans, elle paroiſtroit, nous la verrions. Ie réponds, dit Nicolas de Méthone, ſelon le Commentaire de M. Arnaud, que le pain & le vin ſont la matiére qui eſt changée, & que la Toute-puiſſance de Dieu les change. C'eſt la plus folle de toutes les réponſes, & il faudroit que cét Auteur euſt eu le ſens renverſé pour répondre de cette maniére. Ils ne luy demandent, ny quelle eſt la matiére qui eſt

changée

changee, ny que le eſt la cauſe efficace de ce chan- Chap.
gement, mais ils luy demandent, pourquoy, ſi *XIII.*
c'eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, il paroiſt non de la chair, mais du pain; matiere, cauſe efficace, cela ne fait rien pour la ſolution du doute. Cette gloſe donc de M. Arnaud eſt abſurde, & ſi l'on veut conſerver le Sens-commun à Nicolas de Méthone, il faut reconnoiſtre que ſa penſee eſt, que le pain & le vin, demeurant pain, & vin, ſont faits néanmoins le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt par le moyen de leur union à la Divinité, & non autrement. D'où il s'enſuit qu'ils ne doivent pas paroiſtre chair & ſang, parce qu'ils ne le ſont pas à l'égard de la matiére, ou de la ſubſtance, mais ſeulement pour leur union à la divinité, qui les fait eſtre en quelque ſorte une meſme choſe avec le Corps, & le Sang.

Ce ſentiment ſemble eſtre pris de Damaſcene dont on doit trouver bon que je rapporte icy les expreſſions bien qu'on ait à en parler dans un autre lieu. Car il eſt certain que pour bien juger de l'opinion des Grecs modernes, il faut remonter juſques à luy. M. Arnaud a remarqué luy-meſme que Iean de Damas eſt *comme le ſaint Thomas des Grecs*, & qu'il a eſté toûjours la régle de leur doctrine ſur l'Euchariſtie. Ailleurs il nous aſſure, *qu'il n'y a qu'à lire les traitez des nouveaux Grecs pour y reconnoiſtre qu'ils ſe conforment entiérement au ſentiment, & aux expreſſions de ce Pere*, C'eſt donc un principe à l'égard de M. Arnaud, de ſorte que pour le convaincre touchant la créance des Grecs, il y a quelque néceſſité d'aller juſqu'à Damaſcene.

Liv. 2. chap. 6. pag. 155.

Liv. 2. chap. 12. pag. 222.

Voicy donc ce qu'il dit au Livre 4. de la foy

Chap. XIII. Damaſ. de Orth. fid. lib. 4. cap. 14.

Orthodoxe, *Le pain & le vin ne ſont pas la figure du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, à Dieu ne plaiſe, mais ils ſont le Corps meſme diviniſé de Ieſus-Chriſt, le Seigneur nous diſant luy meſme, Ceci eſt; non la figure de mon Corps, mais mon Corps, non la figure de mon Sang, mais mon Sang. Il avoit dit auparavant aux Iuifs, ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne buvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Car ma chair eſt une vraye viande, & mon Sang eſt un vray breuvage. Et là meſme, Celuy qui me mange vivra. Approchons-nous en donc avec tremblement, avec une conſcience pure, avec une foy ferme, & il nous ſera fait entiérement ſelon la conſtance, & la fermeté de noſtre foy. Honorons le avec une entiére pureté de corps & d'eſprit. Car il eſt double. Approchons-nous en avec un deſir ardent, & mettant nos mains en forme de Croix, recevons le Corps du crucifié. Mettons le ſur nos yeux, ſur nos lévres & ſur noſtre front, & prenons ainſi le charbon divin, afin que noſtre devotion eſtant embrazée par le feu de ce charbon, nos pechez ſoient conſumez, que noſtre cœur en ſoit illuminé, & que par la participation de ce feu divin, nous ſoyons nous meſmes enflammez, & déïfiez. Eſaïe vit vn charbon. Or le charbon n'eſt pas de ſimple bois, mais du bois uny avec le feu. Ainſi le pain de la Communion n'eſt pas de ſimple pain, il eſt uny à la Divinité. Or un corps uny à la Divinité n'eſt pas une ſeule nature c'en eſt deux, l'une celle du corps & l'autre celle de la Divinité qui luy eſt jointe. Ainſi à les prendre enſemble, ce n'eſt pas une ſeule nature mais deux.*

Ces paroles marquent clairement, que Damaſcene entend que le pain de l'Euchariſtie, qui eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, eſt double parce qu'il eſt joint

joint à la Divinité, que ce n'eſt pas de ſimple pain mais un pain uny à la Divinité, compoſé de deux natures, l'une du pain, & l'autre de la Divinité qui luy eſt jointe, de meſme que le charbon vif d'Eſaïe n'étoit pas de ſimple bois, mais un bois uny au feu. Or c'eſt préciſément ce qui eſt contenu dans ma propoſition, que le pain, & le vin gardant leur propre nature ſont joints à la Divinité, ſelon les Grecs. Chap. XIII.

M. Arnaud qui a vû la force de ce paſſage s'eſt aviſé, pour s'en débarraſſer, de dire, que cette duplicité dont parle Damaſcene doit entendre de Ieſus-Chriſt meſme qui eſt compoſé d'une double nature. Il rapporte le paſſage dont il s'agit juſques à ces mots, *Duplex eſt enim*, car il eſt double, puis il ajoûte, *Il eſt clair que juſques icy ces paroles ſe rapportent à Ieſus-Chriſt, & à la vraye chair de Ieſus-Chriſt, & que c'eſt de Ieſus-Chriſt dont il eſt dit qu'il eſt double, c'eſt-à-dire compoſé d'une double nature.* Et un peu aprés, *Il paroiſt manifeſtement que le but de ſaint Iean de Damas eſt de nous exhorter à une double pureté de l'ame, & du corps, pour honorer la double nature de Ieſus-Chriſt, & de montrer enſuite que nous recevons dans la Communion cette double nature. Ainſi ces paroles, Non eſt panis ſimplex ſed unitus Divinitati; Corpus autem unitum Divinitati non eſt una natura ſed due, una quidem corporis altera conjuncte Divinitatis, ſont l'explication de ce qu'il avoit dit auparavant, que Ieſus-Chriſt eſtoit double. Et ce qu'il nous y enſeigne eſt que cette double nature de Ieſus-Chriſt a eſté ſignifiée par le charbon que vit Eſaïe, & que nous recevons ce charbon divin.* Liv. 7. ch. 4. pa. 654. Ibid.

Mais tout cela n'eſt qu'une erreur, & vne fauſſe

Chap. XIII.

équivoque de M. Arnaud, pour n'avoir pas consulté le Grec de Damascene, car il est vray que ces termes Latins. *Duplex est enim*, se pourroient rapporter à Iesus-Christ, ou à sa chair, parce que *Duplex* en Latin est de tout genre, de sorte qu'étant pris au masculin, il se rapporteroit à Iesus-Christ, & pris au feminin, il se rapporteroit à la chair. Mais si M. Arnaud eust pris la peine de voir le texte Grec, il eust trouvé que cette équivoque n'a point de lieu. Car il y a διπλοῦν γάρ ἐστι. Or qui ne sait que διπλοῦν, est du genre neutre, qui par consequent ne se peut rapporter ny à Iesus-Christ ny à sa chair, mais à σῶμα, au corps que le pain est, & que nous recevons en la Communion, dont il avoit parlé au commencement de son discours. Pour achever de se desabuser il eust trouvé que ces mots, *honorons-le*, sont aussi dans le Grec au genre neutre, τιμήτωμεν ὃ αὐτὸ πάσῃ καθαρότητι ce qui ne se peut rapporter qu'au corps & non à Iesus-Christ ny à sa chair.

Voyez Damascene de Orthodoxa fide, de l'impression de Verone 1531. dedié au Pape Clemẽt VII. & celle de Basse 1548.

M. Arnaud doit ce me semble prendre mieux garde une autre fois à ce qu'il écrit, & ne nous donner pas tant de ses, *Il est clair, Il paroit manifestement*, car il n'y a rien de si clair que le contraire de ce qu'il dit. Damascene parle du pain de la Communion, il dit que ce n'est pas une figure, mais le corps mesme divinisé de Iesus-Christ, il veut que nous honorions ce corps, c'est-à-dire ce corps que nous prenons en la Communion, que nous l'honorions avec une double pureté du corps & de l'ame, extérieure & intérieure, parce qu'il est double. Il marque qu'elle doit estre nostre disposition intérieure, savoir un desir ardent, il passe à nos actions exterieures qui sont, de tenir nos mains

mains en croix, & de mettre la Communion que nous prenons ſur nos yeux ; ſur nos lévres, & ſur noſtre front. Enſuite, pour expliquer comment ce corps eſt double, il le compare au charbon que vit Eſaïe, qui n'eſtoit pas de ſimple bois, mais du bois, & du feu joint enſemble. Puis tout d'une ſuite appliquant ſa comparaiſon il ajoûte, *ainſi le pain de la Communion n'eſt pas de ſimple pain, il eſt uni à la Divinité Or un corps uni à la Divinité n'eſt pas une ſeule nature, mais deux, l'une celle du corps & l'autre celle de la Divinité, qui luy eſt jointe.* Qui ne voit donc que ce *corps double* dont il a parlé, & qu'il a comparé au charbon d'Eſaïe, eſt le pain de la Communion, qu'il eſt *double*, parce que c'eſt un pain uni à la Divinite, & que l'effet de cette *union* eſt non de changer la nature du pain, mais de faire un compoſé de *deux natures.* D'où il s'enſuit manifeſtement que l'une de ces natures eſtant la Divinité, l'autre eſt la nature du pain. Il eſt donc vray, comme M. Arnaud l'a remarqué, que ces derniéres paroles, *ſic panis communionis non eſt panis ſimplex ſed unitus Divinitati*, ſont l'explication de ce qu'il avoit dit auparavant, *duplex eſt enim, car il eſt double.* Mais parce que *duplex* ſe rapporte non à Ieſus-Chriſt mais au Corps que nous prenons en la Communion, il eſt vray auſſi qu'elles expliquent ce qu'il faut entendre par ce corps, ſavoir le pain uni à la Divinité.

Chap. XIII.

Mais il faut ſuivre les autres parties de ma propoſition. Les Grecs croyent, *que par l'impreſſion que le pain, & le vin reçoivent du S. Eſprit, ils ſont changez en la vertu du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt & ſont faits par ce moyen ce Corps & ce Sang.* C'eſt ce qui ſe juſtifie, 1. Par tous ces paſſages

Chap. XIII. des Liturgies que j'ay alleguez au chap. 5. de ce Livre, car il en reſulte, que le pain devient le corps de Ieſus-Chriſt, entant qu'il eſt rendu capable de nous ſanctifier, & que c'eſt préciſément ce que le Preſtre demande à Dieu par les paroles de la conſécration. Or qu'eſt-ce autre choſe ſi ce n'eſt eſtre fait le corps de Ieſus-Chriſt en vertu?

II. Cela paroiſt auſſi par ce que nous avons vû de Simeon de Theſſalonique qui enſeigne, que les particules non conſacrées eſtant mélées avec la conſacrée & participant à ſa ſanctification deviennent en quelque ſorte le corps de Ieſus-Chriſt & ſont propres pour la Communion des fidéles. Car cela ſuppoſe néceſſairement, comme je l'ay fait voir au chap. 5. de ce troiſiéme Livre que la particule conſacrée eſt elle-meſme le corps de Ieſus-Chriſt, entant quelle reçoit cette ſanctification.

III. Cela paroiſt encore par les paſſages de Cabaſilas que j'ay allégués au chap. 6. par leſquels on voit qu'il prend pour une meſme choſe, recevoir la *ſanctification*, & recevoir *le Corps de Ieſus-Chriſt*. Ce qui ſuppoſe auſſi néceſſairement que le pain n'eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt qu'en ſanctification, & en vertu.

Euthym Cómēt. in Matth. ca. 64

IV. Euthymius Zigabenus Moine Grec qui vivoit au douziéme ſiécle, confirme la meſme choſe. *Il ne faut pas*, dit-il, *conſidérer la nature des choſes qui ſont propoſées, mais leur vertu. Car comme le verbe déifie (s'il eſt permis d'uſer de ce terme) la chair à laquelle il s'eſt uni d'une maniére ſurnaturelle, de meſme il change par une opération ineffable le pain & le vin en ſon Corps meſme qui eſt une ſource de vie, & en ſon précieux Sang, & en la vertu de l'un & de l'autre.*

M. Ar-

M. Arnaud chicane ſur ce paſſage, *Euthymius*, dit il, *dit que Ieſus-Chriſt change d'une maniére inéffable le pain en ſon Corps meſme. Cela ſignifie dit M. Claude qu'il le change, non en ſon Corps, mais en la vertu de ſon Corps. Euthymius dit qu'il change le vin en ſon Sang meſme. Cela ſignifie dit M. Claude qu'il le change non en ſon Sang, mais en la vertu de ſon Sang. Euthymius ajoûte, qu'il les change en la vertu de l'un & de l'autre, in gratiam ipſorum. Cette addition a incommodé M. Claude, & il a trouvé bon de n'en point parler. Mais en l'y ajoûtant, parce qu'elle y eſt en effet, l'expreſſion d'Euthymius toute entiére expliquée aux ſens des Calviniſtes ſera, que Ieſus-Chriſt change le pain en la vertu du Corps, & le vin en la vertu du Sang, & en la vertu de l'un & de l'autre. Qui a jamais ouy parler d'une pareille folie de joindre enſemble le terme métaphorique & l'explication du terme metaphorique comme deux choſes diſtinctes, & ſeparées? Dira-t-on par exemple que la pierre eſtoit Ieſus-Chriſt, & le ſigne de Ieſus Chriſt, que l'Arche eſtoit l'Egliſe, & la figure de l'Egliſe, que l'Agneau Paſchal eſtoit Ieſus-Chriſt, & l'Image de Ieſus Chriſt, que la colére change les hommes en beſtes, & en la fureur des beſtes?* Chap. XIII. *Liv. 24. chap. 12. p. 216.*

Mais tout cela n'eſt qu'une vaine Réthorique. Euthymius dit *qu'il ne faut pas conſidérer la nature des choſes qui ſont propoſées, mais leur vertu.* Ce n'eſt pas le langage d'un homme qui voudroit dire, que la nature du pain, & du vin ceſſe d'eſtre, & qu'il faut conſidérer la propre ſubſtance de Ieſus-Chriſt ſous le voile des accidens. Cette expreſſion au contraire ſuppoſe que la nature de ces choſes ſubſiſte, bien qu'il ne la faille pas conſiderer

Chap. XIII. siderer, mais s'élever jusqu'à la vertu surnaturelle qu'elles reçoivent. Quand donc il ajoûte, *que Iesus-Christ change le pain, & le vin, en son Corps mesme, & en son Sang*, il est vray que cela signifie, selon moy, qu'il les change en la vertu de son Corps, & de son Sang, & non en leur substance. Mais ce qu'il dit ensuite, *& en la vertu de l'un & de l'autre*, n'est pas une autre chose distincte, ou differente de ce qu'il avoit dit, ce n'en est que l'explication. Cét *Et*, est un *Et* explicatif, qui a la force d'un *c'est-à dire*, comme s'il disoit, *Ils sont changez au Corps & au Sang, c'est-à dire, en la vertu de l'un & de l'autre.* M. Arnaud ne nous éblouïra pas par son, *qui a jamais oüy parler?* car il n'y a rien de si ordinaire dans les Auteurs que l'usage de cette particule *Et* dans un sens d'explication, qui ne joint pas deux diverses choses mais qui joint deux diverses expressions qui signifient une mesme chose, & dont l'une est l'explication de l'autre. Ainsi S. Paul dit, *que Dieu a creé les viandes pour estre receuës avec action de graces par les fideles,* Et *par ceux qui connoissent la verité.* Ailleurs *si quelqu'un n'embrasse les saintes instructions de nôtre Seigneur* I.C. Et *la doctrine qui est selon la pieté.* Encore ailleurs, *paix soit sur ceux qui marchent selon cette régle,* Et *sur Israël de Dieu.* Tous ces, *Et* sont mis pour des, *c'est-à-dire*, ainsi Cyrille d'Alexandrie parlant de l'effet de la Communion, *La moindre Eulogie*, dit-il, *mêle ou confond en elle-même tout nôtre corps,* Et *le remplit de son efficace* S. Chrysostome, *au lieu que nous estions des hommes il nous a fait des Anges & des enfans de Dieu.* S. Augustin, *celuy qui a pû changer l'eau en vin est assez puissant pour changer de l'herbe en de l'or,* Et *pour faire de la*

1. *Tim.* 4.3.
1. *Tim.* 6.3.
Galat. 6.16.
Cyrill. Alex. in Ioan 6 6.57.
Chrysost Hom 9. *Rom.*
Aug. serm. 12. *ex* 40. *serm.*

la chair un Ange. Tous ces *Et*, ſont encore expli- Chap.
catifs,& ſont mis pour des *C'eſt à dire.* La verſion XIII.
meſme du Nouveau Teſtament de Mons a traduit ainſi dans le dixiéme de la premiére aux Corinth. *Nous ne ſommes tous enſemble qu'un ſeul pain,* ET *un ſeul corps*, pour dire, *c'eſt à dire un ſeul corps.* 1.Cor. 10.17.
M. Arnaud ne doit pas mettre en diſpute une choſe auſſi commune que celle là. Je dis donc qu'Euthymius ayant dit d'abord, *qu'il ne faut pas conſiderer la nature des choſes qui ſont miſes ſur l'Autel, mais leur vertu*; & ajoûtant enſuite, que Jeſus-Chriſt *change le pain & le vin en ſon Corps meſme, & en ſon Sang*, ET *en la vertu de l'un & de l'autre*; la premiere propoſition qui s'arreſte ſimplement à la *vertu*, en ſuppoſant que la nature du pain & du vin ſubſiſte, nous guide pour l'intelligence de la ſeconde, & nous fait facilement comprendre que c'eſt autant que s'il euſt dit, qu'il les change en ſon Corps, & en ſon Sang, c'eſt-à-dire en la vertu de l'un & de l'autre. Car il ne s'agit dans ſon diſcours que de la vertu, & non de la ſubſtance. Si Euthymius entendoit par ce changement au Corps & au Sang un changement de ſubſtance, quelle raiſon auroit-il d'ajoûter qu'ils ſont auſſi changez en la vertu de l'un & de l'autre? Outre qu'à parler proprement il ne ſeroit pas vray que le changement ſe fiſt en la vertu, puiſqu'il ſe termineroit uniquement en la ſubſtance, & que la vertu n'y ſeroit que comme une ſuite de la ſubſtance, & non comme un terme du changement, outre cela, dis-je, à quel propos parleroit il de ce changement de vertu? Seroit-ce pour nous avertir que la ſubſtance n'y eſt pas ſeule, & que ſa vertu l'accompagne; mais qui doute que la vertu ſanctifiante

Chap. XIII. ctifiante du Corps & du Sang ne ſoit par tout où eſt leur ſubſtance, & quel beſoin d'en avertir les Lecteurs?

V. Quand l'expreſſion d'Euthymius auroit quelque ambiguité, elle ſeroit éclaircie par celle des autres Auteurs Grecs, qui s'expliquent clairement, & qui font voir que la doctrine commune de cette Egliſe eſt, que le pain & le vin ſont le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt, entant qu'ils ſont changez en leur vertu. Théophylacte qui vivoit dans l'onziéme ſiécle en parle en ces termes, *parce que le pain & le vin ſont des alimens qui nous ſont familiers, & que nous aurions peine à ſouffrir devant nous du ſang & de la chair, Dieu tout plein de miſericorde s'accommodant à noſtre foibleſſe conſerve l'eſpece du pain & du vin; mais il la change en la* VERTV *de ſa Chair & de ſon Sang.*

Theoph. in Marc 14.

Il faut remarquer qu'il répond à des gens qui douroient que le pain fuſt la chair de Ieſus-Chriſt. parce que la chair ne paroiſſoit pas. Quand donc il leur dit, que le pain & le vin ſont changez en la vertu de la Chair & du Sang; il eſt clair qu'il entend que le pain & le vin ne ſont changez qu'en la vertu, d'où il s'enſuit qu'ils ne doivent pas paroiſtre chair & ſang; car autrement il ne ſatisferoit pas à la difficulté qu'il s'eſt propoſée. S'ils eſtoient convertis en la ſubſtance meſme de la chair & du ſang, auſſi-bien qu'en leur vertu, le doute ſubſiſteroit toûjours, ſavoir qu'ils doivent paroiſtre chair & ſang. Le changement de vertu ne vuideroit pas la queſtion. On examinera dans leur lieu toutes les vaines exceptions que M. Arnaud oppoſe à l'évidence de ce paſſage, & l'on eſpére auſſi de ſatisfaire pleinement à tout ce qu'il allégue de cét

Auteur. Ie ne dois pas maintenant interrompre ma preuve par une digreſſion qui me porteroit trop loin. Il ſuffit de faire voir que Théophylacte enſeigne expreſſement, que ſi le pain & le vin ne paroiſſent pas de la chair & du ſang, c'eſt parce que Dieu les change *en la vertu de cette chair & de ce ſang.* Chap. XIII.

VI. Si nous voulons encore icy remonter plus haut que l'onziéme ſiécle, nous y trouverons la meſme créance & les meſmes expreſſions parmy les Grecs de ces tems-là, ce qui faut d'autant mieux connoiſtre la créance des modernes. Voicy comme parle Elie Archeveſque de Candie, Commentateur de Grégoire de Nazianze. Grégoire ayant appellé l'Euchariſtie un ſacrifice externe & un antitype. *Par ce ſacrifice externe*, dit Elie, *il entend celuy qui ſe célébre par le pain & par le vin, leſquels eſtant mis ſur la ſainte Table ſont changez véritablement par la vertu de Dieu Tout-puiſſant au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt.* S'il n'y avoit que cela M. Arnaud ne manqueroit pas d'en triompher; mais attendez l'explication, *Car*, ajoûte-t-il, *afin que nous n'euſſions pas horreur de voir de la chair & du ſang propoſez ſur les ſaintes Tables des Egliſes, Dieu condeſcendant à noſtre infirmité influë dans les choſes propoſées une vertu vivifiante, il les change en* L'EFFICACE (*ou en l'opération*) *de ſa chair.* Cét auteur vivoit au huitiéme ſiécle, & il avoit aſſiſté au ſecond Concile de Nicée. *Elias Cret. Cõmẽt. in Oratio. Apol. Greg.*

VIII. Nous avons déja vû dans les allégations de Nicétas Choniate un paſſage d'Eutychius qui enſeigne la meſme choſe que les autres. Cet Auteur vivoit ſi je ne me trompe ſur la fin du ſixiéme ſiécle,

Chap. XIII. cle, car je croy que c'eſt ce meſme Eutychius avec qui Grégoire le Grand eſtant à Conſtantinople diſputa ſur le ſujet de la Réſurrection. Quoy qu'il en ſoit; il dit ſelon le rapport qu'en fait Nicétas, *Que le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt eſtant appliquez ſur les antitypes par la conſécration leur impriment* LEVRS PROPRES PVISSANCES,) *ou leurs propres vertus*) οἰκείας δυνάμεις. C'eſt luy qui ſe ſert pour mieux expliquer ſa penſée, de la comparaiſon d'un cachet ou d'un ſeau, qui eſtant appliqué ſur une matiére y imprime ſes caractéres, ce qui repréſente encore cette impreſſion de vertu dont nous parlons.

Niceт. Annal lib. 3.

VIII. C'eſtoit dans le 5. ſiécle la doctrine de Cyrille d'Alexandrie, & de Victor d'Antioche. Car voicy ce que Victor rapporte de Cyrille, non pour le contredire, mais comme l'approuvant, & luy donnant ſon conſentement. *De peur que nous n'euſſions horreur en voyant de la chair & du ſang ſur les Tables ſacrées des Egliſes, Dieu ayant égard à noſtre foibleſſe, influë dans les choſes qui ſont offertes, une* VERTV *de vie, & il les change en* L'EFFICACE *de ſa chair, afin qu'elles nous ſoient une communion vivifiante, & que le corps de la vie ſe trouve en nous comme une vivifiante ſemence.*

Victor. Antioch Comm. Miſſ in Marc.

IX. Dans le 4. ſiécle S. Epiphane avoit tenu le meſme langage. *Ceux qui viennent*, dit-il, *au Baptéme recoivent la vertu que Jeſus Chriſt y apporta lors qu'il y deſcendit, & ils y ſont illuminez par la communication de ſa lumiére. C'eſt ainſi que s'accomplit l'Oracle du Prophéte qui porte, qu'il ſe fera dans Iéruſalem un changement dans la vertu du pain & de l'eau, & qu'il leur ſera donné vne vertu de ſalut. Car icy ſavoir en Ieſus-Chriſt la vertu du pain,*

Epiph. Serm: de fide Eccl & in Anacephal.

pain, & la force de l'eau, ſont renduës puiſſantes, non que le pain nous ſoit cette puiſſance, mais la vertu du pain. Car quant au pain c'eſt un aliment, mais il y a en luy une VERTV *pour nous vivifier.* Chap. XIII.

X. C'eſt auſſi ce qu'enſeignoit Grégoire de Niſſe dans ce meſme ſiécle. *Vous voyez*, dit-il, *qu'on employe de l'eau dans le S. Batéme, mais vous ne devez pourtant pas le mépriſer, car il eſt grand en vertu, & il opére des choſes admirables. Voyez vous ce ſaint Autel où nous aſſiſtons? A l'égard de ſa nature c'eſt une pierre commune, qui ne différe en rien des autres pierres dont nous bâtiſſons nos maiſons, Mais aprés qu'il a eſté ſanctifié par le ſervice divin, & qu'il a receu l'Eulogie, c'eſt une ſainte Table, un Autel impollu que tous le monde ne peut pas toucher, les ſeuls Miniſtres ſacrez le touchent, & le touchent meſme avec reſpect. De meſme le pain eſt au commencement pain commun, mais aprés la conſécration myſtique, il eſt appellé, & eſt le corps de Ieſus-Chriſt. Ie dis la meſme choſe de l'huyle myſtique, & du vin; ce ſont des choſes de peu de prix avant la bénédiction, mais aprés la bénédiction du S. Eſprit, l'un & l'autre* OPERE *d'une maniére excellente.* Son deſſein eſt de rendre raiſon pourquoy de ſimple eau telle qu'on l'employe dans le Baptéme a une ſi grande vertu, & produit de ſi admirables effets. Pour cela il allégue divers exemples de choſes uiles, & mépriſables en elles-meſmes, qui par la conſécration acquiérent une vertu, & une opération excellente. Il met dans ce rang & le pain & le vin de l'Euchariſtie. Quant au vin il ſe ſert du terme d'*opérer*, mais à l'égard du pain il dit qu'il eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, ce qui fait voir manifeſtement que dans ſon ſens eſtre le

Greg. Niſſ. or. in Bapt. Chr.

corps

Cha.I. corps de Iesus Christ, & avoir une opération excellente, ne sont qu'une seule, & mesme chose.

Epitome Thedot. in calce oper. Clem. Alex.

XI. On trouve sur la fin des œuvres de Clément Alexandrin un traité d'un Auteur Grec appellé Théodore qui vivoit au troisiéme siécle, où il enseigne ce mesme changement de vertu, *Le pain & l'huyle*, dit-il, *sont sanctifiez par la vertu du S. Esprit. Ils ne demeurent pas tels qu'ils estoient auparavant, comme il pourroit sembler; mais ils sont changez* EN VNE EFFICACE SPIRITVELLE.

Voilà donc à cét égard la doctrine des Grecs éclaircie par les témoignages expres tant des Auteurs nouveaux que des anciens. M. Arnaud n'a pas eu raison ce me semble de tourner en jeu, & en raillerie comme il a fait, ce changement de vertu, en l'appellant *nostre clef de vertu*. Chacun voit que ce n'est pas une invention de nostre cerveau, & que nous ne disons rien en cela qui ne soit autorisé par de bons & légitimes passages, & par les sentimens, & les propres expressions des Grecs de plus grand nom, & de plus grand poids dans tous les siécles. Quand M. Arnaud en aura donné autant & d'aussi exprés pour établir son changement de substance, on consentira qu'il dise ce qu'il luy plaira du changement de vertu. Iusques-là je suis en droit de luy dire qu'il en doit parler un peu plus sérieusement.

Il faudroit passer maintenant à la preuve de ce que j'ay dit dans ma proposition, *que les Grecs croyent que le pain, & le vin ne sont faits en cette maniére le corps & le sang de Iesus-Christ que pour les seuls fidéles*; mais ayant déja établi cét article dans le chap. 6. & en ayant mesme fait un de mes argumens

argumens, pour montrer qu'ils ne croyent pas la transſubſtanciation, on trouvera bon que j'y renvoye les Lecteurs, pour éviter une repetition inutile. Chap. XIII.

Ie viens donc au dernier article qui porte que les Grecs tiennent que le pain eſt fait le propre & veritable corps de Ieſus-Chriſt par voye d'augmentation de ſon corps naturel. Ce point merite une tres-particuliére conſideration; car non ſeulement il nous découvrira de plus en plus qu'elle eſt la veritable opinion des Grecs; mais il nous fera voir auſſi d'où viennent ces expreſſions fortes, dont ils ſe ſervent quelquefois, diſant que c'eſt le corps meſme de Ieſus-Chriſt, non un autre que celuy qui eſt né de la Vierge, mais le meſme; & il nous montrera par meſme moyen en quel ſens il les faut entendre.

I. Ie dis donc qu'entre les comparaiſons dont les Grecs ſe ſervent pour expliquer la maniére du changement qui arrive au pain & au vin, ils employent principalement la comparaiſon des alimens que nous prenons qui ſe changent en noſtre corps. Or chacun ſait que la matiére ou la ſubſtance des alimens n'eſt pas convertie en la premiére ſubſtance que nous avions avant que de les prendre, en telle ſorte que l'une ſoit l'autre abſolument, & par une identité numerique, au contraire chaque ſubſtance conſerve ſon propre eſtre; mais celle de l'aliment eſt jointe à celle de noſtre corps, & elle en reçoit la forme, elle l'augmente, & par voye d'union, d'augmentation, & d'aſſimilation, comme on parle, elle devient noſtre, & ne fait qu'un meſme corps, & non deux, avec celuy que nous avions auparavant. C'eſt pourtant cette

Chap. XIII. cette comparaiſon que les Grecs preſſent le plus ſouvent pour exprimer leur penſée ſur le ſujet du S. Sacrement. Théophilacte dans ſes Commentaires ſur S. Iean, aprés avoir dit que le pain que nous mangeons dans les Myſtéres n'eſt pas un antitype de la chair de Ieſus-Chriſt, mais la chair meſme du Seigneur, ajoûte tout auſſi-toſt ces paroles, *Le pain eſt changé en la chair du Seigneur par les paroles ineffables, par la benediction myſtique & par l'avénement du S. Eſprit. Et que perſonne ne ſoit troublé d'eſtre obligé de croire que du pain ſoit de la chair. Car le Seigneur eſtant encore au monde, & recevant ſa nourriture du pain, ce pain qu'il mangeoit eſtoit changé en ſon corps eſtant rendu ſemblable à ſa chair, & contribuoit à l'augmenter & à la ſoûtenir d'une maniére humaine. Ainſi donc maintenant le pain eſt changé en la chair du Seigneur.*

Theoph. 1. Ioan. 6.

Théodore Abucara Eveſque & Métropolitain de Carie Contemporain de Photius, ſelon la conjecture du Iéſuite Gretſer, emprunte la meſme comparaiſon, pour expliquer comment le pain eſt fait le corps de Ieſus Chriſt. Il introduit dans un de ſes Dialogues un Sarrazin diſputant avec luy ſur ce ſujet. Le Sarrazin. *Dites moy, Eveſque; pourquoy vous autres Preſtres vous moquez-vous des Chrétiens? D'une meſme farine vous faites deux pains, l'un eſt pour l'uſage ordinaire, & quant à l'autre vous le diviſez en pluſieurs parties, & le diſtribuant au peuple, vous l'appellez le corps de Ieſus-Chriſt, & vous aſſurez qu'il confére la remiſſion des péchez. Vous moquez vous de vous-meſme, ou du peuple que vous conduiſez?* Le Chretien. *Nous ne nous moquons*

Bibl. Patr. to. Graco-lat.

ny

ny de nous-meſmes, n'y d'eux. Le Sarr. *Prouvez-moy donc cela, non par voſtre Ecriture, mais par les notions communes.* Le Chr. *Qu'eſt ce que vous dites? Le pain n'eſt il pas fait le Corps de Dieu?* Le Sarr. *Ie ne ſay que répondre à cela.* Le Chr. *Quand voſtre mere vous a fait, vous a-t-elle fait tout auſſi grand que vous eſtes?* Le Sarr. *Non, je ſuis né petit, & ſi je ſuis devenu grand par le moyen de l'aliment, Dieu le voulant ainſi.* Le Chr. *Le pain donc a eſté fait voſtre corps?* Le Sarr. *Ouï.* Le Chr. *Et comment le pain a-t-il eſté fait voſtre corps?* Le Sarr. *Ie ne ſay de quelle maniére cela ſe fait.* Le Chr. *Le pain deſcend dans l'eſtomach, & par la chaleur du foye, les parties les plus groſſiéres ſe ſéparent, le reſte ſe change en chile, le foye l'attire, & le change en ſang, & enſuite il le diſtribuë par le moyen des veines, à toutes les parties du corps, pour eſtre ce qu'elles ſont, os aux os, moëlle aux moëlles, nerf aux nerfs, œil aux yeux, poil aux poils, & ongle aux ongles, & de cette ſorte l'enfant prend accroiſſement, & devient homme, le pain eſtant changé en ſon corps, & le brûvage en ſon ſang.* Le Sarr. *Ie le croy ainſi.* Le Chr. *Comprenez donc que noſtre myſtére ſe fait en la meſme maniére, le Preſtre met le pain & le vin ſur la ſainte Table; puis faiſant une ſainte priére, le S. Eſprit deſcend ſur des choſes propoſées, & par le feu de ſa divinité il les change au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt ne plus ne moins que le foye change l'aliment au corps de quelque homme.* Chap. XIII.

Apud Leonem Allat. poſt diatribas de Simeon & alia collect. t.

Théodore Graptus Moyne Grec qui vivoit au neuviéme ſiécle employe auſſi la meſme comparaiſon, *Nous n'appellons pas*, dit-il, *les inviolables myſtéres une image, ou une figure du corps de Ie-*

Chap. XIII. *ſus-Chriſt, quoy que ce qu'on y fait ſe faſſe ſymboliquement; mais nous les appellons le corps meſme déifié de Ieſus-Chriſt, luy-meſme diſant, ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne bûvez ſon Sang vous n'aurez point la vie en vous. Et c'eſt ce qu'il enſeignoit à ſes Diſciples, quand il leur dit, Prenez & mangez mon corps, non une image de mon corps; car ainſi forma-t il ſa chair de la ſubſtance de la Vierge par le Saint Eſprit. C'eſt ce qu'on peut expliquer auſſi par les choſes qui nous ſont familiéres; car comme le pain, le vin & l'eau ſe changent naturellement au corps & au ſang de celuy qui les mange & qui les boit, ſans qu'on diſe que ce ſoit un autre corps que celuy qui eſtoit auparavant: Ainſi par l'invocation du Preſtre, & par l'avénement du Saint Eſprit, ces choſes ſont changées ſurnaturellement au corps & au Sang de Ieſus-Chriſt. C'eſt ce que fait la priére du Preſtre, & nous n'entendons pas qu'il y ait deux corps, mais nous croyons que ce n'eſt qu'un ſeul & meſme corps.*

Nicéphore Patriarche de Conſtantinople Contemporain de Théodore Graptus, dit la meſme choſe dans un paſſage qu'Allatius, & M. Arnaud aprés Allatius, en ont rapporté, *S'il eſt permis*, dit-il, *d'expliquer ces choſes par une comparaiſon humaine, comme le pain, le vin & l'eau ſont naturellement changez au corps & au ſang de ceux qui mangent & boivent, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui eſtoit déja; de meſme ces dons par la priére de celuy qui célebre, & par l'avénement du Saint Eſprit, ſont changez ſurnaturellement au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt. Car c'eſt ce que contient la demande des Preſtres, & nous n'entendons pas que ce ſoient deux*

All. de perp. cõſ. lib 3. cap. 15. M. Arn. liv. 7. cha. 5. p. 662.

deux corps ; mais nous croyons que ce n'eſt qu'un Chap.
ſeul & meſme corps. XIII.

Cette maniére d'expliquer le changement qui ſe fait du pain & du vin n'eſt pas particuliére à ces Auteurs que je viens d'alléguer. Damaſcene qui ſelon M. Arnaud doit eſtre regardé comme la bouche commune de tous les Grecs, s'en eſtoit déja ſervy dans le Livre quatriéme de la foy Orthodoxe. *Comme dans le Baptéme*; dit-il, *parce que les hommes ont accoûtumé de ſe laver & s'oindre, Dieu a joint à l'huyle, & à l'eau, la grace de ſon ſaint Eſprit, & en a fait le lavement de noſtre régénération; ainſi parce qu'on a accoûtumé de manger du pain, & de boire du vin, & de l'eau, il a joint à ces choſes ſa Divinité, & les a faits ſon corps & ſon ſang; afin que par les choſes familiéres à la nature, il nous élevaſt au deſſus de la nature. C'eſt véritablement le corps uni à la Divinité, le corps qui a eſté pris de la Vierge. Non que le corps meſme qui a eſté élevé en haut deſcende du Ciel, mais parce que le pain, & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu. Si vous demandez la maniére comment cela ſe fait, il ſuffit de vous dire que c'eſt par le Saint Eſprit, comme il s'eſt fait luy-meſme une chair dans le ſein de la Vierge. Nous n'y connoiſſons rien plus, ſi ce n'eſt que la parole de Dieu eſt véritable, efficace, & toute-puiſſante, & que la maniére eſt impénétrable. On peut néanmoins dire convenablement, que comme naturellement le pain qu'on mange, le vin, & l'eau qu'on boit, ſont changez au corps & au ſang de celuy que mange, & qui boit, & ne ſont pas faits un autre corps que celuy qu'il avoit auparavant; de meſme* Damaſcen. de fide orth. li. 4. c. 14.

Chap. XIII. *le pain, le vin, & l'eau qui ſont mis ſur l'Autel, ſont ſurnaturellement changez au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt par l'invocation, & l'avenement du S. Eſprit; & ce ne ſont pas deux corps, mais un ſeul & meſme corps.*

Il-y-a de l'apparence que Damaſcene & les autres, qui ſe ſervent de cette comparaiſon, l'ont tirée de la Catéchéſe de Grégoire de Nyſſe, où l'on trouve à peu prés les meſmes penſées. Car il dit

Gregor. Nyſſ. in Orat. Catechet. *pain comme le pain que Ieſus-Chriſt mangeoit eſtoit changé en ſon corps, & qu'il recevoit une vertu divine, la meſme choſe auſſi ſe fait dans l'Euchariſtie. Car là, c'eſtoit la grace du Verbe qui ſanctifioit le corps lequel ſe nourriſſoit de pain, & eſtoit en quelque maniére pain; & icy de meſme le pain eſt ſanctifié par la parole de Dieu, & par la priére, n'eſtant pas fait à la vérité le corps du Verbe par la manducation; mais eſtant en un inſtant changé par la parole au corps du Verbe, ſelon qu'il a dit luy meſme, Cecy eſt mon Corps.*

Déja cette comparaiſon découvre aſſez clairement quelle eſt la doctrine de l'Egliſe Grecque, ſavoir que la ſubſtance du pain conſervant ſon propre eſtre, eſt ajoûtée au corps naturel de Ieſus-Chriſt; qu'elle luy eſt renduë ſemblable; qu'elle l'augmente, & devient par ce moyen un meſme corps avec luy. Car c'eſt ainſi que l'aliment que nous prenons, bien qu'il conſerve ſa matiére, & ſon propre eſtre, ne laiſſe pas devenir un avec noſtre corps par voye d'addition, ou d'augmentation.

Durãd. in 4. sẽt. diſt. 11. quæſt. 3. Durand de S. Portien Eveſque, & Théologien celebre entre les Latins, qui vivoit au commencement du quatorziéme ſiécle, ayant reconnu la force

force de cette comparaiſon, ne manqua pas de la faire remarquer à ceux de ſon tems, & de s'en ſervir meſme pour appuyer ſon ſentiment, qui eſtoit que la matiére du pain demeure, & que perdant ſa premiére forme de pain, elle reçoit la forme naturelle du corps de Ieſus-Chriſt. Bellarmin répond qu'il ne faut pas preſſer les comparaiſons, qu'elles ne ſont jamais ſemblables en toutes choſes, & que les Grecs ne ſe ſervent de celle de l'aliment que pour montrer la réalité, & la verité du changement qui arrive au pain, & au vin de l'Euchariſtie, & non pour ſignifier que ce changement ſe fait en la meſme maniere. C'eſt à mon avis tout ce qu'on peut répondre avec quelque apparence de raiſon. Il faut donc voir encore icy, ſi dans le ſens des Grecs on peut étendre la comparaiſon de l'aliment juſques-là, que le pain & le vin ſont faits le corps, & le ſang de Ieſus-Chriſt, par voye d'augmentation de ce corps, car s'il paroiſt qu'ils le prennent de cette maniére, la réponſe de Bellarmin n'aura plus de lieu, & noſtre preuve ſera pleine, & inconteſtable.

Chap. XIII.

Bell. de Sacrã. Euch. li. 3. c. 13.

Damaſcene vuide luy-meſme la queſtion dans ſa lettre à Zacharie Eveſque de Doare, & dans la petite homélie qui la ſuit. Voicy comme il parle dans la lettre. *Touchant le Corps du Seigneur dont nous ſommes participans, je vous déclare qu'on ne peut pas dire qu'il y ait deux corps de Ieſus-Chriſt; mais qu'il faut dire qu'il n'y a qu'un ſeul corps. Car comme l'enfant dés qu'il eſt né eſt parfait; mais il prend accroiſſement en mangeant & beuvant; & quoy qu'il prenne accroiſſement, il ne ſe fait pourtant pas deux corps, mais un ſeul, à plus forte raiſon le pain & le vin par l'avéne-*

Damaſcen. Epiſt. ad Zachar. Doar. & in hom. de corp. & ſan. dom. in ed. Billii

ment du S. Esprit ſont faits un ſeul corps, & non deux par L'AVGMENTATION DV CORPS DE IESVS CHRIST.

Mais afin qu'on ne croye pas que cette parole luy ſoit échappée ſans y ſonger; voicy comme il explique, & étend ſa penſée dans l'homélie ſuivante. *Ce corps & ce ſang de noſtre Dieu auquel nous participons eſt ſujet à la corruption eſtant rompu, répandu; mangé & bû, & il paſſe par toute l'œconomie naturelle de l'Incarnation du Verbe, ce qui ſe fait en la meſme maniére que ſe fait* L'ACCROISSEMENT *de noſtre corps. Car à l'égard de noſtre corps, la premiére choſe qui ſe ſuppoſe, c'eſt la matiére dont l'embryon eſt composé, enſuitte la mere luy fourniſſant l'aliment de ſon ſang, cette matiére ſe change peu à peu, & il s'en fait un corps organiſé par la vertu que le Créateur a attribuée à la nature. De cette ſorte ſe forment la chair, les os, & le reſte des parties, par le moyen des facultez deſtinées à l'attraction, à la retention, à la nourriture, & à l'accroiſſement. De meſme auſſi l'aliment que nous prenons, accroiſt & augmente la maſſe de noſtre corps par le miniſtére de ces meſmes facultez deſtinées à la nourriture, qui attirent, retiennent, & changent l'aliment. Il faloit donc auſſi que le Seigneur nous donnaſt à contempler toute la divine œconomie de ſon Incarnation, de ſa Crucifixion, de ſa Sépulture, de ſa Réſurrection & de ſon eſtat d'incorruption, dans cét* ACCROISSEMENT *de ſon Corps. Car le Corps du Seigneur n'a pas eſté fait d'abord incorruptible, mais corruptible, & paſſible, juſqu'à ſa Réſurrection; & aprés ſa Sépulture il a eſté fait incorruptible, par cette meſme puiſſance Divine,*

vine, par laquelle il s'eſt reſſuſcité ſoy-meſme, & par laquelle il nous rend auſſi nous meſmes incorruptibles. Mais comment cela ſe fait-il ? Là la Sainte Vierge a eſté comme la table ou eſtoit la matiére du corps, enſuite ſelon la parole de l'Ange le Saint Eſprit eſt ſurvenu en elle, & la vertu du Souverain l'a enombrée, c'eſt à dire le Verbe Divin, la perſonne Divine qui a pris d'elle la chair. Icy de meſme la matiére qui eſt le pain, & le vin meſlé d'eau, eſt miſe ſur la Table myſtique, comme dans le ſein de la Vierge, car meſme la Vierge ſe nourriſſoit de ces choſes, & elle en fourniſſoit la matiére au corps de l'Enfant. En ſuite le Preſtre dit à l'imitation de l'Ange, que le Saint Eſprit ſurvienne, & qu'il ſanctifie ces choſes, & faſſe le pain le Sacré Corps de Ieſus-Chriſt, & le Calice le précieux Sang de Ieſus Chriſt. Alors il ſe fait non par la vertu de la nature, mais ſurnaturellement & par L'AVGMENTATION *du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, il ſe fait, dis je, un ſeul corps, & non deux. Aprés cela il eſt élevé par la main du Preſtre, comme il eſtoit élevé en la Croix, il eſt diſtribué, rompu, & enſevely en nous pour nous rendre incorruptibles. Et là finit l'œconomie.* Chap. XIII.

Voilà la doctrine des Grecs, le pain & le vin ſont faits le corps, & le ſang de Ieſus-Chriſt en la meſme maniere que l'aliment que nous prenons eſt fait noſtre corps, & cét exemple, ou cette comparaiſon enferme préciſément trois choſes. La premiére que comme la nature garde le meſme ordre, & fait les meſmes opérations ſur l'aliment que ſur la premiére matiére dont nos corps ſont compoſez ; ainſi la grace garde le meſme ordre,

Chap. XIII. & fait les meſmes choſes, ſur le pain & le vin que ſur le corps que noſtre Seigneur prit de la Vierge. C'eſt d'un & d'autre coſté la meſme œconomie. Ils reçoivent le meſme S. Eſprit; ils ſont corruptibles, élevez comme en croix, enſevelis en nous, & enfin ils deviennent incorruptibles. La ſeconde que comme l'aliment augmente, & donne de l'accroiſſement à noſtre corps; ainſi le pain & le vin myſtiques ſont un *accroiſſement*, ou *une augmentation* que le corps de Ieſus-Chriſt reçoit. La troiſiéme que comme l'aliment ne fait pas un autre corps, mais eſt un meſme corps avec celuy qu'il augmente; ainſi le myſtere n'eſt pas un nouveau corps de Ieſus-Chriſt, mais le meſme qui eſt né de la Vierge.

Au reſte bien que les Grecs ſe ſervent de la comparaiſon de l'aliment, pour expliquer de quelle maniére ils entendent que le pain de l'Euchariſtie ſoit fait le corps de Ieſus-Chriſt, il ne faut pas s'imaginer qu'ils croyent que le pain reçoive la forme phyſique ou naturelle de la chair du Seigneur, de meſme que l'aliment reçoit celle de la noſtre, ſoit que par cette forme phyſique on entende l'ame de Ieſus-Chriſt, ſoit qu'on entende quelque autre forme ſubſtancielle ſous-ordonnée à l'ame. Ce n'eſt nullement leur penſée; mais ils veulent dire ſimplement, que comme l'aliment que nous mangeons reçoit la forme phyſique ou naturelle de noſtre corps, ainſi le pain de l'Euchariſtie reçoit l'impreſſion de la *vertu* vivifiante & ſanctifiante qui réſide au corps naturel de Ieſus-Chriſt; & que comme l'aliment en recevant la forme phyſique de noſtre chair, eſt fait une *augmentation* de noſtre corps, de meſme le pain de l'Euchari-

l'Eucharistie recevant l'impression de la *vertu* du corps de Iesus-Christ, & est fait une augmentation. C'est une comparaison où il-y-a de la proportion de l'un à l'autre, & non une entiére ressemblance. Les Grecs conçoivent la vertu sanctifiante du corps de Iesus-Christ comme sa forme surnaturelle & œconomique laquelle luy appartient non entant qu'il est un *corps* simplement, mais entant qu'il est le *corps du Verbe*, le principe de nostre vie spirituelle, & de nostre salut. Chap. XIII.

Il se fait donc selon eux, non une communication, ou une extension de la forme naturelle du corps de Iesus-Christ sur le pain, mais une communication ou une extension de sa vertu.

C'est ce qui paroist manifestement par les choses que nous avons déja touchees. Car 1. c'est à cela que se rapporte cette composition qu'ils enseignent du pain, & du S. Esprit, & cette union du pain avec la Divinité. 2. C'est là que se rapportent aussi formellement toue les passages que nous avons veus touchant le changemẽt de *vertu* auquel les Grecs se restraignent uniquement, ne parlant jamais de l'impression de la forme physique, mais toûjours de celle de la *vertu*. 3. On recueille evidemment la mesme chose de ce que comparant le pain de l'Eucharistie avec le corps naturel pour établir comment le pain est fait une augmentation de corps, ils ne disent point que la mesme forme physique de l'un soit communiquée à l'autre, mais ils disent seulement que la mesme œconomie qui fut observée sur le corps naturel, est aussi observée sur le pain. Puis expliquant en quoy consiste cette mesme œconomie, ils disent qu'elle consiste en ce que le pain reçoit le S. Esprit comme le

corps

Chap. XIII. corps naturel le receût, qu'il eſt élevé comme en croix, de meſme que le corps naturel, qu'il eſt enſevely en nous & qu'il devient enfin incorruptible comme le corps naturel. Or tout cela éloigne entiérement la penſée de l'impreſſion de la forme phyſique, & ne donne que l'idée d'une impreſſion de vertu. 4. La meſme choſe paroiſt par une grande partie des preuves que j'ay miſes en avant dans ce troiſiéme livre, comme ce qu'ils enſeignent des particules non conſacrées, qu'elles deviennent en quelque ſorte le corps de Ieſus-Chriſt par le mélange avec la conſacrée, & qu'on en peut communier le peuple, car cela fait voir qu'ils entendent que le pain conſacré, n'eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt que par l'impreſſion de cette vertu ſanctifiante dont nous parlons. Et ce qu'ils croyent de l'Euchariſtie conſacrée le Ieudy Saint, qu'elle eſt d'une vertu plus excellente que celle des autres jours, car cela n'auroit point de ſens, s'ils tenoient l'impreſſion de la forme naturelle de la chair de Ieſus-Chriſt ſur le pain. Et toutes les clauſes de leurs Liturgies par leſquelles il paroiſt qu'ils reſtraignent l'effet de la conſécration, à ce que le pain devienne le corps de Ieſus-Chriſt en ſanctification & en vertu. Et ce qu'ils diſent des morts, qu'il reçoivent cela meſme que nous recevons dans la communion, ce qui ſeroit abſurde s'ils entendoient que la forme phyſique de la chair de Ieſus-Chriſt fuſt imprimée dans le pain, car les morts ne prennent pas cette forme phyſique. Et ce qu'ils n'adorent pas le Sacrement d'adoration de latrie abſoluë, comme font les Latins, & comme les Grecs feroient ſans doute s'ils tenoient l'impreſſion de la forme phyſique. Et ce

que les Grecs du 12. ſiécle diſoient de l'Euchari- Chap.
ſtie qu'elle eſtoit *ſans intelligence & ſans ame*, ce XIII.
qui fait voir clairement qu'ils n'entendoient point que le pain du Sacrement receuſt l'impreſſion de l'ame de Ieſus-Chriſt. Et enfin ce qu'ils ont ſi peu de ſoin de conſerver la ſubſtance du Sacrement, la traitant avec une négligence qui ſeroit impie & criminelle, ou pour mieux dire qui ne ſeroit pas concevable s'ils y reconnoiſſoient la forme phyſique de la chair de Ieſus-Chriſt.

Mais pour achever de juſtifier ma propoſition touchant la créance des Grecs, il ne reſte plus rien à prouver des choſes que j'ay miſes en avant que la comparaiſon du papier qui eſt fait la lettre du Prince, quand elle en reçoit les caractéres, ou le ſeing. Car à l'égard de celle de l'aliment nous venons de la voir, nous avons auſſi vû celle du bois qui eſt joint avec le feu, celle de la laine qui reçoit la teinture, & celle de la cire ou de la matiére qui reçoit l'impreſſion du cachet. Quant à celle du papier Nilus Abbé du Mont de Sina, Auteur du cinquiéme ſiécle, & qui avoit eſté diſciple de S. Chryſoſtome nous le fournit dans une ſes Epiſtres. *Le papier*, dit il, *eſt compoſé d'une certaine matiére, & on l'appelle de ſimple papier, mais quand l'Empereur y a mis ſon ſeing ou ſon nom, il devient ſacré. Il faut concevoir nos myſtéres en la meſme maniére. Avant les paroles du Preſtre, & la deſcente du S. Eſprit, c'eſt de ſimple pain, & de ſimple vin, qui ſont propoſez, mais apres les oraiſons ſacrées, & l'avénement du Saint & viviſiant Eſprit. ce n'eſt plus de ſimple pain, ny de ſimple vin, mais le Corps & le Sang précieux, & immaculé de Ieſus-Chriſt, qui eſt Dieu ſur toutes choſes, par le moyen*

deſ-

Chap. XIII. *desquels ceux qui les reçoivent avec crainte & avec desir sont nettoyez de toute soüilleure.*

Aprés avoir ainsi éclaircy, historiquement, & de bonne foy, quelle est la véritable créance des Grecs sur le sujet de l'Eucharistie, il ne sera pas difficile de remarquer en quoy ils conviennent avec les Latins, & en quoy ils en diffèrent, qui est la seconde chose que je me suis proposé de faire dans ce chapitre. 1. Ils conviennent avec eux dans les termes généraux qui marquent le changement du pain, & du vin, au corps & au Sang de Iesus-Christ, 2. Ils conviennent dans ces autres expressions qui portent que le changement se fait au véritable Corps de Iesus-Christ, à son Corps mesme, ou à son propre Corps né de la Vierge, & qu'il n'y en a pas deux, mais un seul. 3. Ils conuiennent en ce que les uns, & les autres rapportent ce changement au S. Esprit qui survient sur le pain, & qui en fait le corps du Seigneur. 4. Ils conviennent enfin en ce qu'ils disent les uns & les autres que ce changement est un effet de la Toute-puissance de Dieu, au dessùs de toutes les loix de la Nature. Iusques-là les Grecs, & les Latins vont ensemble.

Mais ils diffèrent les uns des autres en beaucoup de choses. 1. En ce que les Latins croyent que la substance du pain cesse d'estre, les Grecs au contraire la conservent. C'est ce qu'on recueille évidemment de la proportion que je viens d'établir, & des preuves que j'en ay données: car puisqu'ils font dans l'Eucharistie une composition de la matiére sensible, qui est le pain, & du S. Esprit comme nous l'avons vû, puis qu'ils joignent le pain à la Divinité, croyant que ce qui en resul-

te

te est double, c'est-à-dire, qu'il a deux natures, il est clair que les Grecs font subsister la nature, ou la substance du pain. Cette mesme vérité paroist aussi, parce qu'ils tiennent de cette augmentation du Corps de Iesus-Christ. Car si le pain de l'Eucharistie augmente, ou donne de l'accroissement au Corps du Seigneur, comme ils le veulent, il ne cesse pas d'estre, estant certain que pour faire une augmentation, il faut ajoûter une chose à une autre les ioindre ensemble, les conserver toutes deux, & n'en détruire ny l'une ny l'autre. A cela nous conduisent encore toutes ces comparaisons dont nous avons vû qu'ils se servent, de la laine teinte, de papier qui reçoit le seing de l'Empereur, de la cire qui reçoit l'impression du cachet, du charbon ardent, ou du bois uni au feu, & de l'aliment dont nous sommes nourris, car en tous ces exemples le sujet ne perd rien de sa premiére substance, ou de sa matiére. D'ailleurs puis qu'ils veulent que le pain passe par tous les degrez de l'œconomie de Iesus-Christ, qu'il soit premiérement corruptible, puis incorruptible, c'est une marque assez manifeste qu'ils veulent que le pain demeure, pour recevoir tous ces changemens. Chap. XIII.

II. De cette difference il en naist une autre, qui est que les Latins croyent que dans le changement qui arrive en l'Eucharistie, la substance du pain, & celle du Corps de Iesus-Christ sont comme on parle les deux termes du changement & que celle du pain passe toute entiére en celle du corps, par une conversion, non mystique seulement, mais tres-reelle, & qui detruit l'estre, ou la matiére du pain, les Grecs ne le croyent pas. C'est ce qui paroist par cette augmentation du corps de Iesus-Christ,

Chap. XIII. Christ, dont ils nous parlent, & qu'ils appuyent par l'exemple de l'aliment. Car le sens commun nous fait assez comprendre que ce qui augmente une chose n'est pas réellement converty en la chose mesme augmentée, comme les Latins entendent leur changement. Car il faut qu'il y ait toûjours une difference réelle entre la chose augmentée, & celle qui l'augmente. L'opinion des Grecs ne peut donc en aucune maniére s'accorder avec celle des Latins; car selon les Latins la substance du corps naturel de Iesus-Christ ne reçoit ny plus ny moins par la conversion de la substance du pain en elle, & selon les Grecs elle en est augmentée.

III. Il faut donc avoüer que les Grecs ne reconnoissent point cette conversion de l'Eglise Romaine, & qu'ils different avec elle en la nature, ou en l'espéce du changement, n'admettant que celuy d'un sujet qui recevant une nouvelle forme demeure ce qu'il estoit auparavant; & néanmoins est fait ce qu'il n'estoit pas, c'est-à-dire que le pain demeurant pain. reçoit la forme surnaturelle, & œconomique du corps de Iesus-Christ, c'est-à-dire, sa vertu, & est fait par ce moyen ce corps. C'est ce que veut dire ce changement de sanctification & de vertu, qu'ils établissent, & par lequel ils prétendent que le pain devient le corps du Seigneur. Toute leur doctrine va là, & il n'est pas possible de voir ce que j'ay rapporté d'eux dans ce chapitre sans tirer cette conclusion, que leur sentiment est qu'il ne se fait dans l'Eucharistie qu'un changement de vertu, & que c'est ainsi seulement que ce mesme sujet qui est du pain est aussi le corps de Iesus-Christ.

IV. Les Latins tiennent que la substance que nous

nous recevons au Sacrement eſt abſolument la meſme en nombre, que celle que Ieſus-Chriſt avoit quand il eſtoit en terre, & qu'il a encore maintenant au Ciel. Les Grecs ne le tiennent pas leur hypothéſe y réſiſte manifeſtement. Car bien qu'ils diſent que le corps né de la Vierge, & le pain du Sacrement ne ſont pas deux corps, mais un ſeul, ſi eſt-ce que la maniére meſme, dont ils expliquent cette unité, & la raiſon qu'ils en donnent, marquent clairement qu'ils n'entendent pas une unité abſoluë, ny une identité entiére ou numérique, comme on parle dans l'Ecole, telle que les Latins l'établiſſent. Ils diſent que comme ce qu'un enfant mange & boit ne fait pas un autre corps, mais le meſme, encore qu'il en reçoive de l'accroiſſement; ainſi le pain du Sacrement qui augmente le corps de Ieſus-Chriſt ne fait pas deux corps, mais un ſeul. Or cela ſuppoſe neceſſairement, que cette ſubſtance que nous recevons de la bouche du corps dans l'Euchariſtie eſt differente de celle que Ieſus-Chriſt avoit ſur la terre, & qu'il a encore dans le Ciel, bien qu'elle ne faſſe pas un autre corps. Car un corps augmenté eſt bien le meſme qu'il eſtoit auparavant; mais l'augmentation ne peut jamais eſtre abſolument la meſme choſe que ce qui reçoit l'augmentation. En effet ſi on demande aux Latins, & à tous ceux qui ſuivent leur hypothéſe, pourquoy le pain de l'Euchariſtie, & le Corps né de la Vierge ne ſont que deux corps, mais un ſeul, ils répondront que c'eſt parce que ce n'eſt qu'une ſeule & meſme ſubſtance en nombre. Mais au lieu de cela les Grecs prennent un chemin contraire, diſant, que c'eſt parce que le pain eſt une augmentation du corps de Ieſus-Chriſt, Chap XIII.

Chap. XIII. Chriſt, ce qui met une différence réelle entre les deux ſubſtances. D'où il s'enſuit que ce qu'ils croyent prendre dans le Sacrement n'eſt pas la meſme ſubſtance que celle du corps naturel du Seigneur.

V. De là il paroiſt que les Grecs ne croyent point la *préſence réelle* des Latins. Car les Latins par la *préſence réelle* entendent une préſence de *ſubſtance* ; c'eſt-à-dire, que cette meſme ſubſtance du corps naturel de Ieſus-Chriſt, en laquelle il a vécu, & eſt mort, & eſt reſſuſcité, & qui exiſte maintenant dans le Ciel ; la meſme, dis-je, *en nombre*, exiſte auſſi réellement, ſubſtanciellement, & par elle-meſme dans l'Euchariſtie. Or c'eſt ce que les Grecs ne tiennnent point, comme je viens de le faire voir. Ils croyent au contraire que cette ſubſtance que nous recevons dans l'Euchariſtie, & celle du corps naturel de Ieſus-Chriſt ſont deux ſubſtances réellement différentes, dont l'une eſt l'augmentation, & l'autre la choſe augmentée ; l'une eſt une vraye ſubſtance de pain, & l'autre la ſubſtance du corps nãturel de Ieſus-Chriſt. L'une, ſavoir celle du pain, reçoit ſelon eux l'impreſſion de la vertu de l'autre, & l'autre la luy communique. Ils ne croyent donc point que ce meſme corps naturel de Ieſus-Chriſt, cette meſme ſubſtance en nombre en laquelle il eſt mort, & eſt reſſuſcité, & qui exiſte maintenant dans le Ciel, exiſte auſſi réellement dans l'Euchariſtie ; ce qui eſt préciſément comme j'ay dit, la préſence réelle des Latins. Ils tiennent que le pain eſt fait par la conſécration, non une *figure* du corps de Ieſus-Chriſt, mais une *augmentation* entant qu'il en reçoit *la vertu & l'efficace*. Si l'on veut appeller cela

la une maniére de *preſence réelle*, je dis que ce ne ſera plus qu'une queſtion de mots, indigne d'occuper des gens ſages, qui ne doivent jamais ſe jouër ſur des équivoques. En un mot la preſence des Grecs eſt une preſence de *vertu*; celle des Latins eſt une preſence de *ſubſtance*; de ſorte qu'à cét égard ils ſont dans une difference toute entiere. En effet ſi on prend la peine de lire exactement les choſes que j'ay rapportées tant dans ce chapitre que dans tout ce troiſiéme livre, on trouvera que la pluſpart des preuves que j'allégue pour juſtifier que les Grecs ne croyent pas la tranſſubſtanciation, concluent égallement contre la preſence ſubſtancielle. Et ſans qu'il ſoit beſoin de les repeter icy, l'on peut y appliquer tout ce que je viens de dire, pour montrer que les Grecs ne croyent point qu'il ſe faſſe aucune impreſſion de la forme phyſique du corps de Ieſus-Chriſt ſur le pain. Chap. XIII.

V I. Ces differences principales & eſſencielles en produiſent d'autres. Car il paroiſt de là, que bien qu'ils s'accordent avec les Latins dans ces expreſſions generales, qui portent que le pain eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt, en ſon veritable corps, au corps meſme, au corps propre, neantmoins ils different d'avec eux quant au ſens de ces expreſſions, les entendant d'une toute autre maniére. Car les Latins entendent que le pain eſt changé au Corps par une reelle tranſſubſtanciation, qui fait que la ſubſtance du pain ceſſant d'eſtre, devient la propre ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt, la meſme en nombre qui eſtoit auparavant. Les Grecs au contraire entendent que le pain demeurant pain en ſa propre ſubſtance eſt changé au propre corps de Ieſus-Chriſt entant qu'il en eſt fait un

Chap. XIII. accroiſſement, ou une augmentation par l'impreſſion qu'il reçoit de ſa vertu. De meſme quand les uns, & les autres diſent que le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt, ils ne conviennent nullement dans le ſens de cette propoſition, les Latins l'entendant en un ſens diviſé, comme on parle, c'eſt à dire, que ce qui eſtoit auparavant du pain maintenant ne l'eſt plus, mais eſt le corps de Ieſus-Chriſt; les Grecs au-contraire entendent que ce qui eſt encore du pain, eſt auſſi ce corps.

VII. Les Latins ſuivant leur hypothéſe ſont contraints d'admettre l'exiſtence des accidens ſans ſujet, les Grecs ne le ſont pas. De là vient qu'ils ne parlent jamais de cette pretenduë exiſtence, & qu'on n'en voit rien paroiſtre dans leurs Auteurs.

VIII. Les Latins ſont obligez à rendre raiſon de beaucoup d'expériences naturelles, qui marquent que la ſubſtance du pain demeure, & qui ſemblent incompatibles avec leur créance, comme que nos corps ſont nourris de l'Euchariſtie, qu'il s'en engendre des vers, &c. & ils en ſont fort embarraſſez. Les Grecs ne le ſont pas, auſſi n'en trouve-t on rien dans leurs livres.

IX. Les Latins ne ſauroient s'empeſcher d'admettre l'exiſtence d'un corps en pluſieurs lieux; Les Grecs ne ſavent ce que c'eſt, & ne s'en mettent pas en peine.

X. Les Latins doivent néceſſairement faire exiſter le corps de Ieſus-Chriſt au Sacrement, privé de ſa figure naturelle, & de ſes proprietez. Les Grecs ne le font pas; & de là vient qu'on ne les voit jamais troublez de ces difficultez qui ſuivent la doctrine des Latins.

XI. Les Latins par une ſuite inévitable de leur dogme

dogme adorent d'une adoration ſouveraine l'Eu- Chap.
chariſtie, qui eſt ſelon eux la propre ſubſtance du XIII.
corps naturel du Seigneur, ſeparée de toute autre ſubſtance. Les Grecs ne le font pas, comme on l'a fait voir au chapitre 7. n'ayant pas la meſme créance qu'eux.

XII. Les Latins croyent que les méchans reçoivent le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt de la bouche du corps, quoy qu'à leur condamnation, les Grecs tiennent que ce n'eſt que pour les fidéles ſeuls, que le pain & le vin ſont faits ce Corps & ce Sang.

Ie laiſſe à part quelques autres différences qui ne regardent pas preciſément noſtre queſtion, comme que les Grecs communient tous ſous les deux eſpéces, au lieu que les Latins ne donnent au peuple que celle du pain, que les Grecs tiennent que la conſécration ſe fait par la priére du Preſtre, & les Latins au-contraire par ces paroles, *Ceci eſt mon corps*, que les Latins ſe ſervent du pain Azyme, ou ſans levain, au lieu que les Grecs, ayant en horreur les Azymes, n'employent que du pain levé. Il y en a auſſi quelques autres que je ne toucheray pas icy, parce qu'on les pourra facilement recueillir de ce que j'ay rapporté d'eux dans les chapitres précédens.

Voilà à peu prés les rapports, & les différences des ſentimens des Grecs, d'avec ceux de l'Egliſe Romaine. Si on demande maintenant en quoy nous convenons eux, & nous, & en quoy nous ne convenons pas, il eſt aiſé de recueillir de tout ce que je viens de dire.

Nous convenons preſque en tout ce en quoy ils différent des Latins. 1. En ce que nous ne croyons

Chap. XIII. pas la conuerſion des ſubſtances, non plus que les Grecs, que nous n'admettons, non plus qu'eux, la préſence ſubſtancielle du corps naturel de Ieſus-Chriſt ſous les eſpéces du pain & du vin, que nous n'adorons point le Sacrement, ny ne reconnoiſſons aucune des ſuites de la doctrine de la tranſſubſtanciation. 2. Nous convenons avec les Grecs en ce qu'ils conçoivent le changement qui ſe fait au pain & au vin, comme un changement de vertu par l'efficace du S. Eſprit, Dieu ne détruiſant pas la nature du pain & du vin, mais ajoûtant la grace à la nature. 3. En ce que nous ne croyons pas, non plus qu'eux, & les méchans reçoivent le corps de Ieſus Chriſt. 4. En ce que nous croyons comme eux, qu'il faut communier ſous les deux eſpéces. 5. En ce que nous tenons que la conſécration ſe fait par la priére. 6. Enfin en ce que nous conſacrons avec du pain levé, bien que nous tenions l'uſage de l'azyme pour une choſe aſſez indifferente.

On ne doit pourtant pas s'imaginer que nous prétendions qu'il n'y ait aucune différence entre le ſentiment des Grecs, & le noſtre. Ie ne penſe pas qu'aucun de nos Docteurs l'ait prétendu. M. Arnaud a voulu faire accroire au monde que c'étoit là ce que je ſoûtenois; & il s'eſt réjoüi ſur cela en divers endroits de ſon livre, comme ſi j'avois ſuppoſé que les Grecs fuſſent Bérengariens, ou Calviniſtes. Mais c'eſt une choſe qu'il m'impute, & dont le monde ne doit pas ſe préoccuper. I'ay nié ſeulement que les Grecs qu'on appelle Schiſmatiques cruſſent la tranſſubſtanciation, & l'adoration. C'eſt à luy à voir s'il a eu raiſon de m'accuſer en cela de *témérité*, & d'*ardieſſe in-*

con-

concevable, ou s'il ne s'eſt pas luy-meſme commis quand il s'eſt vanté d'avoir *accablé les Miniſtres*. Peut-eſtre euſt-il mieux rencontré s'il euſt dit qu'il avoit accablé les Lecteurs. I'en laiſſe le jugement à ceux qui ſe connoiſſent en livres. Cependant pour faire voir qu'on agit de bonne-foy, je remarqueray icy les differences principales entre la doctrine des Grecs, & la nôtre. Chap. XIII.

I. Les Grecs depuis le huitiéme ſiécle rejettent les termes de *figure*, & *d'image* ſur le ſujet de l'Euchariſtie, bien qu'ils ne laiſſent pas de ſe ſervir de ceux de *ſymbole*, & de *repréſentation* Nous admettons également les uns, & les autres, comme ont toûjours fait les Peres des ſix premiers ſiécles.

II. Ils ſemblent vouloir garder en quelque ſorte le ſens littéral de ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, ce que nous ne faiſons pas. Nous les entendons en ce ſens, ce pain eſt le ſigne ſacré, ou le Sacrement de mon Corps. ou, ce qui revient à la meſme choſe, le pain ſignifie mon corps. Eux au contraire prenant le terme *Eſt* en quelque ſorte à la lettre, ils veulent que ce meſme ſujet qui eſt le pain, ſoit auſſi le corps de Ieſus-Chriſt. C'eſt pourquoy ils diſent ſi ſouvent que le pain eſt, non la figure du corps, mais le corps, non la figure de la chair, mais la chair, parce que le Seigneur n'a pas dit, Cecy eſt la figure de mon Corps, mais Cecy eſt mon Corps. A quoy ſe rapporte ce que dit Théophilacte, comme nous l'avons déja vû, *qu'on ne doit pas eſtre troublé de ce qu'il faut croire que du pain ſoit de la chair.*

III. C'eſt auſſi pour conſerver ce prétendu ſens littéral qu'ils veulent que le pain ſoit fait un avec le corps par ſon union à la Divinité, par l'impreſ-

Chap. XIII. sion du S. Esprit, & par un changement de vertu. C'est pour cela qu'ils apportent la comparaison de l'aliment, qui est fait un avec nostre propre corps, & qu'ils ont inventé cette voye *d'accroissement*, ou *d'augmentation* du corps naturel; car tout cela n'aboutit qu'à établir une unité entre le pain, & le corps qui puisse faire dire litteralement & sans avoir recours à la figure que le pain est le corps. Quant à nous nous n'avons pas besoin d'un si grand tour, parce que s'agissant d'un Sacrement nous croyons pouvoir prendre les paroles de Iesus-Christ en un sens sacramental, figuré.

IV. Il semble aussi que les Grecs modernes entendent quelque impression réelle, ou physique du S. Esprit, & de la vertu vivifiante de Iesus-Christ, sur le pain, avec quelque espéce d'inhérence; quoy que je ne voudrois pas *asseûrer* positivement que ce fust la créance générale de leur Eglise, encore que leurs expressions semblent pancher de ce costé-là. Mais quoy qu'il en soit ce n'est pas nostre sentiment. Nous croyons bien que la grace du S. Esprit, & la vertu du corps de Iesus-Christ accompagne l'usage légitime du Sacrement, & que dans la communion nous participons au corps de Iesus-Christ par la foy autant, & plus réellement que si nous recevions de la bouche de nostre corps, mais nous n'y entendons point cette impression, ou inhérence réelle de vertu, qu'il semble que les Grecs admettent, d'où vient, que nos expressions sont moins fortes que les leurs.

C'est là ce que j'avois à representer touchant la veritable opinion des Grecs, avec ses principales circonstances, & touchant la comparaison qu'on en peut faire avec la créance de l'Eglise Romaine,

& avec

& avec la noſtre. Ie ne doute pas qu'il n'y puiſſe avoir des gens qui liſant ce chapitre, diront peut-eſtre que j'attribuë aux Grecs une doctrine peu raiſonnable. Ils formeront des difficultez ſur cette compoſition du pain, & du S. Eſprit, ſur cette union des ſymboles avec la Divinité, & particuliérement ſur cette maniére d'eſtre le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt par voye d'accroiſſement, ou d'augmentation. Mais à cela je n'ay qu'à répondre que ce n'eſt pas à nous à deffendre le ſentiment des Grecs. Il ne s'agit icy que de ſavoir quel il eſt, & non de ſavoir s'il eſt ſoûtenable, ou non, ny de réſoudre les objections qu'on y peut faire, parce que nous n'adoptons ny leurs expreſſions, ny leurs penſées. Ie tâcheray néanmoins de ſatisfaire à deux difficultez qui pourroient faire quelque peine aux Lecteurs : L'une eſt que ſelon l'hypotheſe des Grecs, il ſemble qu'on pourroit dire en quelque ſens, que le pain eſt changé en la ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt, comme nous diſons que le pain que nous mangeons eſt changé en noſtre ſubſtance. L'autre eſt que par cette union du pain à la Divinité, il ſemble qu'ils entendent une veritable union hypoſtatique, comme celle qui joint le corps naturel au Verbe. Chap. XIII.

A la premiére je repons que les Grecs n'entendent pas que le pain reçoive la forme naturelle ou phyſique de la Chair de Ieſus-Chriſt, comme nous l'avons prouvé ; ils ne diſent point auſſi que le pain ſoit changé en la ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt, parce que cette maniére de parler, dont nous nous ſervons à l'égard du pain que nous mangeons, eſt fondé ſur ce que l'aliment reçoit la forme ſubſtancielle ou phyſique

Chap. XIII. de noſtre chair. Or ils ne veulent d'autre impreſſion ſur le pain de l'Euchariſtie, qu'une impreſſion de la vertu vivifiante du corps de Ieſus-Chriſt par le moyen du S. Eſprit. Ainſi le pain garde ſa propre & naturelle ſubſtance toute entiére, & néantmoins il eſt fait un accroiſſement du corps de Ieſus-Chriſt entant que la vertu ſurnaturelle qui eſt propre à ce corps eſt communiquée au pain. Au reſte, quoy qu'il y ait quelque choſe d'aſſez bizarre dans cette pretenduë augmentation du corps de Ieſus-Chriſt par le moyen du pain, on peut pourtant luy donner un ſens apparent, en diſant qu'il n'eſt pas néceſſaire pour cela que le pain & le corps ſoient joints localement, mais qu'il ſuffit de concevoir que le S. Eſprit eſt le lien mutuel qui les unit enſemble, & que le pain ne recevant la vertu du corps que par dépendance du corps, & entant qu'il en eſt le myſtére, c'eſt une eſpece d'accroiſſement, & d'augmentation, un myſtére eſtant comme un appendice, ou un acceſſoire de la choſe dont il eſt le myſtére.

A la ſeconde queſtion, je répons que bien que toute l'hypothéſe des Grecs, & en particulier quelques-unes de leurs expreſſions ſemblent donner quelque lieu de leur attribuer la créance de l'union hypoſtatique du pain à la Divinité, ſi eſt-ce que leurs Auteurs ne s'en expliquant pas formellement, & ne paroiſſant pas d'ailleurs par leur pratique qu'ils ayent cette opinion, il y a plus de juſtice à ne la leur imputer pas, qu'à la leur imputer, d'autant plus qu'il n'y a aucune de leurs expreſſions communes, quelques fortes qu'elles ſoient qui ne puiſſe s'accorder avec une ſimple union d'efficace. Le terme d'*Aſſomption*, dont

dont Damaſcene s'eſt ſervi, *Panis & vinum* ἀναλαμβάνεται *aſſumuntur* m'avoit en quelque ſorte porté au commencement à croire aprés M. Aubertin, qu'il entendoit une veritable Aſſomption hypoſtatique, mais ayant depuis examiné ce paſſage avec application, il m'a ſemblé qu'on pouvoit facilement rapporter ce ἀναλαμβάνεται non à ce qui precede dans le meſme diſcours, mais à ce qui ſuit en ce ſens ſimple, *que le pain & le vin ſont employez dans l'Euchariſtie, parce que ce ſont des choſes qui nous ſont familiéres.* Chap. XIII. *Lib. 4. de fide orth. cap. 14.*

Quoy qu'il en ſoit, il eſt important de remarquer que dés que les Grecs & les Latins ſe ſont éloignez de la ſimplicité Evangelique, & de l'explication naïve, & naturelle que les Anciens avoient donnée au myſtére de l'Euchariſtie, ils ſe ſont jettez dans des ſpéculations vaines, & ſe ſont meſme éloignez les uns des autres, les uns prenant une voye, & les autres une autre. Ce qui arrive ordinairement à ceux qui aiment mieux ſuivre leurs propres penſees, que ſe regler par la parole de Dieu. Ieſus-Chriſt avoit dit du pain du Sacrement, que c'eſtoit ſon Corps, il avoit ajoûté, que c'eſtoit une commémoration de luy-meſme, & S. Paul y avoit fait ce Commentaire, que cette action Euchariſtique eſt une annonciation de la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. Qu'y avoit-il de plus aiſé que de s'en tenir là, & d'en juger par la nature meſme des Sacremens, par les expreſſions de Ieſus-Chriſt, & de ſon Apôtre, & par les autres parties de la Religion Chrétienne. Mais au lieu de cela on a abuſé de quelques façons de parler exceſſives des Peres, ſans prendre garde à je ne ſay combien d'autres, où ils

Chap. XIII. ils s'expliquoient eux-mesmes, on a enchery par dessus, & d'innocentes qu'elles estoient on les a converties en une matiére d'achopement. Les Latins sont allez à une presence de substance, à une transsubstanciation réelle, à des accidens sans sujet, & à toutes ces autres doctrines inconnuës aux Anciens, qu'ils ont entassées les unes sur les autres à l'infiny. Les Grecs de leur costé se sont imaginez une union du pain avec la Divinité, une espéce d'impression réelle de la vertu surnaturelle du Corps de Iesus-Christ sur le pain, & un accroissement, ou une augmentation de ce corps. On se pouvoit facilement passer de toutes ces choses, pour ne rien dire icy de plus.

Au reste j'espére qu'on me fera cette justice de reconnoistre que je n'ay rien avancé touchant la doctrine des Grecs qui n'ait esté tiré presque en autant de mots de leurs meilleurs Auteurs, de ceux dis-je, qui sont les plus suivis parmy eux, par le propre aveu de M. Arnaud. Et c'est enfin par leurs propres témoignages que je croy d'avoir montré clairement, que ce que les Grecs tiennent de l'Eucharistie n'est pas la transsubstanciation des Latins, qui est la seule, ou la principale chose que j'avois à faire. Ie ne laisseray pas de répondre dans le Livre suivant à toutes les vaines objections de M. Arnaud, mais ce sera le plus briévement qu'il se pourra, car aprés ce que je viens d'établir il est aisé de juger que ses argumens ne seront pas des demonstrations invincibles, comme il avoit voulu le persuader.

CHA-

LIVRE QVATRIE'ME.

Réfutation des Preuves de M. ARNAVD touchant la créance des Grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Diviſion de ce Livre pour l'ordre des matiéres. Examen de la premiére preuve de M. Arnaud *tirée du ſilence de Cérularius. Suite de ſes Illuſions.*

APRES ce que je viens d'établir dans les deux Livres precédens, il ne me ſera pas difficile de répondre aux objections de M. Arnaud & de faire voir comme je l'ay promis que tous les efforts qu'il a faits pour montrer que l'Egliſe Gréque a toûjours crû la tranſſubſtanciation ſont inutiles, & que meſme la pluſpart de ſes preuves concluent le contraire de ce qu'il prétend. C'eſt à quoy ce quatriéme Livre ſera deſtiné. Ie le diviſeray en deux parties ; dans la premiére j'examineray ce que M. Arnaud a mis en avant pour prouver ſa ſuppoſition depuis l'onziéme ſiecle juſqu'à preſent, & dans la ſeconde je conſidereray ce qu'il

Cha.I. ce qu'il a allégué pour le meſme deſſein, du 7. 8. 9. & 10. ſiécles.

La prémiére partie de ce Livre traitera quatre chefs principaux dans leſquels je raſſembleray exactement tout ce que M. Arnaud a répandu dans ſes 2. 3. & 4. Livres, & une partie meſme de ce qu'il a mis dans le 12. où il a rapporté quelques piéces qui regardent cette queſtion.

Le premier chef ſera touchant quelques illuſions de M. Arnaud outre celles qu'on a déja remarquées dans les Livres précédens. Il eſt vray qu'on pourroit avec raiſon appeller ainſi toutes les parties de ſon ouvrage, & ſur tout ce qu'il a écrit touchant les Grecs, car tout y eſt illuſoire. Mais pour le préſent on n'entend appliquer ce terme qu'à de certaines choſes où l'artifice paroiſt évidemment & qui ne peuvent ſubſiſter avec la bonne foy qu'on doit garder dans la diſpute.

Le 2. chef contiendra les témoignages de quelques Proteſtans que M. Arnaud a alléguez, qui ſemblent en effet imputer aux Grecs la créance de la tranſſubſtanciation.

Le 3. comprendra les argumens négatifs tirez du ſilence des Grecs & des Latins, c'eſt-à-dire de ce qu'ils n'ont jamais diſputé les uns contre les autres ſur cét article de la converſion des ſubſtances dans l'Euchariſtie.

Dans le 4. ſeront apliquez tous les paſſages que M. Arnaud a tirez des Auteurs Grecs, & dont il a voulu inférer par la force du raiſonnement que les Grecs tiennent cette converſion des ſubſtances.

Illuſion 12. Pour commencer par ſes Illuſions, la premiére ou pour mieux dire la 12. aprés celles qu'on a déja découu-

découvertes, conſiſte en ce qu'il veut qu'à la fa- Cha. I.
veur de deux ou trois de ſes mots on ſuppoſe ſans preuve que quand Michel Cérularius Patriarche de Conſtantinople, de Leon Archeveſque d'Acride, écrivirent leur lettre contre l'Egliſe Romaine, Leon IX. Pape de Rome avoit déja condamné Bérenger, & que les Grecs ne pouvoient pas ignorer cette condamnation. Mais il eſt bon de l'entendre parler luy-meſme. *Pour montrer*, dit-il, *le conſentement de l'Egliſe Gréque avec l'Egliſe Romaine, ſur le ſujet de l'Euchariſtie, on s'eſt ſervy dans la Réfutation de la Réponſe de M. Claude de la conteſtation qui s'éleva l'an* 1053. *entre Michel Cérularius Patriarche de Conſtantinople, & Leon Archeveſque d'Acride Métropole de la Bulgarie d'une part, & le Pape Leon IX. & toute l'Egliſe Latine de l'autre. Car ces ennemis ſi paſſionnez de l'Egliſe occidentale, & qui la déchirent ſi outrageuſement ſur le ſujet des Azymes, ne s'eſtant jamais aviſez de luy reprocher qu'elle erraſt dans la foy du Myſtére de l'Euchariſtie, quoy qu'ils ayent écrit contre les Latins,* ET AV MESME TEMS, ET VN PEV APRES *que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Concile d'Italie, l'un de Rome, l'autre de Verſeil; on en a conclu qu'ils eſtoient d'accord avec l'Egliſe Latine dans la doctrine de la préſence réelle qu'il enſeignoit ſi hautement en ce tems là.* C'eſt la premiére preuve de M Arnaud qu'il a rehauſſée de toutes les couleurs que ſon eloquence luy a pû fournir, l'ayant tournée de pluſieurs façons differentes par la facilité qu'il a à amplifier & exagérer les ſujets qu'il traite. *ch. 5 pag. Liv. 2.* 139.

Il eſt clair que pour faire quelque choſe d'apparent de cét argument, il faloit établir nettement

avan-

Cha.I. avant toutes choſes que la condamnation de Berenger euſt précedé la lettre de Cérularius, & de Leon d'Acride, & meſme qu'elle l'euſt précédée d'un tems conſidérable pour faire que ces Prélats en euſſent eſté bien informez, & qu'ils euſſent eu lieu d'en parler dans leur lettre, car ſans cela on ne peut rien conclurre du tout, de leur ſilence. Cependant M. Arnaud ne s'eſt nullement mis en peine d'éclaircir ce fait, il ſe contente de dire en paſſant que Cerularius & Leon d'Acride écrivirent contre les Latins, *& au meſme tems, & un peu aprés* que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie l'un de Rome & l'autre de Verſeil. Vous diriez que c'eſt un point hors de doute, & ſur lequel M. Arnaud n'a pas crû qu'il deuſt s'arreſter un moment, l'ayant jugé d'une évidence inconteſtable dans ſa Chronologie. Mais on ſera bien ſurpris quand on verra qu'il n'y a rien de plus incertain que ſa ſuppoſition, & que meſme il n'y a rien de moins vray-ſemblable que ce qu'il en dit.

Pour s'en éclaircir il faut ſavoir que la lettre de Cérularius & de Leon d'Acride fut écrite l'an 1053. comme M. Arnaud le poſe & comme tout le monde en demeure d'accord. Il faut ſavoir de plus qu'encore que Baronius & Binius placent les deux condamnations de Bérenger, dont il s'agit, en l'an 1050. trois ans auant la lettre de Cérularius, il y a pourtant des Auteurs qui ſe croyent bien plus éclairez que Baronius & que Binius, qui mettent ces condamnations en 1053. préciſément en la méme année de la lettre. Et ces Auteurs ſont tels que M. Arnaud ne voudroit pas avoir mépriſé leur temoignage. Ce ſont les Auteurs de l'Office du

S. Sacre-

S. Sacrement, c'eſt-à-dire de ce meſme Office à qui le premier traite de la Perpétuité, dans ſa naturelle deſtination, devoit ſervir de Préface comme on nous en a avertis déja par deux fois. Voicy leurs termes, *Ny Malmesbury, ny Baronius n'ont marqué exactement tous les Conciles qui furent aſſemblez touchant cette hereſie de Bérenger. Le 1. fut tenu à Rome par le Pape Leon IX. Le 2. à Verſeil au mois de Septembre de la meſme année, le meſme Pape y preſidant. On ne peut douter aprés le témoignage de Lanfranc dans ſon Livre contre Bérenger, que ces deux Conciles n'ayent eſté tenus la meſme année. Mais les uns comme Baronius & Binius veulent que cette année ayt eſté* 1050. *au lieu que les autres ſoûtiennent que ce n'a eſté que* 1053. 1. *Parce que Sigebert dit bien que le Pape Leon tint deux Conciles en* 1050. *mais il remarque en meſme tems que ce ne fut que pour reformer les mœurs des Eccléſiaſtiques, & il ne parle des troubles qu'excita l'hereſie de Bérenger qu'en* 1051. 2. *Parce que Durand Abbé de Troarn en Normandie qui vivoit de ce tems-là ne met le Concile de Verſeil qu'en* 1053. *Et il n'y-a aucune raiſon de pretendre comme fait un ſavant Iuriſconſulte d'Angers, qu'il y a faute dans cét endroit de Durand, & qu'il faut lire* 1050. *puiſque ſelon la remarque judicieuſe de M. de Sainte Beuve Profeſſeur du Roy en Sorbonne, dans un diſcours manuſcrit ſur cette matiére, le meſme Durand temoigne qu'en l'année dont il parle, Aufred eſtoit Abbé de l'Abbaye de Préaux en Normandie, qui n'a eſté fondée qu'en* 1053. *ſelon la Chronique du Bec.*

Office du S. Sacrem. Table hiſt. & Chron. II. ſiécle.

Voila donc par de bonnes raiſons & par une autorité ſans reproche les deux condamnations de Bérenger placées en la meſme année que Cérula-

rius

Ch. I. rius & Leon d'Acride firent leur lettre. Il ne reſte qu'à ſavoir ſi M. Arnaud peut ſuppoſer ſans preuve que la lettre fut écrite apres la condamnation de Bérenger, & ſi ce n'eſt pas une illuſion manifeſte que de paſſer auſſi legérement qu'il a fait ſur un point de cette importance duquel dépend néanmoins en partie toute la force de ſon raiſonnement. Car ſi la lettre dont il s'agit a eſté écrite avant la premiére condamnation de Bérenger que peut on conclurre du ſilence de Cérularius & de Leon d'Acride? Pourquoy auroient-ils fondé une accuſation contre l'Egliſe Romaine ſur une condamnation qui n'eſtoit pas encore arrivée? Or c'eſt un fait que je ſoûtiens eſtre tres-incertain, & que M. Arnaud devoit éclaircir, & non le ſuppoſer ſans le prouver. *Ils écrivirent*, dit-il, *contre les Latins, & au meſme tems, & un peu aprés que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie l'un de Rome, l'autre de Verſeil.* N'y ayant qu'une ſeule lettre commune à Cérularius & à Leon d'Acride, on ne peut entendre ſinon qu'elle fut écrite aprés la premiére condamnation de Bérenger au Concile de Rome, & dans le tems qu'on procedoit à la ſeconde au Concile de Verſeil. Or cela meſme n'a nulle vray-ſemblance, car comme l'a fort bien remarqué Baronius le Pape Leon fit réponſe à cette lettre dans la meſme année 1053. d'où il s'enſuit que ſi l'on conte bien on trouvera que Cérularius & Leon d'Acride ne peuvent avoir écrit qu'au commencement de l'année pour le plus tard, par conſequant avant qu'il ſe parlaſt à Rome de la condamnation de Bérenger, & à plus forte raiſon avant que la nouvelle en fuſt venuë à Conſtantinople. En effet on ne doit pas s'imaginer

Baron. ann. Eccleſ. ad ann. 1053.

ner que ce Patriarche, & cét Archevesque ayent Ch. I.
composé cette lettre du soir au matin, sans reflexion & sans consultation, ny qu'ils l'ayent envoyée sans la communiquer à quelques-uns de leur Clergé tant pour satisfaire à l'ordre Ecclésiastique, que pour se les asseurer, & les mettre dans leurs intérests, puisque s'agissant de censurer une Eglise telle que celles des Latins, & de se l'attirer sur les bras, les affaires de cette importance ne se font pas avec précipitation. Il faut quelque tems pour cela. Il en faut aussi pour faire passer cette lettre de Constantinople à Trany dans le Royaume de Naples. Il faut donner loisir à Iean Evesque de Trany à qui elle s'adressoit de la remettre entre les mains du Cardinal Humbert, & à ce Cardinal de la faire traduire de Grec en Latin. Il faut que Humbert aille à Rome, car ce fut luy-mesme qui l'apporta au Pape Leon aprés que l'Evesque de Trany la luy eut communiquée. Il faut enfin que Leon l'examine, & qu'il y fasse sa réponse. M. Arnaud ne met pour tout cela que trois mois. *Cérularius*, dit-il, *& Leon d'Acride écrivirent contre les Latins, & au mesme tems, & un peu aprés que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie, l'un de Rome, & l'autre de Verceil.* Cét, *un peu aprés*, ne se peut rapporter qu'au Concile de Romé qui fut le premier, & par conséquent cét, *au mesme tems*, se rapporte au Concile de Verceil qui n'ayant esté convoqué qu'au mois de Septembre comme il paroist par Lanfranc qui l'asseure ainsi positivement, & le Pape ayant fait sa réponse pour le plus tard au mois de Decembre, il faudroit si ce que M. Arnaud suppose avoit lieu, c'est-à-dire si la lettre

Baron ad ann. 1052

Lanfr. de corp. & sang. Dom.

Ch. I. avoit esté écrite au mois de Septembre que tout ce que je vien de marquer se fust passé en trois mois. Voilà comme M. Arnaud abrége les tems pour amplifier les matiéres, faisant les autres diligens & expéditifs, pour se donner luy-mesme la peine d'estre long.

Illusion 13.

A cette illusion il en faut ajoûter une autre qui sera la treiziéme. Elle consiste à supposer sans preuve que Leon IX. en condamnant Berenger a établi précisément la transsubstanciation & la présence réelle. Car si on ne suppose ce fait comme un principe certain il n'y a pas de raison à demander pourquoy Cérularius n'a pas reproché à l'Eglise Romaine qu'elle erroit dans la foy de l'Eucharistie.

Cependant il n'y a rien de plus douteux, car il ne nous reste aucuns actes de ces Conciles, & il n'y a à mon avis aucun Auteur qui rapporte les propres termes de ces condamnations. Ils nous disent que Bérenger y fut condamné, que le livre de Iean Scot y fut brûlé, mais cela ne suffit pas pour conclurre que la transsubstanciation & la présence réelle y furent établies en des termes qui deussent choquer Cérularius, & les Grecs, & leur donner lieu de former une accusation contre l'Eglise Romaine. Les accusations ne se forment pas sur des bruits confus, ny sur des termes équivoques, il faut quelque chose de clair & d'exprés. Et il ne serviroit de rien de dire qu'on ne peut pas douter que l'intention de Leon ne fust d'enseigner la conversion substancielle contre Bérenger, puis que Lanfranc assure que luy-mesme ayant déclaré en plein Concile sa créance touchant l'Eucharistie, opposée à celle de Bérenger, elle fut approuvée

approuvée & l'autre rejettée comme une erreur. Ch. I.
Car outre que qui dit une créance opposée à celle de Berenger, ne dit pas necessairement la transsubstanciation, y pouvant avoir plusieurs autres moyens ou raisons d'opposition. Il ne s'agit pas de savoir de Lanfranc quel a este le sens du Synode, mais il s'agit de savoir si ce qui en est venu à la connoissance de Cérularius suffisoit pour luy faire dire que ces gens avoient établi une veritable conversion de substance. Or pour s'imaginer comme fait M. Arnaud qu'un Patriarche qui est à Constantinople puisse faire un tel jugement avec sagesse, ce ne seroit pas assez que de luy faire savoir l'intention & le sens caché des Latins, bien que cela mesme ne se doit pas supposer sans preuve il faudroit luy mettre en main des termes précis & formels, & c'est ce que M. Arnaud ne sauroit faire parce qu'il ne nous en reste pas.

Il dira, sans doute, que c'est une chose *effroyable*, car tout ce qui ne tombe pas dans son sens est effroyable, de dire qu'un Pape & un Concile qui ont eu intention d'etablir la transsubstanciation en condamnant Bérenger, ne l'ayent néanmoins pas fait en des termes intelligibles. Il n'oubliera pas d'y ajoûter à sa maniére un petit lieu commun de censure pour moy disant. *Que je ne considere les choses dont j'écris que d'une veuë superficielle, qui ne donnant pas assez de lumiere pour pénétrer jusqu'au fond des choses, & pour en connoistre le vray, m'engage souvent en des fautes assez ridicules, que je multiplie mes peut-estre, & que je suis un des plus féconds & des plus hardis hommes du monde en hypothéses & en systémes* Ie n'ay à repliquer sur cela sinon que l'an 1059. six ans aprés les Synodes de *Baron. ad ann. 1059.*

Ch. I. Leon, Nicolas II. condamna auſſi Bérenger dans un autre Synode tenu à Rome, & qu'il luy fit ſigner un formulaire d'abjuration, que ſi nous en croyons Lanfranc, on avoit toute l'intention du monde d'établir la converſion réelle des ſubſtances, dans ce formulaire, que le Cardinal Humbert qui le dreſſa la croyoit tres-fermement comme M. Arnaud luy-meſme nous le proteſte, néanmoins avec tout cela, on ne l'y établit qu'en des termes ambigus, leſquels on peut expliquer en un ſens qui ne choque nullement la créance des Grecs, puiſque Bérenger meſme les tournoit à ſon avantage. Et en effet le formulaire porte, *que le pain & le vin ſont aprés la conſécration non ſeulement le Sacrement, mais auſſi le vray Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, & qu'ils ſont ſenſiblement maniez, & rompus par les mains des Preſtres, & briſez par les dents des fidéles, non ſeulement en Sacrement, mais auſſi en la verité meſme.* On ne ſauroit nier qu'il ne faille un Commentaire pour trouver la tranſſubſtanciation dans ces paroles, & que leur ſens naturel ne ſoit que ces meſmes choſes qui ſont du pain & du vin, ſont auſſi le vray Corps & le vray Sang de Ieſus-Chriſt, ce qui eſt l'opinion des Grecs comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent. Pourquoy ce qui a eſté fait ſous Nicolas ne pourroit-il pas avoir eſté fait auſſi ſous Leon qui l'avoit précedé, & pourquoy les termes de Leon auroient-ils eſté plus formels & plus précis que ceux d'un Pape qui vint apres luy ? A-t-on accoûtumé en Cour de Rome de reculer, ou d'aller en diminuant ? Quoy qu'il en ſoit ſi M. Arnaud veut tirer avantage du ſilence de Cérularius, c'eſt à luy à nous faire voir que Leon a décidé la tranſſubſtanciation

Lanfr. de corp. & ſang. Dom. Liv. 2. ch. 5. pag. 144.

Lanfr. de corp. & de ſang.

ſubſtanciation en de tels termes que le Patriarche de Conſtantinople n'a pû en les voyant les expliquer en un autre ſens. Mais ſuppoſer cela ſans le prouver, c'eſt une illuſion. Ch. I.

Bien loin que M. Arnaud nous montre que cette déciſion formelle ait eſté portée à Cérularius, il ne ſe met pas ſeulement en peine de nous apprendre ſi les actes de ces Synodes de Rome, & de Verceil, quels qu'ils ayent eſté d'ailleurs, ſont tombez entre les mains de ce Patriarche, & c'eſt la quatorziéme de ſes illuſions. Il ſe contente de nous dire *qu'il y avoit déja 18. ans que l'héréſie de Bérenger faiſoit un tres-grand bruit dans le monde que Déoduïn Eveſque de Liége & Adelman Eveſque de Breſſe témoignent que le bruit en avoit remply toute l'Allemagne, & qu'il n'eſt nullement vray-ſemblable que les Latins de Conſtantinople ou les Grecs d'Italie n'en fuſſent pas informez, & qu'un Patriarche n'euſt pas eſté averty d'une choſe auſſi célébre que celle-là.* *Illuſion 14. Liv. 2. ch. 5. pag. 142.*

Premiérement il a oublié ce que ſes amis avoient remarqué dans leur Office, que Sigebert ne parle des troubles qu'excita l'héréſie de Bérenger qu'en 1051. c'eſt-à-dire que ſes 18. ans ſeroient réduits à deux par le conſentement meſme de ſes amis. Et quant à ce qu'il dit de Déoduin il eſt vray que ſa lettre rapportée par Baronius ſous le nom de Durand, porte, *que le bruit commun avoit remply l'Allemagne, que Brunon Eveſque d'Angers & Bérenger renouvelloient les anciennes héréſies, en enſeignant que le Corps de Ieſus-Chriſt n'eſtoit pas tant un corps qu'une ombre, & une figure, & qu'ils détruiſoient les mariages, & le Baptéſme des petits enfans.* C'eſt-là ſelon ce bon Eveſque ce *Baron. ad ann. 1035.*

Ch. I. qui rempliſſoit l'Allemagne. Pour Adelman il en parle un peu moins groſſierement, car il dit *que le bruit eſtoit que Bérenger s'eloignoit de la foy Catholique touchant le Corps & le Sang du Seigneur, & que pour ſe ſervir des termes de ceux qui l'accuſoient, on diſoit qu'il enſeignoit que ce n'eſt pas le vray corps & le vray ſang, mais une figure ou une reſſemblance.* M. Arnaud croit-il que ces bruits quand meſme ils ſeroient venus juſqu'aux oreilles de Cérularius fuſſent capables de le faire mettre aux champs en faveur de Bérenger ? D'un coſté on repreſentoit ſa doctrine en des termes fort éloignez des expreſſions ordinaires des Grecs, leſquels enſeignent que le pain eſt le vray Corps de Ieſus-Chriſt, & non une figure, & de l'autre on luy imputoit des choſes fauſſes & calomnieuſes. Pourquoy veut-il qu'un Patriarche qui eſtoit à Conſtantinople, & qui n'avoit pas trop de communication avec les Latins, ait mieux ſeu ce que Bérenger faiſoit en France que Déoduïn Eveſque de Liege qui pouvoit avoir tous les jours un commerce familier avec les François, ou qu'on luy ait mieux expliqué cette affaire qu'on ne fit à Adelman qui avoit eſté condiſciple de Bérenger, & qui par leur ancienne amitié avoit quelque intéreſt en ſes affaires ? Pourquoy veut-il que pendant ces prétendus 18. ans Cérularius ait eſté mieux ſervi par ſes eſpions, ou par ſes inquiſiteurs, que le Pape meſme par les ſiens ? Car il ne paroiſt point que la Cour de Rome ſe ſoit remuée ſur ce ſujet juſqu'en l'an 1053. qui eſt comme nous avons vû le meſme auquel Cérularius écrivit ſa lettre. Il y a meſme de l'apparence qu'elle ne s'en fuſt pas ſi-toſt mélée ſi un Eccleſiaſtique de Reims n'euſt porté à

Baron. ibid.

Rome

Rome quelques lettres que Bérenger avoit écrites à Lanfranc. Si les Papes ont demeuré 18. ans sans dire mot, pendant que tout ce grand bruit se faisoit dans leur Occident, je ne voy pas pourquoy un Patriarche de Constantinople ne pouvoit pas garder le mesme silence. Que M. Arnaud nous dise pourquoy depuis l'an 1035. auquel Baronius rapporte les lettres de Déoduïn & d'Adelman, Benoist IX. Grégoire VI. Clément II. Damase II. n'ont rien dit sur une si grande nouvelle, & pourquoy Leon IX. ne s'y est intéressé que l'an 5. de son Pontificat. Toute l'Italie estoit pleine de François & d'Allemans, la France, & l'Allemagne estoient pleines d'Italiens, & personne ne s'est avisé pendant ce tems-là d'aller réveiller ces Papes endormis, & de leur faire prendre garde à cette damnable hérésie qui renversoit la foy de toute la terre. Qu'il nous dise pourquoy les Patriarches qui ont precédé Cérularius, ou Cérularius luy-mesme ne leur ont pas reproché une négligence si scandaleuse, pourquoy ils n'en ont pas fait un article d'accusation. Car si d'un costé ils croyoient la transsubstanciation comme M. Arnaud le suppose, & que de l'autre on ne parlast comme il le dit d'autre chose dans l'Occident, & qu'il ne soit nullement vray-semblable que les Latins de Constantinople ou les Grecs d'Italie n'en fussent pas informez, ny que les Patriarches de Constantinople n'ayent pas esté avertis d'une chose aussi célébre que celle-là, comment ont-ils esté muets sur une affaire si importante, & sur une si prodigieuse négligence des Papes ? C'est de cela qu'il nous devoit rendre conte avant que de nous demander raison du silence de Cérularius. Mais à

Ch. I. *Lanfr. de corp. & sang. Dom.*

Ch. I. dire les choſes comme elles paroiſſent, M. Arnaud ſe forge des chiméres dans ſon cabinet, & apres qu'il les a revétuës de toutes les couleurs que le feu de ſon imagination luy peut fournir, & rehauſſées de tous les grands mots de ſon éloquence, il nous les debite comme les juſtes regles des actions humaines, ſans conſidérer que ce qu'il avance ne s'accorde pas mieux avec ſon hypothéſe qu'avec la noſtre. Quoy qu'il en ſoit il ne nous fait pas voir que les actes des Synodes de Rome & de Verceil ayent eſté remis entre les mains de Cérularius, pour en pouvoir juger équitablement, & c'eſt une de ſes illuſions, car comment veut-il qu'on le ſatisfaſſe ſur la conduite de ce Patriarche s'il ne nous montre auparavant que Cérularius a eu la connoiſſance qu'il falloit avoir, pour former un bon jugement, touchant l'affaire de Bérenger.

Rep. au 2. Traité de la Perp. 3 part. ch. 8. J'avois répondu à l'Auteur de la Perpétuité, *qu'il s'eſtoit pû faire que Cérularius n'euſt rien ſeu de ce qui ſe paſſa en France ſous Leon IX. touchant Bérenger; qu'il s'eſtoit pû faire qu'il n'en euſt eu qu'une connoiſſance confuſe & incertaine, qu'il s'eſtoit pû faire auſſi qu'on luy euſt déguiſé les choſes en imputant à Berenger ce qu'il ne croyoit pas.* M. Arnaud pour ſe développer de cette réponſe nous a fait une autre illuſion qu'on mettra icy pour la quinziéme qui n'eſt pas moins digne d'eſtre remarquée que les précédentes. Comme il a l'eſprit inventif & agréable quand il luy plaiſt, il a changé mes termes en trois, *peut-eſtre*, & ſur cela il s'eſt réjoüy en les tournant en ridicules. *Il faut*, dit il, *que M. Claude ſe reſolve à pouſſer bien loin ſes peut-eſtre. Il croit en eſtre quitte pour ces trois peut-eſtre*, &c. Ie ne ſuis pas marry que M. Arnaud

Illuſion 15.

ſe

se divertisse; mais il ne faut pas que la verité en Ch. I.
souffre du préjudice. S'il eust voulu examiner ma réponse serieusement, il eust trouvé que je voulois dire, Que l'argument qu'on tire du silence de Cérularius ne peut rien conclurre qu'auparavant on ne nous ait fait voir ces trois choses, l'une qu'il a seu ce qui se passoit en France, l'autre qu'il en ait eu une connoissance plus distincte que celle qu'un bruit confus en pouvoit donner, & la troisieme qu'on luy ait sincerement rapporté la créance de Bérenger. En effet si l'une de ces trois choses manque, le raisonnement qu'on tire de ce silence ne peut subsister. Il n'y avoit donc pas trop de sujet de traiter ma réponse d'extravagante, ny de dire que ce sont *des hypothéses en l'air, & que je pousse un peu trop loin le privilége des hypothéses.* C'est ainsi que sous le voile d'une méchante raillerie, M. Arnaud couvre l'absurdité de sa réponse. Il ne s'agit point de mes hypothéses, il s'agit de celles de l'Auteur de la Perpétuité. Le raisonnement de cét Auteur est bâty sur ces trois suppositions que je viens de marquer; il n'en prouve aucune, & il ne les sauroit prouver; c'est donc luy qui argumente en l'air, & sur des fondemens imaginaires; & c'est à luy, & à M. Arnaud qu'il faut dire qu'ils poussent trop loin le privilége des hypothéses. Qui leur a donné ce droit d'établir leurs argumens sur des faits incertains, ou qui m'a osté celuy d'appeller leurs suppositions non prouvées des *peut estre*? Ie ne me suis pas servy de ce terme; mais puisque M. Arnaud me l'impute, je ne voy pas qu'il y ait d'inconvenient à l'adopter; *peut-estre* donc que Cérularius n'a rien seu de ce qui se passoit sur l'affaire de Bérenger; *peut-estre* n'en a-t-il eu qu'une connoissance

Ch. I. connoiſſance confuſe; *peut-eſtre* luy-a-t-on déguiſé les choſes en imputant à Bérenger ce qu'il ne croyoit pas. Quand M. Arnaud nous aura nettement éclaircy ces trois *peut-eſtre*, nous verrons ce qu'il faudra répondre à ſa preuve ; mais juſques-là j'auray toûjours raiſon de dire que ſa preuve eſt fondée ſur des hypothéſes chimériques.

Mais, dit-il, *la queſtion eſtant une fois ouverte, on ne pouvoit s'y méprendre. Chacun ſavoit que les Catholiques ſoûtenoient que le vray Corps de Ieſus Chriſt eſtoit preſent dans l'Euchariſtie, & que Bérenger le nioit.* Premiérement la queſtion eſtoit encore ſi peu ouverte qu'elle n'eſtoit pas meſme venuë juſqu'aux oreilles de quatre Papes conſécutifs, ou qu'au moins ils n'avoient pas fait ſemblant de l'entendre. D'ailleurs quand elle auroit eſté auſſi ouverte qu'il dit, on s'y pouvoit auſſi bien méprendre en Italie, & à Conſtantinople qu'à Liége, où Déoduïn s'y eſt ſi groſſiérement mépris. En troiſiéme lieu, qui luy a dit qu'on ſoûtint alors que le vray Corps de Ieſus-Chriſt eſtoit préſent dans l'Euchariſtie, & non plûtoſt que le pain de l'Euchariſtie eſtoit le vray Corps de Ieſus-Chriſt ? Ce fut ſix ans aprés le langage de Nicolas, & de ſes Eveſques, pourquoy n'auroit-ce pas eſté celuy de Leon & de ſon Egliſe ? Il n'y a pas apparence que M. Arnaud ſache mieux le ſtyle de ce tems-là, que l'Egliſe Romaine elle-meſme aſſemblée en plein Concile l'an 1059. *Chacun*, dit-il, *ſavoit.* Il ſemble à l'entendre parler qu'il-y-en avoit des affiches dans tous les coins des ruës, qu'on le publioit aux Prônes, qu'on ne s'entretenoit que de cela dans les converſations, & qu'il-y-avoit par toute la terre une ſuſpenſion générale de toutes choſes

choſes pour ne ſonger qu'à la conteſtation de Bé- Ch. I.
renger. M. Arnaud tombe dans le défaut ordinaire de ceux qui ont des querelles ou des procez, car comme ils ne penſent jour & nuit qu'à leur affaire, il leur ſemble que les autres s'en rompent la teſte comme eux. Il eſt maintenant ſi occupé de la tranſſubſtanciation, de la preſence reelle, & de la diſpute de Bérenger, qu'il ſe figure que l'Orient & l'Occident l'eſtoient de meſme alors, & que les Echos en reſonnoient en tous lieux. Mais c'eſt une erreur. Il-y-a dans le Monde un nombre preſque infiny de petits Mondes, ſi je l'oſe dire ainſi, qui ſe divitent & ſe multiplient ſelon le nombre & la difference des profeſſions & des intereſts. Chaque affaire fait du bruit dans ſon cercle, mais on ne la ſait au dehors que confuſément. Il-n'y-a preſque que les Hiſtoriens, & quelque peu de gens curieux qui s'informent du détail des choſes où ils n'ont pas un intéreſt perſonnel, & encore s'y trompent-ils aſſez ſouvent. I'avouë que les affaires de Religion ſe rendent plus publiques que les autres, mais outre qu'il faut du tems pour cela, il eſt vray encore qu'elles ont leurs bornes à l'égard des lieux, & que quelquefois elles feront beaucoup d'éclat dans un païs, & ne ſeront que trespeu connuës ailleurs. On peut preſumer que celle de Berenger fut de ce nombre; car apres les lettres de Deoduïn, & d'Adelman, il ſe paſſa 18. ans, comme nous avons vû, ſans qu'on en parlaſt en Cour de Rome, & il-n'y-a aucun Auteur Grec que je ſache qui en ait ſeulement fait mention. Si ce que M. Arnaud ſuppoſe touchant ce grand bruit qui paſſa de l'Italie dans la Gréce, eſtoit veritable le ſilence de tous les Auteurs Grecs ſeroit une choſe

Ch. I. choſe auſſi étonnante pour le moins que celuy de Cérularius. Car pourquoy n'en parleroient-ils pas ayant eu le meſme intéreſt que les Latins dans la condamnation de Bérenger, ſuppoſé qu'ils crûſſent la tranſſubſtanciation? Pourquoy ne ſe plaindre pas de l'Egliſe de Rome, de ce qu'elle l'avoit ſi long-tems ſouffert; ou pourquoy ne faire pas à l'Egliſe de Rome cette juſtice que de la louër de ce qu'enfin elle l'avoit réprimé? Pierre Patriarche d'Antioche avoit communion avec le Pape, en ce tems-là, il luy écrivoit, il deffendoit meſme les Latins contre les reproches des Grecs, comme il paroiſt par ſa lettre à Cérularius; cependant il ne dit pas un mot de cette condamnation, bien que cela vint fort à propos pour relever le ſoin que l'Egliſe Romaine prend de conſerver l'Orthodoxie, & d'étouffer les héréſies, ſuppoſé que les Orientaux crûſſent la tranſſubſtanciation.

Illuſion 16.

M. Arnaud ne trouvant pas bien ſa ſatisfaction du coſté de Bérenger a eu recours à une autre Illuſion, qu'on peut conter icy pour la ſeiziéme. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *ſi Cérularius & Leon d'Acride ont pû ignorer la condamnation de Bérenger.* Il ne s'agiſſoit pourtant que de cela dans l'argument de l'Auteur de la Perpetuité. *Mais il s'agit*, ajoûte-t-il, *s'ils ont pû ignorer l'opinion de toute l'Egliſe Latine ſur l'Euchariſtie qui eſtoit alors par la propre confeſſion des Calviniſtes tres-claire, tres-diſtincte tres-préciſe pour la préſence réelle.* Il s'agira de tout ce qu'il voudra, ſa preuve n'en ſera pas meilleure. Mais au lieu de dire, *pour la préſence réelle*, il faloit dire, *pour la tranſſubſtanciation*; car noſtre queſtion touchant les Grecs n'eſtant que ſur ce point, ſi on veut tirer avantage du ſilence

Livre 2. c. 5. pag. 143.

de

de Cérularius & de Leon d'Acride, il faut établir que les Latins en faiſoient dés-lors un article de leur créance. Il-y-a de l'ambiguité dans ces termes de, *préſence réelle*, les Grecs la croyent, & ne la croyent pas, à divers ſens; ils croyent comme on l'a déja vû une préſence réelle *de vertu*, mais ils ne croyent pas une préſence réelle *de ſubſtance*. Et nous-meſmes qui nions la préſence réelle que M. Arnaud entend, nous faiſons profeſſion d'en croire une autre que nous tenons non-ſeulement pour réelle, mais pour plus réelle mille fois que celle dont M. Arnaud entend parler. Pour s'expliquer donc nettement, & à propos, il faloit dire que l'opinion de toute l'Egliſe Latine eſtoit tres-claire, tres-diſtincte, & tres-préciſe pour la tranſſubſtanciation. Ch. I.

Mais il ne faloit pas ſe contenter de le dire, il le faloit prouver, & ne nous amuſer pas par des Hiſtoires qui ne finiſſent jamais, & qui ne concluent rien. Il nous dit, *que Cérularius en ſuite de ſa lettre fit fermer les Egliſes des Latins qui eſtoient à Conſtantinople, & qu'il oſta aux Abbez, & Religieux Latins leurs Monaſtéres. Que l'année d'aprés le Pape Leon envoya pour Légats à Conſtantinople Humbert Cardinal & Eveſque de Blanche Selve, Frédéric auſſi Cardinal & Archidiacre, & Pierre Archeveſque de Melphe, qui les chargea de lettres pour l'Empereur & pour le Patriarche.* C'eſt ce que nous ſavions déja ſans que M. Arnaud prit la peine de nous le dire; il ne nous conte rien de nouveau. *Livre 2. ch. 5.*

Il ajoûte, *que Humbert fit une réfutation de la lettre de Cérularius en forme de Dialogue, & qu'il y écrivit que le pain azyme eſtant ainſi préparé eſt fait* *Ibid. p. 144.*

Ch. I. *fait par l'invocation fidele de la Trinité, le corps veritable & individuel de Iesus-Christ.* Il-y-a tant de fautes à reprendre dans cette allegation qu'on ne sait presque par où commencer, pour la refuter. Quand sa traduction seroit bonne, on voit bien que ces paroles n'expliqueroient pas la transsubstanciation assez clairement pour donner lieu à Cérularius d'en faire un reproche, ou un chef d'accusation contre l'Eglise Latine. Car ne peut-on pas entendre que le pain est fait le corps veritable & individuel de Iesus-Christ entant qu'il n'y en a pas deux, mais un seul, au sens que Chrysostome a dit, qu'encore que la nature du pain demeure lors qu'il devient digne d'estre appellé le corps du Seigneur, *on ne dit pourtant pas qu'il-y-ait deux corps, mais un seul corps du Fils de Dieu*; & au sens que Damascene a dit aussi, *que quand le pain & le vin passent en l'accroissement du corps & du sang du Seigneur, il ne se fait qu'un corps & non deux.* D'ailleurs Humbert ne dit pas ce que M. Arnaud luy fait dire que le pain est fait *le corps individuel*, il-dit, *Corpus singulare, le corps singulier*, c'est-à-dire, le corps qui appartient singuliérement & uniquement à Iesus-Christ, & non au Pere, & au S. Esprit; & il-y-a tant d'aveuglement, ou de mauvaise foy dans cette traduction, que je ne puis l'imputer à M. Arnaud. Il l'a faite sans doute sur le recueil de quelqu'un de ses amis, & non sur le texte mesme de Humbert; car quelque grande que soit sa préoccupation, & quelque amour qu'il ait pour les illusions, je ne puis croire que pour un aussi petit avantage qu'est celuy qu'il peut tirer de sa fausse traduction, il eust voulu nous donner une aussi mauvaise opinion de luy qu'on auroit, si on

Chrysost. ep. ad Cæs.

Damascen. epist. ad Zac.

Doar. Humbert. contr. Græc. bibl. Patr. t. 4. edit. 4.

luy

luy imputoit la traduction. Voicy ce que dit Hum- Ch. I.
bert. *Le pain Azyme eſtant ainſi preparé eſt fait par l'invocation fidele de toute la Trinité le corps veritable & ſingulier de Ieſus Chriſt. Non comme le veulent les Théopaſchites le Corps du Pere, du Fils, & du S. Eſprit. Ce qu'il ſemble que vous croyez auſſi, puiſque vous dites que l'Azyme n'eſt pas fait participant du Pere, du Fils, & du S. Eſprit; car il faut ſous-entendre, comme le pain levé en eſt fait participant. Quittez ce mauvais ſentiment ſi vous ne voulez eſtre condamnez avec les Théopaſchites. Dans la commemoration de la paſſion du Seigneur, la ſainte & impaſſible Trinité n'a rien de commun que la ſeule conſecration, où toutes les perſonnes coopérent. Car la mort de l'humanité ſeule du Fils de Dieu eſt celebrée dans ce Sacrement viſible, l'Apôtre diſant, Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. Le Seigneur meſme dans cette particuliere commemoration, donnant le pain à ſes Diſciples, leur dit, Ceci eſt mon corps qui eſt livré pour vous. Le mien, dit-il, lequel par la grace du S. Eſprit, moy qui ſuis la Sapience du Pere Eternel, je me ſuis edifié comme un Temple en quarante-ſix jours, dans le ſein d'une Vierge immaculée.* On voit évidemment ce que veut dire le *ſingulare Corpus Chriſti* de Humbert, c'eſt-à-dire le corps que la ſeule ſeconde Perſonne a pris, & non le Pere, ny le S. Eſprit. Faire de là le corps *individuel* de Ieſus-Chriſt pour en conclurre la tranſſubſtanciation, eſt une erreur ſi groſſiere, & ſi ridicule, que ſi M. Arnaud en euſt trouvé une ſemblable dans mes écrits, de l'humeur dont il paroiſt il en euſt fait

du

Ch. I. du moins la matiére d'un chapitre. Ie me contente de l'exhorter à y prendre garde une autre fois, & à ne travailler plus avec tant de confiance ſur les mémoires d'autruy.

Ibid. Ce premier paſſage eſt ſuivy d'un autre à peu prés du meſme genre. *Il dit*, dit-il, *que les Latins honorant le Corps de la Verité, c'eſt à-dire le Corps de Ieſus-Chriſt fait des Azymes, & dans les Azymes, goûtent par la bouche, & par le cœur, combien le Seigneur eſt doux. Cela*, ajoûte-t-il, *eſt aſſez clair, & il faut avoir l'eſprit peu ouvert pour n'entendre pas ce langage.* I'avouë que je n'ay pas l'eſprit plus ouvert qu'un autre; mais j'entens fort bien le langage de Humbert ſans tranſſubſtanciation. *Nous diſons*, dit-il, *que l'Azyme des*

Ibid. *Chreſtiens eſt bien différent de celuy des Iuifs charnels qui obſervoient, & pourſuivoient l'ombre de la Verité, invitez à cela par la promeſſe, & par le deſir d'une felicité terrienne, comme, une longue vie, une abondance de biens, avoir des enfans, & telles choſes ſemblables. Mais quant à nous, honorant & retenant le Corps de la Verité, qui eſt de l'Azyme, & dans l'Azyme nous goûtons de la bouche, & du cœur, combien le Seigneur eſt doux, ne demandant de luy ſinon que nous demeurions en luy, & qu'il demeure en nous éternellement.* N'eſt-ce pas ſe mocquer du monde que d'alleguer un tel paſſage pour établir la tranſſubſtanciation, & encore pour l'établir ſi clairement qu'on en puiſſe conclurre que Cérularius la devoit reprocher aux Latins? Si M. Arnaud ſe fuſt bien ſervy de l'ouverture de ſon eſprit il euſt compris que ce *Corps de la verité* n'eſt autre choſe que la *verité* meſme qui eſt appellée *Corps* par oppoſition à *l'ombre* des

Iuifs,

Iuifs, qu'elle eſt *de l'Azyme & dans l'Azyme*, par- Ch. I.
ce que l'Azyme en eſt le Myſtére, qu'en y *participant de la bouche, & du cœur, nous goûtons la douceur du Seigneur*, parce que ſa grace nous y eſt communiquée, & qu'enfin cette *Verité* dont il parle eſt noſtre Communion ſpirituelle avec Ieſus Chriſt, comme il l'explique luy-meſme en diſant qu'il *demeure en nous, & nous en luy*; par oppoſition à la *félicité terrienne*, que les Iuifs recherchoient dans la participation de leur Azyme.

M. Arnaud ajoûte que Humbert croyoit la tranſſubſtanciation; mais il ne s'agit pas de ſavoir ſi Humbert la croyoit ou non; il s'agit de ſavoir s'il l'a ſuffiſamment expliquée aux Grecs, pour donner lieu à Cérularius d'en faire une accuſation contre l'Egliſe Romaine.

Les Légats du Pape, dit-il, *excommuniérent le Patriarche & ſortirent de Conſtantinople*; l'en demeure d'accord. *Le Patriarche les obligea de revenir, à deſſein de les faire aſſommer par le peuple.* Cela peut eſtre. *Il excita dans la ville une ſédition contre l'Empereur qui les avoit appuyez.* Ie le veux. *Ils envoyérent à l'Empereur un exemplaire véritable de l'excommunication qu'ils avoient prononcée, dans laquelle ils diſent, qu'a l'égard des Colomnes de l'Empire & de ſes honorables & ſages Citoyens, la Cité eſtoit tres-chrétienne & orthodoxe.* Tout cela ne conclut rien. *Ils ne font aucun reproche à Cérularius ſur le ſujet de l'Euchariſtie; ce qui fait voir qu'il ne leur eſtoit jamais venu dans l'eſprit que Cérularius euſt une autre foy qu'eux ſur ce myſtére.* Pourquoy luy auroient-ils fait aucun reproche ſur ce ſujet, puiſque l'Egliſe Grecque & la Romaine tenoient encore alors un meſme langage. *Cérula-*

Ibid pag. 145. 146. 147.

Cha.I. *rius*, dit-il enſuite, *s'abandonnant à ſon reſſentiment écrivit au Patriarche d'Antioche pour l'animer contre les Latins, & il ne parle en aucune ſorte de leur créance ſur l'Euchariſtie.* I'en conviens. Mais cela ne conclut encre rien, ſi l'on ne montre que la tranſſubſtanciation eſtoit etablie dans l'Egliſe Romaine. C'eſt le point qu'il faloit prouver ſans battre tant de païs. Toutes ces hiſtoires ne ſervent qu'à nous faire voir l'agitation d'eſprit où M. Arnaud s'eſt jetté dés ſa 1. preuve. Il fait paſſer & repaſſer les Lecteurs en un moment d'Orient en Occident, & d'Occident en Orient; quand il eſt queſtion de l'opinion des Grecs il la va chercher à Rome parmy les Latins; & quand il s'agit de l'opinion des Latins il la va chercher à Antioche & à Conſtantinople parmy les Grecs, & avec tout cela, ce n'eſt qu'illuſion; *il ne prouve rien.* Vit-on jamais un tel deſordre dés l'entrée d'une diſpute, & aprés avoir tant fait de bruit?

Mais dira-t-il, comment peut-on nier que la tranſſubſtanciation ne fuſt établie & tenuë communemẽt dans l'Egliſe Romaine du tems de Leon, c'eſt-à dire vers le milieu de l'onziéme ſiécle. Ie répons que nous n'en ſaurions eſtre mieux inſtruits que par les termes du Concile tenu ſous Nicolas II. que j'ay déja rapportez, & qui ne contiennent point la tranſſubſtanciation. Ie veux croire qu'il y avoit déja beaucoup de particuliers qui la croyoient, & qui tenoient cette voye pour expliquer comment le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt; mais quoy qu'il en ſoit, l'Egliſe Romaine ne s'eſtoit encore declarée qu'en des termes généraux qui ne pouvoient donner aucune priſe à Cérularius, ny à ſes Grecs.

C'eſt

C'eſt donc un autre Illuſion de M. Arnaud de nous vouloir perſuader comme il fait, qu'il n'eſt pas obligé de prouver d'ailleurs que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, *& qu'il luy ſuffit de montrer que toutes les Egliſes Patriarchales eſtoient liées de Communion avec la Romaine quand elle condamna Bérenger, & qu'elles ne s'en ſont pas ſeparées pour ce ſujet* ; C'eſt, dis-je, une illuſion groſſiére, car ſans dire icy que la rupture eſtoit déja faite avant que Bérenger fuſt condamné pour la premiére fois, ou du moins avant que ſa condamnation pûſt eſtre ſceuë dans les Egliſes Patriarchales, comme il paroiſt par ce que j'ay dit au commencement de ce chapitre, il faut encore remarquer que de toutes ces condemnations que les Auteurs de l'Office font monter juſques à huit ; il n'y en a aucune que la derniere qui fut faite par Gregoire VII. l'an 1079. dont on puiſſe dire preciſément qu'elle établit la tranſſubſtantiation ; de ſorte que la ſéparation des Grecs eſtant faite dés l'an 1053. c'eſt-à-dire 26. ans auparavant, cette preſomption que M. Arnaud dit eſtre toute entiere pour la cauſe de l'Egliſe Romaine eſt nulle & chimerique, & ne le ſauroit exemter de la preuve qu'on luy demande.

Cha. I. *Illuſion* 17. *Ibi. pag.* 149.

CHAPITRE II.

Examen de la Seconde Preuve de M. Arnaud tirée de la Diſpute du Cardinal Humbert avec Nicétas Pectoratus. Examen de ſa Troiſiéme Preuve tirée du témoignage de Lanfranc, & du ſilence des Bérengariens. Autres Illuſions de Monſieur Arnaud.

LA ſeconde preuve de M. Arnaud tirée de la diſpute du Cardinal Humbert avec Nicétas Pectoratus, conſiſte en illuſions de meſme que la premiere. D'abord il nous dit que cette diſpute *prouve invinciblement ces quatre points.* 1. *Que l'Egliſe Romaine eſtoit en ce tems-là dans la créance de la préſence réelle & de la tranſſubſtanciation.* 2. *Que cette créance a eſté declarée aux Grecs d'une telle maniére qu'ils n'ont pû l'ignorer.* 3. *Quel le Cardinal Humbert a crû poſitivement que les Grecs eſtoient dans la créance de la preſence réelle & de la tranſſubſtanciation.* 4. *Que les Grecs y eſtoient en effet, & qu'ils exprimoient tres-clairement leur créance ſur ce point.* Mais apres avoir ainſi diſtingué ces quatre propoſitions, & nous avoir aſsûré qu'elles reſultent invinciblement de la diſpute de Nicétas & de Humbert, ſa premiere illuſion conſiſte à les abandonner, & à n'en prouver aucune formellement. Il ſe contente de nous alleguer un paſſage de Humbert où il n'eſt parlé ny prés ny loin de la converſion des ſubſtances, & où il n'y a pas une ſeule clauſe qui ne ſoit conçûë en de termes qui peuvent eſtre tres-bien entendus ſans

Livre 2. chap. 6. pag. 150.

Illuſion 18.

ſans tranſſubſtanciation. C'eſt ce qui paroîtra vi- Chap.
ſiblement ſi on prend la peine de relire ce paſſage II.
comme M. Arnaud l'a rapporté dans ce chapitre 6. de ſon ſecond Livre.

I'avouë qu'il tâche de l'en inferer par voye de conſéquence, *parce*, dit-il, *que Humbert niant comme il fait que l'Euchariſtie ſe digére & qu'elle rompe le jeûne Eccleſiaſtique, il n'y peut reconnoiſtre d'autre ſubſtance que celle du Corps de Ieſus-Chriſt.* *Ibid.* pag. 155.

Mais outre que ce n'eſt pas prouver invinciblement que l'Egliſe Romaine crût alors la tranſſubſtanciation, & que ſa créance ſur ce point ait eſté déclarée aux Grecs d'une telle maniére qu'ils n'ayent pû l'ignorer, que de la tirer par conſéquence des termes de Humbert, puiſque d'un coſté on pourroit encore douter ſi Humbert parloit ou de ſon chef ſeulement, ou au nom de l'Egliſe qui l'avoit envoyé, d'autant plus que M. Arnaud avouë que ce Cardinal s'eſt fort emporté dans cette diſpute, & que d'autre coſté il eſt fort incertain ſi les Grecs ont pénétré juſqu'à cette conſéquence. Outre cela, dis-je, la conſéquence elle-meſme n'eſt ny demonſtrative ny neceſſaire; car il ne s'enſuit pas de ce qu'un homme nie que l'Euchariſtie ſe digére, & qu'elle rompe le jeûne, qu'il n'y reconnoiſſe d'autre ſubſtance que celle du corps de Ieſus-Chriſt. Il ſuffit qu'il puiſſe croire que la ſubſtance du pain devient incorruptible dés qu'elle eſt dans l'eſtomac, & qu'elle paſſe dans un moment & ſans digeſtion en noſtre conſiſtence ſelon l'opinion de Damaſcene, de Zonare, & communément de tous les Orientaux, comme on le verra dans la ſuite. Car dans le ſens de Humbert

Ch. II. toute viande qui rompt le jeûne eſt digerée & paſſe en excremens comme les alimens ordinaires. D'où je conclus que M. Arnaud nous trompe quand il dit que cette diſpute prouve invinciblement que l'Egliſe Romaine croyoit alors la tranſſubſtanciation, & que ſa créance a eſté ſuffiſamment declarée aux Grecs ; car ny l'un ny l'autre ne s'en tire néceſſairement.

On n'en peut pas meſme conclurre qu'elle crut la preſence réelle, je veux dire cette preſence locale & phyſique de la propre ſubſtance du Corps naturel de Ieſus-Chriſt comme elle la croit aujourd'huy, n'y que Humbert ait eſté dans cette penſée que les Grecs la creuſſent, & cette derniere conſequence de M. Arnaud ſe trouve encore défectueuſe, bien que ce ne ſoit pas là ce dont il s'agit entre nous. Car ſuppoſé que le pain demeurant pain eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt par voye d'augmentation de ce corps, eſtant uny à la Divinité, & recevant par le S. Eſprit l'impreſſion de la vertu vivifiante qui eſt en Ieſus Chriſt, ſelon le ſentiment des Grecs, Humbert a pû ſans eſtre ny inſenſé, ny extravagant dire à Nicétas qu'en enſeignant que l'Euchariſtie rompt le jeûne, il ſoûmettoit le Corps de Ieſus-Chriſt à la condition des viandes communes. Car bien que ſur cette hypothéſe le pain ne ſoit pas le Corps du Fils de Dieu en proprieté de ſubſtance, il l'eſt néantmoins d'une maniére qui ſemble, le devoir exempter de la condition des autres alimens ; ce qui ſuffit pour donner lieu au reproche de Humbert, & pour rédre vaines toutes ces petites ſubtilitez de M. Arnaud.

Répon. au 2. Trait. ch. 8. J'avois dit dans ma réponſe à la Perpetuité, que cette diſpute de Humbert & de Nicétas nous fourniſſoit

niſſoit dequoy faire voir que les Grecs ne croyent Ch. II.
pas la tranſſubſtanciation des Latins, parce que Nicétas y ſoûtient que l'Eucariſtie rompt le jeûne; ce qui ſuppoſe qu'elle conſerve ſa premiere nature d'aliment corporel, & qu'il croyoit que comme les autres alimens elle deſcend au ventre, ce qui montre auſſi qu'il la tenoit encore pour de vray pain. I'avois appuyé cette propoſition des témoignages de Humbert, d'Alger, & du Iéſuite Cellot. I'avois ajoûté que Durant Abbé de Troarn nous apprend que ceux qu'on appelloit autrefois Stercoraniſtes eſtoient les Bérengariens, c'eſt-à-dire ceux qui tenoient que le pain gardoit ſa premiére nature, & j'avois appuyé ma preuve de quelques conſidérations tres-fortes, comme qu'il n'eſtoit pas concevable que des Chrétiens vouluſſent ſoûmettre la propre ſubſtance du Fils de Dieu à ces accidens de la viande corporelle, que cette penſée ne ſeroit pas compatible avec l'état de gloire, où nous la croyons tous, & qu'elle ne s'accorderoit pas auſſi avec l'état ſacramental auquel on l'a fait eſtre dans l'Euchariſtie.

M. Arnaud voyant qu'il ne pouvoit établir ſa preuve, s'applique à refuter la mienne; & d'abord uſant de ſon privilége il choiſit ce qu'il veut & laiſſe le reſte. Il laiſſe le témoignage du Ieſuite Cellot, je ne ſay pourquoy. Il ne touche point à ce que j'avois dit de l'etat de gloire où ſe trouve maintenant le Fils de Dieu, ny à ce que j'avois mis en avant de ſon état Sacramental. Du reſte de ma preuve il en fait cét argument à ſa fantaiſie. *Les Grecs ſont Stercoraniſtes ſelon Humbert & Alger. Les Stercoraniſtes ſont les Bérengariens ſelon Durand. Donc les Grecs ſont Bérengariens,* Mais *Liv. 2. ch. 6 pa. ge 153.*

Ch. II. puis qu'il s'agit de réduire ma preuve en forme, il trouvera bon que je la tire de ſes mains. Voicy donc mon argument, Ceux qui croyent que l'Euchariſtie rompt le jeûne, & qui donnent lieu de les accuſer d'eſtre Stercoraniſtes, tiennent que la ſubſtance du pain demeure. Or les Grecs croyent que l'Euchariſtie rompt le jeûne, & ils donnent lieu de les accuſer de Stercoraniſme. Donc ils tiennent que la ſubſtance du pain demeure. Voila de quelle maniere je raiſonne; mais par malheur pour M. Arnaud, il n'a pû rien nier de ce raiſonnement ny majeure, ny mineure, ny concluſion. Il a donc falu le bâtir d'une autre maniére, encore n'y-a-t-il pû répondre qu'en nous faiſant une nouvelle illuſion.

Ibid. *Il eſt vray*, dit-il, *que Humbert impute à Nicetas de croire que le Corps de Ieſus-Chriſt eſtoit digeré; mais c'eſt comme une ſuite de ce qu'il avoit avancé que l'Euchariſtie rompoit le jeûne, & non comme un dogme qu'il euſt formellement ſoûtenu.* Il m'eſt entiérement indifférent qu'il luy impute cette opinion ou comme une ſuite, ou comme un dogme; l'un ou l'autre eſtant ſuffiſant pour établir la ſolidité de ma preuve. M. Arnaud diſputera ce point avec Alger & Cellot, je n'ay que faire de m'en meſler. Quand meſme il ſeroit vray que cette ſuite ne ſeroit pas tout-à-fait bien tirée du principe que Nicétas avoit poſé de la part des Grecs, & que les Grecs y pourroient répondre, il y en auroit toûjours aſſez dans le principe meſme, pour rendre ma concluſion juſte & neceſſaire. Car ceux qui croyent ſimplement & de bonne foy que l'Euchariſtie rompt le jeûne ne peuvent s'empeſcher de croire auſſi qu'elle nourrit par voye d'aliment, c'eſt

c'eſt-à-dire, qu'elle ſe diſtribuë par toutes les parties du corps, eſtant ajoûtée à noſtre ſubſtance, & par conſequent qu'elle eſt encore de vray pain. Et il ne ſerviroit de rien de dire que les Grecs peuvent croire *que la peine du jeûne en eſt effectivement ſoulagée, & qu'on en eſt effectivement nourry, non du Corps de Ieſus-Chriſt, mais d'une autre maniére que Dieu connoiſt.* Car n'y ayant dans l'Euchariſtie que la ſubſtance & les accidens, ceux qui croyent qu'elle eſt en ſubſtance le propre Corps de Ieſus Chriſt, & qui néantmoins diſent qu'elle nourrit, ne peuvent qu'ils ne rapportent cette nourriture ou au Corps de Ieſus-Chriſt, ou aux accidens. Quant au Corps de Ieſus-Chriſt il eſt incompatible qu'une ſubſtance qui exiſte à la maniére d'un eſprit impalpable, & inviſible, puiſſe nourrir noſtre corps, c'eſt-à-dire, en augmenter la ſubſtance. Et quant aux accidens, outre l'abſurdité qu'il-y-a, à ſuppoſer que des accidens ſeuls nous nourriſſent, les Grecs ne ſavent ce que c'eſt que l'exiſtence des accidens ſans ſujet, & M. Arnaud luy-meſme en demeure d'accord, quand il dit qu'ils ne s'embarraſſent pas de ces ſuites philoſophiques. De dire auſſi comme fait M. Arnaud que les Grecs *ne diſoient peut-eſtre que l'Euchariſtie rompoit le jeûne qu'à cauſe qu'ils croyoient que l'oblation du Sacrifice, n'appartenoit point au jeûne, & qu'il eſtoit permis de manger apres qu'on avoit communié*, c'eſt une échappatoire qui marque la contrainte d'un eſprit qui ne ſait de quel coſté ſe tourner. Car les Grecs accuſent les Latins, non de ce qu'ils mangent auſſi-toſt apres la Communion durant le Careſme, l'acculation euſt eſté fauſſe & calomnieuſe, & ils ſavoient bien le contraire.

Ch. II.

Ibi. pag. 155.

Liv. 10. c. 8.

Liv. 2. ch. 6. pag 155.

Ch. II. traire. Mais il les accuſent de ce qu'ils rompent le jeûne en prenant l'Euchariſtie. *D'où avez vous pris cette coûtume*, dit Nicétas, *de celebrer l'oblation de la Meſſe Paſchale chaque jour, pendant les jours ſacrez du jeuſne, de meſme que le Samedy & le Dimanche? Quel Docteur vous l'a appris? Sont-ce les Apôtres? Nullement. Car les Apôtres ont fait ſur ce ſujet un Canon qui porte, Que ſi quelque Eveſque, ou Preſtre, ou Diacre, ou Lecteur, ou Chantre ne jeuſne le Careſme, & le Mecredy, & le Samedy, qu'il ſoit déposé, ſi ce n'eſt qu'il en ſoit empéché par maladie. Puis donc que vous celebrez la Meſſe à neuf heures qui eſt l'heure en laquelle il faut offrir le Sacrifice, comment obſervez-vous le jeuſne juſqu'à trois heures apres midy, le rompant comme vous faites au tems de l'adminiſtration de la Meſſe. Vous ne l'obſervez nullement, & puis qu'il eſt impoſſible de dire que vous l'obſerviez, vous eſtes maudits.* On voit manifeſtement qu'il s'agit de la réception de l'Euchariſtie meſme, & qu'il veut qu'elle rompe le jeûne, car il dit qu'ils le rompent, *in tempore miniſtrationis Miſſæ*, & que quoy qu'ils faſſent il eſt *impoſſible* qu'ils l'obſervent parce qu'ils l'ont déja rompu. Où eſt-ce donc que M. Arnaud a trouvé cette échapatoire que les Grecs ne diſoient que l'Euchariſtie rompoit le jeûne qu'à cauſe qu'ils croyoient que l'oblation du ſacrifice n'appartenoit point au jeûne, & qu'il eſtoit permis de manger apres qu'on avoit communié. *C'eſt*, dit-il, *la conjecture d'un fort ſavant homme qui a pris la peine de relire ce Traité.* M. Arnaud eſt-il ſi accablé, ou ſi rebuté de ſon travail qu'il n'ait pû ſe reſoudre à faire luy-meſme cette lecture qui ne ſauroit eſtre de plus de demie heure. Les

Nicétas contra Lat. bibl. patr. tom. 4. edit. 4.

ſavans

ſavans hommes anonymes nous trompent ſouvent Ch. II.
avec leurs conjectures, & quant on fait un Livre qu'on a deſſein de rendre celebre par toute l'Europe en l'envoyant dans toutes les Cours, il eſt bon au moins de ne s'en fier pas à toutes ſortes de gens. Il dit dans ſa lettre au Pape que ſes amis y ont travaillé avec luy. Dans le douziéme Livre il nous donne une diſſertation d'un Religieux de ſainte Geneviéve ſur le ſujet de Iean Scot, & de Bertram. Ailleurs il dit qu'il a prié quelques perſonnes de luy traduire ce paſſage de Thomas Herbert dont on a tant parlé, icy il nous débite la conjecture d'un Anonyme. Ie crains que quelque indiſcret ne juge ſur cela que le livre de M. Arnaud n'eſt compoſé que de pieces rapportées, & par conſequent mal liées. Pour moy, je n'en fais pas ce jugement, mais je voudrois bien que M. Arnaud euſt digeré & rectifié luy-meſme ce que les autres luy ont fourny, & qu'il n'euſt pas fait comme la Mer qui recevant dans ſon ſein toutes les eaus des fleuves ne leur communique que ſon amertume.

Humbert ne s'eſt pas aviſé de donner au paſſage de Nicétas aucun de ces ſens que l'on nous met en avant. Il ne s'eſt pas imaginé que les Grecs cruſſent que la Communion rompt le jeûne, ou parce qu'on a la permiſſion de manger immediatement après, ou parce que nos corps reçoivent les meſmes impreſſions & le meſme ſoulagement de la perception de l'Euchariſtie, que d'une viande commune de quelque maniére que cela ſe faſſe. Mais il a ſimplement entendu qu'ils enſeignoient que l'Euchariſtie nous nourriſſoit veritablement à la maniére des autres alimens qui ſe changent en noſtre

Chap. II. noſtre ſubſtance, & c'eſt ſur cela qu'il a fondé l'accuſation du Stercoraniſme. M. Arnaud & ſon Anonyme ſavent-ils mieux aujourduy dans Paris le veritable ſens de Nicétas que Humbert qui vivoit en ce tems-là, & qui eſtoit dans Conſtantinople avec ce Religieux ? Leon IX. ayant dit que les Latins avoient la meſme foy que les Grecs, M. Arnaud en a pris fort mal à propos occaſion de m'inſulter, & de me dire, *que je jugeaſſe moy-meſme ſi Leon qui vivoit avec les Grecs & qui en eſtoit environné n'eſtoit point infiniment plus croyable que moy qui viens dire froidement le contraire 600. ans aprés ſans preuves & ſans témoins.* Et dix ou douze pages plus bas il nous veut perſuader que Humbert contemporain de Nicétas, eſtant dans une meſme Ville avec luy, n'a pas compris ce que Nicétas vouloit dire, & que luy M. Arnaud, & M. ſon Anonyme l'entendent beaucoup mieux que Humbert. D'où vient cette inégalité ?

Liv. 2. ch. 5. pag. 141. & 142.

Liv. 2. chap. 6. pag. 60.

Mais, dit-il, *Nicétas enſeigne la tranſſubſtanciation auſſi préciſément que Humbert meſme auroit ſeu faire.* C'eſt ce qu'il faut examiner. *Ceux*, dit Nicétas, *qui marchent dans la lumiére, mangent le pain de grace qui eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, & ils boivent ſon Sang immaculé. Dans le pain*, dit-il encore, *c'eſt à dire dans le corps de Ieſus-Chriſt il-y a trois choſes vivantes, & qui donnent la vie à ceux qui le mangent dignement, ſavoir l'Eſprit, l'eau & le Sang, ſelon ce qu'il eſt dit, qu'il-y-a trois choſes qui rendent témoignage l'Eſprit, l'eau & le ſang, & que ces trois choſes ſont en une meſme choſe. Il prouve que l'eau & le ſang ſont dans le corps de Ieſus-Chriſt, par l'eau & le ſang qui en ſortirent dans ſon cruci-*

crucifiement, & pour l'eſprit, voicy ce qu'il en dit Ch. II.
Le Saint & viviſiant Eſprit eſt demeuré dans ſa chair viviſiée, & nous mangeons cette chair dans le pain qui eſt changé par ſon Eſprit, & fait le Corps de Ieſus-Chriſt. Nous vivons en luy comme mangeant ſa chair vivante & deifiée. Nicétas, ajoûte M. Arnaud, *pouvoit-il marquer plus preciſement ſa créance ſur l'Euchariſtie, & exclurre plus poſitivement les vaines conjectures de M. Claude?*

Voilà ce qui s'appelle au ſtyle de M. Arnaud *précis & poſitif.* Ie répons que par le *pain de la Grace*, Nicétas entend le pain du Nouveau Teſtament par oppoſition à *l'Azyme de la Loy*, & que ſon ſens eſt que ce pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt en myſtere, ce que l'Azyme ne peut eſtre. C'eſt ce qu'il prouve. 1. Parce que l'Azyme n'eſt pas du pain, n'eſtant ny compoſé ny parfait, mais ayant beſoin de la perfection du levain. 2. Parce que l'Azyme eſt une choſe morte n'ayant en ſoy aucune vertu de vie, au lieu que le pain levé à le levain qui luy ſert en quelque maniere d'ame & de vie, d'où il conclut qu'il eſt propre à eſtre le myſtére du Corps de Ieſus Chriſt, puis qu'il y a dans ce corps trois choſes vivantes l'Eſprit, l'eau, & le Sang, l'eau & le Sang, parce qu'il en coula de ſon coſté parcé, & l'Eſprit parce que ſa chair a eſté toûjours jointe à ſa Divinité. De là il infére que c'eſt au pain, & non en l'Azyme que nous mangeons cette chair & que le pain eſtant changé par le Saint Eſprit, & fait le corps de Ieſus-Chriſt, nous vivons en luy comme mangeant la chair viviſiante & deïfiée. C'eſt là le raiſonnement de Nicétas, j'avouë qu'il eſt un peu bizarre, mais quoy qu'il en ſoit il eſt tel que je le rapporte, comme il

paroſt

Ch. II. paroiſt par la ſimple lecture de ſon écrit, ſon but n'eſt que de montre que l'Azyme n'ayant rien en ſoy qui repreſente la vie qui eſt en Ieſus Chriſt, on ne le peut employer pour en faire le myſtére de ſon corps. Il explique luy-meſme ſa penſée en ces termes, *S. Pierre*, dit-il, *nous enſeigne que nous ſommes participans d'une nature Divine, & non de l'Azyme des meurtriers de Dieu. Or qui eſt l'homme raiſonnable qui puiſſe appeller l'Azyme mort, ou le pain ſans levain des Iuifs, une nature Divine, & pourtant vous l'offrez à Dieu en ſacrifice, & vous le mangez en figure de la Chair vivifiante de Ieſus-Chriſt. Comment avez vous communion avec Ieſus-Chriſt qui eſt le Dieu vivant, mangeant un pain mort & ſans levain, qui apartient à l'ombre de la Loy, & non au Nouveau Teſtament?* Si on a fait une juſte oppoſition de ce qu'il dit là de l'Azyme, à ce qu'il dit en ſuite du pain levé, on verra que ſon but n'eſt que de faire voir que comme l'un n'eſt pas propre à repréſenter le Corps vivant de Ieſus-Chriſt, & à en eſtre la figure & le myſtére, l'autre au contraire y eſt tres-propre, 1. Parce que c'eſt du pain, ce que l'autre n'eſt pas, 2. Parce qu'il eſt en quelque ſorte vivant, au lieu que l'autre eſt mort. 3. Parce qu'il appartient à la Grace, & au Nouveau-Teſtament, au lieu que l'autre appartient aux Iuifs & à l'ombre de la Loy. Il n'y a rien en tout cela qui favoriſe la tranſſubſtanciation. Au contraire il paroiſt qu'il prend pour une meſme choſe *eſtre participant de la nature Divine, avoir communion avec Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & manger le pain en figure de la Chair vivifiante de Ieſus-Chriſt.*

C'eſt aſſez ſur cette illuſion, il faut paſſer à la

19. qui

19. qui conſiſte à nous alléguer le témoignage de Lanfranc pour nous prouver que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, & à nous l'alléguer meſme avec confiance. *Que peut dire*, dit-il, *M. Claude à ce témoin qui depoſe ſi clairement que les Grecs eſtoient dans la meſme créance que l'Egliſe Romaine ſur le myſtére de l'Euchariſtie?* Ie puis dire que Lanfranc s'eſtant fait de l'affaire de Bérenger une cauſe perſonnelle, & voulant vaincre à quelque prix que ce fuſt, il avoit intereſt à ſuppoſer autant qu'il luy eſtoit poſſible que tout le monde eſtoit de ſon coſté, & que ſa préoccupation rend ſon ſimple témoignage nul. Ie puis dire que M. Arnaud luy-meſme ne ſeroit pas recevable ſi au lieu de nous donner des preuves il ſe produiſoit pour témoin, & néanmoins je croy que Lanfranc n'en ſavoit pas plus que luy. Ie puis dire que Lanfranc ne fait pas conſcience de nous debiter une hiſtoire fabuleuſe touchant ce qui ſe paſſa du temps de Cyrille d'Alexandrie, & du Pape Celeſtin, & de s'en faire une bonne preuve. Si c'eſt ignorance, ſi c'eſt mauvaiſe foy, je n'en ſay rien, mais je ſay bien qu'il n'y a pas beaucoup de confiance à prendre au témoignage d'un homme qui nous a trompez ſi groſſiérement. *Il eſtoit*, dit M. Arnaud, *Italien de nation, où il y avoit encore grand nombre de Grecs.* L'Italie ſeroit un pays fort heureux ſi elle ne produiſoit que des témoins ſans reproche. Si Lanfranc euſt en effet pris ſoin de s'informer des Grecs qui y eſtoient qu'elle eſtoit leur creance touchant la converſion ſubſtancielle, il nous l'euſt dit luy-meſme, ſans laiſſer à M. Arnaud le ſoin de nous le faire deviner. *Il paroiſt*, ajoûte-t-il, *par le caractére de ſes écrits que c'eſtoit un homme ſincére.* Il paroiſt

Ch. II. *Illuſion* 19. *Liv. 2. ch. 7. pag.* 162. & 163. *Ibid. pag.* 162. *Ibid.*

Ch. II. roiſt par ſes écrits que c'eſtoit un homme fier, & ſenſible à la vaine gloire, ce qui n'eſt pas une bonne marque de ſincérité. Mais apres tout cela je puis dire à M. Arnaud qu'il ſe trompe ſur le propre témoignage de Lanfranc. Car Lanfranc dit ſeulement *que tous les Chrétiens ſe glorifient de recevoir dans ce Sacrement la vraye Chair, & le vray Sang de Ieſus-Chriſt pris de la Vierge. Que c'eſt là la foy des Grecs, des Arméniens, & de toutes les autres Nations Chrétiennes.* Cela n'eſt fondé que ſur cette expreſſion des Grecs qui porte que le pain eſt le vray Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il ne faut pas dire qu'il-y-ait deux corps, mais un ſeul. Or on a déja fait voir ce qu'ils entendent par cette maniére de parler, ſavoir que le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt par voye d'addition, comme l'aliment que nous mangeons eſt fait noſtre corps, ce qui eſt bien différent de la tranſſubſtanciation.

Illuſion 20, Ibid. p. 163.

Mais, dit M. Arnaud; *le ſilence de Bérenger & des Bérengariens me ſemble encore plus conſidérable.* Ie répons que c'eſt ſa 20. Illuſion. Car premiérement comment peut-il aſſurer que Bérenger, & ceux qui avoient la meſme créance que luy n'ayent jamais dit que les Grecs ne croyoient pas la converſion des ſubſtances? Il ne nous reſte preſque rien de leurs écrits; nous n'avons de leurs argumens ny de leurs réponſes que ce qu'il a plû à leurs averſaires d'en rapporter. Il eſt vray que Lanfranc dit que quand on leur alléguoit quelques paſſages de l'Ecriture & de S. Auguſtin touchant l'état de l'Egliſe, ils diſoient que l'Egliſe avoit erré, & qu'elle eſtoit périe à la réſerve d'eux ſeuls en qui elle eſtoit demeurée. Mais il ne s'enſuit pas de là qu'ils ayent avoüé que les Grecs cruſſent

la tranſſubſtanciation. Ils pouvoient dire que l'E- Ch. II.
gliſe avoit erré, & qu'elle eſtoit périe, ayant eu vûë l'Egliſe d'Occident. Ils pouvoient le dire de l'Egliſe d'Orient ſur d'autres erreurs que la tranſſubſtanciation, & outre cela qui peut s'aſſurer que Lanfranc rapporte fidelement tout ce qu'ils diſoient ſur ce ſujet?

En ſecond lieu je veux que Bérenger & ſes ſectateurs n'ayent jamais mis en avant les Grecs dans leur diſpute. M. Arnaud trouvera-t-il étrange que des gens qu'on pourſuivoit en tous lieux, qu'on tâchoit d'accabler par toute ſorte de moyens, & qui par conſéquent avoient bien des affaires ailleurs, ayent ignoré le veritable ſentiment des Grecs. *Bérenger*, dit-il, *avoit eſté trois fois à Rome, il avoit eu moyen de s'en informer, & l'on ne doit point douter que ce n'ait eſté un de ſes principaux ſoins.* Pourquoy n'en doit-on point douter? Eſt-ce parce que M. Arnaud le dit? Ceux qui ſont en poſſeſſion de ne l'en croire pas à ſa ſimple parole ne laiſſeront pas d'en douter, car il n'eſt pas infaillible, & je ſeray moy-meſme du nombre de ceux qui douteront, juſqu'à ce qu'il me l'ait prouvé. *Ibid. p.* 164.

L'intereſt de ſa cauſe, ajoûte-t-il, parlant de moy, *eſt ſi agiſſant en luy qu'il devroit apprendre par l'expérience de ſes propres ſentimens quels pouvoient eſtre ceux des ſectateurs de Bérenger* J'avouë que l'intéreſt de ma cauſe m'eſt mille fois plus cher que celuy de ma vie, & M. Arnaud me fait juſtice en cela, mais il eſt vray néanmoins que ſi je n'euſſe eu à répondre au Livre de la Perpetuité, je ne me fuſſe pas trop mis en peine de la créance des Grecs, car la verité que nous devons tous avoir *Pag.* 164

Ch. II. pour but d'éclaircir, ne dépend nullement de ce que les Grecs tiennent ou ne tiennent pas, & je me croirois fort malheureux ſi ma foy, & ma conſcience eſtoient obligées de s'affermir ſur un principe ſi pitoyable.

Bérenger avoit la parole de Dieu, c'eſtoit aſſez. On n'a pas beſoin d'autres armes, quand on eſt muny de celles-là. Mais quand ſa curioſité fuſt allée juſqu'à ſavoir quel eſtoit le ſentiment des Grecs, je ne ſay s'il euſt eu le moyen de ſe ſatisfaire. Car j'apprens que c'eſtoit un homme qui donnoit tout ſon bien aux pauvres. Je n'apprens pas qu'il diſpoſaſt à ſon plaiſir de la bourſe des grands, & vivant comme il faiſoit dans l'onziéme ſiécle, où les livres n'eſtoient que manuſcrits, l'Imprimerie n'eſtant pas encore alors en uſage & où le commerce n'eſtoit pas à mon avis auſſi ouvert d'Angers à Conſtantinople qu'il l'eſt à préſent, & n'ayant d'ailleurs ny Conſuls ny Miſſionnaires de ſes amis qui le puſſent ſoulager en ce pays-là, il peut bien eſtre excuſable quand il n'aura pas ſeu ſi ponctuellement ce qu'on y croyoit.

Mais enfin accordons à M. Arnaud que Bérenger & ceux qui le ſuivoient n'ignoraſſent pas le veritable ſentiment de l'Egliſe Gréque, où eſt la néceſſité qu'ils s'en deuſſent faire une raiſon pour ſe défendre, puiſqu on n'a jamais prétendu que la créance des Grecs fuſt la meſme que celle de Bérenger?

CHA-

Chap. III.

CHAPITRE III.

Vingt-uniéme Illuſion de M. Arnaud en ce qu'il m'impute de ſoûtenir que les Grecs n'ont jamais ſeu que les Latins cruſſent la tranſſubſtanciation. 22. En ce qu'il met en avant le formulaire de reünion propoſée aux Grecs par les Latins 23. En ce qu'il produit des paſſages des Grecs Latiniſez. 24. En ce qu'il allégue des Auteurs ſuppoſez, ou pour le moins douteux & ſuſpects de ſuppoſition. 25. En ce qu'il produit les témoignages de quelques faux Grecs gagnez pour les intéreſts de l'Egliſe Latine.

SI M. Arnaud eut voulu retrancher de ſa diſpute touchant les Grecs, les illuſions que j'ay dejà remarquées, comme il eſtoit raiſonnable, il euſt ſupprimé entiérement pluſieurs chapitres, & il en euſt abregé pluſieurs autres, & peut-eſtre que par ce moyen on n'eut pas eu tant de ſujet de ſe plaindre de ſa longueur. Mais on en eut eu encore moins s'il lui euſt plû d'en retrancher tout ce qu'il a écrit pour prouver que les Grecs ne peuvent avoir ignoré la créance des Latins ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation. C'euſt eſté la choſe du monde la plus juſte, car ce qu'il m'impute de leur avoir attribué cette ignorance, & en ſuite tout ce qu'il entaſſe d'hiſtoires, de raiſonnemens, & de réflexions, pour faire voir que cette ſuppoſition eſt abſurde, tout cela n'eſt qu'une pure illuſion, & un mauvais uſage qu'il a fait de ſon eſprit & de ſa plume. Ie n'ay jamais prétendu que les Grecs ne *Illuſion 21.*

Chap. III. ſeuſſent pas ce que tiennent les Latins ſur cét article, & ſi on prend la peine de lire avec un peu plus d'équité que M. Arnaud n'a fait ce que j'en ay écrit dans ma Réponſe à la Perpétuité, on trouvera que bien loin d'avoir avancé cette propoſition, j'ay au contraire ſouvent ſuppoſé qu'ils le ſavoient. L'Auteur de la Perpétuité m'ayant dit que les Grecs ſe trouvent avec les Latins en une infinité de lieux, & qu'on n'a pourtant jamais vû qu'il s'y ſoit excité entr'eux aucune diſpute ſur ce point, j'ay répondu, *que les Grecs ſe contentent de garder les ſentimens de leur Egliſe, ſans faire de querelle aux Etrangers.* Or cette réponſe ſuppoſe qu'ils n'ignorent pas ce que tiennent les Latins. Ie leur ay meſme appliqué ſur ce ſujet un paſſage de Phœbadius qui dit, *qu'une conſcience humble ſe contente de garder ce qu'elle croit, & eſtime qu'elle fera mieux de conſerver ſa propre foy, que d'aller diſcuter les ſentimens des Etrangers*, ce qui ſuppoſe auſſi qu'ils pouvoient ſavoir l'opinion de l'Egliſe Romaine, mais qu'ils n'avoient que faire d'en diſputer. L'Auteur ayant enſuite allégué la réünion des deux Egliſes faite au Concile de Florence, j'ay avoüé formellement que les Grecs ſemblent *y avoir tacitement ſouffert la tranſſubſtanciation des Latins*, ce qui ſuppoſe encore qu'ils ne l'ignoroient pas, car on n'ignore pas ce qu'on tolére. Le meſme Auteur ayant mis en avant la réponſe des Grecs de Veniſe aux queſtions du Cardinal de Guyſe, j'ay dit, *que c'eſtoit une réponſe concertée pour n'irriter pas des Etrangers*; ſuppoſant toûjours comme on voit qu'ils ſavoient fort bien la créance des Latins.

Rép. au 2 Traité 3. part chap. 8.

Qu'eſt-ce donc qui peut avoir obligé M. Arnaud à m'imputer

à m'imputer non ſeulement une choſe à laquelle je n'ay jamais ſongé mais une choſe dont le contraire ſe peut ſi évidemment recueillir de toute la ſuite de mon diſcours ? On ſera, je m'aſſure, étonné quand on verra le pretexte qu'il a pris pour cela. Chap. III.

L'Auteur de la Perpétuité avoit dit, *Que Brérevod Profeſſeur de Londres qui a fait un livre de la diverſité des Religions, & qui remarque avec ſoin toutes les choſes en quoy il pretend qu'elles s'éloignent de la doctrine ou des pratiques de l'Egliſe Romaine, n'oſe pas dire neanmoins que l'Egliſe Greque ſoit en rien differente de l'Egliſe Latine ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation. Qu'il ne le pretend point auſſi ny des Aſſyriens, ou Melchites, ny des Neſtoriens, ny des Iacobites, ou Eutychiens, ny des Cophtes ou Egyptiens, ny des Abyſſins; mais ſeulement de Arméniens.* Ce ſont ſes termes, & voicy ceux de ma Réponſe, POVR LES AVTRES COMMVNIONS, *l'Auteur ne nous allégue que le ſilence de Brérevod Profeſſeur de Londres, dans un petit traité qu'il a fait des Langues, & des Religions où il ne marque point que ny les Grecs, ny les Aſſyriens ou les Melchites, ny les Neſtoriens, ny les Iacobites ou les Eutychiens, ny les Cophtes ou les Egyptiens, ny les Abyſſins, s'éloignent de la doctrine, ou des pratiques de l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation. Mais c'eſt eſtre bien dénué de preuves que d'avoir recours au ſilence d'un homme qui n'a fait que marquer en paſſant les differences les plus communes des Religions ſe contentant de dire ce que les peuples embraſſent, ou ce qu'ils rejettent poſitivement, & formellement, ſans aller juſques aux choſes qu'ils ne croyent point par voye de négation, comme n'en ayant pas oüi parler.*

Perp. de la foy 3. part. ch. 8

Rép. au 2. Traité 3. part. chap. 8.

Chap. III. Ces ſix derniers mots, *comme n'en ayant pas ouï parler*, ont donné lieu à tout le vacarme. Mais premiérement M. Arnaud conſidérera s'il luy plaiſt que ma Réponſe s'applique aux *autres Communions* qu'on appelle Schiſmatiques, & que les Grecs n'y ſont nommez qu'incidemment & par occaſion. C'eſt ce qui paroiſt par mes propres termes; car apres avoir traité à part ce qui concerne les Grecs, paſſant à un autre ſujet, j'ajoûte tout d'une ſuite, *Pour les autres Communions l'Auteur ne nous allégue, &c.* Il eſt clair que mon intention regarde ces autres Cõmunions, que je ne nomme les Grecs que parce qu'ils ſont compris avec les autres dans l'objection de l'Auteur de la Perpétuité; mais que pourtant ma Réponſe ne regarde nommément que les autres peuples. Si on dit qui l'objection enfermant les Grecs avec les autres, il faut que ma Réponſe les enferme auſſi, qu'en effet elle eſt générale; qu'autrement j'aurois laiſſé l'objection à l'égard des Grecs ſans réponſe. Ie dis à cela qu'on ne ſauroit étendre ma Réponſe au delà des autres Communions Schiſmatiques, au préjudice de mes propres termes qui la reſtraignent, & la déterminent. Il faut eſtre aſſez équitable pour n'attribuer rien aux gens qui ſoit contraire à leurs propres déclarations. M. Arnaud pouvoit m'accuſer d'avoir laiſſé l'objection tirée du ſilence de Brérevod à l'égard des Grecs ſans y répondre. Il pouvoit la remettre encore dans la diſpute s'il euſt voulu, mais il ne pouvoit pas appliquer mes paroles aux Grecs, puiſque je les ay dites formellement *pour les autres Communions* par oppoſition aux Grecs meſmes dont je venois de traiter. Ce que j'en avois dit auparavant, & ce

que

que je diſois là meſme touchant les autres Com- Chap.
munions, faiſoit aſſez comprendre ce qu'il faloit III.
repondre à cét égard à l'objection tirée de Brérevod ſans qu'il fuſt néceſſaire d'en faire un article particulier, ny de les comprendre avec les autres. I'avouë qu'on peut étendre le ſens de ma réponſe en général juſques aux Grecs, en gardant les differences d'eux aux autres peuples, mais de leur appliquer juſqu'au moindre de mes termes, & de vouloir faire accroire au monde que c'eſt d'eux formellement que j'ay parlé, c'eſt ce que la raiſon, & la juſtice ne peuvent ſouffrir, apres avoir dit poſitivement comme j'ay fait que je parlois *des autres Communions.*

Mais ſuppoſons qu'il faille entendre ma réponſe des Grecs meſmes, M. Arnaud n'a-t-il pas conſideré que je parle des peuples & non des particuliers, & que je veux dire que la doctrine de la tranſſubſtanciation n'a point fait de bruit parmy les peuples, que leurs Paſteurs ne la leur ont jamais propoſée pour la leur faire embraſſer, qu'ils ne la leur ont pas auſſi décriée, pour la leur faire rejetter, en un mot qu'ils n'en ont fait, ny un article de Foy, ny un article de Controverſe. Mon ſens paroiſt par la ſimple lecture de ma Réponſe. *Brérevod*, dis-je *n'a fait que marquer en paſſant les différences les plus communes des Religions ſe contentant de dire ce que les peuples embraſſent ou ce qu'ils rejettent poſitivement, & formellemẽt, ſans aller juſqu'aux choſes qu'ils ne croyent point par voye de négation, comme n'en ayant pas oüy parler.* Il eſt clair que je diſtingue trois ſortes de points, les uns que ces peuples font profeſſion de croire poſitivement, & formellement, les autres qu'ils font auſſi profeſ-

Chap. III. sion de rejetter expreſſément, & les troiſiémes qu'ils ne croyent, ny ne rejettent expreſſément. C'eſt dans ce troiſiéme ordre que je mets la tranſſubſtanciation à leur égard. Ils n'en ont oüy parler ny comme d'une choſe qu'il faille croire, ny comme d'une erreur qu'il faille poſitivement rejetter. Ils ne la voyent ny entre les points que leur Religion enſeigne, ny entre ceux qu'elle combat, & qu'elle condamne formellement. Voilà ce que j'appelle à l'égard des peuples ne croire pas une choſe par voye de négation comme n'en ayent pas oüy parler. Il ne faloit pas ſur cela m'imputer d'avoir nié abſolument que les Grecs euſſent jamais entendu dire que les Latins creuſſent la tranſſubſtanciation, car il-y-a bien de la différence de l'un à l'autre. Ie parle des peuples, & non des particuliers, & je parle encore des points qui ne ſe trouvent ny entre les articles, qu'il faut croire, ny entre ceux qu'il faut rejetter actuellement, & non de ceux dont on peut ſavoir hiſtoriquement que d'autres peuples les tiennent.

Qu'on juge maintenant du caractére de M. Arnaud, & à quel homme on a à faire quand on a à faire à luy. Outre ce que je viens de marquer, on verra bien tôt comme il abuſe de ce que j'ay dit des beaux jours de l'Egliſe. Il vetille ſur les moindres mots, il eſt au guet ſur les expreſſions, & s'il peut en tourner quelqu'une à contre-ſens, il s'en fait la matiére d'une victoire, ou pour mieux dire la matiére d'une illuſion. Ce procédé ſemble peu digne d'un homme comme luy qui s'eſt acquis de la réputation dans le monde & qui veut ſe la conſerver. S'il avoit deſſein de s'enrichir des dépoüilles

d'Allatius

d'Allatius & de Raynaldus, & de tranſcrire comme il a fait leurs hiſtoires, ne pouvoit-il pas prendre une occaſion plus honneſte que celle-cy pour les faire entrer dans ſon volume ? Ou s'il n'en trouvoit pas de plus favorable, faloit-il que l'amour des hiſtoires, & le plaiſir de nous faire une illuſion prévaluſt ſur la bonne foy qui luy defendoit de m'imputer un ſens imaginaire, un ſens qu'il paroiſt d'ailleurs que je n'ay point eu, & qui n'a pas meſme de rapport avec la ſuite de mon diſcours? Chap. III.

Cependant c'eſt ſur cela qu'il me fait bâtir des ſyſtémes & des machines, qu'il fait des diviſions générales du monde, qu'il aſſemble des Conciles, qu'il fait marcher des Ambaſſadeurs, qu'il fait venir des armées, qu'il remplit Ieruſalem de Pélerins, qu'il fait publier des Croiſades, qu'il leur fait conquerir la Terre Sainte, Conſtantinople, & l'Empire Grec, qu'il couvre l'Orient d'Eveſques, d'Abbez, de Religieux, & d'Inquiſiteurs Latins; qu'il fait intervenir les Princes, les Roys, les Empereurs; & les Papes; qu'il met en avant des négociations, & fait faire des traitez de paix & de reünion entre les deux Egliſes, tout cela pour prouver que les Grecs n'ont pas ignoré que les Latins crûſſent la tranſſubſtanciation, c'eſt à-dire pour prouver une choſe que je n'ay jamais niée. Qui diroit que tout ce pompeux & riche étalage ſe fiſt ſans aucune néceſſité, & que toutes ces grandes images n'aboutiſſent qu'à faire voir une choſe que perſonne ne luy conteſte. Il eſt pourtant vray que ce n'eſt qu'une fauſſe équivoque qui a donné lieu à tout ce manifique appareil, une équivoque, dont tout au plus quand meſme elle auroit eu quelque

Chap. III. que couleur, il ne faloit que me demander en peu de mots l'éclairciſſement, & en peu de mots j'euſſe épargné à M. Arnaud la peine de traduire en ſon François le Latin d'Allatius, & de Raynaldus, & quelque choſe du Grec de Pachimére & d'Anne Comnéne.

Ie luy euſſe dit que je n'ay jamais entendu nier que les Grecs n'ayent pû ſavoir au vray quelle eſtoit la créance des Latins ſur le ſujet de la converſion ſubſtancielle; & qu'en cette occaſion je n'avois pas meſme penſé à expliquer mon ſentiment ſur ce qu'ils en ſavoient, ou n'en ſavoient pas, n'ayant pas jugé que cela fuſt néceſſaire pour noſtre diſpute. C'eſt ce que je luy euſſe dit pour le ſatisfaire; mais pour peu qu'il m'euſt preſſé de luy déclarer nettement ce que j'en croy, j'euſſe ajoûté qu'il me ſemble que depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à maintenant, cette nation a eſté dans une ſi prodigieuſe ignorance, dans une négligence ſi grande des myſtéres de la Religion, dans un tel accablement d'affaires temporelles, que ce ne ſeroit pas un paradoxe quand on ſoûtiendroit que la pluſpart d'entr'eux ne ſavent guéres bien ce que croyent les Latins à cét égard, puis qu'il eſt vray qu'ils ne ſavent pas trop bien ce qu'ils croyent eux meſmes. Ce que j'ay établi dés l'entrée de cette diſpute touchant leur ignorance, juſtifie ce que je dis. Mais outre cela voicy ce qu'en écrit Thomas à Ieſu. *Les Grecs*, dit il, *depuis leur ſéparation de l'Egliſe Catholique ſont tombez dans les tenebres d'une ignorance profonde, ce qui paroiſtra manifeſtement ſi on jette les yeux ſur les ſiécles qui ont precedé la ſéparation, où la Gréce a eſté la mere des arts & des diſciplines.* Il rapporte enſuite un

Thomas à Ieſu de proc. ſalv. omn. gent lib. 6. cap 5.

paſſage

paſſage de Bozius en ces termes. *Depuis le dixié-* Chap.
me ſiécle que l'Egliſe Grecque commença à ſe ſepa- III.
rer de nous, on ne ſauroit preſque marquer perſonne d'entre eux, qui ait excellé en aucune ſcience. Il peut eſtre qu'õ en trouveroit quelques-uns des médiocres. Il eſt certain que Gregoire rapporte que ſous l'Empire d'Andronic, il-y-a environ deux cens cinquante ans, il ne ſe trouva perſonne dans toute la Gréce qui fuſt capable de diſputer avec les noſtres ſur les points de la Religion; & maintenant il-n'y-en a pas un ſeul dont on puiſſe meſme dire qu'il eſt médiocrement ſavant. Si quelqu'un d'eux veut apprendre quelque choſe, il faut qu'il ſorte de Conſtantinople, & qu'il s'en vienne à Rome au Collége que Gregoire XIII. a établi pour les Grecs. Tous les Eveſques d'entr'eux ſont pris de l'ordre des Moyens, entre leſquels il y a une Loy qui porte que tous ceux qui étudient en Philoſophie ſont tenus pour excommuniez, comme le témoigne Belon au Livre premier de ſes Obſervations. Or il n'y a rien qui aide plus les hommes à la connoiſſance de la verité que la droite Philoſophie. C'eſt pourquoy le démon pour tenir les Grecs enveloppez dans ces épaiſſes tenebres d'ignorance, a fait en ſorte que les Eveſques fuſſent élûs de l'ordre des Moynes, & que d'ailleurs les Moynes s'impoſaſſent à eux-meſmes la néceſſité d'eſtre ignorans.

Il y a de l'apparence que des gens qui ſont en cét état ne s'appliquent pas trop à rechercher le veritable ſentiment des Latins ſur le myſtére de l'Euchariſtie; & en effet de tous ceux qui ont écrit depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à preſent, ſi vous en excepté les Latins, il s'en trouvera tres-peu qui ayent ſeulement fait mention de la créance de l'E-

gliſe

Chap. III. gliſe Romaine touchant la converſion des ſubſtances, ce qui marque qu'ils n'en ſont guéres inſtruits.

Ie ne croy pourtant pas que cette ignorance ait eſté ſi univerſelle qu'il n'y en ait eu toûjours de tems en tems quelques-uns qui ayent ſeu au vray l'opinion des Latins, & particuliérement ceux qui ont eu plus de commerce avec eux, comme ceux qui ont négocié les réünions, ceux qui ont conferé avec les Miſſionnaires, ceux qui ont aſſiſté au Concile de Florence, & ceux qui ont eſté contraints de vivre ſous la juriſdiction des Eveſques Latins. M. Arnaud n'avoit que faire de ſe tant mettre en peine de le prouver. C'eſt une choſe qu'on luy accorde.

Illuſion 22. Voilà déja beaucoup d'illuſions de M. Arnaud, & néanmoins nous ne ſommes pas au bout de toutes celles qu'il nous a faites ſur ce ſeul article des Grecs.

On peut encore mettre dans ce nombre l'allégation perpétuelle qu'il nous fait de cette formule de réünion qui a eſté ſi ſouvent propoſée aux Grecs, & que les Grecs ont quelque fois reçûë lors qu'ils ſe ſont accordez avec l'Egliſe Romaine. Il nous dit *que les députez de l'Empereur Michel Paléologue eſtans arrivez au Concile de Lyon, preſenterent au Pape les lettres de l'Empereur, contenant en termes formels la Profeſſion de foy qui leur avoit eſté envoyée par Clement IV. & par Gregoire X. où la tranſſubſtanciation ſe trouve expreſſément inſerée en ces termes; Sacramentum Euchariſtiæ ex Azymo conficit Romana Eccleſia tenens & docens quod in ipſo Sacramento, panis verè tranſſubſtanziatur in Corpus & vinum in Sanguinem Domini noſtri*

Livr. 3. ch. 3. page 275.

noſtri Ieſu Chriſti. Il ajoûte, *qu'enſuite George Acropolite jura pour l'Empereur cette profeſſion de foy*, & que *le Légat du Concile des Grecs preſenta auſſi une lettre au Pape de la part du Métropolitain d'Ephéſe, & de 30. Eveſques Grecs; & qu'il jura en leur nom dans les meſmes termes que l'Ambaſſadeur de l'Empereur avoit fait, d'embraſſer entierement la Profeſſion de foy dont il eſt queſtion; où la tranſſubſtanciation eſtoit exprimée.* Il dit encore *que dans la Profeſſion de foy que Jean Veccus inſéra dans ſes lettres tant en ſon nom qu'au nom des Eveſques Grecs, la tranſſubſtanciation y eſt auſſi formellement exprimée, quoy qu'elle ne le ſoit qu'à l'occaſion des Azymes*; Credentes & nos ipſum *Azymum panem in ipſo ſacro officio Euchariſtiæ verè tranſſubſtanciari in* Corpus *Domini noſtri Ieſu Chriſti, & vinum in Sanguinem eius per ſanctiſſimi Spiritus virtutem & operationem. Qu'ils aſſurent de meſme que le pain levé eſt tranſſubſtancié au corps de Ieſus-Chriſt.* Il remarque apres cela *que cette Profeſſion de foy des Eveſques Grecs n'eſtoit pas conçûë en meſmes termes que celle qui leur avoit eſté envoyée par Clement IV. & par Gregoire X. mais que cette varieté n'a point d'autre effet à l'égard de l'article des Azymes, & de la tranſſubſtanciation, ſinon qu'il y eſt exprimé en termes plus forts que dans la Profeſſion de foy de Clement.* Chap. III.

Ibid. pag. 277.

Voilà donc, ſi nous en croyons M. Arnaud, la tranſſubſtanciation formellement reçûë, & avoüée par l'Egliſe Grecque. Mais tout cela n'eſt qu'illuſion. Cette Profeſſion de foy dans le Latin de Raynaldus de qui M. Arnaud a emprunté tout ce qu'il nous en allegue, porte à la verité ces mots. *Panis verè tranſſubſtantiatur in corpus & vinum in ſanguinem;*

Chap. III. *sanguinem* ; mais comme je l'ay déja remarqué, dans le Grec qu'Allatius nous en a rapporté ſur le ſujet de la réünion de l'Empereur Iean Paléologue, elle eſt conçûë en ces termes, ὁ ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται εἰς σῶμα, καὶ ὁ οἶνος εἰς αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ιησοῦ Χριστοῦ, *le pain eſt veritablement changé au Corps, & le vin au Sang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Changé*, n'eſt pas *tranſſubſtancié*. I'ay déja montré qu'il y-a bien de la différence de l'un à l'autre. Les Grecs tiennent que le pain eſt changé au corps, cela n'eſt pas en queſtion; mais il s'agit de ſavoir s'ils croyent qu'il eſt tranſſubſtancié. M. Arnaud n'ignoroit pas cette différence du Grec & du Latin de cette Profeſſion de foy; car il l'a remarquée luy-meſme ailleurs ſur le ſujet de la réünion de l'Empereur Iean Paléologue, & il ne s'en defend qu'en nous diſant que le μεταβάλλεται des Grecs, & le *Tranſſubſtantiatur* des Latins ſont ſynonymes. Pourquoy n'a-t-il fait mention de cette différence en cét endroit; & pourquoy a-t-il fondé ſa preuve ſur le terme Latin comme ſur un terme exprés ? *La tranſſubſtanciation*, dit-il, *s'y trouve expreſſément inſérée. Ie veux faire voir à M. Claude la tranſſubſtanciation approuvée ſolemnellement par l'Egliſe Grecque de la maniére que l'on approuve les choſes que l'on a toûjours crûës, & dont on n'a pas le moindre doute.* Et enſuite, *Voilà comme je m'étois obligé de luy faire voir la tranſſubſtanciation ſignée, jurée, & embraſſée par les Grecs.* C'eſt ce qu'il fait voir en effet ſi l'on s'en rapporte ſimplement au texte Latin ; mais ſi l'on conſulte le Grec on y trouvera toute autre choſe que ce qu'il prétend. On verra donc bien que les Latins croyent la tranſſubſtanciation, & qu'ils tâchent

Allat. de Perp. conſ. lib. 2. cap. 17.

Livre 2. ch. 3. pag. 273. & ch. 2. p. 269.

chent de l'insinuer parmy les Grecs ; mais on verra Chap.
aussi que les Grecs se départent point de leurs III.
expressions générales. Car de nous dire que *μεταβάλλεται, est changé,* & *transsubstantiatur, est transsubstancié,* sont synonymes ; c'est ce que je nie, & que j'ay deja refuté, & que je refuteray encore dans la suite. Toute cette preuve sur laquelle M. Arnaud a tant fait d'insistance, se réduit à une chose qu'on ne luy conteste pas, qui est que les Grecs tiennent que le pain est veritablement *changé* au corps & le vin au sang. Cette profession de foy ne dit rien de nouveau, que je n'eusse déja reconnu dans les Auteurs Grecs. Pourquoy en triompher? Il reste toûjours à savoir s'ils l'entendent d'un changement de substance, qui est nostre unique question. Au reste il ne faut pas que M. Arnaud tire avantage de ce que dans la lettre de Iean Veccus Patriarche de Constantinople, la Profession de foy ne se trouve pas conçûe en mesmes termes que celle qui avoit esté envoyée par Clément & par Grégoire, qui fut signée & jurée par l'Ambassadeur de l'Empereur, & par le Légat des Grecs, au Concile de Lyon ; car il paroist par la lecture de cette lettre, & en la comparant avec la formule de Clément & de Grégoire, qu'à l'égard des articles de la Pénitence, du Purgatoire, & des Sacremens, c'est précisément la mesme chose & les mesmes termes, à la réserve de quelques legers changemens qu'il faloit faire nécessairement, soit pour faire parler l'Eglise Grecque en son propre nom, soit pour se reserver comme ils font l'usage de la Confirmation par les Prestres, soit aussi pour appliquer à leur pain levé, ce qui n'est dit dans l'autre que de l'Azyme. Mais quant aux termes essenciels

Chap. III. essentiels & qui regardent la doctrine, ce sont absolument les mesmes, & il en faut faire le mesme jugement.

Illusion 23. On peut mettre aussi avec justice dans le nombre des Illusions de M. Arnaud les témoignages de quelques Grecs Latinisez qui avoient quitté leur Religion pour embrasser la Romaine. Il nous produit des passages de Manuel Calécas duquel il nous dit luy-mesme *qu'il estoit de l'ordre des Frères Prescheurs, & qu'il a fait quatre livres exprés contre l'erreur des Grecs sur la procession du S. Esprit.* *Liv. 3. ch. 9.* Il en produit du Cardinal Bessarion, & d'un certain Grégoire, qui écrivirent tous deux contre Marc d'Ephése en faveur des Latins, pour défendre ce qui avoit esté fait au Concile de Florence. *Liv. 2. ch. 3. pag. 350 352.* Il en allégue de Iean Plusiadéne, de Gennadius Scholarius, & d'un Religieux nommé Hilarion, tous ardens zélateurs du mesme Concile, tous ouvertement engagez à la défense & à la propagation des dogmes de l'Eglise Romaine. *Ibid. pag. 352. & 353.* Chacun voit que des gens de cette espéce ne sont pas plus propres à décider nostre question que le scroiét Thomas d'Aquin, ou les Peres du Concile de Trente, & qu'il y a trop de surprise à nous les alléguer pour témoins.

M. Arnaud dira sans doute qu'il ne les a produits que parce qu'ils n'ont pas reproché aux Grecs de ne pas croire la transsubstanciation. Mais s'il ne se proposoit que d'en tirer cét avantage, il n'étoit pas nécessaire de rapporter comme il a fait leurs passages tout du long, ny d'y marquer en gros caractére les endroits qui établissent le changement de la substance, pour ébloüir les Lecteurs. Il suffisoit de mettre ces Auteurs en général dans l'ordre des Latins, & de réduire l'avantage qu'il veut

veut tirer de leur ſilence à eét argument négatif que nous examinerons dans la ſuite, qui conſiſte en ce que les Latins n'ont jamais accuſé les Grecs de ne pas enſeigner la converſion ſubſtancielle. Quoy qu'il en ſoit il eſt juſte de mettre à part tous ces paſſages comme abſolument inutiles & produits mal-à-propos; & s'il y-a quelque réflexion à faire ſur leur ſilence, cela viendra dans ſon rang. Chap. III.

Il n'eſt pas moins juſte de retrancher de cette diſpute les Auteurs douteux, c'eſt-à-dire ceux dont on n'a aucune aſsûrance ſi les Ouvrages qu'on leur attribuë ſont effectivement à eux, ny meſme ſi ces Auteurs ont jamais eſté au monde. Illuſion 24.

Ie mets d'abord en ce rang le prétendu Samonas Eveſque de Gaze. M. Arnaud s'empreſſe à prouver contre la conjecture de M. Aubertin que dans le 13. ſiécle, c'eſt-à-dire au tems qu'on place cét Archeveſque de Gaze, il-y-avoit des Eveſques Grecs dans la Paleſtine. Mais il ne ſe met pas en peine de nous montrer que Samonas fuſt du nombre, ny qu'aucun ait fait mention de luy. *Il y a*, dit-il, *cinq cens traitez des Peres qu'il faudroit rejetter de meſme s'il ſuffiſoit pour les traiter d'apocriphes, qu'ils n'euſſent point eſté alléguez par d'autres.* Cinq cens traitez, je le veux; mais il n'y-a pas cinq cens Peres dont perſonne n'ait fait mention, & qui ne ſe trouvent pas meſme nommez par d'autres. Quand le nom d'un Auteur eſt inconnu aux Auteurs du ſiécle où on le fait vivre, & meſme aux Auteurs des ſiécles ſuivans, c'eſt une raiſon ſuffiſante pour rendre ſon ouvrage ſuſpect de ſuppoſition. M. Arnaud ne doit donc pas trouver étrange qu'on mette ſon Samonas dans ce rang, juſqu'à-ce qu'il en ait mieux établi l'autorité. Quand M. Aubertin Liv. 3. ch. 6.

Chap. III. bertin se seroit trompé dans sa conjecture, & qu'il-y-auroit eu en effet des Evesques Grecs dans la Palestine au tems que les Sarrazins l'occupoient; cela ne conclut pas que Samonas ait esté du nombre, ny que sa dispute contre Achmet soit une piece veritable. La coûtume de M. Arnaud est que lors qu'il trouve une bagatelle à relever bien qu'elle ne soit d'aucune importance pour la dispute, il s'y attache, & il y déploye tout ce qu'il a de forces, afin qu'à la faveur de ces faux triomphes, il puisse couvrir sa foiblesse dans les choses necessaires. C'est ce qu'il a fait dans cette occasion; car voyant qu'il ne luy estoit pas possible de donner quelque poids, ou quelque couleur au témoignage de ce Samonas, il s'est jetté sur la critique & s'est echauffé à faire voir qu'il y avoit au 13. siecle des Evesques Grecs de la Palestine sous la domination des Sarrasins; & sous ce pretexte il nous veut faire passer pour bon & valable le passage de Samonas. Ce procedé est une pure illusion.

On peut fort bien mettre encore au rang des Auteurs suspects de supposition un certain Agapius que M. Arnaud dit avoir esté Moine du Mont Athos, & dont il nous rapporte quelques extraits. Je veux croire que ses extraits sont fideles, & qu'il les a fidelement traduits. Mais quelle asſûrance avons-nous que cét Auteur ne soit pas supposé, & qu'il n'y faille soupçonner aucune imposture. M. Arnaud dit, *qu'il a rencontré depuis peu ce Livre écrit en Grec vulgaire.* Déja cette rencontre me choque; il semble que ce soit un pur hazard qui luy en a donné la connoissance. Cependant on sait assez combien ceux de l'Eglise Romaine sont soigneux de recueillir ces sortes de pieces qui leur

Livre 4. c. 8.

sont

ſont favorables, & qui leur peuvent ſervir, tant à l'egard des Grecs, qu'à l'egard des Proteſtans, comme ſeroit celle-cy qui parle expreſſément de la ſubſtance de Ieſus Chriſt couverte des accidens & des apparences du pain & du vin. Ils ne ſauroient trouver rien de ſi fort dans aucun autre Auteur, comment donc auroient-ils négligé cet Agapius d'une telle maniére que M. Arnaud qui a ſes correſpondances par tout, en Italie, en Gréce, en Suede, en Moſcovie, en Syrie, n'en ait eu aucune connoiſſance que par rencontre. Il nous dit que ce Livre *a eſté peut-eſtre compoſé durant que Cyrille eſtoit encore Patriarche, puis que Cyrille n'eſt mort qu'en* 1638. *& que le livre de ce Religieux n'eſt imprimé à Veniſe qu'en* 1641. Si c'eſt là tout ce qu'on en peut ſavoir, chacun peut juger que cela ne ſuffit pas pour donner créance à un livre. L'Imprimerie de Veniſe n'eſt pas plus exemte de fraudes & de ſupercherie que celle des autres Ville.

Chap. III.

Tam facti pravique tenax quam nuncia veri.

La Confeſſion de Cyrille avoit aſſez choqué les Latins pour les obliger à luy oppoſer un témoignage auſſi expres & auſſi autentique que celuy-cy. C'eſt un Auteur, c'eſt un Religieux du Mont Athos, de ce Mont qui ſelon M. Arnaud *eſt comme le Novitiat & le Séminaire des Religieux de tout l'Orient*, & dont il dit, *que la foy eſt celle de toutes les Egliſes Grecques*, comment l'auroient-ils ſi fort mepriſé que de ne le pas produire contre Cyrille? Mathieu Caryophile a fait un traité exprés pour refuter la Confeſſion de ce Patriarche; mais il ne parle point d'Agapius. Léo Allatius a outrageuſement déchiré le meſme Cyrille dans ſon Li-

Ibid. pag. 400.

Apud Habert. in Archierat.

Chap. III. vre *de Perpetua Conſenſione*, & il n'a pas manqué de rapporter tout du long les Conciles de Cyrille de Beroë, & de Parthénius; mais il ne dit pas un mot d'Agapius. Le meſme Allatius a fait un livre contre le Docteur Creygton, où il tâche de prouver que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation. Il-y-a recueilly tout ce qu'il a pû trouver de favorable ſoit dans les livres imprimez, ſoit dans les manuſcrits. M. Arnaud le ſait bien, puis que c'eſt de là qu'il a tiré preſque tout ce qu'il nous a produit de plus ſpécieux; mais il ne nous dit rien d'Agapius; ce qui me fait ſoupçonner avec beaucoup de juſtice, que c'eſt l'ouvrage de quelque ſourbe. Quoy qu'il en ſoit il n'eſt pas raiſonnable de s'en prevaloir juſqu'à ce qu'on nous l'ait fait un peu mieux connoiſtre.

Illuſion 25. Enfin pour achever de nettoyer la diſpute de M. Arnaud de tout ce qu'elle a de vain & d'illuſoire, la raiſon veut que nous en retranchions les témoignages des faux Grecs, c'eſt-à-dire de ceux qui ayant eſté élevez dans les Séminaires des Latins, ou gagnez par les Miſſionnaires, & étant dans le fond de l'ame de la Religion Romaine, ne laiſſent pas de vivre dans l'Egliſe Grecque qu'on appelle Schiſmatique, & d'y poſſeder meſme quelquefois les plus hautes dignitez. Gerganus Eveſque d'Arte dans l'Epître qu'il a miſe à la teſte de ſon Catéchiſme ſe plaint fort de cette ſorte de gens. Il dit que ce ſont des ennemis cachez qui au dehors font ſemblant d'eſtre Grecs, mais qui ait dedans ſont Latins attachez à l'Egliſe de Rome & à ſes doctrines; & Caryophile qui rapporte cette plainte de Greganus n'en diſconvient pas. Nous avons déja veu par le rapport meſme des Ieſuites, qu'une

In refutat. Caryoph.

qu'une des plus grandes applications des Missionnaires dans l'Orient est de gagner secrettement des Evesques, & des Prestres, pour s'en servir dans les occasions, ou d'insinuër insensiblement la Religion Romaine dans l'esprit de la jeunesse Grecque, sous prétexte de leur enseigner les Langues, & la Philosophie, afin de remplir peu à peu les charges Ecclésiastiques, de leurs créatures. Nous avons veu par le témoignage mesme d'Allatius, & de Thomas à Iesu, que c'est là le grand fruit qu'on tire du Séminaire de Rome, où l'on éleve de jeunes enfans Grecs dans les créances & dans les maximes de l'Eglise Romaine, & d'où ensuite l'on les renvoye dans leur païs, pour y recevoir les ordres de la main des Evesques Schismatiques, pour y estre promûs aux Eveschez par les Patriarches Schismatiques, & pour y avancer les affaires des Latins sous cette fausse apparence. Ie laisse à part la question si ce procédé est loüable ou non, cela n'est pas de mon dessein. Chacun en peut juger. Mais je dis qu'il n'est pas possible de concevoir une plus grande illusion que celle que M. Arnaud nous fait de se servir du témoignage de ces gens-là pour décider la question qui est entre nous. Si c'est de cette maniére qu'il prétend *accabler* les Ministres & triompher de leur défaite, ses victoires seront faciles, mais ses triomphes ne seront ny solides ny fort glorieux. N'est-ce pas un artifice reprochable d'avoir voulu profiter du mystére des Missions, & des Séminaires pour éblouïr le monde, en s'imaginant qu'on ne prendroit pas garde à la supercherie. Chap. III.

C'est dans cét esprit que M. Arnaud etale avec éclat le témoignage de Paysius Ligaridius accompagné des Lettres de M. de Pompone son neveu. *Liv. 5. ch. 5.*

Chap. III.

Il en a premiérement allégué quelques extraits traduits en nôtre langue, & enfin il en a mis le traité tout entier en Latin dans ſon douziéme Livre. Voulez-vous ſavoir qui eſt ce Payſius Ligaridius, remarquez ce que M. de Pompone en a écrit dans ſa lettre. *Il eſt Grec*, dit-il, *de nation, & Religieux de l'Ordre de Saint Baſile. Il a étudié à Rome, & à Padouë; & eſtant revenu de là à Conſtantinople, il y avoit eſté fait Archeveſque de Gaza en Paleſtine.* M. de Pompone ſemble ne faire cét aveu qu'avec quelque eſpéce de contrainte. *I'ay voulu*, ajoûte-t-il, *vous dire tout ce qui eſt de cét Archeveſque, parce que je ne doute pas que quelques Calviniſtes qui ſont icy, n'ayent donné avis de cét écrit au Miniſtre Claude, & qu'en la meſme maniére qu'ils ont dit que cét Auteur devoit eſtre ſuſpect, parce qu'il avoit eſté nourry à Rome, & qu'il avoit eſté reçû Docteur à Padouë, ils ne luy ayent mandé qu'il peut rejetter ſon témoignage comme d'un homme élevé en noſtre Religion. Ce n'eſt pas que je croye rien de plus foible que cette défaite, &c.* Eſt-ce que nous n'euſſions pas ſeu de M. de Pompone qui eſtoit cét Archeveſque s'il n'euſt apprehendé que quelques Calviniſtes qui ſont à Stokolm ne l'euſſent écrit au Miniſtre Claude? Nous n'euſſions pas laiſſé de le ſavoir d'ailleurs, nous l'euſſions ſeu d'un Grec Latiniſé de Veniſe qui s'appelle le Signor Gradenigo; car voicy ce qu'il en a écrit depuis peu. *Payſius Ligaridius a étudié à Rome, & quand il en partit c'eſtoit un ardent défenſeur des Latins, j'ay oüi dire depuis qu'il avoit publiquement abjuré la Religion Romaine, lors qu'il fut fait Metropolitain de Gaza.*

Pour

Pour bien connoiſtre le caractére du perſonnage & de ſes ſemblables, il eſt bon d'éclaircir l'hiſtoire de cette abjuration dont parle le Signor Gradenigo. Voicy ce que m'en écrit M. Bazire Docteur Anglois dont j'ay déja produit le témoignage diverſes fois, & qui ſe trouva preſent à Ieruſalem lors que Payſius fut fait Archevêſque de Gaze. *L'an* 1646. dit-il, *durant les troubles qui diviſoient l'Angleterre, le Roy de la Grand' Bretagne Charles I. mon tres-bon Maiſtre, Martyr de ſainte & glorieuſe memoire, voulut que je paſſaſſe d'Angleterre en France vers ſon fils alors Prince de Galles, & maintenant le Roy Charles II. à qui Dieu donne longueur de jours. Apres un ſejour en France de deux ans, je réſolus de faire un long voyage, long,* dis-je, *ſoit à l'egard des lieux, ſoit à l'egard du tems, y ayant employé cinq annees entieres, pendant leſquelles je viſitay toute la Syrie, la Meſopotamie, & la Paleſtine. L'an* 1652. *me trouvant à Ieruſalem dans le Temple du S. Sepulchre, ἀ-χῆς καὶ τῶν τόπων ἱστορίας ἕνεκεν, pour y prier & pour voir les ſaints lieux à l'imitation de cét Alexandre dont parle Euſebe au Livre 6. de ſon Hiſtoire, Payſius Ligaridius vint à moy de la part du Patriarche de Ieruſalem nommé auſſi Payſius, pour me faire preſent d'un gâteau ſur lequel eſtoient repreſentez tous les Myſtéres de Ieſus-Chriſt depuis l'Annonciation juſques à l'Aſcenſion, & en me quittant il me pria de me trouver le lendemain à ſon mariage ſpirituel, ce furent ſes termes, c'eſt-à-dire à ſon inſtallation en la dignité de Metropolitain de Gaze. Le lendemain* 14. *Septembre cette inſtallation fut faite, & j'aſſiſtay à toute la ceremonie. Le Patriarche eſtoit aſſis ſur un Tróne haut élevé*

Chap. III.

Chap. III. couvert de tous coſtez de riches tapis de Turquie, au deſſous eſtoient les Métropolitains, & un peu plus bas les Eveſques, les Archimandrites, &c. Pendant l'Office Ligaridius recita une Confeſſion de foy dont il me donna en ſuite une copie. Avant ſa conſécration il foula à ſes pieds par deux ou trois fois un Tableau dans lequel eſtoit repréſentée une Ville aſſiſe ſur ſept montagnes, ayant au deſſus un Aigle à deux teſtes. Les Latins qui y eſtoient préſens en furent merveilleuſement ſcandaliſez, car ils entendirent bien que cette Ville eſtoit Rome. Aprés la conſécration je me retiray dans la maiſon commune des Latins qui eſtoient dans la Ville; & comme nous dînions, je voulu partager mon gâteau, & en donner à toute la compagnie; j'en donnay au Vicaire du Pape, aux Cordeliers, & aux Preſtres qui eſtoient à table avec nous, qui le reçûrent agréablement. Mais quand j'en voulus donner aux Laïques, ils le refuſérent avec exécration, diſant que c'eſtoit le gâteau de ce Schiſmatique Ligaridius qui venoit de fouler aux pieds la Ville, & l'Egliſe de Rome. Aprés dîner le Vicaire du Pape qui eſtoit ſavant & ſincére entra en converſation avec moy touchant l'invocation des Saints, & particuliérement de la Sainte Vierge; & comme je luy alléguois un paſſage de S. Epiphane, Ligaridius entra qui troubla noſtre converſation. Il commença d'abord à prier la compagnie de n'eſtre pas ſcandaliſé de ce qu'il avoit fait; ſon excuſe fut aſſez plaiſante, car il nous dit qu'il n'avoit ſongé à rien moins qu'à la Ville de Rome, mais que par cette cérémonie pratiquée dãs l'Egliſe Grecque, il avoit entendu fouler aux pieds les vanitez du monde figurées par cette Ville, & y renoncer par cette action. Cette excuſe ne fut pourtant

pas

pas bien reçûë du Vicaire, qui eſtoit trop habile homme pour s'en contenter. Apres ſon départ il me dit que Ligaridius eſtoit un inſigne hypocrite, que dans le meſme tems qu'il parloit ainſi, il prenoit penſion annuelle du Pape, & qu'il luy avoit payé ſa penſion fort réguliérement durant quelques années, mais qu'à l'avenir il ne la luy payeroit plus. Voilà qui eſt Payſius Ligaridius. Ie ne feray point d'autre réflexion ſur ſon ſujet, c'eſt aux Lecteurs à juger de la validité d'un tel témoin. Chap. III.

Chacun pourra juger auſſi de l'écrit d'un certain Gentilhomme Moldave nommé le Baron Spatari, que M. Arnaud produit avec une lettre du meſme M. de Pompone. Dans cette lettre on trouvera entr'autres choſes ces termes. *Il convient généralement avec nous ſur toutes choſes, & n'en différe que ſur la proceſſion du S. Eſprit. Auſſi vient-il toutes les Feſtes à la Meſſe chez moy, & à l'exception du Credo, où il oublie le filióque, il n'y a pas un meilleur Catholique.* N'eſt-ce pas là juſtement la définition d'un de ces faux Grecs dont nous parlons qui ſont Grecs avec les Grecs, & Latins avec les Latins? Qui ne ſait que les Grecs je dis meſmes les reconciliez comme on parle différent des Latins, non ſeulement en ce qu'ils oublient le *filióque* dans le ſymbole; mais auſſi en l'uſage du pain levé, en la Communion ſous les deux eſpéces; & en une infinité de pratiques & de cérémonies? Qui ne ſait que ceux qu'on appelle Schiſmatiques ont en horreur les Images taillées, n'invoquent point les Saints des Latins, ne croyent point le Purgatoire, rejettent la primauté du ſiége Romain, n'aſſiſtent point au ſervice des Latins, & ont une telle averſion pour leur ſacrifice, que quand *Liv. 4. ch. 9.*

Chap. III. quand un Prestre Latin a dit la Messe sur un de leurs Autels, ils le lavent plusieurs fois & le purifient comme ayant esté pollu? M. de Pompone s'est fort mécompté s'il a crû que plus la Religion de son Baron approcheroit de celle des Latins, plus la cause de M. son oncle en seroit favorisée, car au contraire, c'est par là que la qualité de ce témoin se découvre, & que son témoignage paroist manifestement nul & invalide. Vn excés de zéle a fait aller M. de Pompone plus loin qu'il ne faloit, mais Dieu l'a ainsi voulu pour empécher que nostre innocence & nostre simplicité ne se laissast surprendre à de telles illusions. Au reste je n'ay que faire de remarquer l'imprudence de son témoin qui nous assure *que tous les ans le premier Dimanche du Caresme que les Grecs appellent le Dimanche de l'Orthodoxie, le Patriarche de Constantinople excommunie dans son Temple Patriarchal en presence des Archevesques, des Evesques, & des Ambassadeurs des Roys, & Princes Chrétiens toutes les heresies, & particulierement*, dit-il, *tous ceux qui combatent la transsubstanciation.* M. Arnaud a fait écrire en gros caractéres ces termes *maximè verò transsubstantiationi adversantur*, ne se souvenant pas que luy-mesme nous a rapporté les termes de cette excommunication où il n'est pas dit un mot ny de la transsubstanciation, ny de ceux qui la combattent. Si ce que le Baron Spatari nous dit estoit véritable, M. Arnaud se seroit trahy luy-mesme en supprimant une clause si importante, & si décisive de nostre different, & il se seroit aussi donné bien de la peine en vain dans toute cette longue dispute, puis qu'il ne faloit que produire cette excommunication, & en demeurer là.

Ce

Ce que nous venons de voir touchant Payſius Ligaridius, & le Gentilhomme Moldave nous doit ſervir de régle & de guide pour bien juger du témoignage de quelques Preſtres Grecs du Patriarchat d'Antioche. Les ſoins que les Miſſionnaires prennent pour s'acquerir des créatures en ce pays-là, font qu'on ne trouvera jamais fort étrange qu'on y ait trouvé ſix Preſtres Grecs preſts à declarer & à ſigner ce qu'on leur a preſenté. D'ailleurs ils ſont dans le voiſinage des Maronites qu'on ſait eſtre réünis à l'Egliſe Romaine depuis long-tems, & gouvernez par des perſonnes qui ont à cœur la propagation des dogmes Latins. Cyrille eſtant encore Patriarche d'Alexandrie ſemble nous avoir predit ce qui nous arrive aujourduy, car voicy ce qu'il écrit dans une de ſes lettres à Vytembogard. *Le chef*, dit-il, *des Maronites fait profeßion de la Religion Romaine, & parce que le Patriarchat d'Antioche eſt dans le voiſinage des Maronites, j'apprehende qu'il n'en ſoit corrompu, d'autant plus qu'ayant eſté avertis tant de la part du Patriarche que de la mienne, il ne nous paroiſt pas que cette précaution ſoit ſuffiſante.* Quant au Synode de Chypre de l'an 1668. chacun ſait que cette Iſle a eſté ſous la direction du Pontife Romain, & des Eveſques Latins, depuis le 13. ſiécle juſques à l'an 1571. que les Turcs la prirent ſur les Venitiens, il ne faudroit donc pas s'étonner quand elle ſe trouveroit imbuë des opinions des Latins d'autant plus que le Pape y a auſſi toûjours entretenu ſes Miſſionnaires depuis ce tems-là. Ces deux piéces portent ſur le front des marques qui les font reconnoiſtre. Car la premiére commence ainſi, *Quelques nobles Preſtres François ſe*

Chap. III.

Voyez les act. liv. 12. de M. Arnaud

ſont

Chap. IV. *ſont addreſſez à nous, & nous ont demandé une profeſſion de noſtre foy touchant le S. Sacrement de l'Euchariſtie.* L'autre porte, *qu'elle a eſté tranſcrite ſur les actes du Synode à la priére tres-inſtante de Révérend Pere François de Briſac Capucin de la ſainte Miſſion des Capucins de Larnéce & de ſes Confréres.* Tout cela n'eſt que le fruit des Miſſions. M. Arnaud n'en euſt pas eſté moins eſtimé quand il ne s'en fuſt pas ſervi, les actes de cette nature, ne ſeront jamais jugez aſſez forts pour terminer le différent qui eſt entre nous, y ayant d'ailleurs des raiſons ſolides, & des témoignages autentiques contre luy.

CHAPITRE IV.

Réponſe aux témoignages de quelques Proteſtans que M. Arnaud *produit ſur le ſujet de la Créance des Grecs.*

ON voit déja que M. Arnaud euſt fort abregé ſa diſpute touchant les Grecs s'il l'euſt dechargée de toutes les illuſions; mais il l'euſt encore réduite en plus petit volume, s'il euſt voulu en retrancher toutes les choſes inutiles qui n'y ſont pas en petit nombre. Ie mets en ce rang les témoignages qu'il nous allégue de quelques Proteſtans, qui ſemblent avoüer, ou par une déclaration formelle ou par leur ſilence que les Grecs ne différent pas des Latins ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation. I'avouë qu'il n'en a pas fait une preuve, ayant bien reconnu qu'elle euſt eſté trop foible & trop imparfaite, mais il n'a pas laiſſé d'en faire un

chapitre

chapitre exprés, & de les produire avec beaucoup d'art & de pompe, eſpérant que cela feroit quelque impreſſion ſur l'eſprit de ſes Lecteurs, & les préoccuperoit de cette penſée que je ſuis préſque le ſeul d'entre les Proteſtans qui nie que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation. Il eſt donc néceſſaire de voir ce que c'eſt. Chap. IV.

Le premier qu'il nous met en avant eſt Cruſius Profeſſeur en l'Académie de Tubinge qui dit, *que les Grecs croyent que le pain eſt changé au Corps de Jeſus Chriſt, & le vin en ſon Sang*; Mais ce n'eſt pas là la tranſſubſtanciation, & il-y-a bien de la différence de l'un à l'autre. Cruſius rapporte les termes dont ils ſe ſervent, & c'eſt une choſe qui n'eſt pas conteſtée, la queſtion eſt ſi par ces termes, ils entendent une converſion réelle des ſubſtances. C'eſt ce que nous nions. *Liv. 2. c. 4.*

Il nous allégue auſſi quelque choſe de Grotius contre Rivet, & il nous remet encore devant les yeux le témoignage de Forbéſius Eveſque d'Edimbourg. Mais chacun ſait que ces deux hommes, quoy que d'ailleurs Savans, & ſur tout Grotius s'eſtoient laiſſez préoccuper par des penſées & des deſſeins chimériques, ſur le ſujet des différens qui ſont entre les deux Communions, leſquels ils prétendoient concilier, ou accommoder, & cette préoccupation leur faiſoit écrire beaucoup de choſes qu'ils n'avoient pas aſſez examinées. Au reſte Grotius dans ce qu'en allégue M. Arnaud ne parle point de la tranſſubſtanciation en particulier, & Forbéſius ne dit ſinon, *qu'elle a eſté receuë par la pluſpart des Grecs. Par la pluſpart*, voilà une reſtriction, M. Arnaud dit que Forbéſius ne la prouve pas. Mais qu'il la prouve ou non, nous n'en *Ibid. pag.* 130. *Pag.* 131.

ſommes

Chap. IV. sommes pas fort en peine, car ce n'eſt pas ſur un tel homme, ny ſur les écrits que nous voulons régler nos ſentimens. C'eſt à M. Arnaud qu'il l'allégue; à voir ſi le témoignage d'un tel homme eſt ſuffiſant. Il ajoûte, *qu'il ne l'allégue ny comme Catholique ny comme Proteſtant, mais comme un homme Savant tres-informé des Religions de l'Europe, où il avoit fort voyagé, qu'il l'allégue comme S. Auguſtin allegoit Tichonius pour confirmer un fait important avoüé par ce Donatiſte plus ſincere que les autres.*

Ibid. pag 131.

Mais comment a-t-il ſi toſt oublié la qualité que l'Auteur de la Perpetuité luy donnoit en nous le produiſant, *Forbéſius*, dit-il, *l'un des plus ſavans des Proteſtans Anglois*? Quel eſtat penſe-t-il que nous faſſions d'un homme qu'il ne peut alleguer ny comme Catholique, ny comme Proteſtant, & qui pourtant vivoit au milieu des Proteſtans. Il l'allégue, dit-il, comme un homme Savant. Ie le veux. Mais cét homme Savant eſtoit-il Iuif, ou Turc, ou More, ou Payen, pendant qu'il eſtoit Eveſque d'Edimbourg? Saint Auguſtin n'a jamais allegué Tichonius comme un homme de cette ſorte qui ne fuſt ny Catholique, ny Donatiſte, il l'allegue comme un veritable Donatiſte, encore que Tichonius reconnuſt de bonne-foy une verité que les autres conteſtoient, comme nous alléguons ſouvent des Docteurs de l'Egliſe Romaine qui avoüent des choſes que les autres nient, ſans pourtant vouloir inférer de là qu'ils ne ſoient pas de la Religion dont ils font profeſſion.

Perpet. 3. part. ch. 8

Ibid. pag. 131.

Félavius, ajoûte M. Arnaud, *ſe moque de l'inſolence de Hottinger qui prétend tirer avantage de la Confeſſion de Cyrille, & il fait voir qu'elle ne contient nullement la foy des Egliſes d'Orient.* Félavius

ne

ne parle en aucune ſorte de *l'inſolence de Hottinger*, il l'appelle au contraire *virum doctiſſimum, Clariſſimum Hottingerum.* Ces termes fiers & outrageans ne partent pas de la plume d'un homme comme Félavius. Il n'accorde pas à la verité à Hottinger que la Confeſſion de Cyrille contienne la créance de l'Egliſe Gréque, & il en allégue quelque raiſons, mais il ne luy dit point d'injure, ny ne parle en particulier de la tranſſubſtanciation. Chap. IV. *Præfat. ad Chriſtoph. Angel.*

De tous ceux que M. Arnaud met en avant, il n'y a que le Chevalier Sandis, & Dannhaverus Profeſſeur de Straſbourg qui attribuënt cette doctrine aux Grecs, & Sandis meſme y ajoûte un termes de reſtriction diſant, *qu'en ce qui eſt de l'eſſenciel ils conviennent preſque avec Rome, en la doctrine de la tranſſubſtanciation, &c.* Mais pour deux Auteurs qui peuvent avoir écrit cela ſans y faire beaucoup de réfléxion, combien pourrions-nous en produire d'autres qui n'ont pas heſité à nier qu'il-y-ait aucune conformité ſur cét article entre les Grecs & les Latins. Car ſans parler de Kemnice, de Boxornius, d'Hoſpinien, & d'Epiſcopius que M. Arnaud avouë avoir eſté de ce nombre, on pourroit luy nommer le celebre Morton Eveſque Anglois, l'Auteur d'un Livre intitulé, *Tradition Catholique, ou Traité de la créance des Chrétiens d'Aſie, d'Europe & d'Affrique*, le ſavant Saddéel pour qui Henry IV. avoit tant d'eſtime & de bien-veillance, M. Meſtrezat, Monſieur Vlric Miniſtre de Zurich, M. Hottinger Profeſſeur tres-renommé de cette meſme Ville, M. Robert Chréygton Docteur Anglois, qui a mis en lumiére l'Hiſtoire de Syropulus, & pluſieurs

Chap. IV.

sieurs autres que je laisse, parce qu'il n'est pas nécessaire d'en faire un dénombrement exact. Il suffit que M. Arnaud sache que je ne soûtiens que le sentiment commun des Protestans les plus eclairez.

Que si quelques-uns d'entr'eux, comme Chytréus, Brérevod & Hornbec, qui ont parlé de la Religion des Grecs n'ont rien dit sur l'article de la transsubstanciation; M. Arnaud n'en doit pas tirer avantage. La raison de leur silence est qu'ils ne se sont appliquez qu'à marquer les points qui sont formellement en controverse entre l'Eglise Gréque & la Latine, c'est-à-dire qui ont passé jusques à une contestation de part & d'autre, comme sont l'article de la procession du S. Esprit, celuy des Azymes, celuy du Purgatoire & quelques autres. Tout ce qu'on peut donc tirer de ce silence est que les Grecs n'ont pas fait de querelle aux Latins sur la transsubstanciation, ny les Latins aux Grecs, & que les uns & les autres se sont contentez de garder leurs sentimens, & la forme de leurs expressions sans se condamner mutuellement. Mais comme il ne s'ensuit pas de là que les Grecs ayent reçu la doctrine des Latins, il ne faut pas aussi prendre le silence de Chytréus, de Brérevod, & de Hornbec pour un aveu ou une confession tacite, qu'il n'y ait nulle différence sur ce point entre les deux Eglises. C'est-ce que j'avois déja répondu à l'Auteur de la Perpétuité qui s'étoit voulu prévaloir du silence de Brérevod à l'égard des autres Communions Schismatiques. Car je luy avois dit *que cét Auteur ne fait que marquer en passant les différences les plus communes des Religions se contentant de dire ce que les peuples*

Rép. à la Perpet. 3. part. chap. 8.

peuples embraſſent, ou ce qu'ils rejettent poſitivement & formellement, ſans aller juſques aux choſes qu'ils ne croyent point par voye de négation comme n'en ayant pas oüy parler, c'eſt-à-dire, comme ne les trouvant ny dans les articles qu'on leur propoſe à croire, ny dans ceux dont on leur fait faire une rejection expreſſe ainſi que je l'ay déja expliqué. M. Arnaud s'emporte contre cette réponſe & dit, *que je montre par là que pourvû que je parle, je ne me mets pas en peine de parler raiſonnablement.* Mais s'il croit que mon langage ne ſoit pas raiſonnable, il n'a qu'à en faire voir l'abſurdité, ſans déguiſer mon ſens, ny ſe forger comme il a fait des phantômes pour les combattre. Il n'y a point de diſcours plus raiſonnable que celuy ſur lequel un averſaire eſt contraint de faire une illuſion, & de chicaner par une fauſſe équivoque, car c'eſt une marque qu'on ne peut l'attaquer directement, & de bonne guerre. Chap. IV. *Liv 2. ch. 4. pag. 133.*

Quant a M. Aubertin de qui M. Arnaud dit *qu'il s'eſt ménagé, & que quoy qu'il ſoit d'ailleurs un des hommes du monde qui avance le plus hardiment les fauſſetez qui ne choquent que la raiſon, & non pas les yeux, il paroiſt néanmoins qu'il s'eſt trouvé embarraſſé ſur le ſujet des Grecs, & qu'il a voulu ſe préparer des moyens de s'échapper.* Ie repons que M. Arnaud eſt luy-meſme un des hommes du monde qui accuſe le plus hardiment les perſonnes, & qui ſoûtient le plus mal ſes accuſations, comme il paroiſt par toute cette diſpute, de ſorte que ce qu'il dit des fauſſetez de M. Aubertin, ne fait pas aſſez d'impreſſion ſur nous par ſa ſimple autorité ſans autre preuve pour nous y arreſter un moment. A l'égard des Grecs, il eſt vray que M. Aubertin *Ibid. pag. 137.*

Chap. IV. n'a pas traité à fond la queſtion de leur créance, parce que ſon deſſein ne l'y obligeoit pas ; Car ne s'eſtant propoſé que de montrer l'innovation qui s'eſt faite dans l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie, il l'a fait ſuffiſamment ſans qu'il ait eu beſoin de s'étendre beaucoup ſur les Grecs. Il en a dit quelque choſe en paſſant, il a expliqué quelques paſſages d'Anaſtaſe Sinaite, de Germain Patriarche de Conſtantinople, de Damaſcene, du ſecond Concile de Nicée, de Théophylacte, d'Euthymius, de Nicolas de Méthone, de Iérémie, & de quelques autres. Il eſt vray qu'il a conjecturé que l'erreur des Occidentaux s'eſt communiquée à pluſieurs Orientaux ſur la fin du douziéme ſiécle, le commerce ayant eſté alors plus ouvert entr'eux à cauſe de la conqueſte de la Terre Sainte. Mais pourtant il a fait aſſez voir qu'encore que les expreſſions des nouveaux Grecs luy paruſſent obſcures, exceſſives, & éloignées de celles des Anciens, ſi eſt-ce qu'il ne croyoit pas qu'ils euſſent embraſſé la tranſſubſtanciation des Latins, & c'eſt ſur ce fondement que parlant de Cyrille il a dit qu'il eſtoit revenu à l'ancienne foy, & qu'il avoit parlé de ce myſtére beaucoup mieux que les autres. Cela veut bien dire qu'il avoit remarqué plus de confuſion, & d'épaiſſeur dans les autres, & plus de netteté & de diſtinction dans le Patriarche Cyrille, mais non qu'il ait crû que l'Egliſe Gréque euſt reçu la doctrine de la converſion ſubſtancielle, ny qu'elle tint que la ſubſtance du pain ceſſaſt d'eſtre, car il ſoûtient formellement le contraire.

Tout ce que dit enſuite M. Arnaud ne conſiſtant qu'en des chaleurs & en des invectives con-

tre

tre moy, & ma cauſe n'en recevant aucun préjudi- Ch. V.
ce, j'en fay de bon cœur un ſacrifice à la pieté & à la charité Chrétienne.

CHAPITRE V.

Examen des argumens négatifs que M. Arnaud tire du ſilence des Grecs, & des Latins, ſur l'article de la tranſſubſtanciation.

BIEN que le troiſiéme ordre des preuves dont M. Arnaud s'eſt ſervi ne conſiſte à proprement parler qu'en un ſeul argument, cét argument ne laiſſe pourtant pas d'occuper luy ſeul preſque autant de place que tout le reſte de ſa diſpute. M. Arnaud a tant d'amour pour cette preuve qu'il ne ſe laſſe point de nous la repreſenter. Il en fait la concluſion de toutes ſes hiſtoires, la matiére de pluſieurs de ſes chapitres, & le ſujet perpétuel de ſes reflexions. S'il nous explique le ſentiment de Théophylacte, d'Euthymius, de Cabaſilas, & de Simeon de Theſſalonique, il n'oublie pas de remarquer qu'ils n'ont pas crû que les Grecs euſſent une autre foy que les Latins ſur l'Euchariſtie, puis qu'ils n'en ont pas parlé. S'il nous raconte les conqueſtes que firent les Latins en Orient dans le douziéme ſiécle, il ne manque pas d'en conclurre que les Grecs & eux ne s'eſtant rien reprochez ſur ce point, c'eſt une marque qu'ils eſtoient d'un meſme ſentiment. S'il nous fait un dénombrement des autres Grecs qui ont écrit contre l'Egliſe Romaine, ou des Latins qui ont écrit contre la Gréque, ce n'eſt que pour en

Ch. V. tirer cette conſéquence que n'y ayant pas eu de controverſe ſur la tranſſubſtanciation; c'eſt un ſigne que les deux Egliſes en eſtoient d'accord. S'il nous parle de la priſe de Conſtantinople, & de l'établiſſement des Latins dans l'Empire Grec, un des uſages qu'il en fait eſt de nous faire ſavoir que puis qu'il n'y avoit pas de diſpute ouverte ſur l'article de la converſion ſubſtancielle ils la croyoient tous également. C'eſt à cela qu'il rapporte les traitez d'accommodement les formulaires de réünion, & ce qui ſe paſſa dans les Conciles de Lyon & de Florence. Enfin c'eſt ſon argument bien-aimé qu'il répéte cent fois, ſans qu'il y ait rien de changé que les termes, & les circonſtances dont il le tire.

Il faut avoüer que M. Arnaud a quelque raiſon de ſe plaire dans cette preuve, & de la faire revenir auſſi ſouvent qu'il fait, car c'eſt ce qu'il-y-a de plus ſpécieux & de mieux coloré dans toute ſa diſpute, bien qu'au fond, il n'y ait en cela meſme aucune ſolidité. C'eſt ce qui paroiſtra dans ce chapitre, où j'eſpére de montrer clairement la nullité de la conſéquence que M. Arnaud prétend tirer de ce ſilence des Grecs. Pour cét effet je me ſerviray de deux ſortes de moyens, les uns feront voir qu'il-y-a non ſeulement de la foibleſſe mais auſſi de la fauſſeté dans ſon argument, les autres découvriront en quoy conſiſte cette foibleſſe, & cette fauſſeté, les uns ſeront plus généraux & moins directs, les autres ſeront particuliers & directs.

I. Premiérement on peut trouver étrange que M. Arnaud qui preſſe tant icy le ſilence des Grecs, & des Latins ne ſe ſouvienne pas de ce que l'Auteur de

de la Perpetuité répondoit à ma preuve tirée du silence des Payens, lesquels ne reprochoiét point la transſubſtanciation aux premiers Chrétiens, & à la conſéquence que je tirois du ſilence des Peres, leſquels ne parlét point de pluſieurs merveilles que la tranſſubſtanciation enferme. *Qui ne ſait*, diſoit-il, *en general combien ſont foibles ces ſortes de vray ſemblances, & qu'il y a une infinité de choſes qui ont pû eſtre dites par les Payens, ou par les Peres qui ne ſont pas venuës juſqu'à nous* ? Et un peu aprés, *les livres ne contiennent que la moindre partie des diſcours, & des penſées des hommes, & ne contiennét pas meſme toûjours les plus ordinaires de leurs penſées & de leurs diſcours. C'eſt le hazard, ou les rencontres particulieres qui les déterminent à conſerver à la poſterité quelques-unes de leurs penſées, & ils en laiſſent perir une infinité d'autres qui leur eſtoient encore plus ordinaires, & ſouvent plus importantes. Peut-eſtre*, dit-il, *les Payens n'ont-ils point parlé de l'Euchariſtie, mais peut eſtre auſſi en ont-ils parlé.* Comment s'eſt-il fait qu'en ſi peu de tems l'argument négatif, qui n'étoit dans mes mains qu'une foible vray-ſemblance, ſoit devenu dans celles de M. Arnaud une puiſſante demonſtration ? Les choſes qui ont pû eſtre dites par les Grecs ou par les Latins valant trois ou quatre cens ans ne ſont pas plus venuës juſques à nous que les diſcours des Payens, ou ceux des Peres, & les livres qui ont eſté faits ſur le ſujet de ces deux Egliſes la Latine, & la Greque ne contiennent pas plus des penſées des hommes que ceux qui ont eſté faits ſur le ſujet des Payens, ou que ceux que les Peres ont faits ſur le ſujet de la Religion Chrétienne.

Ch. V.

Perp. de la foy Refut. 1. partie pag. 121. 122. 123.

Ch. V. Il ſemble que ces Meſſieurs conſultent ſur toutes choſes leur intéreſt. Lors que les Auteurs les favoriſent, les Auteurs ſont dignes des loüanges publiques, lors qu'ils ne les favoriſent pas, ils ne ſont dignes que de mépris, & les argumens meſmes deviennent forts ou foibles, bons ou mauvais ſelon qu'ils leur ſervent, ou qu'ils leur nuiſent. Il eſt certain que ſi l'on compare la preuve de M. Arnaud & la mienne l'une avec l'autre à l'égard de la forme, elles ſont egales, nous ſuppoſons des principes ſemblables, & nous en tirons des conſéquences ſemblables; mais ſi on les compare à l'égard de la matiere, l'avantage eſt tout entier de mon coſté, car toutes les circonſtances donnent du poids à mon argument, au lieu qu'elles affoibliſſent le ſien. Les Payens eſtoient ſavans, ils avoient en main toute l'autorité, ils n'avoient rien à ménager avec les Chrétiens. Ils ſavoient fort bien les doctrines du Chriſtianiſme. Il s'agiſſoit de la ruïne entiére de leurs Autels, & ils eſtoient intéreſſez, pour la conſervation de leur ancienne Religion, à décrier ces nouveautez qui s'introduiſoient dans le monde. On ne peut preſque rien dire de ſemblable à l'égard des Grecs, comme il paroiſtra dans la ſuite de ce chapitre. Cependant mon argument ne conclud pas au jugement de l'Auteur de la Perpétuité, & l'argument de M. Arnaud ſi nous l'en croyons eſt de la derniére évidence. Cela veut dire que ces Meſſieurs conférent aux argumens quand ils leur font l'honneur de s'en ſervir, un caractére de bonté qu'ils ne ſauroient avoir d'eux-meſmes, & que les meſmes argumens deviennent mauvais quand on les employe contr'eux. Cette inégalité ne peut venir que de leur préoccupation.

Mais

Mais en ſecond lieu ſans m'éloigner du ſujet dont il s'agit, je puis oppoſer à la preuve négative de M. Arnaud, pluſieurs autres preuves du meſme ordre que j'ay déja employées dans le Livre precedent, leſquelles concluent avec plus de force mille fois que la ſienne, & méritent par conſéquent de luy eſtre préferées, ſelon toutes les régles de la droite raiſon. Les Grecs en expliquant le myſtére de l'Euchariſtie n'enſeignent ny l'exiſtences des accidens ſans ſujet, ny la concomitance, ny l'exiſtence du Corps de Ieſus Chriſt dans l Euchariſtie à la maniere des eſprits, ny ſon exiſtence en pluſieurs lieux. Ils ne s'embarraſſent ny de ſavoir d'où vient que nos corps ſont nourris quand ils reçoivent le Sacrement, ny de quelle matiére ſont formez les vers qui s'engendrent de l'Euchariſtie, ny de beaucoup d'autres queſtions. En un mot ils ne parlent d'aucune de ces ſuites naturelles de la tranſſubſtanciation auſquelles on ne peut s'empécher de faire réflexion, & que le Sens-commun découvre de luy-meſme ſans l'aide d'aucune Philoſophie. C'eſt ce que j'ay fait voir dans le chapitre 10. du Livre précédent, il n'eſt pas néceſſaire de le répéter icy. Ch. V. II.

Tout ce que je demande maintenant eſt qu'on compare mes preuves negatives avec celle que M. Arnaud tire de ce que les Grecs n'ont pas fait de la tranſſubſtanciation un ſujet de controverſe entre les Latins & eux. Les Grecs, dit il, ſe ſont teus ſur la tranſſubſtanciation des Latins, ils ne l'ont ny combattuë ny condamnée. Donc ils la croyoient de meſme que les Latins. Les Grecs, dis-je, ſe ſont teus par exemple ſur l'exiſtence des accidens du pain ſeparez de leur propre ſubſtance, ils ne

Ch. V. l'ont ny éclaircie. ny traitée, ils n'en ont pas seulement fait mention, donc ils ne la croyoient pas ny par conséquent la transsubstanciation. Il faut que M. Arnaud avouë que ma preuve conclut beaucoup plus naturellement que la sienne, car il est bien plus naturel mille fois a des gens qui tiennent que la substance du pain n'est plus, & qui néanmoins en voyent, & en touchent, & en sentent toutes les qualitez, la figure, la couleur, la saveur, la molesse, ou la durete, &c. de songer comment ces choses subsistent, ou au moins d en parler de quelque maniere que ce soit, qu'il n'est naturel à ceux qui ne croyent pas la transsubstanciation d'en faire un sujet de reproche & d'accusation contre ceux qui la croyent. Si vous regardez les circonstances, le commerce que les Docteurs Grecs ont eu soit avec leurs peuples, soit avec eux-mesm s en faisant reflexion sur ce qui tomboit sous leur Sens, a bien esté plus particulier & plus fréquent que celuy qu'ils ont eu avec les Latins. Ce qu'ils croyoient, & ce qu'ils voyoient leur a esté bien plus distinctement connu que ce que les Latins enseignoient, ou ce que Grégoire VII. & Innocent III. avoient déterminé dans leurs Conciles. L'intéreſt de mettre en repos leur propre esprit, & leur propre conscience estoit bien plus fort que celuy de quereller les Latins. Les occasions de se satisfaire eux-mesmes, & d'instruire leurs peuples revenoient bien plus souvent que celles de condamner des étrangers, avec qui d'ordinaire ils n'agissoient que par des Ambassadeurs, & par des Interprétes. Les motifs de leur silence à l'égard des Latins sont bien plus aisez à trouver, que ceux qui les eussent obligez de se taire à l'égard d'eux-

d'eux-meſmes. Car de nous alleguer que la gloire Ch. V.
de Dieu & le reſpect de ſes myſteres eſtoient la cauſe qu'ils ne parloient pas de l'exiſtence des accidens, ce n'eſt rien dire; car cette meſme gloire de Dieu, & ce meſme reſpect des myſteres les engageoient à donner les raiſons de leur ſilence, pour les faire connoiſtre à tous les fidéles qui dépendoient de leur direction, & pour les porter au meſme ſilence. Si je voulois groſſir mon volume à l'exemple de M. Arnaud, qui a recherché cent hiſtoires pour faire revenir cent fois ſon argument, j'aurois dequoy ennuyer les Lecteurs; car je pourrois faire ſervir à mon ſujet toutes les occaſions que les Grecs ont euës de voir, & d'adminiſtrer l'Euchariſtie, d'en parler, & d'y participer, les Paſques où les peuples ont fait leur communion, les malades qui l'ont deſiree, & qui l'ont reçûë, les livres où ils en ont expliqué le myſtere, & generalement tout ce qui leur pouvoit fournir la penſée des accidens, & j'en pourrois tirer autant de fois cette concluſion qu'ils ne croyent pas la tranſſubſtanciation, puis qu'ils n'ont rien dit de cette prétenduë merveille de la ſubſiſtance des accidens ſéparez de leur ſujet.

Il en eſt de meſme des autres ſuites de la converſion ſubſtancielle. Il ne faut qu'avoir des yeux pour reconnoiſtre que ſi ce que nous recevons dans l'Euchariſtie eſt reellement & ſubſtanciellement le Corps naturel de Jeſus Chriſt ſelon que les Latins l'entendent, il n'eſt pas dans la forme ordinaire d'un corps humain; d'où naiſt d'abord cette penſée, Comment il peut eſtre ſans cette forme. Comment il peut eſtre en un lieu d'une maniere non locale, non palpable, non diviſible, en cela

plus

Ch. V. plus ſemblable à un eſprit qu'à un corps; & néanmoins ſans mouvement, ſans action, ſans ſentiment, & en cela plus ſemblable à un corps inanimé qu'à un eſprit. Il ne faut avoir qu'un peu de ſens commun pour comprendre que ſi la ſubſtance du pain n'eſt plus, on ne ſauroit rien concevoir dans l'Euchariſtie à quoy l'on puiſſe raiſonnablement attribuër l'effet de la nourriture que nous en recevons. Il ne faut pas auſſi beaucoup de méditation pour voir que ſi la ſubſtance du Corps naturel de Ieſus-Chriſt eſt préſente au Sacrement; il eſt donc en pluſieurs lieux à la fois, ſavoir dans le Ciel, & ſur tous les Autels où l'on célébre ce divin myſtére. Cependant ils ne font aucune mention de ces choſes, ny pour les enſeigner, ny pour les éclaircir, ny meſme pour dire qu'il s'en faut taire, & qu'il en faut remettre la connoiſſance à Dieu.

Nous avons veu qu'une de leurs créances eſt que les méchans participant à l'Euchariſtie, ne reçoivent pas le Corps de Ieſus-Chriſt. Or chacun voit que cette doctrine ne s'accorde pas d'elle-meſme avec celle de la tranſſubſtanciation, & qu'elle donne lieu pour le moins à une difficulté qui naiſt de ce que d'un coſté l'on tiendroit que le pain a eſté fait le Corps du Fils de Dieu en proprieté de ſubſtance, & que de l'autre l'on croit que les méchans en le recevant ne mangent point ce Corps. D'où s'enſuit ſelon toutes les régles du bon ſens, qu'ils ſeroient obligez de faire quelque effort pour accorder enſemble ces deux créances, & pour oſter la contrarieté qui paroiſt entr'elles. Cependant bien loin qu'ils s'en mettent en peine, on ne voit pas meſme que cette contrariete quelle qu'elle

le ſoit, reelle, ou apparente, leur ſoit jamais ve- Ch. V.
nuë dans l'eſprit.

Qu'on faſſe comparaiſon des argumens que nous tirons de leur ſilence touchant toutes ces ſuites avec celuy de M. Arnaud; & qu'on juge de bonne foy ſi les noſtres ne concluent pas avec plus de force & plus d'évidence que le ſien. Nous mettons en avant pluſieurs choſes que les Grecs pouvoient connoiſtre ſans étude, ſans méditation, ſans effort d'eſprit, ſans Légats, & ſans Interprétes, par les yeux, & par le Sens-commun, des choſes qui ne ſe traitent ny par intrigues, ny par négociations, ny par vûës politiques, & où la complaiſance & les intéreſts humains ne peuvent pas eſtre ſoupçonnez, des choſes où le ſilence des Grecs eſt aſſûré, n'y ayant aucune apparence que s'ils en parloient, on ne nous le fiſt bien-toſt ſavoir, ny qu'on nous vouluſt cacher ce qu'ils en diſent, des choſes enfin où ils ne ſe pourroient taire auſſi abſolument qu'ils font, ſans faire un prejudice notable à la Religion, & une violence extraordinaire à la Nature. Au lieu que M. Arnaud ne nous produit qu'une ſeule choſe qui ne pouvoit gueres bien eſtre connuë que des Savans, qui demandoit meſme de l'application, de l'eſprit, & de la lecture; une choſe qui le plus ſouvent eſtoit entre les mains de quelques Députez, & qui ſe traitoit par le miniſtére des Interprétes, où l'intrigue & l'intéreſt, la complaiſance & la crainte, & les autres paſſions humaines ont beaucoup de part, où nous ne pouvons pas meſme eſtre aſſûrez ſi le ſilence des Grecs tel qu'on nous le repréſente eſt veritable, n'ayant de leurs Ecrits que ce que les Latins nous en ont donné. Vne choſe enfin où les Grecs ont pû ſe

taire

Ch. X. taire ſans ſe faire preſque aucune violence, & ſans croire meſme de faire aucun tort à leur Religion. Ie feray voir tout cela plus au long dans la ſuite, & je ne le mets icy en abregé que pour faciliter la comparaiſon de mes preuves avec celle de M. Arnaud, afin que les Lecteurs en puiſſent juger avec un peu plus de lumiére qu'ils ne feroyent ſans cela.

III. En troiſiéme lieu, il eſt juſte qu'on ſe ſouvienne icy des premiéres preuves que j'ay produites dans le Livre précedent, tirées de ce que les Grecs n'enſeignent pas formellement & en termes exprés la tranſſubſtanciation, je veux dire la converſion ſubſtancielle que les Latins établiſſent; qu'ils ne reçoivent point les Conciles qui l'ont déterminée; qu'il ne veulent pas ſe ſervir du terme de μεταβολὴ, qu'ils ne s'expliquent qu'en des termes généraux leſquels peuvent eſtre entendus en un autre ſens, & qui tout au plus ne peuvent avoir d'eux-meſmes qu'un ſens général, & que M. Arnaud eſt contraint de recourir aux conſéquences & aux raiſonnemens pour ſe rendre leurs expreſſions favorables. Il eſt juſte auſſi qu'on ſe remette devant les yeux les fondemens ſolides ſur leſquels mes preuves ſont appuyées, c'eſt-à-dire d'un coſté les témoignages que j'ay produits ſur ce ſujet, & de l'autre les illuſions que j'ay découvertes dans la diſpute de M. Arnaud, ſoit touchant le formulaire de réünion dont il a tant fait de bruit, ſoit touchant les témoignages de Samonas, d'Agapius du Baron Spatari, de Jayſius Ligaridius, du Synode de Chypre, & de quelques Preſtres du Patriarchat d'Antioche; car la verité de mon principe réſulte de l'examen de toutes ces choſes, le reſte

des

des preuves de M. Arnaud n'eſtant que des raiſon- Ch. V.
nemens & des conſéquences.

Qu'on faſſe enſuite comparaiſon de ſon argument négatif avec les miens, & qu'on juge quelle des deux conſéquences eſt la meilleure. Les Grecs, dis-je, quand ils expliquent le myſtére de l'Euchariſtie n'employent point le terme de tranſſubſtanciation, ils n'enſeignent pas formellement la choſe que ce terme ſignifie; ils ne reçoivent point les Conciles qui l'ont déterminée; & dans la rejection qu'ils en font ils n'exceptent pas cét article, ny ne témoignent d'ailleurs qu'ils s'y accordent. Ils ne croyent donc pas la converſion ſubſtancielle des Latins. M. Arnaud dit au contraire. Les Grecs ne reprochent pas la tranſſubſtanciation aux Latins. Ils n'en font pas une diſpute; il ne la condamnent pas comme une erreur. Dont ils la croyent. Ie dis que ma conſéquence eſt évidente, certaine, immédiate & néceſſaire, au lieu que celle de M. Arnaud n'a aucune de ces qualitez. Ma conſéquence eſt évidente; car il eſt évident que toute l'Egliſe qui croit la converſion de la ſubſtance du pain en la ſubſtance du Corps meſme de Ieſus-Chriſt, & qui veut que ſes enfans la croyent, la leur enſeigne en des termes clairs & diſtincts qui ſont capables d'en former l'idée qu'elle veut qu'ils en ayent. Or l'Egliſe Grecque ne le fait pas. Donc elle ne la croit pas. Ma conſequence eſt certaine, autant qu'aucune conſéquence de cette nature le peut eſtre. Car ce ſeroit un prodige inoüy, qu'une Egliſe euſt ſur le changement qui arrive dans l'Euchariſtie une créance auſſi déterminée & auſſi diſtincte que l'eſt celle de la converſion d'une ſubſtance en une autre, & que neanmoins

Ch. V. moins elle ne ſeuſt, ou ne vouluſt s'en expliquer en des termes clairs & diſtincts, quoy qu'elle les trouve d'ailleurs tout formez dans le langage d'une Egliſe avec qui elle conviendroit ſur ce point. Or c'eſt ce que l'Egliſe Grecque ne fait pas. Elle ne s'en explique pas ainſi. Donc elle n'a pas cette créance. Ma conſéquence eſt immédiate ; car la premiére & la plus immediate obligation, le premier & le plus immédiat effet qui naiſt de la creance de la tranſſubſtanciation dans une Egliſe qui la tient, eſt celle de l'enſeigner, & de s'en expliquer comme elle la croit, c'eſt-à-dire diſtinctement ; car on ne la peut croire que diſtinctement. Or l'Egliſe Grecque ne s'en explique pas diſtinctement. Donc elle ne la croit pas. Ie dis enfin qu'elle eſt néceſſaire. Car il n'y-a rien qui pûſt empeſcher l'Egliſe Grecque d'expliquer nettement cette créance ſi elle l'avoit, non l'ignorance des expreſſiõs propres; car outre qu'elles ſont aiſées à trouver, l'Egliſe Romaine les luy fournit; non la crainte de ſcandaliſer ſes peuples, car on veut que ſes peuples ayent cette créance depuis la naiſſance du Chriſtianiſme juſqu'à preſent ſans interruption; non la crainte de ſcandaliſer les infidéles, car les infidéles parmy leſquels les Grecs vivent, ſouffrent toutes ſortes de Religions ; & les Latins qui ſont meſlez avec eux, & qui ne font pas difficulté de s'expliquer clairement touchant leur dogme, auroient il y-a déja long tems oſté ce prétexte aux Grecs ; l'apprehenſion auſſi de choquer leurs Empereurs quand ils en ont eu, ne ſauroit les avoir retenus, car les Empereurs Grecs, comme nous l'avons déja vû, ont eſté preſque tous portez à favoriſer les Latins. Moins encore peut-

on

on dire qu'ils en ayent eſté empeſchez par la crain- Ch. V.
te de l'Egliſe Romaine & de ſa puiſſance, car c'étoit au contraire le moyen de ſe la rendre favorable. Avec tout cela les Grecs n'enſeignent point cette doctrine en termes clairs & expres. Donc ils ne la tiennent pas.

Que ſi maintenant on tourne les yeux ſur la conſéquence que tire M. Arnaud, on verra qu'elle n'a aucune de ces qualitez que je viens de remarquer dans la mienne. Elle n'eſt pas evidente, car quelle evidence y-a-t-il qu'une Egliſe pour n'embraſſer pas une doctrine la doive condamner d'abort, ou en faire un article de controverſe? Cette propoſition priſe dans ſa généralité eſt non-ſeulement inévidente, mais fauſſe, & contraire aux maximes de la droite raiſon, & de l'Ecriture Sainte. Eſtant appliquée en particulier à la tranſſubſtanciation, elle n'a aucune évidence; car il faut ſuppoſer qu'une Egliſe qui ne la croit pas l'enviſage de la maniére qu'il faut pour juger que c'eſt une erreur condamnable, & qu'elle ait aſſez de lumiére pour cela. Et quand elle auroit aſſez de lumiére pour en bien juger, il faut encore ſuppoſer qu'elle ſe croye obligée de faire cette condamnation, contre une autre Egliſe dont elle eſt actuellement ſéparée. Il faut outre cela ſuppoſer qu'elle ait aſſez de courage pour faire ſon devoir, & qu'il n'y ait aucune conſidération humaine qui l'en détourne. Or on ne ſauroit faire voir que ces trois ſuppoſitions à l'égard des Grecs ſoient evidentes. De cela meſme il paroiſt que la conſéquence de M. Arnaud n'a aucune certitude; car quelle certitude y-a-t-il dans une conſéquence qui depend de trois ſuppoſitions non ſeulement tres-incertaines, mais

Ch. V. mais qui ſe trouveront plûtoſt fauſſes que véritables quand on les examinera. Elle n'eſt pas auſſi immédiate ; car il eſt bien vray qu'il n'y a point de milieu entre croire la tranſſubſtanciation, & s'en expliquer nettement, à l'égard d'une Egliſe qui eſt en pleine liberté de dire ſur cela ce qu'elle penſe ; mais entre ne la pas croire, & en faire un point de controverſe à des Etrangers qui la croyent, il-y a beaucoup d'éloignement, il-y-a des choſes entre deux, quand ce ne ſeroit que les trois ſuppoſitions que je viens de remarquer. Enfin je dis que cette conſéquence n'a aucune néceſſité, car elle peut avoir eſté empeſchée par mille choſes, par le défaut d'hommes Savans capables de s'engager dans cette quérelle, par les intéreſts temporels de leur Empire, & de leur Egliſe, par la crainte d'irriter les Latins qui ont eſté preſque toûjours leurs maiſtres, par les intrigues de leurs Empereurs, & de pluſieurs de leurs Patriarches, & de leurs Eveſques ; mais ſur tout par un eſprit de ſuperſtition qui fait que depuis long-tems ils ont converty la Religion en des cérémonies puériles, négligeant les choſes ſolides & eſſentielles du Chriſtianiſme, pour ne s'attacher qu'à des bagatelles dont ils font le capital.

Pour donner encore plus de jour à cette comparaiſon que je deſire qu'on faſſe, entre les argumens négatifs de M. Arnaud & les miens, il ſera bon de faire icy une réflexion général ſur l'eſtat de noſtre diſpute. Il s'agit entre nous de ſavoir ſi les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, ou non ; M. Arnaud a entrepris d'établir l'affirmative, & moy de ſoûtenir la négative. Or cela eſtant ainſi comme il l'eſt ſans difficulté, chacun voit que je ne

ſuis

fuis obligé de prouver ma théſe que par des argu- Ch. V.
mens négatifs. Les Grecs n'enſeignent ny la tranſſubſtanciation, ny ſes ſuites néceſſaires & naturelles. Donc ils ne la croyent pas. Cela conclud fort bien ſelon la nature de la théſe que je défens, & cette preuve eſt capable de ſatisfaire l'eſprit, & de décider la queſtion. Mais il n'en eſt pas de meſme de M. Arnaud; car il eſt obligé de prouver ſa propoſition, non tant par le ſilence de ces gens-là, que par leurs paroles; non tant par des argumens négatifs, que par des argumens poſitifs. Les Grecs, dit-il, croyent la tranſſubſtanciation. C'eſt ce qu'il doit montrer par des preuves affirmatives. Quand donc la concluſion qu'il tire du ſilence des Grecs ſeroit encore plus vray-ſemblable qu'elle n'eſt, ſi eſt-ce qu'elle ne ſera jamais aſſez forte pour perſuader par elle-meſme un homme raiſonnable. On en peut avoir l'eſprit embarraſſé comme d'une difficulté qui fait quelque peine; mais quoy qu'il en ſoit on dira toûjours, qu'il faut examiner ce que les Grecs enſeignent poſitivement ſur l'Euchariſtie, qu'il faut peſer ce qu'ils en diſent, & voir de quelle maniére il s'en expliquent, parce que c'eſt le ſeul juſte & véritable moyen de décider la queſtion. En effet s'il eſt vray que les Grecs enſeignent la tranſſubſtanciation, les argumens négatifs tirez de ce qu'ils n'en font pas une controverſe avec les Latins ſont ſuperflus; l'affaire eſt vuidée; il n'eſt pas neceſſaire d'aller plus loin; ſi au contraire il eſt vray qu'ils ne l'enſeignent pas, les argumens négatifs ſont de nulle conſéquence, il s'en faut tenir à ce qu'on trouve dans la forme de leur doctrine. Il eſt donc certain qu'il y-a plus d'eclat que de ſolidité dans cette partie de

Ch. V. la diſpute de M. Arnaud, & qu'elle eſt plus propre à divertir l'imagination qu'à ſatisfaire le jugement. Elle eſt capable de nous éblouïr par une fauſſe apparence, mais non pas de nous inſtruire, car elle ne décide rien, on demeure toûjours dans le deſir & dans la néceſſité de ſavoir ce que les Grecs enſeignent. Si vous ſatisfaites ce deſir, on eſt content; ſi vous ne le ſatisfaites pas, vos argumens négatifs ne ſervent de rien. M. Arnaud pouvoit donc bien s'empeſcher de nous raconter tant d'hiſtoires; de nous rapporter tant de fois le formulaire des réünions, & de nous faire un dénombrement auſſi exact qu'il a fait de tous les Auteurs qui ont traité la diſpute des Grecs & des Latins. Tout cela eſt inutile, & je ſerois en droit d'en faire peu de conſidération; parce que quand on aura employé beaucoup de tems à la diſcuſſion de ces choſes, il faudra toûjours revenir au point principal qui eſt de ſavoir poſitivement ce que les Grecs enſeignent ſur l'Euchariſtie. Car, comme je viens de dire, la théſe de M. Arnaud eſtant affirmatiue, ſavoir que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, il faut qu'il l'établiſſe nettement par des preuves affirmatives; & c'eſt de ces preuves ſeules que dépend la deciſion de la queſtion, & non des argumens négatifs, tirez de ce qu'ils ne font pas.

Voilà pour ce qui regarde mes moyens généraux. Venons maintenant aux particuliers. M. Arnaud prétend que ſi les Grecs n'ont pas creû la tranſſubſtanciation, & ſi encore ils ne la croyent pas, ils en ont dû faire une controverſe entr'eux & les Latins. Ie répons que les Grecs ſe ſont contentez de garder leur propre créance ſur le ſujet de ce

Sacre-

Sacrement, qu'ils ſe ſont tenus à leurs expreſſions ordinaires, & qu'ils n'ont point admis les déterminations de Gregoire VII. ou d'Innocent III. ny la doctrine du Concile de Trente; mais qu'ils ne ſont pas allez juſqu'à une condamnation formelle du ſentiment des Latins, ny n'en ont fait un ſujet de diſpute ou de controverſe. En un mot ils ne croyent, ny n'impugnent la tranſſubſtanciation. Ils ne la croyent pas; car elle n'a point de lieu dans la doctrine de leur Egliſe, elle n'eſt ny dans leurs Confeſſions de foy, ny dans leurs livres Eccleſiaſtiques, ny dans les deciſions de leurs Conciles, ny dans leurs Liturgies, ny dans les livres de leurs Auteurs, ny dans leurs Catéchiſmes, ny dans la bouche de leurs véritables Paſteurs. Ils ne l'impugnent pas auſſi; car autant qu'on en peut juger par ce qui nous paroiſt, ils n'en ont point diſputé avec les Latins, ny ne l'ont formellement debatuë dans leurs anciens démélez. Ie dis par ce qui nous paroiſt, n'eſtans pas impoſſible que quelques-uns n'en ayent diſputé, & que les témoignages n'en ayent eſté perdus ou ſupprimez, ou qu'ils ne ſoient pas venus juſqu'à nous. Quoy qu'il en ſoit, prenans les choſes au pis, il ne s'agit maintenant que de ſavoir ſi ma reponſe eſt raiſonnable, & ſi en effet les Grecs ne croyant pas la converſion des ſubſtances, il ſe peut faire néantmoins qu'ils ne la condamnent pas dans l'Egliſe Romaine. Or c'eſt ce que je ſoûtiens eſtre non ſeulement tres-poſſible, mais auſſi tres-vray ſemblable. D'où il s'enſuit que l'argument de M. Arnaud ne conclus ny dans le genre du néceſſaire, ny dans le genre du probable quand on l'examine de prés. Ch. V.

Ch. V. Pour le faire voir, je produis premiérement l'exemple de l'Egliſe Romaine elle-meſme, qui ne condamne pas pluſieurs créances qu'elle voit en des perſonnes particuliéres, & meſme en des Societez entiéres, ou en des corps qui luy ſont ſoûmis, & qui pourtant ne les reçoit, ny ne les approuve. Elle garde le ſilence à leur égard pour des raiſons qui luy ſont connuës, mais elle ne prétend pas qu'on argumente de ſon ſilence auſſi bruſquement que M. Arnaud fait de celuy des Grecs. La queſtion ſi l'infaillibilité réſide ou dans le Pape, ou dans le Concile a demeuré juſques à-préſent indéciſe, les particuliers s'en debattent entre eux, & l'on voit bien lequel des deux partis la Cour de Rome favoriſe; mais on ne peut pas encore dire nettement qu'elle ait condamné, ou combattu, comme une erreur, l'opinion *de ceux qui élevent* le Concile au deſſus du Pape, ſans qu'elle veuille néanmoins qu'on argumente de ſon ſilence. Combien de tems l'Egliſe Romaine a-t-elle ſouffert le ſentiment des Dominicains touchant la Conception de la Vierge ſans le combatre ny le condamner, quoy qu'elle ne l'approuvaſt pas? Cette conſéquence que tire M. Arnaud eſt ſi peu ſolide, ou s'il me permet de le dire, ſi captieuſe, qu'Innocent X. a bien voulu nous avertir de n'abuſer pas ainſi du ſilence des perſonnes. Car dans ſa Conſtitution où il condamne les cinq propoſitions qu'on ſuppoſe eſtre extraites du livre de Ianſénius il déclare formellement qu'encore qu'il n'ait condamné que ces cinq propoſitions, il n'entend pourtant pas avoir approuvé par ſon ſilence le reſte qui eſt contenu dans ce livre. Si je dis donc que les Grecs en ne diſputant que ſur quelques articles n'ont pas préten-

prétendu approuver par leur ſilence le reſte de la Religion des Latins, moins en particulier la doctrine de la converſion ſubſtancielle, je ne dis rien qu'on ne doive trouver raiſonnable par l'exemple meſme de l'Egliſe Romaine, & par la maxime du Pape Innocent. Ch. V.

Il eſt bon de remarquer deux choſes dans ces exemples que je viens d'alléguer, l'une qu'il s'agit de ce qui ſe paſſe dans le propre ſein de l'Egliſe Romaine, entre des perſonnes qui luy appartiennent, & à qui elle eſt en droit, & en obligation de donner l'inſtruction, & la correction neceſſaire, & l'autre qu'elle a un juſte ſujet de craindre qu'à la faveur de cette tolérance, l'erreur ne ſe communique à pluſieurs perſonnes, & qu'enfin elle ne devienne generale à tout le corps. Or la premiére de ces choſes n'a point de lieu à l'égard des Grecs; car il s'agit non d'une opinion qui ait pris naiſſance dans leur Egliſe, mais de l'opinion d'une Egliſe étrangére ſeparée de la leur depuis long-temps, & ſur laquelle ils ne prétendent aucune juriſdiction. Quant à la ſeconde choſe, j'avouë que ſi les Grecs euſſent raiſonné comme ils devoient ſur leur propre conduite, ils euſſent facilement prévû que les Latins qui profitent de tout ne manqueroient pas de faire leurs efforts pour introduire la tranſſubſtanciation dans la Gréce à la faveur de ce ſilence, comme à la faveur d'une nuit, ou d'un ſommeil, & de prendre meſme de là occaſion de perſuader aux ſimples que les deux Egliſes ſont d'accord ſur cét article. Mais quelque evident que fuſt ce danger, il eſt clair que celuy où l'Egliſe Romaine ſe met de laiſſer prendre racine aux opinions qu'elle tolére dans ſon propre ſein, eſt encore beaucoup

Ch. V. plus évident, & néantmoins elle ne laisse pas de garder le silence ; ce qui montre combien est vaine la consequence de M. Arnaud. Car si l'Eglise Romaine peut bien souffrir que dans son propre corps on ait des sentimens qu'elle n'approuve pas, pourquoy les Grecs ne pourront-ils pas avoir la mesme tolérance pour un sentiment des Latins, & si l'on ne veut pas conclurre, de ce que Rome ne combat pas une doctrine, qu'elle la tienne, ou qu'elle l'enseigne, pourquoy faut-il tirer une semblable conclusion à l'égard des Grecs ?

II. En second lieu je produis l'exemple de beaucoup d'autres articles importans, où les Grecs ne conviennent pas avec les Latins, & dont pourtant on ne trouve pas qu'ils ayent disputé les uns contre les autres non plus que de celuy de la transsubstanciation du moins autant que j'ay pû m'en éclaircir par une lecture assez étenduë. Par exemple les Grecs croyent que les peines des damnez sont soulagées par les priéres des vivans. Ils croyent mesme que la vertu de leurs priéres est si grande, quelles délivrent quelque fois absolument ces miserables de leurs tourmens, & les retirent de la damnation. *Ils sont*, dit Allatius, *fortement attachez à cette opinion que les priéres des gens de bien profitent aux infidéles & à ceux qui sont condamnez aux tourmens éternels, & qu'ils en reçoivent du soulagement, quelquefois mesme une délivrance entiére.* C'est ce qu'il prouve ensuite par quantité de passages de leur Triode qui est un de leurs livres Ecclésiastiques, & par d'autres de leurs plus célebres Auteurs. Les Latins sont dans un sentiment contraire. *Il est certain*, dit Bellarmin, *que les suffrages de l'Eglise ne profitent ny aux bien-*

Allat. Diss. 2. de lib. Eccles. Grec.

Bellar. de Purg. lib. 2. cap. 18.

bienheureux ny aux damnez, mais ſeulement à ceux qui ſont en Purgatoire. C'eſt ce qu'enſeignent tous les Scholaſtiques qui ſuivent en cela l'opinion de S. Auguſtin. Cependant nous ne voyons pas que les deux Egliſes en ayent fait un article de controverſe entr'elles, ni qu'elles ſe ſoient mutuellement accuſées d'erreur ſur ce ſujet. Nous ne voyons pas que cette queſtion ait eſté agitée lors qu'on a traité de la réünion, ſoit au Concile de Florence, ſoit ailleurs, ny qu'on en ait fait mention dans la profeſſion de foy que les Papes leur ont ſi ſouvent envoyée, pour procurer l'accommodement. Ch. V.

Le meſme Allatius remarque une autre opinion des Grecs qui a quelque rapport avec celle dont je viens de parler. C'eſt qu'ils croyent que quand Ieſus-Chriſt deſcendit aux Enfers, il y preſcha ſon Evangile à tous les morts, tant aux Saints, qu'aux damnez; qu'il ſauva d'entre les damnez tous ceux qui crûrent à ſa parole, & qu'il les reſſuſcita. Il paroiſt par les paſſages qu'Allatius produit tant de leur Pentecoſtaire, qui eſt un autre de leurs livres Eccleſiaſtiques, que de leurs Auteurs, que c'eſt là leur ſentiment. Mais il paroit auſſi d'ailleurs, que ce n'eſt pas l'opinion des Latins, & qu'au contraire ils traitent cette créance de fauſſe & d'hérétique. *Aucune des ames des damnez* dit Bellarmin, *ne furent délivrées. Car Philaſtrius & S. Auguſtin diſent que c'eſt une héréſie, que d'aſſurer que quelques-uns des méchans furent convertis & ſauvez par la prédication de Ieſus-Chriſt aux Enfers.* Allatius ajoûte, que S. Irénée, & S. Epiphane avoient déja condamné cette erreur dans Marcion, & que Grégoire I. qui vivoit ſur la fin du 6. ſiécle, l'avoit auſſi cenſurée comme une

Allat. Diſſ. 2. de Pentecoſt.

Bellarm. de anima lib. 4. cap. 16.

Allat. Diſſ. 2.

Ch. V. une héréſie en la perſonne de George, & de Théodore, l'un Preſtre, & l'autre Diacre de l'Egliſe de Conſtantinople. Cependant bien que la différence qui eſt entre les deux Egliſes ſur cét article ſoit manifeſte, on ne trouve pas qu'elles en ayent fait une controverſe, ou que les Auteurs d'un & d'autre party ayent écrit ſur ce ſujet les uns contre les autres, ny qu'il s'en ſoit parlé dans les réünions.

On peut encore mettre entre les différences des deux Egliſes la rejection que la Grecque fait de pluſieurs livres de la Bible qu'elle tient pour apocryphes, au lieu que la Latine les reçoit, & les met au nombre des Canoniques. Car il eſt certain que les Grecs ſuivent ſur ce point le Canon 60. du Concile de Laodicée, & l'autorité de Iean Damaſcene, comme il paroiſt par le témoignage de Métrophane Crytopulus, lequel aprés avoir fait le dénombrement des livres Canoniques qu'il dit eſtre trente trois en tout, ajoûtes ces paroles. *Quant aux autres livres que quelques uns admettent dans le Canon des Ecritures, comme les livres de Tobie, & de Iudith, la Sapience de Salomon, la Sapience de Ieſus fils de Sirach, Baruc, & les Maccabées, nous ne croyons pas qu'on les doive entiérement rejetter, puis qu'ils contiennent beaucoup de choſes dignes de loüange qui regardent la Morale. Mais pour les recevoir comme des livres Canoniques & autentiques, c'eſt ce que l'Egliſe de Ieſus-Chriſt n'a jamais fait comme le témoignent pluſieurs Docteurs, & entre autres S. Grégoire le Théologien, S. Amphilochius, & aprés eux S. Iean Damaſcene. C'eſt pourquoy nous n'établiſſons point de dogmes ſur leur autorité, mais ſeulement ſur l'autorité des*

Metroph. Confeſſ. Eccl. Orié. cap. 7.

trente

trente trois livres Canoniques. Voilà le ſentiment Ch. V.
des Grecs fort oppoſé à celuy des Latins : & cependant on ne voit pas qu'ils ayent fait de cette différence un point de Controverſe, ny qu'il s'en ſoit parlé dans les réünions.

Il ne faut pas ſortir du ſujet de l'Euchariſtie pour faire voir à M. Arnaud un autre exemple de cette retenuë. Les Grecs depuis le ſeptiéme ſiécle rejettent les termes de type, de figure, & d'image; & les Latins s'en ſervent, ſans que les Grecs leur en ayent jamais fait de querelle. On ne peut pourtant pas dire qu'ils ayent mépriſé ce point ; car quand ils s'en expliquent, ils ajoûtent à leur rejection une formule d'exécration. *A Dieu ne plaiſe*, dit Anaſtaſe Sinaïte, *que nous diſions que la Sacrée Communion ſoit la figure du Corps de Ieſus-Chriſt. A Dieu ne plaiſe*, dit Damaſcene, *que le pain & le vin ſoient la figure du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt.* Cependant quelque forte que ſoit leur averſion pour cette figure, ils n'en ont jamais fait un crime aux Latins, ni ne les ont accuſez d'erreur en ce point.

On pourroit bien produire d'autres exemples des différences qui ſont entre les deux Egliſes, ſur leſquelles pourtant les Grecs n'ont jamais fait de controverſe aux Latins ; mais ceux que je viens de remarquer ſuffiſent pour faire voir à M. Arnaud la nullité de ſa conſéquence, & en meſme tems la poſſibilité de ma propoſition. Car pourquoy la tranſſubſtanciation ne peut-elle pas avoir eſté paſſée ſous ſilence, de meſme que ces autres articles ? Pourquoy l'argument négatif qui ne vaut rien touchant ces points, ſera-t-il bon ſur le

ſujet

Ch. V. ſujet de la tranſſubſtanciation ? Si les Grecs ont pû demeurer dans leurs propres ſentimens, & garder leur créance touchant le ſoulagement des peines des damnez, & leur délivrance par les ſuffrages des vivans, touchant la Prédication de Ieſus-Chriſt à ces meſmes damnez, & le ſalut de ceux qui ſe convertirent à ſa Parole, touchant le nombre des livres Canoniques, & des apocryphes, touchant la queſtion ſi l'Euchariſtie eſt une image, & une figure, ſans en faire des points de diſpute avec l'Egliſe Latine, & ſans l'accuſer d'eſtre en erreur ſur tous ces ſujets, pourquoy la meſme choſe ne peut-elle pas eſtre arrivée touchant le changement qui arrive en l'Euchariſtie.

M. Arnaud dira ſans doute que le dogme de la tranſſubſtanciation eſt d'une toute autre importance que ces points dont je viens de parler, qu'il ſe pourroit faire que la diſpute publique ne fuſt pas deſcenduë juſqu'à des choſes legéres, & peu conſidérables, mais qu'il ne faut pas s'imaginer la méme modération ſur le ſujet de la converſion ſubſtantielle qui tient un tout autre rang dans la Religion. Ie répons 1. qu'on ne peut pas dire que ces articles que j'ay produits, ſoient de petite importance. Car à l'égard du premier, il eſt de tres-grande importance à la piété Chrétienne, de ne donner pas cette eſpérance aux méchans, que quoy qu'ils faſſent ils peuvent un jour eſtre rachetez des peines de l'Enfer. Quant au ſecond il a eſté déja mis par S. Irenée, S. Epiphane, Philaſtrius, S. Auguſtin, & Grégoire le Grand au nombre des héréſies. Dans le troiſiéme, il s'agit d'établir le Canon des Ecritures qui doivent régler noſtre foy ? & le quatriéme

eſt

eſt accompagné de l'éxécration des Grecs. On ne Ch. V.
ſauroit donc traiter cela de choſes legéres, & peu conſiderables. Mais en ſecond lieu je répons que pour bien juger de l importance de la tranſſubſtanciation, dans l'occaſion dont il s'agit, il la faut conſidérer, non en elle meſme, ny par egard à nos diſputes préſentes, mais par egard aux Grecs & à leurs diſputes avec les Latins: c'eſt-à-dire qu'il faut voir quel jugement en ont pû faire des perſonnes prolongées dans l'ignorance, & dans la ſuperſtition, & dont toute la Religion ne conſiſte preſque plus qu'en grimaces, & en cerémonies ſuperſticieuſes, qui ont vecu juſqu'icy dans des deſordres, & dans des confuſions perpétuelles, qui ont eu à ſe ménager avec les Latins, & à s'accommoder à eux autát qu'ils pouvoient, qui n'ont pas trouvé la tranſſubſtanciation entre les points ſur leſquels les deux Egliſes diſputérent au commencement, & ſur leſquels elles ſe ſéparérent, des perſonnes enfin à qui les Latins n'ont point fait de querelle expreſſe ſur cét article, & qui convenoient avec eux en de certains termes generaux. Qu'on voye s'il eſt impoſſible que des gens qui ſont dans cét état ne faſſent pas toutes les reflexions qu'ils devroient faire ſur le ſentiment de l Egliſe Latine, & qu'ils n'examinent pas aſſez bien l'importance & le poids de cette difference qui eſt entre les dogmes de leurs Egliſes. Qu'on voye s'il eſt impoſſible qu'ils s'abſtiennent d'en faire une controverſe particuliere, & qu'ils ſe contentent de garder leur foy, & leurs expreſſions, ſans ſe méler de celle des autres.

Ie produis en troiſiéme lieu des exemples du ſi- III.
lence de ces meſmes Grecs touchant quelques opi-

nions

Ch. V. nions des autres Chrétiens Orientaux qui ſont mélez avec eux beaucoup plus que les Latins, & auſquels néantmoins nous ne trouvons pas qu'ils reprochent ces opinions, ny qu'ils leur en faſſent des controverſes. Les Iacobites rejettent l'uſage de la Confeſſion de leurs péchez aux Preſtres. *Ils ont une autre erreur*, dit Iacques de Vitry, *qui n'eſt pas moindre que celle de circoncir leurs enfans, c'eſt qu'ils ne confeſſent point leurs pechez aux Preſtres; mais à Dieu ſeul en ſecret. Ils ne confeſſent jamais leurs pechez à aucun homme*, dit Villamont; *mais à Dieu ſeul en ſecret. Ils ne veulent point oüir parler de la Confeſſion auriculaire*, dit Boucher, *mais quand ils ont fait quelque faute qui leur péſe ſur la conſcience, & quand les Preſtres veulent celebrer la Sainte Meſſe, ils ſe confeſſent à Dieu ſeul. Ils n'admettent point la Confeſſion Sacramentale*, dit Cotovic, *bien qu'elle ſoit commune aux Grecs & aux Latins; mais ils diſent qu'il ne faut ſe confeſſer qu'à Dieu ſeul, qui connoiſt les cœurs des hommes.* Les Iacobites ſont répandus dans la Paleſtine, dans la Syrie, dans l'Egypte & dans le reſte de l'Orient. Vn de leurs Patriarches réſide à Alep, & ils ont leur place avec les autres Chrétiens dans l'Egliſe du S. Sepulcre à Iéruſalem, & par conſéquent ils ſont dans un commerce perpétuel avec les Grecs. Cependant je ne trouve point que les Grecs ſe ſoient empreſſez à leur faire une controverſe ſur la Confeſſion, ny a remarquer la réjection qu'ils en font, comme ſi c'eſtoit une erreur. Damaſcene nous parle d'eux dans le Traité qu'il a fait des héréſies. Il remarque leur opinion touchant l'unité de nature en Ieſus-Chriſt, mais il ne dit rien de la Confeſſion. Nicéphore Calliſte en parle auſſi dans

Iacob à Vitri. hiſtor. Orient. cap. 76.

Villam. liv. 2. ch. 22. Bouquet Sacré liv. 4. ch 6.

Itinera. Hierſol. Ioann. Cotov. lib. 2. cap. 6.

dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, & rapporte de meſme leur héreſie touchant l'unité de nature en Ieſus-Chriſt; mais il ne parle point de ce qu'ils rejettent la Confeſſion. Ch. V.

Les Neſtoriens qui ſont une autre Societé de Chrétiens en Orient qui ont comme les autres leur place dans l'Egliſe du S. Sepulchre à Iéruſalem & qui par conſéquent ſe trouvent ſouvent mélez avec les Grecs dans ce lieu, où leur commune dévotion les appelle, ne reconnoiſſent non plus que les Iacobites l'uſage de la Confeſſion, ny celuy de la Confirmation, comme il paroiſt par la profeſſion de foy de Sulak leur Patriarche qui eſt inſerée dans la Bibliothéque des Péres. Que M. Arnaud nous faſſe voir s'il luy plaiſt que les Grecs leur ayent fait des controverſes ſur ce ſujet, luy qui croit que ces derniers ſont d'accord avec les Latins touchant le nombre des ſept Sacremens.

Thomas à Ieſu rapporte que le Pape ayant envoyé des Légats Apoſtoliques pour reformer les Maronites & repurger leurs Livres de quelques erreurs, *qui leur eſtoient*, dit il, *communes avec les autres nations Orientales*, c'eſt à-dire avec les autres Chrétiens qui ſont en ce pays là, ils trouvérent qu'ils entendoient tres mal quelques paſſages de l'Ecriture, & particuliérement celuy de l'inſtitution de l'Euchariſtie, Cecy eſt mon Corps. *Ils aſſurent*, dit il, *qu'il faut lire, Cecy eſt le Sacrement de mon Corps.* Ie ne conſidére pas maintenant ce que Thomas à Ieſu raconte par rapport aux autres ſectes, je ne le regarde que par rapport aux Grecs. Que M. Arnaud ait la bonté de nous dire ſi les Grecs ont jamais cenſuré la propoſition de ces autres Orientaux au milieu deſquels ils vivent. *Thomas à Ieſu lib. 7. part. 2. c. 7.*

Ch. V. vent. Car s'il eſt vray que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation de meſme que les Latins, c'eſt la choſe du monde la plus étrange qu'ils ayent approuvé une telle corruption, ou une telle interprétation des paroles de Ieſus-Chriſt, puiſque ce n'eſt que ſur le ſens litteral de ces paroles, ſans adouciſſement & ſans explication que l'Egliſe Romaine pretend que ſa doctrine ſoit fondée.

Ie prouveray en ſon lieu auſſi clairement & auſſi fortement qu'il eſt poſſible de prouver une choſe de cette nature, que les Arméniens ne croyent ny la tranſſubſtanciation, ny la préſence ſubſtancielle. On ſera comme je l'eſpere convaincu de cette verité, & néantmoins il ne ſe trouvera point que les Grecs leur en ayent jamais fait aucun reproche, ny qu'ils en ayent fait un article de controverſe. S'il faloit argumenter du ſilence des Grecs ne pourrois-je pas conclurre de ce qu'ils laiſſent en repos les Armeniens, qui ſont d'accord avec eux pour rejetter ces doctrines, & le conclurre avec plus de force & d'évidence mille fois, que M. Arnaud ne conclut qu'ils ſont d'accord avec les Latins pour le croire, de ce qu'ils ne leur en font pas une controverſe.

Voilà ce me ſemble bien des argumens qui renverſent l'argument de M. Arnaud & qui découvrent le vice de ſa conſequence. Mais il faut aller plus avant, car aprés luy avoir montré que le principe ſur lequel j'établis ma réponſe eſt raiſonnable, ſavoir que les Grecs ont pû ne pas croire la converſion ſubſtancielle, & néantmoins n'en pas diſputer, je veux auſſi luy faire voir qu'il-y-a-toutes les apparences du monde que la choſe eſt ainſi que je la poſe, d'où il s'enſuiura que non ſeulement

ment ſa conſequence n'a aucune neceſſité, mais qu'elle n'a pas meſme de la vray-ſemblance quand on l'examine bien, & qu'enfin tout le brillant de ſa preuve ne vient que de ce qu'il l'a miſe dans un faux jour. Ch. V.

Pour cét effet il eſt bon de ſe remettre icy devant les yeux la profonde ignorance dans laquelle les Grecs vivent, depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à maintenant. Car j'ay déja rapporté dans le ſecond livre ce qu'en diſent Guillaume de Tyr, Iacques de Vitry : Belon : Cottovic, Antoine Caucus, François Richard, Allatius, du Loir, Thévenot, & le Iéſuite Barbereau. Ailleurs j'ay rapporté ce qu'en témoignent Bozius & Thomas à Ieſu. Tout aboutit à nous faire comprendre que cette miſerable Egliſe eſt tombée depuis long-tems dans une ſtupidité & dans une négligence plus que barbare tant à l'égard des ſciences humaines que de la Religion. Voicy outre cela ce qu'en diſoit un Moine Grec Latinizé nommé Barlaam qui vivoit au commencement du 14. ſiécle. *Il y-a*, dit-il, *entr'eux peu de perſonnes qui ſe ſoucient de ſavoir quelque choſe. Il y-en a encore moins qui faſſent eſtat de l'Ecriture Sainte à laquelle ils proférent les Sciences de Payens, & s'y appliquent plus volontiers. Tout le peuple généralement ne ſait rien, & il demeure privé de la doctrine que la parole ſalutaire enſeigne. De ſorte que pour un ſeul que vous en trouverez parmy eux qui ſache le ſommaire de la pieté, vous en verrez pluſieurs milliers qui ne ſavent abſolument ce que c'eſt que de la force du Chriſtianiſme.* Voicy encore ce qu'en écrivoit Cyrille de Lucar ce meſme Patriarche dont nous avons parlé dans le livre précédent. *Ie ſouffre que le ſimple peuple ſoit ignorant,* I.

Barlaam Epiſt. 1. Bibl. patr tō. 2. Edit. 4

Ediſt. Vit-

Ch. V. *rant, car je ſay que leur ignorence & leur ſimplicité les peut défendre contre les ennemis de la foy, contre leſquels il combattent non par les armes, mais par la patience, & demeurent fidéles à Ieſus-Chriſt. Mais je ne puis ſouffrir que nos paſteurs & nos Eveſques ſoyent enſévelis dans les tenebres d'une craſſe ignorance. C'eſt ce que je leur reproche tous les jours, mais je n'avance rien. Les Ieſuites profitant de cette occaſion ſe ſont établis à Conſtantinople pour y inſtruire la jeuneſſe, & ils y font à peu prés ce que font les renards parmi les poules.* Il eſt certain que depuis Photius on n'a preſque rien vû de ces gens-là qui ſoit digne d'eſtre lû, & ſi vous en exceptez quelques hiſtoires, & quelques recueils des anciens Canons, le reſte ne conſiſte qu'en des explications de Liturgie & en quelques pauvres Traitez où ils ſe copient mot pour mot les vns les autres, ſans érudition, & avec fort peu de bon ſens.

tembog in Epiſt. Viror. erudi-tor.

II. Il faut auſſi ſe repréſenter l'état temporel de la Gréce depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à préſent, car on ne peut preſque rien concevoir de plus miſérable en toutes maniéres. La pluſpart de leurs Empereurs eſtoient ou des faineans & des effeminez que le malheur accompagnoit par tout, ou des prophanes & des impies qui ſe jouoient de la Religion, ou des ſcelérats qui montoient ſur le trône par des ſéditions, par des meurtres, & des parricides, ce qui diviſoit la Gréce en factions, & la tenoit dans des confuſions horribles. L'an 1034. Romain Argire Empereur apres avoir perdu la Syrie fut miſerablement mis à mort par les embuches de Zoë ſa femme qui donna enſuite l'Empire à ſon adultére Michel. Michel regna ſept ans poſſedé du malin eſprit. Il perdit la Sicile & la Bulgarie,

Petau Rat. tempor. ex Curopal. l. 8. ch. 18. Ibid.

rie, & ſe fit Moine l'an 1041. Zoë ſa femme adopta un Michel Calaphate & le fit Empereur; mais quatre ou cinq mois apres elle luy fit crever les yeux, & donna l'Empire à Conſtantin Monomaque qu'elle épouſa. Celuy-cy perdit la Pouille, & fut ſi terriblement battu par les Serviens qu'ils luy tuérent juſqu'a quarante mil hommes. Conſtantin mourut l'an 1054. & une femme nommée Théodora luy ſucceda qui ne régna qu'un an. Apres elle vint un nommé Michel Stratiotique qui ne régna de meſme qu'un an. Iſaac Comnéne le depoſſeda, & ſe mit en ſa place, où il demeura accablé de maladie deux ans & quelque mois ſeulement. Il reſigna l'Empire l'an 1059. à Conſtantin Ducas Prince lâche & hébété qui laiſſa déſoler la Gréce par les incurſions des Barbares. Romain Diogéne luy ſucceda qui fut pris par les Turcs & enſuite relaché, mais eſtant revenu, ſes ſujets luy crevérent les yeux & le firent malheureuſement mourir. Michel Parapinacius qui vint apres luy ne fut pas plus heureux. Nicephore Bononiate l'ayant détrôné le fit mettre dans un Convent. Nicéphore à ſon tour apres avoir mal regné fut traité de meſme par Alexius Comnene qui prit l'Empire l'an 1081. Alexius régna 37. ans & deshonora ſon regne par mille perfidies & mille méchancetez. Les François le battirent pluſieurs fois, & enfin il mourut abandonné de tout le monde. Ch. V. *Ibid.* *Ibid.* *Ibid.* *Ibid.* *Ibid.* *Ibid.*

Son fils Iean Comnéne luy ſucceda, & à celuy-cy Manuel Prince malheureux & perfide qui ſe plaiſoit à troubler l'Egliſe par des queſtions curieuſes, & par de nouveaux decrets, & qui enfin pour couronner ſa vie par la plus horrible de tou- *Idem lib.* 8. *cap.* 21.

Ch. V. *Ibid.* tes les impiétez voulut introduire le Mahométiſme dans ſon Empire. Manuël laiſſa la Couronne à ſon fils Aléxius qui ne la garda que trois ans, car il fut miſérablement mis à mort par Andronic qui occupa le trône comme pour le prix de ſon crime. Andronic ne le poſſeda pourtant pas lon-tems, car deux ans apres Iſaac Angélus ſuſcita une ſédition populaire contre luy, dans laquelle il fut mis en pieces. Aléxius Angélus fit bien-toſt apres crever les yeux à Iſaac ſon frere, & luy oſta l'Empire. Son neveu qui ſe nommoit auſſi Aléxius ayant eu recours aux Latins, les Latins chaſſerent l'Oncle uſurpateur, & établirent le neveu, contre lequel s'éleva un certain Murſuphle, & les uns & les autres s'étant détruits par leurs propres trahiſons l'Empire tomba entre les mains des Latins l'an 1204.

Les Latins tinrent l'Empire 58. ans juſques à l'an 1261. que Michel Paléologue reprit ſur eux la ville de Conſtantinople. Ce Michel ne parvint à l'Empire que par un parricide, il fit crever les yeux aux veritable Empereur Iean fils de Theodore Laſcaris qui n'avoit encore que douze ans, & il ſe mit en ſa place. C'eſtoit un Prince fourbe & cruel qui fit mille violences à ſes ſujets, & qui eſtoit toûjours preſt de ſacrifier l'Egliſe & la Religion à ſes intéreſts. Andronic ſon fils luy ſucceda, contre lequel ſon petit fils nommé auſſi Andronic ſe ſouleva pluſieurs fois, & enfin il luy oſta la Couronne, & le réduiſit à la qualité de ſimple particulier. Ses Succeſſeurs furent tous des Princes fayneans ſous leſquels l'Empire Grec ne conſerva pas meſme l'ombre de ſa premiére dignité juſqu'à ce qu'enfin l'an 1453. Conſtantinople fut pris par

les

les Turcs, & chacun ſait que depuis ce tems-là les Grecs ont vécu ſous la domination de ces infidéles. Ch. VI

Il n'eſt pas difficile de comprendre que la Gréce ne pouvoit eſtre ny fort heureuſe, ny fort tranquille ſous de tels Empereurs. Ce n'étoit en effet que ſéditions, que monopoles, que défections, & guerres civiles au dedans, & que guerres malheureuſes au dehors, tantôt contre les Sarraſins, tantôt contre les Turcs, & tantôt contre les Latins.

Le Ieſuite Petau parlant de l'état de cét Empire ſous les Paléologues n'a pas fait difficulté de le comparer *à un Monſtre marin que la Mer a jetté ſur le ſable, percé de pluſieurs coups, & qui combat encore quelque tems contre la mort, ou à un corps attaqué d'un venin mortel qui ſe ſoutient & ſe traine foiblement, juſqu'à-ce qu'enfin le venin ayant gagné le cœur il tombe à terre & rend les derniers ſoûpirs.* *Ration. tem. lib. 9. c. 7.*

III. Déja ce ne ſeroit pas une choſe fort étrange, quand une Egliſe qui vit dans de ſi terribles confuſions, & qui d'ailleurs eſt couverte d'une épaiſſe nuée d'ignorance n'auroit pas exactement diſcuté le point du different qui eſt entre ſon dogme & celuy des Latins, & qu'elle ſe ſeroit contentée de garder ſa propre creance en paix ſans attaquer celle de l'Egliſe Romaine. Mais il faut encore ſe repréſenter l'aſcendant que les Latins avoient ſur les Grecs, & la maniére dont ils les traittérent par tout où ils furent les maiſtres. Nous avons vû dans le ſecond livre comment ils chaſſérent les Eveſques Grecs de la Syrie, & de la Paleſtine dés qu'ils s'y furent établis, & comment ils firent la

Ch. V. meſme choſe dans la Gréce dés qu'ils s'en furent ſaiſis. Nous avons meſme vû comment les Empereurs Grecs au lieu de relever le courage de leurs Patriarches, & de leurs Eveſques, & de ſoûtenir les intereſts de leur Egliſe, favoriſoient au contraire de tout leur pouvoir l'Egliſe Romaine dans le deſſein qu'elle avoit de ſe ſoumettre la Gréque ſous prétexte de reünion. Ce n'eſt pas que ces Empereurs aimaſſent la Religion des Latins, mais c'eſt qu'ils craignoient leur puiſſance, & par cét intéreſt ils avoient pour la Cour de Rome toutes les complaiſances imaginables. Ils ne pouvoient ſouffrir qu'on parlaſt mal de ſes dogmes. Nous avons vû que dans la querelle de Leon IX. avec Cérularius, Conſtantin Monomaque ne manqua pas de prendre le party de Leon, & de ſoûtenir autant qu'il luy fut poſſible ſes Légats, juſqu'à contraindre Nicétas Pectoratus de brûler luy-méme le livre qu'il avoit fait contre les Latins. Nous avons vû auſſi que Iean Veccus Bibliotécaire de l'Egliſe de Conſtantinople ayant dit un jour en préſence de Michel Paleologue *qu'encore qu'on ne donnaſt pas aux Latins le nom d'hérétiques, ils l'étoient néanmoins effectivement*, Michel en parut tellement irrité qu'il forma le deſſein de perdre Veccus, il le fit mettre bien-tôt aprés en priſon, & il l'eust enfin perdu ſi Veccus n'euſt pris le party de ſe faire inſtruire, & de changer de ſentiment. Au reſte ce ne fut pas un ou deux Empereurs ſeulement qui tinrent cette conduite ; mais preſque tous, comme il paroiſt par ce que j'en ay rapporté dans le ſecond Livre. Il faut donc ajoûter aux deux précédentes conſidérations cette troiſiéme, qui eſt que les Grecs avoient la bouche fermée tant

par

par la crainte des Latins pour ne ſe les attirer pas davantage ſur les bras ; que par la complaiſance qu'ils avoient pour les volontez de leurs Empereurs, & par la crainte de les irriter & de ſe faire de mauvaiſes affaires. On dira que cela ne les empéchoit pas de diſputer ſur le point de la Proceſſion du S. Eſprit, & ſur les Azymes. Ie l'avouë, mais il y a grande différence entre ſoûtenir les anciennes controverſes auſquelles on eſt accoûtumé, & en faire de nouvelles qui excitent toûjours beaucoup plus de hayne. Les Latins & les Empereurs travailloient à les réduire au ſilence ſur les anciennes, comment euſſent-ils ſouffert ſans ſe porter aux dernieres rigueurs qu'on en euſt ouvert d'autres, qui euſſent rendu le deſſein de l'accommodement encore plus difficile? Ch. V.

IV. Mais outre ce que je viés de dire il eſt important de voir ſur quel pied les Empereurs vouloient faire cét accommodement, car cela meſme nous donnera beaucoup de lumiére ſur la queſtion qui eſt entre M. Arnaud & moy. Pachymére rapporte que Michel Paléologue ne perſuadoit ſes Eveſques que par cette ſeule raiſon, ſavoir, que quelque accord qu'il ſe fiſt, il n'y auroit rien de changé dans leur Religion. *Ne doutez pas*, leur diſoit-il, *que meſme aprés cette paix l'Egliſe ne demeure dans l'état où elle eſtoit auparavant ſans recevoir aucun changement. Ie ne négligeray rien pour cela.* Et un peu aprés, *les Sages d'entre vous ignorent-ils combien nos Peres ont eſté prompts à ſe tourner du côté de la complaiſance quand il s'eſt agy du bien public? Ils ont vû que Dieu meſme n'a pas jugé indigne de ſa Majeſté de s'accommoder à nous juſqu'à prendre nôtre nature, & à ſouffrir les douleurs*

Pachymer. hiſt. lib. 5. cap. 18.

Ch. V. *de la Croix, & la mort par laquelle il a fait le salut du monde, tant eſt admirable cette inclination à s'accommoder. Il ne nous ſera donc pas imputé à crime que par une ſemblable inclination nous évitions les dangers qui nous menacent; & au contraire nous en ſerons plus recommandables à ceux qui ſavent de quelle maniére il faut ſe gouverner dans les affaires.* Et encore un peu aprés. *Vous ne devez pas jetter cette crainte dans l'eſprit du peuple que nous ayons deſſein d'aller plus avant qu'il ne faut dans cette affaire de la reconciliation, comme ſi nous ſongions à changer nos coûtumes, & nos ceremonies en celles des Latins, ou à faire une meſme confeſſion qu'eux.* Ce diſcours nous fait voir manifeſtement trois choſes, l'une que pour garder le ſilence ſur les dogmes des Latins, n'en diſputer pas, ne les accuſer pas d'erreur, aller meſme juſqu'à ſe réünir avec eux, on ne reçoit pourtant pas ces dogmes; & qu'il-y-a bien loin de l'un à l'autre, quoy que M. Arnaud en diſe. Car Michel ne demande que le premier, & proteſte qu'il ne tirera pas à conſéquence pour l'autre. La ſeconde choſe qui paroiſt du diſcours de cét Empereur eſt que le principe ſur lequel j'établis ma réponſe, & par lequel je prétens renverſer l'argument de M. Arnaud n'eſt pas une propoſition que j'aye forgée dans ma teſte par la néceſſité de ma diſpute, mais que c'eſt un principe non ſeulement connu des Grecs; mais approuvé, & mis en pratique dans une occaſion beaucoup plus importante que celle dont nous ſommes en queſtion. Car il eſt bien moins important de laiſſer une des créances d'une Egliſe ſans en diſputer, que de ſe réünir avec elle, & cependant il eſt vray que l'Egliſe Gréque conſentit à cette réünion

nion ſur l'eſpérance qu'elle garderoit ſa Religion Ch. V.
toute entiere ; ſans recevoir rien de celle des Latins. Enfin je recueille du diſcours de Michel, & de l'effet qu'il fit ſur l'eſprit de ſes Eccléſiaſtiques, que l'unique ſoin des Grecs eſt de garder leur Religion, preſts au reſte à ſe taire, & meſme à ſe reünir s'il le faut, pourvû qu'ils n'admettent pas parmy eux la Religion des Latins. Si on dit que ç'a eſté l'eſprit de Michel Paléologue ; mais non pas celuy de ſon Egliſe, je répons que Michel les engagea à conſentir à la reünion par cette raiſon que chacune des Egliſes garderoit ſes créances ſans diſputer l'une contre l'autre, & ſans s'accuſer mutuellement d'erreur. Or on n'engage pas les gens par des principes qu'ils ne reconnoiſſent pas pour bons, on choiſit pour cela des couleurs agréables & des prétextes plauſibles. D'où il s'enſuit que les Grecs ſont bien éloignez de s'imaginer que ce ſoit une meſme choſe que de ne diſputer pas d'un article contre les Latins, & de le croire également avec eux. Il s'enſuit auſſi que ſi cette raiſon ou cette eſpérance que Michel leur propoſoit a eu aſſez de poids pour leur faire faire une choſe où ils craignoient bien qu'il les tromperoit, comme en effet il les trompa, une choſe qui choquoit leur devoir & leur conſcience, une choſe pour laquelle d'ailleurs ils avoient beaucoup d'averſion, elle en peut bien avoir eu aſſez pour les retenir & les empécher d'en faire un autre à laquelle ils ne ſe croyoient pas obligez, & dont ils pouvoient s'abſtenir ſans faire aucune violence à leurs inclinations.

Cette conſidération ſera fortifiée par la maniére dont Veccus Patriarche de Conſtantinople ſe dé-

Ch. V. fendoit aprés eſtre devenu grand partiſan de l'union, à laquelle il contribua de tout ſon pouvoir

Hottingerus ex Allat. in Orth. Græc. pag 67.

Tout ce que j'ay penſé, diſoit-il pour ſe juſtifier, *ce que j'ay dit, ce que j'ay fait, ou ce que j'ay écrit a abouty non à réfuter quelqu'une des ceremonies, ou quelque dogme des Grecs; mais ſeulement à établir la paix des Egliſes. Que ſi quelqu'un eſt entré dans cette paix en mepriſant nos coûtumes ou nos dogmes, ou en s'imaginant que les créances & les ſentimens de l'Egliſe Romaine ſont plus pieux que les noſtres, qu'il ſoit exclu du Royaume de Jeſus-Chriſt avec le traiſtre Judas & ſes compagnons qui crucifiérent le Sauveur.* Vous voyez que ce Patriarche met une inſigne difference entre ne condamner pas les Latins, les laiſſer en repos avec leurs créances, & croire les meſmes choſes qu'eux, non ſeulement il ne veut pas qu'il-y-ait aucune conſéquence de l'un à l'autre, mais il s'en fait meſme un principe de juſtification envers les Grecs, marque que cette propoſition eſtoit fort du génie de la nation. Car on ne ſe juſtifie pas par des maximes odieuſes & deſavoüées publiquement; ſi Michel Paléologue, ſi Veccus, ſi les Grecs en général ont en cela choqué l'eſprit de M. Arnaud ils ſont excuſables. On n'avoit pas encore en ce tems-là pénetré les ſecrets de ſon raiſonnement. Les Loix de ſa logique n'avoient pas encore eſté publiées. Elles pourront ſervir deſormais de régle à la poſtérité; mais elles ne doivent pas avoir plus de privilége que les Edits des Princes qui n'ont pas une vertu rétroactive.

V. Pour faire voir à M. Arnaud que les Grecs non pas naturellement l'eſprit fort porté à la cõtroverſe ſi la néceſſité de ſe défendre ne les y pouſſe,

je

je n'ay qu'à luy repreſenter ce qu'Antoine Epar- Ch. V.
que de Corcyre ecrivoit à Philippe Mélancton. Car aprés luy avoir parlé du ſoin que les Turcs prennent pour établir leur Religion par tout, & pour avancer les limites de leur Empire. C'*eſt une choſe abſurde*, ajoûte-t-il, *& tout à fait étrange que dans l'état preſent de nos affaires, nous diſputions des choſes ſublimes. Nous devons veiller diligemment, & nous appliquer uniquement au danger qui nous menace ſi nous n'avons entiérement perdu le ſens, de peur qu'on ne nous enléve la terre pendant que nous nous amuſons à rechercher trop curieuſement le Ciel.* Il eſt certain que les Grecs ne s'échauffent guéres que pour leurs intéreſts mondains. C'eſt le principal objet qui occupe leurs penſées, ou ſi vous voulez la clef qui leur ferme & qui leur ouvre la bouche.

Turco. Græc l. 8 *pag.* 545.

Le léſuite Poſſevin en fait trois ordres, le premier eſt du peuple qu'il dit eſtre *tres-ignorant*, le ſecond eſt *de ceux qui ayant quelque expérience, & voyant d'un coſté la Majeſté de l'Egliſe Romaine, & de l'autre la miſere de la Grecque, la pompe des Sacremens des Latins, & la négligence avec laquelle les Grecs traitent les leurs, concluent que Dieu ayme plus l'Egliſe Romaine que la Grecque. Le troiſiéme eſt de ceux qui ayant quelque connoiſſance des choſes du monde ſont néanmoins emportez par une haine d'habitude, & entrent en diſpute, ce qu'ils font contre le ſentiment de leurs propres Eveſques, & des plus prudens d'entre les Grecs. Mais ne ſachant le plus ſouvent ce qu'ils diſent, ny ce qu'ils ſoûtiennent, ny ce qu'ils veulent, ils font comparaiſon de l'Egliſe Grecque avec la Romaine, de leurs ceremonies avec les nôtres, & ils preferent*

Biblioth. ſelect. de rat. ag. cum Græcis. lib. 5. cap. 24.

Ch. V. *preferent leurs Preſtres aux Preſtres Latins, à cauſe des vices de nos Preſtres ſans conſiderer les vices des leurs. Toutefois ils n'oſent prononcer que nous ſoyons en erreur, ou que ce que nous faiſons touchant les Sacremens ne ſoit bien fait. Mais ils diſent qu'ils ſont quãt à eux dans debons ſentimens, & qu'ils ſe peuvẽt ſauver dans leur Religion.* Remarquez ces deux choſes, l'une que les Eveſques Grecs & les plus ſages de cette Egliſe ne veulent point de controverſe ; & l'autre que ceux qui en parlent ſe contentent de ſoûtenir leurs propres créances, ſans condamner celles des Latins.

VI. Mais pourquoy donc, dira-t-on, ont ils diſputé ſur les points de la proceſſion du S. Eſprit, & de l'uſage des azymes ? Ie répons que c'eſt parce que ces deux points donnérent lieu au commencement à la ſéparation des deux Egliſes. Photius s'arreſta principalement au premier, Michel Cérularius inſiſta ſur le ſecond. Cela fait que les Grecs s'y ſont attachez avec quelque eſpéce d'empreſſement pour ne ſe pas démentir. Ils ont ſuivy les premiéres & originaires cauſes de leur quérelle avec les Latins, marchant aprés leurs prédéceſſeurs, & ne s'écartant que fort peu du chemin battu. S'ils y euſſent trouvé l'article de la converſion ſubſtancielle, ils ne faut pas douter qu'ils ne s'y fuſſent appliquez, ne l'y trouvant pas ils l'ont négligé, comme il en ont négligé beaucoup d'autres. Mais pourquoy cét article ne fut il pas mis au commencement au nombre de ceux qui cauſérent la ſéparation des deux Egliſes ? La réponſe eſt facile. C'eſt parce que la tranſſubſtanciation n'eſtoit pas encore établie dans l'Egliſe Romaine. Photius ſe ſépara ſur la fin du 9. ſiécle. Cérularius

rius renouvella la ſéparation ſur le milieu de l'onziéme ſiécle ; & le premier qui détermina la converſion ſubſtancielle fut Grégoire VII. l'an 1079. de ſorte qu'il n'y avoit pas encore lieu d'en faire une diſpute entre les deux Egliſes. Ch. V.

[a] *Rupert. in Ioan. l. 6. & in Exod lib. 2. cap. 10.*

VII. Je ne ſay meſme ſi les Grecs auroient eu un juſte ſujet de former cette controverſe contre le corps de l'Egliſe Latine en général avant le Cócile de Conſtance, c'eſt-à-dire avant le 15. ſiecle. Car bien que Grégoire VII. euſt fait ſa détermination l'an 1079. comme je viens de le dire, & qu'Innocent III. en euſt fait de meſme dans le Concile de Latran l'an 1215, ſi eſt-ce que pluſieurs ne regardoient pas encore ces ſortes de deciſions comme de légitimes & autentiques déterminations de l'Egliſe. Chacun ſait que [a] Rupert qui vivoit dans le 12. ſiecle, enſeignoit publiquement que la ſubſtance du pain demeure dans l'Euchariſtie, & qu'elle eſt faite le Corps de Ieſus-Chriſt par union hypoſtatique avec le Verbe. Anſelme écrivit contre luy ; & Alger diſputa contre ſon opinion ; mais il ne fut ny condamné ny flétry comme un hérétique. On ſait auſſi ce qu'enſeignoit Durand de S. Porcien qui vivoit au commencement du 14. ſiecle, ſavoir que la matiere du pain demeure, & que perdant ſa premiére forme de pain elle reçoit la forme du Corps de Ieſus-Chriſt, en la meſme maniere que la matiére des alimens que nous prenons reçoit la forme de noſtre corps. [b] Bellarmin reconnoiſt que cette opinion *peut bien eſtre appellée une Tranſformation, mais que ce n'eſt point une tranſſubſtanciation.* Cependant Durand ne fut ny pourſuivy ny condamné comme un hérétique, ny ſon ſentiment cenſuré. On ſait encore

[b] *Bell. de Sacr. Euch. l. 3. c. 13. Thom. Valleni. tom. 2. de Sacr. cap. 65. & cod Mſ. qui aſſervatur in Biblioth. S. Victor. Pariſ. cui titul. Determinatio fratris Ioan. de Pariſiis prædicatoris de modo exiſtendi Corpus Chriſti in Sacr. Alter. &c. Intendo dicere veram exiſtentiam*

Ch. V. core ce qu'enſeignoit Iean de Paris de l'Ordre des Freres Preſcheurs, Profeſſeur en Théologie à Paris, qui vivoit ſur la fin du 13. ſiécle, & au commencement du 14. *Qu'encore qu'il approuvaſt l'opinion commune touchant la converſion de la ſubſtance du pain au Corps de Ieſus-Chriſt, il n'oſoit pourtant pas dire que ce fuſt un point de foy qu'il fuſt néceſſaire de tenir comme eſtant déterminé par l'Egliſe, & qu'il-y-avoit un autre moyen plus populaire, & peut-eſtre plus raiſonnable, & plus conforme à la verité du Sacrement, ſavoir l'aſſomption de la ſubſtance du pain par la Perſonne du Verbe.* On ſait enfin ce qu'en écrit Pierry Dailly * Cardinal & Eveſque de Cambray qui vivoit au commencement du 15. ſiécle, ſavoir *qu'il ne s'enſuit pas évidemment à ſon avis de la détermination de l'Egliſe que la ſubſtance du pain ceſſe d'eſtre.*

& realem Corporis Chriſti in Sacramẽto altaris, & quod non eſt ibi ſolum in ſigno, & licet teneam & approbem illorum ſolemnem opinionem quod Corpus Chriſti eſt in Sacramẽto altaris per converſionem ſubſtantiæ panis in ipſum, & quod ipſi

manẽant accidentia ſine ſubjecto, non tamen audeo dicere quod hoc cadat ſub fide mea, ſed poteſt aliter ſalvari vera, & realis exiſtentia corporis Chriſti in Sacramento altaris. Proteſtor tamen quod ſi oſtenderetur dictus modus determinatus eſſe per Sacrum Canonem, aut per Eccleſiam aut per Concilium generale, aut per Papam qui virtute continet totam Eccleſiam quicquid dicam volo haberi pro non dicto, & ſtatim paratus ſum revocare, quod ſi non ſit determinatus, contingat tamen determinari, ſtatim paratus ſum aſſentire.

* *In 4. ſent. queſt. 6. art. 4.*

Titulus eſt, judicium Facultatis Theologiæ In præſentia Collegij magiſtrorum in Theologia

Mais afin qu'on ne diſe pas que ce ſont des particuliers qui peuvent s'eſtre trompez, je produiray icy le jugement des Théologiens de Paris donné au commencement du 14. ſiécle, c'eſt-à-dire environ l'an 1304. ſur le ſujet de Iean de Paris, & du moyen qu'il propoſoit qui eſtoit l'aſſomption de la ſubſtance du pain, comme il eſt contenu dans un manuſcrit de la Bibliotéque de S. Victor en ces termes. *Iugement de la Faculté de Theologie; En preſence*

preſence du College des Maiſtres en Theologie, il a eſté dit qu'elle tient l'un & l'autre moyen de mettre le Corps de Ieſus-Chriſt à l'Autel, (ſavoir celuy de la converſion de la ſubſtance du pain, & celuy de l'aſſomption de cette ſubſtance par le Verbe) *pour une opinion probable, & qu'elle approuve l'un & l'autre par.....& par les témoignages des Péres. Elle dit toutesfois qu'aucun de ces deux moyens n'a eſté determiné par l'Egliſe, & c'eſt pourquoy aucun d'eux n'eſt de foy, & ſi elle euſt dit autrement elle euſt moins bien dit, & ceux qui diſent autrement diſent moins bien, & quiconque aſſureroit determineroit que l'un ou l'autre de ces deux moyens eſt de foy, il encourroit la peine de l'Anatheme.* Ie rapporte à la marge les propres termes du Manuſcrit ſelon qu'ils ſont couchez ſous ce titre, *Iudicium Facultatis Theologiæ.* Ch. V.

dictum eſt, utrũque modũ ponendi Corpus Chriſti eſſe in altari tenet pro opinione probabili, & approbat utrumq; per.... (hic eſt lacuna) & per dicta Sanctorum. Dicit tamen quod nullus eſt determinatus per Eccleſiã, & ideo nullum cadere ſub fide. Eſſi aliter dixiſſet minus bene dixiſſet, & qui aliter dicunt minus bene dicunt, & qui determinate aſſereret alterutrũ præciſè cadere ſub fide incurreret ſententiã canonis Anathematis.

Iean de Paris fut pouſſé par la faculté du Droit Canon & par Guillaume d'Orillac Eveſque de Paris, avec quelques autres Eveſques. Ils ne condemnérent pas ſon ſentiment, ny ne contredirent ce que la Faculté de Théologie avoit dit, mais ils impoſérent ſilence à Iean, & luy interdirent la Chaire. Il en appella à Rome, où eſtant allé on luy donna des Commiſſaires pour l'entendre; mais Iean eſtant mort avant que ſon affaire fuſt vuidée, on n'alla pas plus avant, & la Cour de Rome ne prononça rien. M. Arnaud qui veut que les Grecs n'ayent rien ignoré de ce qui ſe paſſoit parmy les Latins, qui remplit toute la Grece du bruit de la condamnation de Bérenger, qui peuple l'Italie de Grecs, & la Grece de Latins, avec ordre de ſe rendre contre les uns aux autres de tout ce qui concernoit le dogme de la tranſſubſtanciation, qui

veut

Ch. V. veut meſme que les gendarmes & les Soldats s'en entretinſſent dans les armées, auſſi-bien que les Pelerins dans leur voyages, pourra-t-il bien ſe reſoudre à nous dire que les Grecs n'ont pas ſeu ce que les Auteurs auſſi célebres que Rupert, Durand, Iean de Paris, & le Cardinal Dailly ſoûtenoient publiquement au 12. au 13. au 14. & au 15. ſiecle, qu'ils n'ayent pas ſeu ce qui ſe paſſoit dans une des premiéres Villes de l'Occident, & dans une Faculté auſſi illuſtre que celle de Théologie de Paris, qu'ils n'ayent pas ſeu une affaire qui fut portée à Rome, & ſur laquelle Rome ne voulut rien décider ? En verité s'ils n'en ont rien ſeu, & que ny les Pelerins, ny les Ambaſſadeurs, ny les gens de guerre, ny les Croiſez, ny les Inquiſiteurs, ny les Grecs d'Italie, ny les Latins de Conſtantinople ne leur en ayent rien appris, ils peuvent avoir bien ignoré d'autres choſes, & M. Arnaud n'avoit que faire de nous aſſûrer *que rien n'échappoit à leur curioſité*. Car bien qu'en quelques-uns de ces Siécles il n'y euſt plus ny de Croiſades pour la Terre-Sainte, ny des Latins qui occupaſſent l'Empire Grec, le commerce pourtant des Latins & des Grecs ne laiſſoit pas d'eſtre fréquent, & les uns & les autres ſe trouvoient meſlez en Italie & en pluſieurs autres lieux, & les voyes eſtoient tres-faciles pour faire ſavoir aux Grecs ce qui ſe paſſoit en Occident à l'égard de tous ces Docteurs. Si M. Arnaud dit qu'ils l'ont ſeu, il ne doit pas trouver mauvais qu'ils s'en ſoient fait une raiſon de ſilence & de retenuë. Car pourquoy accuſer une Egliſe où il eſt encore permis d'enſeigner que la ſubſtance du pain demeure, où l'on ſoûtient qu'il n'y-a-rien de déterminé ſur

le

le ſujet de la tranſſubſtanciation, où l'on va le ſoû- Ch. V.
tenir dans Rome meſme, ſans que Rome ſe mette en peine de declarer le contraire?

VIII. Suppoſons que les Grecs crûſſent la trãſſubſtanciation, pourquoy ne furent-ils pas ſcandaliſez de la hardieſſe de tous ces Auteurs? Pourquoy ne voulurent ils pas s'eclaircir d'un fait auſſi conſidérable que celuy que ces Auteurs mettoient en avant, que l'Egliſe n'avoit encore rien déterminé ſur la converſion de la ſubſtance du pain? Pourquoy n'en firent-ils pas quelque reproche aux Latins, & ſur tout à l'Egliſe Romaine qui garda le ſilence dans une occaſion ſi importante à la foy & à la piété? Que M. Arnaud nous rende raiſon de cette retenuë des Grecs, luy qui nous en fait de ſi grands diſputeurs. Mais qu'il nous rende auſſi raiſon du ſilence de l'Egliſe de Rome. On va ſoûtenir juſques dans ſes murailles & dans ſon ſein, que la tranſſubſtanciation n'eſt pas un point de foy, & que l'Egliſe n'en a encore rien determiné, & elle ne dit mot. Elle laiſſa mourir un homme dans cette erreur; ne condamne ny ſa créance, ny ſa mémoire, & qui pis eſt elle laiſſe toute la terre en ſuſpens ſur un ſujet où il s'agit de la foy de tous ſes enfans. Car ſi on doute que la converſion des ſubſtances ſoit un point de foy, on ne la peut croire comme de foy. Et ſi on ne la peut croire comme de foy, qui en ſera perſuadé? S'il ne la faut tenir que comme une opinion probable des Docteurs, que deviendra-t-elle quand on la verra ſi improbable, & ſi peu conforme à la droite raiſon? Cependant l'Egliſe Romaine ne dit rien ſur cela, elle laiſſe dormir la queſtion; & ſi nous voulons argumenter de ſon ſilence comme M. Arnaud argu-

mente

Ch. V. mente de celuy des Grecs, il faut conclurre qu'elle approuvoit le ſentiment de Iean de Paris puiſqu'elle ne le condamna pas. Ie ne veux pourtant pas aller ſi avant. Il me ſuffit que Rome n'ait pas condamné la propoſition dont nous parlons. C'eſt aſſez pour empeſcher les Grecs de reprocher la tranſſubſtanciation à l'Egliſe Latine.

Cette affaire de Iean Théologien de Paris, avec le jugement de la Faculté de Théologie, & le ſilence de l'Egliſe de Rome, eſt d'une telle importance qu'elle ſeule ſuffiroit pour décider le fond meſme de noſtre queſtion, & pour faire voir à M. Arnaud que la créance de la tranſſubſtanciation n'eſt pas perpétuelle dans l'Egliſe. Car qu'une Faculté auſſi conſidérable que celle de Théologie de Paris aſſûre que cette maniére de mettre le corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie n'eſt point déterminée par l'Egliſe, qu'elle ne tombe point ſous la foy, & que quiconque ſoûtiendroit fortement qu'elle tombe ſous la foy, encourroit la peine de l'Anathéme. Que l'affaire ayant eſté portée à Rome, Rome ſe ſoit teuë, & n'ait rien prononcé ſur cette queſtion, il n'en faut pas davantage pour réfuter cette prétenduë Perpetuité que M. Arnaud a entrepris de défendre.

Mais revenons aux Grecs. Il faut ajoûter à tout ce que je viens de dire une choſe tres-conſidérable, qui eſt que les Latins n'ont jamais formé de diſpute contre les Grecs touchant les expreſſions générales dont ces derniers ſe ſervent ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

IX. Mais avant que de pouſſer cette conſidération plus loin, il eſt important que je faſſe ſouvenir encore une fois les Lecteurs, qu'il ne s'agit pas de ſavoir

ſavoir ſi les Grecs ont ſur l'Euchariſtie le meſme Ch. V.
ſentiment que nous, moins encore s'ils s'en expliquent de la meſme maniére. C'eſt l'illuſion perpetuelle de M. Arnaud de ſuppoſer que nous les faiſons Bérengariens; & c'eſt ſur ce faux état de queſtion que preſque tous ſes diſcours ſont bâtis. On ne voit dans ſa diſpute que des raiſonnemens de cette ſorte, ſi les Grecs euſſent eſté Bérengariens, s'ils euſſent crû que le pain du Sacrement n'eſt qu'une figure, s'ils euſſent entendu les paroles de Ieſus-Chriſt, dans le ſens de *ſignificat*, &c. Qu'on ne s'y laiſſe donc pas ſurprendre; je reconnois que les Grecs croyent de l'Euchariſtie plus que nous, qu'ils en parlent autrement que nous, & qu'ils ne ſuivent ny les ſentimens, ny les expreſſions de Berenger. Auſſi n'a-t-on jamais rien dit à M. Arnaud qui approche de ce qu'il s'eſt imaginé. On luy a ſoûtenu ſeulement qu'ils ne croyent pas la tranſſubſtanciation de l'Egliſe Romaine; & qu'ils n'adorent pas le Sacrement d'adoration ſouveraine; & c'eſt ſur cela qu'il faloit agir, pour agir de bonne foy.

Sur ce pied-là je dis que les Latins n'ont jamais fait de controverſe aux Grecs touchant leurs expreſſions, quelques generales qu'elles fuſſent. Ils ont bien fait tout ce qu'ils ont pû pour introduire inſenſiblement parmy eux les termes de μετουσίωσις, & de μεταβολὴ τ ̓ ὐσίας, *tranſſubſtanciation, changement de ſubſtance.* Ils ſe ſont ſervis pour cela de leurs proſelytes, & des Ecoliers des Seminaires à qui ils font faire la profeſſion de foy que nous avons rapportée dans le Livre precedent, dans laquelle ces termes ſe trouvent. Ils les ont mis en leur Latin dans les actes de réünion. Mais

Ch. V. dans le Grec de ces meſmes actes, ils ſe ſont contentez des expreſſions generales de τελείωσις, ἁγιασμὸς, μεταβολὴ, comme nous l'avons déja vû. Ils ne leur en ont point fait de querelle pour des raiſons qui ne ſont pas difficiles à comprendre, & que nous verrons dans la ſuite ; & quand les Proſelytes & les Ecoliers des Séminaires ont vû que leurs termes n'étoient pas reçûs, ils ne s'en ſont pas mis en colére ; mais au contraire ils ſe ſont accommodez des autres. Il ne faut pas donc trouver étrange ſi cette conduite a fermé les yeux aux Grecs pour ne diſcuter pas plus avant les differences qui ſeparent les dogmes des deux Egliſes. Ils convenoient en des expreſſions generales, que le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt changé au vray Corps de Ieſus-Chriſt, & les Latins n'en demandoient pas davantage.

Le piége eſtoit caché ſous cette douceur ; mais quoy qu'il en ſoit cette conduite éloignoit les Grecs d'un examen qui d'ailleurs n'étoit pas ſi facile à faire. Car pour bien reconnoiſtre la difference qu'il y-a de la créance des Grecs à celle des Latins, & pour en bien juger il ne faut pas les examiner legerement ou ſuperficiellement, il faut de l'application & de l'étude. Il faut lire les livres des Auteurs Latins, les comparer avec la doctrine des Anciens, & avec celle de l'Egliſe Grecque, ne ſe laiſſer pas ſurprendre à de fauſſes apparences, mais conſiderer les deux dogmes en eux-meſmes, & particuliérement dans leurs ſuites, pour voir ce qu'ils ont de diſſemblable. Car d'abord la difference ne ſemble pas eſtre ſi grande. On s'en explique quelque fois preſque d'une meſme maniére, mais dans les ſuites elle paroiſt infinie, comme il

a eſté

a eſté remarqué dans le dernier chapitre du Liure précedant. Or combien peu d'entre les Grecs ont eſté capables de faire cét examen ; & de ceux qui en eſtoient capables combien peu y-en-avoit-il qui fuſſent en eſtat d'en faire un jugement juſte? Nous avons vû ce que Bozius diſoit d'eux ſur le rapport d'un Grégoire, *que ſous l'Empire d'Andronic*, c'eſt-à-dire à mon avis d'Andronic le jeune ſous lequel la réünion des Egliſes fut encore propoſée, *il ne ſe trouva perſonne dans toute la Gréce qui fut capable de diſputer avec les Latins ſur le fait de la Religion.* Se faut-il étonner que des gens qui ne peuvent ſoûtenir leurs anciennes diſputes, ſur leſquelles leurs Peres ont travaillé depuis ſi long-tems, dans leſquelles ont eſté nourris, & qui leur ſont comme héréditaires, négligent de faire la diſcuſſion dont je parle ſur de nouveaux dogmes, & qu'ils ſe contentent de garder leur propre créance ſans ſe meſler de celle des étrangers? Ch. V.

X. D'ailleurs il faut conſidérer que les Grecs ne ſont pas éloignez de laiſſer à Dieu la connoiſſance du changement qui arrive dans l'Euchariſtie, ſans ſe mêler de determiner quel il eſt. Cela paroiſt tant par leurs termes generaux, que par ce que j'ay deja rapporté, de la Confeſſion de Metrophane Patriarche d'Alexandrie, de la Profeſſion de foy dreſſée pour les Sarraſins Proſelytes, de la priére de leur Euchologe, du jugement que Nicétas faiſoit ſur la conduite du Patriarche Camatérus, & d'une diſpute de Iean Patriarche de Ieruſalem. Quand donc ils entendent les Latins qui determinent l'eſpéce de ce changement, diſant que c'eſt une converſion reelle de la ſubſtance du pain & du vin, il ne faut pas trouver étrange, s'ils ſe con-

Ch. V. tentent de ſe renfermer dans leurs generalitez, de ne recevoir pas cette créance, de ne la condamner pas auſſi, mais d'en laiſſer le jugement à Dieu. C'eſt un party qui leur ſemble ſeur & raiſonnable. S'ils ſont en cela bien ou mal, ce n'eſt pas icy le lieu de l'examiner. Quoy qu'il en ſoit, il n'eſt nullement étrange que des gens faits comme les Grecs en uſent de cette maniére. I'ay déja dit ailleurs que celuy d'entr'eux qui s'eſt le plus avancé eſt le Patriarche Cyrille ; car il eſt allé juſqu'à rejetter poſitivement la tranſſubſtanciation, & néanmoins il ne l'a rejettée que ſous le titre de *temeraire*, ἐφεύρεσα, dit-il, εἰκῆ μεταποίησις, *la tranſſubſtanciation témerement inventée.*

Qu'on joigne maintenant toutes ces choſes enſemble, & qu'on voye ſi ce que je dis que les Grecs n'ont pas impugné formellement la doctrine de la converſion des ſubſtances encore qu'ils ne la crûſſent pas, n'eſt pas fondé ſur toutes les apparences du monde, & ſi au contraire la conſéquence de M. Arnaud quelque ſuprenante qu'elle ſoit d'abord n'eſt pas en effet deſtituée de toute ſorte de vray-ſemblance. Ils vivent depuis un tems immémorial dans une profonde & générale ignorance. Ils ſont enveloppez de confuſions, & accablez de leurs malheurs domeſtiques. Ils ſont preſſez ſans ceſſe par leurs propres Empereurs d'avoir de la complaiſance pour les Latins, afin d'éviter leur colére, & de s'attirer leur protection. Ils ſont perſuadez que cette complaiſance n'apportera aucun préjudice à leur Religion. Ils ſont d'ailleurs naturellement tres-attachez à leurs intéreſts temporels, préférant le ſoin de leur ſubſiſtance à toutes choſes. Ils n'ignorent pas combien l'Egliſe Romaine

Romaine eſt ſenſible quand on l'accuſe d'erreur comme il paroiſt par la plainte de Cyrille qui parlant des Latins, dit, *Qu'ils defendent opiniatrement les choſes qu'ils ont mal faites, encore qu'on les leur faſſe toucher au doigt. Qu'ils ſoûtiennent qu'ils ne peuvent jamais ny rien croire, ny rien faire qui ne ſoit bien; & ce qui eſt encore pis, qu'ils s'élancent contre ceux qui les admoneſtent Chretiennement, & qui leur veulent en quelque maniére faire connoiſtre leurs erreurs. Qu'ils les pourſuivent avec le feu & la flamme, comme s'il n'eſtoit pas permis de repouſſer l'injure qu'ils font au Chriſtianiſme. ny de ſe munir, & ſe préſerver contre le mal.* Ch. V. I.

Epiſt. Cyrill. ad Vitembog. in Epiſt. viror. erud.

On voit dans leur conduite ordinaire, timide & retenuë à l'égard des Latins, les effets que la crainte de les irriter produit. La queſtion de la tranſſubſtanciation ne ſe trouve point dans leurs premiéres & originaires diſputes. Ils peuvent meſme raiſonnablement douter ſi l'Egliſe Latine l'a déterminée juſques au Concile de Conſtance. Les Latins ne leur en font pas une diſpute, mais s'accommodent à la forme de leurs expreſſions. Il ne leur eſt pas facile de pénétrer juſques aux véritables differences qui diſtinguent les dogmes des deux Egliſes. Et enfin une de leurs maximes eſt qu'on peut fort bien laiſſer à Dieu la connoiſſance du changement qui arrive dans l'Euchariſtie ſans s'en meſler. N'eſt-il pas plus vrayſemblable de dire comme je fais qu'il ne s'enſuit pas que ces gens ayent crû la tranſubſtanciation encore qu'ils n'en ayent pas fait un point de controverſe, & qu'ils ſe ſont tenus dans une eſpéce de milieu, ne la croyant, ny ne la condamnant, que de dire comme fait M. Arnaud que s'ils ne l'ont

Ch. V. pas combattuë, s'ils n'en ont pas fait une dispute expresse, s'ils ne l'ont pas reprochée à l'Eglise Romaine comme une erreur; il faut nécessairement qu'ils l'ayent cruë, & qu'ils la croyent encore aujourd'huy?

CHAPITRE VI.

Suite de l'examen des argumens négatifs de M. Arnaud. Considération particuliére de ce qui s'est passé dans les Traitez de réunion, & sur tout au Concile de Florence & aprés le Concile.

PLus on considére les principes sur lequels M. Arnaud raisonne plus on voit que la consequence qu'il prétend en tirer est nulle & mal déduite. Il dit par exemple que Théophylacte *réduit tous les différens qui separoient de son tems les deux Eglises à la seule addition du* filióque *dans le Symbole.* Si ce principe est bon, les Grecs & les Latins ont esté d'accord sur toutes choses à la reserve du *filioque.* Il dit que Basile Archevesque de Thessalonique écrivant au Pape Adrien IV. luy *proteste que les Grecs n'ont point d'autre sentiment que l'Eglise Romaine touchant la foy.* Si cela est vray, Théophilacte nous a trompez quand il a dit qu'ils disputent sur le *filióque.* Il nous dit que l'aigreur de Balsamon qui estoit fort emporté contre l'Eglise Romaine, *ne luy auroit pas permis de dissimuler cette accusation* (savoir de croire la transsubstanciation) *qui auroit esté la plus specieuse de toutes, & la plus propre à aliéner l'esprit des Grecs, & les empescher de se réconcon-*

Livre 2. ch. 9. page 174.

c. 10. pag 202.

Ibid.

concilier. Mais s'il s'en faut rapporter au silence de Balsamon, en combien de choses établirons-nous la paix où néantmoins il-y-a eû une division fort réelle? Il dit qu'Eutymius fit un livre contre les Latins, où il ne traite que de la procession du S. Esprit, que Chrysolanus Archevesque de Milan réduisit à ce seul article tout ce qu'il reprochoit aux Grecs, que Iean Phurne écrivit contre Chrysolanus, & qu'il ne parla point du point de la procession; & que ce mesme Phurne disputa contre un autre Archevesque de Milan nommé Pierre sur ce seul article. Mais s'il faut raisonner sur ce pied-là, que deviendra la dispute de l'Azyme? Il dit que Nicolas de Méthone répondit à Chrysolanus, & qu'il fit un autre traité sur les Azymes, qu'Eustratius Evesque de Nicée, Théodore Prodromus, Nicétas Seidus, & plusieurs autres Auteurs du 12. siécle qui écrivirent contre les Latins, s'attachérent de mesme uniquement aux controverses du S. Esprit & des Azymes. Il fait un dénombrement exact de tous les Grecs du 14. siécle qui écrivirent contre l'Eglise Romaine, & il assure qu'ils se restraignirent tous à ces deux points. Il nous déclare que dans le traité d'accommodement qui fut commencé l'an 1233. entre Gregoire IX. & Germain Patriarche de Constantinople, il n'y fut parlé que de ces deux questions, & que le Patriarche Veccus ayant esté condamné sous Andronic pour avoir favorisé les Latins, les reproches qu'on luy fit se réduisirent au seul point de la Procession du S. Esprit. S'il s'en faut rapporter à cela, nous restraindrons les differences des deux Eglises à ces deux articles, & nous etablirons une entiére conformité dans tout le reste. A mesure que

Chap. VI.

Liv. 2. c. 11 pag. 204.
Ibid.
Ibid. pag. 205.
Ibid. pa. 204.
Ibid. pa 2 5. &c
Liv. 3. ch. 7.
Liv. 3. ch. 2.
Liv. 3. ch. 4.

Chap. VI. M. Arnaud produit chacune de ces choſes en particulier, il ne manque pas de conclurre que les Grecs & les Latins n'avoient qu'une meſme foy touchant la tranſſubſtanciation. Mais comment n'a-t-il pas veu que ſi ſa conſéquence eſtoit bonne, on pourroit auſſi conclurre qu'ils n'ont eû qu'une meſme foy touchant d'autres articles, où pourtant on trouve une difference manifeſte? Ses preuves ont cecy de propre que ſi on les prend chacune en particulier, elles ſe détruiſent les unes les autres. Car ſi les Grecs & les Latins n'enſeignent qu'une meſme choſe touchant la foy, pourquoy les fait-on diſputer ſur la proceſſion du S. Eſprit. Si tous leurs differens ſe reduiſent à l'article du S. Eſprit, pourquoy diſputent-ils ſur les Azymes? S'ils ne ſont diviſez que ſur ces deux points, pourquoy a-t-on parlé dans le Concile de Florence du Purgatoire, de la viſion béatifique des Saints, & de la Primauté du Siége Romain? Quelle certitude y-a-t-il dans tous ces argumens négatifs, puis qu'à les prendre en détail & l'un aprés l'autre ils ſe renverſent mutuellement?

Il dira qu'il les faut prendre en gros, & conclurre en general que les Grecs & les Latins n'ont point de different ſur la tranſſubſtanciation, puiſque dans toutes ſes diſputés agitées depuis ſi long-temps par tant de divers Auteurs, & en des occaſions ſi fréquentes, on ne voit pas qu'il y ait eu de conteſtation ſur ce point. Ie répons qu'on les a priſes ainſi dans le chapitre précedent; & qu'on a trouvé qu'elles ne concluent pas mieux en gros qu'en détail. Ie conſens qu'on les prenne de la maniére qu'on voudra; car ſi on les examine chacune à part on en découvrira bien-toſt la foibleſſe par

par la raiſon que je viens de remarquer, qu'elles ſont contraires les unes aux autres, & ſi on les joint enſemble elles ne peuvent produire de plus grand effet par leur union, que de nous perſuader que les Grecs n'ont jamais fait de la tranſſubſtanciation un point de controverſe avec les Latins. Or c'eſt ce qu'on accorde à M. Arnaud Qu'il s'enſuive de là que les deux Egliſes ayent tenu cét article d'une foy commune c'eſt ce qu'on luy nie, & dont on a déja rendu raiſon. Chap. VI.

Mais pour faciliter davantage le jugement qu'on en doit faire, il ſera bon d'éxaminer quelques circonſtances particuliéres par leſquelle M. Arnaud à pretendu donner plus de couleur à ſon argument. Il nous dit premiérement que les Grecs ſe ſont trouvez ſouvent aſſemblez en Concile avec les Latins pour conferer enſemble ſur les differens de la Religion, & qu'on n'y a jamais parlé de la tranſſubſtanciation. Qu'ils ſe trouvérent au Synode de Barri où Anſelme diſputa contr'eux; Que l'Abbé Nectaire aſſiſta au Concile de Latran ſous Aléxandre III. Que l'Empereur Manuël aſſembla un Concile à Conſtantinople pour la reünion, où les deux partis ne manquérent pas de ſe trouver. Qu'il s'en tint un à Nicée ſur le meſme ſujet. Que Michel Paléologue fit pluſieurs aſſemblées en Gréce pour le meſme deſſein. Qu'il envoy ſes Légats & ceux de l'Egliſe Gréque au Concile de Lyon où la reünion fut concluë, & qu'enfin ils ſe trouvérent enſemble au Concile de Florence.

Liv. 2. chap. 8. pag. 171
Liv. 2. chap. 11. pag. 210.
Ibid.
Liv. 3. chap. 2. pag 262.
Liv. 3. chap. 3. Ibid.

Ie répons qu'il ne s'eſt jamais tenu de Concile, ny en Orient ny en Occident, ny des Grecs ſeuls, ny des Latins ſeuls, ny des Grecs & des Latins enſemble, où l'on ſe ſoit propoſé d'examiner exactement

Liv. 4. chap. 2.

Chap. VI.

ctement toutes les differences des deux Egliſes. On n'y-a jamais traité que des points qui étoient formellement en controverſe, & de plus on n'y a meſmes jamais traité de tous ces points. On ne diſputa au Synode du Barry que de la Proceſſion du S. Eſprit. Eſt-ce à-dire qu'ils convenoient ſur tout le reſte? *Il n'y avoit pas*, dit M. Arnaud, *d'autre different ſur les dogmes de la foy.* Mais qu'importe-t-il que les autres differens fuſſent ou ſur la foy, ou ſur les Rites, puis que les Grecs en faiſoient les cauſes de leur ſeparation, & qu'ils s'y attachoient avec toute l'ardeur poſſible? D'ailleurs qui a dit à M. Arnaud que les Grecs ne font pas un different de foy de l'article des Azymas, de celuy du Purgatoire, de la Primauté du Pape &c. Mais eſt-ce que les Latins auſſi ne les contoient pas pour des differens de foy? *Ny les Grecs ny les Latins*, dit M. Arnaud, *ne ſe ſont doutez qu'il y euſt d'autre different ſur les dogmes de la foy entre les deux Egliſes que celuy qu'elles avoient ſur la proceſſion du S. Eſprit.* Si ne convenoient-ils ny ſur le Purgatoire, ny ſur la Primauté du Pape, & cela veut dire au ſtile de M. Arnaud que les Latins de ce temps là ne contoient pas encore ces doctrines entre les points de la foy. Ie ne veux pas luy en faire un procez; mais je ſay bien qu'il y a des gens au monde qui ne l'en avouëront pas.

Il en eſt de meſme du Concile de Latran. Il a voulu l'employer parce qu'il l'a trouvé dans ſes recueils; mais il luy ſeroit bien difficile de dire ce qui s'y traita touchant les Grecs, car il n'en peut rien ſavoir que par les lettres de George Eveſque de Corcyre à l'Abbé Nectaire, & de l'Abbé Nectaire à George, que Baronius rapporte, & qui n'en diſent rien.

Baron. ad ann. 1179.

Quand

Quant à ce qu'il dit du Concile de Conſtantinople ſous Manuël Comnéne, je ne veux pour le réfuter que ce qu'il en rapporte luy-meſme. *Que les Latins n'y demandoient autre choſe des Grecs ſi non qu'ils fiſſent mention du nom du Pape dans les Myſtéres, & qu'ils reconnuſſent ſa Primauté, & le droit des appellations.* Cela veut dire que tout le reſte n'eſtoit conté pour rien pourvû que le Pape y fuſt ſatisfait. Chap. VI. *Liv. 2. ch. 11. pag. 210.*

A Nicée il ne ſe traita que de la proceſſion du S. Eſprit, & des Azymes, les autres différens furent oubliez. Et quant à ce qui ſe paſſa ſous Michel Paleologue pour la réünion des deux Egliſes, M. Arnaud n'y ſonge pas de nous alleguer une affaire où l'on ne trouve que violence, fourberie, & tyrannie du côté de cét Empereur, comme nous l'avons déja vû, une affaire qui ne reüſſit que par le miniſtere des cruautez, des priſons, des ſupplices, & des exils, une affaire qui attira ſur Michel une ſi furieuſe haine des Grecs, qu'ils luy refuſérent aprés ſa mort l'honneur de la ſépulture; une affaire aprés tout il trompa les Grecs en leur faiſant accroire que chaque Egliſe garderoit ſes dogmes & ſes Rites, & qu'il ne s'agiſſoit que de donner de la fumée au Pape en luy accordant la Primauté, & le droit des appellations, & en faiſant commémoration de ſon nom dans la Liturgie.

Pour ce qui regarde le Concile de Florence, l'Auteur de la Perpétuité s'en eſtant déja ſervi j'avois crû qu'il ſuffiſoit de luy répondre que tout ce qui s'y paſſa fut un pur ouvrage de la politique tant du côté des Latins que de la part des Grecs, que le Pape Eugene & ſa Cour y agirent avec violence, que l'Empereur Grec s'y ménagea d'une

Chap. VI.

maniére fort timide & fort intereſſée, & qu'il y eut une foibleſſe pitoyable dans les Eveſques Grecs dont quelques-uns furent gaguez par les Latins, & les autres ſignérent l'acte de reünion ſans en avoir eu auparavant aucune communication, d'où je concluois qu'il n'en faloit pas tirer avantage, comme ſi les Grecs & les Latins euſſent eſté d'accord ſur le point de la converſion ſubſtancielle ſous prétexte que ce ne fut pas un des points debatus dans le Concile, d'autant plus que les Grecs eſtant de retour en leur pays renoncérent hautement à cette prétenduë réünion.

Rép. au 2. Traité 2. part. ch. 8.

Comme mes réponſes quelques raiſonnables qu'elles ſoient ne ſont jamais du gouſt de M. Arnaud, il ne faut pas demander s'il a eſté ſatisfait de celle-cy. Il faut encore moins s'informer ſi c'eſt avec préface ou ſans préface qu'il a propoſé ſes nouvelles objections; car ce ſeroit un eſpéce de miracle ſi luy qui me reproche en quelque endroit mes préfaces eſtoit entré ſeulement une fois dans l'examen d'une choſe ſans prévenir les Lecteurs par de longs diſcours. *M. Claude*, dit-il icy, *qui ſait parler quand il veut le langage de la Cour dans des livres de Théologie reproche agréablement dans la Préface de ſon livre à l'Auteur de la Perpétuité qu'il décide cavaliérement les queſtions. Ie n'examine pas préſentement s'il a eu raiſon dans l'application qu'il fait de cette expreſſion, je reſerve cela pour le diſcours, où j'ay deſſein de traiter des différens perſonnels qu'il peut avoir avec cét Auteur. Mais puis qu'il a introduit ce terme dans une diſpute ſerieuſe, il me ſemble que je puis bien l'emprunter de luy, pour exprimer de quelle ſorte il ſe deméle de quelques difficultez tres-*

Liv. 4. ch. 2. pag 332.

conſidérables, & que l'on peut dire avec beaucoup de raiſon que jamais homme ne s'en tira plus cavaliérement que luy. Et un peu aprés. *Ie ne puis rapporter une exemple plus remarquable de cette humeur cavaliere de M. Claude que la maniére dont il traite ce qui ſe paſſa au Concile de Florence.* Chap. VI.

On voit aſſez que M. Arnaud a eu deſſein de cenſurer l'uſage que j'ay fait du terme de *cavaliérement* & déja l'Auteur de la Perpetuité avoit auſſi critiqué quelqu'autre de mes expreſſions, *ſauter aux yeux*, ſi je ne me trompe. Mais s'il faut que je diſe ce que je penſe de ces ſortes de cenſures, il me ſemble que cette maniere d'agir eſt peu convenable à des gens qui font profeſſion d'une littérature profonde, & qui par conſéquent doivent s'attacher plus aux choſes qu'aux mots, pour ne pas dire que ces remarques ſont tres-éloignées du ſujet que nous traitons, & qu'elles ne contribuent guére à l'éclairciſſement de noſtre queſtion. D'ailleurs quelle néceſſité de méler la Cour & ſon langage dans noſtre diſpute. Ie ne prétens point parler le langage de la Cour, ma condition & ma profeſſion mettent une ſi grande diſtance de moy à elle que je ne ſay quel langage on y parle. Ie ne doute pas qu'on y parle poliment & raiſonnablement? mais comme je paſſe ma vie hors des hoſtels des Grands, & loin de l'honneur de leur commerce, leurs maniéres de s'exprimer me ſont inconnuës. Il ſe peut faire auſſi que je n'aime pas aſſez le ſiécle, pour quitter mon langage ordinaire, & pour m'accommoder à celuy de la Cour. Au reſte je ne prétens pas parler ſi purement, ny ſavoir ſi bien choiſir les termes qu'il n'y-ait beaucoup à reprendre dans ma diction. Ie laiſſe à d'autres le

de

Chap. VI.

deſir de s'ériger en Maiſtres, pour décrediter des expreſſions reçûës, & pour en introduire de nouvelles, ſi c'eſt avec juſtice, ou non, je m'en rapporte à ceux qui s'y entendent. Cependant il ne me ſembloit pas que M. Arnaud deuſt trouver ſi fort à redire au terme de *cavaliérement*, dans l'uſage que j'en faiſois. *I'ay crû beaucoup moins*, diſois-je, *que je deuſſe me ſervir de ce nouveau moyen que l'Auteur a inventé pour réfuter le livre de M. Aubertin, en mettant en preuve ce qu'il met en objection, & en objection ce qu'il met en preuve. En effet c'eſt vouloir faire comme Alexandre qui coupa le nœud qu'il ne put dénouër. C'eſt au moins traiter les matiéres fort cavaliérement*, Ce terme ainſi employé dans une Préface ſembloit ſupportable. Ie ſuis pourtant marry qu'il ait choqué M. Arnaud, ſi c'eſt parce qu'on a fait de ſon amy un *Cavalier*, on en a fait auſſi un *Alexandre*.

Quoy qu'il en ſoit, voyons ſi ma réponſe ſur le Concile de Florence eſt auſſi *cavaliére* qu'il prétend. *La politique*, dit il, *a ſes bornes, elle n'agit pas en tout, elle ne fait pas tout.* Qui en doute? Tout l'effet que j'attribuë à la Politique qui regna dans ce Concile eſt d'avoir obligé les Grecs de ſe réünir avec les Latins, ſans examiner auparavant toutes les differences qui ſont entre les deux Egliſes, dans l'eſpérance que chacune garderoit ſes dogmes, & qu'il n'y auroit rien d'innoüé dans leur Religion. C'eſt la meſme Politique que Michel Paléologue inſpiroit à ſes Eveſque comme nous l'avons déja fait voir, & qui les fit conſentir à l'union qui fut arreſtée au Concile de Lyon ſous Grégoire X. Or cela s'appelle dans mon *Dictionnaire*, car M. Arnaud m'attribuë auſſi des *Dictionnaires*,

naires, cela s'apelle, dis-je, faire une paix plâtrée, un accord externe qui n'a que l'ombre & l'apparence d'union, pendant qu'au dedans il-y-a une veritable & réelle ſeparation. Chap. VI.

Le jugement qu'on doit faire de ma réponſe dépend de deux queſtions, la premiére s'il y a eu en effet de la politique dans cette affaire, ou non, la ſeconde ſi l'on peut dire raiſonnablement que la politique ſoit allée juſques là que de faire taire les Grecs ſur la tranſſubſtanciation encore qu'il ne la creuſſent pas.

Pour vuider la premiére queſtion je ne veux que M. Arnaud meſme, *Ce n'eſt pas*, dit-il, *un grand myſtére que de nous dire que dans ce deſir d'union, & dans ce deſſein de traiter d'accord ſur les differens qui diviſoyent les Grecs des Latins, il ſe méla des veuës humaines, & des intereſts politiques, & ces veuës meſmes n'eſtoient point injuſtes ny illégitimes.* Iuſtes, ou injuſtes, il ne m'importe maintenant, il me ſuffit qu'il y en euſt. *Les Turcs*, dit-il auſſi, *firent de grands progrez, qui reduiſirent a l'extrémité l'Empire de Conſtantinople.* Et plus bas *l'Empereur aima mieux traiter l'accord avec le Pape & les Cardinaux, & les Eveſques de ſon party, comme ayant plus de pouvoir de luy procurer le ſecours dont il avoit beſoin, & qu'il eſpéroit obtenir par le moyen de l'union, qu'avec le Concile de Baſle.* Voilà donc l'intereſt & la politique du coſté de l'Empereur des Grecs. *Les Peres de Baſle*, dit-il encore, *euſſent bien voulu relever leur aſſemblée par la réunion des Grecs, & ils firent pour cela les promeſſes les plus avantageuſes qu'ils purent aux depueez de l'Empereur Iean Paléologue fils & ſucceſſeur de Manuel. Mais Eugene IV. ſucceſſeur de Martin deſirant*

Ibid. pag. 337.

Pag. 336.

trans-

Chap. VI. *transferer le Concile de Baſle à Ferrare, & voulant faire ſervir la réünion des Grecs de pretexte à cette tranſlation, fit ſi bien aupres de l'Empereur Grec qu'il l'engagea à témoigner qu'il ne ſe pouvoit trouver à Baſle.* Voilà de meſme l'intereſt & la Politique du coſté d'Eugene & de ſes Eveſques. On pourroit rapporter icy beaucoup de choſes de l'état miſerable des Grecs, des négociations du Concile de Baſle, & du Pape Eugene avec l'Empereur & le Patriarche, des motifs par leſquels le Pape fut preferé & de beaucoup d'autres intereſts particuliers qui ſe melérent là dedans. Mais il ſeroit inutile de prouver davantage une choſe non conteſtée.

Il faut donc venir à la ſeconde queſtion, ſi l'on peut dire raiſonnablement que la Politique alla juſqu'à faire taire les Grecs ſur la tranſſubſtanciation encore qu'ils ne la cruſſent pas. Pour éclaircir ce point il faut ſe ſouvenir icy de ce que i'ay prouvé dans le chapitre précedent. 1. Qu'il y a de deux ſortes de différentes créances entre les Grecs & les Latins, les unes qui n'ont pas paſſé en diſpute formelle, les autres qui y ont paſſé. 2. Que bien que les dogmes des deux Egliſes ſur le ſujet du changement qui arrive à l'Euchariſtie ſoient au fond infiniment differens, ſi eſt-ce que leur difference eſt couverte du voile de quelques expreſſions communes. Sur ces deux principes je dis qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il ſe fiſt dans ce Concile une diſcuſſion generale de tous les points ſur leſquels les deux Egliſes avoient des créances contraires, ny que l'union ſe traitaſt ſur ce pied-là. C'eſtoit bien au commencement le ſentiment de George Scholarius qui diſoit à l'Empereur,

que

que pour faire un bon & ſolide accommodément il fa- Chap.
loit examiner toutes les doctrines de part & d'autre, VI.
ſans obmettre aucune des differences qui eſtoient en- *Syrop.*
tre les deux partys. Mais que pour ne faire qu'une *hiſtor.*
réünion politique il ſuffiſoit d'envoyer trois ou quatre *Concil.*
députez, & que cela produiroit le meſme effet que *Flor.*
s'ils y alloient en corps ; & peut eſtre meſme avec plus *ſect. 3.*
d'utilité pour leur patrie. Ce conſeil fut approuvé *cap. 6.*
ſur l'heure, mais il ne fut pas ſuivi. Car on ne parla dans le Concile ny de la Predication de Ieſus Chriſt aus Enfers, ny du ſalut des damnez, ny des Livres Apocryphes, ny d'aucun de ces points qui ne ſont pas formellement en controverſe, on ne parla que de ceux qui avoyent paſſé juſqu'à la conteſtation, & de ceux-là meſme combien y en euſt il qui furent couverts du ſilence? On ny parla ny de la Communion ſous les deux eſpéces, bien que les Grecs la tiennent pour néceſſaire, ny du Mariage ou du Célibat des Preſtres, bien qu'on en euſt déja diſputé, ny de l'uſage des Images taillées que les Grecs tiennent pour des Idoles, ny du Miniſtre de la Confirmation que les Latins veulent eſtre l'Eveſque ſeul, au lieu que les Grecs la font adminiſtrer par les Preſtres, bien que Photius en euſt fait une des cauſes de la ſéparation. On n'y parla point auſſi, ny de l'uſage du ſang & des choſes étouffées que les Grecs tiennent pour illicites, bien que Cérularius en euſt fait un chef d'accuſation, ny de la lumiére viſible qui reſplendit au Corps de Ieſus-Chriſt ſur le Thabor, que les Grecs tiennent eſtre un rayon de la lumiére éternelle de Dieu, ny de quelques autres erreurs de Palamas que les Grecs ont adoptées, ny du pouvoir du Pape à donner des Indulgences dont

Chap. VI.

les Grecs ſe mocquent, ny de trois immerſions qu'ils croyent néceſſaires au Bapteme. On n'y parla que de la proceſſion du S. Eſprit, des Azymes, du Purgatoire, de la Viſion beatifique des Saints, & de la Primauté du Siége Romain. Mais encore de ces cinq points il n'en fut diſcuté que deux, celuy du Purgatoire, & celuy du S. Eſprit, les autres paſſérent dans le Decret ſans diſpute, & ſans examen, comme il paroiſt par les Actes meſmes du Concile. Aprés cela M. Arnaud nous voudra-t-il faire accroire que la Politique n'a pû aller juſqu'à faire taire les Grecs ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation ? Elle les fait taire ſur des points qui ſont couchez formellement dans leurs livres Eccléſiaſtiques, ſur d'autres qui eſtoient ouvertement en queſtion entr'eux & les Latins, ſur d'autres qui avoient eſté agitez au temps de la ſéparation, & elle ne pourra pas leur avoir fermé la bouche touchant un article ſur lequel ils ne voyoient rien de déterminé dans leur Egliſe ny pour ny contre, ſur lequel ny eux ny leurs peres n'avoient pas encore diſputé, & dont ils ne connoiſſoient meſme pas aſſez l'importance pour en bien juger.

D'ailleurs s'il ſe fuſt agy d'approuver actuellement la tranſſubſtanciation, ou d'y ſouſcrire, peut eſtre y auroit-il quelque couleur à l'argument de M. Arnaud. Ie dis peut-eſtre, car aprés tout ſi leur Politique fut aſſez forte pour leur faire ſigner contre leur propre conſcience un decret où ils renoncérent à leurs anciennes créances ſur les cinq articles, & receurent celle des Latins, qui ne voit qu'elle euſt bien pû les obliger à recevoir la doctrine de la converſion ſubſtancielle ? Mais

quoy

quoy qu'il en ſoit il ne s'agiſſoit pas de la recevoir, leur ſilence ne pouvant aller plus avant que de laiſſer en repos l'Egliſe Romaine avec ſon dogme, & de garder le leur. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils pretendiſſent approuver en vertu de leur union toutes les créances des Latins, & l'on n'en peut conclurre tout au plus qu'une ſimple tolérance, comme des autres points qui ne furent pas diſcutez ; Or ſi les Grecs ont éſté capables par des intéreſts humains d'abjurer leurs propres opinions, & d'en embraſſer extérieurement de contraires, peut-on trouver étrange qu'ils ayent paſſé ſous ſilence un article dont ils ne ſe chargeoient pas. Il ſemble au contraire que le zéle de leur Religion, s'ils en avoient encore quelque étincelle de reſte, les obligeaſt à reſtraindre la diſpute à peu de points, car ils en perdoient autant qu'il s'en propoſoit. La néceſſite de leurs affaires en faiſoit vn ſacrifice aux Latins, de ſorte que tous ceux qu'ils pouvoient ſouſtraire par le ſilence, eſtoient autant de points gagnez, parce qu'ils n'étoient pas perdus. Chap. VI.

M. Arnaud nous dit, *que leurs intéreſts politiques n'eſtoient pas ſi vifs ni ſi agiſſans qu'ils leur oſtaſſent toute ſorte de liberté, & qu'ils les portaſſent à trahir leur ſentiment ſans aucune reſiſtance, qu'ils ménagérent au contraire leurs prétentions, & que la queſtion du S. Eſprit fut examinée dans ce Concile avec autant d'exactitude que queſtion ait jamais eſté examinée dans aucun Concile. Que s'ils ont trahy leur conſcience ils l'ont trahie d'une maniére humaine, & apres avoir rendu à leurs opinions tous les témoignages que des perſonnes foibles leur pouvoient rendre.* Mais que peut-on dire de plus inutile. Tout *Liv. 4. ch. 2. pag. 337.* *Pag. 339.*

Chap. VI. cela eſt bon à l'égard des dogmes qu'ils ont eſté contraints d'abandonner pour en ſouſcrire de contraires ; mais cela n'a pas de lieu à l'égard de ceux dont on ne parla pas, & que par conſéquent il ne leur faloit pas embraſſer, du nombre deſquels eſt la tranſſubſtanciation; Encore eſt-il vray que cette reſiſtance & ce ménagement dont il parle ne parut que ſur le dogme de la proceſſion, & non ſur les autres points contenus dans le decret, car ils les paſſérent ſans examen & ſans diſcuſſion, à la reſerve de celuy du Purgatoire, qu'on examina fort legérement.

M. Arnaud s'empreſſe enſuite à nous faire voir que les Latins ne ſoupçonnérent point les Grecs de ne pas tenir la tranſſubſtanciation, qu'ils ne trahirent point leurs ſentimens, ny ne voulurent ignorer ceux des Grecs. Nous parlerons bien-toſt de la conduite des Latins. Achevons d'examiner

Pag 341 celle des Grecs. *M. Claude*, dit-il, *ſonge-t-il à ce qu'il dit quand il fait des ſuppoſitions ſi déraiſonnables? Penſe-t-il bien aux abſurditez inſupportables auſquelles il s'engage? Eſt-ce qu'il prétendra que les Grecs avoient fait un complot & une réſolution fixe de cacher aux Latins leur ſentiment ſur ce point avant que de partir de Conſtantinople, & qu'ils executerent ce deſſein avec tant d'adreſſe, que de tant de Grecs il n'y en eut aucun qui découvrit ce ſecret aux Latins?* Il-y-a encore aſſez de gens éclairez dans le monde pour juger lequel de nous deux ſonge mieux à ce qu'il dit. Je ne prétens ny que les Grecs ayent fait de complot à Conſtantinople, ny qu'ils ayent eſté ſi bien ſervis à Florence que les Latins n'ayent fort bien pû ſavoir, s'ils ont voulu s'en informér, quelle eſtoit leur créance ſur l'Eu-

l'Euchariſtie. Leurs livres parloient pour eux. Ces complots & ces conſpirations ſont des phantômes qui apparoiſſent à M. Arnaud dans l'effort de ſa meditation. Ie prétens ſeulement ce qui eſt vray que les Grecs paſſerent ſous ſilence beaucoup d'articles ſur leſquels ils n'avoient pas le meſme ſentiment que les Latins, & je croy que la tranſſubſtanciation a pû eſtre du nombre. Si M. Arnaud prétend le contraire c'eſt-à luy à nous en donner les raiſons, Qu'il nous diſe luy-meſme quel complot il y eut entre les Grecs & les Latins pour ſe taire ſur tant d'autres points qui ne furent pas diſcutez. Qu'il nous diſe au moins pourquoy dans les Actes du Concile, & dans les lieux où il eſt parlé de l'Euchariſtie quand les Latins diſent, *tranſſubſtantier*, les Grecs au contraire diſent ſeulement, *conſacrer & ſanctifier*. Pourquoy dans le Decret d'union ſoit qu'on le liſe en Latin ſoit qu'on le liſe en Grec, on ne trouve pas qu'il ſe ſoit fait aucune mention de la converſion ſubſtancielle. Pourquoy l'article du Sacrement y fut-il conçû en ces termes généraux; *Corpus Chriſti veraciter confici*, π᾽ τοῦ χριστοῦ σῶμα τελεῖσθαι ἀληθῶς. Fut-ce *politique* ou *ignorance*, ou *complot*, ou *conſpiration*, qui leur fit rejetter les termes de Grégoire VII, *Le pain & le vin ſont changez ſubſtanciellement en la vraye, propre, & viviſiante chair. &c.* Ou ceux d'Innocent III. *Le pain eſt tranſſubſtancié au Corps, & le vin au Sang*? Car de nous dire que les Grecs entendoient par leur τελεῖσθαι, ne vraye & réelle tranſſubſtanciation, parce que c'eſtoit ainſi que les Latins entendoient leur *Confici*, c'eſt une échappatoire frivole que j'ay déja réfutée.

Chap. VI.

Chap. VI.

M. Arnaud ſe met fort en peine de nous prouver que les Latins ne pouvoient ignorer le ſentiment des Grecs ny les Grecs celuy des Latins. Mais c'eſt une peine inutile. Il ne m'importune qu'ils ayent ou connû, ou ignoré la créance les uns des autres. Qu'ils en ayent fait s'il veut une étude particuliére, noſtre queſtion ne dépend pas de là. Il me ſuffit qu ils ſe ſoient réünis ſans témoigner formellement leur uniformité ſur ce point, car comme on ne peut pas conclurre de leur ſilence touchant les autres points, qu'il n'y euſt entr'eux aucune différence de ſentimens, on ne le peut pas auſſi conclurre touchant la tranſſubſtanciation. M. Arnaud raiſonne mal parce qu'il raiſonne ſur ce principe que les Grecs diſputoient ſur tout ce dont ils ſavoient qu'ils ne convenoient pas avec les Latins. C'eſt un principe faux, comme il paroiſt par les exemples que j'ay rapportez. On voit par les Actes meſmes du Concile que l'Empereur ennuyé de la diſpute, ſe haſtoit de venir aux expédiens & aux moyens de conclurre l'union. *Nous avons laiſſé*, diſoit-il à ſes Grecs, *nos maiſons dans le peril, exposées aux armes des Infidéles. Le tems ſe paſſe & nous ne faiſons rien en nos affaires, laiſſons ces diſputes & ces conteſtations à part, & cherchons quelque milieu.* C'eſt ce qui obligea les Grecs à dire aux Latins, *qu'ils ne vouloient plus diſputer, parce que la diſpute n'engendroit que du trouble. Mais qu'ils viſſent entr'eux s'il y avoit quelqu'autre moyen d'union. Nous vous avons déja déclaré*, diſoit l'Empereur au Cardinal Iulien, *que nous ne voulons plus diſputer, car les paroles ne vous manquent jamais. Voſtre Dialectique ne vous permet pas d'acquieſcer à quoy que ce ſoit.*

Conc. Flor. ſeſſ. 23.

Seſſ. 21.

Seſſ. 25.

ton-

toûjours prests à répondre, & à parler les derniers. Chap. VI.
Laissons donc ces longues disputes, & cherchons quelqu'autre moyen de nous réünir.

Mais les Grecs assistérent au service des Latins, & ils *adorérent la Messe à la maniére de l'Egliſe Romaine dit André de Ste Croix.* Ie répons qu'ils assistérent au service des Latins, non pas comme pour donner une marque qu'ils approuvoient leur dogme touchant la conversion; mais simplement en témoignage de leur union, chaque Egliſe gardant au reste ſes propres ſentimens. Qui trouvera étrange que des gens qui avoiét pû trahir leur propre conſcience juſques-à ſigner un Decret où ils renonçoient formellement à cinq de leurs créances pour ſe reconcilier avec l'Egliſe Romaine, ne ſe ſoient pû deffendre d'aſſiſter une ſeule fois à ſon ſervice? Ce ne fut pourtant pas ſans ſe faire violence, car Syropulus remarque *que le Pape leur ayant dit que le lendemain ils celebroient la liturgie & conſommeroient l'union, & que s'il y avoit quelques-uns d'entr'eux qui vouluſſent participer aux myſtéres des Latins, ils s'y preparaſſent, les Grecs entendant cette parole furent ſaiſis d'horreur,* ἡμεῖς ἀνάξαντες ἐξεπλάγημεν. Au reſte je ne ſay ſi ce que dit André de Ste Croix *qu'ils adorérent la Meſſe à la maniére des Latins* eſt veritable, car le meſme Syropulus rapporte qu'ils demeurérent debout pendant tout l'Office; *Nous fuſmes debout*, dit-il, *revétus de nos ornemens pendant toute la Liturgie.* Mais quand il ſeroit vray qu'ils auroient pratiqué les meſmes ceremonies extérieures que les Latins, il ne s'enſuivroit nullement ny qu'ils creuſſent le dogme de la tranſubſtanciation, ny qu'ils reconnuſſent à l'Euchariſtie dans leur célebration ordinaire l'adora-

Liv. 4. chap. 2. pag. 345.

Hiſtor. Conc. Flor. ſect. 10. cap. 9.

Chap. VI. tion ſouveraine. Car ſe mettre à genoux devant un objet n'eſt pas au ſens meſme des Grecs & des Latins une marque qu'on l'adore ny d'une adoration de latrie, ny d'une adoration abſoluë.

Ie n'excuſe pas cette action des Grecs, je la tiens au contraire inexcuſable devant Dieu & devant les hommes. Mais quelque grande qu'ait eſté leur faute d'aſſiſter à un ſervice pour lequel ils avoient de l'horreur, il paroiſt que ce qu'ils en firent fut, non pour témoigner qu'ils croyoient les mêmes choſes que les Latins, & qu'ils pratiquoyent le meſme culte; mais ſeulement pour témoigner que l'union eſtoit faite de quelque maniére que ce fuſt. Car ils n'aſſiſtérent à ce ſervice que dans l'eſpérance que les Latins auſſi aſſiſteroient publiquement au leur, & en effet l'Empereur en preſſa le Pape avec beaucoup d'inſtance. Le Pape répondit qu'avant que d'en venir là, il vouloit premiérement examiner leur Liturgie, & voir en particulier de quelle maniére ils celebroient, que s'il eſtoit ſatisfait il leur accorderoit ce qu'ils demandoient; mais qu'autrement cela n'eſtoit pas facile. Surquoy l'Empereur ſe voyant joüé dit, *Nous eſpérions que les Latins ſe corrigeroient de pluſieurs erreurs; mais je voy maintenant que bien qu'ils ſoient des Innovateurs, & qu'ils péchent en beaucoup de choſes, ils nous veulent néanmoins reformer.* Il faut remarquer en paſſant de quelle nature fut cette union, aprés laquelle le Pape declare de ſon coſté que ny luy ny ſes Latins ne ſavent pas quelle eſt la Liturgie des Grecs, & qu'il faut l'examiner, & l'Empereur proteſte du ſien que les Latins ſont des Innovateurs & qu'ils péchent en beaucoup de choſes.

Sect. 10. cap. 11.

Mais, dit M. Arnaud, *ſi c'eſt par politique que les Grecs*

Grecs ne ſoient point élevez contre la tranſſubſtanciation, par quelle politique Syropulus nous a-t-il voulu cacher ce Myſtére? Pourquoy nous découvrant toutes les foibleſſes de ceux de ſa nation, n'a-t-il pas dit un mot de celle qui devoit eſtre le principal ſujet de ſon hiſtoire & de ſon zéle? Pourquoy ne blâme-t-il point les cerémonies des Latins? Pourquoy n'a-t-il point deteſté dans ſon hiſtoire l'adoration de l'Hoſtie, & la feſte du S. Sacrement dont il a eſté témoin? Pourquoy n'a-t-il point déploré le ſacrilege de ceux de ſa nation qui aſſiſtérent à la Meſſe du Pape avec la meſme reverence que les Latins, c'eſt-à-dire, qui y adorérent l'Euchariſtie? Chap. VI.

A tous ces *Pourquoy*, j'en oppoſe d'autres. Pourquoy Syropulus n'a-t-il pas parlé du ſilence des Grecs & des Latins ſur le ſalut des damnez, & ſur la Prédication que Ieſus-Chriſt leur fit aux Enfers de la doctrine de ſon Evangile? Pourquoy n'a-t-il pas cenſuré la négligence des uns & des autres, de n'avoir pas dit un mot du mariage des Preſtres, ny de la Communion ſous les deux eſpéces, ny de tous ces autres articles que j'ay marquez dans ce chapitre? Ces ſortes de queſtions que fait M. Arnaud ne ſont propres qu'à ébloüir les ignorans. Syropulus eſt un Hiſtorien qui ſe contente de raconter ce qui ſe paſſa de plus conſiderable dans cette affaire, & d'en dire auſſi quelquefois ſon avis en general; mais il ne s'eſtoit pas propoſé de faire ſur ce Concile, & ſur la conduite de ceux de ſa nation, toutes les reflexions qui s'y peuvent faire. Vne hiſtoire n'eſt pas une diſpute, pourquoy y-euſt-il parlé de la tranſſubſtanciation, pourquoy y-euſt-il blâmé les cerémonies des Latins, ou deteſté l'adoration du Sacrement & ſa feſte?

Chap. VI. feſte ? Pourquoy euſt-il parlé de l'adoration que les Grecs rendoient à l'Hoſtie des Latins, puis qu'il aſsûre au contraire, *qu'ils y furent debout durant la Liturgie* ? M. Arnaud qui exhorte tant les autres de ſonger à ce qu'ils écrivent, a-t-il ſongé luy meſme à ce qu'il nous met en avant touchant la Feſte du S. Sacrement. *Pourquoy*, dit-il *Syropulus n'a-t-il pas déteſté la Feſte du S. Sacrement dont il a eſté temoin* ? Car je ne veux que cette queſtion pour luy fermer la bouche ſur toutes les autres. Il n'en a pas parlé en effet, & néanmoins il eſt certain que les Grecs ne l'approuvent pas, qu'au contraire ils la condamnent, comme je l'ay fait voir dans le Livre precedent. Il ne s'enſuit donc pas que les Grecs tiennent la tranſſubſtanciation, encore que Syropulus n'en ait pas parlé, encore qu'il n'en ait rien dit dans le Concile de Florence, puiſque ny Syropulus, ny le Concile n'ont rien dit de la Feſte du Sacrement que les Grecs néantmoins n'approuvent ny ne pratiquent, & qu'ils rejettent meſme formellement.

Voilà pour ce qui regarde le Concile de Florence. M. Arnaud tire auſſi quelques argumens de ce qui ſe paſſa dans la ſuite lors que les Grecs renoncérent à cette union. Et premiérement il ſuppoſe comme une choſe bien prouvée, que la tranſſubſtanciation fut établie au Concile, & que les Grecs l'approuverent ſolemnellement. Sur ce principe il argumente à perte de veuë, que ceux qui rompirent l'accommodemẽt devoient éclatter contre cette doctrine des Latins, & contre ceux qui l'avoient approuvée. Il reproduit encore Syropulus ; il allégue Marc d'Ephéſe dont il exagge-re la haine contre les Latins. Il nous parle d'un

Synode

Synode tenu à Iéruſalem contre le Patriarche Métrophane & ceux de ſon party. C'*eſtoit là*, dit-il, *le tems ou jamais, de reprocher à ceux qui avoient conſenty a l'union la tranſſubſtanciation qu'ils avoient approuvée dans le Concile de Florence.* Il ſe fait meſme de ce ſoulévement des Grecs une nouvelle bénédiction de Dieu, & une grace particuliére préparée dés-long-tems dans le conſeil de la Providence pour luy donner moyen de groſſir ſon Volume. *Tout ce que nous avons, dit-il, rapporté de l'approbation que les Grecs firent de la tranſſubſtanciation; auroit infiniment moins de force ſi cét accord avoit ſubſiſté. On diroit que l'intéreſt de la Politique, ayant fait conſentir les Grecs à recevoir cette doctrine, la crainte enſuite les auroit empeſchez de la condamner, & qu'ils s'y ſeroient inſenſiblement accoûtumez, n'ayant pas osé la rejetter d'abord à cauſe du mauvais eſtat de leurs affaires. Ainſi afin que l'on viſt mieux leur véritable ſentiment ſur ce ſujet, il eſtoit utile que cét accord fuſt troublé, que leur paſſion fuſt en liberté d'agir & d'éclatter, qu'ils tâchaſſent de ruïner tout ce qu'ils avoient ſigné à Florence, qu'ils attaquaſſent l'union en toutes les maniéres poſſibles, qu'ils marquaſſent tout ce qu'ils y trouvoient à redire, qu'ils chargeaſſent de reproches & de calomnies, & les Latins avec qui ils avoient traité, & les Grecs qui avoient conſenty à l'union, que leur haine & leur rage ſe produiſiſt toute entiére ſans déguiſement & ſans contrainte.*

Chap. VI. *Liv 4. ch. 3. pag 355.* *page 347*

Admirez je vous prie cette pénétration d'eſprit & cette vaſte étenduë de penſées. Les biens & les maux qui arrivérent au monde Chrétien il-y-a plus de deux cens ans paroiſſent à M. Arnaud deſtinez

Chap. VI. ſtinez pour la gloire de ſon livre, avec cette différence ſeulement que les maux y contribuent encore beaucoup plus que les biens; car c'eſt le ſchiſme, la paſſion, la haine & la rage des Grecs qui luy donnent une pleine victoire. *Il eſtoit utile*, dit-il, qu'ils entraſſent dans cette fureur, c'eſt à-dire, qu'il eſtoit bon que la moitié du monde fuſt damnée ſelon luy, que Dieu fuſt deshonoré par mille crimes, & ſon Egliſe déchirée par une diviſion funeſte. Et pourquoy? Pour fournir à M. Arnaud un argument, & pour luy donner moyen d'ajoûter un chapitre à ſon liure.

Mais on ſera bien étonné quand on ſaura que cét argument acheté à ſi grand prix ne conclut rien; parce qu'il eſt fondé ſur une fauſſe ſuppoſition. Car il eſt faux que les Grecs ayent approuvé la tranſſubſtantiation dans le Concile de Florence. Ils n'en ont pas diſputé, je l'avouë, donc ils l'ont approuvée; je le nie. Beſſarion parlant de leur part a dit que le pain *eſt conſacré & fait le Corps de Ieſus-Chriſt*; & le decret porte *que le Corps de Ieſus-Chriſt eſt vrayement conſacré*. Donc ils ont approuvé la tranſſubſtanciation. Quelle conſéquence? M. Arnaud a un ſecret que je ne comprens pas, car des plus grandes choſes il en tire de fort petites, & des plus petites il en tire de fort grandes. Le mal eſt qu'en tout cela il n'y a pas une étincelle de bon raiſonnement. Pourquoy veut-il que le nouveau Schiſme des Grecs ſoit arrivé pour luy fournir un argument? On ne ſavoit pas encore en ce tems-là qu'il deuſt faire un livre. Pourquoy veut-il que les Grecs ayant approuvé la tranſſubſtanciation à Florence? Ils n'en ont parlé ny prés ny loin. Pourquoy veut-il que ceux qui rom-

rompirent l'union ayent reproché aux autres d'a- Chap.
uoir approuvé la doctrines des Latins ? Il n'eſtoit VI.
pas vray qu'ils l'euſſent approuvée. Pourquoy veut-il que Syropulus, Marc d'Epheſe, & le Concile de Ieruſalem ayent déclamé ſur ce point ? Ils n'en avoient aucun ſujet. En verité des illuſions ſi groſſiéres ne méritoient pas qu'on fiſt tant de bruit.

Il ne me reſte pour finir ce chapitre & cette matiére des argumens négatifs que de rendre raiſon du ſilence des Latins, ce qui ne ſera pas mal-aisé. Les Latins ont innové dans la doctrine de l'Euchariſtie. Ils ont fondé leur innovation ſur quelques expreſſions des Peres qui portent que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt qu'il eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt. Ils ne s'occupent depuis quelques ſiécles qu'à perſuader au monde que ces termes ſignifient une réelle & véritables converſion de la ſubſtance du pain en celle du Corps de Ieſus-Chriſt, pour ſe garantir par ce moyen du reproche d'avoir innové. Voyant donc que les Grecs ſe ſervent communément de ces expreſſions, & qu'ils y-en ont meſme ajoûté d'autres qui leur ſemblent plus fortes, comme que le pain n'eſt pas une figure, qu'il eſt le vray Corps de Ieſus-Chriſt, & que le Corps né de la Vierge & le pain ne ſont pas deux corps ; mais un ſeul ; ils ont bien reconnu qu'ils avoient un intéreſt tout particulier de ſe contenter de ces maniéres de parler générales, bien qu'en effet elles ne ſignifient rien moins que la tranſſubſtanciation. S'ils les euſſent condamnées comme inſuffiſantes, & qu'ils euſſent hautement preſſé les Grecs d'admettre les leurs, ils ſe fuſſent en meſme

Chap. VI. meſme tems condamnez eux-meſmes comme des Innovateurs. Ils ont donc mieux aymé paſſer doucement ſur cét article, que de tomber dans un écueil où la perte de leur cauſe étoit aſſurée. C'eſt ce qui les a obligez quand ils ont agy avec les Grecs, de ſe contenter de leurs expreſſions, & meſme de s'y accommoder pour ne les effaroucher pas, comme il paroiſt par le formulaire des réünions dont il a eſté déja parlé, & par le Decret du Concile de Florence où l'on n'employe que le mot de τελειῶσις en Grec, & celuy de *confici* en Latin.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que les plus éclairez d'entre les Latins, & particuliérement ceux qui ont en main le gouvernement de choſes, ne voyent bien la difference qu'il-y-a de ces généralitez des Grecs, aux expreſſions préciſes & déterminées de l'Egliſe Romaine. Cét homme Savant dont j'ay parlé dans le Livre precedent au chapitre 7. qui fut conſulté ſur les articles que les Ruſſes de Pologne demandoient pour ſe réünir à l'Egliſe Romaine, entre leſquels eſtoit celuy-cy, qu'ils ne ſeroient pas obligez à célébrer la Feſte-Dieu, ny à porter le Sacrement en proceſſion, répondit; *Qu'il ne ſe mettroit pas en peine de la proceſſion, mais qu'il-y-avoit bien des choſes à examiner ſur le ſujet du S. Sacrement. De proceſſione in feſto corporis non laborarem, multa tamen circa hoc Sacramentum examinanda ſunt.* De là vient que quand des particuliers d'entre les Grecs embraſſent la Religion Romaine, on ne ſe contente pas des termes ordinaires de leur Egliſe, mais on leur fait reconnoiſtre préciſément la converſion ſubſtancielle, & recevoir le terme de tranſſubſtanciation comme nous avons vû dans la Profeſſion

Thomas à Ieſu. l. 6. p. 3. chap. 1.

de foy

de foy qu'on leur fait faire. De là viennent tous les efforts qu'on fait depuis ſi long-tems d'introduire inſenſiblement cette créance parmy les Grecs par le moyen des faux-Grecs, comme il paroiſt par l'exemple de ce Moyne dont M. Baſire nous parloit qui avoit fait gliſſer le mot de μετουσίωσις, dans ſon Catéchiſme, & qui en fut cenſuré par les autres. Quand on envoye en Gréce les Ecoliers des Séminaires pour y vivre entre les Shiſmatiques, & y procurer l'établiſſement de la Religion Latine, on leur fait ſigner l'acte de la profeſſion dont je viens de parler qui porte expreſſément la tranſſubſtanciation. Auſſi leur langage eſt-il bien different de celuy des véritables Grecs, comme il paroiſt par l'exemple du grand Payſius Ligaridius, & du terrible Baron de Spatari. Et cela meſme ſe voit dans les Grecs qui embraſſent la Religion Romaine; car ils ne parlent pas comme les autres, ny comme ils faiſoient eux-meſmes avant leur changement, ainſi que je l'ay déja remarqué de Beſſarion, de Manuël Calécas, & de Iean Pluſiadéne.

Chap. VI.

Le grand intereſt des Latins n'eſt pas de diſputer contre les Grecs, ſur tous les points, où les deux Egliſes tiennent de differentes choſes. Au contraire ils donnent pour maxime aux Miſſionnaires de ne traiter la controverſe que fort ſobrement. *Il eſt bon quelquefois de parler des controverſes*, dit Poſſevin, *mais il n'en faut parler que peu, & que ce ſoit meſme bien-à-propos & doucement. Il ne faut pas auſſi parler de tous ces cinq articles qui furent autrefois les principaux, & que le Synode de Florence & Gennadius ont traitez. Car aujourd'huy on n'entend plus parler en Candie, ny* Poſſev. Bibl. Select. l. 5. c. 24.

Chap. VI. *ny meſme à mon avis dans tout le reſte de l'Orient, de la queſtion de l'Azyme & de l'Euchariſtie. Si cette controverſe n'eſt pas éteinte elle eſt au moins aſſoupie; & c'eſt pourquoy l'on ne pourroit ſans ſcandale remettre encore en queſtion une choſe qu'on a oubliée. Quant à l'article de la proceſſion du S. Eſprit, il y-a peu de gens qui l'entendent, & ſi l'on en émouvoit la queſtion, il arriveroit que ceux qui auparavant ignoroient cela voudroient enſuite paſſer à des choſes plus curieuſes.*

Le grand intereſt donc des Latins cõſiſte en deux choſes, l'une de ſoûmettre les Grecs à quelque prix que ce ſoit au Siege Romain, & l'autre de changer inſenſiblement & peu à peu la forme ancienne de leur Religion, & d'introduire doucement parmy eux les créances & les cultes de l'Egliſe-Latine. Pour parvenir au premier, il n'y-a preſque rien que les Latins ne faſſent, ny rien qu'ils n'accordent autant que la bien-ſéance & l'honneur de leur Egliſe le peut permettre, plus ou moins ſelon qu'ils y trouvent plus ou moins de difficultez. M. Arnaud en a luy-meſme découvert quelque choſe quand il a dit qu'au Concile de Conſtantinople tenu ſous Manuël Comméne, *les Latins ne demandoient des Grecs ſinon qu'ils fiſſent mention du nom du Pape dans les Myſtéres, & qu'ils reconnuſſent ſa Primauté & le droit des Appellations*, le reſte n'eſtoit alors conté pour rien. Nous avons auſſi vû que Michel Paléologue perſuadoit à ſes Eveſques qu'il ne s'agiſſoit que de ces trois points. Néantmoins comme le point du S. Eſprit avoit fait beaucoup d'eclat, il eſtoit bien difficile de ſe reünir ſans en parler, & les Grecs eux-meſmes le mettoient en avant, parce que ç'avoit eſté une des

Liv 2. chap. 11. pag. 10.

principales

principales cauſes de la ſéparation. Les Latins donc ne pouvant paſſer ce point ſous-ſilence, offroient quelquefois aux Grecs que pourvû qu'ils reçuſſent cette doctrine dans leur creance, que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, il pouvoient garder leur Symbole en la forme qu'ils l'avoient, ſans y ajoûter expreſſement le *filióque*. C'eſt ce que les Légats du Pape envoyez à Nicée aprés la priſe de Conſtantinople leur dirent de ſa part, comme M. Arnaud le rapporte. *Le Pape*, diſent-ils, *ne contraindra pas les Grecs d'ajoûter cette clauſe expreſſément dans le Symbole, lors qu'ils le chanteront dans l'Egliſe.* Ce fut auſſi ſous cette condition que la réünion ſe fit au Concile de Florence. Mais quand les Latins voyoient l'occaſion plus favorable, ils pouſſoient leurs prétentions plus avant, & changeoient de maniere, comme il paroiſtra par ce que je vay dire. Nicolas III. envoya des Légats en Gréce vers l'Empereur Michel à Paléologue, pour le ſoliciter d'obliger ſon Patriarche & ſes Prélats à faire leur profeſſion de foy qu'ils n'avoient pas encore faite, & à renoncer à leur ſchiſme. L'Empereur avoit inſtamment demandé qu'on laiſſaſt aux Grecs leur Symbole comme il eſtoit, & qu'on ne les obligeaſt point à le chanter avec l'addition du *filióque*, de peur que cela ne cauſaſt tumulte parmy le peuple. Mais parce qu'on ſçavoit bien que Michel eſtoit un Prince dévoüe, pour ſes intéreſts, à l'Egliſe Romaine, & qu'on luy faiſoit faire ce qu'on vouloit, le Pape donna par écrit des ordres precis à ſes Légats de luy répondre ſur cét article. *Que l'unité de la foy ne ſouffre pas de diverſité dans les Confeſſions qu'on en fait, ſoit dans l'acte de la profeſſion,*

Chap. VI.

Liv. 3. ch. 3 pag. 264.

Allat. de perp. cõſ. lib. 2. cap. 15.

Chap. VI. *soit dans le chant, ou de quelque autre maniere qu'on déclare cette foy. Que cela ſe peut beaucoup moins ſouffrir dans le chant public du Symbole où l'uniformité doit d'autant plus paroiſtre, que ce chant revient plus ſouvent. C'eſt pourquoy*, ajoûte-t-il, *l'Egliſe Romaine a déliberé, & elle veut que le Symbole ſoit chanté en conformité tant par les Grecs que par les Latins, avec cette addition*, filióque. On n'avoit pas eſté ſi rigoureux à Nicée, on ne le fut pas auſſi à Florence. L'unité de la foy ſouffrit ſous Gregoire IX. & ſous Eugene IV. ce qu'elle ne pouvoit ſouffrir ſous Nicolas III. Cela veut dire que la foy céde quand il faut à ce grand intereſt de ſoûmettre les Grecs au Siége Romain. On s'accommode quand on ne peut faire autrement, & l'eſprit de la domination eſt le maiſtre de celuy de la diſpute.

Quant au ſecond intereſt qui eſt de changer inſenſiblement la Religion des Grecs, & d'y introduire peu à peu ſans diſpute & ſans controverſe les créances & les cultes de l'Egliſe Romaine, il paroiſt par les choſes qui ſe pratiquent, que c'eſt-là l'intention des Latins. C'eſt pour cela qu'on a établi les Séminaires à Rome & ailleurs, & qu'on a couvert depuis long-tems tout l'Orient de Miſſions. C'eſt pour cela que les Miſſionnaires s'appliquent à gagner les Eveſques Grecs, & à inſtruire les jeunes gens en la Religion Romaine ſous prétexte de leur enſeigner les Langues & la Philoſophie. Et c'eſt pour cela meſme qu'on ſe ſert des Ecoliers des Séminaires, & qu'en les envoyant en Grece, on leur donne la liberté de prendre les ordres de la main des Eveſques Schiſmatiques, qu'on tâche d'en remplir les Eveſchez, & qu'on

& qu'on les pouſſe meſme juſques aux Patriar- Chap.
chats. Il eſt clair que quand on ſuit cét ordre on n'a VI.
pas beſoin de controverſe.

Il ne ſera peut-eſtre pas hors de propos que je rapporte icy ce que Thomas à Ieſu Carme déchauſſé qui a fait un livre touchant les moyens de convertir les infideles, les heretiques, & les Schiſmatiques a écrit de la maniere dont il ſe faut ſervir pour rendre toute la Grece dans peu de tems Catholique. *Sa Sainteté*, dit-il, *qui veille avec tant de diligence ſur le ſalut des ames, doit avoir ſoin, dés que l'Egliſe Patriarchale de Conſtantinople ſera vacante, de jetter les yeux ſur quelques-uns des Echoliers du Séminaire, ou ſur quelques uns des Moynes qui ſont pourvûs des charges Eccleſiaſtiques dans la Gréce. Elle en choiſira celuy qui luy ſemblera le plus propre pour eſtre élû, & elle luy fera ſçavoir, mais le plus ſecrettement qu'il ſe pourra, de peur que les Grecs ne le découvrent, qu'elle luy donne l'Egliſe de Conſtantinople, & qu'elle l'élit & le confirme Patriarche. Pour cét effet elle luy ordonnera de ſe rendre à Conſtantinople, où il trouvera des Ambaſſadeurs déja préparez par ſa Sainteté, leſquels par des preſens qu'ils feront au Turc de qui l'élection & la confirmation des Patriarches dépend, quoy qu'injuſtement, obtiendront de luy, en ajoûtant meſme quelque choſe au tribut ordinaire, qu'il commande aux Grecs d'élire pour Patriarche; celuy que ſa Sainteté aura deſigné. Ils n'auront pas plûtoſt demandé cela qu'ils l'obtiendront; car l'argent eſt tout-puiſſant ſur l'eſprit du Tyran, comme il paroiſt par le peu de difficulté qu'il fait d'ôter la dignité Patriarchale à ceux qui l'ont déja, & par pluſieurs autres bons offices qu'on retire d'eux par* Lib. 6. cap. 4.

Chap. VI. cette voye. Au reſte on ne doit faire aucun ſcrupule d'en uſer ainſi, ny s'imaginer que ce ſoit une ſimonie. Car ce n'eſt pas mettre le patriarchat à prix, puis que déja ſa Sainteté l'a donné, c'eſt ſeulement ſe ſervir de l'argent, pour lever des difficultez. Or l'opinion commune des Docteurs, & qui d'ailleurs eſt veritable, eſt qu'on peut avec de l'argent ſe rédimer de véxation, & oſter des empeſchemens. On ne peut pas dire auſſi que les Metropolitains ſoient par ce moyen fraudez de leur droit d'élection; car il eſt clair que leur élection eſt invalide, puis qu'ils ſont Schiſmatiques, n'ayant aucune Iuriſdiction. C'eſt pourquoy lors qu'ils conſacrent celuy qu'ils éliſent, ils ne font pas un Patriarche, mais un ſimple Eveſque. D'ailleurs il ſemble que c'eſt le Turc qui fait l'élection plûtoſt qu'eux; car ils conſacrent à ſon gré celuy qu'il leur preſente. Or il reüſſira cecy de l'Election dont je parle. 1. Qu'à meſure que les Eveſques Schiſmatiques mourront, les Ecoliers du Séminaire, ou autres, de la foy deſquels on ne ſera pas en doute, prendront leurs places. 2. Qu'on pourra travailler heureuſement dans les Synodes particuliers à la reformation des Schiſmatiques, & à l'extirpation des erreurs. Mais il faut bien que ſa Sainteté ſe donne de garde de ſe laſſer ou de s'ennuyer, ou de s'arreſter à l'election d'un Patriarche. Il faut au contraire en faire ſubſtituer à celuy-là un autre, puis un autre, & encore un autre, mettant toûjours des Ecoliers du Séminaire en la place de ceux qui mourront, juſques-à-ce que tous les vieux Prélats Schiſmatiques eſtant morts, toutes les places ſoient remplies de Catholiques. Et puiſque l'élection des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche dépend auſſi du Turc.

parce

parce qu'ils ſont Grecs, & que le gouvernement de ces Egliſes eſt entre les mains des Grecs, il faut obſeruer la meſme choſe à leur égard par le moyen des Ambaſſadeurs. Il eſt certain que cette affaire aura un ſuccez avantageux, car l'argent fait tout en ce pays-là. Ainſi tous les Patriarches devant eſtre bien-toſt Catholiques, & leur devoir les obligeant d'établir des Eveſques & des Curez Catholiques ſelon leur prudence, rien n'empeſche que nous ne puiſſions eſperer que bien-toſt on dira, un ſeul troupeau, & un ſeul Paſteur. Les Prélats Schiſmatiques ſe trouveront extirpez & ceux qui dés leur enfance auront eſté élevez en la pieté dans le ſein de l'Egliſe Catholique occuperont leur place. Ces nouveaux Prélats par l'integrité de leur vie & de leur doctrine gouverneront un peuple qui n'eſt en erreur que parce qu'il eſt naturellement facile & enclin à croire ce que ſes Eveſques luy diſent. C'eſt là la voye que Thomas à Ieſu veut qu'on tienne & non pas celle des diſputes, ou des controverſes. Chap. VII.

CHAPITRE VII.

Examen des paſſages des Auteurs Grecs produits par M. Arnaud.

CE qui reſte à examiner de la diſpute de M. Arnaud ſur cette matiere des Grecs depuis l'onziéme ſiecle, ne nous ſauroit arreſter long-tems. Il produit quelques paſſages de Theophylacte, d'Euthymius, de Nicolas de Méthone, de Cabaſilas, de Siméon de Theſſalonique, de Iéré-

Chap. VII.

mie Patriarche de Conſtantinople, & de quelques Livres Eccleſiaſtiques des Grecs. Ce ſont à peu prés les meſmes qu'on trouve dans tous les Controverſiſtes, dans Bellarmin, dans le Cardinal du Perron, dans Coccius, dans le P. Noüet, & particuliérement dans Allatius, d'où il ſemble que M. Arnaud les ait extraits plûtoſt que de leurs originaux. Au reſte ce ſeroit une choſe fort importune, & fort inutile que de les rapporter tout du long, & l'un aprés l'autre, avec les Commentaires de M. Arnaud. Il ſuffit à mon avis que je les examine autant qu'il ſera neceſſaire pour en donner le veritable ſens, & pour découvrir auſſi les erreurs de M. Arnaud; & c'eſt ce que j'eſpere de faire ſi clairement, que les Lecteurs en demeureront ſatisfaits.

Prémiérement Theophylacte, Euthymius, Cabaſilas & Ieremie, aſſurent que le pain de l'Euchariſtie n'eſt pas un *Antitype*, c'eſt à dire, une figure, ou une image, mais que c'eſt *le Corps meſme de Ieſus-Chriſt*, parce qu'il n'a pas dit, *Cecy eſt l'Antitype*, mais qu'il a dit, *Cecy eſt mon Corps*. Ie demeure d'acord de tout cela, & je joints ces quatre Auteurs enſemble ſur ce Chef, pour ne tomber pas dans la longueur de M. Arnaud, qui les ayant propoſez l'un aprés l'autre, a eſté obligé de repeter ſouvent les meſmes inductions & les meſmes argumens. Une ſeule réponſe ſervira pour tous. *Théophylacte*, dit-il, *s'attache à la proprieté des paroles, il exclud tout ce qui s'en éloigne. Il détruit & rejette abſolument toutes les ſignifications métaphoriques, & il s'attache abſolument à la ſignification littérale du mot*, Et. *Euthymius*, dit-il, *exclut la clef de figure, & il fait voir qu'il*

Liv. 2. ch. 9. pag. 180.

Ch. 15. pag. 215.

n'a

n'a pas pris dans les paroles de l'inſtitution le mot Eſt *dans le ſens de* ſignificat. *C'eſt-à-dire qu'il ne les a pas priſes dans un ſens de figure. Donc il les a priſes dans un ſens de réalité.* De là il conclut que ces Auteurs ne peuvent pas avoir entendu que le pain ſoit le Corps de Ieſus-Chriſt en vertu, parce qu'ils raiſonneroient contre leur intention; *Car comme il n'a pas dit, Cecy eſt la figure, ny que le pain qu'il donneroit fuſt la figure, il n'a pas dit auſſi, qu'il donneroit la vertu de ſa Chair, ou que le pain qu'il donneroit contiendroit la vertu de ſa chair.* Chap. VII.

Ie répons que M. Arnaud n'a que faire de s'empreſſer à nous faire voir que les Grecs n'admettent pas le ſens de figure dans les paroles de Ieſus Chriſt & qu'ils ne prennent pas le terme *Eſt* dans le ſens de *Significat.* On le luy accorde facilement. On luy accorde auſſi qu'en cela nous ne ſommes pas d'un meſme ſentiment avec eux. Il s'agit ſeulement de ſavoir ſi delà il s'enſuit qu'ils croyent la tranſſubſtanciation. Or je ſoûtiens que non ſeulement cela ne s'enſuit pas, mais que le contraire s'enſuit; car ils tiennent un milieu entre le ſens de figure & le ſens de tranſſubſtanciation. En un mot ils veulent que le pain demeurant pain quant à ſa ſubſtance, ſoit neanmoins le propre Corps de Ieſus-Chriſt par cette voye d'augmentation du corps naturel, comme on a fait voir dans le dernier chapitre du livre précedent. Que deſire M. Arnaud davantage? Veut-il qu'on montre que le ſentiment des Grecs eſt que le pain eſt fait le Corps de Ieſus Chriſt par ce moyen, de meſme que l'aliment eſt fait noſtre corps? Ils le diſent en termes exprés. Veut-il qu'on luy faſſe

Chap. VII.

voir que par ce moyen la ſubſtance du pain ne ceſſe pas d'eſtre, & qu'elle n'eſt pas changée en la propre ſubſtance du corps qui eſtoit auparavant ? La choſe parle d'elle-meſme, & l'on l'a demontrée en ſon lieu auſſi clairement qu'une choſe de cette nature ſe peut demontrer. Doute-t-il que les Grecs croyent par ce moyen conſerver le ſens précis & littéral des paroles de Ieſus-Chriſt. Ils declarent eus-meſmes qu'ils ne l'entendent pas autrement. Veut il enfin que ce ne ſoit pas un bon moyen de garder le ſens littéral ? Les Grecs auſſi ſoutiennent le contraire, & alléguent pour cét effet l'exemple de l'aliment qui eſt fait un avec noſtre corps par cette meſme voye d'aſſimilation & d'augmentation, ſans qu'on puiſſe dire que ce ſoit deux corps, mais un ſeul corps & le meſme.

Mais, dit-il, *comme Ieſus-Chriſt n'a pas dit cecy eſt la figure, il n'a pas dit auſſi, cecy eſt la vertu de mon corps, mais Cecy eſt mon Corps.* 1. C'eſt diſputer contre les Grecs, & non contre nous, qui ne nous ſommes pas rendus garents de la verité de leur opinion. 2. Ils luy répondront que cette impreſſion de *vertu* ſuffit pour faire que le pain ſoit le corps du Seigneur ſans figure, & qu'il n'eſt pas beſoin d'un changement de ſubſtance, parce que l'aliment dont la ſubſtance n'eſt pas préciſément changée en celle que nous avions déja, mais luy eſt ſeulement ajoûtée pour faire un accroiſſement, devient néanmoins noſtre corps en un ſens littéral & propre, non une figure, mais noſtre corps meſme, non un autre corps, mais le meſme que nous avions auparavant. Or pourquoy, dit-ont-ils, ce qui ſe fait par l'impreſſion de

la

la forme naturelle de noſtre corps ſur le pain que nous mangeons, ne ſe fera-t-il pas par l'impreſſion de la forme ſurnaturelle du Corps de Ieſus-Chriſt, c'eſt-à-dire de ſa vertu ſur le pain? Outre cela ils ſoutiendront que le ſens de l'Egliſe Romaine n'eſt pas un ſens litteral. Car le ſens litteral des paroles de Ieſus-Chriſt doit conſerver deux choſes, l'une que c'eſt du pain, & l'autre que c'eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, ce que la tranſſubſtanciation ne fait pas. Chap. VII.

Mais, dit M. Arnaud, *le Baptéme contient la vertu du ſang de Ieſus-Chriſt, & pourtant on ne dit pas que le Baptéme n'eſt pas la figure; mais le Sang meſme de Ieſus-Chriſt.* Ie répons que c'eſt toûjours diſputer contre les Grecs & non contre moy. Car quand il ſeroit encore plus vray qu'il n'eſt, qu'on ne parlaſt pas de l'eau du Baptéme comme les Grecs parlent du pain de l'Euchariſtie, deux choſes demeurent toûjours conſtantes, l'une qu'ils veulent que le pain ſoit le Corps de Ieſus-Chriſt par cette impreſſion de vertu, & l'autre que c'eſt ainſi qu'ils entendent les paroles, *Cecy eſt mon Corps.* Elie de Créte ayant dit que *Dieu change les choſes propoſées en l'efficace de ſa Chair*, ajoûte tout auſſi-tôt, *& ne doutez pas que cela ne ſoit vray, puis qu'il dit luy-meſme ouvertement, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.* Il fonde comme chacun voit ce changement du pain en l'efficace de la chair, ſur la parole expreſſe du Sauveur, d'où il s'enſuit que c'eſt ainſi qu'il les entend. Cyrille d'Alexandrie, de meſme apres avoir dit *que Dieu chãge les choſes offertes en l'efficace de ſa chair.* Ajoûte *que nous ne devons pas douter que cela ne ſoit vray, puis qu'il l'a dit luy-meſme*, ce qui marque

Liv. 2. ch. 9. pag. 179.

Comment. in Oras. 1. Greg. Naz.

Cyril. apud Victor Ant. Mſ. in Bibl. Reg.

Chap. VII.

que évidemment que ſelon luy, *Cecy eſt mon Corps*, ne veut dire autre choſe ſi ce n'eſt, Cecy eſt mon Corps en efficace. Si néanmoins on vouloit répondre de la part des Grecs à l'inſtance ou à l'exemple que M. Arnaud apporte du Baptéme; On luy diroit que ce qu'on ne tient pas à l'égard de l'eau le meſme langage qu'à l'égard du pain, c'eſt parce que Ieſus-Chriſt n'a pas dit d'elle, Cecy eſt mon Sang, comme il a dit du pain, Cecy eſt mon Corps, & que comme l'Ecriture Sainte s'eſt expliquée autrement du Baptéme que de l'Euchariſtie, il ne faut pas trouver étrange ſi les Auteurs Eccleſiaſtiques ont pris d'autres veuës, & en ont parlé d'une autre maniere. On luy diroit d'ailleurs que la meſme œconomie qui a eſté obſervée ſur le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt n'eſt pas obſervée ſur l'eau du Baptéme, comme elle l'eſt ſur le pain & ſur le vin de l'Euchariſtie, ce qui fait qu'on ne peut pas ſi bien dire que l'eau ſoit faite le Sang meſme par cette voye d'accroiſſement & d'augmentation comme on le dit du pain, encore qu'elle reçoive l'impreſſion de la vertu du Sang.

Liv. 2. ch. 9. pag. 180.

Quant à ce que M. Arnaud ajoûte que les Miniſtres reconnoiſſent qu'il faut entendre ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, ou dans un ſens de réalité, ou dans un ſens de figure, & de ſignification, d'où il s'enſuit ſelon luy qu'il faut que Théophylacte les ait entenduës en l'une ou en l'autre. Ie dis que ce raiſonnement eſt vicieux, tant en ſon principe qu'en ſa conſéquence. Car les Miniſtres ne reconnoiſſent point ny qu'on doive, ny qu'on puiſſe entendre ces paroles dans ce ſens de réalité que l'Egliſe Romaine leur donne. Nous tenons tous

que

que c'eſt un ſens nul & impoſſible, & qu'il n'y-a que le figuré qui puiſſe ſubſiſter. Mais quand les Miniſtres diroient ce qu'il leur impute, pourquoy veut-il que nous reglions ſur ce pied-la le ſens de Théophylacte & des autres Grecs? Ils ont raiſonné ſur leur propre hypotheſe, & non ſur celle des Miniſtres. Si leur hypothéſe eſt ſoutenable, ou non, ce n'eſt pas avec Miniſtres qu'il le faut diſputer, car on n'a jamais dit à M. Arnaud qu'ils fuſſent d'accord en toutes choſes avec nous. Il ſuffit que d'un coſté on luy faſſe voir de quelle maniére les Grecs prétendent que le ſens propre des paroles de Ieſus-Chriſt ſoit gardé, & que de l'autre on luy montre que cette maniére quelle qu'elle ſoit bonne ou mauvaiſe, ſoûtenable ou inſoûtenable, conforme, ou non conforme à ce que les Miniſtres diſent, ſoit directement oppoſée à la tranſſubſtanciation; car noſtre unique queſtion eſt ſi les Grecs tiennent la tranſſubſtanciation, ou non. Chap. VII.

C'eſt donc une pure illuſion que de vouloir qu'on explique Theophylacte, par ce que les Miniſtres diſent ou ne diſent pas, & c'en eſt encore une plus grande de nous dire comme ſi c'eſtoit une choſe fort diſputée entre luy & nous, *qu'Euthymius exclut la clef de figure, & qu'il ne prend pas le mot* Eſt *dans le ſens de* ſignificat, *qu'il n'y a pas d'apparence que pour inſtruire un homme à noſtre opinion on empruntaſt les paroles d'Euthymius, qu'il ne nous eſt jamais arrivé de dire que Ieſus-Chriſt ne nous avoit pas donné la figure de ſon Corps mais ſon Corps, parce qu'il avoit dit, Ceci eſt mon Corps.* C'eſt ainſi qu'on fait quand on ſe veut jouër du monde, ce qui arrive perpétuellement à M. Arnaud. *Liv. 2. ch. 12.*

Apres

Chap. VII. Apres ces premiers argumens qui ne luy ont pas à mon avis trop bien réüſſi, il nous en produit d'autres tirez des doutes ou des difficultez que les Grecs ſe propoſent, comme naiſſent de leur ſentiment, & qu'ils tachent de réſoudre le mieux qu'ils peuvent. *Theophylacte*, dit-il, *témoigne que de ce que la foy nous enſeigne de ce myſtére que le pain eſt veritablement la chair de Ieſus Chriſt, & qu'il eſt changé dans la chair meſme de Ieſus Chriſt, il en naiſt naturellement un doute qu'il exprime par ces paroles. Quomodo, inquit, neque enim caro videtur? Comment cela peut-il eſtre? Car ce pain ne me ſemble point du tout de la chair. Par où il marque que la ſuite naturelle de ce changement devroit eſtre que le pain eſtant chair paruſt chair, & qu'ainſi il eſt étonnant qu'il ne paroiſſe point chair, comme il l'a dit luy-meſme en ces termes formels.* Et *quomodo, inquit aliquis, non apparet caro ſed panis? Qu'on prenne maintenant*, ajoûte-t-il, *l'eſprit d'Aubertin ou de M. Claude pour expliquer Theophylacte dans leur ſens, & ſelon leur opinion, & l'on verra que l'extravagance ne peut guéres aller plus loin. Car cela voudra dire ſelon eux, S'il eſt vray que le pain contienne la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt, comment donc ne nous paroiſt-il point chair? D'où vient que nous ne voyons que du pain & non de la chair? N'eſt-ce pas ſe mocquer du monde que de faire raiſonner les gens d'une maniére ſi inſenſée? Et pourquoy ce pain ne contenant que la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt paroiſtroit-il de la chair, puis que ce n'en ſeroit pas? S'enſuit-il de ce qu'un pain participe à une qualité ſpirituelle de la chair de Ieſus-Chriſt, ou moralement, ou phyſiquement, qu'il doive paroiſtre chair. Ne ſeroit-ce pas au contraire un*

Liv. 2. ch. 9. pag. 834.

prodige épouvantable, ſi la Chair de Ieſus-Chriſt n'eſtant qu'en vertu dans le pain Euchariſtique, il paroiſſoit de la chair. Chap. VII.

Voilà le raiſonnement de M. Arnaud enrichy de ſes douceurs ordinaires, c'eſt-à-dire d'*extravagance* & de *maniére inſenſée*, qu'il impute à l'eſprit de M. Aubertin & au mien. Ie repons qu'il ſe trompe, & qu'il ſe trompe meſmes un peu plus groſſiérement que je ne voudrois pour ſon honneur; car il prend pour le fondement du doute que Theophylacte ſe propoſe, ce qui en eſt au contraire la ſolution comme il paroiſtra par la ſuite. Or on ne ſauroit guéres tomber dans une plus grande erreur que de prendre pour la cauſe d'un doute, ce qui l'éclaircit, ou qui le fait ceſſer. Pour diſſiper donc cette vaine ombre dont il a couvert le paſſage de Theophylacte, on n'a qu'à examiner les parties du diſcours de cét Auteur, & à faire voir la dépendance qu'elles ont les unes des autres. D'abord s'agiſſant des paroles de Ieſus-Chriſt, il rejette le ſens de figure. *Ieſus-Chriſt*, dit-il dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu, *par ces paroles, Cecy eſt mon Corps, fait voir que le pain qui eſt conſacré ſur l'Autel eſt le Corps meſme du Seigneur, & non un Antitype. Car il n'a pas dit, Cecy eſt l'Antitype, mais il a dit, Cecy eſt mon Corps, ce pain eſtant changé par une operation ineffable, quoy qu'il ne laiſſe pas de nous paroiſtre du pain.* Il dit la meſme choſe ſur le chap. 6. de S. Iean, & ſur le chap. 14. de S. Marc. Iuſques-là il enſeigne que le pain eſt le corps meſme & la chair de Ieſus-Chriſt; mais il n'explique pas de quelle maniére il l'eſt. Or parce que de cette propoſition ainſi generalement conçûë & non expliquee, il en peut naiſtre

Comm. in Matth. c. 26.

Chap. VII. naiſtre deux difficultez, l'une, Comment une meſme choſe peut eſtre pain & chair, l'autre, Comment elle ne nous paroiſt pas chair, mais pain; Théophylacte les propoſe toutes deux, & il les réſoud. Il propoſe la premiére en ces termes,

Comm. in Ioan. 6. *Le pain eſt changé en la chair du Seigneur par les paroles ſecrettes, par la benediction myſtique, & par l'avenement du S. Eſprit. Et que perſonne ne ſoit troublé d'eſtre obligé de croire que le pain ſoit la chair.* Il la reſout par l'exemple du pain que Ieſus-Chriſt mangeoit qui eſtoit changé en ſon corps, & eſtoit fait ſemblable à ſa chair en l'augmentant, & la ſoûtenant. *Ibid.* *Le Seigneur*, dit-il, *eſtant encore au monde & recevant encore ſa nourriture du pain, ce pain qu'il prenoit eſtoit changé en ſon corps, & devenoit ſemblable à ſa chair, & contribuoit à l'augmenter & à la ſoûtenir d'une maniére humaine, de meſme ce pain eſt changé maintenant en la chair du Seigneur.*

L'on voit déja que cette réponſe ſuppoſe que le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt par voye d'augmentation & par une eſpéce d'aſſimilation, comme le pain qu'il mangeoit pendant qu'il eſtoit ſur la terre eſtoit fait ſon Corps. Or premiérement on voit bien que ce n'eſt pas là la tranſſubſtanciation Romaine. La ſubſtance du pain que le Seigneur mangeoit n'eſtoit pas changée en la meſme ſubſtance qu'il avoit auparavant, elle luy eſtoit jointe ſeulement & faite ſemblable. Mais d'ailleurs quel rapport auroit cela avec la difficulté que Théophylacte s'eſtoit propoſée? N'eſt-il pas évident qu'il la faloit ſoudre d'une autre maniére, ſuppoſé qu'il cruſt la tranſſubſtanciation: Car il faloit dire que le pain n'eſt la chair qu'entant,

tant qu'il eſt réellement & ſubſtanciellement converty en la ſubſtance meſme de cette chair. L'hypothéſe de Rome le conduiſoit là néceſſairement; mais au lieu de cela il répond par un exemple où la tranſſubſtanciation n'a point de lieu, & cela montre clairement qu'il n'avoit pas cette tranſſubſtanciation dans l'eſprit Chap. VII.

Quant à la ſeconde difficulté qui conſiſte en ce que ſi le pain eſtoit la chair il nous dévroit paroiſtre chair, comme elle peut naiſtre également & de la ſolution qu'il venoit de donner au premier doute, ſavoir la comparaiſon du pain que Ieſus-Chriſt mangeoit qui eſtoit change en ſa chair, & de la propoſition générale qu'il avoit établie au commencement, ſavoir, Que le pain eſt la chair & le corps meſme de I. C. non ſon image, il la conſidére auſſi comme venant de l'un & de l'autre de ces deux principes. Il la propoſe dans ſes Commentaires ſur S. Iean comme naiſſant de la ſolution qu'il avoit donnée. Car apres avoir rapporté cette comparaiſon du pain que Ieſus Chriſt mangeoit qui eſtoit fait ſon Corps; il ajoûte, *Comment donc dira-t-on, ne nous paroiſt-il pas auſſi chair, mais pain.* En effet s'il en eſt du pain de l'Euchariſtie comme de celuy que Ieſus-Chriſt mangeoit, il ſemble qu'il nous doit paroiſtre chair comme faiſoit l'autre. A cela Théophylacte répond que s'il nous paroiſſoit chair nous en aurions horreur. *C'eſt*, dit-il, *afin que nous n'ayons pas horreur au manger. Car s'il nous paroiſſoit chair nous ne nous pourrions empécher d'avoir de l'horreur pour la cõmunion. C'eſt donc par un effet de la condeſcendance de Dieu pour noſtre foibleſſe que la viande myſtique nous paroiſt telle que noſtre maniére ordinaire le porte.*

Chap. VII. *porte.* Cette réponſe laiſſe à conclurre que ce n'eſt donc pas la forme phyſique ou natuelle de la chair qui eſt communiquée au pain de l'Euchariſtie, mais un autre. Car s'il recevoit la forme phyſique, comme faiſoit le pain que Ieſus-Chriſt mangeoit, il paroiſtroit chair de meſme que ce pain là. Tout cela s'accorde encore fort bien à l'hypothéſe des Grecs.

Mais dira-t-on cette réponſe eſt courte, car elle n'explique pas aſſez quelle eſt cette autre forme que le pain de l'Euchariſtie reçoit, & qui le fait eſtre la chair de Ieſus-Chriſt ? Ie répons que la réponſe ſeroit courte en effet, ſi Théophylacte ne s'en eſtoit deja clairement expliqué dans ſon Commentaire ſur S. Marc, où il avoit propoſé le meſme doute, comme naiſſant de la propoſition générale que le pain eſt la chair. *Ce pain*, dit-il, *n'eſt pas une figure du corps du Seigneur; mais il eſt changé au corps du Seigneur. Le pain que je donneray c'eſt ma chair. Il n'a pas dit, c'eſt la figure de ma chair; mais c'eſt ma chair. Et en un autre lieu, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme. Mais comment dira-t-on ne paroiſt-il pas chair? O homme c'eſt à cauſe de noſtre infirmité. Car parce que le pain & le vin ſont des alimens qui nous ſont familiers, & que nous aurions peine à ſouffrir devant nous du ſang & de la chair, Dieu plein de miſericorde s'accommodant à noſtre foibleſſe conſerve l'eſpece du pain & du vin; mais il la change en la* VERTV DE SA CHAIR ET DE SON SANG. Il eſt clair qu'il veut dire que noſtre infirmité ne nous permettant pas de manger un pain qui euſt reçu la forme naturelle de la chair, Dieu conſerve le pain & le vin en leur propre eſpéce; mais

que

que pour les faire eſtre ſa chair & ſon ſang, il leur imprime cette vertu ſurnaturelle. Qui ne voit que toute la ſuite de ce diſcours revient à cecy. Le pain eſt la Chair meſme de Ieſus-Chriſt non une image, parce qu'il faut donner un ſens propre aux paroles du Seigneur. Mais s'il eſt cette chair meſme, pourquoy ne paroiſt-il pas chair? C'eſt par un effet de la condeſcendance de Dieu, lequel voyant que nous ne pourrions ſouffrir de voir de la chair & du ſang, fait le pain ſa chair, non par une impreſſion de la forme ſubſtancielle de chair; mais par une impreſſion de vertu. Chap. VII.

Il paroiſt donc de l'explication que je viens de donner au diſcours de Theophylacte. 1. Que M. Arnaud s'eſt étrangement méconté quand il s'eſt imaginé que pour l'expliquer dans noſtre ſens, il luy faloit dire, *s'il eſt vray que le pain contienne la vertu du Corps de Ieſus Chriſt, comment ne nous paroiſt il pas chair?* Car ce doute ne vient pas de ce que le pain eſt la chair en vertu, au contraire c'eſt ce qui diſſipe le doute, & qui le fait évanouïr. Il vient ou de la propoſition generale que le pain eſt la chair, & non la figure de la chair, ou de cette autre propoſition qu'il eſt la chair de meſme que le pain que Ieſus-Chriſt mangeoit eſtoit change en ſa Chair; mais le doute ſe reſout par cette derniere propoſition qu'il eſt changé en la vertu de la chair & du ſang.

2. Il paroiſt auſſi de là que Théophylacte n'a point eu la tranſſubſtanciation dans la penſée. Car s'il l'euſt euë dans l'eſprit, il euſt falu réſoudre la difficulté d'une autre maniere. Il euſt falu dire que l'apparence du pain demeure; mais que ſa ſubſtance eſt changée en la chair du Seigneur, & que c'eſt

Chap. VII. pour cela qu'il ne paroiſt pas chair ; mais pain. Mais encore avec tout cela les doutes n'euſſent pas ceſſé comme ils ſont, car on euſt pû demander, comment cette apparence de pain ſubſiſtoit ſeule, ſans la naturelle ſubſtance; comment nos ſens pouvoient eſtre trompez par une apparence de pain, qui n'eſtoit pas pain, & par une veritable ſubſtance de chair, qui ne paroiſſoit pas chair ; comment cette meſme ſubſtance de la chair de Ieſus-Chriſt pouvoit-elle eſtre au Ciel & ſur la terre en meſme tems, & beaucoup d'autres queſtions ſemblables qu'on ne trouve point dans le texte de Théophylacte. 3. Il paroiſt auſſi que Théophylacte a crû que ſi le pain eſtoit la chair meſme autrement que par une impreſſion de vertu, il faudroit néceſſairement qu'il paruſt chair. Car en diſant que c'eſt pour condeſcendre à noſtre infirmité que Dieu le change en la vertu de la chair, il laiſſe à conclurre facilement que ſans cela noſtre infirmité ne ſeroit pas ſoulagée, & qu'il faudroit que nous viſſions la chair dans ſa forme naturelle.

M. Arnaud ne pouvant pas bien ſouffrir ce changement de vertu qui ſe trouve ainſi en propres termes dans le diſcours de Théophylacte, s'empreſſe à en donner trois explications differentes dont il nous donne le choix. La premiere que par la *vertu* de la chair il faut entendre *la realité, l'eſſence interieure* de cette chair. La ſeconde que c'eſt une façon de parler ordinaire aux Grecs de dire ἐνέργεια ou δύναμις σαρκὸς *la force ou la puiſſance de la chair*, pour ſignifier *la chair pleine d'efficace*. La troiſiéme, que *lors que deux choſes ſont jointes enſemble dans la verité, & dans l'eſprit de ceux à qui l'on parle, il arrive ſouvent qu'en les exprimant on n'en-*

Liv. 2 ch. 9. pag. 185. & 186.

n'en marque qu'une ſans exclurre l'autre, & avec deſſein de faire entendre celle qu'on n'exprime pas par celle qu'on exprime. C'eſt ce qu'il explique enſuite en ces termes. *Il eſt certain que le pain conſacré eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt. Il eſt certain auſſi qu'il devient plein de ſa vertu & de ſon efficace. Ces deux veritez ſont jointes & ſont des ſuites l'une de l'autre. Et c'eſt pourquoy il arrive quelquefois que les Auteurs les expriment conjointement, comme fait Euthymius qui dit en termes formels; Que comme Ieſus-Chriſt a deïfié la chair qu'il a priſe par une operation ſurnaturelle, de meſme il change le pain & le vin d'une maniere ineffable en ſon propre corps qui eſt la ſource de la vie, & en ſon precieux ſang, & dans la vertu de l'un & de l'autre. Mais comme ces deux changemens ſont toûjours joints en effet, & que les Peres ſuppoſoient qu'ils eſtoient joints dans l'eſprit des Fideles, il leur ſuffiſoit d'exprimer l'un pour faire entendre l'autre. Ainſi ils nous diſent cent fois que le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt ſans exprimer qu'il eſt remply de ſa vertu parce que l'un ſuit l'autre, & Théophilacte apres nous avoir dit pluſieurs fois que le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, nous dit une fois qu'il eſt changé en ſa force, comme une ſuite du Myſtere qui le fait concevoir tout entier, parce que la foy des Fideles ne ſepare point la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt, de ſon corps meſme, ny ſon corps, de ſa vertu, & qu'il ne leur eſt jamais venu dans l'eſprit que le corps de Ieſus-Chriſt fuſt dans le Ciel & que nous n'euſſions dans l'Euchariſtie que ſa force & ſa vertu, au lieu qu'ils croyent que nous n'avons cette force & cette vertu, que parce qu'il eſt reellement & veritablement preſent dans nos Myſteres.* C'eſt par

Chap. VII.

Chap. VII. ces machines que M. Arnaud prétend tirer la transſubſtanciation du paſſage de Théophylacte.

Mais en général toutes ces trois explications nous paroiſſent trop violentes pour en choiſir aucune, Il ne faut pas tant s'agiter pour trouver le véritable ſens de Théophylacte. Il veut dire ſimplement ce que portent ſes termes, ſavoir, *que le pain & le vin ſont changez en la vertu de la chair & du ſang de Jeſus-Chriſt*, & il ne veut dire autre choſe. S'il euſt crû un changement de *ſubſtance*, il l'euſt dit, auſſi bien qu'un changement de *vertu*, d'autant plus que comme je l'ay déja montré la difficulté qu'il s'éſtoit propoſé de reſoudre, l'obligeoit à s'en expliquer nettement. Pourquoy le pain eſtant chair ne paroiſt-il pas chair? C'eſt parce qu'il n'y-a que ſa ſubſtance de changée & que ſes accidens demeurent. Vn homme qui croiroit la tranſſubſtanciation devroit naturellement dire cela.

En particulier la premiere explication ne peut avoir lieu, parce que quand on dit *la vertu* d'une choſe pour ſignifier *ſa verité, ſa réalité, ſon eſſence interieure*, ce n'eſt que lors qu'il s'agit de cette verité ou de cette realité par égard à ſon operation ou à ſes effets, & les exemples que M. Arnaud allegue confirment ce que je dis. Car quand Saint Paul a dit parlant des hypocrites qu'ils ont *l'apparence de la pieté, μόρφωσιν εὐσεβείας, mais qu'ils en ont renié la force δύναμιν*, il veut dire qu'ils n'en ont qu'un faux ſemblant, une vaine ombre; mais qu'ils n'en ont pas la verité qui ſe démontre par les effets. De meſme quand Héſichius a dit *que c'eſt prendre la Communion par ignorance que de n'en ſavoir pas la vertu ou la dignité, & d'ignorer que c'eſt*

le

le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt ſelon la verité. Chap.
Que c'eſt recevoir les Myſtéres & ne ſavoir pas la VII.
vertu des Myſteres, il n'a pas entendu que les myſtéres fuſſent le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt en ſubſtance ; mais il a voulu dire que ſelon l'intelligence ſpirituelle, qui eſt ce qu'il appelle la vérité du Myſtere, c'eſt le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, parce que ce qui paroiſt à nos yeux n'eſt que l'ombre & le voile du Myſtere ; mais que l'objet divin repreſenté par ces choſes ſenſibles eſt le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt. C'eſt ce qu'il appelle *la vertu du Myſtere*, parce que toute ſon operation & tous ſes effets ne dépendent que de là. Quant à ce qu'il nous allégue de Paſchaſe, outre que c'eſt un Auteur qui cherche à s'obſcurcir luy-meſme, comme font d'ordinaire les Novateurs, & qu'il n'y a pas de juſtice à vouloir régler ſur ces expreſſions le ſens de Théophylacte, outre cela, dis-je il n'y a rien qui nous empéche de dire que quand il a appellé l'eſſence interieure des choſes leur *vertu* ç'a eſté par égard à leur opératiõ & à leurs effets. Mais on ne peut pas dire cela de Théophylacte ; car il ne s'agit pas dans ſon diſcours des effets de l'Euchariſtie, il s'agit ſeulement de ſavoir, pourquoy le pain eſtant la chair de Ieſus-Chriſt, il ne paroiſt pas néanmoins chair. Si donc il euſt voulu dire, c'eſt parce que l'apparence du pain demeure & que ſa ſubſtance eſt changée en la ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt, à quel propos ſe fuſt-il expliqué de cette maniere, *il eſt changé en la vertu du corps.* Pourquoy dire vertu pour ſubſtance, puis qu'en cét endroit il n'eſtoit pas queſtion de l'efficace du Sacrement.

La ſeconde explication de M. Arnaud n'eſt pas

Chap. VII.

plus recevable. Il dit que c'eſt une façon de parler ordinaire aux Grecs de dire ἐνέργεια, ou δύναμις σαρκὸς *la force ou la puiſſance de la chair*, pour ſignifier la chair pleine d'efficace. Mais ſans entrer en diſcuſſion de ſa critique, ſur laquelle il y auroit quelque choſe à dire, quand ce ne ſeroit que de ce qu'il la pretend prouver par deux vers d'Horace, par un paſſage de Paſchaſe Ratbert, & par un autre paſſage de Saint Bernard, je dis que quand les Auteurs s'expriment de cette maniére *la vertu d'une choſe* pour ſignifier *une choſe pleine de vertu ou d'efficace* ce n'eſt que lors qu'ils conſidérent cette choſe ſous l'idée de ſa vertu ou de ſon efficace & non autrement. Ainſi quand Horace a dit *la vertu de Scipion, & la Sageſſe de Lélie* pour le vertueux Scipion & le Sage Lelie, c'eſt parce qu'il les conſidéroit ſous ces qualitez de vertueux & de ſage, comme nous appellons le Roy, *ſa Majeſté*, lors que nous ſommes remplis de l'idée de ſa grandeur. Il en eſt de meſme quand on dit ἰσχὺς ποταμοῖο, *la force ou la rapidité du Fleuve*, pour dire le fleuve rapide, βίη ἡρακλέος *la force d'Hercule*, pour dire le fort ou le vaillant Hercule, car alors on les conſidere ſous l'idée de leur force. Ieſus-Chriſt a dit, *la vertu du S. Eſprit* parce qu'il s'agiſſoit des effets de la puiſſance du S. Eſprit ſur les Apoſtres. S. Bernard a fort bien dit dans le meſme ſens, *Que les Mages reconnurent la vertu de Dieu dans l'infirmité du corps d'un enfant*, parce qu'il vouloit oppoſer la puiſſance éternelle de la Divinité, à la foibleſſe de l'enfance. Mais il n'y a rien de tel dans le paſſage de Théophylacte, car il ne conſidere pas la chair de Ieſus-Chriſt à l'égard des effets qu'elle deploye ſur les fidéles, mais

il

ſi la conſidére ſimplement par égard au pain qui eſt changé en elle, & il ne s'agiſſoit pas comme j'ay déja dit de ſavoir pourquoy ce pain produit de ſi grands effets; mais ſeulement pourquoy eſtant chair il ne paroiſt pas chair, mais pain. Ainſi ces deux explications pretenduës de M. Arnaud ne ſont que des échaparoires ſans raiſon, & ſans apparence. Chap. VII.

Quant à la troiſiéme, vit-on jamais rien de plus contraint, ny de plus illuſoire que tout ce grand diſcours qu'il nous fait pour l'etablir, *Lors que le pain*, dit-il, *eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt il devient plein de ſa vertu & de ſon efficace.* Que veut dire cela dans la bouche de M. Arnaud? Si le pain eſt changé en la ſubſtance de la chair du Seigneur, il ceſſe d'eſtre. Or ce qui ceſſe d'eſtre, n'eſt plus remply de quoy que ce ſoit, parce qu'abſolument il n'eſt plus. Il n'en reſte que la figure extérieure, & quand on entendroit que c'eſt cette figure extérieure qui eſt remplie, on ne ſauroit dire pourtant que ce qui eſt changé ſoit remply, car ce n'eſt pas la figure qui eſt changée. En verité quand on eſt préoccupé de trop de Philoſophie on ne s'entend pas ſoy-meſme.

Il arrive quelquefois, ajoûte-t-il, *que les Auteurs expriment ces deux vertuz conjointemẽt comme a fait Euthymius.* Mais j'ay déja fait voir qu'Euthymius en diſant que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang, & en la vertu de l'un & de l'autre n'a pas pretendu exprimer deux choſes differentes; mais qu'il s'eſt ſeulement ſervi de deux expreſſions differentes, pour ſignifier une meſme choſe, & que la derniére n'eſt que l'explication de la premiére; Son *Et*, devant eſtre pris, pour un, *c'eſt-à-dire.*

Chap. VII.

M. Arnaud continuë & dit que *Théophylacte aprés avoir dit pluſieurs fois que le pain eſt changé au corps de Ieſus-Chriſt, nous dit une fois qu'il eſt changé en ſa force, comme une ſuite du Myſtére qui le fait concevoir tout entier.* Mais il eſt aiſé de luy repondre que quand Théophylacte dit que le pain eſt changé au corps, & qu'il eſt changé en la vertu du corps, ce ne ſont ny deux choſes diſtinctes, ny deux parties du Myſtére ; mais deux expreſſions qui ne ſignifient au fond qu'une meſme choſe, avec cette difference que l'une eſt générale & l'autre particuliere, l'une plus confuſe & l'autre plus diſtincte, l'une qui donne lieu en quelque ſorte au doute par ſa généralité, & l'autre qui le reſout. Il eſt vray qu'il a dit pluſieurs fois que le pain eſt changé au corps, & qu'il n'a dit qu'une ſeule fois qu'il eſt changé en la vertu du corps ; mais il eſt vray auſſi qu'il n'a dit aucune fois qu'il eſt changé en la ſubſtance du corps. S'il n'a parlé qu'une fois du changement de vertu, cette ſeule fois ſuffit pour faire connoiſtre ſon ſens. D'autres en ont parlé de meſme que luy, comme Theodote, Cyrille d'Alexandrie, Victor d'Antioche, Eutychius, Euthymius, Elie de Créte. Qui pourra ſe perſuader que tous ces Auteurs qui vivoient en divers tems ayent conſpiré enſemble de dire toûjours, *la vertu*, & de ne ne dire jamais, *la ſubſtance*, encore qu'ils euſſent dans l'eſprit un changement de ſubſtance, & non un de ſimple vertu.

Le langage des Grecs eſt conforme à celuy des averſaires de Paſchaſe, comme il nous l'apprend luy-meſme dans ſes Commentaires ſur S. Matthieu. Ils diſoient que le pain eſtoit changé en la vertu de la chair de Ieſus-Chriſt, & Paſchaſe n'y cher-

cherche pas tant de finesse que M. Arnaud. Il ne dit ny que la vertu veut dire la vérité, la réalité, l'essence intérieure, ny que la vertu de la chair signifie la chair pleine de vertu, ny que ce n'est qu'une partie du Mystére qui suppose l'autre. Tous ces détours n'estoient pas de l'usage de son tems. Il prend de bonne foy ce terme selon le sens de ceux qui s'en servoient. *Je m'étonne*, dit-il, *de ce que quelques uns veulent dire maintenant que ce n'est pas la verité de la chair & du Sang de Jesus-Christ en la chose mesme, mais en Sacrement, une certaine efficace de la chair, non la chair, une vertu du Sang, & non le sang.* C'est de cette maniére que l'entendoient ceux qui parloient d'un changement de vertu, & que Paschase mesme le prenoit. Mais M. Arnaud a trouvé dans les regles de sa grammaire qu'il le faut prendre autrement, & comme s'il estoit le maistre des pensées des hommes, & le distributeur des sens; il nous assûre que ce changement de vertu, signifie un changement de substance, par trois explications dont il nous donne le choix.

Chap. VII.

Paschas. Rath in Matt. 26.

Au reste je ne say pourquoy il nous dit *que la foy des fideles ne sépare point la vertu du Corps de Jesus-Christ de son Corps mesme, ny son Corps de sa vertu*; Car s'il entend cela généralement comme ses termes le portent, il devoit se souvenir de ce qu'il venoit de dire, *Que le Baptéme contient la vertu du Sang de Jesus-Christ en la mesme maniére que les Ministres s'imaginẽt que cette vertu est tõtenuë dans l'Eucharistie.* Il devoit prendre garde que dãs le chapitre qu'il a fait sur Nicolas de Methone, il assûre positivement, *Que la vertu du corps de Jesus-Christ est communiquée à l'eau du Bapti-*

Liv. 2. ch. 9 pag. 288.

Ibid. pag. 179.

Liv. 2. ch.

m-

Chap. VII. *me, & à l'huyle de la Confirmation.* Il me ſemble qu'il-y- a là une contradiction manifeſte. Car ſi les fideles ne ſeparent point la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt de ſon Corps meſme, c'eſt-à-dire comme il l'entend de la ſubſtance de ſon Corps, comment l'eau du Baptéme, & l'huyle de la Confirmation contiennent-elles la vertu de ce Corps, puis qu'il eſt hors de doute qu'elles n'en contiennent pas la ſubſtance ? Mais d'où a-t-il tiré une doctrine ſi bizarre, que la foy des fideles ne ſepare point la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt de ſon corps meſme ? Cette vertu n'accompagne-t-elle pas la Parole de l'Evangile que S. Paul appelle, *la puiſſance de Dieu à ſalut*, & dans laquelle pourtant on ne ſe figure pas une preſence de la ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt ? Ignore-t il que les Peres enſeignent que nous mangeons la chair du Seigneur, tant dans l'ouïe de la Parole, que dans la participation du Baptéme, ce qui ne ſe peut entendre que de la vertu ſeparée de la ſubſtance ? Si M. Arnaud dit qu'il n'entend cela que de l'Euchariſtie ſeule, outre que ſes termes ſont généraux, & en forme de principe lequel il applique enſuite à l'Euchariſtie ; outre cela, dis-je, ce n'eſt dire que ce qui eſt en queſtion, puis qu'il ne s'agit entre nous que de ſavoir ſi la vertu du corps eſt dans l'Euchariſtie avec la ſubſtance meſme, ou ſi elle y eſt ſeule, & ſans la ſubſtance. Pourquoy les fideles qui reconnoiſſent ailleurs cette vertu ſans la ſubſtance, ne peuvent ils pas reconnoiſtre la meſme choſe dans l'Euchariſtie.

C'eſt là que j'avois à répondre au paſſage de Théophylacte, & cela meſme doit ſervir pour l'éclairciſſement de ce que M. Arnaud nous allegue

de

de Nicolas de Methone. Cét Auteur a fait un Traité qu'on a inſeré dans la Bibliotéque des Peres ſous ce titre; Πρὸς τοὺς διϛάζοντας καὶ λέγοντας ὅτι ὁ ἱερουργούμενος ἄρτος καὶ οἶνος οὐ ἔϛι σῶμα καὶ αἷμα τοῦ πνεύματος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριϛοῦ. *Contre ceux qui doutent, & qui diſent que le pain & le vin conſacrez ne ſont pas le Corps & le Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt.* Chap. VII. *Bibl. Patr. tom 2. Graecolat.*

M. Arnaud, *trouve*, dit-il, *les Miniſtres fort embarraſſez à former le plan de ce doute.* Mais c'eſt un embarras imaginaire. Car quelle difficulté y-a-t-il là? Ces gens doutoient que le pain & le vin fuſſent le Corps & le Sang d. Ieſus-Chriſt. Nicolas de Méthone le dit ainſi, & il s'en faut rapporter à ſon temoignage. Mais doutoient-ils que le pain & le vin fuſſent les ſignes ou les images du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt? Non, ce n'eſtoit pas le ſujet de leur doute. Doutoient-ils que ce fuſt le Corps de Ieſus-Chriſt en vertu? Quand on prendroit leur doute en ce ſens, ce ne ſeroit pas une choſe auſſi etrange que M. Arnaud ſe la figure. Il a beau faire des exclamations, *Pourquoy ne pouvoient ils croire que Ieſus-Chriſt pûſt communiquer au pain moralement la vertu de ſon Corps? Eſt-il plus difficile de communiquer au pain la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt que de la communiquer à l'eau du Baptéme, & à l'huyle de la Confirmation?* Ce ſont des paroles en l'air; car on trouve dans l'hiſtoire de Palladius qu un Moyne doutoit de cela meſme, ſans avoir égard aux remonſtrances de M. Arnaud. *Il doutoit*, dit Palladius, *touchant les dons, & diſoit; Comment les dons ſont-ils capables de me ſanctifier.* Saint Ambroiſe dans le traité des Initiez combat de meſmes doutes *Liv. 2. ch. 13. pag. 223.* *Ibid.* *Pallad. hiſt. Luſ. cap. 75.*

Chap. VII.

doutes la vertu du Baptéme, *Eſt-ce donc ce grand Myſtere, que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point oüi, & qui n'eſt point monté dans le cœur de l'homme ? Ie voy la meſme eau que je voyois tous les jours, eſt-ce donc là ce qui me doit nettoyer ?*

Ambroſ. de iis qui myſt. Init.

M. Arnaud ne doit pas s'imaginer qu'il ſoit ſi facile à des eſprits foibles, ou prophanes, de croire qu'une vertu ſurnaturelle ſoit communiquée au pain & au vin. Nous avons déja vû que Cyrille d'Alexandrie & Elie de Créte, aprés avoir dit que Dieu change le pain en la vertu de ſon Corps, ajoûtent, *qu'il n'en faut pas douter, puis que Ieſus-Chriſt luy-meſme le dit*, ce qui marque que ce n'eſt pas moins un ſujet de doute, que toute autre choſe.

Mais il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer en ce ſens le doute de ceux dont parle Nicolas de Méthone. Il ne faut pas changer ſes termes. Ils doutoient que le pain & le vin fuſſent le Corps & le Sang de Ieſus Chriſt, & ce doute venoit des expreſſions générales & ordinaires des Grecs qui l'affirment poſitivement. Qu'y a-t-il à conclurre de là ? Donc les Grecs entendoient ces expreſſions générales en un ſens de tranſſubſtanciation, ou de préſence réelle. Ie le nie, & je le nie avec raiſon ; car il n'y a nulle conſéquence de l'un à l'autre. Mais au moins dira-t-on, ces doutans croyoient que leur Egliſe les prenoit en ce ſens-là, & il y a apparence que c'eſtoit ce qui faiſoit naître leur doute. C'eſt ce que je nie auſſi, & avec raiſon ; car ſi c'euſt eſté leur penſée, pourquoy ne l'euſſent-ils pas déclarée ? Pourquoy n'euſſent-ils pas dit qu'ils doutoient de la vérité de cette doctrine, que le pain & le vin ſoient changez en la ſubſtan-

Chap. VII.

ſubſtance du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt? Que ſert-il de tant diſcourir? Cette propoſition, *le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt*, les choquoit; & de quelque coſté qu'ils la tournaſſent il ne leur ſembloit pas qu'elle pûſt avoir un ſens raiſonnable. Si ce doute venoit d'un defaut de méditation, ou ſi en effet ils avoient examiné la matiére, s'ils conſidéroient la propoſition ou confuſément en elle meſme, ou dans l'explication que les Grecs luy donnent, c'eſt ce que nous ne ſavons pas, parce que Nicolas de Méthone n'en dit rien, & qu'on n'en peut auſſi rien découvrir d'ailleurs. C'eſt un fait ſur lequel il eſt permis à chacun de faire ſes conjectures; mais de quelque maniére qu'on les faſſe, il faut que ce principe demeure conſtant, que leur doute tomboit ſur cette propoſition, *Le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt*, & non ſur cette autre, *Le pain eſt tranſſubſtantié au Corps de Ieſus-Chriſt.*

Que M. Arnaud nous éclairciſſe, s'il luy plaiſt, comment il s'eſt fait qu'entre ces doutes que Théophylacte & Nicolas de Méthone propoſent, il n'y en a pas un ſur le ſujet de la converſion ſubſtancielle; car ſuppoſé que les Grecs la croyent, il eſtoit aſſez naturel à quelques-uns d'en douter, & de dire: Comment la ſubſtance du pain eſt-elle changée en celle du Corps de Ieſus-Chriſt, de méſme qu'ils ont dit, Comment du pain eſt-il de la chair? Comment le pain eſt-il le corps. Les langues qui au dire de M. Arnaud *ne ſont pas ſi pauvres que l'on n'y puiſſe trouver des expreſſions pour dire, Ie doute ſi le pain contient la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt: Ie doute ſi c'eſt la figure du Corps de Ieſus-Chriſt*, ne ſeront-elles pas aſſez

Liv. 2. ch. 13. pag. 225.

riches

Chap. VII. riches pour fournir des termes propres à ceux qui voudront dire, *Ie doute ſi la ſubſtance du pain eſt changée en la ſubſtance du corps de Ieſus-Chriſt?*

Il n'y a donc rien dans le doute de ces gens que Nicolas de Méthone combat qui puiſſe favoriſer la cauſe de M. Arnaud. Mais il n'y a rien auſſi dans ſa réponſe qui luy ſoit avantageux. Nicolas de Méthone dit, *Que le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt. Que ce ſacrifice Myſtique tire ſon origine de Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Qu'il ne faut pas mépriſer ce qui nous a eſté enſeigné par cette bouche Divine qui ne peut mentir. Que c'eſt elle qui a dit, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang, & ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne bûvez ſon Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Qu'il ne luy faut pas attribuër de l'impuiſſance puis qu'il eſt Tout-puiſſant. Que ſon Corps eſt né d'une Vierge au deſſus de l'ordre de la Nature, & au deſſus des penſées & de l'intelligence des hommes.* M. Arnaud eſt ſi content de ces expreſſions, qu'il s'écrie comme ravy en extaſe, *Qu'elles ſont juſtes, naturelles, ſimples, propres pour un Eveſque bien perſuadé de la tranſubſtanciation qui refutent des perſonnes qui ne la croyent pas!* Mais qu'y a-t-il en tout cela qui ne s'accorde avec le ſentiment des Grecs tel que je l'ay repreſenté dans le chapitre 13. du Livre precedent? Le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, par l'impreſſion de ſa vertu ſurnaturelle, & il eſt fait ce corps meſme par voye d'augmentation. C'eſt un effet de ſa toute-puiſſance qui agit au deſſus de l'ordre de la nature. Mais il ne s'enſuit pas que ce ſoit une tranſſubſtanciation. Si Nicolas de Méthone euſt entendu un changement de

Ibid. pag. 226.

ſub-

ſubſtance, pourquoy ne l'euſt-il pas dit, Les langues que M. Arnaud a ſi fort enrichies quand il a eſté queſtion de la vertu du corps, ſeront-elles tout d'un coup devenuës pauvres quand il s'agira de la ſubſtance? Ne pouvoient-elles pas fournir à cét Eveſque des termes propres pour dire que la ſubſtance du pain eſt changée en celle du corps? C'eſt ce qu'il faloit trouver dans les expreſſions de Nicolas de Méthone pour avoir ſujet de s'écrier, *Qu'elles ſont juſtes, naturelles, ſimples & propres!* Mais M. Arnaud eſt en poſſeſſion de faire des exclamations pour rien. Chap. VII.

Nicolas de Méthone continuant ſon diſcours ajoûte, *Peut-eſtre que vous doutez de ce Myſtere, & que vous ne le croyez pas, parce que vous ne voyez pas de la chair & du ſang. Il aura voulu dire ſelon M. Claude*, dit M. Arnaud, *Peut eſtre ne croyez-vous pas que le pain & le vin contiennent la vertu du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, parce que vous ne voyez pas de la chair & du ſang, comme s'il faiſoit qu'il paruſt de la chair & du ſang, afin qu'on croye que le pain & le vin en contiennent la vertu. Le raiſonnement*, ajoûte-t-il, *de ces gens conſiſtera ſelon M. Claude dans un plaiſant argument, ſi le pain & le vin contenoient la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt, il paroiſtroit de la chair & du ſang dans l'Euchariſtie, Or il n'y paroiſt ny chair ny ſang. Donc ils n'en contiennent pas la vertu.* Il rehauſſe cette remarque d'un exemple pris de mon livre lequel contient, dit-il, moralement ma vertu, de ſorte qu'on pourroit demander pourquoy ma perſonne ne paroiſt dans toutes les chambres où l'on lit mon livres. Pag. 226.

Il y a tant d'erreur dans tout ce diſcours qu'à peine

Chap. VII. peine puis-je croire qu'il ſoit de M. Arnaud 1. Quand on attribuëroit à ces doutans l'argument qu'il a formé, il ne le ſauroit appeller *argument plaiſant & raiſonnement ridicule* comme il fait, à moins que de ſe combattre luy-meſme, & de traiter de plaiſante & de ridicule la maxime qu'il

Pag. 188. a poſée dans ſon chapitre ſur Théophylacte, *Que la foy des fidéles ne ſepare point la vertu du corps de Ieſus-Chriſt de ſon corps meſme, ny ſon corps de ſa vertu, & qu'il ne leur eſt jamais venu dans l'eſprit que le corps de Ieſus-Chriſt fuſt dans le Ciel, & que nous n'euſſions dans l'Euchariſtie que ſa force & ſa vertu, au lieu qu'ils croyent que nous n'avons cette force & cette vertu, que parce qu'il eſt réellement & veritablement preſent dans nos Myſteres.* Suppoſons que les doutans de Nicolas de Méthone ayent raiſonné ſur le principe des fidéles de M. Arnaud, leur argument n'aura rien qui ne ſoit naturel & raiſonnable. Car ſi la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt n'eſt dans l'Euchariſtie que parce que ſon Corps meſme y eſt réellement & veritablement preſent, il s'enſuit fort naturellement qu'il y doit paroiſtre de la chair, la vertu n'y pouvant eſtre qu'accompagnée de cette chair, ſelon M. Arnaud & ſes fideles. Ce raiſonnement ſera tout fondé ſur deux propoſitions, l'une que par tout où le Corps de Ieſus-Chriſt eſt ſubſtanciellement preſent, il y doit paroiſtre de la chair, c'eſt une ſuite de la Nature, l'autre, que la vertu de ce Corps n'eſt dans l'Euchariſtie, que parce que le corps meſme y eſt ſubſtanciellement, c'eſt la foy de M. Arnaud. Si ce raiſonnement eſt *plaiſant & ridicule*, il ne le peut eſtre à cauſe de la premiere propoſition; car comme j'ay dit, elle eſt de la Nature

ture, & il faut pour le moins un miracle pour l'empeſcher. Il le ſera donc à cauſe de la ſeconde, c'eſt-à-dire à cauſe de la foy de M. Arnaud. N'eſt-ce pas une choſe aſſez ſurprenante que dés que M. Arnaud a ſauté d'un chapitre à l'autre, il ne ſe connoiſſe plus ſoy-meſme, & qu'il ſe traite de *plaiſant & de ridicule.* I'avoüe qu'il peut arriver quelquefois à un homme d'ailleurs habile, de tomber en contradiction; car il y a peu de perſonnes qui ne ſoient ſujettes à des eblouiſſemens. Mais il eſt aſſez rare qu'un homme ſe combatte ſoy-meſme & ſe prenne à partie, parce que quand on travaille ſur un ſujet avec application, les idées reviennent, & l'attention fournit ce qui ne paroiſſoit pas d'abord. Mais qu'un homme d'eſprit comme M. Arnaud ſe contrediſe, ſe combatte ſoy-meſme, & ſe traite de plaiſant & de ridicule dans un meſme ouvrage à trois chapitres de diſtance, c'eſt à mon avis quelque choſe de fort ſingulier. Chap. VII.

2. Mais outre ce que je viens de dire, il eſt certain que M. Arnaud s'eſt viſiblement trompé dans le raiſonnement qu'il attribuë ſelon nous aux doutans de Nicolas de Méthone. On ne luy a point dit que leur doute fuſt fondé ſur ce que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt en vertu. *Peut-eſtre*, dit Nicolas de Méthone, *doutez-vous de ce Myſtére, & que vous ne le croyez pas, parce que vous ne voyez pas de la chair & du ſang.* Leur doute étoit fondé ſur la propoſition generale des Grecs. Que le pain & le vin ſont le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt. Nicolas dit que peut-eſtre cette propoſition leur paroiſſoit incroyable, parce qu'ils ne voyoient pas de la chair & du ſang dans l'Euchariſtie. Il faudroit ſavoir ſi ces doutans recon-

Chap. VII.

noiſſoient en effet que ce fuſt là la véritable cauſe de leur doute ; mais ſuppoſé que cela fuſt ainſi par leur prope aveu, tout ce qu'on en peut conclurre eſt qu'ils raiſonnoient de cette ſorte, ſi le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt il doit paroiſtre chair. Or il ne le paroiſt pas ; donc il ne l'eſt pas. Ce raiſonnement choque l'expreſſion des Grecs que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, il choque auſſi l'exemple qu'ils en donnent, ſavoir du pain que Ieſus-Chriſt mangeoit ; mais il ne choque pas l'explication qu'ils en donnent qui eſt, qu'il eſt le corps de Ieſus-Chriſt en vertu ; au contraire nous avons déja vû que Théophylacte employe cette explication pour réſoudre l'objection contenuë dans ce raiſonnement. Ce qui fait voir manifeſtement que pendant que cette propoſition, *Le pain eſt le corps de Ieſus-Chriſt*, demeure ſeule & non expliquée, elle peut donner lieu à des ignorans de former l'objection ; mais que dés qu'elle eſt expliquée, & que l'on fait voir en quel ſens les Grecs la prennent, le doute ceſſe, & n'a plus de lieu.

C'eſt ce qui paroiſtra ſi l'on conſidére la réponſe que Nicolas de Méthone fait à ſes doutans ; car elle revient à peu prés à celle de Théophylacte. *Dieu*, dit-il, *ayant égard à noſtre infirmité, de peur que nous n'euſſions horreur des arrhes de la vie éternelle, ne pouvant ſouffrir de voir de la chair & du ſang, a voulu que cela ſe fiſt par des choſes familiéres à noſtre nature, & il leur a joint ſa Divinité, diſant, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang* ; Cette réponſe explique en quel ſens les Grecs croyent que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, ſavoir par ſon union à la Divinité, ce qui réſout fort bien l'argument des doutans, &

luy

luy oſte toute ſa force. Car s'il n'eſt le Corps de Ieſus-Chriſt que par ce moyen, ſavoir par ſon union à la Divinité, il n'y a plus lieu de dire qu'il dévroit paroiſtre chair. Chap. VII.

Il eſt donc clair que toute cette diſpute de Nicolas de Méthone renverſe la tranſſubſtanciation, de meſme que celle de Theophylacte. Car à l'égard des doutans s'ils euſſent ſeu que l'Egliſe Grecque euſt enſeigné que la ſubſtance du pain eſt changée en celle du corps, ils euſſent fondé leur doute, non ſur la propoſition générale, *Que le pain eſt le corps*, mais ſur la particuliére *que le pain eſt changé en la ſubſtance du corps*, d'où il s'enſuivoit plus fortement & plus diſtinctement qu'il devoit paroiſtre chair apres le changement. Et quant à la réponſe qu'on leur fait, il euſt falu leur dire que la ſubſtance ſeule eſt changée, & que les accidens du pain demeurent pour ſervir de voile à la Chair du Seigneur; C'eſt ce que naturellement on doit répondre ſur l'hypothéſe de la tranſſubſtanciation, & non que le pain eſt joint à la Divinité. Cette réponſe ſeroit abſurde ſuppoſé la tranſſubſtanciation, car la difficulté ſubſiſteroit toûjours; pourquoy le pain eſtant fait en ſubſtance la propre Chair du Seigneur, ne paroiſt-il pas chair? Cependant Nicolas de Méthone veut que ces doutans acquieſcent à ſa réponſe, & il ne leur fait pas pouſſer plus avant leurs doutes.

Chap. VIII.

CHAPITRE VIII.

Examen de la profeſſion de foy qu'on faiſoit faire aux Sarraſins au douziéme ſiécle, des paſſages de Nicolas Cabaſilas, de Siméon Archevesque de Theſſalonique, de Iérémie Patriarche de Conſtantinople, & de quelques autres paſſages que M. Arnaud a tirez des livres Eccleſiaſtiques des Grecs.

ON a déja rapporté ailleurs la profeſſion de foy que les Grecs du 12. ſiecle faiſoient faire aux Sarraſins qui embraſſoient la Religion Chrétienne, & on l'a alléguée pour faire voir que les Grecs s'arrétent quelquefois aux expreſſions générales que le pain & le vin ſont le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, & qu'ils ſont changez en ce corps & en ce ſang, laiſſant au reſte à Dieu la connoiſſance préciſe de l'eſpéce du changement. Il eſt certain que c'eſt tout ce qu'on en peut conclurre, & néanmoins M. Arnaud n'a pas laiſſé de vouloir tirer cette profeſſion de foy à ſon avantage. Mais puis qu'il avoit deſſein de s'en faire une preuve, il me ſemble qu'il devoit au moins en rapporter de bonne foy les termes & non pas les alterer comme il a fait dans ſa verſion. *Ie croy*, dit le Sarraſin converty, *& je confeſſe le pain & le vin qui ſont myſtiquement ſacrifiez par les Chrétiens, & dont ils participent dans leurs divins Sacremens.* Cette clauſe ainſi conçûë n'a pas contenté M. Arnaud; c'eſt pourquoy il n'a pas trouvé bon de la rapporter en cette forme, bien qu'elle ſoit ainſi & dans le Grec,

Bibl. Patr. tom. 2. Græco-Lat.

Grec, & dans la verſion Latine. *Ie croy auſſi ajoûte le Sarraſin, que ces choſes ſont ſelon la verité le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt eſtant changez par ſa vertu divine intellectuellement & inviſiblement au deſſus de toute penſée naturelle* COMME LVY SEVL LE CONNOIST. Ce ſont juſques-là les véritables termes de la profeſſion, & voicy la verſion de M. Arnaud. *Ie ſuis perſuadé, je croy, je confeſſe que le pain & le vin myſtiquement conſacrez parmy les Chrétiens, & auſquels ils participent dans la célebration des ſaints Myſteres, ſont ſelon la verité le corps & le ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſtant changez par ſa vertu Divine d'une maniére que les yeux ne découvrent point, qui n'eſt connuë que par l'eſprit, mais qui ſurpaſſe toutes les penſées des hommes, & qui n'eſt* COMPRISE QVE DE DIEV SEVL, *& ainſi je promets que j'y participeray avec les autres fideles, comme eſtant dans la verité ſa chair & ſon ſang.* Par ce moyen Chap. VIII. *Liv. 2. ch. 15. pag. 247.*

1. Il confond deux choſes que le proſélyte diſtingue, l'une eſt de confeſſer le pain & le vin dont les Chrétiens participent, & l'autre de confeſſer que ce pain & ce vin ſont ſelon la verité le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt. Ces deux clauſes eſtant ainſi diſtinguées, il eſt clair que la premiére ſuppoſe que c'eſt du pain & du vin, & c'eſt ce que M. Arnaud a voulu cacher en les confondant en une.

2. Au lieu de traduire, *intellectuellement & inviſiblement*, νοερῶς τε καὶ ἀοράτως, il a pris un tour qui change le ſens, *d'une maniére*, dit-il, *que les yeux ne découvrent point, qui n'eſt connuë que par l'eſprit*, pour empeſcher les Lecteurs de reconnoiſtre que le changement dont il s'agit eſt ſpirituel & myſtique, non ſenſible, ou materiel, car c'eſt préciſé-

Chap. VIII. ciſement ce que veut dire ce νοερῶς τε καὶ ἀοράτως 3. Au lieu de ces termes *comme luy ſeul le connoiſt*, ὡς εἷς μόνος αὐτὸς, qui font entendre qu'il n'y a que Dieu ſeul qui ſache determinément ce que c'eſt que ce changement ſpirituel, & myſtique, il a traduit, *d'une maniere qui n'eſt compriſe que de Dieu ſeul*, pour accommoder cela au dogme de l'Egliſe Romaine qui determine formellement le changement d'une ſubſtance en l'autre, mais qui ne pouvant pas ſe développer des difficultez qu'elle y trouve, les renvoye à Dieu.

Avec toutes ces alterations M. Arnaud ne ſauroit pourtant rien conclurre de cette profeſſion de foy ſi ce n'eſt que le pain & le vin ſont ſelon la verité le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, & qu'ils ſont changez par ſa vertu divine. Mais ce n'eſt pas ce dont on diſpute. Donc ils ſont changez à l'égard de leur ſubſtance. C'eſt cette conſequence qu'on nie. En effet ſoit que le pain & le vin ſoient le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt par un changement de vertu, & par voye d'augmentation comme les Grecs l'expliquent, ou qu'ils le ſoient autrement, il eſt toûjours conſtant qu'ils le ſont véritablement, & non fauſſement, ou illuſoirement. Cette profeſſion ne veut donc dire ſi ce n'eſt qu'il faut croire que le pain & le vin ne ſont pas vainement & imaginairement le Corps & le Sang du Seigneur ; mais qu'ils le ſont veritablement; bien qu'au reſte il n'y ait que Dieu ſeul qui ſache quel eſt le changement qui leur arrive. Or cela meſme ſuppoſe d'un côté que c'eſt encore du pain & du vin, & de l'autre il ſuppoſe qu'il ne faut pas aller juſqu'à déterminer un changement de ſubſtance.

C'eſt

C'eſt donc inutilement que M. Arnaud avertit le monde, *que dans ces ſortes d'écrits on a deſſein de repreſenter les ſentimens generaux, publics, & univerſels de l'Egliſe, & non les ſentimens particuliers des Auteurs. Que l'on y parle préciſement, exactement, ſans figure, ſans métaphore, & que l'éloquence n'y ayant point de lieu, on n'y cherche qu'à faire connoiſtre ſimplement, & exactement la foy.* Il eſt aiſé de tourner ces remarques contre luy-meſme, car puiſqu'on parle dans ces ſortes d'écrits *préciſement & exactement*, il faudroit qu'il nous y fiſt voir *préciſement & exactement*, la converſion de la ſubſtance du pain. Et puis qu'elle n'y eſt pas, & que néanmoins cette profeſſion repreſente le ſentiment *général, public, & univerſel de l'Egliſe Grecque*, il s'enſuit que ce ſentiment *général, public & univerſel* n'eſt pas la tranſſubſtanciation. Chap. VIII. Pag. 246.

C'eſt inutilement auſſi qu'il ajoûte, *que l'on ne vouloit pas faire entendre aux Sarraſins convertis que le pain & le vin n'eſtoient pas véritablement le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt. Mais que c'eſtoit ſeulement ſa figure remplie de ſa vertu.* Il ne s'agit pas de cela, il s'agit ſeulement de ſavoir ſi l'on leur vouloit faire entendre la converſion de la ſubſtance du pain en celle du Corps de Ieſus-Chriſt. C'eſt ce qu'il doit montrer, mais qu'il ne montrera jamais. Car enſeigner que le pain & le vin ſont veritablement le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, qui eſt preciſement ce que porte cette profeſſion de foy, n'eſt pas comme j'ay déja dit enſeigner la converſion des ſubſtances. Au reſte on ne luy a jamais dit que les derniers Grecs enſeignaſſent que l'Euchariſtie fuſt une figure. Et Pag. 247.

Chap. VIII. quant au changement de vertu on ne le prouve pas, il eſt vray que par cette profeſſion de foy, mais on le prouve pas d'autres témoignages ſi formels, & ſi exprés que M. Arnaud n'y ſauroit faire de réponſe ſolide.

Il ne nous reſte maintenant de toutes les pretenduës preuves de M. Arnaud que quelques paſſages de Nicolas Cabaſilas Eveſque de Theſſalonique, de Simeon auſſi Eveſque de Theſſalonique, de Ieremie Patriarche de Conſtantinople, & des livres Eccleſiaſtiques des Grecs. Ils diſent tous à peu prés une meſme choſe qui eſt. *Que le pain & le vin ſont le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt. Ce Corps meſme & ce Sang meſme. Qu'ils ſont changez en ce Corps & en ce Sang.*

Mais il faut que M. Arnaud ſe deſabuſe pour une bõne fois de la penſée qu'il a que de ces ſortes d'expreſſions on puiſſe conclurre le dogme de la converſion des ſubſtances. Car bien loin qu'on luy accorde que cette concluſion ſoit bonne, qu'on prétend eſtre en droit d'en tirer une conſequence toute contraire. En effet. 1. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Auteurs que de dire que les *pauvres ſont Ieſus Chriſt, Ieſus-Chriſt meſme, que l'Egliſe eſt le corps de Ieſus-Chriſt, le Corps meſme de Ieſus-Chriſt, que nous ſommes changez en Ieſus-Chriſt, changez en ſon corps, transformez en luy, changez en ſa chair*, & telles autres façons de parler, dont les exemples ſont preſqu'infinis. C'eſt donc une pure moquerie que de vouloir qu'on entende ces terms en un ſens d'identité, & de converſion ſubſtancielle comme on parle. Car comme je l'ay dit ailleurs, ces expreſſions pouvant eſtre expliquées en divers ſens particuliers,

ou

ou pouvant estre prises dans un sens general & in- Chap.
distinct, il n'y a nulle raison de nous vouloir obli- VIII.
ger à les prendre au sens que M. Arnaud leur donne.

2. D'ailleurs la conversion des substances du pain & du vin en celles du Corps & du Sang de Iesus-Christ, forme d'elle mesme un sens si précis & si indistinct que quand des Auteurs la veulent enseigner, ils l'expriment en des termes clairs & distincts qui répondent à la pensée distincte & déterminée qu'ils en ont. D'où il s'ensuit que si les Auteurs Grecs avoient sur ce sujet la mesme créance que l'Eglise Romaine, ils s'en expliqueroient si clairement que M. Arnaud n'auroit pas eu besoin de recourir au Baron de Spatari ny à Paysius Ligatidius, ny aux six Prestres Syriens pour nous la faire entendre.

Pendant qu'il ne produira que des passages de cette sorte nous aurons toûjours raison de conclurre de cela mesme que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation, parce que s'ils la croyoient, ils parleroient sans doute autrement.

3. Mais quand ces raisons n'auroient pas de lieu, on a fait voir si clairement, lors qu'on a traité de la veritable créance des Grecs, en quel sens ils entendent ces expressions, & à quelle hypothése, elles se rapportent, qu on ne peut plus en estre ebloüy. En effet si l'on compare le dogme des Grecs avec celuy des Latins, & qu'on comprenne bien ce qu'ils ont de commun, & ce qu'ils ont de different on verra facilement l'illusion que M. Arnaud nous a faite, car tout ce qu'il allegue des Auteurs Grecs regarde cette partie équivoque de leur hypothése, qu'il a crüe semblable à celle des Latins,

Chap. VIII. Latins, bien qu'au fond elle ne le ſoit pas; mais il s'eſt bien donné de garde d'en rapporter rien qui touche cette autre partie par laquelle les deux hypothéſes ſe diſtinguent, & s'éloignent l'une de l'autre. Les Grecs & les Latins conviennent dans ces expreſſions générales, *Le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, Le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, il eſt fait le corps meſme, le propre corps, le véritable Corps de Ieſus-Chriſt. Ce ne ſont pas deux corps, mais un ſeul.* Iuſques-là vous les voyez tenir un meſme langage.

Mais allez plus avant, demandez-leur ſi la nature du pain ceſſe d'eſtre, les Latins répondent qu'il ne demeure rien de ſa ſubſtance, ny la matiére, ny la forme intérieure, qu'il n'en reſte que les accidens. Les Grecs au contraire diſent que le pain eſt joint à la Divinité, que de cette union il en réſulte un compoſé de deux natures, qu'il ſe fait une compoſition du pain & du S. Eſprit. Demandez-leur comment le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, les Latins répondent que c'eſt par la converſion de toute ſa ſubſtance en la ſubſtance meſme que ce corps avoit avant la converſion. Les Grecs au contraire diſent que le pain eſt fait un accroiſſement ou une augmentation du corps naturel du Seigneur, & qu'il eſt fait par ce moyen ſon Corps. Demandez-leur quel eſt le changement que le pain reçoit, les Latins diſent que c'eſt une réelle tranſſubſtanciation, c'eſt-à-dire le changement d'une ſubſtance qui paſſe en une autre. Les Grecs au contraire répondent que c'eſt une ſanctification que le pain reçoit, & qu'il eſt changé en la vertu ſurnaturelle du Corps de Ieſus-Chriſt. Demandez-leur comment le pain eſt le corps meſme,

me, le véritable corps, le propre corps du Seigneur né de la Vierge, les Latins repondent que c'eſt parce qu'en effet ce n'eſt que la meſme ſubſtance en nombre ſans qu'il-y-ait aucune difference. Les Grecs au contraire diſent que c'eſt parce qu'un accroiſſement ne fait pas un autre corps que celuy qui reçoit l'accroiſſement, & ils ſe ſervent de l'exemple d'un enfant, qui mangeant & beuvant & croiſſant de cette maniére n'a pas deux corps, mais un ſeul. Chap. VIII.

C'eſt donc en vain que M. Arnaud a ramaſſé tous les paſſages de Cabaſilas qui portent, *Que les dons ſont changez au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt. que le pain eſt le corps meſme du Sauveur, la Victime immolée pour le ſalut du monde, que le Seigneur eſt vû & touché par les Saints & terribles Myſtéres, & que nous le recevons dans l'Euchariſtie.* Ce ſont des expreſſions communes aux Latins & aux Grecs, dont il ne peut rien conclurre, au prejudice de ces différences qu'on a remarquées, & qui ſont deciſives de la queſtion. *Liv. 3. ch. 8.*

C'eſt en vain qu'il nous dit *que Cabaſilas diſputant contre les Latins ſur le ſujet de cette priere qu'ils font apres la conſecration, Iube ſurſum ferri dona hæc in manu Angeli ad ſupercœleſte tuum altare, raiſonne ſur ces quatre principes qui enferment la préſence réelle & la tranſſubſtanciation.* 1. *Que nous ne devons point ſouhaiter que le Corps de Ieſus-Chriſt nous ſoit enlevé.* 2. *Que le corps de Ieſus-Chriſt eſtant dans le Ciel & dans la terre, on ne doit point ſouhaiter qu'il ſoit porté au Ciel, parce qu'il y eſt déja.* 3. *Qu'il ne peut eſtre offert par des Anges, parce qu'il eſt au deſſus des Anges.* 4. *Qu'on ne peut ſans impieté ſouhaiter aux dons une plus grande dignité,* *Ibid. pag. 310.*

Chap. VIII.

gnité, puis qu'ils ſont le corps de Ieſus-Chriſt. Car à l'égard du premier, Cabaſilas dit ſeulement *qu'il ne faut pas demander que les Saints dons nous ſoient oſtez, qu'au contraire nous demandons qu'ils demeurent avec nous, & que nous croyons qu'ils y demeurent parce que c'eſt ainſi que Ieſus-Chriſt eſt avec nous juſqu'à la conſommation des Siécles*, juſques-là on ne voit ny tranſſubſtanciation, ny preſence réelle. A l'égard du ſecond, Cabaſilas dit, *Que ſi les Latins reconnoiſſent que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, ils doivent croire qu'il eſt avec nous, & qu'il eſt au deſſus des Cieux aſſis à la dextre de ſon Pere en la maniere qui luy eſt connuë*, ce qui encore ne ſuppoſe ny preſence réelle, ny tranſſubſtanciation. Car ſelon les Grecs l'Euchariſtie qui eſt en terre, eſtant l'accroiſſement du Corps de Ieſus-Chriſt, eſt un meſme corps avec celuy qui eſt au Ciel, & de cette ſorte un meſme corps eſt au Ciel & en terre. au Ciel à l'égard de ſa ſubſtance naturelle, & en terre à l'égard du Myſtere, qui eſt ſon accroiſſement, ce qui eſt fort éloigné du ſens des Latins, & ne ſuppoſe aucune tranſſubſtanciation. Quant au troiſieme, *Comment*, dit Cabaſilas, *ſeroit porté en haut par la main d'un Ange ce qui eſt au deſſus de toute Principauté & puiſſance, & au deſſus de tout nom qui ſe nomme.* Mais ce ſeroit porter un peu trop loin ce me ſemble l'uſage des conſequences que de conclurre de là que l'Euchariſtie ſoit le corps de Ieſus Chriſt en proprieté de ſubſtance. Car il ſuffit pour établir la verité de ce que dit Cabaſilas que le pain ſoit le corps de Ieſus-Chriſt en vertu & par voye d'accroiſſement comme nous avons vû que les Grecs l'expliquent, puiſqu'il eſt vray que cette dignité l'éleve en quelque ſens au

Cabaſ. expoſ. Liturg. c. 30.

deſſus

deſſus des Anges meſmes non à l'égard de ſa nature ou de ſa ſubſtance; mais à l'égard de la vertu qui l'accompagne qui eſt la vertu ſurnaturelle du corps du Seigneur. Quant au quatriéme, il eſt certain que Cabaſilas a eu raiſon de dire que ſi les Latins ſouhaitoient aux dons apres la conſécration quelle nouvelle dignité, & un changement en quelque état meilleur, il y auroit de l'impieté dans leur priére, puis qu'ils reconnoiſſent qu'ils ſont déja le corps meſme de Ieſus-Chriſt. *Car*, comme il ajoûte enſuite, *à quel eſtat plus excellent ou plus ſaint peut-on croire qu'ils paſſent?* Son raiſonnement eſt bon; mais je ne voy pas qu'il enferme comme M. Arnaud dit la préſence réelle & la tranſſubſtanciation. Il le faloit monter & non l'avancer ſans preuve. Car on peut fort bien dire dans le ſens des Grecs qu'il n'y a point de plus haute dignité où le pain puiſſe eſtre porté que celle de recevoir l'impreſſion de la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt, & d'eſtre fait ce corps par voye d'accroiſſement & d'augmentation. Chap. VIII.

C'eſt encore en vain que M. Arnaud s'empreſſe à montrer que dans le ſens de Cabaſilas Ieſus-Chriſt ne meurt pas réellement dans l'Euchariſtie, car on n'a jamais imputé à cét Auteur une ſi étrange doctrine. On ne s'eſt point auſſi trompé ſur les participes σφαγὲν & σφαττόμενον comme M. Arnaud ſe l'imagine. On a bien vû que Cabaſilas appelle le corps de Ieſus-Chriſt non σφαγίδα comme parle M. Arnaud, c'eſt une faute de Grammaire échappée à ſa plume ſans y ſonger, & qu'il ne faut pas imputer à un Grec; mais σφαγὲν, on a vû auſſi qu'il nie que le corps ſoit, non σφαττόμενος comme le dit encore M. Arnaud par une ſuite *Liv. 3. ch. 8. pag. 315.* *Pag. 316.*

Chap. VIII.

ſuite de ſa prémiére erreur qu'on impute à une pure ſurpriſe, ſans le vouloir pouſſer ſur cela. Les grecs ne diſent pas σῶμα σφαττόμενος en ce ſens-là pour dire le corps immolé, ou mis à mort, non plus que σῶμα σφαγέντα ; mais σφαττόμενον, c'eſt-à-dire que Cabaſilas veut que le corps ait eſté mis à mort autrefois, & non qu'il le ſoit à preſent. Mais cela n'empéche pas qu'il ne ſoit vray, comme je l'avois dit dans ma Réponſe à la Perpetuité que *Cabaſilas met le corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie entant que mort*, c'eſt à dire ſous l'égard ou ſous la qualité de mort. C'eſt ce qui paroiſt par ce qu'il dit, *que ce n'eſt pas une image ou une figure du Sacrifice, mais un vray Sacrifice, non du pain, mais du corps-meſme de Ieſus-Chriſt, & qu'il n'y a qu'un ſeul Sacrifice de l'Agneau, celuy qui a eſté fait une ſeule fois.* D'où il s'enſuit que Ieſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie comme mort & ſacrifié en la Croix, qui eſt préciſément ce que j'avois dit.

Rép. au 2. Traité c. 8.

Cabaſ. expoſ. Liv. cap. 32.

M. Arnaud dira que la conſéquence que j'en tire ſavoir que Ieſus-Chriſt n'y eſt pas ſubſtantiellement préſent eſt contraire au diſcours meſme de Cabaſilas qui aſſûre *que le pain eſt changé en la choſe meſme ſacrifiée encore que l'immolation n'en ſoit pas faite préſentement*; mais comme M. Arnaud n'a jamais bien compris l'hypotheſe des grecs, ou du moins qu'il ne l'a pas voulu comprendre, il n'a pas bien entendu auſſi le ſens de Cabaſilas dans ce diſcours qu'il fait du Sacrifice au chapitre 32. Les grecs veulent que le pain paſſe par tout les degrez de l'œconomie par où le Corps de Ieſus-Chriſt eſt paſſé, que comme le S. Eſprit ſurvint ſur la ſubſtance de la ſainte Vierge, il ſurvient auſſi

Ibid.

auſſi ſur le pain, que comme le Corps de Ieſus-Chriſt fut dans un état corruptible, qu'il fut crucifié, & en ſuite enſevely; le pain de meſme eſt premiérement corruptible, elevé comme ſur une Croix, & enſevely dans noſtre eſtomach, comme dans un ſépulchre. Qu'enfin il devient incorruptible comme le Corps de Ieſus-Chriſt le fut aprés ſa Réſurrection. C'eſt ce qu'ils établiſſent par ce raiſonnement, que le pain eſt un accroiſſement du Corps de Ieſus-Chriſt; & que comme la nature garde ſur l'aliment qui nourrit, & qui augmente noſtre corps, le meſme ordre qu'elle a gardé ſur la premiére matiére dont nous avons eſté formez. Ainſi la grace garde ſur le pain Euchariſtique le meſme ordre qu'elle a gardé ſur le corps naturel. Par ce moyen ils veulent que le pain ſoit fait premiérement le Corps de Ieſus-Chriſt entant que mortel & corruptible, qu'il ſoit enſuite ce corps mort, & qu'enfin il ſoit ce corps incorruptible & reſſuſcité. Le ſens donc de Cabaſilas eſt que quand le pain eſt immolé myſtiquement il eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt entant que mort, ou, comme il parle luy-meſme, *l'Agneau égorgé*, non que le corps ſouffre la mort dans ce moment, mais parce que dans ce momét le pain paſſe ſous l'œconomie de la mort. Ainſi le pain eſt changé au Corps mort du Seigneur, non que le Seigneur meure en effet, mais parce que le pain qui eſt l'accroiſſement de ſon corps eſt alors change en ce corps entant qu'il ſouffrit autrefois la mort. Voilà la véritable penſée de Cabaſilas conforme à l'hypothéſe des Grecs, & non celle que M. Arnaud luy attribuë. Chap. VIII.

C'eſt auſſi en vain qu'il employe quelques paſſages de Simeon de Theſſalonique. Ils ne diſent

autre

Chap. VIII.

autre choſe que ce à quoy j'ay déja ſouvent répondu, ſavoir, *que le pain eſt le corps meſme de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt veritablement le corps de Ieſus-Chriſt*; & j'ay fait voir en quel ſens les Grecs ſe ſervent de ces expreſſions, ſans qu'il ſoit néceſſaire de le repeter. I'ay auſſi répondu à ce qu'il en allégue touchant l'adoration, & les particules non conſacrées.

Liv. 4. ch. 1.

Quant à Iérémie Patriarche de Conſtantinople il-y-a dequoy s'étonner qu'il nous le mette en avant avec tant de confiance comme un homme qui enſeigne la tranſſubſtanciation, puiſque non ſeulement Iérémie tient le meſme langage que les autres; mais que meſme il dit des choſes qui ne s'accordent pas avec la doctrine Romaine. M. Arnaud aprés avoir fait à ſon ordinaire des hiſtoires hors de propos dit, *que l'Article de la Confeſſion d'Ausbourg qui regarde le Sacrement, établiſſant tres-expreſſément la preſence réelle, mais ne parlant pas de la tranſſubſtanciation. Iéremie répond que la matiére y eſt traitée fort briévement & un peu obſcurement, & qu'il ajoûte que l'Egliſe Catholique enſeigne que le pain eſt changé au Corps meſme & au Sang meſme du Seigneur par le S. Eſprit.* Donc Iérémie a crû la tranſſubſtanciation. C'eſt ainſi que M. Arnaud tire ſes conſéquences. Mais il ne faut pas aller ſi viſte. Quelques Proteſtans d'Allemagne envoyerent la Confeſſion d Auſbourg au Patriarche de Conſtantinople ſans autre Commentaire ny explication. Le Patriarche examinant l'article dixiéme qui porte ces termes, *Touchant la Céne du Seigneur ils enſeignent que le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt y ſont vrayement préſens, & qu'ils ſont diſtribuez à ceux qui y participent, &*

Liv. 4. ch. 4. pag. 361.

ils

ils improuvent ceux qui enſeignent le contraire, dit, *que cét article traite de la Cene du Seigneur fort brievement & pour dire la verité un peu obſcurement, car*, ajoûte-t-il, *on nous dit ſur ce ſujet pluſieurs choſes de vous que nous deſapprouvons.* Dire ſur cela que les Luthériens entendoient cét article au ſens de la preſence réelle, & que les Grecs ne les pouvoient pas ignorer, c'eſt ne rien dire. Car il paroiſt que le Patriarche n'a conſideré que les termes de l'article ſimplement comme ils ſont couchez, & qu'il les a trouvez obſcurs. Et quant à ces choſes qu'on luy avoit dites d'eux ſur ce ſujet & qu'il deſapprouvoit, il ne les ſpecifie pas. Quand donc il ajoûte, *Que l'Egliſe Catholique enſeigne que le pain eſt changé au corps meſme & au ſang du Seigneur par le S. Eſprit*, il eſt clair que ſon deſſein eſt, ſans vouloir entrer plus avant dans l'examen de leur créance, de leur dire celle de ſon Egliſe, & de l'oppoſer à leur article, de ſorte qu'il faut toûjours revenir à ſavoir ſi par ces termes, *Le pain eſt changé au corps meſme* il entend la tranſſubſtanciation, ou l'autre changement par voye d'augmentation & par impreſſion de vertu, car il eſt vray que l'article de la Confeſſion d'Auſbourg ne ſe rapporte ny à l'un, ny à l'autre de ces deux changemens. Chap. VIII.

M. Arnaud dit, *que c'eſtoit-là le lieu d'enſeigner que le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt, ne ſont pas vrayment preſens en la Cene, puis qu'il n'y a que leur vertu qui y ſoit preſente.* Ie répons qu'une preſence de vertu eſt une veritable preſence du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt. comme le Soleil nous eſt veritablement preſent par l'efficace de ſes rayons, de ſorte que Ieremie n'avoit que faire *Ibid. pag. 361.*

Chap. VIII. d'aller choquer la verité de la preſence ; mais c'eſtoit bien mieux le lieu de dire que les termes de la Confeſſion eſtoient ambigus, & qu'on devoit nettement reconnoiſtre que le corps & le ſang y ſont ſubſtanciellement preſens, ſuppoſé qu'il euſt crû cette preſence ſubſtancielle.

Pag. 362. M. Arnaud ajoûte, *que le Patriarche ne dit pas que le pain eſt changé en vertu, en puiſſance, en force.* Ie répons qu'il ne dit pas auſſi qu'il ſoit changé *en ſubſtance*, & il y a cette difference entre M. Arnaud & moy, c'eſt que j'ajoûte qu'il n'eſtoit pas neceſſaire que Ieremie s'expliquaſt touchant ce changement de vertu, parce que les Grecs qui l'avoient precedé s'en eſtoient formellement expliquez ; mais on ne peut pas dire la meſme choſe touchant le changement de ſubſtance, car pas un des Grecs n'en avoit parlé avant Ieremie non plus que luy, de ſorte qu'il y avoit de la neceſſité de l'exprimer clairement s'il euſt eu deſſein de le faire entendre.

pag. 370. Mais, dit encore M. Arnaud, *les Théologiens de Vittemberg & de Tubinge crûrent ſimplement ſur la réponſe du Patriarche qu'il enſeignoit la preſence réelle & la tranſſubſtanciation.* Quand cela ſeroit il ne s'en faudroit pas étonner. Car il eſtoit aſſez naturel à des Théologiens qui croyoient la Conſubſtanciation de prendre les paroles de Ieremie en un ſens qui ne choquoit qu'une partie de leur opinion, plûtôt que de les entendre en un autre qui l'euſt renverſée toute entiére. Leur préjugé ne tire pas à conſequence, au prejudice de l'explication que les Grecs font eux-meſmes de leur ſentiment.

Mais dit encore M. Arnaud, *Si les Theologiens de*

de Vittemberg prenoient mal le ſens du Patriarche, Chap.
c'eſtoit à luy à les deſabuſer, & à leur dire qu'ils ſe VIII.
trompoient. Ie répons qu'il n'y a aucun avantage à tirer du ſilence de Ieremie à cet égard. Car il eſt vray que dans la premiere réponſe de ces Théologiens ils mettent entre les points dont ils eſtoient d'accord avec le Patriarche celuy-cy, *Que la Communion ou la Cene du Seigneur nous unit à Ieſu-Chriſt entant que nous y participons veritablement à ſa chair & à ſon ſang*; mais c'eſtoient les propres termes dont ce Patriarche s'eſtoit ſervi, & il n'y avoit pas juſques-là ſujet de dire qu'ils luy imputaſſent de croire ce qu'il ne croyoit pas, puis qu'ils ne faiſoient que repeter cela meſme qu'il avoit dit. Il eſt vray auſſi qu'ils y nient que le pain ſoit changé, ce qu'ils appuyent ſur le témoignage de Saint Paul, qui l'appelle du pain; mais ils ne ſe ſervent encore que du meſme terme que Ieremie avoit employé qui eſt celuy de μεταβάλλεσθαι, ſans parler en aucune maniere d'un changement de ſubſtance. Juſques-là encore Ieremie n'avoit nul droit de leur dire qu'ils euſſent mal pris ſes paroles. Auſſi ne le fait-il pas dans ſa replique ou dans ſa ſeconde réponſe; mais il s'attache toûjours à dire, *que le pain eſt changé*, ſans aller plus avant. Il eſt vray enfin que les Theologiens ayant reparty au ſecond écrit de Ieremie, ils combattent formellement le changement de ſubſtance, & ſemblent par ce moyen ſuppoſer qu'ils avoient pris le μεταβάλλεσθαι de Ieremie au ſens d'une tranſſubſtanciation réelle, ce qui pouvoit alors obliger ce Patriarche à s'expliquer plus clairement qu'il n'avoit fait dans ſes ecrits précedens. Mais il eſt vray auſſi qu'il ne leur fiſt aucune réponſe particuliere ſur

Chap. VIII. l'article de l'Eucharistie. Il se contenta de leur dire en general touchant les Sacremens, *que puis qu'ils n'en admettoient que quelques-uns, & encore avec erreur pervertissant & changeãt les expressions de l'ancienne & de la nouvelle doctrine pour aller à leur but, διαστρέφοντες καὶ μεταβάλλοντες τὰ τῆς παλαιᾶς καὶ νέας διδασκαλίας ῥητὰ, ils ne doivent pas prendre le titre de Théologiens.* C'estoit assez visiblement se plaindre qu'ils avoient mal pris ces termes en les entendant d'un changement de substance, & en mesme tems c'estoit leur faire connoistre, qu'il ne vouloit quant à luy s'éloigner en aucune sorte du langage ordinaire de son Eglise.

Il est certain qu'il y a dans ces écrits de Ieremie des choses qui ne sauroient s'accorder avec la transsubstanciation Romaine, comme ce qu'on en a rapporté lors qu'on a traitté de la véritable créance des Grecs, *que Dieu nous a donné les Sacremens doubles, c'est à dire, composez d'un costé de la grace du S. Esprit, & de l'autre des choses sensibles qui sont l'eau, l'huile, le pain & le Calice par lesquels nos corps sont sanctifiez*, car un homme qui parle ainsi témoigne assez clairement qu'il entend que la substance du pain demeure. On peut aussi mettre en ce rang ce qu'il dit que *l'Eglise est marquée dans les Mystéres non comme dans des Symboles; mais comme les membres sont dans le cœur, & les branches d'un arbre dans la racine, ou comme les sarmans dans la vigne selon la parole du Seigneur. Car il n'y a pas seulement icy une simple communion de nom ou un rapport de ressemblance; mais l'identité de la chose mesme. Car les Mystéres sont vrayment le corps & le sang de Christ, & ils ne sont pas changez en nostre corps, mais nous sommes changez*

en

en eux, le plus fort l'emportant. Le fer mis dans le feu devient feu luy-meſme; mais le feu ne devient pas fer. Comme donc quand le fer eſt embraſé nous ne voyons plus du fer mais du feu ſeulement, le feu faiſant évanouïr toutes les proprietez du fer, ainſi qui pourroit voir l'Egliſe de Ieſus-Chriſt entant qu'elle eſt unie à luy, & qu'elle participe à ſa chair, il ne verroit autre choſe que le corps meſme du Seigneur. Chap. VIII.

Ces paroles qui ſont tirées mot pour mot de Cabaſilas, comme je l'ay remarqué ailleurs, font voir qu'il ne faut pas preſſer le changement du pain & du vin, comme s'il l'entendoit d'un changement de ſubſtance, puis qu'il employe le meſme terme à l'égard des communians diſant que *nous ſommes changez aux Myſtéres.* Elles font voir auſſi qu'il ne faut pas prendre à contreſens ce qu'il dit que les Myſteres ſont *vrayment le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt*, puis qu'il dit que l'Egliſe *eſt le corps meſme du Seigneur.* I'avois allegué ces dernieres paroles dans ma Réponſe à la Perpetuité, & j'avois dit, *que Jeremie parle de l'Egliſe qui a reçû l'impreſſion de l'Eſprit de Ieſus-Chriſt.* M. Arnaud m'accuſe d'avoir falſifié ce paſſage. Mais cette accuſation ne vient que de ſa mauvaiſe humeur. Ce que j'ay rapporté des paroles de Ieremie ſe trouve dans l'original en propres termes, *ἐδὲν ἕτερον ἢ κὼτὸ μόνον τὸ κυριακὸν ὄψεται σῶμα, on ne verroit rien que le ſeul corps meſme du Seigneur.* Et quant à ce que j'ay dit qu'il parle de l'Egliſe qui a receu l'impreſſion de l'Eſprit de Ieſus-Chriſt, je ſoûtiens que c'eſt ſon ſens & que M. Arnaud meſme tout préoccupé qu'il eſt ne luy en ſauroit donner un autre. Car à quoy peut-on rapporter cette. Pag. 369.

Chap. VIII. cette comparaiſon du feu qui change le fer, qu'à l'impreſſion de l'Eſprit de Ieſus-Chriſt ſur l'Egliſe, & cette union de l'Egliſe à Ieſus-Chriſt, qu'à ſon union myſtique & ſpirituelle? Il eſt vray qu'il dit *que c'eſt entant qu'elle eſt participante de ſa chair*; mais cela ne change en aucune maniére ſon ſens. Car c'eſt de la participation myſtique de ſa chair que vient l'impreſſion de ſon Eſprit, & c'eſt l'impreſſion de l'Eſprit qui fait cét admirable changement. Ces deux choſes ont de la ſubalternation entr'elles; mais elles n'ont point de contrarieté. Ainſi c'eſt mal à propos que M. Arnaud m'impute d'avoir falſifié le paſſage de Ieremie.

Mais il n'en eſt pas de meſme de cét autre paſſage que Forbeſius a allegué, & ſur lequel je me ſuis plaint de l'Auteur de la Perpetuité. M. Ar-
Pag. 364. naud a beau dire *que ma plainte n'a pas le Sens commun.* On ne laiſſera pas de reconnoiſtre qu'elle eſt juſte & raiſonnable. Forbéſius eſtoit un homme qui faiſant exterieurement profeſſion de la Religion Proteſtante ne laiſſoit pas d'écrire en faveur de l'Egliſe Romaine ſous le beau pretexte de paix & d'accommodement. Pour adoucir ce que nous croyons qu'il y a de dur dans le dogme de la tranſſubſtanciation, il nous aſſure que preſque tous les Grecs la croyent, & met en avant Ieremie qui enſeigne, à ce qu'il dit, *que le pain n'eſt ny une figure ny un Azyme; mais le vray corps, le corps meſme de Ieſus-Chriſt contenu* SOVS LES ESPECES DV PAIN LEVE'. L'Auteur de la Perpetuité allégue ce Forbeſius comme un homme dont le témoignage doit avoir plus de poids à noſtre égard que celuy d'un autre, parce qu'il eſt Proteſtant. Le ſujet donc de ma plainte eſt qu'on

qu'on nous a voulu finement faire paſſer ſous le nom d'un Proteſtant une fauſſe traduction de Ieremie ſans nous dire ny ce qu'eſtoit ce Proteſtant, ny ce qu'eſt cette traduction. Quand on veut ſe prévaloir d'un témoin il faut examiner ce qu'il eſt, & ſi l'on voit qu'il y ait contre luy des reproches legitimes, il faut s'abſtenir de le produire ; & quand on veut ſe prevaloir d'un paſſage qu'il allégue il faut auſſi prendre garde ſi la traduction en eſt fidele. Il ne ſert de rien de dire, *Qu'on n'eſt pas obligé de verifier les traductions d'un Proteſtant, & que s'il ſe trompe c'eſt ſa faute.* Car cela pourroit avoir lieu ſi l'Auteur de la Perpetuité euſt diſputé contre Forbeſius meſme, ou qu'il euſt ignoré qui eſtoit Forbeſius ; mais le caractere de cet homme ſe donne aſſez à connoiſtre par la ſimple lecture de ſon livre. Il ne ſert de rien auſſi de dire, *Que Forbeſius n'eſt pas l'Auteur de cette traduction, & qu'il l'a priſe mot pour mot de Socolovius.* Ce n'eſt pas moins une fraude à l'égard de Forbeſius meſme, qui ne devoit pas nous faire accroire que Ieremie euſt dit ce qu'il n'a pas dit, & quand un homme qui fait ſemblant d'eſtre des noſtres nous trompe, nous avons droit d'en parler auſſi fortement que j'ay parlé de Forbeſius. Il faut donc venir au fond, & ſavoir ſi la traduction du paſſage de Ieremie doit eſtre traitée de falſification. M. Arnaud ſoûtient que non, & je ſoûtiens le contraire. La queſtion ſera vuidée par les paroles de Ieremie meſme. *Le pain*, dit-il, *du corps du Seigneur qui eſt adminiſtré par les Preſtres n'eſt ny un Type, ny un Azyme ; mais il eſt ἔνζυμον καὶ αὐτὸ τὸ σῶμα κυρίου un pain levé & le corps meſme du Seigneur*, & la traduction porte,

Chap. VIII.

Pag. 365.

Chap. VIII. *Illud ipſum verum Chriſti corpus, ſub ſpeciebus fermentati panis contentum, Le corps meſme, le vray corps de Ieſus-Chriſt* CONTENV SOVS LES ESPECES D'VN PAIN LEVÉ. M. Arnaud ſoûtiét que ce n'eſt pas une falſification, parce que le vray ſens de Ieremie y eſt repreſenté. Car dit-il, *ces paroles* ἔνζυμον καὶ αὐτὸ τὸ σῶμα τῦ κυρίε *peuvent avoir deux ſens differens. Le premier que ce pain ſoit appellé* ἔνζυμον *levé, parce qu'il demeure effectivement pain levé, & qu'il n'eſt le corps de Ieſus-Chriſt qu'en figure ou en vertu. Le ſecond qu'il ſoit appellé de ce nom, pain levé, parce qu'il a eſté originairement du pain levé, & qu'il le paroiſt encore quoy qu'il ſoit réellement le corps du Seigneur. Mais le premier de ces ſens avoit eſté déja pluſieurs fois exclus par les paroles de Ieremie où il avoit enſeigné clairement qu'apres la conſecration le pain levé eſt changé au corps meſme du Seigneur, que ce n'eſt point une figure; mais le corps du Seigneur, que c'eſt cette chair dont il eſt dit, Le pain que je donneray c'eſt ma chair. Il eſt exclus dans la ſuite en pluſieurs manieres differentes, & il eſt exclus par les paroles meſmes du paſſage qui portent que c'eſt le corps meſme du Seigneur. D'où il s'enſuit que ce n'eſt donc point reellement du pain levé.*

Pag. 366.

Ie répons que ce pretendu ſens que M. Arnaud attribuë à Ieremie eſt préciſement ce qui eſt en queſtion. Or pendant qu'on diſpute d'une choſe, on ne doit jamais traduire un paſſage ſelon le ſens d'une des parties que l'autre luy conteſte. Il faut pour agir ſincerement garder la ſignification propre & naturelle des termes, & laiſſer à chacun la liberté de ſon jugement. Car dés qu'on traduit ſelon la prétention d'une des parties,

ce

ce ne ſont plus les paroles de cét Auteur, mais c'eſt le prejugé de cette partie, & par conſequent c'eſt une alteration quand meſme le prejugé de cette partie ſeroit juſte & veritable au fond. D'ailleurs M. Arnaud ſe trompe s'il croit que les autres paſſages de Ieremie determinent un ſens de réalité ſubſtancielle; car ſelon l'hypotheſe des Grecs, le pain ne laiſſe pas d'eſtre pain en ſubſtance encore qu'il ſoit changé au Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il ſoit le corps meſme de Ieſus-Chriſt, & non une figure, comme on l'a déja ſouvent expliqué, d'où il s'enſuit qu'on ne ſauroit excuſer la traduction dont il s'agit. Chap. VIII.

Il ne faut pas beaucoup de lumiére pour reconnoiſtre que le ſens de Ieremie n'eſt pas celuy que M. Arnaud luy donne. Car dans le meſme lieu où il dit *que le pain eſt changé au Corps meſme de Ieſus-Chriſt, & le vin en ſon Sang*, & où il allégue les paroles de Ieſus Chriſt qui dit, non, *Cecy eſt un Azyme, ou Cecy eſt la figure de mon Corps, mais, Cecy eſt mon Corps*; il ajoûte par forme d'explication, *Ce n'eſt pas que la chair que Ieſus-Chriſt portoit alors fuſt donnée à manger à ſes Diſciples, ny ſon Sang à boire, ny que maintenant dans cette ſacrée action le corps du Seigneur deſcende du Ciel. Cela ſeroit blaſphématoire. Mais & alors & aujourd'huy par l'invocation & la grace de l'Eſprit Tout-puiſſant qui opére les Myſtéres par le moyen des ſaintes Oraiſons, le pain eſt changé au Corps meſme du Seigneur, & le vin en ſon Sang.* Ces paroles appliquées à l'hypothéſe des Grecs, que le pain demeurant pain, & recevant l'impreſſion du S. Eſprit, eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt par voye d'accroiſſement ſont claires, & n'ont aucune

Chap. *VIII.*

cune difficulté. Mais ſi on les applique à l'hypothéſe des Latins qui veulent que la ſubſtance du pain ſoit changée en la Chair naturelle de Ieſus-Chriſt, & qu'elle devienne la meſme chair en nombre que le Seigneur avoit quand il eſtoit ſur la terre, comment entendra-t-on ce que Ieremie aſſûre que la chair que Ieſus-Chriſt portoit alors ne fut pas donnée à manger à ſes Diſciples? Car ſi la tranſſubſtanciation a lieu, il eſt certain que les Diſciples mangerent la meſme chair que Ieſus-Chriſt portoit, & la propoſition de Ieremie ne peut ſubſiſter. C'eſt en vain que M. Arnaud tâche d'expliquer le diſcours de Ieremie en diſant; *Que Ieſus-Chriſt ne donna point à manger à ſes Diſciples la chair qu'il portoit en ceſſant de la porter, & de paroiſtre devant eux en ſa maniere ordinaire, en coupant ſon Corps par morceaux, ou n'ayant plus d'autre lieu que l'eſtomach de ſes Apoſtres.* Pour nous faire recevoir cette gloſe il faudroit la fonder ſur les paroles de Ieremie meſme, & non ſur l'imagination de M. Arnaud. Ces corrections & ces belles explications n'empéchent pas que la propoſition du Patriarche ne ſoit abſoluë, & qu'elle ne choque la doctrine de la tranſſubſtanciation. Car ce que Ieremie nie n'eſt pas que Ieſus-Chriſt ait diſparu de devant ſes Diſciples, ny qu'il ait coupé ſa chair par morceaux, mais il nie formellement qu'il leur ait donné à manger la chair qu'il portoit. Il ne s'agit pas de la maniere en laquelle le Seigneur donna ſa chair à manger, il s'agit de ſavoir s'il la donna, & Ieremie aſſûre que non. Quelle apparence qu'un homme qui croiroit la tranſſubſtanciation avançaſt ſi cruëment une négative directement oppoſée à ſa créance?

Quelle

Quelle apparence qu'il l'avançaſt dans le meſme lieu, dans le meſme diſcours où il voudroit enſeigner la tranſſubſtanciation, ſans s'expliquer & ſans adoucir le ſcandale qu'on pourroit prendre de ſes paroles ? Mais quelle apparence enfin qu'il traitaſt de blaſphéme la propoſition contraire à ſa négative ? De ces deux propoſitions, *Ieſus-Chriſt donna à manger à ſes Diſciples la chair qu'il portoit ; & Ieſus-Chriſt ne donna pas à manger à ſes Diſciples la chair qu'il portoit* ; la premiére ſeroit la ſeule veritable à la lettre, ſans gloſe, & ſans commentaire, ſuppoſé la tranſſubſtanciation. L'autre priſe litterallement, ſeroit fauſſe & heretique, & pour la rendre ſupportable, il faudroit des explications & des adouciſſemens contraires à ce que la lettre porte : M. Arnaud eſt contraint d'y changer le premier & naturel ſens des termes, & de leur en donner un contraire à l'uſage & à la nature. Qui pourra donc s'imaginer qu'un homme qui croiroit la tranſſubſtanciation, ou la preſence réelle, & qui la voudroit enſeigner poſitivement, fuſt ſi inſenſé que de condamner la premiére de ces propoſitions qui contiendroit formellement la creance, de la condamner, dis-je, comme blaſphematoire, & d'établir la ſeconde comme la ſeule veritable, ſans uſer d'aucun correctif, ny d'aucun éclairciſſement ? Cela n'eſt nullement vrayſemblable. Chap. VIII.

C'eſt ce que j'avois à dire touchant Ieremie. Il ne reſte plus rien de toutes les pretenduës preuves de M. Arnaud que les paſſages tirez de quelques livres Eccleſiaſtiques, leſquels n'ayant rien de nouveau, & ne contenant autre choſe ſi ce n'eſt que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il

eſt

Chap. IX. eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, on n'a qu'à leur appliquer la meſme réponſe qu'on a faite aux autres paſſages ſemblables.

CHAPITRE IX.

Examen des paſſages d'Anaſtaſe Sinaïte, de Germain Patriarche de Conſtantinople, & de Damaſcene.

APRE'S avoir ſatisfait aux objections de M. Arnaud touchant les Grecs depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à preſent, il ne faut pas renvoyer plus loin l'examen de ſon 7. Livre, où par un ordre bizarre & contraire à la Nature, il remonte au 7. Siécle, & redeſcend en ſuite juſqu'au 10. incluſivement. I'appelle cét ordre de bizarre, & contraire à la Nature; car pourquoy commencer par l'onziéme ſiécle, puis qu'il avoit deſſein de traiter du 7. & des ſuivans ? Pourquoy mettre à part les ſix premiers ſiécles, ſi de bonne foy il vouloit prouver la perpetuité des dogmes de la tranſſubſtanciation, & de la preſence réelle ? Ne s'agiſſant que de ſavoir ſi ces dogmes ont toûjours eſté crûs & enſeignez dans l'Egliſe Chrétienne, & en particulier dans la Grecque, il n'y avoit point d'autre voye naturelle pour s'en éclaircir, que celle de prendre la tradition à ſa ſource, & de paſſer du premier ſiécle au ſecond, du ſecond au troiſiéme, & ainſi des autres juſques au dernier. Si cette voye luy paroiſſoit trop longue, il valoit bien mieux l'abbreger, en faiſant voir ces doctrines établies dans les 6. premiers ſiécles, & ſuppoſer qu'il en avoit

avoit eſté de meſme dans la ſuite que de les montrer établies dés l'onziéme, & dés le ſeptiéme, pour ſuppoſer qu'il en a eſté de meſme dans les ſix précedens. A dire le vray on ne doit faire ny l'une ny l'autre de ces ſuppoſitions; car il ne s'enſuit pas abſolument de ce qu'une choſe a eſté tenuë dans les premiers ſiécles, qu'elle ait eſté tenuë auſſi dans les derniers, & il ne s'enſuit pas non plus de ce qu'elle a eſté tenuë dans les derniers, qu'elle l'ait eſté dans les premiers. Il n'y a nulle conſequence juſte à tirer des uns aux autres à l'égard du fait. Il eſt néanmoins certain qu'à l'égard du droit qui eſt bien plus conſiderable que le fait, il y a plus davantage à faire voir une créance dans les commencemens de la tradition, qu'à la faire voir dans les ſuites ? Car il s'enſuit bien pluſtoſt de ce qu'une créance a eſté tenuë dans les commencemens de la tradition, qu'on la doit tenir aujourd'huy, qu'il ne s'enſuit de ce qu'elle eſt tenuë aujourd'huy, ou depuis l'onziéme, ou depuis le ſeptiéme ſiécle, qu'elle devoit eſtre tenuë, ou qu'elle eſtoit tenuë en effet dans les premiers tems de l'Egliſe. Pourquoy donc M. Arnaud a-t-il diviſé ſa tradition en trois piéces, l'une depuis l'onziéme ſiécle, juſques à nous, l'autre depuis le ſeptiéme juſqu'au dixiéme, & la troiſiéme depuis le premier ſiecle juſqu'au ſixieme, puis que la tradition doit eſtre priſe tout d'une ſuite ? Pourquoy dans ſa diviſion a-t-il fait de la derniére partie, la premiére, puis qu'en effet elle eſt la derniére en ordre ? Pourquoy enfin a-t-il fait ce tort à ſa cauſe, que d'employer tout ſon tems à traiter les deux les moins importantes, & qui ſeules ne ſervent de rien, pour le fond de noſtre queſtion, & renvoyer

Chap. IX.

Chap. IX.

voyer la plus importante, & qui ſeule fait quelque choſe, la renvoyer, dis-je, à une autrefois quand ſa commodité le luy permettra ? Quoy qu'il en ſoit on a deſſein de le ſuivre par tout, & pour cet effet on a crû qu'on devoit examiner icy ſon ſeptiéme livre, parce qu'il y traite encore de la créance des Grecs; car par ce moyen les Lecteurs pourront voir tout d'une ſuite, & ſans que leur attention ſoit interrompuë par d'autres idées tout ce que M. Arnaud a allegué qui regarde cette Egliſe.

Comme le monde n'a que faire de nos querelles perſonnelles, & que la cauſe que je défens, ne dépend ny de ce que je ſuis, ny de ce que je ne ſuis pas, je laiſſeray à part toutes les invectives dont le premier chapitre eſt remply. La premiere choſe qui y paroiſt c'eſt mon portrait; car les portraits des perſonnes ſont une des principales armes que M. Arnaud & ſes amis employét dans leurs diſputes. On peut juger que le mien venant de ſa main n'eſt pas fort avantageux. Mais il peut écrire de moy ce qu'il luy plaira, je ne m'en émouveray pas davantage. Ceux qui liront nos écrits nous feront peut-eſtre juſtice à l'un & à l'autre. Ie diray donc ſeulement que M. Arnaud a abuſé captieuſement de mes paroles touchant les huit premiers ſiecles lors que je les ay appellez, *les beaux jours de l'Egliſe, les jours de benediction & paix, où les Paſteurs avoient ſoin d'inſtruire leurs troupeaux pour éclaircir & oſter toutes les difficultez qui pouvoient naiſtre de ce qu'on appelloit communément le Sacremẽt, le corps de Ieſus-Chriſt.* 1. I'ay joint tous ces ſiécles enſemble, lors que j'en ay parlé de la ſorte, & M. Arnaud n'en conſidere que les deux derniers, laiſſant les ſix autres, comme s'il faloit prendre ce

Rép. au 2. Traité, 2. par. ch. 3.

que

que j'ay dit, de ces deux derniers ſeuls, & à part. Chap. IX.

2. Bien que les deux derniers ſoient compris dans le nombre des huit, on n'a pourtant jamais entendu que le titre de *beaux jours de l'Egliſe*, *jours de benediction & de paix*, appartint à tous également. Les plus beaux jours ont leur déclin, & quoy que leurs dernieres heures qui approchent le plus de la nuit, ſoient plus obſcures que celles qui les ont precedées, on ne laiſſe pas néanmoins de les comprendre avec les autres dans le nom de *beaux jours*, parce qu'on ſait que quand on diſtribuë le ſens de ces ſortes d'expreſſions à toutes les parties, ou à toutes les heures, les perſonnes raiſonnables font cette diſtribution à proportion de ce que chacune en merite. Ne ſe mocqueroit-on pas d'un homme qui chicaneroit en diſant qu'on a tort d'appeller *beau jour* un tems où il n'y a preſque plus de clarté, ſous pretexte que la derniere heure qui touche la nuit eſt beaucoup plus ſombre que les autres. Or c'eſt juſtement ce que fait M. Arnaud, il prétend que c'eſt mal à propos que j'ay appellé les huit premiers ſiécles, *les beaux jours de l'Egliſe*, puis que les autres Miniſtres aſſurent que le ſeptiéme & le huitiéme, c'eſt à dire les deux derniers furent des ſiecles d'ignorance & de ſuperſtition. Pour diſſiper toutes ces ſubtilitez il ne faut que diſtinguer deux égards auſquels on peut conſiderer ces deux ſiecles, ou par comparaiſon aux precedens, ou par comparaiſon aux ſuivans. Dans le premier ce furent des ſiécles d'ignorance & de ſuperſtition. Dans le ſecond ce furent les derniéres heures des beaux jours de l'Egliſe, ou les approches d'une nuit, c'eſt à dire en un mot, que quoy que la connoiſſance & le zele y ſouffriſſent beaucoup

Chap. IX.

coup de diminution, & que plusieurs erreurs troublassent alors la pureté de la Religion, si est-ce que ce n'estoit rien au prix de ce qui arriva dans la suite. C'est le jugement que je croy qu'il en faut faire lors qu'on en parle generalement. Mais en particulier à l'égard du mystére de l'Eucharistie je tiens pour une chose certaine que les dogmes de la presence réelle, & de la transsubstanciation, n'étoient point encore établis dans l'Eglise pendant ces deux siécles, qu'on y pourra trouver des expressions dures, & contraires mesme à celle des siécles precedens, mais qu'on n'y trouvera point de conversion substancielle. Qu'on y trouvera le soin d'instruire les peuples dans la veritable intelligence du Sacrement beaucoup plus relâché, en comparaison des siécles precedens, mais qu'il y en restoit encore assez pour éclaircir comment l'Eucharistie est le Corps de Iesus-Christ, savoir entant que c'en est le Sacrement ou le Mystére. C'est en ce sens que j'ay entendu que les septiéme & huitiéme siécles fussent compris dans les beaux jours de l'Eglise. Qu'on juge maintenant par quel esprit M. Arnaud a peu prendre de là occasion de me representer comme un homme *qui ne regarde jamais comment les choses sont en effet, mais seulement comment il desireroit qu'elles fussent, qui n'a aucun égard ny à la verité, ny mesme à la vraysemblance, mais seulement à l'utilité de sa cause, qui dispose des histoires & des évenemens réels avec bien plus de liberté qu'on ne dispose des avantures chimériques des Romans, qui bâtit sur le vuide de son imagination, comme sur le fondement le plus réel & le plus solide, qui ne se met pas en peine de faire parler & penser toute la terre d'une maniere*

Liv. 7. ch. 1. pag. 614.

insensée

inſenſée pourveu qu'elle parle & qu'elle penſe conformément à ſes deſirs & à ſes prétentions; qui préfere les plus petites raiſons, aux preuves les plus fortes, & les plus claires; & qui propoſe tout cela d'une maniére fiére, hardie, mépriſante, inſultante, en ſe donnant à luy-meſme les applaudiſſemens qu'il voudroit bien recevoir des autres, & en traitant ſes adverſaires comme il voudroit bien qu'õ les traitaſt: Voilà la tempeſte qui a ſuivy mes beaux jours. Ie ſuis marry que M. Arnaud ſe ſoit ainſi mis en colére ſans ſujet. Mais il ne faut pas laiſſer d'examiner les paſſages qu'il met en avant. Chap. IX.

Le premier paſſage eſt d'Anaſtaſe Sinaïte. C'eſt un Moyne qui raiſonne contre des heretiques qui ſoûtenoient que le Corps de Ieſus-Chriſt eſtoit incorruptible avant ſa Réſurrection. Pour leur prouver qu'il eſtoit corruptible, il ſuppoſe comme une choſe avoüée par ſes adverſaires, *que l'Euchariſtie eſt véritablement le vray Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt, non de ſimple pain tel qu'on le vend au marché, ny une figure telle qu'eſtoit le Sacrifice du bouc qui eſtoit offert pour les Iuifs.* A ce principe il en ajoûte un autre qui eſt, *que l'Euchariſtie eſt corruptible comme l'experience le montre*, & de ces deux propoſitions il conclud, *que le Corps de Ieſus-Chriſt eſtoit corruptible avant ſa Réſurrection.* Chacun voit que ce raiſonnement eſt établi ſur cette ſuppoſition, *Que l'Euchariſtie eſt le Corps de Ieſus-Chriſt tel qu'il eſtoit avant ſa Reſurrection*; c'eſt à dire dans le meſme état. Or il eſt manifeſte auſſi que cette ſuppoſition eſt entiérement incompatible avec le dogme de la tranſſubſtanciation, & avec celuy de la preſence ſubſtancielle. Car outre qu'il y auroit de la fo-

Anaſt. Sin. in ὁδηγῷ.

Chap. IX.

lie & de l'impieté à s'imaginer que le Corps du Seigneur qui eſt ſorty de ſon état d'aneantiſſement y rentre encore aujourd'huy, & qu'il exiſte encore réellement mortel, corruptible, & paſſible, comme il eſtoit autrefois, cela meſme eſt directement contraire à l'état Sacramental, où il faut néceſſairement qu'on le ſuppoſe, ſi on veut qu'il ſoit dans l'Euchariſtie par ſa propre ſubſtance. Car il n'eſt pas concevable qu'un corps qui exiſte à la maniére d'un eſprit impalpable, & indiviſible, qui ne peut eſtre veu, ny touché, ſoit en meſme tems mortel, corruptible, & paſſible, comme il eſtoit avant ſa Réſurrection; ces deux états ſont incompatibles l'un avec l'autre. D'où il s'enſuit que quel que puiſſe eſtre au reſte le ſens de cét Auteur, il n'a tenu ny la tranſſubſtanciation, ny la realité de l'Egliſe Romaine.

Cependant ſi nous en voulons croire M. Arnaud c'eſt un témoin qui dépoſe en ſa faveur. Car dés qu'il trouve en quelque endroit que l'Euchariſtie n'eſt pas une figure, & qu'elle eſt le vray corps de Ieſus-Chriſt, il ne luy en faut pas davantage pour en faire une preuve, bien que d'ailleurs il y voye des choſes qui luy ſont abſolument contraires. Vn des artifices ordinaires dont il ſe ſert pour éblouïr les Lecteurs, c'eſt que quand il met en avant quelque paſſage qui porte ce que je viens de dire, ou quelque choſe ſemblable, il s'applique non à faire voir que c'eſt la tranſſubſtanciation Romaine, mais à montrer que ce n'eſt pas noſtre doctrine. C'eſt ainſi qu'il en uſe ſur le paſſage d'Anaſtaſe, *Y a-t-il dans la raiſon de l'homme*, dit-il, *la moindre lueur qui puiſſe porter quelqu'un qui croiroit que l'Euchariſtie n'eſt qu'une figure*

Ibid. pag. 625.

figure efficace du Corps de Ieſus Chriſt, & que ce n'eſt pas veritablement le vray Corps de Ieſus-Chriſt, à exprimer cette penſée par ces termes: L'Euchariſtie n'eſt pas la figure, mais c'eſt veritablement le vray Corps de Ieſus-Chriſt. Y a-t-il un ſeul Calviniſte qui ne ſente malgré qu'il en ait que ce diſcours renverſe ſes idées? Et moy je dis y a-t-il dans la raiſon de l'homme la moindre lueur qui puiſſe porter quelqu'un qui croiroit que le Corps de Ieſus-Chriſt exiſte dans l'Euchariſtie à la maniére d'un eſprit & qu'il y eſt dans un etat ſacramental, à exprimer cette penſée en diſant que l'Euchariſtie eſt ſujette à la corruption, & en concluant de là que le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit donc corruptible avant ſa Réſurrection. Y a-t-il un ſeul des amis de M. Arnaud qui ne ſente malgré qu'il en ait que ce diſcours renverſe ſes idées? Quand je parle de la ſorte je me tiens à l'état de noſtre queſtion, & je ne trompe perſonne; mais quand M. Arnaud parle comme il fait, il s'éloigne de ce dont il s'agit & il fait illuſion au monde. Chap. IX.

Quelle que ſoit la doctrine d'Anaſtaſe il eſt certain que ce n'eſt pas celle de l'Egliſe Romaine, qui ne peut compatir avec le principe ſur lequel Anaſtaſe raiſonne. *Il s'eſt exprimé*, dit M. Arnaud, *un peu durement ſur la fin de ſon paſſage, en ſe ſervant d'un raiſonnement aſſez foible comme il luy arrive aſſez ſouvent dans tout le reſte de ſon livre.* Mais ſi M. Arnaud eſt contraint d'avoüer que les expreſſions de cet homme ſont dures eſtant appliquées à l'hypotheſe de Rome, pourquoy ne veut-il pas que je puiſſe dire auſſi qu'elles ſont dures, eſtant appliquées à noſtre hypothéſe, & que par conſequent il ne les faut pas preſſer *Ibid. pag. 629.*

Chap. IX. Anaſtaſe n'a pas ſeu prendre garde à la conſéquence qu'il tiroit luy-meſme, pourquoy aura-t-il eſté aſſez éclairé pour prévoir celle que M Arnaud devoit tirer un jour de ſon diſcours? Si c'eſt l'ordinaire d'Anaſtaſe de raiſonner foiblement, ne peut-ce pas eſtre auſſi ſon ordinaire de parler avec peu de précaution? Pourquoy tirera t-on avantage contre nous de quelqu'une de ſes expreſſions, ſi l'on nous défend d'en tirer comme M. Arnaud, de toute la ſuite de ſon diſcours, & de la liaiſon de ſes penſées, où l'eſprit d'un homme eſt bien plus attentif, qu'il ne l'eſt à ſes termes, ou à ſes maniéres de parler?

C'e en vain que M. Arnaud tâche d'adoucir le ſens d'Anaſtaſe, en diſant, *qu'il conclud que le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit corruptible avant ſa paſſion, puis qu'il ſouffre encore dans l'Euchariſtie une corruption apparente par la corruption ſenſible des eſpéces, qui ſont le Symbole de l'état où il eſtoit avant ſa mort. Ce raiſonnement*, ajoûte-t-il, *eſt aſſez foible, & aſſez durement exprimé; mais ce n'eſt pas une choſe fort extraordinaire à cét Auteur de raiſonner foiblement, & ce ſeroit une aſſez mauvaiſe conſéquence que de conclurre qu'un raiſonnemẽt n'eſt pas de luy, parce qu'il eſt foible. Il ſuffit qu'il ne ſoit pas dans le dernier degré d'extravagance, comme eſt celuy qu'Aubertin luy attribuë.*

Ibid. pag. 630.

Le raiſonnement d'Anaſtaſe, ſelon M. Arnaud doit eſtre mis en cette forme. Le corps de Ieſus-Chriſt avant ſa Reſurrection eſtoit tel, qu'eſt dans l'Euchariſtie le Symbole de l'eſtat où il eſtoit avant ſa mort; Or ce Symbole eſt corruptible. Donc le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit alors corruptible. Cét argument eſt ſemblable à celuy

que

que M. Aubertin luy fait faire ſelon M. Arnaud, Chap.
Ce qui arrive à la figure du corps de Ieſus-Chriſt eſt IX.
arrivé à ſon Corps avant ſa paſſion. Or il arrive Pag. 629.
au pain qui eſt ſa figure de ſe corrompre. Donc le corps de Ieſus-Chriſt eſtoit corruptible avant ſa paſſion. Oſtez de cet argument le mot de figure, mettez-y celuy de Symbole que M. Arnaud a mis dans le ſien les deux argumens ſont une meſme choſe. Cependant il luy plaiſt que le ſien ſoit bon, & que celuy de M. Aubertin ſoit dans le dernier degré d'extravagance.

Mais, dira-t-on, ces deux argumens qui ſont ſemblables à l'égard des termes ſont fort differens à l'égard du ſens ; car M. Arnaud par le *Symbole* entend les accidens ou les eſpéces qui couvrent le corps, & M. Aubertin par la *figure* entend une vraye ſubſtance de pain. Ainſi quelques ſemblables que paroiſſent d'abord ces argumens, il ſe peut faire que l'un ſera raiſonnable & l'autre extravagant. I'avouë tout cela ; mais je dis que ſi celuy de M. Arnaud eſt bon, celuy de M. Aubertin l'eſt auſſi ; & que s'il y a de l'extravagance en l'un ou en l'autre, il faut qu'elle ſoit au premier & non au ſecond. Pourquoy Anaſtaſe aura-t-il pû augmenter de l'état des eſpeces corruptibles, plûtoſt que de l'état du pain meſme corruptible? Son raiſonnement de quelque maniere qu'on le prenne ſera fondé ſur deux qualitez attribuées à l'Euchariſtie, l'une *qu'elle eſt un ſigne*, & l'autre *qu'elle eſt un ſigne corruptible* ; & de là il conclurra que le corps de Ieſus-Chriſt avant ſa Réſurrection eſtoit corruptible comme ſon ſigne. Or ces deux qualitez de *ſigne*, & de *corruptible*, ſe trouvent auſſi bien & mieux dans le *pain* meſme que M. Aubertin en-

Chap. IX. tend que dans les *accidens*, ou dans les eſpeces de M. Arnaud, Il ne ſerviroit de rien de dire qu'Anaſtaſe nie que l'Euchariſtie ſoit une figure, & qu'ainſi il ſe contrediroit luy-meſme, diſant d'un coſté que ce n'eſt pas une figure, & ſuppoſant de l'autre que c'en eſt une. Cela dis-je ne ſert de rien; car il ne faut que changer le terme de figure en celuy de ſymbole dont M. Arnaud s'eſt ſervy, & qu'il a crû n'eſtre pas compris dans la rejection du mot de figure. Il ne ſerviroit auſſi de rien de dire qu'Anaſtaſe aſſûre que l'Euchariſtie eſt le vray Corps, ce qui empeſche que par le terme de *Symbole*, qui entre dans ſon argument on ne puiſſe entendre un pain en ſubſtance. Car je nie que par le vray corps dont il parle, il faille entendre le corps en propre ſubſtance. Il eſt donc certain que ſi on peut attribuër à cet Auteur l'argument de M. Arnaud, on luy peut également attribuër celuy de M. Aubertin.

Mais je dis de plus, que s'il y avoit de l'extravagance dans l'un, ou dans l'autre de ces deux argumens, elle ſe trouveroit bien plûtôt dans celuy que M. Arnaud luy impute que dans l'autre. C'eſt ce qu'on comprendra facilement ſi l'on conſidére ce que veut dire dans le diſcours d'Anaſtaſe le terme *d'Euchariſtie*, ſelon le Commentaire de M. Arnaud; car il veut dire, *le Corps incorruptible, inviſible & impaſſible de Ieſus-Chriſt, couvert des eſpeces corruptibles du pain & du vin.* Anaſtaſe donc raiſonnera de cette maniére, *le Corps de Ieſus-Chriſt avant la Réſurrection eſtoit corruptible immediatement en luy-meſme. Pourquoy? Parce que maintenant dans l'Euchariſtie il eſt incorruptible en luy-meſme, & corruptible à l'égard des eſpéces qui l'en-*

l'enveloppent. Vit-on jamais un raiſonnement plus bizarre ? L'heretique Gayanite n'auroit-il pas dit que le contraire s'en enſuivoit; car puis que Ieſus-Chriſt eſt incorruptible en luy-meſme dans l'Euchariſtie, c'eſt une marque qu'il l'eſtoit auſſi avant ſa Reſurrection. Et quant aux eſpeces, comme ce ne ſont que des apparences de pain, la corruption qui leur arrive n'eſt auſſi qu'une apparence de corruption, qui ne peut tout au plus que figurer une corruption apparente dans le corps du Seigneur avant la Reſurrection ; ce qui ne s'éloignoit pas de la doctrine de ces héretiques. D'ailleurs Anaſtaſe établit dans ſon raiſonnement ce principe, *Qu'une nature incorruptible ne peut eſtre ny coupée, ny bleſſée au coſté, & aux mains, ny tranſpercée, ny miſe à mort, ny mangée. Qu'on ne peut ny la tenir, ny la toucher.* Or ne ſeroit-ce pas la derniére de toutes les folies de vouloir appuyer cela en mettant en avant l'Euchariſtie, c'eſt à dire le corps meſme de Ieſus-Chriſt qui eſt coupé, percé, briſé, à l'égard des apparences qui l'enveloppent, & qui ne laiſſe pourtant pas d'eſtre incorruptible. Car c'eſt juſtement prouver qu'il eſt nuit, en montrant au doigt le Soleil. En effet ſi nous introduiſons l'heretique ſe deffendant contre la propoſition d'Anaſtaſe par l'exemple de l'Euchariſtie & diſant, je diſtingue. Vne nature incorruptible ne peut eſtre ny bleſſée ny coupée, ny tranſpercée, ny miſe à mort, en elle-meſme immediatement & réellement, je l'avouë, à l'egard des apparences qui l'enveloppent, je le nie, & je prouve ma négative par l'exemple de l'Euchariſtie où le Corps de Ieſus-Chriſt tout incorruptible qu'il eſt, eſt néanmoins coupé, briſé, percé à l'égard des ap-

Chap. IX.

Chap. IX. parences qui luy ſervent de voile. Si dis-je, on introduiſoit l'heretique diſputant ainſi contre le principe d'Anaſtaſe, on luy feroit faire une réponſe fort juſte & fort raiſonnable, d'où il paroiſt que cét exemple de l'Euchariſtie à le prendre au ſens que luy donne M. Arnaud eſt une extravagance & une folie dans la bouche d'Anaſtaſe meſme.

M. Arnaud reconnoiſtra donc quand il luy plaira qu'il n'y a pas moyen de ſubſiſter dans cette hypothéſe ; mais il doit avoüer auſſi qu'il y en a encore moins de ſoûtenir l'autre échappatoire qu'il a trouvée qui eſt, *qu'Aſtanaſe a crû que cette blancheur & les autres accidens ſenſibles de l'Euchariſtie ſont les accidens du Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'ainſi quand le pain eſt rompu c'eſt le Corps de Ieſus-Chriſt qui eſt rompu.* Par le Corps de Ieſus-Chriſt, M. Arnaud entend non le corps myſtique ſeulement, mais le corps naturel en propre ſubſtance. Or que peut-on imputer à un homme de plus extravagant que de croire que la ſubſtance du corps ſoit en effet de la meſme forme, & de la meſme figure que le pain de l'Euchariſtie, qu'elle ſoit diviſée, & rompuë en pluſieurs miettes, comme le pain eſt diviſé, que chaque miette ſoit une partie de ce corps, & que la ſubſtance de ce corps ait réellement la ſaveur & la couleur que le pain a ? Et puis qu'il faut croire la concomitance, comme la ſubſtance du corps ſera dans le Calice liquide & fluide comme le vin celle du Sang ſera auſſi dans l'autre eſpéce, dure & ſolide comme le pain. En verité ſi Anaſtaſe a eſté capable d'avoir ce ſentiment, il faut dire que c'eſt un hõme indigne de porter témoignage dans cette diſ-

Ibid. pag. 631.

pute

pute que M. Arnaud ne ſauroit le rédre plus mépri- Chap.
ſable qu'en luy attribuãt des folies de cette nature. IX.
Ce qu'il allegue de Tertullien, qu'il a crû que la Divinité eſt un corps, eſt ſujet à conteſtation. Il y a un nombre conſiderable de paſſages dans cet Auteur qui ne permettent pas qu'on ait cette penſée de luy, & qui nous obligent d'expliquer en un bon ſens ce qu'il peut avoir dit ailleurs un peu trop durement. Theodoret fait tomber les Eutychiens dans des contradictions il eſt vray; mais elles ſont bien differentes de la folie que M. Arnaud impute à Anaſtaſe, car elles ne ſe decouvrent que par la méditation & par la diſpute; au lieu que celle-cy ne peut compatir avec la premiére penſee d'un ſens raſſis. Aprés tout ſi M. Arnaud ne peut ſe prévaloir du temoignage de ſes Auteurs qu'en les accuſant d'extravagance, & en les excuſant en ſuite, par l'exemple des extravagances des autres, il me permettra de luy dire qu'il doit chercher de meilleurs temoins, & ne penſer pas nous étourdir par le langage de gens qui ne ſavent ny ce qu'ils diſent, ny ce qu'ils croyent.

Vit-on jamais rien de plus impertinent que le raiſonnement d'Anaſe ſi ce que M. Arnaud luy impute eſt véritable. Il conclut que le Corps de Jeſus-Chriſt eſtoit corruptible avant ſa réſurrection c'eſt à dire pendant qu'il eſtoit au monde, parce qu'il eſt corruptible dans l'Euchariſtie. Or afin que ſon état dans l'Euchariſtie tire à conſequence pour celuy où il eſtoit avant ſa réſurrection, il faut dire neceſſairement que quand il etoit au monde il y eſtoit ſous les accidens ſenſibles d'un pain, tout tel qu'il eſt dans l'Euchariſtie, c'eſt à dire que quand il parloit, marchoit, agiſ-

ſoit,

Chap. IX.

ſoit, il faiſoit toutes ces choſes ſous la forme de pain. Car à moins que de cela il n'y auroit nulle conſéquence à tirer de l'un à l'autre. Anaſtaſe n'euſt pas pû nier que le Corps incorruptible de Ieſus-Chriſt ne puſt prendre une forme corruptible, puis qu'il ſavoit que ce Corps eſt maintenant au Ciel incorruptible, & que néanmoins ſelon l'hypothéſe que M. Arnaud luy attribuë, il devient tous les jours corruptible dans l'Euchariſtie, ce qui ne ſe peut faire que parce qu'il change de forme. Il faloit donc néceſſairement qu'Anaſtaſe ſuppoſaſt que le Corps de Ieſus-Chriſt eſtoit dans le monde en la meſme forme qu'il eſt au Sacrement, car ſi on ſuppoſe qu'il change de forme, on ne ſauroit conclurre de l'un à l'autre. L'heretique Gayanite euſt toûjours dit que comme il ne s'enſuit pas que ce corps ſoit corruptible au Ciel encore qu'il le ſoit dans l'Euchariſtie, il ne s'enſuit pas auſſi qu'il le fuſt pendant qu'il eſtoit ſur la terre, & que c'eſt la forme qu'il reveſt dans le Sacrement qui luy donne la corruptibilité. Ainſi l'argument d'Anaſtaſe ne conclut rien ſi l'on ne ſuppoſe que le Corps de Ieſus-Chriſt avoit abſolument la meſme forme lors qu'il converſoit dans le monde qu'il a maintenant au Sacrement. Or cette ſuppoſition eſtant le dernier degré de la folie, & ne pouvant tomber dans la penſée que du plus extravagant des hommes, il eſt aiſé de voir ce que devient Anaſtaſe s'il demeure entre les mains de M. Arnaud.

Il eſt donc juſte de l'en retirer, & pour cet effet, il faut reconnoiſtre comme une choſe certaine par ce que je vien de dire qu'Anaſtaſe n'a pas crû la tranſſubſtanciation, ny la preſence ſubſtancielle; car

car s'il l'euſt creuë il n'euſt pas raiſonné comme il a fait ny ſuppoſé comme il a fait un principe incompatible avec la doctrine Romaine de quelque coſté qu'on ſe tourne. Chap. IX.

Mais quel eſt donc le ſens de cét Auteur? Ie répons que quand il dit que l'Euchariſtie n'eſt pas *de ſimple pain comme celuy qu'on vend au marché* ſa penſee eſt manifeſte, ſavoir que c'eſt un pain conſacré ; quand il aioûte que ce n'eſt pas *une figure comme celle du bouc que les Iuifs offroient*, il eſt clair qu'il rejette la figure non abſolument ; mais au ſens de figure legale, qui ne repreſentoit Ieſus-Chriſt que fort obſcurement & imparfaitement, au lieu que l'Euchariſtie eſt un Myſtere qui repreſente clairement & parfaitement toute l'œconomie de l'Incarnation du Seigneur, & M. Arnaud luy-meſme reçonnoiſt *qu'encore que les Grecs nient que l'Euchariſtie ſoit une figure du corps de Ieſus-Chriſt, ils ne laiſſent pas de dire qu'elle eſt une repreſentation des myſtéres de ſa vie, & que les meſmes Auteurs qui enſeignent l'un enſeignent auſſi l'autre.* *Ibid. pag. 630.* Ainſi juſques-là il n'y a rien dans le diſcours d'Anaſtaſe qui ne ſoit facile. Quand il aioûte que c'eſt *le vray corps de Ieſus-Chriſt*, il entend que c'eſt le myſtére du corps naturel, qui non ſeulement en eſt une repreſentation ſi parfaite, qu'on doit dire que c'eſt le vray corps, & non une figure ; mais qui meſme en a receu la forme ſurnaturelle, ou ſi vous voulez le caractere qui eſt ſa vertu, au meſme ſens qu'on dit d'une cire qui a reçû l'impreſſion du cachet, ou du Seau du Roy, que c'eſt ſon veritable cachet, ou ſon veritable Seau. Si l'on trouve quelque dureté dans cette expreſſion, il faut ſe ſouvenir que M. Arnaud trouve luy-meſme de la du-

reté

Chap. IX. reté dans la ſuite de ſon diſcours, & que nous avons fait voir que ce qu'il appelle dureté ſeroit une pure extravagance. D'où il s'enſuit que s'il faut choiſir entre deux duretez, il eſt plus raiſonnable de ſouffrir celle qui n'eſt qu'une ſimple dureté dans les termes, & qui d'ailleurs s'accorde fort bien avec le raiſonnement d'Anaſtaſe, que celle où le ſens commun ne ſe trouve point. Il faut encore ſe ſouvenir de l'explication que les Grecs donnent eux-meſmes à ces façons de parler que l'Euchariſtie eſt le vray corps, le corps meſme, le propre corps de Ieſus-Chriſt, ſavoir entant que c'en eſt un accroiſſement qui ne fait pas un autre corps; mais qui eſt le meſme, comme on l'a établi dans le Livre precedent. Il faut enfin ſavoir que les Eutychiens contre leſquels Anaſtaſe diſpute, avoient accoûtumé de n'attribuer à Ieſus-Chriſt dans leurs diſcours, lors qu'ils eſtoient preſſez, qu'un corps phantaſtique & imaginaire, & non un vray corps humain, ce qui a pû obliger Anaſtaſe de dire que l'Euchariſtie eſt le vray Corps de Ieſus-Chriſt, c'eſt à dire le myſtére non d'un corps chimérique; mais d'un véritable corps.

Cela eſtant ainſi éclaircy il n'y a plus rien de choquant dans l'argument d'Anaſtaſe. Il veut dire que puiſque le pain eſt un myſtére ſur lequel eſt exprimée toute l'œconomie de l'Incarnation de Ieſus-Chriſt, eſtant comme il eſt corruptible, il faut néceſſairement conclurre que le Corps de Ieſus-Chriſt l'étoit auſſi avant ſa Réſurrection, parce qu'alors le pain eſt le myſtére du corps avant ſa Réſurrection, & que la meſme œconomie qui fût obſervée ſur le corps naturel pendant qu'il étoit au monde eſt obſervée ſur le pain. Qu'on compa-

re

re le discours d'Anastase avec celuy de Zonare que j'ay rapporté dans le chap. 9. du livre precedent, & avec celuy de Damascene dans la petite homelie que j'ay aussi rapportée dans le chap. de la creance des Grecs, & avec ce que j'ay dit dans le chap. 8. de ce livre pour expliquer le sens de Cabasilas, & l'on n'y trouvera aucune difficulté. Chap. IX.

Quant à cet autre passage d'Anastase que M. Arnaud a mis en avant où cet Auteur dispute contre un heretique nommé Timothée, qui soûtenoit que la nature de Iesus-Christ apres l'Incarnation est la seule Divinité. Il en faut faire le mesme jugement que du precedent. Car ce qu'il dit, *que la Divinité ne peut estre tenuë, brisée, divisée, froissée, répanduë, vuidée, changée, coupée par les doigts comme est l'Eucharistie, & qu'il faudroit selon cét heretique nier que l'Eucharistie fust dans la verité le Corps & le Sang visible, creé & terrestre de Iesus-Christ*, il veut dire que les accidens qui arrivent à l'Eucharistie ne pouvant pas convenir à la Divinité de Iesus-Christ qui n'est pas sujette au changement & à l'alteration ; mais seulement à son corps, il faudroit dire que le pain ne passe pas sous la même œconomie sous laquelle Iesus-Christ est passé; d'où il s'ensuivroit qu'on ne pourroit pas dire comme on fait, que le pain fust dans la verité le Corps & le Sang de Iesus-Christ, parce qu'on ne le dit qu'à cause de l'unité & de l'identité de cette œconomie. S'il eust crû la transsubstanciation pouvoit-il manquer de dire à son aversaire qu'il n'estoit pas concevable que la substance du pain fust réellement convertie en la substance mesme de la Divinité, & qu'il falloit nécessairement ou qu'il niast ce que toute l'Eglise croyoit, savoir *Ibid. pag. 634.*

la

Chap. IX. la converſion de la ſubſtance du pain, ou qu'il tombaſt dans cette autre abſurdité de ſoûtenir que cette converſion ſe faiſoit en la nature Divine ? Le Sens-commun le conduiſoit-là, & pourtant on ne voit rien de tel dans ſon diſcours.

Apres Anaſtaſe vient Germain Patriarche de Conſtantinople. M. Aubertin l'a placé ſelon l'opinion commune dans le 8. ſiécle ; mais en effet il y a plus d'apparence ſelon la conjecture d'Allatius qu'il a vécu dans le 12, & les refléxions que M. Arnaud fait ſur ce ſujet me ſemblent aſſez juſtes pour eſtre ſuivies juſqu'à ce qu'on en ait plus de certitude. Quoy qu'il en ſoit, cét Auteur ne dit rien ſi ce n'eſt *que le pain eſt changé au Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il eſt le Corps de Ieſus-Chriſt*, & on a déja ſi ſouvent répondu à cela qu'il n'eſt pas néceſſaire de s'y arreſter. M. Arnaud s'amuſe à philoſopher ſur quelques paſſages que M. Aubertin en avoit alleguez en ſa faveur, mais c'eſt une illuſion ; car quand ce que M. Aubertin allégue de Germain pour faire voir qu'il eſt contraire à la tranſſubſtanciation ne ſeroit pas concluant, il ne s'enſuivroit pas qu'il l'euſt crue, ny qu'il l'euſt enſeignée, ſi cela ne paroiſt d'ailleurs par de bonnes preuves, & M. Arnaud eſt obligé d'en produire de telles, ſans s'imaginer qu'il ſuffiſe de refuter les conſequences de M. Aubertin. Car refuter n'eſt pas prouver.

Liv. 7. ch. 3.

Germ. Theor. rer Eccleſ. ſub finem.

Germain donne aſſez à connoiſtre ſur la fin de ſon Traité en quel ſens il a entendu que le pain fuſt le Corps de Ieſus-Chriſt. *Moyſe*, dit-il, *faiſoit aſperſion du ſang des Boucs & des Bouveaux ſur le peuple, diſant, Cecy eſt le Sang de l'Alliance du Seigneur. Mais Ieſus-Chriſt noſtre Dieu a li-*

vré

vré ſon propre Corps, & a répandu ſon propre Sang, & il a preparé le Calice du Nouveau Teſtamẽt diſant, Cecy eſt mon Corps rompu & mon Sang répandu pour la rémiſſion des pechez. Toutes les fois donc que vous mangez ce pain & beuvez ce Calice, vous confeſſez ma mort, & ma Réſurrection, Ayant donc cette penſée nous mangeons le pain & beuvons le Calice COMME *la chair du Fils de Dieu, confeſſant la mort & la Reſurrection de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt.* On a déja remarqué dans le Livre precedent que les Grecs employent ſouvent ſur cette matiére cette expreſſion, COMME *la chair*, COMME *le Corps*, pour modifier & diminuër en quelque ſorte la maniére de parler ordinaire, qui porte que le pain eſt le Corps de Ieſus-Chriſt, & pour ſignifier que le pain nous tient lieu de ce Corps. Il paroiſt par la ſuite du diſcours de Germain que ſon ſens eſt, que pour mieux appliquer nôtre penſée à la mort, & à la Réſurrection du Seigneur, nous mangeons le pain & beuvons le Calice en la place de ſon Corps & de ſon Sang. Chap. IX.

Quant à Iean Damaſcene l'Auteur de la Perpetuité l'ayant produit comme un témoin de la doctrine ancienne de l'Egliſe, j'avois dit *qu'il ne faloit pas nous alléguer le témoignage d'un homme que nous recuſons avec beaucoup de raiſon, puiſque ç'a eſté un des premiers qui s'eſt écarté du chemin battu, & des expreſſions ordinaires de l'Egliſe pour ſe jetter dans des conceptions imaginaires & ſinguliéres qui ſont autant éloignées du ſentiment de l'Egliſe Romaine que de celuy des Reformez.* Or cette refutation eſt ſi juſte lors qu'il s'agit de ſavoir le véritable ſentiment de l'ancienne Egliſe, que ſi vous en exceptez M. Arnaud, je ne penſe pas qu'il y ait per- *Rép. au 2. Traité de la Perpet. c. 2.*

Chap. IX. perſonne au monde, pour peu verſé qu'il ſoit dans la lecture des Peres, qui n'en demeure d'accord. Car tous les Anciens ont communément appellé l'Euchariſtie une figure ou une image du Corps de Ieſus-Chriſt, & Damaſcene non ſeulement nie qu'elle en ſoit une; mais il nie auſſi que les Peres l'ayent ainſi nommée aprés la conſecration. Il eſt un des premiers qui a mis en credit la comparaiſõ de l'aliment qui ſe change en nôtre corps pour expliquer le changement qui arrive au pain entant qu'il eſt fait un accroiſſement du Corps de Ieſus-Chriſt, celle de la ſainte Vierge que le S. Eſprit enombra, & celle du bois uny avec le feu. Ses expreſſions comparées avec celles des Anciens ſont tout à fait extraordinaires. Il nous dit que le pain du Sacrement & le corps né de la Vierge ne ſont qu'un ſeul & meſme corps, parce que le pain eſt une augmentation du corps, & que la meſme œconomie a eſté obſervée ſur l'un & ſur l'autre. Ie veux croire que Damaſcene n'a pas eſté le premier à qui ces ſortes de penſées ſont tombées dans l'eſprit, puiſque nous avons vû quelque choſe de ſemblable dans le diſcours d'Anaſtaſe, & qu'il me ſemble meſme, d'en reconnoître quelque trace dans la Catécheſe de Gregoire de Nyſſe; mais quoy qu'il en ſoit il faut avoüer que j'ay eu raiſon d'appeller ces conceptions *imaginaires & ſingulieres* à l'égard du commun des Peres, & de dire qu'elles s'éloignent autant du ſentiment de l'Egliſe Romaine que du noſtre.

Cependant à n'entendre que M. Arnaud on diroit que Damaſcene a clairement enſeigné la tranſſubſtanciation. Pour le prouver il allégue ces meſmes paſſages du livre 4. de la foy Orthodoxe

doxe qui ont été mille fois rebatus par tous les Controverſiſtes, & qui ne concluent rien. Damaſcene dit, *que Dieu fait le pain le Corps de Ieſus-Chriſt, & le vin ſon Sang, que c'eſt un effet de ſa Toute-puiſſance qui a creé toutes choſes, que puis que le Seigneur s'eſt fait un Corps du Sang pur & immaculé de la Vierge, il ne faut pas douter qu'il ne puiſſe changer le pain en ſon Corps & le vin en ſon Sang que ſi on luy demande comment ſe fait ce changement, il répond qu'il ſe fait par le S. Eſprit, que le Verbe de Dieu eſt véritable, & Tout-puiſſant; mais que la maniére de l'effet eſt incomprehenſible. Que néanmoins on peut dire avec raiſon que comme le pain & le vin dont l'homme ſe nourrit, ſe changent en ſon Corps, en ſorte qu'ils deviennent un autre corps que celuy qu'ils eſtoient auparavant, de meſme le pain & le vin meſlé d'eau ſont changez au Corps, & au Sang de Ieſus-Chriſt d'une maniére admirable par l'invocation & par la venuë du S. Eſprit, & que ce ne ſont pas deux corps differens; mais un ſeul.*

Chap. IX. *Damaſcen. li 4. de Fid. Orth. cap. 14.*

Si Damaſcene ne s'eſtoit pas luy-meſme expliqué comme il a fait; nous aurions beau dire que le changement dont il parle n'eſt pas la tranſſubſtanciation, que ſon ſens eſt que le pain devient un accroiſſement du Corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il eſt fait par ce moyen un avec ce corps, que c'eſt l'effet qu'il attribuë au S. Eſprit, & à la Toute-puiſſance de Dieu agiſſant au deſſus de la nature, & non pas celuy d'une converſion réelle de la ſubſtance du pain en la meſme ſubſtance que le corps avoit auparavant. M. Arnaud ne manqueroit pas de traiter cela de chimére & de réverie. Mais puis que nous ne diſons rien en cela qui ne ſoit

Chap. IX.

fondé ſur les propres termes de Damaſcene, comme il paroiſt par ce qu'on en a rapporté lors qu'on a traité de la veritable créance des Grecs, cét éclairciſſement ſuffira, ſans aller plus avant, pour rendre inutile tout ce grand chapitre que M. Arnaud a fait ſur les expreſſions équivoques de cét Auteur. En effet qu'il diſe tant qu'il luy plaira, *qu'il n'eſt point de queſtiõ ny de figure ny de vertu, que cét effet qui ſurpaſſe la penſée eſt dans le ſens de Damaſcene celuy-cy, ſavoir que le pain eſt fait le Corps de Ieſus-Chriſt, qu'il eſt le corps vrayment uny à la Divinité, le corps pris de la Vierge, parce que le pain & le vin ſont changez au Corps & au Sang de Dieu. Que* Damaſcene *en parle comme s'il avoit eu deſſein de refuter expreſſément toutes les deffaites des Miniſtres dont les uns détournent ſes paroles à un changement de vertu, & les autres à une union chimérique du S. Eſprit au pain demeurant pain. Que les Péres ont parlé en deux maniéres dans leurs écrits en Philoſophes & en Théologiens.* Tout cela eſt de nul uſage aprés l'explication que Damaſcene luy-meſme nous a faite de ſon veritable ſens dans ſa lettre à Zacharie Eveſque de Doare, & dans l'Homélie qui la ſuit. Ces deux piéces que l'Abbé Billius a données au public, & qui ont eſté reconnuës comme de véritables productions de Damaſcene par le Ieſuite Labbe, par le Savant M. de Marca Archeveſque de Paris, & par Leo Allatius meſme le grand Auteur de M. Arnaud, ces deux piéces, dis-je, vuident le different, & ne permettent pas qu'on s'amuſe dauantage à diſputer ſur Iean de Damas. Ie diray ſeulement que pour agir de bonne foy il faloit en rapportant les paſſages du livre 4. de la foy Orthodoxe, rapporter

Liv. 7. ch. 3. pag. 650. 651.

er auſſi cette lettre, & cette homélie, & non pas Chap.
la paſſer ſous un profond ſilence comme a fait M. X.
Arnaud.

CHAPITRE X.

Examen des avantages que M. Arnaud tire des deux Conciles qui furent tenus en Gréce au 8. Siécle ſur le ſujet des Images, l'un à Conſtantinople, & l'autre à Nicée.

ON voit ſans doute avec déplaiſir que M. Arnaud abandonnant ſa plume à ſon tempérament ait eu la foibleſſe de groſſir ſon volume d'une longue ſuite d'injures peu dignes d'un homme de ſon âge & de ſa profeſſion ; & de faire d'une ſi miſerable choſe les beautez & les fleurs perpétuelles de ſon éloquence. Mais on ne laiſſe pas de luy eſtre obligé de cette maniére d'agir quelque injuſte qu'elle ſoit, non ſeulement à cauſe de la joye qu'on a de ſouffrir patiemment ſes injuſtices ; mais auſſi parce qu'il nous fournit luy-meſme un moyen aſſuré de reduire ſes chapitres à un peu moins que de la moitié. Car il ne faut pour cela que mettre à part toutes ſes reflexions perſonnelles, c'eſt à dire tous ſes emportemens, comme une écume qui ne fait que gâter la diſpute & ne s'arreter preciſément qu'à ce qui regarde nôtre queſtion. C'eſt ce qu'on ne ſauroit pratiquer plus utilement que dans l'examen de ces quatre terribles chapitres où il a traité des deux Conciles qui ſe tinrent au 8. ſiécle, l'un à Conſtantinople contre les Images, & l'autre à Nicee pour les Ima-

Chap. X. ges. On y conſiderera dont uniquement la matiére ſans ſe mettre en peine du reſte.

Liv. 7. ch 5. pag. 661. M. Arnaud commence par le Concile de Nicée, c'eſt à dire par un écrit que les Peres de ce Concile firent lire dans l'Action 6. & il en tire ces cinq propoſitions. 1. *Que l'Euchariſtie n'a point eſté appellée du nom d'Image ou figure par les Apôtres & par les Peres aprés la conſecration.* 2. *Qu'ils l'ont appellée le corps meſme & le ſang meſme.* 3. *Que les dons ſont proprement corps & ſang.* 4. *Qu'ils ne ſont pas images, mais corps & ſang.* 5. *Qu'il eſt impoſſible qu'ils ſoient tout enſemble & l'image & le corps de Jeſus-Chriſt, & qu'ainſi eſtant le corps, ils ne ſont pas l'image.* Il dit en ſuite qu'Anaſtaſe Sinaïte s'eſt ſervi du meſme raiſonnement pour montrer que l'Euchariſtie n'eſt pas image. Que S. Iean de Damas l'avoit auſſi employé, & que Nicéphore Patriarche de Conſtantinople conclut de meſme que l'Euchariſtie n'étoit pas l'image de Ieſus-Chriſt parce qu'elle en étoit le Corps.

Pag. 663. Aprés cela M. Arnaud s'écrie, *Voilà proprement de ces choſes, où les raiſonnemens ſont inutiles, & où l'impreſſion de la verité eſt ſi vive & ſi lumineuſe que ceux qui ſont capables d'y reſiſter ſe mettent ſans peine au deſſus de tous les raiſonnemens du monde.*

Mais quelque vive & lumineuſe que ſoit l'impreſſion qu'il en a reçuë, on le peut aſſurer qu'elle vient de ſa préoccupation & non pas de la verité. L'intelligence de tous ces diſcours des averſaires des Iconoclaſtes dépend uniquement de ſavoir en quel ſens ils ont entendu que l'Euchariſtie *eſt proprement le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt.* Car ſi ce point eſt une fois vuidé l'on verra facilement pour-

pourquoy ils ont nié qu'elle fût une image, & pourquoy ils ont raisonné de la sorte qu'étant une image elle ne peut estre le corps. Il faut donc remarquer que tous ces Grecs ont suivi l'opinion de Damascene, qu'ils parlent tous comme luy, qu'ils empruntent tous ses pensées & mesmes ses termes, comme il paroist par l'écrit qui fut lû dans le *II.* Concile de Nicée, par le fragment de Théodore Graptus, & par Nicephore mesme l'Auteur de M. Arnaud. Chap. X.

Or apres les éclaircissemens que Damascene nous a donnez, on ne sauroit plus douter que leur sens ne soit que le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Iesus-Christ entant que recevant la vertu surnaturelle de ce corps & de ce sang, ils en sont un accroissement & une augmentation, à cause dequoy ce ne sont pas deux corps; mais un seul & mesme corps, le propre Corps de Iesus-Christ, comme l'aliment est fait nôtre propre corps.

C'est ce qu'on reconnoistra facilement par la simple lecture d'un passage que Nicephore que M. Arnaud luy-mesme a rapporté, & qu'il a tiré d'Allatius, *Et s'il est besoin*, dit-il, *d'expliquer ces choses, par ce qui se fait en nous, comme le pain, le vin, & l'eau sont naturellement changez au corps & au sang de ceux qui mangent & boivent, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui estoit déja; de mesme ces dons par la priére de celuy qui celebre, & par l'avénement du S. Esprit sont changez surnaturellement au corps & au sang de Iesus-Christ. Car c'est ce que contient la demande du Prestre & nous n'entendons pas que ce soient deux corps; mais nous croyons que ce n'est qu'un seul & mesme corps.* Voilà

Allat. de Eccles. Occid. & Orient. perp. consens. lib. 3. cap. 15.

Chap. X. l'hypothéſe de ces Grecs, le pain eſt fait le propre corps de Ieſus comme la viande que nous mangeons eſt faite nôtre corps, ſavoir entant qu'elle luy eſt unie, qu'elle en reçoit la forme, & qu'elle l'accroiſt & l'augmente, & non par une entiere & abſoluë identité de ſubſtance.

La meſme choſe paroiſtra ſi l'on compare le diſcours des Peres de Conſtantinople avec la cenſure qu'on en fait dans le Concile de Nicée. Les Peres de Conſtantinople avoient appellé l'Euchariſtie, *une matiére choiſie, une ſubſtance de pain.* Ceux de Nicée ne s'en formaliſent pas. Ils ne ſe formaliſent pas auſſi de ce que les autres appellent l'Euchariſtie *un pain remply du S. Eſprit, une oblation transferée d'un état commun à un état de Sainteté, un corps diviniſé par une ſanctification de grace.* Iuſques-là ils ſont d'accord. Mais quand les Peres de Conſtantinople appellent le pain *une Image*, ceux de Nicée ne le peuvent ſouffrir, ils ne peuvent ſouffrir auſſi qu'ils diſent que ce ſoit le corps par inſtitution. Pourquoy font-ils cette difference, ſi ce n'eſt parce que ces premiéres expreſſions qui ſont contraires à la tranſſubſtanciation & à la preſence ſubſtancielle, ne choquent pas leur hypothéſe de l'accroiſſement par impreſſion de vertu, au lieu que les autres la choquent? Car on ne dit pas que l'aliment ſoit *l'Image* de nôtre corps, ny qu'il ſoit nôtre corps *par inſtitution*; mais on dit qu'il eſt fait nôtre *propre* corps, non *un autre*; mais *le meſme* que nous avions auparavant.

Ce point eſtant ainſi éclairçy il eſt aiſé de voir pourquoy ces gens ont nié que l'Euchariſtie fût une image. Car ce n'eſt pas qu'ils ne creuſſent

que

que la ſubſtance du pain demeure, ny qu'ils s'imaginaſſent que ce fût abſolument & par une identité numérique comme on parle, la meſme ſubſtance du corps naturel ; mais c'eſt parce qu'ils croyoient que le pain gardant ſa propre ſubſtance étoit fait le propre corps de Ieſus-Chriſt par cette voye d'accroiſſement, en recevant l'impreſſion de ſa vertu ſurnaturelle, de ſorte qu'à cét égard c'étoit une meſme choſe ſelon eux que ce pain fût *virtuellement* le corps de Ieſus-Chriſt, & qu'il le fût *proprement*. Ils ont donc trouvé que la ſimple notion d'image étoit incompatible avec celle de proprieté, & ſur cela ils ont nié que l'Euchariſtie fût une image. Chap. X.

C'eſt ſur ce meſme principe qu'ils ont raiſonné lors qu'ils ont dit qu'il n'étoit pas poſſible que ces dons fuſſent tout enſemble *& le corps & l'image du corps, & qu'étant le corps ils n'en étoient pas l'image.* Car ils ont crû que le terme *d'image* étoit excluſif de cette *proprieté virtuelle* qu'ils établiſſoient, & que de les appeller image c'étoit autant que de les conſiderer dans l'état qu'ils étoient avant la ſanctification.

On n'aura pas beaucoup de peine à reconnoître que leur raiſonnement appliqué au diſcours des Peres de Conſtantinople n'eſt qu'un Sophiſme. Car outre que ces Peres n'avoient pas appellé l'Euchariſtie, le *propre* corps de Ieſus-Chriſt, & que par conſequent on ne pouvoit pas les accuſer d'eſtre tombez en contradiction, ny leur dire, *Si imago eſt, non poteſt eſſe hoc divinum Corpus*, outre cela, dis-je, toute leur ſubtilité n'eſt qu'une diſpute de mots. Ils ne veulent pas recevoir le terme *d'image*, & cependant ils ſe ſervent de ceux

Chap. X.

de representation, de mémoire & de Symbole, comme M. Arnaud luy meſme l'a reconnu. *Nous n'appellons point*, dit Théodore Graptus Auteur du 9. ſiecle, *les ſacrez Myſtéres de Ieſus-Chriſt images de ſon corps quoy qu'ils ſoient faits dans des Symboles* εἰ καὶ συμβολικῶς τελεῖται. Nicéphore dit la meſme choſe. *Nous n'appellons ces dons ny images ny figures de ce corps, encore qu'ils ſoient faits dans des Symboles.* Ce qui fait voir qu'ils ont eu plus d'egard à la maniére de s'exprimer qu'à la choſe en elle-meſme.

Origin. rerumq; Conſtãtinop. varius auctor manipulus à Franciſc. Cõbefix. Vbi ſupra.

Pag. 664. 665.

Quoy qu'il en ſoit voyons quel avantage M. Arnaud en pretend tirer. Premierement il s'empreſſe à prouver que ces Auteurs qui ont écrit contre les Iconoclaſtes n'ont pas crû qu'il fût contraire à la notion d'image de contenir la vertu de l'original, & qu'ils n'ont pas établi ce principe; *L'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, en ce ſens-cy. *L'image n'eſt pas virtuellement la choſe dont elle eſt l'image.* *Car*, dit-il, *au meſme lieu où ils eſtabliſſent ce principe, l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image, ils apportent des exemples d'images qui contiennent réellement la vertu de l'original, & meſme ſon eſſence. Nicephore Patriarche de Conſtantinople qui refute les Iconoclaſtes par le meſme argument que le ſecond Concile de Nicée dit, Que ce qui eſt image d'une choſe ne peut pas eſtre ſon corps, car toute image eſt autre que la choſe dont elle eſt image. Il eſt vray, ajoûte-t-il, que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere, mais auſſi il eſt diſtingué de luy d'hypoſtaſe & de perſonne.*

Ie répons que le ſens de Nicéphore eſt, que pour exclurre la notion d'image, il faut qu'on puiſſe dire, *c'eſt la meſme choſe*, & que pour l'éta-

l'établir il faut au contraire qu'on ne puisse pas dire, *c'est la chose mesme.* Or encore que le Fils ait la mesme nature, & la mesme essence que son Pere, si est-ce qu'on ne peut pas dire, c'est le Pere mesme, car ils different en personne. Ainsi le Fils peut estre fort bien appellé l'image du Pere. Mais encore que l'Eucharistie ne soit pas en substance le Corps de Iesus-Christ, & qu'elle n'en ait que la vertu, on peut néanmoins fort bien dire que *c'est ce Corps mesme*, parce qu'un accroissement ne fait pas un autre corps que celuy qui estoit auparavant, mais est le mesme, & ainsi l'Eucharistie ne peut pas estre appellée une image. Chap. X.

Mais, dit M. Arnaud, *le Fils contient la vertu du Pere, Nicéphore n'entend donc pas son principe que l'image n'est pas la chose dont elle est l'image, en ce sens chimérique de M. Claude, qu'elle n'est pas virtuellement la chose dont elle est l'image. Car il s'ensuivroit nécessairement de là que le Fils de Dieu ne seroit point du tout image, puis qu'il contient non seulement la vertu, mais l'essence mesme de son Pere.* Cela s'ensuivroit nécessairement selon M. Arnaud, mais non selon la droite raison; car il est vray que le Fils contient la vertu essencielle du Pere, parce qu'il n'est pas l'image de son essence; mais il n'en contient pas la vertu personnelle; car il n'a pas la vertu d'engendrer un autre Fils, ny selon les Grecs, celle de faire émaner le S. Esprit, & par consequent il peut fort bien estre appellé l'image de la Personne du Pere. Si Nicephore eust entendu son principe en ce sens, Nulle image n'est *en substance* la chose dont elle est l'image, comme M. Arnaud le veut, & comme il faudroit en effet qu'il l'eust entendu pour pouvoir *Ibid.*

ajoû-

Chap. X. ajoûter, *Or l'Euchariſtie eſt en ſubſtance le corps de Ieſus-Chriſt ; donc elle n'en eſt pas l'image* : il s'enſuivroit bien plûtoſt & plus néceſſairement que le Fils de Dieu ne ſeroit point du tout image ; car il contient tres-réellement la nature, l'eſſence, & la ſubſtance de ſon Pere.

Ibid. *Nicéphore*, ajoûte M. Arnaud, *ſuppoſe que l'Euchariſtie n'eſt point diſtinguée réellement du corps de Ieſus-Chriſt, & il prouve par là qu'elle n'en eſt pas la figure. Si igitur ſanctum Corpus quod in communione ſumitur, imago Chriſti eſt, aliud dicitur eſſe præter Corpus Chriſti ; c'eſt à dire, ſi l'Euchariſtie eſtoit image elle ſeroit réellement diſtinguée du Corps de Ieſus-Chriſt. Or elle n'en eſt pas réellement diſtinguée. Donc elle n'eſt pas image.* Nicéphore ſuppoſera que l'Euchariſtie n'eſt pas diſtinguée *réellement* du corps de Ieſus-Chriſt lors que nous admettrons le *c'eſt à dire*, de M. Arnaud ; mais il ne le ſuppoſera pas lors que nous conſidérerons que la propoſition qu'il rejette eſt celle-cy, *Sanctum Corpus in communione quod ſumitur eſt aliud præter corpus Chriſti. Le ſaint Corps que nous recevons à la Communion eſt autre que le corps de Ieſus-Chriſt* ; & que la propoſition contraire qu'il établit eſt, *Sanctum Corpus quod in communione ſumitur non eſt aliud præter corpus Chriſti ; Le ſaint Corps que nous prenons à la Communion n'eſt pas autre que le corps de Ieſus-Chriſt* ; c'eſt à dire en un mot, que ce ne ſont pas deux corps, mais un ſeul, parce que l'accroiſſement d'un corps ne fait pas un autre corps. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait une véritable & tres-réelle difference entre la ſubſtance qui accroit, & la ſubſtance qui eſt accruë.

Les

Les Evesques de Nicée & de Nicéphore, dit encore M. Arnaud, *ne savoient-ils pas que l'eau du Baptême & le Chresme, sont la figure du saint Esprit selon les Peres ; ce qui fait dire à Aubertin mesme. Docent veteres aquam & oleum post consecrationem representare Spiritum Sanctum. Et ignoroient-ils qu'ils en contiennent & en communiquent la vertu ?* Il y a dequoy s'étonner qu'un homme qui a tant de confiance en ses lumiéres, se soit si grossiérement trompé dans ce qu'il allégue de M. Aubertin, & qu'il n'ait pas pris garde qu'en cét endroit M. Aubertin prend le terme de *representare* dans le sens que le Cardinal du Perron luy donne pour *præsens reddere, exhibere*, c'est à dire pour *rendre present ; donner, communiquer*, & non pour, *figurer*, comme il paroît par toute la suite de son discours. Il s'agissoit d'un passage de Tertullien qui porte *que Iesus-Christ represente son Corps par le pain*, le Cardinal du Perron avoit dit que par *representer*, il faut entendre *rendre present, communiquer, exhiber*. M. Aubertin aprés avoir montré que dans l'usage ordinaire des Peres, ce terme signifie *figurer*, suppose le sens de du Perron, & fait voir qu'en ce cas mesme le passage de Tertullien ne laisseroit pas de détruire la transsubstanciation ; car il faudroit toûjours dire que le pain demeure pain. Et parce qu'on eust pû répondre que par le pain on doit entendre les accidens du pain, il refute cette échappatoire & dit, *Docent veteres aquam & oleum post consecrationem representare Spiritum sanctum sicut ait Tertullianus panem representari Corpus Christi, Sic enim Cyrillus, sive Author Catecheseon illi tributarum, Oleum post invocationem, &c. Christi & Spiritus Sancti charisma* Chap. X.

Aubertin. de Sacram. Eucharist. lib. 2. p. 328.

risma

Chap. X.

risma est, & divinitatis ipsius præsentiæ operativum. Sic Basilius & Ambrosius in aqua Baptismi præsentiam Spiritus esse asserunt. Nec tamen quis dixerit per oleum & aquam intelligenda esse accidentia olei & aquæ. Il paroit par là que M. Arnaud se trompe quelquefois quand il compose ses livres ; car à moins que de se tromper, & de se tromper grossiérement, on ne peut pas alleguer ce passage de M. Aubertin, pour prouver que les Peres ont enseigné que le Bapteſme & le chresme sont les figures du S. Esprit.

Mais laissant à part cette équivoque, je dis qu'il ne suffit pas de montrer ce que les Peres enseignent du Bapteſme & du cresme, il faut faire voir que Nicéphore, & le Concile de Nicée les ayent formellement appellez, *images du S. Esprit* ; car à moins que cela l'on ne peut rien conclurre à leur égard. *Ils savoient*, dit-il, *qu'ils sont la figure du S. Esprit selon les Peres.* Mais ils pouvoient bien savoir aussi que l'Eucharistie est la figure, & l'image du Corps de Iesus-Christ selon les Peres, & cependant ils ne laissent pas de le nier, & de soûtenir meſme qu'aucun des Peres ne l'a ainsi appellée aprés la consecration. D'ailleurs Nicéphore & les Peres de Nicée pourroient luy dire, que quelque vertu qui accompagne l'Baptéme, & le chresme, ils ne sont pourtant pas faits l'accroissement du S. Esprit, comme le pain & le vin de l'Eucharistie sont faits l'accroissement du Corps, & du Sang de Iesus-Christ, & que par consequent ils ne sont pas virtuellement la meſme chose.

Ibid. Ce que M. Arnaud ajoûte, *qu'ils se servoient eux-meſmes des miracles operez par les images pour en établir le culte, & que l'Auteur de la Théorie*

des

des choſes Eccleſiaſtiques dit que le pain non conſacré, qui eſt le type du corps de la Vierge Marie, communiquoit à ceux qui y participoient une benediction ineffable, cela dis-je ne merite pas de réponſe ; car il ne paroit pas que ces gens ayent jamais attribué aux images une vertu ſurnaturelle, reſidente ordinairement en elles, qui ait pû leur faire dire que les images ſont changées en la vertu de Ieſus-Chriſt, ou des Saints, moins que l'image ſoit un accroiſſement de Ieſus-Chriſt ou des Saints. Et quant au pain qui ſelon Germain eſt le type du corps de la Vierge Marie, la benediction ineffable qu'il dit qu'il communique, n'eſt pas la vertu du corps de la Vierge dont il eſt le type. Chap. X.

Il ne ſert de rien enfin de dire, *que la figure ſe rapporte de ſoy-meſme à l'original, & non pas à la vertu ; que c'eſt à l'original qu'elle eſt opposée, que c'eſt de l'original qu'elle eſt diſtinguée, que quand eſt privée de vertu c'eſt par accident, & qu'il eſt auſſi ridicule de dire qu'une figure ceſſe d'eſtre figure, parce qu'elle devient efficace ; que de dire qu'une ſtatuë ceſſe d'eſtre ſtatuë lors qu'on l'adore.* Pag. 665. Car il eſt vray que la premiére & la plus naturelle oppoſition eſt entre la figure, & l'original, & que la figure n'eſt oppoſée à la vertu, qu'entant que par l'impreſſion de la vertu une choſe devient en quelque ſorte l'original en un ſens propre. Ainſi parce que l'aliment que nous mangeons devient en quelque ſorte en un ſens propre le corps que nous avions auparavant, bien qu'il ſoit en effet diſtingué de luy quant à la ſubſtance, ou à la matiére, d'une diſtinction numérique comme on parle, puiſque ce n'eſt pas la meſme ſubſtance, ou la meſme matiere en nombre, mais une addition à noſtre premiére

ſub-

Chap. X. substance, on ne laisse pas de l'opposer à la figure; & de dire que ce n'est pas l'image de nostre corps, mais nostre corps, nostre propre corps, le corps mesme que nous avions auparavant, & non un autre. Or c'est ainsi que les Peres de Nicée opposent la figure au pain de l'Eucharistie, & qu'ils disent qu'il cesse d'estre figure, savoir lors que par l'impression de la vertu surnaturelle du Corps du Seigneur il devient ce propre corps, non un autre, comme on l'a déja mille fois expliqué.

C'est là ce que M. Arnaud a dit de plus considérable sur le sujet du II. Concile de Nicée & des autres Aversaires des Iconoclastes. Ce qu'il ajoûte en suite ne consiste qu'en des repetitions ou en des choses peu importantes, & qu'il n'est pas difficile de réfuter par luy-mesme. Pour exemple ce qu'il dit de l'eau du Baptéme & du chresme qu'ils sont des figures qui contiennent la vertu, est une objection qu'il a faite plusieurs fois, & à laquelle on a déja répondu. Ce qu'il dit que *l'estat d'image n'a de soy aucune incompatibilité, ny réelle, ny apparente avec une consécration qui rempliroit le pain & le vin de la vertu du Corps de Iesus-Christ* a esté déja refuté; car dans le sens des Grecs l'état d'image est incompatible, avec ce que le pain & le vin deviennent par l'impression qu'ils reçoivent de la vertu du corps de Iesus-Christ, parce qu'ils deviennent en un certain sens le propre Corps, & le propre Sang du Seigneur. Ainsi tout ce que M. Arnaud dit en general des deux états l'un *compatible*, & l'autre *incompatible*, ne sont que des paroles en l'air. On sait qu'il y a des états compatibles, & d'autres incompatibles; mais il s'agit de savoir si les Grecs n'ont pû croire sans estre extravagans

Liv. 7. chap. 6. pag. 678.

Chap. 6. pag. 674.

vagans & insensez, qu'il y avoit de l'incompatibilité entre ces deux expressions, *l'Eucharistie est l'Image du Corps de Iesus-Christ, & l'Eucharistie est le propre Corps de Iesus-Christ*, encore qu'ils entendissent une proprieté par impression de vertu. J'avouë qu'il n'y a pas entre ces deux états d'image, & de propre corps au sens que ceux de Nicée l'entendoient, une incompatibilité réelle; mais il faut reconnoistre aussi qu'il y en a une apparente, sur tout lors qu'on la fait consister seulement dans les termes, comme je croy que ces Grecs ont fait. Si M. Arnaud veut qu'ils l'ayent faite consister dans la chose mesme, outre que ce different sera de tres-petite conséquence pour le fond, je n'ay qu'à luy opposer ce qu'il nous a luy-mesme appris sur le sujet d'Anastase, & des autres, qui ont nié que l'Eucharistie fust une figure. *Que ce ne sont point deux principes incompatibles, ny deux expressions contraires dans le langage de ce tems-là, de dire que l'Eucharistie n'est pas la figure du Corps de Iesus-Christ, & qu'elle est néanmoins une representation des mystéres de sa vie, & que les mesmes Auteurs qui enseignent l'un, nous enseignent aussi l'autre.* Ie n'auray qu'à luy dire que dans les mesmes lieux où ils nient tres-fortement que l'Eucharistie soit une image, ils avouënt qu'elle est un symbole, & que Damascene luy-mesme qui ne peut souffrir qu'on l'appelle image ou type, ne laisse pas d'assurer que la mesme œconomie qui fut observée sur le corps naturel de Iesus-Christ est observée sur le pain; ce qui établit une véritable ressemblance dans le fond. Ie n'auray qu'à luy opposer l'explication que Bessarion donne aux paroles de Damascene. *Par la figure*, dit-il, *il entend une ombre qui*

Chap. X.

Liv. 7. ch. 2. pag. 630.

Bessarion de Sacram. Euchar.

Chap. X. *qui n'eſt en tout qu'une figure ſignifiant ſimplement un autre ſujet, ſans avoir pour toute aucune puiſſance d'agir.*

M. Arnaud répondant à ce paſſage de Beſſarion que j'avois mis en avant contre l'Auteur de la Perpetuité dit, *Que Beſſarion a eu raiſon de dire que S. Iean de Damas, en niant que l'Euchariſtie ſoit une figure, entend une figure nuë & ſans efficace. Car ce n'eſt pas qu'il prétende qu'une figure efficace ne fuſt pas une figure; mais c'eſt qu'il ſuppoſe que de dire que l'Euchariſtie eſt ſigne de Ieſus-Chriſt, & non ſon corps, ce ſeroit dire qu'elle eſt une ſimple figure ſans vertu & ſans efficace, parce que la qualité de figure n'enferme point de vertu, & qu'elle n'en auroit point d'autre qui luy donnaſt cette vertu. Ainſi ſelon Beſſarion il eſt vray que S. Iean de Damas en niant que l'Euchariſtie ſoit la figure de Ieſus-Chriſt, entend par le mot de figure une ombre & une figure ſans efficace, parce qu'en effet ſi l'Euchariſtie eſtoit ſimple figure, elle ſeroit une figure ſans efficace, & il n'y auroit aucun paſſage de l'Ecriture qui pûſt prouver cette efficace, comme nous le montrerons ailleurs. Cette propoſition eſt donc vraye en un ſens, ſi l'Euchariſtie n'eſtoit qu'une figure elle ſeroit une figure vuide. Mais celle cy n'eſt vraye en aucun ſens, ſi l'Euchariſtie eſtoit une figure efficace elle ne ſeroit pas figure.*

Chap. 6. pag. 680.

Il veut dire qu'il n'eſt pas poſſible d'attribuer à l'Euchariſtie aucune vertu, ſi on ne reconnoiſt qu'elle eſt le Corps de Ieſus-Chriſt en ſubſtance. Mais, 1. ce principe eſt faux en luy-meſme; & le contraire ſe peut prouver par l'exemple de la parole de l'Evangile que S. Paul appelle *la Puiſſance de Dieu à ſalut*, & par l'exemple du Baptéme qui

Rom. 1.

eſt

eſt accompagné de la vertu du Sang de Ieſus-Chriſt, & qui ſelon l'Ecriture eſt le lavement de noſtre regéneration. En effet pour nous appliquer la vertu ſurnaturelle du Corps de Ieſus-Chriſt ; il n'eſt pas néceſſaire que la ſubſtance de ce corps ſoit localement dans l'Euchariſtie, il ſuffit que ſon Eſprit y ſoit, & qu'il y opére. 2. Il eſt faux qu'il n'y euſt aucun paſſage de l'Ecriture qui puſt prouver cette efficace. Cela meſme que Ieſus-Chriſt dit, *faites cecy en commémoration de moy* ; & ce que S. Paul ajoûte ; *Que toutes les fois que nous mangerons de ce pain & que nous boirons de ce Calice nous annoncerons la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne*, cela dis-je enferme la communication de ſa vertu. Car Ieſus-Chriſt & ſa mort ne ſont pas des objets de ſimple conſideratiõ hiſtorique. Il en eſt de ce divin Sauveur comme du Soleil, qu'il n'eſt pas poſſible de voir ſans eſtre éclairé, & réjouy de ſes rayons. *Si on le regarde*, dit un Prophete ; *on en eſt illuminé.* Annoncer comme on doit ſa mort eſt ſans doute une actiõ inſéparable du ſentiment de ſon efficace ; & c'eſt fort peu connoiſtre Ieſus-Chriſt que d'oſer nier cette verité. 3. D'ailleurs il n'eſt pas vray que Damaſcene combatte contre ceux qui nient que l'Euchariſtie ſoit le Corps de Ieſus-Chriſt en ſubſtance, & qui diſent qu'elle ne l'eſt qu'en vertu, ny n'eſt vray que Beſſarion luy impute ce raiſonnement-cy, *Si l'Euchariſtie n'eſtoit pas la propre ſubſtance du Corps de Ieſus-Chriſt, elle ne ſeroit qu'une ſimple figure ſans efficace & ſans vertu.* C'eſt un tour de l'eſprit de M. Arnaud qui n'a nul fondement dans le paſſage de Damaſcene, ny dans celuy de Beſſarion. Beſſarion veut bien que Da-

Chap. X.

 maſcene

Chap. X. maſcene ait crû la tranſſubſtanciation, & la préſence ſubſtancielle, car eſtant Cardinal de l'Egliſe Romaine comme il étoit, il n'avoit garde de ſoûtenir le contraire ; mais il ne dit point que Damaſcene ait raiſõné comme M. Arnaud le ſuppoſe.

4. M. Arnaud nous fournit luy-meſme dequoy diſſiper toutes ſes ſubtilitez ſur le Concile de Nicée; car il ne faudroit qu'apliquer au Concile de Nicée ce qu'il dit de Damaſcene en faiſant raiſonner ces Peres de cette maniére; *Dire que l'Euchariſtie eſt une image de Ieſus-Chriſt, c'eſt à dire qu'elle n'eſt qu'une ſimple image ſans efficace, parce que la qualité d'image n'enferme point de vertu, & que l'Euchariſtie ne ſauroit avoir d'ailleurs cette vertu, n'y ayant aucun paſſage de l'Ecriture qui la luy attribuë, ny dont on la puiſſe conclurre. Or les Iconoclaſtes diſent que l'Euchariſtie eſt une image. Donc ils diſent que c'eſt une ſimple image, ſans efficace, & ſans vertu, & par conſequent ils contrediſent quand ils l'appellent enſuite le Corps de Ieſus-Chriſt; car ſi c'eſt une ſimple image ce ne peut pas eſtre ce corps virtuellement.* Ce raiſonnement attribué aux Peres de Nicée ſeroit mieux fondé que celuy qu'il impute à Damaſcene, parce qu'il ne paroiſt point que Damaſcene diſpute contre des gens qui expliquaſſent les paroles de Ieſus-Chriſt, *Cecy eſt mon Corps* en ce ſens, *Cecy eſt la figure de mon Corps*, au lieu qu'il paroiſt que les Iconoclaſtes les avoient expliquées en ce ſens, *Cecy eſt l'image de mon Corps*, d'où il s'enſuit qu'on pouvoit leur dire avec plus d'apparence que Damaſcene n'auroit fait, que n'y ayant point d'autre paſſage de l'Ecriture qui puſt prouver que ce fuſt le Corps de Ieſus-Chriſt en vertu, ce n'eſtoit ſelon

lon eux qu'une ſimple image ſans efficace. Chap. X.

Quand à ce que M. Arnaud dit que *bien que les averſaires de Paſchaſe expliquaſſent ces paroles, Le Corps de Ieſus-Chriſt, de la vertu de Ieſus-Chriſt, ſi eſt-ce qu'ils ne diſoient pas que ce fuſt le corps meſme, qu'ils ne ſe ſervoient pas de ce principe, la figure n'eſt pas l'original, pour montrer que l'Euchariſtie eſtoit l'original & non pas la figure, qu'ils ne faiſoient pas ce ridicule argument, L'Euchariſtie a la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt; donc elle n'eſt pas figure.* On luy répond que ce n'eſt pas auſſi pour cela qu'on a employé les averſaires de Paſchaſe. On les a employez pour faire voir que ce n'eſt pas une choſe ny nouvelle, ny extraordinaire, d'entendre par le Corps de Ieſus-Chriſt, ſon corps en vertu; puiſque des gens du 9. ſiécle l'entendoient de cette maniere. *Mais,* dit-il, *ils ne diſoient pas que l'Euchariſtie fuſt proprement & vrayment le Corps de Ieſus Chriſt.* Il ne nous paroiſt pas en effet qu'ils le diſent, ny qu'ils niaſſent que ce fuſt une figure, ny qu'ils raiſonnaſſent comme les averſaires des Iconoclaſtes, & de là l'on peut bien conclurre qu'ils n'admettoient pas l'hypothéſe des Grecs toute entiére, qui eſt que ce Corps de Ieſus-Chriſt en vertu, eſt un accroiſſement du corps naturel, pour en inferer qu'il eſt ſon corps proprement, & qu'il n'en eſt pas une figure. Mais cela n'empeſche pas que par le terme de corps ils n'entendiſſent la vertu du corps. *Si leur erreur,* dit M. Arnaud, *les portoit à entendre par le mot de corps, la figure & la vertu, le ſens commun les portoit à s'expliquer en des termes propres pour ſe faire entendre.* Mais je dis que les Grecs

Chap. 6. pag. 683.

Ibid.

Ibid.

Chap. X. s'expliquent auſſi en des termes propres, & qui ne font pas moins connoiſtre leur penſée. Elie de Créte qui avoit aſſiſté au Concile de Nicée ne dit-il pas formellement *que le pain eſt changé en l'efficace du Corps de Ieſus-Chriſt.* Cyrille d'Alexandrie & Eutychius n'avoient-ils pas dit la meſme choſe. Théophylacte n'a-t-il pas tenu le meſme langage. Damaſcene n'a-t-il pas dit que c'eſt *un pain uny à la Divinité, un accroiſſement du Corps de Ieſus-Chriſt.* Nicolas de Méthone n'a-t-il pas dit que Ieſus-Chriſt *joint ſa Divinité à ces choſes qui ſont familiéres à la nature?* Et combien d'autres explications trouvera-t-on dans les paſſages que j'ay rapportez juſqu'icy, qui ne ſont pas en petit nombre? Que M. Arnaud diſe tant qu'il voudra que *ce langage eſt ſi étrangemẽt éloigné de la nature & de l'uſage, que pour le rendre intelligible il euſt falu faire crier ce pretendu ſens à ſon de trompe dans tout l'Orient, & avertir tout le monde que l'on entendoit les mots en des ſens ſi extraordinaires, qu'ils n'eſtoient jamais venus dans l'eſprit de perſonne. Qu'à moins que de cela tous ces Auteurs auroient dû paſſer pour des trompeurs & des fourbes.* Les Grecs luy répondront que ſa Rhétorique eſt également injuſte, ſoit qu'elle ſoit en belle humeur, ſoit qu'elle ſe mette en colére. Ils ſe ſont aſſez clairement expliquez pour ceux qui ont des oreilles. Ils ne ſont ny *trompeurs*, ny *fourbes*; car ils n'ont jamais dit une ſeule fois que l'Euchariſtie fuſt le Corps naturel de Ieſus-Chriſt en proprieté de ſubſtance, & ils ont dit au contraire pluſieurs fois qu'elle eſt ſon corps en vertu.

Comm. in Greg. Naz.

Chap. 5. pag. 669.

Il vaut donc mieux ce me ſemble reſerver ce beau *ſon de trompe*, dont on parle icy, pour faire

ſavoir

Chap. X.

ſavoir au public qu'on ne doit plus alléguer dans la diſpute les paſſages des Peres qui importunent M. Arnaud. Car puis que j'ay encouru ſon indignation, pour avoir allegué le paſſage de Facundus, il eſt bien juſte que deſormais le monde ſoit averty de cette nouvelle Loy. *Il faut*, dit-il, *que le paſſage de Facundus ſe trouve par tout à quelque prix que ce ſoit, fuſt-ce ſans occaſion & ſans raiſon..... Il s'agit de ſavoir ſi les mots de Corps de Ieſus-Chriſt peuvent eſtre pris pour l'efficace & la vertu de ce corps, & c'eſt dequoy Facundus ne parle point.* Il s'agit de ſavoir ſi les mots de Corps de Ieſus-Chriſt peuvent eſtre pris en un autre ſens que pour la ſubſtance du Corps naturel de Ieſus-Chriſt, & c'eſt dequoy Facundus parle. Contenir le myſtére du Corps de Ieſus-Chriſt, & en contenir la vertu, ſont deux expreſſions qui ſignifient au fond une meſme choſe dans le ſens de Facundus, & c'eſt ſolidement & avec raiſon qu'on l'a allegué. Mais quand un paſſage embarraſſe M. Arnaud il le faut mettre à part, parce qu'il en a la teſte rompuë. Laiſſons donc Facundus pour cette fois pour complaire à M. Arnaud, & paſſons au Concile de Conſtantinople qu'on a appellé des Iconoclaſtes.

Chap. 6, pag. 684.

Ce Concile dit premierement, *Que Ieſus-Chriſt nous a commandé d'offrir une image, une matiére choiſie, c'eſt à dire la ſubſtance du pain.* Il eſt clair que leur ſens eſt, que ce qu'on offre dans l'action de l'Euchariſtie, & ce qui eſt une image eſt une ſubſtance de pain. Dire ſur cela que leur ſens eſt, non que ce ſoit en effet une ſubſtance de pain, mais ſeulement que c'eſt *une choſe qui en conſerve la figure & la reſſemblance*, c'eſt à mon ſens une fuite & une échappatoire auſſi frivole qu'il en fuſt jamais;

Apud Concil. Nicen. art. 6.

Chap. X. mais ; car que ne peut-on pas éluder s'il eſt permis d'expliquer ces termes, *la ſubſtance du pain*, par ceux-cy, *non la ſubſtance du pain, mais la figure & la reſſemblance.* Avec tout cela, M. Arnaud ne laiſſe pas de m'avertir, *Qu'à peine ay-je droit de propoſer humblement mes doutes, & que j'ay beſoin d'une extréme modeſtie pour empeſcher qu'on ne ſoit choqué de me voir embarraſſé de ſi peu de choſe, que je ne conſulte point le Sens commun ſur ce que ie dois dire, & que les chicanes de l'Ecole Calviniſte dont je ſuis plein m'empeſchent de faire réflexion ſur la maniére dont les autres hommes parlent.* Enſuite de cela il fait un diſcours de ſix grandes pages qui revient à peu prés à cecy, *Que quand le jugement de la raiſon ou de la foy eſt contraire aux idées des Sens & de la concupiſcence, il ſe forme deux ſortes de langage qui ſubſiſtent enſemble, l'un conforme aux idées des Sens & de la concupiſcence, & l'autre conforme à la raiſon & à la foy.* Pour établir ce principe il dit, *que la foy change le jugement des Sens & de la concupiſcẽce, qu'elle nous fait voir que ce que nous appellons des biens ſont de veritables maux, que nos maux ſont de veritables biens, que ceux qu'on appelle heureux ſont malheureux, les riches pauvres, les pauvres riches, les ſages fous, les prudens imprudens, & les Savans ignorans.* Il ajoûte, *que la Philoſophie renverſe auſſi ſouvent les idées communes. Que les Thomiſtes ſoûtiennent que la matiére n'a point d'exiſtence, qu'un corps mort n'a rien de commun avec un corps vivant. Que quelques Philoſophes de ce ſiécle enſeignent que les animaux ne ſont que des machines, & des automates, & que les qualitez ſenſibles ne ſont pas dans les choſes meſmes, mais que ce ſont des impreſſions de nos Sens.*

Chap. 7. pag. 689.

Ibid. ch. 7.

Qu'un

Qu'un grand nombre d'habiles Aſtronomes croyent avec Copernic que le Soleil, & les Etoiles, ſont immobiles, & que c'eſt la terre qui par ſes divers mouvemens fait le jour & la nuit, & la diverſité des ſaiſons. Il dit enſuite, *qu'il y a en toutes ces choſes vn double langage, l'un qui ſuit l'apparence, & l'autre qui ſuit la verité. Qu'il en eſt de meſme à l'égard de l'Euchariſtie, parce que la foy y corrige les idées des Sens, & que de là naiſt ce double langage, l'un par lequel on appelle l'Euchariſtie pain, ſubſtance de pain, matiére de pain, & l'autre par lequel on l'appelle Corps de Jeſus-Chriſt.* Chap. X.

Il ne faut pas aller plus avant ſans profiter de l'avertiſſement de M. Arnaud, de peur qu'il ne m'accuſe auſſi de n'avoir pas aſſez de docilité. Ce ſera donc *humblement* que je luy propoſeray les doutes que le Sens commun me fournit aprés l'avoir conſulté, contre ſa prétenduë ſolution. 1. Il me ſemble qu'elle porte tous les caractéres de la contrainte, & qu'on y voit les marques d'un eſprit qui s'eſt extraordinairement échauffé pour ſe delivrer d'un mauvais endroit où il ſe ſentoit embarraſſé, & dont naturellement il ne pouvoit ſortir. Quel rapport y a-t-il des idées de la concupiſcence, de celles de la Religion, & des ſentimens ſinguliers des Thomiſtes, des Carteſiens & des Copernicians, avec le diſcours de ces bons Eveſques Grecs qui vivoient au huitiéme ſiécle, & qui aſſurément n'avoient point toute cette philoſophie dans la teſte? Qui pourra s'imaginer que leurs expreſſions, qui ſont ſimples & de bonne foy, ayent eſte formées ſur le modele de ces doubles langages, c'eſt à dire ſur une obſervation que preſque perſonne ne s'eſtoit encore aviſé de faire, tant ces doubles

Chap. X. langages ſont éloignez de la veuë & de l'uſage ordinaire du monde ? A la verité je ne m'attendois pas que les idées de la concupiſcence, ny les corps morts des Thomiſtes, ny les impreſſions, ou les automates des Carthéſiens, ny le ſyſtéme de Copernic, ſe vinſent méler dans noſtre diſpute pour décider la queſtion ſi les Grecs croyent la tranſſubſtanciation, ou s'ils ne la croyent pas.

2. Quelle apparence y a-t-il que des Eveſques aſſemblez en Concile dont les paroles devoient régler la foy des peuples, & qui d'ailleurs devoient parler ſagement ayant des averſaires ſur les bras, comme ils en avoient, euſſent abandonné le ſtile de la Religion ſi nous en croyons M. Arnaud, pour ſuivre celuy des Sens que la Religion condamne ? Que ſans aucune neceſſité ils euſſent appellé l'Euchariſtie *une matiére & une ſubſtance de pain*, la conſidérant meſme, aprés la conſecration, ſans y ajoûter ny explication ny adouciſſement, & qu'ils euſſent voulu expoſer ſi imprudemment aux reproches de leurs ennemis, dont ils ne devoient attendre ny grace, ny ſupport, & qui ne demandoient que des pretextes pour les rendre odieux aux peuples.

3. Mais comment s'eſt-il fait que leurs averſaires qui pour les cenſurer ſur le terme d'image, ont oſé avancer contre la verité qu'aucun des Peres n'avoient donné le nom d'image à l'Euchariſtie aprés la conſecration, ayent eſté ſi doux & ſi debonnaires que de leur pardonner ceux de *ſubſtance de pain* ſi en effet leur foy eſtoit celle de l'Egliſe Romaine, que ce n'eſt plus une ſubſtance de pain ? Eſt-ce qu'ils ont eu en veuë eux auſſi, les corps morts des Thomiſtes, & les automates des Car-

Cartésiens, ou qu'ils ayent épargné leurs aversaires en faveur du système de Copernic? Chap. X.

4. Si l'on examine ces exemples de *double langage* que M. Arnaud met en avant on trouvera qu'ils sont tous defectueux, ou à l'égard d'eux-mesmes ou dans l'application qu'il en fait. Il n'est pas vray que la Religion enseigne absolument que ce que nous appellons des biens soient de véritables maux, & que nos maux soient de véritables biens, ny qu'elle change le bonheur en malheur, la richesse en pauvreté, la pauvreté en richesse, la sagesse en folie, la prudence en imprudence, & la science en ignorance. La Religion enseigne que ces choses sont, en effet & en elles-mesmes, ce que nous les appellons, parce que ce sont ou des benedictions & des graces temporelles de Dieu, ou des châtimens & des afflictions qui nous viennent de sa main, & jusques-là son langage s'accorde fort bien avec le langage ordinaire des hommes. Mais elle nous enseigne aussi que ces choses changent de nom & de nature par le bon ou le mauvais usage qu'on en fait, que les richesses deviennent une véritable pauvreté, le bonheur un malheur, la sagesse une folie, la prudence une imprudence, & la science une ignorance entre les mains des personnes vicieuses qui corrompent ces dons de Dieu, & qui changent leur naturelle destination, que les afflictions de mesme deviennent des biens, la pauvreté une richesse, & le malheur un bonheur, entre les mains d'un homme vertueux, & craignant Dieu. Si la concupiscence s'oppose à ce langage & qu'elle veuille parler autrement, la Religion ne le souffre point. Ainsi le double langage qu'il y a à l'égard de ces choses,

Chap. X.

eſt fondé non ſur les idées de la concupiſcence ; mais ſur la verité meſme. Quand on appelle les richeſſes des biens, & les afflictions des maux on conſidere ce qu'elles ſont de leur nature, & quand on les appelle autrement on a égard à ce qu'elles ſont par accident. Ces deux langages s'accordent fort bien, & ils ſont tous deux propres, & véritables, ſans que les idées de la concupiſcence y ayent aucune part. Outre cela la Religion conſidére les biens & les maux temporels, ou abſolument en eux meſmes, ou par comparaiſon aux biens, & aux maux ſpirituels. Au premier égard elle dit que ce ſont des biens & des maux comme ils le ſont en effet, au ſecond elle a de la peine à leur donner ce nom, parce qu'ils ne ſont pas conſiderables au prix des biens & des maux éternels. Si la concupiſcence s'oppoſe à ce langage, & qu'elle en parle autrement, la Religion ne le ſouffre point. Il eſt donc certain que le double langage eſt fondé ſur de divers égards, & qu'il eſt toûjours véritable. Mais il n'en eſt pas de meſme dans le ſujet dont il s'agit. Car ſuppoſé la tranſſubſtanciation on ne ſauroit à aucun égard appeller l'Euchariſtie conſacrée une *ſubſtance de pain* ny dire que *nous offrons la ſubſtance du pain*, & que *la ſubſtance du pain eſt l'image du corps de Ieſus-Chriſt*, ſans que la Religion condamne ces expreſſions comme fauſſes en tout ſens, & contraires à la foy qui nous ordonne de croire que la ſubſtance du pain n'eſt plus. Dire que par la ſubſtance du pain on entend *la ſimple figure & la reſſemblance*, comme avoit fait l'Auteur de la Perpetuité, cela ne ſe peut, car la ſubſtance, & la ſimple apparence ſont deux termes directement oppoſez dans le langage des hommes

mes

mes, & dire *la ſubſtance du pain* c'eſt autant que ſi l'on diſoit un pain réel & non ſimplement apparent. D'ailleurs les Peres de Conſtantinople comparent cette ſubſtance du pain avec la ſubſtance humaine que Ieſus-Chriſt a priſe, *Comme Ieſus-Chriſt*, diſent-ils, *a pris la matiére ſeule ou la ſubſtance humaine ſans ſubſiſtance perſonnelle, de meſme il nous a commandé d'offrir une image, une matiére choiſie, c'eſt à dire la ſubſtance du pain*, ce qui fait voir qu'ils prennent le terme de *ſubſtance* en un ſens propre & non pour une ſimple *apparence*. Enfin ils diſent que *comme la ſubſtance humaine que Ieſus-Chriſt a priſe n'a pas la ſubſiſtance perſonnelle, de meſme cette ſubſtance n'a pas la forme ou la figure humaine*, ce qui montre clairement que comme par la ſubſtance humaine ils ont entendu un ſujet capable d'avoir la ſubſtance perſonnelle, ils ont auſſi entendu par la ſubſtance employée dans l'Euchariſtie un ſujet réel qui pourroit avoir la forme ou la figure humaine, & par conſéquent une veritable ſubſtance capable de ſoûtenir une forme exterieure & une figure. Chap. X.

Dire auſſi comme fait M. Arnaud que c'eſt le langage des Sens contraire au jugement de la foy, c'eſt ne rien dire. Car ſi la foy corrigeoit le rapport des Sens, elle ne ſouffriroit pas qu'on réglaſt ſes expreſſions ſur la fauſſeté de leur témoignage, & beaucoup moins dans un acte de Concile dont les termes ſuivant les maximes de M. Arnaud ou de l'Egliſe dans laquelle il eſt, doivent ſervir de loy à la poſterité non ſeulement pour bien parler, mais auſſi pour bien croire. On y doit donc tenir exactement le langage de la foy, non celuy des Sens, contre leſquels il faudroit au contraire ſe pré-

Chap. X. précautionner pour s'empécher de leur ſurpriſe. Quand la Religion Chrétienne eſt venuë au monde, & qu'elle a corrigé les erreurs des hommes, qui croyoient que leurs idoles fuſſent des Dieux, elle en a en meſme tems corrigé le langage. Elle n'a plus ſouffert qu'on parlaſt des *Dieux* au nombre pluriel, ny qu'on miſt plus en avant Iupiter, & Mercure, & ces autres fauſſes Divinitez, comme on faiſoit auparavant, moins euſt-elle permis qu'on euſt gardé ce ſtyle dans les Prédications, dans les inſtructions publiques, où l'on traitoit ſes myſtéres, & beaucoup moins encore dans les arreſtez des Conciles.

Quant à l'exemple des Philoſophes, il ne faut pas trouver étrange ſi les Philoſophes s'accommodent au langage des autres hommes, bien qu'il ſoit contraire à leurs hypothéſes. Car ils n'en ſont pas les maiſtres, la neceſſité de s'entendre les uns les autres dans le commerce, & la crainte de paſſer pour extravagans s'ils affectoient un nouveau ſtyle, les oblige de parler comme le monde parle, puiſqu'ils ne peuvent pas faire que le monde deſaprenne ſon langage, & qu'il s'accoûtume à parler ſelon leurs opinions. Cela fait voir que leurs opinions ne regnoient pas quand le langage humain s'eſt établi, & qu'encore aujourdhuy elles ne ſont point populaires; mais cela ne montre pas qu'il en eût été de meſme dans la Religion Chrêtienne à l'égard de l'Euchariſtie. Le langage de l'Egliſe touchant ce myſtére n'a pas été trouvé tout fait, il a été formé ſur les ſentimens qu'on a commencé d'en avoir dés qu'on a commécé d'en parler. Suppoſé donc que dés la naiſſance du Chriſtianiſme on euſt crû que le témoignage des

Sens

Sens étoit faux & trompeur, & que la ſubſtance du pain étoit réellement changée en celle du corps de Ieſus-Chriſt, on ſe fût bien donné de garde de parler ſelon les Sens, & la Religion qui en étoit la maiſtreſſe ne l'euſt nullement ſouffert. D'autant plus que ſi l'on fait la ſuppoſition que je dis, il faut néceſſairement reconnoiſtre que ce myſtére eſt populaire, n'y ayant aucun du peuple qui ne doive ſavoir que la ſubſtance qu'il reçoit eſt non celle du pain; mais celle du corps de Ieſus-Chriſt. Outre cela il y a bien de la difference entre la Religion & la Philoſophie, les opinions philoſophiques n'intereſſent pas tant ny le monde en general ny en particulier ceux qui les tiennent, qu'on ſe doive mettre en peine des expreſſions communes quelques contraires qu'elles ſoient à ces opinions, & quelques induiſantes qu'elles ſoient à l'erreur. Perſonne ne ſera damné quand il croira qu'un corps mort eſt la partie materielle de l'homme qui reſte, ny quand il croira que les animaux ne ſont pas des Automâtes; mais de véritables corps vivans, ny quand il croira que les couleurs ſont réellement dans les objets, ny quand il croira que le Soleil & le Firmament tournent, & que la terre eſt immobile. Les Carthéſiens & les Copernïciens n'ont point encore propoſé leurs ſentimens comme néceſſaires à ſalut, ny comme obligatoires pour la conſcience. Ainſi quand les ſentimens contraires ſeroient des erreurs, on ne les craint pas aſſez pour aller troubler le repos du langage humain. Mais ſi la Religion Chrétienne a propoſé la tranſſubſtanciation ou la preſence ſubſtancielle, elle a dû la propoſer comme un article de foy qu'il eſt neceſſaire de croire pour eſtre ſauvé,

Chap. X.

com-

Chap. X. comme un article qui oblige la conſcience, & rejetter l'erreur contraire comme une erreur damnable, incompatible avec le ſalut, & par conſéquent elle a dû ſe précautionner ſur les expreſſions, & ne laiſſer pas aux Sens, c'eſt à dire à des témoins trompeurs, & menteurs, le pouvoir de faire dire à un Concile dans une détermination de foy, que nous offrons dans l'Euchariſtie une ſubſtance de pain.

Pag. 693. Dire enfin que ce Concile a voulu ſeulement *déſigner l'Euchariſtie & en marquer la matiére*, comme le dit M. Arnaud, eſt un autre échappatoire inſoutenable. Car quand on en marque la matiére par le terme de *ſubſtance de pain*, on la conſidére avant la conſécration, ſuppoſé qu'on croye que par la conſécration ce n'eſt plus la ſubſtance du pain; mais celle du corps de Ieſus-Chriſt. Cependant ces Peres l'ont conſiderée apres la conſecration comme il paroît par tout leur diſcours. Ceux de Nicée l'ont ainſi reconnu, car ils les cenſurent d'avoir appellé l'Euchariſtie image apres la conſécration. Or au meſme lieu que ceux de Conſtantinople l'appellent image, ils l'appellent auſſi ſubſtance de pain. Si la cenſure de ceux de Nicée eſt bonne, l'Euchariſtie ſera, ſelon le Concile de Conſtantinople, *image* aprés la conſecration. Elle ſera donc auſſi, *ſubſtance de pain* aprés la conſecration. Quelle apparence y a-t-il que M. Arnaud entende mieux aujourduy le ſens de ce Concile de Conſtantinople, que ne faiſoient les Peres de Nicée qui avoient au milieu d'eux pluſieurs Eveſques de ceux qui avoient aſſiſté à l'aſſemblée de Conſtantinople, & entr'autres celuy-là meſme qui y avoit preſidé? Mais je veux

que

que les Peres de Nicée ſe ſoient trompez, & que M. Arnaud l'entende mieux qu'eux, il eſt conſtant qu'ils devoient cenſurer l'expreſſion de *ſubſtance de pain*, puis qu'ils ne la pouvoient prendre que comme dite de l'Euchariſtie aprés la conſecration. Ceux de Conſtantinople appellent l'Euchariſtie au meſme lieu & dans la meſme période, *image, & ſubſtance de pain.* Ils prennent le nom d'image, comme une qualité donnée à l'Euchariſtie aprés la conſecration. Il faut donc neceſſairement qu'ils ayent pris, la ſubſtance de pain, comme un attribut appliqué de meſme à l'Euchariſtie aprés la conſécration. Cependant ceux de Nicée cenſurent le premier, & ne cenſurent en aucune maniére l'autre, ils ſont choquez de l'un, & ne le ſont pas de l'autre, ce qui conclut comme je l'ay déja dit que leur hypothéſe n'étoit pas la tranſſubſtanciation. Chap. X.

Les Eveſques de Conſtantinople comparant l'Euchariſtie avec le Corps naturel de Ieſus-Chriſt diſent que *comme le corps naturel eſt Saint, eſtant divinisé, ainſi celuy qui eſt ſon corps par inſtitution ſavoir ſon image eſt Saint* ὡς διὰ τινος ἁγιασμοῦ χάριτι θεωμένη. Chap. 7. pag. 696.

J'avois traduit ces derniéres paroles, *eſtant rendu divin par quelque ſanctification de grace. C'eſt une falſification à M. Claude,* dit M. Arnaud, *d'avoir traduit, que l'Euchariſtie eſt renduë divine par quelque ſanctification de grace.* Si c'eſt une falſification à moy, elle m'eſt commune avec le traducteur Latin du Concile dans l'Edition de Binius; car il a mis ces propres termes, *Utpote per quandam ſanctificationem gratiæ ſanctificata*, & à la marge, *deificata*, c'eſt à dire mot pour mot, *comme eſtant ſanctifié* (ou *renduë divin*)

Chap. X.

devine) par quelque ſanctification de grace. M. Arnaud qui juſtifioit il n'y a pas long-tems Forbéſe, diſant qu'on ne pouvoit qu'injuſtement l'accuſer d'avoir falſifié le paſſage de Ieremie Patriarche de Conſtantinople, puis qu'il n'avoit fait que ſuivre la traduction de Socolovius, a-t-il ſi tôt changé d'avis & oublié ſa maxime, ſans autre raiſon ſi ce n'eſt que là il s'agiſſoit de Forbeſe, & qu'icy il s'agit de moy? Ce qui étoit alors une injuſtice eſt-il devenu juſtice par la ſeule différence des perſonnes? Mais voyons ſi c'eſt en effet une falſification. Il dit qu'il faut traduire *eſtant divinisé par une faveur toute gratuite par le moyen d'une certaine conſecration*, parce qu'il faut joindre χάριτι, à θεωμένη, mais pourquoy le joindre plûtôt à θεωμένη, qu'à ἁγιασμῷ? Pourquoy traduire plûtôt χάριτι, par *faveur gratuite*, que par le mot de *grace*? Pourquoy traduire plûtôt ἁγιασμῷ par le terme de *conſecration* que par celuy de *ſanctification*? Il eſt certain que l'Interprete Latin ne pouvoit mieux traduire qu'il a fait εἰκὼν αὐτοῦ ἁγία *ſon image eſt ſainte*, pourquoy eſt-elle ſainte? ὡς διά τινος ἁγιασμοῦ χάριτι θεωμένη *comme eſtant divinisée par une certaine ſanctification par grace* (ou *par la grace.*) C'eſt la grace qui luy donne la ſanctification en la divinisant, ce qui ne ſauroit eſtre mieux exprimé en Latin que par ces mots, *Vt pote per quandam ſanctificationem gratiæ deificata*, & en François, *comme eſtant divinisée par une ſanctification de grace.* Il paroiſt que c'eſt le ſens de ce Concile par les paroles qui ſuivent immediatement aprés, *car c'eſt ce que le Seigneur a eu deſſein de faire que comme en vertu de l'union il a divinisé la chair qu'il a priſe par une ſanctification qui luy*

eſt

eſt propre naturellement, de meſme il a voulu que le pain de l'Euchariſtie comme eſtant la veritable image de ſa chair naturelle fut fait un Divin corps par l'avénement du S. Eſprit, l'oblation eſtant par le moyen du Preſtre transferée d'un état commun à un état de ſainteté. C'eſt pourquoy comme la chair naturelle de Ieſus-Chriſt dotée d'ame & d'intelligence a eſté ointe du S. Eſprit eſtant unie à la Divinité, de meſme ſon image, ſavoir le pain divin eſt remply du S. Eſprit. Il eſt clair qu'ils oppoſent la ſanctification que la chair naturelle de Ieſus-Chriſt a reçûë en vertu de l'union hypoſtatique, à la ſanctification que ſon image reçoit par l'avénement du S. Eſprit. Là, diſent-ils, la chair naturelle fut ointe du S. Eſprit. Icy ſon Image ſavoir le pain eſt remply du S. Eſprit. Il s'agit donc d'une ſanctification que le pain reçoit en qualité d'image de la chair naturelle de Ieſus-Chriſt, & cette ſanctification eſt la grace du S. Eſprit qui remplit le pain. La ſanctification que la chair naturelle a reçûë n'eſt pas une conſecration qui en ait changé la ſubſtance en un autre; mais une ſanctification inherente laquelle laiſſant ſubſiſter la nature humaine a fait qu'elle eſt devenuë une ſource de grace, la ſanctification auſſi que le pain reçoit n'eſt pas une conſécration qui convertiſſe ſa ſubſtance en une autre; mais une ſanctification inherente dans le pain, qui laiſſant ſubſiſter le pain le fait eſtre plein du S. Eſprit. On ne pouvoit donc mieux traduire διά τινος ἁγιασμοῦ χάριτι θειωθέν, que par ces paroles, *eſtant diviniſé par quelque ſanctification de grace.* Il ne ſert de rien à M. Arnaud de chicaner ſur ces mots, *l'oblation eſtant transferée d'un état commun à un état de ſainteté* ἐκ τοῦ κοινοῦ εἰς τὸ

Chap. X.

Chap. X. *ἅγιον*, comme s'il faloit traduire, *d'un état commun à un état de consecration*; car il s'agit d'une sanctification qui est l'image de celle que la chair naturelle a reçûë. Il faut donc traduire, *à un état saint*, ou, *à un état de sainteté*. Ainsi l'Interprete Latin du Concile qui n'avoit pas toutes ces veuës étudiées de M. Arnaud a traduit de bonne foy, *Oblationem de communi separans, ad sanctificationem pertingere facit.*

Ie suis marry d'entretenir les Lecteurs de ces grammaticalions qui ne leur seront peut-estre pas fort agréables; mais outre que M. Arnaud m'ayant imputé un crime de falsification, j'estois obligé de m'en justifier, il en réüssira encore ce bien, c'est qu'on verra par là plus nettement la pensée de ce Concile, & la solidité des avantages que nous en tirons. Ils font deux corps de Iesus-Christ, l'un est son corps naturel, l'autre est son corps par institution, l'un sa chair naturelle, l'autre l'image de cette chair naturelle, l'un la substance humaine, l'autre une matiére choisie savoir la substance du pain; l'un est Saint d'une sanctification qui luy est propre naturellement, l'autre est élevé d'un état commun à un état de Sainteté; l'un est la chair naturelle de Iesus-Christ ointe du S. Esprit, l'autre est un pain remply du S. Esprit. Il n'y a rien en tout cela qui puisse s'accorder avec les idées de M. Arnaud.

Il y en a aussi peu dans ce que ces Peres appellent l'Eucharistie, *une image non trompeuse de la chair de Iesus-Christ*, par opposition aux images qu'ils appelloient trompeuses. Pour bien entendre leur sens il faut supposer avec M. Arnaud qu'ils disoient que les images de leurs aversaires estoient

Chap. 7. pag. 698.

trom-

trompeuſes, ou parce qu'elles repreſentoient l'humanité ſeparée de la Divinité ; & ſubſiſtente par elle-meſme; ſi on diſoit qu'elles n'eſtoient images que de l'humanité ; & ainſi elles induiſoient à l'erreur de Neſtorius, ou parce qu'elles figuroient la Divinité confuſe & melée avec l'humanité ſi on diſoient qu'elles repreſentoient tout Ieſus-Chriſt, & ainſi elles induiſoient à l'erreur d'Eutyches qui confondoit les deux natures. Iuſques-là M. Arnaud ne s'eſt pas trompé ; mais il n'a pas eſté auſſi heureux à découvrir comment ils entendoient que l'Euchariſtie etoit une image non trompeuſe. Car il eſt certain qu'à l'egard de l'erreur de Neſtorius leur ſens eſt que comme la ſubſtance humaine en Ieſus-Chriſt n'avoit point de ſubſtance perſonnelle, de meſme ſon image ſavoir la ſubſtance du pain n'avoit pas les traits & la figure humaine, bien qu'il ſemble qu'une image les doive avoir: de ſorte que par là elle repreſentoit la nature humaine non comme une perſonne; mais comme une nature dépoüillée de ſa perſonalité ; & ainſi elle éloignoit de l'erreur de Neſtorius. C'eſt ce qu'ils expriment en ces termes. *Comme Ieſus-Chriſt a pris la matiére ſeule ou la ſubſtance humaine ſans ſubſiſtence perſonnelle; de meſme il nous a commandé d'offrir une image, une matiére choiſie, c'eſt à dire la ſubſtance du pain n'ayant pas la forme ou la figure humaine.* Et à l'égard de l'erreur d'Eutyches ils vouloient que comme le Corps de Ieſus-Chriſt avoit eſté, non aboly, ou confondu avec la Divinité ; mais ſanctifié & divinité par le moyen de l'union hypoſtatique. De meſme le pain eſtoit ſanctifié & diviniſé par le Saint Eſprit. C'eſt ce qu'ils exprimoient par ces termes, *Comme en*

Chap. X.

Chap. X. *vertu de l'union, Iesus-Christ a diviſé la chair qu'il a priſe par une ſanctification qui luy eſt propre naturellement, de meſme il a voulu que le pain de l'Euchariſtie comme eſtant l'image non trompeuſe de ſa chair naturelle fuſt faite un corps divin par l'avénement du S. Eſprit, l'oblation eſtant par le moyen du Preſtre transferée d'un état commun à un état de Sainteté.* Or ce rapport ſuppoſe néceſſairement que la ſubſtance du pain ſubſiſte, afin de repreſenter contre Eutyches la ſubſiſtence de la nature humaine dans l'union hypoſtatique. Au reſte ce n'eſt pas une de mes ſpéculations métaphyſiques, comme parle M. Arnaud, c'eſt la doctrine des Peres, & particuliérement de ceux qui ont diſputé contre Eutyches, & je l'avois expreſſément remarqué ayant pour cét effet mis en avant nommément Iuſtin Martyr, Theodoret, Gelaſe, & Ephrem d'Antioche. Mais M. Arnaud a trouvé bon en rapportant mes paroles d'en eclypſer cette clauſe, de peur que les Lecteurs ne viſſent que le ſens que j'attribuë aux Peres de Conſtantinople, & qu'il luy plait de traiter de ſpéculation métaphyſique de M. Claude, eſt en effet une doctrine reçûë communément dans l'Egliſe Gréque.

Pag. 699.

I'avois tiré avantage de ce que le Concile dit que *Ieſus-Chriſt a choiſi une matiere qui ne repreſente aucune forme d'homme, de peur que l'idolatrie ne s'introduiſit*, & j'avois prétendu que de quelque maniére qu'on entendiſt ces paroles elles eſtoient incompatibles avec la créance de la préſence réelle. M. Arnaud répond que ce paſſage *peut avoir trois ſens. Le premier que Dieu n'avoit pas voulu que l'Euchariſtie euſt la figure humaine de peur qu'on n'adoraſt l'Euchariſtie. Le ſecond qu'il n'avoit pas*

Liv. 7. ch. 7. pag. 709. 701.

voulu

voulu que l'Euchariſtie euſt la figure humaine de peur qu'on ne commiſt une idolatrie en l'adorant ſous cette figure humaine, quoy que ce ne fuſt pas une idolatrie que de l'adorer ſous la figure du pain. Le troiſiéme qu'il n'avoit pas voulu que l'Euchariſtie euſt la figure humaine de peur que la juſte adoration qu'on luy rendroit ſous cette figure humaine ne portaſt à adorer des images de bois & de pierre, qui n'eſtant pas Ieſus-Chriſt meſme comme l'Euchariſtie ne pourroient eſtre adorées ſans idolatrie. Le premier, ajoûte-t-il, *de ces ſens eſt celuy que les Calviniſtes donnent aux paroles des Iconoclaſtes. Le ſecond eſt un ſens ridicule, chimerique, que perſonne n'y a jamais donné. Le troiſiéme eſt le ſens que les Catholiques y donnent. Sur cela M. Claude pour établir ſon premier ſens qu'il ne prouve point déclame à perte de veuë contre le ſecond qui n'eſt pas un ſens; mais une imagination groteſque qu'il a formée.*

Chap. X.

Si M. Arnaud euſt voulu rapporter de bonne-foy tout ce que j'avois dit ſur ce ſujet, & non pas tronquer mon diſcours, & n'en produire que quelque partie détachée pour la tourner à contreſens, chacun euſt vû que j'avois mis en avant ces deux derniers ſens, & que j'avois fait voir qu'ils ne peuvent compatir, ny l'un ny l'autre, avec la ſuppoſition de la preſence ſubſtancielle. Qu'en ſuite j'avois etably le veritable ſens de ces paroles en ſuppoſant que l'Euchariſtie eſt une image réellement diſtincte du Corps de Ieſus-Chriſt. Ie n'ay attribué ny à l'Auteur de la Perpétuité, ny à qui que ce ſoit aucun ſens. I'ay proposé ſeulement les deux qu'on peut donner à ces paroles ſur la ſuppoſition de la preſence réelle, & j'ay montré qu'il n'y en avoit aucun de ſoûtenable. Ie conſens que

Chap. X. M. Arnaud appelle le second une *imagination groteſque* tant qu'il voudra, je le tiens auſſi bien que luy chimerique & abſurde, & c'eſt comme tel que je l'ay refuté. Mais le dernier n'eſt pas moins chimerique que le ſecond. Car la juſte adoration qu'on rendoit à l'Euchariſtie ſi elle avoit une figure humaine n'induiroit pas les hommes à adorer des images de bois ou de pierre. La difference ſeroit toute viſible, l'Euchariſtie ſeroit le Corps meſme de Ieſus-Chriſt, l'image de bois ne le ſeroit pas. On ne fonderoit pas l'adoration de l'Euchariſtie ſur la figure humaine qu'elle auroit, on la fonderoit ſur la preſence ſubſtancielle du Corps de Ieſus-Chriſt. Outre cela qu'y a-t-il de plus ridicule que la penſée que M. Arnaud impute à ces gens; qui eſt que Ieſus-Chriſt auroit mis ſon Corps réellement dans l'Euchariſtie revetu d'une
Pag 701. figure humaine autre que la ſienne naturelle. *Autrement*, dit-il, *ce n'auroit pas eſté une image, mais Ieſus-Chriſt meſme ſans aucun voile.* Il eſt vray; mais cela meſme luy doit faire comprendre qu'ils ont entendu que l'Euchariſtie n'eſtoit pas la propre ſubſtance de ce corps; mais une image qui eſt d'une autre ſubſtance que ſon original. Car on ne peut guéres avoir d'imagination plus creuſe que celle là qu'le Corps de Ieſus-Chriſt fuſt réellement dans l'Euchariſtie revétu d'une figure humaine, non de la ſienne; mais d'une autre eſtrangere & empruntée. Ces ſortes de conceptions ne tombent pas facilement dans les eſprits raiſonnables. Mais ſuppoſons que ç'ait eſté leur ſens, comment pouvoient-ils dire que Ieſus-Chriſt n'avoit pas voulu ſe revétir ſoy-meſme d'une figure humaine autre que la ſienne

de

de peur que l'idolatrie ne s'introduiſiſt. Leurs Chap.
averſaires ne leur pouvoient-ils pas dire au con- X.
traire que cela meſme nous devoit porter d'autant plus à faire des images. Car l'original du Corps de Ieſus-Chriſt, en quelque état qu'il ſoit, éloigne les hommes des images; mais il en éloigneroit bien plus s'il avoit une figure humaine quelle qu'elle fuſt, car c'eſt ce que les yeux cherchent dans les images, & s'ils trouvoient cette figure jointe avec l'original ils n'auroient que faire de la chercher ailleurs. I'avouë que l'original parlant, ſe mouvant, agiſſant ſous ſa propre figure produiroit encore mieux cét effet; mais cela n'empéche pas qu'il ne la produiſiſt auſſi ayant une ſimple figure humaine empruntée, ſans parole & ſans action, puis qu'auſſi les images n'ont ny action ny parole, & que la figure qu'elles ont n'eſt pas moins une figure empruntée, que celle que l'Euchariſtie auroit. Il eſt certain que cette dévotion ſenſuelle qui cherche des traits & des linéamens viſibles ſeroit bien plus ſatisfaite ſi elle voyoit une figure humaine quelle qu'elle fuſt appliquée ſur l'original meſme, que d'en voir une appliquée ſur de la toile, ou ſur les parois d'une maiſon. Il faut donc dire que le véritable ſens de ce Concile ſuppoſe que l'Euchariſtie eſt une image réellement diſtincte du corps de Ieſus-Chriſt, & que Ieſus-Chriſt a choiſi pour cela une matiére, ou une ſubſtance qui n'a pas la figure humaine, de peur que cette reſſemblance ne portaſt les hommes à rendre à l'image meſme ce qui n'eſt dû qu'à l'original, & à en faire d'autres ſemblables en d'autres matiéres pour les adorer. Si on compare mon explication avec celle de M. Arnaud on reconnoiſtra facilement que la

Chap. X. mienne eſt ſimple, naturelle, & dans le bon ſens, au lieu que la ſienne eſt violente, & contrainte, & qu'elle impute à ces gens un raiſonnement abſurde & inſoûtenable.

Chap. 7. pag. 502. Mais, dit M. Arnaud, *les Iconoclaſtes adoroient l'Euchariſtie d'une adoration ſouveraine. Car le jeune Eſtienne diſoit à Conſtantin Copronyme, Ne pretendez-vous point auſſi bannir de l'Egliſe les Antitypes du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt parce qu'ils en contiennent l'image véritable, & que nous les adorons, nous les baiſons, & nous ſommes ſanctifiez en les recevant. Eſtienne prouve le culte des Images par un principe commun aux Iconoclaſtes. Or ſelon eux tout culte rendu aux Images eſtoit une véritable adoration, & n'eſtoit dû qu'à Dieu ſeul, & par conſequent ils rendoient à l'Euchariſtie un culte qu'ils eſtimoient n'eſtre dû qu'à Dieu ſeul.*

Mais M. Arnaud n'a-t il pas vû qu'on peut raiſonner tout au contraire, & dire Eſtienne prouve l'adoration relative des Images par celle de l'Euchariſtie. Ils ne rendoient donc ny les uns ny les autres à l'Euchariſtie qu'une adoration relative, & par conſequent ils ne croyoient ny les uns, ny les autres, que ce fuſt le Corps de Ieſus-Chriſt en propre ſubſtance. Mais, dit-il, *les Iconoclaſtes ne reconnoiſſoient qu'une ſeule adoration qui eſt celle qu'on doit à Dieu, & par conſequent ils rendoient à l'Euchariſtie un culte qu'ils eſtimoient n'eſtre dû qu'à Dieu.* Il n'y a rien de plus foible que ce raiſonnement, Eſtienne ne prouve pas ſeulement l'adoration relative des Images, par l'exemple de celle qu'on rend à l'Euchariſtie; mais auſſi par l'exemple de celle qu'on rend à la Croix, aux veſtemens

Ibid.

ſacrez,

ſacrez, & aux vaiſſeaux ſacrez. Si la conſequence de M. Arnaud eſt bonne, il faut dire auſſi que les Iconoclaſtes rendoient à toutes ces choſes un culte qu'ils reconnoiſſoient n'eſtre dû qu'à Dieu ſeul, ce qui n'eſt pas facile à croire. Il faut donc neceſſairement auouër ou que les Iconoclaſtes ne rejettoient pas abſolument la diſtinction des deux adorations, l'une abſoluë, & l'autre relatiue, ou qu'ils ne reconoiſſoient pas que l honneur que l'on rend à la Croix, aux veſtemens ſacrez, aux vaiſſeaux ſacrez, & à l'Euchariſtie, fuſt une veritable adoration, & il y a bien plus d'apparence au dernier qu'à l'autre. Ainſi Eſtienne prouve bien l'adoration relative des Images par l'adoration relative de l'Euchariſtie, & des autres choſes ſacrées; mais ce n'eſt pas par un principe commun aux Iconoclaſtes & à leurs averſaires, mais ſeulement par des ceremonies exterieures qui leur étoient communes, & qui eſtoient diverſement expliquées par les uns & par les autres. Chap. XI.

CHAPITRE XI.

Examen de diverſes circonſtances qui regardent le ſecond Concile de Nicée.

APRE'S avoir ainſi éclaircy le ſens du Concile de Nicée, il importe peu de ſavoir ſi ce Concile fut convoqué & tenu dans les formes, & ſi ſa conduite fut ſi ſincére & ſi réglée qu'on n'y puiſſe trouver rien à redire. Ie demeure d'accord qu'il fut aſſemblé l'an 787. dix ans aprés la mort d'Eſtienne Stylite ſi on s'en rapporte à l'Auteur Anonyme

Chap. XI.

nyme qui a écrit la vie de cét Eſtienne ; & je reconnois par même moyen que dans l'exacte Chronologie on ne peut pas dire, *qu'aprés qu'Epiphane eut cenſuré dans le Concile de Nicée les mots de figure & d'image, Eſtienne Stylite ne laiſſoit pas de dire, bannirez-vous auſſi de l'Egliſe les figures du Corps & du Sang de Chriſt*, bien que M. Blondel que chacun ſait avoir eſté conſommé en ces ſortes de choſes ait mis la mort d'Eſtienne dix ans aprés la tenuë du Concile de Nicée. Quoy qu'il en ſoit M. Arnaud n'ignore pas que l'écrit qu'Epiphane lût, n'euſt eſté compoſée avant la tenuë de ce Concile, qu'il n'euſt pû eſtre vû par Eſtienne, & que la clauſe qui y eſt touchant la rejection du terme d'image ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ne fuſt tirée des Ecrits de Damaſcene Contemporain d'Eſtienne, & Partiſan des Images de meſme que luy. D'où il s'enſuit que quoy que l'Ecrit qui fut lû dans le Concile condamnaſt l'uſage de ce terme, Eſtienne qui eſtoit dans le meſme intereſt que l'Auteur de cét Ecrit ne laiſſoit pas de s'en ſervir ce qui fait voir que cette doctrine, que l'Euchariſtie ne fuſt pas une image ou une figure, n'eſtoit ny la doctrine de toute l'Egliſe Grecque, ny celle meſme de tout le party oppoſé au Concile de Conſtantinople. Or c'eſt ce que j'ay voulu dire au fond, & à quoy M. Arnaud eſtoit obligé de répondre.

En effet ce n'eſt pas Eſtienne ſeul qui s'eſt ſervy du terme de *figure*, & qui n'a pas crû qu'il fuſt tout à fait incompatible avec la doctrine de l'Egliſe Grecque ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Balſamon qui vivoit au 12. ſiécle s'en eſt auſſi ſervy. *Le Canon* 32. dit-il, *du Concile appellé in Trullo ordonne*

donne que le Sacrifice non sanglant se fasse avec du pain & du vin meslé d'eau, parce que le pain est la figure du Corps de I. C. & le vin de la figure de son Sang. André de Créte, comme le rapporte Goar, n'a pas fait difficulté de dire, *que Iesus-Christ est immolé dans les symboles qui en sont les figures* ὑποτυπούμενος ἐν ἀντιτύποις συμβόλοις. Et Nicétas Pectoratus écriuant contre les Latins dans l'onziéme siécle avoit dit de mesme, *vous mangez l'Azyme des Iuifs en figure de la vraye & vivante Chair du Seigneur*; & encore, *si comme vous dites les Apôtres ont reçu du Seigneur l'Azyme, & qu'ils vous l'ayent donné en figure du Corps de Iesus-Christ pour estre le Mystére du Nouveau Testament, &c.* Chap. XI.

Mais pour revenir au Concile de Nicée, on demeure d'accord que ce fut Tarase qui avant que d'accepter le Siege de Constantinople, tira parole de l'Imperatrice Iréne qu'on assembleroit un Concile; mais cela n'empesche pas qu'on n'ait pû dire, *qu'il ne fut établi dans ce Siege qu'aprés estre convenu avec Iréne de la convocation de ce Synode.* Que ce fust à sa requisition ou non qu'Iréne en forma le dessein, il n'importe gueres de le savoir; car il est toûjours veritable qu'ils en convinrent; & cette condition qu'on dit qu'il exigea d'Iréne marqueroit seulement qu'il estoit engagé bien avant à soûtenir la cause des Images, & qu'il avoit déja pris party. M. Arnaud ne peut pas nier que Tarase ne se fust déja declaré dans la lettre qu'il écrivit au Pape Adrien. Il ne peut pas nier aussi que le Pape ne luy répondit qu'il ne donneroit pas son consentement à son elevation au Patriarchat s'il ne rétablissoit le culte des Images. Tout cela est

Chap. XI. eſt formellement contenu dans les lettres d'Adrien, & l'on en peut juſtement conclurre que cét homme n'eſtoit plus dans ſa liberté lors qu'il preſida dans ce Concile, & qu'il ne peut tout au plus eſtre conſideré que comme le chef d'un party qui ſe trouva le plus fort, parce qu'il fut ſoûtenu par l'Imperatrice Irene, & par Stauracе ſon premier Miniſtre. Or cela rend nul de droit tout ce que Taraſe fit dans la ſuite.

M. Arnaud ne peut pas deſavoüer que les deux Moynes Thomas & Iean que le Concile appelle perpetuellement *les Vicaires ou tenants les places des Trônes Apoſtoliques d'Orient* n'euſſent eſté envoyez par quelques Hermites de la Paleſtine, & non par les Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, & de Ieruſalem, ny par les Egliſes Patriarchales, ny meſme par les autres Egliſes, ny de leur conſentement. D'où il paroiſt que c'eſt abuſivement que ce Concile prit le tître d'Vniverſel, & qu'il n'y a ny raiſon ny juſtice à l'appeller de ce nom, ny à le relever à cét égard au deſſus du Concile de Conſtantinople comme avoit fait l'Auteur de la Perpetuité qui nous diſoit comme une choſe tres-conſiderable que tous les Patriarches y aſſiſterent.

Liv. 7. ch. 3. pag. 715. *Ce fut*, dit M. Arnaud, *une pure grace du Concile envers eux que de leur donner la place des Patriarches.* Si ce fut une pure grace du Concile, il ne faloit donc pas s'en prévaloir, pour fonder ſur la préſence de ces hommes le tître de Concile œcumenique ; & par ce moyen luy donner plus d'autorité. Il ne faloit pas que l'Auteur de la Perpetuité fiſt ſonner ſi haut, Que tous les Patriarches y aſſiſterent. Car il eſt abſurde de prétendre

que

que les Patriarches y assistérent sous pretexte qu'on donna de *pure grace* la place des Patriarches à deux Religieux qui n'avoient ny ordre ny mission de la part de ces Patriarches. *Cette grace néanmoins*, ajoûte M. Arnaud, *avoit un fondement légitime, puis que personne ne pouvoit mieux tenir cette place que ceux qui estoient témoins irréprochables de leurs sentimens, & qui estoient porteurs de leurs lettres Synodiques.* Mais pour tenir dans un Concile la place des Patriarches, il ne suffisoit pas d'estre témoins de leurs sentimens, ny d'avoir été porteurs des lettres Synodiques que les Patriarches s'estoient écrites les uns aux autres, il faloit qu'ils fussent leurs députez envoyez exprés pour cela; & il ne sert de rien dire que personne ne pouvoit mieux tenir cette place qu'eux, car personne absolument ne la pouvoit tenir, ny eux ny les autres, puis qu'ils n'estoient pas députez; faire grace aux gens sur ces foibles considerations pour en prendre ensuite le titre de Concile œcuménique, & se glorifier de la presence des Patriarches, ce n'est pas faire une grace, c'est faire une illusion. Chap. XI. *Ibid.*

Tarase Patriarche de Constantinople avoit envoyé des députez vers les autres Patriarches, mais ces députez s'en retournérent sans exécuter leur commission, parce qu'ils virent qu'il n'y avoit pas de seureté pour eux à achever leur voyage. *Il est faux*, dit M. Arnaud, *que ç'ayt esté la crainte de leur propre peril qui porta ces deputez à s'en retourner, car au contraire ils protesterent qu'ils étoient prests d'exposer leur vie pour s'acquitter de leur commission, & ils n'en furent empeschez que parce qu'on leur representa qu'ils mettoient toute* *Pag.716.*

Chap. XI. *l'Egliſe en danger.* Mais M. Arnaud s'échauffe ſans ſujet. On ne luy a pas dit que ce fuſt la crainte de leur propre peril qui les obligea de s'en retourner.

Réponſe au 2. Trait. de la Perp. 3. part. ch. 4. On luy a dit ſeulement, *qu'ils apprirent qu'il n'y avoit aucune ſeureté pour eux à aller trouver les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, à cauſe de la jalouſie qu'Aron Roy Sarrazin, qui dominoit preſque dans tout l'Orient prendroit de leur voyage, ce qu'il fit qu'ils ſe reſolurent de s'en retourner.* Les lettres des Hermites de la Paleſtine portent que les députez *avoient eſté preſts à expoſer leurs perſonnes; mais que leur ayant repreſenté qu'en hazardant leurs vies ils hazardoient auſſi le repos des Egliſes ils s'eſtoient rendus à cette raiſon.* Il eſt donc certain que le danger qui leur fit prendre la reſolution de s'en retourner regardoit leurs perſonnes, qui eſt preciſement ce que j'ay dit. Si ce fut par un motif de crainte, ou par la conſideration du trouble qui en pourroit revenir à l'Egliſe, c'eſt ce que je n'ay point exprimé; & M. Arnaud n'avoit pas lieu de dire, il eſt faux.

Ibid. chap. 8. pag. 716. *Il eſt faux*, dit-il encore, *qu'eſtant reſolus de s'en retourner ils aſſemblérent ces Religieux, puis que ce furent au contraire ces Religieux aſſemblez qui leur perſuadérent de s'en retourner.* C'eſt vétiller ſur une choſe qui n'eſt au fond de nulle conſéquence. Quand on a rapporté cette hiſtoire on n'a point eu en veuë ſi la reſolution de s'en retourner préceda l'aſſemblée, ou ſi ce fut l'aſſemblée qui le leur inſpira. Les lettres portent que d'abord ils rencontrérent deux de leurs vieux amis à qui ils ſe découvrirent, que ces amis les receurent avec joye, mais *qu'ils les tinrent cachez par la crainte des ennemis de la Croix, qu'eſtans ſages ils n'oſerent pas con-*

fier,

fier leur arrivée à perſonne ; ny leur faire achever le voyage qu'ils avoient entrepris. Voilà déja ce me ſemble la reſolution de leur retour à demy priſe avant l'aſſemblée par le conſeil de ces deux amis. Chap. XI.

Il eſt faux, dit M. Arnaud, *qu'ils ayent fait aſſembler ces Religieux aprés avoir appris le danger qu'il y auroit à aller à Antioche & à Alexandrie, puis que ce fut de ces Religieux meſmes qu'ils l'apprirent.* La précaution dont leurs amis uſérent d'abord en les faiſant tenir cachez par la crainte des ennemis de la Croix, n'oſant confier à perſonne le ſecret de leur arrivée, ny leur ayder à achever leur voyage, leur faiſoit aſſez connoître le danger qu'il y avoit d'aller plus avant. Or cela eſt marqué dans les lettres Religieux comme une choſe qui avoit precedé leur aſſemblée. *Ibid.*

Il eſt faux, dit encore M. Arnaud, *que ces Religieux ne fuſſent que cinq ou ſix. C'eſt vne exaggeration ridicule de M. Claude. Il-y-avoit alors vn tres-grand nombre de Religieux dans la Paleſtine, & l'on ne voit pas pourquoy ils ne ſe ſeroient aſſemblez qu'au nombre de cinq ou ſix pour vne ſi grande affaire.* Il n'y-a rien de ridicule dans ce que M. Arnaud appelle mon exaggération. Car puis que les deux amis dont on vient de parler furent contraints de faire cacher les députez par la crainte des infidéles, il y a apparence qu'ils ne firent pas une fort grande aſſemblée pour cette affaire quelque importante qu'elle fuſt. La lettre des Religieux porte que ces deux amis aprés avoir mis les députez en ſûreté *accoururent vers eux Religieux qu'ils les aſſemblérent en grand ſilence, qu'ils les firent premiérement jurer de tenir ſecrete l'af-* *Ibid.*

Chap. XI. *l'affaire qu'il avoient a leur communiquer.* Cela fait voir assez clairement ce me semble que l'assemblée fut fort petite, & qu'elle ne pouvoit pas de beaucoup exceder le nombre de cinq ou six; car une assemblée nombreuse ne s'accorderoit pas si bien avec cette grande crainte, & ce grand secret.

Les Epithétes d'idiots & de gens sans expérience qu'il plaist à M. Claude de leur donner, ajoûte M. Arnaud, *n'ont de fondement que dans sa témérité & son injustice.* Voilà ce que c'est que de se mettre en colére quand on écrit. La lettre des Religieux assemblez porte expressement qu'ayant jetté les yeux sur Iean & Thomas pour les députer au Concile, ils répondirent ingénuëment: *Et comment nous qui sommes des gens idiots & sans expérience, infirmes & ignorans pour une telle affaire* ἰδιῶται καὶ ἀγνῶτες ὄντες καὶ πρὸς τὴν ὑπόθεσιν ἀδυνατοὶ καὶ ἀμαθῶς ἔχοντες, ce que l'Interprete Latin a traduit, *idiotæ & inexpertes, & ad tantam causam infirmi & indocti; comment oserions-nous nous charger de cette affaire qui surpasse nos forces?* A quoy les autres répondirent, non que c'estoit leur humilité qui les faisoit parler ainsi, mais bien, *Que Iesus-Christ s'estoit servy de personnes viles & idiotes pour amener toute la terre à sa connoissance, & qu'il leur mettroit parole en bouche, accomplissant l'intention & la pensée de ceux qui n'avoient peu s'appliquer aux lettres.* Quelle témérité & quelle injustice y a-t-il à se servir des propres termes couchez dans une lettre qui est inserée dans les actes du Concile? Que M. Arnaud ne dise pas que ces Moynes parloient ainsi par modestie simplement, mais qu'il ne faut pas pren-

prendre leurs paroles au pied de la lettre. Car outre que la modestie des personnes savantes ne va jamais jusqu'à cet excez que de s'appeller *idiots & ignorans*, & de dire *qu'ils n'ont point d'étude*; outre cela dis-je les autres Religieux ne disconviennent pas qu'ils ne fussent tels qu'ils se qualifioient. Ils disent au contraire que Dieu accomplira leur intention, & suplèera à ce qu'ils n'ont point d'étude. Est-ce donc une témerité & une injustice à moy d'en avoir parlé conformément aux termes de cette lettre? M. Arnaud pouvoit faire quelque chose de plus solide que d'avoir remply un chapitre entier de ces bagatelles, & de les avoir poussées tant d'aigreur, & d'emportement. Ch. XI

Il pouvoit aussi témoigner plus de sincerité qu'il n'a fait lors qu'il a entrepris de soûtenir la traduction d'un passage tiré de la vie de Luc Anachorete & rapporté par l'Auteur de la Perpétuité en ces termes, *Etendant un linge vous y mettrez les particules sacrées, & faisant brûler de l'encens vous chanterez des Pseaumes qui conviennent à ce mystere, & qui le figurent, ou bien le Cantique appellé Trisagion avec le Symbole de la foy, puis* L'ADORANT *en fléchissant trois fois les genoux, & joignant les mains vous prendrez avec la bouche le sacré Corps de Iesus-Christ nostre Dieu.* Ie m'étois plaint que ce *l'adorant* écrit en gros caracteres estoit une addition au texte Grec qui porte seulement, *puis fléchissant trois fois le genoû, & joignant les mains vous prendrez, &c.* κ) τρὶς τὸ γόνυ κλίνας τὰς χεῖρας συνδήσεις μυστήριον, &c. M. Arnaud défend cette traduction, & premierement il dit, *que M. Claude pouvoit faire encore de reproche à Bollandus, & au P. Combefis qui a traduit le premier les paroles Grecques qui ne*

Liv. 7. ch. pag. 722. &c.

Perp. de la Foy, 2. part. pag. 249. 250.

Reponse au 2. Traité de la Perp. 2. part. chap. 8.

Ch. XI *gnifient litteralement que flechiſſant les genoux par celles-cy, trinaque genuflexione adorans.* M. Arnaud y peut ajoûter encore Allatius ſon grand Auteur ; car il traduit de meſme *trinaque genuum flexione adorans* : Mais ny Bollandus, ny Combefis, ny Allatius, ne garentiſſent pas l'Auteur de la Perpetuité du reproche que je luy ait fait. Il ne devoit rien avancer dans une matiére de cette importance ſans l'avoir bien examiné ; & il ne faut jamais faire de ces ſortes de fautes, pour prétendre apres les excuſer par l'exemple d'autruy. D'ailleurs il-y-a une notable difference entre la traduction de Bollandus, de Combefis, & d'Allatius, & celle de l'Auteur de la Perpetuité. Ils traduiſent, *trinaque genuflexione adorans*, cét *adorans* eſt une addition à la lettre, & une explication de ce qu'on peut prétendre que la genuflexion ſignifie, mais ce n'eſt pas une corruption du ſens ; car il eſt vray qu'en cette occaſion la genuflexion eſt une adoration. M. Arnaud n'avoit que faire d'employer tant de diſcours & de diſtinctions pour le prouver. On en demeure d'accord. Tout ce qu'on peut dire à cét égard eſt que Bollandus, Combefis & Allatius, ont plutoſt fait l'office de Paraphraſtes que celuy de Traducteurs. Les Paraphraſtes expliquent non ſeulement les termes, mais les choſes meſmes repréſentées par les termes. Ils étendent les penſées ; & quand deux idées ſont jointes enſemble par quelque dépendance, ils paſſent facilement de l'une à l'autre. Cela leur eſt permis. Mais les Traducteurs doivent eſtre plus exacts, il doivent rendre fidélement les termes autant que le génie de la langue en laquelle ils traduiſent le peut permettre. Sur tout ils doivent s'attacher au premier

Allat. in addendis ad lib. de Perpet. conſ.

miers ſens & à la premiére idée que la lettre donne, Ch. XI
& ne s'émanciper jamais de paſſer d'un ſens à l'autre ou d'une idée à l'autre quelque liaiſon & dépendance qu'il ſemble y avoir entr'elles. Car cela ne leur eſt pas permis. Vn Paraphraſte par exemple pourra fort bien dire ſur les paroles de I C. à Iudas *Trahis-tu le Fils de l'Homme par un baiſer, en luy rendant hommage, & en luy témoignant du reſpect & de l'amitié.* Cela explique ce que ſignifioit naturellement le baiſer donné à Ieſus-Chriſt, & on y paſſe d'une idée à l'autre. Mais ſi un Traducteur avoit pris cette licence, on ne le ſouffriroit pas, & en effet il ne le peut faire. Vn Paraphraſte peut faire dire à Ieſus-Chriſt. *Ie ſuis la lumiere ſpirituelle & myſtique du monde illuminant les autres.* Vn Traducteur ne le peut; car bien que ce ſoit le véritable ſens du terme de lumiére, c'eſt neanmoins un ſens ſecond & explicatif qui n'eſt pas formellement la premiére idée que la lettre donne. Il faut dire de meſme que quand Bollandus, Combefis & Allatius ont traduit *trinaque genuum flexione adorans*, ils ont eſté Paraphraſtes & non pas Traducteurs, & qu'ils n'ont pas gardé le caractére qu'ils avoient reveſtu. On ne ſauroit les excuſer en diſant comme fait M. Arnaud que la génuflexion dans une occaſion de religion eſt un acte d'adoration. Car quoy que cela ſoit vray, ce n'eſt pas la premiére idée que la lettre du texte Grec donne. Τρὶς τὸ γόνυ κλίνας en bonne traduction ne ſignifie ſinon, *ter genu flectens.* Il n'y faloit point ajoûter, *adorans*, c'eſt expliquer & non traduire, c'eſt paſſer d'une idée à l'autre, ce qui n'eſt pas du fait d'un Traducteur, d'autant plus qu'il n'y avoit aucune néceſſité de faire cette addition, le Latin

Ch. XI. ſouffrant fort bien qu'on diſe *ter genu flectens.* M. Arnaud à beau dire que Combefis *n'a fait que ce que les Evangeliſtes ont fait. Car ce que S. Luc dit que le Lepreux ſe jetta la face en terre devant Ieſus Chriſt, S. Marc le dit ainſi, qu'il ſe mit à genoux, & S. Matthieu, qu'il adora.* M. Arnaud ſe mocque de nous à ſon ordinaire. S. Marc & S. Matthieu ne ſont pas les Traducteurs de S. Luc. Les Evangeliſtes ſont Auteurs chacun de ſon Evangile, & il-y-a grande difference entre parler en Auteur, & parler en Traducteur. Si la Traduction de Mons euſt mis dans S. Luc, *ſe mit à genoux*, ou *l'adora*, au lieu de *ſe proſterna contre terre*, on auroit eu juſte ſujet de la blâmer; & c'eſt mal entendre les régles de la traduction, que de ſe donner ces libertez, ou de les vouloir deffendre.

Ch. 9. pag. 724.

Voilà pour ce qui regarde Bollandus, Combefis & Allatius. Mais l'Auteur de la Perpetuité n'a pas crû qu'il faluſt s'arreſter-là. Outre l'addition d'un terme qui n'eſt pas dans le texte Grec, il eſt allé juſqu'à en alterer le ſens en determinant. Car il traduit *puis* L'ADORANT *en fléchiſſant trois fois le genoû, & joignant les mains vous prendrez avec la bouche le ſacre Corps de Ieſus-Chriſt noſtre Dieu.* Il a meſme fait écrire ce *l'adorant* en gros caractéres pour marquer qu'il eſtoit déciſif de la queſtion comme ſe rapportant au Corps de Ieſus-Chriſt qu'on prend de la bouche, c'eſt-à-dire au Sacrement meſme. Les autres avoient au moins laiſſé aux lecteurs la liberté de rapporter cette adoration à Dieu, où à Ieſus-Chriſt au Ciel. Celuy-cy n'a pas jugé que cela fuſt aſſez expres, il a voulu qu'on ne la puſt rapporter qu'à l'Euchariſtie. Or c'eſt une dépravation inexcuſable. Car qui a donné

donné droit à l'Auteur de la Perpetuité d'ajoûter un terme & d'en déterminer encore le ſens par un article qui empeſche qu'on ne puiſſe d'entendre que de la maniére qu'il veut. Eſt-ce de la bonne foy d'un Traducteur qui produit un paſſage dans une diſpute, d'en uſer ainſi. *Il eſt viſible*, dit M. Arnaud, *que dans le paſſage ces genuflexions ſe rapportent au Corps de Ieſus-Chriſt.* C'eſt que que je nie, ſi par le Corps de Ieſus Chriſt il entend le Sacrement. Pourvû que M. Arnaud puiſſe dire, *il eſt viſible, il eſt clair*, ou *il eſt faux*, les affaires ſont vuidées, il ne luy en faut pas davantage. Mais pourquoy cela eſt il viſible? N'y-a-t-il pas au contraire plus d'apparence que ces trois genuflexions ſe rapportent aux perſonnes de la Trinité à qui l'on chante le Triſagion? *Cette repartie*, dit-il, *eſt encore ridicule*, pourquoy ridicule? *Parce que chanter des Pſeaumes ou le Triſagion, reciter le Symbole, joindre les mains, ſont diverſes parties de l'entiere ceremonie ordonnée par l'Eveſque, qui ſe rapportent toutes au S. Sacrement, & ſervent de preparation à ſa reception, & non pas les unes aux autres.* Il eſt vray qu'elles ſe rapportent toutes à la célebration de l'action ſacramentale, & qu'elles ſervent de preparation à la Communion, mais qu'elles ſe rapportent toutes au Sacrement; c'eſt à-dire à l'objet qui eſt préſent devant les yeux, comme autant de cultes qu'on luy rende, c'eſt-ce qui ne ſe peut dire ſans choquer la verité, car le Triſagion meſme s'adreſſe à la Sainte Trinité, & non au Sacrement. Pourquoy les trois génuflexions ne ſeront-elles pas auſſi à l honneur des trois Perſonnes? Ceux qui connoiſſent l'eſprit des Grecs ſavent qu'ils ayment le myſtere en toutes

Ch. IX.

Page 725.

Ibid.

Ch. XI choſes comme le remarque Combefis en quelque endroit; *Græci*, dit-il, *ſunt valdè miſtici*; il eſt donc fort vray-ſemblable que le nombre de trois dans les genuflexions a une raiſon myſtérieuſe, & qu'il ſe rapporte aux trois perſonnes. Mais, dit

Page 726 M. Arnaud, *Il n'eſtoit pas neceſſaire de chanter toûjours le Triſagion, & quand on ne le chantoit pas on ne laiſſoit pas de faire ces trois genuflexions.* Ie le veux; donc les trois génuflexions ne ſe rapportoient pas à Dieu Pere, Fils & S. Eſprit, cette concluſion n'eſt pas bonne. Eſt-ce qu'on ne peut penſer à la Trinité ny l'adorer, qu'on ne chante le Triſagion?

Il faudroit, dit encore M. Arnaud, *que M. Clau-*

Page 725 *de euſt prouvé que ces termes de Corps de Ieſus-Chriſt ne ſignifient pas le vray corps de Ieſus-Chriſt, avant qu'il ait droit d'accuſer cette traduction de faux.* Vit-on jamais une prétention plus déraiſonnable? Quoy? l'Auteur de la Perpetuité fera entrer ſon propre préjugé dans ſes traductions; il y ajoûtera ce qu'il luy plaira, & apres les avoir ainſi accommodées à ſon ſens, il pourra me les donner pour de bonnes & ſuffiſantes preuves, & je n'auray pas droit d'accuſer ſes traductions de faux, qu'auparavant je n'aye montré que ſon préjugé n'eſt pas véritable. Y-a-t-il en cela une étincelle d'équité? A ce conte M. Arnaud pourra traduire ainſi les paroles de Ieſus-Chriſt, *Cecy eſt mon corps en propre ſubſtance*; car cette traduction eſt conforme à ſon préjugé, il pourra me les alléguer en cette forme comme une bonne & excellente preuve; & ſi je luy dis que ſa traduction eſt fauſſe, & qu'il n'y-a pas ainſi dans l'original, il me ſoûtiendra que je n'ay pas droit d'accuſer ſa tradu-

ction

ction des faux, que premiérement je n'aye prouvé Ch. XI
que le terme de corps ne ſignifie pas le corps en propre ſubſtance. Et comme les loix de la diſpute doivent eſtre communes aux deux partis, je traduiray les meſmes paroles de cette ſorte, *Ce pain eſt le ſigne de mon Corps*; & prodiſant ma traduction comme une preuve formelle de mon ſentiment, je luy diray de meſme qu'il n'a pas droit d'accuſer ma traduction de faux, qu'auparavant il n'ait prouvé que par le terme de corps lors qu'il s'agit d'un Sacrement, il ne faut pas entendre le ſigne de ſon corps.

Mais, ajoûte-t il, *comme c'eſt une pretention inſoûtenable* (ſavoir la prétention que le terme de corps ne ſignifie pas le vray corps) *& qu'elle eſt particuliement detruite par tous les Grecs de ce ſiecle, en ſuppoſant que le mots de Corps de Ieſus-Chriſt ſignifient le vray Corps de Ieſus-Chriſt, on a eu droit de ſuppoſer que ceux de flechiſſant le genoû, ſignifient une veritable adoration.* C'eſt-à-dire que les preuves de M. Arnaud ſeront bonnes, pourveu qu'on ſuppoſe qu'il a raiſon. Suppoſez que ces trois génuflexions ſe rapportent au Corps de Ieſus-Chriſt qu'on prend de la bouche, ſuppoſez que par le terme de corps ils faut entendre le corps en propre ſubſtance, & alors la traduction de M. Arnaud ſera trouvée ſupportable. Il-y-a tant de deſordre en tout cela qu'il ne faut que propoſer la choſe pour la réfuter.

Voilà juſqu'icy tout ce que M. Arnaud a mis en avant de plus conſiderable dans ſon ſeptiéme Livre, & dans les 2. 3. & 4. touchant les Grecs, pour perſuader au monde que la tranſſubſtanciation eſt une de leurs creances. On y a vû beaucoup

Ch. XI d'illusions & beaucoup de paralogismes qui sont les deux caracteres d'un homme qui se trompe, & qui veut que les autres se trompent avec luy. Il n'y a pas épargné les histoires inutiles, les fausses suppositions, les préfaces étudiées, les amplifications, les exclamations, ny en un mot aucun des artifices de la Rhétorique; & ce qui est admirable, il n'a jamais moins évité de tomber dans ces défauts, que lors qu'il m'en a luy-mesme fort injustement accusé. Je ne dis rien des injures, & de l'aigreur dont il a remply tous ses discours pour les rendre plus beaux & plus triomphans, ny de cette maniére ordinaire de tourner à contre-sens les choses les plus solides, pour les rendre ridicules. Tout cela n'a pas empesché que je n'aye fait les trois choses à quoy je m'étois engagé, l'une de montrer qu'encore qu'il fust vray que les Grecs crussent la transsubstanciation, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fust perpetuelle dans l'Eglise. L'autre que les Grecs ne croyent point en effet la transsubstanciation, ny n'adorent l'Eucharistie, & la troisiéme, que tous les efforts que M. Arnaud a fait pour prouver la proposition contraire sont nuls, & que mesme la pluspart de ses preuves concluent contre luy. La premiére de ces choses a esté établie par des réflexions solides sur des faits constans: la seconde l'a esté par des bonnes preuves; & la troisiéme l'a esté aussi par des réponses nettes, & par des consequences tres-naturelles.

Il ne reste maintenant qu'à conclurre de toute cette dispute que la transsubstanciation & la présence substancielle sont en effet une innovation des Latins, & non pas des doctrines perpetuelles du Christianisme, puis qu'elles ne se trouvent pas établies,

établies dans l'Egliſe Grécque. Cette concluſion Ch. X.
eſt comme chacun voit directement oppoſé à celle de M. Arnaud; mais ſi on les compare l'une avec l'autre, il ſera facile de reconnoiſtre que la mienne ſe tire de mon principe avec beaucoup plus d'évidence, & neceſſité que l'autre ne ſuit du ſien. Car quand les Grecs croiroient la converſion des ſubſtances il n'y auroit nulle conſequence à tirer pour la perpetuité de ce dogme, comme on l'a fait voir le ſecond Livre. Mais s'ils ne la croyent pas, c'eſt une marque aſſez certaine que les deux Egliſes ne la croyent pas non plus, ny ne la connoiſſoient pas avant leur ſéparation. Quand les Grecs la croiroient aujourduy ne l'ayant pas cruë autrefois il ne faudroit pas s'en étonner apres ce qu'on a repréſenté de leur état depuis l'onziéme ſiecle, & des ſoins que les Latins ont pris inceſſamment pour la propagation des dogmes de l'Egliſe Romaine dans l'Orient, à quoy ils ont employé & employent encore aujourduy toutes ſortes de moyens. Mais ſuppoſé qu'ils l'euſſent cruë autrefois, on auroit peine à concevoir qu'ils euſſent ceſſé de la croire, ſoit parce que naturellement il eſt bien plus difficile de ceſſer de croire ce qu'on croyoit, que de commencer à croire ce qu'on ne croyoit pas, ſoit auſſi parce que le moindre effet que pouvoit produire ce commerce des Latins avec les Grecs que nous avons remarqué euſt eſté d'entretenir & de conſerver un dogme de cette importance au milieu des Grecs meſmes & d'empeſcher qu'ils ne s'abolist.

FIN *de la* PREMIERE PARTIE.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES de la Premiere PARTIE.

LIVRE PREMIER.

Où il eſt traité de la méthode que l'Auteur de la Perpetuité a ſuivie.

Chapitre I. *QVE je ſuis en droit de ſuppoſer pour bonnes, comme j'ay fait, les preuves de M. Aubertin contre le livre de la Perpetuité, juſqu'à ce que M. Arnaud les ait detruites* Page 1

II. *Que la Methode de l'Auteur de la Perpetuité peut eſtre juſtement ſuſpecte d'artifice & d'illuſion, & que ſa maniere d'attaquer le livre de M. Aubertin eſt oblique & indirecte.* 15

III. *Juſtification de la troiſieme remarque, Que l'Auteur de la Perpetuité a eu tort de pretendre renverſer les preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin, par des raiſonnemens qui ne peuvent eſtre tout au plus que des conjectures.* 32

IV. *Juſtification de ma quatrieme remarque, Que pour prendre inutiles les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpetuité, il ne faut que leur oppoſer nos preuves de fait.* 53

Chap.

Chap. V. *Examen des pretendus avantages que M. Arnaud attribuë au Traité de la Perpetuité.* Page 72

VI. *Suite de l'examen des pretendus avantages que M. Arnaud attribuë au Traité de la Perpetuité.* 95

VII. *Examen des ſix derniers Chapitres du premier Livre de M. Arnaud.* 115

LIVRE SECOND.

Où l'on fait voir que quand il ſeroit vray que les Egliſes qu'on appelle Schiſmatiques croyroient la tranſſubſtanciation, il ne s'enſuivroit pas que ce dogme fuſt perpetuel dans la Religion Chrétienne.

Chapitre I. *Contenant la diviſion de toute cette diſpute touchant les Egliſes Orientales, & leur état, l'eſgard de la Religion, depuis l'onzieme ſiecle, juſques-à-preſent. Premiere illuſion de M. Arnaud.* Page 133

II. *Que l'eſtat temporel des peuples d'Orient depuis l'onzieme ſiecle, & les efforts que les Latins ont fait pour leur communiquer leur Religion, rendent inutile la preuve qu'on pretend tirer de leur creance. Seconde illuſion de M. Arnaud.* 161

III. *Que les Empereurs Grecs pouſſez par des intereſts politiques, ont eux-meſmes favoriſé le deſſein qu'ont eu les Latins, d'introduire leur Religion, & leurs creances dans la Grece. Troiſieme illuſion de M. Arnaud.* 178

IV. *Que les Moines & les autres Miſſionnaires. dont*

dont on a remply l'Orient, depuis fort long-temps, rendent inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la creance de ces peuples. Quatriéme illuſion de M. Arnaud. Page 198

Chap. V. *Que le moyens dont les Miſſionnaires ſe ſervent pour introduire la Religion Romaine parmy les Schiſmatiques, les Seminaires eſtablis pour le meſme deſſein, & l'inſtruction particuliere qu'on a tâché de leur donner touchant le dogme de la tranſſubſtanciation, font voir qu'on ne peut tirer aucun avantage de leur creance. Cinquiéme illuſion de M. Arnaud.* 215

LIVRE TROISIE'ME

Où l'on fait voir que l'Egliſe Grécque qu'on appelle Schiſmatique ne tient point la Tranſſubſtanciation.

Chapitre I. *Etat de la queſtion. Sixiéme illuſion de M. Arnaud.* Page 239

II. *Premiére preuve priſe de ce que les Grecs ne veulent pas ſe ſervir du terme de tranſſubſtanciation. Seconde preuve priſe de ce qu'ils n'enſeignent pas expreſſement la converſion des ſubſtances. Septieme illuſion de M. Arnaud.* 251

III. *Troiſieme preuve tirée de ce que les expreſſions dont les Grecs ſe ſervent ſont générales, & ne ſuffiſent pas pour former l'idée d'une converſion ſubſtancielle. Quatriéme preuve priſe de ce que les Grecs ne reçoivent pour les determinations de la Foy que les ſept premiers Conciles univerſels. Suite de la ſeptieme illuſion de M. Arnaud. Cinquieme

quiéme preuve prise de ce que les Grecs dans les actes qu'ils ont passez avec les Latins se sont toûjours tenus à leurs expressions générales. Huitiéme illusion de M. Arnaud. page 263

Chap. IV. *Sixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent sur d'autres sujets les mesmes expressions que sur l'Eucharistie. Neuviéme illusion de M. Arnaud.* 285

V. *Septiéme preuve prise de ce que les Grecs ne croyent pas que les particules de la Vierge, & des Saints soient consacrées sur le grand Autel, comme est celle de Iesus-Christ, & que neantmoins ils en communient le peuple comme du Corps de Iesus-Christ. Dixiéme illusion de M. Arnaud. Huitiéme preuve prise de ce qu'ils croyent que l'Eucharistie consacrée le Ieudy-Saint est d'une plus grande vertu que celle des autres. Neuviéme preuve prise de plusieurs passages de leurs Liturgies.* 297

VI. *Dixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent souvent un terme extenuant lors qu'ils appellent l'Eucharistie le Corps de Iesus-Christ.* II. *Prise de ce qu'ils ne croyent pas que les meschans qui participent à l'Eucharistie reçoivent le Corps de Iesus-Christ.* 12. *Prise de ce qu'ils croyent que les morts, & ceux qui sont dans les deserts esloignez de tout commerce, reçoivent cela mesme que nous recevons dans la Communion.* 317

VII. *Que les Grecs n'adorent point le Sacrement d'adoration de Latrie, comme les Latins, & par consequent qu'ils ne croyent pas la transsubstantiation. Treiziéme preuve. Onziesme illusion de M. Arnaud.* 338

VIII. *Quatorziéme preuve prise de ce que les*

Grecs

Grecs disputant sur le sujet des azymes agissent toûjours sur ce principe que le Sacrement est encore de veritable pain apres la consecration. 15. *Preuve prise du peu de soin qu'ils ont de conserver la substance du Sacrement.* 16. *Preuve prise d'un passage d'Oecumenius.* Page 377

Chap. IX. *Dix-septiéme preuve prise de la dispute qui fut agitée entre les Grecs dans le douzieme Siecle sur le sujet de l'Eucharistie, les uns voulant que le Corps de Iesus-Christ y fust incorruptible, & les autres qu'il y fust corruptible.* 18. *Preuve prise d'un passage de Zonare Moine Grec du douzieme Siecle.* 392

X. *Dix-neuvieme preuve, qu'on ne trouve point que les Grecs enseignent les Doctrines qui suivent necessairement celle de la transsubstanciation.* 20. *Temoignage de quelques Grecs modernes qui ont fait des Traitez touchant leur Religion.* 21. *Tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs lors qu'ils embrassent la Religion Latine.* 415

XI. *Vingt-deuzieme preuve prise d'une Reponse manuscrite de Metrophanes Critopulus à quelques demandes qui luy furent faites par M. de Oostervvieck.* 23. *Autre Reponse manuscrite de Meletius Archevesque d'Ephese, & de Hieroteus Abbé d'un Monastere de Cephalenie.* 24. *Temoignage de Ieremie Docteur de l'Eglise Greque.* 25. *Temoignage de Zacharie Gerganu.* 441.

XII. *Vingt-sizieme preuve prise de la Confession de Foy de Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, & des choses qui l'ont suivie.* 450

XIII. *La veritable creance des Grecs sur le sujet de l'Eucharistie.* 483

LIVRE

LIVRE QVATRIE'ME.

Réfutation des preuves de M. Arnaud touchant la créance des Grecs.

Chapitre I. *Diviſion de ce Livre pour l'ordre des matieres. Examen de la premiere preuve de M. Arnaud tirée du ſilence de Cerularius. Suite de ſes Illuſions.* Page 539

II. *Examen de la ſeconde preuve de M. Arnaud tirée de la diſpute du Cardinal Humbert avec Nicetas Pectoratus. Examen de ſa troiſieme preuve tirée du temoignage de Lanfranc, & du ſilence des Berengariens. Autres illuſions de M. Arnaud.* 564

III. *Vingt-uniéme Illuſion de M. Arnaud en ce qu'il n'impute de ſoûtenir que les Grecs n'ont jamais ſeu que les Latins croyent la tranſſubſtanciation. 22. En ce qu'il met en avant le formulaire de rêünion propoſée aux Grecs par les Latins. 23. En ce qu'il produit des paſſages des Grecs Latiniſez. 24. En ce qu'il allegue des Auteurs ſuppoſez, ou pour le moins douteux & ſuſpects de ſuppoſition. 25. En ce qu'il produit les temoignages de quelques faux Grecs, gagnez pour les intereſts de l'Egliſe Latine.* 579

IV. *Reponſe aux temoignages de quelques Proteſtans que M. Arnaud produit ſur le ſujet de la créance des Grecs.* 604

V. *Examen des argumens negatifs que M. Arnaud tire du ſilence des Grecs, & des Latins, ſur l'article de la tranſſubſtanciation.* 611

Chap.

Chap. VI. *Suite de l'examen des argumens négatifs de M. Arnaud. Consideration particuliére de ce qui s'eſt paſſé dans les Traitez de réünion, & ſur tout au Concile de Florence, & aprés le Concile.* 662.

VII. *Examen des paſſages des Auteurs Grecs produits par M. Arnaud.* 693

VIII. *Examen de la profeſſion de foy qu'on faiſoit faire aux Sarraſins au douziéme ſiécle, des paſſages de Nicolas Cabaſilas, de Simeon Archeveſque de Theſſalonique, de Ieremie Patriarche de Conſtantinople; & de quelques autres paſſages que M. Arnaud a tirez des Livres Eccleſiaſtiques des Grecs.* 724

IX. *Examen des paſſages d'Anaſtaſe Sinaïte, de Germain Patriarche de Conſtantinople, & de Damaſcene.* 748

X. *Examen des avantages que M. Arnaud tire des deux Conciles qui furent tenus en Gréce au 8. ſiecle ſur le ſujet des Images, l'un à Conſtantinople & l'autre à Nicée.* 771

XI. *Examen des diverſes circonſtances qui regardent le ſecond Concile de Nicée.* 809

FIN de la TABLE de la I. PARTIE.